This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

399 e 306/2

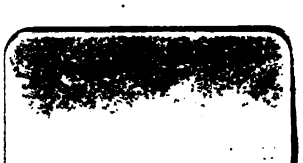

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE DE NOTES EXTRAITES DE CHAUFEPIÉ, JOLY, LA MONNOIE, L.-J. LECLERC, LEDUCHAT, PROSPER MARCHAND, ETC., ETC.

TOME SECOND.

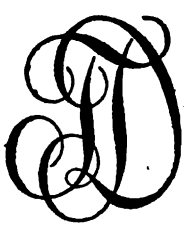

PARIS,

DESOER, LIBRAIRE, RUE CHRISTINE.

1820.

Digitized by Google

BODLEIAN
20 NOV 1969

Digitized by Google

AVIS

DU LIBRAIRE-ÉDITEUR.

Lorsqu'en 1817, je publiai le prospectus des *Œuvres de Voltaire* en douze volumes in-8°., on vit bientôt paraître des prospectus d'autres éditions du philosophe de Ferney et de nos grands écrivains. Je n'eus qu'à m'applaudir de l'impulsion que je me trouvais avoir donnée à la librairie française.

A peine ai-je eu publié, en 1820, le prospectus et le premier volume d'une nouvelle édition du *Dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle*, en seize volumes in-8°., qu'a paru l'annonce d'un *Dictionnaire historique, philosophique et critique, abrégé du grand Dictionnaire de Bayle, par l'abbé L'advocat, nouvelle édition, revue, corrigée et continuée jusqu'en* 1789, *par une société de savans, de littérateurs et de bibliographes*, en huit volumes in-8°.

Ce titre ridicule n'est ni celui du *Dictionnaire de Bayle*, ni celui du *Dictionnaire de Ladvocat*. Il faut être bien étranger à la littérature, pour donner le travail du grave docteur de Sorbonne, comme l'abrégé de l'ouvrage du sceptique philosophe de Rotterdam. Une telle méprise (pour ne pas dire imposture) n'est pas faite, il faut en convenir, pour donner une grande idée de la prétendue *société de savans, de littérateurs et de bibliographes*, chargée de veiller à cette édition. On sait depuis long-temps ce que signifient ces mots *société de savans*, etc., quand on n'en nomme aucun. Ce n'est qu'un appât auquel personne ne se laisse plus prendre.

Et cependant cette société *sans nom* s'est permis de parler des *inconvéniens de la nouvelle édition du Dictionnaire de Bayle en seize volumes in-8°.* C'est être bien maladroit que de chercher à discréditer une édition, quand en même temps on voudrait bien que l'ouvrage que l'on se propose de publier fût pris pour cette

Digitized by Google

édition. Car il est évident que la bizarre association des noms de Bayle et de Ladvocat n'a été faite par la société *sans nom*, que pour faire confondre son travail inconnu avec la nouvelle édition que je donne du *Dictionnaire de Bayle*. Intéressé à ce que mon édition de Bayle en seize volumes in-8°. ne soit pas confondue avec le travail en huit volumes de la *société des savans*, je dois tenir le public en garde contre des annonces perfides et mensongères.

Ce n'est donc point une nouvelle édition du *Dictionnaire de Bayle*, mais un ouvrage entièrement différent, que publie ou que promet de publier la société sans nom dont j'ai parlé. L'admirable dictionnaire de Bayle, où il n'y a pas une ligne qui soit un blasphème évident contre la religion chrétienne, mais où il n'y a pas une page qui ne mène au doute, cet ouvrage où tant de choses sont examinées et discutées avec science et esprit, n'a rien de commun avec le sec, mais utile dictionnaire de Ladvocat. La nouvelle édition de Ladvocat ne peut pas être plus que les précédentes un abrégé de Bayle, à moins qu'on ne la défigure entièrement. Dès lors, ce ne serait plus le travail justement estimé de Ladvocat, et non *L'advocat*, comme l'écrit *la société de savans, de littérateurs et de bibliographes*.

Je publierai le troisième volume de Bayle dans la première quinzaine de février.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE PIERRE BAYLE.

AN.

ANABAPTISTES, secte dont la naissance suivit de fort près les commencemens du luthéranisme. Nicolas Storch, Marc Stubner et Thomas Munzer la fondèrent l'an 1521. Ils abusèrent d'une doctrine qu'ils avaient lue dans le livre *de Libertate Christiana*, que Luther avait publié l'an 1520. Cette proposition qu'ils y trouvèrent, *L'homme chrétien est le maître de toutes choses, et n'est soumis à personne*, et que Luther prenait dans un fort bon sens (A), leur parut propre à gagner la populace. C'est à quoi ils employèrent leur industrie, chacun selon ses talens. Storch, n'ayant point de science, se vanta d'inspirations. Stubner, qui avait de l'esprit et de l'étude, chercha des explications adroites de la parole de Dieu. Munzer, hardi et emporté, paya d'audace, et lâcha la bride aux passions les plus remuantes. Ils ne se contentèrent pas de décrier la tyrannie ecclésiastique de la cour de Rome et l'autorité des consistoires, ils enseignèrent aussi que la puissance des princes était une usurpation, et que les hommes sous l'Évangile doivent jouir d'une pleine liberté. Ils rebaptisèrent leurs sectateurs; et, pour mieux faire passer cette pratique, ils enseignèrent que le baptême conféré à des enfans est nul. Quant au reste, ils insistèrent beaucoup sur la morale rigide : ils recommandèrent les macérations, les jeûnes, et la simplicité des habits, et ils séduisirent par-là une infinité de monde. Après ces heureux commencemens, Munzer devint si téméraire, qu'il exhorta hautement les peuples à résister aux magistrats, et à contraindre les souverains à se défaire de l'autorité. Un tel Évangile plut si fort aux paysans d'Allemagne, qui trouvaient un peu trop rude le joug de leurs maîtres, qu'ils se soulevèrent en mille lieux, et qu'ils commirent une infinité de violences. On leva des troupes contre eux, on les battit aisément, on en fit mourir un très-grand nombre. Munzer, qui les avait

Digitized by Google

abusés, et qui s'était tant vanté d'enthousiasme (*a*), fut pris et décapité l'an 1525 (*b*). Les disciples qu'il avait laissés en Suisse y multiplièrent la secte et y causèrent beaucoup de troubles, et il fallut recourir aux lois pénales les plus sévères pour arrêter les progrès de l'anabaptisme. Il fallut faire la même chose dans plusieurs villes d'Allemagne et ailleurs. Les ministres, à la vérité, réfutaient soigneusement ces sectaires : mais, comme cela ne produisait pas le fruit que l'on souhaitait, les magistrats suppléaient à ce défaut par les voies de l'autorité (B). Les anabaptistes firent beaucoup de progrès dans la Moravie, et ils y en eussent fait davantage, malgré les oppositions sévères du bras séculier, s'ils ne se fussent pas divisés en deux factions (*c*). Il n'y eut point de ville plus tourmentée de ces gens-là que celle de Munster (C). Chacun sait qu'ils s'en rendirent les maîtres, et que Jean de Leyde, le roi de cette nouvelle Jérusalem, se défendit tant qu'il put ; mais qu'enfin, la ville ayant été prise, il fut puni du dernier supplice l'an 1536. Les anabaptistes de Frise et de Hollande désapprouvèrent en plusieurs choses la conduite de leurs frères de Munster, et ne laissèrent pas d'exciter beaucoup de troubles (*d*). L'un de leurs principaux chefs se nommait Menon. On se servit des moyens les plus efficaces dont on se put aviser pour l'extirpation de cette secte ; mais on n'en vint point à bout (*e*). Elle s'est conservée jusqu'à présent dans les Provinces-Unies. Il est vrai que peu à peu elle s'est guérie de ses principales faiblesses (D) : elle ne se vante plus d'enthousiasme, elle ne s'oppose point aux ordres des magistrats, elle ne prêche plus l'affranchissement total de toute sorte de sujétion, la communauté de biens, et choses semblables. Elle a souffert une infinité de subdivisions (E) ; comme il est inévitable à toute secte qui ne se gouverne point par le principe de l'autorité. Elle se vante d'un grand nombre de martyrs (F). Son martyrologe est un gros *in-folio*. Je ne crois point qu'aucun auteur ait parlé d'elle aussi équitablement que George Cassander (G). Les théologiens protestans l'ont combattue avec zèle dans les Provinces-Unies, et ont obtenu en divers temps quelques édits pour la réprimer (H). Néanmoins elle y jouit de la tolérance. On dit que M. van Beuning raisonna un jour là-dessus avec M. de Turenne (I) fort solidement et fort vivement. Les livres que l'on a écrits touchant cette secte et contre ses dogmes sont innombrables (K). Je ne dois pas oublier qu'on n'a pu encore l'éteindre parmi les Suisses, quoiqu'on ait usé des voies de la rigueur en divers temps (*f*). Je

(*a*) *Voyez son article.* [Bayle ne l'a pas donné.]

(*b*) Moréri *a tort de dire que* cet hérésiarque se vantait, environ l'an 1542, que le Saint-Esprit lui révélait, etc.

(*c*) *Celle des Huttériens, et celle des Gabrielistes.*

(*d*) *Voyez l'article* PICARDS, *remarque* (B).

(*e*) *Tiré d'une dissertation de* Frédéric Spanheim *le père*, de Origine, Progressu, Sectis et nominibus Anabaptistarum, *imprimée à Leyde, l'an* 1643. Jean Cloppenbourg *l'a insérée dans sa* Gangræna Theologiæ Anabaptisticæ, *imprimé à Franeker, l'an* 1656, *in*-4°.

(*f*) *Voyez* Stoupp, Relig. des Holland.

Digitized by Google

rapporterai quelques raisons que l'on allègue pour justifier leur sévérité (L). On marque dans le Moréri de Hollande les principaux dogmes qui sont particuliers aujourd'hui aux anabaptistes ; c'est pourquoi je ne les coterai point. Il est sûr que la description que le sieur Moréri donne de cette secte ne convient point au temps où il écrivait, et je doute un peu que jamais on ait eu raison de la charger de ces deux doctrines qu'il lui impute (M) : l'une est, qu'ils *enseignent qu'une femme est obligée de consentir à la passion de ceux qui la recherchent* ; l'autre est, qu'ils *condamnent le mariage des personnes qui n'adhèrent pas à leurs sentimens*. Il faut regarder comme une fable ce que disent quelques auteurs, qu'il y a eu des catholiques romains qui, s'étant faits anabaptistes, avaient acquis tout aussitôt la capacité de lire et de discourir sur des matières de religion : mais qu'étant rentrés dans le papisme, ils oublièrent tout, et se trouvèrent ignorans comme auparavant (g).

Lettr. IV, pag. 100 *et suiv. Mais plutôt voyez les* Annal. Anabaptist. *de* Jean Henri Ottius, *imprimées à Bâle, l'an* 1672.

(g) Lindanus, *Dial. III* Dubitantii, *et* Thyræus, *lib. de* Dæmoniacis, *cap. XXI, apud* Theophil. Raynaudum, theologiæ Natur. *Dist. IV, num.* 330, *pag.* 404.

(A) *Ils abusèrent d'une proposition ..... que Luther prenait dans un fort bon sens.*] C'est ce qu'il fit voir par l'explication de sa pensée, dès qu'il eut vu comment ces gens-là avaient abusé de ses expressions : *Quæ verba sano sensu à Luthero... scripta et prolixè ἐξηγήσει declarata, oppositoque aphorismo, eumdem omnium servum esse et omnibus subjectum exposita, detorta fuêre in sensum sequiorem ab hominibus suæ pariter et alienæ quietis impatientibus* (1). Ses adversaires les plus passionnés demeurent d'accord qu'il désapprouva la conduite séditieuse qui par accident semblait être née de sa doctrine. Le père Maimbourg raconte que les rebelles, ayant envoyé leur manifeste à Martin Luther, furent trompés dans l'espérance qu'ils avaient eue de le lui faire approuver (2) ; *car*, ajoute-t-il, *Luther, voyant que plusieurs l'accusaient d'avoir donné lieu à cette révolte par les livres qu'il avait écrits en langue vulgaire pour la liberté évangélique, contre la tyrannie de ceux qui l'opprimaient par des traditions humaines, leur répondit par un long écrit, où il leur montre que l'Écriture les oblige de se soumettre aux princes et aux magistrats, quand même ils abuseraient du pouvoir que Dieu leur a donné sur eux ; qu'ils doivent s'adresser à Dieu, et cependant souffrir en patience, en attendant qu'il y mette ordre comme il lui plaira ; et que la voie des armes, qu'ils ont prise, sera cause de leur damnation, s'ils ne les mettent bas.* Nous verrons dans l'article Munzer *, qu'il rejeta bientôt les propositions de ce fanatique.

(B) *Les ministres... réfutaient soigneusement ces sectaires ; mais... les magistrats recouraient à la voie de l'autorité.*] Les plus ardens ennemis du luthéranisme auraient eu bien de la peine à imaginer une méthode aussi capable de l'étouffer dans le berceau, que l'était le schisme que Munzer et ses adhérens formèrent. Ils prêchaient une doctrine qui tendait au renversement total des sociétés, et ils la mettaient en pratique avec des ravages inconcevables. Ils avaient eu des liaisons avec Luther, et ils convenaient avec lui que le christianisme devait être réformé selon la pure parole de Dieu (3). Ainsi toute la haine que l'on concevait contre eux retombait sur lui et sur ses semblables ; et quand on voyait les suites funestes

(1) Frider. Spanhemius, de Origine, Progressu, Sectis, et Nominibus Anabaptistarum, *pag.* 196. *Je me sers de l'édition insérée dans la* Gangræna Theologiæ Anabaptisticæ *de* Cloppenbourg.

(2) Maimbourg, Hist. du Luthéranisme, *liv. I, pag.* 114, *édition de Hollande.*

* Cet article n'existe pas, comme on l'a déjà dit.

(3) *Voyez* Spanhem. de Origine Anabaptistarum, *pag.* 198.

Digitized by Google

que l'entreprise de la réformation avait produites si promptement, on était tenté de croire que ce n'était point l'ouvrage de Dieu. Cela, sans doute, retarda beaucoup les progrès de la réforme. Il ne faut pas s'étonner que les ministres aient dit que c'étaient là les profondeurs de Satan, et que l'ennemi de notre salut s'était servi de cette ruse, pour maintenir son empire, contre les nouveaux apôtres que Dieu avait suscités (4). Ce langage coule naturellement des hypothèses théologiques. Les controversistes du parti romain se prévalurent de la conjoncture avec une adresse extraordinaire, pour décrier la réformation, et pour animer contre elle toutes les puissances. Mais les réformateurs ne furent pas moins vigilans, pour se garantir de l'opprobre sous lequel on voulait les envelopper. Ils crièrent de toute leur force contre les anabaptistes : ils les réfutèrent par écrit; ils les engagèrent à la dispute partout où ils purent : *Ut labem istam sibi æquè ac doctrinæ evangelicæ adspersam abstersum irent heroës illi, qui in templo Dei remetiendo fidem ac integritatem suam et Dei causam publicis scriptis sibi agendam censuêre. Quod inter alios alacriter præstitêre* Lutherus, Melanchthon, Zwinglius, Bullingerus, Menius, Regius, *alii, et in seditiones et seditiosos graviter invecti, subditos perduelles, de suo erga potestates superiores officio, ex Dei verbo monendo, tribunitios illos concionatores perstringendo, et omnes ad quietem et debitam principibus suis reverentiam hortando, nihil reliqui fecêre, ut impetum hominum ad scelera et cruces furibundis animis ruentium sufflaminarent.* Lutherus *vel imprimis concitatior non παραινετικὰ tantùm scripta contra seditiosos, verùm etiam ϛηλιτευτικὰ emisit, et peculiari Libello* contra Latrones et homicidas Rusticos *vulgato ipse classicum in illos cecinit, principes hortatus, ut vi et armis latrociniorum istorum impetum sisterent, et eos ad quietem cogerent, qui persuaderi nollent* (5). Le ministre, qui me fournit ce latin, nomme quelques villes où ces sectaires furent confondus dans des disputes publiques; mais son refrein est toujours, qu'après cela les magistrats firent leur devoir. Il nous conte qu'à Zurich les chefs des anabaptistes, ayant disputé trois fois à leur confusion avec Zuingle (6), furent condamnés à se taire par un édit solennel : *Senatus Tigurinus solemni edicto pœdobaptismum sancit, et anabaptismi doctoribus silentium et quietem imperat* (7). Balthasar Hubmeyer, l'un d'eux, ayant promis de se rétracter publiquement, et ayant au contraire prêché ses erreurs, fut contraint à l'abjuration, et puis chassé de la ville (8). Et parce que cette secte se multipliait de jour en jour, en dépit de tous les obstacles, on recourut à des remèdes plus violens. Le sénat fit un édit qui condamnait à la mort les docteurs anabaptistes, et à de grosses amendes ceux qui leur donneraient retraite : *Capitis pœnâ in anabaptistarum doctores decretâ, et gravibus in eorum receptatores mulctis* (9). Cette ordonnance fut faite l'an 1530. Œcolampade disputa dans Bâle avec ces hérétiques, l'an 1525, l'an 1527 et l'an 1529. Il soutint très-bien sa cause; mais il ne surmonta point l'opiniâtreté de ces gens-là. C'est pourquoi les magistrats les réprimèrent de telle sorte que l'église recouvra la paix : *Causæ quidem abundè satisfecit, actoribus verò pervicacibus non item; ita in prudentissimi senatûs, et strenui gloriæ divinæ vindicis, in anabaptistarum sectariis coërcendis authoritate, Ecclesiæ Basiliensis tranquillitati simul et puritati consulendum ibidem fuerit* (10). On les réfuta à Berne, dans une dispute publique, l'an 1527; mais ils disaient en secret que leurs raisons leur semblaient encore bonnes. Afin donc que le triomphe de la vérité fût plus authentique, on ordonna une autre dispute, l'an 1532 : elle dura neuf jours. On en publia les actes : cela servit de beaucoup; mais les édits rigoureux du sénat de Berne furent sans comparaison plus utiles (11). Ces brouillons eussent établi à Saint-Gal leur

(4) *Voyez la remarque* (KK) *de l'article* Mahomet.

(5) Spanhem. de Orig. Anabaptist., *pag.* 198.

(6) *En janvier, mars et novembre* 1525.

(7) Spanhem. de Origine Anabaptistarum, *pag.* 202.

(8) *Idem, ibid.*

(9) *Idem, ibid.*

(10) *Id., ibid., pag.* 203.

(11) *Id., ibid., pag.* 203, 204.

Digitized by Google

lieu de sûreté si les magistrats ne les eussent exilés (12). Ce fut là que Thomas Schucker coupa la tête à son frère, l'an 1527. Il convoqua une nombreuse assemblée, et déclara à la compagnie qu'il se sentait saisi de l'esprit de Dieu. Là-dessus il commanda à son frère de s'agenouiller, et prit une épée. Son père et sa mère, et quelques autres personnes, lui demandèrent ce qu'il voulait faire : *Ayez l'esprit en repos*, leur répondit-il, *je ne ferai rien que ce qui me sera révélé par notre Père céleste.* On attendait avec impatience l'issue de tout cela, lorsqu'on le vit tirer son épée, et faire sauter la tête de son frère. Il fut puni par les magistrats selon l'exigence de son crime; mais il ne donna aucune marque de repentir, et il déclara sur l'échafaud qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres de Dieu. Vous pouvez croire que la sévérité des édits de bannissement fut redoublée à la vue d'un tel fanatisme (13). A Strasbourg il y eut des disputes et des édits très-rigides contre cette secte (14). On y emprisonna Melchior Hofman, l'un de ses chefs, et il mourut en prison (15). Elle se répandit dans la Moravie, dans la Bohême, dans la Pologne, dans la Hongrie, dans l'Autriche, dans la Silésie. Quelques-uns de ses chefs furent livrés au bourreau. Balthasar Hubmeyer, mené à Vienne, y fut brûlé. Cette exécution passa dans la secte pour un martyre, et y réchauffa le zèle (16).

Ajoutons à tout cela que la reine Élisabeth, la première fois qu'ils abordèrent en Angleterre, l'an 1560, fit un édit qui leur commandait de se retirer incessamment (17). L'électeur palatin les chassa de ses états l'an 1594. Les diètes de Spire, l'an 1529 et l'an 1544, et celle d'Augsbourg, l'an 1551, firent des décrets barbares et sanguinaires contre eux (18). Philippe II ordonna, en 1565, à la gouvernante du Pays-Bas, de n'user d'aucune remise ni d'aucun relâchement dans la punition des anabaptistes (19). Consultez les annales de cette secte, composées par Jean-Henri Ottius; vous y verrez une ample énumération des édits qui ont été faits contre elle en plusieurs lieux de l'Europe. Ce que l'on dit de l'artillerie, qu'elle est la dernière raison des rois, *Ratio ultima regum*, se peut appliquer aux lois pénales : elles sont la dernière raison des théologiens, leur plus puissant argument, leur *Achilles*, etc.

(C) *Ils tourmentèrent fort la ville de Munster.*] Ce qui se passa dans cette ville depuis que l'anabaptisme y eut pris pied jusqu'au supplice de Jean de Leyde est un des plus mémorables événemens du XVIe. siècle. On en trouve la relation dans plusieurs livres (*). Voyez nommément la lettre qui fut écrite à Erasme par Conrad Heresbachius (20), l'an 1536, et qui a été imprimée à Amsterdam, l'an 1637, *cum Hypomnematis ac Notis Theologicis, Historicis, ac Politicis, Theodori Strackii, pastoris Budericensis.* Voyez aussi le livre de Lambert Hortensius, *de Tumultibus Anabaptistarum*; celui de Jean Wigandus, *de Anabaptismo publicato*; et la Relation d'Henri Dorpius, bourgeois de Munster, publiée l'an 1536.

(D) *Cette secte s'est guérie de ses principales faiblesses.*] C'est pourquoi les anabaptistes d'aujourd'hui se plaignent qu'on les réfute comme on réfutait leurs ancêtres. Un théologien illustre de l'académie de Hollande s'est vu exposé à ce reproche dans une lettre qu'un anabaptiste a publiée en flamand; mais il lui a répondu qu'il ne prétend pas imputer à tous toutes les erreurs qu'il a marquées : *Has* (sectas) *ut minimè confundimus in controversiis* singulis, *ita nec notatos errores* omnes omnibus *imputa-*

(12) Turbones urbe ejecti fuêre. *Idem, ibid., pag.* 206.
(13) *Idem, ibid.*
(14) *Id., ibid., pag.* 205.
(15) *Id., ibid., pag.* 212.
(16) *Id., ibid.*
(17) Hoornbeek, Summa controvers., *pag.* 282.
(18) *Idem, ibid.*

(19) *Idem, ibid., citans* Strada Hist. Belg. *lib. IV.*

(*) M. Bayle a omis involontairement, ce semble, le poëme héroïque latin en deux livres, composé par Herman Kerssenbroeck, récité par l'auteur en pleine assemblée de l'université de Cologne, et imprimé à Cologne même l'an 1545, in-8°. La pièce est dédiée à l'évêque de Munster et d'Osnabruk, François, comte de Waldeck, et le titre en est : *Belli Monasteriensis contra Anabaptistica monstra gesti, brevis atque succincta descriptio.* REM. CRIT.

(20) *Il a été gouverneur des fils du duc de Clèves, et puis conseiller du duc, et il fut au siége de Munster.*

Digitized by Google

mus.... minus voluimus imputatos illis qui intra Waterlandorum *dictas Confessiones, bonâ fide, procul fallaciis Mennonitiicis, hærere sese profitentur. Absit ut cuiquam invito et deprecanti hæresim impingamus! Sed nec isti aliorum apologiam suscipiant, aut alios esse ac fuisse negent, quos hic Elenchus, sub generali* enthusiastarum *et* anabaptistarum *nomine, ne nesciat juventus nostra, coarguit. Factum tamen novissimè, ut diximus modò,* à Rypensi *scriptore* Epistolæ *in modum belgico sermone mihi opponendæ. Qui errores hîc complures notatos dum à suis Waterlandis amolitur, si modò verè et sincerè, hoc ipso non se aut suos in talibus controversiis peti, sed familias alias ex dicto grege, intellexisse debuit. Frustrà ergò est omnis ipsius expostulatio, quasi ignorem quid Rypenses Anabaptistæ sentiant, aut quasi lectoribus meis imponam* (21). Hoornbeek a eu l'équité de n'imputer point à cette secte les hérésies de quelques particuliers : *Hîc quidem imprimis à* communibus *illorum et* singularibus *cœtuum dogmatibus secernenda sunt* propria *aliqua doctorum ipsorum* (22). Il en marque deux nommément : celle de Jacques Outreman, et celle de Weke Walles. Le premier admet trois essences dans la Divinité, et veut que l'essence du Père soit renfermée dans le ciel, et ne passe point cette borne. L'autre enseigne que Judas était un homme de bien, et qu'il a été sauvé; qu'il n'a point commis de crime en trahissant Jésus-Christ; et que les prêtres et les scribes n'en ont point commis non plus en persécutant jusqu'à la mort notre Seigneur; et que l'un et l'autre des deux brigands ont été sauvés. Outreman enseignait à Haerlem en 1605. Walles enseignait dans le territoire de Groningue l'an 1637; et il était si zélé pour ses sentimens, qu'il excommuniait sans miséricorde tous ceux qui ne les approuvaient pas. On le chassa de la province; et comme il se retira en Frise, le synode protestant qui fut tenu à Franeker l'an 1644, fit en sorte qu'on le chassât (23).

(21) Fridericus Spanhemius F. filius, in Elencho Controversiarum, *p.* 87, *edit. an.* 1694.

(22) Hoornbeek, Summa Controvers., *pag.* 189.

(23) *Idem, ibid., pag.* 389, 390.

(E) *Elle a souffert une infinité de subdivisions.*] Je craindrais de fatiguer mes lecteurs si je rapportais ici le catalogue de toutes les sectes de l'anabaptisme : je me contenterai donc d'indiquer un livre où l'on pourra se satisfaire si l'on est curieux de voir cette liste. Voyez la préface des Annales Anabaptistiques de Jean Henri Ottius.

(F) *Elle se vante d'un grand nombre de martyrs.*] Si elle n'avait à produire que ceux qu'on a fait mourir pour des attentats contre le gouvernement, elle se rendrait ridicule par son gros martyrologe; mais il est sûr que plusieurs anabaptistes qui ont souffert constamment la mort pour leurs opinions ne songeaient point à se soulever. Citons un témoignage qui ne puisse pas être suspect. C'est celui d'un écrivain qui a réfuté de toute sa force cette secte (24). Il remarque que trois choses ont été cause qu'elle a fait tant de progrès. La première est que ses docteurs étourdissaient par un grand nombre de passages de l'Écriture ceux qui leur prêtaient l'oreille; la seconde, qu'ils affectaient un grand extérieur de sainteté; la troisième, que ces sectaires témoignaient beaucoup *de constance à souffrir et à mourir.* Il prouve qu'aucune de ces trois choses n'est une marque d'orthodoxie. Voici ce qu'il dit sur la dernière : *La troisième marque par laquelle les anabaptistes séduisent les simples et inconstans, est leur constance à souffrir et à mourir. Mais cela est bien trop simple et et trop froid pour faire que leur doctrine d'Antechrist soit bonne et saine : comme dit sainct Cyprian, la peine ne fait pas le martyr, mais la cause. L'Escriture* (*) *tesmoigne que ceux-là sont vrais martyrs et bienheureux qui souffrent pour justice, pour la vérité, et pour le nom de Christ. Pour laquelle vérité les anabaptistes ne souffrent pas, qui est une chose à desplorer, mais pour une doctrine d'Antechrist. Et certes les princes et les rois ne tiennent pas bon ordre pour extirper cette secte; ils font mourir ces povres gens simples, la pluspart estans séduicts. Ils devroyent plustost*

(24) Guy de Bres, *épître dédicatoire de la* Racine, Source et fondement des Anabaptistes. *Ce livre fut imprimé l'an* 1565.

(*) Matth. V, 11; Pier. IV, 20; I Jean, IV, 3.

Digitized by Google

ennuyeux les bons rois, comme (*1) *Ezéchias et Josias, lesquels ont premier rejecté hors de leur terre toutes idolâtries, et quant et quant ont réformé la vraye religion : ainsi dévroyent-ils faire prescher la vraye doctrine apostolique publiquement ; lors quand cela se feroit, je croy qu'il ne seroit jà besoin de tant de feu pour mettre à mort ces povres simples gens séduicts* (25). Ensuite il prouve par des exemples que des gens qui ne souffraient pas pour justice ont fait paraître un très-grand courage. Il allègue le mauvais brigand, les esséniens, les circoncellions, les martyrs papistes, ariens, mahumétistes, les philosophes Zénon et Socrate. Mais il ne dit rien qui insinue que les martyrs anabaptistes souffraient la mort pour avoir porté les armes contre l'état ou excité les sujets à se révolter. Il représente leurs martyrs comme des gens simples. Voyez ce que je citerai ci-dessous de George Cassander.

Notez, en passant, que cet auteur réfute ses adversaires tout comme les catholiques réfutaient les protestans. *La première marque*, dit-il (26), *par laquelle ils trompent et séduisent beaucoup de gens, c'est quand sans sens, jugement, ni raison, ils allèguent une infinité de textes de l'Escriture saincte à tort et à travers, tout ainsi comme s'ils avoyent mangé la Bible, combien que néantmoins le plus souvent ils ne cognoissent pas un A pour un moulin à vent (comme on dit), les povres gens demeurent là tout court, estans ravis en admiration d'ouïr tant d'Escriture, et pensent avoir de grands docteurs entre mains. Mais je prie tels simples gens de penser qu'il n'y a jamais eu hérésie au monde qui ne se soit tousjours servie de l'Escriture, la corrompans et destournans pour la faire servir à maintenir leurs blasphesmes, combien que toutesfois l'Escriture ne donne point d'occasion d'erreur et hérésie : mais elles viennent par le contraire, comme dit Christ* (*2) : *ce que vous errez, n'est-ce pas par ce que vous ne sçavez les Escritures ?* Quant à la *seconde marque, par laquelle les anabaptistes séduisoient et subvertissoient les cœurs des simples*, qui étoit *la saincteté contrefaicte*, il prouve par des exemples qu'elle est bien souvent le caractère des faux docteurs. Il est certain que les catholiques avaient à répondre à ces trois difficultés : 1°. que les protestans ne parlaient que de la Bible, et qu'ils la citaient éternellement ; 2°. qu'ils condamnaient les danses, le luxe des habits, le cabaret, etc. ; 3°. que plusieurs d'entre eux mouraient constamment pour leur religion. On réfutait ces difficultés tout comme l'auteur protestant que je cite les a réfutées. Ceci nous montre de plus en plus le préjudice que la secte des anabaptistes apportait aux protestans ; car il la fallait réfuter par des raisons que les papistes faisaient valoir contre ceux qui les avaient employées.

Au reste, il y a dans le Martyrologe de Genève quelques personnes qui étaient anabaptistes. Notez que ceux-ci ont publié deux Martyrologes, l'un à Haerlem, l'an 1615 ; l'autre à Horn, l'an 1617. Ces deux ouvrages ont fait éclater la discorde des anabaptistes ; car ceux de Horn ont critiqué (27) le Martyrologe de ceux de Haerlem, comme un ouvrage où l'on avait procédé de mauvaise foi. En répondant à cette censure (28), on se servit de la voie de récrimination : on accusa les compilateurs du Martyrologe de Horn d'y avoir fourré des gens qui avaient souscrit à la confession des réformés quant à l'article de l'incarnation de Jésus-Christ (29). Le principal compilateur du Martyrologe de Horn se nommait Jacques Outerman. La préface de ce livre n'est pas moins injurieuse aux luthériens et aux calvinistes qu'aux papistes. Ils y sont tous accusés de tyrannie (30).

(G) *Personne n'a parlé de cette secte aussi équitablement que George Cassander.*] Il dit que les mennonites faisaient paraître un bon cœur, un cœur pieux, et qu'ils s'écartaient de la foi par un faux zèle, beaucoup plus que

(*1) II°. Paralip., XXX *et* XXXV.

(25) Racine, Source, etc., des Anabaptistes, *pag.* 9.

(26) Racine, Source, etc., des Anabaptistes, *pag.* 5.

(*2) Marc, XII, 24.

(27) *Dans la préface de l'édition de* 1626.

(28) *On y répondit dans un ouvrage flamand imprimé à Haerlem l'an* 1630, *et composé par* Hans Alenson.

(29) Ottius, Annal. Anabapt. *ad ann.* 1615, *num.* 6, *pag.* 233.

(30) *Idem, ibid., ad ann.* 1626, *num.* 2, *p.* 251.

Digitized by Google

par malice ; qu'ils condamnaient les fureurs de ceux de Munster ; qu'ils enseignaient que le règne de Jésus-Christ ne doit s'établir que par la croix : *Ils sont donc*, ajoute-t-il, *plus dignes de compassion et d'instruction que d'être persécutés ;* et il leur applique un beau passage de saint Augustin : *Hujus quem dixi Mennonis, cui nunc hic Theodoricus successit, sectatores ferè sunt omnes qui per hæc Belgica et Germaniæ inferioris loca ; huic anabaptisticæ hæresi affines deprehenduntur, in quibus magnâ ex parte pii cujusdam animi argumenta cernas, qui imperito quodam zelo incitati, errore potiùs quàm animi malitiâ à vero divinarum litterarum sensu, et concordi totius Ecclesiæ consensu desciverunt, quod ex eo perspici potest, quòd Monasteriensibus et hinc consecutis Batenburgicis furoribus, novam quandam restitutionem regni Christi, quod in deletione impiorum per vim externam positum sit, meditantibus, acerrimè semper restiterunt, et in solâ cruce regni Christi instaurationem et propagationem consistere docuerunt : quo fit, ut qui hujusmodi sunt, commiseratione potiùs et emendatione quàm insectatione et perditione digni videantur. His enim multò magis convenire videtur quod de Manichæis disputans inquit August.* (*1) : *Quanquam Dominus per servos suos regna subvertat erroris, ipsos tamen homines, in quantum homines sunt, emendandos esse potiùs quàm perdendos jubet... Atque utinam qui atrociore in hosce miseros sunt animo, mansuetudinem et prudentiam hujus sancti viri imitentur, qui in disputatione adversus Manichæos.. his verbis est usus* (*2) : *Illi, inquit, in vos sæviant, qui nesciunt cum quo labore verum inveniatur, et quàm difficilè caveantur errores. Illi in vos sæviant, qui nesciunt cum quantâ difficultate sanetur oculus interioris hominis, ut possit intueri solem suum. Illi in vos sæviant, qui nesciunt quibus suspiriis et gemitibus fiat, ut ex quantulâcunque parte possit intelligi Deus* (31). Voilà ce qu'il dit au duc de Clèves en lui dédiant un livre où il prouve que la doctrine du baptême des enfans n'a souffert aucune contradiction dans l'ancienne Église. Le consentement universel de tous les chrétiens pendant plusieurs siècles lui paraît une si puissante preuve qu'un dogme vient des apôtres, qu'il ne croit pas qu'on puisse mieux réfuter les anabaptistes que par la force de cet argument. Il en savait la vertu par expérience ; car il dit qu'un docteur anabaptiste, prisonnier au château de Clèves, se convertit avec quelques autres de ses adhérens, dès qu'il eut vu le recueil de témoignages qui fait voir l'antiquité de la tradition sur ce point-là. Ce fut la raison pourquoi Cassander fit voir le jour à son ouvrage. Disons qu'il conféra deux fois avec des anabaptistes ; premièrement à Cologne, avec un certain Matthias, l'an 1556, et puis avec le nommé Jean Kremer, prisonnier dans le comté de la Mark, l'an 1558. J'ai transposé l'ordre de l'auteur que je vais citer ; car son *iterùm* est contradictoire : *Georgius Cassander*, dit-il (32), *bis cum illis coram disputavit, de quo inter ejus Opera fol.* 1227 : *semel cum Johanne Kremer, a.* CIↃ IↃ LVIII *captivo in Comitatu Marchiæ ; iterùm, a.* CIↃ IↃ LVI, *cum Matthid aliquo, Coloniæ.*

(H) *Les théologiens protestans ont combattu cette secte avec zèle dans les Provinces-Unies, et ont obtenu des édits pour la réprimer.*] Ils ont provoqué diverses fois à la dispute les anabaptistes. Le synode de Horn fit un acte sur cela, et recourut même à l'autorité du gouverneur : *Ecclesiæ nostræ semper bonum ac utile censuerunt, adversarios ad disputationem et colloquia provocare. Synodus Hornana a.* CIↃ IↃ LXXX, *et a.* CIↃ IↃ LXXVI, *imploratâ eum in finem Gubernatoris Theod. Sonnoyi auctoritate.... decernit provocandum, etc.* (33). Trois ou quatre synodes firent de semblables actes avant la fin du XVIe. siècle (34). Les églises trouvèrent bon, l'an 1599, que l'on composât un ouvrage qui contînt le corps des controverses anabaptistiques. Arminius, minis-

(*1) *Contra* Epistolam Fundamenti.

(*2) *Ibidem.*

(31) Georgius Cassander, *præfat.* Tractatûs de Baptismo Infantium.

(32) Hoornbeek, Summa Controvers., *pag.* 394.

(33) *Idem, ibid. Notez qu'il transpose les temps : il met le synode de 1578 après celui de 1580.*

(34) *Idem, ibid.*

Digitized by Google

tre d'Amsterdam, se chargea de cette composition et la commença : il l'interrompit quand il fut professeur en théologie à Leyde, et il allégua des raisons dans le synode d'Alcmaër, l'an 1605, qui ne lui permettaient pas de s'appliquer à un tel ouvrage. Le synode d'Enchuyse, l'an 1624, commit deux ministres à examiner les Confessions des mennonites, et à discuter les controverses. L'un d'eux étant resté seul, l'an 1626, demanda un nouveau second, on lui accorda Doreslaar, au synode d'Amsterdam, en 1638. Ils s'appliquèrent diligemment à leur commission, et publièrent en flamand un très-bon livre, l'an 1637. C'est un corps de controverses anabaptistiques, où les variations de ces gens-là sont marquées exactement (35). L'auteur, qui narre ces choses, observe que les églises prennent garde, conjointement avec le bras séculier, que cette secte ne s'agrandisse : elles sont en sentinelle, dit-il, pour la réprimer si elle produit de nouvelles branches, ou si elle veut sortir hors de ses limites : *Pro coërcendis aut noviter pullulantibus aut sua pomoeria extendentibus juxta cum politicis etiam ecclesiæ vigilant* (36). Il ajoute que les synodes de Frise ne cessent de solliciter les états de la province à exécuter et à renouveler l'édit qui fut publié contre les anabaptistes, l'an 1598, et qu'on en presse principalement l'exécution à l'égard des nouvelles assemblées, et des nouveaux lieux d'exercice que cette secte ose former. Il ajoute que le synode des anabaptistes, tenu à Haerlem au mois de juillet 1649, ayant fait connaître qu'ils avaient dressé plusieurs nouvelles églises, c'est aux pasteurs orthodoxes à chercher les voies de réprimer ces innovations ; et d'autant plus qu'on se peut fonder sur un édit de l'an 1651, par lequel leurs hautes puissances ordonnent qu'il faut mettre les sectes à la raison, et ne leur permettre pas de se répandre : *Sectas cohibendas atque in ordinem redigendas, neque permittendum in plura loca quàm hodiè sint diffundantur* (37). C'est ainsi qu'en France l'on interdisait les lieux d'exercice dont ceux de la religion ne pouvaient pas faire voir qu'ils eussent joui au temps des édits. Voyez la *Politica Ecclesiastica* de Voetius (38), où il examine si cette secte doit être tolérée : il use de distinction ; mais il penche beaucoup sur la négative, généralement parlant.

(1) *M. van Beuning raisonna un jour sur la tolérance qu'on accorde à cette secte en Hollande avec M. de Turenne.*] M. de Turenne, étant en carrosse avec cet ambassadeur, lui témoigna qu'il désapprouvait la tolérance que les États Généraux avaient pour tant de sortes de religions. Je n'ai que faire de dire ici ce que l'on conte que M. van Beuning lui répondit à l'égard des autres sectes ; je me contente de rapporter ce qui concerne les mennonites : « Pourquoi vou» driez-vous, dit-il, qu'on ne les to» lérât pas ? Ce sont de si bonnes » gens, et les plus commodes du mon» de : ils n'aspirent point aux char» ges ; on ne les rencontre point sur » sa route lorsque l'on est ambitieux ; » ils ne nous traversent point par leur » concurrence et par leurs brigues. Il » serait à souhaiter que par tout le » monde la moitié des habitans se fît » un scrupule de songer aux dignités : » l'autre moitié y parviendrait avec » moins de peine, et sans employer » tant d'artifices et de bassesses, et » tant de moyens illégitimes. Nous ne » craignons point la rébellion d'une » secte qui met entre les articles de sa » foi, qu'il ne faut jamais porter les » armes. Quel repos d'esprit pour un » souverain, que de savoir qu'une » telle bride empêchera les mutineries » de ses sujets, quelque chargés qu'ils » puissent être d'impôts et de tailles ! » Les mennonites paient leur part de » toutes les charges de l'état. Cela » nous suffit : avec cela nous levons » des troupes qui rendent plus de ser» vice qu'ils n'en rendraient en s'en» rôlant. Ils nous édifient par la sim» plicité de leurs mœurs : ils s'appli» quent aux arts, au négoce, sans » dissiper par le luxe et par la débau» che leur patrimoine ou les biens » qu'ils gagnent. On n'en use pas » ainsi dans les autres communions : » les voluptés et les dépenses de la » vanité y sont une source continuelle

(35) *Idem, ibid., pag.* 395, 396.
(36) *Idem, ibid., pag.* 391.
(37) *Idem, ibid., pag.* 392.

(38) *Au livre IV, de la Ire. partie, pag.* 538. *et suiv.*

Digitized by Google

» de scandale et un affaiblissement de » l'état. Mais ils refusent de jurer : » voilà une belle affaire ! L'autorité » des tribunaux n'en souffre aucun » préjudice. Ces gens-là se tiennent » aussi liés par la promesse de dire » la vérité, que s'ils faisaient des ser- » mens. Toute l'utilité des sermens » que l'on fait prêter consiste en ce » qu'un homme qui les viole craint » un châtiment plus sévère de la part » de Dieu, et s'expose à l'infamie, et » même à des peines corporelles de » la part des hommes. Les mennonites » craignent toutes les mêmes choses » s'ils mentent après avoir donné leur » parole qu'ils diront la vérité : ils » sont donc serrés par les mêmes liens » que les autres hommes. »

(K) *Les livres que l'on a écrits touchant cette secte et contre ses dogmes sont innombrables.*] J'en ai indiqué quelques-uns dans la remarque (C). En voici d'autres. Herman Modée a fait un livre *de Initiis Sectæ Anabaptisticæ*. André Meshovius a fait en latin l'*Histoire des Anabaptistes*. Un anonyme a fait en flamand la *Succession Anabaptistique*, imprimée à Cologne, l'an 1603. Il y a aussi un livre flamand, imprimé l'an 1605, *de Origine et Progressu Sectarum inter Anabaptistas*. M. Ottius, professeur à Zurich, a fait en latin les *Annales* de cette secte jusqu'en 1671. Tous ces ouvrages sont mentionnés, ou par Hoornbeek (39), ou par Micrælius (40), ou par Spanheim (41). Je n'ai point vu qu'ils aient parlé d'un livre que Cassander a indiqué de cette manière : *De origine vero hujus Anabaptisticæ sectæ, ejusque progressu, et quæ ex hoc capite monstra quàm varia et absurda, atque inter se pugnantia prodierunt, luculentè, copiosè, summdque cum fide scripsit Nicolaus Blesdick, qui quòd aliquandò hujusmodi errore per imperitiam ætatis deceptus fuerit, eò nunc instructior et vehementior est in iis erroribus refellendis, id quod illi cum B. Augustino commune est* (42). Hoornbeek parle seulement d'une *Histoire de David George*, composée par Nicolas Blesdik, gendre de ce David, et publiée par Revius (43). On imprima en français, à Amsterdam, une *Histoire des Anabaptistes*, l'an 1695, et une plus ample l'an 1700. Ceux qui ont écrit contre eux sont Zuingle, Luther, Calvin, Melanchthon, Œcolampade, Urbain Regius, Juste Menius, Bullinger, Jean Lascas, Guy de Brès, Taffin, Hunnius, Osiander, Cloppenbourg, Spanheim et plusieurs autres qu'il serait trop long de nommer (44). Mais je n'oublierai pas le livre intitulé *Babel*, publié l'an 1621, par Herman Faukelius, ministre de Middelbourg, et l'un des pères du synode de Dordrecht. Il montre dans cet ouvrage la diversité énorme de sentimens qui règne parmi les anabaptistes. Ceux-ci lui opposèrent une Confession de foi qu'ils publièrent l'an 1624, à Amsterdam. Ils usèrent aussi de rétorsion ; car ils publièrent une *Babel des Pédobaptistes* (45). Antoine Jacob (46) en fut l'auteur. Notez qu'au commencement ils écrivaient peu de livres ; mais enfin ils ont eu divers auteurs, et ils ont donné au public quantité d'ouvrages ; les uns didactiques ou historiques, et les autres polémiques. Ils publièrent à Horn, en 1624, une *Confession de foi* qu'ils munirent de passages de l'Écriture et de quelques autres autorités. Au bout de douze ans ils en publièrent (47) une autre qui faisait voir leur concorde. On a vu des *Apologies de leur Confession* ; on a vu aussi de leurs *Catéchismes* et de leurs *Manuels de Religion*. Ils réfutèrent le Manifeste de Zurich, l'an 1644. Abraham de David (48), l'un d'eux publia un livre, en la même année, contre un ministre de Haerlem, nommé Bontemps. Il l'intitula, *Smegma Hollandicum contra maculas quas P. Bontemps Mennonitis adspersit*. Le même ministre fut réfuté par d'au-

(39) *In* Summâ Controversiarum.
(40) *In* Syntagmate Histor. eccl.
(41) *In* Elenchо Controversiar.
(42) Georg. Cassander, *epist. dedicator.* Tractatûs de Baptismo Infantium.

(43) Hoornbeek, Summa Controversiar., *p.* 373.
(44) *Idem, ibid., pag.* 394 ; et Jean Vaget, *dans la thèse qu'il soutint à Wittemberg, l'an* 1688, de Secta Mennonitarum.
(45) *C'est-à-dire ceux qui baptisent les enfans.*
(46) *Ministre anabaptiste et médecin d'Amsterdam.*
(47) *A Dordrecht.*
(48) *Il se désigna par ces trois lettres, G. V. V., c'est-à-dire*, Gérard Vryberg. Hottingeri Biblioth. Theolog., *lib. III, cap. V, pag.* 420, 421.

Digitized by Google

tres ouvrages, par l'*Abstersio accusationum gravium Petri Bontemps, facta per P. V. K.* 1643; par *Confutatio argumentorum quibus P. Bontemps probare conatur Anabaptistas injurios esse in Deum et homines*, 1643; par *Spongia ad abluendas maculas Petri Bontemps contra certam Anabaptistarum sectam*; par *Jodoci Henrici Lixivium contra ejusdem maculas*; par *Probatio Lixivii D. Bontemps ubi per G. V. V. fides potissimum authoris et methodus agendi solicitatur* (49).

(L) *On allègue quelques raisons pour justifier la sévérité des Suisses à leur égard.*] Rapportons ici le précis d'une lettre qui fut écrite le 21 d'août 1642, à M. Hotton, ministre de l'église wallone d'Amsterdam, par M. Breitinger, doyen des ministres de l'église de Zurich. La guerre s'étant allumée presque dans toute l'Europe, l'an 1622, les magistrats de Zurich donnèrent ordre que, conformément à la pratique usitée de tout temps en semblables cas, les habitans du canton s'exerçassent au métier des armes par des revues. Les anabaptistes refusèrent d'obéir, et représentèrent à ceux qui se préparaient à l'obéissance que la guerre doit être considérée comme un châtiment divin, et que c'est par la bonne vie, et non par les armes, qu'il faut défendre l'état. Ils insinuèrent qu'ils aimeraient mieux quitter leur patrie, leurs femmes, leurs enfans, et tous leurs biens, que de repousser par les armes l'ennemi commun. Les bons sujets s'indignèrent de cela à un tel point, qu'ils furent d'avis qu'on exterminât cette secte; mais les magistrats cherchèrent des expédiens plus doux. Ils chargèrent les plus sages têtes du sénat de régler avec les théologiens les plus modérés ce qu'il y aurait à faire dans cette conjoncture. Ce comité se recommanda avant toutes choses aux prières de toute l'église, et puis voici quelle fut sa première résolution: que l'on n'oublierait rien de tout ce qui paraîtrait propre à guérir les faux scrupules des anabaptistes; qu'on n'en condamnerait aucun, ni à la mort, ni aux galères, et qu'on ne ferait aucune chose qui ressentît ou la cruauté, ou la précipitation, ou la passion. Après cela il fut jugé à propos de conférer avec eux, et on leur marqua trois endroits où ils auraient à s'assembler, afin d'entendre ce que l'on avait à leur dire. Ils se rendirent à l'assignation: on leur proposa, et de vive voix et par écrit, les principaux points de la foi chrétienne; ils n'en rejetèrent qu'un, qui était celui des magistratures. Le sénat, après avoir su ce qui se passa dans ces assemblées, manda quelques-uns de leurs chefs. Ils comparurent; ils exposèrent leurs raisons: on y répondit tranquillement; mais on ne put rien gagner, et néanmoins on les renvoya avec beaucoup de clémence. Ils ne laissèrent pas de se retirer comme des gens qui avaient peur de quelque supercherie, et ils l'avouèrent le lendemain, lorsqu'on leur demanda pourquoi ils avaient fait paraître qu'ils se défiaient du sauf-conduit que le souverain leur avait expédié. Cette douceur des magistrats déplut beaucoup à plusieurs personnes; cependant on voulut tenter encore les voies de la modération. On assembla les principaux chefs des anabaptistes: on les assura que, sans exiger qu'ils prêtassent le serment selon les formules ordinaires, on se contenterait qu'ils répondissent *oui* ou *non*; qu'on les dispenserait de porter les armes, pourvu que, par leurs prières et par d'autres moyens pieux, ils concourussent au bien public; et qu'en les engageant à se trouver aux prédications des ministres on ne prétendait pas leur interdire la liberté de désapprouver ce qu'ils jugeraient contraire à la parole de Dieu; qu'on voulait seulement qu'ils ne critiquassent pas cela avant que d'en avoir conféré, ou avec un de leurs pasteurs, ou avec quelque autre personne ecclésiastique. On finit par des promesses de protection et par des exhortations pathétiques. Mais, quand on vit que ces gens-là ne changeaient point de pensée, on les exhorta bénignement à se retirer ailleurs: on leur permit d'emporter autant de bien qu'il leur en faudrait pour leur subsistance; on promit la restitution à tous ceux qui, guéris de leurs erreurs, voudraient revenir; et l'on déclara que les enfans et les femmes qui renonceraient à la secte et ne voudraient pas abandon-

(49) *Id., ibid.*

Digitized by Google

ner la patrie jouiraient d'une portion convenable du bien des pères et des maris. Les anabaptistes répondirent que la terre appartient à Dieu, et non pas aux magistrats, et rejetèrent ces conditions. Alors on en vint aux taxes et aux amendes; et parce qu'ils refusèrent de les payer, et qu'ils crièrent à la tyrannie, on confisqua tous leurs biens. Ils murmurèrent encore plus: ils s'assemblèrent nuitamment; ils prièrent Dieu de réprimer la fureur du magistrat par la peste, par la famine, et par telles autres calamités. Là-dessus on se trouva obligé de recourir à un remède plus fort: on en mit plusieurs en prison. Ils se sauvèrent presque tous (50) par une brèche qu'ils firent à la muraille, et ne se montrèrent pas moins inquiets qu'auparavant: on les remit en prison, on les exhorta de temps en temps à se convertir, ou à se retirer de bon gré hors de la patrie; ils persistèrent à demander simplement la liberté. Ils offrirent de rendre raison de leur doctrine devant tout le peuple: on leur refusa cela; mais on voulut bien leur proposer une dispute par écrit, et on leur marqua même les points de la controverse: ils répondirent toujours qu'ils ne pouvaient se défendre pendant qu'ils seraient en prison. Notez que leurs fugitifs semèrent partout des plaintes atroces, comme si leurs prisonniers avaient été maltraités le plus inhumainement du monde (51.)

Voilà une apologie fondée sur la patience très-longue qui précéda les rigueurs; mais voici d'autres moyens plus particuliers, et qui résultent de la nature ou de la constitution du gouvernement en ce pays-là. Les Suisses ne repoussent point l'ennemi avec des troupes auxiliaires ou soudoyées, mais en se rangeant eux-mêmes sous le drapeau; et l'un des fonds de leur subsistance est la permission qu'ils donnent de lever du monde chez eux pour le service des étrangers. Il importe donc à leurs souverains que tous les sujets soient propres aux armes, et aiment la guerre. Voilà pourquoi les anabaptistes ne leur conviennent pas, gens qui ne veulent blesser ni tuer personne, et qui, en tant qu'en eux est, intimident les plus belliqueux; car ils inspirent des scrupules de conscience sur l'effusion du sang humain et sur les passions inséparables du métier des armes.

(M) *Moréri n'a pas eu raison de charger cette secte de deux doctrines qu'il lui impute.*] Il a trouvé dans Pratéolus que, selon les anabaptistes, les femmes sont obligées à prêter leur corps à tout homme qui leur demande cette fonction, et que, réciproquement, les hommes sont obligés à satisfaire le désir de toute femme qui leur demande cet office: *Dicunt postremò quamlibet mulierem obligatam esse ad coëundum cum quolibet viro eam petente, et contrà eodem vinculo adstringunt omnem virum ad tantundem reddendum cuilibet mulieri hoc ab illo petenti* (52). Selon cela, il y aurait un mariage naturel entre tous les hommes et toutes les femmes: je veux dire que, par devoir, et à peine de commettre un crime, chaque homme serait tenu de contenter quelque femme que ce fût quand il en serait requis; et chaque femme serait tenue de complaire à quelque homme que ce fût quand elle en serait requise. Les devoirs que saint Paul expose (53), qui font qu'un mari n'a point la puissance de son corps, et la doit considérer comme transférée à son épouse; et que celle-ci pareillement doit considérer comme transférée à son époux la puissance de son corps: ces devoirs, dis-je, très-justes et très-raisonnables dans le mariage d'un avec une, n'auraient point de bornes; ils s'étendraient de chaque homme sur toutes les femmes, et de chaque femme sur tous les hommes: chose si extravagante, si vilaine, si abominable, qu'il est difficile de s'imaginer qu'aucune secte d'anabaptistes l'ait enseignée. Les lois naturelles, selon cela, seraient beaucoup plus impossibles à accomplir que les lois de l'Évangile; et il serait juste à cet égard de renouveler cette plainte: *C'est un joug que nous, ni nos pères, n'avons pu porter.* En un mot, ce ne peut pas

(50) *Le lendemain de Pâques* 1636.

(51) *Tiré d'une* lettre *de* Jean-Jacques Breitinger, *datée du* 21 *août* 1642, *et insérée dans les* Annales Anabaptistici *de* Jean-Henri Ottius, *pag.* 288 *et suiv.*

(52) Prateolus, *in* Elencho Hæreseôn, *lib. I, pag.* 27.

(53) Ire. Épître aux Corinthiens, *chap. VII, vs.* 4.

Digitized by Google

être une loi de la nature; car la nature n'oblige à rien d'impossible (54). La beauté et la tendresse de conscience, jointes ensemble sous une pareille loi, seraient un poids qui ferait bientôt crever les plus vigoureux et les plus robustes. Il n'y aurait point de personnes aussi à plaindre que celles qui seraient belles et consciencieuses. Et notez que la doctrine de la communauté des femmes n'égale point l'abomination de celle-ci : elle n'ôte pas la liberté de refuser; elle n'engage pas la conscience à tout acquiescement.

Peut-être ne me tromperai-je pas si je conjecture que les faiseurs de catalogues d'Hérésies, les originaux de Pratéolus, ont forgé cette chimère en donnant un mauvais sens, ou par ignorance, ou par malice, à l'une des conséquences du dogme de l'égalité des conditions. Il est certain qu'au commencement les anabaptistes enseignaient cette égalité : d'où il s'ensuivait qu'une fille de bonne maison ne devait pas refuser les propositions de mariage avec un fils de paysan, et qu'un gentilhomme ne devait pas refuser les recherches d'une payanne. Si nos faiseurs de Catalogues ont bâti sur ce fondement la doctrine absurde qu'ils ont imputée aux anabaptistes, sont-ils moins impertinens que ce dogme même ?

Je ne crois point non plus que ces sectaires aient regardé comme illégitime le mariage des autres chrétiens, et qu'ils aient confondu tous les bâtards avec les enfans des personnes mariées, qu'ils aient cru, par exemple, que la naissance de Calvin n'était pas moins accompagnée de souillure que celle d'Érasme. Mais M. Moréri n'y regardait pas de si près; et, pourvu qu'il pût diffamer les hérétiques, tout lui était bon *.

(54) *Impossibili nemo tenetur.*

* Joly renvoie au Sorberiana « pour quelques « traits assez curieux sur les anabaptistes du « 17e. siècle. »

ANACRÉON, poëte grec, natif de Téos, ville d'Ionie (A), florissait au temps que Polycrate régnait à Samos (B) et qu'Hipparchus jouissait à Athènes de la domination que son père Pisistrate y avait usurpée. C'est de quoi l'on ne peut douter lorsque l'on consulte les livres de Platon et ceux d'Hérodote; car l'on y voit qu'Hipparchus fit venir Anacréon à Athènes (*a*) (C), et qu'Anacréon était dans la chambre de Polycrate durant l'audience qui fut donnée à un envoyé d'Orètes, gouverneur de Sardes (*b*) (D). Cambyse était alors roi de Perse : ce que je remarque, afin que tous mes lecteurs puissent se représenter avec plus de facilité le temps auquel Anacréon a vécu. Ce poëte avait l'esprit délicat, et il y a des grâces et des charmes inexprimables dans ses *poésies;* mais il aimait trop les plaisirs : il était d'un tempérament si amoureux, qu'il lui fallait et des garçons et des filles (E); et d'ailleurs il aimait le vin. Ce dernier défaut se fit sans doute remarquer excessivement à Athènes, puisque la statue qu'on y voyait d'Anacréon le représentait comme un homme ivre qui chante (*c*). Si nous avions tous ses *poëmes*, nous y verrions une infinité de traits de son humeur voluptueuse (F) : mais le peu qui nous en reste nous la fait assez connaître. On y trouve la passion dont il brûlait pour Bathyllus (G); et si, à cause que l'on n'attachait point alors à cette espèce d'amour une note d'infamie, comme on le fait en pays de chrétienté, il ne mérite pas toute l'horreur que l'on aurait d'un poëte chrétien en pareil cas, il faut que l'endurcissement de son

(*a*) Plato, *in* Hipparcho. Æliani Var. Hist., *lib. VIII, cap. II.*

(*b*) Herod. *lib. III, cap. CXXI. Voyez aussi* Pausanias, *liv. I, pag.* 2.

(*c*) Pausan. *lib. I, pag.* 23.

Digitized by Google

siècle paie pour lui : je veux dire que l'indignation des lecteurs doit tomber sur ce temps-là, selon tout ce en quoi elle ne se décharge point sur chaque particulier. Les débauches d'Anacréon ne l'empêchèrent pas de vivre quatre-vingt-cinq ans, si nous en croyons Lucien, qui l'a mis au nombre des personnes de longue vie. On dit qu'il soutenait sa langueur dans cette grande vieillesse en mangeant des raisins séchés, et qu'un pepin qui s'arrêta à son gosier l'étrangla. Valère Maxime attribue une fin si douce à une faveur particulière des dieux (H). Personne, que je sache, n'a marqué le lieu ni le temps de sa mort (I), ni décidé comment s'appelait son père (K). On a plusieurs traductions de ses poésies (L); mais il y a des critiques qui ne croient pas que tous les vers qui courent aujourd'hui sous son nom soient de lui (*d*). Ceux qui ont parlé de ses amours pour Sapho n'ont point consulté la chronologie, comme nous le ferons voir dans l'article de cette femme. On dit qu'un présent que Polycrate lui avait fait en argent l'embarassa de telle sorte, qu'il fut quelques nuits sans pouvoir dormir, et qu'il alla le rendre à ce prince. Cela n'est guère vraisemblable, quoique Stobée nous en ait donné Aristote pour garant. Giraldi ne cite pour cela que les recueils grecs d'Arsénius (*e*).

(A) *Il était natif de Téos, ville d'Ionie.*] Je réfute, dans l'article Téos, ceux qui ont dit qu'Anacréon était de *Teium* sur le Pont-Euxin.

(B) *Il florissait au temps que Polycrate régnait à Samos.*] Je n'ai point marqué d'olympiade, car, pour un homme qui a vécu quatre-vingt-cinq ans, il me semble que l'on ne doit point s'enfermer dans des bornes si étroites. Aussi voit-on que ceux qui le font, s'éloignent beaucoup les uns des autres. Eusèbe (1), qui a choisi la 62e. olympiade, n'a pu empêcher que Suidas n'ait mieux aimé la 52e., et que M. le Fèvre de Saumur n'ait mieux aimé la 72e. (2). Mais ne décidons rien sur Suidas : son texte est assurément corrompu; et il n'est point pardonnable à ses traducteurs d'avoir laissé passer l'épouvantable bévue qui s'y trouve. On y lit qu'Anacréon a vécu du temps de Polycrate, tyran de Samos, dans la 52e. olympiade; ou, selon d'autres, du temps de Cyrus et de Cambyse, dans l'olympiade 25e. Il paraît, par Hérodote, que Polycrate et Cambyse moururent environ en même temps (3). Eusèbe les fait contemporains sous la 63e. olympiade, et il a raison : il n'est donc point vrai qu'il faille mettre entre eux deux 27 olympiades, ni faire remonter Cyrus de la 55e. olympiade, où l'on met ordinairement l'époque de la monarchie des Perses à la 25e. Vossius fait dire à Suidas qu'Anacréon a vécu dans la 61e. ou la 62e. olympiade (4); c'est ce qu'on ne trouve point dans le Suidas imprimé. Quant à M. le Fèvre, qui a choisi la 72e. olympiade pour le temps précis de la vie d'Anacréon, il est plus facile de ruiner ses preuves que de montrer que ce poëte n'a pas vécu en ce temps-là. M. le Fèvre raisonne ainsi : Anacréon vint à Athènes du temps d'Hipparchus : celui-ci avait un frère nommé Hippias, *qui sollicita Darius, fils d'Hystaspes, d'entreprendre le voyage qu'il fit contre les Athéniens. Cela étant*, dit-il, *vous*

(*d*) Tanaq. Fab. Not. in Anacr. *Mademoiselle* le Fèvre *sa fille, n'est pas en cela toujours d'accord avec lui. Voyez* sa préface *sur* Anacréon.

(*e*) Gyrald. Histor. Poët. *Dialog. IX, pag.* 471.

(1) Calvisius *lui fait dire qu'Anacréon a fleuri dans la* 25e. *olympiade. Je ne trouve point cela dans* l'Eusèbe de Scaliger.

(2) Vies des Poëtes grecs.

(3) Herod., *lib. III, cap. CXX, et seqq.*

(4) Vossius de Poët. Græc., *pag.* 22. Hofman *le copie; mais* Moréri, *son autre copiste, a mis* 60 *au lieu de* 61.

Digitized by Google

voyez précisément l'année 489 avant Jésus-Christ, et l'olympiade 72. J'avoue que l'expédition des Perses contre les Athéniens, de laquelle il s'agit ici, et où Darius ne se trouva point en personne, quoique la phrase de M. le Fèvre le signifie, regarde la 72e. olympiade, et l'an 489 avant Jésus-Christ (5); mais il faut savoir que ce prétendu voyage de Darius ne fut fait que vingt ans après qu'Hippias eut été chassé d'Athènes (6), et qu'il en fut chassé la quatrième année après la mort d'Hipparchus, et la dix-huitième après la mort de Pisistrate, d'où il faut conclure qu'Hipparchus avait dominé quatorze ou quinze ans. Il est donc très-possible, 1°. qu'il ait fait venir Anacréon à Athènes trente ans avant que Darius, fils d'Hystaspes, suivît les instigations d'Hippias contre les Athéniens; 2°. que la mort d'Anacréon ait précédé de quelques années la 72e. olympiade, et l'année 489 avant Jésus-Christ, marquée si précisément par M. le Fèvre, comme le temps précis où Anacréon a vécu. Voici une autre remarque. Il écrivit ses poëtes grecs en 1659 (7). Or, dans son Anacréon, imprimé en 1660, il fait fleurir ce poëte cinq cent cinquante-cinq ans avant Jésus-Christ, plus ou moins, et il accorde à Suidas qu'Anacréon a pu vivre en la 52e. olympiade, *puisqu'il a vécu familièrement*, dit-il, *avec Polycrate, qui florissait au même temps qu'Amasis régnait en Égypte.* M. le Fèvre a été donc un peu trop flottant sur la chronologie d'Anacréon. On ne dira jamais, sans se tromper, d'un homme qui a pu fleurir dans la 52e. olympiade, que la 72e. olympiade est le temps précis où il a vécu. D'ailleurs, c'est mal prouver qu'un homme a pu vivre dans la 52e. olympiade, que de le prouver par la raison qu'il a été bon ami de Polycrate, contemporain d'Amasis; car ces deux princes sont morts, celui-ci à la fin de la 64e. olympiade, et celui-là deux ans après (8).

(C) *Hipparchus le fit venir à Athènes.*] Je ne prétends pas critiquer M. le Fèvre de ce qu'il a dit *qu'Hipparchus, fils de Pisistrate* (9), *envoya à Téos un vaisseau à cinquante rames, avec des lettres fort civiles et fort obligeantes, par lesquelles il conjurait* Anacréon *de passer la mer Égée, et de faire un voyage à Athènes, l'assurant que sa vertu trouverait là des admirateurs qui ne connaissaient pas mal le prix des belles compositions et le mérite des personnes rares* : je n'ai garde de critiquer cela, ni sous prétexte que je ne trouve dans Platon autre chose que ceci, Ἐπ' Ἀνακρέοντα τὸν Τήϊον πεντηκόντορον στεῖλας ἱκόμενον εἰς τὴν πόλιν (10); *Il fit venir dans notre ville Anacréon, natif de Téos, en lui envoyant un vaisseau de cinquante rames* : ni sous prétexte qu'Élien se renferme dans la même généralité (11) : car, outre que M. le Fèvre pouvait avoir appris dans des livres qui ne me sont point connus les particularités qu'il rapporte, les lois de la vraisemblance veulent qu'Hipparchus ait écrit ou ait fait écrire obligeamment à Anacréon; et ainsi l'on peut supposer tout ce que M. le Fèvre suppose : on le peut, dis-je, supposer avec d'autant moins de scrupule, que la plupart du temps une narration serait trop sèche et trop dégoûtante si l'on ne faisait qu'une version littérale des originaux. Mais, quand il nous donne Platon pour son auteur, j'avoue que je ne saurais m'empêcher de le reprendre

(D) *Il était dans la chambre de Polycrate lors de l'audience donnée à un envoyé de Sardes.*] C'est tout ce que nous en apprend Hérodote : cependant je suis fort sûr que M. le Fèvre a pu dire, comme il a fait, que *Polycrate, tyran de Samos, tint* Anacréon *d'ordinaire près de sa personne, et voulut qu'il eût part en ses affaires et en ses plaisirs*; car, étant certain d'un côté qu'Anacréon a été chéri de Polycrate (12), et de l'autre que les principales affaires de ce tyran n'étaient que de se bien divertir (13), on ne risque pas beaucoup en croyant tout ce que je viens de citer de M. le

(5) *Voyez* Calvisius.

(6) Petavii Rationarium Temporum, *part. I, lib. III, cap. II*; et *part. II, lib. III, cap. IX.*

(7) *Voyez la fin de la préface.*

(8) *Voyez* Calvisius.

(9) Moréri *et* Hofman *disent* Philostrate.

(10) Plato in Hipparcho.

(11) Ælian. Var. Hist., *lib. VIII, cap. II.*

(12) Pausanias, *lib. I, pag.* 2. Ælian. Var. Histor., *lib. IX, cap. IV.* Strabo, *lib. XIV.*

(13) Athen., *lib. XII, cap. IX, X.*

Digitized by Google

Fèvre. *Vous le savez*, ajoute-t-il ; *car il n'y a pas encore deux ans qu'on lisait Hérodote à la table de monsieur votre père.* C'est cela qui ne me paraît point exact, vu qu'il n'y a rien dans Hérodote d'où l'on puisse raisonnablement inférer qu'Anacréon ait eu part dans les affaires de Polycrate. Je suis fâché que des gens de beaucoup d'esprit et de beaucoup d'érudition aient cru, sans l'examiner, que Platon et qu'Hérodote ont dit tout ce que ce savant critique leur prête. Il fallait mieux distinguer le texte d'avec la brodure de celui qui cite.

(E) *Il était d'un tempérament si amoureux, qu'il lui fallait des garçons et des filles.*] Outre Bathyllus et Smerdias, dont il sera parlé ci-dessous (14), il aima le beau Cléobulus. Il avait pensé le tuer entre les bras de sa nourrice, en le choquant rudement, comme il marchait de travers un jour qu'il avait trop bu ; et non content de cela, il dit des injures à cet enfant (15). La nourrice lui souhaita qu'un jour il le louât plus qu'il ne l'avait blâmé alors. Son vœu fut exaucé : Cléobulus devint très-beau ; Anacréon l'aima, et fit bien des vers pour lui (16). Voilà une belle punition, et une nourrice bien vengée.

(F) *Si l'on avait tous ses poëmes, on aurait une infinité de traits de son humeur voluptueuse.*] Voici quelques passages recueillis entre plusieurs autres, où il est parlé du contenu de ses poésies : Ἄτοπος ὁ Ἀνακρέων, ὁπᾶσαν αὐτοῦ τὴν ποίησιν ἐξαρτύσας μέθης (17). *Ineptus Anacreon qui totam suam poesin ebrietatis mentione contexuerit.* Ἀνακρέων ὁ Τήϊος πρῶτος μετὰ Σαπφὼ τὴν Λεσβίαν τὰ πολλὰ ἂν ἐγράψατο ἐρωτικὰ ποιήσας (18). *Anacreon Teïus, qui primus post Lesbiam Sapho magnam carminum suorum partem in exprimendis amoribus consumpsit.* Voici comment Horace a parlé des amours d'Anacréon :

Non aliter Samio dicunt arsisse Bathyllo
Anacreonta Teïum,
Qui persæpè cavâ testudine flevit amorem (19).

Voyez aussi Cicéron au IVe. livre des Tusculanes, et Suidas.

(G) *On voit dans ses vers la passion dont il brûlait pour Bathyllus.*] Cet exemple réfute l'excessive charité d'Élien, qui ne peut souffrir que l'on forme de mauvais soupçons sur l'amitié de notre poëte pour Smerdias, l'un des mignons de Polycrate (20) Ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est qu'Élien se fonde sur cette raison générale, que personne ne doit accuser Anacréon d'incontinence et d'intempérance : Μὴ γάρ τις ἡμῖν διαβαλλέτω πρὸς Θεῶν τὸν Ποιητὴν τὸν Τήϊον, μὴ δ' ἀκόλαστον εἶναι λεγέτω (21). *Nemo enim per Deos hanc calumniam impingat Teio poëtæ, neque eum intemperentiæ aut incontinentiæ arguat.* Polycrate devint furieusement jaloux quand il s'aperçut que ce poëte s'était insinué fort avant dans les bonnes grâces de Smerdias, par les vers flatteurs qu'il avait composés pour lui. La jalousie le porta à faire raser ce garçon (22). Le rival, qui comprit bien ce que cela voulait dire, usa de souplesse et fit des vers là-dessus, où il ménagea adroitement Polycrate. Ceux qui se souviendront de ces quatre vers de Pétrone, *C.* 109,

Quod solum formæ decus est, occidêre capilli,
Vernantesque comas tristis abegit hyems.
Nunc umbrâ nudata suâ jam tempora manent,
Areaque attritis ridet adusta pilis ;

concluront de l'action de Polycrate qu'il aimait mieux que son mignon perdît sa beauté, que de le voir infidèle. Strabon remarque qu'Anacréon a fourré partout dans ses poésies ce tyran de Samos : Τούτῳ συνεσέσωσιν Ἀνακρέων ὁ μελοποιὸς καὶ δὴ καὶ πᾶσα ἡ ποίησις πλήρης ἐστὶ τῆς περὶ αὐτοῦ μνήμης (23) ; *cum hoc vixit Anacreon Lyricus et mentione ejus opplevit sua carmina ;* d'où Vossius a eu raison de conclure qu'il ne faut pas être surpris qu'il en fût aimé. *Policrati*, dit-il, (24), *carus fuit. Quod mirum ! cùm versibus suis eum celebraret.* Il fallait imprimer, *Quid mirum, cùm versibus suis eum celebraret !* Nous verrons dans l'article de Bathyllus comment

(14) *Dans la remarque* (G).
(15) Maximus Tyrius, Orat. XI, *circa initium.*
(16) Dion Chrysostome *en rapporte quelques-uns.*
(17) Athen., *lib.* X, *cap. VII*, *pag.* 429.
(18) Pausanias, *lib. I*, *pag.* 23.
(19) Horat. Epod. XIV, *vs.* 9.
(20) Ælian. Var. Hist., *lib. IX*, *cap. IV.*
(21) *Idem*, *ibid.*
(22) *Idem*, *ibid. Voyez aussi* Athénée, *liv. XII*, *chap. IX.*
(23) Strabo, *lib. XIV.*
(24) Vossius, de Poët. Græcis, *pag.* 22.

Digitized by Google

M. le Fèvre a justifié les amours d'Anacréon.

(H) *Un pepin.... l'étrangla. Valère Maxime attribue une fin si douce à une faveur particulière des dieux.*] Voici ses paroles : *Cui quidem* (Pindaro) *crediderim eddem benignitate deorum et tantum poëticæ facundiæ, et tam placidum vitæ finem attributum; sicut Anacreonti quoque, quamvis statum humanæ vitæ modum supergresso, quem uvæ passæ succo temues et exiles virium reliquias fovenlem unius grani pertinacior in aridis faucibus humor absumpsit* (25).

(I) *Personne n'a marqué le lieu ni le temps de sa mort.*] Suidas dit bien qu'Anacréon, chassé de Téos à cause de la révolte d'Histieus, se retira à Abdère dans la Thrace ; mais ce n'est point dire qu'il y mourut : c'est seulement nous fournir de quoi le conjecturer avec quelque vraisemblance. En effet, Anacréon devait être fort âgé en ce temps-là, vu que les victoires remportées par les Perses sur les fauteurs de la révolte d'Histieus sont de beaucoup postérieures à la mort d'Hipparchus, et tombent dans la 71e. olympiade. Au reste, l'on peut conjecturer de ce passage de Suidas qu'Anacréon s'était retiré à Téos en sortant d'Athènes, où Hipparchus l'avait fait venir ; ce qui rend assez vraisemblable qu'il s'était aussi retiré à Téos après la ruine de Polycrate, et que ce fut là qu'Hipparchus lui envoya le vaisseau à cinquante rames, comme M. le Fèvre l'assure. Il ne faut pas s'étonner qu'Anacréon ait choisi Abdère pour son asile ; car c'était une ville que ceux de Téos avaient bâtie après avoir abandonné leurs maisons, lorsqu'Harpagus, lieutenant de Cyrus, se rendit maître de l'Ionie (26). Strabon ne désigne point ainsi leur transmigration : il se contente de dire que, du temps d'Anacréon, les Téiens, ne pouvant souffrir les injures des Perses, se retirèrent à Abdère (27). Cela peut être réduit à l'événement dont Hérodote a parlé ; car l'invasion de l'Ionie par Harpagus se fit dans la 59e. olympiade, temps auquel Anacréon faisait figure.

(25) Valer. Maximus, *lib. IX, cap. XII. Voyez aussi* Pline, *liv. VII, chap. VII.*
(26) Herod., *lib. I, cap. CLXVIII.*
(27) Strabo, *lib. XIV.*

(K) *Personne n'a décidé comment s'appelait son père.*] Suidas nomme quatre personnes qui ont passé pour le père d'Anacréon. Si c'est un diminutif de l'honneur rendu à Homère, dont plusieurs villes différentes ont passé pour la patrie, il faut avouer que c'en est un bien petit diminutif : car, au fond, cela témoigne pour l'obscurité de sa famille plus que pour toute autre chose. Si son père avait été un homme de beaucoup de distinction dans Téos, les auteurs l'eussent moins perdu de vue, et l'auraient moins confondu avec d'autres gens. Je vois néanmoins que mademoiselle le Fèvre cite Platon, pour prouver *qu'Anacréon était de grande naissance, et parent de Solon, dont le père était de l'ancienne famille du roi Codrus, et la mère cousine germaine de la mère de Pisistrate* (28). Elle prétend prouver cela par un passage du Dialogue de la tempérance, où elle a trouvé que le père de Charmides descendait *de l'ancienne famille de Dropidas, d'Anacréon et de Solon, qui s'était toujours distinguée des autres par sa beauté, par sa vertu et par ses richesses.* Persuadé comme je le suis de l'érudition de cette dame, je me vois réduit à penser l'une de ces trois choses : 1°. ou que son Platon est fort différent du mien ; 2°. ou qu'elle a pris ce passage hors de son original ; 3°. ou qu'elle a suivi trop bonnement la mauvaise version de Jean de Serres. Je ne trouve dans mon Platon ; si ce n'est que la famille paternelle de Charmides avait été louée par Solon, par Anacréon, et par plusieurs autres poëtes, comme ayant possédé avec distinction les avantages de la beauté, de la vertu, etc. Ἡ τε γὰρ πατρῴα ἡμῖν οἰκία ἡ Κριτίου τοῦ Δρωπίδου καὶ ὑπὸ Ἀνακρέοντος καὶ ὑπὸ Σόλωνος καὶ ὑπ' ἄλλων πολλῶν ποιητῶν, ἐγκεκοσμασμένη παραδέδοται ἡμῖν ὡς διαφέρουσα κάλλεί τε καὶ ἀρετῇ καὶ τῇ ἄλλῃ λεγομένῃ εὐδαιμονίᾳ. Voilà le passage selon l'édition de Francfort de 1602. Celle de Serranus n'en diffère qu'à l'égard du mot ἐγκεκοσμασμένη, qui, par la faute des imprimeurs de Francfort, a été mis au lieu de l'ἐγκεκομμασμένη de l'édition de Serranus ; mais la version de Ficin est beaucoup meilleure, quoiqu'elle

(28) Vie d'Anacréon.

Digitized by Google

soit peut-être inférieure à celle qui suit : *Nam quæ paternum vobis genus est, domus Critiæ filii Dropidæ, tum ab Anacreonte, tum à Solone, multisque aliis poëtis laudata, nobis tradita fuit ut præcellens formâ, virtute, cæterisque quæ felicitatis nomine veniunt.* Voici la version de Serranus : *Nam paternum quidem genus quod cum isto Critiâ commune habes à Dropidâ et Anacreonte et Solone et aliis multis celeberrimis poëtis deducitur, et vobis traditur veluti et robore et virtute et alio omni genere felicitatis instructissimum.* Je passe sous silence qu'on pourrait être descendu de Solon et d'Anacréon, du côté paternel, sans que Solon et Anacréon fussent parens. Chaque personne a deux sortes de parens paternels, la famille de son aïeul paternel, et celle de son aïeule paternelle.

(L) *On a plusieurs traductions de ses poésies.*] Voici celles que mademoiselle le Fèvre marque. Mon lecteur sera bien aise de savoir le jugement qu'elle en fait. *Il y a long-temps*, dit-elle, *qu'*Anacréon *a été traduit en français par Remi Belleau; mais outre que sa traduction est en vers, et par conséquent peu fidèle, elle est en si vieux langage, qu'il est impossible d'y trouver aucun agrément. On l'a aussi traduit en italien depuis quelques années, et le traducteur ne s'est pas plus attaché au grec que Remi Belleau : sa version ne laisse pas néanmoins d'être assez agréable, quoiqu'il s'éloigne fort souvent du sens d'Anacréon, et qu'il prenne même à tous momens des libertés qui doivent la faire passer plutôt pour une paraphrase que pour une version. La traduction latine, dont une partie a été faite par Henri Étienne, et l'autre par Elias Andreas, et qui est celle dont on se sert ordinairement, me paroît la meilleure : elle n'est pourtant pas sans défauts; et comme elle est aussi en vers, elle est souvent fort obscure, et dit en beaucoup d'endroits ce qu'Anacréon n'a jamais pensé.* C'est ainsi que parle mademoiselle le Fèvre dans la préface de son Anacréon. Elle le publia à Paris, l'an 1681, avec le texte grec d'un côté, et sa version en prose française de l'autre. Elle a fait des remarques sur chaque poëme d'Anacréon. J'ajouterai quelque chose au passage que j'ai cité. La traduction de Remi Belleau parut l'an 1556. On a débité que Daurat était le véritable auteur de la version qu'Henri Étienne s'attribua. M. Colomiés témoigne qu'Isaac Vossius lui avait dit qu'*il avait possédé un Anacréon où Scaliger avait marqué de sa main qu'Henri Étienne n'était pas l'auteur de la version latine des odes de ce poëte, mais Jehan Dorat* (29). La version italienne dont mademoiselle le Fèvre parle est celle de Barthélemi Corsini, que M. Regnier des Marais fit imprimer à Paris l'an 1672 (30). Je ne m'étonne pas que mademoiselle le Fèvre n'ait point parlé de la traduction d'Anacréon faite par un enfant qui est devenu depuis extraordinairement célèbre sous le nom d'abbé DE LA TRAPPE; car je ne crois pas que cette version ait jamais été imprimée. M. Baillet nous apprendra bien des choses là-dessus. *Il sceut si bien*, dit-il (31) en parlant d'Armand Bouthillier de Rancé, *coopérer avec ses maîtres par l'assiduité et l'application qu'il apporta à l'étude, qu'à l'âge de dix ans il savoit fort bien les poëtes grecs, et Homère sur tous les autres; et qu'à peine avoit-il* douze ou treize *ans, lorsqu'il publia une nouvelle édition des poésies d'Anacréon, avec des remarques en grec, qui furent admirées des savans. Cette édition parut in-8°. à Paris, en* 1639; *et le temps n'a rien diminué jusqu'icy de l'étonnement que ces remarques donnent encore tous les jours à ceux qui les confèrent avec la tendresse de l'âge où étoit alors leur auteur. Je ne vous parle pas d'une traduction françoise qu'il fit alors du même poëte, quoiqu'elle se trouvât fort au goût de ceux qui travailloient en ce temps à la perfection de notre langue, et qu'elle fît voir qu'il n'avoit pas moins de politesse pour elle, que d'exercice et d'habitude pour la grecque et la latine.* M. Baillet, n'ajoutant pas le lieu ni l'année de l'impression, et ne disant pas même en général que cet ouvrage ait été publié, me fait croire qu'on n'en a vu que des copies manuscrites : et je me confirme dans cette pensée, lorsque je vois que

(29) Colomiés, Opuscules, *pag.* 108.
(30) *Voyez le* Journal de Leipsick *de l'an* 1693, *pag.* 236.
(31) Baillet, Enfans célèbres, *pag.* 359.

Digitized by Google

M. de Longe-Pierre ne dit pas un mot de cette version; lui qui remarque qu'Henri Étienne *avait mis en vers français les mêmes odes* d'Anacréon, qu'il *rendit* ensuite *latines*. Il remarque aussi que Ronsard en a traduit un bon nombre. C'est dans la préface de sa version qu'il dit cela. Son ouvrage vit le jour l'an 1684. Le grec est d'un côté; sa traduction en vers français est de l'autre : on trouve des observations critiques à la fin de chaque pièce (32). M. Regnier des Marais, secrétaire perpétuel de l'académie française, donna en 1693 une traduction d'Anacréon en vers italiens, avec des remarques.

Voici une fort belle addition. Je l'emprunte mot à mot d'une lettre que j'ai reçue de M. de la Monnoie : « On n'a pas eu de soin jusqu'ici de » recueillir, et d'examiner plusieurs » particularités curieuses, touchant » les poésies qui nous restent d'Ana» créon. L'on a bien dit que Henri » Étienne les a déterrées le premier; » mais peu de personnes savent où, et » comment. Ce fut sur la couverture » d'un livre ancien qu'il trouva l'ode » *Ἀθροίσαν αἱ γυναῖκες*, au rapport de » Victorius, qui l'a insérée au XVIIe. » chap. du XXe. livre de ses diverses » leçons. Jusque-là, on n'avait rien » vu d'Anacréon, que ce qu'Aulu» Gelle et l'Anthologie en avaient con» servé. Le hasard fit tomber entre » les mains du même Henri Étienne » deux manuscrits, contenans diver» ses pièces de ce poëte. Il eut l'obli» gation du premier à Jean Clément, » Anglais, domestique de Thomas » Morus, et apporta le second d'Ita» lie en France, après un long voyage. » Ayant conféré soigneusement l'un » avec l'autre, il en forma l'édition » qu'il publia pour la première fois à » Paris, l'an 1554. Ce livre fut reçu » diversement. La plupart des savans » le regardèrent comme une heureuse » découverte. Quelques-uns s'en dé» fièrent. Robortel, dans sa dissertation de l'art de corriger les livres, » ne reconnut pas celui-ci pour légi» time. Fulvius Ursinus, dans son » édition des lyriques grecs, n'y fit » entrer des poésies d'Anacréon, que » celles dont il trouva des vestiges » dans les anciens auteurs, comme » s'il avait tenu toutes les autres pour » suspectes. Il serait à souhaiter que » les deux manuscrits dont nous » avons parlé, et qui sont les seuls » qu'on ait vus, eussent été conser» vés. Henri Étienne, par malheur » étant tombé dans une espèce d'a» liénation d'esprit sur la fin de ses » jours, les laissa périr avec beau» coup d'autres, qu'il ne communi» quait à personne, pas même à son » gendre Casaubon. Il avait traduit » en vers français les mêmes odes » d'Anacréon qu'il a mises en vers » latins. *Eas Anacreontis odas*, dit-il » dans la préface de ses Annotations » sur Anacréon de l'édition de Paris, » in-4°., en 1554, *quas jam antè gal» licas feceram, in aliquot amicorum » gratiam latinè quoque aggressus » sum vertere.* Ce qu'on rapporte d'I» saac Vossius, qui disait avoir possé» dé un Anacréon où Scaliger avait » marqué de sa main que Jean Dorat » était auteur de la traduction latine » de ce poëte, attribuée à Henri » Étienne, doit être compté pour » rien. Ou Vossius se trompait, ou » Scaliger avait été mal informé. Hen» ri Étienne, qui d'ailleurs n'était » point plagiaire, était très-capable » d'une version telle que celle-là; et » Dorat, si elle avait été de lui, n'au» rait pas manqué de la réclamer. » C'est sur elle que Remi Belleau fit » la sienne en vers français, qui parut » peut-être si belle à Henri Étienne, » qu'après l'avoir lue il n'osa publier » celle qu'il avait faite en la même » langue. Richard Renvoisy, maître » des enfans de chœur de la sainte » chapelle de Dijon, fit, selon le té» moignage d'Antoine du Verdier, » page 34 de sa Bibliothéque, une au» tre traduction française des odes » d'Anacréon. En quoi du Verdier ap» paremment s'est mépris. C'est, » comme il est à présumer, la traduc» tion de Belleau, que Renvoisy mit » en musique l'an 1558 ou 59; et du » Verdier même le donne assez à en» tendre, lorsqu'à la page 1222 il cita » ce Renvoisy simplement comme mu» sicien *. A l'égard de la traduction

(32) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *novembre* 1684, *article VIII.*

* Leclerc observe que le président Bouhier croyait que la traduction attribuée mal à propos par du Verdier à Renvoisy n'est pas de Belleau, mais du président Bégat.

Digitized by Google

» française du même poëte, faite par » M. Bouthillier de Rancé à l'âge de » douze à treize ans, elle n'a jamais » été imprimée [*1]; et il est vraisem- » blable, s'il y en a eu une, qu'elle » était en prose, quoique ceux qui en » ont parlé ne l'aient pas dit positive- » ment [*2]. »

[*1] Joly confirme que cette traduction n'est pas imprimée, et il prend de là occasion de donner quelques détails sur l'édition d'Anacréon donnée par Rancé. On trouve sur cet objet une note bien plus curieuse, tome 1er., pages 144-195, des *Mélanges de critique et de philologie par Chardon Larochette*, Paris, 1812, 3 vol. in-8°.

[*2] Tout ce que Chaufepié ajoute à cet article roule sur l'édition d'Anacréon donnée à Utrecht avec des notes de M. de Pauw, 1732, in-4°., et sur une traduction italienne de ses odes, qui est de différentes mains.

ANANIA (Jean-Laurent d'), natif de Taverna (*a*) dans la Calabre, a vécu vers la fin du XVIe. siècle. Il est auteur d'un livre de géographie en italien, et d'un ouvrage latin intitulé *de Naturâ Dæmonum*, qui fut imprimé à Venise l'an 1582, in-8°. L'autre ouvrage est intitulé *Cosmographia, overo l'universale Fabrica del Mondo*, et fut imprimé à Venise l'an 1576, in-4°. (*b*). Vossius n'a point parlé de cet auteur dans sa liste des géographes.

(*a*) *En latin* Taberna. *De là vient qu'il se surnomme* Tabernas.

(*b*) M. Baudrand, *tome* 2, *pag.* 445, *ne marque que l'édit. de Venise, en* 1582.

ANAXAGORAS, l'un des plus illustres philosophes de l'antiquité, naquit à Clazomène dans l'Ionie, environ la 70e. olympiade, et fut disciple d'Anaximènes. La noblesse de son extraction, ses richesses, et la générosité qui le porta à résigner tout son patrimoine à ses parens (A), le rendirent fort considérable. Il s'appliqua tout entier à la recherche de la nature sans se mêler d'aucune affaire publique. Cela fit qu'on lui demanda s'il ne se souciait aucunement de son pays. Sa réponse fut admirable; les philosophes chrétiens ne pourraient pas mieux parler. *Oui*, dit-il, en levant la main vers les cieux, *j'ai un soin extrême de ma patrie* (*a*). Une autre fois, on lui demanda, *Pourquoi êtes-vous né?* et il répondit, *Pour contempler le soleil, la lune et le ciel* (*b*). Conformément à cela, il mettait le souverain bien, ou la fin de la vie humaine, dans la contemplation, et dans l'état libre que la contemplation produit (*c*). Il n'avait que vingt ans lorsqu'il commença de philosopher dans Athènes (*d*). Il y a des auteurs qui disent qu'il fut le premier qui y transporta l'école philosophique, qui avait fleuri dans l'Ionie depuis son fondateur Thalès. C'est ce que j'examinerai dans l'article d'Archélaüs le philosophe. Ce qu'il y a de certain, est qu'il eut d'illustres disciples dans Athènes, et nommément Périclès et Euripide. Quelques-uns y ajoutent Thémistocle et Socrate; mais la chronologie les réfute à l'égard de Thémistocle (*e*). Il n'y a guère de choses qui puissent donner une idée plus avantageuse de son habileté, que le caractère des progrès qu'il fit faire au grand Périclès; car il lui inspira ces manières graves et majestueuses, qui le rendirent si capable de gouverner la république (*f*): il

(*a*) *Ex* Diogen. Laërt, *libr. II*, *num.* 6, 7.

(*b*) Diogen. Laërt. *libr. II*, *num.* 10.

(*c*) Clem. Alexandr. Stromat., *libr. II*, *pag.* 416.

(*d*) Diog. Laërtius, *libr. II*, *num.* 7.

(*e*) Plutarch. *in* Themistoc., *pag.* 118.

(*f*) *Idem*, *in* Pericle, *pag.* 154.

Digitized by Google

le prépara à cette éloquence sublime et victorieuse, qui le rendit si puissant (*g*), et il lui apprit à craindre les dieux sans superstition (*h*). Joignez à cela que ses conseils l'aidèrent beaucoup à soutenir le pesant fardeau du gouvernement (*i*). Il se signala par la nouveauté et par la singularité de ses dogmes. Il enseigna qu'il y avait des collines, et des vallées, et des habitans dans la lune, et que le soleil était une masse de matière tout-à-fait en feu (B), et plus grande que le Péloponnèse (*k*). Il disait que la neige est noire (*l*), et il en donnait une raison peu solide; car il se fondait d'un côté sur ce que la neige est une eau condensée, et il supposait de l'autre que le noir est la couleur propre de l'eau (*m*). Il croyait en général que les yeux ne sont point capables de discerner la vraie couleur des objets et que nos sens sont trompeurs; et qu'ainsi c'est à la raison, et non pas à eux, à juger des choses (*n*). Il disait aussi que les cieux étaient de pierre (*o*), et que c'était la vitesse de leur mouvement qui les empêchait de tomber (*p*). D'autres assurent qu'il avouait que le ciel *est de nature de feu quant à son essence*, mais que par la véhémence de sa révolution ravissant des pierres de la terre, et les ayant allumées, elles devinrent astres (*q*); et qu'au commencement les animaux furent formés de la terre, et d'une humidité chaude (*r*); et qu'ensuite ils s'engendrèrent les uns les autres, les mâles au côté droit, et les femelles au côté gauche (*s*). Il admettait autant de sortes de principes que de corps composés; car il supposait que chaque espèce de corps était formée de plusieurs petites parties semblables, qu'il appelait *homœoméries*, à cause de cette conformité. Mais cela l'engageait à convenir d'une chose qui embarrassait son système (*t*), c'est que les semences, ou les principes de toutes les espèces, se trouvaient dans chaque corps. M. Moréri a très-mal représenté ce sentiment (C). Lucrèce l'avait néanmoins très-bien exposé, et assez solidement réfuté. Cela nous donnera lieu de proposer quelques réflexions sur cette doctrine. Ce qu'il y avait de plus beau dans le système d'Anaxagoras était qu'au lieu que jusques alors on avait raisonné sur la construction du monde, en n'admettant d'un côté qu'une matière très-informe, et de l'autre que le hasard, ou qu'une fatalité aveugle, qui l'eût arrangée; il fut le premier qui supposa qu'une intelligence produisit le mouvement de la matière, et débrouilla le chaos (D).

(*g*) *Voyez la remarque* (E) *de l'article de* Pericles, *à la fin.*

(*h*) *Voyez les remarques* (A) *et* (B) *de l'article* Pericles.

(*i*) *Voyez la citation* (19).

(*k*) Diog. Laërtius, *libr. II, num.* 8.

(*l*) Cicero, Academ. Question., *libr. II, cap. XXIII et XXXI.* Lactant., *libr. V, cap. III.*

(*m*) Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotypos., *libr. I, cap. XIII.*

(*n*) *Idem.*, adv. Mathem., *libr. VII*, *p.* 153.

(*o*) *Voyez la remarque* (I) *au commencement.*

(*p*) Diog. Laërt., *libr. II*, *num.* 12.

(*q*) Plut. de Placitis Philosoph., *libr. II, cap. XIII. Je me sers de la version d'*Amiot.

(*r*) Diog. Laërt., *libr. II*, *num.* 12.

(*s*) *Id. ibid.*, *num.* 9.

(*t*) *Voyez la remarque* (G).

Digitized by Google

Ce fut sans doute la véritable raison pourquoi ce grand philosophe fut surnommé Νοῦς, c'est-à-dire *l'Esprit* ou *l'Entendement* (*v*). Son orthodoxie ne fut pas assez épurée (E) : il y resta bien des défauts; et cela est moins étrange, que de voir que les physiciens qui le précédèrent n'ont point connu la vérité dont il s'aperçut, et qu'il était si facile d'apercevoir, et que les poëtes avaient tant chantée (F). Il faudra examiner si la doctrine des *homœoméries* ne renfermait pas beaucoup de contradictions (G) : il me semble qu'elle en est toute farcie; et qu'en général, les idées des anciens qui ont parlé du chaos, n'étaient pas moins embrouillées que le chaos même. Disons pour le moins, afin d'éviter tout air d'exagération, qu'elles n'étaient guère justes, et qu'ils n'ont pu dire que cet état de confusion ne subsistait plus (H). On conte qu'Anaxagoras avait prédit que la pierre qui tomba du ciel dans la rivière de la Chèvre, et qui fut gardée et vénérée comme une sainte relique, tomberait du corps du soleil (I). On lui attribue quelques autres prédictions (*x*). Il cultiva beaucoup la géométrie (*y*); et l'on trouva que, dans sa prison, il avait écrit sur la quadrature du cercle (*z*). Son esprit vaste suffisait à tout : les plus difficiles phénomènes de la nature, les comètes, la voie de lait, les tremblemens de terre, les vents, le tonnerre, les éclairs (*aa*), le débordement du Nil (*bb*), les éclipses, et semblables choses, dont il inventa des raisons; tout cela joint aux spéculations astronomiques et géométriques ne l'empêcha pas d'étudier les poésies d'Homère, avec l'attention d'un homme qui veut découvrir des secrets, et enrichir la littérature. Il fut le premier qui supposa qu'elles sont un livre de morale, où la vertu et la justice sont expliquées par des narrations allégoriques (*cc*). On rapporte diversement les circonstances et l'issue du procès d'impiété qui lui fut fait dans Athènes : les uns disent qu'il fut condamné, les autres qu'il fut absous (K). Périclès, qui le protégea en cette rencontre, s'était rendu suspect d'athéisme, pour avoir été instruit par un tel maître. J'en parle ailleurs (*dd*). Diogène Laërce, en rapportant un bon mot d'Anaxagoras, a commis une bévue de chronologie (L), dont je suis surpris qu'on ait tant tardé à s'apercevoir. La constance de ce philosophe, à la nouvelle de sa condamnation, et de la mort de ses fils, fut merveilleuse (M). Il comptait pour très-peu de chose de vivre ou de mourir hors de sa patrie (*ee*); et il discernait fort bien quelles conditions sont les plus heureuses (N). Quelques auteurs ont débité qu'on ne le vit jamais rire, ni même sourire (*ff*). Cicéron lui don-

(*v*) *Voyez la remarque* (C), *num.* 2.

(*x*) *Voyez la remarque* (I).

(*y*) Proclus Diadochus, *libr. II*, *in librum primum* Euclidis.

(*z*) Plutarch. de Exilio, *pag.* 607.

(*aa*) Diog. Laërt. *libr. II*, *num* 9.

(*bb*) Diodor. Siculus, *lib. I*, *cap. XXXVIII.*

(*cc*) Diog. Laërt., *libr. II*, *num.* 12.

(*dd*) *Dans les remarques* (C) *et* (D) *de l'article* Périclès.

(*ee*) *Voyez la remarque* (M).

(*ff*) Ælian Var. Histor., *libr. VIII*, *cap. XIII*; Plutarque, *dans la* Vie de Périclès.

Digitized by Google

ne beaucoup de gravité. *Maxima fuit et gravitatis et ingenii gloria* (*gg*). Il mourut à Lampsaque, où il fut enterré honorablement, et orné d'une épitaphe très-glorieuse. On alla même jusqu'à lui bâtir un autel (O). Les principaux de la ville le visitèrent un peu avant qu'il mourût, et lui demandèrent s'il avait quelque ordre à donner : il leur fit réponse, qu'il ne souhaitait autre chose, sinon que l'on permît aux enfans de se divertir toutes les années dans le mois qu'il serait mort (*hh*). Cela fut exécuté, et la coutume en durait encore au temps de Diogène Laërce. On dit qu'il vécut soixante et douze ans (*ii*). On n'est pas bien assuré qu'il ait tenu pour le dogme de la prédestination (P). Il est le premier philosophe qui ait publié des livres (Q). Socrate, qui avait espéré d'y rencontrer certaines choses, ne fut pas content de leur lecture : ce fut apparemment sa faute (R), comme je le montrerai dans les réflexions que j'aurai à faire sur son discours. Il négligea l'astronomie, entre autres raisons, à cause qu'Anaxagoras, qui s'y était extrêmement appliqué, s'égara beaucoup (S). Ce que l'on observe touchant le *Traité* où il raisonnait *sur les éclipses* est une chose curieuse. Vous la verrez à la fin de la remarque (B) de l'article de Périclès. N'oublions point que le mont Mimas, proche de Clazomène, était un lieu d'où il contemplait les astres (*kk*). Encore moins faut-il oublier que la force et la sublimité de son génie, son travail, son application, et l'abondance de ses découvertes, ne firent que le conduire à l'incertitude; car il se plaignait que tout est plein de ténèbres (*ll*). Ce fut peut-être ce qui l'obligea à dire que tout consiste dans l'opinion, et que les objets sont ce qu'on veut, c'est-à-dire, tels ou tels, selon qu'ils nous semblent tels ou tels (*mm*). Du reste, quoiqu'il enseignât que l'âme de l'homme est un être aérien (*nn*), il la croyait immortelle (*oo*). Il lui faisait plus d'honneur qu'au monde; car il était de ceux qui jugèrent que le ciel et la terre périraient (*pp*) : et quand on lui demanda *si les montagnes de Lampsaque seraient un jour une partie de la mer*, il répondit que oui, pourvu que le temps ne leur manquât pas (*qq*). J'ai dit ailleurs (*rr*) quel était son sentiment sur l'âme des bêtes. C'est dommage qu'il n'ait pas été ami de Démocrite, et que ces deux grands esprits n'aient pas concerté ensemble leurs hypothèses : on aurait pu corriger les défauts de l'une par les perfections de l'autre; mais il n'y eut entre eux nulle liaison. Anaxagoras voulut du mal à Démocrite, parce que

(*gg*) Cicer. Quæstion. Academ., *libr. II, cap. XXIII.*

(*hh*) Diog. Laërt., *libr. II, num.* 14. *Voyez la remarque* (A), *vers la fin.*

(*ii*) *Idem, ibid., num.* 7.

(*kk*) Philostr. *in* Vitâ Apollon., *lib. II, cap. II.*

(*ll*) *Voyez la remarque* (G), *vers la fin.*

(*mm*) Aristoteles, Metaphys., *lib. III, cap. V, pag.* 671, G.

(*nn*) Theodoret., de Græc. Affect., *Serm. V, pag.* 547.

(*oo*) *Id., ibid., pag.* 548.

(*pp*) *Voyez les* Jésuites de Coimbre, *in* Arist. *libr. I.* de Cœlo, *cap. III, pag.* 65.

(*qq*) Diogen. Laërt. *lib. II. num.* 10.

(*rr*) *Dans la remarque* (E) *de l'article* Pyrrha.

Digitized by Google

la visite qu'il souhaita de lui rendre fut refusée (*ss*). Servius et Sidonius Apollinaris ont ignoré ses opinions (T). Il y aura beaucoup de passages grecs dans le commentaire de cet article. Cela doit plaire aux personnes qui entendent cette langue, et qui veulent juger des choses par les propres termes des auteurs qu'on prend à témoin, et ne doit pas déplaire à ceux qui l'ignorent; car outre que mes pages en seront plus courtes à leur égard, ils y trouveront en français une notion générale de ce qui est dans le grec. Ceci soit dit une fois pour toutes. J'ai renvoyé ailleurs (*tt*), afin de ne surcharger pas davantage cet article, quelques discussions chronologiques qu'il y avait à proposer.

(*ss*) Diog. Laërt., *lib. II*, *num.* 14.
(*tt*) *A la remarque* (A) *de l'article* d'Anchélaüs *le philosophe.*

(A) *Il résigna tout son patrimoine à ses parens.*] Avant que l'Évangile eût appris aux hommes qu'il faut renoncer au monde et à ses richesses, si l'on veut marcher bien vite dans le chemin de la perfection, il y avait eu des philosophes qui avaient compris cela, et qui s'étaient défaits de leurs biens, afin de vaquer plus librement à l'étude de la sagesse, et à la recherche de la vérité. Ils avaient cru que les soins d'une famille et d'un héritage étaient des entraves qui empêchaient de s'avancer vers le but qui est le plus digne de notre amour. Anaxagoras et Démocrite (1) furent de ce nombre. *Quid ergò*, dit Cicéron (2), *aut Homero ad delectationem animi ac voluptatem, aut cuiquam docto defuisse unquàm arbitramur? An ni ità se res haberet, Anaxagoras, aut hic ipse Democritus, agros et patrimonia sua reliquissent, huic discendi quærendique divinæ delectationi toto se animo dedissent?* C'est à un tel abandon qu'Anaxagoras se crut redevable de la science qu'il avait acquise, ou de son salut, pour me servir de son expression: *Quali porrò studio Anaxagoram flagrâsse credimus? qui cùm è diutinâ peregrinatione patriam repetiisset, possessionesque desertas vidisset, « Non essem*, inquit, *ego salvus, nisi ista periissent* (3). » Socrate, employant à son ordinaire l'ironie, montre que les sophistes de son temps avaient plus de sagesse qu'Anaxagoras, puisqu'au lieu d'abandonner comme lui leur patrimoine, ils travaillaient ardemment à s'enrichir, désabusés qu'ils étaient de la sottise du vieux temps, et persuadés qu'il faut être principalement sage dans ses propres intérêts, c'est-à-dire, avoir l'adresse de gagner beaucoup d'argent. Τοὐναντίον γὰρ Ἀναξαγόρα φασὶ συμβῆναι ὑμῖν· καταλιφθέντων γὰρ αὐτῷ πολλῶν χρημάτων κατημελῆσαι, καὶ ἀπολέσαι πάντα. οὕτως αὐτὸν ἀνόητα σοφίζεσθαι. Λέγουσι δὲ καὶ περὶ ἄλλων τῶν παλαιῶν ἕτερα τοιαῦτα· τοῦτο μὲν οὖν μοὶ δοκεῖς καλὸν τεκμήριον ἀποφαίνειν περὶ σοφίας τῶν νῦν πρὸς τοὺς προτέρους· καὶ πολλοῖς συνδοκεῖ, ὅτι τὸν σοφὸν, αὐτὸν αὑτῷ μάλιστα δεῖ σοφὸν εἶναι. τούτου δ' ὅρος ἐστὶν ἆρα, ὃς ἂν πλεῖστον ἀργύριον ἐργάσηται (4). *Cùm Anaxagoras, contra ac vobis contigit, amplum patrimonium cùm accepisset, neglexisse dissipasseque dicatur, adeò stultè philosophatus est ut deque cæteris illorum temporum sapientibus alia quædam hujusmodi tradunt. Quapropter optimam hanc attulisse conjecturam videris, quòd sapientes nostri superioribus præstant, multique in hoc consentiunt, sapientem in primis sibi ipsi sapere oportere; hujus autem hæc est summa, ut argentum plurimum acquiratur.* Cela me fait souvenir d'une distinction que j'ai lue dans Aristote. *On trouve*, dit-il (5), *qu'Anaxagoras et Thalès, et tels autres philosophes ont été sages, mais non pas prudens, parce qu'ils ont ignoré ce qui leur était utile* (6): *ils ont su des choses abstru-*

(1) *Voyez la remarque* (B) *de l'article* Démocrite.
(2) Cicero, Tusculan., *lib. V*, *circa finem.*

(3) Valer. Maximus, *lib. VIII*, *cap. VII*, *num.* 6 *in Externis.*
(4) Plato, *in* Hippiâ majore, (*et non pas in* Phædro, *comme cite M.* Ménage in Diog. Laërt., *lib. II*, *num.* 6. *pag.* 1246.
(5) Aristot. Eudemior., *lib. V*, *cap. VII*, *pag.* 184.
(6) Σοφοὺς μὲν, φρονίμους δ' οὐ φασὶν εἶναι ὅταν ἴδωσιν ἀγνοοῦντας τὰ συμφέροντ' αὐτοῖς. *Sapientes quidem esse dicunt,*

Digitized by Google

ses, relevées, admirables, divines, mais qui ne servaient de rien; car ils ne cherchaient pas les biens et les avantages de la vie. Voilà le goût d'une infinité de gens : ils condamnent toutes les occupations, qui ne servent pas à faire fortune. Tout ce qui ne traite pas *de pane lucrando*, ou qui ne sert de rien πρὸς τὰ ἄλφιτα, c'est-à-dire, *pour faire bouillir la marmite*, comme l'on s'exprimerait aujourd'hui, leur semble vain et superflu (7). Anaxagoras s'éloignait beaucoup des idées de ces gens-là. Il abandonnait ses terres à la merci des moutons, pour s'occuper tout entier à l'astronomie et à la physique. Philon (8), Plutarque (9), Philostrate (10), Himerius (11), et Suidas parlent de cela. On n'oublie guère ni Démocrite, ni Cratès, quand on tombe sur ce sujet. Les pères mêmes de l'Église en font mention (12); mais saint Chrysostome (13) déclare que la conduite de ces philosophes était une folie et une bêtise, et non un mépris des richesses. *Le diable*, ajoute-t-il, *s'est étudié toujours à décrier et à diffamer les créatures de Dieu, par l'incapacité qu'on a eue de se bien servir de son argent.* N'est-ce point rendre la pareille aux gentils, qui traitaient de fous et d'insensés tous les chrétiens qui renonçaient à leurs patrimoines, et se retiraient dans des solitudes (14)? C'est ainsi qu'on trouve du bien ou du mal partout, selon que l'on est rempli de tels ou de tels préjugés. Notons qu'Apollonius de Tyane critiquait un peu la conduite d'Anaxagoras, comme l'action d'un philosophe qui avait cherché le profit des bêtes, plutôt que celui des hommes (15). Il y a de la chicane dans cette censure; car, pour ne rien dire du profit qu'apportent aux hommes les pâturages publics, n'est-il pas clair qu'Anaxagoras avait tout lieu de prétendre que les terres qu'il abandonnait seraient cultivées par ses parens? Les quatre vers, qui commencent par *sic vos non vobis* dans la vie de Virgile, contiennent un fait très-certain; c'est qu'en travaillant pour le profit des moutons, des bœufs, etc., on travaille pour les hommes. Eusèbe a été plus équitable envers Anaxagoras qu'Apollonius de Tyane; car il rapporte l'abandon des terres comme une preuve d'un attachement à la physique, plus grand que n'avait été encore celui de tous les autres philosophes : Φασὶ γοῦν ὡς ἄρα οὗτος μάλιστα παρὰ τοὺς πρὸ αὐτοῦ ἐθαύμασε φυσιολογίαν· μηλόβοτον γά τοι τὴν ἑαυτοῦ χώραν δι' αὐτὴν ἔασε (16). *Et verò superiores omnes quantùm is physiologiæ studio superdrit, vel ex eo intelligi, quòd agros ipse suos magnitudine pastionis uberrimos ejus amore reliquerit.* Je me sers de la traduction ordinaire, qui est celle de François Viger; mais j'avertis qu'elle est fautive à l'égard de μηλόβοτον χώραν, qu'il fallait tourner par *agros ovibus depascendos*, et non point *agros magnitudine pastionis uberrimos*.

Il nous reste encore des observations à faire sur le désintéressement d'Anaxagoras. C'était un homme qui se serait très-bien acquitté des charges publiques; car non-seulement ses conseils servaient de beaucoup à celui qui gouvernait les Athéniens, mais aussi ils lui étaient nécessaires (17). Cependant il ne se soucia jamais de se mêler du gouvernement: il ne se voulut jamais prévaloir de l'autorité et du crédit de Périclès,

prudentes verò nequaquàm, cùm videant eos quæ sibi utilia sunt ignorare. Aristotel. Eudemior. *lib. V, cap. VII, pag.* 184.

(7) *Voyez le paragraphe VIII du* Projet de ce Dictionnaire, *dans le tom. XV.*

(8) Philo, de Vitâ contemplativâ.

(9) *Je cite ses paroles dans la remarque* (B) *de l'article* Démocrite.

(10) Philostrat. *in* Vitâ Apollon., *lib. I, cap. VIII.*

(11) Himer. *apud* Phot., *pag.* 1088.

(12) Lact., *lib. III, cap. XXII.* Origenes contra Cels., *lib. II.*

(13) *Voyez son* Homélie *VII* sur les Actes des Apôtres, *pag.* 67, *édition de Paris, en* 1636.

(14) *Voyez* Rutilius Numatianus *dans son* Itinéraire. *J'ai rapporté ci-dessus quelques-unes de ses paroles, à la fin de la remarque* (E) *de l'article* Anaximène.

(15) Philostr. *in* Vitâ Apollon., *lib. I, cap. VIII.* Cet endroit a été misérablement traduit par Vigenère, qui fait dire à l'auteur, qu'Anaxagoras, *s'estant adonné à la nourriture des bestes blanches et des chameaux, avait plustost employé sa philosophie pour l'utilité du bestail que des hommes.* La version latine de Rhinuccinus ne vaut pas mieux : *Aiebat Clazomenium Anaxagoram gregibus et camelorum armentis nutriendis intentum pecoris gratiâ magis quàm hominum philosophatum esse.*

(16) Euseb. Præparat. Evangel., *lib. XIV, cap. XIV, pag.* 750.

(17) *Voyez ci-dessous les paroles de* Plutarque, *citation* (19).

Digitized by Google

pour s'élever aux emplois ; il se borna aux spéculations philosophiques, et se guérit parfaitement d'une ambition qu'une infinité d'autres savans sont incapables de réprimer, lors même que, comme lui, ils n'ont ni l'intelligence des affaires politiques, ni la protection et la faveur des puissances. Je ne doute point que Cicéron ne l'ait principalement compté parmi les grands personnages dont il dit, que ce fut dommage pour les républiques qu'ils se fussent entièrement adonnés à étudier la nature : *Eidem autem alii prudentiâ, sed consilio ad vitæ studia dispari, quietem atque otium sequuti, ut Pythagoras, Democritus, Anaxagoras, à regendis civitatibus totos se ad cognitionem rerum transtulerunt, quæ vita propter tranquillitatem, et propter ipsius scientiæ suavitatem, quid nihil est hominibus jucundius, plures quàm utile fuit rebus publicis, delectavit* (18). Mais non-seulement il négligea les honneurs, il n'eut pas même le soin de se procurer ce qui lui était nécessaire pour sa subsistance : il ne fit aucune attention, ni à la facilité d'amasser du bien, que le crédit et l'amitié de Periclès lui auraient fournie, ni aux besoins de la vieillesse. La recherche des secrets de la nature absorbait toutes ses autres passions. Il éprouva enfin que son mépris des richesses n'eût pas dû être si grand ; il se vit réduit dans ses vieux jours à n'avoir pas de quoi vivre, et il n'eut recours dans cette nécessité qu'à une tranquille résolution de mourir de faim ; mais Périclès ayant su cela en prévint l'effet. Écoutons Plutarque : *Périclès*, dit-il (19), *secourut de ses richesses plusieurs pauvres gens, et mesmement Anaxagoras, entre autres : duquel on conte, qu'estant Périclès si empesché ailleurs, qu'il n'avoit pas loisir de penser à lui, il se trouva delaissé de tout le monde en sa vieillesse, et se coucha la teste affublée en résolution de se laisser mourir de faim. De quoi Périclès estant averti, s'encourut aussitost tout esperdu devers lui, et le pria le plus affectueusement qu'il lui fut possible qu'il retournast en volonté de vivre, en lamentant non lui, mais soi-mesme, de ce qu'il perdoit un si féal et si sage conseiller ès occurrences des affaires publiques. Adonc Anaxagoras se descouvrit le visage, et lui dit : « Ceux qui ont af-» faire de la lumière d'une lampe, » Périclès, y mettent de l'huile pour » l'entretenir. »* Voulez-vous voir une autre preuve du peu d'ambition de ce philosophe ? On lui offrit de consacrer à sa mémoire tous les honneurs qu'il voudrait : il rejeta cette faveur, et ne demanda autre chose, si ce n'est que le jour de sa mort fût une journée de vacances pour les écoliers : Τὰς δι-δομένας ἀφ' ἑαυτοῦ τιμὰς, ἠτήσατο τὴν ἡμέραν ἐκείνην καθ' ἣν ἂν τελευτήσῃ, τοὺς παῖδας ἀφῆναι παίζειν σχολάζειν ἀπὸ τῶν μαθημάτων (20). *Honoribus qui offerebantur recusatis, postulavit ut eâ quâ decessisset à vivis die, pueris scholarum vacatio et discendi concederetur.* N'était-ce pas souhaiter que sa mort fût un sujet de plaisir à bien des gens, et non pas une affliction ? et ne voit-on point là un mépris extrême de tout ce qui flatte le plus la vanité des mortels ?

Faisons deux petites réflexions sur le passage de la vie de Périclès. Il nous apprend qu'Anaxagoras entendait très-bien la politique, quoiqu'il ne fît profession que de la philosophie spéculative. Pourquoi donc ne croirions-nous pas qu'il composa le Traité *de Regno*, dont Élien a cité une sentence (21) ? Je veux qu'il soit d'un autre Anaxagoras, comme Meursius et M. Ménage le supposent (22), toujours est-il vrai que la raison qu'en donne M. Ménage n'est pas solide (23) : il l'aurait compris lui-même s'il eût songé à cet endroit de Plutarque. Voilà ma première réflexion. L'autre est que cette vieillesse, que l'on attribue à notre philosophe, ne s'accorde point avec ceux qui disent qu'il vint à Athènes âgé de vingt ans, et qu'il y séjourna trente années. Il

(18) Cicero, de Oratore, *lib. III, cap. XV*, (*et non pas lib. II, comme cite* M. Ménage *sur* Diogène Laërce, *num* 7.) *folio* 91, B.

(19) Plutarch. *in* Vitâ Periclis, *pag.* 162. *Je me sers de la version d'*Amiot.

(20) *Idem in* Præcept. Reip. gerendæ, *pag.* 820, *D.* Diogène Laërce, *comme on l'a vu dans le corps de cet article, a circonstancié les choses un peu autrement.*

(21) Ælian. Var. Hist. *lib. IV, cap. XIV.*

(22) *Voyez les notes de* Kuhnius *sur cet endroit d'*Élien.

(23) *Alius igitur fuerit ab Anaxagorâ nostro*, etc. Menag. in Laërt., *lib II, num* 7. *Il tire cette conséquence de ce qu'Anaxagoras ne s'était pas appliqué au gouvernement.*

Digitized by Google

aurait donc fallu qu'avant que d'avoir plus de cinquante ans, il eût reçu de Périclès la visite dont Plutarque fait mention. Je finis par un passage d'Ovide, où l'on voit que les premiers astronomes ont dû être des personnes épurées de la sensualité, et du soin de parvenir aux honneurs, et d'acquérir des richesses. Anaxagoras en est un exemple bien parlant :

Felices animos, quibus hæc cognoscere primis,
Inque domos superas scandere cura fuit!
Credibile est illos pariter vitiisque locisque
Altius humanis exseruisse caput.
Non Venus et vinum sublimia pectora fregit;
Officiumque fori, militiæve labor.
Nec levis ambitio, perfusaque gloria fuco,
Magnarumve fames sollicitavit opum.
Admorêre oculis distantia sidera nostris;
Ætheraque ingenio supposuêre suo.
Sic petitur cœlum : non ut feriat Ossan Olympus,
Summaque Peliacus sidera tangat apex.
Nos quoque sub Pycibus cœlum metabimur illis,
Panemusque suos ad statа signa dies (24).

(B) *Il enseignait que le soleil était une masse de matière tout-à-fait en feu.*] Je me suis servi de cette expression générale, parce que les interprètes ne s'accordent pas sur le véritable sens de ces paroles de Diogène Laërce : Τὸν ἥλιον μύδρον εἶναι διάπυρον (25). Les uns veulent qu'elles signifient une masse de fer brûlant ; d'autres aiment mieux une pierre tout enflammée ; d'autres un globe de feu, qui n'était ni fer ni pierre. *Videtur mihi Anaxagoras*, c'est ainsi que parle Casaubon, *per μύδρον διάπυρον non tam lapidem aut ferrum, quàm globum quendam igneum*, λιθώδη *et* βαρὺν, *ut ait Plutarchus, intelligere voluisse* (26). La plupart de ceux qui ont rapporté ce dogme d'Anaxagoras se sont fixés à la seconde explication, et elle s'accorde parfaitement avec l'hypothèse de ce philosophe, comme on le verra ci-dessous (27). Citons d'abord Xénophon : Φάσκων δὲ τὸν ἥλιον λίθον διάπυρον εἶναι, καὶ τοῦτο ἠγνόει ὅτι λίθος μὲν ἐν πυρὶ ὢν, οὔτε λάμπει, οὔτε πολὺν χρόνον ἀντέχει· ὁ δὲ ἥλιος τὸν πάντα χρόνον πάντων λαμπρότατος ὢν διαμένει (28). C'est-à-dire, selon la version de M. Charpentier, *Disant aussi que le soleil n'estoit qu'une pierre enflammée, il ne considéroit pas qu'une pierre ne brille point dans le feu, et n'y peut pas durer long-temps, sans se consumer ; au lieu que le soleil dure tousjours, et est une source inépuisable de lumière.* Platon sera mon second témoin. Il introduit Socrate, qui, se voyant accusé de dire que le soleil était une pierre, et que la lune était une terre (29), répond : *On me prend pour Anaxagoras, dont les livres sont remplis de tels discours, et l'on s'imagine que je suis assez simple pour enseigner ces absurdités à des jeunes gens, qui se moqueroient de moi, si je m'attribuois une doctrine contenue dans les ouvrages d'un autre, et qui se vendent à bon marché.* Comme je ne fais que donner là une notion générale des paroles de Platon, il est juste de les montrer elles-mêmes à ceux qui ne se contentent pas du précis d'un témoignage : Ἀναξαγόρου οἴει πατηγορεῖν, ὦ φίλε Μέλητε, καὶ οὕτω καταφρονεῖς τῶνδε, καὶ οἴει ἀντοὺς ἀπείρους γραμμάτων εἶναι, ὥςε οὐκ εἰδέναι ὅτι τ' Ἀναξαγόρου βιβλία τοῦ Κλαζομενίου γέμει τούτων τῶν λόγων· καὶ δὴ καὶ οἱ νέοι ταῦτα παρ' ἐμοῦ μανθάνουσιν ἃ ἔξεστιν ἐνίοτε, εἰ πάνυ πολλοῦ, δραχμῆς ἐκ τῆς ὀρχήστρας πριαμένους, Σωκράτους καταγελᾶν, ἐὰν προσποιῆται ἑαυτοῦ εἶναι, ἄλλως τε καὶ οὕτως ἄτοπα ὄντα (30). *Anaxagoram tu quidem, ô amice Melite, accusare tibi videris, atque ità hos parvi facis, existimans eos litterarum ignaros esse, quasi nesciant libros Anaxagoræ Clazomenii ejusmodi opinionibus esse plenos. Juvenes verò hæc à me discant, quibus liceret interdùm etiam si multa sint, unius drachmæ pretio ementibus ex orchestrâ Socratem deridere, si suum esse fingeret, præsertìm quùm tam absurda sint.* Vous trouverez dans Plutarque qu'Anaxagoras fut condamné comme un impie, pour avoir dit que le soleil était une pierre (31). Saint Cyrille d'Alexandrie (32), et saint Augustin (33), sont aussi de ceux qui ont dit que,

(24) Ovid. *Fastor. lib I, vs. 297 et seqq.*
(25) Diog. Laërtius, *lib. II, num.* 8.
(26) Is. Casaubon. *in hunc locum* Diogen. Laërt.
(27) *Dans la remarque* (I).
(28) Xenophont. Memorabil., *lib. IV.*
(29) Τὸν μὲν ἥλιον, λίθον φησὶν εἶναι, τὴν δὲ σελήνην, γῆν. *Solem quidem lapidem esse dicit, Lunam verò terram.* Plato, *in* Apologiâ Socratis, *pag.* 21, A.
(30) *Idem, ibid.*
(31) Plutarch. de Superstit. *pag.* 169, E.
(32) Cyrillus, *lib. VI*, contra Julian.
(33) August. de Civitat. Dei, *lib. XVIII, cap. XLI.*

Digitized by Google

selon Anaxagoras, le soleil était une pierre enflammée. Suidas explique par πύρινον λίθον le μύδρον διάπυρον de Diogène Laërce. Je m'étonne donc de ce que M. Charpentier aime mieux dire qu'*Anaxagore soutint que le soleil n'estoit qu'une masse de fer enflammée* (34).

(C) *M. Moréri a très-mal représenté un de ses sentimens, que Lucrèce avait néanmoins très-bien exposé, etc.*] Nous mettrons dans cette remarque toutes les erreurs de M. Moréri.

1°. Il se figure qu'Anaxagoras enseigna, *que les principes des choses avoient en eux les caractères des parties : car, comme l'or est composé de petites parcelles unies ensemble, de même tout ce grand monde est fait de semblables parties, qui sont le tout, et sont le premier mobile des choses.* Quel galimatias! quelles ténèbres! Héraclite a-t-il jamais pu s'exprimer si obscurément? A quoi bon l'exemple de l'or *composé de petites parcelles unies ensemble?* Cela convient-il à l'or plutôt qu'à tout autre mixte? Ne fallait-il pas ajouter que ces petites parcelles, qui composent l'or, sont elles-mêmes de l'or? C'est ce qu'enseignait Anaxagoras: il croyait qu'un os visible était composé de plusieurs os invisibles; et que le sang, que nous voyons, était composé de plusieurs petites gouttes, dont chacune était du sang. C'est pour cela qu'il appelait ses principes ὁμοιομερείας (35), *similaritates*. Lisez ces vers de Lucrèce.

Nunc et Anaxagoræ scrutemur homeomerian,
Quam Græci memorant, nec nostrâ dicere linguâ
Concedit nobis patrii sermonis egestas.
Sed tamen ipsam rem facilè est exponere verbis,
Principium rerum quam dicit homeomerian.
Ossa videlicet è pauxillis atque minutis
Ossibu'; sic et de pauxillis atque minutis
Visceribus viscus gigni; sanguenque creari,
Sanguinis inter se multis coeuntibu' guttis;
Ex auripigmento puta inicis consistere posse
Aurum; et de terris terram concrescere parvis;
Ignibus ex ignem; humorem ex humoribus esse.
Cætera consimili fingit ratione, putatque (36).

Je ne rapporterai pas toutes les raisons que Lucrèce étale contre ce dogme, je n'insisterai que sur la première. Il montre que, suivant cela, les premiers principes des choses seraient corruptibles tout autant que les corps mêmes les plus composés. Cette conséquence entraîne deux grands inconvéniens : l'un, que la différence, qui doit être entre les principes et les mixtes, ne se trouve point dans l'hypothèse d'Anaxagoras. La différence dont je parle, est que les principes (37) doivent toujours demeurer les mêmes, quelque souvent que les mixtes soient détruits. Ce sont seulement les mixtes qui naissent, qui meurent, et qui passent par mille vicissitudes de génération et de corruption; mais les principes retiennent invariablement leur nature sous toutes les formes qui se produisent successivement. Anaxagoras ne pouvait pas dire cela de ses principes; car si par exemple ceux de la chair avaient la nature de chair, ils étaient aussi sujets à la destruction qu'une grosse masse de chair, et ainsi des autres, vu que d'ailleurs il n'admettait dans la matière aucune partie indivisible (38). Nous verrons ci-dessous (39) s'il aurait pu supposer que les principes, étant éternels et increés, devaient être impérissables. L'autre inconvénient est que la destruction des premiers principes ne diffère pas de ce qu'on appelle *annihilation*; car, quand ils cessent d'être, ils ne se résolvent point en d'autres choses dont ils soient composés, vu que la simplicité qui leur est propre ne souffre point de composition. Ils périssent donc entièrement, et ils sont anéantis. Or, la lumière naturelle ne conçoit pas qu'un tel changement soit possible (40). La destruction des corps composés n'est point sujette à cette difficulté; ils subsistent toujours dans leurs principes : le bois, par

(34) Charpentier, Vie de Socrate, *pag.* 7.

(35) Plut. de Placit. Philosoph. *lib. I, cap. III, pag.* 876. Diogen. Laërtius, *lib. II, num.* 8.

(36) Lucret., *lib. I, vs.* 830.

(37) *J'entends par-là la matière ou le* Subjectum ex quo.

(38) *Nec tamen esse ullâ parte idem in rebus inane*
Concedit, neque corporibus finem esse secundis.
Lucret., *lib. I, vers.* 843.

(39) *Dans la remarque* (G).

(40) *At neque recidere ad nihilum res posse, neque autem*
Crescere ex nihilo, testor res ante probatas.
Lucret., *lib. I, vs.* 857.

Digitized by Google

exemple, détruit par le feu, ne cesse pas d'exister en tant que matière, ou que substance étendue. Voilà donc un très-grand défaut dans le système d'Anaxagoras; les principes y sont composés, et de matière, et de forme, et n'ont point par conséquent la simplicité et l'immutabilité que l'ordre demande. On n'eût point remédié à ce mal-là, en supposant que l'intelligence qui présidait aux générations ne souffrait jamais qu'ils fussent détruits. N'était-ce pas un assez grand inconvénient, que de leur nature ils fussent sujets à la corruption, et qu'ils n'en pussent être garantis que par privilége, ou pour mieux dire par miracle? Je ne dis rien de leur multitude, qui est aussi un défaut insigne; car il est de l'essence d'un beau système, qu'un très-petit nombre de causes y produisent une infinité d'effets.

Lucrèce ne s'avisa pas de proposer une objection qui eût pu ruiner tout le fondement de l'hypothèse d'Anaxagoras. Le motif de ce philosophe, dans la supposition de ses *homœoméries* ou *homogénéités*, fut qu'aucun être ne se fait de rien, et ne se réduit au néant (41). Or, si la terre, par exemple, était formée de choses qui ne fussent point terre, elle se ferait de rien; et si, ayant été terre, elle cessait d'être terre, elle serait anéantie: il faut donc qu'elle se fasse de ce qui est terre, et que, dans ce qu'on nomme destruction ou corruption, elle se réduise ou se résolve en parties qui soient terre. Selon cela, il n'y avait point de génération ni de corruption, point de naissance ni de mort, proprement dites. La génération d'une herbe n'était autre chose que l'assemblage de plusieurs petites herbes: la destruction d'un arbre n'était autre chose que la désunion et la dispersion de plusieurs arbres. *Nous voyons*, ajoutait-il (42), *que les alimens les plus simples, l'eau et le pain, se convertissent en cheveux, en veines, en artères, en nerfs, en os, etc.: il faut donc que dans le pain et dans l'eau il y ait de petits cheveux, et des veines, et des artères, etc., que nos sens à la vérité ne découvrent point; mais qui ne sont pas invisibles à notre raison, ou à notre entendement.* Il est clair qu'il se fondait sur une fausse supposition, savoir, que de rien il se ferait quelque chose si les parties du pain qui fournissent de la nourriture aux os n'avaient pas eu la nature d'os dans le pain même. On doit s'étonner qu'un si grand génie ait pu raisonner ainsi. Ne voyait-il pas qu'une maison ne se faisait point de rien, encore qu'elle fût bâtie de matériaux qui n'étaient pas une maison? Quatre lignes dont aucune n'est carrée, ne font-elles pas un carré? ne suffit-il pas qu'on les range d'une certaine façon? De plusieurs pièces de toile dont aucune n'est un pourpoint, ne fait-on pas un pourpoint? y a-t-il là le moindre vestige de création? Puis donc que dans les choses artificielles le seul changement de la figure et de la situation des parties suffit à former un tout qui est différent de chacune de ses parties quant à son espèce et à ses propriétés, ne fallait-il pas comprendre que la nature, infiniment plus habile que l'art humain, peut former des os et des veines, sans joindre ensemble des parties qui soient déjà des os et des veines; mais qu'il lui suffit de travailler sur des corpuscules qui puissent recevoir telle ou telle situation, telle ou telle configuration? Moyennant cela, sans que de rien il se fasse quelque chose, ce qui n'était aucunement chair deviendra chair, etc. Voilà ce que Lucrèce eût pu objecter à notre Anaxagoras: il eût ruiné l'hypothèse des *homœoméries* par les fondemens. Passons aux autres fautes de M. Moréri (43).

2°. *Anaxagoras*, dit-il, *fut surnommé Νοῦς ou l'Esprit, à cause de la subtilité de sa doctrine.* Diogène Laërce ne dit rien de cette raison: il assure simplement et absolument qu'on le surnomma ainsi, à cause de son hypothèse, qu'une intelligence avait présidé au débrouillement du chaos (44). Timon (45), et Harpocration (46), le

(41) Plutarch. de Placit. Philosophor., *lib. I, cap. III, pag.* 876. Aristoteles, Physicor. *lib. I, cap. IV, pag.* 256.

(42) Plutarch. *ibid.*

(43) *Je ne lui marquerai point celles de citation: il ne cite* Plutarque *qu'*in Vitâ Niciæ, (*il fallait dire* Niciæ;) *or il ne rapporte rien de ce que* Plutarque *dit là, et il y a d'autres Traités de* Plutarque, *qu'il était plus à propos de citer.*

(44) Diogen. Laërt., *lib. II, num.* 6.

(45) Timon Phliasius *in* Sillis, *apud* Laërt., *lib. II, num.* 6.

(46) Harpocrat., *voce* Ἀναξαγόρας.

Digitized by Google

disent aussi. Je ne nie point que Plutarque n'ait parlé de la raison que M. Moréri propose; mais comme il allègue aussi celle qu'on lit dans Diogène Laërce (47), et qui est plus vraisemblable, il ne fallait point que M. Moréri la supprimât.

3°. Il impute faussement à notre Anaxagoras d'avoir admis des atomes (48). Cette erreur est d'autant plus lourde qu'il venait de dire qu'Anaxagoras admettait *des parties infinies en tous les corps*. Voilà deux sentimens qui se détruisent l'un l'autre : car généralement parlant, l'hypothèse des atomes peut bien souffrir qu'il y ait une infinité de corpuscules ; mais elle demande que leur nombre soit fini dans chaque corps, puisque l'une des raisons des atomistes est d'éviter les absurdités de la divisibilité à l'infini, qui suit nécessairement la supposition que chaque corps est composé d'un nombre infini de parties.

4°. Il n'est pas vrai que Lucien feigne que Jupiter écrasa Anaxagoras d'un coup de foudre. Nous verrons ci-dessous (49) les paroles de Lucien.

5°. Je ne sais sur quel fondement M. Moréri raconte qu'Anaxagoras *voyagea en Égypte, où il apprit les secrets et les mystères des savans de ce pays*. Je ne me souviens point d'avoir lu cela dans aucun ancien auteur; car je demande qu'il me soit permis à cet égard-là de mettre Théodoret parmi les modernes : Théodoret, dis-je, qui a parlé de ce voyage d'Anaxagoras (50), mais qui se trompe d'ailleurs en faisant ce philosophe contemporain de Pythagoras. Au pis aller, il me restera une matière de censure, puisque Moréri n'a point cité Théodoret, ni aucun auteur qui ait fait mention de ce voyage.

6°. *Il croyait que les astres*, ce sont les termes de M. Moréri, *avaient d'abord eu un mouvement confus, qui s'était enfin réglé*. Ce n'était point du tout le sentiment d'Anaxagoras. Voici au contraire ce que Diogène Laërce lui attribue : qu'au commencement les astres se mouvaient de telle manière, que le ciel ayant la forme d'une voûte, le pôle qui ne se couche jamais, était vertical à la terre ; mais qu'ensuite il s'inclina (51). Ne lui en déplaise, c'était avoir une connaissance bien médiocre de la sphère. C'était ignorer que le pôle boréal, incliné sur l'horizon de l'Ionie et de plusieurs autres pays, est vertical à la terre à l'égard d'un certain endroit tout autant qu'il l'a pû être au commencement. Si l'on a voulu dire que ce pôle, étant autrefois dans le zénith de l'Ionie, avait décliné ensuite vers l'horizon, on s'est très-mal exprimé, et l'on a dû croire que l'Ionie était au commencement une région bien disgraciée et bien malheureuse. Plutarque rapporte ceci un peu autrement. Il dit qu'Anaxagoras croyait que le monde fut composé, et les animaux produits de la terre; que le monde se pencha de lui-même (ἐκ τοῦ αὐτομάτου), vers le midi, à l'aventure par la divine Providence (ἴσως ὑπὸ προνοίας), afin qu'il y eût des parties habitables, et des parties inhabitables par froid excessif, par embrasement, par température (52).

7°. Il n'est pas vrai que Diogène Laërce fasse mention d'un orateur nommé Anaxagoras, et disciple de Socrate. Il le fait disciple d'Isocrate (53).

8°. Il est encore plus faux que notre Anaxagoras ait enseigné que les parties semblables étaient le *premier mobile des choses*. Nous verrons dans la remarque suivante que le premier mobile était, selon lui, un esprit distinct des *homœoméries*. Si M. Moréri avait entendu l'auteur de la vie de ce philosophe, il ne serait pas tombé dans cette bévue : Ἐκ τῶν ὁμοιομερῶν μικρῶν σωμάτων τὸ πᾶν συγκεκρίσθαι· καὶ τοῦτον μὲν ἀρχὴν κινήσεως (54). *Ex parvis similium partium corporibus hoc totum esse compositum*, MENTEMQUE INITIUM ESSE MOTUS.

9°. M. Moréri n'a pas bien représenté le sens de la première partie de ce grec de Diogène Laërce. *Tout ce grand monde*, dit-il, *est fait de semblables parties, qui font le tout*. Je me

(47) *Je rapporte les paroles de* Plutarque *dans la remarque* (D), *citation* (62).

(48) *Voyez ci-dessus les vers de* Lucrèce, *pag.* 28, *citation* (36).

(49) *Dans la remarque* (K), *citation* (156).

(50) Theodoret., de Grec. Affect. *Serm. II*, *pag.* 489.

(51) Diogen. Laërt., *lib. II*, *num.* 9.

(52) Plutarch. de Placit. Philosophor., *lib. II*, *cap. VIII*, *pag.* 887.

(53) Diogen. Laërt., *lib. II*, *num.* 15.

(54) *Idem*, *ibid.*, *num.* 8.

Digitized by Google

sais déjà plaint du galimatias de ces paroles ; mais il faut ici les examiner plus amplement, afin de montrer de quelle manière un auteur français se doit garantir des équivoques où l'on tombe, quand on ne se souvient pas qu'une expression, qui était claire pour les Grecs, n'est que ténèbres en ce siècle, si l'on n'use pas de paraphrase. Je dis cela, sans vouloir justifier le bon Diogène Laërce, qui, la plupart du temps, ne savait ce qu'il disait, en abrégeant les dogmes des philosophes. J'eusse voulu que M. Moréri se fût servi de ces termes : *l'univers a été l'effet ou le résultat du triage des petites parties semblables.* De la manière qu'il s'exprime, il nous fait prendre le monde pour un tout, dont chaque partie est de même nom et de même qualité que toutes les autres (55) ; ce qui est si faux, qu'il suffit d'ouvrir les yeux, pour connaître ce mensonge : les aveugles même le peuvent connaître, et ne le peuvent ignorer ; car ils savent nécessairement qu'ils sont composés de chair et d'os, et que leurs cheveux ne ressemblent point à leurs ongles. Ceux qui ont la plus petite teinture de la philosophie des écoles, savent qu'un composé *homogène* est celui dont les parties ont le même nom et les mêmes qualités que leur tout ; et qu'un composé *hétérogène* est celui dont les parties ne s'appellent point comme leur tout, et n'ont point chacune les mêmes propriétés que les autres. L'eau, le lait, le vin, la chair, un os sont des composés *homogènes* ; car, par exemple, chaque goutte du liquide, qui compose un fleuve, s'appelle de l'eau et a l'essence de l'eau. Il en va tout autrement d'un composé *hétérogène* ; ses parties n'ont point son nom, ni sa nature, ni le nom et les qualités les unes des autres. Tel est, par exemple, le corps d'un bœuf : il est composé de sang, et de chair, et d'os, et de plusieurs autres parties qui ont chacune leur nom et leurs qualités. Cela étant, il n'y a personne qui puisse dire que l'univers est un composé *homogène*, et non pas un tout *hétérogène* : ses parties sont les unes opaques, et les autres diaphanes ; les unes liquides, et les autres dures : ici est la terre, et là l'air et l'eau : ici une prairie, et là un bois. Anaxagoras eût extravagué plus follement que le plus absurde visionnaire qu'on ait jamais mis dans les Petites-Maisons, s'il eût hésité sur cela ; et néanmoins les expressions de M. Moréri signifient clairement qu'il enseignait que l'univers était un tout *homogène*. C'est donc lui imputer très-faussement une absurdité épouvantable. Il fallait donc se servir d'une autre phrase, pour décrire son sentiment : il fallait choisir des termes qui ne confondissent pas le sens *collectif* avec le sens *distributif* du mot *tout* (56). Je m'explique par un exemple. Supposons que tous les bourgeois d'une grande ville soient divisés en dix classes, et qu'on mette dans la première ceux qui ont vingt mille francs, et dans la seconde ceux qui en ont quinze mille, et ainsi du reste. Quiconque dirait, *toute cette ville est composée de bourgeois également riches*, n'aurait raison que dans un sens distributif dont notre langue ne s'accommoderait pas facilement en cette rencontre. Il voudrait dire que les dix portions qui composeraient tout ce peuple seraient composées chacune de gens également riches ; mais il couvrirait sa pensée sous des mots impropres, obscurs et embarrassés : il aurait besoin d'un *c'est-à-dire que l'égalité des richesses ne se trouve qu'en comparant les gens d'une même classe les uns avec les autres ; car si l'on compare ceux de la dixième avec ceux de la première, on trouvera beaucoup d'inégalité.* Voilà le mauvais office que rendent à notre Anaxagoras ceux qui soutiennent qu'il a dit que l'univers est tout composé de portions semblables : ils font soupçonner les lecteurs français qu'il a donné là une énigme ridicule ; et si l'on n'ajoute pas un bon *c'est-à-dire*, ils ne savent où ils sont, et ils pestent contre l'écrivain. Épargnons-leur cet embarras, et développons un peu le sentiment de ce philosophe.

Il me semble qu'il a voulu dire que l'intelligence, qui avait formé le monde, avait trouvé dans une matière infinie une infinité de sortes de très-petits corpuscules, qui se ressemblaient, et qui, par un mélange confus, étaient

(55) *C'est-à-dire, selon le sentiment d'Anaxagoras.*

(56) *M.* Arnauld, *dans ses* Difficultés à M. Steyaert, *VIe. Part. p.* 122 *et suiv. fait des remarques sur ces deux sens du mot* tout.

Digitized by Google

entourés d'autres corpuscules qui ne leur ressemblaient pas. Elle joignit ensemble les corpuscules de même espèce; et par ce moyen elle fit ici un astre, là une pierre, ailleurs de l'eau, de l'air, du bois, etc. Cette action fit que l'univers fut partagé en plusieurs amas de particules semblables; mais de telle manière, que les particules d'un amas ne ressemblaient point aux particules d'un autre : il n'y avait de la ressemblance qu'entre les portions d'un même amas. Il faut donc ici donner au mot *tout*, non pas le sens *collectif*, mais le sens *distributif*; et sans cela, vous auriez autant de raison de dire que le monde a été formé de particules dissemblables, que de dire qu'il a été fait de particules semblables. Louis Vives, ayant observé que ce passage de saint Augustin, *Anaxagoras... dixit ex infinitâ materiâ quæ constaret dissimilibus inter se particulis*, etc. porte dans les vieux manuscrits *similibus inter se particulis*, ajoute, *utrumque rectè*.

Quant aux objections qu'Anaxagoras avait à craindre, nous en dirons quelque chose dans la remarque (G).

(D) *Il fut le premier qui supposa qu'une intelligence produisit le mouvement de la matière, et débrouilla le chaos.*] Ce sont des faits bien attestés : Πρῶτος τῇ ὕλῃ νοῦν ἐπέστησεν, ἀρξάμενος οὕτω τοῦ συγγράμματος, ὃ ἐστιν ἁδίως καὶ μεγαλοφρόνως ἡρμηνευμένον. Πάντα χρήματα ἦν ὁμοῦ, εἶτα νοῦς ἐλθὼν αὐτὰ διεκόσμησε (57). *Primus hic materiæ mentem adjecit, in principio operis sui suavi ac magnificâ oratione sic scribens : « Omnia simul erant, deindè accessit mens, eaque composuit. »* J'ai cru qu'il fallait commencer par ce passage de Diogène Laërce, parce que l'on y trouve les propres paroles d'Anaxagoras (58). Voyons ce qu'Aristote remarque sur ce sujet. Il condamne les philosophes, qui, en traitant des principes, ne s'arrêtaient qu'à la cause matérielle, sans rechercher la cause efficiente des générations et des corruptions. *La cause matérielle*, dit-il, *ne se change pas elle-même, le cuivre ne se convertit pas lui-même en statue, ni le bois en lit; il y a un autre principe de ce changement : chercher ce principe, c'est remonter jusqu'au premier moteur.* Ses paroles sont si remarquables, qu'il est bon de les rapporter : Εἰ γὰρ ὅτι μάλιστα πᾶσα φθορὰ καὶ γένεσις ἔκ τινος, εἰς ἅνὸς δὲ καὶ πλείονα ἐστὶν, διὰ τί τοῦτο συμβαίνει, καὶ τί τὸ αἴτιον; οὐ γὰρ δὴ τό γε ὑποκείμενον αὐτὸ ποιεῖ μεταβάλλειν ἑαυτό· λέγω δ' οἷον, οὔτε τὸ ξύλον οὔτε ὁ χαλκὸς αἴτιον τοῦ μεταβάλλειν ἑκάτερον αὐτῶν. οὐδὲ ποιεῖ τὸ μὲν ξύλον κλίνην, ὁ δὲ χαλκὸς ἀνδριάντα, ἀλλ' ἕτερόν τι τῆς μεταβολῆς τὸ αἴτιον· τὸ δὲ τοῦτο ζητεῖν, ὃ ἐστὶ τὸ τὴν ἑτέραν ἀρχὴν ζητεῖν, ἃς ἂν ἡμεῖς φαίημεν, ὅθεν ἡ ἀρχὴ τῆς κινήσεως (59). *Nam etsi quàm maximè omnis corruptio, et generatio ex aliquo ut ex uno aut ex pluribus sit, cur hoc accidit, et quæ causa est? Hon enim ipsum subjectum sese mutari facit, ut puta, dico quòd neque lignum, neque æs causa est, ut utrumque eorum mutetur. Neque lignum quidem lectum, æs verò statuam facit, sed aliud quippiam mutationis causa est. Hoc autem quærere, aliud principium quærere est, perindè atque id, quod nos undè principium motûs dicimus.* Il ajoute 1°., qu'après qu'on eut reconnu l'insuffisance des élémens, la force de la vérité contraignit les physiciens à rechercher un autre moteur. 2°. Qu'il n'est point probable, ni que le feu, la terre, etc. soient la cause du bel état de certains êtres, et de la génération des autres; ni que ces anciens philosophes l'aient cru. 3°. Qu'il ne serait pas raisonnable d'attribuer un si grand effet au hasard et à la fortune : Οὐδ' αὐτῷ αὐτομάτῳ καὶ τύχῃ τοσοῦτον ἐπιτρέψαι πρᾶγμα καλῶς ἔχει. *Nec rursùs casui et fortunæ tantam attribuere rem probè se habet* (60). Que c'est pour cela qu'Anaxagoras, qui dit que dans la nature, non moins que dans les animaux, un esprit est l'auteur du monde et de l'ordre, parut comme un personnage de bon sens, en comparaison des physiciens ses prédécesseurs, grands diseurs de rien. Il y a beaucoup plus de force dans l'original, que dans l'idée que j'en donne. Tous ceux qui seront capables de bien entendre le grec que je vais copier, trouveront que mon aveu est sin-

(57) Diogen. Laërt. *in* Anaxagorâ, *initio lib. II*, num. 6.

(58) *On les trouve aussi dans* Plutarque, de Placitis philosophor., *lib. I, cap. III, pag.* 876, D.

(59) Arist. Metaphys., *lib. I, cap. III, pag.* 645, H.

(60) *Idem, ibid., pag.* 646. C.

Digitized by Google

tère : Νοῦν δέ τις ὑπολὺ εἶναι, καθάπερ ἐν τοῖς ζώοις, καὶ ἐν τῇ φύσει τὸν αἴτιον καὶ τοῦ κόσμου, καὶ τῆς τάξεως πάσης, οὗτος ὑφῶν ἐφάνη παρ' ἐκεῖ λέγοντας τοὺς πρότερον. Φανερῶς μὲν οὖν Ἀναξαγόραν ἴσμεν ἀλόμενον τούτων τῶν λόγων (61). *Quare qui ut animalibus, ità in naturâ intellectum inesse causam mundi, totiusque ordinis dixerat, quasi sobrius, comparatus ad antiquiores vana dicentes, apparuit. Istas autem rationes qui palàm attigit, Anaxagoram fuisse scimus.* Si ces témoignages sont bien formels, celui de Plutarque l'est peut-être encore plus. Voyons les paroles de cet auteur : Ὅτι Ἀναξαγόραν οἱ τὸν ἄνθρωπον νοῦν προσηγόρευον, ὅτε τὴν σύνεσιν αὐτοῦ μεγάλην εἰς φυσιολογίαν καὶ πιστὴν διαφαίνουσαν θαυμάσαντες, ἔδ ὅτι τοῖς ὅλοις πρῶτος οὐ τύχην οὐδ' ἀνάγκην, διακοσμήσεως ἀρχὴν, ἀλλὰ νοῦν ἐπέστησε καθαρὸν καὶ ἄκρατον, ἰμμιμυγμένοις πᾶσι τοῖς ἄλλοις, ἀποκρίνοντα τὰς ὁμοιομερείας (62). *Quem* (Anaxagoram) *illius temporis æquales Mentem appellavêre, vel quòd perspicaciam ejus singularem in naturâ perscrutandâ, excellentemque admirarentur, vel quòd universitati, non fortunam neque fatum ordinatæ descriptionis principium, sed Mentem princeps purum ac sincerum præfecerit, cum omnibus confusas aliis secernentem particulas similes.* Ce passage est cité par quelques auteurs, comme s'il y fallait lire ἰμμισμιγμένον au lieu de ἰμμιμυγμένος ; mais j'aimerais mieux rejeter l'une et l'autre de ces deux leçons, et substituer ἰμμιμυγμένας. C'est ainsi que l'auteur de la traduction latine que je rapporte a supposé qu'il fallait lire. Vossius, citant en grec ce passage avec le mot ἰμμιμυγμένον, ne laisse pas de donner une traduction qui montre qu'il s'est réglé sur ἰμμιμυγμένος ; voici sa version : *Non fortunam neque fatum ordinatæ descriptionis principium, sed Mentem puram ac sinceram præfecerit, ab aliis omnibus* ADMIXTIS *similes particulas secernentem* (63). Fort peu de pages après, il emploie le même passage à prouver qu'Anaxagoras enseignait que Dieu est mêlé avec toute la matière : *Quarè ex ejus sententiâ opifex mundi Deus est, ut ex Plutarcho anteà monitum, νοῦς καθαρὸς καὶ ἄκρατος ἰμμιμυγμένος πᾶσι, mens pura ac sincera omnibus permixta* (64). Je ne crois point que Plutarque ait voulu parler d'aucun mélange de la nature divine avec les parties de la matière : cela s'accorderait mal avec l'épithète καθαρὸς et ἄκρατος, dont il venait de se servir, et par laquelle il a marqué clairement qu'Anaxagoras croyait que Dieu est un esprit pur et simple, distinct et séparé de la matière. Son sens est, à mon avis, que cet esprit immatériel séparait les *homoëmeries* mêlées avec tous les autres corps. Voilà comment il est difficile aux plus savans hommes, tel qu'a été Vossius, d'écrire beaucoup, et de prendre garde à toutes choses : l'attention les abandonne souvent ; ils oublient en un lieu ce qu'ils ont dit en un autre ; il leur arrive même de ne pas trop s'accorder au commencement et à la fin d'une période.

J'ai une nouvelle raison de croire que Plutarque a voulu dire ce que je lui attribue ; car, outre ce que je rapporterai de Tertullien (65), je vois dans Aristote qu'Anaxagoras disait que l'esprit qui avait mû la matière était exempt de tout mélange : Πλὴν ἀρχήν γε τὸν νοῦν τίθεται μάλιστα πάντων· μόνον γοῦν φησὶν αὐτὸν τῶν ὄντων ἄπλουν εἶναι, καὶ ἀμιγῆ τε καὶ καθαρόν. Ἀποδίδωσι δ' ἅμφω τῇ αὐτῇ ἀρχῇ, τὸ τε γινώσκειν καὶ τὸ κινεῖν, λέγων νοῦν κινῆσαι τὸ πᾶν (66). *Verum mentem principium maximè omnium ponit : solam namque rerum omnium ipsam, simplicem et non mistam et puram esse sinceramque dixit. Atque eidem principio hæc utraque tribuit, cognitionem inquam et motum, dicens universum mentem movisse.* Cela est encore plus clair dans les paroles suivantes : φησὶ (Ἀναξαγόρας) δ' εἶναι μεμιγμένα πάντα, πλὴν τοῦ νοῦ· τοῦτον δὲ ἀμιγῆ μόνον καὶ καθαρόν. (67) *Ait autem* (Anaxagoras) *omnia*

(61) *Idem, ibid.*
(62) Plutarch. in Pericle, *pag.* 154, B.
(63) Vossius de Origine et Progressu Idololatriæ, *lib. I, cap. I, pag.* 5.

(64) *Idem, ibid., cap. II, pag.* 12.
(65) *Dans la remarque* (E).
(66) Arist. de Animâ, *lib. I, cap. II, pag.* 479, D. *Voyez aussi le IVe. chapitre du IIIe. livre, pag.* 503, G, *où l'on trouve qu'Anaxagoras disait que l'Entendement devait être pur de tout mélange, afin d'être maître.* Ἀμιγῆ εἶναι ἵνα κράτῃ, τοῦτο δ' ἐστὶν, ἵνα γνωρίζῃ. *Non mistum esse, ut superet atque vincat, id est ut cognoscat.*
(67) Aristotel., Metaphys., *lib. I, cap. VII, pag.* 651, E.

Digitized by Google

esse mista, intellectu excepto : hunc verò solum, impermistum et purum. Voici un témoignage de Plutarque, qui nous apprend, d'une façon très-manifeste, qu'Anaxagoras donnait à Dieu la première production du mouvement et de l'ordre : Ὁ δὲ Ἀναξαγόρας φησὶν ἀεὶ ἠρεμίαι κατ' ἀρχὰς τὰ σώματα, τοῖς δὲ αὐτὰ διακόσμου θεοῦ, καὶ τὰς γενέσεις τῶν ὅλων ἐποίησεν. ὁ δὲ Πλάτων οὐχ ἡσυχίαν ὑπέθετο τὰ πρῶτα σώματα, ἀτάκτως δὲ κινούμενα. διὸ καὶ θεὸς (φησὶν) ἐπιστήσας αἷς τάξις ἀταξίας ἐξέβαλεν, διακόσμησε ταῦτα (68). *Anaxagoras dixit initio constitisse corpora, Dei autem mentem ea digessisse, itaque omnium rerum ortus effecisse. Plato posuit prima corpora non stetisse, sed absque ordine fuisse mota.* « *Deus autem*, inquit, *ordinem animadvertens confusioni præstare, ea composuit.* » Vous voyez là une extrême différence entre Anaxagoras et Platon. Le premier suppose que Dieu trouva les corps en repos : le second, au contraire, que Dieu les trouva en mouvement. Je suis épouvanté de la réflexion que fait Plutarque sur ces deux dogmes ; car non-seulement elle enferme une impiété horrible, mais aussi une contradiction très-grossière. Il avait blâmé les philosophes qui ne reconnaissent qu'un principe : *Il est impossible*, avait-il dit (69), *que la matière soit le seul principe de toutes choses : il faut y joindre la cause efficiente ; car l'argent ne suffit pas pour la production d'un vase, si l'on n'a de plus un ouvrier qui fasse ce vase. La même chose se doit dire de l'airain, du bois, et de toute autre matière.* Dans la même page il avait loué Anaxagoras d'avoir admis un entendement qui eût arrangé les particules semblables : Τὰς μὲν ὁμοιομερείας, ὕλην, τὸ δὲ ποιοῦν ἄπειρον τὸν νοῦν τὰ πάντα διακοσμοῦντα (70) : *Homœomerias statuit materiam ; causam verò efficientem, mentem quæ disponeret universa ;* c'est à dire, d'avoir ajouté la cause efficiente au sujet passif, et l'ouvrier à la matière. Ἀποδεκτέος οὗτος ὅτι τῇ ὕλῃ τὸν τεχνίτην προσίζανεν (71). *Hic approbandus est qui materiæ artificem adjunxerit.* Que veut-il donc dire, lorsque cinq pages après il censure Anaxagoras et Platon, celui-là d'avoir attribué à Dieu le mouvement et l'arrangement des corps, celui-ci de lui en avoir attribué l'arrangement ? *Leur erreur commune*, dit-il, *est de penser que Dieu se soucie des choses humaines, et qu'il a bâti un monde pour cet effet.* Κοινῇς οὖν ἁμαρτάνουσιν ἀμφότεροι, ὅτι τὸν θεὸν ἐποίησαν ἐπιμεριμνῶντα τῶν ἀνθρωπίνων, ἢ καὶ τοῦτον χάριν τὸν κόσμον κατασκευάζοντα (72). *Communis ambobus hic est error, quòd Deum faciunt res humanas curantem, ac ed de causâ mundum adornantem.* Après quoi il étale les raisons les plus spécieuses qu'un athée puisse alléguer contre ceux qui attribuent à Dieu d'avoir fait le monde, et de le régir. Quoi donc ! il approuve qu'Anaxagoras admette une intelligence qui ait été le premier moteur des corps et la cause efficiente du monde ; et il le blâme de prendre pour Dieu ce premier moteur et cet agent ? Peut-on raisonner d'une manière plus pitoyable et moins uniforme ? Et si l'on voulait opiniâtrer qu'il n'y a point là de contradiction, ne faudrait-il pas du moins convenir qu'il a réfuté en cet endroit-là une infinité d'autres passages de ses livres, où il suppose la providence ?

Je serais trop long, si je voulais rapporter tous les témoignages qui établissent l'une ou l'autre de ces deux vérités, ou même toutes les deux : 1°. qu'Anaxagoras admettait une intelligence qui avait mû la matière, et formé le monde par le triage des *homogénéités* ; 2°. qu'il fut le premier philosophe qui avança ce système. Contentons-nous donc d'indiquer Platon (73), Tertullien (74), Clément d'Alexandrie (75), Eusèbe (76), Thémistius (77), saint Augustin (78),

(68) Plutarch. de Placit. Philosophor., *lib. I, cap. VII, pag.* 881, A.

(69) *Idem, ibid., cap. III, pag* 876.

(70) *Idem, ibid.*

(71) *Idem, ibid.*

(72) Plutarch. de Placit. Philosopher., *cap. VII, pag.* 881, A.

(73) Plato, *in* Phædone, *pag.* 72.

(74) Tertullian., de Animâ.

(75) Clem. Alexandr. Stromat., *lib. II, pag.* 364.

(76) Euseb., de Præpar. Evangel., *lib. XIV, cap. XIV, pag.* 750.

(77) Themist. Orat. *XV.*

(78) Augustin. de Civitat. Dei, *lib. VIII, cap. II.*

Digitized by Google

Théodoret (79), Proclus (80), et Simplicius (81). Je n'en userai pas ainsi à l'égard de Cicéron : je rapporterai ses paroles, parce qu'elles fournissent une matière d'examen. *Indè Anaxagoras*, dit-il (82), *qui accepit ab Anaximene disciplinam*, PRIMUS *omnium rerum descriptionem et modum mentis infinitæ vi ac ratione designari ac confici voluit. In quo non vidit, neque motum sensui junctum et continentem in infinito ullum esse posse, neque sensum omninò quo non ipsa natura pulsa sentiret. Deindè si mentem istam quasi animal aliquod esse voluit, erit aliquid interius ex quo illud animal nominetur. Quid autem interius mente? Cingitur igitur corpore externo. Quod quoniam non placet, aperta simplexque mens nullâ re adjunctâ quæ sentire possit, fugere intelligentiæ nostræ vim et notionem videtur.* Il est un peu surprenant que Cicéron donne cette primauté au philosophe Anaxagoras, puisqu'il venait de dire que Thalès (83) avait reconnu un entendement ou un Dieu, qui de l'eau avait formé toutes choses: *Thales Milesius, qui primus de talibus rebus quæsivit, aquam dixit esse initium rerum : Deum autem, eam mentem, quæ ex aquâ cuncta fingeret* (84). Est-il possible que Cicéron mette sitôt en oubli ses propres paroles ? Peut-on s'imaginer qu'il ait voulu dire que Thalès ne donnait à Dieu que l'action de convertir l'eau en d'autres corps; mais qu'Anaxagoras faisait Dieu l'auteur de l'ordre et de la belle symétrie du monde? Je ne vois dans tout cela rien de vraisemblable; et j'aimerais mieux soupçonner que ce passage est corrompu : la confusion et l'obscurité qui se rencontrent dans les paroles qui le suivent, peuvent confirmer beaucoup ma conjecture. Quoi qu'il en soit, je ne voudrais pas qu'on mît en balance ce témoignage de Cicéron avec celui de tant de célèbres écrivains de l'antiquité, qui affirment unanimement qu'Anaxagoras est le premier qui joignit à la cause matérielle la cause efficiente, c'est-à-dire, qui reconnut un entendement, auteur de l'économie ou de l'architecture de l'univers. Saint Augustin fait si peu de cas de ce témoignage de Cicéron, que dans le lieu même où il rapporte le sentiment des philosophes de la secte d'Ionie, conformément à Cicéron à l'égard du reste, il le contredit formellement à l'égard de Thalès : *Iste autem Thales, ut successores etiam propagaret rerum naturam scrutatus, suasque disputationes litteris mandans eminuit... aquam.. putavit rerum esse principium, et hinc omnia elementa mundi ipsumque mundum, et quæ in eo gignuntur existere.* NIHIL *autem huic operi, quod, mundo considerato, tam admirabile aspicimus,* EX DIVINA MENTE *præposuit* (85). Notez que Cicéron même, dans un autre livre, exclut Thalès de la primauté, et la donne simplement et absolument au philosophe Anaxagoras. Je rapporterai ses paroles dans la remarque (F).

Le jésuite Lescalopier tâche de guérir la contradiction, en supposant qu'Anaxagoras fut le premier qui publia cette doctrine, ses prédécesseurs les philosophes s'étant contentés de la débiter dans leurs auditoires (86). Ce dénoûment n'est guère bon; car puisqu'on a su les dogmes des prédécesseurs d'Anaxagoras, et en quoi les uns différaient des autres; puis, dis-je, qu'on a su cela encore qu'Anaxagoras fût le premier qui eût publié des livres, n'aurait-on pas su également ce qu'ils eussent enseigné touchant la cause efficiente de ce monde? Quant aux objections contre la doctrine de ce philosophe, contenues ci-dessus dans le passage de Cicéron, je vous renvoie à saint Augustin, qui les réfute solidement (87).

(E) *Son orthodoxie ne fut pas assez épurée.*] Tertullien le blâme de ne s'être pas soutenu; car d'un côté il avait dit que Dieu était une intelligence pure et simple, et de l'autre il l'avait mêlé et confondu avec l'âme :

(79) *Je rapporte ses paroles ci-dessous, citation* (115).

(80) Proclus, in Timæum Platonis.

(81) Simplic., in Aristotel. de Physicâ auscult.

(82) Cicero, de Nat. Deorum, *lib. I, cap. XI.*

(83) *Il était le quatrième prédécesseur d'Anaxagoras.*

(84) Cicero, de Nat. Deorum, *lib. I, cap.* X.

(85) Augustin., de Civitat. Dei, *lib. VIII, cap. II, pag.* 711.

(86) Lescalop, in Cicer. de Nat. Deorum, *pag.* 40.

(87) *Voyez la LVIe.* Lettre de saint Augustin, *pag.* 272, *et suiv.*

Digitized by Google

Quàm Anaxagoræ turbata sententia est! initium enim omnium commentatus animum, universitatis oscillum de illius axe suspendens, purumque eum adfirmans, et simplicem et incommisceibilem, hoc vel maximè titulo segregat ab animæ commistione, et tamen eundem alibi animæ addicit (88). Aristote avait déjà fait cette remarque : Ἀναξαγόρας δὲ ἥπτονται διασαφῶν περὶ αὐτῶν· πολλαχοῦ μὲν γὰρ τὸ αἴτιον τοῦ καλῶς καὶ ὀρθῶς, τὸν νοῦν λέγει· ἑτέρωθι δὲ, τὸν νοῦν εἶναι τὸν αὐτὸν τῇ ψυχῇ· ἐν ἅπασι γὰρ ὑπάρχειν αὐτὸν τοῖς ζώοις, καὶ μεγάλοις, καὶ μικροῖς, καὶ τιμίοις καὶ ἀτιμοτέροις. Οὐ φαίνεται δὲ ὅ γε κατὰ φρόνησιν λεγόμενος νοῦς, πᾶσιν ὁμοίως ὑπάρχειν τοῖς ζώοις, ἀλλ' οὐδὲ τοῖς ἀνθρώποις πᾶσιν (89). *Anaxagoras autem minùs de ipsis explanat : multis enim in locis boni rectique mentem causam esse dicit : alibi autem animam ipsam mentem esse asserit : nam animalibus universis, tam parvis quàm magnis, tam præstabilibus quàm minùs etiam præstabilibus, mentem inesse dicit. At ea mens tamen, et intellectus, cui prudentia tribuitur, non universis similiter animalibus, quin etiam neque cunctis hominibus inesse videtur.* Ce passage d'Aristote nous apprend qu'Anaxagoras admettait dans toutes les bêtes une âme, à laquelle il donnait le même nom d'entendement qu'il avait donné au premier moteur de la matière, et à l'ordonnateur de la construction du monde. Le même Aristote observe qu'Anaxagoras employait une intelligence à la production des choses, comme un Dieu de machine, c'est-à-dire, qu'il ne recourait à cela que dans les cas de nécessité, et lorsque toutes les autres raisons lui manquaient : Ἀναξαγόρας τε γὰρ μηχανῇ χρῆται τῷ νῷ πρὸς τὴν κοσμοποιΐαν· καὶ ὅταν ἀπορήσῃ διὰ τίν' αἰτίαν ἐξ ἀνάγκης ἐστὶ, τότε ἕλκει αὐτὸν. ἐν δὲ τοῖς ἄλλοις πάντα μᾶλλον αἰτιᾶται τῶν γιγνομένων ἢ νοῦν (90). *Nam et Anaxagoras, tanquàm machinâ utitur intellectu ad mundi generationem. Et cùm dubitat propter quam causam necessariò est, tunc eum attrahit. In cæteris verò, magis cætera omnia, quam intellectum, causam eorum, quæ fiunt, ponit.* Voilà sans doute le fondement d'une observation de Clément Alexandrin, qu'Anaxagoras n'a point maintenu les droits et la dignité de la cause efficiente, dont il avait attribué les fonctions à un esprit ; car il a parlé de certaines révolutions qui se faisaient sans que cet esprit en sût rien, sans que cet esprit y coopérât. C'est, si je ne me trompe, le vrai sens des termes grecs de ce père de l'Église. Ἀναξαγόρας πρῶτος, dit-il (91), ἐπίστασε τὸν νοῦν τοῖς πράγμασιν· ἀλλ' οὐδὲ οὗτος ἐτήρησε τὴν ἀξίαν τὴν ποιητικὴν, δίνους τινὰς ἀνοήτους ἀναζωγράφων, σὺν τῇ τοῦ νοῦ ἀπραξίᾳ τι καὶ ἀνοίᾳ. *Primus Anaxagoras mentem rebus adhibuit. Sed nec ille dignitatem servavit efficientem, nescio quas amentes describens revolutiones cum mentis ab agendo cessatione et amentiâ.* Eusèbe, sans doute, a copié ce passage, lorsqu'en lui donnant un autre tour il a dit qu'Anaxagoras ne conserva point sain et sauf le dogme qui préposait une intelligence à la production des choses : Λέγεται δὲ μηδὲ οὕτως σῶον φυλάξαι τὸ δόγμα· ἐπίστασε μὲν γὰρ τὸν Νοῦν τοῖς πᾶσι, οὐκέτι δὲ κατὰ νοῦν καὶ λογισμὸν τὴν περὶ τῶν ὄντων ἀποδοῦναι τὴν φυσιολογίαν (92). *Verumtamen ne ipse quidem sanum illud suum dogma retinuisse fertur. Mentem enim cunctis ità præfecisse, ut tamen de rerum naturâ ex mentis rationisque regulâ minimè disputaret.* Il le prouve par cette raison, c'est qu'Anaxagoras philosophait sur la nature, et expliquait les phénomènes, sans supposer cette intelligence. Je sais bien qu'on me pourra dire qu'Eusèbe n'entend pas ainsi la chose, et qu'il déclare seulement qu'Anaxagoras donnait des raisons physiques qui étaient contraires au bon sens. Mais trois choses me persuadent que mon interprétation de Clément Alexandrin et d'Eusèbe est meilleure que celle-là. En premier lieu, c'est très-mal prouver qu'un philosophe abandonne ou énerve l'hypothèse de la providence, et de l'activité universelle de Dieu, que de dire qu'il raisonne quelquefois impertinemment, sottement, ou contre les

(88) Tertullian., de Animâ.

(89) Aristoteles, de Animâ, *lib. I, cap. II, pag.* 4-8, G.

(90) *Idem*, Metaphys., *lib. I, cap. IV, pag.* 646, H.

(91) Clem. Alexandr. Stromat., *lib. II, pag.* 364.

(92) Eusebii Præpar. Evangel., *lib. XIV, cap. XIV, pag.* 750.

Digitized by Google

règles. Toutes les sectes de philosophie, parmi les chrétiens, se font ce reproche les unes aux autres, sans néanmoins s'entr'accuser d'hétérodoxie à l'égard du concours universel de Dieu, la cause première de tous les êtres. C'est pourquoi, si l'on n'avait pu se plaindre d'Anaxagoras, que parce qu'en expliquant plusieurs effets de la nature il raisonnait mal, sans esprit, et sans justesse, on aurait eu très-grand tort de lui reprocher qu'il abandonnait ou qu'il gâtait la supposition qu'il avait admise d'une intelligence préposée à la production du monde. Il faut donc que ce reproche ait été fondé, non pas sur les explications impertinentes qu'il pouvait donner, mais sur ce qu'il en donnait au préjudice et à l'exclusion de cette intelligence. En second lieu, Eusèbe se fortifie d'un long passage de Platon, où il y a une plainte qu'Anaxagoras expliquait les choses sans recourir à l'intelligence, ni aux causes de la beauté et de l'ordre de l'univers; mais qu'il s'arrêtait à l'air, à l'éther, à l'eau, etc., comme à la cause des êtres (93). Qui ne voit dès là qu'il est très-probable qu'Eusèbe voulait parler du même défaut? Je dis en troisième lieu qu'Anaxagoras, comme nous l'apprend Plutarque, enseignait que certaines choses arrivent par nécessité, d'autres par la destinée, d'autres par délibération, d'autres par fortune, et d'autres par cas d'aventure : *Ἃ μὲν γὰρ εἶναι κατ' ἀνάγκην, ἃ δὲ καθ' εἱμαρμένην, ἃ δὲ κατὰ προαίρεσιν, ἃ δὲ κατὰ τύχην, ἃ δὲ κατὰ τὸ αὐτόματον* (94.) *Fieri enim alia necessario, alia fato, alia instituto animi, alia fortè fortunâ, alia casu.* Il ne faut point douter que, dans le détail de ces distinctions inexplicables, il ne dérobât à l'intelligence divine plusieurs événemens, et que cela n'ait donné lieu à la plainte de Clément Alexandrin, copiée par Eusèbe.

Je ne sais si l'on doit mettre entre les erreurs d'Anaxagoras ce qu'il disait de notre main. Il assura qu'elle avait été la cause de la sagesse et de l'industrie de l'homme. Plutarque lui en a fait un procès. *Le contraire de cela est véritable*, dit-il (95): *car l'homme n'est pas le plus sage des animaux, pour autant qu'il a des mains; mais pource que de sa nature il est raisonnable et ingénieux, il a aussi de la nature obtenu des outils qui sont tels.* Comme on n'a point les livres d'Anaxagoras, on ne saurait décider s'il a donné lieu à cette censure; mais je ne saurais croire qu'il la mérite. Son système l'engageait à penser tout autrement là-dessus, que ne pensaient les philosophes qui attribuaient au hasard la formation de tous les êtres dont le monde est composé. Ce dogme impie les engagea à soutenir que les organes n'avaient pas été donnés à l'homme, afin qu'il s'en servît; mais qu'ayant trouvé que ses organes étaient propres à certaines fonctions, il les employa à cet usage. Voyez le quatrième livre de Lucrèce (96).

Notez ces paroles d'un père de l'Église : *Anaxagoras autem, qui et* ATHEUS *cognominatus est, dogmatisavit facta animalia decidentibus à cœlo in terram seminibus, quòd et hi ipsi in matris suæ transtulerunt semina, et esse hoc semen seipsos statim confitentes apud eos qui sensum habent, et ipsos esse quæ sunt Anaxagoræ* IRRELIGIOSI *semina.* (97). Vous y apprenez qu'Anaxagoras était surnommé Athée, et que saint Irénée l'a traité d'impie. Vossius ne s'en plaint point : il dit seulement que Justin martyr, dans l'Exhortation aux Grecs, a nommé athée ce philosophe; et il fait sur cela quelques réflexions (98). Je n'ai rien trouvé de semblable dans ce livre de Justin martyr, et je pense que Vossius eût mieux fait de réserver ses excuses pour saint Irénée. Si Justin Martyr en a besoin, c'est seulement pour avoir tronqué le dogme d'Anaxagoras. Il en supprime le bel endroit : il ne dit rien de l'entendement, premier moteur; il se contente de parler de ses *homœoméries* (99).

(93) *Voyez ce que je dirai sur cela dans la remarque* (R).

(94) Plutarch., de Placit. Philosophor., *lib. I, cap. ult., pag.* 885. *Voyez aussi le passage cité par M. Ménage* in Diog. Laërt., *lib. II, num.* 6, *et tiré d'un Livre attribué faussement à* GALIEN : *c'est* φιλοσόφου ἱστορία.

(95) Plutarch., de Amicitiâ fraternâ, *init. pag.* 478 : *je me sers de la Version d'*Amiot.

(96) Lucret., *lib. IV, vs.* 822, *et seq.*

(97) Irenæus, *lib. II* advers. Hæres., *cap. XIX.*

(98) Vossius, de Orig. et Progr. Idololat., *lib. I, cap. I, pag.* 5.

(99) Just. Martyr. Orat. ad Græcos, *pag.* 4.

Digitized by Google

(F). *Les physiciens qui le précédèrent n'ont point connu la vérité,.... que les poëtes avaient tant chantée.*] On peut produire une foule de témoins pour ce fait-ci, qu'Anaxagoras est le premier philosophe qui ait donné l'arrangement de la matière à l'intelligence d'un premier moteur (100). Thalès, Anaximander, Anaximènes, qui le précédèrent dans l'école d'Ionie, avaient tâché sans cela d'expliquer tout : *Princeps Thales, unus è septem cui sex reliquos concessisse primas ferunt, ex aquâ dixit constare omnia. At hoc Anaximandro populari et sodali suo non persuasit. Is enim infinitatem naturæ dixit esse è quâ omnia gignerentur. Post ejus auditor Anaximenes infinitum aëra, sed ea quæ ex eo orirentur definita : gigni autem terram, aquam, et ignem, tum ex his omnia. Anaxagoras materiam infinitam, sed ex eâ particulas similes inter se minutas, eas primum confusas, posteà in ordinem adductas mente divinâ* (101). Qui n'admirera que de si grands hommes aient été dans une si crasse ignorance ? Cette réflexion n'a pas été négligée par le jésuite Pérérius. *Ferunt primos philosophorum*, dit-il (102), *Pherecydem Syrum, et Anaxagoram : illum quidem, immortalitatem animi nostri, hunc autem, Deum, quem ipse* mentem *vel* intellectum *vocabat, esse mundi, cunctarumque rerum opificem, Græcos docuisse : ut permirum sit, priores philosophos qui hæc ignorárunt, sapientiùm nomen, et honorem habuisse ; et duas has res, quarum cognitio cunctis mortalibus optatissima est, et ad benè pièque vivendum maximè necessaria, tam serò ad Græcorum notitiam pervenisse.* Le père Thomassin avait là-dessus une pensée remarquable. « Tous les poëtes, » dit-il (103), « qui avoient esté » les plus anciens philosophes, et tous » les sages des siècles fabuleux, comme on les appelle, n'ayant point » cherché, ni célébré par leurs écrits » d'autre cause que la première, et la » divinité suprême : comment pourvoit-il se faire qu'aussi-tost après, » Thalès et ses premiers successeurs » ignorassent, ou laissassent dans le » silence ce qui avoit fait l'occupation de tous les sages, et de tous les » siècles jusqu'alors ? Il y a donc de » l'apparence que ces premiers philosophes ioniens, présupposans ce qui » estoit incontestable, et jusqu'alors » incontesté de la première cause efficiente de toutes choses, ne parlèrent que des causes secondes qui » avoient esté inconnues jusqu'alors, » et qui n'avoient pas même esté recherchées. Ils craignirent que s'ils » faisoient encore remonter jusqu'à » Dieu tous les effets particuliers, on » ne retombast dans la première accoutumance, où on avoit esté de » négliger la recherche de toutes les » causes secondes, et de se contenter » de la première. Il en est de mesme » des anges. Homère, et les autres » poëtes ou philosophes très-anciens, » les faisoient seuls auteurs de toutes » choses sous les ordres de Dieu. Les » disciples de Thalès, pour faire valoir l'efficacité des causes corporelles et immédiates, se passèrent de » nommer les anges.... Mais enfin » Anaxagore jugea qu'en son temps » le monde estoit capable de comprendre l'alliance et la subordination des causes corporelles sous » les substances angéliques, et tant » des unes que des autres sous la sagesse et sous la main toute-puissante » de Dieu.... C'estoit.... simplement » pour supposer les parties de la philosophie, dont tout le monde estoit » assez instruit, que Thalès et ses disciples ne parlèrent ny de la morale, » ny de la métaphysique, et afin » qu'on donnast toute son attention à » celle qui n'avoit pas encore esté » cultivée. Mais comme on s'aperceut » que la connoissance des causes secondes estoit peu certaine, et qu'il » y avoit à craindre qu'elle ne fist » oublier la science de Dieu, des anges et des mœurs, qui estoit et plus » constante, et plus utile, et plus nécessaire, Anaxagore, Socrate et » Platon rendirent à la théologie et à » la morale leur lustre et leur crédit » anciens. »

Voilà une belle pensée, voilà une idée ingénieuse : mais elle a peut-être

(100) *Voyez ci-dessus les citations 73-82.*

(101) Cicero, Academ. Quæst., *lib. II, cap. 37.*

(102) Pererius, de communibus omnium rerum naturalium Principiis, *lib. IV, cap. IV, pag. 206.*

(103) Thomassin, Méthode d'étudier et d'enseigner la Philosophie, *liv. I, chap. XIV, pag. 162, 163. Voyez aussi pag. 165.*

Digitized by Google

moins de solidité que d'éclat; puisque nous voyons qu'Anaximènes, précepteur d'Anaxagoras, ne traita point la philosophie comme une personne qui supposait que l'existence de Dieu, en qualité de première cause, était si connue, qu'il ne fallait pas en parler. Il parla des dieux; mais, bien loin de les considérer comme des principes, il soutint qu'ils devaient eux-mêmes leur existence au principe qu'il établissait: *Qui* (Anaximenes) *omnes rerum causas infinito aëri dedit: nec deos negavit, aut tacuit: non tamen ab ipsis aërem factum, sed ipsos ex aëre ortos credidit* (104). Cicéron attribue un semblable sentiment à Anaximander, précepteur d'Anaximènes: *Anaximandri opinio est nativos esse deos, longis intervallis orientes occidentesque, eòque innumerabiles esse mundos.* Notez que les deux disciples d'Anaximènes (105) corrigèrent l'hypothèse de leur maître, soit en admettant une intelligence distincte des corps, et cause du monde, soit en supposant que l'air, le principe de toutes choses, n'était principe qu'en tant qu'il était doué d'un esprit divin. La première de ces deux hypothèses est celle d'Anaxagoras; l'autre est celle de Diogène d'Apollonie: *Diogenes quoque Anaximenis alter auditor aërem quidem dixit rerum esse materiam de quâ omnia fierent: sed eum esse compotem divinæ rationis, sine quâ nihil ex eo fieri posset* (106). Tout ceci combat contre le père Thomassin. Il n'est plus question de physiciens qui n'aient que passé sous silence la doctrine de l'existence de Dieu; il s'agit de physiciens qui en ont parlé, mais d'une manière fort opposée à celle des poëtes, et à celle d'Anaxagoras. J'ajoute que leur simple silence prouverait beaucoup; car en ce temps-là les physiciens remontaient jusqu'au chaos, jusqu'à la première origine des choses (107). Il fallait donc qu'ils s'expliquassent sur ce qu'ils croyaient de la nature de Dieu, et qu'ils épuisassent toute la doctrine des premiers principes; après quoi, il leur était fort permis de donner raison des effets particuliers et quotidiens de la nature, sans remonter jusqu'à la première cause. Aujourd'hui les physiciens ne considèrent que les causes secondes, la matière, la forme, etc. Mais ce n'est point parce qu'ils supposent que la connaissance de Dieu, comme de la cause première, est assez bien établie; c'est parce qu'ils en traitent amplement, et avec beaucoup d'étude, dans une partie de leur cours, distincte de la physique (108). Quoi qu'il en soit, tenons pour constant que ces anciens philosophes n'ignoraient pas ce que les poëtes avaient dit de Dieu. D'où vient donc qu'ils ne les ont pas imités? Serait-ce parce qu'ils ne faisaient pas grand fond sur des poésies où ils voyaient tant de bagatelles, et tant d'opinions populaires qui n'étaient pas à l'épreuve d'un examen philosophique (109)? Aristote insinue cette raison (110). En jugeaient-ils comme Socrate en jugea lorsqu'il dit que les fanatiques ressemblent aux poëtes, et que les uns et les autres n'entendent point ce qu'ils avancent: Ἔγνων οὖν αὖ καὶ περὶ τῶν ποιητῶν ἐν ὀλίγῳ τοῦτο, ὅτι οὐ σοφίᾳ ποιοῖεν ἀλλὰ φύσει τινὶ, καὶ ἐνθουσιάζοντες, ὥσπερ οἱ θεομάντεις καὶ οἱ χρησμῳδοί. Καὶ γὰρ οὗτοι λέγουσι μὲν πολλὰ καὶ καλὰ, ἴσασι δὲ οὐδὲν ὧν λέγουσι. Τοιοῦτόν τί μοι ἐφάνησαν πάθος καὶ οἱ ποιηταὶ πεπονθότες (111). *Deprehendi igitur brevi id in poëtis, eos videlicet non sapientiâ facere quæ faciunt, sed naturâ quâdam ex divinâ animi concitatione, quemadmodùm et hi qui divino furore afflati vaticinantur. Nam et hi multa quidem dicunt atque præclara: sed eorum quæ dicunt, nihil intelligunt. Tali quodam pacto poëtæ*

(104) August., de Civit. Dei, *lib. VIII, cap. II. Voyez aussi* Cicéron, de Nat. Deorum, *lib. I, où il dit*, Anaximenes aëra Deum statuit, eumque gigni.

(105) *Savoir Anaxagoras, et Diogène d'Apollonie.*

(106) Augst., de Civitate Dei, *lib. VIII, cap. II. Voyez aussi* Cicéron, de Nat. Deor., *lib. I, cap. X, où il dit*, Quid? aër quo Diogenes Apolloniates utitur Deo.

(107) *Voyez* Cicéron, Tuscal. V, *vers le commencement*; et Virgile, Ecl. *VI, vs.* 31.

(108) *C'est dans la métaphysique.*

(109) *Comme dans la* Théogonie d'Hésiode, *où il y a tant d'absurdités touchant les dieux: et même, comme* Lactance s'en plaint *dans le chap. V du Ier. Livre de ses* Institutions, *le chaos y précède les Divinités.*

(110) Arist. Metaphys., *lib. III, cap. IV, pag.* 602, B.

(111) Plato *in* Apologiâ Socratis, *pag.* 27, F.

Digitized by Google

affecti fuisse mihi videntur. Il est certain que les poëtes les plus orthodoxes ont fort erré sur la nature de Dieu; car Orphée, qui chanta que Dieu fit le ciel, ne le traite que de premier-né de toutes les créatures, et lui donne l'air pour père : Πρωτόγονος φαίνων πορμάκεος ἥπερ υἱός (112). Diogène Laërce prétend qu'Anaxagoras emprunta du poëte Linus l'un de ses dogmes (113); mais ce ne fut pas à l'égard de l'entendement premier moteur. Notez qu'Aristote, sur ce point-là, met beaucoup de différence entre Anaxagoras et Thalès (114). Finissons ceci par un beau passage de Théodoret; nous y verrons que les philosophes, qui précédèrent celui dont je fais ici l'article, ne virent goutte dans la doctrine de la première cause : Ἀναξαγόρας. . . . τῶν πρὸ αὐτοῦ γεγενημένων φιλοσόφων οὐδὲν περαιτέρω τῶν ὁρωμένων γενομένων, πρῶτος νοῦν ἔφασκεν ἐφεστάναι τῷ κόσμῳ, καὶ τοῦτον εἰς τάξιν ἐκ τῆς ἀταξίας ἀγαγεῖν τὰ στοιχεῖα (115). *Anaxagoras. . . . cum superiores philosophi nihil ultra ea quæ oculis videntur, excogitâssent*, PRIMUS *mentem mundo insedisse dixit, eamque ex confusione in ordinem elementa disposuisse.*

(G) *J'examinerai si la doctrine des homœoméries ne renfermait pas beaucoup de contradictions.*] Je ne me servirai point des argumens d'Aristote (116), quelque subtils et quelque solides qu'ils puissent être; et, s'il se trouve que mes réflexions aient du rapport aux siennes, ce sera un pur hasard.

I. Nous avons vu (117) pourquoi Anaxagoras voulait que chaque chose fût composée de particules semblables : il voulait éviter par-là qu'un corps ne fût fait de rien. Or, comme les alimens les plus simples peuvent être la matière dont toutes les parties d'un animal se nourrissent, il fallait qu'il avouât que l'herbe d'un pré contient actuellement des os, et des ongles, et des cornes, beaucoup de sang, beaucoup de chair, beaucoup de peaux et de poils, etc. Elle n'était donc point composée de particules semblables; elle était plutôt un assemblage de toutes sortes d'*hétérogénéités* : à quoi servait donc la doctrine des *homœoméries* ? Ne fallait-il pas qu'il l'abandonnât dans tous les cas particuliers, après l'avoir supposée dans le général ? Ce que j'ai dit de l'herbe ne convient-il pas au lait, au vin, à l'eau, au pain, et à une infinité d'autres choses ? Y a-t-il aucun corps qui ne serve de matière à plusieurs autres, dans les changemens qu'on appelle génération et corruption ? Voici donc de premiers principes, qui sont *homogènes*, et qui ne le sont point. Ils le sont dans la supposition d'Anaxagoras, et ils ne le sont point en effet, puisque les mixtes devant être selon lui de la même nature que leurs principes, et n'étant qu'un assemblage de parties dissemblables, il s'ensuit que les principes sont *hétérogènes*. Je retoucherai ceci dans le paragraphe V.

II. Il se trouvera de plus que tous les noms ont été mal imposés : car, par exemple, si tout le sang des animaux avait été dans les herbes qu'ils ont mangées, elles méritaient mieux le nom de sang, que celui de foin. Anaxagoras répondait que certaines particules étant plus nombreuses dans un mixte, ou placées à la surface, le faisaient paraître uniforme, et lui procuraient un nom spécifique (118). Lucrèce a réfuté cette réponse par les fausses conséquences qui en émanent. « Il résulterait de là, *dit-il* (119), » que quand on brise les grains, on » en tirerait quelques particules de » sang, où de quelqu'un des autres » organes dont notre corps est com- » posé. Or cela est contraire à l'expé- » rience. »

Linquitur hic tenuis latitandi copia quædam;
Id quòd Anaxagoras sibi sumit, ut omnibus omnes
Res putet immistas rebus latitare; sed illud
Apparere unum, cujus sint pluria mixta,
Et magis in promptu, primâque in fronte locata.
Quod tamen à verò longè ratione repulsum est.
Conveniebat enim fruges quoque sæpè minutas,
Robore cùm saxi frangantur, mittere signum
Sanguinis, aut alium, nostro quæ corpore aluntur.
. . . . . .

(112) Lactant., *lib. I, cap. V.*

(113) Diog. Laërt., *in Procem. num. 4.*

(114) Arist., de Animâ, *lib. I, cap. II, pag. 479.*

(115) Theodoretus, *de Græc. Affect. Serm. II, pag. 489.*

(116) *Voyez le chapitre VII du Ier. livre de sa Métaphysique, et le chap. IV, du Ier. livre de sa Physique.*

(117) *Ci-dessus dans la remarque* (C).

(118) *Voyez* Aristotel. Physic., *lib. I, cap. IV, pag. 488.*

(119) Lucret., *lib. I, vs. 874.*

Digitized by Google

Candenti ratione herbas quoque sæpè decobat,
Et lasticis dulces guttas, similique sapore
Scilicet et glebis terrarum sæpè frialis
Herbarum genera, et fruges, frondesque videri
Dispertita, ac in terris latitare minutè :
Postremò in lignis cinerem fumumque videri,
Quem præfracta forent, ignesque latere minutos.
Quorum nil fieri quoniam manifesta docet res,
Scire licet non esse in rebus res ita mixtas.

Cette réfutation n'est pas mauvaise; car enfin mêlez comme il vous plaira diverses sortes de grains ; prenez cent fois plus de blé que d'orge ; mettez toujours les grains d'orge autant qu'il vous sera possible dans une enceinte de grains de blé : que gagnerez-vous? Ferez-vous accroire qu'il n'y a là que du blé? Demeurerait-on dans cette erreur, après même que l'on aurait éparpillé votre monceau? Ne verrait-on jamais paraître quelques grains d'orge? Fables et rêveries que tout cela. Anaxagoras n'eût pu résoudre cette objection, qu'en supposant que chaque partie sensible d'un grain de blé est tellement conditionnée, que les *hétérogénéités* y sont en plus petit nombre, et enveloppées des particules du blé ; et que de là vient, qu'en brisant le blé entre deux meules, nous ne découvrons jamais les parties *hétérogènes ;* mais si nous portions la division jusqu'aux particules insensibles, ce serait alors que le sang, la chair, les os, etc. se montreraient à des yeux plus fins que les nôtres. En un mot, il ne se peut tirer de ce mauvais pas que par la divisibilité à l'infini ; et c'est imiter un homme qui, pour éviter un coup d'épée, se précipite à corps perdu dans un abîme d'une profondeur inconcevable. Mais attachons-nous seulement aux difficultés qui enferment quelque sorte de contradiction.

III. Je dis en troisième lieu, qu'Anaxagoras devait supposer que les particules semblables se trouvaient, et en plus grand nombre et en plus petit nombre dans le pain : en plus grand nombre, puisque ce composé s'appelait du pain : en plus petit nombre, puisque peu d'heures après que le pain a été mangé, il s'appelle chyle, et ne montre dans toutes ses particules sensibles, que les qualités du chyle. On comprendra plus facilement cette objection, si l'on compare la pâte avec le blé, ou le pain avec la pâte. On verra qu'il fallait que ce philosophe demeurât d'accord, que les *homogénéités* étaient tout ensemble et plus nombreuses, et moins nombreuses, dans un même mixte : dans la pâte, par exemple ; car, pendant qu'elle est pâte, elle contient plus de corpuscules de pâte que d'une autre espèce de corps; mais, quand elle est convertie en pain, elle contient moins de corpuscules de pâte que de pain ; et cependant les corpuscules de pain ne sont venus que de la pâte.

IV. Voici une autre contradiction. C'est se contredire, que d'établir une hypothèse qui ramène d'un côté l'inconvénient qu'on lui veut faire chasser de l'autre. Voilà le mal du système d'Anaxagoras. Ce philosophe, ayant supposé que les parties de la matière avaient été éternellement dans un état de confusion ; c'est-à-dire, que les plus petits corpuscules *homogènes* avaient été entourés partout de corpuscules *hétérogènes*, supposa qu'enfin une intelligence chassa ce désordre, par la séparation des particules semblables d'avec celles qui ne leur ressemblent point. Mais il renversait lui-même sa supposition, puisqu'il se voyait contraint d'avouer que toutes sortes d'*homœoméries* étaient mêlées ensemble dans tous les corps ; et cela, quant aux particules insensibles. Il y avait, selon lui, une infinité de petits os et de petites gouttes de sang, etc., dans chaque brin d'herbe, et dans chaque morceau de pain : tout était mêlé dans tout, puisque chaque chose se faisait de chaque chose : Διό φασι πᾶν ἐν παντὶ μεμίχθαι, διότι πᾶν ἐκ πάντος ἑώρων γινόμενον (120). *Quapropter inquiunt quodque in quolibet esse mistum, quia quodlibet ex quovis oriri videbant.* Ἀναξαγόρας μεμίχθαι πᾶν ἐν παντί φησι (121). *Anaxagoras omne in omni misceri ait.* Quel plus grand état de confusion voulez-vous voir que celui-là? Platon en jugeait ainsi ; car plus d'une fois il emploie la doctrine d'Anaxagoras comme un symbole de chaos : Κἂν εἰ συγκρίνοιτο μὲν πάντα, διακρίνοιτο δὲ μή, ταχὺ ἂν τὸ τοῦ Ἀναξαγόρου γενοῖτο σύν, ὁμοῦ πάντα χρήματα (122). *Proindè si confunderentur quidem omnia, nunquàm*

(120) Aristotel. Physic., *lib. I, cap. IV, pag.* 256, G.

(121) *Idem*, Metaphys., *lib. III, cap. V, pag.* 671, C.

(122) Plato *in* Phædone, *pag.* 54.

Digitized by Google

verò discernerentur, Anaxagoræ illud repentè contingeret, universa videlicet esse simul. Il dit ailleurs : Τὸ τοῦ Ἀναξαγόρου δὲ πολὺ ἦν, ὦ φίλε Πῶλε.... ὁμοῦ δὲ πάντα χρήματα ἐφέρετο ἐν τῷ αὐτῷ, ἀπείρων τ' ὄντων τῶν τε ὀγκιαίων καὶ ἰατρικῶν καὶ ὁλοκυτικῶν (123). *Illud Anaxagoræ prorsus accideret, amice Pole.... omnia videlicet in eodem indiscreta commiscerentur, et quæ ad medicinam pertinent et salutem, et quæ ad coquinariam attinent.* M. Ménage rapporte que Luther donnait le nom de théologiens anaxagoristes à ceux qui trouvaient tout dans chaque texte de l'Écriture : *Atque indè est quod Luthero* theologicus Anaxagoricus *dicitur is qui quodlibet in quolibet loco Scripturæ Sacræ invenire posit* (124).

V. Ses premiers principes l'étaient et ne l'étaient pas : ils l'étaient, selon sa supposition ; et ils ne l'étaient pas réellement, puisqu'ils étaient composés et corruptibles, tout autant qu'aucun autre corps. Il admettait la divisibilité à l'infini : il devait donc dire, qu'il y avait une infinité de corpuscules dans la plus petite goutte d'eau ; et par conséquent, qu'elle n'en contenait pas un moindre nombre que toute la terre. D'ailleurs ce nombre infini de corpuscules était un amas de toutes sortes d'*hétérogénéités*. Il n'était donc pas plus simple qu'un arbre ; et, à cet égard, il ne différait des corps, qu'on appelle mixtes, que parce que les yeux de l'homme n'auraient pas pu découvrir les parties *dissimilaires*, comme ils les découvrent dans un arbre. Enfin l'entendement, qui avait mû la matière, pouvait diviser à l'infini ces prétendus premiers principes, aussi aisément que le feu divise le bois ; il était donc aussi périssable que le bois : d'où il résulte que s'ils existaient dans la nature des choses, ce n'était pas en qualité de premiers principes. Outre cela, que pourrait-on supposer de plus absurde, que d'établir pour principes ce qui n'existait point du tout ? Or il est certain, selon l'hypothèse d'Anaxagoras, qu'il n'y avait aucune *homœomérie* dans l'univers.

Examinons une réponse qu'il aurait pu faire. Il aurait pu supposer que l'essence des *homœoméries* ne consiste point dans la ressemblance de toutes leurs parties, mais dans la conformité qui se trouve entre l'arrangement des *hétérogénéités* d'un petit os, par exemple, et l'arrangement des *hétérogénéités* de tout autre os. « Je ne » prétends point, *eût-il pu dire*, qu'un » os de dix pouces, divisé en cent » mille parties, ou, ce qui est la » même chose dans mon hypothèse, » en cent mille petits os, ne contienne » absolument aucun corpuscule qui ne » ressemble à tous les autres. J'avoue » que chacun de ces petits os est un » mélange de toutes sortes de princi- » pes ; il contient des chairs ; il con- » tient du sang et des membranes, » etc. ; mais comme ces matières dif- » férentes sont rangées selon la même » symétrie dans chacun de ces pe- » tits os, j'ai raison de soutenir que » l'assemblage de cent mille de ces » petits os est un composé *homogène*, » ou un tas d'*homœoméries* : et puis- » que je suppose que l'entendement, » qui en a fait le triage, les a trou- » vées toutes faites, je puis soutenir » que chacune d'elles prise à part est » indestructible : car elles ont tou- » jours existé par elles-mêmes ».

Cette réponse contient deux chefs : l'un est l'explication de l'hypothèse à l'égard du sens du mot *homœomérie* ; l'autre regarde l'incorruptibilité de ces *homœoméries*. Je vais éclaircir le premier par un exemple. Mettez dans une bibliothèque tous les exemplaires d'un même livre, reliés de la même façon. Ce sera un amas de livres semblables, un amas *homogène* : non pas à cause que chacun de ces volumes est composé de parties qui se ressemblent parfaitement, mais à cause que le blanc et le noir, les espaces, les lettres, les accens, les points, les virgules, et les autres parties *hétérogènes*, ont la même symétrie dans l'un que dans tous les autres. Laissons en repos cette explication d'Anaxagoras, et contentons-nous d'attaquer le second point de sa réponse.

VI. Je ne lui demande point pourquoi cette intelligence, qu'il a reconnue, a laissé les *homœoméries* dans la confusion pendant toute l'éternité, ni d'où vient qu'elle s'est avisée si tard de les mouvoir et de les unir, ni pourquoi il nie que de rien on puisse produire quelque chose, lui qui avoue que le

(123) *Idem, in* Gorgiâ, *pag.* 317.
(124) Menag., in Laërtium, *lib. II, pag.* 73.

Digitized by Google

mouvement a commencé? Ces trois objections, et quelques autres, embarrassent étrangement tous ceux qui admettent une matière éternelle, incréée, et distincte de l'Être divin; mais, comme ce sont des difficultés qu'on peut alléguer aussi-bien contre d'autres philosophes, que contre Anaxagoras, il ne serait pas à propos de s'y arrêter. J'éclaircirai seulement un peu la dernière. Il est certain que la production d'une qualité distincte de son sujet ne diffère point d'une vraie création. C'est ce que les philosophes modernes (125) prouvent démonstrativement aux aristotéliciens, qui admettent une infinité de formes substantielles et accidentelles, distinctes de la matière; car, puisqu'elles ne sont point composées d'aucun sujet préexistant, il s'ensuit qu'elles sont faites de rien. La meilleure réponse que puissent faire les sectateurs d'Aristote, est de rétorquer cette objection, et de dire que les cartésiens sont donc obligés de reconnaître, que le mouvement ne se peut produire que par création. Les cartésiens avouent cette conséquence: ils n'attribuent qu'à Dieu la production du mouvement; et ils disent que mouvoir la matière, n'est autre chose que la créer dans chaque moment, en différens lieux. Concluez de tout ceci, qu'Anaxagoras et plusieurs autres se contredisaient lorsque, d'un côté, ils ne voulaient pas admettre que de rien on pût faire quelque chose; et qu'ils avouaient de l'autre, que le mouvement, ou quelque autre modification, avait commencé dans le chaos éternel (126). Mais, laissant cela, attachons-nous seulement aux difficultés qui ne concernent qu'Anaxagoras.

VII. Je lui allègue cette maxime: Toutes les choses qui sont distinctes entre elles, peuvent être séparées les unes des autres: et je conclus de là, que chaque *homœomérie* peut être divisée à l'infini en plusieurs portions; car elle est composée de toutes sortes de principes mêlés ensemble. Puis donc que le mouvement est un principe nécessaire de division, et que Dieu a produit le mouvement dans la matière, il s'ensuit que, par cette force motrice, il a pu porter la désunion dans chaque partie de l'univers, et mettre en pièces quelque *homœomérie* que ce soit que vous voudriez prendre pour une unité. Si elle était un atome d'Épicure, un corps parfaitement simple, parfaitement unique, exempt de toute composition, j'avoue que rien ne le pourrait diviser; mais Anaxagoras ne reconnaît point de tels corps, ni aucune *homœomérie*, pour si petite qu'elle soit, qui ne renferme une infinité de corpuscules distincts, et différens même en qualité les uns des autres. Il est donc vrai, que ce qu'il nomme premiers principes est une chose aussi sujette à destruction, que les corps les plus composés, qu'un bœuf, par exemple: cela, dis-je, est très-vrai, lors même que l'on suppose que les *homœoméries* existent éternellement par elles-mêmes; car il suffit qu'une cause externe les puisse faire passer du mouvement au repos, quoiqu'elle n'ait pas la puissance, ni de les faire exister, ni de les anéantir. Le recours au progrès à l'infini serait inutile dans cette rencontre. On ne pourrait pas me répliquer, que les *homœoméries* étant composées d'une infinité de corpuscules, celles qui font un petit os peuvent être divisées à l'infini sans cesser d'être un petit os: elles deviennent seulement un plus petit os, après chaque division. Cette réplique n'est point bonne; car il y a deux choses à considérer dans chaque *homœomérie*; 1°. Qu'elle contient une infinité de particules, et cela lui est commun avec les autres; 2°. que les particules sont rangées d'une certaine manière, et cela lui est particulier: c'est sa forme spécifique, c'est son essence, c'est par-là qu'elle est, ou un petit os, ou une petite goutte de sang, plutôt que toute autre espèce de premiers principes. Afin donc d'ôter à une *homœomérie* d'os, son essence et son espèce, il suffit d'arranger d'une nouvelle façon les corpuscules qui la composent. Or dès là qu'un entendement, premier moteur, a pu diviser les corps, et les démêler les uns des autres, il a pu déranger les corpuscules de chaque *homœomérie* particulière, et leur donner une autre combinaison; il a donc pu les faire changer d'espèce, comme l'on en fait changer à la farine en la pé-

(125) *Voyez* Gassendi, *Phys. Sect. I, lib. VII, cap. III.*

(126) Method. *apud* Phot., *Cod. CCXXXVI, pag.* 943.

Digitized by Google

trissant, c'est-à-dire, en mêlant et en combinant d'une autre manière ses corpuscules.

Je n'objecte point à ce philosophe, qu'il reconnaissait de la différence entre les parties de la matière avant qu'elles fussent mues. Cette objection m'a semblé toujours très-faible : je conçois très-clairement que la division suppose la distinction, et qu'une cheville de fer fichée dans une pièce de bois, et parfaitement en repos autour du bois parfaitement en repos, est aussi différente du bois, que si elle se mouvait, et le bois aussi.

VIII. Je passe à la dernière objection. Qu'arriverait-il, si l'on accordait gratuitement à ce philosophe, que la même nécessité qui fait exister les corps, les fait exister distincts en une infinité d'*homœoméries*, dont chacune doit demeurer nécessairement toujours entière ; la nature des choses ayant été telle qu'il fallait que dans chaque espèce il y eût des bornes fixes, comme l'on dit ordinairement qu'il y a un *minimum quod sic* (127), dans chaque espèce de corps vivant ? Cette concession gratuite ferait-elle beaucoup de bien à l'hypothèse d'Anaxagoras? N'aurait-il point par-là l'incorruptibilité, et l'immutabilité intérieure de ses premiers principes? Ne seraient-ils pas un si petit os, qu'en devenant un peu plus petit par la division actuelle de leurs parties, ils ne seraient plus un os, et ainsi des autres espèces ? et ne serait-ce pas un signe que la nécessité de la nature les a faits indivisibles? J'en conviendrais : mais on ne ferait qu'éviter un mal par un autre. Je trouverais ensuite ce défaut dans le système : c'est que le Νοῦς, ou l'entendement, y entrerait contre les règles ; on le ferait venir pour l'ouvrage le plus facile, après avoir donné le plus difficile à une nécessité aveugle. Absolument parlant, il est très-vrai que tout philosophe qui veut donner de bonnes raisons de l'arrangement que l'on voit dans les parties de l'univers, a besoin de supposer une intelligence qui ait produit ce bel ordre. Il ne doit point craindre que des personnes raisonnables lui reprochent qu'il imite certains poëtes qui font descendre sur le théâtre un Dieu de machine, pour dénouer des difficultés qui n'en valent pas la peine. Mais, si, après avoir supposé que les *homœoméries* ont été formées sans la direction d'aucune cause intelligente, il supposait une telle cause qui les eût démêlées et arrangées, on lui pourrait dire qu'il imite ces poëtes-là, au mépris des règles (128). Pour voir aisément la force de cette objection, il suffit de prendre garde qu'il est beaucoup plus difficile de faire de bonnes montres, que de les tirer d'un tas de médailles, et de coquillages, avec quoi elles auraient été mêlées, et puis de les ranger, et de les mêler d'une meilleure façon. Un petit apprenti, un enfant, ferait ce triage et ce nouvel arrangement. Chacun m'avouera que la formation des hommes (129) est un ouvrage qui demande plus de direction et d'habileté, que n'en demande l'art de les ranger selon les évolutions militaires. La plupart des philosophes modernes supposent que les lois générales de la nature suffisent à faire croître le fœtus, pourvu qu'il ait été dans la semence bien formé, bien organisé ; mais ils supposent que ces petits animaux organisés dans la semence sont l'ouvrage du Créateur infiniment puissant et infiniment habile. Ils croient donc que la principale difficulté, celle qui demande le plus la direction d'une intelligence, consiste dans la première formation d'une machine organisée, c'est-à-dire, dans la construction de ces petits animaux qu'ils supposent être dans la semence. Chacun de ces petits animaux est à proprement parler une *homœoméries* d'Anaxagoras. Il est donc plus malaisé de former des *homœoméries*, que de faire croître les animaux par le moyen de la nourriture. C'est donc pour expliquer la formation des *homœoméries*, que l'on a principalement besoin d'un entendement ; car toute *homœoméries* est un certain assemblage d'une infi-

(127) *C'est-à-dire un degré de petitesse au-dessous duquel l'animal, une fourmi, par exemple, ne pourrait pas être une fourmi.*

(128) *Nec Deus interrit, nisi dignus vindice nodus Inciderit.* Hor. de Arte Poët. vs. 191.

(129) *On n'entend point ici ce que les pères et les mères y contribuent : on entend, non pas la cause matérielle, mais la cause efficiente, qui organise le fœtus, et qui construit cette admirable machine.*

Digitized by Google

sité de sortes de corps : et cet assemblage doit être fait selon certaines proportions et certaines situations. Autre est l'assemblage qui est nécessaire pour une *homœomérie* d'os, et autre celui qui est nécessaire pour une *homœomérie* de chair ; et si vous n'aviez pas suivi précisément cette symétrie-là, vous n'eussiez point eu les premiers principes du sang, ou de la moelle, mais ceux de quelque autre mixte. Or Anaxagoras n'a point supposé qu'il fût besoin d'une intelligence, pour former une infinité d'espèces d'*homœomeries*, dont chacune est un certain assemblage de toutes sortes de corps, tellement mêlés ensemble, qu'il faut que ceux d'une espèce prévalent en nombre, et soient situés plutôt d'une façon que d'une autre, et qu'en général il règne là plutôt cette proportion, cette symétrie-ci, que toute autre. Il a donc donné pour la cause de ce qui était le plus difficile une nécessité aveugle. Il n'a donc point raisonné conséquemment lorsqu'il a cru nécessaire une intelligence pour ce qui était moins malaisé. Voici, selon sa doctrine, toutes les fonctions de l'intelligence : mettre en ordre ce qui n'y était pas, mouvoir ce qui était en repos, séparer les choses mêlées, orner celles qui manquaient d'ornement. Ἀναξαγόρας.... ταῦτα παιδνύει, ἀρχὴ πάντων ὁ νοῦς, καὶ οὗτος ἄπτως καὶ κίνησε τῶν ὅλων, καὶ παρέχει τάξιν τοῖς ἀτάκτοις, καὶ κίνησιν τοῖς ἀκινήτοις, καὶ διάκρισιν τοῖς μεμιγμένοις, καὶ κόσμον τοῖς ἀκόσμοις. (130). *Anaxagoras hæc docet : Mens omnium est initium, eaque causa et omnium domina est ; et ordinem confusis præbet, et motionem immobilibus, et discrimen commixtis, et ornatum inornatis.* Il pouvait être attaqué, et par devant, et par derrière. *Ou vous en faites trop*, lui pouvait-on dire, *ou vous n'en faites pas assez. Si vous croyez que la nature, sans aucune direction, ni connaissance, a formé toutes les* homœoméries, *vous deviez croire qu'elle les a pu mouvoir, démêler, et distribuer : l'entendement donc est superflu. Que si vous le croyez nécessaire pour la séparation et pour la distribution de ces* homœoméries, *vous deviez aussi lui donner leur formation : vous n'étendez pas son influence partout où l'on en avait besoin. Ainsi une partie de votre système ruine l'autre : vous ne l'avez pas formé de pièces bien assorties et bien liées ensemble* (131). Si nous avions ses écrits, ou tous ceux de Théophraste (132), nous verrions peut-être qu'il discuta quelques-unes des difficultés que je viens de proposer, et qu'il avoua que ses hypothèses ne le contentaient pas, et qu'il succombait sous la pesanteur des mystères de la nature. Il disait que tout est rempli de ténèbres : *Anaxagoras pronunciat circumfusa esse tenebris omnia* (133). Plusieurs autres philosophes s'en plaignent aussi, et jusqu'à s'imaginer que les ténèbres dont parle Moïse, qui étaient au-dessus de l'abîme avant que Dieu créât la lumière (134), n'ont été dissipées qu'à l'égard des yeux ; *car pour les ténèbres de l'esprit*, disent-ils, *elles couvrent encore tout le dessus de l'abîme. La lumière de la vérité concentrée dans ce goufre n'en sort jamais : elle envoie seulement quelques rayons qui parviennent à notre esprit après tant de réflexions et de réfractions, et après avoir mêlé leur éclat avec tant de corpuscules sombres dans les espaces ténébreux qu'ils ont traversés, qu'ils ne sont propres qu'à former de fausses images.*

(H) *Les idées des anciens, qui ont parlé du chaos, ... n'étaient guère justes, et ils n'ont pu dire que cet état de confusion ne subsistait plus.*] J'avais résolu d'étaler ici quelques réflexions sur ce sujet ; mais comme les remarques particulières, et celles qui restent à faire donneront à cet article assez d'étendue et même trop, j'ai changé de résolution par quelque petit pressentiment de prolixité. Il se présentera assez d'occasions de donner dans un autre article ce que je supprime ici.

(130) Hermias *in* Philosopher. Irrisione. *Cet Ouvrage d'Hermias se trouve dans la* Bibliothèque des Pères, *et à la fin des* Œuvres de Justin Martyr, *édition de Paris, en* 1636 ; *et de Cologne, en* 1686.

(131) *Voyez ci-dessous*, citation (195), *un passage d'Aristote.*

(132) *Il avait fait un livre* περὶ τῶν Ἀναξαγόρου, de Anaxagoræ Decretis. *Voyez* Diog. Laërt. *in* Theophr., *lib. V, num.* 42.

(133) Lactant., *lib. III, cap. XXVIII, pag.* 217.

(134) *Voyez le* Ier. *chapitre de la* Genèse.

Digitized by Google

(1) *On conte qu'Anaxagoras avait prédit qu'une pierre..... tomberait du corps du soleil.*] Diogène Laërce rapporte cela (135). Plutarque a parlé de ce prodige ; voici ce qu'il dit : « Il y » en a aussi qui disent que la cheute » d'une pierre fut un présage qui pro» nostiquoit ceste grande desfaite » (136). Car il tomba du ciel, environ ce temps-là, ainsi que plusieurs » le tiennent, une fort grande et grosse » pierre, en la coste qu'on appelle la » rivière de la Chèvre, laquelle pierre » se monstre encore aujourd'hui tenue » en grand' révérence par les habitans » du pays de la Cherronèse. Et dit» on que le philosophe Anaxagoras » avoit prédit que l'un des corps at» tachés à la voûte du ciel en seroit » arraché, et tomberoit en terre par » un glissement et un esbranlement » qui devoit avenir : car il disoit que » les astres n'estoyent pas au propre » lieu où ils avoyent esté nez, atendu que c'estoyent corps pesans et » de nature de pierre ; mais qu'ils re» luisoyent par l'objection et réflexion » du feu élémentaire, et avoyent esté » tirez là sus à force, là où ils estoyent » retenus par l'impétuosité et vio» lence du mouvement circulaire du » ciel, comme au commencement du » monde ils y avoyent esté arrestez, » et empeschez de retomber ici-bas, » lorsque se fit la séparation des corps » froids et pesans d'avec les autres » substances de l'univers (137) ». J'ai rapporté tout ce passage afin que l'on vît en même temps la tradition de ce prodige et la singularité du dogme d'Anaxagoras. Les paroles de Pline ne méritent pas moins d'être citées : *Celebrant Græci*, dit-il (138), *Anaxagoram Clazomenium, Olympiadis septuagesimæ octavæ secundo anno, prædixisse cœlestium litterarum scientiâ, quibus diebus saxum casurum esset è sole. Idque factum interdiu in Thraciæ parte ad Ægos flumen. Qui lapis etiam nunc ostenditur, magnitudine vehis, colore adusto, cometæ quoque illis noctibus flagrante. Quod si quis prædictum credat, simul fateatur necesse est, majoris miraculi divinitatem Anaxagoræ fuisse : solvique rerum naturæ intellectum, et confundi omnia, si aut ipse sol lapis esse, aut unquàm lapidem in eo fuisse credatur ; decidere tamen crebrò, non erit dubium. In Abydi gymnasio ex eâ causâ colitur hodièque, modicus quidem, sed quem in medio terrarum casurum idem Anaxagoras prædixisse narratur. Colitur et Cassandriæ, quæ Potidæa vocitata est, ob id deducta.* Vous voyez là qu'Anaxagoras avait prédit plus d'une fois ces chutes de pierre, et que le culte de ces pierres se multiplia à proportion. Notez qu'Ammien Marcellin et Tzetzès se sont servis du nombre pluriel touchant le prodige de la rivière de la Chèvre. Ils prétendent qu'Anaxagoras prédit qu'il tomberait des pierres du ciel (139.) Philostrate s'est exprimé de la même sorte ; voici un peu au long ce qu'il a dit : je n'en retrancherai rien ; car ce sera une matière de critique : *Injustement doncques auroit-on blasmé Apollonius d'une telle impiété et erreur, pour avoir préveu plusieurs choses, et en avoir prédict d'autres : de la mesme sorte que Socrates en auroit esté instruit par les esprits de tout plein devant qu'elles advinssent. Anaxagoras aussi : car qui est celui qui ignore, que, comme une fois estant allé aux jeux olympiques vestu d'un gaban, pour prédire qu'il pleuveroit* (140), *encore que le jour fust si clair et serein, qu'il n'y avoit aucune apparence de pluye, il ne tarda guères toutesfois qu'il pleut comme à seaux : une autre fois, ayant prédict que dans peu de jours une maison devoit fondre, bien tost après elle tomba. Après, ayant encore adverti que le jour en plein midy tout à un instant deviendroit nuict, et s'obscurciroit de ténèbres : et une autrefois, que des grosses pierres tomberoient du ciel dans la rivière d'Egospotamos, il arriva ainsi. Advouans doncques que ces choses-là et autres semblables prévenues d'Anaxagoras fussent un indice d'un très-grand sçavoir seulement, comment les peut-on imputer à Apollonius pour un ar*

(135) Diog. Laërt., *lib. II*, *num.* 10.

(136) *C'est la ruine de la fleûte des Athéniens par Lysander.*

(137) Plutarch. *in* Lysandro, *pag.* 439. *Je me sers de la Version d'Amiot.*

(138) Plinius, *lib. II*, *cap. LVIII.*

(139) Ammian. Marcell., *lib. XXII*, *cap. VIII*, *pag.* 308. Tzetzes, *chil. II*, *vs.* 892.

(140) Diog. Laërce, *liv. II*, *num.* 10. Elien, de Animal., *chap. VIII*, et Suidas, *font aussi mention de cela.*

Digitized by Google

magique (141)? Un commentateur a fait là-dessus une note bien ridicule : *Quant à ce que dit Philostrate*, qu'Anaxagoras *prédit la pluye, et qu'une pierre tomberoit du ciel, et autres choses semblables, il n'y a aujourd'huy si petit astrologue qui n'en fist autant* (142). Quelle absurdité ! Les astrologues d'aujourd'hui, quelque fous qu'ils puissent être, n'ont point la témérité de prédire qu'il tombera des pierres du ciel. Nos faiseurs d'almanachs, nos plus fameux tireurs d'horoscope se donnent bien garde de commettre si imprudemment leur réputation. Ils savent trop bien que la prévision de telles chutes surpasse toutes leurs lumières. Pline avait raison de dire que la prédiction d'Anaxagoras eût été un plus grand miracle, que de voir tomber une pierre qui aurait été au corps du soleil (143). Remarquez qu'il y a un intervalle d'environ soixante années entre le temps où Pline dit que la prédiction fut faite, et le temps où, selon Plutarque, elle fut accomplie. Voici une autre observation. Photius, dans ses extraits de la Vie d'Apollonius, prétend qu'Anaxagoras fut considéré comme un grand devin, pour avoir prédit par l'art magique qu'il pleuvrait (144). Je ne saurais croire que Photius ait si mal compris la pensée de Philostrate : j'attribue cette fausseté énorme au mauvais état où son ouvrage a été mis par les copistes ; et je ne puis assez m'étonner de ce que le traducteur (145) a pu se résoudre à faire imprimer cette page-là. Sa traduction est un tissu d'impertinences si grossières, et de raisonnemens si monstrueux, et avec cela si formellement contraire à l'original de Philostrate, qu'on ne peut comprendre quoi que ce soit à sa conduite. A-t-il cru que le texte de Photius était correct ? Il fallait donc qu'il rêvât à quelque autre chose. A-t-il cru que les lecteurs auraient la stupidité de prendre cela pour bon ? Il était donc dans une sécurité qui tient du prodige. J'exhorte ceux qui en ont le talent à examiner cet endroit de Photius : ils y trouveront des plaies qui demandent la dextérité des meilleures mains, et qu'ils guériront peut-être par le secours des manuscrits comparés avec le texte de Philostrate.

(K) *Touchant le procès d'impiété qu'on lui fit ; les uns disent qu'il fut condamné ; les autres qu'il fut absous.*] Il fut accusé par Cléon comme un impie, pour avoir dit que le soleil est une masse de matière enflammée ; et, malgré la protection de Périclès, il fut condamné au bannissement et à une amende de cinq talens. C'est ainsi que Sotion narrait la chose (146). Mais d'autres disaient que Thucydide le déféra et l'accusa, non-seulement d'impiété, mais aussi de trahison, et que l'accusé fut condamné à la mort par contumace (147). D'autres ont dit qu'il était dans la prison lorsqu'on prononça contre lui l'arrêt de mort. Ils ajoutaient que Périclès demanda aux juges : *Trouvez-vous qu'il ait commis quelque crime ?* et qu'ayant compris qu'on ne lui en imputait aucun, il dit : *Je suis son disciple : ne le perdez donc point, prévenus par des calomnies ; croyez-moi plutôt et redonnez lui la liberté.* Il obtint cela ; mais l'accusé conçut un si grand chagrin de ce procès, qu'il renonça à la vie (148). D'autres contaient qu'il fut mené devant les juges par Périclès, et que le chagrin l'avait tellement amaigri et abattu, qu'il avait beaucoup de peine à marcher ; de sorte qu'il fut absous, bien moins parce qu'on le trouva innocent, qu'à cause de la compassion qu'il excita (149). J'ai dit ailleurs (150) que Périclès ne trouva point de meilleur moyen de sauver ce philosophe, que de le faire sortir d'Athènes.

Notez un peu quatre choses : 1°. Les accusateurs d'Anaxagoras (151) étaient

(141) Philostr. *in* Vitâ Apollonii, *lib. I, cap. II. Je me sers de la Traduction de* Vigenère.

(142) Artus Thomas Sr. d'Embri, Annotat. sur la Vie d'Apollonius, *tom. I, pag.* 91.

(143) *Voyez ses paroles ci-dessus*, citation (138).

(144) Photius, Biblioth. *Cod. CCXLI, pag.* 1017.

(145) André Schottus.

(146) Sotion, *in* Successionibus Philosophorum, *apud* Diog. Laërt., *lib. II, num.* 12.

(147) Satyrus *in* Vitis, *apud* Diog. Laërt., *lib. II, num.* 12.

(148) Hermippus, *in* Vitis, *apud* Diog. Laërt. *lib. II, num.* 13.

(149) Hieronymus, *in sec. lib.* Commentar. varior. *apud* Diog. Laërt., *lib. II, num.* 12.

(150) *Dans la remarque* (M) *de l'article de* Pericles, *vers le milieu.*

(151) Cléon, ou Thucydide. *Voyez* Plutarque *dans la* Vie de Périclès, *pag.* 170, et 155.

Digitized by Google

des gens dont la faction était opposée aux intérêts de Périclès. Ce ne fut donc point par zèle de religion qu'ils persécutèrent ce philosophe : ce fut dans la vue de soutenir leur cabale, et d'affaiblir l'autorité de Périclès, en faisant tomber sur lui très-malignement les soupçons d'irréligion. Ils ne pouvaient mieux y réussir, qu'en accusant d'impiété Anaxagoras. C'est presque toujours le premier mobile de cette espèce de procès ; on se veut venger de quelqu'un ou se délivrer de quelque obstacle d'autorité et de fortune ; et l'on appelle à son aide les passions du peuple, par le faux semblant des intérêts du bon Dieu. 2°. Il n'est pas vrai que les délateurs d'Anaxagoras se soient fondés sur ce qu'il reconnaissait que l'entendement divin avait fabriqué le monde ; ils se fondèrent sur ce qu'en disant que le soleil était une pierre, il le dégradait de la qualité de dieu. Ce fut aussi le fondement de l'arrêt de condamnation (152). Disons donc que Vossius a fait une faute dans ces paroles : *Laërtii industria nobis ipsa Anaxagoræ verba conservavit. Sunt autem hujus modi :* Πάντα χρήματα ἦν ὁμοῦ· εἶτα νοῦς ἐλθὼν αὐτὰ διεκόσμησεν. Omnia simul erant : deindè accessit mens, eaque composuit. *Quàm apertè hic opificem ab opificio distinguit! Hoc ferre non potuêre Athenienses, ac ἀθεότητα vel ἀσέβειαν vocârunt* (153). On ne condamna point Anaxagoras précisément à cause de la distinction qu'il établissait entre Dieu et les ouvrages de Dieu, mais à cause qu'il n'enseignait pas comme les poëtes que le soleil fût tout ensemble l'ouvrage de Dieu et un dieu ; car, selon la loi des peuples, puisée dans les écrits des poëtes, le soleil était Apollon, fils de Jupiter, et l'une des plus grandes divinités. La faute de Vossius est toute semblable à celle que l'on ferait si l'on accusait l'inquisition d'avoir fait mourir un homme pour avoir dogmatisé qu'il n'y a que Dieu, l'auteur, le conservateur, le souverain maître de toutes choses, qui mérite le suprême culte de latrie ; et qu'aucune créature qui soit dans le paradis, ne mérite nos invocations et le culte de dulie. Ce dogme contiendrait deux chefs ; et ce ne serait que pour le second que l'on punirait un homme dans Salamanque. Un protestant ne serait-il pas mal fondé de dire qu'on aurait puni cet homme à cause du premier chef ? Disons néanmoins qu'Eusèbe a raison de trouver étrange qu'Anaxagoras ait été presque lapidé comme un athée, nonobstant son orthodoxie à l'égard de l'existence d'un Dieu auteur de ce monde ; dogme qu'il avait enseigné le premier de tous les Grecs : Θαυμάσας δ' ἔγωγε εἰς οὗτος πρῶτος παρ' Ἕλλησι τοῦτον θεολογίας τὸν τρόπον, δόξας Ἀθηναίοις ἄθεος εἶναι, ὅτι μὴ τὸν Ἥλιον ἐθεολόγει, τὸν δὲ Ἡλίου ποιητὴν, μικροῦ δεῖν καταλευσθεὶς ἔθανε (154). *In quo sanè permirum illud est, qui princeps apud Græcos eam theologiæ rationem intulerat, cum Atheniensibus, quod non jam Solem, ac Solis ipsius effectorem Deum statueret, atheum esse visum, ac propterea parùm abfuisse, quin ab iis lapidibus necaretur.* Cela, dis-je, est digne d'étonnement ; car enfin, et c'est ma troisième remarque, on a de la peine à concevoir que dans une ville aussi savante qu'Athènes, un philosophe n'ait pu expliquer par des raisons de physique les propriétés des astres, sans courir risque de la vie. N'est-ce pas un sort déplorable que d'avoir plus de lumières qu'un peuple superstitieux et conduit par des entêtés ? A quoi sert cette supériorité de génie et de connaissances au milieu de telles gens ? Ne tient-elle point lieu de crime ? N'expose-t-elle point à mille diffamations, à mille dangers ? Ne jouirait-on pas mieux des commodités de la vie, si l'on était entraîné par le torrent de l'ignorance et de la superstition ? Οἱ προγεγραμμένοι τοῦ Χριστοῦ κατὰ τὸ ἀνθρώπινον λόγῳ παραθέντες τὰ πράγματα θεωρῆσαι καὶ ἐλέγξαι, ὡς ἀσεβεῖς καὶ περίεργοι εἰς δικαστήρια ἤχθησαν (155). *Quid ante Christum fuêre quòd, rationes pro captu humano innixi res plerasque contemplari, explorare, et arguere contenderint, tanquàm impii et curiosi ad judicum tribunalia sunt protracti.* 4°. Je dis en quatrième lieu que l'on doit être choqué qu'un procès aussi remarquable que celui d'Anaxagoras, où Périclès, le pre-

(152) *Voyez* Josephe, *liv. II*, contre Appion, *p.* 1079, F. ; saint Cyrille, *liv. VI*, contre Julien.

(153) Vossius de Orig. et Progres. Idololatr., *lib. I, cap. I, pag.* 5.

(154) Euseb. Præpar. Evangel., *lib. XIV, cap. XIV, pag.* 750, C.

(155) Justinus Martyr, Apolog. I, *pag.* 48.

Digitized by Google

mier homme d'Athènes, entra si avant, n'ait pas été mieux connu des historiens. Il y en a qui sur le point capital assurent tout le contraire de ce que les autres nient. Cela ne fait point d'honneur à l'antiquité.

N'oublions pas un beau passage de Lucien. On y suppose que le plus grand des dieux tâcha d'écraser Anaxagoras; mais qu'il le manqua, et que la foudre, détournée par Périclès, alla brûler un temple et pensa se rompre contre le roc : Δίκην δώσουσι, ἐπειδὴ τὸν κεραυνὸν ἐπέσπευσάσθε. Κατεσχεμένας γὰρ αὐτοῦ, καὶ ἀπεσκαμμένας ὑμῖν δύο ἀκτῖνας αἱ μίγιστα, ἐκάστη φιλοτιμότερον ἐκάτερα πρὸν ἐπὶ τὸν σοφιστὴν Ἀναξαγόραν, ὃς ἔτυθε τοὺς ἡμετέρους μηδὲ ὅλως εἶναί τινας ἡμᾶς τοὺς θεούς. Ἀλλ' ἐκεῖνο μὲν ἥμαρτον [ὑπερίσχε γὰρ αὐτοῦ τὴν χεῖρα Περικλῆς,] ὁ δὲ κεραυνὸς, εἰς τὸ ἀπόσκοπον παρενεχθείς, ἐκεῖνό τε κατέφλεξε, καὶ αὐτὸς ὀλίγου δεῖν συνετρίβη παρὰ τὴν πέτραν (156). *Pœnas dabunt simul atque fulmen præparavero. Nam fracti sunt et retusæ cuspide duo radii ejus maximi, quibus nuper acriùs in sophistam Anaxagoram jacularer, qui suis familiaribus persuadebat, nullos esse nos qui Dii vocamur. At ab illo aberravi; nam obtentâ manu Pericles eum protexit : fulmen verò in Castoris et Pollucis templum detortum, tum illud exussit, tum ipsum ad saxum penè est comminutum.* Vossius, qui s'est contenté de dire que Jupiter lança la foudre contre ce philosophe (157), a été cause de ce que M. Moréri débite qu'Anaxagoras en fut écrasé. Il était assez naturel de le croire; car on ne se figure pas aisément qu'un coup de foudre destiné à la ruine de quelqu'un ne le tue point. Mais cela nous doit apprendre à recourir aux originaux, sans nous arrêter à des modernes qui ne rapportent un fait qu'à l'égard des circonstances dont ils ont besoin. Vossius, par exemple, qui n'avait que faire en cet endroit-là de dire si Jupiter réussit ou non, supprima la moquerie de Lucien. Cette omission a été un piége pour M. Moréri; il aurait pu l'éviter s'il eût simplement traduit le latin de Vossius. Pourquoi faisait-il le paraphraste? Lambert Barleus, commentant cet endroit de Lucien, assure qu'Anaxagoras fut accusé d'athéisme à cause du dogme de l'entendement premier moteur, etc. (158). C'est un mensonge qu'il a pris de Vossius et que j'ai déjà réfuté. Il dit aussi que l'on promit un talent à qui que ce fût qui tuerait ce philosophe (159). C'est confondre, ce me semble, Anaxagoras avec l'athée Diagoras. Enfin il compare, en matière d'orthodoxie, Anaxagoras avec Lucien, et se plaint de ce que Justin Martyr met Lucien entre les athées : *Anaxagoræ... non absimilis fuit Lucianus noster, quem immeritò ἄθεον vocat Justinus Martyr in oratione contra Græcos* (160). Sa comparaison est aussi fausse que sa plainte; mais voici la source de son erreur. Il avait lu dans Vossius : *Lucianus in Timone ait Jovem in Anaxagoræ caput..... sed Lucianum quid dico? Ecce Justinus Martyr oratione ad Græcos eum ἄθεον vocat* (161) : et il n'a point compris que cet *eum* se rapporte au philosophe Anaxagoras et non pas à Lucien.

(L) *Diogène Laërce, en rapportant un bon mot d'Anaxagoras, a commis une bévue de chronologie.* Il dit qu'Anaxagoras, voyant le sépulcre de Mausole, s'écria : *C'est un monument de la conversion de l'or en pierres.* Je ne m'attache pas à une version littérale; mais voici le grec : Τάφος πολυτελὴς λιθοθεσίης ἐστὶν οὐσίας εἴδωλον (162). *Monumentum pretiosum in lapides conversarum divitiarum imago est.* On peut croire qu'en effet il débita cette pensée en voyant quelque tombeau somptueux; mais ce ne fut pas en voyant celui de Mausole, car sa mort précéda de plusieurs olympiades la construction de ce monument : *Anaxagoras..... olymp.* LXXXVIII *mortuus est, Mausoli autem sepulchrum ante olymp.* CVII *conditum non est. Aut igiturhæc verba philosophus illa non dixit, aut aliâ certè occasione dixit : Mausoleum enim nunquàm vidit : quod ab illustratoribus Laërtii nondùm opinor observatum est. Verba sunt Joannis Pearsonii viri undecunquè doctis-*

(156) Lucianus, *in* Timone, *pag.* 65, *tom. I* Operum.

(157) Vossius, de Philosoph. Sectis, *pag.* 27.

(158) Lambert. Barleus, in Luciani Timon. *pag.* 60.

(159) *Id., ibid.*

(160) *Id., ibid., pag.* 63.

(161) Vossius, de Origine et Progressu Idolol., *lib. I, cap. I, pag.* 5.

(162) Diog. Laërtius, *lib. II*, *num.* 10.

Digitized by Google

simi, in libro de epistolis sancti Ignatii, pag. 9 secundæ partis; quibus ego assentior. Id ipsum observatum à Gisberto Cupero in antiquis numismatibus explicatis, viro elegantissimi ingenii (163).

(M) *La constance d'Anaxagoras, à la nouvelle de sa condamnation, et de la mort de ses fils, fut merveilleuse.*] Il dit sur la première nouvelle : *Il y a long-temps que la nature a prononcé son arrêt autant contre eux* (164) *que contre moi*; et sur la seconde : *Je savais bien que je les avais engendrés mortels* (165). Diogène Laërce insinue qu'il les perdit tous, et ajoute que, selon Démétrius Phaléréus, ses fils l'enterrèrent de leurs propres mains (166). Ce serait une contradiction entre les auteurs : mais on la pourrait lever, si l'on supposait que, depuis qu'il eut témoigné cette constance, il mit au monde d'autres enfans, ou qu'il ne fit cette réponse que sur la nouvelle que l'un de ses fils était mort. Cicéron emploie le nombre singulier : *Quem* (Anaxagoram) *ferunt nunciatâ morte filii, dixisse : « Sciebam me ge- » nuisse mortalem* (167). » Valère Maxime (168), Plutarque (169), et Simplicius (170) emploient le même nombre; mais Élien observe qu'Anaxagoras n'avait que deux fils, et qu'il prononça cette parole en apprenant la mort de tous deux (171). Notez qu'il reçut cette nouvelle en faisant une leçon de philosophie (172).

Mettons ici ce qu'il répondit à ses amis, qui lui demandaient à Lampsaque s'il voulait qu'après sa mort on le fît porter à Clazomène sa patrie : « Cela n'est pas nécessaire, *leur dit-il*, » le chemin des enfers n'est pas plus » long d'un lieu que d'un autre. » *Præclarè Anaxagoras, qui quùm Lampsaci moreretur, quærentibus amicis velletne Clazomenas in patriam, si quid ei accidisset, afferri*, » *Nihil ne- » cesse est*, inquit, *undiquè enim ad » inferos tantundem viæ est* (173). » Diogène Laërce suppose qu'il dit cela à quelqu'un qui se fâchait de mourir hors de sa patrie (174). Je me suis souvent étonné que les bons mots des anciens soient rapportés si diversement : j'en ai cherché la raison, et voici ce qui m'a paru de plus vraisemblable. Les lecteurs retiennent mieux le gros et le fond d'un fait que les circonstances : ils veulent donc le rapporter; ils suppléent le mieux qu'ils peuvent ce qu'ils en ont oublié; et comme les goûts sont différens, il arrive que les uns suppléent une chose, les autres une autre. Je ne dis rien des supplémens que l'on fait exprès pour ajuster mieux les choses au sujet qu'on traite. Ce sont des variations artificieuses et de mauvaise foi; je n'en parle pas. Ce que j'ai dit des lecteurs se doit étendre sur toutes sortes de gens. On falsifie encore plus ce que l'on a ouï dire que ce qu'on a lu.

(N) *Il discernait fort bien quelles conditions sont les plus heureuses.*] Il croyait que celles qui le paraissent le moins le sont le plus, et qu'il ne fallait pas chercher, parmi le gens riches et environnés d'honneurs, les personnes qui goûtent la félicité; mais parmi ceux qui cultivent un peu de terre, ou qui s'appliquent aux sciences sans ambition. Valère Maxime vous le dira mieux que moi : *Nec parùm prudenter Anaxagoras interroganti cuidam, quisnam esset beatus? « Nemo*, in- » quit, *ex his quos tu felices existi- » mas : sed eum in illo numero repe- » ries, qui à te ex miseris constare » creditur. Non erit ille divitiis et » honoribus abundans; sed aut exigui » ruris, aut non ambitiosæ doctrinæ » fidelis ac pertinax cultor, in secessu » quàm in fronte beatior* (175).

(O) *On lui fit une épitaphe très-glorieuse. On alla même jusqu'à lui bâtir*

(163) Menag., *in* Diog. Laërt., *pag.* 77. *col.* 2.
(164) *C'est-à-dire, contre ses juges.*
(165) Diog. Laërtius, *lib. II*, *num.* 13.
(166) *Idem*, *ibid.*
(167) Cicero, Tuscul. Quæstion., *lib. III*, *cap.* 24.
(168) Valer. Maximus, *lib. V*, *in fine.*
(169) Plutarchi Consol. ad Apollon., *pag.* 118; de cohib. Irâ, *pag.* 463; de Tranq. Animi, *pag.* 474. M. Ménage, in Laërt., *lib. II*, *num.* 13, *cite comme deux Traités de* Plutarque *celui de* cohibendâ Irâ, *et* περὶ ἀοργησίας.
(170) Simplic., in Epicteti Enchirid., *cap. XXII.*
(171) Ælianus, Var. Hist., *lib. III*, *cap. II.*
(172) Plut., de Consol ad Apoll. *pag.* 118. Ælian., Var. Hist., *lib. III*, *cap. II.* Stobæus, Serm. *CVI.*
(173) Cicero, Tuscul. Quæstion., *lib. I*, *cap.* 43.
(174) Diog. Laërt., *lib. II*, *num.* 11.
(175) Valer. Maxim., *lib. VII*, *cap. II*, *num.* 9, *in Extern.*, *pag.* 604.

Digitized by Google

un autel.] Élien et Diogène Laërce nous ont conservé cette épitaphe ; elle consiste en ces deux vers :

Ἐνθάδε, πλείστου ἀληθείας ἐπὶ τέρμα περήσας
Οὐράνιον κόσμον, κεῖνος Ἀναξαγόρας (176).

Hic situs ille est, qui rerum patuêre recessus,
Atque arcana poli, magnus Anaxagoras.

Il y a autant d'énergie dans ce distique, que dans ces sept vers français, où l'on a voulu donner un semblable éloge.

Descartes, dont tu vois ici la sépulture,
A dessillé les yeux des aveugles mortels :
Et gardant le respect que l'on doit aux autels,
Leur a du monde entier démontré la structure.
Son nom par mille écrits se rendit glorieux,
Son esprit mesurant et la terre et les cieux,
En plongeant l'abîme et perçant les nuages (177).

Diogène Laërce ne parle point de l'autel d'Anaxagoras ; c'est Élien qui en fait mention (178). Il semble dire qu'on lui en consacra deux : l'un, sous le nom de l'entendement ; l'autre, sous le nom de la vérité ; mais un fort savant critique (179) n'entend pas ainsi le passage : il le fait signifier que l'inscription de l'autel était selon quelques-uns à l'entendement, et selon d'autres à la vérité. Aristote observe que les habitans de Lampsaque continuaient à honorer Anaxagoras (180). Remarquons qu'au temps de saint Augustin, on faisait encore sonner bien haut l'autorité de ce philosophe : *Quam* (veritatem) *si sensit Anaxagoras, eamque Deum esse vidit, mentemque appellavit, non solùm nomen Anaxagoræ quod propter litteratam vetustatem, omnes, ut militariter loquar, litteratiores libenter sufflant, nos doctos et sapientes non facit, sed ne ipsa quidem ejus cognitio, quâ id verum esse cognovit* (181).

(P) *On n'est pas assuré qu'il ait tenu pour le dogme de la prédestination.*] Il s'opposa, dit-on, à ce dogme très-fortement (182), et le combattit dans ses ouvrages : mais il n'y a qu'Alexandre d'Aphrodisée qui l'assure ; et il le fait même d'un air à nous tenir en suspens, puisqu'il observe qu'Anaxagoras réfuta cette doctrine par engagement de dispute, et non par un choix prémédité, ou primitif. Il avait besoin de la combattre, pour soutenir un autre dogme ; c'est-à-dire, qu'ayant compris qu'en ne la combattant point, il ne pourrait pas se bien défendre contre ceux qui attaqueraient ce dogme, il écrivit contre le destin. Alexandre d'Aphrodisée remarque judicieusement qu'une telle circonstance rend douteuse la foi d'Anaxagoras. En effet, il y a bien peu de choses qu'un auteur ne fasse dans la chaleur de la dispute, pour ôter à ses adversaires les avantages qu'ils pourraient tirer, ou de son silence, ou de ses aveux. Il se contredira plutôt, il affirmera plutôt ce qu'il ne croit pas, que de souffrir qu'on se serve de ses propres armes contre lui-même. Quoi qu'il en soit, voici un passage de Gabriel Naudé : *Obtulit se tandem Alexander ex Aphrodisiade* (*), *jacemque in his tenebris versanti prætulit, quamquam eo scrupulo injecto, quòd fide dignus Anaxagoras, dum istud assereret, minimè fuerit, non quòd propositio ejusmodi vera non esset, verùm quia in alterius opinionis suæ defensionem, quam suscipere cogebatur, non autem ex solâ determinatâque voluntate adversùs fatum scribendi, illam protulisset* (183). Cet auteur venait de dire que les modernes, qui assurent qu'Anaxagoras était contraire à la prédestination, ne citent aucun ancien qui ait parlé de cela. Il avait dit aussi que Diogène Laërce, Cicéron, Galien, Plutarque, Origène, n'en ont fait nulle mention.

(Q) *Il est le premier philosophe qui ait publié des livres.*] Diogène Laërce le dit positivement : Πρῶτος δὲ Ἀναξαγόρας καὶ βιβλίον ἐξέδωκε συγγραφῆς (184). Primus *autem Anaxagoras librum à se scriptum edidit* : mais,

(176) Diog. Laërtius, *lib. II*, num. 15.

(177) Baillet, Vie de Descartes, *tom. II*, *pag.* 443.

(178) Ælianus Var. Hist., *lib. VIII*, *cap. XIX.*

(179) Kuhnius *in hunc locum* Æliani.

(180) Arist. Rhetoric., *lib. II*, *cap. XXIII*, *pag.* 468.

(181) Aug. Epist. *XVI*, *pag.* 272.

(182) *Communi hominum opinioni de fato quantùm potuit voluntatis est.* Naudæus, de Fato et Vitæ Termino, *pag.* 20.

(*) *Lib.* de Fato, *cap. I*, *et lib.* de Animâ, *cap. ultim.*

(183) *Idem*, *ibid.*

(184) Diog. Laërtius, *lib. II*, num. 11.

Digitized by Google

comme il semble se déclarer en un autre lieu pour Phavorin, qui avait dit qu'Alcméon disciple de Pythagoras fut le premier qui écrivit sur la physique (185), il rend fort douteux son témoignage. Clément d'Alexandrie n'a rien décidé : il se contente de dire, que les uns attribuent à Alcméon le premier ouvrage qui ait été publié touchant la nature, et que les autres prétendent qu'Anaxagoras est le premier qui ait donné un livre au public (186). Ces deux opinions seraient fausses, si Thalès avait fait des livres, comme l'assure saint Augustin (187), et si la tradition des Grecs, rapportée par Suidas (188), était vraie; c'est que le philosophe Phérécydes fut le premier qui écrivit des ouvrages. Notez qu'Aristote observe que les écrits d'Anaxagoras sont postérieurs à ceux d'Empédocle, quoique celui-ci fût plus jeune qu'Anaxagoras (189).

(R) *Socrate.... ne fut pas content de la lecture de ses ouvrages : ce fut apparemment sa faute.*] Nous allons faire deux choses : l'abrégé de la plainte de Socrate, et puis quelques réflexions.

Ayant su, dit-il (190), *qu'on établissait dans un ouvrage d'Anaxagoras, qu'un entendement règle toutes choses, et les produit* (191), *je fus fort content de cette espèce de cause, et je me figurai qu'il en devait résulter que chaque être avait été conditionné et situé de la manière la plus excellente. J'espérai donc avec une extrême joie de trouver enfin dans ce livre d'Anaxagoras un maître qui m'enseignât les causes de chaque chose, qui m'apprît d'abord si la terre est ronde ou plate, et puis la raison de ce qu'il aurait déterminé; et comme je crus que cette raison aurait pour base l'idée de la plus haute perfection, j'espérai qu'il me montrerait que l'état où est la terre est le meilleur qu'elle pût avoir, et que s'il la mettait au centre, il exposerait pourquoi cette situation était la meilleure de toutes. Je me fixai à ne rechercher aucune autre espèce de cause, pourvu qu'il m'éclaircît bien cela, et à demander seulement ensuite par rapport aux proportions de vitesse et de révolution, etc., qui se trouvent entre le soleil, la lune et les autres astres, quelle est la meilleure raison pourquoi ces corps, et en qualité d'agens, et en qualité de patiens, sont ce qu'ils sont; car je n'eusse jamais pu m'imaginer qu'un philosophe, qui avait dit qu'un entendement conduisait toutes ces choses, alléguerait aucune autre cause que de prouver que l'état où elles se trouvent est le meilleur qui puisse être. Je croyais aussi, qu'ayant expliqué par cette sorte de cause la nature particulière de chaque corps, il expliquerait en général leur bien commun. Plein de cette belle espérance, je me portai avec la dernière ardeur à la lecture de ses écrits, afin de connaître bientôt ce qui est très-excellent et ce qui est très-mauvais; mais je trouvai que ce philosophe n'emploie point l'intelligence, ni aucune cause de l'arrangement : il ramène toutes choses à l'air, à l'éther, à l'eau et à tels autres sujets impertinens, comme à leur origine* (192). *C'est comme si quelqu'un, après avoir dit que je fais par l'entendement tout ce que je fais, donnait ensuite la cause de mes actions particulières, à peu près comme ceci : Socrate est assis, parce que son corps est composé d'os et de nerfs, qui, par les règles de la mécanique, font qu'il peut plier et courber ses membres. Il parle, parce que le mouvement de sa langue agite l'air, et porte son impression jusqu'aux oreilles, etc. Un tel homme oublierait la vraie cause; savoir que les Athéniens ayant jugé qu'il valait mieux qu'ils me condamnassent, j'ai trouvé qu'il valait mieux*

(185) Diog. Laërtius, *lib. VIII, num.* 83. *Voyez ci-dessus la citation* (a) *de l'article* Alcmeon *de Crotone.*

(186) Clem. Alexand. Stromat., *lib. II, pag.* 308.

(187) *Ci-dessus, citation* (85).

(188) Suidas *in* Ἑκαταῖος.

(189) Aristot. Metaphys., *lib. I, cap. III. Voyez là-dessus le* Commentaire de Fonseca, *pag.* 218.

(190) Plato, *in* Phædone, *pag.* 72, *et seq.*

(191) Ὡς ἄρα νοῦς ἐστιν ὁ διακοσμῶν τε καὶ πάντων αἴτιος. *Mentem omnia exornare, omniumque causam esse.* Plato, *in* Phædone, *pag.* 72.

(192) Ὅτῳ ἄνδρα τῶν μὲν τῷ οὐδὲν χρώμενον, οὐδὲ τινας αἰτίας ἐπαναπτόμενον εἰς τὸ διακοσμεῖν τὰ πράγματα, ἀέρας δὲ καὶ αἰθέρας καὶ ὕδατα αἰτιώμενον καὶ ἄλλα πολλὰ καὶ ἄτοπα. *Hominem videmente nasquam uti, ornatuque rerum omnium afferre nullas. Sed aëreas naturas et æthereas aquasque et talia multa absurda pro rerum causis assignare.* Plato, *in* Phæd., *pag.* 73, D.

Digitized by Google

que je fusse ici assis, et qu'il était plus juste que je subisse la peine qu'ils ont ordonnée. Si quelqu'un m'objecte, que sans mes os et mes nerfs, etc., je ne pourrais pas exécuter ce que je veux, il aura raison; mais s'il prétend que je l'exécute, à cause de mes os et de mes nerfs, etc., et non par le choix de ce qui est le meilleur, moi, qu'il suppose agir par l'entendement, il y a dans son discours une grande absurdité (193).

Vous voyez là bien à découvert le goût de Socrate. Il avait abandonné l'étude de la physique, et s'était appliqué tout entier à la morale : c'est pourquoi il demandait que l'on expliquât toute la nature par des raisons morales, par les idées de l'ordre, par les idées de la perfection. J'oserai bien dire qu'il censurait mal à propos Anaxagoras. Tout philosophe qui a supposé une fois qu'un entendement a mû la matière et arrangé les parties de l'univers, n'est plus obligé de recourir à cette cause, quand il s'agit de donner raison de chaque effet de la nature. Il doit expliquer par l'action et la réaction des corps, par les qualités des élémens, par la figure des parties de la matière, etc., la végétation des plantes, les météores, la lumière, la pesanteur, l'opacité, la fluidité, etc. C'est ainsi qu'en usent les philosophes chrétiens, de quelque secte qu'ils soient. Les scolastiques ont un axiôme, qu'il ne faut pas qu'un philosophe ait recours à Dieu, *non est philosophi recurrere ad Deum* : ils appellent ce recours l'asile de l'ignorance. Et en effet, que pourriez-vous dire de plus absurde, dans un ouvrage de physique, que ceci, *les pierres sont dures, le feu est chaud, le froid gèle les rivières, parce que Dieu l'a ainsi ordonné.* Les cartésiens même, qui font Dieu, non-seulement le premier moteur, mais aussi le moteur unique, continuel et perpétuel de la matière, ne se servent point de ses volontés et de son action, pour expliquer les effets du feu, les propriétés de l'aimant, les couleurs, les saveurs, etc.; ils ne considèrent que les causes secondes, le mouvement, la figure, la situation des petits corps. De façon que si la remarque de Clément Alexandrin, rapportée ci-dessus (194), n'était fondée que sur le discours de Socrate, elle serait très-injuste. Il faudrait pour la trouver légitime, que nous sussions, non pas qu'Anaxagoras expliquait beaucoup de choses sans faire mention de l'entendement divin, mais qu'il l'excluait nommément et formellement lorsqu'il expliquait une partie des phénomènes de la nature. Peut-être y avait-il dans ses écrits certains endroits, où il disait ce qu'Euripide son disciple a dit depuis : c'est que Dieu se mêle des grandes choses, et laisse faire les petites à la fortune (195) : comme si l'univers était semblable au tribunal des préteurs, *de minimis non curat prætor.* Nous avons vu ci-dessus (196) que ce philosophe attribuait quelques effets au hasard, quelques autres à la nécessité, etc., et qu'il n'appelait à son aide l'intelligence, que lorsqu'il ne pouvait pas faire voir comment la nécessité avait produit une chose (197). On peut supposer, en général, que son système n'était pas bien débrouillé; qu'il ne l'avait, ni bien aplani, ni bien arrondi; qu'il y avait laissé beaucoup de pièces mal agencées. Aristote nous insinue cela, lorsqu'il parle des physiciens qui ont les premiers reconnu deux causes, la matérielle et l'efficiente. Il les compare à des gens qui n'ont point appris l'art de se battre et qui ne laissent pas de bien blesser assez souvent. Ils le font sans suivre les règles; ces physiciens aussi ne possédaient pas la science de ce qu'ils disaient: Οὗτοι μὲν οὖν.... δυσὶν ἀντίαν ἐφήψαντο.... τῆς τε ὑλῆς, καὶ τοῦ ὅθεν ἡ κίνησις· ἀμυδρῶς μέν τι καὶ οὐδὲν σαφῶς, ἀλλ' οἷον ἐν ταῖς μάχαις οἱ ἀγύμναστοι κτυποῦσιν. Καὶ γὰρ ἐκεῖνοι περιφερόμενοί, τύπτουσι πολλαχοῦ καλὰς πληγάς· ἀλλ' οὔτε ἐκεῖνοι διὰ ἐπιστήμης, οὔτε οὗτοι ἐοίκασιν ἐνίοτε

(193) Πολλὴ δὴ καὶ μακρὰ ῥαθυμία ὧν τοῦ λόγου. *Negligens admodum ac supina futura est hæc ejus oratio.* Plato, in Phædone, *pag.* 74, A.

(194) *Dans la remarque* (E), *citation* (91).

(195) Τῶν μὲν γὰρ ἄλλων θεὸς, τὰ μικρὰ δ' εἰς τύχην ἀνεὶς ἐᾷ, κατὰ τὸν Εὐριπίδην. *Summa procurat modò Deus, inque fortunam minora rejicit, ut ait Euripides.* Plutarch. in Reipublicam gerend. Præceptis, *pag.* 811, D.

(196) *Dans la remarque* (E), *citation* (94) *pag.* 37.

(197) *Ci-dessus, pag.* 36, *citation* (90).

Digitized by Google

λεγειν ἃ λεγουσι (198). *Atqui hi quidem.... duas causas attigerunt,.... materiam, et undè motus : obscurè tamen, et non clarè : sed quemadmodùm inexercitati in prœlio faciunt. Etenim illi circumeuntes, egregias plerumquè plagas infligunt. Sed nec illi ex scientiâ, nec isti videntur scire quid dicant.* Vous verrez ailleurs (199), qu'il y a des choses qu'Anaxagoras n'a point expliquées, et qu'il eût admises infailliblement, si quelqu'un lui en avait fait l'ouverture; et qu'enfin, en développant ses principes et ses pensées, on étalerait de fort beaux dogmes.

Je ne blâmerais point Socrate d'avoir souhaité une explication de l'univers toute telle qu'il l'indique : car qu'y aurait-il de plus beau, ou de plus curieux, que de savoir distinctement et dans le détail, pourquoi la perfection de la machine du monde a demandé que chaque planète eût la figure, la grandeur, la situation et la vitesse qu'elle a, et ainsi du reste? Mais cette science n'est pas faite pour le genre humain, et l'on était fort injuste de l'attendre d'Anaxagoras. A moins que d'avoir toute l'idée que Dieu a suivie en faisant le monde, on ne pourrait point donner les explications que Socrate souhaitait. Tout ce que les plus grands philosophes peuvent dire là-dessus revient à ceci : que puisque la terre est ronde et située à une telle distance du soleil, cette figure et cette situation étaient requises pour la beauté et la symétrie de l'univers; l'auteur de cette vaste machine ayant une intelligence et une sagesse qui n'a point de bornes. Nous savons par-là en général, que tout va bien dans cette machine et que rien n'y manque; mais si nous entreprenions de faire voir pièce à pièce que tout est au meilleur état qui se puisse, nous en donnerions infailliblement de très-mauvaises raisons. Nous ferions comme un paysan, qui, sans avoir aucune idée d'une horloge, entreprendrait de prouver que la roue, qu'il en verrait par une fente, a dû être de telle épaisseur de telle grandeur, et posée précisément en ce lieu-là, vu que si elle eût été plus petite, moins épaisse et située en un autre lieu, il en serait arrivé de grands inconvéniens. Il jugerait de cette machine comme un aveugle des couleurs; et sans doute, il raisonnerait pitoyablement. Les philosophes ne sont guère plus en état de juger de la machine du monde, que ce paysan de juger d'une grosse horloge. Ils n'en connaissent qu'une petite portion, ils ignorent le plan de l'ouvrier, ses vues, ses fins et la relation réciproque de toutes les pièces. Alléguez à quelqu'un, que la terre a dû être ronde, afin qu'elle tournât plus facilement sur son centre, il vous répondra qu'il vaudrait mieux qu'elle fût carrée, afin de tourner plus lentement et de nous donner de plus longs jours. Que pourriez-vous répondre de raisonnable, si vous étiez obligé d'articuler les embarras où l'univers tomberait, en cas que Mercure fût plus grand et plus proche de la terre? M. Newton, qui a découvert tant de beautés mathématiques et mécaniques dans les cieux, voudrait-il bien être caution, que si les choses n'étaient point telles qu'il les suppose, ou quant aux grandeurs ou quant aux distances ou quant aux vitesses, le monde serait un ouvrage irrégulier, mal construit, mal entendu? l'intelligence de Dieu n'est-elle pas infinie? Il a donc les idées d'une infinité de mondes différens les uns des autres, tous beaux, réguliers, mathématiques, au dernier degré. Croyez-vous que d'une terre carrée et plus proche de Saturne, il ne pourrait pas tirer des usages équivalens à ceux qu'il tire de notre terre? Concluons que Socrate n'a point dû s'imaginer qu'Anaxagoras lui prouverait par des raisons de détail, que l'état présent de chaque chose est le meilleur où elle pût être. Il n'y a que Dieu qui puisse prouver cela de cette façon.

Comment ferions-nous ce que Socrate voulait à l'égard de la machine du monde, nous qui ne le saurions faire à l'égard de la machine d'un animal, après tant de dissections et tant de leçons d'anatomie qui nous ont appris le nombre, la situation, l'usage, etc., de ses principaux organes? Par quelles raisons particulières pourrait-on prouver que la perfection de l'homme et celle de l'univers demandent que nos yeux, au nombre de

(198) Aristoteles, Metaphys., *lib. I, cap. IV, pag.* 646, G.
(199) *Idem, ibid., cap. VII, pag.* 652, C.

Digitized by Google

deux, soient situés comme ils le sont, et que six yeux placés autour de la tête feraient du désordre dans notre corps et dans l'univers ? On peut raisonnablement prétendre, qu'afin de donner à l'homme six yeux autour de la tête, sans s'écarter néanmoins des lois générales de la mécanique, il eût fallu déranger de telle sorte les autres organes, que le corps de l'homme eût été formé sur un autre plan et fût devenu une autre espèce de machine : mais on ne saurait donner de cela aucunes raisons particulières ; car tout ce que vous pourriez dire serait combattu par des objections aussi vraisemblables que vos preuves. Il faut s'arrêter à cette raison générale, la sagesse de l'ouvrier est infinie ; l'ouvrage est donc tel qu'il doit être. Le détail nous passe ; ceux qui veulent y entrer ne se sauvent pas toujours du ridicule (200).

Au reste, nous pouvons prouver par ce discours de Socrate, qu'il n'avait pas été le disciple d'Anaxagoras ; car, s'il l'eût été, eût-il eu besoin d'apprendre d'un homme qui lisait les livres d'Anaxagoras, que l'on y établissait un entendement pour la cause de toutes choses (201) ?

(S) *Socrate négligea l'astronomie... à cause qu'Anaxagoras, qui s'y était extrêmement appliqué, s'égara beaucoup.*] Afin qu'on voie plus nettement les pensées de Socrate là-dessus, je rapporterai un peu au long les paroles de son historien. « Il estoit d'avis » qu'on employast quelque temps à l'as» tronomie, afin de pouvoir connois» tre quelle heure il est aux estoilles, » en quel jour du mois et en quelle » saison de l'année on est ; pour sça» voir quand il faut relever une sen» tinelle durant la nuit, quand il est » à propos de se mettre sur la mer, » ou de faire voyage ; et il disoit que » cela se pouvoit apprendre facilement » dans l'entretien des matelots, ou de » ceux qui chassent de nuit. Mais de » vouloir pénétrer plus avant, jusqu'à » connoistre quels astres ne sont pas » en mesme déclinaison ; de vouloir » expliquer tous les différens mouve» mens des planètes et sçavoir de com» bien elles sont esloignées de la terre, » en combien de temps elles font leurs » révolutions, quelles sont leurs in» fluences ; c'est de quoy il dissuadoit » fortement : car ces sciences luy sem» bloient entièrement inutiles, non » pas qu'il en fust ignorant, mais » parce qu'elles demandent un hom» me tout entier, et le divertissent de » plusieurs autres bonnes occupations. » En un mot, il ne vouloit point qu'on » recherchast trop curieusement l'ar» tifice admirable avec lequel les » dieux ont disposé tout l'univers ; » parce que c'est un secret que l'es» prit de l'homme ne peut compren» dre et que ce n'est pas faire une ac» tion agréable aux dieux, que de » tascher à descouvrir ce qu'ils nous » ont voulu cacher. Il tenoit de plus, » qu'il y avoit danger de s'esgarer l'es» prit dans ces hautes spéculations, » comme fit Anaxagore, qui se van» toit d'y estre fort entendu. Car en» seignant que le soleil estoit une » mesme chose que le feu, il ne son» geoit pas que le feu n'éblouit point » les yeux ; mais qu'il est impossible » de soustenir l'esclat du soleil (202). » Je ne rapporte point deux autres raisons que l'historien emploie contre ce dogme d'Anaxagoras : elles ne sont pas meilleures que la première, et ne méritent point autant d'attention que l'idée que Socrate se faisait des dieux. Il les croyait fort jaloux de leurs secrets et fort disposés à se fâcher contre les hommes qui voulaient porter jusque-là leur curiosité. Voici les expressions de Xénophon : Ὅλως δὲ τῶν οὐρανίων ἧ ἐκεῖνος ὁ θεὸς μηχανᾶται, φροντιστὴν γίγνεσθαι ἀπέτρεπεν. Οὔτε γὰρ εὑρετὰ ἀνθρώποις αὐτὰ ἐνόμιζεν εἶναι, οὔτε χαρίζεσθαι θεοῖς ἂν ἡγεῖτο τὸν ζητοῦντα ἃ ἐκείνοις σαφηνίσαι οὐκ ἐβουλήθησαν (203.) *Ut una omnia complectar, cœlestium unumquodque quomodò Dii machinentur scrutari dehortabatur. Neque enim hominibus facile esse adinvenire : neque Diis eos facere grata arbitrabatur, qui ea quærant quæ ipsi Dii in promptu et manifesta esse noluerunt.* Notez qu'Aristote avait une opinion plus avantageuse de la Divinité : il ne nie pas que si elle était capable de jalousie, elle n'enviât prin-

(200) *Voyez les* Discours Anatomiques de Guillaume Lami, *médecin de Paris.*

(201) Plato, *in* Phædone, *pag.* 72, *et c.*

(202) Xénophon, Choses mémorables de Socrate, *liv. IV, pag.* 384 *et suiv. Je me sers de la traduction de* Charpentier.

(203) Xénophon, Ἀπομν., *liv. IV, p.* 474.

Digitized by Google

cipalement à l'homme la plus sublime des sciences; mais il nie ce que les poëtes affirmaient de la prétendue envie des dieux. Ses paroles sont très-remarquables: *Εἰ δὲ λέγουσί τι οἱ ποιηταὶ, καὶ πίφυκε φθονῆσαι τὸ θεῖον, ἐπὶ τούτου συμβῆναι μάλιστα εἰκὸς, καὶ δυστυχεῖς εἶναι πάντας τοὺς περιττούς. ἀλλ' οὔτε τὸ θεῖον φθονερὸν ἐνδέχεται εἶναι, ἀλλὰ κατὰ τὴν παροιμίαν πολλὰ ψεύδονται ἀοιδοί* (204). *Quòd si aliquid poëtæ dicunt, et in naturam divinam cadit invidia, verisimile est hâc in re id maximè accidere et infelices esse eos omnes qui altiora se quærunt* (205). *Sed neque Divinitas invida esse potest, multaque, ut est in proverbio, mentiuntur poëtæ.*

(T) *Servius et Sidonius Apollinaris ont ignoré les opinions* d'Anaxagoras.] Le premier assure qu'il donnait le feu pour le principe de toutes choses (206): c'est le confondre avec Héraclite. L'autre prétend que, comme Thalès, il établit l'eau pour le principe de tous les corps, et qu'il joignit à ce principe un entendement. C'est lui ôter la doctrine des *homœoméries*. Elle n'était pas inconnue à Sidonius Apollinaris; mais il la donne sans raison au philosophe Anaximander. Il lui donne aussi la *πανσπερμία*, c'est-à-dire, que les semences de toutes choses étaient partout: doctrine qui appartenait au philosophe Anaxagoras. Elle appartenait aussi à Démocrite, comme Aristote l'a observé au chapitre IV du IIIe. livre de sa Physique:

. . . . . *Sed rebus inutile ponit* (207)
Principium, dum credit aquis subsistere mundum.
Hujus discipuli versa est sententia, dicens,
Principiis propriis semper res quasque creari,
Singula qui quosdam fontes decrevit habere
Æternùm irriguos, ac rerum semine plenos.
Hunc etiam sequitur, qui signore cuncta putabat
Hunc aërem, pariterque Deos sic autumat ortos.
Quartus Anaxagoræ Thaletica dogmata servat:
Sed divinum animum sentit, qui fecerit orbem (208).

(204) Aristoteles, Metaphys., *lib. I, cap. II, pag.* 646, E.
(205) *C'est ainsi que* Besserion *traduit* περιττούς. Argyropyle *traduit*, qui hæc superflua querunt. *Voyez* Fonseca *sur cet endroit d'*Aristote, *pag.* 230.
(206) Servius in Virgil. Eclog. *VI*, *vs.* 31.
(207) *C'est-à-dire*, Thalès.
(208) Sidon. Apollin. Carm. *XV*, *vs.* 81, *pag.* 151, 152.

Le docte Savaron n'a pas remarqué ces bévues dans ses notes sur ce poëme de Sidonius Apollinaris.

ANAXANDRIDE, roi de Lacédémone, fils de Léon, est le seul homme de son pays qui ait eu deux femmes à la fois (*a*). Ce ne fut pas tant sa faute, que celle des éphores, qui voulurent l'obliger à répudier sa femme, à cause qu'elle était stérile, et à se marier à une autre, qui lui donnât des enfans. Comme il aimait fort sa femme (*b*), il protesta qu'il ne la répudierait point. Les éphores, le voyant ferme là-dessus, lui proposèrent d'épouser une autre femme, sans répudier la première, et lui firent entendre que, s'il ne prenait pas ce parti, il pourrait s'en trouver mal. Il accepta cette seconde proposition; mais il ne voulut pas loger les deux femmes sous un même toit: il voulut avoir deux logis. La nouvelle épouse accoucha bientôt de Cléomènes: cette bonne fortune d'Anaxandride se répandit jusqu'à sa première femme; elle devint grosse aussi. Les domestiques * de l'autre reine, fâchés de cela, répandirent cent médisances, et soutinrent que ce n'était qu'une feinte, et qu'on ne cherchait qu'à tromper le monde par la supposition d'un enfant. Cette médisance fit tant d'impression sur les éphores, que, lorsque le terme d'accoucher approcha,

(*a*) Pausan., *lib. III, pag.* 84.
(*b*) *Elle était fille de la sœur d'*Anaxandride.
* Joly, d'après les *Jugemens sur quelques ouvrages nouveaux*, dit que cette expression de *domestiques* est une traduction impropre du grec ou du latin, et qu'il fallait dire *les parens*.

Digitized by Google

ils donnèrent des gardes à la reine (*c*), pour être assurés du fait. Ce ne fut nullement une feinte : la dame accoucha d'un garçon, que l'on nomma Dorieus *. Quelque temps après, elle accoucha de deux jumeaux, dont l'un fut ce brave roi Léonidas, qui périt si glorieusement au passage des Thermopyles, et l'autre eut nom Cléombrotus (*d*). Le fils de la seconde femme n'avait presque pas le sens commun : Dorieus, au contraire, surpassait en toutes choses les personnes de son âge ; néanmoins on rejeta ses prétentions, qui étaient que l'on eût moins d'égard au droit d'aînesse qu'au mérite. Cléomènes, nonobstant son indignité, succéda à la couronne (*e*) : les lois du pays le voulaient ainsi, et on les observa. Anaxandride fut plus favorisé de la fortune que les rois ses prédécesseurs à l'égard des Tégéates ; car les Lacédémoniens commencèrent à les vaincre sous son règne (*f*), c'est-à-dire, environ la 60e. olympiade (A). Plutarque nous a laissé un recueil des apophthègmes d'Anaxandride parmi ceux des Lacédémoniens. Le Supplément de Moréri est ici tout plein de bévues (B).

(*c*) *On pourrait traduire le grec d'Hérodote en ce sens : qu'ils furent eux-mêmes les inspecteurs ou les gardes de la reine.*

* Dorieus, dit Joly d'après les *Jugemens, etc.*, est une faute. Ce mot n'a que trois syllabes : *Dorieus.*

(*d*) *Il y en a qui disent que Léonidas et Cléombrotus naquirent de deux grossesses.*

(*e*) *Ex* Herodoti, *lib. V, cap. XXXIX et sequent. Voyez aussi* Pausanias, *lib. III, pag.* 84.

(*f*) Pausan., *ibid.* Herod., *libr. I, cap. LXVII.*

(A) *Les Lacédémoniens commencèrent à vaincre les Tégéates sous son règne, c'est-à-dire, environ la 60e. olympiade.*] Les historiens observent que les Tégéates ne furent vaincus par les Lacédémoniens qu'après que ceux-ci eurent transporté dans leur ville les os d'Oreste qui étaient enterrés à Tégée. Cette translation se fit en la 58e. olympiade ; *Priscorum autem testantur molem etiam Orestis supremo, cujus ossa olympiade quinquagesimâ et octavâ Tegea inventa à Spartanis oraculo monitis discimus implêsse longitudinem cubitorum septem* (1). On sait d'ailleurs que Cléomènes, fils et successeur d'Anaxandride, fut exhorté à faire la guerre à Polycrate, tyran de Samos (2), qui mourut misérablement la seconde année de la 64e. olympiade (3). Je ne remarque pas que Cléomènes régnait depuis assez long-temps, lorsque les descendans de Pisistrate furent obligés de sortir d'Athènes : ce qui arriva environ la 67e. olympiade (4). M. Moréri ne devait pas dire : *qu'on ne sait pas bien le temps auquel Anaxandride a vécu* ; ni que les Éphores *l'obligèrent de répudier sa première femme* ; ni que le fils aîné de cette première femme s'appelait *Doreée*. Il fallait le nommer *Dorieüs*, ou *Doriée*. Je ne dis rien de ses fautes d'omission, quoiqu'elles ne soient pas petites. Je ne dois point passer sous silence qu'il est malaisé d'accorder Solin avec Hérodote à l'égard de la chronologie. Solin met la translation des os d'Oreste à la 58e. olympiade. Mais, selon Hérodote (5), les Lacédémoniens avaient déjà remporté plusieurs avantages sur ceux de Tégée depuis cette translation, lorsque Crésus rechercha leur amitié. Or, il la rechercha avant que de faire la guerre à Cyrus ; et son expédition contre Cyrus tombe sur la fin de la 56e. olympiade (6) : comment donc accorderait-on la chronologie de Solin avec celle d'Hérodote ? Quoi qu'il en soit, M. Moréri ne devait pas dire qu'on ne sait pas le temps auquel

(1) Solinus, *cap. I, pag.* 9.
(2) Plutarch. *in* Apophth., *pag.* 223, C.
(3) Calvisius, *ad ann. mundi* 3428.
(4) *Idem, ad ann. mundi* 3440.
(5) *Lib. I, cap. LXVIII et LXIX.*
(6) *Vide* Calvisium *ad ann. mundi* 3398.

Digitized by Google

Anaxandride a régné; car ne lit-on pas dans Hérodote qu'il régna au temps de Crésus (7) ?

(B) *Le Supplément de Moréri est ici tout plein de bévues.*] Ajoutons aux trois fautes de Moréri, que nous venons d'indiquer, celles de son continuateur. En premier lieu, il n'est pas vrai qu'Anaxandride fût fils d'Eurycrate II : il était son petit-fils (8), et fils de Léon. En deuxième lieu, il n'est pas vrai qu'Anaxandride prît la ville de Tégée, avant que les os d'Oreste en eussent été tirés. Ce ne fut qu'après cette translation, que la fortune cessa de favoriser les Tégéates : comment donc se pourrait-il faire que leur ville capitale eût été prise avant que les os d'Oreste en eussent été transportés ? La prise de la ville capitale n'est-elle pas la ruine entière de cette sorte de petites républiques ? En troisième lieu, il n'est pas vrai que Glycas (9) entra dans Tégée à la suite du victorieux Anaxandride; il y alla comme l'on va en temps de paix aux villes de ses voisins. En quatrième lieu, ce ne fut point lui qui trouva le tombeau d'Oreste, et qui en retira les os : il rapporta seulement, lorsqu'il fut de retour à Lacédémone, qu'il croyait que le sépulcre d'Oreste était chez un forgeron de Tégée. Ce forgeron lui avait conté, qu'en faisant un puits à la cour de sa maison, il avait trouvé un tombeau de sept coudées, et reconnu, en l'ouvrant, que celui pour lequel on l'avait fait avait été de cette taille. Lychas conclut que c'était le tombeau d'Oreste, parce que l'oracle avait dit qu'on le trouverait à Tégée, dans un lieu où deux vents étaient chassés avec impétuosité, et où se voyait l'image d'un combat, et plaie sur plaie. Il appliqua ces choses aux soufflets, au marteau, et à l'enclume du forgeron. Il ne fit que tirer cette conjecture, et la communiquer à ses supérieurs, qui, sur cela, bannirent un criminel. Celui-ci se retira à Tégée, et prit à louage du forgeron l'endroit où le tombeau de sept coudées avait été découvert. Il en tira les os d'Oreste, et les transporta à Lacédémone. En cinquième lieu, il est faux que l'oracle eût dit que, pour faire translation, *il fallait éloigner les vents, le frappeur, et le frappé avec la peste et la ruine des hommes.* Hérodote, cité dans le Supplément, ne dit point cela. En sixième lieu, il ne fallut pas *éloigner toutes ces choses*, afin de trouver le tombeau d'Oreste; car il n'était pas sous la forge, mais dans une cour, où l'on avait voulu faire un puits. En septième lieu, la *guerre* ne *cessa* point dès que les os de ce prince *eurent été inhumés* à Lacédémone. Hérodote dit seulement que depuis cela les Lacédémoniens eurent l'avantage dans toutes les guerres qu'ils eurent avec les habitans de Tégée : Ἀπὸ τούτου τοῦ χρόνου ὅκως ἐπειρήσατο ἑλλήνων, πολλῷ κατυπέρτερος τῶν πολίμων ἐγίνοντο οἱ Λακεδαιμόνιοι. *Quo ex tempore Lacedæmonii quoties cum Tegeatibus congressi sunt, superiores extitêre* (10). En huitième lieu, il n'est donc pas vrai que ceux-ci *furent entièrement soumis aux Lacédémoniens*, tout aussitôt que les os d'Oreste eurent été inhumés à Lacédémone. Et neuvièmement, enfin, Plutarque n'avait que faire d'être cité; car il ne dit rien de ce que porte l'article.

(7) Herod., *lib. I, cap. LXVII.*

(8) Pausan., *lib. III, pag.* 93.

(9) *Il fallait dire* Lychas, *comme auparavant.* [*Les Jugemens sur quelques ouvrages nouveaux* disent à leur tour qu'il fallait écrire *Lichas.*]

(10) Herod., *lib. I, cap. LXVIII.*

ANAXANDRIDE, poëte comique, natif de Camire (A), dans l'île de Rhodes, florissait environ la 101e. olympiade (B). Il fut le premier, selon Suidas, qui amena sur la scène les aventures d'amour, et les disgrâces qui arrivent aux filles quand elles se laissent ôter leur virginité (*a*). Je croirais sans peine qu'on attendit jusqu'à la 100e. olympiade à introduire des rôles aussi difficiles à soutenir et à ménager, que le sont ceux de semblables filles sur le théâtre; mais je ne saurais croire qu'on ait différé

(*a*) Πρῶτος ἔρωτας καὶ παρθένων φθορὰς εἰσήγαγεν. *Primus amores, et stupra virginum, introduxit in scenam.* Suidas.

Digitized by Google

jusqu'à ce temps-là à mêler l'amour dans les comédies. Anaxandride était un homme de belle taille, et de bonne mine : il avait grand soin de ses cheveux, et il s'habillait magnifiquement; il portait une robe de pourpre à franges d'or (*b*). Cet équipage ne sentait nullement son poëte. Il affectait tellement la pompe, qu'un jour qu'il devait lire un poëme dans Athènes, il se rendit à cheval au lieu de l'assignation, et récita une partie de sa pièce à cheval. Ces manières rendent vraisemblable ce qu'on ajoute de lui : c'est qu'il se dépitait extrêmement lorsque ses pièces ne remportaient pas la victoire (*c*). Il ne faisait pas comme les autres personnes de son métier : il ne retouchait point, il ne corrigeait point ses comédies, afin de les faire entrer en lice une autre fois sous une meilleure forme; il les envoyait *habiller*, chez les *Francœurs* de ce temps-là, *le poivre et la cannelle* (*d*). Cette humeur bourrue et mutine contre les spectateurs fit périr plusieurs belles comédies qu'il avait faites. Il faut pourtant que son dépit ait assez souvent cédé à la tendresse paternelle puisqu'il ne vainquit que dix fois (*e*), et que l'on trouve citées plus de vingt de ses comédies (voyez dans les remarques la réflexion d'Athénée (C) : il en avait composé soixante-cinq (*f*). Les Athéniens le condamnèrent à mourir de faim, parce qu'il avait censuré leur gouvernement (D). Le poëte comique Alexandride n'est peut-être qu'une faute de copiste (E) : on pourrait donc peut-être substituer notre Anaxandride partout où l'on rencontre celui-là.

(*b*) Chamæleon Heracleotes, *lib. VI*, de Comœdiâ, *apud* Athen., *libr. IX*, *pag.* 374.

(*c*) Ὅτε γὰρ μὴ νικῴη λαμβάνων ἐδήκνυεν ὡς τὸν λόγιον κατατρώσιν. *Victus concidendas dabat, ut ex iis thuris incensi fierent.* Cham. Heracleotes, *libr. VI*, de Comœdiâ, *apud* Athen., *lib. IX*, *pag.* 374.

(*d*) *Voyez la* Ire. Épître *de* Boileau.

(*e*) Suidas.

(*f*) *Idem.*

(A) *Natif de Camire* (1).] Suidas le dit comme Chamæléon; mais il fait entendre que ce n'était point le sentiment de tous les auteurs. Il y avait partage : les uns voulaient qu'Anaxandride fût Colophonien, et les autres qu'il fût Rhodien.

(B) *Il florissait environ la* 101e. *olympiade.*] L'auteur anonyme des olympiades s'accorde en cela avec Suidas; et comme ce dernier remarque qu'Anaxandride assista aux jeux de Philippe roi de Macédoine, il nous donne un fait qui établit cet âge d'Anaxandride. On sait d'ailleurs que ce poëte maltraita Platon (2), et que quelques-unes de ses comédies ont été citées par Aristote (3). Il faut donc qu'il ait vécu au temps que Suidas a marqué.

(C) *Voyez dans les remarques la réflexion d'Athénée sur le nombre de ses comédies.*] Ayant cité un vers du Térée d'Anaxandride (4), pièce qu'on n'estimait pas beaucoup, il prend occasion de rapporter ce que j'ai cité de Chamæléon, après quoi il demande, avec quelque sorte d'étonnement, d'où est venu que le Térée et d'autres semblables pièces du même auteur, qui n'avaient pas remporté l'honneur du triomphe, se sont conservées. Il aurait pu trouver la solution de cette difficulté dans les paroles mêmes de Chamæléon. Elles insinuent clairement qu'Anaxandride ne fit éclater contre ses pièces le dépit qu'il conce-

(1) Cham. Heracleot., *lib. VI*, de Comœdiâ, *apud* Athen., *liv. IX*, *pag.* 374.

(2) Diog. Laërt. *in* Platone, *liv. III*, *num.* 26, *edit.* 1692.

(3) Aristot. Rhetor., *lib. III*, *cap. XII.*

(4) Athen., *liv. IX*, *pag.* 373.

Digitized by Google

vait du jugement des spectateurs, que lorsqu'il fut vieux. Il avait donc laissé vivre plusieurs de ses comédies vaincues, pendant que les cheveux gris ne l'avaient pas encore jeté dans l'humeur chagrine. Πολλὰ ἴσχοντα κομῳδῶν τῶν δραμάτων ἀφάνιζε, δυσκολαίνων τοῖς θεαταῖς διὰ τὸ γῆρας (5). *Spectatoribus iratus ob senilem morositatem elegantes multas fabulas è medio sustulit.*

(D) *Les Athéniens le condamnèrent à la mort, parce qu'il avait censuré leur gouvernement.*] Il s'était servi de ce vers dans l'une de ses comédies :

Ἡ πόλις ἐβούλεθ' ἧ νόμων οὐδὲν μέλει :

c'est-à-dire :

La ville le voulait ainsi; elle qui ne tient nul compte des lois.

Il n'avait fait que changer un mot à ces paroles d'Euripide :

Ἡ φύσις ἐβούλεθ' ἧ νόμων οὐδὲν μέλει (6).

La nature, qui n'écoute point les lois, le voulait ainsi.

Voyez Eustratius sur le chapitre X^e^. du VIe. et du VIIe. livre de la Morale d'Aristote. On prétend qu'Ovide a parlé de ce supplice d'Anaxandride, quand il a dit dans son poëme contre Ibis, v. 523,

Utque parum stabili qui carmine læsit Athenas,
Invitus pœnas defleiente cibo.

(E) *Le poëte comique Alexandride n'est peut-être qu'une faute de copiste, etc.*] C'est le sentiment de Casaubon (7). Il se fonde sur ce que Suidas ne fait aucune mention d'Alexandride, et sur ce que la même pièce (8) qui est attribuée à Alexandride dans le XIe. livre d'Athénée (9), est citée sous le nom d'Anaxandride dans le XIVe. livre (10). Casaubon ajoute une troisième raison. Pollux, au chapitre VI du livre IX, cite l'*Anchise* d'Alexandride : or, il est certain qu'Anaxandride avait fait une pièce de ce nom : Athénée la cite au chapitre XVIII du VIe. livre (11). Meursius est entièrement de l'avis de Casaubon. Il veut que les deux ou trois pièces de théâtre, qui sont données à Alexandride dans les éditions d'Athénée, soient d'Anaxandride. Il veut que l'on donne à ce dernier l'*Hélène* (12) et le *Pisandre* (13), qui paraissent dans Suidas, sous le nom d'Alexandride. Voyez la page 87 de son traité de l'Ile de Rhodes. Vossius embrasse le même sentiment (14). Sur ce pied-là, qui est assez vraisemblable, on aurait les citations d'une trentaine de pièces d'Anaxandride. Son *Thésée*, cité par Diogène Laërce (15), a été inconnu à Meursius. On est dans une semblable confusion à l'égard d'un Anaxandride de Delphes. Le scoliaste d'Euripide l'a cité (16), Ἀναξανδρίδης ὁ Δελφὸς, touchant la peine qui fut imposée à Apollon de servir à gages Admétus, pour avoir tué le serpent Python. Plutarque le cite (17), Ἀλεξανδρίδης ὁ Δελφὸς, touchant les sommes d'argent que Lysandre mit en dépôt au temple de Delphes. Il cite ailleurs (18) un Anaxandride touchant les temps où la prêtresse de Delphes rendait les oracles. Au commencement, elle ne les rendait qu'une fois l'an : long-temps après, elle les rendit une fois le mois. Il est très-problable, qu'en ces deux endroits, Plutarque a cité le même auteur, et que cet auteur n'est point différent de celui du scoliaste d'Euripide. La question est de savoir si son nom est Alexandride, ou Anaxandride. Vossius ne sait qu'en penser (19). Il faut, sans doute, attribuer à ce même Anaxandride l'ouvrage dont il est parlé dans le recueil de proverbes publié par André Schot sur le manuscrit du Vatican. L'ouvrage, dont ce recueil fait mention, a pour sujet les sacriléges commis au temple de Delphes : Περὶ τῶν ζυλληφθέντων ἐν Δελφοῖς ἀναθημάτων, *de Anathematis quæ sacrilegio Delphis fuêre sub-*

(5) *Id.*, *ibid. pag.* 374.
(6) Euripid., *ex.* 295, *inter incerta, in edit.* Barnesii.
(7) Casaub. in Athen., *lib. VI, cap. XVIII, pag.* 455.
(8) *Intitulée* Μελίλωτος.
(9) *Cap. II ; pag.* 460.
(10) *Cap.* XX, *pag.* 654.
(11) *Pag.* 263.
(12) Suidas, *in* Ἀζίλτιχος.
(13) *Idem*, *in* Ἀρσιπαγίτης.
(14) Vossius, de Poët. græcis, *pag.* 49.
(15) Diog. Laërt., *lib. III*, *num.* 28.
(16) *In* Alcestid. *initio.*
(17) Plutarchus, *in* Lysandro, *pag.* 443.
(18) Plut., *in* Quæst. Romanis, *pag.* 292.
(19) Vossius, de Histor. græcis, *pag.* 502.

Digitized by Google

lata, et avait été composé par un homme qui s'appelait Anaxandride. Il avait conté une histoire qui a donné lieu au proverbe grec, Ἄκρον λάζε, καὶ μέσον ἕξεις, *prenez le haut, et vous aurez le milieu*. Consultez Vossius, à la page 320 de ses historiens grecs.

ANCHISE, prince troyen, issu de Dardanus, et fils de Capys (*a*), plut si fort à Vénus, qu'elle s'apparut à lui sous la forme d'une belle nymphe, pour lui déclarer son amour. Elle lui dit que son destin la contraignait à venir s'offrir en mariage : elle l'assura qu'il la trouverait bien fille (*b*), et le conjura de la présenter à sa parenté, afin qu'on dressât bientôt le contrat. Anchise répondit en fort galant homme que, puisqu'elle n'était point une déesse, rien n'était capable de l'empêcher de jouir d'elle sur-le-champ (*c*). Il fut pris au mot; on se mit au lit, etc. Sur le soir, Anchise s'endormit; et à son réveil, il s'aperçut qu'il avait couché avec une déesse. Il eut peur de ne vivre pas longtemps après un tel coup (A); mais Vénus le rassura, et lui dit qu'elle aurait un fils de lui, qui se nommerait Énée; qu'elle ferait nourrir cet enfant par les nymphes des bois, jusqu'à l'âge de cinq ans; et qu'alors, elle le lui remettrait entre les mains. Elle l'avertit qu'il prît bien garde de ne se vanter jamais d'avoir eu la jouissance de Vénus, et que, s'il lui arrivait de manquer de discrétion, il serait foudroyé de Jupiter (*d*). On prétend qu'Anchise n'eut pas la force de se taire sur cette bonne fortune (B), et qu'un jour, en buvant avec ses amis, ce secret lui échappa. La menace de Vénus eut son effet : il fut frappé d'un coup de foudre; mais il n'en mourut pas (C). Les uns disent qu'il en perdit seulement la vue (D), les autres prétendent que la plaie ne se put jamais fermer (E). Il vécut, dit-on, jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, et fut enterré sur le mont Ida (F), où son tombeau fut honoré par les bergers. Cette opinion est fort différente de celle de Virgile : car, selon ce poëte, la nuit que Troie fut prise, Énée chargea son père sur ses épaules (G), et le mit en lieu de sûreté; et ce bon vieillard ne mourut que quand les Troyens, qui se joignirent à Énée, furent parvenus en Sicile, après une infinité de fatigues. Cette tendresse d'Énée pour son père, et le soin qu'il prit de sauver les dieux Pénates, sont le fondement du caractère qui le distingue des autres héros. Ce caractère consiste dans la piété (*e*). Il y en a qui disent qu'Anchise vécut jusqu'à ce que son fils fût arrivé en Italie, cette terre de promission, que les destinées lui avaient ordonné d'aller chercher au travers de mille périls (*f*). Caton, Denys d'Halicarnasse, et Strabon, embrassent ce sentiment (*g*). Au reste,

(*a*) Homerus, Iliados, *lib.* XX, *vs.* 239.

(*b*) Ἀκυμάντην φιλότητος. *Imperitam veneris congressûs.* Homerus, *in* Hymno Veneris, *vs.* 133.

(*c*) Πρὶν σῇ φιλότητι μιγῆναι αἰτίζεαι νῦν. *Quo minus tibi in amore misceas statim nunc.* Homerus *in* Hymno Veneris.

(*d*) *Idem, ibid.*

(*e*) Virgile *lui donne souvent l'épithète de* Pius Æneas.

(*f*) *Voyez, entre autres passages, le* 1er. *livre de l'Énéide, vers* 205 *et* 258.

(*g*) *Voyez la remarque* (F) *à la fin.*

Digitized by Google

l'amour de Vénus pour Anchise ne fut point une passion passagère : le premier accouchement ne la guérit pas ; elle donna un second fils à Anchise, comme le remarque Apollodore dans le IIIe. livre de sa Bibliothéque.

(A) *Il eut peur de ne vivre pas longtemps, après avoir couché avec Vénus.*] C'était une tradition, en ce temps-là, que les mortels qui couchaient avec des déesses n'étaient pas de longue vie. C'est pourquoi Anchise, ayant connu son aventure, supplia Vénus d'avoir compassion de lui :

Ἀλλά σε πρὸς ζωῆς γουνάζομαι αἰγιόχοιο
Μή με ζώοντ' ἀμενηνὸν ἐν ἀνθρώποισιν ἰάσσῃς
Ναίειν· ἀλλ' ἵλαος ἴσπυ· οὐ βιοθάλμιος ἀνὴρ
Ὅτ̣τις θεαῖς ἰυνάζηται ἀθανάτῃσι (1).

Verùm te per Jovem oro Ægidiferum,
Ne me viventem debilem inter homines sinas
Habitare, verùm miserere, quoniam non longævus
Vir est quisquis cum deabus concumbit immortalibus.

Il semble d'abord que cette pensée des anciens ne pouvait avoir aucun fondement ; car cette union intime d'un homme mortel avec les natures immortelles, ce mélange, cette confusion de principes, devait passer pour un germe d'immortalité, et non pas pour une cause de courte vie. Aussi voyons-nous que la cabale la plus raffinée a enseigné que les habitans des élémens réparent le malheur de leur destinée, qui les assujettit à rentrer dans le néant ; qu'ils le réparent, dis-je, *par l'alliance qu'ils peuvent contracter avec l'homme..... Ainsi une nymphe ou une sylphide devient immortelle et capable de la béatitude à laquelle nous aspirons quand elle est assez heureuse pour se marier à un sage ; et un gnome ou un sylphe cesse d'estre mortel du moment qu'il épouse une de nos filles* (2). Mais si nous examinons la chose par toutes ses faces, nous trouverons une raison spécieuse de la crainte qu'eut Anchise, et de la maxime qu'il allégua. Les dieux, selon les idées des païens, étaient jaloux de leur supériorité, et donnaient bon ordre que l'homme n'oubliât point son infériorité. Ils le devaient donc exclure de la jouissance des déesses, et lui faire comprendre que ce morceau n'était pas pour lui. Ils devaient lui faire peur d'un châtiment exemplaire, tel qu'est celui d'une mort précoce, en cas qu'il goûtât d'un plaisir de cette nature, qu'ils se voulaient réserver. Ils devaient non-seulement faire peur aux hommes qui auraient l'audace de tenter une déesse, mais aussi à tout mortel qui succomberait aux déclarations d'amour que lui feraient les déesses ; et lors même qu'il serait persuadé que ce n'étaient que des femmes. Ne voyons-nous pas que les lois humaines condamnent au dernier supplice les valets qui couchent ou avec la femme ou avec la fille de leurs maîtres ? Ils ont beau dire pour leur excuse qu'ils ont long-temps résisté à la sollicitation, et qu'on leur a fait tant d'avances, et même tant de menaces, qu'enfin ils n'ont pu se garantir de ce piége, la justice ne laisse pas de les livrer au bourreau, en supposant même que leur excuse est un fait certain et indubitable. Les gazettes nous ont appris, depuis peu de jours (3), que l'on a pendu à Paris un laquais pour un tel cas. Et comme l'intérêt public demande, en quelques rencontres, que la rigueur des lois aille au delà de la justice, parce que l'iniquité exercée contre un particulier (4) est moins un mal, politiquement parlant, que l'utilité publique qui en résulte n'est un bien, je ne crois pas que des juges, animés d'un zèle sévère pour la conservation de la pureté dans les familles, s'arrêtassent à l'apologie d'un laquais, fondée sur ce que la fille ou la femme du logis, déguisée en servante, le serait venu trouver, etc. Il est utile que des laquais n'aient nulle grâce à espérer, non pas même dans l'ignorance du fait ; car cela est propre à les tenir mieux en garde, et à ne leur faire envisager qu'avec horreur le prétendu avantage d'être aimés. Cela peut leur servir de précaution contre les promesses, contre les menaces, contre

(1) Homer., *in* Hymno Veneris, *vs.* 188.
(2) *Voyez le* Comte de Gabalis, *pag.* 54.
(3) *On écrit ceci au mois de juillet* 1698.
(4) *Voyez* Tacit. Ann., *l. XXV, c. XLIV.*

Digitized by Google

les roses du déguisement. S'ils se promettaient l'impunité, en cas d'une séduction travestie, ils l'espéreraient en cas d'une simple séduction; et, s'ils espéraient d'échapper, en alléguant véritablement qu'on les avait sollicités, ils auraient bientôt l'audace de solliciter, pour peu qu'ils vissent des dispositions à réussir. Il faut donc les tenir en crainte le plus qu'il est possible; car qui ne compte point sur leur résistance, n'a pas toutes les ressources nécessaires. Or, comme on se figurait, dans le paganisme, que les hommes du plus haut rang sont plus au-dessous des dieux qu'un laquais n'est au-dessous d'un grand seigneur, il ne faut pas s'étonner que l'on ait pensé que la jurisprudence céleste exposait Anchise à un châtiment, quoiqu'il n'eût joui de Vénus qu'en la prenant pour une femme.

(B) *On prétend qu'il n'eut pas la force de se taire sur sa bonne fortune.*] La menace avait été pourtant bien terrible :

Εἰ δέ κεν ἐξείπῃς καὶ ὑπεύξεαι ἄφρονι θυμῷ,
Ἐν φιλότητι μιγῆναι ἰοστεφάνῳ Κυθερείῃ,
Ζεύς σε χολωσάμενος βαλέει φολόεντι κεραυνῷ (5).

Si verò rem declaraveris, et te jactaveris amenti animo
In amore mixtum esse cum benè coronatâ Cytherea,
Jupiter te iratus feriet ardenti fulmine.

Cette aventure est un portrait que l'on copie souvent. Les dames de la plus haute volée, qui deviennent amoureuses de leurs inférieurs, sont obligées de faire toutes les avances. Elles exigent un grand secret, et menacent de punir terriblement l'indiscrétion; et cependant le favori ne laisse pas, quand le vin lui a un peu échauffé la tête, de jaser plus qu'il ne faut. Il est même quelquefois si vain qu'il cause trop sans avoir bu. Rapportons des autorités sur l'indiscrétion d'Anchise. *Fulminatus est Anchises, quia se cum Venere concubuisse jactabat.* C'est ce que dit Servius (6); et voici ce que dit Hygin : *Venus Anchisam Assaraci* (7) *filium amâsse, et cum eo concubuisse dicitur : procreavit Æneam, eique præcepit ne id apud homines enuntiaret. Quod Anchises inter sodales per vinum est elocutus. Ob id à Jove fulmine est ictus* (8).

(C) *Jupiter le foudroya; mais il n'en mourut pas.*] Vénus ayant su qu'Anchise s'était vanté des faveurs qu'il avait obtenues d'elle, en fit ses plaintes à Jupiter, et obtint qu'il serait foudroyé; mais comme elle ne voulait point le perdre, et qu'elle n'espéra pas qu'il pût réchapper d'un coup de foudre, elle eut soin de détourner le coup : *Cùm inter æquales exultaret Anchises gloriatus traditur de concubitu Veneris, quòd cùm Jovi Venus questa esset emeruit ut in Anchisem fulmina mitterentur. Sed Venus eum cùm fulmine posse vidisset interimi, miserata juvenem in aliam partem detorsit. Anchises tamen afflatus igne cœlesti semper debilis vixit* (9). Voilà encore un original dont il se fait des copies dans tous les siècles. On se met en colère contre un galant indiscret : on est bien aise de lui faire sentir sa faute; mais on ne pousse pas les choses trop loin : on donne lieu au retour.

(D) *Il en perdit seulement la vue.*] C'est de Servius que l'on apprend qu'une exhalaison foudroyante aveugla Anchise, parce qu'il s'était vanté des faveurs que Vénus lui avait accordées : *Quòd cùm jactaret Anchises afflatus est fulmine, oculoque privatus est* (10). Le singulier *oculo* ne doit pas faire penser qu'il devint seulement borgne; car Servius, en un autre endroit (11), se sert de l'autorité de Théocrite pour nous apprendre que ce fut un véritable aveuglement.

(E) *Sa plaie ne se put jamais fermer.*] Il ne se plaint dans Virgile que d'une grande débilité que le coup de foudre lui avait causée :

Jam pridem invisus divis et inutilis annos
Demoror, ex quo me divûm pater atque hominum rex
Fulminis adflavit ventis, et contigit igni (12).

(5) Homer., *in* Hymno Vener. *sub fin. vs.* 287.
(6) Servius, *in Æneid., lib. II, vs.* 649.
(7) Hygin *eût mieux fait de lui donner Capys pour père, et non pas Assaracus, qui était le père de Capys.*
(8) Hygin, *cap. XCIV.*
(9) Servius, *in Æneid., lib. II, vs.* 649.
(10) Servius *sur ces deux vers du Ier. livre de l'Énéide :*
Tunc, ille Æneas, quem Dardanio Anchisæ
Alma Venus Phrygii genuit Simoentis ad undam?
vs. 617.
(11) In Æneid., *lib. II, vs.* 687.
(12) Virgil., *Æneid., lib. II, vs.* 647.

Digitized by Google

Je m'étonne que Scarron, qui a fait connaître, dans sa paraphrase burlesque de cet endroit de Virgile, qu'il n'ignorait pas la raison de cette disgrâce, ait usé d'une si grande retenue; il me semble que la matière était propre à devenir bien risible entre ses mains. Quoi qu'il en soit, voici sa version :

Vieil, cassé, mal propre à la guerre,
Je ne sers de rien sur la terre.
Spectre, qui n'ai plus que la voix,
J'y suis un inutile poids,
Depuis le temps que de son foudre
Jupin me voulut mettre en poudre;
Depuis le temps qu'il m'effraya,
Ce grand Dieu qui me guigna,
Par une vengeance secrète;
Mais je suis personne discrète,
Je n'en dirai point le sujet :
Suffit que j'aurais eu mon fait,
Sans Vénus qui sauva ma vie.
J'ai depuis eu cent fois envie
De m'aller pendre un beau matin,
Et finir mon chien de destin.

Si nous comparons ensemble un passage de Plutarque et un passage de Denys d'Halicarnasse, nous prouverons que le coup de foudre fit une plaie qui ne se ferma jamais. Plutarque dit quelque part (13) que si, d'un côté, le musc rend de bonne odeur les habits les plus déchirés, de l'autre, le pus d'un ulcère empuantit les étoffes les plus précieuses (14). Voilà sa pensée; mais, au lieu que je le fais parler en général, il s'attache à l'exemple particulier d'Anchise. *De dessous le riche et précieux habillement du duc Anchise*, dit-il, selon la version d'Amiot, *il sortait une boue de bien mauvaise odeur, ainsi que le dit le poëte :*

Son vestement, qui de fin lin estoit,
Boue d'odeur puante dégoutloit.

Mézériac traduit ainsi, *l'ulcère d'Anchise jetoit une boue puante,*

Qui suppurant, sans cesse dégoutloit
Sur son habit, qui de fin lin estoit (15).

L'original porte,

Τοῦ δ' Ἀγχίσου τὸ ῥάκος ἰχῶρα πονηρὸν ἐξιδίδου,
Μοτοῦ καταζόντα βύσσινον φάρος.

Or, comme, selon l'usage le plus commun, ῥάκος signifie des baillons et des lambeaux, il n'y a nulle apparence qu'il faille laisser un tel mot dans le texte grec; c'est pourquoi un savant critique met ἕλκος, *plaie, ulcère*, au lieu de ῥάκος (16). Les traducteurs n'ont pas ignoré que Plutarque rapporte les paroles de quelque poëte; mais ce n'est pas assez: il faut savoir, de plus, de quel poëte sont ces paroles. Mézériac nous l'apprendra (17): il les a trouvées dans Denys d'Halicarnasse (18), qui rapporte des vers de Sophocle, dont le troisième est le même que Plutarque cite :

Νῦν δ' ἐν πύλαισιν Αἰνείας ὁ τῆς θεοῦ
Πάρες' ἐπ' ὤμων πατρὶ ἔχων, καρανίου
Μοτοῦ καταζόντα βύσσινον φάρος.

Je vois dès-jà le fils de Cythérée,
Le bon Énée, aux portes d'Ilion,
Dessus son dos portant son père Anchise,
Qui du grand coup de foudre qu'il reçut
Garde la playe encore distillante
Sur le fin lin dont il est revestu.

Mézériac, qui est l'auteur de ces vers français, a corrigé une faute au commencement du troisième vers de Sophocle : au lieu de νάτου, qu'on lit dans toutes les éditions de Denys d'Halicarnasse, il a mis μοτοῦ. Il n'y a rien là qui ne soit selon les règles de la critique : la comparaison des auteurs, qui ont cité en divers temps un même passage, fait souvent trouver la véritable leçon. Sylburgius, qui a revu la version latine de Denys d'Halicarnasse, faite par Sigismond Gelenius, a laissé en mauvais état ce qui concerne le troisième vers de Sophocle. Voici la traduction de ces trois vers :

Nunc in portâ est Æneas Dea filius,
Humeris bajulans patrem fulminata
Terga amictum flavâ veste byssinâ.

On n'y trouve point cette plaie qui suppure, et l'on y voit Anchise frappé au dos; c'est-à-dire, qu'on n'y voit pas ce que Sophocle y avait mis, et qu'on y voit ce qu'il n'y avait pas mis. Si les anciens écrivains revenaient au monde, ils seraient bien étonnés de voir dans leurs livres tant de choses auxquelles ils ne songèrent jamais.

(13) Plutarch. de Vitio et Virtute, *Oper. Mor. pag.* 100.

(14) *Je ne m'attache pas aux paroles, mais à la pensée de* Plutarque.

(15) Mézériac, Épîtres d'Ovide, *pag.* 671.

(16) *Là-même, pag.* 670.

(17) *Là-même, pag.* 671.

(18) Dion. Halicarn., *lib. I, cap. XLVIII. Ces vers de* Sophocle *sont pris de son* Laocoon.

Digitized by Google

(F) *Il fut enterré sur le mont Ida.*] Eustathius rapporte cela (19); mais Pausanias est d'un tout autre sentiment. Il dit qu'Énée, allant en Sicile, relâcha dans la Laconie, et y bâtit deux villes, et qu'Anchise étant mort au pied d'une montagne d'Arcadie, y fut enterré; ce qui fut cause que la montagne fut nommée *Anchisia* (20). Pausanias ajoute qu'on voyait les débris d'un temple de Vénus auprès de ce sépulcre d'Anchise, et que les habitans de Troie ne montraient en aucun lieu le tombeau de ce vieillard. Étienne de Byzance veut qu'Anchise ait été enterré dans une ville de Thrace bâtie par Énée (21), ou plutôt il cite un vieux scoliaste, nommé Théon, qui avait débité cela. Tzetzès est du même sentiment, si ce n'est qu'il dit que cette ville était dans la Macédoine (22). Virgile a conduit le bon homme jusques en Sicile; c'est là qu'il le fait mourir; c'est par-là qu'il conclut le long narré que son héros fit à Didon.

Hinc Drepani me portus et illætabilis ora
Accipit. Hic pelagi tot tempestatibus actus,
Heu genitorem, omnis curæ casusque levamen,
Amitto Anchisen. Hic me, pater optime, fessum
Deseris, heu tantis nequicquam erepte periclis (23)*!*

Selon Servius, le tombeau d'Anchise était sur la montagne d'Éryce, proche de Drépanum (24). J'ai nommé trois écrivains qui ont dit qu'Anchise mourut en Italie: Caton (25), Denys d'Halicarnasse (26) et Strabon (27) le rapportent.

(G) *Il chargea son père sur ses épaules, et le mit en lieu de sûreté.*] Les paroles de Virgile sont assez belles pour mériter d'être rapportées.

Ergò age, care pater, cervici imponere nostræ;
Ipse subibo humeris: nec me labor iste gravabit (28).
. . . . . .
Hinc fessus, latos humeros subjectaque colla
Veste super, fulvique insternor pelle leonis,
Succedoque oneri. Dextræ se parvus Iülus
Implicuit, sequiturque patrem non passibus æquis (29).
. . . . . .
Nunc omnes terrent auræ: sonus excitat omnis
Suspensum, et pariter comitique onerique timentem (30).

Les poëtes ont fort célébré cette action: elle le méritait bien. Ils ont même dit que les flammes la respectèrent, et que, de peur de faire du mal à un fils qui avait une si grande tendresse pour son père, elles se fendirent afin de laisser un espace libre à Énée (31).

(19) *Eustath.*, in Iliadem *lib. XII.*
(20) *Pausan.*, *lib. VIII*, *pag.* 247.
(21) *Steph. Byzant.*, *in* Ἀγγεία.
(22) *Tzetzes* in Lycophron.
(23) *Virgil. Æneid.*, *lib. III*, *vs.* 707.
(24) *Servius*, in *Æneid.*, *lib. I*, *vs.* 570.
(25) *Apud* Servium, *ibidem.*
(26) *Antiquit.*, *lib. I*, *cap. LXIV.*
(27) *Liv. V*, *pag.* 158.
(28) *Virgil. Æneid.*, *lib. II*, *vs.* 707.
(29) *Ibidem*, *vs.* 721.
(30) *Ibidem*, *vs.* 728.
(31) *Voyez-en les preuves dans le* Commentaire *de* La Cerda *sur cet endroit de* Virgile.

ANCILLON (David), ministre de l'église réformée de Metz, sa patrie (*a*), naquit le 17 de mars 1617. Il étudia *dès l'âge de neuf à dix ans* au collége des jésuites, qui était alors le seul à Metz *où l'on pût apprendre la belle littérature* (*b*), et il donna d'abord tant de belles espérances, que les principaux de la société *n'oublièrent rien pour lui faire goûter leur religion, et pour l'attacher à eux;* mais il leur résista vigoureusement, *et prit dès lors la résolution d'étudier en théologie* (*c*). Il était infatigable au travail (*d*); et il fallut employer souvent l'autorité paternelle pour interrompre ses lectures: car *il y avait de l'excès, et, si on peut le dire, de l'intempérance dans sa manière d'étudier* (*e*). Il alla à Genève, l'an 1633 (*f*), et y fit son cours de philosophie sous

(*a*) Discours sur la Vie de M. Ancillon, *pag.* 6.
(*b*) *Là même*, *pag.* 8.
(*c*) *Là même*, *pag.* 9.
(*d*) *Là même*, *pag.* 13.
(*e*) *Là même*, *pag.* 13 *et* 14.
(*f*) *Là même*, *pag.* 14.

Digitized by Google

M. du Pan (*g*), et ses études de théologie sous MM. Spanheim, Diodati, et Tronchin, qui l'aimèrent et l'estimèrent très-particulièrement (*h*). Il partit de Genève au mois d'avril 1641, et alla se présenter au synode de Charenton, pour y prendre le degré de ministre (*i*). Il fit admirer sa capacité à ses examinateurs, et sa modestie aux ministres de Paris (*k*); et toute cette assemblée fut si contente de lui, qu'elle lui donna *la plus considérable des églises qui fussent à pourvoir* (*l*). C'était celle de Meaux. Il y exerça son ministère, jusqu'à l'an 1653, avec toute la satisfaction imaginable. Il fut tendrement aimé de son troupeau. Il se maria très-avantageusement (A): il s'acquit une réputation fort étendue par son savoir, par son éloquence, par sa vertu; et il fut même considéré des catholiques romains, avec beaucoup de distinction. Il fit voir encore avec plus d'éclat, et avec plus de succès, ses beaux talens, dans sa patrie, où il fut ministre, depuis l'an 1653, jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, en 1685. Il se retira à Francfort, après ce funeste coup (*m*); et ayant prêché dans l'église française de Hanau, *toute l'assemblée en fut si édifiée, qu'elle demanda d'abord une convocation des chefs de famille, pour y proposer de le prier de leur accorder son ministère* . . . (*n*). *La proposition fut agréée:* on la lui fit faire par des députés, *qui obtinrent tout ce qu'ils souhaitèrent. Il commença donc l'exercice de son ministère dans cette église sur la fin* de l'année 1685 (*o*). Nous verrons pourquoi il s'en retourna bientôt à Francfort (B), où il se serait fixé, si l'état de sa famille, qui *était nombreuse*, ne l'eût obligé d'*aller dans un lieu où il pût l'établir* (*p*). Il choisit Berlin, et il reçut de S. A. E. de Brandebourg un accueil très-favorable (*q*). Il fut fait ministre de Berlin: il eut la joie de voir que son fils aîné fut établi *juge et directeur des Français qui étaient* dans cette ville-là (*r*), et que son autre fils fut gratifié d'une pension, et entretenu à l'académie de Francfort-sur-l'Oder, et enfin ministre ordinaire de la capitale (*s*). Il eut aussi le plaisir de voir son frère *établi juge de tous les Français qui sont dans les états de Brandebourg* (C), et M. Cayart, son gendre, ingénieur de son Altesse Électorale (*t*). Il jouit de ces agrémens, et de plusieurs autres, jusqu'à sa mort; et il finit sa course avec tous les sentimens de piété qui conviennent à un véritable ministre de Jésus-Christ; il la finit, dis-je, de cette manière, à Berlin, le troisième de septembre 1692, âgé de soixante et quinze ans (*u*). J'eusse pu faire

(*g*) Discours sur la Vie de M. Ancillon, *pag.* 18.
(*h*) *Là même, pag.* 20 *et* 21.
(*i*) *Là même, pag.* 31.
(*k*) *Là même, pag.* 35.
(*l*) *Là même, pag.* 36.
(*m*) *Là même, pag.* 352.
(*n*) *Là même, pag.* 353.
(*o*) *Là même, pag.* 354.
(*p*) *Là même, pag.* 366.
(*q*) *Là même, pag.* 372 *et suiv.*
(*r*) *Là même, pag.* 375.
(*s*) *Là même, pag.* 397.
(*t*) *Là même, pag.* 395.
(*u*) *Là même, pag.* 487.

Digitized by Google

cet article beaucoup plus long que je ne le fais ; car le livre dont je l'ai tiré contient beaucoup de détails ; mais comme c'est un ouvrage qu'il sera beaucoup plus facile de consulter, que de se pourvoir de ce Dictionnaire, j'ai trouvé plus à propos d'y renvoyer le lecteur, que d'en tirer beaucoup d'extraits (*x*). J'en userais autrement, si je travaillais sur des mémoires manuscrits. Je ne m'arrêterai qu'à deux choses, dont l'une regarde la bibliothèque de feu M. Ancillon et sa manière d'étudier (D), et l'autre concerne les livres qu'il a donnés au public (E); et, quant au reste, je dirai en général que le discours qu'on a publié sur sa vie le représente comme une personne d'un mérite tout-à-fait extraordinaire. C'est à proprement parler l'idée d'un pasteur accompli *. On l'y voit savant, éloquent, sage, pieux, modeste, charitable, dispensant la censure avec douceur, ou avec vigueur, selon l'exigence des cas; pratiquant ce qu'il prêchait (*y*), occupé uniquement des fonctions de son ministère (F), sans se mêler, comme tant d'autres, de ce qui n'est convenable qu'aux séculiers, ni tenir sa maison ouverte aux délateurs et aux nouvellistes (G). On ne saurait mieux connaître, que par l'écrit dont je parle ci-dessous, combien sa conversation était docte (H). Je discuterai en un autre lieu (*z*) quelques faits qui se rapportent à sa taille-douce. Je ne dois point passer sous silence qu'il était fils d'un habile jurisconsulte; qu'un de ses ancêtres *fut autrefois président au mortier dans une des principales cours souveraines de France* *; et que *Georgin* ANCILLON, *un des principaux membres* de l'église de Metz, *a été aussi un des premiers de ses fondateurs, et de ses conducteurs* (*aa*).

(*x*) *Il a pour titre*, Discours sur la Vie de feu M. Ancillon, et ses dernières heures. *Il a été imprimé à Bâle, en* 1698, *et contient* 300 *pages in*-12.

* Croirait-nous apprend que ce portrait d'Ancillon est une satire contre Jurieu.

(*y*) *Voyez touchant le désordre qu'il y a à en user autrement, le même* discours sur la vie de M. Ancillon, *pag.* 175 *et suivantes.*

(*z*) *Dans la remarque* (G) *de l'article* FERRI.

* Le défaut de désignation de temps et de lieu, où cette charge aurait été exercée, est un motif de douter du fait, dit Leclerc.

(*aa*) Discours sur la vie de M. Ancillon, *pag.* 7.

(A) *Il se maria très-avantageusement.*] La manière dont on ménagea cette affaire est fort curieuse : « Les principaux chefs de famille de » l'église de Meaux voyant que leur » ministre se distinguoit ainsi, et luy » entendant dire quelquefois qu'il » vouloit aller à Metz, pour voir son » père et ses parens, qu'il n'avoit » point vus depuis plusieurs années, » craignirent qu'on ne le leur enlevât. Ils cherchèrent mille expédiens pour s'en assurer long-temps » la jouissance; le plus sûr, à leur » avis, fut de le marier à un parti » riche, digne de lui, et qui eût son » bien dans le pays ou dans le voisinage. Quelqu'un se souvint d'avoir » ouï dire que M. Ancillon ayant prêché un dimanche matin à Charenton, tout le monde généralement » luy applaudit; que M. Macaire surtout, qui estoit un vieillard vénérable, d'une vertu et d'une piété » exemplaire, et possédant de grands » biens à Paris et aux environs de » Meaux, luy avoit donné mille bénédictions et mille louanges, et » qu'il avoit dit assez haut à ceux qui » estoient assis dans le temple auprès » de lui, qu'*il n'avoit qu'une fille*, » *qui estoit son unique enfant*, *et*

Digitized by Google

» *qu'il aymoit tendrement; mais que* » *si cet homme-là*, en parlant de M. » Ancillon, *la lui venoit demander* » *en mariage, il la luy donneroit de* » *tout son cœur.* On alla luy deman- » der s'il estoit encore dans ce senti- » ment avantageux : il répondit qu'il » y estoit, et accompagna cette ré- » ponse de témoignages nouveaux » d'estime et d'affection pour M. An- » cillon ; de sorte que le mariage fut » conclu en l'année 1649, et con- » sommé peu de temps après. D. Ma- » rie Macaire, son épouse, estoit fort » jeune : elle n'avoit que quatorze » ans ; mais comme elle avoit, dans » cette grande jeunesse, toutes les » vertus naissantes, on verra à la » suite de ce discours qu'elle luy a » esté non-seulement un ayde à la » piété qui l'y a entretenu, un ayde » à la société qui la luy a rendue » agréable, mais aussi qu'elle luy a » esté un ayde à l'œconomie sur le- » quel il s'est reposé des soins de sa » famille (1). »

(B) *Il retourna bientôt à Francfort.*] Ses prédications *firent bientôt bruit à* Hanau (2). *Plusieurs personnes, qui avoient quitté l'assemblée françoise, pour quelque mécontentement qu'ils avoient reçu, y revinrent. Les profes- seurs en théologie, les ministres al- lemands et flamands assistèrent fré- quemment à ses sermons.* Le comte de Hanau lui-même, *qu'on n'avoit ja- mais vu dans ce temple, eut la bonté d'y venir entendre M. Ancillon ; on y venoit des lieux circonvoisins*, de Francfort *même...; des gens qui n'en- tendoient* point le françois *s'y ren- doient en foule avec empressement*, et disoient qu'ils aimoient à le voir parler. *Indè iræ et lacrymæ. Cette distinction donna de la jalousie aux deux autres ministres ; la nature, trou- blée par cette passion, oublia ses de- voirs* (3). *Ils prirent ombrage des mar- ques d'estime et d'affection qu'on don- na à ce nouveau collègue ; ils en eu- rent du chagrin ; ils lui en donnèrent à lui-même par mille vexations qu'ils lui firent pour l'obliger à quitter vo- lontairement un poste dont ils ne pou- voient le chasser. La vertu de M. An- cillon fut une seconde fois rappelée au combat. Au lieu que ces deux pa- rens* (4) *avoient témoigné de l'empres- sement à lui faire plaisir, et qu'il sembloit qu'ils souhaitassent de pou- voir changer les pierres en pain pour le soulager, tandis qu'il avoit esté dans leur ville comme étranger, ils s'éloi- gnèrent de lui lorsqu'ils le virent at- taché à leur troupeau ; ils lui donnè- rent mille mortifications, et ils au- roient changé volontiers, s'ils avoient pu, les pains en pierres pour le chas- ser, tant il leur estoit à charge..... Cette conduite fit deux effets asses considérables* (5) : *l'un, que les ca- tholiques romains et les profanes en firent un sujet de raillerie* ; l'autre fut d'animer le peuple (6). *M. Ancillon en avoit la faveur, et s'il avoit voulu s'en servir, peut-être eût-il pu surmon- ter la mauvaise volonté de ses en- vieux ; mais, comme il ne croyoit pas qu'un fidèle pasteur dût s'établir à la faveur d'une division du troupeau et de ses ministres, que toute sa vie il avoit esté ennemi des partis, et qu'il avoit déclamé contre les cabales et les factions, il ne voulut pas profiter de la disposition dans laquelle le peuple estoit à son égard, ni le laisser agir... Ayant donc fait toutes les tentatives que la charité et l'honnêteté lui avoient suggérées, pour ramener ces deux hom- mes à leur devoir, il prit la résolution de quitter Hanau, dès que ce lieu, qu'il avoit regardé comme un refuge tranquille ou un port assuré dans le- quel il avoit esté jeté par la tempeste, fut devenu pour lui un champ de ba- taille, où il falloit combattre sans ces- se, et où sa patience, qui avoit déjà soutenu plusieurs grandes épreuves, pouvoit être enfin vaincue, il l'aban- donna...* (7). *Il sortit donc de Hanau sans bruit, lorsqu'on s'y attendoit le moins, ou plutôt il permit qu'on l'ar- rachât d'entre les mains de ses envieux et de ses amis* (8). *Les uns, le te- nant, pour ainsi dire, d'une main, le maltraitoient ; les autres, le tenant*

(1) Discours sur la Vie de M. Ancillon, *pag.* 75 *et suiv.*
(2) *Là même, pag.* 354.
(3) *Là même, pag.* 356.
(4) *L'un était veuf de la sœur, et l'autre ac- tuellement mari de la nièce de M. Ancillon.* Discours sur la Vie de M. Ancillon, *pag.* 353.
(5) *Là même, pag.* 357.
(6) *Là même, pag.* 359.
(7) *Là même, pag.* 360.
(8) *Là même, pag.* 362.

Digitized by Google

de l'autre main, faisoient des efforts pour le tirer de l'oppression où il estoit, et les uns et les autres estoient prêts à en venir aux prises, c'est-à-dire, à faire éclater la division et à voir qui l'emporteroit. Pour éviter ce scandale, il sacrifia ses intérests à la paix : il s'en alla sans qu'on le sût, de peur que ses amis voulant l'arrêter, ils n'allumassent un feu qui ne faisoit que couver, et qu'il vouloit éteindre.

Je crois avoir dit quelque part (9) que la jalousie d'éloquence est des plus fortes ; on ne voit que trop souvent les divisions scandaleuses qu'elle produit. Les réflexions que l'on peut faire sur cela ne sont bonnes qu'à supprimer. La matière est trop délicate et trop odieuse. Je dirai seulement, sans faire aucune allusion à des cas particuliers, que dans cette affaire-là les peuples ne se conduisent pas avec assez de prudence ni avec assez de charité. Ils devraient choisir pour leurs pasteurs toutes personnes d'un mérite à peu près égal ; ou, si l'un d'eux surpassait notablement tous ses collègues, ils ne devraient pas faire éclater avec tant de pompe leur préférence. Ils n'ont nulle compassion pour les faiblesses humaines ; ils courent en foule, très-impitoyablement, aux sermons d'un prédicateur, et ils laissent presque vide l'auditoire de tous les autres. Ils ménagent si peu les témoignages de leur distinction, que cette imprudence peut passer pour la principale cause de la discorde. C'est la semence de la zizanie : les personnes sages n'on point cette indiscrétion. Tous les auditeurs devraient suivre ce modèle ; mais comme l'on ne doit guère espérer que le peuple garde ce ménagement, le meilleur parti serait peut-être que ceux qui procèdent aux élections évitassent l'inégalité trop visible des talens, et qu'ils considérassent qu'en certaines professions bien des gens approuvent cette loi des Éphésiens, *qu'il n'y ait entre nous aucune personne qui excelle ; et si quelqu'un a cet avantage, qu'il soit plutôt partout ailleurs que dans notre ville* (10). Cette loi fut condamnée par Héraclite (11) ; mais c'était un philosophe. Mettons ici une remarque qui a été faite par l'auteur du livre que j'ai déjà cité souvent. *M. Ancillon*, dit-il (12), *n'ayant aucun des défauts qu'on a remarqués être les sources ordinaires des divisions qui surviennent entre les ministres d'une même église, savoir : 1°. l'amour de ses propres sentimens, et le désir de les faire prévaloir ; 2°. l'amour de l'estime et de la gloire du monde ; 3°. l'amour de la domination ; 4°. l'amour de ses propres intérests ; et respectant d'ailleurs en M. Ferry* (13) *une vieillesse chenie et un mérite à l'épreuve d'un grand nombre d'années, il forçoit, pour ainsi dire, ce grand homme à demeurer toujours constamment avec lui dans une ferme union.*

(C) *Il eut le plaisir de voir son frère* (14) *établi juge des Français de Brandebourg.*] « Emploi qu'il exerce » encore actuellement avec honneur ; » mais qui, tout pénible qu'il est, » ne l'occupe pas assez pour l'empê- » cher de donner au public, dans » les journaux de Berlin, diverses » pièces solides et judicieuses, qui » font voir la solidité et la vaste éten- » due de son savoir et de son éru- » dition (15). »

(D) *Je parlerai de sa bibliothèque et de sa manière d'étudier.*] Les richesses qu'il acquit par son mariage l'ayant mis en état de satisfaire *à sa passion favorite* (16), *il achepta tous les livres capitaux que l'on peut appeler* les piliers d'une grande bibliothèque, *tels que sont les Bibles les plus curieuses par l'édition ou par les notes, les différens Dictionnaires, les plus excellens Commentaires des livres de l'Ecriture, les Ouvrages des Pères, les Collections ou Recueils des Conciles, les Histoires Ecclésiastiques, et divers autres de même nature. Il en avoit choisi les plus belles*

(9) *Dans la remarque* (B) *de l'article* ATTILIUS.

(10) *Voyez la citation suivante.*

(11) *Est apud Heraclitum physicum de principe Ephesiorum Hermodoro. Universos ait Ephesios esse mortos maltandos, quòd quàm civitatis expellerent Hermodorum ità locutisunt : « Nemo de nobis unus excellat ; sed si quis » extiterit, alio in loco, et apud alios sit. »* Cicero. Tusculan. Quæst., *lib. V, cap.* 36.

(12) Dise. sur la Vie de M. Ancillon, *pag.* 93.

(13) *Collègue de M. Ancillon à Metz.*

(14) *Il avait été un fameux avocat à Metz.*

(15) Discours sur la Vie de M. Ancillon, *pag.* 102, 392, 393.

(16) *Il disait quelquefois lui-même qu'il avait* la Bibliomanie, la maladie des livres. *Là même, pag.* 105.

Digitized by Google

éditions (17). *Il eut tousjours la même maxime à la suite, et en rendoit de bonnes raisons : le recit en seroit un peu long; mais voicy, en peu de mots, quelle en est au moins la substance. Il disoit qu'il est certain que moins les yeux ont de peine à lire un ouvrage, plus l'esprit a de liberté pour en juger. Que comme on y voit plus clair, et qu'on en remarque mieux les grâces et les défauts lorsqu'il est imprimé que lorsqu'il est écrit à la main, on y voit aussi plus clair quand il est imprimé en beau caractère et sur du beau papier, que quand il l'est sur du vilain et en mauvais caractères. Après avoir ainsi fait un bon fondement de bibliothéque, il l'a augmenté de tous les bons livres importans qui ont paru successivement à la suite. Il avoit le plaisir de la nouveauté, car ses amis de Paris, de Hollande, d'Angleterre, d'Allemagne, de Suisse et de Genève, avec lesquels il entretenoit une exacte correspondance, les lui envoyoient dès qu'ils estoient exposés en vente. Le sentiment de ceux qui disent que les premières éditions sont les moindres, parce qu'elles ne servent qu'à mettre au net les ouvrages des auteurs, ne l'emportoient pas sur sa curiosité. Il savoit bien que le célèbre M. Ménage, doyen de Saint-Pierre d'Angers, parlant à M. Du Puy, dans l'Épître Dédicatoire de ses Origines de la Langue Françoise, luy dit qu'il a autrefois appris de luy que M. Loysel, célèbre advocat au parlement de Paris, avoit accoutumé de dire des premières éditions qu'elles ne servoient qu'à mettre au net les ouvrages des autheurs; que cet homme judicieux disoit cela avec beaucoup de vraysemblance de toutes sortes de livres; mais que c'est une vérité plus sûre et plus constante à l'égard des dictionnaires, qu'à l'égard de toutes autres sortes de livres. Il sçavoit bien que d'autres estimoient qu'on ne doit considérer les premières éditions des livres que comme des essays informes que ceux qui en sont autheurs proposent aux personnes de lettres, pour en apprendre les sentimens. Mais tout cela n'empêchoit pas qu'il n'eût le mesme empressement; et l'événement luy ayant fait voir ensuite qu'il risquoit peu de chose* (18), *il ne l'a point diminué. En effet, on a vu jusqu'à présent peu d'autheurs pareils, à cet égard, au cardinal du Perron, qui, comme luy, n'ayt épargné ni peine, ni soin, ni dépense pour ses ouvrages; qui les ayt fait tousjours imprimer deux fois; la première, pour en distribuer seulement quelques copies à des amis particuliers *, sur lesquelles ils pussent faire leurs observations; la seconde, pour les donner au public dans la dernière forme dans laquelle il avoit résolu de les mettre, et qui, afin qu'ils ne fussent pas divulgués contre son gré de cette première manière, n'y ait fait travailler que dans sa propre maison, où il avoit une imprimerie exprès.*

La bibliothéque de M. Ancillon était « très-curieuse et très-grande, » et il l'augmenteit tous les jours de » tout ce qui paroissoit de nouveau » et d'important dans la république » des lettres : de sorte qu'enfin elle » estoit devenue une des plus belles » qui fût entre les mains d'aucun par- » ticulier du royaume. Les étrangers » curieux ne manquoient pas de la » voir en passant par la ville de Metz, » comme ce qui y estoit de plus ra- » re (19). » Dès qu'il vit le catalogue *des livres prétendus hérétiques*, fait par l'archevêque de Paris, l'an 1685, il mit à part tous les livres *dont la suppression fut ordonnée* (20); *et ils ont fait depuis sa bibliothéque dans les pays étrangers* (21); *la sienne ayant esté comme abandonnée au pillage, après la révocation de l'édict de Nantes, il ne luy en fût resté aucun, si ceux-là, qu'il avoit cachés, n'eussent este à couvert de l'avidité avec laquelle on enleva les autres..... Il y avoit long-temps que les moines et les ecclésiastiques de Metz et des villes circonvoisines convoitoient la bibliothéque de M. Ancillon* (22). *Son dé-*

(17) Disc. sur la Vie de M. Ancillon, *pag.* 77.

(18) *Voyez ci-dessous citation* (29).

* Leclerc traite cela de vieille fable. Le cardinal du Perron cependant ne pouvait-il pas faire ce que Bossuet a fait pour son *Exposition de la doctrine de l'Église catholique* (*Voyez le Manuel du libraire, par M. Brunet*, au mot Bossuet), et ce que, de nos jours, M. de Châteaubriand a fait pour les *Martyrs*?

(19) Discours sur la Vie de M. Ancillon, *pag.* 102, 103.

(20) *Là même, pag.* 328.

(21) *Là même, pag.* 383.

(22) *Là même, pag.* 342.

Digitized by Google

part forcé et précipité leur fournit un beau prétexte pour se l'approprier ; quelques-uns proposèrent de l'acheptor en gros, et d'autres demandèrent qu'on la vendît en détail ; mais les uns ni les autres n'avoient point intention d'en délivrer le prix ; ils ne cherchoient que les moyens de s'en emparer. L'expédient des derniers fut suivi, comme plus propre à favoriser cet injuste dessein. Une foule d'ecclésiastiques de tous ordres vint fondre de toutes parts sur cette belle et riche bibliothèque, qui avoit esté composée avec plaisir et avec choix pendant quarante ans, et qui ne consistoit qu'en livres rares et dignes de la curiosité des plus savans hommes. Ils en firent des tas ou des monceaux, et donnèrent quelqu'argent en sortant à une jeune fille de douze ou treize ans, qui les regardoit, afin qu'ils pussent dire qu'ils en avoient payé le prix. M. Ancillon vit ainsi dissiper ce précieux amas qu'il avoit fait, et dans lequel il avoit placé son inclination et, pour ainsi dire, son propre cœur. Notez que la perte de cette bibliothèque entraîna celle d'une infinité de lettres que l'on voulait publier (23), et que M. Ancillon avait reçues de quantité d'habiles gens. On destinait principalement à cet usage celles que M. Daillé, son intime ami (24), lui avait écrites. Quel dommage !

Cela peut fournir plusieurs sujets de méditations; car n'est-ce pas une chose bien lugubre que de voir qu'il ne faut qu'un jour pour défaire ce qui a été fait avec mille soins, mille peines et mille dépenses pendant plusieurs années? N'est-ce pas un sort déplorable que d'être exposé à perdre dans un moment ce que l'on avait acquis à la longue, par des voies innocentes, et que l'on s'était préparé comme une source continuelle et perpétuelle d'un plaisir très-légitime, et d'une instruction honnête? Se voir séparé tout d'un coup d'une infinité de volumes que l'on avait rassemblés si soigneusement, et dont on faisait ses délices, n'est-ce pas une dure et cruelle fatalité? Notre nature se consolerait plus aisément s'ils devenaient la proie des flammes; mais, sans une grâce particulière de Dieu, elle ne peut digérer qu'ils soient le butin d'un injuste possesseur, à qui ils ne coûtent que la peine de les faire transporter chez lui. Le triumvirat, qui dépossédait de leurs terres ceux qui les avaient cultivées toute leur vie, et qui les donnait à des gens qui n'avaient rien contribué à les mettre en bon état, ne causait point une douleur aussi sensible que l'a été celle des savans qui ont vu dissiper leurs bibliothèques, et tomber entre les mains d'un persécuteur digne de haine s'il agissait contre sa conscience, digne de pitié si sa fausse dévotion lui persuadait que c'était rendre un service à Dieu.

Impius hæc tam culta novalia miles habebit? Barbarus has segetes (25)?

disaient ces bonnes gens d'Italie, qui se voyaient obligés de céder leur patrimoine aux soldats des triumvirs :

En queis consevimus agros! Insere nunc, Melibœe, pyros, pone ordine vites (26)!

. . . . . .

Vivi pervenimus, advena nostri,
(Quod nunquam veriti sumus), ut possessor agelli
Diceret: Hæc mea sunt, veteres migrate coloni (27).

M. Ancillon et plusieurs autres ont pu adapter à leur fortune la plupart de ces expressions. Il vaudrait peut-être mieux n'aimer rien que de mettre son affection à une bibliothèque, lorsqu'on doit être réduit à l'apostropher ainsi :

Nuper sollicitum quæ mihi tædium,
Nunc desiderium, curaque non levis (28).

Mais pardons, s'il est possible, le souvenir de la malheureuse et funeste révocation de l'édit de Nantes, qui a été accompagnée de tant d'injustices. Jetons plutôt la vue sur des objets qui n'excitent pas le tumulte des passions. Louez avec moi le bon goût de cet habile théologien. Il voulait la première édition des livres, quoiqu'il y eût beaucoup d'apparence qu'on les réimprimerait avec des augmentations et

(23) Discours sur la Vie de M. Ancillon, *pag.* 219.

(24) *Ils ne se donnaient, au lieu des titres ordinaires de monsieur, que celui de mon cher Ancillon. Là même.*

(25) Virgil. Eclog. *I*, *vs.* 71.
(26) *Idem*, *ibid. vs.* 73, 74.
(27) *Idem*, Eclog. *IX*, *vs.* 2.
(28) Horat. Od. *XIV*, *lib I*, *vs.* 17.

Digitized by Google

avec des corrections (29). C'est l'entendre cela : c'est ce que l'on peut nommer amour des livres, avidité d'instruction ; mais ceux qui attendent tranquillement à acheter un ouvrage qu'il ait été réimprimé, font bien paraître qu'ils sont résignés à leur ignorance, et qu'ils aiment mieux l'épargne de quelques pistoles, que l'acquisition de la doctrine. Je parle de ceux, et le nombre en est fort grand, qui sont, d'un côté, persuadés qu'un livre nouveau leur apprendra mille choses, et qui d'ailleurs, ayant le moyen de l'acheter, diffèrent pourtant cet achat, parce qu'ils ont ouï dire qu'il se fera ou de meilleures éditions, ou de moins chères. On ne saurait assez blâmer cette patience : c'est un morne et froid acquiescement à la privation du savoir. M. Bigot me disait un jour qu'un homme de Rouen, qui s'appliquait à l'étude généalogique, aurait bien voulu profiter des ouvrages du père Anselme; mais pourtant il ne les achetait pas : il se réservait pour la seconde édition, qui n'est jamais venue, et apparemment cet homme est mort sans avoir pu satisfaire sa curiosité. M. Bigot lui représenta plus d'une fois qu'il vaut beaucoup mieux avoir les deux éditions d'un livre, que se priver du profit que la lecture de la première peut apporter, et qu'on juge mal du prix des choses, si l'on préfère trois ou quatre écus à ce profit-là. Ceux qui peuvent faire quelque dépense ne sauraient être mieux conseillés que de se pourvoir des premières éditions. J'avoue que celles qu'on fait dans les pays étrangers ne coûtent pas tant : mais sont-elles bien fidèles? n'y change-t-on rien ? n'y ajoute-t-on rien ? L'abbé de la Roque ne s'est-il pas plaint publiquement (30) que les imprimeurs de Hollande avaient corrompu son livre ? On m'a assuré, depuis peu de jours, que l'histoire de Davila et celle de Strada, imprimées dans les Pays-Bas, ne sont point conformes aux éditions d'Italie, les libraires de Flandre ayant supprimé ou altéré certaines choses, par complaisance pour des familles illustres. On me dira que l'auteur corrige des fautes dans la seconde édition : j'en conviens ; mais ce ne sont pas toujours des fautes réelles : ce sont des changemens qu'il sacrifie à des raisons de prudence, à son repos, à l'injustice de ses censeurs trop puissans. La seconde édition que Mézerai fit de son abrégé chronologique est plus correcte ; il en ôta des fausse tés ; mais il en ôta aussi des vérités qui avaient déplu ; et c'est pourquoi les curieux s'empressent à trouver l'édition in-4°, qui est la première, et la paient un gros prix. Je ne dis rien du profit que l'on peut faire en comparant les éditions. Il est si grand, lorsque c'est un habile homme qui a exactement revu son ouvrage, qu'il mérite que l'on garde son coup d'essai. Tout ceci vous fera comprendre que M. Ancillon s'entendait bien en bibliothèque.

Parlons maintenant de sa méthode d'étudier. *Il ne perdoit aucun moment en des études vaines et inutiles. Il lisoit, à la vérité, toutes sortes de livres, même les anciens et les nouveaux romans. Il n'y en avoit aucun, dont il ne crût qu'on pouvoit faire quelque profit : il disoit souvent ces paroles qu'on attribue à Virgile :* aurum ex stercore Ennii colligo (31). On trouve, *disoit-il aussi quelquefois*, dans certains auteurs négligés, des choses singulières qu'on ne trouve point ailleurs ; et ne fût-ce que du style, on y trouve toujours quelque chose à prendre. *Mais il ne s'y appliquoit pas, il ne s'attachoit proprement qu'aux ouvrages importans, qu'aux choses sérieuses.... Il mettoit une immense différence entre la lecture des livres qu'il ne voyoit, comme luy-même le disoit, que pour ne rien ignorer, et la lecture de ceux qui estoient utiles à sa profession. Il ne lisoit les uns qu'une seule fois, et en courant,* perfunctorie, *et comme dit le proverbe latin,* sicut canis ad Nilum bibens et fugiens ; *mais il lisoit les autres avec soin et avec application. Il les lisoit plusieurs fois : la première, disoit-il, ne servoit qu'à luy donner une idée générale du sujet, et la seconde luy en faisoit remarquer les beautez. Les indices, que d'autres*

(29) *Il trouva souvent que cette apparence fut sans effet. Voyez ci-dessus citation* (18).

(30) *Dans une préface de son* Journal des Savans. *Voyez aussi la remarque* (F) *de l'article* Pellisson, *vers la fin.*

(31) Discours sur la Vie de M. Ancillon, *pag.* 107.

Digitized by Google

grands hommes ont appellés l'âme des livres, *luy estoient entièrement inutiles, parce qu'il les lisoit avec assez d'application et assez souvent pour posséder un ouvrage, et que d'ailleurs il avoit une mémoire fort fidèle, et en particulier une mémoire locale très-commode aux gens de lettres. Il les lisoit exactement; et jusqu'au titre, au nom de l'imprimeur, au lieu et à l'année de l'impression, tout avoit à son avis son usage. Il barroit les livres en les lisant, et mettoit à la marge des renvoys à d'autres autheurs, qui avoient traité les mêmes matières, ou qui avoient dit des choses qui se rapportoient à celles qu'il lisoit...,* (32). *Il changeoit quelquefois de lecture, et ce changement luy tenoit lieu de repos* (*). *Il ne s'occupoit pas toujours à lire des livres d'un bout à l'autre; il étudioit quelquefois des matières à fond; et alors, il consultoit les autheurs qui les avoient traitées. Il voyoit souvent la même chose dans différens ouvrages; mais cela ne le dégoûtoit pas: au contraire, il disoit que c'estoit comme autant de nouvelles couches de couleurs qui formoient l'idée qu'il avoit conçue, qui la mettoient dans une entière perfection. La multitude d'autheurs qu'il consultoit estoit cause qu'on voyoit ordinairement une grande table, qui estoit au milieu de sa chambre, et sur laquelle il travailloit, toute chargée de livres la pluspart ouverts* (33). *Le célèbre Fra-Paolo, dont je viens de parler, estudioit aussi de cette manière: il ne discontinuoit pas, comme nous l'apprend l'exact et fidèle autheur de sa Vie, jusques à ce qu'il eût tout vu; c'est-à dire, jusques à ce qu'il eût fait la confrontation des autheurs, des lieux, des temps, et des opinions: à quoy il s'opiniâtroit, pour n'avoir plus d'occasion de douter, et de repenser à une même chose; et pour pouvoir prendre parti, et s'assurer à cette seule fois, autant qu'on le pouvoit naturellement. C'estoit ainsi que M. Ancillon étudioit quelquefois, et on luy a entendu souvent rendre les mêmes raisons de cette manière d'étudier qu'il pratiquoit. Comme il lisoit beaucoup, il trouvoit beaucoup de choses dignes de remarque; et quoy qu'il eût une mémoire admirable, il avoit des livres dans lesquels il recueilloit ce qu'il trouvoit de plus considérable. Il sçavoit bien qu'un Govean, par exemple, qui ne vouloit pas même qu'il y eût d'écritoire dans la chambre où il étudioit; qu'un Saumaise, qu'un Ménage, et que plusieurs autres grands hommes, ont condamné les collections; que bien loin qu'ils ayent considéré ces recueils comme des aydes qui soulagent les gens, et qui facilitent l'acquisition des sciences, ils les ont au contraire regardés comme des obstacles qui interrompent le cours de la lecture et de la méditation, et qui en font perdre infailliblement le fruict: mais il estimoit que, comme, par un malheur attaché au siècle dans lequel nous vivons, il ne suffit pas de sçavoir à plein fond les choses, leurs résolutions, et les fondemens de toutes leurs raisons, si on n'allégue des authoritez, et si on ne cite des textes exprès, il estoit nécessaire d'avoir un livre qui fût comme une veine, ou un filet d'eau, qui conduisît sûrement à la source, d'autant plus qu'ayant à parler en public devant certaines gens, qui estoient plutôt ses espions que ses auditeurs, et qui luy demandoient souvent des authorites et des preuves de ce qu'il avoit avancé; il estoit en quelque sorte nécessaire qu'il eût un répertoire qui soulageât sa mémoire, et qui le dispensât de chercher longtemps ce dont il pouvoit avoir besoin, selon les différentes conjonctures où il se trouvoit.* Voilà des choses, ce me semble, dont plusieurs lecteurs pourront tirer du profit. Nous parlerons ci-dessus (34) de son assiduité à l'étude.

(E) *Les livres qu'il a donnés au public.*] Il fit imprimer à Sedan un volume in-4°., *en l'année* 1657, *dans lequel toute la matière des traditions est amplement et solidement examinée* (35). C'est la *Relation fidèle de tout ce qui s'était* passé dans la conférence qu'il avait eue avec M. de Beda-

(32) *Là même, pag.* 109.

(*) Πάνυ μεταβολὴ εἶδος ἱκανὴ ἀναπαύσασθαι.

(33) Discours sur la Vie de M. Ancillon, *pag.* 112.

(34) *Dans la remarque* (F).

(35) Discours sur la Vie de M. Ancillon, *pag.* 118.

Digitized by Google

cier, *docteur de Sorbonne, évêque d'Auguste, et suffragant de M. l'évêque de Metz* (36). Il avait disputé avec lui, en présence de plusieurs personnes, premièrement dans sa maison (37), et ensuite devant une foule d'auditeurs, dans l'évêché (38). Tous les articles furent rédigés par écrit, et signés. *Il soutint cette grande affaire avec honneur, et la finit avec succès. Après avoir répondu avec ordre et avec méthode à toutes les objections qui luy furent faites, il représenta que c'estoit à son tour à proposer aussi ses argumens; mais comme il avoit donné des coups mortels à l'erreur par ses réponses, on craignit qu'il ne la détruisit entièrement, si on luy donnoit la liberté d'établir la vérité, comme il le prétendoit. M. de Bedacier prit le parti de se séparer; et, pour couvrir le motif de sa conduite, il dit qu'il valoit mieux contester à la suite par écrit, que de vive voix. On demeura d'accord pourtant, qu'on ne feroit point imprimer de part ni d'autre les actes de cette conférence* (39). Il y eut néanmoins un moine qui s'avisa d'en faire imprimer de faux actes (40), et dont l'*impudence fut si outrée, que quoy que M. Ancillon eût remporté de ce combat un honneur éclatant, il entreprit de persuader au public qu'il avoit esté funeste, et à sa personne, et à son parti, et qu'il avoit esté vaincu sans ressource* (41). Ce fut ce qui obligea M. Ancillon à rendre public l'ouvrage dont j'ai parlé. M. Hottinger le loue beaucoup, au chapitre VI du IIIe. livre de son *Bibliothecarius quadripartitus* (42). Le père Clivier, minime et provincial de son ordre, *voulut entreprendre de réfuter cet ouvrage. Il fit un livre dans ce dessein, qui avoit pour titre :* le Fort des Traditions abbattu par les Maximes de M. David Ancillon. *D'autres firent quelques satires : mais tous ces libelles eurent un sort malheureux* (43). Les catholiques romains eux-mêmes conseillèrent à M. Ancillon de n'y pas répondre, comme il l'avait entrepris : ils dirent que lui, et son livre, *estoient trop au dessus de ces écrivains du commun, pour se commettre avec eux* (44). Dès que la Méthode du cardinal de Richelieu parut « il y fit une ample » et excellente réponse : mais il sçut » que M. Martel, professeur à Mon» tauban, en avoit fait une, qui estoit » sur le point de paroître, et que » M. Claude, qui avoit eu le même » dessein, s'estoit abstenu de l'exécu» ter, par la même raison, comme » on le voit présentement par sa Let» tre III du recueil de ses Lettres, » dans le tome V de ses Œuvres » posthumes. Il supprima donc ce » qu'il avoit fait, et il n'en a esté » mis au jour que quelques cahiers, » qui contenoient la Réponse au » chapitre VI de cette Méthode ; ou » plutôt, à proprement parler, une » *Apologie de Luther, de Zuingle, de Calvin, et de Bèze :* aussi leur a» t-on donné ce titre dans l'édition » qui en a esté faite à Hanau, en l'an» née 1666. M. Ancillon avoit fait la » *Vie de Guillaume Farel ; ou l'Idée » du fidelle Ministre de Christ.* Le » célèbre M. Conrart, qui estoit un » de ses intimes amis, l'avoit lu et » approuvé, et avoit mis de sa propre » main quelques remarques à la mar» ge du manuscrit. C'estoit un ou» vrage digne de paroître au jour : » cependant il n'y a pas eu moyen de » l'y faire consentir ; et son refus a » esté cause qu'on en a tiré une co» pie pleines de fautes, qui est tombée » entre les mains d'un libraire de Hol» lande, qui, sur la réputation de » l'autheur, l'a mise sous la presse. On » a esté surpris de voir une édition » aussi difforme qu'est celle-là : et si » un jour on fait imprimer le même li» vre, sur la copie reveue par M. Con» rart, dont je viens de parler, on » verra que cette pièce est si mutilée, » qu'elle n'est pas reconnoissable. » Quoy que M. Ancillon eût expliqué » plusieurs livres entiers de l'Écri» ture Sainte, et qu'il eût écrit tous » ses *Sermons*, on n'a pu jamais le » porter à en faire imprimer.....(45). » Tout ce qu'on a de luy en ce genre

(36) Discours sur la Vie de M. Ancillon, *pag.* 207, 208.
(37) *Là même, pag.* 212.
(38) *Là même, pag.* 213.
(39) *Là même, pag.* 214.
(40) *Là même, pag.* 217.
(41) *Là même, pag.* 218.
(42) *Là même, pag.* 220.
(43) *Là même.*

(44) *Là même, pag.* 221.
(45) *Là même, pag.* 255.

Digitized by Google

» est un sermon qu'il prononça à » Metz, dans un jour de jeûne. Son » consistoire usa de quelque authorité » sur luy, pour le luy arracher des » mains, et le fit imprimer à Paris, » en l'année 1676. Ce sermon fut fait » sur les versets 18 et 19 du chapitre » III de l'Épître de saint Paul aux Phi- » lippiens, et il a pour titre *Les Lar- » mes de saint Paul*. Il a enfin une ex- » cellente *Réponse à l'Avertissement » Pastoral, aux Lettres circulaires, » et aux Méthodes*, que le Clergé ad- » dressa aux réformez de France en » l'année 1682; mais il la tint cachée » dans son cabinet, jusqu'à ce que » des personnes de considération » l'ayant obligé de la mettre au jour, » il l'envoya à M. Turretin, pro- » fesseur en théologie à Genève, qui » estoit son ancien amy, avec liberté » d'en disposer comme il le trouve- » roit à propos : mais la copie qu'il a » envoyée a esté apparemment éga- » rée : car on n'en a plus entendu par- » ler. M. Ancillon avoit si peu d'em- » pressement pour ses ouvrages, qu'il » ne s'en est pas même informé. Ce- » pendant c'est de cette réponse, qu'on » espéroit de voir, dont il est parlé » dans la préface d'un livre solide et » judicieux, qui a pour titre *Examen » des Méthodes, etc.*, dans l'endroit » où il est dit qu'*on verra paroître une » Réponse faite par un habile homme » de Metz* (46) *. »

(F) *Il était occupé uniquement des fonctions de son ministère.*] Ceux qui se consacrent à la charge de pasteur des âmes, *ont besoin de tout leur temps pour étudier, pour travailler, et pour en remplir dignement les devoirs : et c'est sans doute pour cette raison que le sixième des Canons qu'on nomme Apostoliques porte qu'aucun évêque, prêtre, ou diacre, n'ayt à s'occuper des affaires séculières, ni à s'ingérer dans aucune charge publique ; et que le sixième des Canons d'Afrique défend aux personnes de ce caractère de prendre la charge des affaires ni des procès des autres. La perte du temps qu'on employe à ces occupations mondaines n'est pas le moindre des motifs de ces excellentes constitutions; mais je ne croi pas qu'elles soient les seules considérations qui y ont donné lieu. L'expérience a fait voir que les intrigues du monde, le tracas des affaires, et l'ambition de faire sa cour auprès des grands, sont trois écueils qui leur ont tousjours esté, et qui leur seront toujours funestes. Ils quittent insensiblement cette simplicité apostolique, qui doit être un de leurs principaux ornemens. Ils apprennent les maximes du siècle : ils s'accoutument à ses subtilitez, à ses souplesses, et à ses artifices; et ils les pratiquent ensuite insensiblement eux-mêmes* (47). Le ministre, dont je parle, évita tous ces écueils : il aima l'étude, le repos, la retraite; il ne s'embarrassa point du tracas du monde (48). *Il fut établi, par les loix du pais, et malgré lui, tuteur de son frère et de sa sœur; mais il laissa l'administration des biens et des affaires à son frère, qui estoit des-jà, quoique mineur, un très-habile homme.... de sorte que la tutelle estant finie par la majorité des pupilles, le mineur rendit compte à son tuteur, et le tuteur ensuite le rendit, pour la formalité seulement, à ses mineurs, de la mesme manière qu'on le luy avoit rendu; tout au contraire de ce qui est d'usage ordinaire, naturel et commun. Il ne se mêloit absolument, et à la lettre, d'aucune affaire du monde. Comme un véritable anachorète, il estoit hors du commerce des hommes, et ne songeoit qu'à Dieu et à son Église* (49). *Il avoit une bibliothèque très-curieuse et très-grande..... On estoit sûr de l'y trouver tousjours.....* (50). *Il ne sortoit de son logis que pour aller au temple, ou pour aller faire ailleurs quelques fonctions de sa charge. Il ne quittoit ses livres que pour cela; et, comme si les jours n'eussent point esté assez longs, il passoit une partie des nuits dans la méditation, ou dans l'étude. Quoy qu'il eût plusieurs maisons de campagne, et qu'on luy en eût acheté aux environs de la ville, et fort près, afin de l'engager plus facilement à y aller passer quelques jours, ou au*

(46) Discours sur la Vie de M. Ancillon, pag. 258.

* Joly reproche à Bayle de passer sous silence une pièce de dix vers latins que Ancillon le fils a cependant mentionnée, et qui est sur la mort de M. Bottier, professeur en droit à Bâle.

(47) *Là même*, pag. 95, 96.
(48) *Là même*, pag. 100.
(49) *Là même*, pag. 102.
(50) *Là même*, pag. 103.

Digitized by Google

moins quelques heures, il n'y a jamais eu moyen de l'y voir plus de trois ou quatre fois pendant trente-deux ans qu'il a exercé son ministère à Metz. Il estoit sans cesse tranquillement dans sa chambre, insensible à la jalousie qui fait passer tant de mauvais momens aux autres hommes. Il vivoit ainsi paisiblement chez luy, se mettant peu en peine du crédit qu'on acquiert par de fréquentes visites, par des soins fatigans, et par de grandes mesures qu'on garde avec exactitude.

C'est là le modèle sur quoi tous les ministres de l'Évangile devraient se régler. Ils ont tous choisi la bonne part comme Marie (51); mais quelques-uns ne laissent pas d'imiter Marthe, qui *se souciait* et se tourmentait de beaucoup de choses (52). Ils se mêlent d'affaires d'état, ils se fourrent dans les intrigues de ville, ils s'empressent de savoir toutes sortes de nouvelles, ils en trafiquent, ils en font leur cour. Ils se hasardent même quelquefois à suggérer des conseils de guerre et de négociation, et ne se rebutent pas du mépris que l'on témoigne adroitement pour leurs fausses vues. On les voit souvent dans les antichambres des puissances; ils y attendent impatiemment l'occasion d'être introduits. Ce n'est pas pour des affaires de conscience : c'est pour demander mille faveurs; c'est pour recommander leurs enfans, leurs parens, leurs amis, par rapport à des emplois honorables et profitables. Ils savent à point nommé lorsqu'une charge est vacante, et ils font en sorte qu'elle soit remplie à leur recommandation. On les louerait, si leur crédit n'était employé qu'à faire donner du pain à ceux qui en manquent; mais ils l'emploient principalement en faveur de ceux qui sont déjà riches : gens qui n'oseraient recourir à leurs sollicitations, s'ils les croyaient de véritables ministres de Jésus-Christ; car, en ce cas-là, ils s'attendraient à une censure, ils craindraient qu'on ne leur citât l'ordre de saint Paul, que pourvu que nous ayons la nourriture et de quoi être vêtus, cela nous doit suffire (53). Ce n'est point le devoir d'un pasteur, de procurer à ses brebis un plus fort attachement aux biens de la terre; il doit plutôt les en détacher, et combattre leur cupidité et leur ambition; et il le ferait sans doute, s'il était lui-même dégagé des soins rongeans de la vaine gloire : mais, comme les besoins de ses passions demandent que les charges d'une ville soient entre les mains de gens qui lui en aient l'obligation, et qui, ou par reconnaissance, ou par l'espérance de nouvelles grâces, soient toujours prêts à le servir, il se donne tous les mouvemens possibles pour les élever; il applaudit à leurs vues ambitieuses; et, afin de se maintenir dans ce manége, il est obligé de s'intriguer, et d'avoir partout des émissaires. Un tel homme aurait besoin de la menace que l'on emploie quelquefois contre les évêques qui violent les canons de la résidence, et ne songe guère que son emploi est d'une telle nature, que toutes les forces humaines y suffisent malaisément. Ceux qui songent bien à cela, imitent M. Ancillon, et ne donnent pas tant de temps à des visites intéressées :

Forumque vitat, et superba civium
Potentiorum limina (54).

Notez que ceux qui n'imitent pas sa conduite s'emploient aussi quelquefois en faveur de quelques personnes qui ne sont pas à leur aise; mais si vous y prenez garde, vous trouverez que ces personnes sont ce qu'on appelle gens de service, propres à tout, et fort enclins à consacrer tout leur loisir aux passions du protecteur qui le leur a procuré. Ils en font leur Dieu :

Deus nobis hæc otia fecit;
Namque erit ille mihi semper Deus; illius aram
Sæpè tener nostris ab ovilibus imbuet agnus (55).

Ils se reconnaissent ses créatures, et remplissent les devoirs de ce mot-là.

(G) *Il ne tenait point sa maison ouverte aux délateurs, et aux nouvellistes.*] « Il n'aymoit point les rapports, » ni les rapporteurs, et tenoit pour » maxime, qu'on ne pouvoit pas y ad» jouter beaucoup de foi; disant qu'un » rapport n'estoit jamais si pur, ni si

(51) Evang. de saint Luc, *chap. X, vs.* 42.
(52) *Là même*, *vs.* 41.
(53) *Dans la* Ire. Épître à Timothée, *chap. VI, vs.* 8.
(54) Horat. Epod. Od. *II, vs.* 7.
(55) Virgil. Eclog. *I, vs.* 6.

Digitized by Google

» net, qu'il ne se sentit tousjours de » la passion de celuy qui le fait, et » qu'il en estoit comme des eaux, » qui retiennent la qualité des veines » de la terre ou des mines par les- » quelles elles ont passé. Il avoit » surtout une souveraine aversion » pour ces sortes de gens, qui vont » dans les maisons, pour sçavoir ce » qui s'y passe, pour faire parler » ceux qu'ils y trouvent, et pour » rapporter ensuite ce qu'ils ont » comme extorqué de leurs bouches » par leur ruse et par leur artifice... » (56). Il disoit qu'il y avoit beaucoup » de danger à croire légèrement ce » qu'on disoit des gens. Il estoit sur » ses gardes à cet égard (57). » La maison d'un tel pasteur n'avait garde d'être le réduit des nouvellistes, c'eût été un grand désordre. J'ai parlé de cela ci-dessus, dans la remarque (H) de l'article d' (Henri) Alting; et j'en parlerai encore dans la remarque (N) de l'article de (Janus) Gruterus.

(H) *On jugera par l'écrit dont je parle ci-dessous, combien sa conversation était docte.*] Cet écrit est intitulé : *Mélange critique de Littérature, recueilli des Conversations de feu M. Ancillon* (58). Il fut imprimé à Bâle, l'an 1698, en deux volumes in-12 *, par les soins de M. Ancillon l'avocat, fils aîné du ministre, et qui s'était déjà fait connaître dans la république des lettres (59). J'aurai souvent à parler de ce mélange; et si quelquefois je ne tombe pas d'accord que tout y soit bien exact, ce sera sans avoir la ridicule prétention que cela puisse préjudicier, ni à celui qui a dit ces choses, ni à celui qui les a données au public. Il faut bien plus admirer que feu M. Ancillon, parlant sur-le-champ, ait eu tant d'exactitude en plusieurs endroits, que trouver étrange que sa mémoire n'ait pas été exacte partout : et, pour ce qui est de M. son fils, il a dû donner les choses telles qu'il les avait recueillies de la bouche de M. Ancillon. Voyez ce que je remarque touchant le Ménagiana (60) : le cas est pareil. On verra dans la préface de ce mélange pourquoi il n'a pas été intitulé *Ancilloniana*.

(56) Discours sur la Vie de M. Ancillon, pag. 229.

(57) *La même*, pag. 230.

(58) *Voyez le* Journal de Leipsick, *mois de juin 1698, pag.* 287.

* Chouet ajoute, d'après Niceron, dit que le *Mélange critique*, 1698, a 3 vol., et que la réimpression de 1702, un vol. in-12, a été désavouée par Ancillon, parce qu'on y a fourré des choses qui font tort à la mémoire de son père et à lui-même. L'édition de 1698 n'a que deux volumes; mais on y ajoute comme troisième volume le *Discours sur la Vie d'Ancillon*, qui est promis sur le titre des deux autres.

(59) *On a divers ouvrages de sa façon, la plupart anonymes.*

(60) *Dans la remarque* (A) *de l'article* Ménage.

ANCRE (Le Maréchal d'). Cherchez Concini.

ANDLO (Petrus ab), nom supposé, sous lequel un cartésien se cacha, pour écrire contre la dissertation *de Abusu philosophiæ cartesianæ surrepente et vitando in rebus theologicis et fidei*. M. Des Marets, professeur en théologie à Groningue, auteur de cette dissertation, l'avait publiée en 1670, pour représenter aux églises protestantes les grands maux qu'on avait à craindre, si l'on souffrait que les opinions de M. Descartes passassent des écoles de philosophie en celles de théologie. Quelques mois après, on vit paraître un écrit, intitulé *Petri ab Andlo, Batavi, Specimen confutationis dissertationis de abusu philosophiæ cartesianæ, etc.* Jamais réfutation ne fut écrite d'un style plus violent : M. Des Marets y fut traité de la plus désobligeante manière du monde. Il ne demeura pas en reste : son apologie parut bientôt, intitulée *Vindiciæ dissertationis de abusu philosophiæ cartesianæ*, où il n'y eut sorte d'injures qu'il ne déchargeât sur la tête de son ennemi. Il le traita de très-impudent socinien, de spinoziste, d'impie, de non-chrétien, d'a-

Digitized by Google

thée. Petrus ab Andlo publia fort promptement sa réplique, intitulée *Animadversiones ad vindicias dissertationis quam Samuel Maresius edidit de abusu philosophiæ cartesianæ*. S'il avait été emporté dans sa première dissertation, il le fut encore plus dans la seconde; mêlant néanmoins, comme la première fois, plusieurs goguenarderies parmi les traits de sa colère. Il nia fortement qu'il connût Spinoza, qu'il l'eût jamais vu, ni qu'il approuvât ses sentimens (*a*). M. Des Marets reçut un second écrit de Petrus ab Andlo le 19 décembre 1670, et le réfuta avec tant de promptitude que sa duplique fut achevée le 3 de janvier suivant (*b*). Elle est intitulée *Samuelis Maresii Clypeus orthodoxiæ, sive vindiciarum suarum priorum pro suâ dissertatione de abusu philosophiæ cartesianæ .... vindiciæ posteriores, etc.* L'auteur déclara qu'il n'écrirait plus contre cet homme de néant (A); mais qu'il serait toujours prêt d'entrer en lice pour la vérité avec un adversaire savant et honnête, qui n'aurait point honte de se nommer. Il tint sa parole; car il laissa sans repartie le troisième écrit de Petrus ab Andlo, intitulé *Specimina Bombomachiæ Samuelis Maresii se defendentis clypeo orthodoxiæ, ceu vindiciis vindiciarum dissertationis de abusu philosophiæ cartesianæ*. Ainsi finit une dispute qui vérifia le proverbe, *nullum violentum durabile*, d'ailleurs faux assez souvent dans les guerres d'érudition (B). M. Des Marets ne put jamais déterrer le véritable nom de son adversaire (C). Il parut en 1673 un petit livre in-4°., intitulé DANIELIS AB ANDLO, *Petri filii*, Κατήγορος ἀδελφῶν ἐλεγχόμενος, *sive ad clarissimi theologi Samuelis Maresii Tractatum brevem de studio theologico Notæ breves*.

Notez qu'il y a un vrai ANDLO parmi les auteurs (*c*). Il était d'Alsace, docteur en droit canonique, et chanoine de Colmar (*d*). Les deux livres qu'il composa *de Imperio romano, Regis et Augusti inauguratione, etc., deque Officio et Potestate electorum, etc.*, furent publiés à Strasbourg, avec des notes, l'an 1603, par Marquard Freher *.

(*a*) *Spinozam non novit Petrus, nec vidit, nec audivit, nec absurda ejus dogmata probat.* Animadvers. ad Vindicias, *pag.* 7.

(*b*) Vindic. Vindiciarum Dissertat. *sub fin.*

(*c*) Petrus de Andlo.

(*d*) Mich. Hertzius, Biblioth. Germ., *num.* 224.

* Cet Andlo fut, dit la *Biographie universelle*, recteur de l'université de Bâle en 1471. La bibliothèque de Bâle conserve quelques-uns de ses manuscrits. Son traité *de Imperio*, etc., a été réimprimé en 1612, in-4°.

(A) *Des Marets déclara qu'il n'écrirait plus contre cet homme de néant.*] Le terme dont il se sert est le même que celui que l'Écriture emploie contre les dieux des Gentils, en les nommant des dieux de fiente. *Animo non ulterius hanc serram cum hoc stercoreo homine reciprocandi* (1). *In antecessum me protestari nihil amplius mihi futurum negotii cum hoc hominis sterquilinio et infami nebulone quem pudet sui ipsius* (2).

(B) *Le proverbe* Nullum violentum durabile *est faux assez souvent dans les guerres d'érudition.*] Nous n'irons

(1) Marets. Vindic. Vindiciarum Dissertat. *sub fin.*

(2) *Idem, in* Judicio de Theologis Pacificis Wittichii, *sub fin.*

Digitized by Google

pas loin sans trouver un exemple de ce que je dis. Les querelles de M. Des Marets et de M. Voëtius furent extrêmement violentes, et durèrent près de trente ans, tout autant que la guerre d'Allemagne, qui finit à la paix de Munster.

(C) *Des Marets ne put jamais déterrer son vrai nom.*] Il y employa inutilement ses conjectures, et les recherches de ses amis; de sorte que, se lassant d'une chasse si infructueuse, il prit le parti de laisser son adversaire sous le masque. *Quis sit ille latens* Petrus ab Andlo, Batavus... *ut nec hactenùs conjecturâ assequi, nec amicorum diligentiâ rescire potui; ità nolo ampliùs inquirere.* Voilà comme il parle au commencement de son *Clypeus orthodoxiæ*. Ses amis, répandus partout, et faisant envers lui les bons valets avec plus de zèle que de discernement, comme il arrive presque toujours à ceux qui passent pour le fléau des novateurs, lui firent accroire qu'il y avait en Zéélande un ministre nommé *Petrus ab Andlo*, marié à la fille de Coccéius. Il publia cette nouvelle à telle fin que de raison; mais ayant su que le gendre de Coccéius s'appelait *Anselaer*, il lui fit faire ses excuses: *Apud R. D. Anselaer curavi me honestè excusari quòd id mihi excidisset ex relatione honesti cujusdam R. viri, etiam in Cartesianismum.... prominris, cui non erat cur ultrò asserenti fidem detrectarem* (3). Il dit quelque part que le bruit courait que trois personnes avaient travaillé à la défense de Wittichius, et qu'ils avaient publié leur travail sous le feint nom de *Petrus ab Andlo* (4). Nous verrons si M. Placcius ou M. Baillet seront plus heureux que moi à démasquer ce pseudonyme, que je crois être Reguier de Mansvelt, professeur en philosophie à Utrecht *.

(3) Vindic. Vindiciarum, *pag.* 6.

(4) *In Judicio de Theologiâ Pacificâ Wittichii.*

* Dans Placcius (n°. 166, *a*) on rapporte les propres paroles de Bayle, sans indiquer l'auteur de l'ouvrage dont il s'agit ici.

ANDRADA (DIEGO DE PAYVA D') en latin *Andradius*, savant portugais, natif de Conimbre, se signala dans le concile de Trente, où le roi Sébastien l'avait envoyé comme l'un de ses théologiens (*a*). Il prêcha devant l'assemblée le second dimanche après Pâques 1562. Il ne se contenta pas des services qu'il rendit en expliquant les matières sur quoi on le consulta, il voulut encore employer sa plume à la défense des canons de ce concile. C'est ce qu'il fit dans l'ouvrage qui a pour titre, *Orthodoxarum Explicationum Libri X* (*b*). Il répond là en particulier à un écrit que Chemnice avait publié contre la doctrine des jésuites (A), avant la clôture du concile de Trente: et comme Chemnice prit cette occasion de faire un très-gros ouvrage qu'il intitula, *Examen Concilii Tridentini*, Andradius se crut obligé de maintenir son premier écrit contre ce docte adversaire (B). Il composa donc un livre, que ses deux frères publièrent après sa mort à Lisbonne, l'an 1578, et qui a pour titre, *Defensio Tridentinæ fidei Catholicæ quinque libris comprehensa, adversùs hæreticorum calumnias, et præsertim Martini Kemnitii.* Ces écrits d'Andradius ont été réimprimés plusieurs fois (*c*), et néanmoins sont si rares à Paris, que M. Pellisson ne put les trouver dans toute la rue Saint-Jacques (C). Il n'y a guère d'auteur catholique qui ait été plus cité que

(*a*) Palavic. Hist. Concil. Trident., *lib. XIX, cap. XVI, num.* 7.

(*b*) *Imprimé à Cologne, en* 1564. *Le premier de ces dix livres, qui est une Apologie des Jésuites, fut imprimé en français, à Lyon, en* 1565. Du Verdier, Biblioth. Française, *pag.* 266.

(*c*) *Ex* Nicolai Antonii Biblioth. Hispan., *tom. I, pag.* 236.

Digitized by Google

lui par les protestans : c'est à cause qu'il a soutenu des sentimens un peu outrés sur le salut des philosophes païens. Il était prédicateur : on a publié ses *Sermons* en trois parties, dont la seconde a été traduite de portugais en castillan par Benoît de Alarcon (*d*). La Bibliothèque des écrivains espagnols ne parle point de tous ses ouvrages (D). On a donné bien des louanges à Andradius (E) : on les trouvera dans les remarques.

(*d*) *Ex* Nicolai Antonii Biblioth. Hispan., *tom. I, pag.* 236.

(A) *Il répondit à un écrit de Chemnice contre la doctrine des jésuites.*] Un ministre luthérien, qui a fait l'éloge de Chemnitius, s'exprime de cette manière : *Breve quidem, sed nervosum scriptum, durante adhuc concilio Tridentino, jesuitarum theologiæ opposuit, cujus Opusculi cùm Andradius Lusitanus in se suscepisset refutationem, Chemnitio occasionem subministravit conscribendi insigne illud... Opus, quod* Tridentini concilii examen *nuncupavit* (1). J'ajoute à cela un passage d'Eisengreinius, parce qu'il paraît fournir une petite matière de critique. Cet auteur prétend qu'Andradius a fait des merveilles contre les hérétiques dans ses explications orthodoxes, et surtout contre Chemnitius : *Præsertim contra Martini Kemnitii petulantem audaciam, qui coloniensem censuram, quam à viris societatis Jesu compositam esse ait, unà cum ejusdem sanctissimæ societatis vitæ ratione temerè calumniandam suscepit* (2). Nicolas Antonio, après avoir cité ce passage, censure Eisengreinius d'avoir cru qu'Andradius était jésuite : *Hæc ille*, dit-il, *falsus saltem in eo quod Andradam nostrum unum ex jesuitico sodalitio credidit.* Si cette censure n'a pas d'autre fondement que les paroles que don Antonio a citées, je la crois fausse.

(B) *Andrada.... maintint son premier écrit contre ce docte adversaire.*] Cet éloge est dû à Chemnice ; et, dans le fond, je ne dis pas plus de bien de lui, que don Nicolas Antoine. Il semble d'abord que ces paroles de l'écrivain espagnol, *cui cùm reposuisset profligatissimus hæreticus librum in quo gravissimas adversùs universalem ecclesiam contumelias intorquebat, descendere denuò in campum sibi opus esse Paiva vidit, ut immanem hostem totis viribus profligaret*, soient extrêmement désobligeantes ; mais, quand on les pèse bien, on les trouve propres à inspirer de la vanité à Chemnitius. N'est-il pas bien doux de se voir traité comme le Goliath et le Polyphème de son parti, par ceux du parti contraire, lorsqu'on croit d'ailleurs soutenir la bonne cause ?

(C) *M. Pellisson ne put pas trouver ses ouvrages dans toute la rue Saint-Jacques.*] Un récit sur ce sujet ne déplaira pas aux curieux. M. Leibnitz, dans ses remarques contre les réflexions sur les différens de la religion (3), allégua entre autres choses, qu'Andradius a fait un livre intitulé, *Explicationes orthodoxæ de controversis religionis capitibus*, où il enseigne en ces propres termes, *que les philosophes qui ont employé toutes leurs forces pour connaître un vrai Dieu, et pour l'honorer religieusement, ont eu la foi qui fait vivre le juste....; que ce serait la plus grande cruauté du monde* (neque immanitas deterior ulla esse potest) *de condamner les hommes aux peines éternelles, pour avoir manqué d'une foi à laquelle il n'y avait pas moyen de parvenir* (4). M. Pellisson répondit d'abord, *qu'il n'avait jamais vu cet auteur, et qu'il le chercherait par curiosité, quand il serait à Paris* (5). Quelque temps après, il fit savoir qu'il avait *cherché avec soin le livre du docteur portugais Payva Andradius ;* « Mais, « *ajouta-t-il* (6), ce n'est pas une pe» tite affaire que de le trouver à Paris. » La rue Saint-Jacques ne le connaît » pas : les bibliothèques les plus nom» breuses ne l'ont point, non pas

(1) Spizelius, *in* Templo Honoris, *pag.* 4.
(2) *In* Catalogo Test. Veritatis, *apud* Nicol. Anton. Bibl. Hisp., *tom. I, pag.* 235.

(3) *C'est le titre d'un livre de M.* Pellisson.
(4) *Voyez le livre de M.* Pellisson, *intitulé* de la Tolérance des Religions, *pag.* 19. *Il fut imprimé à Paris, l'an* 1692.
(5) *Là même, pag.* 71.
(6) *Là même, pag.* 83.

Digitized by Google

» même celle des jésuites, ce qui est » remarquable, parce qu'il a écrit en » leur faveur. A la fin on me l'a dé- » terré dans la Bibliothéque de Sor- » bonne. M. l'abbé Pirot, personne » de mérite s'il y en a aujourd'hui » en France ni ailleurs, et l'un des » plus capables et des plus illustres » sujets de cette maison, qui ne con- » naissait cet auteur non plus que » moi, s'est donné la peine de le lire à » ma prière.... Cet écrivain a du mé- » rite, et n'est pas un scolastique » sec et décharné, comme sont tant » d'autres : on lui trouve partout de » l'esprit, de l'élégance et de la viva- » cité, fort au-dessus du commun ; et » il répond en un mot à la réputation » qu'il avait dans le Concile de » Trente. » Il est étonnant qu'un livre, si peu connu aux plus grands libraires, et aux plus nombreuses bibliothéques, ait été cité par cent auteurs qui n'avaient guère de livres : cela, dis-je, est étonnant pour ceux qui ne savent pas que l'examen du Concile de Trente par Chemnitius est un livre fort commun, et qu'on y trouve de quoi citer à perte de vue le docteur Andradius. Cent autres auteurs ont parlé aussi fortement que lui pour le moins sur cette matière, comme la Mothe-le-Vayer le montre dans l'un de ses livres (7). D'où viendrait donc qu'ils n'auraient pas été cités aussi souvent qu'Andradius, quand il s'est agi d'excuser Zuingle par voie de récrimination, ou de reprocher aux papistes qu'ils ont penché vers les hérésies de Pélage? d'où est-ce, dis-je, que cela viendrait, si j'avais mal indiqué la cause des fréquentes citations d'Andradius?

(D) *La Bibliothéque des écrivains espagnols ne parle point de tous ses ouvrages.*] On n'y trouve point le livre qu'il composa sur l'autorité du pape pendant la tenue du concile, l'an 1562 (8). Les légats du pape, très-contens de cet écrit, l'envoyèrent au cardinal Borromée. La cour de Rome en fut extrêmement satisfaite : le pape fit remercier l'auteur très-obligeamment. Je crois que cet ouvrage n'est point différent de celui *de Conciliorum autoritate*, dont Palavicin a cité le 1er. livre (9).

(E) *On a donné bien des louanges à Andradius.*] On a déjà vu le jugement que M. Pellisson a fait de lui. Osorius, dans la préface qu'il a mise au-devant des explications orthodoxes d'Andradius, lui donne beaucoup d'esprit, une ardente application, l'intelligence des langues, le zèle et l'éloquence d'un bon prédicateur. Voici ce que Rosweide en a dit : *Ad Concilium Tridentinum et profundissimi theologi mentem, et linguam eloquentissimi oratoris attulit* (10).

(7) *A la fin de son* Traité de la vertu des Païens.

(8) Palavic., *lib. XIX, cap. XVI, num.* 7.

(9) *Idem, lib. XXIV, cap. X, num.* 17.

(10) *In* Lege Talionis Casaubono retaliata, *apud* Nicol. Antonium, *tom. I, pag.* 236.

ANDRÉ (JEAN) *1, fameux canoniste du XIVe. siècle, était fils d'un prêtre (A), et naquit à Mugello, auprès de Florence. Il était encore fort jeune lorsqu'il alla à Bologne pour y étudier (a). Il aurait eu de la peine à vivre, s'il n'y eût rencontré une place de précepteur *2 ; mais avec le secours que cet emploi lui procura, il fut en état de s'appliquer tout à son aise à l'étude du droit canonique, en quoi il fit de très-grands progrès sous le professeur Gui de Baïf (b). Il eut toujours un respect particulier pour la personne et pour les gloses de ce professeur ; car il n'avait pas moins de déférence pour ces gloses, que pour le texte. Il lui avait une obligation qui

*1 Joly prouve qu'il fallait appeler ce personnage, *Jean, fils d'André*, et non *Jean André*.

(a) *Bononiam admodum adolescens venit, ubi ob paupertatem pædagogum gessit, Scarpectam filium Mainardi Ubaldini erudiendo.* Volaterr., *lib. XXI.*

*2 Leclerc remarque que Pancirole a réfuté Volaterran sur ce point.

(b) *Il est plus connu sous le nom d'*Archidiaconus, *qui était celui de la dignité ecclésiastique qu'il possédait à Bologne.* Doujatius, Prænotion. Canonicar. *pag.* 602.

Digitized by Google

est ordinairement plus sensible que celle de l'instruction. Gui de Baïf, s'étant aperçu que, faute d'argent, il n'osait demander le doctorat, le poussa à le demander, et le lui fit obtenir *gratis*. C'est André lui-même qui fait cette confession (c). Le même Gui l'encouragea à demander le professorat, ce qui eut tout le succès que l'on s'en pouvait promettre. On trouve que notre André était professeur à Padoue, environ l'an 1330, et qu'il l'a été aussi à Pise; mais il fut rappelé à Bologne (d), et c'est là qu'il acquit le plus de réputation. On dit des merveilles de l'austérité de sa vie (B): il macérait son corps par oraisons et par jeûnes, et il coucha sur la dure, toutes les nuits, pendant vingt ans, enveloppé d'une peau d'ours (e). Il disait qu'il avait obtenu plusieurs choses par ses prières (f). Il avait épousé une femme nommée Milantia, dont il fait mention dans ses écrits: il avoue qu'il avait appris d'elle beaucoup de choses, et entre autres, que si les noms se vendaient, les pères et les mères en devraient acheter de beaux pour les donner à leurs enfans (g). J'ai oublié de dire que sa mère s'appelait *Novella*, et qu'il eut une fille qui porta le même nom, et qui fut si docte, qu'il l'envoyait faire leçon en sa place (C), quand il n'avait pas le temps de monter en chaire. C'est pour l'amour de sa mère, et de cette fille, qu'il intitula *Novellæ* son *Commentaire sur les Décrétales de Grégoire IX* (h). Il eut un fils naturel, nommé Banicontius *, qui publia quelques livres (D); et l'on dit que l'ayant perdu, il adopta Jean Calderin, savant canoniste, et qu'il lui fit épouser sa fille Novella (E). Il avait une autre fille, qu'il maria à Jean de Saint-George, célèbre professeur en droit canonique à Bologne. Elle s'appelait Betine, et mourut en 1355 (i), à Padoue, où son mari avait été appelé pour une semblable profession. Jean André mourut de peste, à Bologne, l'an 1348, après quarante-cinq ans de profession, et fut enterré dans l'église des Dominicains. Il avait écrit plusieurs livres (F): on lui a donné de pompeux éloges (G); mais on l'accuse aussi d'avoir été un insigne plagiaire (H). Quelques-uns disent que la petitesse excessive de sa taille fit bien rire les cardinaux (I) dans l'audience que Boniface VIII lui donna en plein consistoire. Il avait, dit-on, prédit sa mort un an avant qu'il mourût (k).

(c) *In prim.* Sexti Decretal. *apud* Doujat. Prænot. Canon., *pag.* 603.

(d) Pansirol. de claris Legum Interpret., *lib. III, cap. XIX.*

(e) Volater., *lib. XXI, pag.* 781.

(f) *Apud* Pansirol. de clar. Leg. Interpret., *lib. III, cap. XIX.*

(g) *In Cap. cùm secundam, Extravag.* de Prabend.

(h) Pansirol. de clar. Legum Interpretibus, *lib. III, cap. XIX.*

* Quelques-uns (entr'autres Cave) l'appellent *Bonicontus*, d'autres *Bonicontius*, ainsi que le remarque Joly.

(i) Pansirole *rapporte son épitaphe dans son IIIe. livre, chap. XIX*, de clar. Leg. Interpret.

(k) Pansirol., *ibid.*

(A) *Il était fils d'un prêtre.*] Tous les auteurs conviennent que le père de Jean André a été prêtre; mais non pas qu'il le fut lorsqu'il procréa cet enfant: *Patrem constat presbyterum*

Digitized by Google

fuisse; an filium ante, an post sacerdotium genuerit, incertum. Voilà comment M. Doujat en a parlé (1), après avoir lu Panzirole, qui décide hardiment [*] que Jean André vint au monde avant la prêtrise de son père : *Is ex Andreâ presbytero, antequàm sacerdos fieret, et matre nomine Novellâ, genitus* (2). C'est une marque que M. Doujat ne comptait pas pour beaucoup, par rapport à un tel fait, la décision de Panzirole; et de quel droit, je vous prie, ce dernier en serait-il cru plutôt que Volaterran, qui avait assuré tout le contraire ? *Joannes Andreæ patre Andreâ presbytero et matre concubinâ natus apud Mugellum agri Florentini oppidum, juris scientiâ virtutibusque aliis natalium pudorem contexit* (3). Il avait dit formellement que Jean André naquit du concubinage d'un prêtre, et personne n'a osé dire que Novella ait jamais été mariée au père de Jean André. Il est donc indubitable, que pour le moins notre célèbre canoniste est né comme Érasme, hors de légitime mariage [**], d'un père qui a été prêtre. Il ne faut point s'imaginer que Forsterus dise que cet homme ne devint prêtre qu'après avoir fait cet enfant. Il ne veut dire, sinon que le père de Jean André fut prêtre dans le lieu de sa naissance : *Patre Joanne Andreæ, cive initio, deindè Presbytero mugellano natus est* (4).

(B) *On dit des merveilles de l'austérité de sa vie.*] Voici un commentaire qui m'a été communiqué (5) : je n'y change rien : « Ce que vous remarquez » de l'austérité de vie de Jean André » est attesté par de bons auteurs. Ce- » pendant, si le conte que fait de lui » Poge dans ses *Facéties*, est vrai, il » y a lieu de croire que dans la suite » ce docteur se relâcha bien de sa pre- » mière continence. *Joannem An- » dream*, dit Poge, *doctorem bono- » niensem, cujus fama admodùm vul- » gata est, subagitantem ancillam » domesticam uxor deprehendit. Re in- » suetâ stupefacta mulier in virum » versa : Ubi nunc, ait, Joannes, est » sapientia vestra ? Ille, nil amplius » locutus : In vulvâ istius, respondit, » loco admodùm sapientiæ accommo- » dato.* La traduction en vers francais » n'en déplaira peut-être pas.

« *Jean dit André, fameux docteur ès*
» *loix,*
» *Fut pris un jour au péché d'amourette :*
» *Il accollait une jeune soubrette.*
» *Sa femme vint, fit un signe de croix.*
» *Ho, ho, dit-elle, est-ce vous ? non, je*
» *pense :*
» *Vous, dont partout on vante la prudence!*
» *Qu'est devenu cet esprit si subtil ?*
» *Le bon André, poursuivant son négoce,*
» *Honteux pourtant : ma foi, répondit-il,*
» *Prudence, esprit, tout gît dans cette*
» *fosse* [*]. »

Puisqu'on demeure d'accord que Jean André eut un bâtard, ce récit est quant au fond assez vraisemblable, et ce fut peut-être avec la mère de Banicontius que sa femme le trouva ; si cela était, on le pourrait mettre dans la liste du Ménagiana (6).

(C) *Il envoyoit sa fille faire leçon en sa place.*] Je n'ai trouvé ce fait, ni dans Forsterus, ni dans Panzirole, ni dans M. Doujat; mais dans la Cité des Dames de Christine de Pise. Ce livre fut imprimé à Paris, l'an 1536, et avait été composé sous le règne de Charles VI. Écoutons parler cette Christine en son vieux gaulois : *Parsillament, à parler de plus nouveaux tems, sans querre les anciennes histoires, Jehan Andry, solemnel légiste à Bologne la Grasse, n'a mie soixante ans, n'estoit pas d'opinion que mal fust que femmes fussent lettrées. Quant à sa belle et bonne fille, que il tant ama, qui et nom Nouvelle, fit apprendre lettres, et si avant ès loix, que quand il estoit occupé d'aucune essoine, pourquoi il ne pouvoit vac-*

(1) Prænot. Canonic., *pag.* 604.

[*] Joly rapporte une phrase de Panzirole qui, loin de décider la naissance d'André antérieure à la prêtrise de son père, laisse de grands doutes à ce sujet. Sur cette question délicate, Bayle aurait dû être plus retenu que son critique.

(2) Panzirol., *de clar. Legum Interpretib., lib. III, cap. XIX, init.*

(3) Volater., *lib. XXI, pag.* 781.

[**] Leclerc transcrit un long passage d'André qui raconte qu'il avait huit ans quand son père reçut la prêtrise. Il était tout naturel dans le temps de nier sa bâtardise. Le récit d'André sur une affaire qui le concerne de si près peut donc fort bien ne pas avoir un grand poids.

(4) Forster., Histor. Juris Civil., *lib. III, cap. XXVI.*

(5) *Par M. de la Monnoie.*

[*] « Ceci, dit Leduchat, a été exprimé plus » crûment dans la XVIIe. des *Cent nouvelles* » *nouvelles*, qui contient le même aventure du » docteur J. André, sous le nom d'un président » de la chambre des comptes de Paris. »

(6) *Voyez la remarque* (E) *de l'article* Barsale.

Digitized by Google

quer à lire les leçons à ses escholiers, il envoyoit Nouvelle sa fille en son lieu lire aux escholes en chayere; et afin que la biauté d'elle n'empescheast la pensée des oyans, elle avoit une petite courtine au devant d'elle : et par celle manière suppleoit et allegeoit aucunes fois les occupations de son père, lequel l'ama tant, que pour mettre le nom d'elle en mémoire, fit une notable lecture d'un livre de lois que il nomma du nom de sa fille la Nouvelle (7). Il est étrange qu'une chose de cette nature, si rare, si singulière, ne se trouve pas dans tous les auteurs qui traitent de Jean André, ou du moins dans la plupart; et j'avoue que cela me tient un peu en balance, si je la dois croire ou non. Mais en tout cas ce pourrait être la matière d'un joli problème : on pourrait examiner si cette fille avançait ou si elle retardait le profit de ses auditeurs, en leur cachant son beau visage. Il y aurait cent choses à dire pour et contre là-dessus. Je crois bien que les écoliers se seraient trop amusés à regarder sa beauté, et que cela leur eût causé des distractions : mais d'ailleurs, on écoute beaucoup mieux ce qui sort d'une belle bouche, on s'en laisse plus toucher, plus persuader; et vous voyez des femmes qui, pour dévorer des yeux un prédicateur qui a bonne mine et bonne grâce, n'en retiennent pas moins ce qu'il dit. Ce qu'un ancien poëte remarque de la vertu, qu'elle plaît davantage dans un beau corps (8), se peut dire de la science. Quoi qu'il en soit, si la fille du professeur Jean André mettait un rideau entre elle et ses auditeurs afin que les traits de sa beauté ne blessassent point leur cœur et n'interrompissent point leur attention, elle leur faisait un grand sacrifice dont ils se seraient bien passés. Apparemment ils auraient pris beaucoup de plaisir à la voir; et de son côté elle n'aurait pas été fâchée d'être vue, si elle n'avait préféré leur profit à sa propre satisfaction. Tout cela est vraisemblable et de l'ordre naturel, puisqu'elle n'était point de ces savantes qui ont sujet de dire, comme Sappho,

Si mihi difficilis formam natura negavit,
Ingenio forma damna rependo meo (9):

c'est-à-dire,

Si je n'ai pas reçu des mains de la nature
Un visage bien fait,
Mon esprit assez beau répare avec usure
Ce tort qu'elle m'a fait.

Voyez ci-dessous la remarque (D).

(D) *Son fils naturel Bonicontius publia quelques livres.*] C'était le nom de son aïeul. Les livres qu'il publia, sont : *De Privilegiis et Immunitate Clericorum; de Accusationibus et Inquisitionibus; de Appellationibus.* Je tire cela de Panzirole.

(E) *Il adopta Calderin et lui fit épouser sa fille Novella.*] L'ancien usage des adoptions n'aurait point souffert un tel mariage (10); et peut-être ne faut-il entendre autre chose par l'adoption de Calderin, si ce n'est que Jean André le fit son gendre. On prétend que Calderin consultait souvent sa femme : *Is conjugem velut eruditis parentibus* (Milantia femme de Jean André était savante) *ortam, prudentem nactus, sæpè ob sapientiam consulere consueverat* (11). Mais s'il faut juger des autres matières sur lesquelles il recourait à cet oracle domestique; s'il en faut, dis-je, juger par celle dont Calderin a fait mention, nous n'y verrons rien qui réponde à l'idée que Christine de Pise nous a donnée de Novella : il n'y a guère de femme qui ne puisse passer pour aussi habile que celle-là. Voici le fait : Calderin demanda un jour à son épouse, si celui qui a convié à un repas doit envoyer avertir les conviés, quand l'heure de manger est venue? Elle lui répondit, qu'il fallait en user ainsi envers les dames et envers les étrangers; mais non pas envers les autres, à moins que ce ne fussent des personnes d'importance. Voyez les railleries de François Hotman sur ce sujet. *Verùm enimverò medius fidius*, dit-il

(7) Cité des Dames de Christine de Pise, *part. II, chap. XXXVI.*

(8) *Gratior et pulchro veniens in corpore virtus.*
Virgil., Æneid., *lib. V, vs.* 344.

(9) Ovidius, Epist. Sapph. *vs.* 31.

(10) *Octaviam Claudius antequàm Neroni traderet, ne sororem is suam ducere videretur, Claudii et ipse filius adoptivus, in aliam familiam adoptandam dedit.* Torrentius in Suetonium, *Claudii, cap. XXXV*, ex Xiphil. et Zonarâ.

(11) Panzirol., *lib. III, cap. XXI.*

Digitized by Google

(12), *nequaquàm inficiandum aut dubitandum est quin mulieres consilium dare possint, quandoquidem* (*ô dignam historiam et digito ligandam*) *refert Joh. Calderinus, Canonist. famosissimus, quòd semel consuluit suam uxorem, an convivator teneatur hord prandii mittere ad convivas ut veniant, quæ sapienter et tanquam altera Sibylla respondit, ad feminas et extraneas esse mittendum qui se facilè non ingerunt, sed non ad alios, nisi essent graves personæ. Johan. Calderin. in. c. ult. de Renunt. et post eum Ægid. Bell. in. c. quidam col.* 3. *vers. tertio quæro. eo. ti. et Panormit. in c. cùm inter universal. in fin. de elect. et de hoc etiam per Collect. in cap. à crapulâ, Ext. de vit. et hon. cleric. et Bal. in proœm. Gregor. col.* 5. *vers. quæro, quidam scholaris.* Ce qui me persuade le plus que Calderin se maria avec une fille de Jean André, est de voir qu'un Jean Calderin, qui fit réparer le tombeau de Jean André l'an 1501, l'appelle son quatrième aïeul, *atavum*; et qu'il dit qu'un Jean Calderin était son troisième aïeul, *abavus* (13). Je doute que les adoptions de ces derniers siècles aient fondé de tels degrés de parenté jusqu'à la cinquième génération; et, franchement, je ne crois pas que si la demoiselle de Gournai eût laissé lignée, ses descendans se qualifiassent aujourd'hui dans une inscription publique, simplement et absolument, petits-fils ou arrière-petits-fils de Michel de Montaigne.

(F) *Il avait écrit plusieurs livres.*] Son premier ouvrage fut une *glose sur le VIe. livre des Décrétales.* Il était bien jeune quand il le fit, et il le retoucha ensuite et l'augmenta. Il fit aussi des *Gloses sur les Clémentines* et puis un *Commentaire sur les Décrétales*, lequel il intitula *Novellæ*, par la raison que j'ai rapportée ci-dessus. Il fit un Commentaire *in Regulas Sexti*, qu'il intitula *Mercuriales*, ou parce qu'il y avait travaillé les mercredis, ou parce qu'il y avait inséré ses disputes du mercredi. Il augmenta le *Speculum* de Durant, en l'année 1347. Je ne parle point de quelques autres traités qu'il publia. C'est dommage qu'il ait tant suivi la méthode des Pyrrhoniens; car il a prouvé fort solidement son opinion lorsqu'il a voulu le faire; mais il l'a voulu rarement: il a mieux aimé rapporter ce que les autres disaient et laisser ses lecteurs au milieu de la dispute (14).

(G) *On lui a donné de pompeux éloges.*] Il est appelé *Archidoctor Decretorum* dans l'épitaphe de sa fille Betine: on lui donne dans son épitaphe le titre de *Rabi doctorum, Lux, Censor, Normaque morum.* On prétend que le pape Boniface VIII le régala de l'éloge de *Lumen mundi* (15).

(H) *On l'accuse d'avoir été un insigne plagiaire.*] La plupart de ses additions au *Speculum* de Durant furent prises mot à mot d'un livre d'Oldrade (16); de sorte que Balde, ayant découvert et indiqué ces larcins, ne put s'empêcher de le nommer *voleur insigne du travail d'autrui, insignis alienorum laborum fur* (17). Cela était d'autant plus inexcusable, que dans ces mêmes additions il découvre et il indique quantité de voleries de Durant (18). On l'accuse, outre cela, d'avoir volé le traité *de Sponsalibus ac Matrimoniis*, que Jean Anguissola, de Césène, avait composé (19).

(I) *La petitesse excessive de sa taille fit bien rire les cardinaux.*] On dit que, quelques décrétales étant devenues suspectes de fausseté, l'académie de Bologne députa à Boniface VIII, Jacques de Castello, qui était un petit homme fort laid. Il entra, accompagné d'un grand nombre de personnes dans le consistoire. Le pape lui fit bien des honneurs et le croyant à genoux, il lui dit trois fois de suite de se lever (20). Le député ne savait que dire, tant il était honteux. Il y eut un cardinal qui se mit à dire que c'était un autre Zachée; ce qui fit rire tout le monde. Bien des gens soutiennent

(12) Hotman., adversus Italo-Gallium Mathæum, *pag.* 214.

(13) *Vide* Panzirol., de clar. Leg. Interpret., *lib. III, cap. XIX.*

(14) *Idem, ibid.*

(15) *Idem, ibid.*

(16) *Intitulé*, Consilia.

(17) Panzirol., de clar. Legum Interpretib., *lib. III, cap. XIX.*

(18) *Vide* Thomasium, de Plagio litterario, *num.* 359, 414.

(19) Panzirol., de clar. Leg. Interp., *lib. III, cap. XIX*; Doujatius, Prænotion. Canonicar. *pag.* 604.

(20) *Voyez la remarque* (I) *de l'article* Alexandre-Grand.

Digitized by Google

que ce ne fut point à Castello à qui ceci avint; mais à Jean André, homme de petite taille et fort laid (21) *.

(21) Pamir., de clar. Leg. Interp., *lib. III, cap. XIX.*

* Leclerc et Joly, sans citer aucune autorité, affirment au contraire que cela arriva à Castello et non à André.

ANDRÉ (JEAN), auteur d'un livre intitulé *Confusion de la secte de Mahumed*, était né mahométan, à Xativa, au royaume de Valence, et il avait succédé à son père dans la dignité d'alfaqui de la même ville. Il fut éclairé de la connaissance de Jésus-Christ, en assistant à un sermon, dans la grande église de Valence, le jour de l'Assomption de la Sainte Vierge, l'an 1487 (*a*). Il demanda le baptême, et se souvenant de la vocation de saint Jean et de saint André, il obtint qu'on le nommerait Jean André. « Ayant reçu les ordres sacrez, *dit-il* (*b*), » et d'alfaqui, et esclave de » Lucifer, fait prêtre et ministre de Christ, je commence, » comme saint Paul, à prescher » et publier le contraire de ce » que j'avoye auparavant faulsement creu et affirmé, et avec » l'ayde du Seigneur très-hault » je converty premièrement en » ce règne et guidé à la fin du » salut plusieurs âmes d'infidèles » Mores, qui s'en alloyent perdre en Enfer sous le pouvoir » de Lucifer. De là, je fus appelé » par les plus catholiques princes le roy don Fernand et la » royne donne Isabelle, afin » que j'allasse prescher en Grenade aux Mores de ce royaume, » que leurs altesses avoient conquis. Donc par ma prédication » et volonté de Dieu (qui le vouloit ainsi) une tourbe infinie » de Mores, reniant Muhamed, » se convertit à Christ : et peu » après je fu créé chanoine par » leur benignité, et fu une autre fois appellé par la très-» chrestienne royne donne Isabelle, afin que je m'en vinsse » en Arragon, pour m'employer » en la conversion des Mores de » ces règnes, lesquels au grand » mespris et deshonneur du Sauveur crucifié, et au dan et » péril des princes chrestiens, » persévèrent jusques aujourd'huy en leur erreur; mais » cette très-saincte intention de » son altesse, pour la mort qui » la prévint, ne put sortir son » effect. » Il ajoute que, *pour ne demeurer oisif, il se mit à traduire d'*arabe *en langue arragonoise toute la loi des Mores*, c'est-à-dire, l'Alcoran et ses gloses, et les sept livres de la *Suné*. Il le fit par le commandement de Martin Garcia, *évêque de Barcelone, et inquisiteur d'Arragon* (*c*). Ayant achevé cette entreprise, il fit l'ouvrage, dont j'ai parlé au commencement (A), et qui a été trouvé assez bon (B).

(*a*) *Le prédicateur se nommait* Marques Adesora.

(*b*) Jean André, *Pourparler, ou Préface de sa* Confusion de la secte de Mahumed, *folio* 3, *verso.*

(*c*) *Tiré de la même préface.*

(A) *L'ouvrage dont j'ai parlé au commencement.*] J'entends le livre, qu'il intitula *Confusion de la Secte de Mahumed.* Il contient XII chapitres. L'auteur y a recueilli *les fabuleuses fictions, mocqueries, tromperies, bestialitez, folies, vilenies, inconveniens, impossibilitez, bourdes et contradictions de pas à pas, lesquels le pervers et meschant Mahumed, pour*

Digitized by Google

decevoir les simples peuples, a laissées semées et esparses és livres de la Secte, et principalement en l'Alcoran, lequel ainsi qu'il dict lui fut en une nuit révélé par l'ange en la cité de la Meke, *combien qu'ailleurs en se contredisant il affermet l'avoir composé en vingt ans; et ey intitulé l'œuvre susdit la Confusion de la Secte de Mahumed* (1). Il nous apprend (2) qu'il composa cet ouvrage, *affin que, non-seulement les sages chrestiens, mais aussi les simples, cognoissans la diverse croyance des Mores, d'une part se gabent et se moquent de telles insolences et bestialitez; et d'autre part facent complainte pour leur aveuglissement et perdition.*

Ce livre publié premièrement en espagnol, a été traduit en diverses langues. Je me sers de la traduction française, que Guy le Fèvre de la Boderie en fit sur l'italien et qu'il publia à Paris, chez Martin le Jeune, l'an 1574, in-8°.

(B) *Ce livre a été trouvé assez bon.*] Tous ceux qui écrivent contre les mahométans le citent beaucoup. Voyez entre autres Hoornbeek dans sa dispute *de Muhammedismo* (3), Hottinger dans son *Historia Orientalis*, et Samuel Scultet dans son *Ecclesia Mahummedana breviter delineata.*

(1) *Jean Andrè, dans sa préface, folio 4.*
(2) *Là même.*
(3) *C'est une partie de sa* Summa Controversiarum.

ANDRÉ (Tobie), professeur en histoire et en langue grecque à Groningue, naquit à Braunfels, dans le comté de Solins, le 19 d'août 1604. Son père était ministre du comte de Solins-Braunfels, et inspecteur des églises qui dépendaient de ce comte. Sa mère était fille de Jean Piscator, fameux professeur en théologie à Herborn, dans le comté de Nassau. Il fit ses humanités à Herborn, et puis il étudia en philosophie, au même lieu, sous les auspices d'Alstedius, et de son oncle Piscator (*a*); après quoi, il s'en alla à Brême, et y séjourna sept ans (A). Il fut un des auditeurs les plus assidus du sieur Gérard de Neuville, médecin et philosophe; et comme il aspirait à la charge d'enseigner publiquement, il s'y prépara par des leçons particulières qu'il fit en philosophie. Il retourna en son pays, l'an 1628; et, sans y faire beaucoup de séjour, il prit la route de Groningue, attiré par Henri Alting son bon patron. Il fit là pendant quelque temps des leçons particulières sur toutes les parties de la philosophie; après quoi, Alting lui donna ses enfans à instruire; et lorsqu'ils n'eurent plus besoin de précepteur, il lui fit avoir un semblable emploi auprès d'un prince palatin, ce qui dura trois ans, qu'il passa en partie à Leide, et en partie à la Haye, à la cour du prince d'Orange. Il fut appelé à Groningue, l'an 1634, pour succéder à Janus Gebhardus, qui avait exercé la profession en histoire et en langue grecque (*b*). Il remplit ce poste avec une extrême application à ses fonctions, jusqu'à sa mort, qui arriva le 17 d'octobre 1676 (*c*). Il avait été bibliothécaire de l'académie, et grand ami de M. Descartes (B); ce qu'il témoigna, et pendant la vie (C), et depuis la mort de cet illustre philosophe (D). Il fit des livres pour lui, comme on le verra dans les remarques. Il avait épousé la fille d'un Suédois (*d*), illustre entre autres endroits par

(*a*) *Fils du professeur en théologie.*

(*b*) *Ex* Vitis professor. academiæ Groning., *pag.* 124.
(*c*) Witte, Diar. biograph.
(*d*) *Louis de Geer.*

Digitized by Google

la charité envers ceux qui souffraient pour la cause de l'Évangile.

(A) *Il séjourna sept ans à Bréme.*] Mon lecteur ferait fort mal de le croire, si l'auteur des Vies des professeurs de Groningue n'avait pas été plus exact dans ce calcul qu'à l'égard du temps que Tobie André fut à Herborn. C'est une chose étrange, qu'un correcteur d'imprimerie laisse passer de semblables fautes dans l'espace de cinq ou six lignes, lorsque les distractions de l'auteur l'ont empêché de les voir. Vous trouvez dans la vie de notre André, qu'il alla à Herborn, l'an CIↃ IↃ CXVII; qu'il y étudia cinq ans dans les classes et un an en philosophie; qu'il continua ces mêmes études à Bréme, pendant sept ans; et qu'après cela, ayant été faire un tour chez lui, il vint à Groningue, l'an CIↃ IↃ CXXVIII. On n'a rien écrit en chiffres, les fautes étaient apparemment dans la copie. Paul Freher a copié cela fort bonnement (1) et n'y a point aperçu d'erreur de calcul.

(B) *Il était grand ami de M. Descartes.*] Il le servit de bon cœur dans le procès de Martin Schoockius, professeur en philosophie à Groningue. Ce professeur se vit poursuivi par M. Descartes en réparation de calomnies atroces; car il l'avait accusé publiquement d'athéisme. Quoique M. Descartes n'eût vu qu'une fois en sa vie notre André, il ne laissa point de lui recommander son affaire, l'ayant vu plein de bonne volonté en son endroit. M. de la Thuillerie, ambassadeur de France, et les amis de M. Descartes, agirent d'un côté: les ennemis que Voetius avait à Groningue agirent de l'autre (2); et par ce moyen M. Descartes obtint justice. Son accusateur le reconnut innocent (3); mais il en fut quitte pour cet aveu, ce qui était une indulgence scandaleuse et de très-mauvais exemple; car si on lui avait fait subir la peine du talion, comme il en était très-digne, on aurait un peu réfréné l'audace de ces plumes séditieuses, qui accusent si facilement et si témérairement d'athéisme tant d'honnêtes gens. M. Descartes écrivit *le 26 de mai 1645 au sieur Tobie André, pour le remercier en son particulier de ses bons offices, et pour le prier de présenter en son nom ses très-humbles actions de grâces aux juges. Voyant qu'on avait traité fort doucement son adversaire, quoique punissable de la peine des calomniateurs... il ne laissa point de reconnaître que les juges lui avaient donné toute la satisfaction qu'il avait souhaité et qu'il pouvait légitimement prétendre.* « Car, *dit-il* (4) *aux magistrats d'Utrecht*, les particuliers n'ont » aucun droit de demander le sang ou » l'honneur, ou les biens de leurs ennemis. C'est assez qu'on les mette » hors d'intérêt autant qu'il est possible aux juges. Le reste ne les touche point: mais seulement le public. » Le texte de ma remarque m'obligeant de toute nécessité à parler des bons offices rendus à M. Descartes par Tobie André, j'ai cru que mon lecteur serait bien aise, sans changer de page, de savoir en gros l'issue de ce procès.

(C) *Il témoigna son amitié pour M. Descartes pendant sa vie, etc.*] On en vient de voir une preuve. Ajoutons qu'il était le fauteur des disciples de M. Descartes, et qu'il lui attirait autant de sectateurs qu'il pouvait. Ce fut par ses conseils que Clauberge devint cartésien (5); et ce fut une conquête glorieuse et utile à tout le parti.

(D) . . . . *et depuis la mort de cet illustre philosophe.*] Il prit la plume pour lui contre un professeur de Leide, nommé Revius et publia une vigoureuse réponse l'an 1653, intitulée *Methodi Cartesianæ Assertio, opposita Jacobi Revii. . . . Præf. Methodi cartesianæ considerationi theologicæ.* La IIe. partie de cette réponse parut l'année suivante. Il écrivit aussi l'an 1653, contre M. Regius, pour soutenir les remarques que M. Descartes avait faites sur un programme qui contenait une explication de l'esprit humain (6). Il enseignait dans sa mai-

(1) *Dans son* Theatrum Virorum illustrium, *pag.* 1538.

(2) *La condamnation de Schoockius retombait par contre-coup sur Voetius.*

(3) *Voyez la* Vie de M. Descartes, *par M.* Baillet, *tom. II, pag.* 252, *et seq. ad ann.* 1645.

(4) *Tom. III des* Lettres, *pag.* 17. *Voyez la* Vie de Descartes, *pag.* 257.

(5) Clauberg. *Epist. Dedicator. Logicæ.*

(6) *Le titre de cet écrit est:* Brevis replicatio

son la philosophie cartésienne, encore que sa profession ne l'appelât point à cela, et lors même que l'âge avait extrêmement affaibli ses forces. M. Desmarets m'apprend ces particularités à l'occasion d'un proposant suisse qui n'osait aller aux leçons philosophiques de Tobie André; car il craignait qu'on ne le sût en son pays et que cela ne fût un obstacle à sa promotion au ministère : *Nec defuit unus ex illis, cujus nomini parco, benè aliàs doctus, et in philosophiam cartesianam valdè propensus, qui dum hìc esset, professus est non audere se frequentare collegia cartesiana Cl. Tobiæ Andreæ (qui clinicus licet, quod summoperè doleo, Deumque veneror ut illi suas vires restituat, ea solet habere in superpondium suæ professionis, nec enim ad philosophiam, sed ad linguam græcam et historias est vocatus) ne hoc in suâ patriâ resciretur, et suæ promotioni obesset* (7).

brevi explicationi mentis humanæ Dn. Henrici Regii reposita.

(7) Maresius, *in* Judicio de Theologiâ pacificâ Wittichii, *imprimé l'an* 1671.

ANDREINI (Isabelle), native de Padoue, a été sur la fin du XVIe. siècle, et au commencement du XVIIe., une des meilleures comédiennes d'Italie. Ce n'était point le seul endroit par où elle se faisait admirer : elle faisait des vers en perfection. On le sait, non-seulement par les éloges qu'une infinité de savans et de beaux esprits lui ont donnés (ce serait une preuve un peu équivoque), mais aussi, par les ouvrages qu'elle fit sortir de dessous la presse. Les *Intenti* (*a*) de Pavie crurent faire honneur à leur corps en l'y agrégeant. Pour leur témoigner sa reconnaissance, elle n'oubliait jamais dans ses titres celui d'*Academica Intenta;* et sans doute elle songeait aussi à se faire honneur par cette sorte de qualité. Voici toutes ses qualités : *Isabella Andreini, Comica Gelosa, Academica Intenta, detta l'Accesa.* Elle avait une chose qui n'est pas des plus communes parmi les excellentes actrices : c'est qu'elle était belle; de sorte qu'elle charmait sur le théâtre, et les yeux, et les oreilles, en même temps (A). Le cardinal Cinthio Aldobrandini, neveu de Clément VIII, la considéra beaucoup, comme il paraît par quantité de poésies qu'elle composa pour lui, et par l'épître dédicatoire de ses ouvrages. Elle vint en France, et y fut favorablement reçue par leurs majestés, et par les personnes les plus qualifiées de la cour (*b*). Elle composa plusieurs *sonnets* à leur louange, qui se voient dans la seconde partie de ses poésies. Elle mourut d'une fausse couche, à Lyon, le 10 de juin 1604, dans la quarante-deuxième année de sa vie. Son mari, François Andreini, la fit enterrer dans la même ville, et l'honora d'une épitaphe (B), qui témoigne qu'elle avait beaucoup de piété et de chasteté. Il a fait savoir au public, depuis ce temps-là, qu'il la regrettait (C) et qu'il l'estimait beaucoup. La mort de cette comédienne mit en pleurs tout le Parnasse : ce ne furent que plaintes funèbres, en latin et en italien. On en imprima beaucoup à la tête de ses poésies, dans l'édition de Milan, en 1605*. On n'y oublia pas l'inscription ingénieuse qui avait été faite à

(*a*) *C'est ainsi qu'on nomme les académiciens de Pavie.*

(*b*) *Voyez l'épître dédicatoire de la IIe. partie de ses poésies.*

* *Voyez* ma note sur la fin de la remarque (G).

Digitized by Google

sa louange, pendant qu'elle était encore en vie, par Érycius Puteanus, professeur en ce temps-là à Milan (*c*). Outre des *sonnets*, des *madrigaux*, des *chansons* et des *églogues*, on a une *pastorale* de sa façon, intitulée *Mirtilla*. On a aussi des *lettres*, qui furent imprimées à Venise, l'an 1610 *. Elle chantait bien, et jouait admirablement des instrumens, n'ignorait pas la philosophie (*d*), et entendait le français et l'espagnol.

(*c*) *Voyez la remarque* (A).

* Le volume in-4°. de ces lettres est daté de 1607 et non de 1610. « On remarque, dit M. Ginguené, dans la *Biographie universelle*, on remarque comme une singularité bibliographique, que la date de l'épître dédicatoire adressée au duc de Savoie, porte, ainsi que le frontispice du livre, la date de 1607, et que cependant Isabelle était morte en 1604. »

(*d*) *Voyez les vers à sa louange, à la tête de ses poésies.*

(A) *Elle charmait et les yeux et les oreilles.*] Cela fournissait bien des pensées aux flatteurs. On mit au bas de son portrait: *Hoc histrieæ eloquentiæ caput, lector, admiraris; quid si auditor sies!* Les antithèses et les pointes d'Érycius Puteanus roulent là-dessus pour la plupart :

Hanc vides, dit-il, *et hanc audis;*
Tu disputa, Argus esse malis ut videas,
An Midas ut audias.
Tantum enim sermonem vultus
Quantum sermo vultum commendat:
Quorum alterutro æterna esse potuisset,
Cum vultum omnibus simulacris emendatiorem,
Et sermonem omni Suadâ venustiorem
possideat.

(B) *Son mari l'honora d'une épitaphe.*] Quand ce ne serait que pour désabuser ceux qui parlent tant de la rigueur de l'église, par rapport à la sépulture de comédiens en terre sainte, je copierai ici l'épitaphe d'Isabelle Andreini, où l'on voit sa profession de comédienne tout joignant l'espérance de la résurrection :

D. O. M.

Isabella Andreina, Patavina, mulier magnâ virtute prædita, honestatis ornamentum, maritalisque pudicitiæ decus, ore facunda, mente fœcunda, religiosa, pia, Musis amica, et artis scenicæ caput, hic resurrectionem expectat.

Ob abortum obiit 4 Idus Junii 1604, annum agens 42.

Franciscus Andreinus mœstissimus posuit *.

La remarque suivante fera savoir la tendresse conjugale de François Andreini.

(C) *Son mari a depuis fait savoir au public qu'il la regrettait.*] La préface de ses *Bravure del Capitano Spavento* nous apprend qu'il était natif de Pistoye, et, que pendant qu'il fut dans la troupe des comédiens *Gelosi*, il se plut beaucoup à jouer le personnage d'un Rodomont. Il prenait le titre de *Capitan Spavento da Vall' Inferna*, et il quitta le personnage où il s'était principalement signalé, qui était celui d'amant: *Io lasciai di recitare la parte mia principale, laquelle era quella dell' innamorato.* Cette troupe de comédiens s'acquit une réputation surprenante : mais la mort d'Isabelle Andreini fut le commencement d'une triste décadence. Son mari ne songea plus qu'à changer sa qualité d'acteur en celle d'auteur, et il choisit pour la matière de ses ouvrages celle où il s'était exercé sur la scène, je veux dire les rodomontades d'un capitan. Il fit des Dialogues ou des *Ragionamenti* en prose, et leur donna le titre que j'ai rapporté ci-dessus. L'édition dont je me sers, qui est la quatrième, est de Venise, en 1623, in-4°.; mais, comme le privilége est daté de l'an 1607, on doit placer à cette dernière année la première édition. On voit à la tête du livre les complaintes du Berger Corinto *alla defunta sua Fillide* (il la nomme sa femme), et *alla sua Boscareccia Sampogna*. Jamais amant ne poussa plus loin les expressions passionnées et ne murmura plus fortement contre la rigueur inexorable du destin. Ce sont sans doute les regrets d'Andreini sur la mort de son Isabelle. Mais voici des paroles qui ne laissent rien à conjecturer : *Finito che fu quel termine, e venuto meno il vivere d'Isabella mia dilettissima con-*

* Joly rapporte une autre épitaphe qui accompagne celle à laquelle Bayle a dû se borner.

Digitized by Google

sorte (la quale fu lume e splendore di quella virtuosa e honorata compagnia) fui da molti amici miei consigliato à scrivere alcuna cosa et donarla alla stampa, per lasciar qualche memoria di me, e per seguitare l'honorato grido della moglie mia, la quale aveva lasciato al mondo con tanta sua gloria, e con tanto suo honore, il suo bellissimo canzoniero, la sua bellissima Mirtilla favola boscarecoia, e il compendio delle sue bellissime Lettere (1). Il y a un Jean Baptiste Andreini qui a fait une tragédie intitulée *La Florinde*, imprimée à Milan, en 1606 *.

(1) *Præfat., del* Capitano Spavento.

* Joly dit qu'il était fils d'Isabelle, et que ce fut lui qui publia le recueil de 1605, cité dans le texte.

ANDRELINUS (P. Faustus), natif de Forli, en Italie, a été pendant fort long-temps professeur en poésie dans l'université de Paris. Louis XII le fit poëte couronné (*a*) : je ne sais point si la reine Anne de Bretagne, ou quelque autre reine, l'honora de sa protection spéciale; mais je sais bien qu'Érasme, qui l'avait connu fort particulièrement, a dit qu'il était, non-seulement poëte du roi, mais aussi poëte de la reine (A). Il ne s'est pas contenté de faire des *vers;* il a écrit aussi en prose quelques *Lettres morales et proverbiales*, qui ont été imprimées diverses fois. On en fit une édition à Strasbourg, l'an 1517, et une autre sur la seconde révision de l'auteur, l'an 1519 (*b*). Beatus Rhenanus y joignit une préface, où il les loue beaucoup (B). Elles ont été commentées par Jean Arboréus, théologien de Paris. La plupart de ses poésies sont des distiques : ils ont été imprimés, avec le commentaire dont Josse Badius Ascensius les voulut bien honorer; traduits vers pour vers en français, par un poëte de Paris, qui s'appelait Étienne Privé (*c*). Cette traduction parut l'an 1604, et n'est propre qu'*à faire mépriser l'original*. Jean Paradin avait déjà mis (*d*) en quatrains français une centaine des distiques *1 qu'Andrelinus *adressa à Jean Ruzé, trésorier général des finances du roi Charles VIII, pour le remercier d'une pension forte et honorable que ce prince lui faisait payer avec des soins extraordinaires; et qui ne méritait pas le déshonneur que ce plaisant poëte a pensé lui faire en nous donnant lieu de croire qu'on lui payait ses vers au quarteron ou au cent* (*e*) (C). Les poésies d'Andrelinus ont été insérées dans le premier tome des *Délices des poëtes italiens*, quoique les connaisseurs les aient peu estimées (D). On met sa mort à l'année 1518 (E). Les lettres qu'il avait écrites en proverbes ont été jugées dignes d'une nouvelle impression, à Helmstat, en 1662, selon l'édition de Cologne de 1509 (*f*). Les mœurs de cet auteur n'étaient pas de bon exemple *2; mais on

(*a*) *Faustus Andrelinus item poëta suavissimus à Ludovico XII, Francia rege, laureâ ornatus.* Lelend. Alberti Descript. Ital., *pag.* 478.

(*b*) Gesneri Bibliotheca, *pag.* 573.

(*c*) Baillet, Jugemens sur les poëtes, *tom. III, pag.* 121.

(*d*) *En* 1545.

*1 L'ouvrage d'Andrelinus est intitulé : *Hecatodisticon*, 1512 et 1513, in-4°. C'est de l'un de ces distiques qu'est extrait le vers cité par Bayle dans la remarque (I) de son article Apelles.

(*e*) Baillet, Jugem. sur les poëtes, *citant* Colletet, *pag.* 118, 125 et 126 *de l'*Art poétique.

(*f*) Morhosii Polyhistor., *pag.* 258.

*2 Joly remarque qu'Andrelinus était ecclésiastique et chanoine de Bayeux, comme on le voit par le titre de son livre intitulé : *Publii Fausti Andrelini canonici Baiocensis*

Digitized by Google

l'épargna là-dessus, à cause qu'il donnait du lustre à l'université de Paris. Il fut si heureux, que la liberté qu'il prit de piquer les théologiens ne lui fit pas des affaires. C'est Érasme qui nous apprend ces petites particularités (F).

Notez que j'ai laissé tout cet article dans la seconde édition de cet ouvrage au même état où il était dans la première édition, quoique l'on m'eût averti qu'il le fallait réformer en divers endroits. J'ai cru qu'il y aurait plus de modestie à donner à part les corrections qui m'ont été indiquées (G). Vous les trouverez ci-dessous dans une remarque *.

de regid in Genuenses victoriâ, libri tres. Paris, 1509, in-4°.

* Malgré les corrections faites par Bayle, P. Marchand, tome II, pag. 269, dit que cet article n'est pas un des meilleurs de son Dictionnaire. Il reproche surtout à Bayle de n'avoir pas fait mention d'un fameux dialogue contre le pape Jules II, intitulé : *Julius, etc.*, qui non-seulement a été attribué à Andrelini, mais réimprimé avec ses initiales sous ce titre : F. A. F. (Fausti Andrelini Forojuliensis), *Poeta regii Libellus de obitu Julii pontificis maximi, anno domini* M. D. XIII, *in*-8°., sans adresse, dont il existe une traduction française intitulée : *Dialogue entre Saint Pierre et Jules II, à la porte du paradis, suivi de la doctrine catholique touchant l'autorité des papes*, Amsterdam, 1727, in-12. Bayle, au reste, a parlé de cet opuscule à l'article Jules II, remarque (N). Il n'ose affirmer de qui est l'ouvrage. Baluze et Wolfius le croyaient d'Érasme. Joly l'attribue à Ulric Hutten (dans ses remarques sur l'article Jules II).

(A) *Érasme, ... dit qu'il était poëte du roi et de la reine.*] Voici comme il en parle : *Faustus Andrelinus, Foroliviensis, poëta non solùm laureatus, verùm etiam regius, atque etiam, si Diis placet, regineus, vetus congerro meus, qui plus quàm triginta jam annos in celeberrimâ Parisiorum Academiâ poëticen docet, in carmine quod de Pavimento Parisiensi inscripsit, adagionem* (Syracusana Mensa) *in Anglos derivavit, Mensa, inquiens, Britanna placet* (1). On voit parmi les lettres d'Érasme (2) deux ou trois billets qu'Andrelinus lui écrivit d'un style si laconique, qu'en comparaison les lettres de Brutus passeraient pour longues. Érasme, qui lui répondit en même style, est un peu plus diffus lorsqu'il le prie de faire valoir ses adages (3), et lorsqu'il lui décrit les plaisirs de l'Angleterre, afin de l'y attirer (4). Je remarquerai en passant que c'est une fort mauvaise coutume aux auteurs, de ne désigner le temps auquel ils écrivent que par le terme vague de *nunc, jam, etc.* Il faudrait qu'ils marquassent précisément l'année; car outre qu'il y a des livres auxquels on travaille plusieurs années de suite, ou qui ne paraissent que longtemps après que l'auteur y a mis la dernière main, n'y en a-t-il pas qui s'impriment plusieurs fois? A quoi se peut-on fixer alors, si l'on rencontre un *hoc anno*, un *nunc*, et choses semblables? Voici Érasme, qui nous parle d'Andrelin comme d'un homme plein de vie, et qui enseignait depuis trente ans la poëtique dans Paris. Il dit cela dans un livre imprimé l'an 1546, où la préface n'est point datée, mais où il y a une épître dédicatoire datée du 13 d'août 1528. Cela n'est-il point capable de faire croire qu'Andrelin vivait l'an 1528? Et ne faut-il pas recueillir de là que les plus grands hommes, quand ils revoient leurs ouvrages pour une nouvelle édition, y laissent mille choses qui ne sont plus vraies? J'ai remarqué ce défaut dans la dernière édition de la grande Histoire de France de Mézerai.

(B) *Beatus Rhenanus mit une préface à ses lettres, où il les loue beaucoup.*] Voici les paroles de Gesner : *Beatus Rhenanus in Præfatione commendat has epistolas tanquam eruditas, lepidas et utiles. Etsi enim hic » author, (inquit) in nonnullis opus- » culis genuino poëtarum more lasci- » viusculus sit, hîc tamen integrum » ac modestum oratorem agit* (5). »

(C) *On a lieu de croire qu'on lui*

(1) Erasm. Adag. *LXVIII, cent. II, chiliad. II.*

(2) *Lib. V, pag.* 316, *edit. Londinensis.*

(3 *et* 4) Erasmi Epist. *XXIII, et X libri V, pag.* 321 *et* 315.

(5) Gesneri Biblioth., *fol.* 573.

Digitized by Google

payait ses vers au quarteron ou au cent.] M. Baillet apporte pour preuve de cela ces quatre vers, traduits du latin d'Andrelinus, par Paradin (6) :

Croissez, mes vers, soyez en plus grand nombre ;
Car c'est aux frais et salaires du roi.
Sous richesse, empeschant tout encombre,
Erige vers en copieux arroi.

La dixième églogue d'Andrelin nous donne une chose rare : c'est un poëte qui, bien loin de se plaindre de l'ingratitude de son siècle et d'accuser les muses de ne procurer pas du pain à ceux qui se mettent à leur service, reconnaît que sa pension était copieuse ; et que lorsqu'il récita devant Charles VIII son poëme sur la conquête de Naples *, il en reçut un sac d'argent, qu'il pouvait à peine porter sur ses épaules.

Dum stupeo totus vim deflexus in isto,
Jupiter ecce venit magno stipatus honore ;
Ipse olim vultus inter nutritus agrestes
Admirer primo aspectu : mox poplite flexo
Ante ipsum quæsita Jovem modulamina fundo.
Scilicet ut bello claram expugnarit aperto
Parthenopem, patrios victorque redivit in agros,
Quamvis Hesperio vetitus foret orbe regressus,
Mercio quæ nostri captos dulcedine cantûs
Ipse fuit, fulvi sæcum donavit et ære
Vix istis delatum humeris, cunctosque per annos
Pensio larga datur, qualem non lentus habebat
Tityrus umbrosis resonans sua gaudia sylvis.

(D) *Les connaisseurs ont peu estimé ses poésies.*] Vossius nomme trois auteurs qui enfermaient de grands riens dans une grande multitude de paroles (7) : le premier est l'orateur Anaximénes, le second est Longolius, aussi orateur, le troisième est le poëte Andrelin. Quant au premier il rapporte que Théocrite de Chio, le voyant prêt à haranguer, se mit à dire : *Une rivière de paroles commence à couler, et une goutte de sens.* Ἀρχεται λέξεων μὲν ποταμὸς, νοῦ δὲ σταλαγμός. Il dit, sur la foi de François Luisinus, que Constantin Lascaris faisait le même jugement de Longolius ; mais qu'on l'a fait plus justement d'Andrelin, dans les poésies duquel il ne manquait qu'une syllabe, comme Érasme le disait fort ingénieusement. Cette syllabe était *νοῦς*, qui signifie *sens, entendement, esprit.* Si je savais où Érasme a parlé d'une manière si peu conforme aux grands compliments et aux grands éloges qu'il a écrits à Andrelin (8), je le dirais. Je ne doute point que le jugement fait par Jules Scaliger, du poëte Faustus, ne concerne celui-ci, plutôt que Gerhardus Faustus. *Fausti facilitas*, dit-il (9), *viventis in scribendo secundo plausu excepta est, scholas tamen sapit illa juniorum, à quâ nihil aliud quàm hoc ipsum expectes.*

(E) *On met sa mort à l'année* 1518.] Je ne citerai point la Bibliothèque de Konig, ni les Lettres du savant Reinesius à Daumius (10). J'ai un témoin contemporain, qui, dans une lettre datée du 6 de mars 1518, remarque que cette année avait emporté quelques hommes doctes : *Hic annus multos eximios viros tuî similes absumpsit*, Marcum Musurum *Romæ, tum archiepisoopum designatum, et ante hunc* Paleotum Camillum, *Lutetiæ* Faustum *immortalitate dignum* (11). On aurait tort de conclure de ces paroles, qu'Andrelin est mort l'an 1518* ; car il est certain que Musurus mourut l'an 1517 (12).

(F) *C'est Érasme qui nous apprend ces petites particularités.*] On sera bien aise de les voir ici en original : Parisiensis *Academiæ candorem ac civilitatem jam olim sum admiratus, quæ tot annos* Faustum *tulerit, nec tulerit solum, verùm etiam aluerit evexerit*

(6) Jugem. sur les poëtes, *tom. III, pag.* 322.

* Ce doit être là qu'Andrelinus ayant dit, ce semble, que des conquêtes et des victoires du roi Charles VIII, quoique bientôt évanouies, la flétrissure (*stigmata*) en demeurait pourtant empreinte sur le front des Italiens. Brantome qui, au lieu de *vera stigmata*, lisait *vera stemmata*, fait dire à ce poëte que les victoires et faits belliqueux du roi Charles VIII étaient sur le front des Italiens autant de *belles marques et enseignes.* Voyez Brantome, *Hommes illustres français, tom. IV, pag.* 25., Rem. crit.

(7) Vossius, Institut. Poëtic., *pag.* 2.

(8) *Voyez la XXIIIe.* lettre du *V^e. livre* d'Érasme.

(9) Jul. Cæs. Scalig., de Poëtic., *lib. VI, pag.* 736. *Voyez* Baillet, Jugem. sur les Poëtes, *tom. III, pag.* 122.

(10) *Pag.* 15.

(11) Erasm. Epist. *XX, lib. III, ad Petrum Barbirium. Voyez aussi* l'Epître *XXIV du IIe. livre.*

* Joly, d'après Ravisius Textor, affirme qu'Andrelini est mort le 25 février 1518.

(12) *Voyez les remarques sur son article.*

Digitized by Google

que. Cum Faustum *dico, multa tibi* (13) *succurrunt quæ nolim litteris commitiere. Quid petulantiâ solitus est ille in theologorum ordinem debacchari ? Quàm non casta erat illius professio ? Neque cuiquam obscurum erat qualis esset vita. Tantum malorum* Galli *doctrinæ hominis condonabant, quæ tamen ultra mediocritatem non admodùm erat progressa* (14). Voyez la différence de style entre les lettres qu'Érasme écrivait à Andrelin, et celles qu'il écrivait d'autres touchant Andrelin. Il est même vrai qu'il parle de lui quelquefois avec éloge dans les lettres qu'il écrivit à d'autres (15).

(G) *Je donnerai..... les corrections qui m'ont été indiquées, etc.*] Voici mot pour mot les remarques que M. de la Monnoie a bien voulu me communiquer : « 1°. Au lieu de P. Faustus, » il fallait mettre tout au long *Publius Faustus*, de peur qu'on ne s'imagine que ce P. signifie *Petrus*, *Paulus*, ou tel autre nom de baptême. Faustus prit vraisemblablement à Rome ce nom de Publius, à l'exemple de ces académiciens amateurs de l'antiquité, desquels Pomponius Lætus était le chef. 2°. On ne doit point dire dans un Dictionnaire que Faustus ait simplement été professeur en poésie dans l'université de Paris. Il y enseigna, non-seulement la poésie, mais aussi la rhétorique et la sphère. Il y expliqua même les Psaumes de David. 3°. Ce fut à Rome, long-temps avant le règne de Louis XII, que Faustus, qui n'avait pas alors vingt-deux ans, remporta la couronne de laurier (16). Ses vers amoureux, divisés en quatre livres, intitulés *Livia*, du nom de sa maîtresse, furent trouvés si beaux par l'Académie romaine, qu'elle adjugea le prix de l'élégie latine à leur auteur sur les autres poëtes ses concurrens. C'est de là, que faisant imprimer sa *Livie*, in-4°., à Paris, l'an 1490, et ses trois livres d'*élégies*, quatre ans après, en la même ville, il prit droit de s'intituler *Poëta laureatus*, joignant depuis à cette qualité celle de *Regius* et de *Regineus*, par rapport à Charles VIII, à Louis XII, et à la reine Anne. 4°. Pour trouver le compte des trente années qu'il y avait que Faustus était professeur à Paris, il faut supposer qu'Érasme faisait cette supputation l'an 1517. On remonte par ce moyen jusqu'en 1487, qui est le temps à peu près de l'établissement de Faustus à Paris. Cette chronologie est d'autant plus véritable, qu'il y eut en 1517 une édition des Adages d'Érasme (17), de laquelle il fait mention dans *Chœniei ne insideas*. 5°. Les *distiques* de Faustus ne passent pas le nombre de deux cents, et ne font par conséquent qu'une très-petite partie de ses *poésies* ; puisqu'outre les quatre livres d'*amour* et les trois livres d'*élégies* mêlées, dont j'ai parlé, il y a douze *églogues* de lui, imprimées in-8°., l'an 1546, dans le Recueil des XXXVIII poëtes bucoliques publié par Oporin. Faustus promettait plusieurs autres pièces en prose et en vers : *Decem Satiras morales ; Epistolas centum ; Christianum Adventum*, qui est peut-être la même chose que ce qu'il appelle ailleurs *Opus de verâ Religione ; Sphæricum Dialogum ; Repertorium sive Observationes Linguæ latinæ* ».

Ce qui manquait à mon article d'Andrelin y aurait été assurément, si j'avais eu les Œuvres de cet auteur ; mais n'ayant pu m'en servir, je fus obligé de suivre des gens qui avaient parlé de lui sans les avoir consultées : et voilà comment des aveugles conduisent d'autres aveugles. C'est un grand malheur, quand on fait un dictionnaire tel que celui-ci, que de n'avoir pas tous les livres nécessaires ; mais c'est un malheur qu'il m'est impossible de détourner dans la situation où je suis.

(13) *Il écrit à Louis Vivès.*

(14) Erasm., Epist. XX, *lib.* XXI, *pag.* 1090.

(15) *Voyez la remarque* (E).

(16) *Ceci tombe sur* Léandre Alberti, *que j'ai cité.*

(17) *La faute d'Érasme consiste, comme je l'ai observé dans la remarque* (A), *en ce qu'il ne changea point la chronologie dans les éditions postérieures.*

ANDRINOPLE, ville de Thrace. Elle doit son nom à la folie de l'empereur Hadrien. M. Moréri touche cela, et y met un grand désordre (A). Quelques-uns

Digitized by Google

ont dit que cette ville fut fondée par Oreste, et qu'elle en porta le nom (B). Elle fut aussi nommée *Uscudama* (*a*). Les deux vers latins, que M. Moréri a cités, ne sont propres qu'à le convaincre qu'il écrivait sans nulle attention (C). Je ne touche point aux autres choses qu'il dit d'Andrinople ; le lecteur y pourra avoir recours.

(*a*) *Voyez la remarque* (C).

(A) *En parlant du nom de cette ville, M. Moréri commet un grand désordre.*] Rapportons ses propres paroles : *Quelques auteurs païens disent que ce prince y ayant été guéri de son hydropisie, en invoquant le furieux Oreste, se fit un plaisir de travailler à l'embellissement de cette ville.* Ces auteurs païens ne sont point les deux que Moréri cite, Spartien et Ammien Marcellin, et je serais fort trompé s'il ne les fallait pas réduire au seul Ælius Lampridius. Or, voyons un peu comment ce dernier s'exprime : *Et Orestam quidem urbem Adrianus suo nomini vindicari jussit : eo tempore quo furore cœperat laborare, ut ex responso quùm ei dictum esset ut in furiosi alicujus domum vel nomen irreperet. Nam ex eo emollitam insaniam ferunt per quam multos senatores occidi jusserat* (1). En comparant ces paroles avec celles de M. Moréri, on trouve trois ou quatre grosses fautes dans ce dernier. 1°. Il est faux qu'Hadrien ait été guéri dans la ville d'Andrinople. 2°. Il est faux que la maladie dont il est ici question ait été l'hydropisie. 3°. Il est faux que sa guérison soit venue de l'invocation d'Oreste. 4°. Il est faux que depuis sa guérison il se soit plu à embellir cette ville. Lampridius ne dit autre chose sinon qu'Adrien devenu furieux fit donner son nom à Oresta, pour obéir à un oracle, qui lui avait conseillé de se saisir de la maison ou du nom de quelque furieux, ce qui, dit-on, apaisa les accès de sa manie.

(B) *On a dit qu'elle fut fondée par Oreste, et qu'elle en porta le nom.*] Lampridius sera mon unique témoin. *Et Orestam quidem ferunt*, dit-il (2), *non unum simulachrum Dianæ, nec uno in loco posuisse, sed multa in multis. Posteaquàm se apud tria flumina circa Hebrum ex responso purificavit, etiam Orestam condidit civitatem, quam sæpè cruentari hominum sanguine necesse est. Et Orestam quidem urbem Adrianus suo nomini vindicari jussit, etc.* J'ai rapporté ce passage tout du long afin de faire connaître de quelle ville d'Andrinople il s'agit ici. L'empereur Hadrien fit porter son nom à plusieurs villes très-éloignées les unes des autres (3); mais Lampridius ne nous laisse pas douter qu'il n'ait eu en vue celle de Thrace, et qu'il n'ait voulu dire qu'Oreste la fonda où l'Hèbre reçoit deux autres rivières. Notez que Pinedo impute à Lampridius d'avoir débité qu'Héliogabale bâtit une ville proche de l'Hèbre, et qu'il la nomma Oresta, et qu'ensuite Hadrien lui donna son nom (4). Voilà des effets assez ordinaires de la distraction d'esprit : les plus habiles écrivains y sont sujets.

(C) *Les vers que Moréri cite à son sujet prouvent qu'il écrivait sans nulle attention.*] Voici ses paroles : « On dit » qu'elle fut premièrement bâtie par » Oreste, qui l'appela *Oresta*, de son » nom, qui lui fut depuis changé en » celui d'*Uscade* ou d'*Uscudama*. »

« *Tandemque Uscudamæ mutato nomine primo.*
« *Matricida suo de nomine dixit Orestam.* »

Ces deux vers prouvent tout le contraire de ce à quoi M. Moréri les a destinés. Ils prouvent manifestement qu'Oreste trouva cette ville revêtue du nom d'*Uscudama*, et qu'il lui donna le sien à l'exclusion de celui-ci. Ammien Marcellin, cité au livre IV (5) par M. Moréri, nous apprend, au chapitre IV du XXVIIe. livre, qu'Andrinople avait eu le nom d'Uscudama : *Post hanc Æmimontus Hadrianopolim habet, quæ dicebatur Uscudama.*

(1) Lamprid., *in* Antonino Heliogabalo, *pag.* 80g.

(2) *Idem, ibid., pag.* 809.

(3) *Quùm titulos in operibus non amaret, multas civitates* Adrianopolis *appellavit, ut ipsam Carthaginem et Athenarum partem.* Spartianus, *in* Adriano, *cap. XX, Voyez le* Trésor Géographique d'Ortelius.

(4) Pinedo, in Steph. Byzant., *pag.* 211, *num.* 48.

(5) *Les XIII premiers livres de cet historien sont perdus.*

Digitized by Google

ANDROMAQUE, en latin *Andromache*, femme du vaillant Hector, était fille d'Étion, roi de Thèbes, dans la Cilicie (*a*). Son mariage lui était avantageux en toutes manières : car outre que son mari passait pour le rempart de sa patrie, et pour le plus ferme appui du trône, il avait beaucoup de bonté pour elle ; et l'on dit même qu'il ne l'exposa jamais au déplaisir à quoi les femmes des grands héros sont si sujettes : je veux dire qu'il lui gardait exactement la foi conjugale (A). Si Euripide n'en est pas demeuré d'accord, il nous a fait savoir en même temps que cela ne troublait point le bonheur de cette femme, son humeur étant là-dessus tout-à-fait commode (B). La mort d'Hector fut donc un coup terrible pour Andromaque : néanmoins elle n'en mourut pas, non plus que de l'affliction extrême où elle tomba quelque temps après par le saccagement de Troie, par la perte de son cher fils Astyanax qu'on précipita du haut d'une tour, et par sa propre captivité. Elle échut à un maître qui, tout farouche et sanguinaire qu'il était, en usa bien avec sa captive. Pyrrhus, le cruel fils du cruel Achille, ne laissa pas de s'humaniser avec Andromaque, de partager son lit avec elle (C), et de rendre sa condition si heureuse, que la belle Hermione qu'il épousa depuis, en conçut une furieuse jalousie (*b*). Après la mort, ou même du vivant de ce prince, Andromaque épousa Hélénus (D), fils de Priam, son compagnon de captivité, et régna avec lui dans une partie de l'Épire. Elle avait eu des enfans de Pyrrhus (E), et elle en eut un encore d'Hélénus. Quelques auteurs croient que les rois des Épirotes, jusqu'à ce Pyrrhus qui fit la guerre aux Romains (*c*), descendaient d'un fils de Pyrrhus et d'Andromaque. Cette princesse avait sept frères, qui furent tués par Achille avec leur père, dans un même jour (*d*). Un auteur a dit qu'elle accompagna Priam, lorsqu'il alla supplier Achille de lui vendre le corps d'Hector (*e*) ; et que, pour faire plus de compassion, elle y mena ses deux fils, qui étaient encore enfans (*f*). Elle a été le sujet de plusieurs belles tragédies, tant anciennes que modernes (F). Sa grande taille a été connue de toute la postérité (G). Son dialogue avec Hector, dans le VIe. livre de l'Iliade, est un des meilleurs morceaux de ce poëme (H).

Elle avait un si grand soin des chevaux d'Hector, qu'elle leur donnait à manger et à boire plutôt qu'à lui (*g*). Quelques-uns ont fait valoir cet exemple, afin de montrer que les femmes sont obligées de s'employer aux exercices les plus mécaniques du logis (I).

(*a*) Homer. Iliad. *lib. VI.* vs. 396 et seq. *Cette Cilicie n'était pas loin de Troie.*

(*b*) Euripid., *in* Andromachâ.

(*c*) *Voyez la remarque* (E).

(*d*) Homer. Iliad., *lib. VI*, *vs.* 414, *et seq.*

(*e*) Dictys Cretensis, *lib. III.*

(*f*) *Astyanacta, quem nonnulli Scamandrium appellabant, et Laodamanta parvulos admodùm filios pre se habens.* Dictys Cretensis, *lib. III.*

(*g*) Homer., Iliad. *lib. VIII*, *vs.* 188.

Digitized by Google

(A) *Hector lui gardait exactement la foi conjugale.*] Il y a des vers d'Euripide où Andromaque déclare qu'elle avait aimé jusqu'aux maîtresses de son mari, afin de lui faire plaisir, et qu'elle avait allaité les bâtards qu'il avait eus d'elles (1). Le scoliaste convient là-dessus qu'Anaxicrates avait débité qu'Hector laissa deux fils légitimes (2), qui échappèrent des mains des Grecs, et un bâtard (3), qui fut pris dans Troie (4); mais il accuse et son Euripide, et Anaxicrates d'avoir falsifié l'histoire, et il leur soutient qu'Hector n'eut jamais aucun bâtard, et qu'il faut être bien inconsidéré pour avancer le contraire. Ovide regardait Hector comme l'exemple d'un bon mari, qui ne prenait point le change, et qui se cachait à soi-même les mauvais endroits de son épouse :

Felix Andromache, certo benè nupta marito!
Uxor ad exemplum fratris habenda fui (5).

C'est ainsi qu'il fait parler Œnone, la femme de Pâris; ailleurs, il dit qu'au sentiment de tout le monde Andromaque était plus grande qu'il ne fallait; mais qu'aux yeux de son mari elle était d'une taille médiocre :

Omnibus Andromache visa est spatiosior æquo:
Unus, qui medicam diceret, Hector erat (6).

Au reste, M. Colomiés a eu raison de remarquer (7) que Mercerus, dans ses Notes sur le IVe. livre de Dictys de Crète, ne devait pas dire *que l'antiquité ne connaît point d'autres amours d'Hector que pour Andromaque, sa femme; ni d'autres enfans que ceux qu'il eut d'elle;* car il donne lieu de juger qu'il ne se souvenait pas de l'historien Anaxicrates, ni du poëte Euripide. Mais M. Colomiés, qui remarque, outre cela, que Vossius n'a point connu cet historien, eût bien fait de dire qu'il tenait de Méziriac les passages qu'il allègue; et que Mallincrot (8) a parlé d'Anaxicrates, sans faire mention de l'ouvrage que le scoliaste d'Euripide en a cité : il dit seulement que Strabon se sert de l'autorité d'Anaxicrates en parlant de l'Arabie au livre XVI.

(B) *Touchant les galanteries de son mari, son humeur était tout-à-fait commode.*] Voyez la remarque précédente : on n'y trouve pas qu'Andromaque ait poussé la chose au point où Livie et la femme de Cromwel l'ont portée. Celle-ci, par ambition, favorisait les amourettes de son mari (9). Livie faisait l'office de maquerelle pour Auguste, dans l'occasion, afin de maintenir son crédit : *Circa libidines hæsit* (Augustus) *posteà quoque, ut ferunt, ad vitiandas virgines promptior, quæ sibi undiquè etiam ab uxore conquirerentur* (10). Andromaque ne se proposait que d'avoir la paix dans son domestique, en ne chagrinant point Hector.

(C) *Pyrrhus partagea son lit avec elle.*] Virgile, pour garder le *décorum*, a introduit Andromaque, qui fait consister en cela son plus grand chagrin; car, dès qu'Énée lui eut demandé si la veuve d'Hector était mariée à Pyrrhus, elle baissa les yeux, et dit avec honte que c'avait été à son corps défendant, et qu'elle enviait la destinée de Polyxène, que la mort avait exemptée d'une semblable nécessité. Rien n'oblige à prendre au pied de la lettre tous ces discours : il en faut rabattre beaucoup pour la bienséance d'une honnête politique :

Hectoris, Andromache, Pyrrhin' connubia servas?
Dejecit vultum, et demissâ voce locuta est:
O felix una ante alias Priameia virgo,
Hostilem ad tumulum Trojæ sub mœnibus altis
Jussa mori: quæ sortitus non pertulit ullos,
Nec victoris hera tetigit captiva cubile!
Nos, patriâ incensâ, diversa per æquora vectæ
Stirpis Achilleæ fastus, juvenemque superbum
Servitio enixæ tulimus: qui deindè secutus
Lædæam Hermionem, Lacedæmoniosque hymenæos,
Me famulam famuloque Heleno transmisit habendam (11).

Mais il faut lui rendre justice; on ne l'a point représentée de complexion amoureuse. Ovide ne croyait qu'à

(1) Eurip., *in* Andromach., vs. 221 et seq.
(2) *Nommés Amphineüs, et Scamandrius.*
(3) *Nommé Palæterus.*
(4) Anaxic. Argolicor., *lib. II.*
(5) Ovidius, *in* Epist. Œnon. ad Paridem, *vs.* 107.
(6) *Idem, lib. II* de Arte amandi, *vs.* 645.
(7) Bibliot. ebois., *pag.* 169.
(8) *Dans ses* Paralipom. de Historicis græcis, *pag.* 5.
(9) Leti, Vie de Cromwel *dans le* Journal *de M.* de Beauval, *en* 1692, *pag.* 499.
(10) Sueton., *in* Aug., *cap. LXXI.*
(11) Virgil., Æneid., *lib. III*, *vs.* 319.

Digitized by Google

peine, en la voyant mère, qu'elle couchât avec son mari:

Nunquàm ego, te Andromache, nec te, Troemessa, rogarem,
Ut mea de vobis altera amica foret.
Credere vix videor, cùm cogar credere partu,
Vos ego cum vestris concubuisse viris (12).

(D) *Après la mort, ou même du vivant de ce prince, elle épousa Hélénus.*] Cette alternative m'a paru nécessaire, parce que les auteurs ne sont pas d'accord sur le temps du mariage d'Andromaque avec Hélénus. On vient de voir que, selon Virgile, ce mariage précéda la mort de Pyrrhus. Justin le dit aussi (13). Mais, selon Servius, elle ne devint la femme d'Hélénus que parce que Pyrrhus l'avait ordonné en mourant (14). Pausanias met aussi leurs noces après la mort de ce prince: Τοῦτο γὰρ Ἀνδρομάχῃ συνάψασιν ἀποθανόντος ἐν Δελφοῖς Πύρρου (15). *Huic enim* (Heleno) *Andromache nupsit, mortuo Delphis Pyrrho.*

(E) *Elle avait eu des enfans de Pyrrhus.*] Quelques-uns les mettent au nombre de trois, et les nomment Molossus, Piélus et Pergamus (16); ou bien Pyrrhus, Molossus et Æacide (17). D'autres ne parlent que de Molossus (18); et c'est de lui, selon Euripide (19), que descendirent les rois de Molossie. Pausanias les fait descendre de Piélus. Quant à Pergamus, le même Pausanias nous apprend qu'il s'en alla en Asie, et que sa mère Andromaque l'y suivit; qu'il tua Areüs prince de Teuthranie, s'étant battu en duel avec lui, pour la souveraineté; qu'il donna son nom à la ville, et qu'on y voyait son tombeau avec celui de sa mère. Servius parle bien différemment de tout cela, sur le 72e. vers de la VIe. églogue de Virgile. Pour ce qui est du fils qu'Hélénus eut d'Andromaque, il s'appelait Cestrinus, et il alla s'établir, avec une troupe d'Épirotes qui le suivirent volontairement, dans une province qui était au-dessus du fleuve Thyamis; il alla, dis-je, s'y établir, après que son père fut mort, et que le royaume eut été remis à Molossus, fils de Pyrrhus (20).

(F) *Elle a été le sujet de plusieurs belles tragédies, tant anciennes que modernes.*] Celle d'Euripide subsiste encore; et, si l'on veut savoir le succès de celle qui a paru sur le théâtre de Paris, on n'a qu'à lire ce que le Parnasse réformé a mis en la bouche de Montfleuri, fameux comédien, et y joindre un passage d'un poëte moderne: *Qui voudra savoir de quoi je suis mort* (c'est Montfleuri qui parle), *qu'il ne demande point si c'est de la fièvre, de l'hydropisie ou de la goutte; mais qu'il sache que c'est d'Andromaque..... Je voudrais que tous ces composeurs de pièces tragiques, ces inventeurs de passions à tuer les gens, eussent, comme Corneille, un abbe d'Aubignac sur les bras: ils ne seraient pas si furieux; mais ce qui me fait le plus de dépit, c'est qu'Andromaque va devenir plus célèbre par la circonstance de ma mort, et que désormais il n'y aura plus de poëte qui ne veuille avoir l'honneur de crever un comédien en sa vie* (21). Joignez à cela ces deux ou trois vers:

. . . . . *Un marquis,*
Enflé de son savoir chez les dames acquis,
Ennemi du bon sens, qu'à grand bruit il attaque,
Va pleurer au Tartufe, et rire à l'Andromaque.

(G) *Sa grande taille a été connue de toute la postérité.*] J'ai déjà rapporté deux vers d'Ovide sur ce sujet, dans la remarque (A). En voici deux autres du même auteur.

Parva vehatur equo: quòd erat longissima, nunquàm
Thebais Hectoreo nupta resedit equo (22).

Martial réfute Ovide, tant sur ceci, que sur ce qui a déjà été cité; car voici ce qu'il dit:

Masturbabantur Phrygii post ostia servi,
Hectoreo quoties sederat uxor equo (23).

Juvénal n'a point ignoré cette grande taille, puisqu'en parlant de certaines femmes, qui élevaient divers étages d'ornemens et de cheveux sur leur tête, il dit qu'à les regarder par devant

(12) Ovid., de Arte amandi, *lib. III*, *vs.* 519.
(13) Justinus, *lib. XVII*, *cap. III.*
(14) Servius *in lib. III* Æneidos, *vs.* 319.
(15) Pausan., *lib. I*, *pag.* 10.
(16) *Idem*, *ibid.*
(17) Scholiast. Euripid., *in* Andromach., vs. 24.
(18) Servius *in lib. III* Æneid., *vs.* 319.
(19) *In* Andromach., vs. 1247 et seq.
(20) Pausan., *lib. I*, *pag.* 10.
(21) Gueret, Parnasse réformé. *pag.* 108, 109.
(22) Ovid., de Arte amandi., *lib. III*, *vs.* 777.
(23) Martial., Epigr. *CV*, *lib. XI*, *vs.* 13.

Digitized by Google

on les prendrait pour des Andromaques ; mais qu'elles paraissaient fort petites par derrière :

Tot premit ordinibus, tot adhuc compagibus altum
Ædificat caput. Andromachen à fronte videbis,
Post minor est (24).

Voilà dans les modes de l'ancienne Rome quelque chose d'approchant de nos *fontanges*. Un autre poëte s'exprime ainsi :

. . . . . *Celsæ procul aspice frontis honores*
Suggestumque comæ (25).

La mère des dieux, avec ses tours sur la tête (26), n'y feraif œuvre, si l'on se met une fois à outrer la mode de nos *fontanges*. Voyez les *Amœnitates Theologico-Philologicæ* de M. Almeloveen, vous y trouverez (27) une curieuse littérature sur l'antiquité des *fontanges*. Voyez aussi la remarque (C) de l'article CONECTE, et ce passage de Synesius. Μέλλει γάρ, dit-il (28) en parlant d'une nouvelle mariée, καὶ εἰς τὴν ἀθώωσαν ἐδέδμην ταινιώσασθαί τε καὶ πυργοφόρος καθάπερ ἡ Κυβέλη περιπέσεσθαι. *Quippè etiam in diem septimum sequentem tæniis ornabitur, atque turrita quemadmodùm Cybele circumibit.* Mais, pour revenir à l'épouse du grand Hector, je dois dire que Darès le Phrygien l'a ornée de cent bonnes qualités, sans oublier la grande taille : *Andromacham, oculis claris, candidam*, LONGAM, *formosam, modestam, sapientem, pudicam, blandam.*

(H) *Son dialogue avec Hector, dans le VIe. livre de l'Iliade, est un des meilleurs morceaux de ce poëme.*] C'est le jugement qu'en a fait M. Perrault. Il a mis ce dialogue en vers français ; il lut sa version à l'académie française, quand on y reçut M. l'abbé Fénelon (29). Cette lecture fut précédée d'un petit discours très-bien tourné : il protesta qu'il reconnaissait Homère *pour le plus excellent, le plus vaste et le plus beau génie que la poésie ait jamais eu ;* et que, afin de persuader les incrédules qu'il l'honore selon son mérite, il avait traduit en français cet endroit de l'Iliade. Il avoue qu'il en a retranché quelques digressions qui lui semblaient trop languissantes. Voilà le défaut d'Homère : il est trop grand parleur, et trop naïf, grand génie d'ailleurs, et si fécond en belles idées, que, s'il vivait aujourd'hui, il ferait un poëme épique où il ne manquerait rien. Il n'aurait garde de donner à Andromaque, parmi les plaintes qu'elle fait de la mort de son mari, cette réflexion, que le petit Astyanax ne mangerait plus, sur les genoux de son père, la moelle et la graisse des moutons (30). C'est peindre d'après nature, je l'avoue ; mais aujourd'hui on ne souffre point ces naïvetés dans l'épopée ; nous trouverions cela trop bourgeois, et bon seulement pour la comédie. Je pense que nos comtesses et nos marquises craindraient de parler bourgeoisement si elles disaient comme la reine de Carthage dans Virgile, *lib. IV, Æneïd., vs.* 328.

. . . . . *Si quis mihi parvulus aulâ*
Luderet Æneas. . . . . . .

Ce ne sont pas les défauts des anciens poëtes, c'est celui de leur temps : proprement, il n'est pas question si les esprits sont meilleurs dans notre siècle qu'anciennement ; mais si notre siècle possède mieux les idées de la perfection, et si nous pouvons appliquer au grand Homère ce qu'Horace a dit d'un autre :

. . . . . : . *Sed illa,*
Si foret hoc nostrum fato dilatus in ævum,
Detereret sibi multa, recideret omne, quod ultra
Perfectum traheretur (31).

(I) *Quelques-uns ont fait valoir le soin qu'elle avait des chevaux d'Hector, afin de montrer que les femmes sont obligées de s'employer aux exercices les plus mécaniques du logis.*] Lisez ces paroles de Tiraqueau : *Quæ loca Franciscus Barbarus in suo libello de Re uxoriâ, quem apud Gallos imprimendum primi omnium dedi-*

(24) Juvenal., Sat. *VI*, *vs.* 501.
(25) Stat. Silv. *II*, *lib. I*, *vs.* 113.
(26) . . . . *Qualis Berecynthia mater*
Invehitur curru Phrygias turrita per urbes.
Virgil., Æneïd., *lib. VI*, *vs.* 785.
(27) *Pag.* 106, *et seq.*
(28) Synes., Epist. *III.*
(29) *Le 31 de mars* 1693. *On a imprimé cette version dans la Ire. partie du* Recueil de pièces curieuses, *à la Haye, chez Moetjens, en* 1694.
(30) *Voyez ci-dessus*, tome Ier, *pag.* 152, *citation* (25).
(31) Horat., Sat. *X*, *lib. I*, *vs.* 67.

Digitized by Google

mus, solerter scitèque annotavit, monens his exemplis uxores ne res hujusmodi contemnant quas Andromache, etc..... et hoc quoque à nostris commemoravit Jo. Lupus in rep. rubr. de don. inter vir. et uxor. *et Bo. Curtil.* in tract. nobilitatis, in 38 privilegio (32). Tiraqueau n'a fait nulle réflexion sur ce que le mari d'Andromaque n'était pas servi le premier; il a cru, sans doute, que cela prouverait trop, et qu'il fallait écarter de la vue des lecteurs une telle idée.

(32) Andr. Tiraquell., de Nobilit., *cap.* XX, *num.* 101, *pag.* 78.

ANDROMAQUE, en latin *Andromachus*. Je ne parlerai que de six hommes de ce nom. Le premier ANDROMAQUE était de Sicile : il fut père de l'historien Timée, et fondateur de la ville de Tauromenium, aujourd'hui *Taormine*. C'était un homme de cœur, et fort opulent. Il rassembla (*a*) sur une éminence nommée *Taurus*, proche de Naxus, les habitans de cette ville, qui s'étaient sauvés lorsque le tyran Denys la ruina. Il se maintint long-temps dans ce poste, et ce fut la raison pour laquelle il le nomma *Tauromenium*. Les fugitifs de Naxus prospérèrent dans cette nouvelle demeure; de sorte qu'en peu de temps ce fut une ville considérable (*b*). Andromaque y reçut Timoléon, et voulut bien qu'il en fît sa place d'armes. Ce général corinthien ne venait que pour délivrer la Sicile des tyrans dont elle était opprimée. Andromaque faisait profession ouverte d'inimitié contre les tyrans, et il sollicitait depuis long-temps les Corinthiens à se porter pour libérateurs de la Sicile. Ils convinrent donc aisément Timoléon et lui d'agir de concert pour le rétablissement de la liberté (*c*). Le second ANDROMAQUE servit sous Alexandre-le-Grand, et fut gouverneur de la Cœlé-Syrie. Les Samaritains le brûlèrent vif; mais Alexandre fit châtier selon leur mérite les auteurs de cette cruelle action (*d*). Je n'ai point trouvé d'autre Andromaque dans Quinte-Curce, quoique M. Moréri prétende y en avoir vu plusieurs. Le troisième ANDROMAQUE fut beau-frère de Séleucus Callinicus, roi de Syrie, et eut un fils (*e*) qui s'empara des provinces situées au-deçà du mont Taurus, et qui se fit saluer roi au temps d'Antiochus-le-Grand. Cet Andromaque fut détenu prisonnier assez long-temps en Égypte. Les Rhodiens obtinrent sa liberté, non pas de Ptolomée Évergètes, comme on l'a dit dans le Supplément de Moréri, mais de Ptolomée Philopator (A). Le quatrième ANDROMAQUE fut un traître, qui fit savoir aux Parthes tous les desseins de Crassus, et qui, ayant été choisi pour guide, mena l'armée romaine dans des lieux où il n'était pas possible d'éviter qu'on ne la taillât en pièces. Voyez Plutarque, page 562, vie de Crassus. Le cinquième ANDROMAQUE était médecin de Néron : j'en parle dans l'article suivant. Le sixième ANDROMAQUE est un sophiste qui enseignait

(*a*) *En la* 105e. *olympiade, vers l'an de Rome* 395.

(*b*) Diodor. Siculus, *lib. XVI, pag.* 411.

(*c*) Plutarch. *in* Timoleonte, *pag.* 240. *Voyez aussi* Diodore de Sicile, *lib. XVI.*

(*d*) Curtius, *lib. IV, cap. IX.* Eusebius, *ad olympiadem* 112.

(*e*) *Il se nommait* ACHÉE. *Voyez son article.*

Digitized by Google

dans Nicomédie sous le règne de Dioclétien. C'est Suidas qui le dit.

(A) *Les Rhodiens obtinrent sa liberté, non pas de Ptolomée Évergètes; mais de Ptolomée Philopator.*] La faute du continuateur de Moréri est visible à quiconque fait réflexion que quand les Rhodiens obtinrent la liberté d'Andromaque, il y avait deux ans que son fils avait passé le mont Taurus avec Séleucus Céranus, roi de Syrie, pour faire la guerre à Attalus, roi de Pergame. Or, cette expédition fut faite la même année que Ptolomée Évergètes mourut, et que Ptolomée Philopator lui succéda (1). C'est donc Ptolomée Philopator qui mit en liberté Andromaque, afin de favoriser les Rhodiens, qui voulaient ôter à la ville de Byzance la faveur d'Achée, et qui ne crurent pas que rien fût plus propre à leur procurer la bienveillance de ce prince que le présent qu'ils lui feraient de son père. Voyez la remarque (A) de l'article Achée.

(1) *Voyez Calvisius, ad ann. III olympiadis* 139.

ANDROMAQUE, natif de l'île de Crète, médecin de l'empereur Néron (*a*), s'est principalement immortalisé par l'antidote qu'il inventa en mêlant des chairs de vipère au mithridate (*b*). Cet antidote fut nommé *Thériace* à cause de ce mélange, et nous l'appelons *Théria*que. Θηρίον signifie une bête; mais les médecins entendent en particulier par θηρία les bêtes venimeuses (*c*). Cet antidote effaça le mithridate, qui avait été jusqu'alors dans une très-grande estime (*d*). Andromaque fit la *description* de son *antidote* en vers élégiaques, et la dédia à Néron (*e*). Son fils, nommé Andromaque, fit la même *description* en prose (*f*). Damocrates la fit en vers iambiques, dans un poëme qu'il composa sur les antidotes (*g*). Nous apprenons de Galien qu'Andromaque le père fit un traité *de Medicamentis compositis ad affectus externos* (*h*); et que c'était un homme docte et éloquent (*i*). Érotien lui dédia son Lexicon. Je suis surpris que Meursius ait oublié un si célèbre médecin dans la liste qu'il a donnée des hommes illustres de l'île de Crète, au livre IV de son Traité de cette île. Quelques-uns prétendent que ce médecin a été un bon astrologue (A).

(*a*) Galenus, de Theriacâ, ad Pison.
(*b*) Vossius, de Philos., *cap. XII, pag.* 95.
(*c*) *Vide* Galen., de Theriac., ad Pamphil.
(*d*) Vossius, de Philos., *cap. XII, pag.* 95.

(*e*) Galenus, *lib. I.*, de Antidotis. Tzetzes, *chil. XII, n.* 397, *p.* 224.
(*f*) Galenus, *ibid.*
(*g*) *Idem*, de Theriacâ, ad Pisonem.
(*h*) *Apud* Vossium, de Philosoph., *pag.* 96.
(*i*) Galen., de Antid., *lib. I, cap. I.*

(A) *On prétend que ce médecin a été un bon astrologue.*] Commençons par rapporter les paroles de Vossius. *Circa olympiadem CXI* (l'imprimeur a oublié un C; il fallait dire CCXI) *ac deinceps, nempè extremis Neronis temporibus, et sub Vespasiano, magnum sibi decus hâc scientiâ peperit Andromachus Cretensis, qui primus dicitur edidisse theoricas planetarum.* Voilà le texte de Vossius, à la page 161 de son livre *de Scientiis mathematicis*; et voici le commentaire qu'il y ajoute: cette division est sa méthode ordinaire. *Consentiunt de eo Lucas Gauricus, et Christophorus Clavius, nisi quòd Gauricus perperàm* Andronicum *vocat qui Clavio rectiùs* Andromachus. *Illum vide in Calendario ecclesiastico* (*1), *hunc Commentario in Sphæram Joan. de Sacrobosco* (*2). Je m'étonne que Vossius n'ait point dit s'il croyait ou non que cet Andromaque l'astrologue fût le

(*1) *Folio* 16, *edit. Venet. apud Juntas, ann.* 1552.
(*2) *Commentar., in cap. I, pag.* 4.

Digitized by Google

même que celui qui a inventé la thériaque. Le temps où il le fait vivre, et la patrie qu'il lui donne, conduisent à croire qu'il n'y a ici qu'un Andromaque. Je crois néanmoins que le silence de Vossius est un silence de précaution. Il ne voyait pas assez clair dans cette affaire ; il n'a osé rien dire, ni pour, ni contre. Moréri, bien plus hardi, a décidé qu'Andromaque le médecin de Néron, et Andromaque l'astrologue, le premier qui ait écrit de la théorie des planètes, sont une seule et même personne. Je croirais facilement que l'astrologie d'Andromaque est une chimère ; car M. Drelincourt, oracle que je ne consultais jamais sans avoir lieu d'admirer l'étendue et l'exactitude de son érudition, eut la bonté de m'apprendre, avec plusieurs autres choses dont je me suis servi dans cet article, que l'*Inventor theoricarum* de Clavius est une faute, laquelle on doit corriger par *Inventor theriacarum*. Les deux témoins de Vossius sont anéantis par-là, pour ce qui concerne la théorie des planètes : l'un ne parle que d'Andronicus, et l'autre ne donne à Andromachus que l'invention de la thériaque. Nous avons ici un exemple bien sensible des erreurs que les fautes d'impression et de copiste font commettre aux hommes doctes. Blancanus, sur la foi de Clavius, a mis Andromaque parmi les mathématiciens : *Andromachus Cretensis, quem theoricarum inventorem facit Clavius* (1). Je dis la même chose touchant Vossius. On n'a donc point d'autre fondement qu'une faute d'impression, qu'un changement de *theriacarum* en *theoricarum*, pour dire qu'Andromaque est le premier qui ait écrit de la théorie des planètes. M. Drelincourt fortifiait sa conjecture, entre autres raisons, par celle-ci : C'est que l'épithète d'*Inventor* ne vaut rien avec la théorie des planètes, qui était d'ailleurs connue avant l'empire de Néron; mais *Inventor*, joint avec *theriacarum*, va le mieux du monde pour Andromachus. Il se pourrait faire qu'une semblable méprise des imprimeurs ou des copistes eût érigé en astrologue notre Andromaque entre les mains de Clavius, ou entre les mains de l'auteur que Clavius a suivi, soit médiatement, soit immédiatement. Pour l'Andronicus de Gauric, ou pour quelque nom semblable, on aura pu imprimer *Andromachus*. Sur cela, ceux qui auront su qu'un Andromachus de Crète a été médecin de Néron, et inventeur de la thériaque, auront ajouté ces titres et ces éloges au mot *Andromachus*, en donnant la liste des astrologues.

(1) Blancan., *in* Mathematicor. Chronologiâ, *pag.* 50.

ANDRONICUS, philosophe péripatéticien, natif de l'île de Rhodes, vint à Rome au temps de Pompée et de Cicéron (A), et y travailla puissamment à la gloire d'Aristote, dont il fit connaître les écrits (B), après les avoir tirés de la confusion où ils étaient, et leur avoir donné un ordre plus méthodique (C). La destinée de ces écrits avait été fort singulière, comme nous le dirons en un autre lieu (*a*). On ne saurait bien représenter le grand service qui fut rendu alors par Andronicus à la secte des péripatéticiens. Peut-être ne serait-elle jamais devenue fort célèbre, s'il n'eût pris un soin si particulier des œuvres du fondateur. Ce soin procura beaucoup de gloire à Andronicus (*b*). Quelques savans ne lui attribuent pas la *paraphrase de la Morale d'Aristote* (D); d'autres la lui attribuent, et prétendent qu'il a aussi composé le petit livre *des Passions*, que David Hoeschelius publia l'an 1593. Il est certain qu'Andronicus avait publié quelque chose; car Aulu-Gelle, faisant un chapitre (*c*) sur

(*a*) *Dans les remarques de l'article* Tyrannion.

(*b*) *Quem cùm acutum diligentemque Aristotelicorum librorum et judicem et repertorem judicaverit antiquitas.* Boëtius, *Proœmio libri de* Interpretat.

(*c*) *C'est le Ve. du XXe. livre.*

Digitized by Google

les deux espèces de leçons qu'Aristote faisait à ses écoliers, donne mot à mot une lettre qu'Alexandre écrivit à Aristote, et la réponse d'Aristote, et nous apprend qu'il avait trouvé ces deux lettres dans un ouvrage du philosophe Andronicus. Personne ne saurait dire si cet ouvrage est la paraphrase des catégories, ou celle de la physique. On sait bien qu'Andronicus a paraphrasé ces deux traités d'Aristote (E). Je ne crois pas qu'il ait été le maître de Strabon (F).

(A) *Il vint à Rome au temps de Pompée et de Cicéron.*] On peut recueillir cela de deux passages de Plutarque : l'un est dans la Vie de Sylla (1), l'autre dans la Vie de Luculle (2). Celui de la Vie de Sylla nous apprend trois choses : 1°. Que Sylla fit porter d'Athènes à Rome la bibliothèque d'Apellicon, où les œuvres d'Aristote se trouvaient pour la plupart; 2°. Que le grammairien Tyrannion tira de la bibliothèque de Sylla plusieurs livres; 3°. Qu'Andronicus le Rhodien eut de ce Tyrannion les ouvrages d'Aristote. L'autre passage de Plutarque nous apprend que Tyrannion fut pris par Luculle à la défaite de Mithridate, et que Muréna, l'ayant demandé à Luculle, l'affranchit. On sait d'ailleurs que ce grammairien s'enrichit à Rome, et y amassa une nombreuse bibliothèque. Il faut donc qu'Andronicus ait été à Rome au temps que je marque, puisqu'il retira des mains de Tyrannion les ouvrages d'Aristote. Nous verrons dans la remarque (C) si le père Rapin a dû dire qu'Andronicus ne vint à Rome qu'après la mort de Tyrannion.

(B) *Il fit connaître les écrits d'Aristote.*] Cela suppose qu'ils n'étaient pas connus à Rome, et j'ai raison de le supposer, puisque Cicéron l'assure, et que Plutarque veut même qu'ils aient été peu connus aux Athéniens, lorsque Sylla se saisit des livres d'Apellicon (3). Le père Rapin a remarqué avant moi ce que je suppose. *Ce fut cet Andronicus*, dit-il (4), *qui commença à faire connaître Aristote dans Rome, environ le temps que Cicéron s'élevait, par sa grande réputation, aux premières charges de la république....* Cicéron *avait appris en Grèce ce que c'était qu'Aristote* : « Il » connaissait une partie de son mérite, qui n'était pas encore fort connu à Rome, comme il paraît par » la surprise de Trébatius qui, étant » venu rendre visite à Cicéron dans » sa maison de Tusculum, et étant » entré avec lui en sa bibliothèque, » tomba par hasard sur le livre des » Topiques d'Aristote, dont Cicéron » avait une copie. Trébatius lui demanda ce que c'était que ce livre, » et de quelle matière il traitait; car » quoiqu'il ne fût pas ignorant, il » n'avait pas toutefois encore entendu parler d'Aristote. Cicéron lui répondit qu'il ne devait pas s'en étonner; *car ce philosophe n'était connu que de fort peu de gens* (5). » Je ne saurais m'empêcher de dire ici que cet agréable écrivain ne rapporte pas exactement le passage de Cicéron. Apparemment il ne l'a point fait par mégarde, mais afin que sa narration fût moins chargée. C'est un inconvénient inséparable de ceux qui s'attachent à l'exactitude : ils ne sauraient éviter un détail qui fatigue le lecteur. Or, on aime mieux être trompé par une narration coulante et serrée, que d'être ennuyé par un discours trop exact. Voici ce qu'il aurait fallu dire pour représenter en abrégé le passage de Cicéron dans son état naturel. Trébatius, feuilletant dans la bibliothèque de Cicéron tels livres que bon lui semblait, tomba sur les Topiques d'Aristote. Il fut frappé de ce titre, et demanda tout aussitôt à Cicéron ce que c'était que cet ouvrage; et dès qu'il l'eut su, il pria Cicéron de vouloir lui expliquer cette matière. Cicéron

(1) *Pag.* 468.
(2) *Pag.* 584.

(3) Οὔπω τότε σαφῶς γνωριζόμενα τοῖς πολλοῖς. *Haud dum satis in vulgus noti.* Plutarchus, in Sylla, *pag.* 468.

(4) Rapin, Comparaison de Platon et d'Aristote, *pag.* 374.

(5) *Le père* Rapin *cite en marge ce qui suit :* Quod quidem minimè sum admiratus eum philosophum Trebatio non esse cognitum, qui ab ipsis philosophis, præter admodùm paucos, ignoretur. *Cicero Topicor. initio.*

Digitized by Google

aima mieux lui conseiller, ou d'étudier lui-même ce livre, ou de se le faire expliquer par un habile rhétoricien. Trébatius essaya l'une et l'autre de ces deux choses sans nul succès : l'obscurité du livre le rebuta. Le rhétoricien lui dit qu'il ne connaissait point Aristote. Cicéron n'en fut pas étonné, encore que cette ignorance ne lui parût pas digne d'excuse. Il fallut donc qu'à la prière de Trébatius, qui était un docte jurisconsulte, il écrivît sur les Topiques d'Aristote (6): *Utrumque, ut à te audiebam, es expertus. Sed à libris te obscuritas rejecit. Rhetor autem ille, magnus ut opinor, Aristotelica se ignorare respondit. Quod quidem minimè sum admiratus, eum philosophum rhetori non esse cognitum, qui ab ipsis philosophis præter admodùm paucos ignoretur. Quibus eò minùs ignoscendum est, quòd non modò rebus iis quæ ab illo dictæ et inventæ sunt allici debuerunt: sed dicendi quoque incredibili quâdam cum copiâ, tum etiam suavitate* (7). Pour ne rien céler aux lecteurs, je dois dire ici que Strabon donne à entendre que le bibliothécaire de Sylla permit aux libraires de faire des copies des ouvrages d'Aristote ; mais qu'ils se servirent de copistes ignorans, et qu'ils ne collationnèrent point (8) : cela fit que ces ouvrages furent publiés avec mille fautes. On ne pourrait point réfuter par-là ce que j'ai dit : je puis répondre que l'édition d'Andronicus étant plus correcte excita la curiosité des savans, qui était demeurée assoupie pour des éditions pleines de désordre. Voyez la note (8).

(C) *Il donna un ordre plus méthodique aux ouvrages d'Aristote.*] Plutarque assure qu'Andronicus, ayant eu de Tyrannion les ouvrages d'Aristote et ceux de Théophraste, les publia, et y joignit des indices : Παρ' αὐτοῦ τὸν Ῥόδιον Ἀνδρόνικον συνθέσαντα τῶν ἀντιγράφων εἰς μέσον θεῖναι, καὶ ἀναγράψαι τοὺς νῦν φερομένους πίνακας (9). Amyot a rendu ainsi ce grec : *Andronicus le Rhodien ayant, par les mains* de Tyrannion, *recouvré les originaux, les mit en lumière, et écrivit les sommaires que nous avons maintenant.* Il est bon de joindre à cela ce passage de Porphyre : Μιμησάμενος δ' Ἀπολλόδωρον τὸν Ἀθηναῖον, καὶ Ἀνδρόνικον τὸν Περιπατητικὸν, ὧν ὁ μὲν Ἐπίχαρμον τὸν κωμῳδιογράφον εἰς δέκα τόμους φέρων συνάγαγε, ὁ δ' Ἀριστοτέλους καὶ Θεοφράστου βιβλία εἰς πραγματείας διεῖλε, τὰς οἰκείας ὑποθέσεις εἰς ταυτὸ συναγάγων, οὕτω δὲ καὶ ἐγω (10). *Imitatus Apollodorum Atheniensem et Andronicum peripateticum, quorum ille Epicharmum comicum in decem collegit tomos, iste verò Aristotelis et Theophrasti libros in tractatus distribuit, proprias suppositiones in idem conducens; sic et ego.* J'avoue que je n'entends pas trop bien la force de ces mots grecs : τὰς οἰκείας ὑποθέσεις εἰς ταυτὸ συναγάγων. J'entends beaucoup moins cette version : *proprias suppositiones in idem conducens;* mais il me semble que l'un ou l'autre de ces deux sens peut passer. Porphyre veut nous apprendre ou qu'Andronicus rassembla en un même corps tous les traités qui appartenaient à une même matière, ou qu'il joignit à chaque traité un sommaire convenable. Le premier sens me paraît meilleur, et s'accorde mieux avec Plutarque, et avec la comparaison que Porphyre fait entre Andronicus et lui ; car Porphyre n'a fait autre chose que mettre des titres aux écrits de son maître Plotin, et que les ranger sous certaines classes. Je n'ai point trouvé d'auteur qui dise tout ce que j'ai lu dans le père Rapin ; et comme il ne cite que Plotin, je ne sais s'il parle après quelque livre que je n'ai pas consulté, ou s'il paraphrase Plotin et Plutarque. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'il dit ; Moréri n'a fait que le copier: *Après la mort* de Tyrannion, *Andronicus le Rhodien étant venu à Rome, et connaissant fort bien le mérite d'Aristote, parce qu'il avait été nourri dans le Lycée, il traita avec les héritiers de Tyrannion de ces écrits, et, les ayant en son pouvoir, il s'attacha avec tant d'ardeur à les examiner et à les reconnaître, qu'il en fut en quelque façon le premier restaurateur, com-*

(6) *Il le composa après la mort de César; d'où l'on peut conclure que l'édition même d'*Andronicus *ne rendit pas d'abord bien communs dans Rome les livres d'*Aristote.

(7) Cicero, *init. Topicor.*

(8) Strabo, *lib. XIII, pag.* 419.

(9) Plutarch., *in* Syllâ, *pag.* 468.

(10) Porph., *in* Vitâ Plotini.

Digitized by Google

me l'assure Porphyre dans la Vie de Plotin. Car non-seulement il y rétablit ce qui s'y était glié par la longueur du temps et par la négligence de ceux qui avaient eu ces écrits entre les mains ; mais il les tira même de l'étrange confusion où il les avait trouvés, et en fit faire des copies (11). Le commencement de ce passage dément Plutarque, qui assure qu'Andronic tira des mains de Tyrannion les ouvrages d'Aristote. Plutarque, je l'avoue, n'est pas si exact qu'il faille se faire un scrupule de s'écarter de ses circonstances; mais quand on n'a point d'auteur qui assure que les héritiers de Tyrannion, et non pas Tyrannion lui-même, vendirent les écrits d'Aristote à Andronicus, je crois qu'on fait bien de suivre Plutarque, puisque les raisons chronologiques ne se déclarent pas contre lui. Voyez les remarques de l'article TYRANNION. Quelqu'un a dit qu'Andronicus a été le dixième successeur d'Aristote, et qu'il a fleuri en la 180e. olympiade (12).

(D) *On ne lui attribue pas absolument la paraphrase de la Morale d'Aristote.*] Daniel Heinsius, qui a traduit en latin cette paraphrase, fait connaître assez clairement qu'il la croit de ce célèbre péripatéticien. Il la publia en grec et en latin, à Leyde, l'an 1607, in-4° : elle n'avait jamais été imprimée, ni en grec, ni en latin. Il se glissa une infinité de fautes dans cette édition, qui furent corrigées, du moins en partie, dans celle de l'an 1617, in-8°. Heinsius a mis le nom d'Andronicus Rhodius à la tête de la seconde édition. Il s'était contenté dans la première de donner le livre à un ancien philosophe, excellent péripatéticien. Il s'en tint à cette généralité. Une parenthèse peut justifier Gabriel Naudé contre M. Placcius : *Cui se Danielis Heinsii.... diligentiâ socium non ità pridem adjunxit Andronicus Rhodius (aut potiùs Olympiodorus) : tamen enim appellationem in posteriori editione consultò sortitus est, cùm in priori ab eodem Heinsio factâ Lugduni Batavorum sub anonymi nomine latens.... fuisset.... avidè à cunctis receptus.* C'est Naudé qui dit cela dans sa *Bibliographie politique* ; sur quoi M. Placcius fait cette remarque : *Ubi lapsus memoriæ sit oportet quod de* Olympiodoro *memorat, cùm ejus nullam unquàm in alterutrâ editione mentionem* Heinsius *fecerit* (13). La parenthèse montre qu'on a pu n'imputer à Heinsius que le titre d'*Andronicus Rhodius*. Meursius ne doute point qu'Andronic n'ait fait cette paraphrase et le traité περὶ παθῶν, que David Hoeschelius a publié sur deux manuscrits : l'un, qu'il avait reçu de Margunius ; l'autre, qu'André Schottus avait envoyé d'Espagne à Sylburgius (14). Vossius attribue ce dernier livre à un Andronic beaucoup moins ancien que celui dont je parle dans cet article (15). Reinesius est du même avis que Meursius (16) ; mais Saumaise soutient hautement qu'Andronic de Rhodes n'est point l'auteur de la paraphrase que Daniel Heinsius a traduite. *C'est sans aucun jugement*, dit-il (17), *que ceux qui ont les premiers publié cette paraphrase l'ont attribuée à Andronicus:* et il se moque de ce qu'ils s'étaient vantés d'avoir trouvé plusieurs bonnes preuves de ce fait dans les anciens interprètes d'Aristote (18). Il montre que le véritable Andronicus explique autrement, dans Aulu-Gelle, que ne fait le paraphraste, la différence qu'il y avait entre les ἐξωτερικὰ, et les ἀκροατικὰ d'Aristote. Il s'étend beaucoup là-dessus. Il ajoute qu'en plusieurs choses le paraphraste n'est point du sentiment d'Aristote (19). *In tam multis abit à mente Aristotelis, ut Andronici esse genuinum opus soli possint credere qui nihil in litteris his vident.* Il ne saurait croire qu'un aussi grand philosophe qu'Andronicus eût voulu abuser de son loisir, jusqu'au point de paraphraser un ouvrage qui est le plus clair du monde : *Quis credat tanti nominis peripateticum otium suum occupâsse in Ethicis Aristotelis Paraphrasi elucidandis, quo libro*

(11) Rapin, Comparaison de Platon et d'Aristote, *pag.* 373, 374.

(12) Ammonius, *apud* Jonsium de Scriptor. Hist. Philosophor., *pag.* 60.

(13) Placcius, de Anonymis, *pag.* 62.

(14) Meursius, de Rhodo, *lib. II*, *cap. V*, *pag.* 88.

(15) Vossius, de Philosophiâ, *cap. V*, *pag.* 36.

(16) Reinesii Epist., ad Rupertum, *pag.* 312.

(17) Salmasius, in Epictet. et Simplic., *pag.* 227.

(18) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 228.

(19) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 241.

Digitized by Google

nihil lucidius? Cette dernière preuve me semble faible.

(E) *Il a paraphrasé les Catégories et la Physique d'Aristote.*] Simplicius le témoigne en divers endroits de ses Commentaires. Voyez François Patricius (20).

(F) *Je ne crois pas qu'il ait été le maître de Strabon.*] Je ne sais si les imprimeurs ont oublié quelques mots ou quelques lignes de la copie de Reinesius, ou si Reinesius est le véritable auteur de ces paroles de la page 312 (21). *Amasiæ Magister* (Andronicus Rhodius) *Strabonis : hic l.* XIV. C'est dire que Strabon, dans son XIVe. livre., nous apprend qu'il fut disciple d'Andronicus Rhodius à Amasia. Je trouve bien qu'il fut disciple du grammairien Aristodemus à Nyse (22), et du philosophe péripatéticien Xenarque, dans un autre lieu (23); mais je suis fort trompé s'il dit autre chose d'Andronicus, dans son XIVe. livre, que de le compter entre les hommes illustres de l'île de Rhodes (24); et j'oserais assurer qu'il n'a dit en aucun lieu de ses ouvrages, ni qu'il ait été disciple d'Andronicus, ni qu'Andronicus ait jamais enseigné dans Amasia.

(20) Discussionum Peripateticar. *tom. I, lib. IV, pag.* 40, 41.
(21) *De ses* Lettres à Rupert.
(22) Strabo, *lib. XIV, pag.* 447.
(23) *Idem, ibid., pag.* 461.
(24) *Idem., pag.* 451.

ANDRONICUS (MARCUS-POMPILIUS), Syrien de nation, enseigna la grammaire à Rome. S'attachant trop à étudier la philosophie (A), il ne soutenait pas avec la diligence nécessaire sa profession de grammairien; de sorte que son école fut négligée. Quand il vit qu'on lui préférait, non-seulement Antoine Gniphon, mais aussi d'autres grammairiens inférieurs à celui-là, il ne voulut plus tenir école, ni demeurer à Rome; il se retira à Cumes, et employa son loisir à faire des livres. Cette occupation ne le tira pas de la misère; il était si pauvre, qu'il fut obligé de vendre à un très-vil prix le meilleur de ses ouvrages (B). On avait supprimé cet ouvrage; mais Orbilius le racheta, et le publia sous le nom de l'auteur : il s'en vanta pour le moins. Andronicus était de la secte d'Épicure, et vivait au temps de Cicéron (*a*). M. Moréri a commis ici bien des fautes (C).

(*a*) *Ex* Suetonio de illustribus Grammat. *cap. VIII.*

(A) *Il s'attacha trop à étudier la philosophie.*] Les paroles de Suétone sont bien choisies : *Studio Epicureæ sectæ, desidiosior in professione grammaticæ habebatur, minùsque idoneus ad tuendam scholam.* C'est une leçon à tous ceux qui veulent s'attirer un grand nombre de disciples. Il faut, ou qu'ils s'appliquent tout entiers à leur profession, ou que l'on ne sache pas qu'ils s'appliquent à d'autres choses. Un humaniste, qui veut faire le philosophe, qui est curieux d'expériences physiques, qui examine avec ardeur si Descartes a mieux réussi que Gassendi, court grand risque de voir déserter sa classe. Un médecin fort attaché aux médailles, aux mathématiques, aux généalogies, verra diminuer de jour en jour le nombre de ses malades. C'est pour cela que M. Spon fut bien aise d'apprendre au public que l'on se tromperait fort, si l'on croyait que l'étude de l'antiquariat fût sa principale affaire (1). Il éprouvait que cette opinion lui faisait grand tort, eu égard à la pratique de la médecine. Il est même indubitable, qu'un professeur, qu'on sait engagé à la composition de plusieurs livres, ne passe pas pour être propre à faire de bons écoliers : on s'imagine qu'il n'en a pas le temps. C'est pourquoi ceux qui chercheraient à s'enrichir par l'instruction de la jeunesse, feraient fort mal de s'engager à être auteurs.

(B) *Il fut obligé de vendre à très-*

(1) *Voyez la* lettre *qu'il écrivit à l'auteur des* Nouvelles de la République des lettres, *mois de janvier* 1685, *article V.*

Digitized by Google

vil prix le meilleur de ses ouvrages.] Suétone le traite d'opuscule. *Opusculum*, dit-il (2), *Annalium elenchorum*. Le titre devait donc être *Elenchi Annalium*. Il y a de bons manuscrits de Suétone qui ont cette leçon : *Opusculum suum Annalium Ennii elenchorum* (3). Achille Statius (4), et Vossius (5), se déclarent pour cette leçon, et ils font bien ce me semble. De quelque façon qu'on lise, on peut connaître qu'Andronicus avait censuré quelque annaliste.

(C) *M. Moréri a commis ici bien des fautes.*] 1°. Il a dit *Pompinius*, au lieu de *Pompilius* ; 2°. il avance faussement qu'Andronicus *avait été précepteur de Jules César ; et que Cicéron, étant déjà préteur, se faisait un grand plaisir d'être du nombre de ses auditeurs* ; 3°. il traduit *Annalium Elenchi*, par *des Annales disposées en tables* ; 4°. il dit que *quelques-uns ont attribué* ces tables *à Ennius*. C'est ainsi qu'il entend ces paroles de Vossius, *in quibusdam tamen libris est* Annalium Ennii elenchorum ; 5°. il énerve le raisonnement de Suétone. Cet historien avait touché deux circonstances qui prouvaient merveilleusement la pauvreté d'Andronicus : l'une était prise de l'importance de ce qui fut vendu ; c'était le principal ouvrage de l'auteur : l'autre était tirée du vil prix que cet ouvrage fut vendu. M. Moréri croyait tout dire par ces paroles : *Il était si pauvre, qu'il fut contraint, pour subsister, de vendre un petit traité qu'il avait composé.* Comment ne voyait-il pas qu'il ôtait presque toute la force à la preuve de l'historien latin ? On ne sera pas fâché de savoir d'où est venue sa seconde faute qui comprend deux ou trois insignes faussetés. Il n'a point compris le raisonnement de Vossius. Il s'agissait de prouver qu'Andronicus avait vécu au temps de Sisenna, de Quadrigarius et de quelques autres. Vossius le prouve par la raison qu'Antoine Gniphon et Andronicus ont vécu en même temps, et que ce Gniphon, au rapport de Suétone, enseignait dans la maison de Jules César, et eut Cicéron pour auditeur. Il enseigna dans la maison de Jules César, lorsque Jules César n'était encore qu'un enfant : Cicéron, déjà préteur, l'allait entendre. Voilà deux circonstances de temps que Vossius emprunte de Suétone, pour établir l'âge de Pompilius Andronicus, en y joignant cet autre fait attesté par Suétone ; c'est qu'Andronicus, et Gniphon tinrent école en même temps. M. Moréri s'est égaré au milieu du plus beau chemin : il a entendu d'Andronicus ce que Vossius disait de Gniphon. Il a cru d'ailleurs que tenir école dans la maison d'un homme, ne soit autre chose qu'être précepteur de son fils.

(2) Sueton., de illustr. Grammat., *cap. VIII.*

(3) *Vide* Casaubonum *in hunc* Suetonii *locum.*

(4) *In* Sueton., *ibidem.*

(5) *De* Histor. Latin., *pag.* 47.

ANDRONICUS, de Thessalonique, fut un des Grecs fugitifs qui portèrent l'érudition en Occident au XVe. siècle. Il passait pour le meilleur professeur après Théodore Gaza, et peut-être même qu'il le surpassait dans l'intelligence de la langue grecque ; car il avait lu tous les auteurs qui avaient écrit en cette langue, et il entendait fort bien la philosophie d'Aristote. Il enseigna dans Rome, et il y était logé chez le cardinal Bessarion. Les gages qu'on lui donnait furent si petits, que la misère l'obligea à sortir de Rome. Il s'en alla à Florence : il y fut professeur assez long-temps, et s'attira un grand nombre d'auditeurs ; mais comme il espérait de trouver en France une meilleure fortune, il s'y transporta, et y mourut peu après dans un âge très-avancé. Il prononçait mal, et il ne se mêlait d'autre chose que de ses études (*a*). Platine lui donne l'éloge d'avoir très-bien su et le grec et le latin (*b*). On

(*a*) *Græcâ et latinâ linguâ apprimè eruditus.* Platina, *in* Panegyric. Bessarionis.

(*b*) *Tiré de* Volaterran, *lib. XXI*, *pag.* 775.

Digitized by Google

verra dans mes remarques une méprise de Gabriel Naudé (A). Il y avait en même temps un autre ANDRONIC qui enseignait à Bologne, et qui était de Constantinople (B).

(A) *Voici une méprise de Gabriel Naudé au sujet d'Andronic.*] Ayant dit qu'un Hermonyme de Sparte enseigna dans Paris, il ajoute, *après cela, il y en vint encore un autre, nommé Tranquillus Andronicus Dalmata, qui fut le dernier de ceux qui y arrivèrent pendant le règne de Louis XI* (1). Il est visible qu'il confond Andronic de Thessalonique avec celui dont je parle dans l'article suivant. Moréri a commis la même faute; et, ayant voulu se servir de distinction, il s'est encore plus embrouillé. Il veut que son *Tranquillus Andronic*, professeur en langue grecque à Paris, ne soit pas celui *qui avait beaucoup de part en l'amitié du cardinal Bessarion*; et néanmoins, c'est une chose certaine que le client de ce cardinal ne diffère point de celui qui fut professeur à Paris. Il ne fallait pas le nommer *Calixte Andronic*, comme a fait M. Moréri; mais *Andronic Calliste*. Considérez ces paroles qui nous apprennent qu'il était parent du fameux Théodore Gaza : *Gaudeo equidem plurimùm*, c'est Philelphe qui parle, dans une lettre qu'il écrivit de Milan à ce Théodore, le 21 de janvier 1469, *eruditissimum virum mihique amicissimum Andronicum Kallistum necessarium tuum apud vos agere, id est in musarum et sapientiæ domicilio, quem ut verbis meis salvere jubeas abs te peto, meque τοῖς περὶ Βησσαρίωνα τὸν διοπότην commenda* (2). Cet Andronic Calliste était péripatéticien, et a fait un livre *de Physicâ Scientiâ et Fortunâ*; une Monodie *de miserâ Constantinopoli*, et quelques autres Traités, dont le père Labbe fait mention (3). Encore un coup, M. Moréri ne devait pas le distinguer de celui qui enseigna dans Paris, ni dire de celui-ci qu'il fut professeur à Bâle. L'auteur d'*Athènes ancienne et nouvelle* met Antonicus au nombre des savans grecs qui passèrent en Italie *sur le milieu du quatorzième siècle* (4). Il a sans doute voulu dire Andronicus, et il a mis *quatorzième* au lieu de *quinzième*.

(B) *Il y avait en même temps un autre* ANDRONIC, *qui enseignait à Bologne, et qui était de Constantinople.*] Philelphe en parle avec éloge dans plusieurs de ses lettres. Cet endroit, tiré de la première du XXIVe. livre, datée du dernier octobre 1464, suffira : *Quarè non possum vos omnes qui Bononiæ agitis non mirari plurimùm, quòd cùm vobis viri doctissimè eruditi copia data sit ad græcam disciplinam penitùs consequendam, malitis indocti esse quàm docti. Nunquàm equidem discendi gratiâ trajecissem in Græciam Constantinopolim, quâ in urbe septennium egi, si istiusmodi mihi Andronicus Byzantius esset oblatus.*

(1) Naudé, Addit. à l'Histoire de Louis XI, *pag.* 187.

(2) Philelph., Epist., *lib. XXIX. Voyez aussi un endroit du livre XVI et un autre du liv. XVII. Ces passages m'ont été indiqués par M.* de la Monnoie.

(3) *Dans sa* Bibliotheca nova Manuscriptorum. *Je tiens cela de* M. de la Monnoie, *comme aussi ce qui est contenu dans la remarque suivante.*

(4) Athènes ancienne et nouvelle, *pag.* 239 *de la 3e édition de Paris, en* 1676.

ANDRONICUS (TRANQUILLUS), né en Dalmatie, vers la fin du XVe. siècle, travaillait à un ouvrage qu'il faisait espérer au public (A). Il enseigna dans l'académie de Leipsick, en même temps que Mosellan (B). Nos remarques feront voir qu'il a publié quelque chose (*a*). Érasme lui écrivit une lettre, qui est la Xe. du IVe. livre.

(*a*) *Voyez la remarque* (B).

(A) *Il travaillait à un ouvrage qu'il faisait espérer au public.*] Paul Jove, ayant rapporté que le triste état où les Turcs avaient réduit la Dalmatie ne permettait point qu'on y cultivât l'étude des belles-lettres, et qu'ainsi le recueil de ses éloges ne comprendrait point de gens de ce pays-là, ajoute, *à moins que Tranquillus Andronicus ne fasse connaître le mérite de ses compatriotes.* Rapportons les paroles mêmes de Paul Jove : *Sic ut nemo dig-*

Digitized by Google

nas elogio compareat, nisi in lucem studiosè producat eives suos Tranquillus Andronicus præclarus Ciceronis æmulator, dum gravissimarum actionum ac othomanicæ legationis, obscurorumque nobis itinerum Commentaria perscribit (1). Ce passage insinue qu'Andronicus avait fait le voyage de Constantinople, ou comme envoyé, ou à la suite d'un ambassadeur. Konig n'use pas de tant de réserve ; il décide qu'Andronicus fut député en Turquie, et fit un livre sur sa négociation : *Legationem ad Turcam obiit, eamque suis Commentariis illustravit.* On ne saurait trop souvent fronder les auteurs qui amplifient ce qu'ils citent. Paul Jove ne parle que d'un ouvrage auquel Andronicus travaillait. Konig convertit cela en un livre donné au public.

(B) *Il enseigna à Leipsick, en même temps que Mosellan.*] C'est de Simler que je sais cela : *Hic*, dit-il (2), *litteras docuit Lipsiæ, Pet. Mosellani tempore.* Il le nomme *Tranquillus Parthenius Andronicus Dalmata*, et lui donne une *harangue* imprimée à Augsbourg, l'an 1518, et à Vienne, l'an 1541. Le sujet de cette harangue est d'exhorter tous les princes d'Allemagne à *la guerre contre les Turcs.* On a une autre harangue de lui *de Laudibus Eloquentiæ*, et quelques *vers latins* (3). Les Supplémens de Du Verdier nous donnent un *dialogue* du même auteur. Il a pour titre *Sylla* : les interlocuteurs sont César, Sylla, Pompée, Minos ; il est imprimé à Leipsick, in-8°. (4) : l'année de l'impression n'est point marquée dans ces Supplémens de Du Verdier.

(1) Jovius, *in* Elogiis, *pag.* 299.
(2) Epitom. Biblioth. Gesneri, *pag.* 806.
(3) *Idem*, *ibid.*
(4) *Idem*, *ibid.*

ANGIOLELLO (JEAN-MARIE), natif de Vicenze, a composé en italien et en turc une *histoire de Mahomet II*, laquelle il lui dédia. Elle fut agréablement reçue par ce fier sultan qui, outre les caresses qu'il fit à Angiolello, lui donna des marques de sa libéralité. L'auteur avait été témoin oculaire de ce qu'il rapportait ; car étant un des esclaves du jeune sultan Mustapha, il le suivit à l'expédition de Perse, l'an 1473. Je parle de la terrible guerre que Mahomet alla porter en personne avec près de deux cent mille combattans dans les états d'Ussun-Cassan. Il y a lieu de s'étonner qu'Angiolello, qui connaissait sans doute la fierté de cet empereur turc, ait osé redire les paroles outrageantes qu'Ussun-Cassan employa pour lui reprocher une naissance illégitime, lorsque d'une hauteur, qui était au bord de l'Euphrate, il eut découvert l'armée des ennemis. Peut-être Mahomet ignora toujours que l'histoire eût immortalisé cette injure ; car les princes ne savent pas tout ce qui est dans les livres qu'on leur dédie. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage d'Angiolello n'en fut pas moins bien reçu, ni moins bien récompensé (*a*). Ceux qui le font fleurir en 1524 (*b*), le prennent un peu trop sur son arrière-saison ; mais ce qu'ils ajoutent, qu'il a composé la vie d'Ussun-Cassan, est plus juste. On imprima à Venise, l'an 1553, un ouvrage de Giov. Mario Angiolello *della Vita e Fatti di Re di Persia* (*c*), et l'on voit dans la bibliothèque de M. de Thou (*d*), *Relatione della Vita e de' Fatti del signor Usun-Cassan*, par notre Angiolello. On a oublié de marquer l'année et le lieu de l'impression.

(*a*) *Voyez* l'Histoire de Mahomet II, *par* Guillet, *tom. II, pag.* 210, 218, 234.
(*b*) Konig, Biblioth. vet. et nova, *voce* Angelellus.
(*c*) *Voyez le* Catalogue d'Oxford.
(*d*) *Première partie du* Catalogue, *pag.* 450.

Digitized by Google

ANGLUS (Thomas), prêtre anglais, ne s'est pas moins fait connaître par la singularité de ses opinions, que par la multitude de ses petits livres, dans le XVIIe. siècle. Il était d'une fort bonne maison, et il l'a souvent indiqué sur le frontispice de ses ouvrages (A). Il a porté plusieurs noms (B); et il y a peu de pays en Europe où il n'ait fait du séjour. Il fut principal de collége à Lisbonne, et sous-principal à Douai (*a*). Rome et Paris lui ont fourni de longues stations. Il a été long-temps domestique du chevalier Digby, et il a témoigné publiquement qu'il avait une estime très-particulière pour les opinions de ce gentilhomme (C). Il se piqua de persévérer dans le péripatétisme, et de résister aux lumières que M. Descartes voulut lui donner (D). Il prétendit même faire servir les principes d'Aristote à l'éclaircissement des plus impénétrables mystères de la religion; et dans cette vue, il se mêla de manier les matières de la liberté, et de la grâce. Il s'y embarrassa, et pour avoir donné trop l'essor à ses pensées particulières, il ne plut, ni aux molinistes, ni aux jansénistes. Il avait l'esprit assez pénétrant et assez vaste; mais il n'était pas heureux à discerner les idées qui méritaient de servir de règle et de fondement, ni à développer les matières (*b*). C'était un philosophe et un théologien *hétérodoxe*. Quelques-uns de ses ouvrages ont été flétris à Rome par la congrégation de l'*index*, et en d'autres lieux par les censures des académies (E). Il eut un sentiment fort particulier sur l'état des âmes séparées du corps, et sur la facilité d'acquérir le paradis. Je ne sais pas bien en quelle année il est mort: il ne l'était pas, lorsque Charles II fut rétabli sur le trône d'Angleterre. J'ai vu des livres de sa façon, composés depuis le mariage de ce prince avec l'infante de Portugal. Il ne fut point ami des jésuites, et il n'aurait pas été fâché qu'ils l'eussent jugé digne de leur colère (F). J'ai ouï dire, qu'au commencement des troubles qui s'élevèrent entre Charles Ier. et le parlement, il écrivit en anglais pour soutenir avec l'église anglicane le sentiment de l'obéissance passive.

(A) *Il était de bonne maison, et il l'a souvent indiqué sur le frontispice de ses ouvrages.*] Par exemple, ses trois dialogues *de Mundo*, imprimés à Paris, en 1642, contiennent au titre, *Authore* Thomas Anglo, *è generosâ Albiorum in Oriente Trinobantum prosapiâ oriundo.*

(B) *Il a porté plusieurs noms.*] Voici ce que M. Baillet remarque sur ce sujet: M. Digby « avait près de lui le » fameux Thomas *Anglus*, gentil- » homme anglais, prêtre catholique, » d'une des plus anciennes maisons » d'Angleterre, revêtu d'un extérieur » hibernois, vivant dans une grande » mais volontaire pauvreté. Son vrai » surnom était *White*, qu'il avait » coutume de déguiser, tantôt en » *Candidus*, tantôt en *Albius* (*), » quelquefois en *Bianchi*, quelque- » fois en *Bichworth*; mais il n'était » presque connu en France que sous le » nom de Thomas Anglus..... » M. Descartes l'appelait ordinaire-

(*a*) *Voyez le livre intitulé* Statera appensa, etc. *pag.* 50.

(*b*) *Voyez, quant à son obscurité, la remarque* (D).

(*) Albius *était équivoque, à cause d'*Albion *et d'*Albus.

Digitized by Google

» ment M. *Vitus* (1). » On voit au bas de plusieurs épîtres dédicatoires de Thomas Anglus, *Thomas ex Albiis*.

(C) *Il avait une estime particulière pour les opinions de Digby*.] Voici le titre d'un de ses livres, imprimé à Lyon, en 1646 : *Institutionum Peripateticarum ad mentem summi viri clarissimique Philosophi* Kenelmi Equitis Digbæi. La préface donne la raison de ce titre en cette manière : *Quòd ad mentem summi viri et clarissimi philosophi Kenelmi equitis Digbæi scripta pronunciem, indè est quòd eum in invidendo illo de animæ immortalitate libro totam naturæ compositionem à primâ corporis ratione usquè ad invisibiles animæ spiritualis articulos dissecuerit, et in omnium oculos intulerit, alia quàm ipse præcesserat incedere neque volui neque potui. Quicquid itaquè de illo subjecto vides, indè translatum est.* Il ne se contenta pas de lui faire hommage de ses doctrines philosophiques : il voulut de plus relever de lui en qualité de théologien, et cela par rapport aux plus sublimes mystères ; témoin le livre qui a pour titre : *Quæstio Theologica, quomodò secundùm principia Peripatetica Digbæanæ sive secundùm rationem et abstrahendo quantùm materia patitur, ab authoritate*, humani arbitrii libertas *sit explicanda, et cum* gratiâ efficaci *conciliandâ* (2). Il fit imprimer l'an 1652 ses *Institutiones Theologicæ, super fundamentis in Peripatetica* Digbæanâ jactis extructæ.

(D) *Il résista aux lumières que M. Descartes voulut lui donner.*] Je recours encore à M. Baillet. « Thomas » Anglus, dit-il (3), était un péripa» téticien encore plus extraordinaire » que M. le chevalier Digby, et il le » surpassait assurément pour l'obscu» rité de ses conceptions et pour l'in» compréhensibilité de ses pensées. Il » était du reste l'un des philosophes » les plus subtils de son temps, et il » s'était affranchi de l'assujettissement » de la scolastique, qui retient la plu» part des péripatéticiens. M. Descar» tes.... avait conçu de l'estime pour » lui, sur les témoignages avantageux » que M. le chevalier Digby lui en » avait rendus. Il souffrit volontiers » que Thomas Anglus lui fît des ob» jections. La nature de ses objections » et la haute idée que M. Digby lui » avait donnée de son esprit, lui fi» rent espérer de le voir bientôt rangé » parmi les sectateurs de sa philoso» phie ; mais l'événement fit voir » qu'il présumait un peu trop de la » docilité de Thomas Anglus. Celui-ci » se laissa brouiller la cervelle dans » les questions épineuses de la prédes» tination, de la liberté et de la grâce, » qui commençaient à troubler les fa» cultés théologiques de Louvain et de » Paris. Persuadé que M. Descartes n'é» tait point appelé de Dieu pour lui » donner les solutions nécessaires à » ces difficultés toutes surnaturelles, » il aima mieux recourir aux lumières » d'Aristote, pour percer ces ténè» bres mystérieuses. Ce qu'il en a écrit » avec cette assistance ne ressemble » point mal à des oracles pour l'ob» scurité ; et c'est peut-être ce qui l'a » rendu inintelligible à messieurs de » la congrégation romaine de l'*index* » (*1), et qui l'a fait regarder par les » jésuites comme un théologien sau» vage (*2). » Il ne sera pas hors de propos de dire ici ce qu'il répondait à ceux qui l'accusaient d'obscurité ; sa réponse peut servir à nous faire mieux connaître le caractère de son génie : *Je me pique de la brièveté qui convient aux maîtres et aux distributeurs des sciences*, disait-il (4). *Les théologiens sont cause que mes écrits demeurent obscurs ; car ils évitent de me donner l'occasion de m'expliquer : enfin, ou les gens doctes m'entendent, ou ils ne m'entendent pas ; s'ils m'entendent et s'ils me trouvent dans l'erreur, il leur est facile de me réfuter ; s'ils ne m'entendent pas, c'est à tort qu'ils criaillent contre ma doctrine.* Cela sent son homme qui ne cherche qu'à faire parler de soi et qui est marri de n'avoir pas assez d'adversaires pour attirer sur sa personne les yeux et l'attention du public : *Riserunt aliqui hominem*

(1) Baillet, Vie de Descartes, *tom. II, pag.* 245, *à l'an* 1644.

(2) *C'est un in-12 : le lieu et l'année de l'impression n'y paraissent point. On voit par la préface que l'auteur était déjà vieux.*

(3) Baillet, Vie de Descartes, *tom. II, pag.* 245.

(*1) Decret. sacr. Congr. Collect.

(*2) Labbæo *dictus* Theologaster.

(4) *Præfat.* Statera appensa.

Digitized by Google

quòd evidentiam jactet, cùm tamen perobscurè ipsum scribere, quotquot eum legant, queritentur. Respondet ille, se brevitati scientiarum traditoribus aptæ studere; theologos in causâ esse quòd obscura maneant ipsius scripta, dùm sese explicandi ansam præbere refugiunt. Addit vel doctos eum intelligere posse; undè et, si errores scribat, ipsum confutare in proclivi est; vel non intelligere, et sic neque debere ipsi occlamitare; cùm pessimus sit animi morbus calumniari quod nescis. Il y a quelque chose de sophistique dans ce dilemme.

(E) *Quelques-uns de ses ouvrages ont été flétris par la congrégation de l'*index *et par les censures de diverses académies.*] Le décret de cette congrégation du 10 juin 1658 condamna ces quatre traités de Thomas Anglus, *Institutiones peripateticæ; Appendix theologica de Origine mundi; Tabula suffragialis de terminandis fidei litibus ab Ecclesiâ Catholicâ fixa; Tesseræ romanæ evulgatio.* Les deux dernières pièces furent publiées contre le fameux père Macedo, qui, dans les guerres de plume, a été un véritable chercheur d'occasions, un chevalier errant toujours prêt à rompre une lance. Il attaqua Thomas Anglus (5); mais au lieu de répliquer au *Tabulæ suffragiales* et au *Tesseræ romanæ evulgatio*, qu'on avait opposés à son attaque, il recourut à des intrigues, qui firent condamner ces pièces par la congrégation de l'*index* (6). Les docteurs de Douai censurèrent vingt-deux propositions extraites des *Instructions sacrées* de Thomas Anglus. Il opposa à leur censure une *Supplicatio postulativa justitiæ*, où il se plaignit qu'ils se fussent contentés d'une censure très-vague, accompagnée d'un *respectivè*, sans qualifier chaque proposition en particulier (7). Il leur montre que c'est agir en théologiens prévaricateurs. Et en effet, ne jette-t-on point par-là tous les simples dans le péril de se tromper et de calomnier leur prochain? Si vous prononcez en général, sur trente propositions, qu'elles sont respectivement téméraires, dangereuses, hérétiques, où sera l'homme que vous n'exposiez à prendre pour hérétique ce qui n'est que téméraire, ou pour téméraire seulement ce qui est hérésie en toute rigueur? Cette réflexion aura plus de force, si je l'emprunte de la lettre d'un anonyme, qui paraît homme d'esprit et de jugement. Voici donc comme il parle *sur le décret de l'inquisition du 7 décembre* 1690, *contre trente et une propositions.* « Je ne sais, » monsieur, dit le prélat en s'adressant au docteur, si vous avez bien compris toute l'adresse et tout l'artifice de la censure. Vous savez la manière dont ces messieurs ont accoutumé de qualifier les propositions, non en leur donnant à chacune en particulier leur note et leur qualité, soit de scandaleuse ou d'erronée, ou autre; mais en mettant d'abord de suite toutes les propositions, y en eût-il cinq cents: et après, sous ces propositions en bloc et en tas, toutes les qualifications qu'il leur plaît de leur donner, en y ajoutant un *respectivè* au bout. De sorte que c'est aux théologiens particuliers à deviner quelles de ces propositions sont condamnées seulement comme scandaleuses et quelles le sont comme hérétiques ou d'une autre manière (8) ». Dans la page suivante, on introduit un conseiller au parlement, qui s'exprime ainsi: « Surtout, nous croirions nous moquer de la justice et nous exposer à la risée et à l'indignation publique, si nous mettions dans nos arrêts, d'une part, toutes les prétentions des parties et tous les chefs d'un procès, et de l'autre, confusément et en un tas toutes les décisions différentes avec un *respectivè* qui rendrait l'arrêt inintelligible, et serait une source de mille procès éternels. » Voyez les réflexions qu'a faites sur ce même décret d'Alexandre VIII, l'auteur des Difficultés proposées à M. Steyaert (9). Je reviens à Thomas Anglus. Il forma plusieurs doutes sur chaque censure des théologiens de

(5) *Il publia, en* 1654, Sonus litui adversùs Sonum tubæ. *Thomas Anglus avait publié, en* 1653, Sonus buccinæ, cum Appendice adversùs mentem divinitùs inspiratam Innocentio X.

(6) *Voyez la préface du livre intitulé* Statera appensa quoad salutis assequendæ facilitatem, *imprimé à Londres, en* 1661, *in*-12.

(7) *Voyez la même préface.*

(8) Lettre d'un abbé à un prélat de la Cour de Rome, *pag.* 29. *Le titre de mon édition porte* Jouxte la copie imprimée à Thoulouse, 1691.

(9) Diffic., à Steyaert, *IXe. part.*, *pag.* 249.

Digitized by Google

Douai; et prétendit que, si l'on n'y satisfaisait pas, on couvrirait de confusion l'académie et on le comblerait de gloire (10). Lorsque la cabale a plus de part que la raison aux censures d'un ouvrage, le particulier censuré ne manque guère de confondre ses censeurs. On n'a qu'à se souvenir de la lettre que M. Arnauld écrivit en 1683 à l'université de Douai.

Je n'ai pas encore dit tout ce que je sais des censures qui tombèrent sur les livres de Thomas Anglus. Dès que sa *Statera Morum* eut paru, l'archevêque de Malines et l'évêque d'Anvers en firent des plaintes à l'internonce de Bruxelles. Il y eut un important qui passa en Angleterre, pour extorquer des signatures contre la doctrine de cet auteur (11); et il paraît que l'évêque de Chalcédoine désapprouva le traité *de medio Animorum statu*, et qu'on fit courir le bruit qu'il l'avait censuré publiquement (12).

Le père Baron observe que le *Sonitus buccinæ* fut censuré, et que l'auteur y soutient que l'église n'a pas le pouvoir de définir, mais seulement de témoigner sur la tradition (13).

(F) *Il n'aurait pas été fâché que les jésuites l'eussent jugé digne de leur colère.*] Cela paraît par la préface que j'ai tant de fois citée (14). L'auteur de cette préface et du livre qui la suit, n'est peut-être pas différent de Thomas Anglus. Il écrivit peut-être lui-même contre sa *Statera Morum*, tant pour avoir lieu d'éclaircir des difficultés, que pour engager le public à prendre garde à un livre qui courait risque de n'être point démêlé de la foule des livres nouveaux. En tout cas, l'auteur de cette préface n'est pas un homme qui paraisse mal instruit des pensées de Thomas Anglus, ni mal intentionné contre lui. Or, voici ce qu'il dit touchant les jésuites : *Increbuerunt sapiusculè rumores omninatam esse doctam illam societatem se contra D. Albii Opera stricturam calamum. Hoc idem ab iis maximè exspectabant omnes, ut quos præcipuè ac penè unicè scriptis suis lacessiverat. Attamen, sive ex motivis prudentialibus suppressi sint libri illi jam scripti, sive nulli omninò scripti fuerint, nihil dum editum est. Hic triumphat maximè D. Albius, et causam suam hoc discursu tueri solet : Minas illas quas intentabant, clamores quibus ipsi passim obstrepebant, manifesta esse indicia non defuisse* voluntatem *illum confutandi : Neque eo genio esse PP. Societatis ut quioquam famâ quâ oharius habeant; undè evidenter constare solam iis defuisse* potentiam, *postquàm ad tam insignem ignominiam propellendam adeò tardi extiterint.* Vous voyez là un homme qui, n'ayant pu avoir la gloire d'être commis avec les jésuites, se prévaut de leur silence et se dédommage en l'imputant à leur faiblesse, et non pas à leur insensibilité.

ANICIUS, famille romaine. Elle a été plus illustre sous les empereurs chrétiens, qu'au temps de la république, quoiqu'elle ait produit des consuls, avant que Jules-César fût au monde. On voit dans Pline un Q. ANICIUS PRÆNESTINUS, qui fut créé édile curule dans le Ve. siècle de Rome (*a*). L. ANICIUS GALLUS fut préteur au siècle suivant, savoir l'an 585, et commanda dans l'Illyrie avec tant de bonheur, qu'il ne mit qu'un mois à la conquérir (A), et à faire prisonnier le roi Gentius. L'honneur du triomphe lui fut accordé l'année suivante (*b*). L'un des consuls de l'an 593 avait nom L. ANICIUS GALLUS. Je ne trouve sous les premiers empereurs, qu'ANICIUS CEREALIS, qui était consul désigné l'an de Rome 818 (*c*). Il se trouva enveloppé dans

(10) *Præfat.* Stateræ, etc. *Voyez la citation* (6).

(11) *In eâdem Præfat.* Staterâ.

(12) *Voyez l'Epître dédicatoire du livre de* Thomas Anglus, *intitulé* Vellicationis suæ de medio Animarum statu actio, *imprimé l'an* 1653.

(13) Baro, Apologia *lib. IV, pag.* 144.

(14) *Præfat.* Staterâ appensâ, etc. *Voyez la citation* (6).

(*a*) Plinius, *lib. XXXIII, cap. I.*

(*b*) *Voyez* Sigonius de Fastis Roman.

(*c*) Tacitus, Annalium *lib. XV, cap. LXXIV.*

Digitized by Google

un complot contre Néron, et il se tua lui-même l'an de Rome 819. Il fut d'autant moins regretté, qu'on se souvenait qu'il avait révélé à Caligula une conspiration qui se tramait contre sa vie (*d*). Les consulats furent fréquens dans cette famille, depuis le règne de Dioclétien, et l'on n'avait jamais vu deux frères exercer le consulat ensemble, avant l'année de Jésus-Christ 395, que Probinus et Olybrius furent consuls. Ils étaient fils de Probus, dont nous parlerons en son lieu; et ils descendaient d'ANICIUS, le premier grand seigneur de Rome qui embrassa le christianisme (B). Les biens immenses de cette maison l'exposaient à la médisance, comme je le ferai voir en parlant de Probus. Les bénédictins prétendent que le fondateur de leur ordre était de la famille des Anicius; et l'on a vu des livres où ils ont tâché de montrer que l'auguste maison d'Autriche en est aussi descendue. Richard Streinnius a écrit contre cette fable. Son livre est intitulé *Anti-Anicien*. Il n'a jamais été imprimé : il est seulement en manuscrit dans la bibliothèque de l'empereur (*e*). Nous toucherons quelque chose d'assez curieux concernant le sujet de cet ouvrage (C).

(*d*) Tacit. Ann., *lib. XVI, cap. XVII.*
(*e*) Lambecius. Commentar. Biblioth. Vindobon. *tomo I, num.* 50.

(A) *Il ne mit qu'un mois à conquérir l'Illyrie.*] Il n'était encore jamais arrivé à Rome que l'on eût plus tôt appris la fin que le commencement d'une guerre. Cependant il fallut dans celle-ci prendre la très-forte place de Scodra. Le bon succès fut si entier, que le prince qu'on avait à combattre tomba avec sa mère, sa femme, ses enfans, son frère et tous les principaux de son état entre les mains d'Anicius, et qu'on fit un butin très-considérable. Voici comment Tite-Live en parle : *Anicius bello Illyrico intra triginta dies perfecto nuncium victoriæ Perpennam Romam misit et post dies paucos Gentium regem ipsum cum parente, conjuge ac liberis ac fratre aliisque principibus Illyricorum. Hoc unum bellum prius perpetratum quàm cœptum Romæ auditum est* (1). *Hoc bellum*, dit Florus (2), *antè finitum est, quàm geri Romæ nunciaretur.* Ces prisonniers de qualité ne furent qu'une partie des ornemens du triomphe : les richesses et les dépouilles transportées d'Illyrie, et les libéralités qu'on fit aux soldats, le rendirent très-considérable. Le général reçut plus de louanges de son armée, que Paul-Émile, qui avait triomphé peu auparavant, n'en avait reçu de la sienne : *Lictor hunc triumphum est secutus miles, multisque dux ipse verminibus celebratus* (3). M. Lloyd observe que le consul de l'an 593 est le fils du vainqueur de Gentius; mais il ne cite personne.

(B) *Un* ANICIUS *fut le premier grand seigneur romain qui embrassa le christianisme.*] Je n'en ai point d'autre preuve que ces paroles de Prudence :

Fertur enim ante alios generosus Anicius urbis
Intemerâtos expers (4).

Baronius conjecture que ce poëte a voulu parler d'Anicius Julianus, qui fut consul l'an 322. Lloyd, beaucoup plus décisif, assure, sans rien citer, qu'Anicius Julianus fut le premier sénateur romain qui embrassa l'Évangile, comme Flavius Constantin fut le premier empereur romain qui l'embrassa; et que de là vint qu'ensuite presque tous les empereurs prirent le surnom de Flavius et presque tous les sénateurs le surnom d'Anicius. Je demanderais volontiers des preuves de tout ceci. Si la conjecture de Baronius était véritable, il faudrait comparer Anicius Julianus avec ce seigneur français, qui se fit baptiser le pre-

(1) Livius, *lib. XLIV, cap. XXXII.*
(2) Florus, *lib. II, cap. XIII.*
(3) Livius, *lib. XLV, cap. XLIII.*
(4) Prudent., *in Symm., lib. I, vs.* 551.

Digitized by Google

mier de tous, à l'exemple de Clovis, et qui prit pour son cri de guerre, *Dieu aide au premier chrétien*. On dit que les seigneurs de Montmorenci descendent de celui-là, et qu'ils se sont dits, par cette raison, *premiers barons chrétiens*.

(C) *Voici quelque chose d'assez curieux touchant l'Anti-Anicien.*] Selon M. Baillet, le manuscrit de Streinnius demeurera toujours supprimé, pour deux raisons : l'une est celle que Lambecius a déclarée ; c'est que cet ouvrage est imparfait : l'autre, plus importante et sur laquelle il n'avait garde de rien dire, est que l'Anti-Anicien *n'est point composé sur les préjugés du vulgaire des pays héréditaires, ni sur les idées de ceux qui, pour faire leur cour à leur empereur, ont fait remonter la maison d'Autriche jusqu'aux Aniciens de l'ancienne Rome... L'auteur l'avait entrepris pour fronder les moines de saint Benoît en Allemagne, sur ce qu'ils paraissent infatués de leur parenté avec la maison d'Autriche, et pour réfuter en particulier le livre d'un bénédictin flamand, nommé Arnold Wion, qui, par un enchaînement de rêveries, avait fait voir les deux branches de la famille romaine* Anicia, *l'une pour les princes de la maison d'Autriche, l'autre pour son patriarche saint Benoît* (5). M. Baillet ajoute que si Richard Strein n'a point parlé des Aniciens dans son livre des familles romaines, *c'est parce que ce n'était pas une des familles de la vieille roche*. Il nous apprend que Lambecius *avait conçu le dessein de répondre à* l'Anti-Anicien *de Streinnius dans les Prolégomènes des Annales d'Autriche qu'il promettait*,.... et qu'il semble qu'il *avait choisi pour servir de fondement et de modèle à sa réponse* (*) *le livre qu'un abbé bénédictin, mais de l'ordre de Cîteaux, nommé Jean Seyfrid, publia douze ans après la mort de Streinnius, sous le titre d'*Arbor Aniciana ; *mais que, quand ce Seyfrid aurait eu intention d'attaquer* l'Anti-Anicien, *on peut dire que Streinnius aurait été vengé suffisamment par Scioppius, qui publia l'an* 1651, *une petite dissertation, pour tourner en ridicule ce Seyfrid et ses semblables, justement dans le temps qu'un autre moine bénédictin, nommé Bucelin, pour augmenter le nombre des ridicules, mit au jour son* Aquila imperii Benedictina. *Ce n'était plus en cette occasion*, continue M. Baillet, *ce médisant et satirique Scioppius ; c'était un fidèle et zélé serviteur de la maison d'Autriche, un conseiller de l'empereur et du roi d'Espagne, attaché aux intérêts des princes de leur nom par plus d'un enchaînement, infiniment plus savant que ces rêveurs oisifs ; qui s'était rendu terrible en matière de fausses généalogies plus de quarante ans auparavant, par son Scaliger Hypobolimée. Si donc Scioppius, tout dévoué qu'il était d'ailleurs à la maison d'Autriche, a cru devoir s'opposer aux vanités et aux chimères de la généalogie anicienne de ces moines, c'est un préjugé que leurs inventions ne font point honneur aux princes de la maison d'Autriche, ni aux disciples de saint Benoît, et que l'*Anti-Anicien *de Streinnius doit être quelque ouvrage d'importance.... Encore que Seyfrid ait avancé que saint Thomas était de l'illustre famille des Aniciens, il n'est pas à espérer qu'un jacobin français s'avise jamais de faire un* Aquila imperii Thomistica. *Cet avantage est peut-être réservé à quelque dominicain allemand ou espagnol, serviteur zélé de la maison d'Autriche.* Je demande à mon lecteur de ne me considérer en tout ceci que sur le pied de simple copiste.

ANNAT* (François), confesseur de Louis XIV, était du Rouergue (*a*). Il naquit le 5 février 1590. Il devint jésuite au mois de février 1607, et profès du quatrième vœu, en l'année 1624. Il enseigna à Toulouse la philosophie pendant six ans, et la théologie pendant sept ; et comme il s'en acquitta avec éclat, il fut appelé à Rome pour y exercer la

(5) Baillet, *tom. II, des Anti, num. CLIV, pag.* 228 *et suivantes.*

(*) *Tome II*, Comment. Biblioth. Vindobon., *pag.* 418 *et seqq.*

* On lit dans le *Ménagiana* de 1715, IV, 117, que le vrai nom de ce personnage était *Canard*, qu'il latinisa en se faisant appeler *Annat*.

(*a*) *Ruthenensis.*

Digitized by Google

fonction de censeur général des livres que la société publiait, et la fonction de théologien auprès du général de la compagnie. Étant retourné en sa province, il fut recteur du collége de Montpellier, et puis de celui de Toulouse. Il assista à la huitième congrégation générale des jésuites qui se tint à Rome l'an 1645 : il y assista, dis-je, comme député de sa province, et il y donna tant de preuves de mérite, que le père Vincent Caraffa, général des jésuites, ne trouva personne plus propre que lui à remplir la charge d'assistant de France, qui vint à vaquer au bout de dix-huit mois. La neuvième congrégation générale lui redonna le même emploi auprès de François Picolomini, général de la compagnie, après la mort duquel on le fit provincial de la province de France. Pendant qu'il exerçait cette dignité, il fut choisi pour confesseur de Louis XIV ; et ayant occupé ce poste pendant seize ans, il fut contraint de demander sa démission, à cause que le grand âge lui avait extrêmement affaibli l'ouïe. Comme le roi était fort content de lui, il ne lui accorda son congé qu'avec beaucoup de regret. Le père Annat ne vécut que quatre mois depuis sa sortie de la cour. Il mourut dans la maison professe de Paris le 14 de juin 1670. Le père Sotuel, dont j'emprunte ce qu'on vient de lire, lui attribue de grandes vertus, un parfait désintéressement, beaucoup de modestie et d'humilité, un attachement exact aux observances et à la discipline de son ordre, un grand soin de ne point se servir de son crédit pour son utilité particulière, ni pour l'avancement de sa famille, et un grand zèle de religion (*b*). Il fut *le marteau des hérésies*, dit-il (*c*); *et il attaqua nommément avec une ardeur incroyable la nouvelle hérésie des jansénistes : il travailla puissamment à la faire condamner par le pape, et à la tenir en bride sous l'autorité du roi très-chrétien; outre qu'il la réfuta par sa plume, avec tant de force, que ses adversaires n'ont pu lui répliquer rien de solide.* Il y a un très-grand nombre de gens, à qui le père Sotuel ne persuadera jamais ce dernier point; mais, pour ce qui regarde le désintéressement du père Annat, il n'aura pas beaucoup de peine à planter la foi; car tous ceux qui ont voulu s'en informer ont pu apprendre que ce père confesseur n'avança point sa famille. On prétend avoir ouï dire au roi, qu'il ne savait point si le père Annat avait des parens (*d*). Il en avait, qui ne s'oublièrent pas, et qui le furent trouver au Louvre; mais ils ne remportèrent aucun bénéfice. Il y a des temps, où le grand et le petit népotisme sont à la mode; quelquefois le petit népotisme règne, pendant que le grand est aboli. Au temps du père Annat, le grand népotisme (*e*) était à son

(*b*) Sotuel, Biblioth. Scriptorum Societ. Jesu, *pag.* 211.

(*c*) Hæresium malleus, et nominatim novæ jansenistarum hæresis oppugnator acerrimus. *Ibidem.*

(*d*) *Adeò ut dixisse aliquandò perhibeatur sua majestas nescire se an pater Annatus haberet aliquos sanguine sibi conjunctos.* Ibidem.

(*e*) *C'est celui de la cour de Rome.*

Digitized by Google

comble; mais le petit népotisme, quant à la branche des pères confesseurs, était à Paris au plus bas degré. Je me sers de restriction, parce qu'il y a beaucoup d'autres gens constitués dans les dignités ecclésiastiques, qui ne cessent d'accumuler sur la tête de leurs parens tout ce qu'ils peuvent obtenir. Plusieurs d'entre eux sans doute allaient leur train ordinaire, pendant que le père Annat ne souffrait point autour de lui les loups béans venus du Rouergue. On a pu lire dans les Amours du Palais-Royal, qu'il voulut se défaire de sa charge (A), lors de la grande faveur de mademoiselle de la Valière. Si cela était vrai, ce serait le plus bel endroit de sa vie, et le plus beau sujet d'éloge que l'on puisse trouver dans la vie d'un confesseur de monarque. L'auteur de cette satire, qui, selon l'esprit et la nature de ces sortes d'ouvrages, cherchait à donner un tour malin à toutes choses, a bien vu cela; c'est pourquoi il a fait en sorte que son lecteur n'y trouvât rien de louable. Il a couru une satire beaucoup plus moderne, où l'on a joint à la demande vraie ou fausse de congé tant de fausseté de notoriété publique (B), qu'on ne peut comprendre qu'il y ait des gens au monde qui veuillent mentir publiquement avec si peu d'industrie. Le père Annat a fait un fort grand nombre de livres (C), les uns en latin, et les autres en français. Les latins sont beaucoup meilleurs que les autres, parce qu'il avait acquis plus d'habitude de traiter une matière de théologie selon la méthode dogmatique et polémique des écoles, que de la tourner selon le génie du siècle. Néanmoins on loue beaucoup, dans une réponse aux Provinciales, ce qu'il a écrit en notre langue (*f*).

Ce que j'ai dit en général des neveux de ce père confesseur ne doit point être un préjugé contre leur mérite; car l'un d'eux, qui est général des pères de la doctrine chrétienne, passe pour un homme très-savant, et il a publié en latin un ouvrage *qui est fort estimé. C'est un Apparat méthodique pour la théologie positive* (*g*). Vous en trouverez l'extrait dans le Journal des Savans du 13 de septembre 1700.

(*f*) *Voyez la remarque* (C), *à la fin.*

(*g*) Nouvelles de la république des lettres. *Avril* 1700, *pag.* 477.

(A) *On a dit dans les Amours du Palais-Royal* (1) *qu'il voulut se défaire de sa charge.*] Voici le passage : « Le pauvre père Annat, confesseur » du roi, souffié par les reines, l'alla » aussi trouver, et feignit de vouloir » quitter la cour, faisant entendre » finement que c'était à cause de son » commerce. Le roi, en riant, lui » accorda tout franc son congé. Le » père, se voyant pris, voulut rac- » commoder l'affaire; mais le roi, en » riant toujours, lui dit qu'il ne vou- » lait désormais que de son curé. L'on » ne peut dire le mal que tout son or- » dre lui voulut d'avoir été si peu ha- » bile. » On me pourrait demander sur cela trois choses : 1°. S'il est vrai que le père Annat ait demandé permission de se retirer; 2°. si ce fut par feinte et par complaisance pour les reines; 3°. s'il se retira en effet, ou si les jésuites eurent l'adresse de raccommoder les choses. Je ne puis répondre à la première question, si ce n'est que je n'en sais rien, et que l'autorité d'un homme qui écrit une satire ne me paraît d'aucun poids; je n'ajoute foi à ce qu'il avance qu'à proportion

(1) *Ce livre commença de paraître environ l'an* 1695.

Digitized by Google

qu'il le prouve. Ceux qui composent une histoire sont dispensés de prêter serment, et de fournir des témoins (2) : on les en croit sur leur parole, et sans qu'ils jurent ; mais pour ceux qui écrivent des libelles, c'est une faveur, c'est une civilité, que de les en croire sur leur serment, confirmé par des témoins. J'ai encore moins de lumières sur la deuxième question : je ne m'ingère pas à fouiller dans les abîmes du cœur. Sur la troisième je ne sais que la notoriété publique : c'est que le père Annat a été, sans interruption, confesseur du roi de France jusqu'au printemps de 1670.

(B) *Une satire beaucoup plus moderne* (3) *débite beaucoup de fausse-tés sur son chapitre.*] L'auteur de cette satire suppose que le père la Chaise *servit beaucoup à porter le pape à ce que le roi souhaitait de lui*, après l'insulte de la garde corse, et que le cardinal Mazarin, en reconnaissance de ce service, *lui fit mille caresses*, le recommanda au roi, *et le fit même admettre de son vivant dans le conseil de conscience; ce qui était proprement le rendre coadjuteur du confesseur* (4). On met en marge l'année 1663, pour les premières caresses du cardinal ; et l'année 1665, pour l'admission dans le conseil de conscience. C'est bien savoir l'histoire moderne ! Où est l'homme qui ne sache que le cardinal Mazarin mourut en 1661 ? L'auteur ajoute que le père la Chaise supplanta le père Annat, en excusant les amours du roi pour la Valière sur l'infirmité de la nature, pendant que le confesseur *chagrinait tous les jours* le roi *là-dessus, et ne lui donnait point de repos* (5). Il ajoute encore que la Valière, ayant su les maximes du père la Chaise, souhaita de l'avoir pour son confesseur, et lui fit proposer la chose par M. de Montausier (6) ; mais qu'en suite d'une conversation qu'elle eut avec ce jésuite, elle aima mieux lui procurer la place du père Annat ; et qu'en ayant parlé au roi, cette affaire fut conclue dans peu de jours, parce que le père Annat, qui ne tarda guère à venir annoncer les terribles jugemens de Dieu, et à demander son congé puisqu'on ne s'amendait pas, fut pris au mot (7). On met en marge l'an 1667. J'avoue que je ne comprends rien à une telle hardiesse : car il est de notoriété publique que le père Annat ne prit congé de la cour qu'en 1670 ; et qu'un jésuite du Rouergue, nommé le père Ferrier, prit sa place de confesseur de Louis XIV ; et que le père la Chaise n'y entra qu'après la mort du père Ferrier, arrivée le 29 d'octobre 1674 (8). A quoi songent des gens qui publient des fausse-tés si grossières ? Comment ne voient-ils pas qu'ils ruinent leur principal but ? Car quel préjugé ne donnent-ils point contre tout leur livre, quand ils paraissent, ou si mal instruits des choses qui sont exposées aux yeux de toute la terre, ou assez dépourvus de honte pour oser publier des fausse-tés évidentes ? Ont-ils les maximes de certaines gens qui débitent une fraude pieuse à tout un peuple, en raisonnant de cette manière ? *Pour un auditeur qui connaîtra que je me trompe, il y en aura mille qui ne le connaîtront point ; mille seront édifiés de ma fraude, un en sera scandalisé ; le mal sera donc petit en comparaison du bien ; il est donc de la charité et de la prudence d'assurer cette fausse-té devant cette nombreuse assemblée.* Je ne sais point si nos faiseurs de libelles raisonnent de la même manière ; mais je sais bien qu'ils parviendraient à leurs fins beaucoup plus heureusement, s'ils consultaient un peu mieux la chronologie et les règles de la fiction. *Est ars etiam male-dicendi*, disait Scaliger (9) : il y a un art de médire ; ceux qui l'ignorent diffament moins leur ennemi, qu'ils ne témoignent l'envie qu'ils ont de diffamer. Au reste, c'est plus pour l'utilité publique que pour l'intérêt d'aucun particulier que j'ai fait cette remarque. Il est bon que, dans ce siècle, nous puissions juger des satires qui ont couru depuis mille ans,

(2) *Quis unquàm ab historico juratores exegit?* Seneca, de Morte Claudii, *init.*

(3) *Intitulée* : Histoire du Père la Chaise, jésuite et confesseur du roi Louis XIV. *A Cologne, chez Pierre Marteau, en* 1693, *in*-12. *La IIe. partie fut imprimée deux ans après.*

(4) *Pag.* 106.

(5) *Pag.* 107.

(6) *Pag.* 108.

(7) *Pag.* 118.

(8) *Ex* Nathanael. Sotuelli Biblioth. Societatis, *pag.* 449.

(9) Scaligerana II, *pag.* 20.

Digitized by Google

et que les siècles à venir puissent juger de celles que nous voyons. Pour en bien juger, il ne faut point avoir égard à ce principe : *Il n'y a point d'apparence que si cela eût été vrai, tant de blâmes faux, on eût osé le publier.*

Ce sera, sans doute, l'utilité principale de cette remarque ; car, au reste, les réflexions ou les censures les mieux fondées seront toujours inutiles pour arrêter la plume de cette espèce d'écrivains. On a si peu profité de l'indignation des honnêtes gens contre l'historien fabuleux et satirique du père le Chaise, que cinq ans après on a mis au jour un autre ouvrage pire que celui-là. C'est depuis le commencement jusqu'à la fin un tissu de fables grossières, et d'aventures chimériques, racontées avec la dernière impudence, et avec un style tout farci de saletés. Voici le titre de ce bel ouvrage : *Histoire des intrigues amoureuses du père Peters, jésuite, confesseur de Jacques II, ci-devant roi d'Angleterre, où l'on voit ses aventures les plus particulières, et son véritable caractère, comme aussi les conseils qu'il a donnés à ce prince touchant son gouvernement. A Cologne, chez Pierre Marteau le jeune, marchand libraire*, 1698. Pendant qu'il se trouvera des gens qui achèteront avec plaisir ces sortes de livres, il y aura des libraires qui en paieront la composition et l'impression, et, par conséquent, il y aura des personnes assez malhonnêtes pour consacrer à cela leur plume vénale. Le mal est donc sans remède.

(C) *Le père Annat a fait un fort grand nombre de livres.*] Ses traités latins, publiés en divers temps, furent recueillis en 3 volumes in-4°., et imprimés à Paris, chez Cramoisi, l'an 1666. Le Ier. contient l'ouvrage *de Scientiâ mediâ contra novos ejus impugnatores, una cum Exercitatione scholasticâ sub nomine Eugenii Philadelphi, et Appendice ad Guilhelmum Camerarium.* Le IIe. contient l'ouvrage qui a pour titre : *Augustinus à Bajanis, hoc est Jansenianis vindicatus.* On trouve dans le IIIe. les traités suivans : *Catholica Disputatio de Ecclesiâ præsentis temporis ; de incassatâ Libertate contra Novum Augustinum Yprensis Episcopi, Vincentium Lenam, Apologistam Jansenii, et Commentatorem quinque Propositionum ; Informatio de quinque Propositionibus ex Theologiâ Jansenii collectis, quas Episcopi Galliæ Romano Pontifici ad censuram obtulerunt ; Jansenius à Thomistis gratiæ per se ipsam efficacis defensoribus condemnatus ; Cavilli Jansenianorum contra latam in ipsos à Sede Apostolicâ sententiam, seu Confutatio libelli trium Columnarum* (10). Voilà cinq traités dans le IIIe. volume, qui sont précédés de quelques avertissemens au lecteur, et de quelques notes sur le journal de Saint-Amour. Voici quelques-uns des livres français : *Réponse au livre qui a pour titre*, Théologie morale des jésuites ; *Réponse à quelques demandes touchant la première lettre de M. Arnaud ; la Bonne Foi des jansénistes dans la citation des auteurs ; Recueil de plusieurs fausselés et impostures contenues dans le Journal de tout ce qui s'est passé en France sur le sujet de la Morale et de l'Apologie des casuistes* (11) ; *Remèdes contre les scrupules qui empêchent la signature du Formulaire ; Remarques sur la conduite qu'ont tenue les Jansénistes dans l'impression et dans la publication du Nouveau Testament, imprimé à Mons ; la Doctrine de Jansénius contraire au saint siége apostolique et à saint Augustin.* Je laisse le titre de quelques autres : on le trouvera dans le père Sotuel. Mais, pour le dire en passant, lui et son prédécesseur Alegambe ont oublié une chose qu'il ne fallait pas omettre. Ils devaient toujours rapporter le titre des livres dans la langue dont l'auteur s'était servi, et puis le traduire en latin. On éprouve tous les jours chez les libraires que si l'on demande certains livres, non par leur titre, mais par le sens de leur titre, on s'en retourne sans les trouver, quoiqu'ils soient dans les magasins ou dans la boutique des libraires. Au reste, quelque vieux que fût le jésuite Annat, pendant le grand feu de la guerre des jansénistes, au sujet de la signature du formulaire, et touchant la version de Mons, il ne laissait pas de publier plusieurs petits livres in-4°.

(10) *Il y a dans le père Sotuel* Calumniarum.

(11) *Les curés de Paris firent l'Apologie de ce Journal, dans leurs VIII et IXe. Ecrits.*

Digitized by Google

Il ne se contentait pas de servir la cause par l'oreille du prince, il la voulait soutenir aussi par sa plume, jusqu'à la dernière goutte de son encre.

N'oublions pas les éloges qu'on lui a donnés dans une Réponse aux Lettres Provinciales de M. Pascal, réimprimée en Hollande l'an 1696 (12): « Mais, touchant les jésuites qui se hasardèrent à écrire contre Pascal, que » vous semble du père Annat, qui est » l'auteur du livre intitulé, *la Bonne Foi des Jansénistes*, et à qui la » dix-septième et la dix-huitième Provinciale sont adressées ? Le père » Annat, répondit Cléandre, était, » à mon avis, un très-bon esprit : les » jésuites ne firent rien de meilleur » que ce qui parut de lui sur les matières dont on disputait en ce temps-» là. Ce bon homme (car je l'ai toujours connu tel, et c'était la modestie même) avait du talent pour » écrire, même en français, s'il s'était un peu plus appliqué à l'étude » de notre langue. Il lui échappe de » temps en temps des traits aussi fins, » aussi vifs et aussi agréables que j'en » aie vu nulle part. Je suis de votre » sentiment, reprit Eudoxe ; et sans » parler de sa vertu, que j'ai entendu louer, même à des gens du parti, » je lui ai trouvé, comme vous, beaucoup de justesse d'esprit, et quelquefois une finesse d'expression et » de raillerie extraordinaire dans un » théologien scolastique. »

(12) Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe, *pag.* 79, 80, *édition de Hollande.*

ANNE, nom de quelques personnes, dont il est parlé dans l'Écriture. La mère du prophète Samuel s'appelait ANNE : c'était une femme fort pieuse, et fort aimée d'Elkana son mari. Elle était stérile, et ce malheur l'affligeait d'autant plus sensiblement, qu'elle se voyait exposée par-là aux railleries et aux insultes de l'autre femme d'Elkana. Elle fit tant de prières à Dieu, pour avoir un fils, qu'elle fut enfin exaucée (*a*); car Dieu lui donna Samuel, et ensuite trois fils et deux filles (*b*). Le livre de Tobie, livre apocryphe chez les protestans, fait mention d'ANNE, femme de Tobit, et mère de Tobie. Dans l'Évangile de saint Luc, il est fait mention d'ANNE la prophétesse, fille de Phanuel (*c*). C'était une femme fort dévote, âgée d'environ quatre-vingt-quatre ans, et qui n'en avait vécu que sept avec son mari. Baronius en a fait une religieuse cloîtrée, et s'est trompé en cela (A). L'Évangile fait aussi mention d'un homme qui s'appelait ANNE, et qui était souverain sacrificateur parmi les Juifs, au temps de Notre Seigneur. Son gendre Caïphe avait la même dignité, quand Jésus-Christ fut mis à mort. Quant à SAINTE ANNE, mère de la Sainte Vierge, et la plus célèbre de toutes les femmes de ce nom parmi les catholiques romains, elle ne paraît ni en blanc ni en noir dans l'Écriture. Les écrits des trois premiers siècles de l'Église n'en font aucune mention. Saint Épiphane est le premier qui ait dit quelque chose d'elle; et néanmoins les siècles suivans ont débité une fort longue légende de sainte Anne, comme on le verra dans l'article de saint JOACHIM son mari. Je m'étonne qu'Érasme n'ait trouvé dans les anciens livres que trois femmes nommées ANNE (B).

(*a*) Ier. livre de Samuel, *chap. I.*

(*b*) *Là même, chap. II, vs.* 21.

(*c*) Saint Luc, *chap. II, vs.* 36.

(A) *Baronius a fait une religieuse cloîtrée d'Anne, fille de Phanuel, et s'est trompé en cela.*] Rapportons ses paroles : *Quomodò autem Anna nunquàm à templo discessisse dicatur, ut meritò eamdem S. Cyrillus Hierosolymitanus* (*) *religiosissimam mo-*

(*) Cateches. X.

Digitized by Google

nialem appellat, consule quæ superiùs dicta sunt de præsentatione Dei genitricis in Templo (1). On voit là deux choses : 1°. il prend au pied de la lettre cette expression de saint Luc, *elle ne bougeait du temple* (2) ; 2°. il trouve que saint Cyrille a eu beaucoup de raison de donner à Anne la prophétesse le titre de *très-religieuse nonnain*. Mais il est visible qu'il ne faut point presser les paroles de saint Luc au delà du sens qu'on a tous les jours en vue, lorsque, pour signifier qu'un homme va très-souvent dans une maison, on dit *qu'il n'en bouge, qu'il y est toujours, qu'on l'y rencontre éternellement, de nuit et de jour*. C'est ce qu'on dit en particulier des femmes dévotes, qui vont plusieurs fois le jour à l'église : *elles ne bougent*, dit-on, *d'auprès des autels, elles sont toujours en prières et en oraisons dans les églises*. Pour ce qui est de saint Cyrille, il n'est pas vrai qu'il appelle *nonne* la prophétesse Anne. L'interprète latin de ce père n'y a point pris garde d'assez près. Le mot grec ἀσκητὴς, ἀσκήτρια, n'était point tellement affecté aux moines et aux nonnains, qu'il ne se donnât aussi à tous ceux qui pratiquaient exactement les exercices de la religion. C'est ce que le docte adversaire de Baronius a fait voir très-clairement (3).

(B) *Il est étonnant qu'Érasme n'ait trouvé dans les anciens livres que trois femmes nommées* Anne.] La première est la sœur de Didon : elle fut surnommée *Perenna, et on la mit*, dit-il, *au nombre des dieux, à cause de l'amitié singulière qu'elle eut pour sa sœur*. Les autres dictionnaires ont rapporté si amplement les aventures de cette Anne, que je n'ai pas jugé nécessaire d'y toucher. La seconde est la femme d'Elkana : *C'est assez*, dit-il, *pour la louer que de dire que, dans sa vieillesse, et par une faveur particulière de Dieu, elle accoucha de Samuel, qui fut un prêtre très-pieux, et un juge très-incorruptible : Cujus ad laudem abundè satis est quòd et annus, et auspice Deo, Samuelem pepererit, non utiquè sibi, sed Deo quidem sacerdotem religiosissimum, populo verò judicem incorruptissimum* (4). La troisième est la mère de la sainte Vierge. Il dit que cette dernière Anne a été fort célébrée par Rodolphe Agricola, et par Baptiste Mantouan. Il y a là, et des péchés d'omission, et des péchés de commission. Que lui avaient fait la fille de Phanuel et la mère de Tobie, pour être ainsi oubliées ? Mais où a-t-il trouvé que la mère de Samuel fût vieille ? L'historien sacré ne dit point cela, et nous fait plutôt entendre qu'elle était encore assez jeune. N'eut-elle pas cinq enfans depuis qu'elle eut sevré Samuel ? Le même historien la fait répondre au grand sacrificateur Héli, qui l'accusait d'être ivre, qu'elle n'avait bu ni vin ni bière. Josephe, ne trouvant point cela assez singulier, lui a suggéré une autre réponse ; savoir : qu'elle ne buvait jamais que de l'eau. M. Moréri a mieux aimé suivre l'historien juif que l'Écriture. Au reste, la dame à qui Érasme a écrit la lettre où il parle de ces trois Annes, mériterait bien un article : il la qualifie *Annam Bersalam principem Verianam*. Si je puis déterrer sa famille et ses aventures, je m'engage à parler d'elle.

Depuis la première édition de cet ouvrage, j'ai déterré quelque chose touchant ce sujet. Voyez l'article Bersala.

(1) Baron., *in Annal. Ecclesiast., tom. I, ad ann.* 1, *num.* 41.

(2) Οὐκ ἀφίστατο ἀπὸ τοῦ ἱεροῦ νηστείαις καὶ δεήσεσι λατρεύουσα νύκτα καὶ ἡμέραν. *C'est-à-dire, selon la version de Genève*, Elle ne bougeait du temple, servant *Dieu*, en jeûnes et oraisons, nuit et jour.

(3) Casaubon., Exercitat. *II, num.* 13.

(4) Erasm. Epistola *XXXVIII, lib. IX, pag.* 500.

ANNIUS de Viterbe, fameux imposteur. Cherchez Nannius.

ANSELME, archevêque de Cantorbéri, l'un des plus illustres prélats de son siècle, mourut le 21 d'avril 1109, à l'âge de soixante-seize ans (*a*). Il eût souhaité de vivre un peu plus, afin d'achever un *traité sur l'Origine de l'Ame* (A). Son article est fort long dans le Dictionnaire

(*a*) Cave, Historia Litteraria scriptorum ecclesiast., *pag.* 627.

Digitized by Google

de Moréri : j'y renvoie le lecteur. Les moines de Lerins, qui *ont donné place dans la chronologie de leurs saints et illustres moines* à ce grand prélat, sont réfutés par l'auteur (*b*) d'un livre qui s'intitule *les Moines travestis* (*c*) *. Nous verrons ci-dessous qu'il employa pour l'existence de Dieu un argument que M. Descartes a bien fait valoir (B).

(*b*) *Il se donne le nom de M.* Pierre Joseph. *Son ouvrage a été imprimé l'an* 1698, *in*-12.

(*c*) Moines travestis, *tom. I, pag.* 49.

* L'auteur s'appelait Pierre Joseph d'Haitze.

(A) *Il aurait souhaité achever un traité sur l'Origine de l'Ame.*] Cette disposition d'esprit fait dire à un docteur de Louvain que le dogme de la propagation des âmes durait encore à la fin du XIe. siècle. *Imò*, dit-il (1), *usque ad tempora sancti Anselmi, hoc est annum Christi MC, in Occidente durasse videtur hæc de animarum traductione dubitatio. Nam cùm paulò post moriturus sanctus Pater decumberet, dixisse scribit familiaris et conviator ejus Edinerus* (*1) : « *Si Deus mallet* » *me adhuc inter vos saltem tam diu* » *manere, donec quæstionem, quam* » *de animæ origine mente revolvo, ab-* » *solvere possem, gratiosus acciperem :* » *eò quòd nescio, utrum aliquis eam,* » *me defuncto, sit absoluturus.* » Je cite ailleurs (2) Thomas Bartholin, qui a fait une réflexion sur cette pensée de saint Anselme.

(B) *Il employa pour l'existence de Dieu un argument que M. Descartes a bien fait valoir.*] La liste que M. Baillet a donnée des auteurs dont on prétend que M. Descartes a été le plagiaire, contient ces paroles : « L'on » met aussi saint *Anselme* au nombre » des anciens de qui M. Descartes » (*2) a pu profiter pour l'argument » de l'existence de Dieu, qu'il tire, de » ce qu'un être très-parfait, ou du » moins le plus parfait que nous puis- » sions concevoir, renferme une exis- » tence. L'argument se trouve dans le » livre que ce saint (*) a écrit *contre* » *l'Insensé*, pour répondre à un au- » teur inconnu, qui avait écrit *en fa-* » *veur de l'Insensé*, contre un raison- » nement qu'avait fait saint Anselme » dans son Livre intitulé *Prosologion* » (3). » Notez que M. Huet observe que Thomas d'Aquin a réfuté cet argument : *Celebris illa argumentatio.... tota est Anselmi, et in Proslogio, et in Apologetico contra Gaunilonem : eamdemque et exposuit Thomas Aquinas, et refellit* (4).

(1) Libert. Fromond. Philosoph. Christ., de Animâ, *lib. IV, cap. III, pag.* 812.

(*1) Ediner., *in* Vitâ sancti Anselmi, *apud* Surium, *die* 21 *aprilis.*

(2) *Dans la remarque* (E) *de l'article* Averroès, *citation* (47).

(*2) *Tom. II des* Lettres, *pag.* 276, etc.

(*) Wilh. Leibnitz, Epist. *mss.*, *tom. III*, oper. Anselm., *edit. Coloniensis.*

(3) Baillet, Vie de Descartes, *tom. II*, *pag.* 536, 537.

(4) Huetii Cens. Philos. Cartes., *pag.* 204.

ANSELME *, augustin déchaussé, natif de Paris, sera trop souvent cité dans ce Dictionnaire, et il a fourni trop de matériaux à M. Moréri, pour ne mériter pas ici une place. Il est mort à Paris, le 17 de janvier 1694, âgé de soixante-neuf ans. Il en avait passé cinquante dans un détachement de toutes les charges monastiques, s'appliquant uniquement aux devoirs de la vie religieuse, et à composer des livres. Il était près de donner une seconde édition de son *Histoire généalogique de la maison de France, et des grands officiers de la couronne* (A), avec des corrections et avec des augmentations auxquelles il travaillait depuis long-temps. Il avait aussi entrepris un ouvrage qui traite *des Maisons souveraines, et des plus illustres familles de l'Europe*, et il y avait déjà mis

* Son nom de famille était Guibourg (Pierre de). Il prit avec l'habit monastique le nom d'*Anselme de Sainte-Marie.*

Digitized by Google

la dernière main (*a*). Je ne sais ce qu'on fera de ces manuscrits : je voudrais qu'on les publiât.

(*a*) Mercure Galant *du mois de janvier* 1694. *Voyez aussi le* Journal des Savans, *du* 8 *février* 1694, *pag.* 157.

(A) *Il était près de donner une seconde édition de son Histoire généalogique de la maison de France, etc.*] Il avait publié cette histoire avec celle *des grands officiers de la couronne*, l'an 1674, en deux volumes in-4°. On avait déjà vu de lui un gros livre intitulé : *Le Palais de l'honneur, ou les Généalogies historiques des illustres maisons de France, et de plusieurs nobles familles de l'Europe.* Cet ouvrage fut imprimé à Paris, l'an 1668. On y trouve des abrégés d'une infinité de choses concernant le blason, le sacre des rois, les entrées solennelles, les baptêmes des enfans de France, les obsèques des rois, les ordres militaires, etc. Il n'y avait pas autant de dégagement dans ce gros volume, que dans les deux qui le suivirent. Ils ont tous besoin d'une nouvelle édition revue, corrigée, et augmentée : mais il est certain qu'ils ont été d'un grand usage, et qu'on ne saurait comprendre toute la peine qu'il a fallu que ce bon religieux se soit donnée pour ramasser tant de noms, tant de mariages, tant d'enfantemens, et tant de dates. On a beau faire, si la nature nous incline à certaines choses, on n'en guérit pas sous le froc. Le père Anselme était né pour les recherches généalogiques : le peu de rapport qu'elles ont avec le genre de vie auquel il s'était voué n'empêcha pas qu'il ne suivît son penchant. Un de ses confrères, mais qui n'était pas déchaussé, courait nuit et jour après les découvertes géographiques (1) : c'était son naturel; l'habit d'augustin ne le changeait pas.

(1) *Le père* Labbe. *Il mourut à Paris, le* 9 *de mars* 1695. *Voyez son éloge dans le* Journal des Savans *du* 28 *de mars* 1695.

ANTÉSIGNAN (PIERRE), natif, si je ne me trompe, de Rabasteins (A), petite ville de Languedoc, au diocèse d'Albi, a été l'un des meilleurs grammairiens du XVIe. siècle. Il prit tellement à cœur son métier, qu'il aima mieux se rendre utile à la jeunesse en s'attachant à l'explication des choses qui embarrassent la première entrée des études, que de chercher de la gloire par l'explication des grandes difficultés (B). Il ne laissa pas d'acquérir assez de réputation, pour s'attirer les morsures de l'envie (C). Ce qu'il publia sur Térence nous doit convaincre que c'était l'homme du monde le plus patient au travail (D). Je crois qu'il enseigna long-temps dans Lyon *. L'épître de son Térence est datée de cette ville, en août 1556 (*a*). Il l'adresse aux trois frères qu'il enseignait. Sa *Grammaire de la langue Grecque* a été imprimée plusieurs fois. Il entendait assez bien l'hébreu (*b*) pour mériter une place dans la *Gallia Orientalis* de Colomiés, et cependant il y a été oublié.

* Leclerc dit qu'il y enseignait encore en 1560.

(*a*) Idibus Augusti.

(*b*) *Il écrivit en cette langue une lettre à Pierre Costus, qui a été imprimée. Voyez* l'Épitome de Gesner.

(A) *Natif, si je ne me trompe, de Rabasteins.*] Ce qui me le fait croire est l'épithète *Rapistagnensis* qu'il se donne à la tête de ses ouvrages. Je ne trouve point de ville qui puisse mieux donner ce surnom que celle de Rabasteins; car on la nomme en latin *Rapistanum*, ou *Rapistagnum* (1). Je m'imagine que les imprimeurs ont fait une faute dans l'endroit où Papyre Masson a parlé de cette ville : ils ont mis *Rupistagni incolis*, au lieu de *Rapistagni incolis* (2). Les trois raves,

(1) Catel *l'assure dans la page* 356 *de ses* Mémoires de l'histoire de Languedoc. *M.* Baudrand *a parlé de cette ville sous* Rapistanum.

(2) *A la page* 490 *de la* Descriptio Flaminum Galliæ, *édition de Paris, en* 1685.

Digitized by Google

qui sont les armes de Rabasteins (3), me persuadent que Papyre Masson, ou les imprimeurs, ont mis la lettre *a* pour la lettre *a*.

(B) *Il aima mieux se rendre utile à la jeunesse.... que de chercher de la gloire par l'explication des grandes difficultés.*] Qu'il nous apprenne cela lui-même : rapportons un peu au long ses paroles; elles marquent un bon cœur, et peuvent être une leçon de morale aux esprits superbes, qui ne songent qu'à mériter l'applaudissement de leurs semblables, et qui ne dirigent point leurs veilles au profit de ceux qui ont le plus besoin d'être enseignés. Il venait de dire que plusieurs doctes commentateurs avaient écrit sur Térence ; et puis il ajoute : *Verùm pueri novitii, ad quos maximè hujus laboris fructus pertinebat, vix ullum ex accuratis et meditatis istorum commentationibus emolumentum percipere potuerunt. Videntur enim viri illi graves incubuisse in eam curam et cogitationem, quæ sibi summam dignitatem et gloriam esset allatura. Itaque ardua tantùm et obscuriora interpretando explandsse contenti, minutiora cætera, quorum doctrina et tractatio præcedere, vel certè conjungi debuerat, leviter attigerunt : ut adolescentuli qui his studiis initiantur, se ad cognitionem hujus rei, quam ex communi quddam hominum opinione reconditissimam arbitrantur, desperent posse pervenire. Ut igitur eos ab hujusmodi desperatione ad spem revocarem, ad minima ista me demittere non recusavi : neque enim hìc difficilia tantùm enodavimus, sed ne unam quidem totius Terentii syllabam reliquimus intactam, quam ad unguem non excusserimus, idque absque ullâ verborum pompâ aut magnificentiâ, sed nudis litterarum notis, et methodo quàm potuimus brevissimâ et facillimâ. Doctrinæ opinionem affectent alii : ego pro meâ virili parte me puerorum et formandis et promovendis studiis omnem meam operam addixisse apertè et ingenuè fateor* (4). Conférez avec ceci, je vous prie, le passage de Quintilien que j'ai cité dans le Projet de ce Dictionnaire (5), et joignez-y ces belles paroles d'Érasme ; elles se rapportent à la peine qu'il avait prise d'amplifier un Lexicon : *Soimus hoc laboris genus esse minimè gloriosum, præsertìm quùm pauci reputant quot autores sint excutiendi, ut voces aliquot ab aliis præteritas seligas. Verùm hoc plus debetur illis gratiæ, qui publicæ utilitatis gratiâ non detrectant ingloriam ac molestiæ plenam industriam* (6).

(C) *Il a acquis assez de réputation pour s'attirer les morsures de l'envie.*] C'est ce qu'il marque par un lieu commun que l'on insère trop souvent dans les épîtres dédicatoires. Il dit que ceux à qui il dédie son Térence lui ont paru extrêmement propres à le garantir de la morsure de ses ennemis : *Digni maximè atque idonei videbamini qui nostra à malevolorum morsu fortiter et industriè tutari possetis* (7). Il n'y a guère de compliments qui soient plus faux que ceux-là. Les critiques n'ont aucun égard à la dignité ni à la capacité de celui à qui l'on dédie un livre qui leur semble mauvais. Le sieur Des Accords s'est bien moqué de ces belles espérances que l'on fonde sur la prétendue protection de ceux à qui l'on dédie des livres (8). D'Aubigné trouva si bonnes les réflexions de cet auteur-là, qu'il s'en fit un ornement, après les avoir un peu ajustées d'une autre manière (9).

(D) *Ce qu'il publia sur Térence nous doit convaincre que c'était l'homme du monde le plus patient au travail.*] Il fit imprimer en trois façons les comédies de ce poëte. Premièrement, il les publia avec de petites notes, et avec les sommaires de chaque scène, et il marqua les accens à tous les mots qui ont plus de deux syllabes : il marqua aussi à côté de chaque vers la manière de le scander. En second lieu, il les publia avec les no-

(3) Catel, *Mémoires de l'histoire de Languedoc*, *pag.* 356.

(4) Petrus Antesignanus, *Epist. dedicator. Terent.*, *init.*

(5) *Voyez la fin du paragraphe VII de ce* Projet, *dans le tome XV de ce* Dictionnaire.

(6) Erasm., *præfatione in* Lexicon : *c'est la* XXIe. lettre *du* XXVIIIe. *livre*, *pag.* 1702. *Voyez aussi la fin du* Ier. *chap. du* XVIIIe. *livre de l'*Hist. Nat. de Pline.

(7) Antesign., *epistol. dedic.* Terentii.

(8) *Voyez la préface des* Bigarrures de Des Accords.

(9) *Voyez l'Épître dédicatoire de la* Confession de Sancy.

Digitized by Google

tes entières de presque tous les auteurs qui avaient écrit sur Térence. Enfin, il les publia avec de nouvelles notes marginales, et avec la traduction et la paraphrase françaises des trois premières. Il mit entre des crochets tout ce qui est dans la traduction, sans être dans l'original en propres termes : il marqua avec des lettres tous les renvois de la version à la paraphrase. Les *variæ lectiones* ont aussi chacune leurs parenthèses, et leurs marques de correspondance. Il est aisé par-là de connaître que notre auteur était bien patient. Notez qu'il mit dans les deux dernières impressions de son Térence, ce que la première contenait. Matthieu Bonhomme, libraire de Lyon, fut celui qu'il employa à cette triple édition. La date du privilége du roi est de l'an 1556. La patience de cet auteur ne paraît pas moins dans le traité qui a pour titre : *Thematis verborum investigandi ratio*, et dans sa *Praxis præceptorum linguæ græcæ*. Ils se trouvent dans plusieurs grammaires de la langue grecque.

ANTHERMUS, sculpteur, natif de l'île de Chio, fils de Micciade, et petit-fils de Malas, qui avaient été l'un et l'autre sculpteurs, laissa deux fils qui furent de la même profession : l'un s'appelait Bupalus, et l'autre Athenis (A). C'est contre eux qu'Hipponax écrivit des vers extrêmement satiriques, pour se venger de la représentation ridicule qu'ils avaient faite de sa laideur (*a*). J'en parle plus amplement dans l'article de ce poëte. Voyez aussi l'article de BUPALUS.

(*a*) Plinius, Historiæ Natur., *lib. XXXVI, cap. V.*

(A) *Un de ses fils se nommait Athenis.*] C'est ainsi que Suidas le nomme (1). Il était nommé *Anthermus* dans les éditions de Pline ; mais le père Hardouin a fait sauter cela, et a mis *Athenis* à la place. Voyez les remarques (C) et (E) de l'article d'HIPPONAX. Les dictionnaires historiques de Charles-Étienne, de Lloyd, de Moréri et d'Hofman l'appellent Anthermus, en dépit de Suidas.

ANTINOÉ, ou ANTINOPOLIS (A), ville d'Égypte, sur le Nil (B), bâtie ou réparée par l'empereur Hadrien en l'honneur d'Antinoüs. Elle était la capitale de la Thébaïde, si nous en croyons un auteur du IVe. siècle (*a*). Cet auteur ajoute qu'elle était si peuplée, que l'on y voyait de son temps jusqu'à douze monastères de femmes (*b*). Ammien Marcellin la donne pour l'une des trois plus célèbres villes de la Thébaïde (*c*). Il n'est pas vrai que Léon d'Afrique ait dit qu'elle s'appelle *Anthios* (C). Voyez la remarque (D) de l'article ANTINOÜS : vous y trouverez d'autres choses touchant cette ville.

(*a*) Palladius, Histor. Lausiac. *cap. XLVII*, *apud* Tristan, Comment. Hist., *tome I*, *pag.* 541.

(*b*) Palladius, Histor. Lausiac., *cap. CXXXVII*, *apud eundem*, *ibid.*

(*c*) Amm. Marcellin., *lib. XXII*, *cap. XVI.*

(A) *ANTINOPOLIS.*] M. Baudrand dit deux fois dans la même page qu'Étienne de Byzance la nomme ainsi. Je n'ai point trouvé cela, ni dans l'édition de Pinedo, ni dans celle de Berkelius : j'ai trouvé seulement dans l'une et dans l'autre que la ville Ἀντινόεια, *Antinoia*, s'appelait aussi *Adrianopolis*. M. Moréri n'a pas pris garde que ce dernier nom, et Adrianople, ne sont pas deux noms différens : il les donne comme tels.

(B) *Ville d'Égypte, sur le Nil.*] Dion Cassius marque positivement qu'Hadrien la fit bâtir au même lieu où Antinoüs était mort : Ὡς καὶ πόλιν ἐν τῷ χωρίῳ ἐν ᾧ τοῦτ' ἔπαθε, συνοικίσας, καὶ ὀνομάσας ἀπ' αὐτοῦ. *Ut urbem in eo loco in quo ille obiisset, restitutam ex eo nominari voluerit* (1). Il venait

(a) *In* Ἀντινόεις.

(1) Xiphil., *in* Adriano.

Digitized by Google

de dire que, selon la relation d'Hadrien, ce malheureux était tombé dans le Nil : puis donc qu'Hadrien voulait que le monde crût qu'Antinoüs s'était noyé dans cette rivière, il faut que la ville qu'il consacra à ce favori ait été sur le bord du Nil, et proche du lieu où il disait que ce jeune homme avait péri. Pausanias marque expressément que cette ville était sur le Nil : Ἐπὶ τῷ Νείλῳ πόλις Αἰγυπτίων ἐστὶν ἐπώνυμος Ἀντινόου (2). *In Ægypto apud Nilum urbs de Antinoi nomine est appellata.* Concluez de là que les ruines qui se voient à dix lieues du Nil, selon Moréri, ne sont point celles d'Antinopolis. Concluez la même chose encore plus hardiment contre ces ruines de ville que M. Baudrand a placées à quarante-neuf lieues du Nil.

(C) *Léon d'Afrique n'a point dit qu'elle s'appelle* Anthios.] C'est encore une méprise de M. Baudrand. Je ne crois pas me tromper, si j'en attribue la cause à la liberté qu'on se donne de paraphraser les auteurs dont on se sert. Considérez bien ces paroles d'Ortelius, *Anthios hodiè dicì ex Joannis Leonis Africæ Descriptione deprehenditur* : comparez-les avec celles-ci de M. Baudrand : *Nunc in ruinis jacet Anthios dicta, teste Leone Africano* ; vous verrez que si ce dernier écrivain s'était scrupuleusement renfermé dans les bornes du précédent, il aurait donné beaucoup moins de prise. Ortelius pourrait chicaner le terrain, en appliquant le mieux qu'il pourrait ce qu'a dit Léon d'Afrique ; mais M. Baudrand ne peut pas recourir aux applications, ni aux conjectures : il faut qu'il montre que ce Léon a dit positivement, que l'ancienne ville Antinoé se nomme aujourd'hui Anthios. Or c'est ce qu'on ne montrera jamais ; car Léon d'Afrique ne dit autre chose, sinon qu'Anthios a été bâtie par les Romains, sur le Nil, du côté d'Asie, et qu'on y voit encore plusieurs inscriptions latines sur des marbres (3). Il en parle comme d'une très-belle ville, que l'industrie et la bonne humeur des habitans rendent très-considérable ; tant s'en faut qu'on puisse le citer comme un témoin qui dépose qu'elle est tout-à-fait ruinée. M. Baudrand ajoute qu'elle est à quarante-neuf lieues du Nil, vers l'orient. Elle n'est donc point l'*Anthios* de Léon d'Afrique. M. Moréri ôte trente-neuf lieues à cette distance : *On voit ses ruines*, dit-il, *à dix lieues du Nil.* Nous avons prouvé dans la remarque précédente, qu'Antinopolis était sur ce fleuve.

(2) Pausan., *lib. VIII, pag.* 244.
(3) Leon. African. Descript. Africæ, *lib. VIII, folio.* 360

ANTINOUS, mignon de l'empereur Hadrien, était natif de Bithyne (*a*), dans la Bithynie. On ne trouve rien touchant sa famille. Sa beauté embrasa de telle sorte le cœur d'Hadrien, qu'on n'a jamais vu de passion plus effrénée, ni plus extravagante, que celle de cet empereur pour ce jeune homme. Cette passion ne se montra jamais plus furieuse qu'après la mort d'Antinoüs, car il n'y eut point d'honneurs divins (A) qu'Hadrien trouvât trop sublimes pour cet objet de son amour. Quelques-uns disent qu'Antinoüs lui avait donné la plus grande marque d'affection qu'on puisse donner ; c'est-à-dire, qu'il était mort pour lui (B). D'autres assurent qu'il se noya dans le Nil, pendant le séjour qu'Hadrien fit en Égypte, environ l'an 132 de l'ère chrétienne. Quoi qu'il en soit, cet empereur le pleura à chaudes larmes (*b*), et voulut qu'on lui bâtît des temples et des autels ; ce qui fut exécuté avec tout l'empressement qu'on pouvait attendre d'une nation accoutumée depuis long-temps aux plus honteuses flatteries (C). Il voulut même que l'on fût persuadé qu'Antinoüs rendait des oracles. Il en courut quelques-uns sur

(*a*) *On nommait aussi cette ville Claudiopolis.* Xiphilin., *in* Adriano.
(*b*) *Muliebriter flevit.* Spartian., *pag.* 135.

Digitized by Google

ce pied-là; mais on ne laissait pas de croire qu'Hadrien les avait forgés (c). Il fit rebâtir la ville où son mignon était mort, et il ordonna qu'elle portât le nom de ce favori (D). Il était bien aise qu'on lui vînt dire qu'on voyait au ciel un nouvel astre, qui était l'âme d'Antinoüs (E), et il disait lui-même qu'il voyait l'étoile d'Antinoüs (d). Ce qu'il y a de plus étrange là-dedans n'est pas la complaisance profane que l'on avait pour la faiblesse de ce prince, dont on se moquait d'ailleurs (e); mais c'est de voir que, long-temps après sa mort, on ait persévéré dans le culte de cette nouvelle divinité. Ce culte était encore en vogue sous l'empire de Valentinien (f), lorsqu'il ne s'agissait plus de flatter un prince, ni de craindre l'édit exprès qui avait ordonné cette religion (g). C'était donc par là sot attachement qu'ont les peuples à tout ce qu'ils trouvent établi, que l'on continuait d'adorer Antinoüs. Les pères de l'Église se servirent avantageusement de cette folle superstition, pour faire sentir la vanité de la religion païenne. Il était aisé de remonter jusqu'à la source, à l'égard de cette nouvelle divinité, et puis de rendre suspecte l'origine de toutes les autres. Ils parlèrent diversement d'Antinoüs, selon les temps: ils n'eurent pas l'imprudence de marquer la cause infâme de son apothéose, en s'adressant à Antonin Pius, fils adoptif et successeur d'Hadrien, ou à Marc-Aurèle, adopté par Antonin Pius, selon l'intention d'Hadrien. Ils touchèrent alors délicatement à cette plaie (h); mais Tertullien, plus éloigné de ce temps-là, et sous des empereurs qui n'avaient pas le même intérêt à l'affaire, ne garda plus de mesures. Prudence a finement observé, que le mignon d'Hadrien était monté à une condition plus relevée que celle du mignon de Jupiter (F), puisqu'Antinoüs était à table, pendant que Ganymède versait à boire. Il pouvait dire:

. . . . *Mediis vidisor discumbere in astris*
Cum Jove, et Iliacâ porrectum sumere dextrâ
Immortale merum (i). . . . . .

De tout temps, les hommes du monde ont fait plus exactement leur cour aux dieux de la terre, qu'aux dieux du ciel. Je ne sais pourquoi M. Moréri débite qu'Hadrien *crut* Antinoüs *changé en fleur et en temple* (k), et même qu'il lui fit bâtir un autel. N'est-ce pas dire qu'il ne lui fit point bâtir des temples? et cela est-il plus vrai que le changement d'Antinoüs en fleur?

(c) *Voyez la remarque* (D), *à la fin.*
(d) Xiphil. *in* Adriano.
(e) *Idem, ibid.*
(f) Tristan, Comment. Historiq., *pag.* 543.
(g) Saint Athanase contre les Gentils, et Théodoret, *au* VIIe. Discours sacré, *cité par* Tristan, Comment. Historiq., *pag.* 543, *disent qu'il y eut un édit exprès d'Adrien pour le culte d'Antinoüs.*

(h) Justin., Martyr, Apolog. ad Antoninum Pium; Athenagoras, ad Marcum Imperat.
(i) Statius, Silv. II, *lib. IV, ve.* 10.
(k) *Voyez la remarque* (C).

(A) *L'empereur Hadrien lui rendit toutes sortes d'honneurs divins.*] Je ne m'arrête point à ce grand nombre de statues ou de simulacres qu'il lui fit faire presque par tout le monde. (1). Je dis qu'il lui fit bâtir des tem-

(1) Xiphil., *in* Adriano.

Digitized by Google

ples, qu'il lui ordonna des prêtres et des jeux sacrés (2), et qu'il lui consacra des mystères (3). Pausanias dit que la religion d'Antinoüs fut établie à Mantinée, avec un soin tout particulier de cet empereur, à cause que la patrie d'Antinoüs était une colonie de Mantinée (4). On y célébrait des jeux, tous les cinq ans, en l'honneur de ce favori ; mais pour les mystères qui lui étaient consacrés, on les célébrait tous les ans. Ceux qui appuient sur ce qu'il y a eu des prêtres d'Antinoüs qui prenaient la qualité de prophètes, ceux, dis-je, qui appuient sur cela, et qui en tirent la raison de ce qu'il avait un oracle, cherchent des mystères où il n'y en a point (5). Ces prophètes étaient les prêtres qu'Antinoüs avait en Égypte dans la ville qui portait son nom (6) ; ville qui était église mère, et chef d'ordre, dans cette nouvelle religion (7). Or, dans les colléges des prêtres d'Égypte, on nommait prophètes ceux qui étaient comme les doyens et les chefs. Voyez les preuves que le docte Henri de Valois en apporte dans ses notes sur Eusèbe (8) On a une inscription, dans laquelle Antinoüs est placé sur le même trône que les dieux d'Égypte : *σύνθρονος τῶν ἐν Αἰγύπτῳ Θεῶν* (9). La dignité d'*assesseur des dieux* était de beaucoup inférieure à celle-là. Je ne dissimulerai point que le philosophe Celsus avance que les Égyptiens ne souffriraient pas que l'on égalât Antinoüs à Jupiter et à Apollon (10). Origène soutient le contraire ; mais j'avoue qu'il le dit sans preuve, et que je n'entends point son raisonnement.

(B) *Quelques-uns disent qu'il mourut pour Hadrien.*] Hadrien ne disait point cela ; mais Dion n'a nul égard à l'histoire de cet empereur, où il avait lu qu'Antinoüs était tombé dans le Nil et s'y était noyé. Il donne pour un fait constant, qu'une opération magique à laquelle Hadrien faisait travailler, demanda que quelqu'un livrât son âme volontairement et qu'Antinoüs accepta cette condition. L'abréviateur, Xiphilin nous a dérobé apparemment quelques circonstances qui éclaircissaient un peu ce mystère ; car il n'est point vraisemblable que Dion Cassius ait rapporté une telle chose d'une manière si coupée, ou plutôt si étranglée. Quoi qu'il en soit, on ne peut conclure de la narration de Xiphilin, qu'Antinoüs ait donné sa vie pour sauver ou pour prolonger celle d'Hadrien, On en doit plutôt conclure qu'il la donna, afin que, par l'inspection de ses entrailles, les devins pussent connaître l'avenir que cet empereur cherchait. Et qu'on ne me dise pas, avec un de nos antiquaires (11), *que si ce n'eust esté que la seule curiosité de voir des entrailles d'un garçon pour un effet de devination, il n'estoit pas nécessaire d'exposer à cette espreuve celui qu'il aimoit le plus de tous les humains ; il y avoit assez d'autres enfans d'exquise beauté en tout ce grand empire (si la beauté y servoit* (12)) *qui eussent peu estre employez à cet infâme mystère* : qu'on ne me fasse point, dis-je, cette objection ; car cet écrivain en a reconnu lui-même la nullité, en ajoutant tout aussitôt ces paroles : *il se pouvoit faire néanmoins que le secret de cet art nécromantique requeroit que ce fust lui, comme son mieux aimé, qui fust sacrifié pour rendre le sacrifice plus efficace.* Il devait ajouter ce que Dion dit nommément, qu'il fallait une victime volontaire : or, les autres jeunes enfans que l'empereur eût destinés à ce sacrifice, ne s'y fussent pas soumis de bon gré. Croyez-vous qu'il ne fallût pas faire une horrible violence à ces beaux enfans qu'Héliogabale livrait à ses magiciens? *Cædit et humanas hostias, lectis ad hoc pueris nobilibus et decoris per omnem Italiam patrimis et matrimis, credo ut major esset utrique parenti dolor. Omne denique magorum genus aderat illi operaturque quotidiè hortante illo, et gratias ei ils agente quòd amicos eorum invenisset, quum*

(2) Hegesippus, *apud* Eusebium, Histor. Ecclesiastica *lib. IV, cap. VIII.*

(3) Pausan., *lib. VIII, pag.* 244.

(4) *Id.*, *ibid.*

(5) *Voyez* Casaubon, *et* Saumaise, *sur* Spart. Vit. Adrian., *pag.* 137, 143.

(6) Hegesi., *apud* Euseb. Hist. Eccl., *lib. IV, cap. VIII.*

(7) *Voyez la remarque* (D).

(8) *Ad cap. VIII, lib. IV.*

(9) *Vide* Spanh., de Numism., *pag.* 657.

(10) *Apud* Origen., *lib. III, pag.* 138.

(11) Tristan, Commentaires historiq., *tom. I, pag.* 541.

(12) *Il ne fallait point parler de cela en doutant. Voyez* l'Apologie d'Apulée, *pag.* 302.

Digitized by Google

inspiceret exta puerilia et excuteret hostias ad ritum gentilem suum (13). La magie de ces siècles-là demandait de ces sortes de victimes, et saint Justin remarque qu'elle choisissait des enfans dont la pudicité fût immaculée. Νεκυομαντεῖαι μὲν γὰρ καὶ αἱ διαφθίσεις παίδων ἐνομίσθησαν (14). *Necyomantiæ ipsæ et incorruptorum puerorum specularia inspectiones.* Sur ce pied-là, Antinoüs eût été un sujet fort mal propre. Revenant à Hadrien, je dis qu'on doit, ce me semble, supposer 1°. qu'il ne consentit à immoler son mignon, que pour le besoin le plus pressant; 2°. que le désir d'éviter la mort était pour lui une chose plus pressante, que l'envie de pénétrer dans l'avenir : j'aimerais mieux donc suivre Aurélius Victor que Xiphilin. Voici ce que dit Aurélius Victor : *Quæ quidem alii pia volunt religiosaque, quippè Hadriano cupiente fatum producere, cùm voluntarium ad vicem magi proposcissent, cunctis retractantibus, Antinoum objecisse se referunt* (15). Joignez à cela, si vous voulez, ces paroles de Spartien : *De quo* (Antinoo) *varia fama est, aliis cùm devotum pro Hadriano asserentibus* (16).

(C) *On lui bâtit des temples et des autels.... avec l'empressement d'une nation accoutumée aux plus honteuses flatteries.*] Casaubon met entre les basses complaisances que l'on eut pour la passion d'Hadrien ce que fit le poëte Pancrates (17). Or voici ce qu'il fit. Il montra comme un miracle à Hadrien, une fleur de *lotos*, qui était semblable à une rose, et lui dit qu'il fallait la nommer *Antinoïenne*; et qu'elle était née dans le lieu qui avait été arrosé du sang du lion que lui Hadrien avait tué à la chasse. L'empereur prit tant de plaisir à ce discours, qu'il ordonna une pension à Pancrates dans le *musée* d'Alexandrie (18). Athénée n'explique point pourquoi ce poëte voulait que le nom d'Antinoüs fût donné à cette fleur; mais on devine aisément que l'intention de Pancrates était d'honorer la mémoire de ce favori. J'ai cru pendant quelque temps que ce passage d'Athénée avait donné lieu au mensonge du sieur Moréri, que j'ai rapporté sur la fin de cet article; mais j'ai changé d'opinion, après avoir lu ces paroles d'un auteur moderne : *Hadrian... donna le nom de ce misérable* (Antinoüs) *à une ville d'Égypte.... comme aussi il le conféra à un astre, à une fleur, à des temples, à des sacrifices, à des oracles et à des jeux de prix, bref en fit un dieu* (19). Ceux qui compareront ce passage avec l'Antinoüs de Moréri, pourront juger si cet écrivain se savait servir des livres qu'il consultait.

(D) *Hadrien fit rebâtir la ville où Antinoüs était mort, et il ordonna qu'elle portât le nom de ce favori.*] J'ai suivi le traducteur de Xiphilin, qui ne parle que d'une ville réparée; quoique Xiphilin se soit servi du mot ἐνεωτέρισεν. D'autres, n'y regardant pas de si près, disent qu'Hadrien bâtit une ville, qui porta le même nom qu'Antinoüs : Πόλιν ἔκτισεν ἐπώνυμον Ἀντινόου (20). *Urbem condidit Antinoo cognominem.* Elle était dans la Thébaïde et se nommait anciennement Besa, qui était aussi le nom du dieu particulier qu'on y adorait. Casaubon l'assure (21), et remarque que les Égyptiens, laissant aux Grecs le nouveau nom, continuèrent de l'appeler Besa; mais il se trouva des gens qui, par l'union de l'ancien et du nouveau nom, la nommèrent Besantinoüs. C'est ce que fit Helladius, qui y était né (22). N'oublions pas que le tombeau d'Antinoüs y était. Nous l'apprenons de ces paroles de saint Épiphane : Ὡς ὁ Ἀντίνοος ὁ ὑπ' Ἀντωνίνου κεκοσμημένος καὶ σὺν λουσορίῳ πλοίῳ κείμενος ὑπὸ Ἀδριανοῦ κατατάγμα (23) *Ad hunc modum Antinoüs in urbe sui nominis cum lusorio navigio sepultus ab Adriano in Deorum numerum relatus est.* Nous apprenons

(13) Lampridius, in Vitâ Heliogab., *cap. VIII.*

(14) Justin., in Apologiâ, *pag.* 65. *Voyez Eusèbe sur* Spartien in Adriano, *pag.* 136, *et Suidas, in* Apologiâ, *pag.* 301.

(15) Aurel. Victor, in Cæsaribus.

(16) Spartian., *pag.* 135.

(17) Casaub., in Spart. Vit. Adriani, *pag.* 137.

(18) Athen., *lib. XV, cap. VI, pag.* 677.

(19) Tristan, Comment. hist., *tom. I, pag.* 542.

(20) Hegesippus, *apud* Euseb., Hist. Eccles., *lib. IV, cap. VIII. Voyez aussi* Ammien Marcellin, *liv. XXII, chap. XVI.*

(21) Casaubon., in Spart. Vit. Adriani, *pag.* 138.

(22) *Vide* Photium, Biblioth., *pag.* 1596.

(23) Epiph., *in* Ancorato, *num.* 108.

Digitized by Google

d'Origène, qu'on disait qu'il se faisait des miracles dans ce temple d'Antinoüs (24). C'est là où Saumaise pose le prétendu oracle de cette fausse et ridicule divinité. *Licet in multis*, dit-il (25), *Græciæ urbibus templa et sacerdotes habuerit Antinoüs, præcipuè tamen eum coluisse videntur Ægyptii in eâ urbe quæ ab ipso nomen accepit; nam ibi sepultus est, ibi oracula per eum reddi credebantur, ibi et prophetas habuit.*

Ce qui concerne l'oracle est attesté par Origène (26), si on lit le passage comme Saumaise l'a cité : Πρὸν δεῖλαιον ἀπὸ τοῦ Ἀντινόου πνοὴν (27). Voyez aussi Scaliger sur Eusèbe, num. 2145, où il ne cite pas comme Saumaise, quoique Spencer l'assure à la page 44 de ses notes sur Origène contre Celsus. Voici ce qui m'a fait dire que c'était un oracle prétendu. Je me souvenais de ces paroles de Spartien : *Et Græci quidem, volente Adriano eum consecraverunt, oracula per eum dari asserentes quæ Adrianus ipse composuisse jactatur* (28).

(B) *Hadrien était bien aise qu'on lui dît qu'un nouvel astre était l'âme d'Antinoüs.*] On s'était déjà servi d'une semblable flatterie à l'égard de Jules César : *Ludis quos primo consecrato ei hæres Augustus edebat, stella crinita per septem dies continuos fulsit, exoriens circa undecimam horam, creditumque est animam esse Cæsaris in cœlum recepti, et hâc de causâ simulacro ejus in vertice additur stella* (29). Ovide a fini ses métamorphoses par celle de l'âme de César en astre :

Vix ea fatus erat, medià dum sede senatûs
Constitit alma Venus nulli cernenda, suique
Cæsaris eripuit membris, nec in æthera solvi
Passa recentem animam, cælestibus intulit astris.
Dumque tulit, lumen caput atque ignescere sensit,
Emittique sinu. Lunâ volat altius illa,
Flammiferumque trahens spatioso limite crinem
Stella micat.
Ovid., *lib XV., Metam., vs.* 843.

Avant cela, les poëtes grecs avaient mis en usage cette invention pour les cheveux de Bérénice. L'empereur Hadrien était trop savant, pour ne savoir pas tout cela ; et néanmoins il se paya d'une flatterie qui ne pouvait plus avoir la grâce de la nouveauté. A quoi songèrent ceux qui ne mirent ce mignon qu'au plus bas étage du ciel ? Il y en eut qui ne le placèrent, que dans le globe de la lune : Πᾶς ὁ τεθνεὼς Ἀντίνους μειράκιον ἐν τῇ σελήνῃ ἀέριον καθίδρυται (30) ; *Quomodò Antinoüs speciosus adolescens qui obiit collocatus est in lunâ?*

(F) *Prudence a finement observé qu'Antinoüs était monté à une condition plus relevée que celle du mignon de Jupiter.*] Ses vers méritent d'être rapportés plus correctement que ne les rapportent les sieurs Tristan dans ses Commentaires historiques sur les médailles des empereurs romains (31), et Moréri dans son Dictionnaire historique. Les voici donc, selon l'édition de Nicolas Heinsius :

Quid loquar Antinoum cœlesti in sede locatum?
Illum delicias nunc divi Principis : illum
Purpureo in gremio spoliatum sorte virili
Hadrianique dei Ganymedem, non cyathos Dî
Porgere, sed medio recubantem cum Jove fulvo
Nectaris ambrosii suorum potare lyæum,
Cumque suo in templis vota exaudire marito (32)?

(24) Origen., adversùs Celsum, *lib. III, pag.* 232.
(25) Salm., in Spart. Vit. Adriani, *pag.* 143.
(26) Origen., contra Celsum, *lib. III, pag.* 232.
(27) Salmasius, in Spartiani Vit. Adriani, *pag.* 143.
(28) Spartianus, in Adriano, *pag.* 137.
(29) Sueton., in Cæsare, *cap. LXXXVIII. Voyez les Pensées diverses sur les comètes, pag.* 219.
(30) Tatian., Orat. contra Græcos, *pag.* 149.
(31) Tristan, Commentaires Hist., *pag.* 542.
(32) Prudent., contra Symmach., *lib. I, vs.* 272.

ANTIPATER, Iduméen de nation (A), illustre par sa naissance (B), par ses richesses, et par son esprit, profita habilement des confusions où la discorde d'Hyrcan et d'Aristobule plongea la Judée. C'étaient deux frères, qui se disputaient la souveraine sacrificature. Antipater embrassa avec chaleur le parti d'Hyrcan, et y engagea de telle sorte Aretas roi des Arabes, et puis Pompée

Digitized by Google

général des armées romaines, qu'Hyrcan gagna le dessus (*a*). Sous son gouvernement, Antipater disposait de toutes choses, et il le faisait à l'avantage des Romains, toutes les fois que l'occasion s'en présentait. Cela fit que les généraux de la république, un Scaurus, un Gabinius, un Cassius, l'honorèrent de plusieurs importantes commissions, ou déférèrent beaucoup à ses conseils (*b*). Il rendit un service signalé à Jules César, pendant la guerre d'Alexandrie: il lui amena et des vivres et des troupes, et il paya de sa personne courageusement; de sorte qu'outre bien des louanges, il obtint de Jules César le droit de bourgeoisie romaine, et l'administration de la Judée (*c*). Les plaintes d'Antigonus (*d*) ne purent rien contre lui. Son application aux affaires, et son habileté, le mirent dans une si haute considération, qu'on ne l'honorait guère moins que s'il eût été revêtu de l'autorité royale selon les formes (*e*). La manière dont il se précautionnait contre les revers de la fortune, en donnant à l'un de ses fils le gouvernement de Jérusalem, et à un autre celui de Galilée et le commandement des troupes, fit soupçonner avec raison qu'il cherchait à n'avoir personne au-dessus de lui, ni de nom, ni d'effet. Un Juif nommé Malichus, plein de ces soupçons, résolut de prévenir l'inconvénient, et n'en trouvant point de meilleure voie que d'ôter du monde Antipater, il s'en défit par le poison (*f*). Il se rendit coupable en cela d'une noire ingratitude; car celui qu'il fit mourir l'avait comblé de bienfaits, et lui avait même sauvé la vie (*g*). Antipater laissa entre autres enfans le fameux Hérode, qui fut roi des Juifs (*h*).

(*a*) Joseph., Antiquit., *lib. XIV, cap. II, et seq.*

(*b*) *Ibidem, cap. IX, et seq.*

(*c*) *Ibidem cap. XIV, et XV.*

(*d*) *Il était fils d'Aristobule.*

(*e*) Joseph., Antiquit., *cap. XVII.*

(*f*) *Ibidem, cap. XIX.*

(*g*) *Ibidem, cap. XVIII.*

(*h*) *Sa femme, nommée Cypris, était de grande maison dans l'Arabie.* Joseph. de Bell. Jud., *lib. I, cap. VI.*

(A) *Iduméen de nation.*] Eusèbe le fait Ascalonite (1). *Une troupe de brigands*, dit-il, *qui avait pillé un temple auprès d'Ascalon, amena avec le reste du butin Antipater dans l'Idumée, où il demeura, parce que son père n'eut pas de quoi le racheter.* Ce que je dirai dans la remarque suivante réfute ce conte. Photius me paraît ici un peu blâmable. En donnant l'extrait de Josephe, il assure qu'Hérode était fils d'Antipater, qui avait servi dans le temple d'Ascalon: Ὁ τοῦ Ἀντιπάτρου τοῦ Ἀσκαλωνίτου τοῦ ἱεροδούλου (2). Ce n'est point dans Josephe, qu'il trouvait cela; et néanmoins où sont les lecteurs qui ne s'imagineat que tout ce que dit Photius est dans les livres dont il parle? Ailleurs (3), il dit qu'Antipater était d'Idumée et de la ville d'Ascalon, et grand ennemi d'Hyrcan, pour l'amour d'Aristobule. Cette dernière faute ne doit pas être imputée à Photius; car toute la suite de son discours montre qu'il associe Antipater à Hyrcan. C'est à ceux qui ont publié cet auteur, qu'il faut adresser ses plaintes quant à cela; mais il est responsable de l'autre faute. Ascalon n'était pas une ville d'Idumée; et après tout, ce n'est pas Josephe qui a dit qu'Antipater était d'Ascalon. Or c'est

(1) Euseb., Hist. Eccl., *lib. I, cap. VI; et VII, ex Africano.*

(2) Photius, Biblioth., *num. LXXVI, pag.* 168.

(3) *Idem, ibid., num. CCXXXVIII, pag.* 989.

Digitized by Google

de Josephe que Photius donne là l'extrait.

(B) *Illustre par sa naissance.*] Son père, nommé Antipater, fut gouverneur d'Idumée, sous Alexandre Jannée, roi des Juifs. Eusèbe le nomme Hérode et le fait valet d'un temple, et si pauvre, qu'il ne lui fut pas possible de racheter son fils, qui était tombé entre les mains des voleurs : Τοῦτον δὲ Ἡρώδου τινὸς Ἀσκαλωνίτου τῶν περὶ τὸν ναὸν τοῦ Ἀπόλλωνος ἱεροδούλων καλουμένων γεγονέναι (4). *Huic verò Herodem quemdam Ascalonitam unum ex numero servorum templi Apollinis quod Ascalone est patrem fuisse.* Mais les savans ne doutent point qu'en cela Eusèbe, et Africain qu'il copie, n'aient suivi de mauvais mémoires, et qu'il ne faille ajouter plus de foi à Josephe, qui assure que le roi Alexandre et la reine son épouse donnèrent le gouvernement d'Idumée à Antipater, et que celui-ci gagna par la multitude de ses présens l'amitié des Arabes et celle des habitans de Gaza et d'Ascalon (5). En un autre endroit, Josephe, parlant d'Antipater le fils, remarque qu'il était le principal d'Idumée, tant par l'antiquité de sa famille, que par ses richesses (6). Hégésippe dit du même Antipater, qu'il était illustre par ses ancêtres dans sa patrie (7). De tout temps, on a aimé à ravaler la naissance de ceux que la fortune fait monter au sommet des dignités (8). Au reste, l'ambiguïté d'un passage de Josephe a fait que quelques-uns s'imaginent que l'aïeul d'Hérode ne s'appelait point Antipater, mais Antipas.

(4) Euseb., Hist. Eccl., *lib. I, cap. VI. Vide ibi* Valesium.
(5) Joseph., Antiquit., *lib. XIV, cap. II.*
(6) *Idem*, de Bell. Jud., *lib I, cap. V.*
(7) Hegesipp., de Excid., *lib. I, cap. XIV.*
(8) *Voyez la remarque* (A) *de l'article* Toucrt.

ANTOINE, famille romaine, en latin *Antonia*, qu'une vieille tradition faisait descendre d'Anton fils d'Hercule (*a*), a produit deux branches : l'une était patricienne, avec le surnom de Merenda ; l'autre plébéienne, sans presque point de surnom. On ne trouve pas que la branche patricienne ait duré long-temps, ni qu'elle ait produit d'autres personnes mentionnées dans l'histoire, que T. Antonius Merenda, et Q. Antonius Merenda. Le premier fut l'un des décemvirs abrogés à cause de la fierté tyrannique d'Appius Claudius, l'an 304 de Rome, et l'un de ceux qui s'exilèrent volontairement, et dont les biens furent confisqués, après le procès qui fut fait à App. Claudius, et à Sp. Oppius (*b*). Le dernier fut tribun militaire, l'an 333 de Rome (*c*). Mais la branche plébéienne a duré long-temps, et a fleuri avec un très-grand éclat (A) ; car outre qu'elle a pu se glorifier d'avoir possédé deux fois le généralat de la cavalerie, six fois le consulat, une fois la censure, trois fois l'honneur du triomphe (*d*), elle s'est vue, en la personne de Marc Antoine le triumvir, maîtresse de la moitié de l'empire. Nous allons faire des articles particuliers pour les principaux de cette ancienne maison (B).

(*a*) Plutarc., *in* Marc. Antonio, *pag.* 917.

(*b*) Livius, *lib. III, pag.* 88.
(*c*) *Idem*, *lib. IV, pag.* 128.
(*d*) *Voyez* Glanderpii Onomastic., *p.* 66.

(A) *La branche plébéienne de cette famille Antonia a duré long-temps et a fleuri avec un très-grand éclat.*] Il faut bien se souvenir que Marc Antoine l'orateur, mort l'an 667, est le premier qui porta dans cette famille les honneurs du consulat et ceux du triomphe et de la censure.

(B) *C'était une ancienne maison.*] Ceux qui ont le plus de lecture, le plus de recueils, le plus de matériaux destinés à un libraire, tombent quelquefois dans des oublis assez étranges. Le père Vavasseur en est un exemple,

Digitized by Google

dans son excellent Traité du style burlesque, lorsqu'il censure Photius d'avoir cru qu'Antonius Diogènes, auteur d'un roman, suivit d'assez près Alexandre : Οὐ λίαν πόρρω τῶν χρόνων τοῦ βασιλέως Ἀλεξάνδρου (1). *Non ita diù post Alexandri magni tempora floruisse.* Il allègue contre cela plusieurs raisons, dont il trouve celle-ci la plus forte : c'est que la famille Antonia ne subsistait point encore, et que son nom n'était encore ni fait, ni connu : *Neque, quod gravissimum est, tum nata gens Antonia, aut facta vox, aut audita temporibus illis* (2). Rien de plus faux. Nous avons produit, sur la foi de Tite-Live, un Titus Antonius, décemvir l'an 304 de Rome, et un Quintus Antonius, tribun militaire environ trente ans après. On trouve dans le même Tite-Live un Marcus Antonius, créé général de la cavalerie par le dictateur Cornélius Rufinus, l'an 421. Or, c'est une chose certaine qu'Alexandre mourut l'an 430. Je n'allègue pas la tradition rapportée par Plutarque; car on pourrait me répondre, très-justement, qu'Anton, fils d'Hercule, était aussi peu la tige des Antoines en Italie, que Cocceius Nerva la tige de la maison de Cossé en France.

(1) Photius, Biblioth., *num. CLXVII, pag.* 364.

(2) Vavassor, de Iudicrâ Dictione, *pag.* 148.

ANTOINE (Marc), l'orateur, a été le plus grand ornement de sa maison. A son entrée dans les charges, il fit éclater son mérite, par un endroit qui est digne d'être rapporté. Il avait obtenu la questure de la province d'Asie, et il était déjà arrivé à Brundusium, pour s'y embarquer, afin d'aller exercer sa charge, lorsque ses amis lui firent savoir qu'il avait été accusé d'inceste, et que le préteur Cassius, le juge du monde le plus rigide, jusque-là que l'on appelait son tribunal *l'écueil des accusés*, était saisi de cette cause. Marc Antoine eût pu se servir du bénéfice de la loi, qui défendait de recevoir les accusations contre ceux qui étaient absens pour le service de la république; mais il aima mieux se justifier dans les formes, et pour cet effet il revint à Rome, et poursuivit son procès, et le gagna glorieusement (*a*). La Sicile lui échut pendant sa préture, et il donna la chasse aux pirates qui infestaient ces mers-là. Il fut fait consul avec A. Posthumius Albinus, l'an de Rome 653, et réprima courageusement et heureusement toutes les machinations turbulentes de Sextus Titus, tribun du peuple. Quelque temps après il fut gouverneur de Cilicie, en qualité de proconsul, et y fit tant de belles choses, qu'il en remporta l'honneur du triomphe. N'oublions pas que, pour cultiver le merveilleux talent d'éloquence qu'il avait, il voulut bien en quelque manière devenir le disciple des plus grands hommes qui fussent à Athènes, et à Rhodes, lorsqu'il alla en Cilicie, et lorsqu'il revint à Rome. Il exerça ensuite la charge de censeur, avec beaucoup de gloire, ayant gagné sa cause devant le peuple contre Marc Duronius, qui lui avait intenté une accusation de brigue, pour se venger d'avoir été rayé du sénat par Marc Antoine; ce que ce sage censeur avait fait, à cause que Duronius, pendant qu'il était tribun du peuple, avait cassé la loi qui réprimait les dépenses immodérées des festins (*b*). C'était un des plus

(*a*) Valer. Maximus, *lib. III, cap. VII, num.* 9. *Il rapporte, livre VI, chap. VIII, la constance d'un esclave de ce Marc Antoine à nier que son maître fût coupable.*

(*b*) Glandorpius, Onomast. *pag.* 68, 72. Epitome Livii, Cicerone, etc.

Digitized by Google

grands orateurs qu'on eût jamais vus à Rome; et il fut cause, selon le témoignage de Cicéron, bon juge en ces sortes de matières, que l'Italie se pouvait vanter d'égaler la Grèce en l'art de bien dire. Il défendit entre autres personnes Marcus Aquilius, et toucha tellement les juges par les larmes qu'il répandit (*c*), et par les cicatrices qu'il montra sur la poitrine de son client, qu'il gagna sa cause. On peut voir fort amplement le caractère de son éloquence, et celui de son action, dans les livres que je cite (*d*). Il ne voulut jamais publier aucun de ses plaidoyers (A), afin, disait-il, de ne pouvoir pas être convaincu d'avoir dit en un procès ce qui serait contraire à ce qu'il dirait dans un autre. La morale du barreau ne trouvait point en ce temps-là qu'il fût honteux de se dédire en faveur de son client. La précaution de cet avocat est nécessaire aux personnes de sa profession (B), et n'est pas néanmoins toujours capable de les tirer d'affaire (C). Il affectait de ne passer point pour savant (D). Sa modestie, et ses autres qualités d'honnête homme, ne le rendaient pas moins cher à un grand nombre d'illustres amis, que son éloquence le faisait admirer de tout le monde. Il périt malheureusement durant les confusions sanglantes que Marius et Cinna causèrent dans Rome. Il fut découvert au lieu où il s'était caché, et aussitôt des soldats furent envoyés pour le tuer. La manière dont il leur parla les attendrit, et il n'y eut que celui qui les commandait, qui eut la brutalité de le tuer, n'ayant pas écouté son discours, mais étant entré dans sa chambre tout en colère de ce que les soldats n'avaient pas exécuté son ordre (*e*). Sa tête fut exposée sur la tribune aux harangues, *pro rostris*, lieu qu'il avait orné de dépouilles triomphales (*f*). Ceci arriva l'an de Rome 667. Il laissa deux fils, dont je vais parler.

(*c*) Cicero, de Orat., *lib. II*, *cap. XLVII*, *et in* Verrem, *V*, *initio*.

(*d*) *Idem*, *in* Bruto, *cap. XXXVII*, *et* de Oratore.

(*e*) Plutarch., *in* Mario, *pag.* 431. Valer. Max., *lib. VIII*, *cap. IX.*

(*f*) Cicero, de Oratore, *lib. III*, *cap. III.*

(A) *Il ne voulut jamais publier aucun de ses plaidoyers.*] Ce fait, et la raison de ce fait, sont deux choses assez remarquables pour mériter que j'en rapporte les preuves. Cicéron et Valère Maxime sont mes deux témoins. Voici comme parle Cicéron : *Hominem ingeniosum M. Antonium aiunt solitum esse dicere, idcircò se nullam unquàm orationem scripsisse, ut si quid aliquandò non opus esset ab se esse dictum, posset se negare dixisse* (1). Nous allons entendre Valère Maxime : *Jam M. Antonio remittendum convitium est, qui idcircò se aïebat nullam orationem scripsisse, ut si quid superiore judicio actum ei quem posteà defensurus esset, nocuturum foret, non dictum à se affirmare posset : qui facti vix pudentis tolerabilem caussam habuit, pro periclitantium enim capite non solùm eloquentiâ sud uti, sed etiam verecundiâ abuti erat paratus* (2). Je ne pense pas qu'il y ait de chicaneur assez injuste pour soutenir que je traduis mal le mot *scribere*. Tout lecteur qui aura quelque intelligence comprendra que Marc Antoine ne voulait pas dire qu'il plaidait par méditation, qu'il n'écrivait rien de tout ce qu'il débitait devant les juges; car, si c'eût été son sens,

(1) Cicero, *in* Oratione pro Cluentio, *cap. L.*

(2) Valer. Maximus, *lib. VII*, *cap. XIII*, *num. 5.*

Digitized by Google

il aurait donné une raison impertinente de sa conduite, puisqu'il n'avait pour but que d'empêcher qu'on ne se servît contre lui de ses propres armes. Il pouvait empêcher cela également, soit qu'il écrivît, soit qu'il n'écrivît point ses plaidoyers, pourvu qu'il ne les publiât pas. Un manuscrit caché dans un coffre ne peut pas convaincre un homme, dans le barreau, qu'il a soutenu autrefois une maxime tout opposée à ce qu'il avance présentement. Cet homme le niera avec la même assurance que s'il avait plaidé par méditation, et ne craindra pas qu'on le condamne à produire l'original de son plaidoyer : il aurait plusieurs moyens infaillibles de s'en garantir. Concluons donc qu'il ne s'agit point ici d'écrire ou de ne pas écrire un discours que l'on prononce, mais de le publier ou de ne le publier pas. S'il était besoin de donner des preuves dans une chose si claire, j'en fournirais bientôt deux qui seraient très-fortes. La première serait prise d'un endroit de Cicéron, où Brutus se plaint de ce que l'orateur Marc Antoine n'avait donné au public qu'un très-petit livre : *Vellem aliquid Antonio præter illum de ratione dicendi sanè exilem libellum.... libuisset scribere* (3). Il se sert là du mot *scribere*. Je prendrais la deuxième de la harangue même de Cicéron, où se trouve le fait dont je parle ; car Cicéron, voulant montrer que Marc Antoine ne se précautionnait pas autant qu'il croyait, représente, non pas que l'on peut obliger un avocat à produire l'original de son plaidoyer, mais qu'il y a des auditeurs qui se souviennent long-temps de ce qu'ils ont ouï dire à un avocat : *Perindè quasi quid à nobis dictum aut actum sit, id nisi litteris mandaverimus hominum memoriâ, non comprehendatur* (4).

(B) *La précaution de cet avocat est nécessaire aux personnes de sa profession.*] Je me souviens d'une lettre publiée l'an 1685, où l'on recherchait les causes des contradictions des auteurs (5). On mit en jeu les avocats, et voici ce qui fut dit sur leur chapitre : « On a quelquefois le plaisir, » dans une même semaine, d'entendre plaider un même avocat pour » un mari contre sa femme, et pour » une femme contre son mari. S'il a » l'imagination excessive, il ne parle » dans son premier plaidoyer que de » l'empire des maris : il le fonde sur » la nature, sur la raison, sur la » parole de Dieu, sur l'usage. Il cite » l'Écriture, il cite les pères, il cite » les jurisconsultes, il cite les voyageurs. Il déclame contre les femmes, et il ne raisonne que sur des » propositions universelles. Mais deux » jours après, ce n'est plus cela. Il » passe dans des maximes tout opposées : il traite d'usurpation l'autorité des maris, il parcourt la sainte » Écriture, le code, la physique, » l'histoire et la morale, en faveur » des femmes, raisonnant toujours » sur des principes universels : car » un esprit véhément ne croit rien » prouver, s'il n'affirme, ou s'il ne » nie, sans exception ; et, par conséquent, s'il s'engage à soutenir des » intérêts opposés ; il faut nécessairement qu'il se contredise. » Avouons qu'un avocat qui aurait donné au public un plaidoyer sur les priviléges des femmes, rempli de tout le feu de son imagination, serait aisé à réfuter, s'il plaidait pour les priviléges des maris. On n'aurait qu'à le renvoyer à son livre. Notre orateur Marc Antoine voulut éviter ce grand inconvénient, et se réserver la liberté de se contredire, en soutenant un jour une chose, et le lendemain une autre, selon l'intérêt de ses parties. Il serait aisé de montrer que les avocats ne sont pas les seuls qui en usent de cette manière : les théologiens controversistes ne font autre chose, à mesure qu'ils ont affaire à diverses gens (6). Bellarmin, contre les enthousiastes, soutient que l'Écriture est toute remplie de caractères de divinité ; mais contre les protestans, il soutient qu'elle est obscure, et qu'elle a besoin de l'autorité de l'Église (7). Un ministre, que je ne nommerai pas, soutient,

(3) Cicero, *in* Bruto, *cap. XLIV*.

(4) Cicero, Orat. pro Cluent., *cap. L, et seq.*

(5) *C'est la IIe. des* Nouvelles Lettres contre le calvinisme, de Maimbourg.

(6) *Voyez la remarque* (L) *de l'article de* (Jean) ADAM.

(7) *Voyez les efforts que le jésuite* Mulhusius *fait dans* l'Auctarium primum Speculi miseriarum Parei, *pour soudre cette contradiction. Voyez aussi la remarque* (D) *de l'article* BELLARMIN.

Digitized by Google

contre ceux de l'église romaine, que l'Écriture est toute brillante de caractères de divinité: contre M. Pajon, il tient un autre langage (8). Il faudrait laisser en propre ce privilége aux poëtes et aux orateurs. « Ils disent souvent, en différens endroits, » des choses contraires les unes aux » autres, selon ce qui fait à leur propos. *Nos poëtarum more, uti se res dederit, ità vel populi vel eruditorum hominum sententiam nostro quodam jure sequimur, atque aliàs si sit opus, aliter de eâdem dicimus*, dit l'excellent monsignor della Casa, archevêque de Bénévent, » dans une de ses lettres à Victorius; » et Eustathius, sur le vers 181 du second livre de l'Odyssée, et sur le » 243e. du XIIe. de l'Iliade, a remarqué » qu'Homère avait dit en ces endroits » des choses touchant les augures, qui » étaient contraires à celles qu'il avait » dites ailleurs: ce qu'il appelle τὸ » ἀμφοτεροῤῥλωσσον. J'ai donc dit en » ces premiers endroits de mes poésies que je viens d'alléguer, que » c'était une vilaine chose qu'un vieux » poëte, parce que cela faisait à mon » sujet; mais cela n'empêche pas que » je ne puisse dire ailleurs le contraire, si l'occasion s'en présente. (9). » Que j'aime cette bonne foi! et que je serais ravi de la trouver dans Bellarmin et dans le ministre! mais ce n'est pas une chose qu'il faille espérer. Nous entendrons bientôt Cicéron sur le droit des avocats, par rapport à la liberté de se contredire. Voyez les remarques (H) et (I) de l'article Balde.

(C) *La précaution dont il usait n'est pas toujours capable de tirer d'affaire les avocats.*] Nous avons vu (10) comment Cicéron a observé que la mémoire des auditeurs est redoutable aux avocats qui se contredisent (11). S'il en avait donné des exemples, il aurait mieux fait connaître que les précautions de Marc Antoine étaient inutiles. Mais il faut avouer que ce qu'il ajoute est assez propre à justifier la conduite de cet orateur. Voici ce que c'est. Marc Brutus, qui accusait L. Plancius, défendu par L. Crassus, fit venir deux personnes, qui lurent tout haut certains endroits qu'il avait choisis dans deux harangues de L. Crassus, l'une desquelles élevait extrêmement l'autorité du sénat, et l'autre ne l'abaissait pas moins. Cela mit un peu en peine l'orateur, et l'obligea à préparer des excuses sur la diversité des temps et des causes qui avait exigé de lui ces deux sortes de maximes (12). *Ego verò*, dit Cicéron (13), *in isto genere libentiùs cùm multorum tum hominis eloquentissimi et sapientissimi L. Crassi auctoritatem sequor, qui quùm L. Plancium defenderet accusante M. Bruto, homine in dicendo vehementi et callido, quùm Brutus duobus recitatoribus constitutis ex duabus ejus orationibus capita alterna inter se contraria recitanda curâsset, quòd in dissuasione rogationis ejus quæ contra Coloniam Narbonensem ferebatur quantùm potest de auctoritate senatûs detrahit: in suasione legis Servilia summis ornat senatum laudibus, et multa in equites romanos quùm ex eâ oratione asperiùs dicta recitâsset, quo animi illorum judicum in Crassum incenderentur: aliquantùm esse commotus dicitur. Itaquè in respondendo primùm exposuit utriusque rationem temporis, ut oratio ex re et causâ habita videretur.* Cicéron n'avait garde de désapprouver le parti que L. Crassus choisit en cette rencontre: Cicéron, dis-je, qui se voyait dans le même cas, vu qu'on avait récité un morceau de l'une de ses harangues, qui était fort contraire à la cause qu'il avait alors en main. Il répondit que la harangue dont on avait récité quelque partie, ne contenait point les expressions de ses véritables sentimens, et qu'il ne faut pas considérer ce que dit un homme en qualité d'avocat, comme s'il l'avançait en qualité de témoin; et que c'est le langage de la cause, et non pas le

(8) *Voyez le* Supplément du Commentaire philosophique, *et les pages* 207 *et* 216 *de la* Réponse de M. Saurin *à ce* Commentaire.

(9) *C'est M.* Ménage *qui parle dans l'*Anti-Baillet, *tom. II, pag.* 174, 175.

(10) *Ci-dessus, citation* (4).

(11) *Elle ne l'est pas moins aux prédicateurs, lorsque, bien loin de se contredire, ils débitent de temps en temps presque mot à mot le même sermon.*

(12) *Voyez* Cicéron, Oratione pro Cluent., *cap. L, et seq., et encore mieux de* Oratore, *cap. LV, comment il se venges de Brutus, en faisant venir trois lecteurs.*

(13) Cicero, Orat. pro Cluentio, *cap. LI.*

Digitized by Google

langage de l'orateur. Cela est assez intelligible : il faut parler selon l'intérêt de la cause, et selon les conjonctures, et non pas selon ses opinions particulières : *Ego si quid ejusmodi dixi, neque cognitum commemoravi, neque pro testimonio dixi : et illa oratio potius temporis mei quàm judicii et auctoritatis fuit..... Errat vehementer si quis in orationibus nostris quas in judiciis habuimus autoritates nostras consignatas se habere arbitratur. Omnes enim illæ orationes causarum et temporum sunt, non hominum ipsorum aut patronorum. Nam si causæ ipsæ pro se loqui possent, nemo adhiberet oratorem : nunc adhibemur ut ea dicamus non quæ nostrâ auctoritate constituantur, sed quæ ex re ipsâ causâque dicantur* (14). Joignez à cela les paroles que Cicéron met dans la bouche de Marc Antoine, l'orateur : *Oratoris omnis actio opinionibus non scientiâ continetur ; nam et apud eos dicimus qui nesciunt, et ea dicimus quæ nescimus ipsi : ità et illi alias aliud itidem de rebus et sentiunt et judicant, et nos contrarias sæpè causas dicimus, non modò ut Crassus contra me dicat aliquandò, aut ego contra Crassum, quùm alterutri necesse sit falsum dicere, sed etiam ut uterque nostrùm eâdem de re alias aliud defendat, quùm plus uno verum esse non possit. Ut igitur in ejusmodi re quæ mendacio nixa sit, quæ ad scientiam non sæpè perveniat, quæ opiniones hominum et sæpè errores aucupetur, ità dicam* (15). Je m'assure que la plupart de mes lecteurs seront si aises de voir que ces deux grands orateurs aient eu de tels principes, et qu'ils aient si bien connu le faible de leur métier, qu'on me pardonnera tout ce qui pourrait sentir trop la digression dans cette remarque. Notez que ces principes durent encore. Comparez les plaidoyers de M. Érard contre madame Mazarin, avec la réponse au factum de cette dame. Lisez en particulier ces paroles de la réponse : *M. Érard a parlé à madame Mazarin des événemens de ce temps-là, de la manière dont alors elle-même devait les regarder. Après cela, les temps et les événemens différens changent nos sentimens et nos paroles.*

(D) Notre Marc Antoine *affectait de ne passer point pour savant.*] Si je ne me trompe, c'était moins par modestie que par politique. Il se voyait établi dans une belle réputation de grand orateur : ne pouvait-il pas croire qu'on l'admirerait davantage, si l'on se persuadait qu'il ne devait son éloquence qu'à son génie, que si on la croyait le fruit d'une longue étude des livres grecs ? Il avait une autre raison : il croyait que le peuple se laisserait plus toucher par ses harangues, en les prenant pour une production de la nature, qu'en les prenant pour une production de l'art. On se défie de ceux qui ont appris toutes les ruses du métier. A l'égard des juges, Marc Antoine ne croyait pas que rien fût plus propre à produire un bon effet, que de leur faire accroire qu'on plaidait sans préparation, et que de leur cacher soigneusement les finesses de la rhétorique dont on se servait pour rendre sa cause meilleure. Mais, dans le fond, il était savant, et n'ignorait pas les bons livres que les Grecs avaient produits. Prouvons tout ceci par quelques passages de Cicéron : *Magna nobis pueris, Quinte frater, si memoriâ tenes, opinio fuit L. Crassum non plus attigisse doctrinæ quàm quantum primâ illâ puerili institutione potuisset, M. autem Antonium omninò omnis eruditionis expertem atque ignarum fuisse..... Quum nos.... ea discueremus quæ Crasso placerent, et ab his doctoribus quibus ille uterelur eruditeremur, etiam illud sæpè intelleximus.... illum et græcè sic loqui nullam ut nôsse aliam linguam videretur, et doctoribus nostris ea ponere in percontando, eaque ipsum omni in sermone tractare, ut nihil esse ei novum, nihil inauditum videretur. De Antonio verò quanquàm sæpè ex humanissimo viro patruo nostro acceperamus, quemadmodùm ille vel Athenis vel Rhodi se doctissimorum hominum sermonibus dedisset, tamen ipse adolescentulus, quantùm illius inconditi ætatis meæ patiebatur pudor, multa ex eo sæpè quæsivi. Non erit profectò tibi quod scribo hoc novum (nam jam tum ex me audiebas), mihi illum ex multis variisque sermonibus nullius rei, quæ quidem esset in his artibus de*

(14) *Idem, ibid., cap. L.*

(15) Cicero, de Oratore, *lib. II, cap. VII.*

Digitized by Google

quibus aliquid existimare possem, rudem aut ignarum esse visum. Sed fuit hoc in utroque eorum ut Crassus non tam existimari vellet non didicisse quàm illa despicere, et nostrorum hominum in omni genere prudentiam Græcis anteferre. Antonius autem probabiliorem hoc populo orationem fore censebat suam, si omninò didicisse nunquàm putaretur. Atque ità uterque se graviorem fore si alter contemnere, alter ne nôsse quidem Græcos videretur. Voilà l'exorde du IIe. livre de l'Orateur. Ajoutez-y ce qu'il y dit de lui-même (16), qu'il ne lisait les auteurs grecs que pour se divertir, qu'il n'entendait rien aux livres des philosophes : *Verbum prorsus nullum intelligo, ità sunt angustis et concisis disputationibus illigati ;* qu'il laissait là les poëtes, dont le langage n'était point humain, et qu'il s'arrêtait aux historiens ou aux orateurs qui s'étaient humanisés avec les demi-savans : *Videantur voluisse esse nobis, qui non sumus eruditissimi, familiares.* Dans la suite de ce livre, ce n'est plus Cicéron qui parle, et l'on entend dire, entre autres choses, à Marc Antoine ce qui suit : *Ego ista studia non improbo, moderata modò sint : opinionem istorum studiorum et suspicionem artificii apud eos qui res judicent oratori adversariam esse arbitror, imminuit enim et oratoris autoritatem, et orationis fidem* (17). Voilà le fondement de la conduite que Cicéron lui attribue : *Erat memoria summa, nulla meditationis suspicio, imparatus semper aggredi ad carendum videbatur ; sed ità erat paratus, ut judices, illo dicente, nonnunquàm viderentur non satis parati ad cavendum fuisse* (18). Je me souviens à ce propos d'une remarque de M. Daillé sur la différence qui se trouve entre *faire l'orateur* et *être orateur* (19). Cette remarque est très-bonne.

(16) *Idem, ibid., cap. XIV. Voyez-le aussi cap. XIX.*

(17) *Idem*, de Oratore, *lib. II, c. XXXVII.*

(18) *Idem, in* Brut., *cap. XXXVII.*

(19) Daillé, Réponse au P. Adam, *IIIe. part., pag.* 156.

ANTOINE (Marc), fils aîné du précédent, eut le surnom de *Crétique* (*a*). Il ne s'avança pas au-delà de la préture ; mais il l'exerça avec une étendue d'autorité qui n'était pas ordinaire, vu qu'ayant eu la commission de faire venir des blés, cela lui donna le commandement sur toute la mer (*b*). Ce fut une prérogative qu'il obtint par la faveur du consul Cotta (*c*), et par la faction de Céthégus (*d*), et dont on ne murmura pas, comme l'on eût fait, s'il eût eu plus de mérite (A). On prétend qu'il se laissa corrompre par de mauvais conseils, pour faire des extorsions dans les provinces. Il en fit beaucoup (*e*). Celles de la Sicile ont été représentées en peu de mots par Cicéron (*f*). La guerre de Crète, dont il avait cru que le bon succès serait si facile, qu'il avait embarqué moins d'armes sur la flotte, que de fers pour enchaîner les vaincus (*g*), ne lui ayant pas réussi, il tomba malade de chagrin et en mourut. Il n'eut pas la force de résister aux réflexions mortifiantes qui s'élevaient dans son âme, lorsqu'il songeait que les ennemis, s'étant rendus maîtres de plusieurs de ses vaisseaux, avaient pendu aux mâts les soldats romains, et que, voguant avec ce spectacle, ils triomphaient in-

(*a*) Plut. *in* M. Antonio, *pag.* 915.

(*b*) Paterculus, *lib. II, cap. XXXI.*

(*c*) *J'examinerai dans l'article* Cethegus, *si Cotta était consul lorsque Marc Antoine reçut cette commission.*

(*d*) Ascon. Pedianus in Orat. Cic. contra Verrem, *pag.* 113.

(*e*) Ascon. Ped. in Orat. Cicer. contra Verrem, *pag.* 113. *Voyez-le aussi, pag.* 37.

(*f*) Cicero, Orat. III in Verrem, *cap. XCI* ; *voyez-le aussi*. Orat., in Verrem II, *cap. III.*

(*g*) Florus, *lib. III, cap. VII.*

Digitized by Google

solemnment de la république en mille lieux. Julie, sa seconde femme (B), lui donna trois fils, savoir, Marc Antoine, Caïus Antoine, et Lucius Antoine (*h*), dont nous parlerons dans la suite.

J'aurai quelques fautes à relever (C); et peut-être faudrait-il prendre pour une erreur l'éloge qui a été donné par Plutarque à notre Antoine (D).

(*h*) Glandorp. Onomastic. *pag.* 73.

(A) *On eût murmuré de lui voir le commandement sur toute la mer, s'il eût eu plus de mérite.*] Velléius Paterculus me fournit cette pensée : c'est dans l'endroit où il rapporte que Pompée obtint une commission, deux ans après, qui le rendit presque maître de toute la terre. Cela ne lui fut point accordé sans opposition, au lieu qu'on n'avait rien dit contre le décret qui avait mis une semblable puissance entre les mains de Marc Antoine. C'est qu'on n'avait pas jugé qu'il fût capable de se faire craindre; mais on trouvait dans Pompée un mérite redoutable à la liberté publique : *Idem hoc ante biennium in M. Antonii prætură decretum erat, sed interdùm persona, ut exemplo nocet, ita invidiam auget aut levat. In Antonio homines æquo animo passi erant : rarò enim invidetur eorum honoribus quorum vis non timetur; contrà in iis homines extraordinaria reformidant, qui ex suo arbitrio aut deposituri aut retenturi videntur, et modum in voluntate habent* (1). Voilà un beau texte pour les faiseurs de commentaires politiques. Je le leur abandonne presque tout entier; car je me contente de cette petite observation. On se plaint que les mêmes choses, qui devaient faire monter un homme aux grandes charges, l'empêchent d'y parvenir. *Estamos á tiempo*, disait George de Monte Mayor, *que murmurer la cosa, es principal parte para no alcançarla* : c'est-à-dire, et ce sont les termes du président du Vair : *En ce temps, rien n'a tant empesché les honnestes gens d'avoir des biens et honneurs, que de les mériter* (2). Cette plainte est trop souvent bien fondée : mais il y a des rencontres où elle n'a pas assez de solidité; car, pour mériter une charge, il ne suffit pas d'avoir les qualités nécessaires à la bien remplir selon toutes ses fonctions, il faut de plus que ces qualités ne soient point jointes à certains défauts, qui font qu'on abuse de la gloire que l'on acquiert en s'acquittant de ses emplois avec toute la capacité et avec tout le succès imaginable. Le mélange de ces défauts, proprement parlant, peut rendre indignes d'une charge ceux qui en seraient les plus dignes par leurs belles qualités. Ce n'est donc pas toujours une injustice, que de refuser à certains sujets les charges qu'ils sont très-capables de bien exercer : c'est une précaution, c'est une prudence nécessaire, et principalement dans les républiques. Les qualités éminentes inspirent beaucoup d'ambition. Donnez lieu à ceux qui les possèdent de rendre des services importans à leur patrie, vous allumez de plus en plus le feu de cette ambition; la gloire qu'ils acquièrent en s'acquittant dignement d'une grande charge leur inspire le dessein d'abuser de leur crédit, et leur montre qu'il sera aisé de monter plus haut. Ils tentent la fortune; ils aspirent quelquefois à la souveraineté : et soit qu'ils y réussissent, soit qu'ils n'y réussissent pas, ils font naître mille désordres que l'on aurait évités en donnant les charges à des personnes d'un mérite médiocre.

(B) *Julie, sa seconde femme.*] Elle était fille de Julius César, consul l'an de Rome 664, et sœur d'un autre Julius César, consul l'an 690. Sa vertu et son mérite l'égalaient aux plus illustres dames de son temps : Ταῖς ἀρίσταις τότε καὶ σωφρονεστάταις ἐπάμιλλος. *Cum præstantissimis et pudicissimis illius memoriæ matronis comparanda* (3). Elle ne fut pas des plus heureuses en maris; car après la mort de Marc Antoine le Crétique, elle épousa Publius Cornélius Lentulus, qui fut l'un des complices de la conjuration de Catilina, et l'un de ceux à qui ce crime coûta la vie. Ce qu'elle fit, pour sau-

(1) Vell. Paterculus, *lib II*, *cap. XXXI.*

(2) Voyez Pierre Matthieu, *à la fin de la préface de l'Histoire de la Paix.*

(3) Plutarch., *in M. Anton.*, *init.*, *pag.* 916.

Digitized by Google

ver Lucius César son frère mérite de l'admiration (4). Il fut proscrit pendant le triumvirat, et s'alla cacher chez elle. Les soldats allaient l'y chercher pour le mettre à mort; mais elle se mit à la porte, et leur déclara qu'ils n'entreraient point avant que de la tuer, elle qui avait mis au monde Marc Antoine dont ils voulaient exécuter l'ordre. Cela les fit retirer (5). La première femme de notre Antoine s'appelait Numitoria : elle était fille de Quintus Numitorius Pullus. On l'appelle la fille d'un traître dans les Philippiques de Cicéron (6).

(C) *J'ai quelques fautes à relever sur son sujet.*] Thysius, professeur en éloquence dans l'académie de Leide, a fait une note qui peut nous donner une mauvaise opinion de son savoir. Cette note se rapporte à ces paroles de Lactance : *De Neptuni sorte manifestum est, cujus regnum tale fuisse dicimus quale M. Antonii fuit infinitum illud imperium, cui totius oræ maritimæ potestatem senatus decreverat ut prædones persequeretur ac mare omne pacaret* (7). Thysius prétend, qu'au lieu d'*Antonii*, il faut lire *Pompeii*, qui est la leçon des bons manuscrits; et sur cela, il rapporte que Pompée fut nommé Neptune, et que plusieurs de ses statues furent ornées des enseignes de cette divinité. Il s'abuse : on ne peut douter que Lactance, qui possédait parfaitement Cicéron, n'ait eu égard au passage de la IVe. Verrine, qui va être copié : *Postquàm Marci Antonii infinitum illud imperium senserant* (8), ou à ces paroles de l'oraison suivante : *Ità se in isto infinito imperio Marcum Antonium gessisse, ut, etc.* (9). L'un des fils de Vossius eût pu épargner cette fausse note au professeur de Leide : car il remarque dans un livre, qui fut imprimé treize ans avant le Lactance de Thysius, que Thomasius a eu grand tort de mettre *Pompeii*, au lieu d'*Antonii* dans son édition de Lactance; et il le prouve par l'autorité de Cicéron, et par celle de Paterculus (10). J'ajoute qu'il croit que Florus a parlé du même Antoine, en disant : *Quùm ille* (Pompeius) *res in Asiâ gerens eò quoque præfectum misisset Antonium in aliená provinciâ inclytus fuit* (11). Il montre que Florus a confondu cet Antoine avec Octavius, qui, selon Plutarque (12), et Dion (13), fut envoyé dans l'île de Crète par Pompée, lorsque Métellus y commandait. Il a plus de raison en cela, qu'à dire qu'il faut corriger dans Plutarque le surnom de *Criticus* donné à ce Marc Antoine, et lire *Creticus*. Je ne sais point de quelle édition de Plutarque il se servit; mais j'ai trouvé Κρητικὸς dans l'édition de Francfort de 1620, et dans celle de Paris de 1624. Je voudrais qu'il eût pris la peine d'examiner une erreur chronologique qui paraît être dans Paterculus. Cet historien assure qu'il ne se passa que deux ans entre la charge qu'on donna à Marc Antoine, et celle que l'on donna à Pompée; et néanmoins, Asconius Pedianus rapporte que Marc Antoine l'obtint par la faveur d'un consul appelé Cotta. Je touche cette difficulté dans l'article Cethégus.

(D) *Peut-être faut-il prendre pour une erreur l'éloge qui a été donné par Plutarque à notre Antoine.*] « Marc » Antoine, *dit-il* (14), était bon et » droit, et fort libéral. Comme il n'é» tait point riche, les oppositions » de sa femme gênaient beaucoup son » inclination à faire paraître sa libé» ralité. Il se trouva sans argent un » jour qu'un de ses amis lui en em» pruntait; mais il ne laissa pas de le » secourir. Il se fit porter de l'eau » dans un gobelet d'argent, sous pré» texte de se raser : il mouilla sa bar» be, et renvoya son laquais, et donna » le gobelet à son ami. Tout le domes» tique fut en désordre : on cherchait » partout ce gobelet; la femme de » Marc Antoine faisait un bruit ef» froyable, et voulait mettre tous les » valets à la question. Il prévint ce» la, en lui avouant ce qu'il avait fait, » et en la suppliant de lui pardonner. »

(4) Plutarch., *in* M. Anton, *init.*, *pag.* 916.
(5) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 924.
(6) *Tiré de* Glandorp, *pag.* 74 *et* 75.
(7) Lactant., *lib. I*, *cap. XI*, *pag.* 34.
(8) Cicero, Orat. II in Verr., *cap. III.*
(9) *Idem*, Orat. III in Verr., *cap. XCI.*
(10) Gerardus Vossius, Not. in Vell. Paterculum, *pag.* 55, *edit.* 1636 : *il cite* Cicéron, Verrin I; *mais il fallait le citer* Verrine II *et* III, *éd.* II.
(11) Florus, *lib. III*, *cap. VII*, *et non pas cap. VIII*, *comme* Gérard Vossius *le cite.*
(12) Plut., *in* Pompeio.
(13) Dio, *lib. XXXVI.*
(14) Plut., *in* M. Antonio, *init.*, *pag.* 915, 916.

Digitized by Google

Ὁμολόγησε συγγράμμα ἴχνη δικθεὶς (15). *Petitâ veniâ id quod erat confessus est.* Plutarque ne représente pas bien le caractère de cet homme : il le fait libéral ; il fallait le faire prodigue. Salluste ne s'y est pas trompé : *M. Antonius perdundæ pecuniæ genitus, vacuusque curis nisi instantibus* (16). Ne dissimulons point que Cicéron nie ce que l'opinion commune attribuait à ce Marc Antoine. On disait qu'il n'écrivait rien ni de sa recette, ni de sa dépense : *Audimus aliquem tabulas nunquàm confecisse : quæ est opinio hominum de Antonio falsa, nam fecit diligentissimè* (17).

(15) *Id., ibid., pag.* 916. A.
(16) Sallust., *in* Fragm. Historic., *lib. III, pag.* 446.
(17) Cicero, Orat. I in Verrem, *cap. XXIII.*

ANTOINE (Caius), frère du précédent, eut une conduite assez déréglée, de sorte que lui et son frère aîné furent mieux les dignes oncle et père du triumvir, que les dignes fils de celui qui leur donna la vie. Ce Caïus Antoine porta les armes sous Sylla, pendant la guerre de Mithridate, et fit beaucoup de concussions dans l'Achaïe ; ce qui, avec d'autres sujets de blâme qu'on eut à alléguer contre lui, fut cause qu'ensuite les censeurs le dégradèrent du sénat. Il ne laissa pas de devenir consul, préférablement à Catilina, l'un de ses compétiteurs ; mais il parvint à ce grade avec beaucoup moins de gloire que Cicéron, qui, malgré les complots qu'avaient faits lui Caïus Antoine, et Catilina, pour l'exclure, fut déclaré consul d'un consentement unanime, au lieu que Caïus Antoine ne l'emporta sur Catilina que de quelques voix (*a*). Ce fut sous ce consulat qu'éclata la conjuration de Catilina, contre laquelle Cicéron se porta avec un grand zèle. Son collègue eut le commandement de l'armée qu'on envoya contre Catilina, et remporta une victoire complète par son lieutenant général Pétréius ; car, pour lui, une maladie feinte ou véritable l'empêcha de se trouver au combat. Dion prétend qu'elle était feinte, et qu'Antoine, craignant que Catilina ne révélât des secrets fort importans contre lui, ne commanda point en personne (*b*). Après la victoire, il mena ses troupes dans la Macédoine, et fut battu par les Dardaniens. Il gouverna cette province pendant trois ans, avec tant de violence et tant d'exactions, que le sénat, indigné de sa conduite, lui envoya un successeur. A son retour à Rome, il fut accusé par Marcus Cœlius ; et, quoique Cicéron eût entrepris sa défense, il fut convaincu et banni. Quelques-uns croient qu'il passa quinze ans dans l'île de Céphalonie, et que Marc Antoine, son neveu, qui se trouva fort puissant à Rome lorsque les assassins de Jules César en furent sortis, le rappela de son exil (A). Il mourut quelque temps après, accablé d'années et de chagrins, et ne laissa qu'une fille, qu'il vit répudier par son mari Marc Antoine le triumvir, peu après les noces, sous prétexte de galanterie avec Dolabella (*c*).

(*a*) Ascon. Pedianus in Orationem Ciceronis in togâ candidâ, contra Anton. et Catilin. *fragm. pag.* 153.

(*b*) Dio, *lib. XXXVII, ad annum Romæ* 692.

(*c*) *Voyez la remarque* (G) *de l'article* Fulvie, et Glandorpii Onomastic., *pag.* 75, 76.

Digitized by Google

(A) *M. Antoine son neveu.... le rappela de son exil.*] Il y a quelques difficultés touchant le temps de ce rappel, qui seront examinées dans la remarque (H) de l'article de FULVIE.

ANTOINE (MARC), l'un des triumvirs *, connu ordinairement en français sous le nom de Marc Antoine sans queue, était petit-fils de Marc Antoine l'orateur, et fils de Marc Antoine le Crétique. M. Moréri a parlé amplement de lui; c'est ce qui fait que je n'en parlerai point. Les faussetés que j'ai recueillies sur ce chapitre pourront trouver place, ou dans l'article de FULVIE, ou ailleurs.

La seule chose que je veux dire ici de ce triumvir, est qu'il publia un traité touchant son ivrognerie (A).

* Chaufepié a consacré un long article à Marc Antoine le triumvir.

(A) *Il publia un traité touchant son ivrognerie.*] C'est un fait, dont les écrivains modernes ne parlent guère: il est néanmoins fort notable, et il se trouve dans Pline (1): *Tergilla Ciceroni M. F. binos congios simul haurire solitum ipsi objicit: Marcoque Agrippæ à temulento scyphum impactum. Etenim hæc sunt ebrietatis opera. Sed nimirum hanc gloriam auferre Cicero voluit interfectori patris sui M. Antonio. Is enim ante eum avidissimè apprehenderat hanc palmam, edito etiam volumine de sud ebrietate: quo patrocinari sibi ausus, approbavit planè (ut equidem arbitror) quanta mala per temulentiam terrarum orbi intulisset. Exiguo tempore ante prælium Actiacum id volumen evomuit: quo facilè intelligatur ebrius jam sanguine civium, et tantò magis, eum sitiens.* Je m'étonne que Plutarque n'ait rien dit d'une telle singularité, et que Suétone n'en fasse nulle mention.

(1) Plinius, *lib. XIV, sub fin., cap. ult.*

ANTOINE (CAÏUS), frère du précédent, servit sous Jules César dans la guerre contre Pompée, et fut contraint de se rendre aux ennemis, faute de vivres, avec les troupes qu'il commandait dans l'Illyrie (*a*). Après la mort de César, et pendant qu'il était préteur, et que Marc Antoine son frère était consul, il fut envoyé dans la Macédoine pour y apporter l'arrêt du sénat qui donnait à Marc Antoine le gouvernement de cette province. Mais quelque diligence qu'il eût faite, il fut primé par Brutus, et il tomba même entre ses mains (*b*). D'abord Brutus le traita honorablement, et lui laissa les marques de sa préture; mais quand il se fut aperçu que Caïus Antoine tâchait de lui débaucher l'armée, il le mit sous bonne garde, et puis il le fit mourir lorsqu'il eut appris les proscriptions du triumvirat, le meurtre de D. Brutus, celui de Cicéron, etc. Marc Antoine, après la bataille de Philippes, ayant Hortensius en son pouvoir, l'immola aux mânes de son frère. Cicéron parle quelquefois de C. Antoine dans ses Philippiques, et toujours en mal (*c*).

(*a*) Glandorp. Onomastic., *pag.* 80, *ex* Cæsare, Lucani Pharsal. *libro IV*, Eutropio.

(*b*) *Il fut pris par Hortensius, qui le livra à Brutus.*

(*c*) Glandorp. Onomastic. *ex* Plutarcho, *in* M. Antonio, *etc.*

ANTOINE (LUCIUS), frère du précédent, eut les défauts de son frère le triumvir, sans en avoir les bonnes qualités. Il ne manquait pas pourtant de courage. Il était tribun du peuple, l'année de la mort de César,

Digitized by Google

pendant que son frère Marc était consul, et que Caïus, son autre frère, était préteur. Il fut consul l'an de Rome 713, et triompha le premier jour de son consulat de quelques habitans des Alpes, qu'il fit accroire qu'il avait vaincus, quoiqu'il ne leur eût rien fait qui fût digne du triomphe, et qu'il n'eût même exercé aucune charge dans leur pays. Mais Fulvie, femme de Marc Antoine, et belle-mère d'Octave César, laquelle faisait alors à Rome tout ce qu'elle voulait, lui procura par son seul crédit cet honneur-là. Cette même femme impérieuse, voulant se venger d'Octave, qui avait répudié sa fille, excita Lucius Antoine à prendre les armes contre lui, prenant pour prétexte la protection des habitans de la campagne, dont on avait assigné les terres aux sodats. Les troupes qu'il assembla ayant été introduites de nuit dans Rome, il en chassa Lépidus, l'un des triumvirs, harangua le peuple, et lui déclara que, suivant l'intention de son frère, il voulait abolir le triumvirat. Cette promesse répandit la joie dans la ville. On le déclara *Imperator :* il marcha contre Octave César ; mais, n'osant tenir la campagne, il s'enferma dans Pérouse, où il se défendit jusqu'à ce que la disette de vivres le contraignit de se rendre. Octave lui donna ensuite la liberté, et depuis on ne trouve point ce qu'il est devenu (*a*).

(*a*) Glandorpii Onomastic., *pag.* 81, *ex* Dione, etc.

ANTOINE (Marc-Jules), fils du triumvir et de Fulvie, trouva grâce de telle sorte devant Auguste, après la conquête d'Égypte, qu'il fut avancé aux charges de degré en degré, et enfin au consulat, l'an de Rome 744. Il épousa Marcella, fille d'Octavie ; et par ce moyen, étant devenu gendre de la sœur d'Auguste, pour laquelle ce prince avait une extrême considération, il tint le premier rang dans la faveur, après Agrippa, gendre d'Auguste, et après les fils de l'impératrice. Mais il paya d'ingratitude son bienfaiteur, puisqu'il fut un des premiers qui corrompirent sa fille Julie, ce qui, joint à quelques soupçons de conjuration, le fit condamner à la mort. Il y a des historiens qui disent qu'il se tua lui-même pour prévenir l'infamie de son arrêt (*a*). Il avait étudié sous le grammairien L. Crassitius (*b*), et il composa un *poëme* de douze livres en vers héroïques (*c*), et quelques *traités* en prose. C'est à lui qu'Horace adresse l'ode II du IVe. livre. Il laissa un fils qui était encore extrêmement jeune, et qui s'appelait Jules Antoine. L'empereur relégua ce jeune garçon à Marseille, sous le spécieux prétexte de le faire étudier. Il lui fit rendre des honneurs funèbres assez singuliers ; car il fit ordonner par le sénat que ses os seraient portés dans le tombeau des Octavius (*d*). Il paraît que ce fut là la fin de l'ancienne et puissante famille Antonia, dont Tacite dit qu'elle avait été

(*a*) Vell. Paterculus, *lib. II, cap. C.*
(*b*) Suet. *de illustr. Grammat. cap. XVIII.*
(*c*) Intitulé *Diomedea.* Vetus interpres Horat. in Od. *II, lib. IV.*
(*d*) Tacit. *Ann., lib. IV, cap. XLIV.*

Digitized by Google

illustre, mais malheureuse : *Multâ claritudine generis, sed improspera* (e). Nous allons mettre ensemble les erreurs de M. Moréri concernant cette famille (A).

(e) *Idem, ib. Tacite dit cela à l'occasion de la mort de L. Julius Antonius, arrivée l'an 778 de Rome.*

(A) *Nous allons mettre ensemble les erreurs de M. Moréri concernant cette famille.*] 1°. Il ne fallait point parler de cette famille dans sa lettre M, à l'occasion de Marc Antoine : il fallait que, tant lui, que sa famille, fussent dans la lettre A. 2°. Il ne fallait pas dire *que la famille des* Antoniens *était célèbre à Rome entre les nobles* : car il est visible, qu'en parlant ainsi, on a voulu la distinguer des familles plébéiennes : or c'est une fausse distinction. Le seul tribunat du peuple, dont Marc Antoine était revêtu au commencement de la guerre de César et de Pompée, justifie invinciblement que la famille *Antonia* était plébéienne ; car il devint tribun du peuple, sans s'être fait adopter par un plébéien ; il ne fut pas obligé de faire comme Clodius, qui, voulant être tribun du peuple, recourut à une telle adoption (1). J'avoue que les Antoines ont été au commencement patriciens : cela paraît par les charges de décemvirs, et de tribuns militaires, qu'on leur conféra dans un temps où les familles du peuple n'avaient pas encore obtenu l'admission aux premières dignités de la république. Mais soit que les Antoines, qui ont paru avec tant d'éclat au septième siècle de Rome, ne descendissent pas de la même tige que ceux qui portèrent le surnom de *Merenda* ; soit qu'ils aient passé d'une manière qu'on ne connaît pas du rang de patriciens à celui de plébéiens, comme il est arrivé à quelques autres familles, il est certain que leur maison était plébéienne au temps de l'orateur Marc Antoine qui en commença l'élévation. 3°. C'est une ignorance crasse que de dire que cette maison *était divisée en deux branches, des Merendas, et des Marcs.* Le mot Marc est un prénom. Or les prénoms ne servaient qu'à distinguer les personnes : ce qui distinguait les branches s'appelait *cognomen*, et occupait la troisième place, comme *César, Scipion, etc.* (2). 4°. Il n'est pas certain que Q. Antonius Merenda, tribun militaire environ l'an 332 de Rome, fût fils de T. Antonius Merenda, décemvir l'an 303. 5°. Il est faux que Tite Live fasse mention de M. Antonius Merenda, colonel de la cavalerie sous la dictature de P. Cornélius. Il le nomme simplement M. Antonius. 6°. Marc Antoine le Crétique ne fut point tué en combattant. Asconius Pédianus ne laisse aucun lieu d'hésiter là-dessus. *Indicto Cretensibus bello*, dit-il (3), *malè re gestâ ibidem periit.* 7°. Au lire de dire que Marc Antoine l'orateur *n'écrivait jamais aucune de ses oraisons*, il fallait dire qu'il n'en publia jamais aucune (4). 8°. Sa réponse à ceux qui lui demandèrent la raison de sa conduite est mal rapportée : il ne répondit point, *qu'il ne voulait pas donner des armes à ceux qui le pourraient convaincre d'avoir mal parlé.* Il ne craignait pas pour ses mots, ou pour ses phrases, je veux dire, qu'on lui reprochât quelque barbarisme, ou quelque faute contre les lois de la grammaire ; et c'est néanmoins ce que M. Moréri lui impute, comme l'avoueront tous ceux qui savent entendre le sens d'un auteur : mais voici ce que Marc Antoine craignait, qu'on ne le convainquît par ses ouvrages de souffler le chaud et le froid, et d'avoir réfuté depuis quatre ans le plaidoyer qu'il allait faire. Consultez les remarques (B) et (C) de l'article de (Marc) Antoine l'orateur, où j'ai parlé amplement de ce qui engage les avocats à se contredire, à soutenir un jour une chose, en un autre temps la thèse contraire, selon les différens intérêts de leurs clients. 9°. M. Moréri prête d'ailleurs une réponse très-absurde à Marc Antoine ; car on peut écrire un plaidoyer, sans donner des armes à

(1) Cicero, Orat. pro domo suâ ad Pontifices, cap. XIII.

(2) *Caius Julius Cæsar, Publius Cornelius Scipio, etc.*

(3) Asc. Pedian., in Cicer. Divinat., *pag.* 37. *edit. Ludg., in-12. Il dit* in Verrem de prat. urb., *pag.* 87. *Creta mortuus.*

(4) *Voyez ci-dessus la remarque* (A) *de l'article d'*Antoine *l'orateur.*

Digitized by Google

des critiques; pourvu qu'on le garde dans son coffre. 10°. M. Aquilius n'était pas déjà condamné lorsqu'Antoine *entreprit sa cause*. 11°. Les juges n'avouèrent point *que celui qui avait si souvent exposé sa vie pour le salut de la république ne devait pas la perdre avec tant de déshonneur*. Si M. Moréri avait su qu'Aquilius n'aurait été condamné tout au plus qu'au bannissement (5), il n'eût pas donné à son style les couleurs de l'art oratoire. 12°. Quelle confusion n'est-ce pas que de dire *que Marc Antoine fut consul, censeur en 626 de Rome avec A. Posthumius, en 657 avec L. Valérius, etc.?* Il y a pis que confusion là-dedans : les fausse tés n'y manquent pas. Marc Antoine fut consul avec A. Posthumius Albinus, l'an 655, et censeur avec L. Valérius Flaccus, l'an 657 (6).

(5) Quàm mihi M. Aquilius in civitate retinendus esset. *C'est Marc Antoine qui parle dans le II°. livre de* Cicéron, de Oratore, *cap. XLV.*

(6) Plinius, *lib. VIII, cap. VII.* Sigonius et Calvisius *mettent ce consulat à l'an 654, et la censure deux ans après.*

ANTONIA, fille aînée de Marc Antoine (A) et d'Octavie (*a*), fut une dame que sa vertu et sa beauté rendirent un objet d'admiration (*b*). Elle épousa Drusus, fils de Livie et frère de Tibère, et en eut beaucoup d'enfans (*c*); mais il n'y en eut que trois qui survécurent à Drusus; savoir, Germanicus, Claude qui a été empereur, et Liville qui fut femme du fils de Tibère. Antonia, jeune et belle encore dans son veuvage, fut recherchée par de grands partis. Elle les refusa tous, et fut un exemple de continence (B) d'autant plus beau, qu'elle vivait dans une cour extrêmement corrompue. Tibère, dont l'humeur était si farouche, respecta beaucoup cette dame; ce qui montre qu'elle avait su joindre à sa chasteté une autre vertu qui était un peu inconnue à la chaste Agrippine sa belle-fille; je veux dire, la douceur et la prudence. Ce fut Antonia qui découvrit à Tibère les machinations de Séjan (C) : ce prince ne fut point ingrat après un service de cette importance (*d*). Pline nous apprend une chose tout-à-fait singulière d'Antonia, c'est qu'elle ne cracha jamais (*e*). Il dit aussi qu'elle aimait fort tendrement un poisson, et qu'elle lui fit porter des pendans d'oreille; ce qui était cause que plusieurs allaient exprès dans sa maison de plaisance pour voir cette rareté (*f*). Cette dame fut malheureuse dans sa famille. A la vérité, Germanicus son fils eut toutes les perfections que l'on pouvait souhaiter dans un héritier présomptif de l'empire, et il était l'amour et les délices de tout le peuple romain; mais cela même mit le comble à l'affliction d'Antonia, lorsqu'une mort précipitée lui enleva ce jeune prince. Cette mère désolée ne fut pas en état de mener le deuil quand on fit les funérailles de Germanicus (D). Son autre fils lui était si désagréable, et lui paraissait si bête, qu'elle le traitait de monstre (E) et d'ébauche d'homme, et qu'elle en faisait un sujet de comparaison

(*a*) *Elle était sœur d'Auguste.*

(*b*) Σωφροσύνη καὶ κάλλει περιβόητον. *Castitate et formâ inclytam.* Plutarch. *in* Anton., *pag.* 955. E.

(*c*) Suet, *in* Claud., *cap. I.*

(*d*) Joseph. Antiq., *lib. XVIII, cap. VIII, pag.* 632, C.

(*e*) Plinius, *lib. VII, cap. XIX.*

(*f*) *In eâdem villâ* (apud Baulos, in parte Baianâ) *Antonia Drusi murænæ quam diligebat inaures addidit : cujus propter famam nonnulli Baulos videre concupiverunt.* Plinius, *lib. IX, cap. LV.*

Digitized by Google

quand elle voulait représenter un gros lourdaud. Sa fille fut une autre sorte de monstre : elle attenta à l'honneur et à la vie de son époux, et poussa jusqu'au bout ses attentats ; car elle fut convaincue d'adultère, et d'avoir empoisonné son mari. Le bras séculier, auquel elle fut livrée, fut sa propre mère, qui l'enferma dans une chambre, et l'y laissa mourir de faim (F). Les enfans de Germanicus qu'Antonia élevait chez elle ne lui donnèrent pas de petits chagrins. Elle veillait sur leur conduite ; mais sa vigilance ne servit qu'à la rendre témoin oculaire de leurs énormes dérèglemens. Elle surprit un jour Caligula en flagrant délit avec sa sœur (*g*) : ce misérable n'avait pas encore quitté la robe d'enfance, et il s'était déjà souillé d'un inceste capital. Lorsqu'il fut parvenu à l'empire, il fit décerner tout à la fois à son aïeule Antonia tous les honneurs que le sénat avait décernés à Livie (*h*) ; mais ce ne fut que par boutade, puisque dans la suite il ne tint aucun compte d'Antonia, et qu'il lui refusa une audience particulière. Ces affronts la plongèrent dans un chagrin qui la fit mourir : on a dit même qu'il employa le poison, afin de hâter les mauvais effets du chagrin (G). Il ne rendit aucun honneur à la défunte, et n'assista pas même à ses funérailles (*i*). Le temple d'Antonia, dont Pline est le seul qui parle, devait apparemment son nom à cette princesse (H). Elle ne vit point les malheurs de sa (I) petite-fille ANTONIA, de laquelle M. Moréri n'a point parlé sans se tromper.

(A) *Fille aînée de Marc Antoine.*] Suétone et Plutarque sont contre moi : le premier, formellement, et en propres termes (1) ; le second, d'une manière implicite : car il ne fait autre chose à cet égard que parler du mariage de l'une des deux Antonia avec Domitius, avant que de parler du mariage de l'autre avec Drusus (2). Or, comme Suétone a écrit après Tacite, et qu'il semble même le réfuter quelquefois, ne vaudrait-il pas bien mieux lui donner la préférence, et présupposer qu'il n'a pris le parti contraire qu'à cause qu'il avait vérifié l'erreur de Tacite ? D'ailleurs, n'est-ce rien que l'arrangement des mots de Plutarque ? Que chacun en juge comme il lui plaira : j'ai suivi Tacite, sans prétendre rien contester à ceux qui suivront Suétone. Il y a deux passages de Tacite, l'un au chapitre XLIV du IVe. livre des Annales, l'autre au chapitre LXIV du XIIe. livre des mêmes Annales, où la femme de Domitius est nommé *Antonia minor*. Je vois que Lipse ne prend nul parti (3), et que Glandorp préfère celui de Tacite à celui de Suétone (4). Il y a une raison pour Tacite, mais qui n'est pas concluante. On pourrait dire que Drusus, qui, en qualité de fils d'une impératrice toute-puissante, était un des plus grands partis de Rome, eut l'aînée des deux sœurs ; mais on peut répondre que l'Antonia qui lui fut donnée était parfaitement belle. Or c'est un droit d'aînesse beaucoup plus au goût d'un jeune prince (et il n'est pas besoin d'être jeune prince pour avoir ce goût), que celui qui n'est fondé que sur le plus grand nombre

(*g*) *Ex his* (sororibus) *Drusillam vitiâsse virginem prætextatus adhuc creditur : atque etiam in concubitu ejus quondàm deprehensus ab aviâ Antoniâ apud quam simul educabantur.* Suet., *in* Caligulâ, *cap. XXIV.*

(*h*) *Idem, ibid., cap. XV.* Voyez aussi Dion, *lib. LIX.*

(*i*) Suet., *in* Caligulâ, *cap. XXIII.*

(1) *Germanicus C. Cæsaris pater, Drusi et minoris Antoniæ filius.* Suet., *in* Calig., *cap. I.* Vide etiam *in* Claud., *cap. I. Ex Antoniâ majore patrem Neronis procreavit* (Domitius). Suetou., *in* Nerone, *cap. V.*

(2) Plutarch., *in* Marc. Anton., *pag.* 955.

(3) Lips., in Tacit. Ann., *lib. XII.*

(4) Glandorpii Onomast., *pag.* 87.

Digitized by Google

d'années. Drusus, en qualité de grand parti, eut apparemment le choix, et sans doute il prit la plus belle des deux sœurs, soit qu'elle fût l'aînée, soit qu'elle fût la cadette.

(B) *Antonia, jeune et belle encore dans son veuvage,..... fut un exemple de continence.*] Ce que l'on dit de son mari est encore plus surprenant : c'est qu'il garda la foi conjugale : *Drusum etiam Germanicum eximiam Claudiæ familiæ gloriam, patriæque rarum ornamentum, et quod super omnia est operum suorum pro habitu ætatis magnitudine, vitrico pariter ac fratri Augustis, duobus reipublicæ divinis oculis mirificè respondentem, constitit usum Veneris intra conjugia* (5) *charitatem clausum tenuisse* (6). Qu'à la cour d'Auguste le beau-fils de l'empereur se soit contenté de son ordinaire comme un bourgeois, c'est assurément un cas singulier : et il ne servirait rien de dire qu'Antonia était si jeune et si belle, que Drusus n'aurait su où aller pour trouver mieux. Combien y a-t-il de princes, de grands seigneurs, et d'autres gens pour qui cette raison est tout-à-fait fausse ? Mais revenons à Antonia. Voici comment Valère Maxime continue son discours : *Antonia quoque femina laudibus virilem familiæ suæ claritatem supergressa amorem mariti egregiâ fide pensavit : quæ post ejus excessum formâ et ætate florens cubiculum soceri pro conjugio habuit, in eodemque toro alterius adolescentiæ vigor exstinctus est, alterius viduitatis experientia consenuit.* La chasteté d'Antonia a trouvé des panégyristes dans la Judée. Josephe mérite d'être ouï : il nous apprend qu'Auguste sollicita cette dame à se remarier ; mais qu'elle persista dans le dessein de n'en rien faire, et qu'elle conserva dans son veuvage toute sa belle réputation. Voilà où est la rareté ; car on trouve assez de grandes dames qui vivent séparées de leurs maris, ou qui ne se remarient point, quoiqu'on les recherche ; mais vivent-elles sans reproche, ne font-elles point parler de leurs commerces, et de leurs galanteries ? C'est là le point : *hoc opus, hic labor est.* Il y a des médisans qui prétendent qu'il s'en trouve qui pratiquent ce que l'on accuse Luther d'avoir permis aux maris. *Si nolit uxor*, disait-il, *veniat ancilla.* On tourne ici la médaille, *si nolit, si desit maritus, veniat famulus.* On a mal entendu les paroles de Luther. Voici les paroles de Joseph touchant Antonia : Τιμία δ' ἦν Ἀντωνία Τιβερίῳ εἰς τὰ πάντα συγγενείας τε ἀξιώματι, Δρούσου γὰρ ἦν ἀδελφοῦ τοῦ αὐτοῦ γυνὴ, καὶ ἀρετῇ τοῦ σώφρονος, εἶα γὰρ χηρεύειν παρέμεινεν γάμῳ τε ἀπῆκτο τῷ πρὸς ἕτερον, καίπερ τοῦ σεβασοῦ κελεύσαντος τινὶ γαμεῖσθαι, καὶ λοιδορίᾳ ἀπαλλαγμένον διεσώσατο αὐτῆς τὸν βίον (7). *Antonia in magno honore habebatur apud Tiberium, vel propter affinitatem quòd Drusi fratris uxor fuerat, vel propter continentiam, quòd florente etiam tum ætate vidua recusârit alteras nuptias, licet hortante Augusto ad iterandum conjugium, in eoque vitæ genere omnem caverit infamiam.*

(C) *Ce fut Antonia qui découvrit à Tibère les machinations de Séjan.*] Il y a beaucoup d'apparence que Tacite avait étendu ce fait ; mais par malheur cette partie de ses Annales est perdue. Josephe, si je ne me trompe, est le seul historien qui nous apprenne la part qu'eut Antonia à la découverte de cette conspiration. Il est digne d'être cru, parce que les liaisons de Bérénice, et celles d'Agrippa son fils avec cette dame, et les bons offices qu'elle rendit à Agrippa, la firent connaître dans la Judée, et obligèrent l'historien juif à s'informer exactement de ce qui la concernait. Croyons donc, sur son témoignage, qu'aussitôt qu'Antonia eut été bien informée du complot de Séjan, elle en écrivit exactement les circonstances à Tibère, qui était dans l'île de Caprée, où elle lui dépêcha le plus fidèle de ses domestiques, chargé de sa lettre. La considération que ce prince avait toujours eue pour cette dame devint plus forte depuis un service si important : Ὁ δὲ μαθὼν τόν τε Σηϊανὸν κτείνει, καὶ τοὺς συνεπιβούλους· τήν τε Ἀντωνίαν, καὶ πρὸ ἀξιολόγως ἄγων, τιμωτέραν τε ὑπελάμβανε κἀπὶ τοῖς πᾶσι πιθανήν (8). *Quibus ille* (Tiberius) *cognitis Sejanum occidit et socios con-*

(5) *Voyez les cors de la remarque* (G).
(6) Valer. Maximus, *lib. IV, cap. III.*
(7) Joseph. Antiquit., *lib. XVIII, cap. VIII, pag.* 632. C.
(8) *Idem, ibid.*

Digitized by Google

silii, Antoniæque jam antè habitæ in pretio majorem etiam in posterum fidem habuit per omnia. Je dirai ailleurs (9) que Xiphilin a observé par occasion qu'Antonia écrivit certaines choses à Tibère touchant Séjan.

(D) *Elle ne fut pas en état de mener le deuil des funérailles de Germanicus.*] Voyons comment Tacite narre la chose, et comment il la pare de ses réflexions : *Tiberius atque Augusta publico abstinuêre, inferius majestate suâ rati si palàm lamentarentur, an ne omnium oculis vultum eorum scrutantibus falsi intelligerentur. Matrem Antoniam non apud auctores rerum, non diurnâ actorum scripturâ reperio ullo insigni officio functam, cùm super Agrippinam, et Drusum et Claudium, cæteri quoque consanguinei nominatim perscripti sint, seu valetudine præpediebatur, seu victus luctu animus magnitudinem mali perferre visu non toleravit. Facilius crediderim Tiberio et Augustâ qui domo non excedebant cohibitam, ut par mœror et matris exemplo avia quoque et patruus attineri viderentur* (10).

(E) *Elle traitait son second fils de monstre.*] C'est Suétone qui nous l'apprend. *Mater Antonia portentum eum hominis dictitabat, nec absolutum à naturâ, sed tantùm inchoatum; ac si quem socordiæ argueret, stultiorem aïebat filio suo Claudio* (11). A cela peut-on connaître qu'elle se piquait d'esprit et d'habileté ; car une femme du commun ne s'aperçoit pas que ses enfans soient des sots; ou si elle s'en aperçoit, elle ne prend pas les devans avec un si grand dépit, pour s'en disculper, et pour traiter cela d'une production qui a été négligée à moitié faite.

(F) *Elle enferma sa fille dans une chambre, et l'y laissa mourir de faim.*] Ceci témoigne encore que c'était une maîtresse femme, qui n'aimait ses enfans qu'autant qu'ils lui faisaient honneur, et qui préférait aux sentimens de la nature ceux de la grandeur romaine. Il y avait deux traditions touchant la mort de Liville : l'une, que Tibère la fit mourir; l'autre, qu'il lui pardonna son crime, pour l'amour d'Antonia ; mais qu'Antonia la condamna à mourir de faim (12).

(G) *Caligula la fit mourir de chagrin : on a dit même qu'il employa le poison pour hâter les mauvais effets du chagrin.*] Suétone et Dion s'accordent sur ce point-là. *Per istiusmodi indignitates et tædia caussa exitii mortis, dato tamen, ut quidam putant, et veneno* (13). Dion ne parle pas d'empoisonnement : il se contente de dire que ce barbare, ne pouvant souffrir les censures de sa grand'mère, l'obligea à mettre fin à ses jours (14). Je n'ai pu trouver en quelle année mourut cette illustre dame ; mais puisque ce fut sous l'empire de Caligula, on peut, ce me semble, placer sa mort à l'an 792 de Rome. Celle de son mari arriva l'an 744. On peut savoir à peu près à quel âge elle commença d'être veuve, et combien elle a vécu ; car elle naquit l'an 714 de Rome, vu qu'Octavia sa mère, qui épousa Marc Antoine, l'an 713 (15), était déjà accouchée d'une fille, lorsqu'il retourna en Grèce l'année suivante (16). Le poëme intitulé *Consolatio ad Liviam Augustam de morte Drusi Neronis* (17), représente Antonia fort désolée, et lui donne de beaux éloges. On apprend là, comme dans Valère Maxime, que Drusus n'allait pas à la picorée amoureuse. On y apprend que ses dernières paroles furent pour sa chère femme :

Quid referam de te, dignissima conjuge Druso,
Atque eadem Drusi digna parente nurus?
Par bene compositum, juvenum fortissime alter,
Altera tam forti mutua cura viro.
Femina tu princeps, tu filia Cæsaris : illi,
Nec minor es magni conjuge visa Jovis.
Tu concessus amor, tu solus et ultimus illi,
Tu requies fesso grata laboris eras.
Te mœriens per verba piissima questus abesse,
Et mota in nomen frigida lingua tuum.

(H) *Le temple d'Antonia, dont Pline est le seul qui parle, devait ap-*

(9) *Dans l'article* VESPASIEN, *à la remarque* (F).

(10) Tacit. Annales, *lib. III, cap. III, ad ann.* 773; *c'était l'an* 20 *de grâce.*

(11) Suet., *in* Claudio, *cap. III.*

(12) Dio, *lib. LVIII.*

(13) Sueton., *in* Caligulâ, *cap. XXIII.*

(14) Dio, *lib. LIX. Vide etiam* Sueton., *in* Caligulâ, *cap. XXIX.*

(15) Calvisius, *ad ann. mundi* 3910.

(16) Plut., *in* Antonio, *pag.* 930. E. *Voyez aussi pag.* 931. D.

(17) Consol. ad Liv., *vs.* 299 *et seqq. On l'imprime avec les Œuvres d'*Ovide, *et plusieurs le croient d'*Ovide.

Digitized by Google

paremment son nom à cette princesse.] Il en fait mention dans la liste des tableaux d'Apelles : *Ejusdem arbitrantur*, dit-il, *manu esse et in Antoniæ templo Herculem averum : ut quod est difficillimum, faciem ejus ostendat verius pictura, quàm promittat* (18). Un fort savant commentateur (19) dit sur ce passage qu'il ne sait si ce temple appartenait à l'aînée des Antonia, ou à la cadette, ni en quel endroit de la ville il était bâti : *Cujus illud Antoniæ fuerit, majoris, minorisve, quove Urbis situ conditum fuerit, incompertum. Utraque Antonii triumviri filia, major Germanici et Claudii Cæsaris parens : Neronis avia.* C'est préférer le sentiment de Tacite à celui de Suétone (20) : c'est donner à Drusus l'aînée ; mais d'ailleurs, ces paroles *Neronis avia* me font de la peine : je soupçonne que l'imprimeur a oublié pour le moins *minor* ; car en substituant ce mot, nous verrons que le père Hardouin nous aura dit quelque chose de l'une et de l'autre *Antonia* : de l'aînée, qu'elle fut mère de Germanicus et de l'empereur Claude ; de la cadette, qu'elle fut aïeule de Néron. Si l'on ne substitue rien, on trouvera une faute, puisque la mère de Germanicus ne fut point la grand'mère de Néron. Recourir à l'adoption de Néron par Claude serait une mauvaise chicane. Dans un autre lieu (21), ce commentateur avait préféré le sentiment de Suétone à celui de Tacite.

(I) *M. Moréri n'a point parlé d'*ANTONIA *sa petite-fille, sans se tromper.*] Elle était fille de l'empereur Claude, et d'Ælia Petina ; mais elle était née avant qu'il fût empereur. Il la maria premièrement à Cneius Pompeius Magnus (22), et puis à Faustus Sylla. Elle vit périr de mort violente ses deux maris. Le premier fut mis à mort par les ordres de l'empereur Claude (23) ; le second fut massacré à Marseille par des gens que Néron y envoya pour cet effet (24). Elle refusa d'épouser ce prince qui voulut en faire sa femme après la mort de Pompée (25). Néron la fit mourir, sous prétexte qu'elle se trouva mêlée dans une conspiration. Je crois que ce fut dans celle de Pison. Un historien a dit que Pison devait mener avec lui Antonia dans le camp des gardes prétoriennes (26). Tacite le rapporte sans y trouver une grande vraisemblance (27). Il ne trouve point apparent qu'Antonia eût voulu s'exposer à un grand péril, sans espérer de devenir l'épouse de Pison. Or cette espérance n'avait aucun fondement ; car Pison était connu par toute la ville pour un mari fort amoureux de sa femme. Tacite n'avait garde de s'arrêter là : il y joint une restriction à sa manière : *si ce n'est*, dit-il, *que la passion de dominer soit la plus violente de toutes.* Par-là, il redonne au narré de Pline la vraisemblance qu'il lui avait ôtée. Antonia aura pu croire que Pison répudierait sa chère femme, afin de s'ouvrir le chemin du trône, en épousant la fille de l'empereur Claude : *Interim Piso apud ædem Cereris operiretur, undè eum præfectus Fenius et cæteri accitum ferrent in castra, comitante Antoniâ Claudii Cæsaris filiâ ad eliciendum vulgi favorem, quod C. Plinius memorat. Nobis quoquo modo traditum non occultare in animo fuit, quamvis absurdum videretur, aut inani spei Antoniam novem et periculum commodavisse, aut Pisonem notum amore uxoris alii matrimonio se obstrinxisse : nisi si cupido dominandi cunctis affectibus flagrantior est* (28). Les fautes de M. Moréri sont : 1°. Que Tacite nomme *Cornelius Salvus* le second mari d'Antonia. Il le nomme *Cornelius Sulla* (29) 2°. Qu'Antonia fut long-temps veuve. Son mari Sylla fut tué l'an 815 ; la conjuration de Pison éclata l'an 818 ; Poppée mourut la même année : il y a beaucoup d'apparence qu'Antonia fut recherchée peu après, et que son

(18) Plinius, *lib. XXXV, cap. X, pag.* 213.
(19) *Le père* Hardouin.
(20) *Voyez ci-dessus la remarque* (A).
(21) *In* Plin., *lib. VII, cap. XIX, tom. II, pag.* 38.
(22) *Il lui redonna ce surnom, que Caligula lui avait ôté.* Dio, *lib. LX.*
(23) Suet., *in* Claud., *cap. XXVII.*
(24) Tacit., Annal., *lib. XIV, cap. LVII.*
(25) Suet., *in* Nerone, *cap. XXXV.*
(26) Plin., *apud* Tacitum, Annal., *lib. XV, cap. LIII.*
(27) Tacit., Annal., *lib. XV, cap. LIII.*
(28) *Là même.*
(29) Tacit., Annal., *lib. XIII, cap. XXIII, (et non pas, cap. V, comme dans* Moréri,) *et XLVII.* Moréri *a cité mal, lib. XIV, cap. XVI ; il fallait citer lib. XIV, cap. LVII. Il n'a point cité tous les endroits qu'il fallait citer.*

Digitized by Google

refus obligea Néron à faire revivre les procédures contre elle en particulier. En tout cas, sa viduité n'a point pu être fort longue, puisque Néron, qui la fit mourir, mourut en l'année 821. 3°. les auteurs cités par M. Moréri ne disent point que Néron contraignit Antonia de se tuer.

ANTONIA, sœur cadette de la précédente, tant du côté paternel que du côté maternel, ne saurait fournir qu'un petit article. Je ne trouve rien d'elle, sinon qu'elle fut femme de Lucius Domitius Ænobarbus, et que de ce mariage sortirent un fils et deux filles : le fils, nommé Cnéus Domitius, fut père de l'empereur Néron. Nous parlerons des filles sous le mot DOMITIA *, et nous montrerons que M. Moréri s'est trompé quand il a dit que l'une d'elles épousa Galba.

* Bayle n'y parle que de la fille de Corbulon.

ANTONIANO (SILVIO), cardinal et savant homme, s'éleva de bien bas par son mérite; car il était de vile naissance : et tant s'en faut que ceux à qui il devait la vie pussent le faire étudier, qu'ils avaient besoin eux-mêmes de la charité d'autrui. On a voulu dire qu'il était né hors de légitime mariage ; mais Joseph Castalion, qui a composé sa vie, a fait voir tout le contraire (*a*). Quoi qu'il en soit, il naquit à Rome, l'an 1540 (A). Il fit des progrès si prompts et si surprenans dans les études, qu'on a de la peine à croire ce qui en a été publié. A l'âge de dix ans, il faisait des vers (B), sur quelque matière qu'on lui proposât, qui étaient si bons et si justes, quoique ce fussent des *impromptu*, qu'un habile homme n'aurait pu en composer de semblables qu'avec beaucoup de temps et beaucoup de peine. On en fit l'expérience à la table du cardinal de Pise, un jour qu'il traitait plusieurs cardinaux. Alexandre Farnèse, prenant un bouquet, le donna au jeune garçon, avec ordre de le présenter à celui de la troupe qui serait pape. Cet enfant le présenta au cardinal de Médicis, et fit son éloge en vers. Ce cardinal, qui quelques années après fut le pape Pie IV, s'imagina qu'on lui avait joué une pièce, et que c'était un poëme que l'on avait préparé avec beaucoup d'art, afin de se moquer de lui : il en parut fort fâché; mais on lui protesta avec serment que c'était un *impromptu*, et on le pria de mettre l'enfant à l'épreuve. Il le fit, et se convainquit du talent extraordinaire de ce garçon, qui expliqua sur le champ, en fort beaux vers, la matière qui lui avait été proposée (C). Le duc de Ferrare, venant à Rome pour féliciter Marcel II du pontificat, fut si charmé de l'esprit d'Antoniano, qu'il le voulut avoir à Ferrare (D), où il lui donna d'excellens maîtres pour l'instruire en toutes sortes de sciences. C'est de là qu'il fut tiré par Pie IV qui, se souvenant de l'aventure du bouquet, lorsqu'il se vit sur la chaire de saint Pierre, voulut savoir qu'était devenu le jeune poëte. L'ayant su, il le fit venir à Ro-

(*a*) *Scripsit Sylvii card. Antoniani Vitam, quem tum rationibus, tum publicarum tabularum testimoniis ab eorum calumniis vindicare conatus est, qui illum à parente minùs justâ uxore genitum asserebant.* Nicius Erythræus, Pinacoth. I, *pag.* 167.

Digitized by Google

me, et lui donna un poste honorable dans son palais. Puis il le fit professeur aux belles-lettres dans le collége romain. Antoniano remplit cette charge avec une telle réputation, que le jour qu'il commença d'expliquer la harangue *pro Marco Marcello*, il eut pour auditeurs, non-seulement une grande foule de monde, mais aussi vingt-cinq cardinaux. Il devint ensuite recteur du même collége; et, après la mort de Pie IV, l'esprit de dévotion l'ayant saisi, il s'attacha à Philippe Neri, et ne laissa pas d'accepter la charge de secrétaire du sacré collége, qui lui fut offerte par Pie V. Il l'exerça vingt-cinq ans, et y acquit la réputation d'un homme de bien, et d'un habile homme. Il refusa l'évêché que Grégoire XIV lui voulut donner, mais non pas le secrétariat des brefs, qui lui fut offert par Clément VIII, qui le fit aussi son camérier, et puis cardinal. On dit que le cardinal Alexandre de Montalte, qui avait été un peu trop fier à l'égard d'Antoniano, dit en le voyant promu à la pourpre, qu'à l'avenir il ne mépriserait jamais un homme à soutane et à petit collet, quelque bas et quelque rampant qu'il le vît, puisqu'il pouvait arriver que celui qu'il mépriserait devînt non-seulement son égal, mais aussi son maître. Antoniano se tua à force de travailler : il passait des nuits entières à faire des lettres, ce qui lui causa une maladie, dont il mourut à l'âge de soixante-trois ans. Il écrivait avec une si grande facilité, qu'il ne faisait aucune rature; et l'on dit qu'il conserva toute sa vie la fleur de virginité (*b*). Voyez dans l'une de nos remarques ce qui concerne ses ouvrages (E).

Le cardinal Bentivoglio me va fournir un bon supplément de cet article (F). Je trouve qu'Antoniano fut l'un des tenans dans la dispute qui s'éleva sur la préséance des patriarches (G).

(*b*) *Ex* Jano Nicio Erythræo, Pinacoth. I, *pag.* 36.

(A) *Il naquit à Rome, l'an* 1540.] Nicius Erythréus le fait naître à Rome : *Roma, humili loco.... ortus* (1); mais le Toppi le fait natif de Castelli, dans l'Abruzze, et rapporte une inscription faite par Mutius Panza, où on le fait *ex Castellorum oppido oriundus* (2). Cela pourrait signifier seulement que son père était de ce lieu. Quoi qu'il en soit, je recueille qu'il est né l'an 1540, de ce que, selon le père Oldoïni, il mourut le 16 d'août 1603, à l'âge de soixante-trois ans (3). Nicius Erythréus ne marque point en quelle année du siècle il décéda; mais seulement, que ce fut dans son année climactérique de soixante-trois ans. M. De la Rocheposai, dans son *Nomenclator Cardinalium*, met sa mort au 16 d'août 1604. J'ai mieux aimé suivre le père Oldoïni.

(B) *A l'âge de dix ans, il faisait des vers.*] Le père Strada, qui a inséré dans l'une de ses harangues, avec beaucoup de politesse, la narration de cette aventure, dit qu'Antoniano n'avait pas encore douze ans accomplis (4).

(C) *Il fit.... des vers sur-le-champ, sur la matière qui lui avait été proposée.*] Le père Strada nous apprend que, comme le cardinal de Médicis cherchait un sujet à proposer au jeune garçon, l'horloge qui était dans la salle vint à sonner : cela fut cause qu'il donna des vers à faire sur une horloge. Cet auteur rapporte ceux qu'il suppose qu'Antoniano fit sur-le-

(1) Nicius Erythræus, Pinacoth. I, *pag.* 36.
(2) Toppi, Biblioth. Napolet., *pag.* 283.
(3) Oldoïni Athen. Romanum, *pag* 605
(4) Fam. Strada, Prolus. Acad. III, *lib. II.*

Digitized by Google

champ et ajoute que le cardinal de Trente lui donna un collier.

(D) *Le duc de Ferrare le voulut avoir à Ferrare.*] Antoniano y récita quelques *harangues*, qui ont été imprimées (5) avec celles qu'il prononça à Rome : cela me ferait aisément croire qu'il fut professeur à Ferrare. Nicius Erythréus ne parle que des sciences qu'on y enseigna à Antoniano : pourquoi ne rien dire de celles qu'il y enseigna ? Ce n'est point pour de telles choses que la crainte d'être prolixe doit engager à la suppression. Je n'ai pu encore consulter la Vie de ce cardinal, composée par Joseph Castalion, où l'on voit sans doute sur quel pied il était à Ferrare et en quelle année il mourut, et bien d'autres particularités. Encore moins ai-je pu trouver un livre que M. Conrart avait envoyé à M. de Balzac. C'étaient des *discours italiens du philosophe orateur* (6). M. de Balzac les méprise : *Il est vrai*, dit-il (7), *que l'éloge du cardinal d'Ossat et celui du cardinal Silvio Antoniano, sont deux pièces assez raisonnables et dans lesquelles* l'auteur *n'imite pas malheureusement les comparaisons des vies de Plutarque. La longue invective, qu'il fait contre la noblesse, est le grand effort de son esprit : j'y ai remarqué de beaux endroits, et quelques choses de son invention outre celles qu'il a empruntées d'autrui, et particulièrement de la harangue de Caïus Marius dans la guerre Jugurthine. Je crois néanmoins que sans faire tort à sa matière il pouvait accourcir sa digression. Ce lieu commun qu'il a étendu si au long, qu'il a si curieusement et si ambitieusement étalé, ne devait être touché qu'en passant. Outre qu'il s'est fait par-là de puissans et de dangereux ennemis. Il n'avait que faire d'offenser tout ce qu'il y a de gentilshommes au monde, pour prouver que ce n'est pas un vice d'être fils d'un artisan ou d'un villageois.*

« Jérôme Ruscelli, chap. VII de » son *Rimario*, dit des merveilles du » talent que Silvio Antoniano, qu'il » appelle mal *Antonio*, avait pour » l'*impromptu*. Il en rapporte une » épreuve, qui s'en fit à Venise, en » présence de la reine de Pologne (*), » du cardinal Trivulce et du cardinal » d'Ausbourg. Antoniano n'avait pas » alors seize ans. Les princes d'Est le » retinrent à Ferrare, où il fit des » leçons publiques, comme le témoi- » gne le même Ruscelli dans l'endroit » cité. » Ceci vient de M. de la Monnoie.

(E) *Voici ce qui concerne ses ouvrages.*] On a de lui, *De Christiand Puerorum Educatione; Dissertatio de Obscuritate solis in morte Christi; de Successione apostolicâ; de Stylo ecclesiastico, seu de conscribendâ Ecclesiasticâ Historiâ; de Primatu sancti Petri; Lucubrationes in Rhetoricam Aristotelis et in Orationes Ciceronis*; plusieurs pièces de *vers*, quelques *sermons*, des *notes* et des *préfaces* sur le roman d'Achille Statius et sur le Térence de Gabriël Faernus (8); beaucoup de *lettres*, *etc.* On prétend qu'il a eu part au *Catéchisme du concile de Trente* (9). Pour ce qui regarde ses lettres, ce sont des brefs apostoliques qu'il composa pendant qu'il fut secrétaire. J'en dirai quelque chose dans la remarque suivante. On les met au nombre des lettres d'où les écrivains d'anecdotes doivent faire leurs extraits (10). Les autres sources sont les lettres des cardinaux Bembo et Sadolet, celles de Pierre Martyr, etc. Notez que son livre *de Christiand Puerorum Educatione*, composé en italien à la prière du cardinal Charles Borromée, fut imprimé à Vérone, par les soins d'Augustin Valerio, évêque du lieu et cardinal (11).

(F) *Le cardinal Bentivoglio me fournira un bon supplément de cet article.*] Il dit que l'on était encore incertain si Antoniano était né à Rome; mais que l'on était certain qu'il y avait été élevé dès son enfance (12). Il fut mis par Pie IV au service du cardinal Bor-

(5) *Par les soins de* Joseph Castalion, *en* 1610.

(6) *Voyez les* Dissertations *après le* Socrate Chrétien, *pag.* 10.

(7) *Là même*, *pag.* 47.

(*) *Bonne Sforce qui, en* 1555, *quitta la Pologne, pour se retirer à Bari, dans la Pouille.*

(8) Nomenclat. Cardinal., *pag.* 178.

(9) *Voyez* Colomiés, Biblioth. choisie, *pag.* 36.

(10) Varillas, *préface des* Anecdotes de Florence.

(11) Possev. Appar. Sacr., *tom. II*, *pag.* 405, 443.

(12) Bentivoglio, Memorie overo Diario, *cap. VII*, *pag.* 109, *editione Amstel., nell' an.* 1648.

Digitized by Google

romée, neveu de ce pape : il fut secrétaire de ce cardinal pour les dépêches latines ; il le suivit à Milan, et il retourna avec lui à Rome. Il fut choisi pour secrétaire du sacré collége et remplit admirablement les devoirs de cette charge. Il fut admis à la plus étroite confidence de Clément VIII, dont il fit les brefs si éloquemment, que ce pontife n'eut point sujet d'envier à Léon X les Sadolets et les Bembes. Il y faisait entrer avec beaucoup de jugement plusieurs passages de l'Écriture. Il en fut blâmé par un censeur trop rigide, qui dit que cela faisait que certaines lettres du pape sentaient plus le cloître que la cour de Rome, et représentaient plutôt la personne d'un prédicateur que celle d'un souverain pontife. *Che perciò, alcuni di loro sapessero più di claustro regolare, che di corte ecclesiastica, e rappresentassero quasi più la persona d'un predicatore, che d'un pontefice* (13). Il se moqua de cette critique, et répondit qu'à juger sainement des choses, il n'y avait pas trop de termes de l'Écriture dans les lettres qu'il composait ; qu'il lui semblait au contraire qu'elles n'en étaient pas assez remplies, vu la qualité de celui qui y parlait, qui est celle de souverain pasteur de l'église, vu aussi que ce n'étaient point des lettres profanes, où le luxe des pensées et des expressions prises de la secrétairerie des souverains temporels se dût répandre : *Anzi che a lui pareva, che più tosto mancassero in questa parte, havuto riguardo all' essere i Brevi Apostolici scritti dal supremo Pastor della Chiesa, e non lettere profane, che havessero a lussureggiare con sensi e parole tratte dalle secretarie de' principi temporali* (14). Il ajouta que les brefs de Sadolet et ceux de Bembe ne gardaient pas le décorum que la dignité pontificale demandait nécessairement, et qu'il y a quelques brefs, où Bembe, par ses affectations de latinité, passe non-seulement au profane et au temporel, mais aussi au paganisme. Antoniano, dans sa dernière maladie, fut visité par Clément VIII et en reçut la bénédiction apostolique. Il était modeste, d'une conversation agréable et d'une prudence que l'esprit des courtisans n'avait pas gâtée (15). Il s'était trouvé en plusieurs conclaves et discourait là-dessus avec un plaisir tout particulier, non sans faire de solides réflexions sur la vanité des choses humaines. *Les hommes*, disait-il, *se chargent de mille soins fatigans, pour parvenir à leurs fins ; mais la providence de Dieu fait presque toujours paraître sa supériorité. Per occasione d'essere stato secretario del sacro collegio tant' anni, s'era trovato egli in molti conclavi, e di quei successi discorreva con gusto particolare, e mostrava specialmente in quanti modi vi si affattieasse l'industria humana, ed in quanti vi apparisse e vi prevalesse ordinariamente la providenza divina* (16). Il voulait dire sans doute, que les intrigues les mieux concertées, et celles qui ont le plus agité l'esprit, tombent par terre dans les conclaves, à cause de certaines conjonctures imprévues. S'il voulait montrer par-là, que les ressorts de la providence se font sentir d'une façon particulière dans les assemblées où les papes sont élus, il se trompait ; car, dans toutes les cours du monde, on peut remarquer que les politiques les plus prudens réussissent ou échouent par je ne sais quelles rencontres fortuites, qui doivent convaincre de la vérité de ce proverbe, *l'homme propose, Dieu dispose.*

(G) *Il fut un des tenans dans la dispute qui s'éleva sur la préséance des patriarches.*] Voici un passage que je tire d'une lettre que le Péranda écrivit à Rome le onzième de décembre 1589 : *La causa della precedenza patriarcale non è ancor venuta a fine, et si tratta tuttavia nella congregatione delle cerimonie. Si scrive, et le scritture vanno per manus, et si come dissi già il parer della congregatione è contra la pretendenza de gli arcivescovi et de' patriarchi. Solamente l'Antoniano sostien questa parte, e scrive, et stà saldo. Sarà un brav' huomo, se farà testa tanto che basti, havendo da contrastar con monsignor illustrissimo Gesualdo* (17).

(13) *Là même*, *pag.* 111.
(14) *Là même*, *pag.* 112.
(15) *Là même*, *pag.* 113.
(16) *Là même*, *pag.* 152.
(17) Lettere di Gio. Francesco Peranda, *1°. parte*, *pag.* 224, *edit. di Venet. nel.* 1604.

Digitized by Google

ANTONIO (Nicolas), chevalier de l'ordre de saint Jacques, et chanoine de Séville, a fait beaucoup d'honneur à la nation espagnole par la *Bibliothèque des écrivains espagnols*, qu'il fit imprimer à Rome en deux volumes *in-folio*, l'an 1672. C'est un très-bon livre en son genre (A), et personne peut-être n'a mieux réussi que don Nicolas Antonio dans ces sortes de recueils *. Il naquit à Séville, l'an 1617, d'un père que le roi Philippe IV fit président de l'amirauté établie dans cette ville l'an 1626. Ayant étudié dans sa patrie les humanités, la philosophie et la théologie, il alla étudier en droit à Salamanque, et s'attacha principalement aux leçons de Francisco Ramos del Manzano, qui a été depuis conseiller du roi, et précepteur de Charles II. On ne peut mieux juger de ses progrès, que par les desseins qu'il conçut en fait de livres, et par la manière dont il a exécuté une partie de ses projets, malgré les embarras d'affaires qui lui étaient inévitables dans la charge qu'il a exercée à Rome. Il y était en qualité d'agent général du roi son maître; et il avait d'ailleurs des procurations spéciales, tant de l'inquisition d'Espagne que des vice-rois de Naples et de Sicile, et du gouverneur de Milan, pour négocier à la cour de Rome les affaires qu'ils y avaient. Le dessein de la Bibliothèque des écrivains espagnols comprend deux parties. La première regarde tous les auteurs de cette nation, qui ont vécu avant la fin du XVe. siècle : l'autre regarde ceux qui ont vécu après la fin de ce siècle-là. Cette dernière partie, ayant été plus tôt prête que la première, a été publiée avant l'autre. Elle parut à Rome, comme je l'ai déjà dit, en deux volumes *in-folio*, l'an 1672. Je ne sais point si l'auteur a pu trouver le loisir qui lui était nécessaire pour mettre la dernière main à l'autre partie, et à un second dessein qui n'était pas moins pénible que celui-là. Il travaillait à un ouvrage dont voici le titre : *Trophæum Historico-Ecclesiasticum Deo Veritati erectum ex manubiis Pseudo-Historicorum qui Flavii Lucii Dextri, M. Maximi, Helecæ, Braulionis, Luitprandi, et Juliani nomine circumferuntur; hoc est, Vindiciæ veræ atque dudum notæ Hispanarum rerum Historiæ, Germanarum nostræ gentis laudum non ex Germano-Fuldensibus Chronicis emendicatarum in libertatem et puritatem plena Assertio.* Il a raison de dire que c'est un ouvrage, non-seulement d'une vaste discussion, mais aussi dont les suites sont dangereuses (*a*); car où sont les agens qui veuillent être désabusés des fables qui ont flatté long-temps la vanité d'une nation? A quoi ne s'exposent point ceux qui osent s'opposer au torrent d'une tradition également fabuleuse et glorieuse (*b*)? Personne n'ignore les va-

* Malgré cet éloge de Bayle et ceux de Baillet, de Clément, etc., l'ouvrage d'Antonio laisse beaucoup à désirer; ce qui surtout est incommode, c'est la traduction des titres des ouvrages qu'il eût été plus simple de rapporter chacun dans sa langue.

(*a*) *Immensæ molis, ac forsan invidiæ Opus.*

(*b*) *Voyez la remarque* (D) *à la fin.*

Digitized by Google

carmes des Provençaux contre M. de Launoi, qui avait voulu les guérir de leurs erreurs à l'égard de la Madeleine et du Lazare. Peut-être que don Nicolas Antonio ne prétendait guère toucher à certaines fables pieuses (B), connaissant trop bien l'indocilité de son pays à cet égard; et l'humeur intraitable de l'inquisition. Il insinue qu'il avait encore d'autres ouvrages en tête. Mais n'oublions pas celui qu'il fit imprimer à Anvers, l'an 1659, *De Exilio, sive de pœnâ Exilii exulumque conditione et juribus*, in-folio (c).

Voilà ce que j'avais dit de don Nicolas Antonio dans la première édition. Depuis ce temps-là, j'ai su qu'étant retourné à Séville, après avoir étudié en droit à Salamanque, *il s'enferma dans le royal monastère des bénédictins, et y travailla pendant plusieurs années à la Bibliothèque d'Espagne, et se servit pour cet effet des livres de Benoît de la Serna, qui en était alors abbé, et doyen de la faculté de théologie de Salamanque. Qu'en* 1659, *il fut envoyé à Rome par le roi Philippe IV, pour y avoir soin des affaires du royaume, en qualité d'agent général... (d). Que le cardinal d'Aragon, ambassadeur à Rome, obtint pour lui du pape Alexandre VII un canonicat de l'église de Séville, dont il employa le revenu en aumônes et en livres; qu'il en amassa plus de trente mille volumes; de sorte que sa bibliothèque ne cédait qu'à celle du Vatican; qu'avec ce secours, joint à un travail continuel et à une application infatigable, il acheva sa Bibliothèque d'Espagne en quatre volumes* in-folio... (e). *Qu'après avoir fait imprimer les deux premiers volumes, il fut rappelé à Madrid par le roi Charles II, pour y exercer la charge de conseiller de la Creusade, ce qu'il fit avec une grande intégrité jusqu'à sa mort, arrivée en* 1684..... *Qu'il ne laissa point d'autre bien en mourant que la nombreuse bibliothèque qu'il avait transportée de Rome à Madrid; qu'au contraire, sa succession s'est trouvée tellement chargée de dettes, que ses deux frères, qui sont chanoines de Salamanque, et ses neveux, ont été hors d'état de faire imprimer sa Bibliothèque d'Espagne, et l'ont envoyée à M. le cardinal d'Aguirre, qui a eu la générosité de se charger des frais de l'impression* (C), *et d'en donner le soin à M. Marti son bibliothécaire, qui y a ajouté des notes sous le nom de cette éminence.* Je viens de voir un livret, où j'ai appris que les jésuites se sont plaints de cet ouvrage de don Nicolas Antonio (D).

(c) *Tiré de sa* Bibliotheca Hispanica, *tom. II, pag.* 118, 119.

(d) Journal des Savans *du* 10 *juin* 1697, *pag.* 420, *édit. de Hollande.*

(e) *Là même*, 421, 422.

(A) *Sa* Bibliothèque des écrivains espagnols *est un très-bon livre en son genre* (1).] J'ai cité M. Baillet, qui en fait connaître le prix en détail. C'est avec raison qu'il en a loué jusqu'aux tables; car elles sont très-bien entendues et très-utiles. L'auteur y a mis une petite préface, qui témoigne son

(1) *Voyez le jugement avantageux qu'en a fait M.* Baillet, *au tome II des* Jugemens des Savans, *num.* 128. *Le* Journal des Savans *du* 6 *juillet* 1676, *donne un chétif article de cet excellent ouvrage.*

Digitized by Google

bon goût et son jugement : il y rapporte la pensée d'un écrivain espagnol, *indicem libri ab autore, librum ipsum à quovis alio conficiendum esse.* On fait tout le contraire : les auteurs se déchargent sur le dos d'autrui de la peine de composer les tables alphabétiques, et il faut avouer, que ceux qui ne sont pas laborieux et dont le talent ne consiste qu'en un grand feu d'imagination, font bien de laisser composer à d'autres l'indice de leurs ouvrages; mais un homme de jugement et de travail réussira mieux aux tables de ses écrits, qu'un étranger. Il y a cent bons conseils à donner sur la composition de ces tables : on a raison de croire qu'elles sont l'âme des livres.

(B) *Il ne prétendait pas toucher.... certaines fables pieuses.*] Je me trompe peut-être, car M. Baillet en parle ainsi : *Sa critique est fort saine et fort solide en plusieurs endroits, surtout quand il s'agit des traditions fabuleuses des premiers catéchistes qui ont planté la foi en Espagne, et de ces faux historiens que l'imposture nous a produits pour la séduction des Espagnols, et dont notre savant auteur nous a promis une critique particulière* (2). Cela me rendrait plus décisif, si je ne trouvais à la suite de ces paroles de M. Baillet cette autre remarque : *On pourrait néanmoins le soupçonner d'avoir été un peu trop indulgent pour quelques opinions communes et vulgaires qui sont abandonnées des critiques qui ont le meilleur goût.* Quoi qu'il en soit, on ne peut révoquer en doute qu'il n'ait voulu abolir l'autorité de tous les auteurs supposés dont son titre fait mention (3). Il ne serait pas le premier qui aurait écrit sur ce tonlà; car voici ce que j'ai lu dans les feuilles de M. l'abbé de la Roque : *Depuis un siècle, on a osé y fabriquer* (il parle de l'Espagne) *et publier de fausses chroniques, pour se jouer de la crédulité des savans, ou des simples. Cela, bien loin de diminuer, relève la gloire de M. le marquis d'Agropoli, lequel a si bien fondé et exterminé le* Dexter, *qui est la plus ancienne de ces fausses chroniques, dans ses* Dissertationes Ecclesiasticas, por el honor de los antiguos tutelares, contra las fictiones modernas, *imprimées à Sarragosse, en* 1671 (4).

(C) *Le cardinal d'Aguirre.... a eu la générosité de se charger des frais de l'impression de deux volumes de sa* Bibliothèque des auteurs espagnols.] Il était l'ancien ami de l'auteur, et il avait étudié avec lui dans l'académie de Salamanque. La république des lettres lui doit être extrêmement obligée des frais qu'il a faits pour l'impression d'un tel livre, qui comprend deux volumes in-folio. Ils ont été imprimés à Rome, et ont paru en 1696. Vous en trouverez de bons extraits dans le Journal des Savans (5), et dans celui de Leipsick (6). Voici le titre de l'ouvrage : *Bibliotheca Hispana vetus, sive Hispanorum qui usquàm unquàmve scripto aliquid consignaverunt Notitia, complectens scriptores omnes qui ab Octaviani Augusti imperio usque ad annum M. D. floruerunt : auctore Nicolao Antonio, Hispalensi jurisconsulto, ordinis sancti Jacobi equite, patriæ ecclesiæ canonico, regiorum negotiorum in urbe et romanâ curiâ procuratore generali, demùm Matriti consiliario regio. Opus posthumum. Nunc primùm prodit jussu et expensis eminentissimi et reverentissimi Domini D. Josephi Saenz, cardinalis de Aguirre.*

(D) *Les jésuites se sont plaints de la* Bibliothèque Espagnole *de don Nicolas Antonio.*] Un imprimé (7) qui a pour titre : *Calumnia convicta, seu Epistola familiaris Cleandri ad clarissimum et eruditissimum virum Evaristum, super memoriali nuper porrecto, hispano idiomate ad regem catholicum à patre Joanne de Palazol societ. Jesu, nomine et jussu Thyrsi Gonzales ejusdem soc. generalis præpositi*, et qui est daté de Dilingen, le 25 de juin 1698, m'apprend que les jésuites ont représenté au roi d'Espagne que l'une des cinq propositions de Jansénius a été louée comme ca-

(2) Baillet, Jugemens des Savans, *tom. II, pag.* 154.

(3) *Voyez la remarque* (D), *à la fin.*

(4) Journal des Savans, *du* 13 *janvier* 1687, *pag.* 11. *Voyez la remarque* (D), *à la fin.*

(5) *Aux mois de juin et juillet* 1697.

(6) Acta Eruditor. Lipsiens. *mensium junii et julii*, 1697.

(7) *De* 27 *pages in-*12.

Digitized by Google

tholique dans l'ouvrage de don Nicolas Antonio. Ils font semblant de ne vouloir pas attaquer le cardinal de Aguirre, qui a soutenu les frais de l'impression de cet ouvrage; mais il est facile de s'apercevoir qu'ils l'attaquent indirectement. Ils supposent qu'un janséniste a corrompu en cet endroit-là le texte d'Antonio. Voici le fond de l'affaire. Cet auteur reconnaît pour catholique cette proposition de Prudence, évêque de Troyes, que le sang de Jésus-Christ a été versé pour tous les croyans, mais non pas pour ceux qui n'ont jamais cru, qui ne croient et qui ne croiront jamais: *Quòd sanguis Christi effusus sit pro omnibus credentibus, sed non pro iis qui nunquàm crediderunt, nec credunt, nec credituri sunt.* L'auteur de l'imprimé montre que cette proposition a pu être considérée comme catholique, et qu'ainsi l'on n'a eu aucune raison de rendre suspecte la foi de don Nicolas Antonio, ou celle de M. le cardinal d'Aguirre. Notez que cette éminence s'est fort déclarée contre les casuistes relâchés (8), et qu'on croit que c'est la cause des mauvais offices que les jésuites tâchent de lui rendre.

Apparemment ce ne seront pas les seules plaintes que l'on portera aux tribunaux contre ces deux tomes de la Bibliothéque d'Espagne. Je ne les ai point encore vus, et je doute qu'il y en ait aucun exemplaire dans les Provinces-Unies (9); mais je sais pourtant que l'auteur s'est déclaré avec la dernière force contre le prétendu Luitprand, et contre Higuera, qui le mit au jour, et qu'il a fait main basse sur Aubert de Séville, sur les Chroniques de Dexter, sur Maxime, sur Julien, etc. Un jésuite espagnol (10) le remarque dans un ouvrage qu'il a publié en faveur de ses confrères d'Anvers, compilateurs des *Acta Sanctorum*. C'est là que j'ai vu quelques passages de don Nicolas Antonio sur ce sujet. Mais comme le marquis d'Agropoli, grand d'Espagne à double titre, n'a pu combattre ces historiens fabuleux, sans s'exposer au chagrin d'être déféré à l'inquisition comme un écrivain traître à sa patrie (11), je ne puis comprendre que les moines de ce pays-là soient capables de laisser en repos la mémoire de notre Nicolas Antonio.

(8) *Voyez sur cela plusieurs extraits de ses livres dans le* Mémorial *d'un janséniste, que je citerai à l'article de* Bellarmin, *remarque* (B).

(9) *J'écris ceci le* 8 *de février* 1699.

(10) Antonius Xaramillus, *in* Apologiâ pro Veritate, *pag.* 160, 161. *Cet ouvrage, traduit d'espagnol en latin par le jésuite* Pierre Cant, *a été imprimé à Anvers, l'an* 1698.

(11) *Voyez l'article* Vespasien, *remarque* D.

APAFI (Michel), prince de Transilvanie, fut promu à cette principauté l'an 1661, sans qu'il y songeât. Ali Bassa, qui avait contraint Kimin-Janos d'abandonner la Transilvanie, craignait de ne pouvoir pas l'empêcher d'y revenir, et d'y rendre son parti supérieur par le moyen des troupes impériales. Il résolut donc de lui opposer un prince élu par les états du pays, sous la protection de la Porte. Pour cet effet, il demanda aux députés des villes de Transilvanie, s'il n'y avait pas dans les lieux qui s'étaient soumis à ses armes quelque grand seigneur transilvain qui fût digne de la principauté (*a*). Ils lui indiquèrent Michel Apafi, qui se tenait dans son château d'Ebestfalve, et qui se sentait encore des longues incommodités qu'il avait souffertes parmi les Tartares, dont enfin il se voyait délivré, moyennant une très-grosse rançon. Ali l'envoya chercher, sans lui faire dire son dessein. Apafi crut qu'on l'allait faire mourir (A), et n'osa néanmoins refuser de suivre l'escorte qu'on lui avait envoyée. Sa femme, prête d'accoucher, se trouva dans de mortelles alarmes, le comptant déjà pour perdu. Il apprit, avant que d'être sorti de ses terres, qu'elle était heureu-

(*a*) Joannes Betlenius, Rerum Transilvanicarum *lib. III, pag.* 246.

Digitized by Google

sement accouchée d'un garçon : il ne savait s'il devait se réjouir ou s'affliger de cette nouvelle ; mais les Turcs qui le menaient, et qui sans doute connaissaient bien mieux que lui les intentions d'Ali Bassa, lui dirent que cela lui présageait une heureuse principauté. Ali le reçut honorablement, et, peu de jours après, il le fit élire prince de Transilvanie. Il fit en sorte qu'il parut que l'élection s'était faite légitimement : il fit venir dans son armée le plus qu'il put de gentilshommes de Transilvanie, et leur témoigna qu'il souhaitait que, conjointement avec les députés des villes, ils choisissent quelqu'un d'eux pour être leur prince, et leur promit de conférer au nom du sultan les marques de la principauté à celui qu'ils éliraient (*b*). Voilà comment Michel Apafi devint prince de Transilvanie, sans avoir brigué, et sans s'y être attendu (B). Il était de grande naissance (C), à la vérité ; mais d'un naturel tranquille, et que la longue prison de Crimée avait fort humilié. Kimin-Janos, qui attendait des merveilles de sa jonction avec les impériaux commandés par le comte Montecuculi, se vit bien trompé ; car dès qu'on eut su l'état des forces ottomanes, Montecuculi trouva beaucoup plus à propos de s'en retourner en Hongrie, que de hasarder un combat. Cette retraite donna lieu aux Turcs de faire mille ravages ; et ils gagnèrent en Transilvanie un combat, où Kimin Janos fut tué au mois de janvier 1662 (D). Son fils voulut entreprendre de se maintenir ; mais ses efforts furent sans succès. Apafi fut obligé de joindre ses forces à celles des Turcs, pour le recouvrement des places que l'empereur avait occupées dans la Transilvanie. La garnison impériale de Clausembourg se défendit très-long-temps ; de sorte que les Turcs et Michel Apafi levèrent ce siége avec honte (*c*). On négocia vainement sur l'évacuation de ces places, il en fallut venir à la guerre ouverte (*d*). Elle fut heureuse aux Turcs, l'an 1663 ; mais l'année suivante ils perdirent la fameuse bataille de Saint-Gothard, après quoi le grand visir consentit à une trêve de vingt ans. Apafi traita, en 1664, avec les garnisons impériales de Clausembourg et de Zatmar, qui lui livrèrent ces deux villes (*e*). Il vécut sous la protection de la Porte, dans une grande indépendance de la cour de Vienne, pendant la trêve des deux empires. Il favorisa d'abord les mécontens de Hongrie, sans rompre avec l'empereur ; mais enfin, il entreprit une guerre ouverte pour eux, et en exposa les raisons dans un manifeste latin, qu'il adressa à tous les princes chrétiens (E). Les Turcs rompirent avec l'empereur l'an 1683, et entrèrent dans la Hongrie avec une armée si formidable, qu'elle pénétra jusqu'à Vienne avec la dernière facilité. Ces heureux commence-

(*b*) *Ex eodem* Betlenio, *pag.* 248 *et* 249.

(*c*) *Le gouverneur s'appelait* David Rettani. *C'était un Vénitien, bon ingénieur.* Vinaoli, Hist. Veneta, *tom. II, pag.* 669.

(*d*) *Ex* Betlenio *in* Historiâ Rerum Transilvaniæ.

(*e*) Bunonis Not. in Phil. Cluverii Introduct. geog., *pag.* 281.

Digitized by Google

mens furent suivis d'un revers épouvantable. Le grand visir leva le siége de Vienne; et depuis ce temps-là, ce ne furent plus que pertes sur pertes, que malheurs sur malheurs dans le parti ottoman. La Transilvanie tomba sous la discrétion des troupes impériales, et y est encore; et bien loin qu'Apafi ait travaillé à la liberté de la Hongrie, qu'au contraire, il a été cause que ce royaume a perdu l'ombre de liberté qui lui restait (F); car il n'est plus électif présentement : il a été regardé comme un pays de conquête; et sur ce pied-là, il est érigé en royaume héréditaire. Apafi mourut à Weissembourg, vers la fin d'avril *[1] 1690 (G). Les Turcs tâchèrent de mettre le comte Tékéli à sa place; mais il n'eut pas le bonheur de profiter de l'irruption qu'il avait faite dans le pays (*f*). La présence du prince Louis de Bade le fondit, pour ainsi dire, comme le soleil fond la neige; et depuis ce temps-là, jusqu'au temps où j'écris ceci (*g*), il n'a guère troublé le nouveau prince titulaire de Transilvanie. C'est le fils de Michel Apafi *[2].

*[1] Joly dit que ce fut le 15 avril.

(*f*) *Pendant la campagne de* 1690.

(*g*) *Au mois de février* 1699.

*[2] Joly ajoute que ce fils s'appela Michel II. Né en 1676, il avait succédé à son père en 1690, fut dépouillé en 1699 de sa principauté par le Traité de Carlovitz, qui la céda à l'empereur; il obtint de la cour de Vienne la modique pension de mille florins, et mourut le 1er. février 1713.

(A) *Apafi, mandé par Ali Bassa, crut qu'on l'allait faire mourir.*] J'ajoute plus de foi à cela qu'à ceux qui disent que c'était un homme ambitieux. J'ai cité un auteur qui était bien informé : il vivait en ce temps-là, et il avait des charges en Transilvanie, qui lui donnaient toutes sortes de moyens de savoir le fond des choses (1). Or, il raconte d'une manière qui paraît fort ingénue qu'Apafi devint prince de Transilvanie sans y avoir rien contribué; et il affirme que ce n'était point un homme ambitieux. Cependant, c'est une faute fort excusable d'avoir dit qu'*Apafi.... avait assurément des qualités qui le rendaient digne d'une principauté; qu'avec cela, il avait une* AMBITION *proportionnée à son* GRAND *cœur* (2); car, pour l'ordinaire, ceux qui montent à ces principautés électives, au milieu des troubles excités par les concurrens, ont l'âme très-ambitieuse. Un auteur français, qui a publié une histoire des troubles de Hongrie, ne représente point Michel Apafi comme un prince qui cherchât à s'agrandir; car, lorsqu'il parle de la résolution qui fut prise par les protestans hongrois de se liguer avec ceux de Transilvanie, pour maintenir, l'épée à la main, la liberté de conscience, il ajoute ces paroles : *La princesse, femme d'un esprit turbulent, et extrêmement attachée aux erreurs de Calvin, sollicitait puissamment cette union, tandis que son mari, plus paisible, ne s'occupait qu'à la chasse et à la conversation des savans* (3).

(B) *Il devint prince de Transilvanie, sans avoir brigué et sans s'y être attendu.*] C'est de quoi j'ai déjà parlé dans la remarque précédente. Il ne me reste qu'à marquer quelques auteurs qui ne paraissent pas avoir été bien informés de la manière dont il fut élu. *Au commencement de l'année* 1663, dit l'un d'eux (4), *Kimin Janos fut défait et perdit la vie.... Les Turcs, ne trouvant plus rien qui leur résistât, se rendirent maîtres de toute la Transilvanie, à la réserve des places dont les impériaux avaient pris*

(1) *Voici les titres qu'il prend à la tête de son* Histoire de Transilvanie, *imprimée à Amsterdam, en* 1664, *in*-12 : Joannes Betlenius, Comes Comitatûs Albensis, regni Transilvaniæ Consiliarius, Cancellarius, ac sedis Siculicalis Udvarhely Capitaneus supremus, etc..

(2) Ricaut, Histoire de Mahomet IV, *pag.* 292.

(3) Histoire des troubles de Hongrie, *liv. II, à l'an* 1668, *pag.* 75 *de l'édition d'Amsterdam en* 1686.

(4) *Idem, liv. I, pag.* 42.

Digitized by Google

possession. Michel Abaffi, qui avait été élu à la place de Kimin Janos, demanda la paix aux Turcs; et, pour cet effet, Hali-Bassa entra en négociation avec le baron de Grez. Ce discours signifie nettement : 1°. qu'Apafi fut en guerre avec les Turcs dès qu'il se vit sur le trône de Transilvanie ; 2°. qu'il ne fut élu qu'après la mort de Kimin Janos, et, par conséquent, qu'il ne fut élu qu'en 1663. Tout cela est faux. Il fut élu pendant la vie de Kimin Janos, l'an 1661, et par la recommandation d'Ali Bassa. D'ailleurs Kimin Janos fut tué au mois de janvier 1662. L'auteur de la Vie du comte de Tékéli (5) rapporte, sur un *on dit*, que *Michel Apafi* fut élevé par les Turcs à la *principauté de Transilvanie*, parce *qu'il leur promettait un tribut plus considérable.* Renvoyons cette promesse au même lieu que ces *autres compétiteurs qu'il eut, et qui s'adressèrent au grand-seigneur*, à ce que dit le mal informé M. Moréri.

(C) *Il était de grande naissance.*] Écoutons l'auteur que j'ai déjà cité plus d'une fois. *Hic* (Michel Apafi) *erat*, dit-il (6), *ex antiquissimâ magnatum familiâ ortus, pius, sed tam naturâ, quàm propter diuturnas carceris crimensis molestias, plus justo demissus ac lenis, ut adepto etiam principatu nimiæ à plerisque lenitatis insimularetur.* Ces paroles : *Ex antiquissimâ magnatum familiâ*, réfutent pleinement M. Moréri, qui a dit que Michel Abaffi *était fils d'un magistrat de la ville d'Harmenstad, capitale de la Transilvanie* *. C'est sans doute sur la foi de ce Dictionnaire que l'auteur du Mercure Historique assure le même fait (7).

(D) *Kimin Janos fut tué au mois de janvier* 1662.] J'ai déjà réfuté celui qui a dit que ce fut au commencement de l'année 1663. Voici une autre réfutation à faire. M. Ricaut débite que Kimin Janos, ayant été battu près de Clausembourg, *résolut*, quelque temps après, *de tenter une seconde fois la fortune*; qu'il *donna bataille aux Turcs, à quelque distance de Presbourg*; que le succès fut assez long-temps incertain ; mais qu'il fallut céder au nombre, et que Kimin Janos ayant pris la fuite, *fut renversé de cheval par ses propres gens, qui le foulèrent aux pieds.* Cet historien remarque que les Turcs tuèrent ou firent prisonniers cinquante mille chrétiens, à la bataille de Clausembourg, et qu'un peu auparavant ils évitèrent le combat, parce que les troupes de l'empereur et celles de Kimin Janos étaient supérieures aux leurs (8). Je ne trouve rien de cela dans mon auteur transilvain. Il m'apprend, au contraire, que Montécuculi et Kimin Janos, s'étant avancés jusqu'au delà de Clausembourg, furent informés que l'armée d'Ali Bassa était quatre fois plus forte que la leur; si bien que Montécuculi déclara à Kimin Janos que, vu le mauvais état où était l'infanterie, à cause de la disette de vivres qu'elle avait soufferte, il ne voulait point risquer les troupes de Sa Majesté Impériale (9). Kimin Janos, au désespoir, et retenant à peine ses larmes sur cette déclaration (10), fut contraint de retourner en Hongrie avec Montécuculi. Il ne donna point d'autre combat que celui où il fut tué : il le donna, non pas en Hongrie, proche de Presbourg; mais dans la Transilvanie, proche d'un village nommé *Hetur*, le 23 de janvier 1662 (11). L'historien remarque que la faim et les maladies firent périr environ cinq mille soldats de l'armée de Montécuculi (12). Cette circonstance, jointe à ce qui a été dit ci-dessus, ne rend pas trop digne de foi ce que dit M. Ricaut, que les forces de l'empereur *et celles du prince Kemini, jointes ensemble, formaient une armée si belle et si nombreuse que l'on eût dit qu'elle allait non-seulement défendre les frontières de la chrétienté, mais disputer aux Ottomans l'empire de tout le monde* (13). Com-

(5) *Pag.* 18 *de l'édition de l'an* 1694.

(6) Bethenius, Rer. Transilvaniæ, *pag.* 247.

* Joly rapporte un passage d'un écrivain du pays d'Apafi où son père est qualifié : *Consiliarius status intimus Gabrielis principis Transilvaniæ.* Paul Wallescy, auteur de *Conspectus reipublicæ litterariæ in Hungaria*, 1785, in-8°. seconde édition, Bude, 1808, in-8°., ne parle pas de la généalogie d'Apafi.

(7) *Mois de mars* 1690, *pag.* 490.

(8) Ricaut, Histoire de Mahomet IV, *pag.* 292, 293, *à l'an* 1661.

(9) Bethenius, *pag.* 251.

(10) *Idem*, *pag.* 252.

(11) *Idem*, *pag.* 284, 285.

(12) *Idem*, *pag.* 254.

(13) Ricaut, Histoire de Mahomet IV, *pag.* 291.

Digitized by Google

ment cela, puisque l'armée ottomane était quatre fois plus forte? Mais quel moyen de comprendre cette victoire des Turcs près de Clausembourg, qui coûta cinquante mille hommes aux chrétiens: quel moyen, dis-je, de la comprendre, lorsqu'on n'en voit pas un mot dans l'historien de Transilvanie? Les Turcs ont-ils à Constantinople des gazetiers qui, à l'envi des chrétiens, composent des victoires imaginaires?

(E) *Il exposa ses raisons dans un manifeste latin, qu'il adressa à tous les princes chrétiens.*] J'en ai un exemplaire imprimé l'an 1682, sur la copie de Transilvanie. Mais comme il n'y a nulle date au manifeste de Michel Apafi, et que mon édition ne marque pas en quel temps fut faite celle de Transilvanie, je n'oserais assurer que ce prince déclara la guerre en 1682; car je vois dans la vie du comte Tékéli (14), qu'en 1681 *Abaffi* le vint joindre *avec une armée de Transilvains, et qu'il entreprit avec lui le siége de Zathmar.* L'auteur de l'Histoire des troubles de Hongrie parle de ce siége sous la même année (15), et nous apprend que Michel Apafi se rendit maître de la ville (16), mais que, n'ayant pu réduire la citadelle, il se retira, et qu'il perdit tout son bagage dans la retraite (17); qu'on n'a pu bien pénétrer la véritable cause de cette disgrâce (18); que les uns l'attribuaient à une mésintelligence survenue entre le comte Tékéli, et Téléki qui commandait les troupes de Transilvanie à ce siége; qu'on accusait ce dernier de s'être servi de mauvaise poudre, qui ne faisait nul effet; que, selon d'autres, *le prince Apaffi n'avait pas voulu lui-même s'en rendre maître, sur l'avis qu'il avait eu que le grand-seigneur prétendait qu'il lui remît cette place entre les mains;* qu'il est certain, quoi qu'il en soit, *que le bassa, qui commandait les Turcs à ce siége, envoya à Constantinople de grands mémoires contre ce prince, ce qui l'obligea de retourner en son pays, de peur qu'il n'y arrivât quelque changement pendant son absence.* Voilà comment cet historien rapporte les discours des raisonneurs. Le Mercure historique et politique les a copiés fidèlement (19).

(F) *Il a été cause que le royaume de Hongrie a perdu l'ombre de liberté qui lui restait.*] On aurait tort sur cela de l'accuser d'imprudence; car jamais on n'a eu plus de raisons de se promettre un bon succès. Les seules forces des mécontens avaient jusque-là tenu en échec les troupes impériales. Que ne pouvait-on donc pas attendre raisonnablement des préparatifs extraordinaires du grand-seigneur, qui avait promis monts et merveilles à Tékéli? Par une de ces fatales conjonctures, que la providence de Dieu se plaît à produire de temps en temps pour confondre les espérances humaines les mieux fondées, il est arrivé qu'Apafi, non-seulement n'a rien fait en faveur de la Hongrie, mais aussi, qu'il a jeté son propre pays dans la servitude. *Sic erat in fatis.* Il est arrivé qu'au lieu d'affaiblir la maison d'Autriche, on l'a tirée de sa décadence; on l'a remise en état de rentrer dans la supériorité; on lui a redonné toute la couronne de Hongrie; on a fait des états du Turc une source inépuisable de bonnes nouvelles pour la ligue qui s'est formée contre la France durant le cours de la guerre. Faut-il dire pour cela qu'Apafi a été un étourdi et un téméraire (20)? Nullement, à moins qu'on ne veuille qualifier de la sorte tous ceux qui ne savent pas prévoir les événemens les plus contraires aux apparences. Les plus excellens politiques n'auraient-ils pas garanti que la France pousserait à la roue de son côté, pendant que les Turcs agiraient de l'autre? Qui aurait jamais pu se persuader qu'elle se tiendrait six ans de suite dans l'inaction, autant qu'elle a fait, au milieu des occasions les plus favorables de s'agrandir que jamais nation ait eues? Apafi, Tékéli, et leurs adhérens, sont fort excusables de n'avoir pu deviner qu'on aimerait mieux faire la guerre à l'édit de Nantes qu'à la maison d'Autriche.

(14) *Pag.* 104.

(15) *Dans l'édition d'Amsterdam, en* 1686, *on marque au haut des pages l'an* 1680. *Cette faute peut tromper ceux qui n'y regardent pas de près.*

(16) *Liv. VIII, pag.* 30.

(17) *Pag.* 39.

(18) *Pag.* 32.

(19) *Mois de mai* 1690, *pag.* 492; *mais il met le siége de Zathmar en* 1680.

(20) *Voyez la remarque* (G) *de l'article* Rotterdam.

Digitized by Google

Ce que j'ai dit des bonnes nouvelles qui nous viennent de Turquie (21) n'est ignoré de personne. Nos gazetiers et nos autres nouvellistes ne nous disent presque jamais de ce pays-là rien qui ne soit propre à réjouir. Le murmure des peuples, leur misère, leurs vœux pour la paix, la discorde dans le divan, un premier visir étranglé, des factions formidables, des pestes et des incendies à Constantinople, des soulévemens en Égypte, en Arabie, en Syrie, et cent autres choses de cette nature qui viennent par les courriers d'Allemagne, tantôt celles-ci, tantôt celles-là, ne sont-ce pas de bonnes nouvelles? Combien de victoires effectives, combien de villes prises, combien de partis défaits, combien de courses heureusement exécutées dans le pays ennemi, n'a-t-on pas eu raison de publier pendant les étés, et quelles espérances de paix n'a-t-on pas données pendant les hivers? Il n'est pas jusqu'à la levée du siége de Belgrade en 1693, qu'on n'ait débitée comme un bon événement, puisqu'à tout prendre, les troupes impériales avaient exécuté leurs principales intentions, qui étaient d'empêcher les Ottomans de faire irruption en Transilvanie. Quelqu'un disait peu après la réduction de l'Irlande, qu'on eût bien fait d'y entretenir long-temps la guerre, afin d'avoir un fonds assuré de nouvelles avantageuses, et dans l'Orient et dans l'Occident.

(G) *Apafi mourut à Weissembourg, vers la fin d'avril* 1690.] Les nouvellistes ont été appointés contraires sur les circonstances de sa mort. Les uns ont publié qu'il mourut subitement dans l'assemblée des états de Transilvanie (22), les autres qu'il mourut après avoir été long-temps malade (23). Tous conviennent qu'il mourut à Weissembourg (24).

(21) *J'écrivais ceci en* 1694 : *je n'y change rien dans la seconde édition.*

(22) Gazette de Paris, *du* 20 *mai* 1690.

(23) Mercure historique, *mois de mai* 1690, *pag.* 490. Vie du comte Tékéli, *pag.* 263.

(24) *La* Vie du comte Tékéli *dit à* Albe-Jule. *C'est la même ville que* Weissembourg.

APELLES, l'un des plus illustres peintres de l'antiquité, était natif de l'île de Co (A), et florissait au temps d'Alexandre (B). Il fut si estimé de ce prince, qu'il fut le seul qui obtint la permission de le peindre (*a*). Il en obtint une autre marque d'une singulière considération; car Alexandre lui ayant donné à peindre l'une de ses concubines, et l'en voyant amoureux, la lui céda (C). Il y a lieu de douter qu'Apelles ait abusé autant qu'on le dit de la bonté de ce grand monarque (D): il était apparemment trop bon courtisan pour ignorer qu'un discours aussi peu respectueux que celui qu'on lui attribue était fort capable de déplaire. La réponse qu'il fit touchant Laïs ne fait point d'honneur à ses mœurs (E). On a fort parlé de son tableau de la Calomnie; mais presque personne ne s'est aperçu des erreurs qui se rencontrent dans la narration du fait qui fut cause de ce tableau (F). Le Traité où Lucien parle de cela, est une excellente pièce (*b*). Le chef-d'œuvre d'Apelles était le portrait de Vénus sortant de la mer (G). Quelques-uns disent que la maîtresse qu'Alexandre lui avait cédée lui servit d'original quand il voulut faire ce portrait: d'autres disent que la courtisane Phryné servit à cela. On parle d'un autre portrait de Vénus, qu'il avait commencé, qui aurait surpassé le premier, si la mort ne l'eût empêché de le finir (H). M. Moréri a pris l'un de ces tableaux pour l'autre (I), et n'a pas bien rapporté ce qui

(*a*) *Voyez les remarques de l'article* Lysippe. (Bayle n'a pas donné cet article)

(*b*) *Il a pour titre,* Περὶ τοῦ μὴ ῥᾳδίως πιστεύειν διαβολῇ : de non temerè credendâ calumniâ.

Digitized by Google

concerne la peinture d'un cheval (K). Il n'y avait point d'affaire si importante qui pût obliger Apelles d'être un jour sans appliquer son pinceau, d'où naquit un fameux proverbe (L). Les livres que ce grand peintre avait composés sur la peinture sont tous perdus (*c*). On ne sait ni où, ni quand il mourut. Une de ses principales perfections était de rendre ses ouvrages extrêmement ressemblans, de sorte que les physionomistes ne devinaient pas moins sur ses portraits, que s'ils avaient vu les originaux (M). On peut rapporter à cela ce qu'il fit à la cour d'Égypte (*d*).

(*c*) *Voluminibus etiam editis quæ doctrinam eam continent.* Plin., *lib. XXXV, cap. X.*

(*d*) *Voyez la remarque* (B).

(A) *Il était natif de l'île de Co.*] Je n'ai trouvé que deux auteurs qui le disent : encore faut-il supposer que l'un d'eux n'avait point écrit ce que la plupart des éditions lui font dire ; mais qu'au lieu de ces paroles, *Apelles eò usquè olympiade* 112 *provectus, ut plura solus propè quàm cæteri omnes contulerit*, il employa celles-ci : *Apelles Cous olympiade* 112 *picturæ plura solus propè quàm cæteri omnes contulit* (1). Turnèbe avait conjecturé qu'il fallait lire *Apelles Cous*, et non pas *Apelles eò usquè*. Sa conjecture a été confirmée par le manuscrit du Vatican (2), et par ceux de la bibliothèque du roi et de la bibliothèque de M. Colbert (3). L'autre témoin est Ovide. Il parle ainsi :

Ut Veteris artifices labor est et gloria Coi,
Æquoreo nitidam quæ premit imbre comam (4).

Nous parlons dans la remarque (I) d'un autre passage de ce poëte, où les uns lisent *Cois* et les autres *Cous*. Le grand nombre d'auteurs qui donnent une autre patrie à Apelles obligea le Mazzoni à soutenir la cause d'Ovide ; mais au lieu de *Co*, il avance que ce poëte a dit *Chio* (5). Trois auteurs de poids font Apelles natif d'Éphèse (6). Suidas le fait natif de Colophon, et ajoute que la ville d'Éphèse l'adopta.

(B) *Il florissait au temps d'Alexandre.*] On ne peut nier qu'il ne fût déjà au faîte de sa réputation lorsque ce prince commença la conquête de l'Asie, c'est-à-dire, dans la 111e. olympiade. L'aventure d'Apelles à la cour d'Égypte fait voir qu'il survécut à Alexandre. C'est donc une faute que de dire avec Majoragius, qu'il était élève de Zeuxis : la distance de plus de 120 ans, qui est entre la 84e. olympiade, où Zeuxis était dans sa fleur (7), et le règne du premier Ptolomée, ne permet pas cela. C'est Carlo Dati qui relève cette faute de Majoragius : *Non so*, dit-il (8), *con qual fondamento Marcantonio Majoraggio nel Commento sopra l'Orat. di Cicer. a* 11. *dice se che Apelle fosse scolare di Zeusi, quando tra l'uno e l'altro corse l'età d'un uomo.* Voici ce que c'est que l'aventure de la cour d'Égypte. Apelles n'avait pas eu le bonheur de se faire aimer de Ptolomée à la cour d'Alexandre. La tempête l'obligea à relâcher à Alexandrie pendant le règne de Ptolomée. Un fourbe, pour lui jouer un mauvais tour, lui alla dire que le roi l'invitait à son dîner. Apelles se présenta ; et voyant le roi fort en colère, il allégua pour son excuse, qu'il ne venait que par son ordre. On voulut qu'il montrât celui qui l'avait invité : cela n'était point possible ; car le fourbe n'était point alors dans la chambre. Apelles se mit à le crayonner sur la muraille avec un charbon : Ptolomée le reconnut dès les premiers traits : *Non fuerat ei gratia in comitatu Alexandri cum Ptolemæo, quo*

(1) Plinius, *lib. XXXV, cap. X.*

(2) *Voyez* Carlo Dati *dans ses Apostilles sur la Vie d'Apelles, pag.* 104.

(3) *Voyez le P.* Hardouin *sur* Pline, *tom. V, pag.* 264.

(4) Ovid., *de Ponto, lib. IV, eleg. I, vs.* 29.

(5) Difesa di Dante, *lib. III, cap. XVI, appres.* Carlo Dati, Postille sopra la Vita d'Apelle, *pag.* 103.

(6) Strabo, *lib. XIV* ; Lucianus, de Calumn. ; Ælian. Histor. Anim., *lib IV, cap. L. Voyez aussi* Tzetzès, *chil. VIII, hist. CXCVII, vs.* 193.

(7) *Voyez la remarque* (A) *de l'article* Zeuxis.

(8) Carlo Dati ; Postille sopra la Vita d'Apelle, *pag.* 105.

Digitized by Google

regnante Alexandriam vi tempestatis expulsus, subornato fraude æmulorum plano regio invitatus, ad regis cœnam venit, indignantique Ptolemæo et vocatores suos ostendenti ut diceret à quo eorum invitatus esset, arrepto carbone exstincto è foculo imaginem in pariete delineavit, agnoscente vultum plani rege ex inchoato protinùs (9).

(C) *Alexandre,... le voyant amoureux de l'une de ses concubines..... la lui céda.*] Pline raconte la chose de cette manière. *Alexanden ei honorem clarissimo præbuit exemplo, namque cùm dilectam sibi è pallacis suis præcipuè, nomine Campaspen, nudam pingi ob admirationem formæ ab Apelle jussisset, eumque tum pari captum amore sensisset, dono eam dedit. Magnus animo, major imperio sui: nec minor hoc facto, quàm victoriâ aliquâ; quippè se vicit, nec torum tantum suum, sed etiam affectum donavit artifici: ne dilecta quidem respectu motus, ut quæ modo regis fuisset, nunc pictoris esset. Sunt qui Venerem Anadyomenen illo pictam exemplari putant* (10). Élien parle de la même histoire; mais il donne le nom de Pancaste à cette maîtresse d'Alexandre (11). L'article de ce prince contiendra une remarque sur ce sujet (12): nous ferons voir qu'un homme qui donnait à peindre toute nue la plus belle de ses concubines ne mérite pas les éloges de continent et de chaste qui lui ont été donnés.

(D) *Il y a lieu de douter qu'il ait abusé autant qu'on le dit de la bonté d'Alexandre.*] Pline a beau dire qu'Apelles s'était rendu agréable à ce prince, par sa politesse et par sa douceur, il aura de la peine à persuader à ceux qui connaissent Alexandre, qu'un peintre lui ait dit impunément: *Taisez-vous, les garçons qui broient mes couleurs se moquent de vous. Fuit et comitas illi propter quam gratior Alexandro Magno erat frequenter in officinam ventitanti.... Sed et in officinâ imperitè multa disserenti silentium comiter suadebat, rideri eum dicens à pueris qui colores tererent. Tantùm erat auctoritati juris in regem alioquì iracundum* (13). Il n'est point croyable qu'Apelles ait pu espérer qu'une expression aussi forte que celle-là, de quelque manière qu'on s'en servît, serait prise en bonne part; et l'on a de la peine à croire qu'Alexandre, qui avait été si bien instruit et dont le génie était si beau, ait parlé assez impertinemment de la peintare, pour mériter la mequerie du plus petit apprenti. C'est le sentiment du docte Freinshemius: *Non crediderim in officinâ imperitè multa disserentem ab Apelle mordaci dicterio repressum fuisse. Nam id neque majestati tanti regis, neque modestiæ pictoris, hominis non stupidi nec indocti convenisset; et Alexander liberalibus studiis ab extremâ ætate imbutus, etiam de artibus quas non calleret haud ineptè judicare didicerat* (14). Pour ce qui est de Mégabyze, prêtre de Diane (15), il ne serait pas si étonnant qu'Apelles lui eût donné cet avis. C'est lui, si nous en croyons Plutarque, qui fut censuré de cette manière par Apelles: *Ne voyez-vous pas, lui dit-il, que ces garçons qui broient l'ocre, et qui, pendant que vous ne disiez mot, ne jetaient sur vous que des regards de respect, à cause de l'or et de la pourpre de vos habits, ne vous ont pas plus tôt ouï raisonner d'une chose que vous n'entendez pas, qu'ils se sont moqués de vous* (16)? Un autre auteur dit que ce fut Zeuxis qui parla ainsi à Mégabyze (17.) On pourrait me persuader plus facilement la liberté dont on dit qu'Apelles usa envers Alexandre dans une autre rencontre. Alexandre ayant examiné son portrait, qu'Apelles venait de faire, ne le loua point selon son mérite. Peu après, on fit venir un cheval, qui hennit à la vue du cheval du même portrait, comme s'il eût vu un vrai cheval. *Sire,*

(9) Plinius, *lib. XXXV, cap. X.*

(10) *Idem, ibid.*

(11) Æliani Var. Hist., *lib. XII, cap. XXXIV.*

(12) *Voyez les remarques* (H) *et* (I) *de l'article* Macédoine.

(13) Plinius, *lib. XXXV, cap. X.*

(14) Freinshem. Supplem., in Curtium, *lib. II, cap. VI.*

(15) *Plusieurs savans croient que Mégabyze était un nom affecté au prêtre de Diane. D'autres entendent ici par Mégabyze, un grand seigneur de Perse.*

(16) Plutarchus de Discrim. Adulat. et Amici, *pag.* 58; et de Tranquill. Animi, *pag.* 471, 472.

(17) Æliani Var. Hist., *lib. II, cap. II.* Freinshemius, *dans le chap. VI du IIe. liv. de ses* Suppléments à Quinte-Curce, *le cite comme ayant attribué cela à Apelles.*

Digitized by Google

dit alors Apelles à Alexandre, *on dirait que ce cheval se connaît mieux en peinture que ne fait votre majesté* (18). Mais, pour dire franchement ce que j'en pense, je trouve tout cela trop dur, trop grossier et trop brutal, pour l'attribuer à un peintre qu'on me représente d'ailleurs comme un homme doux, civil et poli. Il faut être, ou sur le pied de bouffon dans une cour, ou avoir cette humeur bizarre et capricieuse que l'on voit assez souvent dans les artistes les plus consommés : il faut, dis-je, recourir à l'une ou à l'autre de ces deux suppositions, pour croire ce que l'on conte d'Apelles, non-seulement envers Alexandre, mais aussi envers ce Mégabyze, que l'or et la pourpre faisaient respecter.

Le discours d'Apelles à Alexandre, au sujet du cheval qui avait henni, est plus honnête dans les traductions de quelques savans, qu'il ne l'est dans l'original; mais cette addition d'honnêteté ne leur fait guère d'honneur : c'est une faute, c'est une ignorance. Voyons le grec : Ἀλέξανδρος θεασάμενος τὴν ἐν Ἐφέσῳ εἰκόνα ἑαυτοῦ τὴν ὑπὸ Ἀπελλοῦ γραφῆσαν οὐκ ἐπῄνεσε κατὰ τὴν ἀξίαν τοῦ γράμματος. Εἰσαχθέντος δὲ τοῦ ἵππου καὶ χρεμετίσαντος πρὸς τὸν ἵππον τὸν ἐν τῇ εἰκόνι ὡς πρὸς ἀληθινὸν καὶ ἐκεῖνον, Ὦ βασιλεῦ (εἶπεν ὁ Ἀπελλῆς) ἀλλ' ὅ γε ἵππος ἑαυτοῦ γραφικώτερος ἔοικε κατὰ πολύ (19). Voici de quelle manière Érasme rapporte ce fait : *Apud Ephesum quùm Alexander conspectam effigiem sui corporis ad vivum magnâ arte expressam admiraretur, atque interim fortè equus inductus picto in eâdem tabulâ equo adhinniret, deceptus imitatione; Apelles : Equus, inquit, ô rex, multò melius expressus est quàm tu* (20). Je laisse là les circonstances qu'Érasme rapporte sans les avoir trouvées dans Élien; je m'arrête à la réflexion qu'il fait faire au peintre : *Sire, j'ai beaucoup mieux réussi à peindre votre cheval qu'à peindre votre majesté.* Ce n'est point le sens du grec : un savant critique a montré que γραφικὸς signifie un homme qui entend la peinture; et il a convaincu par-là Cœlius Rhodiginus et Érasme, d'avoir très-mal rapporté cette historiette (21). Je m'étonne que Pline l'ait ignorée, lui qui rapporte quelque chose touchant le hennissement d'un cheval. Voyez ci-dessous la remarque (K).

(E) *La réponse qu'il fit touchant Laïs ne fait point d'honneur à ses mœurs.*] Elle était encore jeune fille, lorsqu'Apelles la voyant revenir de la fontaine et admirant sa beauté, la cajola de telle sorte qu'elle alla où il voulut. Il la mena à un repas, où quelques-uns de ses amis se devaient trouver : ils se moquèrent de lui, de ce qu'au lieu d'amener une courtisane, il amenait une pucelle : *Ne vous en mettez pas en peine*, leur répondit-il; *n'en soyez point surpris : je la dresserai si bien, qu'avant que trois ans se passent, elle saura son métier en perfection.* Χλευασάντων δ' αὐτὸν τῶν ἑταίρων ὅτι ἀνθ' ἑταίρας παρθένον εἰς τὸ συμπόσιον ἀγάγοι, μὴ θαυμάσητε, εἶπεν, ἐγὼ γὰρ αὐτὴν εἰς μίλλωσιν ἐπήλυσιν μετ' οὐδ' ὅλην τριετίαν καλὴν δίξω (22). *Irrisus autem à familiaribus, quòd meretricis loco virginem adduxisset, « Nolite mirari, inquit, mihi etenim » non toto opus erit triennio ut eam » ad futuræ voluptatis usum pulchrè » doctam institutamque reddere va- » leam.* » Ne dirait-on pas qu'il s'agissait d'un jeune cheval, qui ne savait pas le manége; mais qui, entre les mains d'un excellent écuyer, apprendrait toutes sortes de voltes et d'exercices ? On a horreur, quand on songe à la corruption de ces siècles-là. Les amis d'Apelles témoignaient encore plus de dérèglement que lui (23). Laïs devint une des plus renommées courtisanes de son siècle. Les peintres allaient chez elle; pour y prendre le modèle d'une belle gorge (24). Apelles, en tant que peintre, se servit sans doute de ce même original : *Nemini dubium esse potest quin hanc ipsam quoque Laïdem sibi voluti in contubernium adsciverit Apelles, quo vivam emendatissimæ formæ imagi-*

(18) Ælianus Var. Hist., *lib. II, cap. III.*
(19) *Idem, ibid.*
(20) Erasm., *in Apophthegm.*

(21) Paulus Leopardus, Emendationum *lib. XII, cap. IV.*
(22) Athen., *lib. XIII, pag.* 588. D.
(23) Richelet, *dans son* Dictionnaire, *au mot* Pucelage, *rapporte qu'on dit que le pucelage, en matière de filles, est le rapport des sots.*
(24) Athen., *lib. XIII, pag.* 588. D. E. Le

nem ab animali exemplo in tabulas suas transfunderet (25.)

(F) *Personne ne s'est aperçu des erreurs qui se rencontrent dans la narration du fait de son tableau de la Calomnie.*] Voici comment Lucien l'expose. Le peintre Antiphilus, ne pouvant souffrir la faveur dont Apelles jouissait auprès du roi Ptolomée, l'accusa d'être complice de la conspiration de Théodote, gouverneur de Phénicie. Il soutint que l'on avait vu Apelles dînant avec Théodote et lui parlant à l'oreille pendant tout le repas : puis il vint apprendre que, par le conseil d'Apelles, la ville de Tyr s'était révoltée et que celle de Péluse avait été prise. Cependant il était certain que l'accusé n'avait point été à Tyr et qu'il ne connaissait Théodote que sous la qualité générale de gouverneur de Phénicie. Ptolomée s'emporta de telle sorte que, sans rien examiner, il fut tout prêt de faire mourir Apelles. Il ne considéra, ni la condition de l'accusateur, ni celle de l'accusé. Celui-là, par jalousie de métier, pouvait entreprendre la ruine d'un innocent, celui-ci était un trop petit particulier pour être capable d'un tel complot; quand même la reconnaissance de tant de bienfaits, dont Ptolomée l'avait comblé, n'aurait pas étouffé en lui les mauvaises intentions. Le prince ne faisait nulle attention à cela : il ne demandait pas si Apelles avait fait un voyage à Tyr; il ne faisait que pester, et que jurer : et, si l'un des conjurés n'eût montré la calomnie d'Antiphilus, le dernier supplice de l'accusé était infaillible. Mais aussi, quand Ptolomée eut connu le crime de l'accusateur, il le condamna à être l'esclave d'Apelles, et donna cent talens à celui-ci. Voilà l'occasion qui porta Apelles à faire l'excellent tableau de la Calomnie, dont Lucien fait la description. C'est dommage qu'il l'ait faite sans s'apercevoir de son monstrueux anachronisme; car la conspiration de Théodote regarde le règne de Ptolomée Philopator, qui ne commença que cent ans après la mort d'Alexandre (26). Jugez si Apelles pouvait être alors en vie. Il faut établir de deux choses l'une : ou que Lucien parle d'un Apelles différent de celui qui fut si considéré d'Alexandre; ou qu'il a confondu quelque complot tramé sous Ptolomée Philadelphe, avec la trahison de Théodote. N'y ayant point d'auteur qui nous puisse fournir des lumières sur quelque complot où la calomnie ait pu mêler notre peintre, ce serait peine perdue que de rechercher le fondement de l'erreur de Lucien. Voyons seulement s'il a eu en vue un autre Apelles que celui dont je parle dans cet article. Je ne saurais me le figurer; car tout homme qui sait écrire se garde bien, lorsqu'il fait mention d'un peintre qui n'a rien de commun que le nom avec le grand et l'incomparable Apelles, de le nommer simplement Apelles. Il avertit qu'il ne parle pas du grand Apelles. Or, Lucien n'avertit point de cela, et tout ce qu'il dit même en ligne droite au grand Apelles : c'est donc de lui qu'il prétend parler. Je sais bien qu'un homme docte fait fond sur l'épithète d'Éphésien. Ἀπελλῆς ὁ Ἐφέσιος. *Ad distinctionem illius Apellis qui sub Alexandro et Ptolomæo Lagi vixit maximi nominis et artis, Coi patriâ. Hic autem patriâ Colophonius, verum Ephesius, id est adoptione fuit Ephesius, teste Suidâ, Pamphili Amphipolitæ discipulus* (27); mais je sais aussi que d'autres ont donné cette épithète au grand Apelles (28). Je puis même me servir de la raison contenue dans le passage que je cite; car si Lucien a pu donner cette épithète à son Apelles, parce qu'il parlait d'un peintre né à Colophon, et adopté par les habitans d'Éphèse, je puis prétendre qu'il l'a donnée au grand Apelles, né dans l'île de Co, mais sans doute bourgeois d'Éphèse. Un homme de cette importance se serait-il établi dans cette ville, (c'est là qu'Alexandre le vit et le fréquenta) sans y recevoir tous les droits de citoyen? Autre preuve. M. Tollius accorde que Lucien parle du même Apelles que Suidas; or, Suidas ne parle que du grand Apelles. Je le prouve, 1°. parce qu'il ne parle que d'un Apelles : aurait-il laissé le

(25) Junius, *in* Catalogo Artificum, *in* Apelle, *pag.* 29.

(26) *Voyez* Polybe, *aux IVe. et V^e. liv. Il en parle fort au long.*

(27) Jacobus Tollius, Notis in Lucian., de Calumniâ, *cap. II*, n. 1.

(28) Strabon, Elien, Tzetzès.

Digitized by Google

grand et l'illustre, pour ne parler que de l'obscur et de l'inconnu? 2°. parce qu'il donne à son Apelles la qualité d'élève de Pamphile d'Amphipolis, qualité que Pline a donnée au grand Apelles (29). Ainsi l'erreur de Lucien est évidente; et je suis surpris que, ni Jean Baptiste Adriani (30), ni Carlo Dati (31), ni François Junius (32), ni tant d'autres célèbres auteurs, qui ont parlé de ce Traité de Lucien, ne l'aient pas aperçue, et qu'ils aient tous pris cette narration comme une aventure effective du grand Apelles. M. Tollius a très-bien connu que le crime dont on accusait Apelles se rapportait au règne de Ptolomée Philopator; mais il n'a point connu que Lucien se soit trompé; il a mieux aimé supposer que Lucien avait en vue un autre Apelles, contemporain d'Antiphilus, et disciple de Pamphilus. Je ne saurais dire en quel temps vivait Antiphilus, ni Ctésidémus, dont il fut élève (33); mais il est clair, selon Pline, que Pamphilus florissait au temps de Philippe, père d'Alexandre-le-Grand (34).

(G) *Son chef-d'œuvre était le portrait de Vénus sortant de la mer.*] Auguste le consacra dans le temple de Jules César. Les parties inférieures en étaient gâtées, et personne ne fut capable de les rétablir. Le temps acheva de ruiner le reste, et alors Néron fit faire une autre Vénus par Dorothée, et la substitua à celle d'Apelles : *Venerem exeuntem è mari Divus Augustus dicavit in delubro patris Cæsaris, quæ Anadyomene vocatur, versibus græcis tali opere dum laudatur victo, sed illustrato : hujus inferiorem partem corruptam qui reficeret non potuit reperiri. Verùm ipsa injuria cessit in gloriam artificis. Consenuit hæc tabula caria, aliamque pro ea Nero principatu substituit suo.* Ce sont les termes de Pline, au chapitre X du XXXVe. livre. Je rapporte, dans la remarque (C), le passage où il dit que la maîtresse d'Alexandre fut l'original d'après lequel cette Vénus fut tirée. L'article de Phryné * nous apprendra une tradition différente de celle-ci.

(H) *Il eût achevé un plus beau portrait de Vénus, si la mort ne l'eût empêché de le finir.*] Si Calcagnini avait mieux aimé rapporter le témoignage des anciens auteurs, que dire les choses de sa tête, il n'aurait pas assuré qu'Apelles laissa volontairement imparfaite sa Vénus Anadyomène. *La raison de cette conduite*, dit-il, *fut qu'Apelles désespéra que la conclusion fût digne du commencement : Sed ô me multò Apelle incautiorem! ille enim tantâ felicitate Veneris emergentis partes superiores expressit, ut diffisus penicillo reliquas posse absolvere desperaverit, atque ità in admirationem posteritatis tabulam inchoatam reliquerit* (35). Carlo Dati qui accuse cet auteur d'avancer beaucoup de choses, sans dire d'où il les prend, en donne deux autres exemples. Il est certain que les paroles de Pline convainquent de fausseté le Calcagnini : on va le voir : *Apelles inchoaverat aliam Venerem Cois, superaturus etiam suam illam priorem. Invidit mors peractâ parte, nec qui succederet operi ad præscripta lineamenta inventus est* (36). Cicéron, en deux endroits de ses œuvres, dit simplement qu'Apelles laissa cette Vénus imparfaite (37).

(I) *M. Moréri a pris l'un de ces tableaux pour l'autre.*] Voici comment il s'exprime : *Les plus belles de toutes les pièces d'Apelles furent deux portraits de Vénus, dont l'une qui sortait de la mer fut nommée Anadyomène, et l'autre est celle qu'il fit pour ceux de l'île de Co, dont Ovide parle en ces termes :*

Si nunquàm Venerem Cois pinxisset Apelles,
Mersa sub æquoreis illa lateret aquis.

Il cite Ovide *in Sent.* Il fallait citer le IIIe. livre de *Arte amandi*, v. 401. Il faut savoir qu'Apelles n'acheva pas le

(29) Plinius, *lib. XXXV, cap. X, et initio cap. XI.* Carlo Dati, Postille sopra la Vita d'Apelle, *et le Père* Hardouin sur Pline, *tom. V, pag.* 305, *disent que* Plutarque *dans la Vie d'Aratus, dit qu'Apelles fut disciple de Pamphilus; mais c'est un témoignage fort obscur.* Plutarque, *pag.* 1032, *semble plutôt dire qu'Apelles fut disciple de Melanthus.*

(30) *Dans une* lettre *qui est à la tête du IIIe. volume de* Vasari.

(31) *Dans ses* Postille sopra la Vita d'Apelle.

(32) *In* Catalogo Artificum, *in* Apelle.

(33) Plinius, *lib. XXXV, cap. X, pag.* 222.

(34) *Id., ibid., pag.* 268.

* [Bayle n'a pas donné cet article.]

(35) Calcagnini, *lib. XIII, pag.* 177, *apud* Carolum Dati, *pag.* 145.

(36) Plinius, *lib. XXXV, cap X, pag.* 212.

(37) Cicer., Epist. *IX ad Famil., lib. I,* et de Offic., *lib III, cap. II.*

Digitized by Google

second de ces deux portraits : Pline l'assure formellement (38). Quelle apparence qu'Ovide, ayant deux portraits de Vénus à alléguer, l'un fini, l'autre à moitié fait, eût laissé celui-là, pour ne parler que de celui-ci ? Pour en user de la sorte, il faudrait ne savoir pas les plus communes lois du raisonnement. De plus, le second vers est une allusion manifeste à la Vénus *Anadyomène*, c'est-à-dire, *sortant des ondes*. Il s'agit donc du premier portrait. Nous savons que Vénus avait cette attitude dans celui-là, nous ne savons pas celle qu'elle avait dans le second. J'ajoute que si les deux vers d'Ovide étaient sortis de sa plume tout tels qu'on vient de les rapporter, il aurait très-mal raisonné : il faut donc les corriger en cette manière ; et alors ils formeront une preuve raisonnable de ce qui précède :

Si Venerem Cois nusquàm posuisset Apelles,
Mersa sub æquoreis illa jaceret aquis.

Les plus fins critiques aiment mieux *Cous* que *Cois*. Je crois qu'ils ont raison, encore qu'il soit apparent qu'Apelles fit sa Vénus *Anadyomène* pour les habitans de l'île de Co ; car c'est d'eux qu'Auguste l'obtint, et il leur remit en considération de ce portrait la somme de cent talens, sur le tribut qu'ils devaient à son épargne. Ils avaient cette Vénus dans le temple d'Esculape, avec l'Antigonus du même peintre. *Lacter promontorium est Coæ insulæ in cujus suburbio est ædes Æsculapii nobilitata Antigono Apellis... conspiciebatur ibidem quoque ejusdem artificis Venus Anadyomene* (39). Ἡ τὸν ἀνάκτορα τῷ θεῷ Καίσαρι ἐν Ῥώμῃ, τοῦ Σεβαστοῦ ἀναθέντος τῷ πατρὶ τὴν ἀρχηγέτιν τοῦ γένους αὐτοῦ. Φασὶ δὲ τοὺς Κώους ἀντὶ τῆς γραφῆς ἑκατὸν ταλάντων δόσιν γενέσθαι τοῦ προσαχθέντος φόρου (40). *Quæ nunc dedicata est divo Cæsari, Augusto consecrante patri generis sui patronam. Aiunt Cois pro picturâ fuisse remissa centum talenta de imperati tributi summâ.* Pline pourrait bien avoir ignoré que la Vénus *Anadyomène* eût été faite pour l'île de Co : on ne doit donc pas s'étonner qu'il ne le dise que de la seconde Vénus d'Apelles.

Il me vient un scrupule que je m'en vais proposer : je ne sais si Pline ne multiplie pas les êtres sans nécessité, lorsqu'il nous parle d'une Vénus *Anadyomène*, et d'une autre Vénus commencée pour les habitans de l'île de Co. Le fondement de mon scrupule est que la première Vénus n'était dans l'état de perfection qu'à l'égard du haut du tableau. C'est Pline qui nous l'apprend, et qui ajoute qu'aucun peintre n'osa réparer ce qui s'en était gâté (41). Or, l'autre Vénus n'était finie qu'à l'égard des parties supérieures, et aucun peintre n'eut le courage d'entreprendre ce qui y manquait. C'est encore Pline qui nous l'apprend (42). Je crois qu'il est le seul qui fasse cette remarque touchant deux Vénus d'Apelles défectueuses aux mêmes endroits. Les autres auteurs ne la font que de la Vénus d'Apelles en général ; et lorsqu'ils parlent de cette Vénus, ils la mettent dans l'île de Co (43), et nous avons vu que c'est de cette île qu'Auguste tira la Vénus *Anadyomène* (44). Il pourrait donc bien être que Pline a manqué d'exactitude. Je m'en rapporte à ceux qui voudront prendre la peine d'examiner mon petit doute.

(K) *M. Moréri n'a pas bien rapporté ce qui concerne la peinture d'un cheval.*] Les anciens auteurs ont parlé avec grande estime, dit M. Moréri, *d'un cheval, tiré tellement au naturel* par Apelles, *que les jumens hennissaient en le voyant.* Je ne pense pas qu'aucun ancien écrivain ait dit cela ; mais voici ce que Pline nous apprend : *Est et equus ejus, sive fuit, pictus in certamine : quod judicium ad mutas quadrupedes provocavit ab hominibus. Namque ambitu æmulos prævalere sentiens, singulorum picturas inductis equis ostendit : Apellis tantùm equo adhinnivêre, idque et posteà semper illius experimentum artis ostentatur* (45). Cela veut dire qu'Apelles, disputant contre quelques autres, à qui

(38) *Voyez la remarque précédente.*
(39) Junius, *in* Catalogo Artificum, *in* Apelle, *pag.* 22.
(40) Strabo, *lib. XIV, pag.* 657.
(41) Plinius, *lib. XXXV, pag.* 212.
(42) *Ibidem.*
(43) *Vide* Ciceron., de Offic., *lib. III, cap. II* ; de Naturâ Deorum, *lib. I, cap. XXVII* ; in Verrem, Orat. *IV, cap. LX.*
(44) *Ex* Strabonis, *lib. XIV, pag.* 657.
(45) Plinius, *lib. XXXV, pag.* 213.

Digitized by Google

peindrait mieux un cheval, et se défiant de l'intégrité des juges, aima mieux commettre sa cause à la décision des bêtes : on fit entrer des chevaux, ils ne hennirent qu'à la vue de l'ouvrage d'Apelles. Quelques-uns (46) croient que le conte d'Élien (47) n'est qu'une corruption de celui-ci; c'est-à-dire, qu'ils croient que ce qui se passa entre Apelles et les juges du prix, lorsque ce peintre préféra le jugement d'un cheval au leur, a donné lieu de conter qu'il avait dit à Alexandre : *Votre cheval s'entend mieux que vous en peinture.* D'autres croient que ce sont deux aventures toutes différentes (48). Pour moi, j'ai déjà fait connaître mon petit avis, qui est qu'il faut regarder comme une fable l'historiette rapportée par Élien. Le silence de Pline, dans une occasion si belle de parler, me confirme dans mon sentiment. Pline se serait-il tu touchant le cheval qui hennit dans la boutique d'Apelles en présence d'Alexandre, et touchant la conséquence qu'Apelles en inféra ? Pline, dis-je, se serait-il tu sur de tels faits, lorsqu'il rapportait l'autre aventure, où Apelles avait appelé du jugement des arbitres au jugement des chevaux ? Carlo Dati a observé que, dans aucun de ces deux cas, Apelles n'avait parlé en habile peintre, puisqu'il avait supposé que plus on était connaisseur, plus on prenait la figure pour l'objet même. Mais il fallait prendre garde que cette censure ne peut point tomber sur l'événement que Pline rapporte; car Apelles ne préférait le jugement des chevaux à celui des hommes, que parce qu'il voyait que la brigue de ses rivaux avait corrompu les juges (49). La remarque de Carlo Dati est très-bonne, quant au fond : il est plus facile de tromper ceux qui ne se connaissent pas en tableaux, que ceux qui s'y connaissent. Il cite Jean-Paul Lomazzo (50) : on peut citer désormais M. Perrault qui a très-bien réfuté les conséquences que l'on tire à l'avantage des anciens peintres, de ce qu'ils trompaient les hommes et les bêtes (51).

(L) *Il ne passait aucun jour sans manier le pinceau, d'où naquit un fameux proverbe.*] C'est Pline qui nous l'apprend : *Apelli fuit alioquì perpetua consuetudo nunquàm tam occupatam diem agendi, ut non lineam ducendo exerceret artem, quod ab eo in proverbium venit* (52). Carlo Dati remarque sur cela que Saumaise, pour confirmer ce proverbe, a cité comme un vers d'Horace ces paroles : *Nulla dies abeat quin linea ducta supersit* *, qui ne sont ni d'Horace, ni d'aucun autre ancien poëte. Il ajoute, qu'il est arrivé très-souvent à cet auteur de se trop fier à sa mémoire : *Non lascerò d'avvertire in questo luogo, che Claudio Salmasio, grandissimo critico dell' età nostra, nelle Dissertaz. Pliniane sopra Solino a* 5, *in confermazione di questo proverbio, fidandosi troppo della memoria, come bene spesso egli fece, cita un verso d'Orazio... il quale non è* (*ch' io sappia*) *nè d'Orazio, nè d'altro poeta latino antico, ma forse uno di quei versi proverbiali che vanno per le bocche di gli uomini senza sapersene l'autore* (53).

(M) *Les physionomistes ne devinaient pas moins sur ses portraits que sur les originaux.*] Le grammairien Apion a débité sur cela une chose si peu croyable, qu'on aurait bien de la peine à ne la pas traiter de fabuleuse, quand même un auteur plus digne de foi, que ne l'est ce grand hâbleur, l'assurerait. Contentons-nous de savoir historiquement ce que Pline en dit : *Imaginem adeò similitudinis indiscretæ pinxit, ut* (*incredibile dictu*) *Apion grammaticus scriptum reliquerit quemdam ex facie hominum addivinantem* (*quos metoposcopos vocant*) *ex iis dixisse aut futuræ mortis annos, aut præteritæ* (54). Pline lui-même ne saurait se persuader qu'à la vue d'un tableau bien ressemblant, on puisse

(46) Scheffer. in Æliani Var. Hist., *lib. II, cap. III.*

(47) *Voyez la remarque* (D).

(48) Carlo Dati, Postille sopra la Vita d'Apelle, *pag.* 128.

(49) *Là même, pag.* 129.

(50) *Lib. III, cap. I*, della Pittura.

(51) Parallèle des anciens et des modernes, *Dialog. II, pag.* 136.

(52) Plinius, *lib. XXXV, cap. X, pag.* 208.

* Ce vers, comme le remarque la Monnoie dans le *Ménagiana*, est d'Andrelinus. *Voyez* ma note, *pag.* 91.

(53) Carlo Dati, Postille sopra la Vita d'Apelle, *pag.* 107. *Le Père* Hardouin *fait la même remarque. Voyez le tome V de son* Pline, *pag.* 208.

(54) Plinius, *lib. XXXV, cap. X, pag.* 216.

Digitized by Google

dire à quel âge est morte ou mourra la personne peinte. Il faut supposer que le devin s'informait si cette personne vivait ou non.

APELLES, excellent acteur pour le tragique, sous Caligula, s'était mis en faveur par des voies très-infâmes; mais, lorsque la fleur de sa jeunesse fut passée, il se fit comédien (*a*), et il se maintint de telle sorte dans les bonnes grâces de Caligula, que ce prince, qui le voulait avoir toujours avec lui en public même (*b*), le mit au nombre de ses conseillers (*c*). Mais un jour qu'il lui demanda auprès de la statue de Jupiter, *qui des deux te semble être le plus grand, Jupiter, ou moi?* il se mit si en colère de ce qu'Apelles ne répondait pas assez tôt, qu'il le fit fouetter cruellement. Il dit même, par forme de plaisanterie, qu'Apelles avait la voix agréable, même dans le ton plaintif (A). Quelques-uns assurent qu'il le fit mettre aux fers, et qu'il donna ordre que de temps en temps on le fit tourner sur une roue (*d*).

(*a*) Philo, Legat. ad Calum, *pag.* 1021.
(*b*) Dio, *lib. LXIX*, *pag.* 643.
(*c*) Philo, Legat. ad Calum, *pag.* 1021.
(*d*) *Id. ibid.*

(A) *Caligula... dit... qu'il avait la voix agréable, même dans le ton plaintif.*] Voici les paroles de Suétone sur ce sujet : *Inter varios jocos cùm assistens simulacro Jovis Apellem tragœdum consuluisset, uter illi major videretur, cunctantem flagellis discidit, collaudans subindè vocem deprecantis, quasi etiam in gemitu prædulcem* (1).

(1) Sueton., *in* Calig., *cap. XXXIII.*

APELLICON, qui acheta la Bibliothèque d'Aristote. Voyez les remarques de l'article TYRANNION.

APICIUS. Il y a eu à Rome trois Apicius renommés pour leur gourmandise. Le premier vivait avant le changement de la république, le second sous Auguste et sous Tibère, et le dernier sous Trajan. C'est du premier APICIUS qu'Athénée veut parler, lorsqu'ayant dit, sur le témoignage de Posidonius, que l'on conservait à Rome la mémoire d'un certain APICIUS, qui avait surpassé tous les hommes en gourmandise, il ajoute que c'était le même Apicius qui fut cause de l'exil de Rutilius (*a*). On sait que Posidonius a fleuri du temps de Pompée, et que Rutilius fut exilé environ l'an de Rome 660. Le second APICIUS est le plus célèbre des trois. Athénée le place sous Tibère, et dit qu'il dépensa des sommes immenses pour son ventre, et qu'il y avait diverses sortes de gâteaux qui portaient son nom (*b*). C'est de lui que Sénèque parle dans sa lettre XCV et dans le onzième chapitre du livre *de Vitâ beatâ*, et dans le Traité de Consolation qu'il écrivit à sa mère Helvia, sous l'empereur Claude. On trouve dans ce dernier ouvrage que cet Apicius avait vécu du temps de Sénèque, et qu'il avait tenu, pour ainsi dire, école de gueule et de gourmandise à Rome; qu'il avait dépensé deux millions et demi à faire bonne chère; que se voyant fort endetté, il avait enfin songé à examiner l'état de son bien; et qu'ayant trouvé qu'il ne lui resterait que deux cent cinquante mille livres, il s'empoisonna,

(*a*) Athen., *lib. IV*, *pag.* 168.
(*b*) *Idem.*, *lib. I*, *pag.* 7.

Digitized by Google

comme s'il avait craint de mourir de faim avec une telle somme. Dion, qui l'appelle M. Gabius Apicius, rapporte la même chose (c), et ajoute une particularité, qui se trouve aussi au Ier. chapitre du IVe. livre des Annales de Tacite, que Séjan, dans sa première jeunesse, s'était prostitué à lui. Pline l'appelle M. Apicius, et fait souvent mention des ragoûts qu'il inventa (d) : *Nepotum omnium altissimus gurges.* On avait fait un livre sur sa gourmandise, cité par Athénée (e). Il ne faut point douter que l'Apicius de Juvénal, de Martial, de Lampridius, etc., ne soit celui-ci (A). Le troisième APICIUS vivait sous Trajan. Il avait un secret admirable pour conserver les huîtres : cela parut, lorsqu'il en envoya à Trajan au pays des Parthes : elles étaient encore fraîches quand ce prince les reçut (f). Le nom d'Apicius est demeuré long-temps affecté à divers mets, et a fait comme une espèce de secte parmi les cuisiniers. Nous avons un Traité *de Re Culinariâ*, sous le nom de *Cœlius Apicius*, que quelques critiques jugent assez ancien, quoiqu'ils n'estiment pas qu'il ait été composé par aucun de ces trois Apicius (g). Quelques-uns aiment mieux nommer l'auteur de ce livre *Apicius Cœlius*. Un savant Danois est de ce nombre, et il attribue cet ouvrage à celui qui envoya des huîtres à l'empereur Trajan. Ce livre fut trouvé dans l'île de Maguelonne, auprès de Montpellier, par Albanus Torinus, qui le publia à Bâle, douze ans après (B). Il avait été déjà trouvé ailleurs, près de cent ans auparavant, sous le pape Nicolas V, par Énoch d'Ascoli (h). Il y avait au titre *M. Cœcilius Apicius*. Vossius estime que l'auteur s'appelle M. Cælius, ou M. Cæcilius, et qu'il intitula son ouvrage, *Apicius*, à cause qu'il traitait de la cuisine (i). On trouve dans les remarques de Casaubon sur Athénée quelque chose touchant notre Apicius (k). J'ai découvert quelques fautes à son sujet dans différens auteurs (C). Je les rassemble toutes ci-dessous dans une seule remarque.

(c) Dio, *lib. LVII.*

(d) Plinius, *lib. VIII, cap. 51; lib. IX, cap. XVIII; lib. X, cap. XLVIII; lib. XIX, cap. VIII.*

(e) Apion *en était l'auteur.* Athen., *lib. VII, pag.* 294.

(f) Athen., *lib. I, pag.* 7.

(g) Borrichius, Cogit. de variis Linguæ Lat. ætatibus, *pag.* 18.

(h) Platina, *in* vitâ Nicolai V.

(i) Voss. de Analogiâ, *lib. I, cap. XIV, pag.* 55.

(k) Casaub., *in* Athen., *lib. I, cap. VI; et lib. IV, cap. XIX.*

(A) *L'Apicius de Juvénal, de Martial, de Lampridius, est le même que celui-ci.*] J'ai en vue ces paroles de Juvénal :

. . . . . *Multa videmus,*
Quæ miser, et frugi non fecit Apicius... (1);

et ces deux vers de Martial :

Ipse quoque ad cenam gaudebat Apicius ires
Cum cenaret, erat tristior ille, domi (2)

et l'endroit de Lampridius, où nous lisons que l'empereur Héliogabale mangeait souvent des langues de paon et de rossignol à l'imitation d'Apicius : *Comedit sæpius ad imitationem Apicii calcanea camelorum, et cristas vivis gallinaceis demptas, linguas pavonum, et lusciniarum* (3). Il y a dans Ju-

(1) Juvenal., Satira *IV*, *ve.* 23.

(2) Martial., Epigram. *LXIX*, *lib. II. Voyez aussi l'Epigram. LXXIII du liv. X.*

(3) Lampr., *in* Heliogab., *cap. XIX*, *pag.* 835. *Vide etiam cap. XVIII*, *pag.* 827, *et cap. XXIV*, *pag.* 857.

Digitized by Google

vénal un autre passage, où Apicius signifie généralement un homme qui fait beaucoup de dépenses pour se nourrir :

. . . . . *Quid enim majore cachinno*
Excipitur vulgi quàm pauper Apicius... (4) ?

C'est puérilement que quelques commentateurs entendent ici, ou l'Apicius du premier livre d'Athénée (5), ou celui de la quatrième satire de Juvénal (6).

(B) *Son livre fut trouvé par Albanus Torinus, qui le publia à Bâle, douze ans après.*] Il le fit imprimer in-4°, l'an 1541. Il y joignit le Traité de Paul Æginete, *de Facultatibus Alimentorum*, qu'il avait traduit, et les dix livres de Platine, *de tuendâ Valetudine, de Naturâ Rerum, et Popinæ Scientiâ*. Il dit dans sa préface qu'étant allé à l'île de Maguelonne, il y avait douze ans, avec Guillaume Pellissier (7), il avait vu un manuscrit où il reconnut, par la trace des caractères, le titre de CAELII APITII DE RE CULINARIA LIBRI X. Il eut un très-grand plaisir de sa découverte. Il fit copier exactement cet ouvrage : il sentit d'abord que c'était la production d'un ancien auteur ; mais comme le manuscrit était dans un grand désordre, il crut qu'avant que de le mettre sous la presse, il le fallait collationner avec l'exemplaire de Venise, qu'il attendit très-long-temps. On le lui envoya enfin, et il le trouva plus corrompu que celui de Maguelonne. Il eût renoncé pour jamais à l'impression de ce livre, si quelques étudians ne l'eussent contraint, par leurs plaintes et par leurs importunités, à le publier. Il s'en fit la même année une seconde édition in-8°., à Lyon, chez Sébastien Gryphius. On le publia à Zurich, l'an 1542, in-4°., avec les notes et les corrections de Gabriel Humelbergius. Je ne crois pas que Gesner, ni Simler, méritent aucune censure pour avoir dit que cet ouvrage fut imprimé à Venise avant qu'Albanus Torinus l'eût mis au jour. On prétend qu'ils n'ont pas bien entendu les expressions de ce Torinus : *In Bibl. Simlero-Gesneridna dicuntur Apicii libri primùm excusi Venetiis, quod acceptum est ex malè intellectis Torini verbis in dedicatione* (8). Voici quelles sont ces expressions : *Premendum planè censebam donec melioris alicujus exemplaris fieret copia, quod acceperam esse annis abhinc plus minus quinquaginta Venetiis expressum* (9). Quoique cela n'apprenne pas avec la dernière clarté qu'il s'agit d'une impression, on est néanmoins excusable de l'entendre ainsi, et il se trouve, en effet, qu'un bibliographe assure qu'Apicius fut imprimé à Venise, l'an 1503, in-4°., *apud Johan. de Cereto de Tridino* (10). Les héritiers d'André Wechel avaient eu quelque pensée de réimprimer cet ouvrage. Pignorius leur fit offrir, par Velserus, un bon manuscrit (11). Cela n'eut point de suite. Il y avait dans la bibliothèque des ducs d'Urbin un Apicius, dont les caractères sont semblables à ceux des Pandectes Florentines. Il est aujourd'hui dans la bibliothèque du Vatican. Gudius le conféra avec l'édition de Lyon (12). Au reste, Albanus Torinus a été repris fort aigrement d'avoir trouvé l'air et le goût de l'antiquité dans cet auteur : *Olfaciebam statim autorem esse vetustissimum, et obsoœum, qui de re popinali, linguâ eoquinariâ egregiè præter cœteros scripsisset, et qui obsonia delicatiùs quàm pro ætate quâ glandibus vescerentur homines, confecisset* (13). Latinius Latinius assure qu'il faut être bien grossier pour en faire ce jugement, et que ce prétendu Apicius n'est qu'un sot et un barbare, dont quelques-unes des manières d'apprêter ne sont propres qu'à écorcher la bouche, et qu'à soulever l'estomac : *In Latini Latinii Bibl. profanâ, ubi quædam illius viri docti in Apicium observationes leguntur, ad verba editoris, ubi in præfat. ait se statim ol-*

(4) Juvenal., Satir. XI, *vs.* 2.

(5) Bernard. Autumnus, *in hunc locum* Juvenalis.

(6) Farnab., *in eumd.* Juvenal. *locum.*

(7) *Il était évêque de Maguelonne, c'est-à-dire de Montpellier.*

(8) Joh. Albertus Fabricius, *in* Biblioth. Latinâ, *pag.* 130, *edit. Hamburgens.*, *an.* 1697.

(9) Alban. Torinus, *in* Epist. Dedicat.

(10) Marcklinus, *in* Lindenio renovato, *pag.* 85.

(11) *Voyez les* Lettres de Reinesius à Dennius, *pag.* 109.

(12) Joh. Albertus Fabricius, Biblioth. Latinâ, *pag.* 130.

(13) Alban. Torinus, *in* Epist. Dedicat.

Digitized by Google

fecisse autorem esse vetustissimum, *hæc nota occurrit* : « Quàm vereor » ne tuæ nares obesiores fuerint! quid » enim vetustatis redolere possunt » verba semibarbara, et ab eo flo- » renti seculo prorsùs aliena? Ego » verò, ut quod sentio paucis expe- » diam, commentum puto esse ho- » minis otiosissimi, qui cùm illude- » re posteris ejusdem naris facilè sibi » esse persuasisset, mentito nomine » Apicium credidit venditare posse. » Sed passim occurrunt, quibus penè » manifesto prodit seipsum autor » ineptus, barbarus, et nullius in » eâ arte ingenii, aut gustûs qui ea » interdùm conjungat ad saporis gra- » tiam, quæ usu docente omnes sci- » mus summam palato molestiam nau- » seamque stomacho creare solere » (14). » Ce jugement de Latinius n'est pas mauvais : Isaac Grangæus eût mieux fait de s'y conformer, que de prétendre que les dix livres *de Re coquinarid*, qui courent sous le nom d'Apicius, ont été écrits par notre second Apicius (15). J'avoue que le scoliaste de Juvénal observe que cet Apicius fit un traité de cuisine (16) : j'avoue aussi qu'Isidore de Séville attribue un semblable ouvrage à ce même Apicius : *Coquinæ apparatum Apicius quidam primus composuit, qui in eo, absumptis bonis, morte voluntarid periit* (17). Mais ce ne sont pas deux écrivains dont le témoignage puisse balancer le poids du silence de tant d'auteurs plus dignes de foi, et qui ont eu des occasions inévitables de citer ce livre d'Apicius. En tout cas, la bonne critique demande que nous jugions que si ce livre a existé, ce n'est point celui qu'Albanus Torinus a mis en lumière.

(C) *J'ai découvert quelques fautes à son sujet dans différens auteurs.*] Je commence par M. Moréri. Il ne devait pas dire, ni que l'Apicius dont parle Sénèque *a écrit un ouvrage des délicatesses du manger*, ni qu'il *se pendit de désespoir, voyant qu'il avait dissipé tout ce qu'il avait.* M. Moréri cite Sénèque *lib. de Consol.* Cela est trop vague, puisque nous avons trois traités de ce philosophe intitulés : *de Consolatione*. Il fallait citer celui qu'il adresse à sa mère. On y voit qu'Apicius s'empoisonna pour avoir trouvé, par le calcul de ses biens, qu'il ne lui restait que la somme de 250 mille livres, toutes ses dettes payées (18) : *Ære alieno oppressus, rationes suas tunc primùm coactus inspexit. Superfuturum sibi sestertium centies computavit, et velut in ultimâ fame victurus si sestertio centies vixisset, veneno vitam finivit. Quanta luxuria erat, cui sestertium centies egestas fuit* (19)! Martial a fait là-dessus cette épigramme :

Dederas, Apici, bis trecenties ventri,
Sed adhuc supererat centies tibi luxus.
Hoc tu gravatus, ne famem et sitim ferres,
Summâ venenum pollice duxisti.
Nil est, Apici, tibi gulosius factum (20).

N'avoir pas suivi l'auteur qu'on cite, quant au genre de mort, est une petite faute; mais on a ôté à cette histoire tout son merveilleux, lorsqu'on a supprimé la somme qui restait à ce prodigue. La citation d'Athénée, *liv.* II, ne vaut rien du tout. Enfin, M. Moréri devait savoir qu'il y a eu trois Apicius, et ne se borner pas à un. Charles Étienne prétend que l'Apicius dont parle Sénèque (21), se pendit, et qu'il avait publié un livre *de Gulæ Irritamentis*, qui est encore aujourd'hui entre les mains de tout le monde. Il n'y a point de bon critique qui croie que l'ouvrage que nous avons *de Re culinarid* soit de l'Apicius dont Sénèque fait mention (22); quoi qu'il en soit, voilà sur quel original M. Moréri a fait une partie de ses fautes. C'est de là qu'il a tiré qu'Apicius se pendit, qu'Apicius écrivit un livre *des Délicatesses du manger*. Il fallait aussi en prendre qu'Apicius avait encore 250 mille francs; car c'est un fait que Charles Étienne

(14) Joh. Albertus Fabricius, *in* Biblioth. Lat. Append., *pag.* 179.

(15) Isaacus Grangæus in Juvenal., Satir. *IV*, *vs.* 23.

(16) *Auctor præcipiendarum cænarum, qui scripsit de jusculis : fuit enim exemplum gulæ.* Vetus Scholiast., in Juven., Sat. *IV*, *vs.* 23.

(17) Isidor. Hispalens. Origin. *lib. XX*, *cap. IV*, *apud* Joh. Alb. Fabricium, Biblioth. Latina *pag.* 232.

(18) *Je me sers de l'évaluation de* Lipse *sur les* Annales de Tacite, *liv. IV*, *chap. I.*

(19) Seneca, de Consol. ad Helviam, *cap. X.*

(20) Martial., Epigr. *XXII*, *lib. III.*

(21) Charles Étienne *le cite* in libro de Consolatione ad Albinam. Casaubon, sur Athénée, *pag.* 23, *cite de même.*

(22) *Voyez la remarque* (B), *vers la fin.*

Digitized by Google

n'a point omis. Lloyd a suivi en tout Charles Étienne, excepté qu'il n'a point dit que l'ouvrage *de Gulæ Irritamentis* soit aujourd'hui entre les mains de tout le monde. Il a considérablement augmenté l'article, en copiant ce que Lipse a remarqué sur les trois Apicius; mais il n'a point su que le passage de Suidas, touchant les huîtres envoyées à Trajan au pays des Parthes, se trouve dans Athénée. La mémoire des plus grands hommes leur fait faux bond mille et mille fois. Voilà Lipse qui cite deux fois Athénée au sujet des Apicius, et qui ne se souvient pas d'un troisième endroit d'Athénée, aussi notable, pour le moins, que les deux autres (23). S'il l'eût consulté, il n'eût point eu de soupçon que le mot Trajan fût corrompu dans Suidas. Holman n'a fait que copier Lloyd; hormis qu'il a cité plus de passages. Ses citations ne sont pas toujours bien justes; car, par exemple, il cite Sénèque *de Consolatione ad Albin.* et *de Consol. ad Elbiam*, comme si c'étaient deux ouvrages. Casaubon (24) attribue à Athénée d'avoir dit que plusieurs gâteaux portaient le nom du premier Apicius: mais il est certain qu'Athénée dit cela du second Apicius, de celui qui vivait sous l'empire de Tibère: Ἐγένετο δὲ κατὰ τοὺς Τιβερίου χρόνους ἀνὴρ τις Ἀπίκιος, πλουσιώτατος, τρυφητὴς, ὃς καὶ πλακοῦντι γένος τοῦτο Ἀπίκιον ὠνόμασεν (25). *Tiberii seculo vixit Apicius, vir ditissimus, duxit soluptus, à quo complura placentarum genera Apicia nominant.* Dalechamp a laissé dans la traduction d'Athénée une faute dont il était facile de s'apercevoir. Elle est au IVe. livre, page 168, E. Athénée, ayant rapporté ce que Posidonius avait dit touchant le premier Apicius, homme diffamé pour sa gourmandise, ajoute: Περὶ δὲ Ἀπικίου τοῦ καὶ αὐτοῦ ἐπὶ δοκιμῇ διαβεβλημένου ἐν τοῖς πρώτοις εἰρήκαμεν; ce qui signifie que, dès le commencement, il avait parlé d'Apicius, qui était fameux lui aussi par sa gourmandise. Ainsi la version latine est fausse: *Antè nos quoque istius Apicii ob immodicum luxum famosi meminimus*: elle est, dis-je, doublement fausse car elle ne répond point à la force des mots grecs, et elle impute à Athénée un mensonge. Il n'est point vrai qu'Athénée eût déjà parlé de l'Apicius dont Posidonius avait fait mention. Dalechamp marque qu'Athénée, au IIIe. livre, a parlé du même Apicius dont il s'agit au commencement de la page 7 (26): je crois que cela est faux. Je ne dis rien sur ce qu'il cite *Cœlius*, *l.* 5, *cap.* 30 (27). il veut parler de Cœlius Rhodiginus, dont le Ve. livre n'a que quatorze chapitres: c'est le chapitre XI du IXe. livre qu'il fallait citer (28). Cet auteur dit là plusieurs choses d'Apicius; mais s'il falsifie partout ailleurs ce qu'il cite, comme il falsifie en cet endroit un passage d'Athénée, malheur à ceux qui le donnent pour leur caution. Athénée, selon lui, raconte qu'Apicius, cherchant une espèce d'écrevisses à Alexandrie, avec une extrême diligence, apprit qu'on en prenait de fort grandes sur les côtes de Libye: tout aussitôt, il fit voile de ce côté-là; et ayant trouvé qu'on lui en avait fait accroire, il maudit le pays, et s'en éloigna, bien résolu de n'y retourner de sa vie. Ce n'est nullement ce qu'Athénée rapporte: il dit qu'Apicius mangeait à Minturne, dans la Campanie, une espèce de sauterelles d'eau, qui surpassaient en grosseur les écrevisses d'Alexandrie; et qu'ayant appris qu'on en trouvait en Afrique, qui étaient d'une grandeur démesurée, il s'y transporta sans délai et avec bien des incommodités. Les pêcheurs, avertis de son arrivée, lui allèrent au-devant avec les plus grosses sauterelles qu'ils eussent pêchées: il n'eut pas plus tôt su d'eux qu'ils n'en avaient point qui surpassassent celles-là que, sans avoir voulu prendre terre, il donna ordre qu'on le ramenât à Minturne (29).

L'auteur moderne, que j'ai cité, a eu tort de dire que le manuscrit d'Apicius fut trouvé dans l'île de Magueloane, par Énoch d'Ascoli, sous le pontificat de Nicolas V. Il s'appuie

(23) *C'est celui du liv. I, pag.* 7. A.
(24) *In* Athen., *pag.* 23.
(25) Athen., *pag.* 7. A.
(26) Dalecamp. Not. *in* Athen., *pag.* 706.
(27) *Idem*, *ibid.*
(28) *Je ne prétends pas nier que la Ire. édition de* Rhodiginus *ne fût autrement divisée en livres et chapitres, que celle dont tout le monde se sert.*
(29) Athen., *lib. I*, *pag.* 7. B. C.

Digitized by Google

sur l'autorité de Léandre Albert, et sur celle de Philippe de Bergame : *Ut tradit*, dit-il (30), *Leander Albertus Bononiensis in Descriptione Italiæ, pag.* 267, *et Philippus Bergomas in Chronici continuatione qui* M. Cæcilium *appellat.* Mais ce sont deux écrivains qui ne font aucune mention de l'île de Maguelonne; et il est constant que le manuscrit ne fut trouvé dans ce lieu-là que par Albanus Torinus, l'an 1529. Philippe de Bergame, sans faire mention du lieu, dit seulement qu'Enoch Asculanus trouva, du temps de Nicolas V, ces deux livres-ci : Porphyrion sur Horace, et *M. Cæcilius Apicius.* Il dit cela sous l'année 1454. Herman Buschius s'accorde avec lui à l'égard du temps. Voici les paroles de Léandre Albert : *Cujus* (Enochi Asculani) *industria M. Cœlius Apitius et Pomponius Porphyrio in Horatium circa Nicolaum V. pontif. inventi ac è tenebris in lucem vindicati sunt* (31). Volaterran assure que Suidas dit que Marc Apicius composa un livre *de Gulâ.* Robert Étienne, grand copiste de Volaterran, assure la même chose dans son *Elucidarium Poëticum.* On les en a critiqués : *vellem locum indicâssent*, dit notre moderne (32), *hoc enim apud Suidam non reperio.*

(30) Joh. Albertus Fabricius, Biblioth. Lat., *pag.* 129.

(31) Leand. Albertus, *in* Descriptione Italiæ, *pag.* 404.

(32) Joh. Albertus Fabricius, Biblioth. Lat., *pag.* 132.

APIEN (Pierre), en latin *Apianus*, mathématicien allemand, au XVIe. siècle. Je n'ajouterai qu'une chose à ce que Moréri en a dit : c'est qu'on l'accuse d'avoir été plagiaire de Royaumont (A) *.

* Leclerc reproche à Bayle d'avoir traduit le nom de Regiomontanus.

(A) *On l'accuse d'avoir été plagiaire de Royaumont.*] Ceux qui grossiront les listes des plagiaires déjà publiées, se pourront servir, s'ils veulent, de ce passage de G.-B. Benedetti : *Hæc omnia*, dit-il (1), *tradita fuerunt et scriptis mandata ab antiquis et à recentioribus usurpata, ut facilè deprehendi potest in Erasmo Osualdo qui omnem ferè sui primi mobilis rationem à Petro Apiano desumpsit; Petrus verò Apianus hæc eadem cum multis aliis propositionibus à Monte-Regio accipiens sibi ipsi ascripsit.*

(1) Joh. Baptista Benedictus, de Gnomonum Umbrarumque solarium usu, *cap. II, folio* 2.

APION, fameux grammairien, natif d'Oasis en Égypte (A), professa à Rome sous l'empire de Tibère (*a*). On ne peut nier qu'il ne fût savant (B), et qu'il n'eût recherché avec beaucoup de diligence les antiquités les moins connues, et ce qui donne à l'érudition un caractère d'exactitude et un caractère de variété; mais il avait tout l'orgueil d'un franc pédant (C), et il s'amusait trop à des questions difficiles et peu importantes (D). L'empereur Tibère ne connut pas mal le défaut de cet esprit; car encore qu'on n'entende pas peut-être tout ce que ce prince voulait dire (*b*), on connaît sans peine qu'il prenait Apion pour un hâbleur, qui étourdissait le monde par une ostentation trop criante de son savoir. Cet homme fut chef de l'ambassade que ceux d'Alexandrie envoyèrent à Caligula, pour se plaindre des Juifs qui habitaient dans leur ville, avec lesquels ils avaient eu de grands différens. Il alla à Rome avec deux autres députés. Les Juifs envoyèrent aussi trois hommes (*c*) à Caligula pour justifier leur conduite. Philon était le chef de leur ambassade. Apion, animé de toute la haine que les

(*a*) Suidas *in* Ἀπίων.

(*b*) *Voyez la remarque* (C).

(*c*) *C'est selon* Josephe, Antiquit. Judaïq., *liv. XVIII, chap. X; car* Philon, *pag.* 1043, *dit que les députés des Juifs étaient cinq.*

Digitized by Google

Égyptiens conservaient de temps immémorial contre la nation judaïque, accusa les Juifs de plusieurs crimes, et insista principalement sur ce qui pouvait irriter le plus l'esprit de Caligula; c'est que les Juifs ne voulaient pas lui consacrer des images (E), ni jurer par son nom, pendant que tous les peuples de l'empire lui consacraient des temples et des autels (*d*). Un des principaux ouvrages d'Apion était celui des *Antiquités d'Égypte*. C'est sans doute dans cet ouvrage qu'il parla des pyramides assez amplement, pour mériter que Pline l'ait mis au nombre des douze auteurs qui ont écrit sur cette matière (*e*). Il parla dans ce même livre fort désobligeamment des Juifs; mais il ne se contenta pas de les maltraiter dans l'occasion que lui en fournirent ses Antiquités d'Égypte, il fit un ouvrage tout exprès contre eux (*f*). Josephe se crut obligé de réfuter les calomnies malicieuses dont cet auteur les avait chargés (F). Apion n'était point en vie quand cette réfutation fut faite; car on y donne une remarque sur le genre de sa mort. On y assure, qu'après s'être tant moqué des cérémonies judaïques, sans prendre garde qu'à certains égards il foulait aux pieds, par ses médisances contre les juifs, les anciennes lois des Égyptiens (*g*), il s'était vu attaqué d'une maladie qui exigea des incisions aux parties naturelles; mais que ce remède n'empêcha pas qu'il ne mourût de ce mal, au milieu d'une très-grande douleur (*h*). Il s'était vanté d'avoir évoqué l'âme d'Homère, pour savoir la patrie et la famille de ce poëte (*i*). On connaît le titre de quatre ou cinq de ses livres (G).

Il n'est pas vrai qu'Apion raconte qu'Euphranor, voulant peindre Jupiter, *alla à Athènes consulter un professeur qui lisait Homère à ses écoliers*, et que ce peintre fit un portrait admirable de ce dieu *sur la description que fait ce poëte au livre premier de l'Iliade d'un Jupiter, etc.* (*k*). Cette faute, qui échappa au père Rapin, dans la première édition de ses Réflexions sur la Poétique, fut cruellement relevée par le jésuite Vavasseur (H).

(*d*) *Ex* Josephi Antiq., *lib. XVIII. cap. X.*

(*e*) Plinius, *lib. XXXVI, cap. XII. Voy. aussi lib. XXXVII, cap. V.*

(*f*) Justin. Parænet. ad Græcos, *pag.* 9. Clemens Alexandr. Stromat. *lib. I, pag.* 320.

(*g*) *Entre autres celle de la Circoncision.*

(*h*) Joseph., *lib. II*, contra Apionem, *sub fin.*

(*i*) *Voyez la remarque* (D).

(*k*) Rapin, Réflex. sur la Poétique, *num.* 28, *pag.* 73. *Édition de* 1674.

(A)* *Apion..... natif d'Oasis en Égypte.*] Je ne saurais comprendre pourquoi, dans le Dictionnaire de Moréri, on nous donne ce grammairien en deux articles, tantôt sous le nom d'Apian, tantôt sous celui d'Appion, sans nous avertir qu'il n'y a là qu'un seul personnage. Je ne crois pas qu'il y ait d'habiles gens qui l'aient nommé Apian; mais je sais que ceux qui se piquent d'exactitude, ne le nomment point Appion. Leur raison est que son nom était pris d'Apis, divinité des Égyptiens, et non d'Appia, famille romaine (1). Sa patrie était horriblement défigurée dans Moréri: on l'avait changée en *Osias*. Le Supplément l'a marquée comme il fallait. Suidas remarque qu'Héliconius avait dit qu'Apion était de l'île de Crète; mais il ne faut point douter qu'il ne fût d'Oasis, puisque Josephe l'assure, et lui fait un crime

(1) Vossius, de Histor. Græcis, *pag.* 531.

Digitized by Google

d'avoir abjuré sa patrie pour se dire Alexandrin (2). Cette accusation de Josephe ne vaudrait rien, quand même il ne l'aurait pas exagérée et répandue dans un grand amas de paroles; car Apion, en se disant Alexandrin depuis l'acquisition de la bourgeoisie d'Alexandrie, n'avait rien fait que plusieurs célèbres professeurs n'eussent déjà pratiqué. Le surnom de *Plistonices*, qu'on lui affecte (3), était d'une signification tout-à-fait avantageuse (4); mais on ne sait pas la raison pourquoi on le surnommait ainsi. Suidas le fait fils d'un homme qui s'appelait Plistonices, Ἀπίων, ὁ Πλειστονίκου. Sur ce pied-là, le surnom n'aurait rien dit à sa louange. D'autres disent que son père s'appelait Posidonius, Ἀπίων, ὁ Ποσειδωνίου (5). Il ne serait pas impossible que les copistes eussent changé Πλειστονίκου en Ποσειδωνίου.

(B) *On ne peut nier qu'il ne fût savant.*] Tatien le traite d'homme très-renommé, ἀνὴρ δοκιμώτατος (6). Aulu-Gelle en parle de cette manière : *Litteris homo multis præditus, rerumque græcarum plurima atque varia scientia fuit; ejus libri non incelebres feruntur, quibus omnium fermè quæ mirifica in Ægypto visuntur audiunturque historia comprehenditur* (7). Voilà qui regarde sa littérature, et voici de quoi connaître son caquet et sa hardiesse : *Facili atque alacri facundiâ fuit* (8). Mais n'empiétons pas sur la remarque suivante.

(C) *Il avait tout l'orgueil d'un franc pédant.*] Aulu-Gelle nous en dit assez pour nous le faire concevoir sous l'idée d'un fanfaron : *In his quæ audivisse vel legisse sese dicit, fortassè à vitio studioque ostentationis fit loquacior. Est enim sanè quàm in prædicandis doctrinis suis venditator* (9). Apion se vanta, avec la dernière effronterie, de donner l'immortalité à ceux à qui il dédiait ses ouvrages. Jamais prédiction ou promesse n'a été plus fausse. Aucun de ses livres n'a pu résister aux injures du temps; et si d'autres auteurs ne nous eussent appris qui il était, nous ignorerions aujourd'hui et son nom, et sa personne : il n'a donc rien fait en faveur de ceux qu'il mettait à la tête de ses ouvrages. Rapportons le passage de Pline en son entier : *Apion quidam grammaticus, hic quem Tiberius Cæsar cymbalum mundi vocabat, quàm publicæ famæ tympanum potiùs videri posset, immortalitate donari à se scripsit, ad quos aliqua componebat* (10). M. de Tillemont avoue qu'il n'entend pas ce que Pline dit de notre Apion en cet endroit-là (11). J'aime mieux avouer la même chose que d'adopter l'interprétation que j'ai lue dans le Supplément de Moréri. *Il se vantait*, voilà les paroles du Supplément, *d'immortaliser ceux à qui il dédiait quelqu'un de ses ouvrages. C'est pourquoi l'empereur Tibère l'appela la cymbale du monde : sur quoi Pline dit qu'il fallait plutôt l'appeler le tambour du monde, parce qu'il ne rendait qu'un son désagréable.* Mais, premièrement, il n'est pas vrai que Pline rapporte que parce qu'Apion faisait tant de cas de ses épîtres dédicatoires, cet empereur le nomma *Cymbalum mundi*. En second lieu, Pline ne dit pas qu'il le fallait appeler plutôt *tambour du monde* : il se sert de la phrase *publicæ famæ tympanum*, qui a une force particulière pour représenter cet homme comme une espèce de crieur public, qui, au son du tambour ou à son de trompe, fait savoir à tous les habitans d'une ville ce qu'on souhaite que personne n'ignore. En troisième lieu, Pline ne dit point qu'à cause qu'Apion ne rendait qu'un son désagréable, il valait mieux l'appeler *tympanum* que *cymbalum*. Qui a dit au continuateur de Moréri que la cymbale soit plus agréable que le tambour?

(D) *Il s'amusait trop à des ques-*

(2) Joseph., contra Apionem, *lib. II.*

(3) Plinius, *lib. XXXVII, cap. V*; Aul. Gellius, *lib. V, cap. XIV*, et *lib. VI, cap. VII.*

(4) Ἀπίων ὁ γραμματικὸς ὁ πλειστονίκης ἐπικληθείς. *Apion grammaticus, qui πλειστονίκης id est, sæpè victor est cognominatus.* Clemens Alexandr. Strom., *lib. I, pag.* 320.

(5) Jul. Africanus, *apud* Euseb. Præparat. Evangel., *lib X, cap. X, pag.* 490. Justin. Admonit. ad Græcos, *pag.* 9.

(6) Tatianus, *apud* Eusebium, Præpar., *lib. X, cap. XI, pag.* 493, D.

(7) Aul. Gellius, *lib. V, cap. XIV.*

(8) *Idem, lib. VI, cap. VII.*

(9) *Idem, lib. V, cap. XIV.*

(10) Plinius, *in Præfatione* Natur. Hist.

(11) Tillem., Histoire des Empereurs, *tom. I, pag.* 776.

Digitized by Google

tions difficiles et peu importantes.] Jules Africain le nomme le plus pointilleux des grammairiens, ou celui qui recherchait les choses avec le plus de curiosité et de scrupule περιεργότατος γραμματικῶν (12). Selon Suidas, on lui avait donné le surnom de μόχθος; ce mot signifie travail, et a plus de force en cet endroit que celui de μοχθηρὸς, *laborieux*, ou *importun*, qui, selon la conjecture d'un habile homme (13), s'est peut-être glissé dans Suidas au lieu de μόχθος. Didyme, qu'on surnomma χαλκέντερος (14), c'est-à-dire, l'*homme aux entrailles d'airain*, eut en la personne d'Apion un disciple qui fut son parfait imitateur. Apion, laborieux comme son maître, eut, comme lui, un surnom qui marquait ce tempérament; je ne pense pas que le disciple fût d'un autre goût que le maître touchant le choix des matières. Didyme fit des traités sur la patrie d'Homère, sur la véritable mère d'Énée, sur les mœurs d'Anacréon et de Sappho (15). Son disciple rechercha si ardemment quelle était la patrie et la famille d'Homère, qu'il se servit pour cela des évocations magiques. Il crut avoir fait une remarque merveilleuse, lorsqu'il découvrit que les deux premières lettres de l'Iliade, prises numéralement, valaient 48. Sur ce fondement, il assura qu'Homère attendit à mettre le premier vers à la tête de l'Iliade, que ses deux poëmes fussent achevés, et que, pour commencer l'Iliade, on choisit un terme dont les deux premières lettres marquassent que ces deux poëmes contenaient 48 livres. Voilà qui sent les mystères de la cabale. Cet homme, qui était si grand ennemi des Juifs, ne donnait pas mal dans leurs rêveries, par rapport aux mystérieuses positions des lettres. Quoi qu'il en soit, écoutons ceux qui nous apprennent les faits que j'avance : *Quærat aliquis quæ sint mentiti veteres magi, cùm adolescentibus nobis visus Apion grammaticæ artis, prodiderit cynocephaliam herbam quæ in Ægypto vocaretur Osyrites, divinam et contra omnia veneficia : sed, si tota eruceretur, statim eum qui eruisset, mori : sequè evocâsse umbras ad percontandum Homerum quodnam patriâ, quibusque parentibus genitus esset, non tamen ausus profiteri, quid sibi respondisse diceret* (16). Il paraît, par ce passage, qu'Apion s'était vanté lui-même, dans ses écrits, d'avoir employé la magie pour s'aboucher avec Homère, et qu'il faisait le mystérieux sur les réponses qu'on avait faites à ses demandes. Cela sent fort le charlatan. Pline fait assez entendre le jugement qu'il faisait du personnage. Sénèque ne l'estimait pas beaucoup. *Apion grammaticus*, dit-il (17), *qui sub C. Cæsare totâ circumlatus est* (18) *Græciâ, et in nomen Homeri ab omnibus civitatibus adoptatus, aiebat, Homerum utrâque materiâ consummatâ, et Odysseâ et Iliade, principium adjecisse operi suo quo bellum Trojanum complexus est. Hujus rei argumentum afferebat, quòd duas litteras* (19) *in primo versu posuisset ex industriâ librorum suorum numerum continentes* (20). Nous apprenons par ces paroles que ce grammairien en donnait bien à garder à la Grèce, puisqu'on l'y recevait, dans toutes les villes, comme un second Homère, comme un Homère ressuscité. Un homme qui a du savoir, et outre cela de l'impudence et du faste, trompe bien des gens par son babil.

(E) *Il accusa les Juifs devant Caligula de ne vouloir pas lui consacrer des images.*] Ce fut la principale accusation. Josephe, dans l'endroit que le continuateur de Moréri a cité, le raconte nettement : et comme c'étaient les Juifs d'Alexandrie qu'Apion avait ordre d'accuser, il est manifeste qu'il ne s'agissait pas de ce que les Juifs de Jérusalem faisaient, ou ne faisaient point. Cependant, si l'on en

(12) Jul. African., *apud* Euseb. Præpar. Evangel., *lib. X, cap. X.*

(13) Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. I, pag.* 776.

(14) Amm. Marcellin, *lib. XXII, cap. ult., pag.* 344.

(15) Seneca, Epistol., *LXXXVIII, pag.* 361.

(16) Plinius, *lib. XXX, cap. II, sub finem.*

(17) Seneca, Epistolâ *LXXXVIII, pag.* 361.

(18) *Le manuscrit de Lipse, sur ces paroles de Sénèque, approuve cette leçon, et prétend qu'Apion était un charlatan et un saltimbanque, Agyrta fait et circulator.*

(19) *Le premier mot de l'Iliade est* μῆνιν. *La lettre* μ *vaut* 40, *l'*η *vaut* 8.

(20) *Confer quæ* Plutarch. Sympos., *lib. IX, cap. III, pag.* 739.

Digitized by Google

avoit notre continuateur, il ne s'agissait que de cela, et ce n'était point la ville d'Alexandrie qui se plaignait des Juifs, c'était Caligula *qui se plaignait de ce qu'ils n'avaient pas voulu recevoir son image dans le Temple de Dieu.* Il faut avouer que cet empereur fit de grands efforts pour faire placer sa statue dans le Temple de Jérusalem (21); mais avouons aussi, que l'ambassade de Philon, ni celle d'Apion, ne regardaient pas ce fait. Philon, lorsqu'il rapporte si exactement les plaintes et les questions que Caligula lui fit, ne raconte rien qui concerne cette statue du Temple (22). Caligula fait des plaintes générales de ce que les Juifs étaient les seuls qui refusaient de l'honorer comme un dieu. Apion l'avait déjà aigri sur ce sujet, afin de l'empêcher de rendre justice sur le fond de l'affaire. Il s'agissait proprement des privilèges dont les Juifs devaient jouir dans Alexandrie : leur cause était bonne, ils l'auraient gagnée devant des juges désintéressés. Que fit Apion ? il donna le change, il rendit odieux les juifs à Caligula, il se jeta sur les accusations d'impiété, il amusa le bureau par des incidens captieux. C'est ainsi qu'en usent tous les jours les faux dévots, pour se maintenir dans la très-injuste domination qu'ils usurpent, tant sur les consciences, que sur toutes sortes d'affaires. On ne saurait trop souvent le répéter.

(F) *Josephe se crut obligé de réfuter les calomnies malicieuses dont cet auteur avait chargé les Juifs.*] Le continuateur de Moréri bronche encore en cet endroit. *Cela*, dit-il, *donna lieu ensuite à Josephe d'écrire la vie et les erreurs d'Apion.* Il n'est point vrai que Josephe ait écrit la vie de ce grammairien; et c'est parler peu exactement, que de dire qu'il *écrivit ses erreurs.* Ces paroles inspirent naturellement cette pensée : c'est que Josephe écrivit un livre de controverse contre les hérésies d'Apion. La vérité est, qu'ayant appris que plusieurs critiques s'étaient élevés contre ses Antiquités judaïques, non pas pour en condamner la forme ou le style, mais pour l'accuser de mille fables débitées à l'avantage de sa nation, il composa une Apologie, où il répondit à ces censures, et aux calomnies que l'on débitait contre les Juifs. La moitié de l'Apologie ne regarde pas Apion, quoiqu'on la cite ordinairement comme si elle était toute *contre Apion.* Elle est citée par Origène sous le titre *de Antiquitate Gentis Judaïcæ* (23).

(G) *On connaît le titre de quatre ou cinq de ses livres.*] J'ai parlé de ses *Antiquités d'Égypte*, divisées en cinq livres (24), et de son *Traité contre les Juifs.* J'ajoute qu'il composa un Traité *de Luxu Apicii* (25), un autre *de Linguâ Romanâ* (26), et un autre *de Disciplinâ metallicâ* (27). Suidas lui attribue une histoire où il traitait de chaque nation, ἔγραψεν ἱστορίαν κατ' ἔθνος, *scripsit Historiam de singulis gentibus.* La fameuse histoire du lion d'Androcle n'est connue que par le récit d'Apion. Il en parle comme témoin oculaire. Aulu-Gelle la rapporte après lui (28). Il lui doit une autre remarque, c'est la raison pour laquelle les anciens portaient une bague à la main gauche au doigt le plus voisin du petit. Apion en donnait une raison tirée des découvertes qu'on avait faites en Égypte par l'anatomie (29).

(H) *Une faute échappée au père Rapin, au sujet d'Apion, a été cruellement relevée par le jésuite Vavasseur.*] Il raconte d'abord le fait, et puis il ajoute : « Devinez, lecteur, la plaisante méprise du réflexif, pour avoir mal entendu deux mots de ce commentateur (30). Au lieu que j'ai mis, dès qu'il fut sorti de l'école du professeur, il peignit l'image de Jupiter; notre réflexif, pour exprimer ces mots d'Eustathius, καὶ ἀκριὼν ἔγραψεν, *et egressus pinxit*, s'est avisé de mettre *comme l'écrit Apion le grammairien.* En quoi le bon homme certes n'a pris garde à rien. Il ne s'est pas aperçu, ni que ce participe ἀκριὼν n'est pas Ἀπίων, comme s'appelle ce grammairien ;

(21) Philo, *de Legat.*
(22) *Ibid.*, *pag.* 1041 *et seqq.*
(23) Orig., contra Celsum.
(24) Tatianus, *apud* Euseb. Præpar. Evang., *pag.* 493.
(25) Athen., *lib. VII*, *pag.* 294. F.
(26) *Idem*, *lib. XV*, *pag.* 680. D.
(27) Plinius, *in indice libri XXXV.*
(28) Aulus Gellius, *lib. V*, *cap. XIV.*
(29) *Idem*, *lib. X*, *cap. X.*
(30) *C'est-à-dire*, d'Eustathius.

Digitized by Google

» ni que le verbe ἐγραψεν signifie en » ce lieu-là, il peignit, comme il est » dit auparavant en même sens γράφων » et γράψας ; ni qu'enfin ἀπὼν olim » discessisset, répond au verbe qui » précède, παρῆν, adstitit. Après cela, » si le réflexif a vu lui-même l'en- » droit d'Eustathius, je m'étonne de » ce qu'il l'a si mal conçu : et s'il a » pris cette interprétation de quel- » que autre, je m'étonne encore davan- » tage de ce qu'il a fait si fort » semblant d'avoir vu Eustathius, » marquant soigneusement l'endroit » qu'il n'a pas vu (31). »

(31) Remarques sur les nouvelles réflexions touchant la Poétique, *pag.* 56, 57.

APOLLINARIS (Caius Sulpitius), grammairien fort docte, natif de Carthage (A), a vécu dans le IIe. siècle sous les Antonins. Il eut pour successeur dans la profession de grammaire Helvius Pertinax, qui avait été son disciple, et qui fut enfin empereur (*a*). On le croit auteur des vers qui paraissent à la tête des comédies de Térence (B), et qui en contiennent le sommaire. On a l'épigramme qu'il composa sur l'ordre que Virgile avait donné de brûler son Énéide (C). Aulu-Gelle, qui avait étudié sous lui, en parle souvent avec éloge (D). Je conseille surtout de voir ce qu'il en a dit dans le chapitre VI du XVIIIe. livre. On y trouvera le portrait d'un fanfaron d'érudition, et la manière adroite dont Apollinaris se moqua de lui (E).

(*a*) Julius Capitolinus, *in* Pertinace, *cap. I.*

(A) *Natif de Carthage.*] Je n'ai point trouvé d'auteur ancien qui me l'apprenne : je ne le débite que sur la foi des auteurs modernes qui ont publié des compilations d'épigrammes, ou de *Catalectes* des anciens poëtes.

(B) *On le croit auteur des vers qui paraissent à la tête des comédies de Térence.*] J'ai lu dans une lettre de Pierre Crinitus (1), que Politien avait remarqué que ces vers ne devaient pas être attribués à Térence, comme le croyaient bien des gens, mais à Sulpicius Apollinaris. Il ajoute, qu'on lisait, dans un très-ancien manuscrit de Térence, cette inscription en grands caractères sur les sommaires, G. Sulpici Apollinaris periocha. On s'est fort réglé sur cette inscription dans les éditions de Térence. M. de Tillemont nous renvoie à Sethus Calvisius, touchant ces sommaires (2). Il est vrai que Calvisius en parle sous l'année 163 : mais il cite Suidas, et je doute fort qu'il l'ait dû faire. Il ne tient pas à M. de Tillemont que l'on ne croie que nous avons encore deux ouvrages d'Apollinaris. *Il* (*1) *a laissé quelques lettres*, dit-il, *et* (*2) *un écrit où il reprenait un autre grammairien nommé Cæsellius Vindex* *1.

(C). *On a l'épigramme qu'il composa sur l'ordre que Virgile avait donné de brûler son Énéide.*] La voici ; ce n'est qu'un distique *2 :

Infelix alio cecidit propè Pergamon igne,
Et pœnè est alio Troja cremata rogo.

Ces vers-là font regretter la perte des autres. *Versus habemus ejus aliquos de Æneide Maronis qui deperditorum accendunt sitim* (3). Ces paroles sont du jésuite Briet. Je m'étonne qu'il ne parle pas des sommaires de Térence, et que Vossius ne dise rien de notre poëte *3. J'avoue qu'il parle d'un Apollinaris que le Giraldi a compté entre les poëtes latins ; mais comme

(1) *Elle est parmi celles de* Politien, *la XXIIe. du XIIe. livre, édition de Paris, en* 1526, *in* 4°.

(2) Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. II, pag.* 589.

(*1) Gellius, *lib. XV, cap. V.*

(*2) *Idem, lib. II, cap. XVI.*

*1 Joly avoue que M. de Tillemont ne s'est pas expliqué exactement.

*2 Guib remarque que ce n'est pas un distique : la pièce entière a six vers que Joly rapporte, et qui se trouvent d'ailleurs dans la Vie de Virgile attribuée à Dorat

(3) Brietius, de Poët. Lat., *pag.* 42.

*3 Joly prétend que J. A. Fabricius n'a point consacré d'article à Apollinaris dans sa *Bibliotheca latina*. C'est une erreur : le chapitre XIV du livre III est consacré à Symmaque et à Sidoine Apollinaire. L'article de ce dernier est à la page 181 du tome II de l'édition citée par Joly.

Digitized by Google

c'est un Apollinaris qui vivait au temps de Martial (4), il est manifeste que ce n'est pas le nôtre. D'ailleurs tous ceux qui se plaisent aux vers ne sont pas poëtes : ainsi l'on a eu raison de contester au Giraldi la qualité de poëte qu'il a donnée à l'Apollinaris de Martial, et qu'il a fondée sur l'amour qu'avait cet Apollinaris pour les poésies de Martial : *Eum in poëtis memorat Lilius, sed non sat firmo argumento ; nec enim si delectaretur epigrammatis, eo et ipse fuerit poëta* (5).

(D). *Aulu-Gelle.... parle souvent d'Apollinaris, avec éloge* (6.)] Il l'appelle *virum præstanti litterarum scientiâ* (7) : *hominem memoriæ nostræ doctissimum* (8) : *virum eleganti scientiâ ornatum* (9) : *virum in memoriâ nostrâ præter alios doctum* (10.) Voyez le chapitre XIII de son XIIe. livre. Il lui donne une autre qualité, qui n'est pas moins estimable que l'érudition : c'est qu'Apollinaris n'avait pas cette fierté pédantesque, qui fait qu'on censure magistralement ceux qui s'émancipent à parler des choses dont ils ne sont pas bien instruits. Pour lui, il avertissait doucement de l'erreur. Aulu-Gelle en produit un illustre exemple ; car pour peu qu'Apollinaris eût été pédant, il eût pris le ton le plus aigre de la censure, dans l'occasion où Aulu-Gelle le représente revêtu de beaucoup d'honnêteté. On avait demandé en sa présence qui était un certain *Cato Nepos*, qui paraissait à la tête d'un volume ? Un jeune écolier prit la parole tout le premier, et se mêla de répondre à la question, et se trompa. La majesté professorale se trouvait là offensée ; un jeune homme avait prononcé sur une question en présence d'un professeur en grammaire, sans attendre que le grammairien eût dit son avis : cette précipitation n'était guère supportable ; néanmoins Apollinaris ne rectifia point la fausse réponse du jeune homme, sans débuter par des louanges, et par des honnêtetés : *Tum Apollinaris, ut mos ejus in reprehendendo fuit, placidè admodùm leniterque, « Laudo,* inquit, *te, » mi fili, quod in tantulâ ætate etiamsi » hunc M. Catonem, de quo nunc quæ- » ritur quis fuerit ignoras, auditium- » culâ tamen quâdam de Catonis fa- » milid aspersus es* (11).»

(E). *Il se moque adroitement d'un fanfaron d'érudition.*] Ce fanfaron se vantait chez un libraire d'être le seul qui entendît bien Salluste. « Je ne » m'arrête pas, *disait-il*, à l'écorce, » ou à l'extérieur de ses pensées : je » vais jusqu'au sang et aux moel- » les. » *Neque primam tantùm cutem ac speciem sententiarum, sed sanguinem quoque ipsum ac medullam verborum ejus eruere atque introspicere penitùs prædicaret.* Apollinaris, recourant aux manières ironiques de Socrate (12), adressa la parole à cet homme avec un air respectueux, et se félicita de trouver si à propos un oracle à consulter sur un passage de Salluste, dont on lui avait demandé l'explication le jour précédent, sans qu'il eût pu la donner. Il lui demanda quelle différence mettait Salluste entre *stolidior* et *vanior*, quand il disait *Cn. Lentulus... perincertum stolidior an vanior* (13). Le fanfaron répondit, d'un air méprisant, qu'il fallait proposer ces bagatelles à d'autres, et qu'il ne se donnait point la peine d'approfondir ce que tout le monde savait. Il ne laissa pas de faire clairement connaître son ignorance sur la question proposée ; mais quand il vit qu'on voulait le serrer de plus près, et qu'on se moquait de lui, il se retira sous prétexte d'avoir ailleurs des affaires. Apollinaris expliqua ensuite ce passage de Salluste, et prétendit que *vanus* signifiait un fourbe, et que *stolidus* signifiait un homme rude et grossier. Les paroles d'Aulu-Gelle sont dignes d'être rapportées ; elles peignent bien : *Tum ille rictu oris labiarumque ductu*

(4) *Il lui adresse l'épigramme XXV, du VIIe. liv,*

(5) Vossius, de Poët. Lat., *pag.* 50.

(6) Aulus Gell., Noct. Atticar., *lib. VI, cap. VI, et lib. XIII, cap XVI, et lib. XX, cap. VI.*

(7) *Idem, lib. IV, cap. XVII.*

(8) *Idem, lib. XIII, cap. XVII.*

(9) *Idem, lib. XVI, cap. V.*

(10) *Idem, lib. XVIII, cap. IV.*

(11) Aulus Gell., Noct. Atticar., *lib. XIII, cap. XVIII.*

(12) *Jactatorem quempiam et venditatorem Sallustianæ lectionis irrisit illustique genere illo facetissimæ dissimulationis, quâ Socrates ad sophistas utebatur.* A. Gellius, *lib. XVIII, cap. IV.*

(13) Sallustius, Histor., *lib. XII.*

Digitized by Google

*contemni à se ostendens et rem de quâ quæreretur, et hominem ipsum qui quæreret; « Prisco*rum, inquit, *et re-* » *motorum ego verborum medullas* » *et sanguinem, sicuti dixi, perspi-* » *cere et elicere soleo, non illorum* » *quæ proculcata vulgo et protrita* » *sunt. Ipso illo quippè Cn. Lentulo* » *stolidior et vanior, qui ignorat ejus-* » *dem esse vanitatem et stoliditа-* » *tem.* »

APOLLODORE. Un grand nombre de personnes de différentes professions, et de beaucoup de mérite, ont été ainsi appelées. Scipion Tetti (*a*), Napolitain, a composé un Traité des Apollodores, qui fut imprimé à Rome, l'an 1555, avec la Bibliothéque d'Apollodore traduite en latin par Benedictus Ægius (*b*). Thomas Gale a retouché cette matière plus de cent ans après (*c*). M. Moréri a donné sous ce mot beaucoup d'articles, qui auraient bon besoin de révision. Il a oublié un illustre Apollodore, qui est le seul dont j'aie dessein de parler.

(*a*) Moréri *l'appelle* Tattius, *au lieu de* Tettius.

(*b*) *Voyez* Nicodemo, Additione alla Bibliot. Napolet.

(*c*) *Voyez son* Apollodore, *imprimé à Paris, avec d'autres Traités, en* 1675.

APOLLODORE, fameux architecte sous Trajan et sous Hadrien, était de Damas. Il eut la direction du pont de pierre que Trajan fit construire sur le Danube l'an 104, et qui a passé pour le plus magnifique de tous les somptueux ouvrages de cet empereur. Procope en parle (*a*); et il y a quelque apparence qu'Apollodore en avait laissé la description par écrit. Hadrien, qui se piquait de savoir en perfection tous les arts et toutes les sciences, jusqu'à concevoir de la jalousie et de la haine contre ceux qui s'étaient acquis une réputation éminente dans leur profession, avait des motifs tout particuliers de n'aimer pas Apollodore; car un jour que Trajan discourait avec ce grand architecte sur les bâtimens qu'il faisait construire dans Rome, Hadrien voulut dire son avis, et le fit en homme qui n'y entendait rien (*b*). Apollodore le brusqua : *Allez-vous-en*, lui dit-il, *peindre des citrouilles; car pour ce qui est des choses dont nous parlons, vous y êtes fort ignorant.* Hadrien, en ce temps-là, s'occupait à peindre des citrouilles, et s'en vantait même. Cette incartade d'Apollodore lui coûta bon. Hadrien s'en souvint toute sa vie; et, quand il se vit empereur, il n'oublia pas de se venger. Il n'employa point Apollodore, il le relégua, et enfin il le fit accuser de plusieurs crimes, et le fit mourir sous ce prétexte : il aurait eu honte d'avouer la cause de ce supplice. Apollodore avait ajouté à la vieille offense une injure qui piqua jusqu'au vif cet empereur : il avait critiqué, et bien critiqué, qui pis est, un somptueux édifice qu'Adrien avait fait faire. Le prince, pour montrer à Apollodore qu'on se pouvait passer de lui, affecta de lui envoyer le plan du temple de Vénus; et quoiqu'il lui demandât son avis, ce n'était point pour en profiter; la construction était déjà faite. Apollodore écrivit fort ingénument ce qu'il

(*a*) De Ædific.; *lib. IV, cap. VI, pag.* 81, *apud* Tillemont, Histoire des empereurs, *tom II, p.* 302.

(*b*) Xiphilinus, *in* Hadriano.

Digitized by Google

pensait de cet édifice, et y trouva des défauts très-essentiels (A), que l'empereur ne pouvait, ni désavouer, ni réparer. Ce fut ce qui jeta ce prince dans la plus grande indignation, et qui le poussa à se défaire d'Apollodore (*c*). Cette dernière ingénuité était infiniment plus excusable que la première. On ne sait pas qui on choque, quand on traite avec hauteur les ignorans qui veulent faire les capables en présence des plus grands maîtres. On choque quelquefois celui dont on doit devenir sujet (B), ou avoir beaucoup de besoin. Cela me confirme dans ma conjecture touchant les conversations d'Apelles et d'Alexandre (C).

(*c*) *Ex* Xiphilino, *in* Hadriano.

(A). *Il trouva dans le plan du temple de Vénus des défauts très-essentiels:*] Il fit voir par bonnes raisons, qu'on ne l'avait fait ni assez grand ni assez haut; et que l'on y avait mis des statues d'une taille peu proportionnée à la grandeur de ce temple; *car*, disait-il, *si les déesses voulaient se lever et sortir, elles ne pourraient pas exécuter cette envie* (1). Voici comment un de nos auteurs a paraphrasé cette pensée: *L'architecte Apollodore, voyant certaines figures de quelques dieux, dans le temple de Vénus*, « *Ces dieux*, dit-il, *feront » fort bien de demeurer assis comme » ils sont. S'ils se voulaient lever, » à moins que de se courber extré- » *mement, ils renverseraient la voûte* » *du temple; et ce serait bien pis,* » *s'il leur prenait envie d'en sortir;* » *car les portes étant trop basses pour* » *eux, ils seraient réduits à se baisser* » *d'une façon incommode et indé-* » *cente* (2). » J'ai lu quelque part, que l'on critiquait par le même endroit le Jupiter Olympien de Phidias; mais d'autres y ont fondé une réflexion pieuse. Écoutons Bardin: *On dit que Phidias, ayant à faire la statue de Jupiter Olympien, voulut qu'il fût assis, et d'une hauteur si disproportionnée à celle du temple, que s'il eût été debout, la voûte se fût trouvée de beaucoup trop basse. Nous pouvons dire que Dieu vient dans nos âmes, qui sont ses temples, mais sans y pouvoir être contenu en toute son étendue* (3).

(1) *Ex* Xiphilino, *in* Hadriano.

(2) Costar, Apologie, *pag.* 90.

(B) *On choque quelquefois celui dont on doit devenir sujet* (4).] La parenté, qui était entre Trajan et Hadrien, pouvait avertir de cela Apollodore; mais voilà le défaut de ceux qui se croient nécessaires, et que leur grande habileté introduit dans la faveur: ils s'imaginent qu'ils n'ont pas besoin de ménager les jeunes princes, et que le grand patron leur suffit. Les temps changent, et ils éprouvent que leur fierté magistrale et impitoyable contre tout ce qui ose parler impertinemment de leur métier devant eux est une grande sottise.

(C) *Cela me confirme dans ma conjecture touchant les conversations d'Apelles et d'Alexandre.*] J'ai déclaré ci-dessus (5), que je ne saurais me persuader que ce grand peintre ait osé prendre envers ce jeune conquérant une liberté de le censurer aussi grossière que celle dont quelques auteurs font mention. Je sais bien que ceux qui excellent dans certains arts sont quelquefois d'une humeur si capricieuse, qu'ils ne sont point capables de se contenir dans le respect, lorsqu'une boutade les saisit; mais je sais aussi que l'on attribue à Apelles beaucoup de douceur et de politesse. Ce n'est point ma principale raison: la plus forte est celle-ci. Alexandre, le plus mal endurant de tous les hommes, n'aurait point laissé impunie une censure si méprisante; or, nous ne lisons point qu'Apelles soit jamais déchu des bonnes grâces de ce prince. L'argument du plus au moins a lieu ici. Hadrien était moins fier qu'Alexandre; il n'était point roi quand on l'insulta: et cependant la censure de l'architecte fut une offense mortelle.

(3) Bardin, Lycée, *chap. II.*

(4) *Voyez le texte de l'article* d'Antoniane, *vers la fin.*

(5) *Dans la remarque* (D) *de l'article* d'Apelles.

Digitized by Google

APOLLON, divinité païenne, Cherchez PHŒBUS *.

* L'article PHŒBUS n'existe pas.

APOLLONIUS de Perge, ville de Pamphylie, a été un grand géomètre (*a*), sous le règne de Ptolomée Évergètes, qui s'étend depuis la deuxième année de la 133e. olympiade jusqu'à l'an trois de la 139e. Il étudia longtemps à Alexandrie, sous les disciples d'Euclide (*b*), et il composa plusieurs ouvrages, dont il ne nous reste que celui des Coniques (A). On en fait beaucoup d'état, et plusieurs auteurs anciens et modernes ont travaillé à le commenter, ou à le traduire (B). M. Descartes n'en jugeait point favorablement (C). Quelques-uns ont cru qu'Apollonius s'appropria les écrits et les découvertes d'Archimède (D). Il avait un fils qui s'appelait Apollonius, et qui fut le porteur du IIe. livre des Coniques à celui à qui l'auteur l'avait dédié (*c*). Les Arabes ont été fort ignorans en chronologie à son égard (E). M. Moréri a fait ici bien des fautes (F).

(*a*) Eutocius Ascalonita, *initio* Commentar. *in* Conica Apollonii, *ex* Heraclii Vitâ Archimedis.

(*b*) Pappus, *in* Procœmio, *ad lib. VII*, Mathemat. Collection.

(*c*) Apollon., Epist. dedicator., *lib. II*, *apud* Eutocium.

(A) *Il composa plusieurs ouvrages dont il ne nous reste que celui des Coniques.*] Deux livres περὶ λόγου ἀποτομῆς, *de proportionis sectione;* deux περὶ χωρίου ἀποτομῆς, *de spatii sectione;* deux διωρισμένης τομῆς, *determinatæ sectionis;* deux ἐπαφῶν, *tactionum;* deux νεύσεων, *inclinationum;* deux τόπων ἐπιπέδων, *planorum locorum* (1); huit des *Coniques*. On ne peut douter qu'il n'y eût VIII livres dans ce dernier ouvrage; l'épître liminaire de l'auteur, adressée à un géomètre de Pergame, nommé Eudémus, nous le montre clairement. Le public n'a point vu encore le dernier de ces VIII livres : les quatre premiers sont les seuls que l'on ait en grec; les trois suivans n'ont été traduits en latin que sur la version arabe. Voyez la remarque suivante. On trouve cités les livres d'Apollonius *de cochlea*, et *de perturbatis rationibus* (2). Je ne sais s'il ne faudrait point donner au même auteur le *Commentaire sur les phénomènes d'Aratus*, qui est attribué par les anciens à Apollonius le géomètre (3).

(1) Vossius, de Scient. Mathémat., *cap. XVI*, *pag.* 55, *ex* Pappi, *lib. VII* Mathematicæ Collectionis.

(B) *Plusieurs auteurs anciens et modernes ont travaillé à commenter ou à traduire ses Coniques.*] On dit qu'Hypatia, fille de Théon, fit un commentaire sur les Coniques d'Apollonius (4). Nous avons encore celui qu'Eutocius d'Ascalon composa sur les quatre premiers livres de cet ouvrage, avec quelques lemmes et corollaires de sa façon. Il promettait de commenter les quatre autres : voyez son épître dédicatoire à Anthémus. Nous avons aussi (5), au nombre de 65, les lemmes que Pappus disposa et arrangea sur les Coniques d'Apollonius. Le catalogue des ouvrages de François Maurolycus, imprimé à Venise, nous apprend que cet habile mathématicien a fait un livre intitulé *Apollonii Conica elementa, libris quatuor et demonstrationibus et lineamentis opportunis instaurata* (6). Jean Baptiste Mémus (7), noble Vénitien, et professeur en mathématiques à Venise, fit une version en latin des quatre premiers livres d'Apollonius, qui fut imprimée l'an 1537 (8). Elle ne vaut rien : il n'entendait pas la

(2) *Apud* Proclum in Euclidem. *Voyez* l'Epitome de la Bibliothèq. de Gesner, *pag.* 72.

(3) *Voyez* Vossius, de Scient. Mathem., *cap. XXXII*, *pag.* 156, *et* de Hist. Græcis, *pag.* 505.

(4) Claud. Richardus, *præf. ad* Apollon. Pergæum, *sect. X.*

(5) *In libro III*, Mathematicarum Collect. Pappi.

(6) Claud. Richardus, *præf.*, *ad* Apollon. Pergæum, *sect. IV.*

(7) Moréri *le nomme de* Mesmes : *il a eu sans doute que c'était un Français de la famille de ce nom.*

(8) Claud. Richardus, *præf.*, *in* Apollon. Pergæum, *sect. XV.*

Digitized by Google

matière, et cela fut cause qu'il ne s'aperçut point des fautes les plus visibles du manuscrit grec. *Eos primus transtulit*, c'est Vossius qui parle (9), *Joan. Baptista Memmius; sed infeliciter, eò quòd argumentum operis non intelligeret : undè non vidit sat manifestas græci codicis mendas, ac sæpè pueriliter alucinatur : sicut monitum Francisco Maurolyco præfatione in cosmographiam suam.* Frédéric Commandin (10) en fit une nouvelle version beaucoup meilleure, qu'il fit imprimer à Boulogne, l'an 1566. Il y joignit la version du commentaire d'Eutocius, et plusieurs notes. Mais, parce qu'il se servit d'un manuscrit grec, qui était tout plein de fautes, il ne put pas faire sa version aussi bonne qu'il aurait voulu ; c'est pourquoi Marin Ghetaldus (11) se crut obligé de remonter jusqu'à la source du mal : il tâcha de corriger le manuscrit selon le sens de l'auteur, et de résoudre les problèmes ; et il crut avoir redonné la vie à cet ancien géomètre (12). Voyez le livre qu'il intitula *Apollonius redivivus, seu restituta Apollonii Pergæi inclinationum geometria*, et son *Supplementum Apollonii Galli, seu exsuscitata Apollonii Pergæi tactionum geometriæ pars reliqua*, imprimés à Venise, l'an 1607, *in*-4°. Claude Richard, jésuite de la Franche-Comté, et professeur royal en mathématiques dans le collége impérial de son ordre à Madrid, expliqua dans ses leçons publiques, en 1642, les quatre premiers livres d'Apollonius, et en 1643, quatre autres livres dont il était l'auteur, où il suppléait l'autre partie de l'ouvrage de cet ancien géomètre (13). Ce qu'il a fait sur les quatre premiers livres fut imprimé à Anvers l'an 1655, *in-folio*. Il avoue, qu'après avoir achevé ces deux ouvrages, il lut avec beaucoup de plaisir et d'admiration les Coniques de Claude Middorge (14), et la quadrature du cercle de Grégoire de Saint-Vincent, où il y a beaucoup de choses qui se rapportent aux livres d'Apollonius qui nous manquent. *In quibus* (de quadraturâ circuli duobus tomis) *præter elementa conica peculiari ordine disposita, innumera prodit sicuti Middorgius, quæ spectant ad postremos quatuor Apollonii libros injurid temporum suppressos, in lucem revocandos* (15). Ferdinand Ier., grand-duc de Florence, prit à cœur de faire traduire plusieurs manuscrits arabes qui étaient dans sa bibliothèque. Jean-Baptiste Raimond, qui tenait le premier rang parmi ceux à qui ce prince donnait des pensions pour ce travail, avait promis de traduire Apollonius, que l'on avait en arabe dans cette bibliothèque ; et il y a eu des auteurs qui ont publié que cette version était achevée (16) ; mais on n'en a rien trouvé parmi ses papiers (17). Enfin le grand-duc Ferdinand II, et le prince Léopold de Médicis son frère, jetèrent les yeux sur Abraham Ecchellensis, professeur à Rome aux langues orientales, et le chargèrent de ce travail. Il traduisit en latin les Ve., VIe. et VIIe. livres d'Apollonius, avec le secours d'Alfonse Borelli, professeur en mathématiques dans l'académie de Pise. Cette traduction fut imprimée à Florence l'an 1661, *in-folio*, avec le commentaire du même Borelli, qui soutient dans sa préface que ces livres ne sont point supposés, mais qu'ils appartiennent véritablement à notre Apollonius. Il répond aux difficultés de Claude Middorge, qui s'imaginait que les trois livres que Golius avait apportés du Levant (18), étaient d'un Arabe qui s'était caché sous le nom illustre d'Apollonius. Le père Marsenne nous apprend cette opinion de Claude Middorge ; mais il ne l'approuve pas : il croit que le VIIIe. livre des Coniques d'Apollonius, et tous les autres ouvrages du même auteur, ceux même que Pappus n'a point cités, exis-

(9) Vossius, *de Scient. Math.*, *pag.* 55.

(10) *Et non pas* Commandon, *comme le nomme* Moréri.

(11) *C'était un patricien de Raguse.*

(12) *Ex* Vossio, *de Scient. Math.*, *pag.* 434.

(13) Claud. Richardus, *præf.*, *in* Apollon., *sect. XI.*

(14) *Tres Conicorum libros Claudii Middorgii . . . novâ methodo ex Apollonianis fontibus genuine et proprio ingenio apposité digestos.* Claud. Richardi *præf.*, in Apollon., *sect. XI.*

(15) *Idem*, *ibid.*

(16) *Comme* Jérome Lunadorus, *dans son livre de* Romanâ Curiâ. *Voyez* Borelli *dans sa préface.*

(17) Abrah. Ecchellensis, *in præf. versionis* Apollonii.

(18) *Le Ve.*, *le VIe. et le VIIe. des* Coniques d'Apollonius.

Digitized by Google

tent réellement traduits en arabe (19). Il en donne pour caution Aben Nedin, qui a fait un livre *de Philosophis Arabibus* (20). Notez, 1°. qu'à la fin du manuscrit de Golius, on avait marqué que le huitième livre d'Apollonius n'avait pas été traduit en Arabe, parce qu'il manquait dans les livres grecs sur lesquels la version des autres avait été faite (21); 2°. que le manuscrit, sur lequel a été faite la traduction d'Ecchellensis venait de la bibliothéque orientale, qu'Ignace Néama, patriarche d'Antioche, avait léguée au grand-duc Ferdinand Ier. (22); 3°. qu'Abalphat Asphahanensis est l'auteur de la traduction arabe qui a servi d'original à Ecchellensis; et qu'il la fit pour le roi Abicaligiar, qui monta sur le trône l'an 372 de l'hégire. D'où il s'ensuit que cette version n'est point la première qui eût été faite en cette langue; car Grégoire Barhebræus remarque que sept livres des Coniques d'Apollonius furent traduits en Arabe au temps d'Almamun. Or, Almamun fut inauguré l'an 203 de l'hégire (23); 4°. qu'Abalphat ne laisse pas de prétendre que sa version est la première, et qu'on n'avait vu encore que certains fragmens d'Apollonius, les endroits les plus faciles. Cela peut faire juger, ou qu'il n'avait jamais vu la traduction qui fut faite sous Almamun, ou que cette traduction ne comprenait que quelques fragmens des Coniques d'Apollonius (24).

Voilà ce que j'ai pu dire pour commenter le texte de cette remarque. Je ne parle point de l'*Apollonius Batavus* de Willibrord Snellius, *seu exsuscitata geometria Apollonii Pergæi περὶ διωρισμένης τομῆς*, ouvrage imprimé à Leide, l'an 1608, *in*-4°.; et je laisse Vincentio Viviani, auteur du Traité *de Maximis et Minimis, geometrica Divinatio in quintum librum Conicorum Apollonii Pergæi*, imprimé à Florence en 1659, *in-folio*.

(C). *M. Descartes ne jugeait pas favorablement de ses Coniques.*] « Il » ne lui paraissait pas étrange qu'il se » trouvât des gens qui pussent dé» montrer les coniques plus aisément » qu'Apollonius, parce que cet an» cien est extrêmement long et em» barrassé, et que tout ce qu'il a dé» montré est de soi assez facile (25). » Il comparait ce qu'il avait fait en métaphysique *aux démonstrations d'Apollonius, dans lesquelles il n'y a véritablement rien qui ne soit très-clair et très-certain, lorsqu'on considère chaque point à part. Mais parce qu'elles sont un peu longues, et qu'on ne peut y voir la nécessité de la conclusion, si l'on ne se souvient exactement de tout ce qui la précède, à peine peut-on trouver un homme dans toute une ville, dans toute une province, qui soit capable de les entendre. Néanmoins, sur le témoignage du petit nombre de ceux qui les comprennent, et qui assurent qu'elles sont vraies, il n'y a personne qui ne les croie* (26).

(D) *On a cru qu'il s'appropria les écrits et les découvertes d'Archimède.*] Héraclius assure qu'Archimède fut le premier qui travailla à des théorèmes coniques, et que ses compositions là-dessus, avant que d'être publiées, tombèrent entre les mains d'Apollonius, qui les publia comme son ouvrage (27). Eutocius réfute cela par deux raisons: l'une est qu'Archimède en divers endroits de ses livres parle de la science des coniques comme d'une chose qui n'était pas nouvelle; l'autre est qu'Apollonius ne se vante point d'être l'inventeur de ce qu'il écrit; il se contente de dire qu'il a traité cette matière plus amplement qu'on n'avait encore fait (28). Voilà, ce me semble, une assez mauvaise justification quant au crime de plagiaire; car on peut fort bien s'approprier les écrits d'autrui, encore que ce ne soient pas des ouvrages où l'auteur prétende ne rien dire qui ne soit nouveau. La gloire d'expliquer mieux que l'on n'avait fait une matière difficile est assez grande, pour tenter un

(19) Mersennus, Præfat., *in* Apollonii Conica, *quæ sunt in ejus* Συνόψει Mathematicâ.

(20) *Voyez* Vossius, de Scientiis Mathemat., *pag.* 55.

(21) *Idem*, *ibid.*

(22) Borellus, *in* Præf.

(23) Abrah. Ecchellens., *in* Præfat.

(24) *Idem*, *ibid.*

(25) Baillet, Vie de Descartes, *tom. II*, *pag.* 39.

(26) *Là même*, *pag.* 101.

(27) Heraclius, *in* Vitâ Archimedi, *Apud* Eutocium, *init.* Comment. in Apollonii Conica.

(28) Eutocius, *ibidem*. *Voyez* Claude Richard, *dans sa Préface sur* Apollonius, *sect. VII.*

Digitized by Google

homme de s'emparer d'un écrit qui peut lui concilier cet honneur. Apollonius serait dans ce cas, comme il paraît par les propres termes de son apologiste. Il y a plus : il se vante quelquefois dans le sommaire général de ses huit livres d'avancer des choses nouvelles (29). Jugez si ce n'était pas un puissant motif pour s'attribuer un pareil ouvrage. Je trouve donc qu'Eutocius le défend très-mal, et qu'il vaut mieux le justifier par le silence de Pappus son censeur, et son censeur un peu bien fâché. Et notez que Pappus, non-seulement ne l'accuse point d'être plagiaire; mais aussi, qu'il le reconnaît formellement pour le vrai auteur des huit livres des Coniques, quoiqu'il prétende qu'Euclide avait déjà fait quatre livres sur ce sujet (30). Il prend le parti d'Euclide contre Apollonius, qui a remarqué que cet illustre géomètre avait très-mal réussi dans un certain point. Il excuse Euclide sur ce qu'Apollonius même avait reconnu : c'est qu'avant les découvertes d'Apollonius il n'était pas possible de bien traiter ce point-là. Les principes dont on s'était servi auparavant ne suffisaient pas pour y parvenir. Il prétend qu'Euclide, plein de douceur, d'honnêteté et de modestie, s'attacha aux découvertes d'Aristée touchant les coniques, sans vouloir ni les combattre, ni enchérir par-dessus, et qu'il s'arrêta d'où elles ne pouvaient point le faire aller plus avant; mais qu'il se garda bien de dire que ce fût le point de la perfection : il aurait été blâmable en ce cas-là (31). Remarquez, en passant, que ceci démontre la fausseté de la prétention d'Héraclius, qu'Archimède fut le premier qui écrivit touchant les coniques. Vossius n'a point pris garde aux preuves qui renversent cette prétention. Il observe comme quelque chose de justificatif pour Héraclius, qu'Archimède a renvoyé quelquefois à un ouvrage sur les coniques; et cela, selon le style qui lui est propre quand il renvoie à ses écrits (32). Il ajoute que Guido Ubaldus a prouvé contre Eutocius, qu'Archimède n'ignorait pas que les cônes peuvent être coupés par des plans qui ont une inclinaison différente au côté du cône (33). Mais que fait cela pour prouver ce dont il s'agit? Accordons qu'Archimède avait fait sur les coniques un ouvrage bon, beau, excellent : est-ce à dire qu'avant lui personne n'avait traité cette matière, ou que cet ouvrage fut volé par le plagiaire Apollonius?

(E) *Les Arabes ont été fort ignorans en chronologie à l'égard* d'Apollonius.] Ils ont dit qu'il a vécu au temps d'Achas, roi de Juda, et que ses écrits sur les coniques furent cause qu'Euclide écrivit des livres longtemps après (34). Cette bévue est si étrange, qu'il y a lieu de s'étonner qu'Ecchellensis l'ait ménagée avec tant de précaution. Il s'est bien gardé de dire que l'auteur arabe qui a débité cela s'est abusé; il dit seulement que cette chronologie paraît fort éloignée de la commune : *In his longè videtur discrepare Gregorius à communi chronologorum sententiâ et opinione, qui Apollonium floruisse scribunt anno periodi Julianæ 4474.... discrepat præterea ab iisdem chronologis in ætate Euclidis quem Apollonio juniorem agnoscit, ubi illi eum collocant in anno periodi Julianæ* 4430 (35). Ecchellensis vous laisse la liberté de choisir entre ces deux opinions : il eût mieux fait de décider que l'auteur arabe se trompe; car cela est très-certain. Et notez que son erreur n'est pas une différence de quelques années : Achas commença de régner l'an 3970 de la période Julienne. Ptolomée Evergètes, sous qui Apollonius a fleuri, succéda au roi son père, l'an 4468 de la même période. L'abus est donc très-grand; il enferme une différence d'environ cinq siècles.

(F) *M. Moréri a fait ici bien des fautes.*) 1°. Il a donné simplement et

(29) *Voyez la lettre d'*Apollonius à Eudemus, *au commencement de son Ier. livre. Voyez aussi sa* lettre à Attalus, *au commencement du IVe. livre.*

(30) Pappus, *in* Proœmio, *lib. VII*, Mathemat. Collect.

(31) *Vous trouverez les paroles de Pappus dans la remarque de l'article d'*Aristée *le géomètre.*

(32) Vossius, de Scient. Mathem., *in Addendis, pag.* 434.

(33) Guido Ubaldus, *initio* Commentarii *in secundum τῶν ὀχουμένων* Archimedis.

(34) Gregorius Barhebræus, *lib. III* Chronicorum, *in* Achas, *apud* Abrah. Ecchellensem, *Præf. in* Apollon.

(35) Ecchellens., *ibidem.*

Digitized by Google

absolument le surnom de *Grand Géomètre* à notre Apollonius : il fallait user de restriction, et se contenter de dire que ses contemporains le surnommèrent ainsi, à cause de sa capacité dans les coniques. Voilà précisément ce qu'Eutocius d'Ascalon rapporte (36). 2°. Moréri prétend que ce surnom est le même que celui de ὁ Κρόνος : c'est une grande bévue, quelque favorablement qu'on la traite; car enfin, l'Apollonius, qui eut le surnom de Κρόνος, n'était point le géomètre; il était natif de Cyrène (37), et n'eut jamais de réputation (38). 3°. Eutocius ne rapporte point l'ouvrage d'Héraclius de la vie d'Archimède : il le cite seulement. 4°. Dire que *nous avons* le Traité *des Cônes*, Conicorum, *traduits par Jean-Baptiste de Mesmes*, c'est commettre un barbarisme, et vouloir persuader aux lecteurs que ce Jean-Baptiste a traduit tout cet ouvrage. Il n'en a pourtant traduit que les quatre premiers livres. 5°. Il n'est pas vrai *que les gens de lettres sachent que ces* (39) quatre *premiers livres* d'Apollonius *sont d'Euclide de Mégare*. 6°. Personne n'a dit qu'Apollonius fut *le disciple d'Eubulides, auditeur d'Euclide*; et il n'y a nulle apparence qu'il l'ait été, puisqu'Eubulides ne cultivait guère que les chicanes de la dialectique, et qu'il n'enseigna point dans Alexandrie, où notre Apollonius étudia sous les disciples d'Euclide (40). 7° Après avoir avancé qu'Euclide est le véritable auteur des quatre premiers livres d'Apollonius, fallait-il dire que celui-ci *fit des Commentaires sur les quatre premiers livres des Cônes de ce philosophe?* Quelles brouilleries, ou plutôt quelles contradictions! 8°. Il n'est pas vrai que Golius ait traduit *d'arabe en latin* le Ve., le VIe et le VIIe. livre d'Apollonius. M. Moréri, qui l'affirme, n'est point excusable, puisqu'il n'avait lu dans Vossius que ceci, que Golius avait apporté du Levant ces trois livres en arabe, et que les mathématiques lui auraient bientôt de grandes obligations, et surtout quand ces trois livres auraient été imprimés (41). 9°. L'Apollonius, qui fut le maître de Diodore, n'est point celui dont il s'agissait dans cet article. On a pu voir ci-dessus (42) deux autres fautes de M. Moréri.

(36) Eutoc. Ascalon., *initio* Comment., *in* Conicâ Apollonii. *Il se fonde sur le témoignage de* Gemini, *lib. VI*, Mathemat. Præceptionum.

(37) Strabo, *lib. XVII*, *pag.* 576.

(38) *Idem*, *lib. XIV*, *pag.* 453.

(39) *Notez que* Moréri *n'avait rien dit à quoi le mot ces se pût rapporter? cela forme un galimatias insupportable.*

(40) *Voyez* Diogène Laërce, *liv. II*, *num.* 111.

(41) Vossius, de Scient. Mathem., *cap. XVI*, *pag.* 55.

(42) *Dans la remarque* (B) *aux citations marginales* (9) *et* (10).

APOLLONIUS de Tyane a été l'un des hommes du monde dont on a dit les choses les plus extraordinaires. J'avais résolu d'en faire un fort long article; mais, ayant vu celui que M. de Tillemont en a fait, j'ai cru qu'il valait mieux employer mon temps à d'autres recherches, que prendre bien de la peine pour ne rien dire que ce qu'il a dit, ou que prendre simplement la peine de le copier. Son livre passera par plus de mains que celui-ci, et tout le monde sera plus à portée de le consulter, que de consulter mon Dictionnaire. Il suffit donc d'avertir, que l'on trouvera dans le second tome de son ouvrage (*a*) un recueil plein et exact de tout ce qu'il y a de plus remarquable à dire touchant Apollonius de Tyane. Je dirai néanmoins, quand ce ne serait que par forme, qu'il naquit à Tyane; dans la Cappadoce, vers le commencement du Ier. siècle; qu'à l'âge de seize ans il s'érigea en observateur rigide de la règle de Pythagore, renonçant au vin, aux femmes, à toute sorte de chair, ne portant point de souliers, laissant croître ses cheveux, ne s'habil-

(*a*) *Pag.* 200 *et suiv.*, *édit. de Bruxelles.*

Digitized by Google

lant que de toile (*b*); que peu après il s'érigea en réformateur; qu'il fit élection de domicile dans un temple d'Esculape, où bien des malades lui allaient demander leur guérison; qu'étant devenu majeur, il céda une partie de son bien à son frère aîné, qu'il en distribua une autre partie à des parens pauvres, et qu'il en retint très-peu pour lui; qu'il passa cinq ans sans parler; qu'il ne laissa pas dans ce silence d'arrêter plusieurs séditions (A) en Cilicie et en Pamphylie (*c*); qu'il se mit à voyager, et à faire le législateur; qu'il se vantait de savoir toutes les langues sans les avoir jamais apprises, de connaître les pensées des hommes (*d*), et d'entendre les oracles que les oiseaux rendaient par leur chant (*e*); qu'il condamnait les danses, et les autres divertissemens de cette nature; qu'il recommandait les œuvres de charité (*f*); qu'il voyagea presque dans toutes les parties du monde (*g*); qu'il souleva à Cadix, contre Néron, celui qui avait l'intendance du pays (*h*) (B), et qu'il mourut fort âgé, sans qu'on ait jamais su bien certainement ni où, ni de quelle manière (*i*). Sa vie a été amplement décrite par Philostrate (C): il ne faut point douter qu'elle ne contienne mille choses fabuleuses, ou que; si les faits étaient vrais, on ne dût les attribuer à l'art magique. Les païens étaient fort aises d'opposer les prétendus miracles de cet homme à ceux de Notre-Seigneur (D), et de les mettre en parallèle les uns avec les autres. Il est remarquable, que saint Augustin a reconnu qu'Apollonius, au pis aller, valait mieux que le Jupiter des gentils (*k*). On ne peut nier que ce philosophe n'ait reçu de très-grands honneurs, et pendant sa vie, et après sa mort (E); et que sa réputation n'ait duré autant que le paganisme (F). Il laissa quelques ouvrages, qui ne subsistent plus (G). On parle d'un autre philosophe nommé Apollonius de Tyane (H): il vivait sous l'empire d'Hadrien. Je ne sais pas de quelle secte il était; mais personne n'ignore que notre Apollonius était un pythagoricien à brûler. Il faisait une si ouverte profession de croire la métempsycose, qu'il fit adorer un lion sous prétexte que l'âme d'Amasis (*l*) était unie avec le corps de cette bête (*m*). Nous avons sa Vie traduite en français par Blaise de Vigénère, sur le grec de Philostrate (*n*), avec de fort amples commentaires d'Artus Thomas, sieur d'Embry, Parisien. Il n'y a pas long-temps qu'une traduction anglaise de cette Vie, avec des notes, a furieusement scandalisé de bonnes âmes (I). Elle a été condamnée,

(*b*) Philostr., *in* Vitâ Apollonii, *lib. I.*
(*c*) *Idem, ibid.*
(*d*) *Idem, ibid.*
(*e*) *Id., ibid., cap. XIV.*
(*f*) *Id., ibid., lib. IV, cap. I et II.*
(*g*) *Voyez la CIIIe.* lettre de saint Jérôme.
(*h*) Phil., *lib. V, cap. III et XII.*
(*i*) *Sous l'empire de Nerva, en l'année de grâce 96 ou 97.*

(*k*) *Voyez la remarque* (F), *citation* (28).
(*l*) *Il avait été roi d'Égypte.*
(*m*) Philost., *lib. V, cap. XV.*
(*n*) *Le titre apprend que* Fed Morel, *lecteur et interprète du roi, a revu et exactement corrigé cette version sur l'original grec. Elle fut imprimée à Paris, l'an* 1611, *en deux vol. in-4°.*

Digitized by Google

proscrite, anathématisée, et avec raison. J'en parle dans les remarques. Si nous avions ce qu'un philosophe contemporain, nommé Euphrates, avait écrit de satirique contre Apollonius, nous aurions un ample détail de médisances; car lorsque de tels rivaux se déclarent une fois la guerre, ils déterrent bien des secrets. Philostrate a raison de se servir du silence de cet Euphrates pour convaincre de calomnie ceux qui avaient médit d'Apollonius par rapport à la chasteté, et pour soutenir hardiment qu'Apollonius dans sa plus grande jeunesse avait triomphé de la nature, et avait toujours vécu dans une exacte continence (*o*). Sidonius Apollinaris a fait une description d'Apollonius, dans laquelle on voit un héros de philosophie aussi grand qu'on en puisse voir (K). L'auteur du portrait n'oublia pas de bien faire ses excuses à la foi catholique.

(*o*) Philostr., *lib. I, cap. VIII.*

(A) *Il ne laissa pas, pendant son silence, d'arrêter plusieurs séditions.*] Celle qu'il arrêta dans Aspende (1) était des plus difficiles à calmer, puisqu'il s'agissait de faire entendre raison à des gens que la faim avait poussés à la révolte, *fames magistra peccandi, durissima necessitatum* (2). On était prêt de brûler le souverain, à cause que quelques riches, en cachant le blé, avaient mis une extrême disette dans la ville. Apollonius, sans dire un seul mot, arrêta cette émeute populaire. Vit-on jamais un silence plus éloquent, plus actif, plus persuasif? C'était bien un autre homme que celui dont parle Virgile :

Tum pietate gravem ac meritis si forte virum quem
Conspexere, silent, arrectisque auribus astant;
Ille regit Dictis *animos et pectora mulcet* (3).

Il faut que celui-ci parle, s'il veut arrêter la fougue d'un peuple mutin. Apollonius n'a pas besoin de cela : son silence pythagorique fait tout ce que les plus belles figures de l'art oratoire sauraient opérer.

(B) *Il souleva à Cadix.... celui qui avait l'intendance du pays.*] « Philostrate lui fait un mérite d'avoir soulevé contre Néron à Cadix l'intendant du pays, et les autres philosophes n'en faisaient pas plus de scrupule que lui (n'y ayant que la religion chrétienne qui apprenne à considérer les hommes selon ce qu'ils sont, non en eux-mêmes, mais dans l'ordre de Dieu, et à ne violer jamais la foi qu'on leur a promise (4).») M. de Tillemont se pouvait fort bien passer de cette remarque morale, et de toute sa parenthèse. Le christianisme a des avantages très-réels et très-sublimes au-dessus de toute philosophie; mais sur le point dont il est ici question, je ne vois pas, que depuis plus de mille ans, il soit en droit d'insulter les philosophes. Les chrétiens et eux ne s'en doivent guère les uns aux autres il y a longtemps. On peut dire de cet engagement *à ne violer jamais la foi qu'on leur a promise*, ce que les poëtes disaient de la chasteté :

Credo pudicitiam Saturno rege moratam
In terris, visamque diu . . . . . .
Quippè aliter tunc orbe novo caloque recenti
Vivebant homines (5);

il ne passa pas les trois premiers siècles. M. de Tillemont remarque qu'Apollonius *s'efforça de soulever tout le monde contre l'empereur Domitien* (6). Celui qui a fait la vie de ce philosophe lui compte cela pour un ex-

(1) *C'était la troisième ville de Pamphylie.*

(2) Quintil. Declamat. XII. *Les Français ont un proverbe, que* ventre affamé n'a point d'oreilles. *Les anciens en avaient un semblable. Voyez dans les Chiliades d'Érasme,* Venter non habet aures. *Caton commença une harangue par ces paroles :* Arduum est ad ventrem verba facere qui careat auribus. *Il s'agissait d'apaiser le peuple qui demandait des grains.*

(3) Virgil., *Æneid., lib. I, vs.* 151.

(4) Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. II, pag.* 208.

(5) Juven., Sat. VI, *init.*

(6) Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. II, pag.* 210.

Digitized by Google

ploit héroïque (7). Cet imposteur avait fait le singe du fils de Dieu par rapport à diverses choses; mais sur l'article de la soumission et de la patience, il se démasqua, il donna du nez à terre. Point de parallèle là-dessus.

(C) *Sa vie a été amplement décrite par Philostrate.*] Celle que Damis, originaire de Ninive, *le plus attaché à lui de tous ses disciples*, avait composée, *n'était proprement que des mémoires assez mal écrits* (8). Ils tombèrent entre les mains de l'impératrice Julie, femme de Sévère. *Elle les donna à Philostrate, qui, sur cela, et sur ce qu'il put tirer des ouvrages d'Apollone même, et de quelques autres mémoires, composa l'histoire que nous en avons. Il parle d'un Maxime d'Ège qui avait composé un livre sur Apollone, et d'un Mœragène qui en avait écrit quatre livres; mais il ne veut point qu'on s'arrête à ce dernier* (9). Voyez, dans la remarque (I), d'autres auteurs de la Vie d'Apollonius. Quant à celle que Philostrate a composée, elle fut premièrement imprimée en grec, à Venise, par Alde Manuce, avec le traité d'Eusèbe contre Hiéroclès. Ce traité fut mis en latin par Zénobius Acciaioli : la Vie d'Appollonius fut traduite en la même langue, par Alemannus Rhinuccinus, Florentin. On imprima le latin de ces deux ouvrages, à Cologne, l'an 1532, in-8°, avec plusieurs corrections, et plusieurs petites notes marginales de Gisbert Langolius. L'édition de Paris de toutes les œuvres des Philostrates, par les soins de Frédéric Morel, est meilleure que celles qui avaient précédé; mais il serait à souhaiter que quelque grand grec voulût corriger la version latine. Il y trouverait bien des choses qui demandent la main d'un bon médecin. Voyez la remarque (I), et la citation (*n*) au sujet de la traduction de Vigenère.

(D) *Les païens étaient fort aises d'opposer les prétendus miracles de cet homme à ceux de Notre-Seigneur.*] On n'a qu'à voir l'ouvrage d'Eusèbe (10) contre un certain Hiéroclès, grand ennemi de l'Évangile sous l'empereur Dioclétien. Il paraît que le but d'Hiéroclès, dans le traité qu'Eusèbe réfute, avait été de faire un parallèle entre Jésus-Christ et Apollonius de Tyane, où il donnait la préférence à ce dernier. Ces paroles de Lactance confirment ce que je viens de dire : *Item cùm facta* Jesu Christi *mirabilia destrueret nec tamen negaret, voluit ostendere Apollonium vel pariа vel etiam majora fecisse* (11). Ce qu'a dit M. de Tillemont est remarquable : Apollone, dit-il (12), a été (*21) *l'un des plus dangereux ennemis que* l'Église *ait eus dans sa naissance, par l'innocence apparente de sa vie, et par ses miracles prétendus. Le* (*22) *démon semble l'avoir mis au monde, selon ses propres panégyristes (vers le même temps que Jésus-Christ y voulut paraître, ou pour* (*23) *balancer son autorité dans l'esprit de ceux qui prendraient les illusions de ce magicien pour de vrais miracles,) ou afin que ceux qui le reconnaîtraient pour un vrai fourbe, et pour un magicien, fussent portés à douter aussi des merveilles de Jésus-Christ et de ses disciples.*

(E) *Il a reçu de très-grands honneurs, et pendant sa vie, et après sa mort.*] M. de Tillemont lui reproche justement *de* (*24) *n'avoir pas trouvé mauvais qu'on le traitât de Dieu* (*25), et d'avoir souffert *qu'on l'adorât comme une divinité. Que s'il empêcha* (*26) *en une rencontre qu'on lui rendît publiquement des honneurs divins, ce fut, dit son historien, par la crainte de l'envie* (13). Les habitans de Tyane bâtirent un temple à leur Apollonius après sa mort (14) : son

(7) Philostr., *lib. VII, cap. II.*
(8) Tillemont, Hist. des Empereurs, *pag.* 201. Ex Philostrati *lib. I, cap. III.*
(9) Tillemont, *là même.* Ex Philostrati *lib. I, cap. II et III.*
(10) *Dans le volume* de Demonstr. Evangel., *pag.* 511.
(11) Lact, Divinar. Institut. *lib. V, cap. III.*
(12) Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. II, pag.* 200.
(*21) Godeau, Hist. de l'Église, *pag.* 245.
(*22) Apollon. Vita, *lib. I, cap. III.*
(*23) Godeau, Hist. de l'Église, *pag.* 246.
(*24) Philostr., *in* Apollon. Vitâ, *lib. VIII, cap. II, pag.* 376.
(*25) *Ibidem, lib. VII, cap. X, pag.* 346. *Voyez aussi lib. I, cap. XIII, pag.* 25.
(*26) *Ibid., lib. IV, cap. X, pag.* 189.
(13) Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. II, pag.* 216.
(14) Philostrat., *liv. I, chap. IV, pag.* 6. *Voyez aussi liv. VIII, chap. dernier.*

Digitized by Google

image était ailleurs dans beaucoup de temples (15). L'empereur Hadrien ramassa les lettres d'Apollonius, autant qu'il lui fut possible, et les mit dans son beau palais d'Antium, avec un petit livre de ce philosophe touchant les réponses qu'il avait reçues de l'oracle Trophonius. Ce petit livre se voyait encore à Antium, lorsque Philostrate vivait; et il n'y eut point de singularité qui rendît célèbre cette ville, autant que fit ce livret (16). Antonin Caracalla eut pour Apollonius une extrême vénération : il lui bâtit même un temple, comme à un héros (17). L'empereur Alexandre avait l'image de ce philosophe *dans un lieu particulier du palais, mêlée avec celles de Jésus-Christ, d'Abraham, et des meilleurs princes* (18). Aurélien, résolu de saccager Tyane, ne le fit pas, à cause qu'Apollonius lui apparut, et lui défendit de le faire. Non content d'obéir à cet ordre d'Apollonius, il lui voua une image, un temple, et des statues. Vopisque, en nous apprenant cela, se déclare l'admirateur et le dévot d'Apollonius, et promet d'écrire sa Vie. Le passage, quoique long, mérite d'être rapporté : presque tout y est une preuve du texte de cette remarque : *Taceri non debet res quæ ad famam venerabilis viri pertinet. Fertur enim Aurelianum de Thyanæ civitatis eversione vera dixisse, vera cogitâsse : verùm Apollonium Thyanæum celeberrimæ famæ autoritatisque sapientem, veterem philosophum, amicum verum deorum, ipsum etiam pro numine frequentandum, recipienti se in tentorium ed formâ quâ videtur, subitò astitisse, atque hæc latinè, ut homo. Pannonius intelligeret, verba dixisse :* Aureliane, si vis vincere, nihil est quod de civium meorum nece cogites. Aureliane, si vis imperare, à cruore innocentium abstine. Aureliane, clementer te age, si vis vincere. *Nôrat vultum philosophi venerabilis Aurelianus, atque in multis ejus imaginem vitlerat templis. Denique statim admonitus, et imaginem et statuas et templum eidem promisit, atque in meliorem rediit mentem. Hæc ego à gravibus viris comperi, et in Ulpiæ bibliothecæ libris relegi, et pro majestate Apollonii magis credidi. Quid enim illo viro sanctius, venerabilius, antiquius, divinioque inter homines fuit? Ille mortuis reddidit vitam. Ille multa ultra homines et fecit et dixit : quæ qui velit nôsse, græcos legat libros qui de ejus vitâ conscripti sunt. Ipse autem, si vita suppetat, atque ipsius viri favori usquequaquè placuerit, breviter saltem tanti viri facta in literas mittam : non quo illius viri gesta numero mei sermonis indigeant, sed ut ea quæ miranda sunt, omnium voce prædicentur* (19). Ces paroles de Lampridius, touchant le culte de l'empereur Alexandre, ne sont pas moins dignes d'être rapportées. Nous y apprenons que lorsqu'il était en état de le faire, c'est-à-dire, lorsqu'il n'avait point couché avec sa femme, il commençait la journée par des actes de dévotion. Il s'en allait dès le matin dans son oratoire, pour y pratiquer des cérémonies religieuses en l'honneur des patrons qu'il s'était choisis. Apollonius en était un : *Usus vivendi eidem hic fuit : Primùm ut, si facultas esset, id est si non cum uxore cubuisset, matutinis horis in larario suo (in quo et divos principes, sed optimos electos et animas sanctiores, in queis et Apollonium, et quantùm scriptor suorum temporum dicit, Christum, Abraham, et Orpheum, et hujusce modi deos habebat, ac majorum effigies) rem divinam faciebat* (20). « Eusèbe témoigne que » de son temps il y avait des person» nes qui prétendaient faire des en» chantemens, en y mêlant le nom » d'Apollone (21). »

(F) *Sa réputation a duré autant que le paganisme.*] M. de Tillemont, qui nie cela, se sert du témoignage de Lactance, et de celui d'Eusèbe. *Dès le commencement du quatrième siècle, qui que ce fût*, dit-il (22), *n'honorait*

(15) Vopiscus, *in* Aureliano, *cap. XXIV.*

(16) Philostr., *in* Vitâ Apollonii, *lib. VIII, cap. VIII.*

(17) Ἡρῶσι, Dio, *lib. LXXVII, pag.* 878, C; *apud* Tillemont, Hist. des Empereurs, *pag.* 219.

(18) Lamprid., *pag.* 123, *apud eumdem.*

(19) Vopiscus, *in* Aureliano, *cap. XXIV.*

(20) Lamprid., *in* Alexandro Severo, *cap. XXIX.*

(21) Euseb., *in* Hierocl., *pag.* 476, 477, *cité par* Tillemont, Hist. des Empereurs, *pag.* 220.

(22) Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. II, pag.* 220.

Digitized by Google

Apollonius *comme un Dieu, quoiqu'on prétende que les Éphésiens révèrent encore sa statue, mais sous le nom d'Hercule, et non sous le sien, parce qu'il était constant que ce n'était qu'un homme et qu'un imposteur. Eusèbe assure aussi que* [*presque*] *personne ne connaissait plus alors Apollone, non comme un Dieu ou comme un homme extraordinaire et admirable, mais même comme un simple philosophe.* M. de Tillemont cite le IIIe. chapitre du Ve. livre de Lactance, et le traité d'Eusèbe contre Hiéroclès, à la page 468. J'avoue que Lactance suppose que personne n'honorait Apollonius comme un Dieu : *Cur igitur*, demande-t-il, *ô delirum caput, nemo Apollonium pro Deo colit ? nisi fortè tu solus illo scilicet Deo dignus cum quo te in sempiternum verus Deus puniet ;* mais il ne s'inscrit point en faux contre ce que l'auteur qu'il réfute avait avancé, que l'on honorait encore à Éphèse le simulacre consacré à Apollonius sous le nom d'Hercule : *Simulacrum ejus sub Herculis Alexicaci nomine constitutum ab Ephesiis etiam nunc honorari* (23). Il se contente de se prévaloir de ce qu'Apollonius n'était point honoré sous son vrai nom, mais sous un nom emprunté : *Ideò alieni nominis titulo affectavit divinitatem, quia suo nec poterat nec audebat.* Cela est plus subtil que solide ; car quand les Éphésiens consacrèrent ce simulacre, ils n'eurent intention que d'honorer Apollonius, et ils ne se servirent du titre d'*Hercule averruncus*, ou *Alexicacus*, que pour marquer qu'Apollonius les délivra de la peste. Il n'y eut apparemment nulle sorte d'artifice dans tout cela : Apollonius ne chercha point à se couvrir d'un autre nom par aucune crainte que le sien ne jetât quelque scrupule dans les esprits. Voilà donc un bon témoin produit par Lactance, touchant le culte que l'on rendait encore à notre Apollonius au commencement du quatrième siècle. Avec tout le respect dû à ce père de l'Église, je ne saurais me persuader que ceux de Tyane eussent discontinué leurs vénérations, ou qu'on eût ôté de tous les temples les images d'Apollonius (24). Je trouve dans Eusèbe que, de son temps, on faisait courir le bruit que, par l'invocation du nom d'Apollonius, il se faisait bien des choses : Αὐτίκα τῶν νῦν εἰσιν, οἱ περιέργους μαχανὰς τῇ τοῦ ἀνδρὸς ἀναπεμπίνας προσηγορίᾳ κατεπληφίνας λέγουσι (25). *Neque verò hodiò quoque desunt qui expertos se dicant ejus nomini invocato magicas inesse virtutes ad superstitiosa quædam peragenda.* Il les appelle magiques ou superstitieuses ; mais il ne faut point douter que plusieurs païens ne les prissent pour de bons miracles. Je trouve dans saint Augustin que, de son temps, on importunait de telle sorte les chrétiens par le chimérique parallèle des miracles d'Apollonius avec ceux de Jésus-Christ, et par la ridicule prétention que les premiers égalaient ou surpassaient les derniers, qu'on recourut à cette grande lumière de l'Église, pour avoir la réfutation de cette difficulté : *Sed tamen etiam ego in hâc parte qui* PLURIMIS *quicquid rescripseris, profuturum esse confido, precator accesserim ut ad ea* VIGILANTIUS *respondere digneris, in quibus nihil amplius Dominum quàm alii homines facere potuerunt, fecisse vel gessisse mentiuntur.* APOLLONIUM *siquidem suum nobis et Apuleium aliosque magicæ artis homines in medium proferunt, quorum majora contendunt extitisse miracula* (26.) Ce fut alors que saint Augustin déchira ce qu'on a lu dans l'article (27) ; c'est qu'Apollonius de Tyane valait beaucoup mieux que Jupiter : ce qui, pour le dire en passant, doit faire honte à je ne sais quels théologiens modernes qui ne sauraient souffrir que l'on regarde la privation de la connaissance de Dieu comme un moindre mal que le culte des gentils pour des dieux abominables, et pires, selon le sentiment de saint Augustin, que des magiciens : *Quis autem vel risu dignum non putet, quòd* Apollonium *et* Apuleium *cæteroseque magicarum artium peritissimos conferre Christo vel etiam præferre conantur, quanquàm* TOLERABILIUS *ferendum sit quandò illos ei potius com-*

(23) Lactant., divin. Institution., *lib. V, cap. III, pag.* 310.

(24) *Voyez le passage de* Vopiscus, *dans la remarque précédente, citation* (19).

(25) Euseb., in Hieroclem, *pag.* 541.

(26) Marcellin. ad Augustinum, *Epist. III inter* Augustini Epistolas.

(27) *Citation* (*k*).

Digitized by Google

parent quàm deos suos : multò enim melior, quod fatendum est, Apollonius fuit, quàm tot stuprorum auctor et perpetrator quem Jovem nominant (28). Le même père remarque que les païens, qui se moquaient de l'histoire de Jonas, eussent reçu pour très-véritable une pareille aventure, si elle eût été racontée touchant Apulée, ou Apollonius de Tyane : *Si hoc quod de Jonâ scriptum est, Apuleius Madaurensis, vel Apollonius Tyaneus, fecisse diceretur, quorum multa mira, nullo fideli auctore, jactitant..... si de istis ut dixi quos magos vel philosophos laudabiliter nominant tale aliquid narraretur, non jam in buccis areparet risus, sed typhus* (29). Enfin, je trouve qu'Eunapius *écrivait au commencement du cinquième siècle*, qu'Apollonius *n'était pas tant un philosophe, que quelque chose qui tenait le milieu entre Dieu et l'homme, et que Philostrate devait avoir intitulé l'Histoire qu'il en a faite*, la *descente d'un Dieu sur la terre* (30). Ai-je donc tort d'assurer que la gloire d'Apollonius dura autant que le paganisme ?

Il ne me reste qu'à répondre à l'autorité d'Eusèbe, dont M. de Tillemont s'est fortifié. J'y réponds facilement, parce qu'il est clair, par les faits qui viennent d'être allégués, qu'Eusèbe donne dans une hyperbole qui ne paraît avoir aucune ombre de vérité. Comment pourrait-il être véritable que personne, au temps d'Eusèbe, ne faisait l'honneur à Apollonius de le traiter de philosophe, puisqu'Ammien Marcellin, dans le même siècle, ayant dit un mot par occasion d'une fontaine qui était auprès de Tyane, ne manque pas de se souvenir d'Apollonius avec cet éloge : *Ubi amplissimus ille philosophus Apollonius traditur natus* (31) ? J'aimerais mieux dire, pour l'honneur d'Eusèbe, qu'il parle de Philostrate, en sorte que son sens soit qu'il n'est pas besoin de réfuter amplement les rêveries débitées par Philostrate, puisque c'est un auteur dont personne ne fait cas, et que l'on ne met pas même au nombre des philosophes. Cette explication, je l'avoue, souffre quelques difficultés ; mais il est sûr qu'Eusèbe prétend attaquer le fantôme de Philostrate, et non le véritable Apollonius. Ne déclare-t-il pas qu'il a toujours regardé Apollonius comme un savant homme, et qu'il consent qu'on le place au nombre des philosophes avec toute sorte d'honneur ? qu'il ne rejette que les fables et les vertus surnaturelles dont Philostrate et quelques autres panégyristes ont parlé : et qu'en prenant droit sur Philostrate, il montrera qu'Apollonius est indigne d'être compté, non-seulement au nombre des philosophes, mais aussi au nombre des gens d'une médiocre vertu : tant s'en faut qu'on le puisse mettre en parallèle avec Jésus-Christ : Μόνην ἐπισκεψόμεθα τὴν τοῦ Φιλοστράτου γραφὴν ἣ δὴ συνυστᾷ μὲν οὐχ ὅτι γε ἐν φιλοσόφοις ἀλλ' οὐδ' ἐν ἐπιτιμίοις καὶ μετρίοις ἀνδράσιν ἄξιον ἐγκρίνειν, οὐχ ὅπως τῷ σωτῆρι ἡμῶν Χριστῷ παραπλήσιαν τὸν Ἀπολλώνιον (32). *Unam modò pensitemus Philostrati historiam, ex hâc enim certis rationibus convincemus Apollonium non inter philosophos locum, ac ne inter mediocris quidem ac usitatæ probitatis viros dignum sortiri, nedum sit ille Salvatori nostro ratione aliquâ conferendus.*

(G) *Il laissa quelques ouvrages qui ne subsistent plus.*] Il avait écrit quatre livres sur l'*Astrologie judiciaire* (33), et un *Traité sur les Sacrifices* (34), pour marquer ce qu'il fallait offrir à chaque divinité. Ce dernier ouvrage devint fort célèbre : Eusèbe le cite (35). Suidas le marque aussi, et y ajoute un *Testament*, un *Recueil d'Oracles et de Lettres*, et la *Vie de Pythagore* (36). La *Théologie*, dont Eusèbe cite un endroit (37), est

(28). August., Epist IV, *pag.* 23.

(29) *Idem*, Epistola XLIX, *pag.* 208.

(30) Eunapius, de Vitis Philosophor., *Præf.*, *pag.* 11. *Je me sers des paroles de M. de Tillemont*, Hist. des Empereurs, *tom. II*, *pag.* 220.

(31) Amm. Marcellin., *lib. XXII*, *cap. VI*, *pag.* 370.

(32) Euseb., in Hierocl., *pag.* 514.

(33) Περὶ μαντικῆς ἀστρικῆς, *De Divinatione Astrorum.* Philostrat., *in* Vitâ Apollonii, *lib. III*, *cap. XIII.*

(34) *Idem*, *ibid. Vide etiam lib. IV*, *cap. VI.*

(35) Euseb. Præparat. Evangel., *lib. IV*, *cap. XIII*, *pag.* 150.

(36) Suidas, *in* Ἀπολλώνιος, *pag.* 376.

(37) Euseb. Demonstr. Evangel., *lib. III*, *cap. III*, *pag.* 105.

Digitized by Google

peut-être la même chose que l'ouvrage sur les Sacrifices. Apollonius avait écrit une infinité de *lettres* : Philostrate en a inséré dans son histoire quelques-unes, toutes fort courtes. L'*Hymne sur la Mémoire* n'est pas un ouvrage d'Apollonius, comme M. de Tillemont le prétend. Il cite le chapitre XI du Ier. livre de Philostrate, page 18. Je n'y ai point trouvé cela, mais seulement qu'Apollonius, âgé de cent ans, avait la mémoire meilleure que Simonide ne l'avait eue, et qu'il chantait souvent l'hymne que Simonide avait composée à la louange de la mémoire. Suidas rapporte cela si confusément, qu'il semble dire que ce fut Apollonius qui composa cette pièce. Konig y a été attrapé. Voyez sa Bibliothèque, à la page 49. Le *Testament*, dont Suidas fait mention, Διαθήκη, est sans doute le livre que Philostrate a cité dans ces paroles : Καὶ διαθέσθαι δὲ τῷ Ἀπολλωνίῳ γεγράφασι παρ' ὧν ὑπάρχει μαθεῖν ὡς ὑποθυμίζων τὴν φιλοσοφίαν ἐγήρασε (38) ; c'est-à-dire, selon la version de Vigénère : *Apollonius avoit de sa part aussi escrit des mémoires par où l'on pouvoit aisément cognoître combien il estoit curieux, voire presque comme transporté après la philosophie.*

(E) *On parle d'un autre philosophe nommé Apollonius de Tyane.*] C'est Suidas qui en parle, sur la foi d'Agresphon qui avait écrit un livre touchant les personnes de même nom, περὶ Ὁμωνύμων, *de Homonymis*. Cela fait souvenir qu'un savant homme, que j'ai cité ci-dessus (39), doute si les anciens ont fait des livres semblables à ceux de Léon Allatius, *de Simeonibus, de Psellis, etc.* Qu'il n'en doute point ; car outre Agresphon, nous pouvons donner Démétrius Magnès. Quelques savans y veulent joindre Denys de Sinope, et Simaristus ; mais ils se trompent. Voyez la remarque (B) de l'article de ce DÉMÉTRIUS, vers la fin.

(I) *Une traduction anglaise de cette Vie... a furieusement scandalisé les bonnes âmes.*] L'auteur de cette version ne l'avait conduite que jusqu'au IIIe. livre exclusivement. S'il n'avait fait que traduire, on n'aurait point eu sujet de se plaindre ; mais il a joint à sa version quantité de notes fort amples qu'il avait tirées pour la plupart des manuscrits du fameux baron Herbert. C'est le nom d'un grand déiste, s'il en faut croire bien des gens. Ceux qui ont lu ces notes m'ont assuré qu'elles sont remplies de venin ; elles ne tendent qu'à ruiner la religion révélée, et à rendre méprisable l'Ecriture Sainte. L'auteur ne travaille pas à cela par des raisons proposées gravement et sérieusement, mais presque toujours par des railleries profanes, et par de petites subtilités. C'est donc avec beaucoup de justice et de sagesse que ce livre, qui avait été imprimé à Londres l'an 1680 (40), a été sévèrement défendu. Ce nouveau traducteur de Philostrate était un gentilhomme anglais, nommé Charles Blount *. Il publia, en 1693, un traité qui a pour titre *les Oracles de la Raison*, et l'accompagna de quelques autres opuscules de même aloi. Il fit une fin tragique, en la même année. Il était fort amoureux de la veuve de son frère, et prétendait pouvoir l'épouser sans inceste : il avait fait un traité pour le prouver ; mais il ne vit nulle apparence à obtenir le consentement de l'Église. Sur cela, il lui prit une pensée de désespoir, et il se tua lui-même. Voyez l'Histoire des ouvrages des Savans (41). Au reste, M. de Tillemont, en parlant de ceux qui ont fait la Vie d'Apollonius, s'est arrêté à Philostrate. Allons plus loin. Nicomaque, qui vivait sous l'empire d'Aurélien, fit la Vie d'Apollonius sur celle que Philostrate avait écrite. Tascius Victorianus en fit une autre sur celle que Nicomaque avait composée. Sidonius Apollinaris en fit une autre, et se régla beaucoup plus sur le modèle de Victorianus que sur celui de Nicomaque (42). Nous lisons dans Suidas que Sotérichus, natif d'Oase en Égypte, avait composé la Vie d'Apollonius.

(38) Philostrat., Vita Apollon., *lib. I, cap. III.*

(39) *M.* de Salo. *Voyez la remarque* (F) *de l'article* ALLATIUS *vers le milieu.*

(40) *Le titre marque l'année* 1680. *Il faut que le livre soit demeuré caché plusieurs années ; car il n'a été condamné qu'en* 1693.

* Il existe une traduction française faite par Castilhon du travail de Blount, 1774. 4 volumes in-12. La préface de cette traduction française est de Frédéric II, roi de Prusse.

(41) *Mois de novembre* 1693, *pag.* 135, 136.

(42) *Ex* Sidonii Apollinaris Epist. III, *lib. VIII.*

Digitized by Google

Cet auteur vivait sous l'empire d'Aurélien. Je ne saurais dire sur quoi Savaron se fonde, lorsqu'il met Plutarque parmi ceux qui ont écrit la Vie de notre Apollonius (43).

(E) *Sidonius l'a représenté dans une description, où l'on voit un héros de philosophie aussi grand qu'on en puisse voir.*] Afin que chacun en puisse juger, étalons ici les paroles de Sidonius Apollinaris. Il avait écrit la Vie d'Apollonius, et en l'envoyant à un conseiller d'Évarige, roi des Goths, voici ce qu'il lui dit : *Lege virum (fidei catholicæ pace præfatâ) in plurimis similem tui, id est, à divitibus ambitum, nec divitias ambientem; cupidum scientiæ, continentem pecuniæ; inter epulas abstemium, inter purpuratos linteatum, inter alabastra censorium : concretum, hispidum, hirsutum, in medio nationum delibutarum, atque inter satrapas regum tiaratorum myrrhatos, pumicatos, malobatratos, venerabili squalore pretiosum. Cumque proprio nihil esui aut indutui de pecude conferret, regnis ob hoc, quæ pererravit, non tam suspicioni, quàm fuisse suspectui : et fortunâ regum sibi in omnibus obsecundante, illa tantùm beneficia poscentem, quæ mage sit suetus oblata præstare, quàm sumere* (44).

(43) Savaro, in Sidon. Apollinar., *pag.* 491.
(44) Sidon. Apollinar., Epist. III, *lib. VIII, pag.* 486.

APONE (*a*) (Pierre d'), l'un des plus fameux philosophes et médecins de son siècle *, naquit l'an 1250 (*b*), dans un village qui est situé à quatre milles de Padoue. Il étudia long-temps à Paris, et y fut promu docteur en philosophie et en médecine (A). Je ne sais pas s'il mourut fort riche; mais j'ai lu qu'il se faisait payer de grosses sommes pour la visite des malades (B). Il fut soupçonné de magie, et poursuivi par l'inquisition sur ce pied-là (C); et, s'il eût vécu jusqu'à la fin du procès, il y a beaucoup d'apparence qu'il eût souffert en sa personne ce qu'il ne souffrit qu'en effigie après sa mort. Nous rapporterons (*c*) ce que ses apologistes observent. Son cadavre, secrètement déterré par ses amis, échappa à la vigilance des inquisiteurs, qui voulaient le faire brûler (D). Il fut transporté en divers lieux, et enfin on le plaça dans l'église de Saint-Augustin, sans épitaphe, et sans nulle marque d'honneur (*d.*) Les accusateurs de Pierre d'Apone lui attribuent des opinions incompatibles : ils veulent qu'il ait été magicien, et qu'il n'ait point cru qu'il y eût des diables (E). Il eut pour le lait une telle antipathie, qu'il n'en pouvait voir manger sans sentir des maux de cœur (*e*). Il mourut l'an 1316, à l'âge de soixante-six ans (F). L'un de ses principaux livres est celui qui lui fit donner le surnom de *Conciliator*. On fait un conte bien ridicule, c'est que, n'ayant point de puits dans sa maison, il fit porter dans la rue, par les diables, celui de son voisin, quand il eut appris que l'on avait défendu à sa servante de continuer d'y venir chercher de l'eau (*f*). Il eût bien mieux

(*a*) *Quelques-uns le nomment* Pierre d'Avane.

* Pour cet article Joly renvoie aux *Mémoires* du père Niceron, comme si ce père relevait beaucoup d'erreurs de Bayle. Niceron ne reproche à Bayle qu'une faute qu'il n'avait pas faite. Voyez la note sur la remarque (F).

(*b*) Jacobus Phillidus Tomasinus, Elog. illustr. Vir., *pag.* 22.

(*c*) *Dans la remarque* (C).

(*d*) Tomasini Elog. Viror. illustr., *pag.* 24.

(*e*) Mereklinus, *in* Livonio renovato, *pag.* 879. Freherus, *in* Theatro, *pag.* 1209. *Il cite* Marcellus Donatus, *et* Matth. de Gradibus.

(*f*) Tomaso Garzoni, Piazza universale di tutte le professioni, *discorso CXXXV, folio* 365, *verso.*

Digitized by Google

fait d'employer les diables à lui faire un puits chez lui, et à boucher celui du voisin, ou, pour le moins, à le transporter dans sa maison, plutôt qu'à la rue *.

* Pour de plus grands détails sur Apone, Joly renvoie à la Vie de cet auteur, par Mazzuchelli, imprimée dans le *Raccolta d'opuscoli scientifici*, tom. XXIII, pag. 1 - 54.

(A) *Il étudia long-temps à Paris, et y fut promu docteur en philosophie et en médecine.*] Naudé observe cela dans une harangue où il relève le plus qu'il peut l'ancienne gloire de l'académie de Paris. Rapportons un peu au long ses paroles puisqu'elles nous apprendront en passant que Pierre d'Apone fit à Paris le grand ouvrage qui le fit nommer conciliateur : *Prodeat tandem* Petrus Aponensis *ab insigni libro, quem dum vestras scholas frequentaret edidit, Conciliatoris nomen adeptus : certè latebat in Italiâ, nulli propè cognita, nullis aliis disciplinis, nullis artibus nedùm propriis exculta, nullâ denique vel linguarum cognitione, vel philosophiæ nitore decorata medicina ; cùm ecce tutelaris illius genius, ex Aponensis Balnei pago, Italiam ab ignorantiæ barbariæ, velut alter Camillus Romam à Gallorum obsidione liberaturus ; diligenter inquirit, ubinàm gentium humaniores litteræ feliciùs excolerentur, philosophia subtiliùs traderetur, medicina puriùs et solidiùs edoceretur : cumque rescivisset uni Lutetiæ hanc laudem deberi, in eam statim involat, illius gremio totum se tradit, philosophiæ medicinæque mysteriis sedulò incumbit, gradum, et lauream in utrâque consequitur, utramque postèà celeberrimè docet, et post diuturnam annorum moram divitiis vestris onustus, imò philosophus, medicus, astrologus, mathematicus suæ tempestatis præstantissimus in patriam suam revertitur, et primis omnium, Scardeoni viri gravissimi judicio, sinceram philosophiam, et medicinam illi restituit. Undè gratitudinis ergò compellandus venit, et à vobis meritâ gratiâ prosequendus Michaël Angelus Blondus medicus Romanus, quòd superiori seculo Aponensis vestri Conciliationes physiognomicas elegantioribus typis demandare volens, cùm vidisset eas à doctore vestro, Parisiis, et in facultate vestrâ fuisse elaboratas, has idcircò vestri collegii nomine et auspicio in lucem prodire voluerit, ut communis loci famæ beneficio frueretur* (1).

(B) *Il se faisait payer de grosses sommes pour la visite des malades.*] On ne marque point ce qu'il exigeait pour les visites qu'il faisait dans le lieu de sa résidence ; mais on assure qu'il n'allait point voir les malades hors de la ville, à moins qu'on ne lui donnât cent cinquante francs par jour (2). On ajoute qu'étant mandé par le pape Honoré IV, il demanda quatre cents ducats par jour (3). Voilà ce que porte l'abrégé de sa Vie, inséré dans la nouvelle édition de Van der Linden, *de Scriptoribus medicis*. Camérarius rapporte la même chose (4) ; mais sans nommer le pape qui recourut à ce médecin. Il n'en use pas de même à l'égard du lieu où Pierre d'Apone demeurait. Il dit que c'était Bologne. Il ne laisse pas de faire mention d'Honoré IV ; mais il prétend que le médecin qui exigea de ce pape un paiement si énorme n'était point Pierre d'Apone. Voici ses paroles, selon la version de Simon Goulart : *Du temps de nos pères, un médecin de Florence, nommé Thadée, acquit une telle réputation, qu'allant en pratique hors la ville il gaignoit par chascun jour cinquante escus, et appellé du pape Honoré quatriesme, en eut cent par jour, tellement qu'à son retour de Rome il apporta dix mille escus* (5). S'il eût consulté la chronologie, il n'eût pas dit *du temps de nos pères* ; car ce pape fut élu l'an 1285, et mourut l'an 1287. Dom Lancelot de Pérouse, citant Ciaconius (6), dit que ce Thadée, Florentin, et professeur à Bologne, se fit promettre cent écus par jour, quand le pape Honoré IV le manda ; et il ajoute que ce voyage

(1) Gabriel Naudæus, de Antiquitate Scholæ Medicæ Parisiensis, *pag.* 44, *et seq.*

(2) Merchlinus, in Lindenio renovato, *pag.* 278.

(3) *Idem*, *ibid.*

(4) Camerarius, Meditationes Historiq., *tom. I, lib. I, chap. IV.*

(5) *Là même.*

(6) In Vitâ Honorii IV.

Digitized by Google

lui valut dix mille écus ; mais il observe que d'autres écrivent que Pierre d'Apone obtint de ce pape quatre cents écus par jour (7). Il avait dit que ce Pierre ne sortait point de la ville pour voir des malades, à moins qu'on ne lui donnât cinquante florins. Vous trouverez, dans le Théâtre de Paul Freher, qu'il était professeur en médecine à Bologne, et qu'on l'appelait de tous les endroits de l'Italie pour voir les malades, quoiqu'il exigeât cinquante florins par jour (8). Vous y trouverez aussi qu'il stipula d'Honoré IV la somme de cent florins chaque jour, et qu'ayant guéri ce pape il en reçut mille. Voilà bien des variations.

(C) *Il fut soupçonné de magie, et poursuivi par l'inquisition sur ce pied-là*] Ce soupçon subsiste encore parmi bien des gens : disons même qu'ils font plus que soupçonner, et qu'ils passent jusqu'à la persuasion. *La commune opinion de presque tous les autheurs est qu'il estoit le plus grand magicien de son siècle ; qu'il s'estoit acquis la cognoissance des sept arts libéraux par le moien des sept esprits familiers, qu'il tenoit enfermez dans un cristal ; qu'il avoit l'industrie, comme un autre Pasetes, de faire revenir en sa bourse l'argent qu'il avoit despencé* (9). Celui qui me fournit ces paroles ajoute qu'*il est constant qu'il fut accusé de magie en l'an* lxxx *de son aage* (10), *et qu'estant mort en l'an* 1305 (11), *que son procès n'estoit encore finy, on ne laissa pourtant, au récit de Castellan* (*), *de le juger au feu, et de brusler un faquin de paille ou d'osier, qui le représentoit, dans la place publique de la ville de Padoue, pour supprimer par un exemple si rigoureux, et par la crainte d'encourir une semblable peine, la lecture de trois livres superstitieux et abominables qu'il avoit composez en icelle : le premier desquels estoit cet* Heptameron, *qui est maintenant imprimé sur la fin du premier tome des œuvres d'Agrippa ; le second, celuy qui est appellé par Trithème* Elucidarium Necromanticum Petri de Albano ; *et le dernier, un qui se nomme dans le mesme autheur,* Liber Experimentorum mirabiliam de annulis secundum 28 mansiones lunæ (12). Voilà des preuves qui semblent fortes : néanmoins Naudé n'en fait pas grand cas. Il les réfute d'abord par cette remarque : c'est que Pierre d'Apone fut un prodige d'esprit et d'érudition dans un siècle de ténèbres ; or, cela était fort propre à le faire prendre pour un magicien, puisque d'ailleurs il s'était fort attaché aux sciences curieuses et divinatoires. *C'est un homme,* dit-il (13), *qui a paru comme un prodige et miracle parmy l'ignorance de son siècle, et qui, outre la cognoissance des langues et de la médecine, avoit tellement recherché celle des sciences moins communes, qu'après avoir laissé des tesmoignages très-amples, par ses escrits de physiognomie, géomance et chiromantie, de ce qu'il pouvoit en chacune d'icelles, il les abandonna toutes, avec la curiosité de sa jeunesse, pour s'adonner entièrement à la philosophie, médecine et astrologie, l'estude desquelles luy fut si favorable, que, pour ne rien dire des deux premières, qui l'insinuèrent à la bonne grâce de tous les papes et souverains pontifes qui furent de son temps, et luy acquirent l'authorité qu'il a maintenant parmy les hommes doctes, il est certain qu'il estoit grandement capable en la dernière, tant par les figures astronomiques qu'il fit peindre dans la grande salle du palais de Padoue, et les traductions qu'il fit des livres du rabbi Abraham Aben-Ezra, joint à ceux qu'il composa des Jours Critiques, et de l'Esclaircissement de l'Astronomie, que par le tesmoignage du renommé mathématicien Regio-Montanus, qui luy a dressé un beau panégyrique, en qualité d'astrologue, dans l'oraison qu'il récita publiquement à Padoue, lorsqu'il y expliquoit le livre d'Alfraganus.* Ensuite, Naudé observe que Pierre d'Apone *défera* beaucoup à l'as-

(7) Secondo Lancelloti da Perugia, l'Heggidi, *parte II, Diuinanno XVIII, pag.* 377.

(8) Freher., *in* Theatro Viror. illustr., *pag.* 1209. *Il cite* Bernardus Scardeonus, *lib. II, classe IX,* Historiæ Patavinæ.

(9) Naudé, Apologie des grands Hommes accusés de magie, *chap. XIV, pag.* 380.

(10) *Cela est faux. Voyez la remarque* (F).

(11) *Cela est faux. Voyez la même remarque.*

(*) *In* Vitis illustr. Medicorum.

(12) Naudé, Apologie des grands Hommes accusés de Magie, *chap. XII, pag* 38.

(13) *Le même, pag.* 382.

Digitized by Google

trologie (14), et que de là vient que beaucoup d'auteurs maintiennent *une opinion directement contraire à celle des précédens, sçavoir : qu'il subit une telle condamnation, non point pour sa magie, mais parce qu'il voulut rendre raison des effects merveilleux qui arrivent le plus souvent en la nature, par la vertu des corps célestes, sans les rapporter aux anges ou démons. Ce qui est très-apparent par le recueil qu'a faict Symphorien Champier* (*1) *des passages de ses Différences, qui ne doivent estre lues sans précaution, et par l'authorité péremptoire de François Picus, qui dict expressément, parlant d'icelluy* (*2) : Ab omnibus fermè creditus est magus; verùm constat quàm oppositum dogma ei aliquandò tributum sit, quem etiam hæreseum inquisitores vexaverunt, quasi nullos esse dæmones crediderit; *à quoy il faut adjouster que Baptiste de Mantoue* (*3) *l'appelle pour cette occasion* Virum magnæ, sed nimiùm audacis temerariæque doctrinæ; *que Casmannus* (*4) *le met au nombre de ceux qui rapportoient tous les miracles à la nature; et que le Loyer, en ses Spectres* (*5), *asseure qu'il se mocquoit des sorciers et de leur sabbat : d'où l'on se pourroit estonner que les mesmes autheurs le nomment en beaucoup d'autres endroits parmy les enchanteurs et magiciens, si ce n'estoit l'ordinaire de ceux qui escrivent sur cette matière de grossir tellement leurs livres, en copiant tout ce qu'ils trouvent dans les autres, que difficilement peuvent-ils observer le précepte du poëte :*

Primo ne medium, medio ne discrepet imum (15).

Après cela, son apologiste expose qu'il a *de quoi le défendre*, et du crime de magie et de celui d'athéisme, *tant par le tesmoignage que l'illustrissime et religieux Frédéric duc d'Urbin a voulu rendre à ses mérites, luy dressant une statue parmy celles des hommes illustres qui se voyent en sa citadelle, que par l'attestation publique de la ville de Padoue, qui a faict mettre son effigie sur la porte de son palais, entre celles de Tite-Live, Albert et Julius Paulus, avec cette inscription sur la base :* Petrus Aponus, Patavinus, philosophiæ medicinæque scientissimus, ob idque Conciliatoris nomen adeptus, astrologiæ verò adeò peritus, ut in magiæ suspicionem inciderit, falsòque de hæresi postulatus, absolutus fuerit (16)..... *Mais*, ajoute-t-il (17), *pour descouvrir entièrement* la fausseté des objections, *l'on peut respondre à ce que Ludwigius* (*1) *a dit des sept esprits qui luy enseignèrent les sept arts libéraux, que cette narration fabuleuse a pris son origine sur ce que le mesme Pierre d'Apone* (*2) *assure, après Albumazar, que les prières qui sont faictes à Dieu lorsque la lune est conjoincte avec jupiter, en la teste du dragon, sont infailliblement exaucées; et que pour luy, comme il eût demandé suivant ses propres termes* sapientiam, à primo visus est sibi in illâ amplius proficere. *Sur quoi néanmoins beaucoup d'autheurs se mocquent, à bon droict, de ce qu'il a désavoué si indiscrètement toutes ses veilles et labeurs, pour n'estre redevable de sa doctrine qu'à la superstition de cette prière, qui ne peut estre que vaine et sans efficace, en tel sens qu'on la veuille prendre. Car si l'on dict qu'elle s'addresse aux astres, c'est une pure bestise de croire qu'ils la puissent entendre; si à Dieu, je demanderois volontiers s'il estoit sourd auparavant cette conjonction, s'il ne veut recevoir nos prières sans icelle, ou si elle le peut contraindre et nécessiter à condescendre aux vœux que l'on luy faict. Et de là vient que Jean Pic* (*3) *avoit raison de dire, en parlant de ce nouveau Salomon :* Consulerem Petro isti ut totum quod profecit suæ potiùs industriæ ingenioque acceptum refer-

(14) Cela paroît *par toutes ses Œuvres et principalement en la différence* CLVI *de son Conciliator.* Naudé, Apologie des grands Hommes, *pag.* 384.

(*1) *III parte, lib.* Cribrat.

(*2) *Lib. VII de* Prænot., *cap. VII.*

(*3) *Lib. I, de* Patientiâ, *cap. III.*

(*4) Angelogr., *part. II, cap. XXI, quæst. II.*

(*5) *Liv. IV, chap. III.*

(15) Naudé, Apologie des grands Hommes, *pag.* 384.

(16) Naudé, Apologie des grands Hommes, *pag.* 386. *Cette inscription est dans* Tomasin, in Eleg. illustr. Virorum, *pag.* 23.

(17) *Là même, pag.* 388.

(*1) Dæmonomagiæ, *quæst. XVI.*

(*2) *Differentiâ CLVI.*

(*3) *Lib. IV, adversus* Astrolog., *cap. VIII.*

Digitized by Google

ret, quàm jovis illi suæ supplicationi. *L'on peut dire aussi, pour satisfaire à la preuve des trois livres divulgués sous son nom, qu'ils luy sont non moins faussement attribuez, que beaucoup d'autres à presque tous les grands esprits, tesmoin que Trithème* (*21) *ne les veut advouër pour légitimes, à cause du grand nombre de fables que l'on avoit pris plaisir de forger sur cet autheur; et ce qu'il avoit dict auparavant en son Catalogue des Escrivains Ecclésiastiques, qu'il ne tenoit pour véritable ce que l'on disoit de la magie de Pierre d'Apono, parce qu'il ne s'estoit jamais apperceu qu'il eust faict aucun livre sur le sujet d'icelle. A quoi si l'on veut encores adjouster le silence de tous les bibliothécaires, et la confirmation que Symphorien Champier* (*22) *donne à cette autorité de Trithème, quand il asseure qu'il n'a jamais veu aucun de ses livres en magie, sinon quelque différence où il en traicte comme en passant, je croy qu'il n'y aura plus rien qui nous puisse empescher de recognoistre son innocence, et de juger avec les mieux sensez que tout le soupçon que l'on a eu de sa magie vient comme de sa vraye source et origine de la puissance qu'il luy attribue en la différence* CLVI *de son Conciliator, et des prédictions qu'il pouvoit faire au moyen de l'astrologie, sur lesquelles, par laps de temps, toutes ces fables et chimères se sont glissées, suivant le dire très-véritable de Properce:*

Omnia post obitum fingit majora vetustas (*23).

Notez quelques fautes de M. de Clavigni de Sainte-Honorine. Il prétend que *l'effigie de Pierre d'Apono, qui fut* faite par les soins du duc d'Urbin, *est dans la place publique de Padoue avec Tite-Live, Albert et Julius Paulus*, et que l'inscription contient *Astrologiæ adeò peritus, ut in magiæ suspicionem venerit* (18). 1°. La statue où se lisent ces paroles n'est pas dans la place publique de Padoue, mais sur l'une des portes de la maison de ville: *In unâ portarum Prætorii Patavini* (19). 2°. La statue que le duc d'Urbin fit faire, ne fut point mise dans Padoue, mais dans le château de ce duc. 3°. Elle ne contient point les paroles que M. de Clavigni rapporte. Voyez Tomasini (20).

(D) *Son cadavre échappa à la diligence des inquisiteurs, qui vouloient le faire brûler.*] Pierre d'Apone, accusé de nécromancie et d'hérésie, mourut pendant le procès, et fut enterré dans l'église de Saint-Antoine. Tous les zélés s'en scandalisèrent: les inquisiteurs continuèrent leurs procédures, et l'ayant convaincu d'impiété, par ses écrits, ils condamnèrent son cadavre à être brûlé; et comme ils ne le trouvèrent point, ils firent brûler publiquement une figure qui le représentait. Voilà ce qu'on lit dans M. de Sponde (21): mais comment l'accorderons-nous avec l'inscription que les magistrats de Padoue firent mettre sous la statue de ce médecin, et où ils déclarèrent qu'il fut absous (22)? Pierre de Saint-Romuald rapporte que les inquisiteurs, ayant lu publiquement la condamnation de Pierre d'Apone, *firent mettre au feu son effigie.* Il remarque aussi qu'ils ne purent trouver son corps, parce que *sa concubine Mariette* l'avait déterré *de nuict secrètement*, et caché *dans un sépulchre rompu* (23).

(E) *Ses accusateurs lui attribuent des opinions incompatibles: ils veulent qu'il ait été magicien, et qu'il n'ai point cru qu'il y eût des diables.*] Nous avons vu (24) comment son apologiste se prévaut de cette contradiction; mais il aurait dû prendre garde que Bodin met Pierre d'Apone entre les sorciers qui, pour éluder les poursuites de la justice, soutiennent que tout ce qu'on dit des diables et de la magie est une chimère. Bodin déclare qu'il a fait le livre de la Démonomanie des sorciers, entre

(*21) Antipsli., *lib. I, cap. III.*

(*22) Tractat. IV, *lib.* de claris medicinæ Scriptoribus.

(*23) Eleg. *I, vs.* 23, *lib. III.*

(18) Clavigni de Sainte-Honorine, lecture des livres suspects, *pag.* 101, 102.

(19) Tomasini, Elog. Viror. Illust., *pag.* 23.

(20) *Ibidem.*

(21) Spondanus, Annal. Eccles. *ad ann.* 1316, *num.* 8. *Il cite* Scardeon. Hist. Patav., *lib. II, class. IX.*

(22) *Voyez cette Inscription ci-dessus, citation* (18).

(23) Saint-Romuald, Journal chronol. et historiq. *au* 31 *de décembre. Il cite* Bernard Scande: *il voulait dire sans doute* Bernardin Scardeon.

(24) *Dans la remarque* (C).

Digitized by Google

autres raisons « pour respondre à ceux » qui, par livres imprimez, s'efforcent de sauver les sorciers par tous » moyens, en sorte qu'il semble que » Satan les ait inspirez et attirez à » sa cordelle, pour publier ces beaux » livres, comme estoit un Pierre d'Apone, médecin, qui s'efforçoit faire » entendre qu'il n'y a point d'esprits, » et néanmoins il fut depuis avéré » qu'il estoit des plus grands sorciers d'Italie (25). »

(F) *Il mourut l'an* 1316, *à l'âge de soixante-six ans.*] C'est ce qu'on lit dans une inscription rapportée par Tomasini (26); cela étant, il faut dire que Naudé se trompe lorsqu'il dit que Pierre d'Apone, accusé à l'âge de quatre-vingts ans, mourut l'an 1305 *. Freher dit la même chose, comme tirée de Bernardin Scardeon (27). Disons aussi que Gesner se trompe, en faisant fleurir Pierre d'Apone l'an 1320 (28). M. Konig a copié cette faute (29). Mais le père Rapin s'abuse plus étrangement, puisqu'il le place au XVIe. siècle. *Pierre d'Apone*, dit-il (30), *médecin de Padoue, qui florissait sous Clément VII, se gâta si fort l'imagination par la lecture des philosophes arabes, et par les spéculations trop fréquentes sur l'astrologie d'Alfraganus, qu'il fut mis à l'inquisition pour avoir été soupçonné de magie.* Vossius a suivi Gesner, et a fait une observation qui mérite d'être pesée : *Pierre d'Apone*, dit-il (31), *envoya son livre* de Medicinâ omnimodâ *au pape Jean XXII, qui fut élu l'an* 1316, *et siégea dix-sept ans.* Nous connaissons donc par-là le temps de ce médecin. Mais si l'an 1316 fut celui de sa mort, la conclusion n'est pas exacte, et ne sauve pas d'erreur Vossius.

(25) Bodin, *préface de la* Démonomanie des sorciers, *pag.* 5. *Voyez aussi chap.* V, *pag.* 71.

(26) Tomasinus, *in* Elog. Viror. illustrium, *pag.* 22.

* Nicéron, tom. XXVI de ses *Mémoires*, *pag.* 316, reproche à Bayle d'adopter 1305 pour date de la mort d'Apone. Ce reproche est injuste. Bayle est pour 1316.

(27) Paulus Freher., *in* Theatro Viror. illust., *pag.* 209.

(28) Gesnerus, *in* Bibliotheca, *folio* 544.

(29) Konig, Bibl. vet. et nova, *pag.* 49.

(30) Rapin, Réflex. sur la philos., *num.* 28, *pag.* 362.

(31) Vossius, de Scient. Mathem., *pag.* 281.

APROSIO (Angelico), né à Vintimiglia, dans la Rivière de Gênes, le 29 d'octobre 1607, a eu beaucoup de réputation parmi les savans, et a composé un très-grand nombre de livres. Il est sorti beaucoup de personnes de lettres de sa famille (*a*). Il n'avait que quinze ans lorsqu'il se jeta dans l'ordre des augustins, et il s'y fit tellement considérer, qu'il parvint enfin à la charge de vicaire général de la congrégation de Notre-Dame de Consolation à Gênes (*b*). Dès qu'il eut achevé ses études, on le jugea propre à enseigner : ainsi il enseigna la philosophie pendant cinq ans; après quoi il voyagea en divers endroits de l'Italie, et se fixa, l'an 1639, à Venise, au couvent de Saint-Étienne, où il enseigna les humanités (*c*). Une des choses qui lui ont été autant glorieuses, a été la bibliothèque des augustins de Vintimiglia, qui fut son ouvrage, et une preuve éclatante de son amour pour les livres, et de l'habitude qu'il s'était faite de les bien connaître (*d*). Il a publié un livre touchant cette bibliothèque, qui est fort recherché des curieux (A). Au reste, il se plaisait extrêmement à se déguiser sous des noms forgés à plaisir à la tête de ses ouvrages; peut-être n'osait-il écrire sous son véritable nom sur des matières aussi peu conformes à la vie religieuse, que l'étaient les différens des

(*a*) *Voyez l'article suivant.*

(*b*) Michel Justiniani, Scrittori Liguri, *pag.* 63.

(*c*) Philippus Elsius, *in* Encomiastico Augustiniano, *apud* Justinianum, *pag.* 63.

(*d*) Raffael Soprani, li Scrittori della Liguria, *pag.* 21.

Digitized by Google

beaux esprits touchant l'Adonis du cavalier Marin (B), ou choses semblables (C). Peut-être se plaisait-il naturellement à la recherche de différentes allusions, ou à mettre en peine ceux qui aiment à ôter le masque à un auteur déguisé. Il aimait assez lui-même cette occupation (D). Quoi qu'il en soit, si vous consultez les auteurs qui nous ont donné le catalogue des écrivains de Ligurie (e), vous trouverez par le titre de ses ouvrages qu'il se donnait mille faux noms, tantôt celui de *Masoto Galistoni*, tantôt celui de *Carlo Galistoni*, tantôt celui de *Scipio Glareano*, tantôt celui de *Sapricio Saprici*, tantôt celui d'*Oldauro Sciop-pio*, etc. On dit qu'on trouve sa Vie dans l'ouvrage intitulé *La Biblioteca Aprosiana*. Plusieurs auteurs lui ont donné de grands éloges, et quelques-uns ont passé peut-être les limites de la raison (f). Il fut agrégé, entre autres académies, à celle de *gli Incogniti* de Venise, comme il paraît par le livre intitulé *le Glorie de gli Incogniti, overo gli Huomini illustri dell' Accademia de'i Signori Incogniti di Venetia* (E), où l'on voit son éloge assez amplement. Il était encore en vie, l'an 1680, lorsqu'Oldoïni publia son *Athenæum Ligusticum*.

(e) Raffael Soprani et Michel Justiniani, *en* 1667; Augustin Oldoïni, *en* 1680.

(f) *Magnifica ejus et planè invidenda elogia adferuntur à Gregorio Leti, Italiâ regnante, part. IV, lib. III, pag.* 377. Polyhist. Morhofii, *pag.* 38. *Voyez aussi pag.* 144.

(A) *Il a publié un livre touchant la bibliothèque des augustins de Vintimiglia qui est fort recherché des curieux.*] M. Morhof avait fort ouï parler de ce livre; mais il ne savait pas qu'on l'eût imprimé. Il en fait mention en divers endroits de son *Polyhistor.* (1), publié l'an 1688, et toujours comme un homme qui croyait que cet ouvrage n'était point encore sorti de dessous la presse. Il est néanmoins certain que la *Biblioteca Aprosiana* fut imprimée à Bologne, l'an 1673, et que Martin Fogelius (2), professeur à Hambourg, en avait un exemplaire, comme M. Morhof avait pu le voir dans le Catalogue des livres de ce professeur; car il cite ce Catalogue (3), qui fut imprimé l'an 1678. Voilà ce que M. Placcius observe dans son *Invitatio amica*, publiée à Hambourg, l'an 1689. Il ajoute qu'il a fait mention de cet ouvrage d'Aprosio dans ses Pseudonymes (4), et il nous renvoie aux notes sur le catalogue de Rhodius (5). En effet, il nous apprend à la page 150 de ses Pseudonymes, qu'il savait par une lettre de M. Magliabecchi à Martin Vogelius, qu'Aprosio, déguisé sous le nom de *Cornelio Aspasio Antivigilmi tra i vagabondi di Tabbia detto l'Aggirato*, avait publié un livre in-12, l'an 1673, intitulé *Biblioteca Aprosiana, passa tempo autonnale*. Dans les notes sur le Catalogue de Rhodius on révoque en doute ce que Scavenius avait dit, qu'Aprosio avait composé un livre intitulé *Bibliotheca Apocryphorum*, où il restituait beaucoup d'ouvrages à leurs véritables auteurs (6). On doute de cela, parce que l'on n'a point vu dans les listes des ouvrages d'Aprosio cette *Bibliotheca Apocryphorum*, mais seulement *Bibliotheca Aprosia*. Or, on croit qu'il aura été facile à Scavenius de métamorphoser *Aprosia* en *Apocripha*. Il est un peu étrange que le père Oldoïni n'ait point fait mention de la *Bibliotheca Aprosiana, passa tempo autonnale*, puisqu'il n'a publié son *Athenæum Ligusticum* qu'en l'année 1680. Il est bien vrai qu'il met entre les écrits d'Aprosio, *Biblioteca Aprosiana* et *Antiquitates Abintimillienses*; mais c'est d'une manière très-propre à nous per-

(1) *Pag.* 38, 59, 144.
(2) *Ou* Vogelius.
(3) Polyhist., *pag.* 37.
(4) *Num. LXXIV.*
(5) *Pag.* 27, 28.
(6) *Voyez la remarque* (D).

Digitized by Google

suader que cet ouvrage n'était point encore imprimé. M. Teissier, en 1686, a laissé plus de sujet d'être en doute que de décider quelque chose (7). M. Morhof remarque que M. Leti cite un auteur qui a cité le IIe. tome de la Bibliothéque Aprosienne : *Producit idem Leti ex abbate Libanoro, pag. 379, locum quo tomus secundus Bibliothecæ Aprosianæ citatur, quo multi continentur ab Hieron. Savanorold manuscripti libri* (8).

Cette citation de M. Leti est fort juste : et par-là, et par d'autres considérations, je suis fort persuadé que M. Morhof n'allégue point sur la foi d'autrui *l'Italia regnante*, mais qu'il l'avait lue lui-même. D'où vient donc qu'il ne sait pas que la *Biblioteca Aprosiana* fut imprimée à Bologne, chez les Manolessi, l'an 1673, in-12? M. Leti ne l'affirme-t-il pas positivement dans la page 377 de la IVe. partie de son *Italia regnante*, et ne cite-t-il pas d'assez longs passages de ce livre d'Aprosio? Il ajoute que l'auteur, ayant raconté sa vie jusqu'à la page 262, nomme après cela, jusqu'à la page 666, divers auteurs qui lui avaient donné leurs ouvrages (9); et que ce premier volume contient seulement les écrivains dont les noms commencent, ou par la lettre A, ou par la lettre B, ou par la lettre C *. Il croit que les volumes suivans seront imprimés bientôt; mais on l'avait assuré que le second ne l'était pas, d'où il conclut que le père Libanori, qui le cite, n'en avait vu que le manuscrit (10). Cet ouvrage de M. Leti fut imprimé l'an 1676.

(B) *Il n'osait peut-être mettre son nom à ses écrits sur les différens touchant l'Adonis du cavalier Marin.*] Le cavalier Stigliani ayant publié le livre de *l'Occhiale*, ou de la lunette, qui est une censure piquante de l'Adonis, se vit attaqué de toutes parts (11). On s'aperçut alors combien l'Italie était infatuée de l'Adonis : on courut à cette querelle comme au feu; mais parmi tant de gens qui prirent la plume pour le cavalier Marin, *personne ne témoigna plus de zèle pour l'Adonis, ni plus de feu contre les ennemis de ce poëme, que le père Aprosio de Vintimiglia, ermite de saint Augustin* (12). Il publia *l'Occhiale Stritolato di Scipio Glareano per risposta al signor cavaliere Fra Tomaso Stigliani* (13); *La Sferza Poetica di Sapricio Saprici, lo scantonata Accademico Heteroclito per risposta alla prima censura dell' Adone del cavalier Marino, fatta dal cavalier Tomaso Stigliani* (14); *Del Veratro, Apologia di Sapricio Saprici, per risposta alla seconda censura dell' Adone del cavalier Marino, fatta dal cavaliere Fra Tomaso Stigliani.* Cet ouvrage est divisé en deux traités (15) : ce fut un ellébore donné en deux prises. Il avait écrit contre le même Stigliani, *Il Vaglio Critico di Masoto Galistoni da Terama sopra il Mondo nuovo del cavalier Fra Tomaso Stigliani da Matera* (16); *Il Buratto, Replica di Carlo Galistoni al Molino del sig. Carlo Stigliani* (17).

Notez que Masoto Galistoni da Térama est l'anagramme de Tomaso Stigliani da Matera, et qu'au lieu de mettre au titre, *in Trevigi, per Girolamo Righettini*, on mit *in Rostock, per Willermo Wallop*, parce que ce Righettini était un libraire de peu de nom. L'Aprosio raconte cela dans les pages 112 et 113, du *Biblioteca Aprosiana* (18).

(7) Teissier, Catalog. Auctor. Bibliothec., etc., *pag.* 18.

(8) Morhof. Polyhist., *pag.* 38.

(9) *Narrando la sua Vita con l'inserirvi varie curiosità intorno ad amici suoi.* Leti, Ital. regn., *parte IV*, *pag.* 378.

* La *Biblioteca Aprosiana* est, dit la *Biographie universelle*, comme divisée en deux parties : la première contient différentes particularités de la vie de l'auteur, et la seconde, une table alphabétique des personnes qui lui avaient fait présent de quelque livre avec le titre entier du livre, accompagné le plus souvent de circonstances curieuses et quelquefois intéressantes; mais cette table ne contient que les trois premières lettres de l'alphabet. La traduction latine publiée par J. C. Wolf, Hambourg, 1734, in-8°., ne contient que la seconde partie, et non tout l'ouvrage, comme Joly le donne à entendre.

(10) *Là même*, *pag.* 379, 380.

(11) *Voyez* Baillet, Jug. sur les Poët., *tom. IV*, *pag.* 198.

(12) *Là même*, *pag.* 200.

(13) *Imprimé à Venise, en* 1641.

(14) *Imprimé à Venise, en* 1643.

(15) *L'un imprimé en* 1645, *l'autre en* 1647, *à Venise.*

(16) *Imprimé à Trévise, en* 1637.

(17) *Imprimé à Venise, en* 1642.

(18) Leti, Italia regnante, *parte IV*, *pag.* 380.

Digitized by Google

(C) *Ses écrits traitaient de matières éloignées de la vie religieuse... ou choses semblables.*] Je ne pense pas que les disputes sur l'Adonis du cavalier Marin fussent plus éloignées de la profession monastique, que les ouvrages suivans : *Annotazioni di Oldauro Scioppio all' Arte degli Amanti dell' illustrissimo signor Pietro Michele nobile Veneto* (19); *Lo Scudo di Rinaldo, overo lo specchio del disinganno, Opera di Scipio Glareano* (20); *Le Bellezze della Belisa tragedia dell' illustrissimo signor D. Antonio Muscettola, abbozzate da Oldauro Scioppio Accademico Incognito, Geniale, etc.* (21). Il y a plusieurs semblables compositions parmi les écrits non imprimés d'Angelico Aprosio; mais il ne faut pas dissimuler, 1°. qu'on y voit aussi les *leçons* qu'il fit *sur le prophète Jonas*, dans l'église de Notre-Dame de la Consolation, à Gênes, l'an 1649, et l'an suivant (22); 2°. Qu'il publia en 1643, sous le nom d'Oldoro Scioppio, la traduction italienne qu'il avait faite des *Sermons* espagnols d'*Augustin Osorius*.

(D) *L'occupation de démasquer les auteurs déguisés lui plaisait assez.*] Ce n'était pas tout-à-fait sans fondement que Scavenius débita qu'Aprosio avait fait un livre intitulé *Bibliotheca Apocryphorum*, où il restituait plusieurs ouvrages à leurs véritables auteurs; car c'est à lui qu'on attribue deux écrits, dont l'un a pour titre, *La Visiera alzata Necataste di alcuni scrittori che andarono in maschera fuori del tempo di carnevale*; et l'autre, qui n'est que la suite du précédent, s'appelle *Pentecoste di alcuni autori anonimi e pseudonimi scoperti per Mantissa della Necataste della Visiera alzata*. Le père Oldoïni ne nous apprend point si ces deux ouvrages étaient imprimés ou non; il dit seulement qu'Aprosio les a écrits sous un autre nom : et l'on ne pourrait pas conclure qu'ils étaient imprimés, de ce qu'il cite dans la page suivante, *La Visiera alzata evulgata sub nomine Friani Forbottæ*; car il fait assez connaître que ce Forbotta est distinct d'Angelico Aprosio (23). On ne peut raisonnablement douter que les deux ouvrages qu'il attribue à notre Aprosio ne soient ceux dont il est parlé dans le journal de Leipsic (24). Ils furent imprimés à Parme, en 1689. Le nom qui paraît à la tête est *Jean Pierre Villani de Sienne, académicien humoriste, infécond, et genialis*. Il paraît qu'ils avaient été dédiés dès l'an 1678 à messieurs Magliabecchi.

(E) *Il paraît par le livre* delle Gloria de gli Incogniti, *qu'il fut agrégé à cette académie*] Il fut imprimé à Venise, l'an 1647, *in*-4°. Le père Labbe a cru que Jean François Lauredan en était l'auteur (25); mais d'autres ne le croient pas, et ils se fondent, entre autres raisons, sur ce que l'éloge de Lauredan, qui est dans ce livre, est trop pompeux, pour devoir être attribué à Lauredan même (26). On suppose que les vers qui sont à la tête de l'ouvrage, et qui félicitent Lauredan, non pas comme l'auteur du livre, mais comme le fondateur de l'Académie *de gli Incogniti*, ont été cause de l'erreur du père Labbe.

(19) *Imprimé à Venise, en* 16[illegible].
(20) *Ibid.*
(21) *Imprimé à Louane, ou Loane, en* 1664.
(22) Soprani, Scrittori della Liguria, *pag.* 23.
(23) Oldoïnus, *in Append.*, Athen. Ligust.
(24) Mense jul., 1690, *pag.* 363.
(25) Labbe, Bibliot. Bibliothecar., *pag.* 118, *edit. anni* 1678.
(26) Placius, de Anonymis, *pag.* 115. *Voyez dans le même volume le* Catal. de Rhodius, *pag.* 23, 26.

APROSIO (Paul-Augustin), jurisconsulte, et académicien apatiste de Florence, naquit à Vintimiglia, d'une des principales familles du lieu, et qui peut se glorifier d'avoir produit, depuis le commencement du XVII°. siècle, jusqu'à l'année 1667, neuf docteurs en droit, et un médecin. Celui dont je parle, ayant étudié à Gênes sous les jésuites, alla à Rome, pour y étudier la jurisprudence. Il se fit recevoir docteur, l'an 1649; après quoi, il s'en retourna chez lui, acheta beaucoup de livres curieux, et se retira dans une

Digitized by Google

maison de campagne, afin d'y jouir tranquillement du plaisir de la lecture et de la composition. Il a fait des *Notes sur la Belise di D. Antonio Muscetola*, qui ont été imprimées avec les *Bellezze della medezima abbozzate da Oldauro Scioppio*, l'an 1664. Lorsque le Soprani, de qui j'emprunte cet article, publia son Catalogue des écrivains de Ligurie, en 1667, notre Aprosio travaillait à un grand ouvrage de morale sur la défaite des vices capitaux par les vertus opposées (*a*). Oldoïni m'apprend que cet ouvrage fut imprimé à Gênes, l'an 1674, et dédié au prince de Monaco.

(*a*) *Strage de' Vitii capitali trionfati dalle Virtù opposte.*

APULÉE (Lucius), en latin *Apuleius*, philosophe platonicien, connu de tout le monde par le fameux ouvrage de l'*Ane d'or*, a vécu au IIe. siècle, sous les Antonins (A). Il était de Madaure, colonie romaine dans l'Afrique (B). Sa famille était considérable (C): il fut bien élevé; il était bien fait de sa personne, il avait de l'esprit, il devint savant; mais il se rendit suspect de magie, et cette mauvaise réputation fait beaucoup de tort encore aujourd'hui à sa mémoire. Il étudia premièrement à Carthage, puis à Athènes, ensuite à Rome (D), où il apprit la langue latine, sans le secours de qui que ce fût. Une insatiable curiosité de tout savoir l'engagea à faire divers voyages, et à s'enrôler dans diverses confréries de religion (E). Il voulait voir le fond de leurs prétendus mystères, et c'est pour cela qu'il demandait à y être initié. Il dépensa presque tout son bien dans ces voyages (F); de sorte qu'étant retourné à Rome, et se voulant consacrer au service d'Osiris, il n'avait pas assez d'argent pour soutenir la dépense à quoi l'exposaient les cérémonies de la réception. Il engagea jusqu'à son habit pour faire la somme nécessaire (*a*): après quoi, il gagna sa vie à plaider des causes: et comme il était assez éloquent, et assez subtil, les procès, et même les grands procès, ne lui manquaient pas (*b*). Mais il se mit encore plus à son aise, par le moyen d'un bon mariage, que par le moyen de la plaidoirie. Une veuve, nommée Pudentilla, qui n'était ni jeune ni belle, mais qui avait besoin d'un mari, et beaucoup de bien, le trouva fort à son goût (G). Il ne fit point le renchéri: il ne se soucia point de réserver sa bonne mine, sa propreté (H), son esprit et son éloquence, pour quelque jeune tendron; il épousa de bon cœur la riche veuve, dans une maison de campagne auprès d'OEea, ville maritime d'Afrique. Ce mariage lui attira un fâcheux procès: les parens des deux fils de cette dame prétendirent qu'il s'était servi de sortiléges pour s'emparer de son cœur et de son argent (I): ils le déférèrent

(*a*) *Voyez la remarque* (F).

(*b*) *Quæ res summum peregrinationi meæ tribuebat solatium nec minus etiam victum uberiorem subministrabat. Quidni? spiritu faventis eventûs quæsticulo forensi nutrito, per patrocinia sermonis romani..... quam nunc inconstanter gloriosa in foro rederem patrocinia.* Apulius, Metam., *lib. XI, pag. 272., edit.* Elmenhorstii, *an.* 1621, *in-8.*

Digitized by Google

comme un magicien (*c*) non pas devant des juges chrétiens, ainsi qu'un commentateur (*d*) prétend que saint Augustin l'assure; mais devant Claudius Maximus, proconsul d'Afrique, et païen de religion. Il se défendit avec beaucoup de vigueur : nous avons l'*Apologie* qu'il prononça devant les juges. C'est une très-belle pièce, (*e*) ; on y voit des exemples des plus honteux artifices que la mauvaise foi d'un impudent calomniateur soit capable de mettre en jeu (K). On a observé qu'Apulée, avec tout son art magique, ne put jamais parvenir à aucune magistrature, quoiqu'il fût de bonne maison, qu'il eût été fort bien élevé, et que son éloquence fût fort estimée (*f*). Ce n'est point par un mépris philosophique, poursuit-on, qu'il a vécu hors des emplois politiques; car il se faisait honneur d'avoir une charge de prêtre, qui lui donnait l'intendance des jeux publics; et il disputa vivement contre ceux qui s'opposaient à l'érection d'une statue, dont les habitans d'Œea le voulurent honorer (*g*). Rien ne montre plus sensiblement l'impertinente crédulité des païens, que d'avoir dit qu'Apulée avait fait un si grand nombre de miracles (L), qu'ils égalaient, ou même qu'ils surpassaient, ceux de Jésus-Christ. Il y eut sans doute bien des gens qui prirent pour une histoire véritable tout ce qu'il raconte dans son Ane d'or. Je m'étonne que saint Augustin ait été flottant sur cela (*h*), et qu'il n'ait pas certainement su qu'Apulée n'avait donné ce livre que comme un roman (*i*). Il n'en était pas l'inventeur : la chose venait de plus loin, comme M. Moréri l'a entrevu (M) dans les paroles de Vossius qu'il n'a pas bien entendues. Quelques païens ont parlé de ce roman avec mépris (N). Apulée avait été extrêmement laborieux (O) : il avait composé plusieurs livres (P), les uns en vers, les autres en prose, dont il n'y a qu'une partie qui ait résisté aux injures du temps. Il se plaisait à déclamer, et il le faisait avec l'applaudissement de tout l'auditoire. Lorsqu'il se fit ouïr à Œea, les auditeurs s'écrièrent tout d'une voix, qu'il lui fallait conférer l'honneur de la bourgeoisie (*k*). Ceux de Carthage l'écoutèrent favorablement, et lui érigèrent une statue (*l*) : plusieurs autres villes lui firent le même honneur (*m*). On dit que sa femme lui tenait la chandelle pendant qu'il étudiait; mais je

(*c*) *L'accusateur s'appelait* Sicinius Æmilianus. *Il était frère du premier mari de Pudentilla.* Apuleius, Apologiæ *initio.*

(*d*) Leon. Coquens, *in* Augustin. de Civitate Dei, *lib. VIII, cap. XIX, pag.* 790; *edit. Francof., an.* 1661, *in-4°.*; *mais il se trompe :* saint Augustin *dit tout le contraire.*

(*e*) Augustinus, de Civitate Dei, *lib. VIII, cap. XIX.*

(*f*) Saint Augustin *fait cette remarque, dans son* Épître V. *Voyez la remarque* (L), *à la fin.*

(*g*) *Pro statud sibi apud Œenses locandâ, ex quâ civitate habebat uxorem, adversùs contradictionem quorundam civium litigaret, quòd posteros ne lateret ejusdem litis orationem scriptam memoriæ commendavit.* August. Epist. V.

(*h*) *Idem*, de Civitate Dei, *lib. XVIII, cap. XVIII.*

(*i*) *Sermone isto Milesio varias fabulas conseram.* Apul. *in Prologo* Asini aurei.

(*k*) Apul *in* Apolog., *pag.* 320.

(*l*) *Idem*, Floridor., *pag.* 355 *et seq.*

(*m*) *Ibidem*, *pag.* 356.

Digitized by Google

ne crois pas qu'il faille prendre cela au pied de la lettre : c'est apparemment une figure de l'éloquence gauloise de Sidonius Apollinaris : *Legentibus meditantibusque candelas et candelabra tenuerunt* (*n*). Plusieurs critiques ont publié des notes sur Apulée (Q). Je ne sache point (*o*) qu'on ait d'autres traductions françaises de l'Ane d'or, qu'en vieux gaulois (R). On a raison de prendre ce livre pour une satire continuelle des désordres dont les magiciens, les prêtres, les impudiques, les voleurs, etc., remplissaient alors le monde (S).

(*n*) Sidon. Apollin., Epist. X, *lib. II.*

(*o*) *On écrit ceci l'an* 1694.

(A) *Il a vécu au IIe. siècle, sous les Antonins* (1).] Pierre Pithou, rejetant bien loin ceux qui disent qu'Apulée a vécu après Théodose, prouve qu'il a vécu environ le temps d'Antonin Pius, et après (2). Ce sentiment est appuyé sur de si bonnes raisons, que je ne vois personne qui ne l'embrasse. Il est manifeste qu'un Scipion Orfitus, qu'un Lollianus Avitus, qu'un Claudius Maximus, qu'un Lollius Urbicius, desquels Apulée parle comme de personnes vivantes, ont vécu sous les Antonins. Le père Noris critique mal Elmenhorst : il lui impute d'avoir avoué son ignorance sur le temps auquel Apulée a vécu (3), et il lui montre deux passages de l'Apologie d'Apulée, dans l'un desquels Antonin n'est point qualifié *Divus*, et dont l'autre fait mention du proconsul Lollianus Avitus, qui fut consul l'an 144. L'absence de *Divus* est une assez bonne preuve qu'Antonin vivait encore. Le père Noris n'aurait pas tort, si celui qu'il a critiqué n'avait point dit ce que l'on va lire. *Quo anno natus* (Apuleius) *non liquidò liquet. Verisimiliter tamen possumus adserere eum temporibus Antonini Pii divorumque fratrum vixisse. Meminit enim* (*1) *Lolliani Aviti, Lollii* (*2) *Urbicii Pudentis, et* (*3) *Scipionis Orphiti Coss. qui sub Antonino præcipuè floruerunt, summis macti honoribus, ut constat ex* L. 3. ff. de his quæ in testament. delent. et L. 3. § 2. ff. de Decurion. (4). Le passage, où Antonin n'est point qualifié *Divus*, contient les reproches qu'Apulée fait au fils de sa femme, sur ce qu'il produisait des lettres d'amour de sa mère : *Hucusquè à vobis miserum istum puerum depravatum, ut matris suæ epistolas, quas putat amatorias, pro tribunali proconsulis recitet apud virum sanctissimum Claudium Maximum, ante has imperatoris Pii statuas filius matris suæ pudenda exprobret stupra, et amores objectet* (5)! Jonsius se trompe doublement, lorsque pour prouver qu'Apulée a vécu au temps que je lui assigne, il dit que ce philosophe donne à Antonin Pius l'éloge de *Divus* (6). Le fait est faux, et la conséquence que l'on en tire est nulle.

(B) *Il était de Madaure, colonie romaine dans l'Afrique.*] Cette ville, qui avait appartenu à Syphax, fut donnée à Masinissa par les Romains : *Neque hoc eo dixi, quod me patriæ meæ pœniteret, etsi adhuc Syphacis oppidum essemus : quo tamen victo, ad Masinissam regem concessimus, munere populi Romani, ac deinceps veteranorum militum novo conditu, splendidissima colonia sumus* (7). Peu auparavant, il avait dit qu'il n'avait point de honte de participer comme Cyrus à deux nations différentes : *De patrid meâ verò quòd eam sitam Numidiæ et Gætuliæ in ipso confinio meis scriptis ostendisti, quibus memet professus sum..... Seminumidam et Semigætulum, non video quid mihi sit in eâ re pudendum, haud minùs*

(1) *Et non pas sous Domitien, avec Apollonius de Tyane, comme l'assure* Anastase de Nicée, Quæstione XXIII, in Scripturam. *Notez que d'autres donnent cet ouvrage à* Anastase Sinaïte.

(2) Pithœus, Adversarior. *lib. II, cap.* X

(3) Noris, Cenotaph. Pisan., *pag.* 33.

(*1) Apolog., *pag.* 289, Capitol. Antonino, *XXVII.*

(*2) Apolog., *pag.* 274. Capitolin. Pertinace, *LXXVIII.*

(*3) Apuleii Floridor., *pag.* 357, 358.

(4) Elmenh., in Vitâ Apuleii.

(5) Apuleii Apologia, *pag.* 327.

(6) Jonsius, de Script. Hist. Philos., *pag* 267.

(7) Apul. Apologia, *pag.* 289.

Digitized by Google

quàm Cyro majori quòd genere mixto fuit, Semimedus ac Semiperса. Un certain homme, qui se voulut ériger en censeur général vers la fin du XVIe. siècle, nous tombe ici entre les mains. Après avoir dit que Lucien, sous la forme prétendue d'âne, enseigne mille impudicités, il ajoute : *Apuleius hunc innitatus, ut vir græcus se latinè nescivisse ingenuè confessus, in Asino aureo planè rudit* (8). Premièrement, il n'est pas vrai qu'Apulée avoue qu'il n'entend point le latin : il dit seulement, 1°. qu'il l'ignorait la première fois qu'il vint à Rome ; 2°. qu'il l'apprit sans maître. En second lieu, il n'est point vrai qu'il fût Grec. Madaure était une colonie romaine ; et, lorsqu'il se veut justifier par l'exemple des autres poëtes, il cite les Grecs comme ses étrangers, et les Latins comme ses compatriotes : *Fecêre tamen et alii talia, et..... apud Græcos Tejus quidam..... apud nos verò, Œdituus, et Portius, et Catulus* (9). Ce qu'il y a de vrai, c'est que la langue latine n'était pas commune à Madaure. Apulée, fils d'un des premiers magistrats, n'y entendait rien quand il vint à Rome. Le fils de Pudentilla sa femme n'entendait que le punique et un peu de grec, que sa mère, originaire de Thessalie, lui avait appris : *Loquitur nunquàm nisi punicè, et si quid adhuc à matre græcissat : latinè enim neque vult neque potest* (10).

(C) *Sa famille était considérable.*] Son père se nommait Thésée. On ne le sait que par ces paroles : *Si contentus lare parvulo, Thesei illius cognominis patris tui virtutes æmulaveris* (11). Il avait exercé à Madaure la charge de duumvir. C'était la première dignité d'une colonie : *In quâ colonid patrem habui loco principe duumviralem, cunctis honoribus perfunctum* (12). Sa mère, nommée Salvia (13), était originaire de Thessalie, et descendait de la famille de Plutarque. Il le dit lui-même, dès le commencement de son roman. Saint Augustin a reconnu qu'Apulée était de bonne maison : c'est dans sa V^e^. lettre. Voyez ci-dessous la remarque (E), citation (18).

(D) *Il étudia premièrement à Carthage, puis à Athènes, ensuite à Rome.*] On ne trouverait point cette gradation, si l'on s'arrêtait au prologue de son roman, puisqu'il n'y parle point de Carthage. Il se contente de dire que ses premières études ont été celles de la langue grecque dans la Grèce, et qu'après cela il vint à Rome, où il étudia le latin sans le secours d'aucun maître : *Ibi linguam Attidem primis puerities stipendiis merui, mox in urbe latiâ advena studiorum Quiritium indigenam sermonem ærumnabili labore, nullo magistro præeunte, aggressus excolui.* Cette narration est trompeuse : elle n'est rien moins qu'exacte : il la faut rectifier par d'autres passages d'Apulée. Se faut-il étonner qu'un auteur raconte mal les actions d'autrui? ne raconte-t-il pas quelquefois les siennes bien confusément? Voici ces autres passages de notre auteur. Il dit aux Carthaginois qu'il a étudié dans son enfance chez eux, et qu'il a même commencé d'y embrasser la secte platonicienne : *Sum vobis nec lare alienus, nec pueritid invisitatus, nec magistris peregrinus, nec sectâ incognitus..... Enimverò et puerilia apud vos, et magistri vos ; et secta, licet Athenis Atticis confirmata, tamen hîc inchoata est* (14) : à quoi il ajoute, *Hanc ego vobis mercedem, Carthaginienses, ubiquè gentium dependo, pro disciplinis quas in puerilid sum apud vos adeptus. Ubiquè enim me vestræ civitatis alumnum fero* (15). Quelques pages après, il fait un dénombrement des sciences qu'il étudia à Athènes : *Prima cratera litteratoris ruditatem eximit : secundâ grammatici doctrinâ instruit : tertia rhetoris eloquentiâ armat. Hactenùs à plerisque potatur. Ego et alias crateras Athenis bibi ; poëticæ commentam, geometricæ limpidam, musicæ dulcem, dialecticæ austerulam, enimverò universæ philosophiæ inexplebilem, scilicet nectaream* (16). Quelques-uns veulent qu'il

(8) Claudius Verderius, in auctores penè omnes Cension., *pag.* 73. *Ce livre fut imprimé à Lyon, en* 1586, *in*-4°.

(9) Apulcii Apologia, *pag.* 278.

(10) *Ibidem*, *pag.* 336.

(11) Apul. Metam., *lib. I*, *pag.* 112.

(12) *Idem*, Apologiæ *pag.* 289.

(13) *Idem*, Metamorph., *lib. II*, *pag.* 115.

(14) *Idem*, Floridor., *pag.* 359.

(15) *Id.*, *ibid.*, *pag.* 361.

(16) *Id.*, *ibid.*, *pag.* 363.

Digitized by Google

ait étudié dans la Grèce en deux différens temps; d'abord, avant que d'étudier à Carthage, et puis lorsqu'il eut étudié dans cette ville. Ils ne parlent point de Rome : ils prétendent que ce fut à Carthage qu'il apprit la langue latine (17) : ce dernier fait est visiblement démenti par le prologue de l'Ane d'or.

(E) *Son insatiable curiosité de tout savoir l'engagea.... à s'enrôler dans diverses confréries de religion.*] Il se fait dire ces paroles dans le IIIe. livre de l'Ane d'or : *Paveo et formido solidè domûs hujus operta detegere, et arcana domincæ meæ revelare secreta. Sed meliùs de te doctrinâque tuâ præsumo, qui præter generosam natalium dignitatem, præter sublimia ingénium, sacris pluribus initiatus, profectò nôsti sanctam silentii fidem* (18). Il finit son roman par le narré de son entrée dans la religion d'Osiris. Ce fut à Rome que cet honneur lui arriva. Il ne fut guère parmi le commun des initiés; il monta bientôt aux premiers grades : *Denique per dies admodùm pauculos, Deus Deûm magnorum potior, et majorum summus, et summorum maximus, et maximorum regnator Osiris non in alienam quampiam personam reformatus, sed coràm suo illo venerando me dignatus afflamine, per quietem præcipere visus est.... Ac ne sacris suis gregi cætero permixtus deservirem, in collegium me Pastophororum suorum, imò inter ipsos decurionum quinquennales elegit.* Avant que de venir à Rome, il avait été initié aux mystères d'Isis : ce furent les prémices de son humanité recouvrée. Il mêle dans la description de ces sortes de cérémonies plusieurs nobles sentimens, et qui ne sont dignes que de la vraie religion. Tel est, par exemple, celui-ci : *Te jam nunc obsequio religionis nostræ dedica, et ministerii jugum subi voluntarium; nam cùm cœperis Deæ servire, tunc magis senties fructum tuæ libertatis* (19). Ceux qui l'accusèrent de magie, lui objectèrent entre autres choses qu'il conservait je ne sais quoi dans un mouchoir avec une singulière superstition. Voici ce qu'il répondit : *Vindicam cujusmodi illas res in sudario obvolutas laribus Pontiani commendârim? Mos tibi geretur. Sacrorum pleraque initia in Græciâ participavi. Eorum quædam signa et monumenta tradita mihi à sacerdotibus sedulò conservo. Nihil insolitum, nihil incognitum dico. Vel unius Liberi patris symmistæ, qui adestis, scitis quid domi conditum celetis, et absque omnibus profanis tacitè veneremini. At ego, ut dixi, multijuga sacra, et plurimos ritus, varias cerimonias, studio veri et officio erga Deos didici. Nec hoc ad tempus compono, sed abhinc fermè triennium est, cùm primis diebus quibus Deam veneram, publicè disserens de Æsculapii majestate, eadem ista præ me tuli, et quot sacra nôssem percensui. Ea disputatio celebratissima est, vulgò legitur, in omnium manibus versatur... Etianne cuiquam mirum videri potest, cui sit ulla memoria religionis, hominem tot mysteriis Deûm conscium, quædam sacrorum crepundia domi adservare, atque ea lineo texto involvere, quod purissimum est rebus divinis velamentum* (20)? Il est problable que si Apulée était magicien, son crime était incomparablement moindre que celui des magiciens d'aujourd'hui, parce qu'il ne savait pas qu'il n'y eût que de mauvais génies qui s'attachassent à faire certaines choses à la présence de certaines cérémonies. Il croyait avec les Platoniciens que de bons génies pouvaient aussi faire cela (21). J'ai cité dans le texte de cet article saint Augustin qui témoigne qu'Apulée avait une dignité de religion qui lui donnait l'intendance des combats des gladiateurs : *Sacerdos provinciæ pro magno fuit, ut munera ederet venatoresque vestiret* (22). Enfin, je trouve que notre auteur s'était consacré au culte d'Esculape, l'une des principales divinités des Carthaginois, et qu'il avait même une dignité dans ce collége : *Principium mihi apud vestras aureis*

(17) *Il passa les premières années de son enfance dans la Grèce, et les suivantes à Carthage, où il apprit le latin sans maître, et avec beaucoup de peine. Il commença aussi à y étudier la philosophie. Il alla ensuite à Athènes, où il apprit la poésie, etc.* Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. II, pag.* 722.

(18) Apulcii Metamorph., *pag.* 136.

(19) Metamorph., *lib. XI, pag.* 264.

(20) *Idem*, Apolog., *pag.* 309, 310.

(21) *Voyez la dispute de* saint Augustin *contre le sentiment d'*Apulée, *au liv. VIII de la* Cité de Dieu, *chap. XIX, et suiv.*

(22) August., Epist. *V.*

Digitized by Google

auspicatissimum ab Æsculapio deo capiam, qui arcem vestræ Carthaginis indubitabili numine propitius respicit. Ejus dei hymnum græco et latino carmine vobis sic canam, jam illi à me dedicatum. Sum enim non ignotus illius SACRICOLA, *nec recens cultor, nec ingratus* ANTISTES (23).

(F) *Il dépensa presque tout son bien dans ses voyages.*] Ce ne fut point la seule cause de la pauvreté où il tomba; il fit des dépenses beaucoup plus louables : il s'en vanta, du moins, lorsqu'il répondit au reproche qu'on lui avait fait de sa misère : *Ad istum modum desponsus sacris, sumptuum tenuitate contra votum meum retardabar : nam et viriculas patrimonii peregrinationis attriverant impensæ* (24). C'est ainsi qu'il parle, en représentant l'embarras où il se trouvait à Rome, au sujet de sa vocation à la confrérie d'Osiris. Il était hypothéqué à cette mystérieuse congrégation, les promesses étaient données; mais comme on n'a jamais fait rien pour rien, il fallait payer quelque chose pour les cérémonies inaugurales, et il n'avait pas de quoi fournir à cette dépense. Il fallut, pour ainsi dire, qu'il vendît jusqu'à sa chemise : la divinité, qui le pressait, ne lui indiqua point d'autre ressource : *Jamque sæpiculè non sine magnâ turbatione stimulatus, postremò jussus veste ipsâ meâ quamvis parvulâ distractâ suffoientem corrasi summulam, et idipsum præceptum fuerat specialiter. An tu, inquit, si quam rem voluptatis struendæ molireris, laoiniis tuis nequaquàm parceres, nunc tantas cerimonias aditurus impœnitendæ te pauperiei conturis committere* (25)? Alors, il n'attribuait son indigence qu'aux frais de ses voyages; mais dans l'autre rencontre dont j'ai parlé, il dit qu'il avait dépensé beaucoup à faire de bonnes œuvres, à secourir ses amis, à reconnaître les soins de ceux qui l'avaient instruit, à doter les filles de quelques-uns d'eux. Il ajoute qu'il n'aurait pas fait difficulté d'acheter au prix de tout son patrimoine le mépris de son patrimoine : mépris qui est un bien plus considérable que le patrimoine même. C'est parler en philosophe cela. *Si tamen nescis*; c'est ainsi qu'il adresse la parole à son délateur (26), *profiteor mihi ac fratri meo relictum à patre H-S. vicies, paulò secùs; idque à me longâ peregrinatione et diutinis studiis, et crebris liberalitatibus modicè imminutum. Nam et amicorum plerisque opem tuli, et magistris plurimis gratiam retuli, quorumdam etiam filios dote auxi. Neque enim dubitâssem equidem vel universum patrimonium impendere, ut adquirerem mihi quod majus est, contemptum patrimonii.* Il avait fait des réflexions très-solides et très-morales sur la pauvreté (27).

(G) *Une veuve, qui n'était ni jeune ni belle, mais qui avait besoin d'un mari.... le trouva fort à son goût.*] L'accusateur d'Apulée la soutenait âgée de soixante ans (28) : il avait son but; il croyait prouver par-là que la passion qu'elle avait conçue pour l'accusé n'était point naturelle, mais l'effet de quelque charme magique. Apulée fit voir qu'elle n'avait guère plus de quarante ans, et que si elle en avait passé près de quatorze dans l'état de veuve, ce n'avait nullement été par aversion pour le mariage, mais à cause des oppositions de son beau-père : qu'enfin, cet état de continence lui avait ruiné la santé, jusque-là que les médecins et les sages-femmes s'accordèrent à dire qu'il n'y avait point de meilleur remède aux suffocations qui la tourmentaient que le mariage (29). Une femme à qui l'on dit cela, et qui n'a guère de temps à perdre, si elle veut mettre à profit ce qui lui reste d'années de fécondité, n'a nul besoin d'être contrainte par la force des sortiléges à se choisir un époux. Ce fut le raisonnement d'Apulée, et il a beaucoup de force : *Eo scrupulo liberata, cùm à principibus viris in matrimonium peteretur, decrevit sibi diutiùs in viduitate non permanendum. Quippè ut solitudinis tædium perpeti posset, tamen ægritudinem corporis ferre non poterat. Mulier sanctè pudica, tot annis viduitatis sine culpâ, sine fabulâ absuetudine conjugis torpens, et diutino situ visoerum saucia, vitiatis intimis uteri, sæpè ad extremum vitæ*

(23) Apulcius, Florid., *pag.* 361.
(24) *Idem*, Metam., *lib. XI*, *pag.* 278.
(25) *Idem*, *ibid.*
(26) *Idem*, Apol., *pag.* 288.
(27) *Id.*, *ibid.*, *pag.* 285, 286, 287.
(28) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 317, 330.
(29) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 330.

Digitized by Google

discrimen doloribus obortis exanimabatur. Medici cum obstetricibus consentiebant, penuriâ matrimonii morbum quæsitum. Malum in dies augeri, ægritudinem ingravescere : dum ætatis aliquid supersit, nuptiis valetudinem medicandam (30). C'est un malheur pour une femme, que certains procès où il faut dire cent choses en pleine audience, qu'on aimerait mieux cacher, soit que l'infirmité naturelle y ait plus de part que l'infirmité morale, soit qu'elle y ait moins de part (31). Sans ce procès, Apulée se fût bien gardé d'indiquer la cause des maux dont Pudentilla avait été tourmentée pendant son veuvage. Elle y trouvait néanmoins quelque petite douceur : car, puisqu'elle avait tant souffert, c'était une marque qu'elle ne s'était point servie du vrai remède. On n'allégua point aux juges cette conséquence ; mais on assura que cette veuve avait vécu chastement, et qu'il n'avait couru d'elle aucun mauvais bruit. Revenant à son âge, je dis qu'Apulée était sans doute plus jeune qu'elle ; car elle avait un fils qui avait été à Athènes le camarade d'Apulée (32) : mais j'ajoute qu'il ne l'épousa pas sans espérance d'en avoir des enfans. Il le témoigne, lorsqu'il répond au reproche qu'on lui faisait de s'être allé marier à la campagne. Après avoir répondu qu'on avait pris ce parti, afin d'éviter les frais que les noces leur auraient coûté dans la ville, il ajoute que la campagne est un poste beaucoup plus favorable que la ville en matière de fécondité, et que se coucher sur l'herbe, et à l'ombre des ormeaux, et au milieu d'une infinité de productions qui naissent du sein fertile de la terre, ne peut qu'apporter bonheur à de nouveaux mariés qui veulent avoir des enfans. Il eût bien fait de garder cette pensée pour ses *Florida*, je veux dire pour ces déclamations de rhétoricien, où il lâche la bride à toutes les fausses pensées de son imagination. Cet endroit gâte son apologie : il n'est digne, ni des juges à qui il parlait, ni de la cause qu'il plaidait : *Immò si verum velis, uxor ad prolem multò auspicatiùs in villâ quàm in oppido ducitur : in solo uberi, quàm in loco sterili : in agri cespite, quàm in fori silice : mater futura in ipso materno si nubat sinu, in segete adultâ super fœcundam glebam. Vel enim sub ulmo marita cubet in ipso gremio terræ matris inter soboles herbarum, et propagines vitium, et arborum germina* (33). Nous verrons ci-dessous (34), qu'on déclara en pleine audience que Pudentilla n'était point belle, et que son contrat de mariage contenait des clauses qui supposaient qu'elle était encore en âge d'avoir des enfans.

(H) *Sa bonne mine, sa propreté, etc.*] Voici quelques parties de son portrait : *At illa obtutum in me conversa, en, inquit, sanctissimæ Salviæ matris generosa proles. Sed et cætera corporis inexplicabiliter ad regulam congruentia, inenormis proceritas, succulenta gracilitas, rubor temperatus ; flavum et inaffectatum capillitium ; oculi acesii quidem, sed vigiles, et in aspectu micantes prorsùs aquilino, quoquò verum floridi : speciosus et immeditatus incessus* (35). Ses accusateurs lui reprochèrent sa beauté (36), ses beaux cheveux, ses belles dents, son miroir. Sur les deux premiers chefs, il répondit qu'il était fâché que l'accusation fût fausse : *Quòd utinam tam gravia formæ et fœcundiæ crimina verè mihi approbrâsset ! non difficile ei respondissem quod Homericus Alexander Hectori :*

Οὔτι ἀτόβλητ' ἀγλαὰ δῶρα θεῶν ἐρικύδεα δόρπα.
Ὅσσα κεν αὐτοὶ δῶσιν, ἑκὼν δ' οὐκ ἄν τις ἕλοιτο. Ilias. III, vs. 65, 66.

Munera Deûm gloriosissima nequaquàm aspernanda :
Quæ tamen ab ipsis tribui sueta, multis volentibus non obtinguntur.

Hæc ego de formâ respondissem. Præterea, licere etiam philosophis esse vultu liberali. Pythagoram, qui primum sese philosophum nuncupârit, eum sui sæculi excellentissimâ formâ fuisse : item Zenonem.... Sed hæc defossio, ut dixi, aliquammultùm à me remota est : cui, præter formæ me-

(30) *Idem, ibid., pag.* 318.
(31) *Voyez ci-dessus la remarque* (I).
(32) Apulæii Apolog., *pag.* 320.
(33) *Idem, ibid., pag.* 309.
(34) *Dans la remarque* (I).
(35) Metamorphos., *lib. II, pag.* 115. *Voyez aussi lib. I, pag.* 112.
(36) *Accusamus apud te philosophum formosum, et tam græcè quàm latinè, proh nefas ! disertissimum.* Apuleius, Apolog., *pag.* 278.

Digitized by Google

diocritatem, continuatio etiam litterati laboris omnem gratiam corpore deterget, habitudinem tenuat, succum exorbet, colorem oblitterat, vigorem debilitat. Capillus ipse, quem isti aperto mendacio ad lenocinium decoris promissum dixêre, vides quàm non sit amœnus ac delicatus, horrore implexus atquè impeditus, stuppeo tomento assimilis, et inæqualiter hirtus, et globosus, et congestus : prorsus inexnodabilis diutinâ incuriâ, non modò comendi, sed saltem expediendi et discriminandi (37). A l'égard du troisième chef, il ne se défendit point d'avoir envoyé à un ami une poudre qui était propre à bien nettoyer les dents, et d'y avoir joint des vers qui contenaient une description exacte des effets de cette poudre : il soutint que tout le monde, et principalement ceux qui parlaient en public, devaient avoir un soin tout particulier de tenir nette leur bouche. Il eut là un beau champ pour rendre bonne sa cause, et pour tourner en ridicule son adversaire, quoique apparemment il eût donné lieu à la critique, par une trop grande affectation de se distinguer des autres savans. Voilà comment certaines causes sont aisées à défendre, encore qu'on ait un peu de tort : *Vidi ego dudum*, répondit-il (38), *vix risum quosdam tenentes, cùm mundicias oris videlicet orator ille asperè accusaret, et dentifricium tantâ indignatione pronunciaret, quantâ nemo quisquam venenum. Quidni ? crimen haud contemnendum philosophô, nihil in se sordidum sinere, nihil uspiam corporis apertum, immundum pati ac fœculentum : præsertim os, cujus in propatulo et conspicuo usus homini creberrimus : sive ille cuipiam osculum ferat, seu cùm cuiquam sermocinatur, sive in auditorio dissertet, sive in templo preces alleget. Omnem quippè hominis actum sermo præit : qui, ut ait poëta præcipuus, è dentium muro profoiscitur.* Faisons le même jugement de la dernière accusation. Ce n'est pas un crime à un docteur dans quelque faculté que ce soit d'avoir un miroir; mais s'il le consultait trop quand il s'habille, on l'en pourrait critiquer fort justement. Dans le temps d'Apulée, la morale était beaucoup plus rigide qu'aujourd'hui, par rapport à l'extérieur, car il n'ose point convenir qu'il se serve de son miroir. Il soutient qu'il le pourrait faire, et il le prouve par plusieurs raisons philosophiques, qui, pour dire la vérité, sont beaucoup plus ingénieuses que judicieusement placées; mais il nie qu'il consulte son miroir : *Sequitur de speculo longa illa et censoria oratio, de quo pro rei atrocitate penè diruptus est Pudens, clamitans :* Habet speculum philosophus, possidet speculum philosophus. *Ut igitur habere concedam, ne aliquid objecisse te credas, si negâro, non tamen ex eo me accipi necesse est exornari quoque ad speculum solere.... Plurimis rebus possessu careo, usu fruor : quod si neque habere utendi argumentum est, neque non utendi non habere, et speculi non tam possessio culpatur quàm inspectio, illud etiam doceat necesse est quandò et quibus præsentibus in speculum inspexerim, quoniam, ut res est, majus piaculum decernis speculum philosopho, quàm Cereris murdum profano videre* (39).

Voyez l'invective de Juvénal contre l'empereur Othon qui comptait son miroir pour l'une des principales pièces de son équipage de guerre :

Ille tenet speculum pathici gestamen Othonis,
Actoris Aurunci spolium : quo se ille videbat
Armatum, dum jam tolli vexilla jubaret.
Res memoranda novis annalibus atque recenti
Historiâ, speculum civilis sarcina belli (40).

Au reste, il me semble (je n'ose néanmoins l'affirmer,) qu'Apulée avait en vue son procès, lorsqu'il décrivit dans l'une de ses harangues celui d'Apollon et de Marsyas. Il suppose que Marsyas débuta par louer ses cheveux entortillés, sa barbe affreuse, sa poitrine velue; et par reprocher à Apollon une propreté extrême : *Marsyas, quod studiosæ maximum specimen est, non intelligens se deridiculo haberi, priusquàm tibias ocoiperet inflare, prius de se et Apolline quædam deliramenta barbarè effutivit : laudans sese quòd erat et comâ relicinus, et barbâ squallidus, et pectore hirsutus, et arte tibicen, et fortunâ egenus; contra Apollinem, ridiculum dictu, adversis virtutibus culpabat. Quòd Apol-*

(37) Apul., Apolog., *pag.* 276.
(38) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 277.
(39) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 281, 282.
(40) Juvenal., Sat. II, *vs.* 99.

Digitized by Google

lo esset et comâ intonsus, et genis gratus, et corpore glabellus, et arte multiscius, et fortunâ opulentus. . . . Linguâ fatidicâ seu tutè oratione, seu versibus malis, utrobique facundiâ æquipari.... Risêre Musæ, cùm audirent hoc genus crimina, sapienti exoptanda, Apollini objectata (41), *et tibicinem illum certamine superatum, velut ursum bipedem, corio exsecto nudis et laceris visceribus reliquerunt* (42). Notez qu'Apulée assure que son accusateur n'était qu'un gros paysan fort laid : *Mihi istud crede quanquàm terrimum os tuum mininum à Thyestâ tragico demutet, tamen profectò discendi cupidine speculum inviseres, et aliquandò relicto aratro mirarere tot in facie tuâ sulcos rugarum. At ego non mirer, si boni consulis me de isto distortissimo vultu tuo dicere, de moribus tuis multò truculentioribus retiere* (43)?

(I) *On l'accusa de s'être servi de sortiléges, pour s'emparer du cœur de sa femme et de son argent.*] Apulée n'avait pas besoin d'une grande justification par rapport au premier article; car, puisque par des raisons de santé Pudentilla s'était déterminée à un second mariage, avant même que d'avoir vu ce prétendu magicien, la jeunesse, la bonne mine, le beau caquet, l'esprit, et les autres agrémens d'Apulée étaient un charme plus que suffisant à le faire aimer de cette dame. Il eut les occasions les plus favorables de gagner son amitié; car il logea quelque temps chez elle : le fils aîné de Pudentilla le voulut absolument; et ce fut lui qui souhaita qu'il se mariât avec elle, et qui le sollicita à y songer (44). Apulée ménagea finement tous ses avantages, et poussa dans le ridicule, par des traits vifs et agréables, ses accusateurs. « Vous vous » étonnez, *leur disait-il*, qu'une femme se soit remariée après treize ans » de viduité : il est bien plus étonnant » qu'elle ne se soit pas plûs tôt remariée. Vous croyez qu'il a fallu de la » magie pour obliger une veuve de » son âge à se marier avec un jeune » garçon : et au contraire, c'est ce » qui montre que la magie eût été » bien superflue : » *Cur mulier libera tibi nupsit post annos tredecim viduitatis? quasi non magis mirandum sit quòd tot annis non nupserit.... At enim major natu non est juvenem aspernata. Igitur hoc ipsum argumentum est nihil opus magiâ fuisse ut nubere vellet mulier viro, vidua cœlibi, major juniori* (45). Si l'arrêt des juges eût été formé sur la sentence qui fut prononcée en pareil cas à peu près par la mère d'Alexandre-le-Grand, il eût été admirable : Ὁ βασιλεὺς Φίλιππος ἅμα Θετταλὴς γυναικὸς ἀντίαν ἐχούσης καταφαρμακεύσειν αὐτόν· ἐσπούδασεν οὖν ἡ Ὀλυμπιὰς λαβεῖν τὴν ἄνθρωπον ὑποχείριον. Ὡς δὲ εἰς ὄψιν ἦλθοῦσα, τό τ' εἶδος ἀνεπιτήδειος ἰφάνη, καὶ διελέχθη πρὸς αὐτὴν οὐκ ἀγεννῶς οὐδ' ἀσυνέτως. Χειρίσασαν (εἶπεν ἡ Ὀλυμπιὰς) ἐς διαβολὰς σὺ γὰρ ἐν σαυτῇ τὰ φάρμακα ἔχεις (46). *Rex Philippus deperibat Thessalicam quandam mulierem, quæ veneficio eum circumvenisse dicebatur : operam dedit Olympias, ut eam in suam redigeret potestatem : cùm in conspectum ea reginæ venisset, neque forma tantùm videretur egregia, sed et collocuta esset neque abjecté neque imprudenter : « Faces- » sant*, inquit Olympias, *calumniæ : tibi tua in tuipsâ sunt reposita* » *veneficia.* » Voilà pour l'article de la conquête du cœur. L'autre article, qui est celui de l'argent, fait naître quelques soupçons, non pas de magie, mais d'avarice. On a de la peine à croire que ce mariage n'ait pas été un sacrifice à des raisons d'intérêt. Ne condamnons pas néanmoins Apulée sans l'entendre. Il offre de prouver par son contrat de mariage qu'il ne se fit rien donner par Pudentilla; mais qu'il se fit seulement promettre une somme assez modique, en cas qu'il lui survécût, et en cas qu'il vînt des enfans de leur mariage. Il fait voir par plusieurs faits combien sa conduite avait été désintéressée, et combien il était raisonnable qu'il exigeât de sa femme la somme qu'elle lui avait promise. C'est là, qu'en pleine audience, il est obligé de faire des confes-

(41) *Voyez l'application qui est faite de ce passage dans les* Nouvelles de la République des lettres, *septembre* 1685, *article* VII.

(42) Apul., Floridor., *pag.* 341.

(43) *Idem*, Apol., *pag.* 284.

(44) *Idem*, *ibid. pag.* 300.

(45) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 291.

(46) Plutarch., *in Præcept. conjug.*, *pag.* 141, B. *Voyez la remarque* (L) *de l'article* Grandier.

Digitized by Google

sions dont Pudentilla se serait très-bien passée. Il dit qu'elle n'était ni belle ni jeune, ni un sujet qui pût tenter en nulle manière de recourir aux enchantemens, et qu'il ne faudrait pas s'étonner qu'elle eût fait de grands avantages à un homme comme lui : *Quod institui pergam disputare, nullam mihi causam fuisse Pudentillam veneficiis ad nuptias prolectandi. Formam mulieris et ætatem ipsi ultrò improbaverunt, idque mihi vitio dederunt talem uxorem causâ averitiæ concupisse, atque adeò primo dotem in congressu grandem et uberem rapuisse* (47).... *Quanquàm quis omnium vel exiguè rerum peritus culpare auderet, si mulier vidua et mediocri formâ, at non ætate mediocri, nubere volens, longâ dote et molli conditione invitâsset juvenem neque corpore, neque animo, neque fortunâ pœnitendum....?* (48). Il dit que Pontianus fils de Pudentilla ne lui proposa le mariage de sa mère que comme une charge, et comme une action d'ami et de philosophe; je veux dire une action plus convenable à un bon ami de Pontianus, et à un philosophe, que ne serait pas d'attendre un parti où il pût trouver en même temps les richesses et la beauté : *Confidere sese fore ut id onus recipiam, quoniàm non formosa pupilla, sed mediocri facie mater liberorum mihi offeratur. Sin hæc reputans formæ et divitiarum gratiâ me ad aliam conditionem reservarem, neque pro amico neque pro philosopho facturum* (49). Il relève extrêmement les avantages d'une fille sur une veuve. « Une belle fille, *dit-il*, quelque pauvre qu'elle soit, vous apporte une » grosse dot, un cœur tout neuf, la » fleur et les premières épreuves de sa » beauté. C'est avec une grande raison que tous les maris font un si » grand cas de la fleur du pucelage. » Tous les autres biens, qu'une femme leur apporte, sont de telle nature, qu'ils peuvent les lui rendre » s'ils ne veulent point lui avoir de » l'obligation; elle peut les retirer, » elle peut les recouvrer : celui-là » seul ne se peut rendre; il reste toujours au pouvoir du premier époux. » Si vous épousez une veuve, et qu'elle » vous quitte, elle remporte tout ce » qu'elle vous a apporté, vous ne pouvez point vous vanter de retenir » quoi que ce soit qui lui ait appartenu. » Il remarque plusieurs autres inconvéniens des mariages avec des veuves, et il conclut qu'il en aurait coûté bon à Pudentilla, pour se marier, si elle n'avait pas trouvé en lui une humeur de philosophe : *Virgo formosa, etsi sit oppidò pauper, tamen abundè dotata est. Affert quippè ad maritum novam animi indolem, pulchritudinis gratiam, floris rudimentum. Ipsa virginitatis commendatio jure meritoque omnibus maritis acceptissima est. Nam quodcunque aliud in dotem acceperis, potes cùm libuit ne sis beneficio obstrictus omne ut acceperas retribuere; pecuniam renumerare, mancipia restituere, domo demigrare, prædiis cedere. Sola virginitas cùm semel accepta est reddi nequitur : sola apud maritum ex rebus dotalibus remanet. Vidua autem qualis nuptiis venit, talis divortio digreditur. Nihil affert irreposcibile, sed venit jam ab alio præflorata : certè tibi, ad quæ velis, minimè docilis : non minùs suspectans novam domum, quàm ipsa jam ob unum divortium suspectanda : sive illa morte amisit maritum, ut sævi ominis mulier, et infandi conjugii, minimè appetenda; seu repudio digressa est, utramvis habebat culpam mulier : quæ aut tam intolerabilis fuit ut repudiaretur, aut tam insolens, ut repudiaret. Ob hæc et alia viduæ dote auctæ procos sollicitant. Quod Pudentilla quoque in alio marito fecisset, si philosophum spernentem dotis non reperisset* (50).

Il y aurait bien des réflexions à pousser sur ce discours d'Apulée, si l'on n'avait autre chose à faire que cela; mais, quelque pressé que je sois de passer à d'autres articles, je dirai pourtant deux choses : l'une, que ce bien, que l'on ne retire jamais d'entre les mains d'un mari, est fort chimérique : il n'y a ni boulanger ni boucher qui voulût faire crédit de cinq sous sur cette impérissable possession; l'autre, qu'Apulée n'avait pas considéré selon toutes leurs espèces les désavantages des veuves. Il n'a rien dit des veuves qui

(47) Apulaius, Apol., *pag.* 331.
(48) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 332.
(49) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 320.

(50) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 352.

Digitized by Google

n'ont pas eu d'enfans : aussi ne se trouvait-il point dans le cas. Un chanoine de Paris, qui fut embrasser à G. la religion protestante, l'an 1672, eut bientôt démêlé, parmi les femmes qu'il vit au temple, une jeune veuve, riche et bien faite. Il trouva bientôt l'occasion de lui parler, et plus il la vit, plus il connut qu'elle serait bien son fait. Mais comme il n'avait apporté de France que l'embonpoint des personnes de sa profession, et quelques lumières sur les abus du papisme, on le rebuta un peu fièrement. Il me fit confidence de ce rebut, et se plaignit moins du fond même de l'affaire, que des manières (51). Je lui représentai ingénument qu'il avait eu tort de se commettre, vu l'état présent de sa fortune, et la grande volée de la dame. Il m'avoua qu'elle était trop riche pour un homme comme lui ; *mais il faut rabattre beaucoup de ses richesses*, poursuivit-il, *à cause qu'elle n'a point eu d'enfans : cela seul y fait une brèche de trente ou quarante mille livres. Sans la présomption qu'elle est stérile, je l'estimerais d'autant un meilleur parti que je ne fais, vu surtout que mon frère unique n'a point d'héritiers, et que ma famille court risque de périr, si je ne laisse postérité.* Je ne voulus point entrer en dispute avec un homme qui avait examiné si précisément cette matière : je lui en laissai toutes les compensations et les évaluations. Je me contentai de croire que l'envie de ne laisser point périr sa race avait été pour lui une vive source de lumières.

(K) *On trouve dans son apologie des exemples des plus honteux artifices qu'un calomniateur mette en jeu.*] J'en produirai un seulement, afin qu'on voie que, dans tous les siècles, l'esprit de la calomnie a été de forger des preuves par des lambeaux, ou par des extraits infidèles de ce que quelqu'un a dit ou écrit. Les accusateurs d'Apulée, pour le convaincre de magie, alléguèrent une lettre que sa femme avait écrite pendant qu'il la recherchait. Ils soutinrent qu'elle avait avoué dans cette lettre qu'Apulée était magicien, et qu'il l'avait ensorcelée. Il ne leur était pas difficile de faire accroire qu'elle avait écrit cela ; car ils ne lisaient que certains mots de sa lettre, détachés de ce qui les précédait et de ce qui les suivait : et personne ne les pressait de lire tout. Apulée les couvrit enfin de honte, en faisant lire tout le passage de la lettre de Pudentilla. Il parut que bien loin de se plaindre d'Apulée, elle le justifiait, et se moquait finement des accusateurs. Voyez ses paroles, vous y trouverez que les mêmes termes précisément peuvent être, ou l'accusation, ou la justification d'Apulée, selon qu'on les détache de ce qui précède, ou qu'on ne les en détache pas : Βουλομένην γάρ με δι' ἃς εἶπον αἰτίας γαμηθῆναι, αὐτὸς τοῦτον ἔπεισας ἀντὶ πάντων αἱρεῖσθαι, θαυμάζων τὸν ἄνδρα, καὶ σπουδάζων αὐτὸν οἰκεῖον ἡμῖν δι' ἐμοῦ ποιῆσαι. Νῦν δὲ ὡς μοχθηρὸν ἡμᾶς κακοῦθές τε ἀναπείθουσιν, αἰσχύνῃ ἐπίνευτο Ἀπουλήϊος μάγος, καὶ ἐγὼ μεμάγευμαι ὑπ' αὐτοῦ. Ναὶ ἐρῶ Καὶ ἦλθετε νῦν πρὸς ἐμὲ, ἕως ἔτι σωφρονῶ. *Cùm enim vellem nubere propter eas causas, quas dixi, tu ipse persuasisti mihi, ut hunc præ omnibus eligerem, admirans virum, et cupiens reddere eum nobis familiarem meâ operâ. Nunc verò cùm nefarii et maligni vos sollicitant, Apuleius repentè magus factus est, et ego incantata sum ab eo. Certè amo eum. Venite nunc ad me, donec adhuc sum compos mentis* (52). Il exagéra comme il faut cette sorte de fourberie. Ses paroles sont dignes d'être gravées en lettres d'or en mille lieux, pour étonner, s'il est possible, les calomniateurs qui, en tout pays et en tout siècle, se servent de semblables infidélités : *Multa sunt*, dit-il (53), *quæ sola prolata calumniæ possunt videri obnoxia. Cujavis oratio insimulari potest, si ea quæ ex prioribus nexa sunt principio sui defraudentur, si quædam ex ordine scriptorum ad libidinem supprimantur, si quæ simulationis causâ dicta sunt, alseverantis pronunciatione quàm exprobrantis legantur?*

(L) *Les païens ont dit qu'il avait fait un grand nombre de miracles.*] On aurait de la peine à croire que cela eût été dit, si des gens dignes de foi

(51) *Il n'en parlait jamais sans dire*, est modus in rebus.

(52) Apul., Apoleg., pag. 326.

(53) *Idem, ibid.*

Digitized by Google

ne l'attestaient ; mais nous voyons que cette impertinence des païens était tellement prônée au siècle de saint Augustin, qu'on pria ce grand prélat de la réfuter : *Precator accesserim ut ad ea vigilantiùs respondere digneris, in quibus nihil amplius Dominum quàm alii homines facere potuerunt, fecisse vel gessisse mentiuntur. Apollonium siquidem suum nobis et Apuleium aliosque magicæ artis homines in medium proferunt, quorum majora contendunt extitisse miracula* (54). Saint Augustin se contenta de répondre que si Apulée avait été un si puissant magicien, il n'eût point vécu, avec l'ambition qui le possédait, dans une condition aussi petite que l'avait été la sienne ; que, d'ailleurs, il s'est défendu de la magie comme d'un grand crime (55). On parlait de ses prétendus miracles long-temps avant saint Augustin; car Lactance s'étonne que l'auteur qu'il a refuté n'eût pas joint Apulée à Apollonius de Tyane : *Voluit ostendere Apollonium vel paria, vel etiam majora fecisse. Mirum quod Apuleium prætermisit cujus solent et multa et mira memorari* (56). Apulée a eu le destin de bien d'autres gens : on n'a parlé de ses miracles qu'après sa mort; ses accusateurs ne lui objectèrent que des vétilles, ou prouvèrent le plus mal du monde ce qui pouvait avoir l'apparence de sortilége. Mais je ne sais comment accorder saint Augustin avec Apulée. L'un dit qu'Apulée ne put jamais parvenir à aucune charge de judicature : *ad aliquam judiciariam reipublicæ potestatem* (57) ; l'autre se vante d'occuper le poste que son père avait occupé ; son père, dis-je, qui avait passé par toutes les charges de sa patrie : *In quâ coloniâ patrem habui loco principe duumviralem cunctis honoribus perfectum. Cujus ego* LOCUM *in eâ repub. exindè ut participare* CURIAM *cœpi nequaquàm degener pari spero honore et existimatione tueor* (58).

(54) Marcellinus ad Augustin., Epist. IV, *inter* Epist. Augustini. *Voyez aussi* la lettre XLIX de Saint Augustin, *pag.* 208.

(55) Augustinus, Epist. V.

(56) Lactant., Divin. Institut., *lib. V, cap. III. Voyez aussi* saint Jérome sur le psaume LXXXI.

(57) Augustinus, Epist. V.

(58) Apul., Apolog., *pag.* 289.

(M) *M. Moréri a entrevu qu'il n'était point l'inventeur de son Ane d'or.*] Rapportons premièrement ses paroles. *La métamorphose de l'âne d'or* « est une paraphrase de ce qu'il avait » pris dans Lucien, comme celui-ci » l'avait tirée de Lucius de Patras, » dont parle Photius..... Il y a même apparence qu'Apulée tira de sa » source même le sujet de la fable » qu'il a accommodée à sa façon ; car » il savait très-bien la langue grecque » et la latine. » Pour bien juger si M. Moréri mérite d'être critiqué, il faut comparer avec ce qu'il vient de dire le passage de Vossius qui lui a servi d'original : *De ætate* Lucii Patrensis *non liquet, nisi quod antiquior credatur Luciano, quippè qui indè compilâsse videatur Lucium seu Asinum suum, uti ex Luciano postea Asinum suum aureum exscripsit Appuleius. Nisi is potiùs ex eodem Lucii fonte sua hausit, et hoc sanè verisimilius est. Nempè ut Lucium in epitomen redegit Lucianus, ità paraphrasin Lucii scripsit Appuleius, sed ille græcè, hic latinè* (59). Il est clair que M. Moréri n'a pas entendu la pensée de Vossius, et qu'il ne devait pas dire que l'ouvrage d'Apulée est la paraphrase de celui de Lucien. Il devait dire que Lucius de Patras avait été abrégé par Lucien, et paraphrasé par Apulée. Le raisonnement que M. Moréri enferme dans ces paroles, *car il savait très-bien la langue grecque et la latine*, ne vaut rien du tout. Mettez en forme ce raisonnement, vous y trouverez cet enthymème : *Il savait très-bien la langue grecque et la latine : donc il a tiré de sa source même le sujet de cette fable qu'il a accommodée à sa façon ;* c'est-à-dire, *donc il n'a pas paraphrasé Lucien, mais Lucius de Patras.* Cet enthymème est ridicule; il ne faut pas moins savoir la langue grecque pour se servir de Lucien, que pour se servir de Lucius; et il ne sert de rien de savoir la langue latine, pour *accommoder à sa façon* un sujet emprunté de Lucius. M. de la Fontaine ne peut-il pas accommoder à sa façon un conte d'Ouville ? Il serait d'un plus grand usage qu'on ne pense de critiquer la fausse logique des auteurs. Les jeunes gens,

(59) Vossius, de Hist. græc., *pag.* 517, 518.

Digitized by Google

qui sont nés pour composer, profiteraient beaucoup de bonne heure à une telle critique.

(N) *Quelques païens ont parlé de son roman avec mépris.*] Je n'en veux point d'autre preuve que la lettre où l'empereur Sévère se plaint au sénat des honneurs qu'on avait rendus à Clodius Albinus. On lui avait donné entre autres louanges celle de savant. L'empereur ne pouvait souffrir qu'une telle louange eût été donnée à un homme qui s'était uniquement rempli l'esprit des contes et des rapsodies d'Apulée : *Major fuit dolor quòd illum pro litterato laudandum plerique duxistis, quùm ille nœniis quibusdam amilibus occupatus inter Milesias punicas Apuleii sui, et ludiera litteraria collocesceret* (60). Macrobe a renvoyé aux nourrices tous les romans semblables à l'Ane d'or d'Apulée : *Vel argumenta fictis casibus amatorum referta quibus vel multùm se arbiter exercuit, vel Apuleium nonnunquàm lusisse miramur. Hoc totum fabularum genus quod solas aurium delicias profitetur, è sacrario suo in nutricum cunas sapientiæ tractatus eliminat* (61).

(O) *Il avait été extrêmement laborieux.*] Voyez ce qu'il dit lui-même, quand il répond à son adversaire, sur le chapitre de l'éloquence : *De eloquentiâ verò, si qua mihi fuisset, neque mirum neque invidiosum deberet videri, si ab incunte ævo unis studiis litterarum ex summis viribus deditus, omnibus aliis spretis voluptatibus, ad hoc ævi, haud sciam anne super omnes homines impenso labore, diuque noctuque, cum despectu et dispendio bonæ valetudinis, eam quæsissem* (62).

(P) *Il avait composé plusieurs livres.*] Voyez la dissertation *de Vitâ et Scriptis Apuleii*, que Wower a mise à la tête de son édition, et que M. Fleuri, scoliaste daupbin, a fait imprimer à la tête de la sienne. On peut dire qu'Apulée était un génie universel : il y a peu de sujets qu'il n'ait maniés. Il a traduit le *Phédon de Platon*, et l'*Arithmétique de Nicomachus* : il a écrit *de Republicâ*, *de Numeris*, *de Musicâ* ; on cite ses *Questions de table*, ses *Lettres à Cérellia*, qui étaient un peu bien libres ; ses *Proverbes*, son *Hermagoras*, ses *Ludicra*. Il parle lui-même de ce dernier. *Legerunt*, dit-il (63), *è* Ludicris *meis epistolium de dentifricio, versibus scriptum.* Nous avons encore son *Ane d'or*, en onze livres, son *Apologie*, ses Traités *de Philosophiâ naturali*, *de Philosophiâ morali*, *de Syllogismo categorico*, *de Deo Socratis*, *de Mundo*, et ses *Florida*. Quant à ses *Lettres à Cérellia*, je ne veux point omettre la pensée d'un savant critique (64). Il croit que le nom de Cicéron doit être inséré dans le passage d'Ausone où il est parlé de ces lettres ; car c'est à Cicéron qu'on a reproché d'avoir eu des liaisons peu louables avec Cérellia, et de lui avoir écrit trop librement. Sur ce pied-là, il faut lire ainsi dans Ausone : *Esse Apuleium in vitâ philosophum, in epigrammatis amatorem, Ciceronis in præceptis omnibus exstare severitatem, in epistolis ad Cærelliam subesse petulantiam.*

(Q) *Plusieurs critiques ont publié des notes sur Apulée.*] Philippe Beroalde en publia de fort amples sur l'Ane d'or, à Venise, *in-folio*, l'an 1504, qui ont été réimprimées plusieurs fois in-8°., à Paris et en d'autres lieux. Godescalc Stewechius, Pierre Colvius, Jean Wower, etc. ont travaillé sur toutes les œuvres d'Apulée. Priceus a publié à part l'Ane d'or et l'Apologie, avec quantité d'observations (65). Les notes de Casaubon, et celles de Scipion Gentilis, sur l'Apologie, sont estimées. Celles-là parurent l'an 1594 ; et celles-ci l'an 1607. La meilleure édition du livre *de Mundo* est celle de Leyde, en 1591, in-8°. Nous la devons à Bonaventure Vulcanius. Disons, en passant, que ce traité-là n'est presque que la traduction d'un pareil ouvrage attribué à Aristote. Le livre *de Deo Socratis* a paru avec les notes de Josias Mercerus (66). L'auteur que je cite vous instruira plus amplement

(60) Jul. Capitolin., *in* Clodio Albino, *cap. XII.*

(61) Macrobius, Saturnalium *lib. I, cap. II.*

(62) Apul., *in* Apolog., *pag.* 276.

(63) *Idem, ibid.*

(64) Fredericus Gronov., in Auson. Cent. Nuptial., *in editione Ausonii, Amstelodami, anno* 1671, *pag.* 516.

(65) *L'Apologie, à Paris, en* 1635, in-4°., l'Ane d'or, *à Gouda, en* 1650, in-8°.

(66) *A Paris ; en* 1624, *in*-12.

Digitized by Google

de ce qui regarde les éditions d'Apulée (67). Il n'a point parlé en particulier de celle de Bâle, *apud Henricum Petri*, en 1560, en trois volumes in-8°.; ni de celle de la même ville, *apud Sebastianum Henric. Petri*, en 1620, en deux volumes in-8°.; ni de celle de Lyon, en 1614, en deux volumes in-8°., qui ressemble parfaitement à celle de Leide, dont il articule toutes les pièces, et qu'il met à l'an 1614. Je ne sais s'il n'aurait point pris le *Lugdunum* de France pour le *Lugdunum Batavorum*.

(R) *Je ne sache point d'autres traductions françaises de l'Ane d'or, qu'en vieux gaulois.*] Jean Louveau, si je ne me trompe, est l'auteur de la première; la Croix du Maine en fait mention sans marquer l'année qu'elle parut (68). Il se contente de dire qu'elle fut imprimée à Lyon. Elle fut réimprimée à Paris, par Claude Micar, l'an 1584. Un certain J. de Montlyard a donné une traduction de ce même livre, avec un commentaire. Les deux éditions que j'en ai vues sont, l'une *jouxte la copie imprimée* à Paris, chez Abel l'Angelier, 1612; l'autre, à Paris, chez Samuel Thiboust, 1623. La préface est assez longue, et contient la critique de plusieurs fautes de Jean Louveau.

Au reste, je viens de m'apercevoir que la Croix du Maine, et du Verdier Vau-Privas ont parlé d'une traduction qui pourrait bien être antérieure à celle de Jean Louveau. Ils disent que Georges de la Bouthière, ou de la Boutière, natif d'Autun, a mis en français la Métamorphose ou l'Ane d'or d'Apulée (69). L'un dit que cette version fut imprimée *à Lyon, par Jean de Tournes et Guillaume Gazeau, l'an* 1553; l'autre, qu'elle fut imprimée *par Jean de Tournes*, 5516 (70). Il y a une faute d'impression dans cette dernière date; et il est assez apparent que, pour remettre les chiffres dans leur bon ordre, il faut lire 1556. Or, comme le même bibliothécaire a dit que la traduction de Jean Louveau fut imprimée l'an 1558 (71), on a lieu de supposer qu'elle fut postérieure à celle de Georges de la Bouthière.

Depuis la première édition de ce dictionnaire, il a paru à Paris une traduction d'une partie de l'Ane d'or. Le Journal des Savans, du 9 janvier 1696, en fait mention. M. le baron des Coutures publia, avec des notes, en 1698, sa version française du Traité *de Deo Socratis*.

(S) *On a raison de prendre ce livre pour une satire continuelle des désordres dont les magiciens, les prêtres, etc., remplissaient alors le monde.*] Voici ce que je trouve dans les notes de M. Fleuri : *Tota porrò hæc Metamorphosis Apuleiana, et stylo, et sententiâ, satyricon est perpetuum* (*ut rectè observavit Barthius, Advers. l.* 51, *cap.* 11,) *in quo magica deliria, sacrificulorum scelera, adulterorum crimina, furum et latronum impunitæ factiones, palàm differuntur* (72). Il ajoute que les chercheurs de la pierre philosophale y prétendent trouver les mystères du grand œuvre. Un homme qui s'en voudrait donner la peine, et qui aurait la capacité requise (il faudrait qu'il en eût beaucoup), pourrait faire sur ce roman un commentaire fort curieux et fort instructif, et où l'on apprendrait bien des choses que les commentaires précédens, quelque bons qu'ils puissent être d'ailleurs, n'ont point dites. Il y a quelques endroits fort sales dans ce livre d'Apulée. On croit que l'auteur y a mis quelques épisodes de son invention, et entre autres celui de Psyché : *Horum certè noster ità imitator fuit, ut è suo penu innumerabilia protulerit, atque inter cætera venustissimum illud Psyches Ἔκστασιν* (73). Cet épisode a fourni, de nos jours, la matière d'une excellente pièce de théâtre à Molière, et d'un fort joli roman à M. de la Fontaine.

(67) Joh. Albertus Fabricius, *in* Bibliothecâ latinâ, *pag.* 135 *et seq.*

(68) La Croix du Maine, Bibliothèque française, *pag.* 238.

(69) La Croix du Maine, *pag.* 118; du Verdier, *pag.* 448.

(70) Du Verdier, Bibliothèque française, *pag.* 448.

(71) *Là même, pag.* 716.

(72) Julius Floridus, Comment. *ad asinum Delphini in* Apuleium.

(73) *Idem, ibid., pag.* 2.

AQUÆUS (ÉTIENNE) en Français *de l'Aigue* (A), seigneur de

Digitized by Google

Beauvais en Berri (a), son pays natal, se fit estimer par ses actions militaires, et par ses écrits (B), sous le règne de François Ier. Ce n'est pas que son *Commentaire sur Pline*, qui est le meilleur de ses ouvrages, soit au fond fort bon (C); mais c'était beaucoup, en ce temps-là, qu'un gentilhomme en pût faire autant. Ce Commentaire fut imprimé l'an 1530. Le père Hardouin (D) n'a pas bien su cette date *.

(a) Du Verdier, Bibliothéque française, *pag.* 278.

* Le Monnoie, dans ses remarques sur la Croix du Maine, fait mourir Aquæus en 1533 : Leclerc dit 1537.

(A) *Il s'appelait en français de l'Aigue.*] C'est ainsi que les Gascons appellent l'eau. Cet auteur se nomme Étienne de l'Aigue dict Beaulnois *, à la tête de sa traduction de César, à l'édition dont je me sers, qui est celle de Paris, chez Pierre Gaultier, en 1546, *in*-12.

(B) *Il s'est fait estimer par ses actions militaires, et par ses écrits.*] Voici l'éloge que le Pere Hardouin lui donne : *Vir nobilis in primis, ac militiâ quoque exactâ egregiè sordidus* (1). Les ouvrages qu'il publia sont : *Singulier traité, contenant la propriété des tortues, escargots, grenouilles, et artichauts*, à Lyon, *in*-8°. (2); *Les Commentaires de Jules César de la guerre des Romains, et autres expéditions militaires par lui faictes es Gaules et en Afrique*, à Paris, 1531, *in-folio*. Du Verdier cite cette édition (3). La Croix du Maine parle de celle de Paris, chez les Angeliers, en 1539 (4), mais non pas de celle dont j'ai parlé ci-dessus dans la remarque (A). Nous allons parler de son Commentaire sur Pline.

(C) *Son Commentaire sur Pline... n'est pas au fond fort bon.*] Il est plus considérable par sa grosseur que par la science qu'il contient. L'auteur ne corrige qu'en plagiaire, et saute presque tous les endroits difficiles. C'est le jugement qu'en porte le père Hardouin. *Commentarios*, dit-il (5), *scripsit in omnes Plinii libros : sed mole magis quàm eruditione insignes. Nec verò emendationes ullas habet, quàm quas à Rhenano mutuatus est : et ea ferè in quibus salebrarum est aliquid aut ambagis, solet is ceu foveam, securus prætergredi.* Il tomba dans le défaut de plusieurs autres écrivains : il s'accommoda du bien d'autrui, sans nommer son bienfaiteur ; et il ne le nomma, que lorsqu'il voulut le censurer. Rhénanus ne se tut pas en cette rencontre * : voici ce qu'il écrivit à un médecin du cardinal de Mayence : *Hoc mirum, quòd quum ex meis castigationibus nonnihil sit adjutus, nusquàm tamen mei mentionem facit, nisi quoties vult reprehendere* (6). Le jugement général qu'il fait de ce livre-là mérite d'être rapporté : *In primis ipsum volumen non est exiguum, ex variis congestum autoribus, quod usui pauperculis esse possit, qui non habent bibliothecam instructam, putà Aristotelem et Albertum de Animalibus, Raphaelem Volaterranum, ex quo integra fermè capita autor transcripsit bonâ fide, hoc est, unà cum ipsis mendis ne syllabâ quidem mutatâ, Cælium Rhodiginum, Columellam etiam, Palladiumque, et similes scriptores. Nam hoc præcipuè habet studio, citare testimonia autorum qui eum Plinio faciunt, de verbis ipsis minimùm sollicitus, quòd illi penitùs puerile videtur. In-summâ liber talis est, qui si non magnoperè juvet, excitet tamen litteras, et Plinium ipsum vulgo fortassis commendet, quæ mihi res in primis grata est* (7).

(D) *Le père Hardouin n'a pas bien*

* Leclerc présume que *Beaulnois* a été mis par faute d'impression, au lieu de *Beaulvois* ou *Beauvois*, l'auteur écrivant ainsi indifféremment le nom de sa seigneurie.

(1) Hardouinus, *præfat.*, *in* Plinium.

(2) Du Verdier, Bibliothéque française, *pag.* 278. La Croix du Maine *marque l'édition de Paris, en* 1530.

(3) Du Verdier, Bibliothéque française, *pag.* 278.

(4) La Croix du Maine, Bibliothéque française, *pag.* 76.

(5) Harduinus, *Præfat.*, *in* Plinium.

* Sa lettre, dit Leclerc, est du mois de mars 1531 (1532 à notre calcul).

(6) *Voyez* la lettre de la Centuria Epistolarum Philologicarum, *publiée par* Goldast, *pag.* 196, *édition de* 1674.

(7) *Ibidem*

Digitized by Google

su la date de l'édition du Commentaire d'Aquæus sur Pline.] Il remarque que Sigismond Gelenius publia un volume de corrections sur Pline, l'an 1535, et que, l'année suivante, Béatus Rhénanus fit paraître son travail sur le même auteur; et qu'au bout de quatre ans notre Aquæus fit imprimer son Commentaire (8). Il faudrait donc qu'il l'eût publié l'an 1540. Or il est certain qu'il le publia en 1530. Je m'imagine que le père Hardouin s'est abusé, pour n'avoir pas su que Gelenius travailla deux fois sur Pline, avant l'édition de 1535 (9). Il se peut faire que le livre d'Aquæus soit postérieur de cinq ans aux premières corrections de Gelenius.

(8) Hardouinus, *Præfat.*, *in* Plinium.

(9) *Voyez la* lettre LXIX *du* XXXe. *livre d'*Érasme, *pag.* 1957.

AQUAVIVA (André-Matthieu), duc d'Atri, dans le royaume de Naples, et fils de Jules Aquaviva, comte de Conversano (A), ajouta à l'éclat de sa naissance une érudition qui le rendit très-illustre, vers la fin du XVe. siècle, et au commencement du XVIe. Il ne se contenta pas d'étudier, et de se familiariser avec les savans; il se mêla aussi de faire des livres, et il s'en tira honorablement, comme il paraît par l'ouvrage qu'il intitula *L'Encyclopédie*, et par un autre, où il traite *de la Vertu morale* (B). Il fit aussi un livre *de Re Equestri*. Mais avant que de s'appliquer aux lettres avec tant d'ardeur, il avait donné au métier des armes tout ce que sa naissance pouvait exiger de lui; et il s'y était signalé, encore que la fortune lui eût été fort contraire. Il s'était trouvé deux fois à des batailles perdues, et y avait été blessé et fait prisonnier. L'étude le consola dans sa prison, et il fut assez heureux pour obtenir sa liberté de Ferdinand roi d'Aragon, lorsque Gonsalve, surnommé le grand capitaine, le voulait envoyer en Espagne, avec les autres prisonniers. Depuis ce temps-là, il jouit tranquillement des douceurs de la vie privée, au milieu des livres, et de la conversation des hommes de lettres, dont il se vit fort loué et fort honoré (C). Il inspira la même ardeur pour l'étude à son frère Bellisaire, qui devint lui aussi auteur (D). Notre Aquaviva aurait été plus heureux, s'il eût été un peu meilleur économe; mais pour avoir fait trop de dépenses, pendant plusieurs années, il se trouva enfin incapable d'en faire assez. Il mourut à Conversano, âgé de soixante-douze ans, lorsque les troupes de France, sous la conduite de Lautrec, ravageaient la Pouille (*a*); c'est-à-dire, l'an 1528.

(*a*) *Ex* Jovii Elog. doctor. Vir., *cap. LXIII.*

(A) *Il était fils de Jules* Aquaviva, *comte de Conversano.*] Ce comte se distingua en plusieurs rencontres par sa valeur, et il commandait l'armée de Naples, lorsqu'il fut tué dans une escarmouche, pendant que les Turcs assiégeaient Otrante, l'an 1480 (1). Son fils, dont nous parlons dans cet article, fut inconsolable de cette perte assez long-temps (2).

(B) *Il a fait un ouvrage où il traite de la vertu morale.*] Il semble que Paul Jove veuille dire que c'était un *commentaire sur le traité de Plutarque de la vertu morale*; et c'est ainsi que l'auteur moderne des notes sur les poésies latines de Sannazar l'a entendu : *Librum nempè nobilem cui* Encyclopædia *nomen, itemque Com-*

(1) *Voyez* l'Histoire de Mahomet II, *par* Guillet, *tom. II, pag.* 373.

(2) *Voyez les vers que* Marulle *lui adressa*, Epigramm., *lib. I, pag.* 16.

Digitized by Google

mentarium in Plutarchum de virtute morali (3); mais je n'ai point trouvé assez de clarté dans les expressions de Paul Jove, pour oser me déterminer à ce sens-là : j'ai mieux aimé me tenir dans une idée plus vague. Voici le latin de cet auteur : *Nemo ex his qui illustribus orti familiis ætate nostrâ claruerunt..... Andreâ Matthæo Aquavivio... se lucubrantius optimis disciplinis exornavit; ut præclarè constat eo libro nobili pariter ac erudito qui Encyclopædia inscribitur, et de morali virtute Plutarchi plenior liber subtili et copioso commentario persimilis ostendit* (4). Cela semble signifier une paraphrase fort travaillée de ce traité de Plutarque.

Depuis la première édition de ce Dictionnaire j'ai eu occasion de découvrir que Paul Jove s'est mal exprimé; car voici le titre de l'ouvrage de notre Aquaviva, dans l'édition de Naples en 1526, *in-folio* : *Commentarii in translationem libelli Plutarchi Chæronei de virtute morali... liber primus.* Le titre de l'édition d'Allemagne, en 1609, *in-4°*, est plus long : *Illustrium et exquisitissimarum disputationum libri quatuor : quibus omnes divinæ et humanæ sapientiæ, præsertim animi moderatricis, musicæ atque astrologiæ arcana in Plutarchi Chæronei de virtute morali præceptionibus recondita summo ingenii acumine retecta patefiunt, et figuris suo quæque illustrantur, etc.* Le Toppi, dont j'emprunte ceci (5), ni Léonard Nicodemo, ne font aucune mention de l'ouvrage intitulé *Encyclopædia.*

(C). *Il fut fort loué et fort honoré des hommes de lettres.*] Alexander ab Alexandro lui dédia ses *Jours géniaux*. Pontanus lui dédia son Ier. livre *de Rebus cœlestibus*, et son traité *de Magnanimitate*. Sannazar l'a loué délicatement sur ce qu'il était, comme on l'a dit depuis de M. de Montausier,

Favori de Pallas, quelque nom qu'on lui donne,
Ou celui de Minerve, ou celui de Bellone.

Voyez la dernière élégie du IIe. livre sur la fin, et la IIe. Épigramme du IIe. livre. Pour ce qui est de l'Épigramme XLIV du même livre, je doute qu'elle soit à la louange de notre Aquaviva, comme l'a cru l'auteur des Notes sur Sannazar (6) : elle s'adresse *ad Neritinorum Ducem* qui, selon le témoignage de Paul Jove, était Bellisaire Aquaviva, frère d'André-Matthieu. La Ire. Élégie du IIIe. livre ne se rapporte point non plus, ce me semble, à ce dernier; mais à Jules Aquaviva son père. Voyez dans l'auteur que je cite le nom de plusieurs écrivains qui ont célébré notre André-Matthieu (7).

(D). *Son frère Bellisaire devint aussi auteur.*] Il fit un traité *de Venatione*, qu'il dédia à André-Matthieu son frère; un autre, *de Aucupio*; un autre, *de Principum liberis educandis*; un autre, *de Re militari*; et un autre, *de singulari Certamine.* Ces ouvrages, imprimés premièrement à Naples, *in-folio*, l'an 1519, furent réimprimés à Bâle, *in-8°*, l'an 1578, par les soins de Leonclaw, avec le Manuel palæologue de l'éducation royale.

(3) Notæ ad Sann. Elegias, *pag.* 188, *edit. Amstel.*, *an.* 1689.

(4) Paul. Jovius, Elog., *cap. LXIII*, *pag.* 198.

(5) Toppi, Bibliot. Napolet., *pag.* 14.

(6) Notæ in Sannaz., *pag.* 188.

(7) Nicodemo, Addit. alla Bibliot. Napolet., *pag.* 11, 12.

AQUIN (Philippe d') en latin *Aquinas* ou *Aquinius*, s'est acquis beaucoup de réputation par la connaissance de l'hébreu, qu'il enseignait à Paris sous le règne de Louis XIII, et par les ouvrages qu'il publia (A). Il était originaire d'Aquino, dans le royaume de Naples (*a*), et de là venait son nom; mais il était né dans le pays d'Avignon *. Il se convertit du judaïsme, et il eut une pension du clergé de Fran-

(*a*) *Je ne sais cela que par ouï-dire.*

* Leclerc dit qu'il naquit à Carpentras. Son nom était Rabbi Mardocai. Chassé de la synagogue d'Avignon en 1610, à cause de son penchant au christianisme, il se réfugia dans le royaume de Naples, et se fit baptiser à Aquino. En ayant pris le nom il en changea la terminaison lorsqu'il vint en France quelques années après. Il y est mort vers 1650.

Digitized by Google

ce (*b*). Il est fait mention de lui dans le procès du maréchal d'Ancre (B). Siméon de Muis lui a donné bien des louanges (C): Valérien de Flavigni, au contraire, en a dit du mal (D). Il y a eu un Louis Henri d'Aquin, contemporain de celui-là, et fort versé comme lui dans les langues orientales. Je ne sais s'il était son fils * ou son frère (*c*). Il traduisit quelque chose d'hébreu en latin (E). Il avait aussi été juif, et il fut aussi pensionnaire du clergé. Antoine d'Aquin, qui a été premier médecin de Louis XIV, était petit-fils de Philippe.

(*b*) *Voyez l'épître dédicatoire de son* Interprétation de l'Arbre de la Cabale.

* Leclerc dit qu'il était son fils. Né en 1600, il fut père d'Antoine.

(*c*) M. Colomiés *croit qu'il était son fils.*

(A) *Il s'est acquis beaucoup de réputation par les ouvrages qu'il publia.*] En voici la liste : *Dictionarium Hebræo-Chaldæo-Thalmudico-Rabbinicum*, imprimé à Paris, l'an 1629, *in-folio*. *Les Racines de la Langue Sainte, ad formam Cubi Hutteriani*, à Paris, en 1620, *in-16*; la traduction en italien des *Apophthegmes des anciens docteurs de l'église judaïque*, recueillis par le rabbin Siméon, fils de Gamaliel; l'*Exposition des treize * manières dont les anciens rabbins se sont servis pour expliquer le Pentateuque* (1); l'*Interprétation de l'Arbre de la Cabale, enrichi de sa figure tirée des anciens auteurs hébreux*, à Paris, aux dépens de l'auteur, en 1625, *in-8°*.; *Discours du Tabernacle et du Camp des Israëlites*, à Paris, chez Th. Blaise, *en* 1623, *in-4°*; *Explications littérales, allégoriques et morales du tabernacle que Dieu ordonna à Moïse, des habits des prêtres, et de la façon qu'on consultait le Rational en la loi ancienne, ensemble de la forme des sacrifices judaïques; le tout curieusement recueilli et fidèlement traduit des plus savans et anciens auteurs hébreux : avec un discours du Camp des Israëlites, et la description des pierreries du Rational du grand prestre ajoutés à la fin pour la seconde édition revue par l'auteur*, à Paris, aux dépens de l'auteur en 1624, *in-4°*; *Bechinas Olam, ou l'Examen du monde, de Rabi Jacob; sentences morales des anciens Hébreux, et les treize modes desquels ils se servaient pour interpréter la Bible*, à Paris, chez Jean Lacquehay, en 1629, *in-8°*; *Phil. Aquinatis, hebraïcæ linguæ profess. Lachrymæ in obitum illustriss. cardinalis de Berulle, Parisiis, apud Joannem Bessin*, 1629, *in-8°*.

(B) *Il est fait mention de lui dans le procès du maréchal d'Ancre.*] La chose est trop singulière, pour ne devoir pas être rapportée : « Item, est » vérifié par informations, mesme » par la déposition de Philippes Dac» quin, ci-devant juif, et aujour» d'hui chrétien, lequel Conchine et » sa femme ont mandé à Moulins, » où estoit iceluy Dacquin, chez le » lieutenant criminel (2), que Con» chine et sa femme se sont aides » de la cabale et des livres des juifs. » Estant à noter ce qu'a déposé ce » Dacquin, que Conchine, en la pré» sence de sa femme, auroit osté un » pot de chambre pour l'impureté, » et emporté hors l'image du cruci» fix, de peur d'empeschement à » l'effet que Conchine et sa femme » prétendoient tirer de la lecture de » quelques versets du psalme 51 *Mi*» *serere mei* en hebrieu : laquelle lec» ture ils vouloient faire faire par » Dacquin en la forme qu'elle leur » avoit esté faite quelquefois par Mon» talto. »

(C) *Siméon de Muis lui a donné bien des louanges.*] Voici ce qu'il dit sur le verset 14 du psaume XXXV : *Cum hic hærerem dubius, Philippus Aquinas, è judæo christianus, vir rarte et exquisitissimæ in hebraïcis*

* Leclerc remarque que ce livre, écrit en latin, ne fut pas, comme le dit le père Lelong dans sa *Bibliotheca sacra*, publié sous le nom du père Arnoux, confesseur de Louis XIII, mais dédié à ce jésuite.

(1) *Imprimée à Paris, l'an* 1620, *in-4°*.

(2) *Peut-être y était-il précepteur de Gilbert Gaulmin, qui a reconnu qu'il avait été disciple de Philippe d'Aquin.* Integrum MS. librum, dit-il, *ad libros de Vitâ et Morte Mosis*, pag. 305, ex Philippi Daquin Præceptoris olim mei manuscriptis descripsimus.

Digitized by Google

litteris doctrinæ, et quem nunquàm frustrà consulas, fortè venit ad me visendi gratiâ, et venit quidem optatus. Ille statim atque de re communicavi, ut singulos Bibliorum versus, imò et voces singulas in numerato habet, ac tanquàm digitos tenet, indicavit locum ex Esaïæ 66, v. 13.

(D) *Valérien de Flavigni.... en a dit du mal.*] Il était professeur en hébreu, dans le Collége royal, à Paris; il fronda cruellement la Bible de M. Le Jai : il soutient que le texte hébreu y avait été misérablement défiguré par Philippe d'Aquin : *Tot ac tantis conspurcatum maculis atque sordibus, obstetricantibus impurissimis manibus Philippi Aquinatis, Avenionensis, ex judæo christiani, ut à planâ pedis usque ad verticem non sit in eo sanitas* (3).

(E) *Louis Henri d'Aquin traduisit quelque chose d'hébreu en latin* (4).] Lisez ce qui suit : *Commentarius Rabi Levi filii Gersonis in librum Jobi, seu in quinta prima capita, interprete Ludovico Henrico Aquino Lutetiæ*, à Paris, chez Th. Blaise, en 1622, *in*-4°.; *Scholia Rabi Salomonis Jarchi in librum Esther : item Excerpta quædam ex Talmudo et Jalcut in eumdem librum, interprete Lud. Henr. Aquino, ibid.*, 1622, *in*-4°.

(3) Flavigni, *in* Epistolâ de Heptaplis Parisiensibus, *apud* Colomesium, Gal. Orientat., *pag.* 256.

(4) *Voyez* Colomiés, Gallia Orient. *pag.* 254, 256.

ARAGON (ALFONSE, V°. DU NOM, ROI D'). Cherchez sous le mot NAPLES, ALFONSE, Ier. du nom, ROI DE NAPLES.

ARAGON (JEANNE D'), femme d'Ascagne Colonna, prince de Tagliacozzi, a été une dame très-illustre dans le XVIe. siècle. Elle était de Naples, et descendait des rois d'Aragon. Les beaux esprits de son temps firent sonner ses éloges d'une façon extraordinaire (A). Le philosophe Augustin Niphus ne fut pas des moins empressés à lui rendre des hommages. Il la représenta si belle, et il particularisa de telle sorte les perfections de son corps (B), qu'il s'est trouvé des auteurs qui ont dit qu'il l'avait flattée, et que l'amour l'avait jeté dans les hyperboles (C). On a même prétendu que sa qualité de médecin lui avait donné des priviléges qui l'avaient enflammé d'amour (D). Ces pensées me paraissent fades (*a*). Ce ne fut point seulement par sa beauté qu'elle se fit admirer : le courage, la prudence et la capacité des grandes affaires la distinguèrent extrêmement des autres femmes de qualité (*b*). Sous le pontificat de Paul IV, elle eut part aux résolutions qui furent prises par les Colonnes contre les intérêts de ce pape. On l'aurait emprisonnée, si l'on n'avait eu quelques considérations pour son sexe; mais en cette considération, on se contenta de lui défendre de sortir de Rome. Elle ne laissa pas d'en sortir bien adroitement (*c*) (E), afin d'être plus en état de seconder les entreprises de son fils, qui était ce Marc-Antoine Colonne, qui acquit dans la suite tant de gloire à la bataille de Lépante. Il ne paraît pas qu'en ce temps-là elle fût bien avec son mari; car elle était entièrement dans les intérêts de son fils : or il y avait une mésintelligence si outrée entre le père et le fils (F), que celui-ci contribua à l'emprisonnement de l'autre pour crime d'état. Chose fâcheuse, qu'une dame d'un si grand mérite fût

(*a*) *Voyez la remarque* (C).

(*b*) *Voyez la remarque* (E).

(*c*) En 1556. *Voyez la* Vie du duc d'Albe, *et ci-dessous la remarque* (I).

Digitized by Google

d'ailleurs en mauvais ménage avec son mari! Cela n'est point aussi rare qu'il devrait l'être parmi les personnes de son sexe qui ont de si grandes qualités. Elle témoigna beaucoup de constance, lorsqu'en 1551 elle perdit son fils aîné. Ce que l'Arétin lui écrivit là-dessus est assaisonné de grands éloges. Voyez le VIe. livre de ses lettres, au feuillet 5 (*d*). Elle avait une sœur, qui fut fort belle jusque dans sa vieillesse, et qui eut une bru illustre (G).

Il n'y a guère de remarques dans son article qui ne puissent être allongées. C'est pourquoi j'ajouterai ici, dans cette nouvelle édition, comme un supplément à ce que j'ai déjà dit de sa déification (*e*), que peu après que son temple eut été construit par les soins de Jérôme Ruscelli, il y eut un galant auteur qui y consacra plusieurs images (H). La vie du duc d'Albe me fournira de nouvelles particularités concernant les brouilleries qui obligèrent cette dame à s'enfuir de Rome, l'an 1556 (*f*) (I). Elle était déjà fort âgée, à ce que dit l'historien du duc d'Albe. Il faut donc qu'elle ait joui d'une longue vie; car elle mourut au mois d'octobre 1577 (*g*). Elle avait donné en 1575 aux capucines du Saint-Sacrement le lieu où l'on fit bâtir le monastère qu'elles ont à Rome (*h*). Elle fut fort libérale envers les jésuites, puisqu'elle fit rebâtir l'église de Saint-André, que l'évêque de Tivoli leur donna l'an 1566 (*i*). Jusqu'ici, je n'ai rien dit de sa généalogie: il est bien temps que j'observe qu'elle était fille de Ferdinand d'Aragon, duc de Montalto (K), troisième fils naturel de Ferdinand Ier., roi de Naples.

(*d*) *De l'édition de Paris, en* 1609, *in*-8°.

(*e*) *Ci-après dans la remarque* (A).

(*f*) *Voyez les remarques* (E) *et* (F).

(*g*) Tomaso Costo, Compendio dell' Istoria di Napoli, *parte III, folio* 168.

(*h*) *Voyez le* Ritratto di Roma Moderna, *pag.* 541, *édition de Rome, en* 1653.

(*i*) *Là même, pag.* 540.

(A) *Les beaux esprits de son temps firent sonner ses éloges d'une façon extraordinaire.*] Je n'ai point vu de dictionnaire où l'article de cette dame se trouve: c'est un péché d'omission très-digne d'être censuré; car jamais peut-être il n'y avait eu ni homme ni femme dans le monde, dont le mérite eût été loué, ni par autant de beaux esprits, ni en autant de langues que le fut au XVIe. siècle celui de Jeanne d'Aragon. Les poésies, qui furent faites à sa louange, ont été recueillies par Jérôme Ruscelli, et publiées à Venise, en 1555, sous le titre de Tempio alla Divina Signora Donna Giovanna d'Aragona, *fabricato da tutti i più gentili Spiriti, e in tutte le lingue principali del mondo.* L'apothéose poétique de cette dame se fit à peu près comme la canonisation des saints. D'abord plusieurs beaux esprits s'avisèrent, de leur propre mouvement, de témoigner leur dévotion à cette divinité, et de lui préparer un temple; et ensuite l'affaire passa en décret, l'an 1551, à Venise, dans l'académie *de Dubbiosi*. Après plusieurs délibérations et consultations sur un incident qui se présenta, savoir si ce temple appartiendrait conjointement à la *Donna Giovanna d'Aragon*, et à la marquise du Guast sa sœur, le décret porta que, vu les oppositions qui furent faites anciennement de la part des pontifes à Marcellus, lorsqu'il voulut dédier un même temple à la Gloire et à la Vertu, la marquise du Guast ne pourrait avoir sa part au temple de sa sœur, qu'au moyen de quelques interprétations particulières. Non-seulement les poëtes dont Ruscelli recueillit les vers, mais lui aussi,

Digitized by Google

dans la prose de son épître dédicatoire au cardinal de Trente, et dans celle de la préface, se servent des termes d'adoration, et de divin : il est vrai qu'il y ajoute ce correctif, que l'adoration de cette dame serait relative au Souverain Être, qui lui avait conféré tant de perfections. Voici ses paroles : *Questa conoscenza... ha fatto questi anni a dietro che conoscendosi in universale ed in particolare da ogni più raro giudicio, i gran meriti, ed il sommo valore e la bellezza infinita di corpo et d'animo della illustrissima ed eccellentissima Signora* DONNA GIOVANNA D'ARAGONA, *si sieno tutti i più begli spiriti di commune consentimento posti a sacrarle un tempio, come a donna interamente divina, e la quale, come nobilissima fattura e sembianza del sommo Iddio, meriti veramente d'esser con la lingua e col cuore adorata per immenso honore del fattor suo ; potendosi degnamente da ciascuno far giudicio, quanto sia infinito il sapere, il potere, e l'amor verso di noi di chi così (alla capacità della mente nostra) infinitamente bella e perfetta, e degna d'esser adorata creatura habbia potuto, saputo, et degnatosi di voler fare in questa età nostra.* Il dit dans la préface, que le précis de toutes les pièces de son recueil est, *che questa gran donna, come perfettissima di corpo e d'animo, e come particolarissima fattura del sommo Iddio, meriti d'essere adorata ad honore del fattor suo. Overo che ciascuno partitamente l'offerisce il suo voto, a la purità dell' affetto suo.* Les langues les moins flexibles à la poésie, et les moins connues, furent employées à la construction de ce temple, comme vous diriez la sclavonne, la polonaise, la hongroise, l'hébraïque, et la chaldaïque ; et ce n'est peut-être qu'en faveur de M. de Peiresc (1), qu'un pareil, ou même qu'un plus grand concours de langues, a été mis en usage.

(B) *Niphus particularisa trop les perfections du corps de cette dame.*] Niphus a dédié à cette dame son traité du Beau ; et pour réfuter les anciens philosophes, qui ont soutenu qu'il n'y a point de beauté parfaite dans l'univers, il leur allègue, dans le Ve. chapitre, l'exemple de Jeanne d'Aragon. Il entre dans un détail si exact, en faisant le portrait de cette belle, qu'assurément on n'a rien vu de si bien particularisé parmi ce grand nombre de portraits, que les romans de mademoiselle de Scudéri mirent à la mode il y a trente ou quarante ans (2). Il ne se contente pas de décrire les beautés visibles à tout le monde, il passe jusqu'à celles *quas sinus absconditi*, et jusqu'à la proportion qui régnait entre la cuisse et la jambe, et entre la jambe et le bras. *Ventre sub pectore decenti, et latere cui secretiora correspondeant. Amplis atque perrotundis coxendicibus, coxâ ad tibiam et tibiâ ad brachium sesquialterâ proportione se habente* (3). On voit, à la tête de ce traité, une lettre du cardinal Pompée Colonne à Augustin Niphus, laquelle rend témoignage à l'excellente beauté, et aux autres grandes qualités de Jeanne d'Aragon. Or personne n'ignore combien un cardinal de qualité est juge compétent en ces matières, et même fin connaisseur, *quàm elegans formarum spectator fiet.* Voici les termes de cette lettre : *Non vulgò speciosissima quæque exponit natura : nostro tamen ævo parens officiosa ac liberalis veluti divinitatis æmula, ut perfectum admirandumque aliquid, diisque immortalibus quàm simillimum gentibus proferret, Joannam Aragoniam Columnam procreavit, atque ab incunabulis ad hanc usque ætatem, in quâ est florentissima per omnes pulchritudinis et venustatis numeros provexit, ut facilè principem locum inter formosissimas vindicârit. Animum præterea singularibus et dotibus et virtutibus insignivit*, etc.

(C) *Quelques auteurs ont dit que Niphus l'avait flattée.*] Louis Guyon ne saurait se persuader que toutes les beautés qu'Augustin Niphus attribue à *la princesse Jeanne d'Aragon, de l'illustre maison des Colonnes*, fussent en elle : *mais je cuide*, dit-il (4), *qu'il en fut amoureux, attiré à son amour pour l'avoir vu toucher, pal-*

(1) *Voyez la remarque* (G) *de son article.*

(2) *On écrit ceci en* 1692.

(3) Niphus, *pag.* 213 Opuscular., *edit. Paris., an.* 1645.

(4) Guyon, Diverses leçons, *vol. III, liv. III, chap. XII.*

Digitized by Google

per nuement en plusieurs parties de son corps malade, comme les médecins font coutumièrement, par le privilége que leur donne leur art; et que passionné pour acquérir ses bonnes grâces, a mis ce livre en lumière qu'il lui a dédié, d'autant qu'il n'y a rien qui attire plus une femme ou fille à aimer quelqu'un, que de lui faire accroire que sa beauté l'a attiré à son amour. Après quoi il remarque, *que si ainsi est, ce médecin n'a pas observé le serment qu'on lui fit faire prenant ses degrés de médecin, entre autres préceptes de ne convoiter les filles et femmes qu'il traitera.* Dans la table des matières, il dit positivement, *que Niphus, médecin, devint amoureux, pour avoir traité la princesse Jeanne d'Aragon.* C'est aller un peu bien vite : il en fallait demeurer à la conjecture, pour le plus. J'avoue que Niphus, qui était l'un des meilleurs philosophes du dernier siècle, était de complexion fort amoureuse; de sorte que ni la vieillesse, ni la goutte ne purent le détacher de cette chaîne, sous laquelle il jouait quelquefois un personnage très-honteux, jusqu'à danser au son de la flûte : *Susceptis liberis, et senescente uxore, septuagenarius senex puellæ citra libidinem impotenti amore correptus est usque ad insaniam; ità ut plerique philosophum senem atque podagricum ad tibiæ modos saltantem miserabili cum pudore conspexerint* (5). J'avoue aussi, qu'ayant été amoureux d'une demoiselle d'honneur de Jeanne d'Aragon (6), il a pu voir de près cette belle dame, et se chauffer de près à ce grand feu; mais il n'est pas certain qu'il se soit oublié jusqu'à porter ses vues si haut. D'ailleurs, comme il ne pratiquait point la médecine (7), encore qu'il y eût été gradué, il n'y a point d'apparence qu'il ait été le médecin de cette duchesse; car les personnes de cette qualité se fient plus dans leurs maladies à un médecin d'expérience, qu'à un médecin de spéculation, qui fait son fort, comme faisait Niphus, de la profession de philosophie. Ainsi j'aimerais mieux dire, que le jugement n'ayant pas été sa partie dominante, il s'est émancipé de parler de choses qu'il n'avait point vues, et d'y appliquer ses idées. Ce que Louis Guyon remarque, que cette princesse était de la maison des Colonnes, pourrait être vrai du côté maternel, et néanmoins il ne se serait pas bien exprimé. Nous avons vu que le cardinal Pompée Colonne l'appelle *Joannam Aragoniam Columnam* : c'est apparemment à cause qu'elle était mariée à Ascanio Colonna. On aurait peut-être critiqué avec plus de fondement Augustin Niphus sur le chapitre LXVIII du traité *de Pulchro*, où, après avoir dit qu'il n'y avait que Jeanne d'Aragon en ce temps-là qui méritât le nom d'heureuse, vu qu'elle possédait les deux parties de la félicité des femmes, savoir, la beauté et la chasteté, il parle tout aussitôt de Victoire Colonne, marquise de Pescaire, comme d'un exemple éclatant de la jonction de la beauté avec la pudicité.

(D) *On a dit de Niphus, que sa qualité de médecin lui avait donné auprès de Jeanne d'Aragon des priviléges qui l'avaient enflammé d'amour.* Il y a long-temps que les poëtes, et bien d'autres aussi, font des réflexions sur ce privilége des médecins. Voici comment Ovide fait parler l'amoureux Acontius :

Me miserum! quòd non medicorum jussa ministro,
Astringoque manus, insideoque toro.
Et ruvius miserum! quòd me provul indè remoto,
Quem minimè vellem, forsitan alter adest.
Ille manus istas astringit, et assidet ægræ,
Invisus superis, cum superisque mihi.
Dumque suo tentat salientem pollice venam,
Candida per causam brachia sæpè tenet,
Contrectatque sinus, et forsitan oscula jungit,
Officio mereos plenior ista suo est (*).

Rémi Belléau, dans son Commentaire sur le IIe. livre des Amours de Ronsard, prétend que le sonnet XLVI a été pris de cette épître d'Ovide. Voici les paroles de Ronsard :

Ha! que je porte et de haine et d'envie
Au médecin qui vient soir et matin,
Sans nul propos, tastonner le tétin,
Le sein, le ventre, et les flancs de m'amie!
Las! il n'est pas si soigneux de ma vie
Comme elle pense; il est méchant et fin:
Cent fois le jour il la visite, afin
De voir son sein, qui d'aimer le convie.

(5) Jovius, Elogior. cap. XCII.

(6) Naudæus, in Judicio de August. Nipho.

(7) *Medicinam licet circitoris instar aut perlodalæ nunquàm exercuerit, optimè tamen callebat.* Naudæus, in Judicio de Nipho.

(*) Ovid., Heroïd. Epist. XX^i, vs. 233.

Digitized by Google

Mais il fallait observer cette différence, que celui dont Aconce se plaint était fiancé avec la malade. Sans cela, elle n'aurait pas osé avouer, en répondant à Aconce, que ce rival ne la baisait que quelquefois, *oscula rara accipit*. Brantome cite en quelque endroit de ses mémoires ce sonnet de Ronsard, et en dit de bonnes à cette occasion.

(E) *On..... lui défendit de sortir de Rome. Elle ne laissa pas d'en sortir bien adroitement.*] Le passage que je vais citer d'Antoine-Marie Gratiani, contient en beaux termes la preuve dont j'ai besoin : *Joanna Arragonia, Marci Antonii mater, virilis audaciæ femina, quæ virorum quoque consiliis apud filium habitis interfuerat, continere se domi, neque pedem indè efferre fuerat jussa; id enim sic indulserat dignitati ejus pontifex, ne in carcerem duceretur. Ea cùm rem spectare ad arma bellumque, et primum pontificiorum impetum in oppida filii fore intelligeret, vestibus manè summo commutatis, cum filiâ et nuru, corruptis aut deceptis portæ custodibus, egressa Urbe, conscensis quos ad id præparaverat equis, protinùs Neapolim aufugit. Pontifex, quanquàm deceptum se delusumque à femineâ graviter ferebat, acerbiùs tamen Hispanis, quorum ea consiliis administrarentur, irascebatur* (8). Ce fut en conséquence de cette évasion, et des autres sujets de colère qui aigrirent l'esprit du pape contre les Colonnes, qu'il « adressa (9) un Monitoire à Jeanne d'Aragon, par lequel il lui défendait de marier pas » une de ses filles, sans sa permission; » faute de quoi, le mariage, même » après la consommation, serait » nul (10). »

(F) *Elle était mal avec son mari, qui était aussi en une mésintelligence entrés avec son fils.*] Le cardinal Palavicin remarque qu'Ascagne Colonne avait fait tant de violences à ses créanciers, que le procureur fiscal le fit citer pour lui faire rendre compte de sa conduite. Comme Ascagne ne comparut point, on le condamna par contumace, et on lui confisqua ses terres. Marc-Antoine son fils, brouillé avec lui depuis long-temps, prit cette occasion de dépouiller son propre père, en s'emparant des biens confisqués, dont il chassa les ministres de la justice, peu avant la mort de Jules III : *In ipsâ rei confectione Marcus Antonius ejus filius, cui cum parente veteres et nunquàm satis compositæ controversiæ intercedebant, vim interposuit, eodemque tempore patrem oppidis spoliavit, ab eisque fisci ministros procul habuit* (11). Il était sorti de Rome contre la défense de Paul IV. Cette désobéissance, jointe aux griefs précédens, obligea ce pape à publier des monitoires contre le père et contre le fils. Le père s'excusa sur la prison où il était détenu à Naples, pour avoir tâché d'exciter un soulèvement; le fils allégua qu'il avait mis en séquestre les terres entre les mains de Mendoza, qui ne pouvait s'en dessaisir sans l'ordre de l'empereur. Palavicin ne parle point de la femme d'Ascagne Colonne : j'en suis surpris; mais comme nous savons d'ailleurs qu'elle fut mêlée à Rome dans les intrigues de son fils, et que son fils était mal avec son père, nous pouvons hardiment penser qu'elle n'était pas trop bien avec son mari. Gratiani parle plus positivement de la conduite très-odieuse de Marc Antoine envers son père : *Ante omnes*, dit-il (12), *Colonniorum familiæ, magna in civitate pollensque pro illo* (Cæsare) *stabat, cujus princeps Marcus Antonius cùm paulò antè Ascanium patrem à quo hostili odio dissidebat insimulatum majestatis in custodiam tradendum Neapoli curâsset, aliquot oppidis intra fines romanæ ecclesiæ haud longè ab Urbe imperitabat.*

(G) *Elle avait une sœur qui fut fort belle jusque dans sa vieillesse, et qui eut une bru illustre.*] Voici comme un auteur espagnol parle de ces trois dames : *Que cosas no podrian decirse en laude y exaltacion de la hermosissima duquesa de Tallacoza, donna Joana de Aragon, muger de sangre real, y en summo grado casta, y*

(8) Gratianus, de Casibus Virorum illustrium, *pag.* 322.

(9) *Le 2 janvier* 1556.

(10) Fra-Paolo, Hist. du Concile de Trente, *pag.* 723 *de la traduction d'Amelot, édition d'Amsterdam, en* 1686.

(11) Pallavic., Histor. Concil. Tridentt., *lib. XIII, cap. XIV, num.* 9.

(12) Gratian., de Casibus Viror. illustrium, *pag.* 320.

Digitized by Google

buena ? Y ansi de donna Maria su hermana, marquesa del Vasto ? Y de donna Isabel de Gonzaga, su nuera (13) ? Donna Maria d'Aragon, sœur de Jeanne, était femme d'Alphonse d'Avalos, marquis du Guast, l'un des meilleurs capitaines de Charles-Quint. Sorbière la nomme marquise de Vasco, et la met parmi les femmes savantes (14). Brantome, qui l'a fort louée, l'a mise entre les beautés qui durent long-temps ; car après avoir rapporté les douceurs dont le grand-prieur de France la régala dans une nombreuse compagnie : *Que son automne surpassoit tous les printemps et étés qui étoient en cette salle*, il ajoute, *Comme de vray, elle se montroit encore une très-belle dame et fort aimable; voire plus que ses deux filles, toutes belles et jeunes qu'elles étoient : si avoit-elle bien alors près de soixante bonnes années* (15). Le grand-prieur (16) *en fut aussitôt épris* ; mais, quoiqu'il aimât fort la mère, il prit pour sa maîtresse la fille aînée, *por adombrar la cosa*. Au bout *de six ans ou plus*, Brantome, étant retourné à Naples, *ne la trouva que fort peu changée, et encore aussi belle qu'elle eust bien fait*, dit-il, *commettre un péché mortel, ou de fait, ou de volonté*. Elle mourut à Chiaia, dans la maison de don Garzias de Tolède, le 9 de novembre 1568 (17). Je ne me souviens point d'avoir remarqué que Brantome ait jamais fait mention de la sœur de celle-ci. Il est vrai qu'il parle quelque part de la femme d'un Ascanio Colonne, qui passait pour la plus grande beauté d'Italie, et que Barberousse tâcha d'enlever, pour en faire présent au grand-seigneur; mais il la nomme la signora Livia (18) Gonzaga (19). Ce n'est dont point celle dont il s'agit en cet article, quoique la manière dont Augustin Niphus a parlé de sa beauté puisse faire juger qu'elle n'était pas moins propre que l'autre à s'attirer une semblable algarade de Barberousse. M. de Thou a parlé de cette Marie d'Aragon : il a dit que l'île d'Ischia était principalement considérable pour avoir été le lieu de retraite de cette dame : *Dragutes.... Ænariam insulam arce munitissimâ, quæ inter duas terras saxo imposita est, sed maximè Mariæ Aragoniæ Alfonsi Avali Vastii viduæ secessu nobilem petit* (20).

Le même Jérôme Ruscelli, dont j'ai parlé ci-dessus, qui s'employa avec tant de zèle à immortaliser Jeanne d'Aragon, se mit en grands frais pour faire que les louanges de Marie retentissent de toutes parts. Il ne se contenta pas de se servir des expressions les plus fortes que son imagination lui pût suggérer, pour peindre les perfections de cette dame : il recueillit encore plusieurs pièces de poésies où elle avait été encensée par les plus beaux esprits du temps ; et il les fit imprimer à la fin de son Commentaire sur un sonnet de Jean-Baptiste d'Azzia, marquis della Terza. Ce sonnet fut composé à la louange de *l'illustrissima ed eccellentissima signora la signora donna Maria d'Aragona, marchesa del Vasto*. Ce Commentaire de Ruscelli fut imprimé à Venise, l'an 1552, in-4°., *per Giovan Griffio*, et contient 73 feuillets. La marquise y est représentée comme la *Beauté archétype*, et le *Criterium Formæ* : de sorte qu'au dire du commentateur, le vrai moyen de connaître si les autres femmes sont plus belles les unes que les autres, est de voir si elles ressemblent plus ou moins à celle-là : *Secondo che in altre vedrà le fatezze del volto e di tutto il corpo che abbian somiglianza, o s'avicino poco o molto a quelle di lei, così giudicare che le bellezze di quelle tali sieno più o meno perfette, come del Paragon dell' oro abbiam detto. E da tale essempio, o idea, o più tosto vero archetipo qui in terra della vera bellezza corporale, formar poi le regole, le ragioni, le misure, i gradi, e le proportioni della bellezza intera e per-*

(13) Joan. de Spinosa, Dialogo en laude de las Mugeres, *folio* 98 *verso*.

(14) Sorbière, Lettre *XV*, *pag.* 73.

(15) Brantome, Dames galantes, *tom. II*, *pag.* 243, 245.

(16) *C'était François de Lorraine, général des galères, fils de Claude, premier duc de Guise. Ce voyage de Naples se fit l'an* 1559.

(17) Tomaso Costo, Compendio dell' Istoria del Regno di Napoli, *part. III*, *folio* 59.

(18) *Il devait dire* Julie. *Nous en parlerons sous le mot* Gonzague.

(19) Brantome, Dames illustres, *pag.* 282.

(20) Thuan., Historiar. *lib. XI*, *ad ann.* 1552, *pag.* 222.

Digitized by Google

fetta (21). Il ne la fait pas moins belle quant à l'âme que quant au corps, et il dit que le Giraldi ayant eu l'honneur de la voir et de l'entendre parler, demeura tout interdit pendant quelque temps, et incertain si elle était plus aimable à cause de sa beauté, qu'adorable à cause de son esprit : *Al cospetto di questa divinissima signora condottosi gia il signor Giovan Battista Giraldi Cinthio, e contemplando attentissimamente l'una e l'altra bellezza che a gli occhi del corpo e a quei della mente gli si rappresentavano, della vera bellezza del volto dallo splendor de gli occhi, dalla soavità della favella, dalla leggiadria e maestà del sembiante, e dalla maraviglia de' modi e delle maniere veramente angeliche, stette lunga pezza tra se stesso attonito, e stupefatto, e dalla somma bellezza del corpo, che primieramente s'offeriva a gli occhi suoi, dovea tosto resolversi, che questa fosse da lui da amarsi sopra ogn'altra cosa mortale. Poi passando subito col pensiero a quella dell' animo, che gli si rappresentava per quei modi e per quelle maniere gia dette, si mutava di opinione, et risolveasi, che quella sola bellezza dell' animo dovesse, come cosa divina e celeste, con intera humiltà e divozione adorarsi* (22). Le madrigal qu'il composa sur ce problème se trouve à la suite de ce passage.

(H) *Un galant auteur... consacra plusieurs images à son temple.*] Ce fut Giuseppe Betussi. Il publia à Florence, en 1566, un dialogue intitulé *le Imagini del Tempio della Signora Donna Giovanna Aragona.* C'est un livre de 121 pages, où les éloges de plusieurs personnes du beau sexe sont mêlés adroitement avec ceux de la déesse du temple.

(I) *Voici de nouvelles particularités des brouilleries qui l'obligèrent à s'enfuir de Rome, l'an* 1556.] Voici ce que je trouve dans l'histoire du duc d'Albe, imprimée en latin à Salamanque, l'an 1669, et en français, à Paris, l'an 1699. « Jeanne d'Aragon, » mère de Marc-Antoine Colonne, duchesse douairière de Palliane, ... » était restée à Rome; et les Caraffes, » qui la gardaient à vue, la retenaient, s'il faut ainsi dire, pour » otage. Comme la trêve les rendit » moins soupçonneux, et que les chemins demeurèrent libres, la duchesse sortit de Rome, avec ses » deux filles, à pied, feignant de s'aller divertir dans une vigne située à » quelque distance des remparts. » Quoiqu'elle fût déjà fort âgée, elle » continua de marcher à pied, jusqu'à ce qu'elle fût hors de la vue de » la garde de la porte, et de la sentinelle; après quoi, elle monta à cheval, et y fit monter ses deux filles, » que deux cavaliers montés en » trousse tenaient embrassées. Dans » cet équipage, indigne d'elle, mais » fort convenable à sa fortune présente, elle se réfugia au camp. Le » duc d'Albe l'y reçut avec une joie » indicible. Comme le grand âge de » cette dame ne laissait aucun soupçon, il l'embrassa, et se contenta » de saluer ses deux filles, qui se découvrirent par respect. *Il me semble*, lui dit-il en l'abordant, *que je vois cette fameuse Clélie, qui fuit, non du camp des ennemis, dans sa ville, poussée à cela par le seul amour de sa patrie; mais de la ville dans le camp, portée à cette fuite par la force de l'amour maternel...* » La duchesse de Palliane fut charmée de l'honnêteté du général espagnol, et elle le lui témoigna par » mille remercîmens : néanmoins elle » ne put se résoudre à demeurer au » camp, l'âge de ses filles ne le permettant point. Le duc y consentit : » elle se retira dans la Campanie, accompagnée de son fils, et escortée » par un escadron de cavalerie, que » le vice-roi lui donna par honneur, » et nullement par besoin (23). »

Il faut dire quelque chose des malheurs de son mari. *Il était prisonnier dans le Château-Neuf de Naples, accusé, par son propre fils d'hérésie et de conspiration contre sa majesté catholique* (24); et lorsque le duc d'Albe arriva à Naples, l'an 1556, il le fut voir dans sa prison (25), et l'*écouta tant qu'il eut quelque chose à lui*

(21) Rascelli, Lettere sopra un Sonetto dell' illustriss. Signor Marchese della Terza alla divina Signora Marchesa del Vasto, *folio* 57.

(22) Rascelli, *là même.*

(23) Vie du Duc d'Albe, *liv. IV, chap. XIX, pag.* 381, *à l'année* 1556.

(24) *Là même, chap. II, pag.* 341.

(25) *Là même, pag.* 342.

Digitized by Google

dire, ... consola ce bon vieillard autant qu'il lui fut possible, lui donna le château pour prison, ayant été jusqu'alors renfermé dans une tour assez étroite, soulagea la misère à laquelle il était réduit, tant de l'argent de sa bourse, que lui assignant une bonne pension sur les biens de son fils. ... Il ne lui *rendit pas néanmoins la liberté: ses accusations se soutenaient par un trop grand nombre d'apparences, et bien des gens les croyaient très-bien fondées. D'ailleurs, il n'aurait point obligé Philippe, qui tint Ascagne dans la prison le reste de ses jours, sans néanmoins lui avoir ôté les agrémens que le duc avait eu la bonté de lui accorder.*

L'historien remarque que *ce fait* (26) *n'a jamais été bien approfondi*; et il blâme Noël le Comte, qui accuse le duc d'Albe d'avoir exercé beaucoup de rigueur contre le père de Marc-Antoine Colonne.

(K) *Elle était fille de Ferdinand d'Aragon, duc de Montalto.*] Antoine, son fils, lui succéda à la duché de Montalto, et épousa Hippolyte della Rovere, et puis Antoinette de Cardona, et fut père d'un autre Antoine. Celui-ci, quatrième duc de Montalto, fut marié à Marie de la Cerda, fille du duc de Médina Celi, et puis à M. Louise de Luna. Il eut plusieurs enfans, qui moururent jeunes, excepté une fille, nommée Marie, qui fut héritière de la duché de Montalto, et mariée en Sicile à don François de Moncade, prince de Paterno (27).

(26) *C'est-à-dire, l'accusation d'Ascanio Colonna.*

(27) *Tiré d'un Mémoire communiqué par M.* Minutoli.

ARAGON (ISABELLE D'), fille d'Alfonse, duc de Calabre, fils de Ferdinand, roi de Naples, fut femme de Jean Galeas Sforce, duc de Milan. Ce duc était sous la tutelle de Louis Sforce son oncle, avant son mariage, et n'y fut pas moins depuis qu'il eut épousé Isabelle d'Aragon, l'an 1489 (*a*), avec beaucoup de magnificence (A). Les conseils de cette princesse, aussi ambitieuse que belle, lui donnèrent le courage de témoigner qu'il voulait jouir pleinement de tous ses droits (*b*); mais il avait affaire à forte partie : son tuteur était l'homme du monde le plus intrigant, et le plus capable de se soutenir contre les justes prétentions de son neveu. Il était devenu amoureux de la princesse Isabelle la première fois qu'il la vit; et comme elle n'était encore l'épouse de Jean Galeas que par procureur, il ne désespéra point de l'épouser, à l'exclusion de son neveu. Il s'ouvrit de ce dessein à cette princesse, et l'assura qu'elle commanderait plus certainement si elle l'épousait, que si elle était la femme de Jean Galeas. Cette proposition fut rejetée fièrement. Le tuteur ne se rebuta pas : il fit en sorte que son neveu ne consommât point le mariage; et l'on dit même qu'il se servit pour cela d'une ligature magique (B). En même temps, il fit négocier à la cour de Naples son mariage avec Isabelle. Ferdinand paraissait y donner les mains; mais le duc de Calabre ne voulut point y consentir (*c*). Louis Sforce fut donc obligé de livrer la proie à Jean Galeas; mais il ne renonça point à la vengeance, et il se destina pour principale victime Isabelle d'Aragon. *Il lui retrancha diverses choses qui flattaient son goût ou son divertissement* (*d*), et il épousa une princesse, qui lui

(*a*) Corio, Histor. di Milano, *parte VI, pag.* 879, *editione dell' an.* 1646, *in*-4°.

(*b*) Varillas, Histoire de Charles VIII, *liv. II, pag.* 157.

(*c*) *Là même, liv. III, pag.* 210, 211.

(*d*) *Là même, liv. II, pag.* 157.

Digitized by Google

disputa le terrain en toutes choses. La jeune Isabelle eut tant de chagrins à essuyer dans ce conflit, et dans cette espèce de faction qui vaut bien la peine d'être décrite (C), qu'elle fit savoir à son père et à son aïeul, que si l'on ne la tirait pas de cette misère, elle attenterait à sa vie (*e*). Ces princes ne furent pas en état de réduire Louis Sforce à la raison; car il fut l'un des instrumens qui attirèrent les Français en Italie : ce qui abîma toute la maison d'Aragon, qui régnait à Naples. Il poussa son crime jusqu'à se défaire de son neveu (*f*) (D). On eut beau dire que Jean Galeas était mort de trop caresser sa femme, la tradition, qui a imputé sa mort à l'ambition de son oncle, a prévalu (E). La princesse Isabelle se retira à Naples, après que les Français eurent pris Milan, et parut la plus affligée de toutes les princesses ses parentes, qui se trouvèrent en grand nombre dans l'île d'Ischia, lorsque le roi Frédéric fut obligé de se remettre à la discrétion de Louis XII, l'an 1501 (*g*). Elle ne fit que passer de deuil en deuil pendant un assez long temps : elle perdit dans l'espace de quelques années son aïeul, son mari, son père, son frère, son oncle, son fils (F). La seule consolation qui lui restait fut de voir que Louis Sforce, son persécuteur, expia ses crimes en France, dans une dure captivité, qui ne finit que par sa mort. Elle eut une autre consolation, aussi sensible peut-être, ou même plus sensible que celle-là : c'est que sa fille unique, Bonne Sforce, fut mariée à Sigismond, roi de Pologne. Elle s'était retirée dans une ville du royaume de Naples, qui lui avait été donnée pour son douaire (*h*), et elle y vécut d'une manière, qui témoigna que les revers de la fortune n'avaient point abattu cet air de grandeur royale sous lequel elle avait été élevée. Elle mourut d'hydropisie; mais elle avait eu le temps de faire un voyage de dévotion à Rome sous le pontificat de Léon X. Elle alla à pied au Vatican, suivie d'un grand nombre de dames parées comme des épousées. Toute la ville accourut à ce spectacle (*i*). Il serait à souhaiter pour sa mémoire, que nous pussions finir ici son article, sans y ajouter une queue qui est un peu incommode; mais nous ne sommes pas les maîtres de ces faits. Ses propres panégyristes se sont servis de la conclusion que l'on va voir. Cette dame qui, dans sa plus grande jeunesse, avait fait parler glorieusement de sa vertu, donna prise aux médisances quand elle fut sur le retour, et souffrit les galanteries de Prosper Colonne, avec très-peu d'égards pour la renommée (G). Sa fille, reine douairière de Pologne, s'étant retirée à la même terre du royaume de Naples, y suivit cet exemple maternel (H) : tant il est vrai que c'est l'écueil le plus ordinaire et le plus inévitable

(*e*) *Voyez la remarque* (C).

(*f*) *Conjuge Joanne Galeacio orbata est; ob quidem luctuosiis ac miseriis, quòd is veneficio sublatus crederetur.* Jovius, Elogior. *lib. V, pag.* 422.

(*g*) Gratianus, de Casibus Viror. illustrium, *pag.* 41.

(*h*) *A Bari. Voyez la dernière remarque.*

(*i*) Jovius, Elogior. *lib. V, pag.* 422.

Digitized by Google

de la gloire et du mérite des femmes, lorsqu'elles vivent dans le grand monde ! Elles sont exposées à échouer là tôt ou tard. *Serius ociùs sors exitura.*

Notre Isabelle mourut le 11 de février 1524, comme on l'a marqué dans son épitaphe, rapportée par M. Misson, au IIe. tome (*k*) de son Voyage d'Italie.

(*k*) *Page* 41 *de la troisième édition.*

(A) *Elle fut mariée à Jean Galeas Sforce, duc de Milan, ... avec beaucoup de magnificence.*] Lisez Tristan Calchus, auteur de ce temps-là (1), *in Nuptiarum Mediolanensium descriptione.* Le père Ménétrier en cite un fort long passage, qui contient la description du magnifique souper que Bergonce Botta, gentilhomme de Lombardie, donna au duc Galeas et à sa nouvelle épouse, lorsqu'il les reçut à Tortone, dans sa maison. Chaque service fut accompagné *d'une espèce d'opéra, que le rétablissement de ces actions en musique commençait à rendre agréables par la grâce de la nouveauté, plutôt que par les autres beautés qu'on leur a données depuis* (2).

(B) *Son mari ne consomma point le mariage, et l'on dit qu'on se servit pour cela d'une ligature magique.*] Guicciardin assure que le bruit en courut, et que toute l'Italie en demeura persuadée. *È manifesto*, dit-il (3), *che quando Isabella figliuola d'Alfonso andò a congiugnersi col marito, Lodovico come la vidde, innamorato di lei, desiderò ottenerla per moglie dal padre: e a questo effetto operò (così fu allora creduto per tutta Italia) con incantamenti e con malie che Giovan Galeazzo fu per molti mesi impotente alla consumazione del matrimonio: alla qual cosa Ferdinando harebbe acconsentito, ma Alfonso repugnò, onde Lodovico escluso di questa speranza, presa altra moglie ed avutone figliuoli, voltò tutti i pensieri a trasferire in quegli il ducato di Milano.* M. Varillas, autant que je l'ai pu remarquer, ne touche point cette particularité : il se contente de dire que Louis Sforce *empêcha durant plus de trois mois la consommation du mariage* (4). Il fait assez entendre que l'empêchement ne venait que de ce que l'on ne souffrait pas que les deux parties s'approchassent ; car il dit que le père de la mariée *mit son point d'honneur..... à ne pas souffrir* que Louis Sforce *séparât plus long-temps les deux jeunes époux l'un de l'autre ; qu'il menaça de s'en plaindre à toute l'Europe, et de l'armer pour venger sa querelle* (5). C'était une grande malice, et une violence bien insupportable, que celle de ce tuteur.

(C) *L'espèce de faction qu'elle eut à soutenir vaut bien la peine d'être décrite.*] Comme il me semble que M. Varillas a bien réussi dans ce portrait, j'ai cru que je donnerais un fragment curieux, si je rapportais ici ses propres paroles. C'est une pièce d'autant plus nécessaire à cet article, qu'elle sert à faire connaître l'humeur, l'esprit, et les qualités intérieures d'Isabelle d'Aragon. « Louis Sforce » abandonna Isabelle à son neveu... » et pour lui donner une rivale qui » la contrôlât en toutes occasions, » il rechercha la princesse Alphonsine, » fille d'Hercule d'Est duc de Ferrare. » Alphonsine ressemblait à Isabelle » en toutes choses, excepté qu'elle » n'était pas si belle. Elles étaient » toutes deux entêtées mal à propos » de leur naissance, puisqu'elles n'a- » vaient rien à se reprocher en ce » point, et qu'il y avait de la bâtar- » dise dans la généalogie de l'une et » de l'autre (*). Elles étaient fières » jusqu'à l'excès, et leur fierté tenait » de la plus fine ambition. Elles étaient » plus chastes par gloire que par » tempérament. Isabelle s'était ré- » solue au mariage, et Alphonsine y » aspirait, plutôt pour partager le » pouvoir de leurs époux que leurs » lits. Elles aimaient toutes deux le

(1) Konig *se trompe lourdement, de le faire vivre en* 1672.

(2) Ménétrier, des Représentations en musique, *pag.* 157.

(3) Guicciardini, *lib. I, pag.* 15.

(4) Varillas, Histoire de Louis XII, *liv. I, pag.* 47.

(5) Varillas, Histoire de Charles VIII, *liv. III, pag.* 211.

(*) *Borso d'Este, trisaïeul paternel d'Alphonsine, et Ferdinand, aïeul paternel d'Isabelle, étaient bâtards.*

Digitized by Google

» luxe ; et, quoiqu'elles eussent été » élevées dans des maisons où rien » n'était tant en recommandation » que l'épargne, elles étaient prodi- » gues, et leur humeur allait à dé- » penser autant qu'elles en auraient » le moyen. Le duc de Ferrare ne » délibéra pas un moment s'il accor- » derait Alphonsine à Louis Sforce. » Il n'avait point de dot à lui don- » ner, et de plus il avait lieu d'es- » pérer qu'elle serait duchesse de » Milan. Elle fut donc promptement » envoyée à Louis Sforce, qui en eut » deux fils de suite. Cette fécondité » lui donna lieu d'insulter à Isabelle, » qui n'avait accouché la seconde » fois que d'une fille ; mais la jalousie » avait déjà mis de la discorde en- » tre elles. Alphonsine ne pouvait » souffrir que l'on louât en sa pré- » sence la beauté d'Isabelle, parce- » qu'elle s'imaginait qu'on lui repro- » chait ainsi sa laideur ; et Isabelle » n'endurait pas plus volontiers que » l'on rendît des honneurs extraor- » dinaires à Alphonsine, parce qu'elle » croyait qu'ils ne fussent dus qu'à » elle. L'une et l'autre demeuraient » dans un même palais, et mangeaient » ensemble. Elles avaient tous les jours » une infinité d'occasions d'augmen- » ter leur aversion, et les courtisans » leur en fournissaient la plus grande » partie. Ils étaient fort assidus auprès » d'Alphonsine, à cause que son » mari distribuait les grâces ; et ils » n'allaient que par manière d'acquit » dans l'appartement d'Isabelle. Elle » en était au désespoir ; et ce fut bien » autant cette solitude, que le peu » d'argent qu'on lui fournissait pour » s'entretenir, qui lui fit écrire à son » père et à son aïeul, qu'elle atten- » terait à sa propre vie, si on ne la » délivrait de captivité. Alphonsine, » de son côté, se lassa tellement d'I- » sabelle, que, pour s'en défaire, elle » sollicita Louis Sforce son mari de la » faire duchesse, comme il lui avait pro- » mis, et d'ajouter la qualité de duc » de Milan à celle d'administrateur » de ce duché (6). » M. Villars avait dit dans cette même histoire (7), qu'Isabelle avait écrit *au duc de Calabre son père, et au roi de Naples son aïeul, des lettres dont il reste encore la meilleure partie* (8). *Elle s'y plaignait de son malheur dans les termes les plus pathétiques dont on usait alors : elle en faisait une peinture si vive, qu'elle était capable d'arracher des larmes des cœurs les plus durs : elle prétendait ne s'être rendue esclave que par obéissance, et elle menaçait de se donner la mort par ses propres mains, si on ne la mettait bientôt en liberté.*

(D) *Louis Sforce poussa son crime jusqu'à se défaire de son neveu.*] Je me servirai encore des propres termes de M. Varillas. Voici donc ce qu'il dit sous l'année 1494, après avoir conduit son roi jusqu'à Pavie : « Louis » Sforce, persuadé qu'il était temps » de se défaire du duc Jean Galeas » son neveu, lui avait, dit-on, fait » donner un de ces poisons lents qui » produit le mieux dans le corps hu- » main les symptômes de l'épuisement, » afin de rendre plus vraisemblable » le bruit que l'on répandit en même » temps, que le mal de ce jeune prince » n'était venu que de son trop d'at- » tachement à la beauté de sa femme. » Les médecins n'espéraient déjà plus » sa guérison, quand le roi, passant » par Pavie où il était malade, ne » put se dispenser de le visiter. Sa » majesté ne lui parla point d'affai- » res, parce que Louis Sforce avait » demandé avec tant d'instance d'être » présent à cette entrevue, que l'on » n'avait osé le refuser. Elle témoigna » seulement du regret de voir son » cousin germain (*) dans un si pi- » toyable état, et elle tâcha de le » flatter de quelque espérance de » guérison ; mais Jean Galeas, qui se » sentait mourir, et ne doutait pas » que ce ne fût par la méchanceté de » son oncle, profita de cette conjonc- » ture. Il ne pensa plus à soi ; et ne » se souvenant que du fils et de la » fille qu'il laissait au monde, il les » recommanda au roi avec une abon- » dance de larmes, qui marquait » assez, que si sa majesté ne prenait » d'eux un soin particulier, il pré- » voyait qu'on les empoisonnerait aus- » si-bien que lui. La duchesse sa fem-

(6) Varillas, Histoire de Charles VIII, *liv. III, pag.* 211.

(7) *Voyez en la page* 158.

(8) *Il cite en marge l'Histoire de Bernardin Corio.*

(*) *Ils étaient deux fils de deux sœurs, princesses de Savoie.*

Digitized by Google

» me, pour achever la tragédie, se jeta » aux pieds du roi, selon les auteurs » italiens, qui sont en cela plus » croyables que Comines, qui veut » que ce fût aux pieds de Louis Sforce. » Elle était trop fière pour s'abaisser » jusque-là; et, quand elle aurait pu » s'y résoudre, elle n'était que trop » convaincue que sa soumission serait » inutile. Elle ne parla pas de ses » enfans, parce qu'elle supposa que » les larmes de son mari auraient eu » leur effet en ce point: elle employa » les siennes pour son père, et le roi » ne lui repartit autre chose, sinon » que l'expédition de Naples était » trop avancée pour la laisser im- » parfaite (9). »

(E) *On a eu beau dire que Jean Galeas était mort de trop caresser sa femme, la tradition de son empoisonnement a prévalu.*] Guicciardin avoue que l'on publia cela; mais il ne laisse pas de donner pour l'opinion générale de toute l'Italie, que ce prince mourut du poison que Louis Sforce lui avait fait avaler: *Fu publicato da molti la morte di Giovan Galeazzo essere proceduta da coito immoderato; nondimeno si credette universalmente per tutta Italia, che e' fusse morto, non per infermità naturale nè per incontinentia, ma di veleno: e Teodoro da Pavia, uno de' medici regii, il quale era presente quando Carlo lo visitò, affermò averne veduto segni manifestissimi. Nè fu alcuno, che dubitasse che se era stato veleno, non gli fusse stato dato per opera del zio* (10). Jovien Pontan assure que tout le monde parlait hautement de ce crime abominable de Louis Sforce: *Ludovicum Sfortiam qui pubescentem primò, dein adolescentem jam ætatem Joannis Galeatii fratris filii Mediolanensis ducis procuratione hactenus ac patrocinio tutatus est suo, veneno illum è medio sustulisse cives, advenæ, peregrini, passim atque impunè omnes prædicant.... Fora, porticus, plateæ, circulique infimorum cujusque generis hominum nefandi criminis accusationibus..... imprecationibus etiam maximè diris plena undiquè circumsonant* (11). La foule des historiens va là, un Bernardin Corio (12), un Pierre Bembus (13), un Vianoli (14), etc.

(F). *Elle perdit dans l'espace de quelques années son aïeul, son mari, son père, son frère, son oncle, son fils.*] Paul Jove décrit éloquemment cette longue suite de malheurs; mais il n'a pas toujours observé l'ordre: il a mis la mort du mari avant celle de l'aïeul. Quant au fils de notre princesse, il dit que les Français l'enlevèrent à sa mère, et le transportèrent en France, pour en faire un moine, et qu'une chute de cheval lui causa la mort: *In venatione currentis equi lapsu in Heduis exanimatus esse nunciaretur. Hunc enim vel invita deposcentibus Gallis tradiderat, à quibus cucullati sacerdotis habitu in opulenti sacerdotii cœnobium ideircò conjectus fuerat, ne Sforziani regni legitimæ prolis hæres superesset* (15). Bernardin Corio fait une description touchante de la douleur où cette princesse fut plongée, lorsqu'elle vit tout à la fois son mari dans le tombeau, son fils exclus de la duché de Milan, et la femme de Louis Sforce sur le trône: *Li suoi fautori gridando duca, visito* (Ludovico) *il tempio di divo Ambrosio, e le campane in segno di letitia fece sonare, il morto corpo di Giovanne Galeazo ancora essendo nel domo scoperto, e quasi universalmente da tutti pianto e condoluto il miserando e pietoso caso. Isabella sua mugliere a Pavia con li proveri figlioletti vestiti di lugubre vestimenti, come prigionera si recluse entro una camera, e gran tempo stette giacendo sopra la dura terra, che non vide aere. Doverebbe pensare ogni lettore l'acerbo caso della sconsolata duchessa, e se più duro il cuore avesse che diamante, piangerebbe a considerare qual doglia dovea essere quella de la sciagurata e infelice mugliere, in uno punto vedere la morte del giovanetto e bellissimo consorte, la perdita de tutto lo imperio suo, e li figlioletti a canto orbati de ogni bene, il patre e fratello con la casa sua expulsi dal Neapolitano Rèame, e Ludovico Sforza con Bea-*

(9) Varillas, Histoire de Charles VIII, *liv. III, pag.* 253.
(10) Guicciardini, *lib. I, p.* 27, *all' ann.* 1494.
(11) Jov. Pontan., de Prudentiâ, *lib. IV, init.*
(12) Corio, Historia Mediolan., *part. VII.*
(13) Petr. Bembus, Hist. Venet., *lib. II, folio* 30.
(14) Vianoli, Histor. Venet., *part. II, pag.* 20.
(15) Jovius, Elogior. *lib. V, pag.* 422.

Digitized by Google

trice sua mugliere nel modo dimostrata havergli occupata la signoria.

(G) *Elle donna prise aux médisances quand elle fut sur le retour, et souffrit les galanteries de Prosper Colonne avec très-peu d'égards pour la renommée.*] Paul Jove m'apprend cela dans l'éloge qu'il a fait de cette princesse. Il le finit par un *au reste*, qui contient le cas : *Cæterùm, in hâc eximiæ virtutis fœmînâ improbæ plebis rumor non mediocriter pudoris decus perstrinxit, ob id gravior quòd quum florente ætate impenetrabilem pudicitiam prætulisset, in ipso demùm ætatis flexu. Prosperum Columnam sibi cultum et officium assiduè tribuentem, sæpèque procacem ad urbaniores jocos admitteret* (16).

(H) *Bonne Sforce, sa fille, ... suivit l'exemple maternel.*] M. de Thou dit beaucoup plus de mal de la fille, que Paul Jove de la mère. Chacun en pourra juger par la confrontation des passages : *Eodem tempore, Bona Sforția, Sigismundi Augusti Poloniæ regis parens..... filii pertæsa, Sarmatiâ relictâ, in Italiam venit, et honorificè Venetiis excepta est..... undè paratam triremem conscendens in Apuliam ad Barium navigavit, cujus urbis possessio gentilitio Aragoniæ gentis jure dotale et hæreditarium illi erat* (17). *Ibi solutè et dissentiente à priore vitâ ratione posteà vixit, consuetudine cujusdam Papacandæ non satis honestè usa, cui et omnia bona testamento præteritis liberis reliquit, et famâ ac bonis decoctis haud multò post in summâ egestate et infamiâ decessit* (18). Voilà ce que dit M. de Thou de la reine douairière de Pologne. Il prétend qu'après avoir fait banqueroute et de biens et de réputation, elle mourut dans la pauvreté et dans l'infamie. Que saurait-on ajouter à cet éloge ?

(16) Jovius, Elogior. *pag.* 424.

(17) *M.* Varillas, *dans* l'Histoire de Louis XII, *liv. I, pag.* 47, *dit que Louis Sforce, se voyant contraint de sortir de la duché de Milan, transporta à la duchesse Isabelle* le duché de Barri et la principauté de Rossano, qui lui avaient été donnés pour récompense d'avoir rétabli la maison d'Aragon sur le trône de Naples.

(18) Thuanus, Histor., *lib. XVI, ad ann.* 1555, *pag.* 326.

ARAGON (MARIE D'), femme de l'empereur Othon III, et fille d'un roi d'Aragon, se diffama terriblement par ses impudicités, qui enfin la précipitèrent dans le supplice du feu. Elle avait eu l'adresse de se procurer pour femme de chambre un jeune homme qu'elle aimait, et qu'elle fit déguiser en fille (*a*). Il ne faut pas demander si elle usa de modération : son tempérament, et la perpétuité des occasions, disent assez que sa prétendue femme de chambre ne manquait pas d'exercice, et qu'elle était de tous les voyages de la cour. L'empereur, s'étant aperçu de cette vilaine supercherie, en voulut faire la honte toute entière à l'impératrice ; et pour cet effet, en présence de plusieurs témoins, il fit dépouiller le jeune homme ; et, sur la découverte incontestable de son sexe, il le fit condamner au feu. Il fut assez débonnaire pour ne punir point sa femme : il espéra qu'elle se corrigerait à l'avenir ; mais il se trompa : elle devint éperduement amoureuse d'un jeune comte auprès de Modène, et lui fit promptement sa déclaration ; car elle était beaucoup plus en possession de solliciter, que d'être sollicitée sur cette sorte d'affaires. Le comte, aussi chaste que beau, résista à toutes les avances, ou pour mieux dire à toutes les violentes attaques qui lui furent faites ; mais, si en cela il ne fit qu'imiter Joseph, il n'eut pas le même bonheur que

(*a*) *Secum muliebri habitu circumduxit juvenem quocum congrediebatur quotidiè, quandoquidem eâ præ cubiculariâ utebatur ;* c'est-à-dire, *elle menait avec elle le jeune homme déguisé en femme, et lui ordonnait chaque jour le congrès ; car elle le faisait passer pour sa femme de chambre.* Munsteri Cosmographia, *lib. III.*

Digitized by Google

lui d'en être quitte pour la prison. L'impératrice se plaignit à son mari que ce comte lui avait parlé d'amour, et demanda que cette audace ne demeurât point impunie. Le crédule Othon ne manqua pas de faire trancher la tête à l'accusé. Voici comment l'accusatrice eut son tour. Le comte, se voyant condamné et n'espérant point de grâce, et ne voulant pas néanmoins révéler tout le mystère, avait fait promettre à sa femme, qu'elle le justifierait le mieux qu'il lui serait possible auprès d'Othon. Elle lui tint sa parole, garda sa tête, et prit son temps, lorsque l'empereur rendait justice dans une assemblée générale, qui se tenait au milieu d'une grande plaine, auprès de Plaisance; elle prit, dis-je, ce temps, pour demander que le meurtrier de son mari fût châtié. L'empereur, qui ne la connaissait pas, lui promit justice, selon toute la rigueur des lois. Là-dessus, cette comtesse lui montra la tête de son mari, et s'offrit de justifier son innocence par l'épreuve du feu. Ses offres furent acceptées. On fit apporter un fer tout rouge : elle le prit, et le tint tant qu'on voulut sans se brûler, et puis demanda hardiment la tête d'Othon convaincu d'être le meurtrier de son mari : enfin elle se contenta de la punition de l'impératrice, qu'Othon condamna à être brûlée (*b*). Ceci se passa vers la fin du Xe. siècle.

(*b*) Gotfrid. Viterb. Chronic., *parte XVII.* Albert Krants. Cuspinian. *in* Othone III. Sigonius, *cité par* Maimbourg, Décadence de l'Empire, *pag.* 118.

ARAMONT (GABRIEL D'), ambassadeur de France à Constantinople, sous le règne de Henri II, était un gentilhomme de Gascogne, qui s'acquitta dignement de son emploi. Le connétable de Montmorenci, examinant l'ouverture que le pape Paul III avait donnée, que le seul moyen de tirer Plaisance des mains de l'empereur était de faire venir la flotte turque sur les côtes de Naples et de Sicile, obligea le roi son maître à négocier sur cela avec Soliman. On choisit Aramont pour cette affaire. Il n'était ni moins adroit, ni moins expérimenté que Laforêt, Rincon et Paulin, qui l'avaient précédé dans cette ambassade. Il se fit des amis à la Porte, qui lui procurèrent un libre accès, et des audiences secrètes; et il sut si bien tourner les choses, qu'il ramena Soliman, que l'on avait un peu prévenu contre les Français. Il ne fut plus question que de savoir à quoi la flotte de sa hautesse serait employée : c'est pour cela qu'Aramont s'en retourna promptement en France, afin de concerter avec son maître les moyens d'employer utilement les secours du grand-seigneur. Le roi et le connétable lui apprirent qu'ils avaient des intelligences dans l'île de Corse, et qu'il serait aisé de s'en emparer, pourvu que la flotte turque et celle de France l'attaquassent en même temps. Il partit avec ce projet pour le communiquer au grand-seigneur : mais dès qu'il eut débarqué à Malte, il fut instamment prié par le grand-maître (*a*) d'aller trouver les généraux turcs, qui avaient mis le

(*a*) *C'était un Espagnol nommé Gmeda.*

Digitized by Google

siége devant Tripoli de Barbarie, et d'employer son crédit et l'autorité de Henri II, pour les obliger à lever le siége. Il eut cette complaisance, et se rendit au camp des Turcs, lorsque leurs batteries commençaient d'être en état (*b*). Il eut plusieurs conférences avec Sinan Bassa, et avec Dragut, dans lesquelles il leur remontra qu'ils s'engageaient à une entreprise entièrement opposée au traité que Soliman allait conclure avec la France, puisque sa hautesse était demeurée d'accord de n'attaquer que l'empereur, et que Tripoli appartenait à l'ordre de Malte. On lui répondit que les chevaliers de Malte étaient des parjures qui, nonobstant le serment qu'ils avaient fait à Soliman, lorsqu'ils en furent traités avec tant d'honnêteté à la sortie de Rhodes, faisaient incessamment des hostilités contre les Turcs. On ajouta qu'on avait ordre de les chasser de l'Afrique, et qu'on ne pouvait surseoir l'exécution de cet ordre. Aramont ne manqua ni d'excuses, ni de répliques; et, voyant qu'il ne gagnait rien auprès de Sinan Bassa, il se résolut à partir en diligence pour Constantinople, afin d'obtenir de Soliman, s'il était possible, qu'on ne prît point Tripoli. Mais comme son crédit et ses intrigues n'étaient point inconnues au Bassa, il ne put obtenir la permission de continuer son voyage, qu'après la prise de Tripoli. Il sauva la vie et la liberté aux Français qui se trouvèrent dans la place, et assista même à un festin où Sinan et Dragut l'invitèrent après leur conquête. Charles-Quint était trop bon politique pour laisser tomber cet événement : il en prit occasion de publier que la France avait contribué à la prise de Tripoli *. Henri II fit tout ce qu'il put pour répondre à cette plainte (A). Je n'ai pas eu le temps de chercher la suite des négociations et des aventures d'Aramont. Je sais bien que ses dépêches furent quelquefois interceptées, et que l'empereur s'en servit pour reprocher aux Français leurs intelligences avec les Turcs (B). La relation de son ambassade est en manuscrit dans la bibliothèque de M. de Lamoignon (*c*).

Je viens de lire une chose qui doit servir d'addition à cet article : *Les îles d'Or en Provence*, c'est-à-dire les îles d'Hières, *furent érigées en marquisat par lettres du roy Henri II, vérifiées au parlement d'Aix; et de ce marquisat fut investi et ensaisiné le seigneur d'Aramond, ambassadeur de France à Constantinople, pour le tenir en fief du roi, à la charge expresse de bâtir en ces isles des châteaux, tours et forteresses, jusqu'à la somme de cinquante mille escus* (*d*).

(*b*) *Voyez le jugement qu'a fait de cette conduite* M. de Wicquefort, *au* Traité de l'Ambassadeur, *liv. II, section V, pag.* 110.

* Leclerc, après avoir remarqué que tout l'article ARAMONT est sans date fixe, ajoute : « Au moins Bayle devait-il marquer que la prise de Tripoli est du mois de septembre 1551. Il paraît que d'Aramont revint en France en 1552. »

(*c*) Varillas, Histoire de Henri II, *p.* 200.

(*d*) Saint-Lazare, Histoire des Dignités Honoraires de France, *pag.* 400, *édition de Paris, en* 1635, *in*-8°.

(A) *Henri II fit tout ce qu'il put*

Digitized by Google

pour répondre à la plainte de Charles-Quint, que d'Aramont et les Français avaient contribué à la prise de Tripoli (1).] Le grand-maître de Malte accusait notre Aramont d'avoir poussé le gouverneur de Tripoli à capituler. M. de Thou, réfutant cette accusation, expose que le connétable de Montmorenci, qui était alors le tout-puissant, avait chargé cet ambassadeur de témoigner au grand-maître l'attachement particulier qu'il avait lui connétable aux intérêts et à la prospérité de l'ordre. Cet historien ajoute qu'il a vu des lettres où le connétable témoignait beaucoup de chagrin de la prise de Tripoli, et que ces lettres ne doivent point être suspectes de quelque dissimulation, puisqu'elles furent écrites à une personne à laquelle le connétable disait fort librement ses pensées (2). Mais lorsque Henri II eut su que les partisans de l'empereur accusaient l'ambassadeur de France d'avoir contribué à cette conquête des Ottomans, il dépêcha un gentilhomme au grand-maître, pour se plaindre des bruits qu'on faisait courir, et pour lui demander comment Aramont s'était conduit dans cette affaire. Il déclara qu'il le ferait châtier selon l'exigence du cas, s'il le trouvait coupable de quelque faute; mais qu'il souhaitait que si son ambassadeur était innocent, le grand-maître en voulût rendre un témoignage public. La réponse du grand-maître disculpa pleinement Gabriel d'Aramont : *Quo in negotio nullum officium prætermisisset ut ordini ed in re nostro gratificaretur, hoc enim à V. M. enixè ac religiosè sibi injunctum. Prætereà ut quorum culpa ea clades accepta esset certò cunctis constaret undiquè probationes collegimus, et inquisitione diligenti super ed re habitâ nihil comperimus quo Aramontium cladi causam dedisse, aut deditionis auctorem fuisse credi debeat. Quinimò ex equitibus captivis... didicimus eum non solùm omni culpâ vacare, sed multis benefactis totum ordinem sibi devinxisse, ac proindè non rectè nec secundùm rationem factum existimamus, ut is rumor sparsus sit* (3). Le roi de France ne manqua pas de produire cette réponse dans toutes les cours de l'Europe, afin de montrer que ses ennemis débitaient à tort et à travers sans fondement tout ce qui pouvait le rendre odieux : *Eas literas... posteà rex per oratores suos passim publicari jussit, quâ publicatione compressis Cæsarianorum querelis ac rumoribus, evulgata in gallici nominis invidiam famâ pariter conquievit* (4). Cela pouvait bien persuader que les partisans de Charles-Quint s'étaient trompés en cette rencontre; mais ceux qui n'aimaient pas la France les excusaient facilement. On s'imagine sans peine, quand cela s'accommode avec nos inclinations, qu'il est permis d'interpréter toutes choses d'un certain sens, selon le système qui a été une fois bâti sur des raisons très-probables. C'est à la vérité une source inépuisable de faux jugemens; mais pourvu qu'ils soient utiles, on ne s'en met pas trop en peine.

(B) *On se servit des lettres interceptées d'Aramont, pour reprocher aux Français leurs intelligences avec les Turcs.*] Charles-Quint, dans une lettre qu'il écrivit l'année 1552 aux princes et aux états de l'Empire, s'étonne que l'ambassadeur de France eût cru avoir justifié son maître par rapport aux liaisons avec Soliman : « N'ai-je » pas, *dit-il*, les Mémoires d'Aramont » dressés à Constantinople, qui font » foi de l'alliance ménagée contre un » prince chrétien entre la Porte et la » France ? » *Jam quod de communicatis cum Turco consiliis obiter perstringit, quasi abundè purgatum existimet, quâ fronte excusare potest? atqui penes me habeo Aramontii Gallici legati commentarios Byzantii scriptos, et ad regem per Costam centurionem quemdam missos, qui societatis cum Turcis in Christiani nominis principem initæ plenam fidem faciunt* (5). M. Varillas observe que *le pape et l'empereur faisaient déjà leur compte d'accuser* le roi de France, *en plein concile, d'une intelligence avec les infidèles, et de produire sur ce sujet des lettres d'Aramont interceptées, auxquelles il était aisé de donner*

(1) Varillas, Histoire de Henri II, *liv. II, pag.* 198 *et suiv. à l'an* 1551. *Voyez aussi* M. de Thou, *liv. VII, pag.* 155.

(2) *A Brissac, qui commandait en Piémont.*

(3) Thuan., *lib. VII, sub fin.*

(4) *Idem, ibid.*

(5) *Idem, lib. X, pag.* 213.

Digitized by Google

un sens malin, parce que le véritable n'y était expliqué qu'à demi (6). Mais qu'avait-on à faire d'un sens malin, puisqu'il était indubitable qu'Aramont négociait un traité entre la France et la Porte contre la maison d'Autriche? Cela ne suffisait-il pas à prouver l'intelligence dont on voulait accuser Henri II? Le meilleur parti que la France pouvait prendre n'était pas de contester sur le fait, mais de se retrancher sur le droit, en montrant que, lorsqu'il ne s'agit point de religion, mais seulement de s'opposer à l'invasion de ses états, il doit être permis de se faire des alliés partout où l'on en peut rencontrer. Si Charles-Quint n'en avait pas eu toujours bonne provision parmi les princes chrétiens, papistes ou non papistes, il aurait bien su en trouver chez les infidèles, et il aurait bien su en profiter autrement que ne fit la France. Il était bien plus fin et bien plus habile que François Ier. Avec lui, les flottes turques n'eussent pas été inutiles, comme elles le furent avec les Français, qui concertaient si mal les choses, qu'on en a honte ou pitié, ou qu'on s'en moque, quand on lit l'histoire de ces temps-là. La bonne foi ne serait guère utile sur ce point. Elle empêcherait de reprocher à son ennemi ses alliances avec les hérétiques, ou avec les infidèles, quand on se sentirait tout prêt à faire de semblables alliances si les maximes d'état le demandaient. Où seraient donc les gens qui pourraient faire des harangues pathétiques, présenter de beaux mémoires, pousser cent beaux lieux communs? Il faudrait renoncer à tout cela. Or on se ferait un grand préjudice : on ne jetterait point de la poudre aux yeux; on n'animerait point les peuples; il faudrait renoncer à mille louanges exquises, et à cent titres pompeux.

Accusat Manilia si rea non est (7).

Ordinairement on ne cesse de faire des reproches sur ce sujet, que lorsqu'on les mérite soi-même.

(6) Varillas, Histoire de Henri II, *liv. II, pag.* 202.

(7) Juvenal, Sat. *VI*, *vs.* 243.

ARBRISSEL (Robert d'), fondateur de l'ordre de Fontevraud. Cherchez Fontevraud.

ARCÉSILAS, l'un des plus célèbres philosophes de l'antiquité, naquit à Pitane, dans l'Éolide (A). Il fut disciple du mathématicien Autolycus son compatriote, et il le suivit à Sardes. Après cela il vint à Athènes, et y fut disciple de Xanthus, et puis de Théophraste, et enfin de Crantor (B). Il apprit aussi la géométrie sous Hipponicus (*a*). Il eut quelque attachement à la poésie, et il se plut extrêmement à la lecture d'Homère (C); mais la passion d'être philosophe fut supérieure à toutes les autres. Il succéda à Cratès dans la régence de l'école platonique (D), et il s'y rendit innovateur; car il fonda une secte, qu'on nomma la seconde académie, pour la distinguer de celle de Platon. Il était fort opposé aux dogmatiques, il n'affirmait rien, il doutait de tout, il discourait du pour et du contre, et suspendait son jugement. *C'est parce*, disait-il, *qu'il n'y a rien de certain.* Il attaquait d'une grande force tout ce que les autres sectes affirmaient (L); et c'est pourquoi on le regarda, en matières de philosophie, comme un perturbateur du repos public (*b*). Quelques-uns soutiennent que, ne trouvant point d'évidence qui l'empêchât de flotter également entre l'affirmation et la négation, il ne voulut point écrire de livres (*c*): mais d'autres assurent qu'il en écrivit, et puis ils contestent sur la question s'il

(a) Diogen. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 32.
(b) *Voyez la remarque* (E), *citation* (49).
(c) Diogen. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 32.

Digitized by Google

en publia; car les uns l'affirment, et les autres disent qu'il jeta au feu ce qu'il avait composé (*d*). On remarque néanmoins qu'il dédia quelques livres à Eumènes, prince de Pergame, et qu'il n'en dédia qu'à ce prince (*e*). Nous verrons comment il a été combattu par un père de l'Église (F). Comme il avait une éloquence très-persuasive et qui retournait toujours à son sujet principal, et que d'ailleurs il répondait subtilement et heureusement aux objections, il attira à son auditoire un grand nombre de disciples (G), quoiqu'il fût piquant dans ses censures. Au fond, l'on était persuadé de sa bonté, et il remplissait d'espérances ses écoliers : c'est ce qui les empêchait de se fâcher de ses réprimandes un peu trop fortes (*f*). Il y a des gens qui assurent qu'il ne faisait le sceptique que pour éprouver ses écoliers, et qu'après l'épreuve il enseignait d'une autre manière (H). Il était l'homme du monde le plus communicatif de son argent, et l'on raconte des choses bien singulières de sa libéralité (I). On l'accusa d'être vain, et de travailler avec trop d'empressement à plaire au peuple (*g*). Les autres philosophes le mordaient avec plaisir (*h*); mais l'égalaient-ils en modestie, et en exemption de jalousie? Exhortaient-ils leurs disciples à ouïr les autres professeurs? C'est ce qu'il faisait (*i*). Il mena même l'un de ses élèves, qui témoignait que l'école d'un péripatéticien lui serait plus agréable; il le mena, dis-je, à ce professeur, et le lui recommanda (*k*). Une autre fois, il bannit de son école l'un de ses disciples, qui avait choqué Cléanthe dans un vers de comédie, et ne le reçut en grâce qu'après que la personne offensée eut reçu satisfaction (*l*). On connaîtra mieux le mérite de ce procédé, quand on saura que Cléanthe fut le successeur de Zénon, qui avait été le grand adversaire d'Arcésilas. Celui-ci n'eut pas le défaut des plagiaires : il déclara qu'il n'enseignait rien qu'il n'eût trouvé dans les livres (*m*). Il en usa apparemment de la sorte, afin de donner plus d'autorité à ses sentimens, et pour apaiser la haine que le nom d'innovateur lui attirait. Il n'aimait point à se mêler des affaires politiques (*n*) : néanmoins lorsqu'on le choisit pour aller négocier quelque chose à Démétriade, en faveur de sa patrie; auprès du roi Antigonus, il accepta la députation. Il en revint sans succès; et ce fut peut-être, parce qu'il n'avait jamais voulu faire sa cour à ce prince, ni entrer même chez lui, ni lui écrire des lettres de consolation après la perte d'une bataille navale (*o*), comme faisaient plusieurs autres (*p*). Il eut beaucoup de part à l'amitié du gouverneur du Pi-

(*d*) Diogen. Laërtius, *lib. IV, num.* 32.
(*e*) *Idem, ibid., num.* 38.
(*f*) *Idem, ibid., num.* 37.
(*g*) *Idem, ibid, num.* 41.
(*h*) *Idem, ibid.*
(*i*) *Idem, ibid, num.* 42.
(*k*) *Idem, ibid.*
(*l*) Plut. de Discrim. adulat. et amici, *pag.* 55, C.
(*m*) *Voyez le passage de* Plutarque, *ci-dessous, citation* (47).
(*n*) Diogen. Laërtius, *lib. IV, num.* 40.
(*o*) *Id., ibid., num.* 39.
(*p*) *Id., ibid.*

Digitized by Google

rée (*q*), et il reçut plusieurs beaux présens d'Eumènes, prince de Pergame (*r*). Il eut une fort bonne pensée touchant la mort; car il disait que de tous les maux c'est le seul dont la présence n'ait jamais incommodé personne, et qui ne chagrine qu'en son absence (*s*). Ses dogmes tendaient au renversement de tous les préceptes de la morale; et néanmoins on remarque qu'il la pratiquait. Le témoignage qui lui fut rendu là-dessus par le stoïcien Cléanthe, ce qu'il répondit, et ce qu'on lui répliqua, sont des choses très-curieuses (K). Il ne se maria jamais (*t*), quoiqu'il fût d'un tempérament à aimer les femmes, et qu'il ne suivît que trop le penchant de la nature; et cela, jusqu'à des excès honteux (L). Il florissait vers la 120e. olympiade (*u*), et il mourut d'avoir trop bu, et en délire, à l'âge de soixante-quinze ans (*x*), la quatrième année de l'olympiade 134 (*y*). Il s'était vanté d'une grande force de courage pendant les douleurs de la goutte (M). Diogène Laërce ne lui a point donné Bion pour successeur : le père Rapin s'est imaginé cela sans nul fondement (N). Je n'ai qu'une faute à reprocher à M. Moréri : c'est d'avoir dit qu'Arcésilas étudia sous Xanthus et sous Théophraste, avant que de venir à Athènes. J'en ai remarqué une très-grossière dans Sidonius Apollinaris (O).

(A) *Il naquit à Pitane, dans l'Éolide.*] Diogène Laërce n'est pas seul qui l'assure (1) : lisez ces paroles de Pomponius Méla, dans le chapitre où il décrit le pays des Æoliens : *Caicus inter Elean decurrit, et Pitanen illam quæ Arcesilam tulit, nihil affirmantis academiæ clarissimum antistitem* (2). Voyez aussi Strabon : Πιτάνη πόλις Αἰολική..... ἐκ δὲ τῆς Πιτανῆς ἐστὶν Ἀρκεσίλαος (3). *Pitane urbs Æolica... Pitane patria fuit Arcesilai.* Mais n'écoutez point Solin, qui donne Pitane, ville de Laconie, pour le lieu natal de ce philosophe (4). M. de Saumaise (5) et M. Ménage (6) le réfutent. Je ne sais si c'est par l'inadvertance de l'auteur, ou par celle du correcteur, que l'on trouve *Arcesilas Pritanæus* dans M. Gassendi (7) : il fallait mettre *Pitanæus*.

(B) *Il fut disciple de Théophraste, et enfin de Crantor* (8).] Je m'étonne que Diogène Laërce, après avoir insinué clairement en d'autres endroits, qu'Arcésilas fut disciple de Polémon, ne le dise pas expressément dans la Vie d'Arcésilas. Voici les endroits où il l'insinue. *Arcésilas*, dit-il, *ayant quitté l'école de Théophraste, pour s'attacher à Polémon et à Cratès, déclara qu'ils étaient des dieux, ou des restes du siècle d'or.* Ἔνθεν καὶ Ἀρκεσίλαον μεταλαβόντα παρὰ Θεοφράστου πρὸς αὐτοὺς λέγειν, ὡς εἴεν θεοί τινες ἢ λείψανα τοῦ χρυσοῦ γένους (9). *Hinc et Arcesilaum cùm ad eos à Theophrasto diverteret, dixisse ferunt, « Illos » deos esse quospiam, aut aurei seculi » reliquias. »* Un peu plus bas, il observe que Crantor et Arcésilas logeaient ensemble, et que Polémon et Cratès, qui n'avaient qu'un même logis avec un bourgeois nommé Lysi-

(*q*) *Id., ibid.*

(*r*) Diogen. Laërtius, *lib. IV, num.* 38.

(*s*) Plutarch. de Consolat. ad Apollonium, *pag.* 110, A.

(*t*) Diogen. Laërtius, *lib. IV, num.* 43.

(*u*) Apollodorus, *apud* Diog. Laërtium, *lib. IV, num.* 45.

(*x*) *Id., ibid. num.* 44.

(*y*) Diog. Laërce, *num.* 61, *met en cette année le commencement de la régence de Lacydès, successeur d'Arcésilas.*

(1) Diogen. Laërtius, *lib. IV, num.* 20.

(2) Pomp. Mela, *lib. I, cap. XVIII, num.* 20.

(3) Strabo, *lib. XIII, pag.* 422, *in fine.*

(4) Solin., *cap. VII, pag.* 22.

(5) Salmas. Exercitat. Plin., *pag.* 138.

(6) Menag., *in* Diogen. Laërt., *pag.* 176.

(7) Gassendi Operum *tom. I, pag.* 18.

(8) Diog. Laërtius, *lib. IV, num.* 28, 29.

(9) *Idem, in* Cratete, *lib. IV, pag.* 240, *num.* 22.

Digitized by Google

clès, allaient souper fort souvent chez Crantor; et que Cratès était le mignon de Polémon, comme Arcésilas était le mignon de Crantor. Le traducteur de Diogène Laërce a renversé tout ceci; car il suppose que Polémon était le mignon de Cratès, et que Crantor était le mignon d'Arcésilas. Voyons le grec : Ἦν δὲ ἐράμενος, Κράτης μὲν, ὡς προείρηται, Πολέμωνος· Ἀρκεσίλεως δὲ Κράντορος (10). Cela veut dire : *Erat autem amasius, ut quidem prædictum est, Polemonis quidem Crates, Crantoris autem Arcesilas.* La version latine, qu'aucun commentateur ne censure, a mis *amator* où il fallait mettre *amasius* : on n'a point pris garde à la signification passive d'ἐράμενος. On n'a point non plus pris garde qu'on s'est contredit un peu après; car, comme le grec l'ordonne, on a représenté Arcésilas sous le personnage de patient. Ἀρκεσίλαος θέλων ὑπ' αὐτοῦ (Κράντορος) συνταθῆναι Πολέμωνι, καίπερ ἐρῶντος (11). *Arcesilaus volens ab illo* (Crantore) *se Polemoni commendari quanquam amatore suo.* Éloignons d'ici les sales et abominables idées que cet auteur et plusieurs autres en même cas semblent vouloir suggérer. Quand ils parlent d'un grand philosophe, et de ses disciples, ils observent presque toujours qu'il était l'amant d'un tel ou d'un tel. J'avoue qu'en quelques rencontres cela peut s'entendre en un vilain sens; mais je crois aussi qu'en cent autres occasions il ne faut entendre qu'une tendresse bonne et honnête. Parmi plusieurs disciples, il y en avait un qui était le bien-aimé et le favori de son maître. C'était celui qu'on désignait pour son successeur, celui qui avait le plus de docilité ou de respect, ou de génie, etc.; fallait-il désigner cela par le terme d'ἐράμενος? mais revenons au fait. Le dernier passage que j'ai cité de Diogène Laërce nous apprend qu'Arcésilas demanda à Crantor de le recommander à Polémon. L'historien ajoute que Crantor, qui était malade, ne le trouva point mauvais; et qu'au contraire, dès qu'il se porta bien, il s'en alla lui aussi aux leçons de Polémon : Ἀλλὰ καὶ αὐτὸν ὑγιάναντα διακούειν Πολέμωνος (12). *Ipse quoque cùm sanus factus esset se ad audiendum Polemonem contulit.* C'est une preuve qu'Arcésilas fut des auditeurs ou des disciples de ce philosophe. Il le fut si bien, que Cicéron ne lui donne pas d'autre maître : *Arcesilas tuus, etsi fuit in disserendo pertinacior, tamen noster fuit, erat enim Polemonis* (13). Numénius lui en donne plusieurs autres : il le fait successivement disciple de Polémon, de Théophraste, de Diodore, et enfin de Pyrrhon (14). *Il apprit de Crantor*, ajoute-t-il, *à être persuasif, de Diodore à être sophiste, et de Pyrrhon à tourner de toutes parts en guise de girouette, et à n'être rien* : Ὧν ὑπὸ μὲν Κράντορος πιθανουργικὸς, ὑπὸ Διοδώρου δὲ σοφιστὴς, ὑπὸ δὲ Πύῤῥωνος ἐγένετο παντοδαπὸς, καὶ ὕτως καὶ οὐδὲν (15). *Et à Crantore quidem ad persuadendum callidus, à Diodoro autem sophista, denique à Pyrrhone cum omnem in partem versatilis ac temerarius, tum etiam nullus esse didicit.* Il se fixa dans l'inconstance pyrrhonienne, il ne lui manquait que le nom de Pyrrhonien; il n'avait que le nom d'académicien, et il ne garda ce nom que par respect pour le philosophe Crantor son maître et son amant : Πλὴν τῆς προσρήσεως ἐνίμυνε Πύῤῥωνι ὡς τῷ πάντων ἀναιρέσει..... αἰδοῖ τοῦ ἐραστοῦ ὑπέμενε λέγεσθαι Ἀκαδημαϊκὸς ἔτι. Ἦν μὲν τοίνυν Πυῤῥώνειος, πλὴν τοῦ ὀνόματος. Ἀκαδημαϊκὸς δ' οὐκ ἦν, πλὴν τοῦ λέγεσθαι. (16). *In Pyrrhone si appellationem excipies, tanquam in omnium aversione acquievit.... is pro sud in amatorem observantiâ academicum se vocari adhuc passus est. Ità qui Pyrrhonicus excepto nomine totus erat, idem academicus præter nomen habebat nihil.* Numénius venait de dire qu'Arcésilas, beau garçon, et encore jeune, s'étant fait aimer de Crantor, s'était attaché à lui : Διὰ τὸ καλὸς εἶναι ἔτι ὢν ὡραῖος τυχὼν ἐραστοῦ Κράντορος τοῦ Ἀκαδημαϊκοῦ προσεχώρησεν μὲν τού-

(10) *Id.*, *ibid.*
(11) *Id.*, *pag.* 241, *num.* 24.
(12) Diog. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 25.
(13) Cicero, de Finibus, *lib. V*, *cap. XXXI*. Voyez-le aussi de Oratore, *lib. III*, *cap. XVIII*.
(14) Numenius, *apud* Eusebium, Præparat. Evangel., *lib. XIV*, *cap. V*, *pag.* 729.
(15) *Id.*, *ibid.*
(16) *Idem*, *apud eumdem*, *cap. VI*, *pag.* 731.

Digitized by Google

79 (17). *Eleganti formâ et commodâ adhuc ætate cùm esset, Crantorem academicum amatorem nactus, ejus consuetudine usus est illo quidem.* Il ajoute que les leçons de Ménedème le rendirent un disputeur plus ardent, et il cite Timon (18). Voilà bien des omissions dans la liste que Diogène Laërce nous a laissée des maîtres d'Arcésilas. J'y ai suppléé.

(C) *Il se plut extrêmement à la lecture d'Homère.*] Il le préférait à tous les autres : il en lisait quelque chose tous les soirs, avant que de s'endormir ; et il disait le matin, en se levant, *je m'en vais voir ma maîtresse* (19) ; cela signifiait qu'il allait lire ce poëte : Ἀνεδίχετο δὲ πάντων μᾶλλον Ὁμήρου, οὗ καὶ εἰς ὕπνον ἰὼν πάντως τι ἀνεγίνωσκεν. ἀλλὰ καὶ ὄρθριος λέγων ἐπὶ τὸν ὁμήρειον ἐκίνει, ὁπόσ' ἂν βούλοιτο ἀναγνῶναι (20). *Amplectebatur Homerum maximè ex omnibus, cujus adeò studiosus erat, ut semper ante somnum ejus aliquid legeret. Manè quoque cùm surgeret, dicens, se ad amasium ire, cùm se velle legere innueret.*

(D) *Il succéda à Cratès dans la régence de l'école platonique* (21). Il y a bien des auteurs qui, sans parler de ce Cratès, mettent notre Arcésilas immédiatement après Polémon. Voyez la note d'Aldobrandin sur un passage de Diogène Laërce (22), vous y lirez que ce savant commentateur n'avait trouvé nulle part que Cratès ait succédé à Polémon. Vous y trouverez aussi ces paroles de saint Augustin : *Moritur Polemo, succedit ei Arcesilas, Zenonis quidem condiscipulus, sed sub Polemonis magisterio* (23). On peut joindre à ce passage celui de la lettre LVI : *Iidem quippè academici qui Platonici, quod docet studiosorum ipsa successio. Arcesilas enim, qui primus occultatâ sententiâ sud nihil aliud istos quam refellere statuit, quare cui successerit ; Polemonem invenies : quare cui Polemon ; Xenocratem. Xenocrati autem discipulo academiam scholam suam reliquit Plato* (24). Il ne faut pas se fonder ici sur l'autorité de saint Augustin ; car il ne s'est pas attaché rigoureusement à l'exactitude ; et puisqu'il saute un degré entre Platon et Xénocrate (25), il en peut avoir sauté un autre entre Polémon et Arcésilas. Je n'insiste point sur son silence à l'égard de Crantor, académicien célèbre (26), qui paraît avoir été le successeur immédiat de Polémon, et qui mourut avant lui et avant Cratès (27). Si le mot de successeur vous déplaît ici, dites que Crantor enseigna du vivant de Polémon. On assure la même chose de Cratès ; et de là vient que l'on dit tantôt que Crantor succéda à Polémon, tantôt que Cratès lui succéda, tantôt qu'ils furent tous deux ses successeurs ; mais pour l'ordinaire, on met Cratès après Crantor (28). Encore un coup, je n'objecte point à saint Augustin l'omission de Crantor ; je m'imagine qu'on a tort de compter ce philosophe pour le successeur de Polémon : il mourut avant son maître ; et je trouve que Lacydès, successeur d'Arcésilas, fut le premier qui résigna pendant sa vie la succession de sa chaire (29). Disons donc qu'il n'y eut que Cratès qui succéda à Polémon, et rejetons cette période du père Rapin : *Crates et Crantor, qui se suivirent dans l'école de Platon, ne changèrent rien à sa doctrine* (30). Il se serait moins trompé, s'il avait mis Crantor au premier rang ; Crantor, dis-je, mort avant Cratès. Un célèbre critique (31), en corrigeant un pas-

(17) *Idem, ibid.*

(18) *Les deux vers de* Timon *qu'il cite sont plus corrects que dans* Diogène Laërce.

(19) *Pour m'accommoder au style de notre temps, j'ai quitté la traduction littérale.*

(20) Diog. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 31.

(21) *Id.*, *ibid.*, *num.* 32.

(22) *Au commencement de la* Vie de Cratès, *liv. IV*, *num.* 21.

(23) Sanctus Augustinus, *lib. III*, contrà Academicos.

(24) August., Epist. *LVI*, *pag.* 267. Eusèbe, Præpar. Evang., *lib. XIV*, *pag.* 726, *dit qu'on dit qu'Arcésilas succéda à Polémon.*

(25) *Speusippus, fils d'une sœur de Platon, régit l'école avant Xénocrate.*

(26) *Crantor ille, qui in nostrâ Academiâ vel in primis fuit nobilis.* Cicero, Tuscul. Question., *lib. III*, *cap. VI.*

(27) Diog. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 27.

(28) *Voyez* Gassendi, Operum *tom. I*, *pag.* 18, et Jonsius, de Script. Histor. Philosoph., *pag.* 52, *ou plutôt* Diogène Laërce, *cité ci-dessous, citation* (36).

(29) Diog. Laërt., *in* Lacyde, *lib. IV*, *num.* 60.

(30) Rapin, Compar. de Platon et d'Aristote, *IVe. part.*, *chap. I*, *pag.* 365.

(31) Petrus Victorius. *Voyez les* Notes de Josias Mercerus *sur* Nonius Marcellus, *pag.* 193.

Digitized by Google

sage de Nonius Marcellus (32), a fourni une autorité qui favorise merveilleusement le texte de cette remarque. Suivant cette correction, nous devons croire que Lucilius a dit : *Polemon et amavit Cratem, et huic transmisit suam scholam quam dicunt.* Le grec de Diogène Laërce est du même sens : Κράτης..... καὶ ἀκροατὴς ἅμα καὶ ἐρώμενος Πολέμωνος. ἀλλὰ καὶ διεδέξατο τὴν σχολὴν αὐτοῦ (33). *Crates auditor simul amasiusque* (34) *Polemonis, illiusque scholæ successor.* Je n'appuie pas sur ces paroles de Cicéron : *Speusippus autem et Xenocrates, qui primi Platonis rationem autoritatemque susceperant, et post eos Polemo et Crates unàque Crantor, in academiâ congregati, diligenter eis quæ à superioribus acceperant, utebantur* (35). Elles ne sont pas assez précises, ou aussi nettes, que cet endroit de Diogène Laërce : Πλάτωνι, ὁ τὴν ἀρχαίαν Ἀκαδημίαν συστησάμενος. οὗ Σπεύσιππος καὶ Ξενοκράτης, οὗ Πολέμων, οὗ Κράντωρ καὶ Κράτης, οὗ Ἀρκεσίλαος, ὁ τὴν μέσην Ἀκαδημίαν εἰσηγησάμενος (36). *Platoni, qui veterem academiam instituit : Platoni Speusippus et Xenocrates ; ei Polemon ; Polemoni Crantor et Crates ; cui Arcesilaus, qui mediam invexit academiam.* Casaubon, dans sa note sur ce passage, cite Galien, qui dit que la vieille académie finit à Crantès ; et qu'Arcésilas, disciple de Crantès, fonda l'académie moyenne (37). Ce commentateur ignore ce que c'est que le Crantès de Galien (38) ; mais on voit facilement, ou que les copistes ont mis Crantès au lieu de Cratès, ou que Galien lui-même n'orthographia pas bien le nom du prédécesseur d'Arcésilas. Il arrive tous les jours aux plus savans personnages d'insérer ou de retrancher quelque lettre aux noms des auteurs qu'ils citent. Ils ont dessein de nommer la même personne que les autres allèguent selon la vraie orthographe. J'en pourrais donner cent exemples, et je m'étonne que Casaubon se fasse ici des difficultés. Souvenons-nous qu'il admire que Galien n'ait pas fait mention de Crantor. *Quis verò non miretur omissum à Galeno Crantorem* (39) ?

(E) *Il attaquait d'une grande force tout ce que les autres sectes affirmaient.*] On aurait tort de prétendre qu'il n'a point été appelé à juste titre innovateur ; mais Diogène Laërce se trompe quand il le prend pour le premier qui ait introduit la coutume de disputer de part et d'autre. Πρῶτος δὲ καὶ ἐς ἑκάτερον ἐπιχείρησε (40). *Primusque in utramque disserere partem aggressus est.* Ce fut l'esprit de Socrate, et Platon le conserva. Nous allons citer Cicéron qui nous apprend que la méthode d'Arcésilas, de disputer contre tout ce qu'on lui proposait, était celle de Socrate, et qu'Arcésilas fut instruit au pyrrhonisme (41) par les livres de Platon, et par les discours que l'on supposait que Socrate avait tenus : *Arcesilas primùm, qui Polemonem audierat, ex variis Platonis libris, sermonibusque Socraticis hoc maximè arripuit, nihil esse certi, quod aut sensibus, aut animo percipi possit : quem ferunt eximio quodam usum lepore dicendi aspernatum esse omne animi sensûsque judicium, primùmque instituisse (quanquam id fuit Socraticum maximè) non quid ipse sentiret ostendere, sed contra id quod quisque se sentire dixisset, disputare* (42). Il dit dans un autre livre que la méthode de Socrate, qui n'était pas observée, fut rétablie par Arcésilas. C'est en cela que consiste l'innovation de ce dernier : et ainsi, les expressions de Diogène Laërce ne sont point exactes ; car il est visible qu'un philosophe, qui fait profession d'attaquer tout ce qu'on répond à ses questions, met en usage la méthode de soutenir le pour et le contre. Prenez bien garde à ces paroles : *Is* (Socrates) *percontando*

(32) Nonius Marcellus, *voce* Transmittere, *pag.* 414. *Il cite le* XXVIIIe. *livre de* Lucilius.

(33) Diog. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 21.

(34) *Et non pas amator, comme porte la version imprimée : faute que les commentateurs ne relèvent pas.*

(35) Cicero, Academ. Quæst., *lib. I*, *cap. IX.*

(36) Diog. Laërt., *in* Proœmio, *num.* 14, *pag.* 10.

(37) Galenus, *in* Hist. Philosophorum.

(38) *Ego quinam sit Crantes Galeni planè ignoro.* Casaub., in Diog. Laërtium, *Proœm. num*, 14.

(39) *Idem, ibid.*

(40) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 28.

(41) *Je me sers de ce terme sans avoir égard à la personne de* Pyrrhon.

(42) Cicero, de Oratore, *lib. III*, *cap. XVIII.*

Digitized by Google

atque interrogando elicere solebat eorum opiniones, quibuscum disserebat, ut ad ea quæ hi respondissent, si quid videretur, diceret. Qui mos quùm à posterioribus non esset retentus, Arcesilas eum revocavit, instituitque ut hi qui se audire vellent, non de se quærerent, sed ipsi dicerent, quid sentirent. Quod quùm dixissent, ille contrà, sed qui audiebant quòd poterant, defendebant sententiam suam : apud cæteros autem philosophos qui quæsivit aliquid tacet, quod quidem jam fit etiam in Academiâ (43). Si ce témoignage ne vous paraît pas assez formel, que direz-vous de celui-ci, où l'on assure que l'académie d'Arcésilas n'était autre que celle de Platon ? *Hanc academiam novam appellant, quæ mihi vetus videtur. Siquidem Platonem ex illâ vetere numeramus, cujus in libris nihil affirmatur, et in utramque partem multa disseruntur, de omnibus quæritur, nihil certi dicitur* (44). Je cite ailleurs (45) un autre passage qui n'est pas moins fort que celui-là. Si l'on veut de la bigarrure grecque, j'en donnerai. J'ai lu quelque part qu'Épicure ne voyait point sans chagrin la gloire d'Arcésilas, le plus renommé philosophe de ce temps-là, et qu'il lui reprochait de s'être acquis de l'estime chez les ignorans, sans rien tirer de son fonds : Τοῦ δ' Ἀρκεσιλάου τὸν Ἐπίκουρον οὐ μετρίως ἔοικεν ἡ δόξα παραλυπεῖν, ἐν τοῖς τότε χρόνοις μάλιστα τῶν Φιλοσόφων ἀγαπᾶσθαι δοκοῦντος (46). *Arcesilai autem gloriâ videretur Epicuro haud mediocrem attulisse ægritudinem, qui inter ejus temporis philosophos maximi fiebat.* Il était vrai qu'Arcésilas ne se piquait point d'avoir inventé : il donnait à Socrate, à Platon, à Parménide et à Héraclite, la gloire de l'invention de l'*époque*, et de l'*acatalepsie* : Ὁ δ' Ἀρκεσίλαος τοσοῦτον ἀπέδυ τοῦ καινοτομίας τινὰ δόξαι ἀγαπᾶν καὶ ὑποπτεύεσθαι τῶν παλαιῶν, ὥστε ἐγκαλεῖν τοὺς τότε σοφιστάς, ὅτι προσρίζεται Σωκράτει καὶ Πλάτωνι καὶ Παρμενίδῃ καὶ Ἡρακλείτῳ τὰ περὶ τῆς ὑποχῆς δόγματα καὶ τῆς ἀκαταληψίας, οὐδὲν δεόμενος, ἀλλὰ οἷον ἀναγωγὴν καὶ βεβαίωσιν αὐτῶν εἰς ἄνδρας ἐνδόξους ποιούμενος (47). *Sanè Arcesilaus tantùm abfuit ab omni novandi, aut vetera sibi arrogandi studio, ut etiam vitio ei sophistæ ejus ætatis dederint, quòd sententias de cohibendâ assensione, et comprehensionis negatione, Socrati, Platoni, Parmenidi, Heraclito, acceptas ferret : nullâ quidem necessitate, sed tantùm eas viris nobilibus inscribendo confirmans ac commendans.* Notez, je vous prie, que de l'aveu même de Diogène, notre Arcésilas ne fit que rendre plus contentieuse la méthode platonique : ce fut tout le changement qu'il y fit : Πρῶτος τὸν λόγον ἐπένευσε τὸν ὑπὸ Πλάτωνος παραδεδομένον, καὶ ὑποίσας δι' ἐρωτήσεως καὶ ἀποκρίσεως ἐρεισμάτερον (48). *Primus orationis genus quod Plato tradiderat movit, effecitque per interrogationem et responsionem contentiosius.* On a pu néanmoins dire qu'il fut le premier perturbateur du repos publie des philosophes; car, outre qu'il ressuscita une mode dont on ne se souvenait guère, il poussa le principe de Socrate avec plus d'ardeur qu'on n'avait fait auparavant, et il se montra plus vif, plus opiniâtre, plus inquiet que les premiers inventeurs. Voilà pourquoi l'on a dit de lui ce que je m'en vais écrire : *Nonne jam quùm philosophorum disciplinæ gravissimæ constitissent, tum ut exortus est in optimâ Republicâ Tiberius Gracchus, qui otium perturbaret, sic Arcesilas, qui constitutam philosophiam everteret, et in eorum autoritate delitesceret qui negavissent quicquam sciri, aut percipi posse* (49) ?

On a cherché la raison de la conduite d'Arcésilas, et l'on a cru la trouver dans l'émulation ardente qui s'éleva entre lui et Zénon son condisciple. Ils avaient été tous deux écoliers de Polémon (50), et ils se piquèrent de se surpasser l'un l'autre (51). Or Zénon prit le parti des dogmatiques : il donna des définitions et des axiomes qu'Arcésilas combattit vigoureusement; et, afin d'y mieux réussir, il fut bien aise de ren-

(43) *Idem*, de Finibus, *lib. II, C. I.*

(44) *Idem*, Academ. Quæstion., *lib. I*, C. *ult.*

(45) *Dans la remarque* (B) *de l'article* Carnéade, *citation* (6). *Ce passage est du Ier. liv. de* Cicéron, de Naturâ Deorum, *chap. V.*

(46) Plutarch., adv. Colotem, *pag.* 1121, B.

(47) *Idem*, *ibid.*

(48) Diog. Laërt., *lib. IV*, *num.* 28.

(49) Cicero, Academ. Quæstion., *lib. II*, *cap. V.*

(50) *Idem*, *ibid.*, *lib. I*, *cap. IX.* Numenius, *apud* Euseb. Præp. Evangel., *lib. XIV*, *cap. VI*, *pag.* 729, 731.

(51) Numenius, *apud eundem*, *ibid.*

Digitized by Google

verser tous les fondemens des sciences, et de réduire toutes choses à l'incertitude. Le passage que je vais citer témoigne cela, et en même temps le peu de succès de cette entreprise (52), quoiqu'elle fût soutenue par une éloquence qui plaisait beaucoup : *Fuerint illa vetera, si vultis, incognita; nihil ne est ergò actum quod investigatum est potteaquàm Arcesilas Zenoni, ut putant, obtrectans, nihil novi reperienti, sed emendanti superiores immutationes verborum, dum hujus definitiones labefactare vult, conatus est clarissimis rebus tenebras obducere; cujus primùm non admodùm probata ratio quanquam floruit tum acumine ingenii tum admirabili quodam lepore dicendi, proximè à Lacyde solo retenta est* (53)? D'autres disent que la crainte d'être accablé par les objections de certaines gens, qui prenaient plaisir à harceler les philosophes, contraignit Arcésilas à n'affirmer rien. Il mit devant lui l'*époque* comme un rempart : ce fut une nuit, à la faveur de laquelle il espéra de se dérober à la poursuite du sophiste Bion, et des sectateurs de Théodore, frondeurs perpétuels des philosophes. Numénius, qui observe que Dioclès le Cnidien avait adopté cette conjecture, la rejette, et il me semble qu'il a raison ; car quoiqu'en ne décidant ni pour ni contre l'on se puisse garantir de mille difficultés embarrassantes, on ne laisse pas de se commettre beaucoup : et si d'un côté l'on a moins à craindre les objections graves et sérieuses, les rétorsions, et les argumens *ad hominem*, l'écueil ordinaire et inévitable des dogmatiques, l'on s'expose de l'autre beaucoup plus à la raillerie, et aux insultes des goguenards. Or il est certain que Bion, le plus grand moqueur de son siècle, était moins terrible quand il raisonnait que quand il plaisantait. Généralement parlant, c'est un poste très-incommode que celui où l'on vous tourne aisément en ridicule. Arcésilas lui-même employait la raillerie contre ceux qui rejetaient le témoignage des sens (54). Quoi qu'il en soit, voyons les paroles de Numénius : *Οὐ γὰρ πείθομαι, τοῦ Κνιδίου Διοκλέους φάσκοντος ἐν ταῖς ἐπιγραφομέναις Διατριβαῖς, Ἀρκεσίλαον φόβῳ τῶν Θεοδωρείων τε καὶ Βίωνος τοῦ Σοφιστοῦ, ἐπισείοντων τοῖς φιλοσοφοῦσι, καὶ οὐδὲν ὑπολυόντων διὰ παντὸς ἐλέγχων, ἀυτὸν ἐξευλαβηθῆναι, ἵνα μὴ πράγματα ἴσχῃ, μηδὲν γε δόγμα ὑπεσπῶν φασκόμενον, ὥσπερ γὰρ τὸ μέλαν τὰς σηπίας, προβαλέσθαι πρὸ ἑαυτοῦ τὴν ἐποχήν.* Τοῦτ' οὖν ἐγὼ οὐ πείθομαι (55). *Neque enim Gnidium illum Dioclem audio, qui in suis „ ut eas inscripsit, diatribis, Arcesilam docet, Theodoreorum ac Bionis sophistæ metu, qui philosophis infesti, nullam non eos coarguendi occasionem acciperent, ità sibi, ne quid ab iis molestiæ pateretur, cavisse, ut nec certi quicquam statueret; nam ut sepias effuso atramento, sic illum sese objectâ hâc assensionis retentione tegere ac tueri. Verùm hoc, ut dixi, minùs credo.* Notez qu'un des interlocuteurs de Cicéron a soutenu qu'Arcésilas ne passa point dans le parti de l'*époque*, pour contredire Zénon, mais par le désir de trouver la vérité : *Arcesilam verò non obtrectandi causâ cum Zenone pugnavisse, sed verum invenire voluisse sic intelligitur* (56). Il prétend qu'Arcésilas fut le premier qui découvrit et qui approuva cette proposition : *Il est possible qu'un homme n'affirme et ne nie rien sur les matières incertaines, et c'est le devoir de l'homme sage : Nemo superiorum non modò expresserat, sed ne dixerat quidem posse hominem nihil opinari, nec solùm posse, sed ità necesse esse sapienti, visa est Arcesilæ cùm vera sententia, tùm honesta et digna sapiente* (57). Il prétend que ce philosophe demanda à Zénon : *Qu'arrivera-t-il, si l'homme sage ne peut rien connaître clairement, et s'il ne doit rien admettre qui ne soit clairement vrai?* et que Zénon répondit : *Il comprendra clairement certaines choses, et ainsi il n'admettra rien d'obscur.* Il fallut ensuite assigner le caractère des choses clairement comprises. Celui que Zénon donna fut combattu par Arcésilas, qui lui soutint que la fausseté peut paraître sous la même idée que la vérité, et qu'ainsi l'on

(52) *Cela ne s'accorde pas avec ce qu'on rapportera dans la remarque* (G).

(53) Cicero, Academic. Question., *lib. II, cap. VI.*

(54) Diog. Laërtius, *lib. IV*, num. 34.

(55) Numenius, *apud* Eusebium, Præparat. Evangel., *lib. XIV, cap. VI, pag.* 731, B. C.

(56) Cicero, Academic. Question., *lib. II, cap. XXIV.*

(57) *Idem, ibid.*

Digitized by Google

ne saurait faire le discernement du vrai et du faux. Zénon accorda qu'on ne pourrait rien comprendre, si ce qui n'est pas pouvait nous paraître sous la même forme que ce qui est ; mais il nia la conformité d'idées entre ce qui est et ce qui n'est point. Arcésilas, au contraire, insista sur cette conformité : *Incubuit in eas disputationes ut doceret nullum tale esse visum à vero, ut non ejusmodi etiam à falso possit* (58). Voilà le pivot de leur dispute. On avait déjà dit dans cet ouvrage de Cicéron, que l'obscurité des choses, et non pas l'opiniâtreté, ou le désir de la victoire, avait engagé Arcésilas à disputer contre Zénon (59).

J'ai dit qu'il poussa plus loin l'hypothèse de l'incertitude que Socrate : et j'ai eu raison ; car il ne voulut pas même avouer, comme Socrate, qu'il savait qu'il ne savait rien. Il se tint dans la suspension généralement sur toutes choses, et il ne disputa que pour se convaincre que les raisons d'affirmer n'étaient pas meilleures que les raisons de nier : *Arcesilas negabat esse quicquam quod sciri posset, ne illud quidem ipsum quod Socrates sibi reliquisset. Sic omnia latere censebat in occulto, neque esse quicquam quod cerni, aut intelligi possit. Quibus de causis nihil oportere neque profiteri, neque affirmare quemquam, neque assertione approbare, cohibereque semper, et ab omni lapsu continere temeritatem, quæ tum esset insignis, quùm aut falsa, aut incognita res approberetur, neque hoc quicquam esset turpius, quàm cognitioni et perceptioni, assertionem approbationemque præcurrere. Hæc (rationi quod erat consentaneum) faciebat, ut contra omnium sententias dies jam plerosque duceret, ut quum in eâdem re paria contrariis in partibus momenta rationum invenirentur, facilius ab utrâque parte assertio sustineretur* (60). Il fut celui qui enseigna l'*acatalepsie*, ou l'incompréhensibilité, plus formellement qu'on ne l'avait jamais fait ; et il outra tellement les choses que Carnéade, qui aurait pu le soutenir mieux que lui, se crut obligé d'y apporter quelque modification (61) : mais il est certain qu'Arcésilas ne fit qu'étendre et développer ce qui avait été dit par les plus grands maîtres : *Cum Zenone.... Arcesilas sibi omne certamen instituit.... earum rerum obscuritate, quæ ad confessionem ignorationis adduxerant Socratem, et veluti amantes Socratem, Democritum, Anaxagoram, Empedoclem, omnes penè veteres, qui nihil cognosci, nihil percipi, nihil sciri posse dixerunt, angustos sensus, imbecillos animos, brevia curricula vitæ, et* (*ut Democritus*) *in profundo veritatem esse demersam, opinionibus et institutis omnia teneri, nihil veritati relinqui, deinceps teneri, nihil teneri, omnia tenebris circumfusa esse dixerunt* (62). C'est sous l'autorité de ces grands noms qu'il attaquait les dogmatiques (63). Il en pouvait alléguer encore d'autres, comme vous pourrez l'apprendre dans le second livre des Questions Académiques (64). Néanmoins, Numénius, qui s'emporte contre lui très-durement, fonde son indignation sur la révolte qu'il lui attribue (65). Vous trouverez quelques traits de sa colère dans la description de l'inconstance de ce philosophe : *C'était un homme*, dit-il, *qui niait et qui affirmait les mêmes choses : il se jetait aveuglément à droite et à gauche ; il faisait gloire d'ignorer la différence du bien et du mal : il débitait la première fantaisie qui lui venait dans l'esprit ; et tout d'un coup il la renversait par plus de raisons qu'il ne l'avait établie. C'était une hydre qui se déchirait elle-même.* Les termes de l'original sont plus expressifs, et plus féconds : Ἔλεγε, καὶ ἀντίλεγε, καὶ μετενυλιγδοῦτο κἀκεῖθεν, κἀντεῦθεν, ἑκατέρωθεν, ὁπόθεν τύχοι, πελιτάγρετος, καὶ δύσερις, καὶ παλίμβολός τε ἅμα, καὶ παρακεκινδυνευμένος, οὐδέν τε εἰδὼς, ὡς αὐτὸς ἔφη, γενναῖος ὤν. . . . . (66). Κατέχαιρε τῷ ὀνείδει, καὶ ἠμβρύνετο θαυμαζῶν, ὅτι μήτε τί αἰσχρὸν ἢ καλὸν, μήτε ἀγαθὸν, μήτε αὖ κακόν ἐστί τι, ἔδει. ἀλλ' ὑπέστρεφεν εἰς τὰς ψυχὰς πίσει, τοῦτο εἰκὼν, αὖθις μεταβαλών, ἀνέτρεπεν ἂν πλοιαχῶς, ἃ δ' ὅσων κατεσκεύαζεν. Ἦν οὖν ὕδρα τὶμ-

(58) *Idem, ibid.*
(59) *Voyez ci-dessous, citation* (61).
(60) Cicero, Acad. Quæst., *lib. I, cap. XII.*
(61) *Voyez l'article* CARNÉADE.

(62) Cicero, Academ. Quæstion., *lib. I, cap. XII.*
(63) *Idem, ibid., lib. II, cap. V. Voyez ci-dessus, citation* (49).
(64) *Cap. XXIV.*
(65) Numenius, *apud* Eusebium, Præparat. Evangel., *lib. XIV, cap. V, pag.* 730.
(66) *Idem, ibid., cap. V, pag.* 730, A.

Digitized by Google

νων ἑαυτὸν, καὶ τιμινόμενος ὑφ' ἑαυτοῦ, ἀμφότερα ἀλλήλων δυσκρίτως, καὶ τοῦ δήλου ἀσκέπτως (67). *Affirmans simul idem, idemque negans, hinc, illinc, utrinque, vel undique potiùs subitò se temerèque versans ac revocans, inserti ambiguique sensus, veterator, præceps, atque ut ipsemet, adeò ingenuus est, confitetur, nihil omninò sciens.... hoc ut probro jucundissimo fraueretur, eoque se nomine mirum in modum circumspiceret, quòd quid turpe quidve honestum, quid bonum quidve malum esset, ignoraret: sed potiùs, ubi quod primum in mentem venerat effutisset, tum repentè mutatus, id ipsum pluribus quàm ante stabilierat, everteret. Seipsum igitur ille quasi Hydram secabat, et secabatur à se ipso, dum sic in utramque partem loqueretur, ut nec quid sibi vellet intelligeret: nec ullam ipse decori rationem haberet.* Au reste, il reconnaissait le doigt de Dieu dans l'ignorance de l'homme; car il louait beaucoup un vers d'Hésiode, où il est dit que les dieux tiennent l'esprit humain derrière le voile : Ἐπήνει γοῦν Ἡσιόδου τοῦτο τὸ ἀπόφθεγμα,

Κρύψαντες γὰρ ἔχουσι θεοὶ νόον ἀνθρώποισι (68).

(Oper. et Di., v. 42.)

Quarè laudabat illud Hesiodi,

Ignares hominum suspendunt numina mentes.

(F) *Voici comment il a été combattu par un père de l'Église.*] Je veux parler de Lactance : il prétend ruiner toute la philosophie, en établissant avec Socrate que l'on ne peut rien savoir, et avec Zénon qu'il ne faut croire que ce que l'on sait : *Si neque, sciri*, dit-il (69), *quicquam potest, ut Socrates docuit, nec opinari oportet, ut Zeno, tota philosophia sublata est.* Il confirme sa prétention par le grand nombre de sectes en quoi la philosophie était divisée. Chacune s'attribuait la vérité et la sagesse, et donnait l'erreur et la folie en partage à toutes les autres. Ainsi, quelque secte particulière que l'on condamnât, on avait pour soi le suffrage des philosophes qui n'étaient point de celle-là : vous pouviez donc être assuré du suffrage du plus grand nombre, en les condamnant toutes; car chacune en particulier aurait approuvé votre jugement par rapport à toutes les autres, et n'aurait pu vous opposer que le témoignage qu'elle se rendait à elle-même, juge en sa propre cause, et par conséquent, indigne de foi. Voilà de quelle manière Lactance détruit toutes les sectes de l'ancienne philosophie les unes par les autres : « Elles » s'entr'égorgent, il n'en reste aucune » en vie, *dit-il :* la raison en est, » qu'elles ont bien une épée, mais non » pas un bouclier; elles ont des forces pour les guerres offensives, mais » non pas pour les défensives. » *Pereunt igitur universi hoc modo, et tanquam Spartiatæ illi poëtarum (70) sic se invicem jugulant, ut nemo ex ominibus restet. Quod eo fit, quia gladium habent, scutum non habent. Si ergò singulæ sectæ multarum sectarum judicio stultitiæ convincuntur, omnes igitur vanæ, atque inanes reperiuntur. Ità se ipsam philosophia consumit, et conficit* (71). « Arcésilas » voyant cela, *continue-t-il*, s'arma » contre toutes, et fonda une nouvelle » secte de philosophie, qui consistait » à ne point philosopher. » *Quod cùm intelligeret Arcesilas, academiæ conditor, reprehensiones omnium inter se collegit, confessionemque ignorantiæ clarorum philosophorum, armavitque se adversùs omnes. Ità constituit novam non philosophandi philosophiam* (72). Il y eut donc dès lors deux partis : l'un s'attribuait la science, l'autre la déchirait. Celui-là tombe par terre, si la nature des choses ne peut pas être connue; celui-ci est perdu, si elle le peut : s'ils sont égaux, la philosophie ne laissera pas de périr; car elle sera partagée : « Que si, » comme je l'ai enseigné, la misère » de notre condition ne permet pas » qu'il y ait dans l'homme une science » proprement dite, Arcésilas gagne » la victoire; mais il ne se soutiendra » pas : il n'est point possible que l'on » ne sache quelque chose; on périrait

(67) *Idem, ibid., cap. VI, pag.* 730, C.
(68) Euseb., *ibid., cap. IV, pag.* 726, D.
(69) Lactant. Divin. Institution., *lib. III, cap. IV, pag.* 153.

(70) *La note de* Thysius *sur ce mot est ridicule.* Qui se *invicem* conficiunt, *dit-il*, sicut Cleomedes et socii apud Spartanos, teste Plutarcho. *Ne voit-il pas que* Lactance *parle, non pas du temps historique, mais du temps mythologique, et de ces hommes qui naquirent des dents d'un serpent semées par Cadmus?*
(71) Lactant. Divin. Institution., *lib. III, cap. IV, pag.* 154.
(72) *Idem, ibid.*

Digitized by Google

» nécessairement, si l'on ignorait ce » qui est utile ou pernicieux à la » vie. » *Si autem (ut docui) nulla potest esse in homine interna et propria scientia, ob fragilitatem conditionis humanæ, Arcesilæ manus vicit. Sed ne ipsa quidem stabit, quia non potest omninò nihil sciri. Sunt enim multa, quæ natura ipsa nos scire, et usus frequens, et vitæ necessitas cogit. Itaque pereundum est nisi scias quæ ad vitam sunt utilia, ut appetas, quæ periculosa, ut fugias et vites* (73). Lactance nous donne ensuite un détail de plusieurs choses que les hommes savent, et se moque d'Arcésilas, qui ne pouvait dégrader les autres, sans se dégrader soi-même, puisqu'ils pouvaient lui répondre : *Si vous prouvez que nous n'avons point de science, et qu'ainsi nous ne sommes pas philosophes, vous ne l'êtes point non plus; car vous confessez que vous ne savez rien.* Il se coupait donc la gorge avec le même poignard qu'il employait à tuer les autres : *Quid ergò promovit Arcesilas, nisi quod confectis omnibus philosophis seipsum quoque eodem mucrone transfixit* (74)? Lactance ne le blâme pas en tout, il le loue d'avoir connu la folie de ceux qui croient que des conjectures de la vérité sont une science : *Rectè vidit Arcesilas arrogantes vel potiùs stultos esse qui putent scientiam veritatis conjecturâ posse comprehendi* (75); mais il s'arrête très-peu à le louer : il passe d'abord au reproche de contradiction que l'on a tant fait aux Pyrrhoniens : « Par cela même que vous ne savez » aucune chose, vous en savez une. » *Arcesilas.... introduxit genus philosophiæ ἀνίσχυρον, quod latinè instabile, sivè inconstans possumus dicere. Ut enim nihil sciri posse sciendum sit, aliquid sciri necesse est, nam si omninò nihil scias, idipsum nihil sciri posse tolletur. Itaque, qui velut sententiæ loco pronunciat nihil sciri, tanquam præceptum profitetur, et cognitum, ergò aliquid sciri potest. Huic simile est illud, quod in scholis proponi solet in asystati generis exemplum, somniasse quemdam, ne somniis crederet : Si enim crediderit, tum sequitur, ut credendum non sit; si autem non crediderit, tum sequitur, ut credendum sit. Ita si nihil sciri potest, necesse est idipsum sciri quod nihil sciatur. Si autem scitur, posse nihil sciri, falsum est ergò quod dicitur, nihil sciri posse. Sic inducitur dogma sibi ipsi repugnans, seque dissolvens* (76). Enfin Lactance confesse qu'à l'égard de la physique il n'y a aucune science, et qu'il ne faut pas même l'y rechercher : *Quantò faceret sapientiùs, ac verius, si exceptione factâ, diceret causas, rationesque duntaxat rerum cœlestium, seu naturalium, quia sunt abditæ, nesciri posse, quia nullus docuit, nec quæri opertere, quia inveniri quærendo non possunt* (77)!

Faisons quelques petites remarques sur cette dispute. 1°. L'argument dont il se sert pour ruiner toutes les sectes de philosophie, les unes par les autres, prouve trop. Un athée qui s'en servirait aujourd'hui, pour renverser tout le christianisme, raisonnerait mal : les sectes chrétiennes s'entre-damnent les unes les autres, je l'avoue; mais si vous en condamniez une dans tous les points de sa doctrine, vous n'obtiendriez pas l'approbation de toutes les autres. 2°. Lactance se contredit pitoyablement. Il avoue que s'il n'y a point de science parmi les hommes, Arcésilas gagne la victoire; et il prétend avoir démontré que nous sommes trop fragiles pour parvenir à la science. Pourquoi donc tout aussitôt ajoute-t-il qu'Arcésilas perd la victoire, vu qu'il y a plusieurs sciences parmi les hommes? 3°. Les exemples qu'il en donne sont nuls; car ce n'est point une science, au sens que l'on prend ce mot dans cette dispute, que de savoir discerner les bons alimens d'avec les mauvais; et cette sorte de connaissance n'a point été révoquée en doute par les acataleptiques. 4°. Le reproche de contradiction a moins de solidité que de faux brillant; c'est plutôt une subtilité qu'une raison convaincante : le bon sens débrouille bientôt cet embarras. Si je songe que je ne dois pas croire aux songes, me voilà bien attrapé; car si je n'y crois pas, j'y croirai; et si j'y crois, je

(73) Lactant., Divin. Institution., *lib. III, cap. IV, pag.* 155.
(74) *Idem, ibid., cap. V, pag.* 156.
(75) *Idem, ibid, cap. VI, pag.* 157.
(76) *Idem, ibid.*
(77) *Idem, ibid., pag.* 158.

Digitized by Google

n'y croirai pas. Où est l'homme qui ne voie qu'en ce cas-là il faut excepter des autres songes celui en particulier qui m'avertit de ne croire pas aux songes? Voyez dans Sextus Empiricus ce que les sceptiques répondaient à cette objection. 5°. L'aveu de Lactance, par rapport à la physique, n'était guère propre à son dessein : on eût pu en tirer de l'avantage contre sa cause.

(G) *Il attira à son auditoire un grand nombre de disciples.*] L'entreprise de combattre toutes les sciences, et de rejeter non-seulement le témoignage des sens, mais aussi le témoignage de la raison, est la plus hardie qu'on puisse former dans la république des lettres. Elle est semblable à celle des Alexandre et des autres conquérans qui ont voulu subjuguer toutes les nations. Elle demande beaucoup d'esprit, beaucoup d'éloquence, beaucoup de lecture, beaucoup de méditation : *Si singulas disciplinas percipere magnum est, quantò majus omnes? quod facere iis necesse est quibus propositum est veri reperiendi causa, et contra omnes philosophos pro omnibus dicere* (78)! Arcésilas était aussi propre qu'on le pouvait être à cette entreprise. La nature et l'art avaient concouru à l'armer de toutes pièces. Il était naturellement d'un génie heureux, prompt, vif (79); sa personne était remplie d'agrémens; il parlait de bonne grâce. Les charmes de son visage secondaient admirablement ceux de sa voix, et il apprit sous de bons maîtres tout ce qui était le plus capable de perfectionner ses dons naturels, je veux dire d'étendre leurs forces par la réunion de plusieurs parties différentes. Vous trouverez ce détail dans Numénius; mais vous l'y verrez tourné d'une manière odieuse. Numénius n'aimait point Arcésilas, il n'a pu pourtant s'empêcher de dire ceci : Πλὴν τοῖς ἀκούουσιν ἥρμοσεν, ὁμοῦ τῇ ἀκροάσει συνῳκοδόμητον ὄντα θαυμάσιον· ἦν ὄνυ ἀκουόμενος καὶ ὁλοκλήρως ἥδιστος, ἐπεί τοι προσυδίσθησαν ἀποδέχεσθαι αὐτοῦ τοὺς λόγους ἰόντας ἀπὸ καλοῦ προσώπου τε καὶ σώματος, οὐκ ἄνευ τῆς ἐν τοῖς ὄμμασι φιλοφροσύνης (80). *Tenebat ille tamen auditores, dum in loquente summam oris dignitatem videbant. Fuit enim auditu simul aspectuque jucundissimus, adeòque libentissimè hominis orationem excipiebant, præstanti ex vultu et ore manantem, nec absque nativâ quâdam suavitate oculorum.* Il a dit aussi qu'Arcésilas étonnait les stoïciens par ses diverses manières de réfuter ses antagonistes. Rapportons tout le passage : il est infiniment propre à nous montrer l'habileté de notre homme, et l'estime immense qu'il s'acquit : Οἱ Στωϊκοὶ δὲ ὑπήκουον ἐκπεπληγμένοι. Ἡ μοῦσα γὰρ αὐτοῖς οὐδὲ τότε ἦν φιλολόγος, οὐδ' ἐργάτις χαρίτων, ὑφ' ἓν ὁ Ἀρκεσίλαος, τὰ μὲν περιεῤῥοῦν, τὰ δὲ ὑποτέμνων, ἄλλα δ' ὑποσκολίζων, κατεγλωττίζετο αὐτοὺς, καὶ πιθανὸς ἦν. Τοιγαροῦν πρὸς οὓς μὲν ἀντέλεγεν, ἀττωμένων, ἐν οἷς δὲ λέγων ἦν, κατεπεπληγμένων, δεδεγμένοι πῶς τοῖς τότε ἀνθρώποις ὑπῆρχε, μηδὲν εἶναι μήτ' οὖν ἦχος, μήτε πάθος, μήτε ἔργον ἢ βραχὺ, μηδὲ ἄχρηστον τοὐναντίον ὀφθῆναί ποτ' ἄν, εἴ τι μὴ Ἀρκεσιλάῳ δοκεῖ τῷ Πιτανάτῃ (81). *Atque hæc stoïci cum stupore audiebant. Erat enim adhuc infans eorum musa, nec illarum facetiarum artifex, quibus Arcesilas Zenonis argumenta partìm explodens, partìm suvcidens, partìm supplantans, sic eos linguæ vi obruebat, ut fidem etiam aliis faceret. Ità, cùm et ii quibuscum oratione pugnabat, victi atque prostrati, et ii quorum in corond dicebat, perculsi attonitique manerent : quasi pro comperto erat ejusdem ætatis hominibus, nec vocem, nec malum, nec opus ullum vel minimum, quicquam esse, nec inane frivolumque contra visum iri quicquam, nisi quod Arcesilæ Pitanæo tale videretur.* Les remarques précédentes vous ont pu déjà fournir des autorités sur le mérite d'Arcésilas. En voici une nouvelle. Quelqu'un dit, dans Cicéron, que jamais personne n'eût suivi le sentiment de ce philosophe, si l'absurdité manifeste qui s'y trouvait n'eût disparu sous l'éloquence

(78) Cicero, de Nat. Deorum, *lib. I, cap. V.*

(79) Τὸν Θεόφραστον κυζόμενον φασὶν εἰπεῖν ὡς εὐφυὴς καὶ εὐεπιχείρητος ἀπελαυθεὶς τῆς διατριβῆς εἴη νεανίσκος. *Ægrè tulisse Theophrastum ajunt illius recessum ac dixisse, quàm ingeniosus promptusque adolescens à schold discessit!* Diogen. Laërtius, *lib. IV*, 246, *num.* 30. *Voyez aussi num.* 37. *p.* 249.

(80) Numenius, *apud* Eusebium. Præparat. Evangel., *lib. XIV, cap. VI, pag.* 730, D.

(81) *Idem, ibid., pag.* 733, C.

Digitized by Google

et l'habileté du docteur : *Quis ista tam apertè perspicuèque et perversa et falsa sequutus esset, nisi tanta in Arcesilâ.... et copia rerum et dicendi vis fuisset* (82)?

(H) *On dit qu'il ne faisait le sceptique que pour éprouver ses écoliers.*] Sextus Empiricus, ayant dit qu'Arcésilas ne paraît point différer des pyrrhoniens, ajoute que, s'il fallait croire certains bruits, ce n'était qu'un pyrrhonien d'apparence, qui, dans le fond, suivait la méthode des dogmatiques. Les doutes qu'il proposait à ses auditeurs, afin de voir s'ils avaient assez de génie pour comprendre les dogmes de Platon, le firent regarder comme un philosophe qui n'affirmait rien ; mais il débitait affirmativement la doctrine platonique à ceux à qui il avait trouvé une grande force d'esprit (83). Il est difficile de découvrir si ce conte est véritable. Voyez les Dissertations de M. Foucher sur la philosophie des académiciens (84), et la note de Thomas Aldobrandin que je vous indique (85).

(I) *On raconte des choses bien singulières de sa libéralité.*] Il faisait du bien, et ne voulait pas qu'on le sût. Ἐνεργέτησας πρόχειρος ἦν, καὶ λαθεῖν τὴν χάριν ἐπιφέρατος (86). *Erat adferenda beneficia promptus; latere quoque gratiam omni studio quærebat, factum ejusmodi maximè exhorrens.* C'était pratiquer l'Évangile avant qu'il eût été annoncé. Ayant fait une visite à Ctésibius, qui était malade et qui manquait du nécessaire, il lui glissa adroitement sous l'oreiller une bourse pleine d'argent (87). Sénèque nous le va dire : *Arcesilaüs, ut aiunt, amico pauperi, et paupertatem suam dissimulanti, ægro autem, et ne hoc quidem confitenti deesse sibi in sumptum ad necessarios usus, cùm clàm succurrendum judicâsset, pulvino ejus ignorantis sæculum subjecit, ut homo insuliter verecundus, quod desiderabat, inveniret potiùs quàm acciperet* (88). Plutarque raconte plus amplement le même fait ; mais il suppose que le malade n'était point Ctésibius : il le nomme Apelle de Chio (89). Ajoutons qu'Arcésilas ayant prêté de la vaisselle d'argent à un ami qui devait donner un festin, ne la redemanda point. Il supposa qu'il l'avait donnée, et non pas prêtée. Quelques-uns disent que, considérant les besoins de cet ami, il ne voulut pas la reprendre, lorsqu'on la lui reporta (90).

(K) *Le témoignage qui lui fut rendu par.... Cléanthe, touchant l'opposition entre ses dogmes et sa pratique, etc., sont des choses très-curieuses.*] Dès qu'on assure qu'il n'y a rien de certain, et que tout est incompréhensible, on déclare qu'il n'est pas certain qu'il y ait des vices et des vertus. Or, un tel dogme paraît très-propre à inspirer l'indifférence pour le bien honnête, et pour les devoirs de la vie. C'est pourquoi les adversaires d'Arcésilas le censurèrent de négliger ses devoirs. Ils prétendirent qu'il vivait selon ses principes. Mais Cléanthe, quoique d'une secte fort contraire à ce philosophe, prit son parti. *Taisez-vous*, dit-il à quelqu'un de ses critiques, *ne blâmez point Arcésilas : il renverse les devoirs par ses paroles; mais il les établit par ses actions :* Παῦσαι, ἔφη, καὶ μὴ λέγε, εἰ γὰρ καὶ λόγῳ τὸ καθῆκον ἀναιρεῖ, τοῖς γοῦν ἔργοις αὐτὸ τιθεῖ (91). *Quiesce, inquit, neque vitupera : ille enim, etsi verbis officium tollit, operibus tamen id ponit.* Arcésilas lui répondit qu'il n'aimait point à être flatté : *Est-ce vous flatter*, répliqua Cléanthe, *que de soutenir que vous dites une chose, et que vous en faites une autre* (92)? Il y a beaucoup d'esprit dans la repartie. Ce fut apparemment une allusion aux vers d'Homère qui portent que ces fourbes et ces hypocrites, dont les pensées sont contraires aux paroles, méritent d'être détestés comme l'enfer (93). Cependant Cléan-

(82) Cicero, Academ. Quæstion., *lib. II, cap. XVIII, fin.*

(83) Sextus Empiricus, Pyrrhon. Hypotypos., *lib. I, cap. XXXIII.*

(84) Foucher, *liv. I, pag.* 32; *et liv. III, pag.* 154, *et suiv.*

(85) Th. Aldobrand., in Diogen. Laërtium, *lib. IV*, num. 28.

(86) Diog. Laërtius, *lib. IV*, num. 37.

(87) *Idem*, *ibid.*

(88) Seneca, de Benef., *lib. II, cap. X, pag.* 25.

(89) Plut., de Discrim. amici et adulator., *pag.* 63.

(90) Diog. Laërtius, *lib. IV*, num. 38.

(91) Diog. Laërtius, *in* Cleanthe, *lib. VII*, num. 171.

(92) *Idem*, *ibid.*

(93) Homerus, Iliad., *lib. IX*, *vs.* 312.

Digitized by Google

the louait dans le fond la bonne vie d'Arcésilas. Notez que dans la doctrine des plus grands pyrrhoniens il y avait une théorie favorable à la vertu ; car, quelle que fût selon eux l'essence même des choses, ils enseignaient que, pour la pratique de la vie, il fallait se conformer aux apparences. Quoi qu'il en soit, le vrai principe de nos mœurs est si peu dans les jugemens spéculatifs que nous formons sur la nature des choses, qu'il n'est rien de plus ordinaire que des chrétiens orthodoxes qui vivent mal, et que des libertins d'esprit qui vivent bien.

(L) *Il suivit le penchant de la nature.... jusqu'à des excès honteux.*] Les bonnes qualités que j'ai rapportées dans le corps de cet article, et dans la remarque précédente, se trouvèrent réunies en sa personne avec l'impudicité la plus criminelle ; tant il est vrai que les vices et les vertus savent l'art de s'allier. Il entrait à la vue de tout le monde chez Theodota et chez Phileta, deux femmes publiques : Καὶ Θεοδότην τε καὶ Φιλαίτην Ἡλιαίαις ἑταίραις συνόντα φανερῶς (94). *Theodotæ item ac Philetæ, Eliensibus scortis, palàm congrediebatur.* Le pis fut qu'il s'adonna au péché contre nature : Φιλομειρακίός τε ἦν καὶ καταφορῆς. ὅθεν οἱ περὶ Ἀρίστωνα τὸν Χῖον Στωϊκοὶ ἐπιπλήττουσιν αὐτὸν φθορέα τῶν νέων, καὶ κιναιδολόγον καὶ θρασὺν ἀποκαλοῦντες (95). *Adolescentibus item maximè studebat, eratque in amorem pronus. Undè illum Aristo Chius, stoïcus, corruptorem juvenum, disertumque impudicum, et temerarium appellabat.*

(M) *Il s'est vanté d'une grande force de courage pendant les douleurs de la goutte.*] « Rien n'est passé de là ici, » dit-il en montrant ses pieds et sa poitrine à Carnéades l'épicurien, qui s'affligeait de le voir si tourmenté : *Is quùm arderet podagræ doloribus, visitasset que hominem Carneades epicuri perfamiliaris, et tristis exiret :* « *Mane quæso*, inquit, *Carneade noster, nihil illinc huc pervenit, ostendens pedes et pectus* (96). » C'était parler en stoïcien, quoiqu'Arcésilas fût l'antagoniste du fondateur des stoïciens.

(N) *Diogène Laërce ne lui donne point Bion pour successeur. Le père Rapin s'est imaginé cela sans nul fondement.*] Voici ses paroles : « Cicéron, qui connaissait fort bien les successeurs de Platon, ne dit rien de ce Bion, que Diogène donne pour successeur à Arcésilas, et qui se rendit si célèbre par la véhémence de ses satires, au sentiment d'Horace (97). » Tout le fondement du père Rapin consiste en ce que la vie de Bion suit immédiatement celle d'Arcésilas dans l'ouvrage de Diogène Laërce. Cette raison est nulle, puisque l'auteur dit expressément que Lacydes fut le successeur d'Arcésilas (98) ; et que Bion, étant même auditeur de Cratès, méprisa les sentimens de l'académie, et qu'ensuite il embrassa d'autres partis (99).

(O) *J'ai trouvé à son sujet une faute très-grossière dans Sidonius Apollinaris.*] Il prétend que selon Arcésilas, antérieur à Socrate, Dieu est la cause efficiente de l'univers, et que les atomes en sont la matière :

Post hos Arcesilas divinâ mente patratam
Conjicit hanc molem, confectam partibus illis
Quas atomos vocat ipse leves. Socratica post hunc
Secta micat, quæ de naturæ pondere migrans
Ad mores hominum limandos transtulit usum (100).

Savaron, sans dire rien de cette bévue de chronologie, s'est contenté d'observer que tout le monde attribue à Épicure et à Démocrite le dogme que Sidonius Apollinaris attribue à Arcésilas (101). Cette observation est mauvaise ; car personne n'a prétendu que Démocrite et Épicure ont enseigné que l'univers était l'ouvrage de Dieu.

(94) Diog. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 40.
(95) *Idem*, *ibid.*
(96) Cicero, de Finibus, *lib. V*, *cap. XXXI*, *in fine.*
(97) Rapin, Compar. de Platon et d'Aristote, *IVe. part.*, *chap. I*, *pag.* 369.
(98) Diog. Laërtius, *lib. IV*, *num.* 59, *in* Lacyde, *initio.*
(99) *Idem*, *ibid.*, *num.* 51, 52, *in* Bione.
(100) Sidon. Apollinaris, *carm. XV*, *vs.* 94, *pag.* 152.
(101) Savaro, *in hunc locum* Sidonii Apollinar.

ARCHÉLAUS. Diogène Laërce parle de quatre personnes qui

Digitized by Google

ont porté ce nom-là (*a*), et qui sont ARCHÉLAUS le philosophe (*b*); ARCHÉLAUS l'auteur d'une description de tous les pays où Alexandre porta ses armes; ARCHÉLAUS qui décrivit en vers les propriétés merveilleuses de certaines choses (*c*); et ARCHÉLAUS l'orateur, qui écrivit une rhétorique. M. Ménage ajoute à ces quatre-là, ARCHÉLAUS roi de Cappadoce; ARCHÉLAUS roi de Sparte; ARCHÉLAUS général de Mithridate; ARCHÉLAUS le danseur; ARCHÉLAUS le joueur d'instrumens; et ARCHÉLAUS le comédien (*d*). Il remarque que Lucien fait mention de celui-ci, au traité *de Conscribendâ Historiâ*; qu'Athénée, dans son Ier. livre, a parlé de celui qui jouait des instrumens (*e*); et que Clément d'Alexandrie, au VIIe. livre des Stromates, parle du danseur (A). Il a oublié ARCHÉLAUS l'astrologue (*f*), et plusieurs autres Archélaus, dont je parlerai dans les articles suivans.

(*a*) Diog. Laërtius, *lib. II*, *num.* 17, *in* Archelao.

(*b*) *C'est celui qui est le sujet de l'article suivant.*

(*c*) *Voyez la remarque* (C) *de l'article suivant.*

(*d*) Menag. *in* Diog. Laërt., *lib. II. num.* 17.

(*e*) *Voyez la remarque* (H) *de l'article* ANDRAS.

(*f*) Cic. de Div., *lib. II*, *cap. XLII. Quelques manuscrits portent* Anchialus.

(A) *M. Ménage remarque.... qu'Athénée.... a parlé de l'Archélaüs qui jouait des instrumens, et que Clément d'Alexandrie.... parle du danseur.*] M. Ménage entendait les règles de la bonne et docte manière de citer; mais il ne les observe pas ici. Il eût mieux fait de citer le premier livre d'Athénée, à l'égard d'Archélaüs le danseur, que de citer le VIIe. livre des Stromates de Clément d'Alexandrie; car, outre que le droit d'aînesse n'appartient pas à celui-ci, nous trouvons dans Athénée quelques particularités, et nous n'en trouvons aucune dans les Stromates. Athénée rapporte que le roi Antiochus n'avait point de favori pour lequel il eût plus d'estime que pour le danseur Archélaüs (1). Cet auteur avait remarqué, dans la même page, que les habitans de Milet dédièrent une statue d'airain à Archélaüs le Violon. Qu'il me soit permis de traduire ainsi l'Ἀρχελάου τοῦ κιθαριστοῦ, *Archelai citharistæ.*

(1) Athen., *lib. I*, *cap. XVI*, *pag.* 19. C.

ARCHÉLAUS, philosophe grec, disciple d'Anaxagoras, était d'Athènes, selon quelques-uns, ou de Milet, selon quelques autres (*a*). Ce qu'il y a de bien sûr, est qu'il enseigna dans Athènes. On dit même qu'il fut le premier qui y transporta la philosophie (A). Il fit peu de changemens à la doctrine d'Anaxagoras (*b*): il admit, aussi-bien que lui, les parties *similaires*, pour le principe matériel de toutes choses, et l'entendement divin, pour la cause de l'arrangement des corps; et il enseigna comme lui que les animaux, sans en excepter les hommes, furent produits d'une matière terrestre, chaude et humide (B). Il s'attacha principalement à la physique, comme ses prédécesseurs, mais il se mêla de la morale un peu plus qu'ils n'avaient fait. Il n'y fut guère orthodoxe, puisqu'il soutint que les lois humaines étaient la source du bien moral et du mal moral: c'est-à-dire qu'il n'admettait pas le droit naturel, mais seulement le droit positif; et par conséquent, qu'il croyait que toutes sortes d'actions sont indifférentes

(*a*) Diogen. Laërtius, *lib. II*, *num.* 16.

(*b*) *Voyez la remarque* (C).

Digitized by Google

de leur nature, et qu'elles deviennent bonnes ou mauvaises, selon qu'il a plu aux hommes d'établir certaines lois (*c*). Il composa un *ouvrage de physique*, à ce que dit Suidas, et il passa pour l'auteur de certaines *élégies* destinées à consoler Cimon fort affligé de la mort de son épouse (*d*). Socrate, le plus illustre de ses disciples, fut son successeur (*e*). Il faudra dire quelque chose d'un poëte qui se nommait ARCHÉLAUS (C). Diogène Laërce en parle; mais il s'est contenté de nous conserver le titre d'un ouvrage de sa composition.

(*c*) Τὸ δίκαιον εἶναι καὶ τὸ αἰσχρὸν οὐ φύσει ἀλλὰ νόμῳ. *Justum et turpe non naturâ constare, sed lege.* Diogen. Laërtius, *lib. II*, *num.* 16.

(*d*) Plut., *in* Cimone, *pag.* 481.

(*e*) Cicero, Tusculan., *lib. V.* Diog. Laërtius, *lib. II*, *num.* 16. Clem. Alexandr. Strom., *lib. I*, *pag.* 301. August., de Civit. Dei, *lib. VIII*, *cap. II.*

(A) *On dit qu'il fut le premier qui transporta à Athènes la philosophie.*] Plusieurs critiques ont observé là-dessus l'opposition qui se rencontre entre Diogène Laërce et Clément Alexandrin. L'un attribue cette première translation à Archélaüs, l'autre à Anaxagoras. Οὗτος (Ἀρχέλαος) πρῶτος ἐκ τῆς Ἰωνίας τὴν φυσικὴν φιλοσοφίαν μετήγαγεν Ἀθήναζε (1). *Primus hic* (Archelaüs) *ex Ionid physicam philosophiam Athenas invexit.* Ce sont les paroles de Diogène Laërce; et voici celles de Clément Alexandrin: Οὗτος (Ἀναξαγόρας) μετήγαγεν ἀπὸ τῆς Ἰωνίας Ἀθήναζε τὴν διατριβήν (2). *Hic* (Anaxagoras) *ex Ionid scholam traduxit Athenas.* Personne, que je sache, n'a cherché les voies de concilier ces deux sentimens, ou l'origine de cette diversité d'opinions. Il me semble néanmoins qu'il était aisé de s'apercevoir de ce que je m'en vais vous dire. Anaxagoras vint fort jeune philosopher à Athènes, et y demeura trente ans (3). Il n'est pas impossible que son maître Anaximènes ait continué de philosopher dans l'Ionie pendant une partie de cet intervalle (4). On pourrait même supposer que Diogène, son autre disciple, lui succéda. Or, si la chaire de Thalès ne fut point vacante dans l'Ionie, pendant qu'Anaxagoras philosophait à Athènes, il est faux qu'il ait transporté en cette ville l'école de Thalès. Un pareil transport suppose que la succession manqua par le voyage d'Anaxagoras. Il serait seulement vrai qu'avant que ce philosophe eût fait des leçons dans Athènes, aucun élève de la secte d'Ionie n'avait enseigné parmi les Athéniens. Peut-être que Clément Alexandrin, et les auteurs qu'il a suivis, n'ont voulu dire autre chose, et qu'ils ne se sont pas mis en peine de s'exprimer plus exactement. Quoi qu'il en soit, n'en déplaise à Casaubon (5), il me semble que Diogène Laërce a parlé avec plus d'exactitude; car il faut savoir qu'Anaxagoras en sortant d'Athènes se retira à Lampsaque, où il enseigna jusqu'à sa mort. Sa chaire fut remplie dans Lampsaque même, par Archélaüs, son disciple (6), qui vint ensuite philosopher à Athènes (7). Ce fut donc proprement Archélaüs qui transporta d'Ionie dans Athènes l'école de Thalès: ce fut là une vraie transplantation; mais auparavant ce n'en était pas une véritable, puisque peut-être cette école ne fut jamais vide dans le temps qui s'écoula entre le voyage d'Anaxagoras à Athènes et sa retraite à Lampsaque, ou que si elle souffrit quelque interruption, cela fut bientôt réparé par le retour de ce philosophe en Ionie. Ce serait en vain qu'on m'objecterait qu'il ne nous reste aucun écrivain qui ait assuré que Diogène fut le successeur d'Anaximènes; car je puis répondre: 1°. Que nous n'avons rien d'exact sur

(1) Diogen. Laërtius, *lib. II*, 89, *num.* 16.

(2) Clem. Alexandr. Stromat., *lib. II*, *pag.* 301.

(3) Diogen. Laërtius, *lib. II*, *num.* 7.

(4) *Ce que* Diogène Laërce *rapporte*, *liv. II*, *num.* 2, *touchant le temps de la mort d'Anaximènes, est ridicule.*

(5) Casaub. *sur cet endroit de* Diog. Laërce, *le censure et se déclare pour* Clément Alexandrin. *M. Ménage fait la même chose.*

(6) Euseb. Præparat., *lib. X*, *cap. ult.*, *pag.* 504.

(7) *Idem*, *ibid.*

Digitized by Google

l'histoire des anciens philosophes ; et par conséquent, que ce silence n'ôte pas le droit de supposer ce que je suppose ; 2°. qu'Anaxagoras ayant été plus illustre que Diogène, et ayant eu un disciple qui continua la succession ; ayant même, comme il est assez vraisemblable, survécu à Diogène ; c'est par lui, plutôt que par ce dernier, que l'on a marqué les successions de la secte d'Ionie. Il y a beaucoup d'apparence que Sidonius Apollinaris associe ces deux disciples d'Anaximènes, comme deux collègues qui furent l'appui de cette école :

Quartus Anaxagoras Thaletica dogmata servat :
Sed divinum animum sentit, qui fecerit orbem.
Junior hujc junctus veridat collega, sed idem
Materiam cunctis creaturis æra credens
Judicat indè Deum, faceret quo cuncta (8),
talisse (9).

Voici d'autres conjectures. Nos plus savans humanistes (10) prennent pour le fondement le plus assuré de l'âge d'Anaxagoras ce que Diogène Laërce rapporte qu'au temps de l'expédition de Xerxès, ce philosophe avait vingt ans. C'est de là qu'ils prennent droit d'inférer que, puisqu'il vécut soixante-douze ans, il mourut dans la 88°. olympiade. Je ne veux rien contester là-dessus ; mais j'ai à faire des difficultés contre ce que dit le même Laërce, qu'Anaxagoras fit le voyage d'Athènes à l'âge de vingt ans, et qu'il séjourna trente années dans cette ville. Il me paraît peu vraisemblable qu'il ait choisi pour ce voyage le temps de l'expédition de Xerxès, sous laquelle les Asiatiques ne doutaient pas que la république d'Athènes ne fût écrasée. N'insistons point sur cela : passons à d'autres instances beaucoup plus fortes. Si Diogène Laërce a raison, il faut dire qu'Anaxagoras ne demeura dans Athènes que jusqu'à la deuxième année de la 82°. olympiade ; car l'expédition de Xerxès tomba sur les derniers mois de la 74°. olympiade, et sur les premiers de l'olympiade 73 ; mais Diodore de Sicile n'assure-t-il pas que ce philosophe fut accusé d'impiété à Athènes, l'an deux de la 87°. olympiade (11)? Il ruine donc le narré de Diogène Laërce : ce n'est point sans s'embarrasser d'un autre côté ; car que deviendra ce que l'on rapporte, que Socrate, après la condamnation d'Anaxagoras, devint disciple d'Archélaüs (12) ; que deviendra ce que d'autres ont débité, qu'Euripide quitta l'étude de la physique, et s'attacha au théâtre, à cause du procès d'Anaxagoras (13)? Socrate, âgé de près de quarante ans lors de ce procès, selon la chronique de Diodore de Sicile, aurait-il eu encore besoin d'étudier sous un autre maître? et notez que, selon Porphyre, *il se rangea auprès du philosophe Archélaüs* (14), environ à l'âge de dix-sept ans. Euripide, qui, au temps du même procès, avait plus de cinquante ans, attendit-il jusqu'à ce temps-là à faire des tragédies? Il usa si peu de ce grand délai, qu'il en fit une à l'âge de dix-huit ans (15). Pour dissiper un peu ce chaos, et pour trouver quelque méthode de lier ensemble ces narrations, il faut revenir à Diogène Laërce, et abandonner Diodore de Sicile ; car, en supposant qu'Anaxagoras fut accusé dans l'olympiade 82, nous trouverons très-possible ce que l'on prétend que ce procès produisit par rapport à Euripide et à Socrate. Nous pourrons présupposer que ce poëte ayant uni l'étude de la physique avec la composition des tragédies, jusqu'au temps qu'il vit le péril d'Anaxagoras, ne s'appliqua plus qu'au théâtre depuis ce temps-là. Mais que ferons-nous d'Eusèbe, qui nous a dit qu'Archélaüs fut successeur d'Anaxagoras dans Lampsaque, avant que de venir philosopher à Athènes? Cela ne peut être vrai si Anaxagoras a vécu jus-

(8) *Cela comparé avec ce que* Cicéron, de Natură Deorum, *lib. I, cap. XI, et seq., et* saint Augustin, de Civit. Dei, *lib. VIII, cap. II, disent de Diogène d'Apollonie, fait voir qu'il s'agit ici de ce Diogène.*

(9) Sidon. Apollinar, *carm. XV, vs.* 89.

(10) Scalig., in Euseb., *num.* 1554, *pag.* 103; Petavius, Rationar. Temporis, *part. I, lib. III, cap. VIII, pag.* 140 ; Vossius, de Scientiis Mathem., *cap. XXXIII, num.* 4, *pag.* 148.

(11) Diod. Siculus, *lib. XII, cap. XXXIX, pag.* 433.

(12) Diog. Laërtius, *lib II, num.* 19.

(13) *Voyez l'article d'*Euripide, *au texte.*

(14) *Voyez la* Vie de Socrate, *écrite par M.* Charpentier, *pag.* 5.

(15) Aulus Gellius, *lib. XV, cap. XX.*

Digitized by Google

qu'à l'olympiade 88 : temps où Socrate, plus grand maître encore qu'Archélaüs, n'avait pas besoin de se mettre sous sa discipline. Il faudrait supposer, peut-être, 1°. qu'Archélaüs, ayant étudié quelques années sous Anaxagoras dans Athènes, y prit la place de professeur dès que son maître se fut retiré; 2°. qu'au bout de quelque temps il fut le rejoindre à Lampsaque, et y fut son successeur, d'où ensuite il retourna à Athènes, et y transplanta tout-à-fait la chaire de Thalès. Peut-être aussi qu'il serait bon de supposer qu'Anaxagoras fut accusé plus d'une fois à Athènes, et que, s'étant retiré en Ionie au temps du premier procès, il fut rappelé au bout de quelques années par Périclès, et accusé tout de nouveau, après un séjour de quelques années. Nous avons vu (16) que certains auteurs ont dit qu'il fut accusé par Thucydide, l'adversaire de Périclès, et condamné à la mort par contumace. Or, depuis le bannissement de ce Thucydide, l'autorité fut entre les mains de Périclès pendant quinze ans (17) : ce qui signifie que Thucydide fut chassé quinze ans avant la mort de Périclès. Il s'ensuivrait de là qu'Anaxagoras aurait été condamné par contumace quinze ou seize ans pour le moins avant que Périclès mourût; mais, selon Diodore de Sicile (18) et Plutarque (19), il fut accusé un peu avant le commencement de la guerre du Péloponnèse, c'est-à-dire, deux ou trois ans avant la mort de Périclès. On pourrait donc s'imaginer qu'il fut accusé deux fois, et mettre son retour en Ionie, et son second retour à Athènes, dans l'intervalle de ces deux accusations : et, par-là, on résoudrait une assez grande difficulté. Socrate n'a point été l'un des disciples d'Anaxagoras, quoique Diogène Laërce l'assure (20) : je l'ai prouvé (21) par une raison très-forte; et je puis la confirmer, non-seulement par le silence que Platon et Xénophon gardent là-dessus, lorsque les circonstances du sujet les engageaient à ne se point taire; mais aussi par le silence des accusateurs de Socrate, et par la réponse que leur fit Socrate. Eussent-ils manqué de lui reprocher qu'il avait été instruit par un philosophe que l'on avait condamné comme un impie? Cela n'était-il pas propre à le rendre plus suspect? Eussent-ils oublié cet adminicule? Se fussent-ils contentés de lui reprocher en général qu'il philosophait comme cet impie? et s'il l'eût eu pour maître, aurait-il osé répondre ce qu'il répondit (22)? Concluons qu'il n'a pas été disciple d'Anaxagoras. Mais comment comprendrons-nous qu'il ne le fut point, si nous supposons qu'Anaxagoras ne sortit d'Athènes qu'au temps que Diodore de Sicile et Plutarque ont désigné? En ce cas-là, Anaxagoras n'eût-il point fleuri dans Athènes lorsque Socrate était le plus en état de le choisir pour son professeur? et, cela étant, peut-on bien se figurer que Socrate n'alla point aux leçons de ce philosophe; mais qu'il fut à celles d'Archélaüs? Est-il probable que celui-ci dressa une école dans Athènes, pendant qu'Anaxagoras florissait dans la même ville, ou que s'il le fit, ses leçons furent préférées par Socrate à celles d'Anaxagoras? Ce sont des difficultés que l'on peut résoudre, si l'on suppose que ce dernier fut chassé deux fois, et que, dans le temps qui s'écoula entre ces deux condamnations, Archélaüs philosopha dans Athènes.

Il me reste à faire une observation contre Plutarque. Il ne faut pas s'imaginer qu'il ait cru qu'Anaxagoras mourut dans la 88°. olympiade; car lorsqu'il raconte les prodiges qui précédèrent la défaite des Athéniens, à la rivière de la Chèvre (23), il dit que, selon les prédictions de ce philosophe, il tomba du ciel une grosse pierre. Ce malheur des Athéniens arriva l'an 4 de la 93°. olympiade. Il serait absurde de supposer que Plutarque a prétendu qu'Anaxagoras avait prédit cette chute d'une pierre vingt ans auparavant : il a donc cru que

(16) *Ci-dessus, citation* (147) *de l'article* d'Anaxagoras.

(17) Plutarch., *in* Pericle, *pag.* 161. E.

(18) *Lib. XII, cap. XXXIX, pag.* 433.

(19) Plutarch., *in* Pericle, *pag.* 169.

(20) Diog. Laërt., *in* Socrate, *lib. II, num.* 19 *et* 45.

(21) *Ci-dessus, à la fin de la remarque* (B) *de l'article* d'Anaxagoras.

(22) *Voyez la citation* (29) *de l'article* d'Anaxagoras.

(23) *Voyez la citation* (126) *de l'article* d'Anaxagoras.

Digitized by Google

ce philosophe vécut jusqu'a la 93e. olympiade. Or, c'est une grande erreur. Il m'est fort suspect d'anachronisme, en ce qu'il pose la chute de cette pierre sous la 93e. olympiade. Pline, Eusèbe, et les Marbres d'Arundel réfutent cela. Ils placent cet événement sous la 78e. (24).

Voilà l'état pitoyable où les anciens, que l'on vante tant, ont laissé l'histoire des philosophes. Mille contradictions partout, mille faits incompatibles, mille fausses dates. Notez que je n'ai vu aucun moderne qui réfute ceux qui mettent la mort d'Anaxagoras dans la 78e. olympiade (25); qui les réfute, dis-je, par Diodore de Sicile et par Plutarque, qui assurent que ce philosophe fut accusé un peu avant la première année de la guerre du Péloponnèse (26).

(B) *Il enseigna que les animaux, sans en excepter les hommes, furent produits d'une matière terrestre, chaude et humide.*] Ce qui nous reste de ses sentimens, dans les auteurs qui les rapportent, est si concis qu'on a de la peine à s'en former une idée bien distincte : Γεννᾶσθαι δὲ φησι τὰ ζῶα ἐκ θερμῆς τῆς γῆς, καὶ ἰλὺν παραπλησίαν γάλακτι, εἶον τροφὴν, ἐνιέναι. Οὕτω δὲ καὶ τοὺς ἀνθρώπους ποιῆσαι (27). *Gigni verò animalia ex terræ calore, quæ limum lacti simillimum velut escam eliquaverit. Sic et homines natos.* C'est ainsi que Diogène Laërce s'est exprimé. Il venait de dire que, selon ce philosophe, les deux causes des générations étaient la chaleur et l'humidité (28). Il venait aussi de rapporter comment l'eau, l'air, la terre, le feu, étaient sortis de ces deux principes; mais j'avoue que ne comprenant quoi que ce soit dans ses paroles, je ne veux point prendre la peine de les copier. M. Ménage, qui les a insérées dans son Commentaire, sans y joindre aucune note, ignorait apparemment quelle en est la signification. Les autres commentateurs n'ont pas été plus heureux. Ils les ont abandonnées à leur obscurité : faisons-en autant, et recourons à Plutarque, qui a dit que, selon Archélaüs, l'air infini, la condensation et la raréfaction de l'air, l'une le feu, l'autre l'eau, étaient les principes de toutes choses (29). Justin Martyr lui attribue la même opinion à peu près (30). Cela signifie, ce me semble, qu'il admettait l'air pour la matière première, et le feu et l'eau pour les élémens : mais ce n'était point son opinion, si l'on en croit saint Augustin; car ce père lui attribue le dogme d'Anaxagoras touchant les *homœoméries*, et touchant l'intelligence qui les avait assemblées : *Anaxagoræ successit auditor ejus Archelaüs : etiam ipse de particulis inter se dissimilibus, quibus singula quæque fierent ità omnia constare putavit, ut inesse etiam mentem diceret quæ corpora dissimilia, id est illas particulas conjungendo et dissipando ageret omnia* (31). Je crois que saint Augustin a raison; car Simplicius observe qu'Archélaüs, tâchant d'apporter quelque explication qui lui fût particulière, ne laisse pas de donner les mêmes principes qu'Anaxagoras, savoir une infinité de particules semblables (32). Il y a beaucoup d'apparence qu'à l'égard de la première formation des animaux, ils suivirent la même hypothèse. Nous avons vu quel était le sentiment d'Archélaüs, et voici le dogme d'Anaxagoras : ζῶα γενέσθαι ἐξ ὑγροῦ καὶ θερμοῦ καὶ γεώδους· ὕστερον δὲ ἐξ ἀλλήλων (33). *Animantes primo ex humore et calore, terrâque mansse, posteà ex invicem natos esse.* Puisqu'ils admettaient une intelligence qui tira les *homœoméries* de la confusion où elles étaient, il faut croire qu'ils la firent présider à la production des animaux; car s'il

(24) Pline, *à l'an* 2; *Voyez ci-dessus la citation* (138) *de l'article d'*Anaxagoras; Eusèbe, *à l'an* 4; *les Marbres d'*Arundel, *à l'an* 1. *Voyez* Hardouin *sur* Pline, *tom. I, pag.* 275.

(25) Diog. Laërce, *liv. II, num.* 7, *le fait.* Eusèbe *la met à l'an* 4 *de la* 79e. *olympiade.*]

(26) *C'est-à-dire, l'an* 2 *de la* 87e. *Olympiade.*

(27) Diog. Laërtius, *lib. II*, *p.* 90, *num.* 17.

(28) *Au lieu de* ψυχρὸν, frigidum, *il faut lire* ὑγρὸν, humidum. *Voyez M. Ménage sur cet endroit. Mais notez qu'*Hermias, in Philosophorum Depravatione, *pag.* 177, *assure qu'*Archélaüs *donnait pour les principes de toutes choses* θερμὸν καὶ ψυχρὸν, *le chaud et le froid.*

(29) Plutarch., de Placit. Philos., *lib. I, cap. III, pag.* 876.

(30) Just. Martyr. Admonit. ad Græcos, *pag.* 4.

(31) August., de Civitate Dei, *lib. VIII, cap. II. Voyez aussi* Clement Alexandr., *in* Protr., *pag.* 43

(32) Simpl., *in Iam. librum* Physic. Aristot.

(33) Diog. Laërt., *lib. II*, *p.* 85, *num.* 9.

Digitized by Google

y a quelque créature dont la formation ait besoin d'être dirigée par un esprit, c'est assurément la machine des animaux. S'ils ont fait ce que je suppose, ils n'ont rien dit là-dessus que l'on ne puisse concilier avec l'Écriture Sainte; mais s'ils ont cru, comme tant d'autres, qu'au commencement les hommes sont nés de la terre, par la seule force de l'humidité et de la chaleur, etc., ils ont dit une sottise la plus ridicule du monde, et ils n'auraient su se tirer de la question pourquoi, dans la suite des temps, on n'a jamais vu naître des hommes de cette manière. Cette question ne les aurait pas embarrassés dans l'autre cas, puisqu'ils auraient pu répondre, comme feraient les chrétiens, que l'intelligence ayant une fois formé des animaux doués des moules ou des parties nécessaires à la propagation, n'en produisait plus elle-même, la conservation des espèces étant assez en sûreté par l'inclination à s'accoupler qui est dans les mâles et dans les femelles.

(C) *Voici quelque chose touchant un poëte qui se nommait* ARCHÉLAUS.] Il fit un ouvrage sur la nature particulière des choses, c'est-à-dire, sur leurs singularités, ou sur les propriétés qui les distinguent. Ce que l'on en cite ne nous permet pas de douter que ce ne fût là le vrai caractère de cet écrit. Diogène Laërce l'a désigné par ces paroles : ὁ τὰ ἰδιόφυῆ ποιήσας (34) *qui quæ cuique rei naturâ sunt propria versu prodidit.* Casaubon ne devait pas censurer cette traduction latine, sous prétexte que, selon le témoignage d'Antigonus Carystius, ce livre d'Archélaüs était un recueil d'épigrammes où l'on rapportait les qualités extraordinaires et merveilleuses des choses : Τὰ παράδοξα, τὰ θαυμάσια (35); car cela peut convenir au titre rapporté par Diogène Laërce : et, en tout cas, le traducteur n'a point dû donner à ce titre une signification moins générale que celle du terme grec. Vossius n'était point du goût de Casaubon, puisqu'il a traduit les paroles de Diogène Laërce par *qui carmen fecit de proprid cujusque rei naturâ* (36). Le sens qu'il donne à ces paroles me paraît fort juste : il entend par-là qu'Archélaüs avait recherché les choses dont la nature était singulière : *quæ propriæ ac singularis naturæ sunt*, comme que les chèvres ne sont jamais sans fièvre, et qu'elles respirent par les oreilles, et non par les narines : *Auribus capras spirare, non naribus, nec unquàm febri carere, Archelaus auctor est* (37). Athénée a cité un Archélaüs ἐν τοῖς ἰδιοφύεσιν, et lui a donné le surnom de Chersonésien (38). Dalechamp a traduit très-mal ce grec par *sud propriâque stirpe genitis* (39); et je m'étonne que Vossius n'ait pas employé pour cet endroit-là les mêmes paroles qu'à l'égard de Diogène Laërce : il s'est servi de celles-ci *de proprietate naturæ* (40) : et néanmoins il estime qu'Athénée et Diogène Laërce ont parlé du même auteur. Cela est fort apparent, quoique Antigonus Carystius donne l'Égypte pour patrie à Archélaüs, qui composa des épigrammes sur les singularités merveilleuses de certaines choses, et qui les adressa à Ptolomée. Il est fort possible qu'un Archélaüs, natif de la Chersonèse, ait passé pour Égyptien : il suffit pour cela qu'il ait fait un long séjour en Égypte (41). M. Ménage, qui prétend qu'au lieu d'ἰδιοφυῆ, il faut lire dans Diogène Laërce διφυῆ (42), ne me semble point avoir raison. Il se fonde sur ce que le scoliaste de Nicander cite Archélaüs ἐν τοῖς Διφυέσι, c'est-à-dire, *in libro de iis qui sunt ancipitis naturæ.* Ce fondement n'est point solide; car comme l'ouvrage d'Archélaüs n'était point borné à cette sorte de singularités qui distinguent les animaux amphibies, ou les animaux qui naissent de l'accouplement d'un mâle et d'une fe-

(34) Diog. Laërt., *lib. II*, *num.* 17, *p.* 90.

(35) Casaub., in Diogen. Laërt., *lib. II*, *num.* 17.

(36) Vossius, de Historicis græcis, *lib. III*, *pag.* 329.

(37) Plin., *lib. VIII*, *cap. L.*

(38) Athen., *lib. IX*, *cap. ult.*, *pag.* 409.

(39) Dalechamp, Annotat., in Athen., *pag.* 766. *Le père* Hardouin, *dans son* Index Auter. Plinii, *pag.* 97, *traduit les paroles d'*Athénée *par* de rebus quæ singulis in locis propria gignuntur.

(40) Vossius, de Historicis græcis, *lib. III*, *pag.* 329.

(41) *On a des exemples de pareilles choses. Voyez* Strabon, *liv. XIV*, *pag.* 452.

(42) Menag., in Diogen. Laërt., *lib. II*, *num.* 17.

Digitized by Google

melle de diverse espèce, il serait déraisonnable de supposer que l'auteur employa un titre déterminé à cela. Il vaut beaucoup mieux, ou corriger le scoliaste par Diogène Laërce, ou dire qu'Archélaüs, ayant divisé son ouvrage en plusieurs traités, donna un titre particulier à chaque traité; celui de ἰδιφυῆ, par exemple, aux épigrammes où il parlait des amphibies. Sur ce pied-là, on pourrait croire que ceux qui citent Archélaüs, *lib.* 1. περὶ ποταμῶν, *de fluviis* (43), *lib.* 1, περὶ λίθων, *de lapidibus* (44), citent des parties de l'ouvrage dont le titre général était ἰδιφυῆ; mais j'aimerais mieux dire qu'il s'agit là d'un tout autre Archélaüs. Je ne fais pas un semblable jugement sur les citations d'Artémidore (45) : Je crois qu'elles concernent l'auteur des ἰδιφυῆ.

Admirons ici les inconstances de la mémoire. Vossius, dans son ouvrage des historiens grecs, parla doctement de cet auteur : il rapporta ce qui s'en trouve dans Varron, dans Pline, dans Athénée, dans Artémidore, dans Antigonus Carystius, etc.; mais il ne se souvint plus de cela lorsqu'il fit ensuite son traité des Poëtes grecs. On y lit ceci : *Idem* (Archelaus physicus), *ut ait Suidas, συνέταξε φυσιολογίαν* (*t*). *Id sic Lilius Gyraldus vertit in* IIo. *Dialogo de poëtis* (*u*) : quæ naturæ propria sunt, multis versibus collegit. *Itaque et Archelaum inter poëtas recenset. Sed addit poëtam physicum esse alium ab Socratis magistro. At undè id adstruat non video. Nam Suidas clarè ait φυσιολογίαν conscriptam ab Archelao physico, Socratis magistro. Imò nec video, undè colligat, quempiam Archelaum carmine scripsisse de rerum naturâ. Saltem ex verbo συνέταξεν, quo Suidas utitur, id colligi nequit. Et Laërtius, cùm dicat tres prætereà Archelaos fuisse, non tamen poëtam in iis memorat* (46). Voilà un très-savant homme, qui s'imagine, 1°. que le Giraldi avait en vue les paroles grecques de Suidas, et non celles-ci de Diogène Laërce : ὁ τὰ ἰδιφυῆ ποιήσας (47); 2°. qu'on n'a point eu de raison de reconnaître un poëte Archélaüs différent du physicien; 3° ni de supposer qu'un Archélaüs ait fait des vers sur la nature des choses; 4°. que Diogène Laërce ne fait aucune mention d'un Archélaüs qui ait composé des vers. Tout cela nous devrait surprendre, si nous le considérions absolument; mais c'est bien pis, quand on le compare avec la page 329 du livre *de Historicis græcis*. M. Colomiés a relevé la première de ces quatre fautes de Vossius, et a débité outre cela de bonnes choses (48); mais il s'est trompé en supposant que les paroles de Plutarque, dans la Vie de Cimon, concernent Archélaüs le poëte : elles concernent le physicien, dont Socrate fut disciple. Il aurait pu critiquer Gyraldus, qui a cru qu'Archelaüs, auteur des ἰδιφυῆ, était philosophe. M. Moréri le dit aussi. C'est sans aucun fondement : car un faiseurs de recueils des propriétés singulières et merveilleuses des animaux ou des métaux, etc., peut bien être appelé naturaliste, historien de la nature; mais non pas physicien ou philosophe, à moins qu'il ne joignît aux faits la raison des faits, et la discussion des causes. C'est ce qu'on ne trouve pas que le poëte Archélaüs ait pratiqué. M. Moréri assure que Diogène Laërce le cite souvent. Dites plutôt qu'il ne le cite jamais.

(43) Stobée *le fait* Serm. I, de Morbis et molestiarum in eis solutione. Plutarque, de Flumin., *pag.* 1148, *cite le XIIIe. liv.* d'Archélaüs περὶ ποταμῶν.

(44) Plutarque *le fait*, de Flumin., *pag.* 1153.

(45) Artemidor., de Somn., *lib. IV, cap. XXIV.*

(*t*) *Composuit Philosophiam.*

(*u*) *Pag.* 108.

(46) Voss., de Poët. græcis, *pag.* 34.

(47) *Le* Giraldi *les a traduites*, quæ naturæ propria sunt, multis versibus collegit. *Cette version n'est point meilleure que celles qu'on a vues ci-dessus*, *citation* (39).

(48) Colomesius, Not. in Girald., de Poëtis, *pag.* 147, *edit.* Operum Gyraldi, *an.* 1696.

ARCHÉLAUS Ier. du nom (*a*), roi de Macédoine, fils naturel du roi Perdiccas, monta sur le trône, et s'y maintint, par de grands crimes. Sa mère était servante d'Alcétas, frère de Perdiccas (A): ainsi, selon les lois (*b*),

(*a*) *Notes qu'il y a des gens qui ne reconnaissent qu'un Archelaüs entre les rois de Macédoine*

(*b*) *Voyez la remarque* (A).

Digitized by Google

il ne devait être que le valet d'Alcétas ; mais, au lieu de la soumission qu'il lui devait, il le fit mourir traîtreusement. Il l'attira dans sa maison, et lui promit de lui rendre la couronne que Perdiccas lui avait ôtée : il lui donna un grand repas ; et, l'ayant fait enivrer, il le fit conduire de nuit sur un chariot hors de la ville, et donna ordre qu'on le tuât. Alexandre, fils d'Alcétas, fut traité de la même sorte : il fut mis soûl autant que son père dans le même chariot, et massacré avec lui. Archélaüs, peu de temps après, fit mourir son frère, qui n'était âgé que de sept ans, et qui était fils légitime de Perdiccas et de Cléopâtre. Il le jeta dans un puits ; et fit accroire à Cléopâtre que l'enfant y était tombé, en courant après un oie (*c*). Il s'appliqua avec soin aux choses qui pouvaient rendre formidable la Macédoine ; car il fortifia plusieurs places, il fit faire de grands chemins, il fit un grand amas et d'armes et de chevaux, et de tout ce qui est nécessaire pour la guerre ; et il surpassa dans tous les préparatifs de cette nature les rois ses prédécesseurs (*d*). Il s'avisa d'une chose, qu'ils n'avaient point pratiquée ; c'est qu'il équipa des flottes, et qu'il donna des combats de mer (*e*). Il aima les lettres, et les beaux-arts (B) ; et l'on vit chez lui les plus grands poëtes, les plus fameux peintres, et les meilleurs musiciens (*f*). Il fit beaucoup de dépenses, pour faire peindre sa maison par Zeuxis (C) ; et sans doute il se fâcha de ce que Socrate, qu'il tâchait de faire venir à sa cour, ne voulut pas y aller (D). Il eût pu apprendre de lui, à n'avoir point peur des éclipses ; et il avait grand besoin d'être redressé sur ce sujet-là (*g*). On a vu ailleurs (*h*) l'estime qu'il eut pour Euripide. Au reste, sa libéralité envers les habiles gens était médiocre ; mais cela pouvait venir de ce qu'il trouvait qu'ils étaient trop prompts à demander (E). Il institua des sacrifices, et des jeux scéniques, en l'honneur de Jupiter et des Muses : on les célébrait pendant neuf jours ; chaque Muse avait son jour (*i*). Il envoya des chariots à quatre chevaux, qui remportèrent le prix aux jeux olympiques, et aux jeux pythiques (*k*). On convient qu'il fut tué ; mais on ne s'accorde pas sur les circonstances de sa mort, ni sur la durée de son règne (F). Scaliger même a trouvé là des obscurités qui l'ont fait errer lourdement (*l*). Il est vraisemblable qu'Archélaüs avait mené une vie impure qui le fit périr (G). J'aurai des observations à faire contre le Moréri (H).

(*c*) *Tiré du* Gorgias de Platon, *pag.* 321.
(*d*) Thucydides, *lib. II*, *pag.* 142.
(*e*) Solinus, *cap. IX.*
(*f*) *Voyez la remarque* (C).

(*g*) *Voyez la remarque* (D).
(*h*) *Dans l'article d'*Euripide, *remarques* (N), (O), (P), etc.
(*i*) Diodor. Siculus, *lib. XVII*, *cap. XVI.*
(*k*) Solin., *cap. IX.*
(*l*) *Voyez la remarque* (F).

(A) *Sa mère était servante d'Alcétas, frère de Perdiccas* (1).] Élien la nomme Simicha (2) : mais au reste, puisque Archélaüs était fils du roi de

(1) Plato, *in* Gorgiâ, *pag.* 321.
(2) Ælian., Var. Hist., *lib. XII*, *cap. XLIII.*

Digitized by Google

Macédoine, on n'a pas dû dire que de la condition de chèvrier il s'éleva sur le trône. C'est pourtant ce que Diogène le Cynique assure dans une harangue de Dion Chrysostome, Αἰτίλος ἦν Ἀρχέλαος (3). *Caprarius fuit Archelaüs.* Notez ces paroles de Platon, qui nous apprennent ce qu'Archélaüs devait être selon les lois : Κατὰ μὲν τὸ δίκαιον δοῦλος ἦν Ἀλκήτου, καὶ εἰ ἐβούλετο τὰ δίκαια ποιεῖν ἐδούλευσεν ἂν Ἀλκήτῃ (4). *Ipso jure Alcetæ servus erat, eoque si justa agere voluisset ipsi Alcetæ servisset.*

(B) *Il aima les lettres, et les beaux arts.*] C'est Solin qui le dit (5). J'ai rapporté ses paroles dans la remarque (N) de l'article d'Euripide, au commencement. Joignez ce passage d'Élien. Ἦν δὲ ἄρα ὁ Ἀρχέλαος ἐρωτικὸς οὐχ ἧττον ἢ καὶ φιλόμουσος (6). *Archelaüs verò non minùs amoris quàm litterarum erat studiosus.*

(C) *Il fit..... peindre sa maison par Zeuxis.*] Socrate fit le censeur là-dessus : il dit que ce prince, qui avait tant dépensé pour embellir son palais, n'avait fait aucune dépense pour orner son âme. *Aussi savons-nous*, ajoutait-il, *que quantité d'étrangers s'empressent de faire un voyage en Macédoine, afin de voir la maison du prince ; mais que personne n'y va, afin de le voir lui-même, hormis ceux qu'il attire par des présens. Or c'est une chose qui ne touche pas les hommes de bien* (7). Je crois qu'il ne s'était pas mis en peine de se guérir de son impudicité par la culture des Muses ; mais je suis sûr qu'en matière d'ornemens d'esprit ses progrès ne furent pas médiocres. Il semble même que, de l'un de ses bons mots, on puisse conclure qu'il avait fait des progrès dans la morale pratique. On l'animait un jour contre une personne qui avait jeté de l'eau sur lui. *Ce n'est pas moi qu'il a mouillé*, répondit Archélaüs, *il a mouillé celui pour qui il m'a pris* (8). Aucun philosophe, raisonnant sur les privilèges de la conscience errante, n'a jamais rien dit de plus sensé. Tous les princes traiteraient ainsi les fautes involontaires, s'ils étaient bien raisonnables, ou si l'intérêt du public pouvait souffrir que, dans la pratique, l'on se réglât sur les idées de la raison (9). Laissons cela, et revenons à Socrate. Par les paroles que j'ai rapportées, il déclarait malhonnêtes gens plusieurs personnes d'esprit, qui n'allaient en Macédoine qu'à cause d'Archélaüs. Euripide y alla-t-il pour d'autres sujets (10) ? Le bel Agathon, cet illustre poëte, et son amant Pausanias, et tant d'autres, n'y allèrent-ils pas uniquement pour cette raison ? Οὗτος ὁ Ἀγάθων..... Ἀρχελάῳ τῷ βασιλεῖ μίχρι τελευτῆς μετὰ ἄλλων πολλῶν συνῆν ἐν Μακεδονίᾳ (11). *Hic Agathon..... fuit apud Archelaüm Macedoniæ regem, unà cum aliis multis ad mortem usque.*

(D) *Socrate, qu'il tâchait de faire venir à sa cour, ne voulut pas y aller.*] Il y eut deux autres personnes que ce philosophe traita de la même sorte : il ne voulut, ni les aller voir, ni accepter leurs présens. Τηρεφῶντος δὲ καὶ Ἀρχελάου τοῦ Μακεδόνος, καὶ Σκόπα τοῦ Κρανωνίου, καὶ Εὐρυλόχου τοῦ Λαρισσαίου, μήτε χρήματα προσίμενος αὐτῶν, μήτε παρ' αὐτοὺς ἀπελθών (12). *Archelaüm præterea Macedonem, et Scopam Crannonium, Eurylochumque Larissæum, aspernatus est magno animo, cùm neque ab eis missas pecùnias accepit, neque ad eos ipse proficisci voluit.* Sénèque nous a conservé l'excuse dont Socrate se servit envers notre Archélaüs : « Je ne veux pas, » *dit-il*, aller voir un homme de qui » je recevrais des bienfaits, sans lui » pouvoir rendre la pareille. » *Archelaus rex Socratem rogavit ut ad se veniret : dixisse Socrates traditur, nolle se ad eum venire à quo acciperet beneficia, cùm reddere illi paria non posset* (13). Cette réponse de Socrate a été rapportée par Marc Aurèle, selon le même sens (14) ; mais Aristote

(3) Dio Chrysost., Orat. IV de Regno.
(4) Plato, *in* Gorgiâ, *pag.* 471, A.
(5) Solinus, *cap. IX.*
(6) Ælian. Var. Hist., *lib. II*, *cap. XXI.*
(7) *Ex* Ælian. Var. Hist., *lib. XIV*, *cap. XVII.*
(8) Plutarc., *in* Apophthegmat., *pag.* 177.
(9) *Voyez dans les* Nouvelles Lettres contre le calvinisme de Maimbourg, *celles qui traitent de la conscience erronée.*
(10) Ælian. Var. Hist., *lib. II*, *cap. XXI.*
(11) Schol. Aristoph., in Ranas, v. 84 *et* 85.
(12) Diogen. Laërt., *lib. II*, *p.* 95, *num.* 25.
(13) Senec., de Benef., *lib. V*, *cap. VI*, *pag.* 96.
(14) Marcus Antoninus, τῶν εἰς ἑαυτόν, *lib. XI*, *sect. XXV. Notez qu'il suppose qu'elle fut faite à Perdiccas.*

Digitized by Google

la rapporte en des termes qui ne sont pas philosophiques. Il suppose que Socrate répondit, que ceux qui ne se revanchent pas d'un bienfait reçoivent autant d'affront que ceux qui ne se revanchent pas d'une injure. Ὥρην ἔφη εἶναι τὸ μὴ δύνασθαι ἀμύνεσθαι ὁμοίως τὸν πάθοντα, ὥσπερ καὶ κακῶς (15). *Contumeliam esse dixit, non posse referre eum qui accepit beneficium, perindè ac eum qui injuriam.* Cette maxime suppose qu'il faut se venger de ceux qui nous font du mal : elle n'est donc pas digne de la morale d'un philosophe, et surtout, d'un philosophe tel que Socrate. Au reste, Sénèque s'est fort étendu à faire voir qu'il était facile à ce philosophe de bien rendre la pareille à Archélaüs. Il a dit entre autres choses, que les bienfaits de ce monarque n'eussent pu valoir l'instruction qu'il eût reçue sur la cause des éclipses, et qui l'eût empêché de retomber dans la terreur que l'on remarqua en lui, un jour que le soleil s'était éclipsé. Il avait fermé son palais, il avait fait tondre son fils : *Quid tantùm erat accepturus* (Socrates) *quantùm dabat, si..... regem in luce medid errantem, ad rerum naturam admisisset, usque eò ejus ignorum, ut quo die solis defectio fuit regiam clauderet, et filium (quod in luctu ac rebus adversis moris est) tonderet? Quantum fuisset beneficium, si timentem è latebris suis extraxisset, et bonum animum habere jussisset, dicens : « Non est ista solis defectio, » sed duorum siderum coïtus, cùm » luna humiliore currens vid, infra » ipsum solem, orbem suum posuit, » et illum objectu sui abscondit* (16).» Sénèque prétend pue Socrate ne se servit de cette excuse, que par ironie (17), et qu'au fond il ne refusa d'aller à la cour de Macédoine, qu'afin de garder pleinement sa liberté. *Vis scire quid verè noluerit? Noluit ire ad voluntariam servitutem is, cujus libertatem civitas libera ferre non potuit* (18). Quelques-uns disent qu'Aristophane composa la comédie des Nuées, pour satisfaire l'animosité qu'il avait *contre Socrate, parce qu'Archélaüs roi de Macédoine avait fait plus d'état de ce philosophe que de lui* (19). Notez que l'on a donné un autre tour à la réponse de Socrate. On a dit qu'il s'excusa d'aller à la cour d'Archélaüs, sur ce que le pain était à un si vil prix dans Athènes, et que l'eau y abondait (20).

(E) *Sa libéralité envers les habiles gens était médiocre,..... peut-être parce qu'ils étaient trop prompts à demander.*] « Le roi de Macédoine Archélaus semblait estre un peu tenant » en matière de donner et faire présens, de quoi Timothéus musicien, » en chantant sur la lyre, lui donna » une atteinte, en lui tirant souvent » ce petit brocard, *Ce fils de terre, » l'argent trop tu le recommandes: mais* » Archélaüs lui répliqua sur l'heure » bien gentiement et de bonne grâce, » *Mais toi, par trop tu le demandes.* » C'est Plutarque qui raconte cela (21). Il raconte aussi dans un autre livre ce que je m'en vais copier : *Il y eut quelqu'un jadis, qui estimant qu'il n'y eust rien si honneste que de demander et recevoir, demanda un jour, en soupant, au roy de Macédoine Archelaüs, une coupe d'or là où il beuvoit. Le roy commanda à son page de la porter et donner à Euripides, qui estoit à la table; et tournant son visage devers celui qui la lui avoit demandée, lui dit : « Quant à toi, tu » es digne de demander et d'estre refusé, parce que tu demandes : mais » Euripides est digne qu'on lui donne, » encore qu'il ne demande pas* (22). » Peut-être donnait-il des bornes à sa libéralité par un principe semblable à celui de Charles IX (23). Mais il y a plus d'apparence qu'il était du goût qu'on a remarqué dans le cardinal de Richelieu, qui *ne fit jamais de bien* au poëte Mainard, *et ce fut en partie..... parcequ'il aimait qu'on ne lui demandât rien, et qu'on lui*

(15) Aristotel., Rhetor., *lib. II, cap. XXIII, pag.* 445, A.

(16) Senec., *de Benefic., lib. V, cap. VI, pag.* 96.

(17) *Idem, ibid.*

(18) *Idem, ibid., pag.* 95.

(19) Charpentier, Vie de Socrate, *pag.* 57. *Il cite les interprètes d'Aristophane in Argumento illius comœdiæ.*

(20) *Vide* Stobæum, Serm. CCXXXVII.

(21) Plutarch., de Fortunâ Alexandri, *lib. II, pag.* 334. *Je me sers de la version d'Amiot.*

(22) Plut., de vitioso Pudore, *pag.* 531. *Je me sers de la même traduction.*

(23) *Voyez l'article* Daurat, *remarque* (F).

Digitized by Google

laissés la gloire de donner de son propre mouvement (24).

(F) *On ne s'accorde pas sur les circonstances de sa mort, ni sur la durée de son règne.*] Les uns disent qu'étant à la chasse il fut blessé par Cratérus son favori, et qu'il mourut de cette blessure; et ils ajoutent que Cratérus fit cela innocemment, et par mégarde (25). Les autres disent qu'il fut tué par des conjurés que Decamnichus, poussa à ce parricide (26). Quinte-Curce favorise cette dernière opinion. *Quis proavum hujus Alexandrum*, dit-il (27), *quis deindè Archelaüm, quis Perdiccam, occisos ultus est?* J'en dirai davantage dans la remarque suivante. Quant à la durée de son règne, quelques-uns la font de vingt-quatre ans (28), d'autres de seize (29) d'autres de quatorze (30), et d'autres de sept (31). Ce dernier sentiment me paraît être le bon: c'est celui de Diodore de Sicile; et je m'étonne que Calvisius cite cet historien, après avoir dit qu'Archélaüs régna seize ans (32). Un passage d'Athénée mal entendu a causé cent brouilleries. Nous lisons dans les éditions de cet auteur, que Périclès et Perdiccas moururent la 3e. année de la guerre du Péloponnèse, et qu'aussitôt Archélaüs monta sur le trône (33). Il est impossible qu'Athénée ait dit cela; car son but est de convaincre Platon d'avoir commis une bévue; Platon, dis-je, qui, dans le même dialogue où il suppose qu'Archélaüs règne, assure qu'il n'y avait que fort peu de temps que Périclès était mort. Il est clair que son censeur se rend ridicule, et qu'il ne sait ce qu'il dit, s'il avance ce que nous lisons dans ses livres imprimés. Casaubon n'a nullement tort de trouver étrange que ceux qui ont traduit Athénée, ne se soient pas aperçus d'une absurdité si visible, et qu'ils aient eu un estomac à digérer un si dur morceau: *Cum hæc clarissimè disputentur ab Athenæo, quis interpretum stomacho non invideat qui vulgatam loci hujus scripturam adeò εὐστομάχως tulerint* (34)? Pour lui il s'en reconnaît incapable; et, malgré tous les manuscrits, il soutient que les copistes d'Athénée ont oublié là une période. Il me semble qu'il devine très-heureusement ce que l'auteur avait dit. C'est qu'Alexandre, roi de Macédoine, qui mourut au même temps que Périclès, eût pour successeur Perdiccas, qui régna jusqu'à l'archontat de Callias, et que Perdiccas étant mort sous cet archonte, son trône fut occupé par Archélaüs. En ce cas-là, Athénée ne critique point sans quelque apparence le discours de Platon; car il y a un intervalle considérable entre la mort de Périclès et le règne d'Archélaüs. Notez, en passant, que Casaubon a répondu à cette censure (35); mais surtout prenez bien garde que Diodore de Sicile, donnant sept années de règne à Archélaüs, met sa mort sous l'archontat d'Aristocrate, la 2e. année de la 95e. olympiade. Son règne commença donc la 3e. année de l'olympiade 93, sous l'archonte Callias. Il faut donc dire que Perdiccas mourut sous le même archonte. Or parmi les diverses opinions qui avaient couru sur la durée du règne de ce Perdiccas, celle de Marsyas et de Philocorus, qui la fixèrent à vingt-trois ans, fut choisie par Athénée en raisonnant contre Platon: il faut donc qu'il ait établi que ce Perdiccas monta sur le trône la même année que Périclès décéda, c'est-à-dire l'an 4 de la 87e. olympiade. Tout cela confirme avec tant de force le sentiment de Casaubon, qu'au lieu de dire que sa conjecture est vraisemblable, l'on doit assurer sans aucune hésitation, que la période qu'il restitue avait coulé effectivement de la plume d'Athénée: et comme elle contient deux ou trois fois les mêmes paroles à la fin d'un sens complet,

(24) Pellisson, Hist. de l'Académie Franç., *pag.* 278.

(25) Died. Siculus, *lib. XIV, c. XXXVIII. Je citerai ses paroles dans la dernière remarque.*

(26) Arist., de Repub., *lib. V, cap. X. J'ai cité ses paroles dans la remarque* (N) *de l'article* d'Euripide.

(27) Quint. Curtius, *lib. VI, cap. XI.*

(28) Euseb., *in* Chron., *num.* 1585. Helvicus *embrasse cette opinion.*

(29) Calvisius, *ad ann. mundi* 3534.

(30) Petav. Rationar. Temper., *part. II, lib. II, sub fin. ex* Dexippo.

(31) Died. Sicul., *lib. XIV, c. XXXVIII.*

(32) Calvis., *ad annum mundi* 3550, *pag.* 256, *col.* 2.

(33) Athen., *lib. V, cap. XVIII, pag.* 217. E.

(34) Casaubon., in Athen., *pag.* 384.

(35) *Idem, ibid., pag.* 385.

Digitized by Google

l'on comprend facilement que les copistes l'ont sautée, et que les lecteurs n'ont point senti qu'il manquait là quelque chose. La plupart des gens ne lisent que pour s'instruire sans se fatiguer : c'est pourquoi ils ne s'aperçoivent guère des fautes de raisonnement, lorsqu'elles demandent quelque attention, ou quelque retour sur ce qui précède. En tout cas, ils se contentent de dire, *ceci est obscur, cela me passe ;* mais il n'arrive de là aucun remède ; la faute demeure toujours où elle était. Les critiques, et principalement les critiques traducteurs, n'en usent pas de la sorte. Ils s'aperçoivent des fautes desens et ils en cherchent la correction : ils comparent ensemble des manuscrits, ils font valoir les conjectures de leur génie. Mais dans cet endroit d'Athénée, comme Casaubon le leur reproche, leur goût fut fort émoussé.

Le grand Scaliger nous sera ici une preuve que les lumières des plus savans personnages sont quelquefois très-bornées. Il n'a point connu l'erreur visible de l'auteur qu'il commentait et qu'il critiquait, et il a pris cette erreur pour le fondement d'une censure contre Diodore de Sicile, à qui il impute des paroles qui ne se trouvent que dans Athénée. Développons cela. Eusèbe a rangé trois choses sous la première année de la 87e. olympiade : la mort de Perdiccas, le commencement du règne d'Archélaüs, et le commencement de la guerre du Péloponnèse. Scaliger lui passe cela, et se contente d'observer qu'on met ordinairement la première année de cette guerre sous la seconde année de l'olympiade 87, parce que la rupture s'étant faite vers la fin de l'archontat de Pythodore, l'on a cru qu'il fallait dater de l'archontat d'Euthydème (36), successeur de Pythodore (37). Suivant cet usage, il avoue que l'an mortuaire de Périclès est le 4 de l'olympiade 87, et le 3 de la guerre du Péloponnèse ; et il cite un passage grec, qui porte qu'en la même année que Périclès décéda, Perdiccas roi de Macédoine mourut, et Archélaüs monta sur le trône. Il attribue ce passage à Diodore de Sicile ; et, sur ce pied-là, il le censure d'un anachronisme de trois ans. C'est qu'il suppose qu'Eusèbe ne s'est point trompé, ni quant à la mort de Perdiccas, ni quant au couronnement d'Archélaüs. Il n'a donc point su que Thucydide a marqué expressément que le roi Perdiccas était en vie l'an 16 de la guerre du Péloponnèse (38). Mais, de plus, il a ignoré que les paroles qu'il attribue à Diodore de Sicile, sont d'Athénée : il a ignoré que ces paroles d'Athénée sont corrompues ; il ne s'est point aperçu qu'elles sont tronquées, et qu'il les fallait rétablir de la manière que Casaubon les a rétablies. Notez que Saumaise adopte comme une bonne chronologie celle qui met la mort de Perdiccas, et le commencement du règne d'Archélaüs, à l'an 4 de la 87e. olympiade (39) : il ignorait donc certaines choses que Casaubon lui eût pu fournir ; mais notez encore plus soigneusement qu'on peut éluder, ou même bien réfuter, par une interprétation favorable, l'un des points de ma critique de Scaliger. J'ai dit qu'il a censuré Diodore de Sicile, et je me suis fondé sur ces paroles : *Diodoro ergò prochronismus fuerit triennii* (40). Elles sont à la suite du passage grec, faussement attribué par Scaliger à cet auteur, et où l'on trouve que Perdiccas étant mort la troisième année de la guerre du Péloponnèse, Archélaüs lui succéda. Or parce qu'Eusèbe assure qu'Archélaüs monta sur le trône la première année de la guerre du Péloponnèse, l'on peut prétendre que Scaliger n'a voulu dire autre chose, sinon que la doctrine d'Eusèbe contient un anachronisme d'anticipation de trois années, selon Diodore de Sicile. Si c'est son vrai sens, il n'a point blâmé ce dernier historien ; il s'est contenté de se tenir dans la suspension, ne décidant rien, ni pour lui, ni pour Eusèbe. Je serai ravi que l'on prenne garde à cette espèce de rétractation. Un critique, qui se prévaut d'une expression équivoque, ne doit point omettre le sens favorable. Il montre par ce

(36) *Il appartient à la 2e. année de l'olympiade LXXXVII.*

(37) Scaliger, Animadv. in Eusebium, num. 1585, *pag.* 106.

(38) Thucydides, *lib. VI*, *pag.* 341.

(39) Salmasius, Exercitat. Plin., *pag.* 156, 157.

(40) Scaliger, Animadv. in Eusebium, num. 1585, *pag.* 106.

Digitized by Google

moyen ce que l'on peut dire pour et contre les auteurs : il soutient successivement le personnage d'un avocat demandeur, et d'un avocat défendeur.

(G) *Il est vraisemblable qu'Archélaüs avait mené une vie impure, qui le fit périr.*] Aristote ayant dit que plusieurs conspirations ont été faites contre des monarques, à cause de leurs impudicités, allègue tout aussitôt l'attentat de Crateüs (41). Cet homme ne pouvait digérer le déshonneur qu'Archélaüs lui faisait, en assouvissant sur lui la brutalité de ses amours : ainsi une autre offense, qui n'eût pas donné un prétexte légitime de conspirer, se joignant à celle-là, il résolut de se défaire de son maître. Cette autre offense fut que le roi, lui ayant promis l'une de ses filles, maria pourtant l'aînée au roi d'Élimée, et la cadette au fils d'Amyntas. La politique fut cause de ce manquement de parole. Se trouvant embarrassé de la guerre qu'il faisait à Sirras et à Arrabeüs, il voulut gagner le roi d'Élimée. Craignant d'ailleurs que le fils d'Amyntas n'excitât des troubles, il en fit son gendre, et il espéra que cette alliance maintiendrait l'union entre eux, et aurait le même effet quant au fils de Cléopâtre. Crateüs fit éclater alors son ressentiment ; mais la source de sa haine venait de l'injure qu'il recevait en son corps : Ἀλλὰ τῆς γε ἀλλοτριότητος ὑπῆρχεν ἀρχὴ τὸ βαρέως φέρειν πρὸς τὴν ἀφροδισιαστικὴν χάριν (42). *Sed alienationis origo et principium fuit quòd graviter tulisset se ejus libidini ad res venereas fuisse obsecutum.* Hellanocrate de Larisse se joignit à lui dans cette conspiration, par de semblables motifs ; car ayant abandonné aux passions d'Archélaüs la fleur de ses jeunes ans, et ne voyant pas que cela lui procurât d'être rappelé de son exil, comme ce prince le lui avait fait espérer, il conclut qu'on s'était servi de sa personne, non par un effet d'amour, mais afin de le flétrir. Διὰ ὄβριν καὶ οὐ δι' ἐρωτικὴν πάθειαν ἔφασαν εἶναι τὴν γεγενημένην ὁμιλίαν (43). *Consuetudinem illam secum esse institutam, non propter cupiditatem amatoriam, sed propter contumeliam existimavit.* Notez que Plutarque nous apprend que Crateüs, le mignon d'Archélaüs, tua ce prince (44). Platon nous apprend la même chose, sans nommer cet assassin et ce bardache ; mais il dit que le meurtrier ne se porta à cet attentat que pour s'emparer de la couronne, et qu'elle lui fut ôtée trois ou quatre jours après, par d'autres conspirateurs (45). Je m'étonne que Diodore de Sicile ait rapporté d'une manière si différente de celle-là la mort de ce roi de Macédoine, et ses suites. Il est vraisemblable que Platon et Aristote, plus voisins du temps et du lieu où ces choses arrivèrent, les connaissaient mieux que lui.

J'ai observé quelques fautes dans le Commentaire de Gifanius sur ce passage d'Aristote. 1°. Cet auteur assure que Suidas a rapporté dans l'article d'Euripide que Cratevas ôta la vie au roi Archélaüs son amant (46). Cela n'est pas vrai : Suidas ne parle de Cratevas que comme d'un poëte qui, de concert avec Arrhideüs, autre poëte, machina la mort d'Euripide. 2°. Au lieu de dire que Plutarque *in Alcibidde posteriore*, et Platon *in Commentario de rebus amatoriis*, ont parlé du meurtre d'Archélaüs (47), il fallait donner à Platon l'*Alcibiades posterior*, et à Plutarque le Commentaire *de rebus amatoriis*. 3°. Il n'est point vrai que Thucydide, au IV°. livre, fasse mention de la guerre d'Archélaüs contre *Sirras et Arribæus* (48) : il ne parle que de la guerre que le roi Perdiccas et Brasidas firent à Arrhibéus, roi des Macédoniens Lyncestes. 4°. Il est faux que Suidas ait mis Arrhibéus au nombre des conspirateurs contre la vie d'Archélaüs : il dit seulement que le poëte Cratevas fut secondé par un autre poëte nommé Arrhidéus, pour faire périr Euripide. 5°. Il ne fallait pas nommer *roi d'Élibée* (49), mais roi d'Élimée, le premier gendre d'Archélaüs.

(41) Arist., de Repub., *lib. V, cap. X, pag.* 305.
(42) *Idem, ibidem.*
(43) *Idem, ibidem.*
(44) Plutarch., *in* Amatorio, *pag.* 768, F.
(45) Plato, *in* Alcibiade posteriore, *pag.* 453, 454 ; Æliani Var. Hist., *lib. VIII, cap. IX.*
(46) Obertus Gifan., in *cap. X, lib. V* Politic. Aristot., *pag.* 669.
(47) *Idem, ibid.*
(48) *De hoc bello Archelai adversùm Sirram et Arribæum... videatur Thucyd., lib. IV.* Gisanius, in Politic. Aristot., *lib. V, cap. X, pag.* 669.
(49) *Idem, ibidem.*

Digitized by Google

(H) *Voici quelques observations contre le Moréri.*] 1°. Il est faux qu'Archélaüs ait succédé à Perdiccas l'*an* 3641 *du monde;* car, selon Moréri, cette année du monde répond à l'an 351 de Rome. Or cette année de Rome répond à la 2e. année de la 94e. olympiade; et nous avons vu ci-dessus qu'il faut, selon Diodore de Sicile, qu'Archélaüs ait commencé de régner la 3e. année de la 93e. olympiade. 2°. Il n'est pas vrai que Justin parle de notre Archélaüs : celui dont il fait mention était oncle d'Alexandre-le-Grand, et n'a jamais été roi. On ne devait donc pas s'étonner qu'il ne *parle pas du temps de son règne.* 3°. Il n'est pas vrai qu'il le mette *entre les fils que Perdiccas eut d'Eurydice :* il le met entre les fils d'Amyntas et de Gygée; d'Amyntas, dis-je, père de Philippe, et grand-père d'Alexandre-le-Grand. 4°. Ni ce que Justin a dit, ni ce qu'il a oublié, ne sont point des marques qu'on ait confondu Archélaüs le grand-père avec Archélaüs le petit-fils; car il n'a parlé que d'un Archélaüs qui n'était point petit-fils du nôtre. 5°. C'est une étrange faute que de placer sous l'olympiade 117 la mort de notre Archélaüs, et de faire correspondre cette olympiade à l'an 363 de Rome. 6°. Il ne fallait pas assurer que l'Archélaüs qui régna après Oreste était son fils, et le petit-fils d'Archélaüs; car outre qu'Eusèbe n'est guère suivi à l'égard de cet Archélaüs, second du nom, il ne marque nul degré de parenté. Ce qui suit concerne le Supplément de Moréri. On y trouve que *Socrate ne voulut point approcher* Archélaüs, *à cause de sa tyrannie et de ses inhumanités.* Comptons cela pour la 7e. méprise; car nous avons vu ci-dessus (50) que ce ne fut point la raison qui empêcha ce philosophe d'aller à la cour de Macédoine. La 8e. faute est d'imputer à Thucydide, et à Diodore de Sicile, d'avoir dit qu'*Euripide*, étant prié *de faire quelque tragédie sur le sujet* d'Archélaüs, *s'en excusa, pour ne pas dépeindre les cruautés de ce tyran.* Il est bien certain que Thucydide, ni Diodore de Sicile, ne disent rien de semblable; et je ne crois pas qu'aucun bon auteur parmi les anciens ait touché cela. Un prince demande-t-il des tragédies *sur son sujet?* Un poëte de cour ne peut-il pas faire des tragédies agréables à son maître, en mettant à part les cruautés de ce maître? 9°. Le favori qui tua Archélaüs se nomme Cratérus dans Diodore de Sicile (51): c'est donc le nom qu'il eût fallu lui donner, et non pas celui de *Crateus*, ou de *Cratevas*, puis qu'on ne cite pour cela que Diodore de Sicile. 10°. La même raison me fait soutenir qu'on n'a pas dû débiter qu'*il fit une conspiration contre* Archélaüs, *et qu'il le tua*, pour se venger d'un manquement de parole. Le continuateur de Moréri conte qu'Archélaüs promit sa fille à ce favori, et la donna à un autre. Puisqu'il ne cite que Thucydide et Diodore de Sicile, dont le premier n'a pas dit un mot de cela, et le dernier a rapporté que le favori blessa son maître par mégarde (52), il mérite un peu de censure; car je conviens que, s'il eût cité Aristote, il eût été hors d'affaire. Voyez la remarque précédente. 11°. Diodore qu'il cite nomme Orestes celui qui régna après Archélaüs (53) : pourquoi donc nous vient-on dire que ce prince *eut un fils de même nom qui lui succéda?* 12°. Cet historien ajoute qu'Orestes était dans l'enfance, et qu'il fut tué par son tuteur Ærope, qui régna ensuite six ans. Pourquoi donc lui fait-on dire qu'Archélaüs II, fils d'Archélaüs Ier., succéda à son père, *et ne régna que quatre ans, et fut tué à la chasse par Cratérus l'un de ses confidens, lequel s'empara ensuite de la couronne, mais il n'en jouit que trois jours?* Autant de paroles, autant de fautes.

(51) Diod. Sicul., *lib. XIV, cap. XXXVII.*

(52) Ἀρχέλαος ὁ βασιλεὺς ἴν τινι συνουσίᾳ πληγεὶς ἀκουσίως ὑπὸ Κρατεροῦ τοῦ ἐρωμένου. *Archelaus rex venationi indulgens à Cratero quem in deliciis habebat imprudenter sauciatus.* Diodor. Siculus, *lib. XIV, cap. XXXVII.*

(53) *Idem, ibidem.*

(50) *Dans la remarque* (C).

ARCHÉLAUS, roi de Cappadoce, au temps d'Auguste, était arrière-petit-fils d'ARCHÉLAUS, Cappadocien de nation (*a*), général d'armée en Grèce pour Mi-

(*a*) Plutarch., *in* Syllâ, *pag.* 466, C.

Digitized by Google

thridate contre Sylla. Ce général, qui s'était tant signalé à la défense du Pirée (*b*), abandonna le parti de Mithridate dans la seconde guerre, et prit celui des Romains. Il laissa un fils nommé comme lui ARCHÉLAUS qui, sur la nouvelle que les Romains allaient attaquer les Parthes, se rendit auprès de Gabinius, gouverneur de Syrie, pour avoir part à l'expédition (*c*). Le sénat changea de dessein : l'armée de Gabinius fut destinée au rétablissement du roi d'Égypte (*d*), qui avait imploré l'assistance du peuple romain, pour recouvrer la couronne sur sa propre fille Bérénice. Archélaüs accompagna Gabinius dans cette guerre; mais il le quitta pour s'en aller à Alexandrie, où il épousa Bérénice (A). Il ne posséda pas longtemps la couronne qu'il acquit par ce mariage; car il perdit la vie au bout de six mois (*e*), dans un combat contre les troupes de Gabinius, l'an de Rome 698 (B). Il avait obtenu de Pompée une dignité fort honorable (C) : c'était le pontificat de Comane dans la Cappadoce (*f*). Son fils ARCHÉLAUS la posséda après lui (*g*), jusqu'à ce que César la lui eût ôtée, l'an 707 de Rome, pour la donner à un autre (D). On ignore la suite de ses aventures; mais on sait qu'il fut marié à une très-belle femme, nommée Glaphyra, et qu'il en eut deux garçons, dont l'un s'appelait Sisinna, et l'autre s'appelait Archélaüs. Le premier disputa le royaume de Cappadoce à Ariarathes, qui le possédait. Marc Antoine fut juge de ce différent, l'an 713 de Rome, et le termina selon les désirs de Sisinna (*h*). Le beau sexe avait trop de pouvoir sur lui, et Glaphyra était une trop belle femme, pour que le procès eût une autre issue. Il y a des historiens qui la traitent de courtisane (*i*) : c'est le moyen de faire beaucoup mieux comprendre pourquoi Marc Antoine jugea si favorablement pour Sisinna : mais quelque vraisemblance qu'il y ait dans ces médisances, il ne serait pas impossible que l'amitié de Marc Antoine pour cet Archélaüs qui épousa Bérénice (*k*) l'eût fait agir. On ne sait point ce que Sisinna devint : on sait seulement qu'Ariarathes remonta sur le trône de Cappadoce; car il fallut que Marc Antoine l'en chassât l'an 718 de Rome : et alors il conféra ce royaume à ARCHÉLAUS, autre fils de Glaphyra (*l*). C'est celui qui paraît à la tête de cet article. Il devint fort puissant (*m*), et il témoigna sa reconnaissance à Marc Antoine son bienfaiteur, en lui amenant de bonnes troupes durant la guerre Actiaque (*n*). Il fut si heureux, que cela ne le mit point mal dans l'esprit d'Auguste : on le laissa possesseur de la Cappadoce, et il fut presque le

(*b*) Appian., *in* Mithridat. *Voyez la dernière remarque.*
(*c*) Strabo, *lib. XII*, *pag.* 384, *et lib. XVII*, *pag.* 547. Dio, *lib. XXXIX.*
(*d*) *Il s'appelait Ptolomée Aulètes.*
(*e*) Strabo, *lib. XVII*, *pag.* 547.
(*f*) *Idem*, *lib. XII*, *pag.* 384.
(*g*) *Idem*, *ibid.*
(*h*) Appian., *lib. V* Belli civilis, *pag.* 675.
(*i*) *Voyez l'article* GLAPHYRA.
(*k*) Plutarchus, *in* Antonio, *pag.* 917.
(*l*) Dio, *lib. XLIX*, *pag.* 469.
(*m*) *Voyez la remarque* (L), *à la fin.*
(*n*) Plutarchus, *in* Antonio, *pag.* 944.

Digitized by Google

seul à qui l'on fit de pareilles grâces (*o*). Il aida Tibère, l'an 734, à rétablir Tigranes dans l'Arménie (*p*), et il obtint d'Auguste la petite Arménie, et une bonne partie de la Cilicie (*q*). Il établit sa résidence dans l'île d'Éleuse (E), proche de la côte de Cilicie; et s'étant marié avec Pythodoris, veuve de Polémon, roi du Pont, il augmenta considérablement sa puissance; car, comme les fils de Polémon n'étaient encore que des enfans, il eut sans doute l'administration de leur royaume conjointement avec leur mère (F). Il se signala d'une manière éclatante à faire sa cour à Caïus César, envoyé dans l'Orient par Auguste son grand-père (*r*). Cela lui fut très-funeste dans la suite (G) : car Tibère, se souvenant qu'il n'avait reçu aucune civilité de lui pendant son séjour à Rhodes, et qu'au contraire Caïus César en avait reçu mille honneurs, s'en voulut venger dès qu'il se vit maître de Rome; et pour cet effet, il le cita, et lui donna le sénat pour juge (H) des accusations qu'on aurait à lui intenter. L'âge, la goutte, et plus que tout cela l'indignité du traitement, le firent bientôt mourir (I), encore que le sénat n'eût rien prononcé contre lui. On croit qu'il évita l'arrêt du sénat, en faisant semblant d'extravaguer (K). Il mourut l'an de Rome 770, le 52e. de son règne, après quoi la Cappadoce fut réduite en province (L). On se vantait d'une très-ancienne et très-glorieuse race dans sa maison (M). Nous dirons dans l'article de GLAPHYRA quelque chose de ses descendans. Il n'est pas hors d'apparence qu'il ait composé des livres (N). L'adresse dont il se servit pour apaiser l'indignation farouche d'Hérode envers Alexandre son fils, témoigne qu'il savait faire des tours de maître (*s*). Quelques-uns l'ont confondu avec Archélaüs fils d'Hérode (O). Je n'ai point trouvé qu'Eutrope dise ce qu'un auteur moderne lui impute; savoir qu'Archélaüs légua son royaume, en mourant, au peuple romain, et que ce fut sur ce titre que la Cappadoce fut réduite en province (*t*). M. de Tillemont pouvait être très-assuré d'une chose dont il doute (*u*); c'est que le même Archélaüs, qui était roi de Cappadoce, obtint par la faveur d'Auguste une partie de la Cilicie, et l'Arménie mineure. M. Moréri a fait plusieurs péchés d'omission dans cet article. Son continuateur n'en a fait qu'un de commission; mais qui en vaut quatre, tant il est énorme (P). On verra ce que c'est dans la dernière remarque de cet article.

(*o*) Dio, *lib. LI, initio.*

(*p*) Josephus, Antiquitates, *lib. XV, cap. V.*

(*q*) Dio, *lib. LIV, ad ann. 734. Vide etiam* Strabonem, *lib. XII, pag. 368 et 382, et lib. XIV, pag. 461.*

(*r*) *L'an de Rome 753.*

(*s*) Joseph. Antiquit., *lib. XVI, cap. XII, et de Bello Judaico, lib. I, cap. XVII.*

(*t*) Noldius, de Vitâ et Gestis Herodum, *pag.* 194.

(*u*) Histoire des Empereurs, *tome I, pag.* 33.

(A) *Il épousa Bérénice.*] Nous ferons un article de cette princesse, où nous examinerons si le père Noris a dû dire qu'elle attira Archélaüs, en lui promettant de l'épouser.

(B) *Il perdit la vie dans un combat*

Digitized by Google

contre les troupes de Gabinius, l'an de Rome 698.] Ceci ne s'accorde point avec le XVIIe. livre de Strabon, où on lit que Ptolomée, ayant été rétabli dans son royaume, fit mourir sa fille, et son gendre Archélaüs. Je ferai voir, dans l'article de BÉRÉNICE, que Strabon s'est trompé là, et qu'il s'est même contredit. Comptez à coup sûr pour une faute de Moréri ces paroles : *Ptolomée, ayant été rétabli en* 699, fit mourir Archélaüs et Bérénice.

(C) *Il obtint de Pompée une dignité fort honorable.*] Le père Noris prétend que le pontife de Comane était souverain du lieu. *Hunc Archelaum*, dit-il (1), *Pompeius sacerdotem Bellonæ ac Comanorum principem* (*utraque enim dignitas unâ eidemque conferebatur*) *constituerat*, cuivis Dynastæ parem opibus, *ex Appiano in Mithridat*, *pag.* 252. Nous examinerons en un autre lieu (2) s'il a raison.

(D) *César ôta cette dignité au fils d'Archélaüs, pour la donner à un autre.*] Hirtius raconte que César disposa de ce bénéfice en faveur de Nicomèdes qui alléguait de fort justes prétentions : *Id homini nobilissimo Nicomedi Bithynio adjudicavit, qui regio Cappadocum genere ortus, propter adversam fortunam majorum suorum mutationemque generis jure minimè dubio, vetustate tamen intermisso, sacerdotium id repetebat* (3). Le père Noris assure que César conféra cette dignité à Lycomèdes, après avoir vaincu Pharnaces; mais tous ceux qui consulteront Hirtius verront aisément que ce fut avant le combat. Quant au nom de Lycomèdes, on le voit dans les éditions de Strabon (4). Il est certain aussi que l'on voit dans Dion un Lycomède dépouillé de ses états par Auguste, après la fuite de Marc Antoine (5), et qu'il pourrait bien être celui que César éleva au pontificat de Comane; car il régnait dans une partie de la Cappadoce On en fera ce qu'on voudra. L'épithète de Bithynien, dont Hirtius s'est servi, favorise plus la leçon de *Nicomèdes* (6) que celle de *Lycomèdes*.

(1) Noris, Cenotaph. Pisana, *pag.* 255.
(2) *Dans l'article* COMANE.
(3) Hirtius, de Bello Alexandrino, *pag.* 416.
(4) *Lib. XII*, *pag.* 384.
(5) Dio, *lib. LI*, *init.*
(6) *C'est celle des éditions d'*Appien *in* Mithridat., *sub fin.*

(E) *Il établit sa résidence dans l'île d'Éleuse.*] C'est ce que Strabon et Josephe nous apprennent : *Post Corycum Eleusa insula est continenti propinqua. Eam Archelaüs condidit ac regiam sibi fecit, cùm totam asperam Ciliciam, excepto Seleucid, esset nactus* (7). Josephe remarque qu'Hérode, ayant abordé à Éleuse dans la Cilicie, y trouva Archélaüs, roi de Cappadoce (8). C'est là que les envoyés d'Hérode eurent ordre de porter la lettre qu'il écrivait à Archélaüs (9). Cet historien observe qu'Éleuse s'appelait *Sebaste* (10). Ne serait-ce point Archélaüs qui, pour faire sa cour à Auguste, aurait fait ce changement de nom ?

(F) *Il eut sans doute l'administration du royaume de Pont.*] Le père Noris l'affirme rondement et absolument (11) : j'ai mieux aimé employer une expression qui signifiât, non pas qu'on trouve ce fait dans les anciens livres; mais qu'on le doit juger très-conforme aux apparences. Ce qui m'a porté à me servir de ce petit ménagement est de voir que Strabon ne dit autre chose, si ce n'est que Pythodoris demeura avec son mari Archélaüs pendant qu'il vécut : Αὐτὴ δὲ συνῴκησεν Ἀρχελάῳ, καὶ συνέμεινεν ἐκείνῳ μέχρι τέλους (12). *Ipsi Archelae nupsit, et cum eo dum is in vivis permansit vitam exegit.* Elle savait commander : il ne serait donc pas impossible qu'elle eût voulu gouverner seule les états de ses enfans : Γυνὴ σώφρων καὶ δυνατὴ προΐσασθαι πραγμάτων (13), *prudens mulier et præesse rebus gnara.*

(G) *Ses soins pour C. César lui devinrent très-funestes dans la suite.*] J'ai déjà remarqué plus d'une fois que tel qu'on méprise est destiné par la Providence à une haute fortune (14) : malheur alors à ceux qui l'ont méprisé. Peu de gens sont aussi équitables que Louis XII, qui disait qu'un

(7) Strabo, *lib. XIV*, *pag.* 461.
(8) Joseph., Antiquit., *lib. XVI*, *cap. VIII*.
(9) *Idem*, *ibidem*, *cap. XVI*.
(10) *Idem*, *ibidem*, *cap. VIII*.
(11) Noris, Cenotaph. Pisana, *pag.* 227. *Il ne cite personne.*
(12) Strabo, *lib. XII*, *pag.* 383.
(13) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 382.
(14) *Voyez la fin du texte et la remarque* (B) *de l'article d'*APOLLODORE *l'architecte.*

Digitized by Google

roi de France ne devait pas venger les injures faites au duc d'Orléans. Notre Archélaüs agissait selon les lumières de la politique : il savait qu'Auguste aimait tendrement son petit-fils ; et, selon toutes les apparences, ce jeune prince devait succéder à son aïeul. Tibère, dans l'île de Rhodes, était dans une espèce de disgrâce, qui ne lui présageait point l'empire. Archélaüs croyait ne hasarder rien en le négligeant, et on l'avertit même qu'il se commettrait en cultivant cette amitié. Il crut que tous les honneurs qu'il rendait à Caïus César seraient un fonds assuré de biens et de récompenses pour toute sa vie. Il se trompa : il ne connut pas assez l'habileté de Livie à débarrasser pour son fils le chemin du trône. Caïus, et son frère, ne vécurent pas long-temps : elle en savait apparemment la raison. Après tout, la plus fine politique est le plus souvent de ménager, lors même qu'ils sont en disgrâce, tous ceux qu'on voit dans la route du grand pouvoir (15). Apportons les autorités qui nous apprennent le ressentiment de Tibère : *Rex Archelaüs*, c'est Tacite qui parle (16), *quinquagesimum annum Cappadocia potiebatur, invisus Tiberio quòd eum Rhodi agentem nullo officio coluisset : nec id Archelaüs per superbiam omiserat, sed ab intimis Augusti monitus, quia florente Caio Cæsare, missoque ad res Orientis intuta Tiberii amicitia credebatur.* Dion dit à peu près la même chose : *Tiberius Cappadociæ Regem Archelaum, infensus si quia cum ollo sibi is supplicásset, suoque patrocinio usus, cùm ab inoalis apud Augustum accusaretur, fuisset, Rhodi se neglexisse, ad Caium in Asiam venientem officiosè coluisset, insimulatum quasi novis rebus studeret, evocavit Romam* (17). Nous apprenons de ce passage que Tibère se plaignait non-seulement de l'incivilité d'Archélaüs, mais aussi de son ingratitude. La circonstance du lieu pouvait encore aigrir l'empereur ; car l'île d'Éleuse, résidence d'Archélaüs, n'était éloignée de Rhodes que de quinze mille pas (18).

(15) Pomponius Atticus *se trouva bien d'une semblable conduite. Voyez la remarque* (A) *de son article.*

(16) Tacit., Annalium *lib. II, cap. XLII.*

(17) Dio, *lib. LVII.*

(18) Strabo, *lib. XIV, pag.* 448.

(H) *Tibère le cita, et lui donna le senat pour juge.*] C'est Dion qui le rapporte : *Insimulatum quasi novis rebus studeret, evocavit Romam, ac Senatûs judicio tradidit* (19). C'était donc d'un crime d'état que l'on l'accusait. Tacite ne semble pas donner là : il insinue fort clairement que Tibère eut la bonne foi de ne se plaindre que de l'incivilité d'Archélaüs, et qu'il lui fit espérer que par sa présence et par ses prières, il pourrait obtenir pardon : *Ut versâ Cæsarum sobole imperium adeptus est, elicit Archelaum matris litteris, quæ non dissimulatis offensionibus clementiam offerebat, si ad precandum veniret* (20). Cette bonne foi sur l'article des offenses personnelles cachait un piége très-dangereux. Le roi de Cappadoce ne l'aperçut pas, ou n'osa agir en homme qui s'en fût aperçu. Il partit de la main pour se rendre à Rome, fut très-mal reçu de Tibère, et se vit peu après mis en justice : *Ille ignarus doli, vel si intelligere crederetur vim metuens, in urbem properat, exceptusque immiti à principe, et mox accusatus in Senatu* (21). Suétone n'a parlé qu'en gros de cette action de Tibère : *Reges infestos suspectosque comminationibus magis et querelis quàm vi repressit : quosdam per blanditias atque promissa extractos ad se non remisit, ut.... Archelaum Cappadocem* (22). Je ne sais si Archélaüs, malgré son âge, ne fut point tenter de remuer quelque chose après le décès d'Auguste ; car il est parlé d'un de ses complots (23), qui ne peut concerner que ce temps-là.

(I) *L'âge, la goutte.... le firent bientôt mourir.*] Continuons d'entendre Tacite : *Mox accusatus in Senatu non ob crimina quæ fingebantur, sed angore, simul fessus senio, et quia regibus æquæ nedum infima insolita sunt, finem vitæ sponte an fato implevit.* Cet historien ne sait si Archélaüs se fit mourir, ou s'il succomba sous le poids de son infortune ; mais on peut inférer de son récit que ce prince ne fut point condamné, et encore moins

(19) Dio, *lib. LVII.*

(20) Tacit., Annalium *lib. II, cap. XLII.*

(21) *Idem, ibid.*

(22) Sueton., *in* Tiberio, *cap. XXXVII. Voyez aussi* Eutropii *lib VII.*

(23) Philostr., *in* Vitâ Apoll., *lib. I, cap. VII.*

Digitized by Google

puni de mort. Dion nous apprendra plus de circonstances.

(K, *On croit qu'il évita l'arrêt du sénat, en faisant semblant d'extravaguer.*] Dion assure qu'Archélaüs, accablé de sa vieillesse, passait pour un homme qui radotait; qu'il avait néanmoins tout son bon sens, mais qu'il contrefit le fou, parce qu'il ne voyait que ce seul moyen de sauver sa vie (24); qu'avec tout cela, il aurait passé le pas, si un faux témoin n'avait été l'accuser de s'être servi de menaces, et d'avoir dit que, quand il serait retourné en son royaume, il montrerait à Tibère qu'il ne manquait point de vigueur. Cela fit rire, et détourna Tibère du dessein de le faire mourir. Il était si faible, si atténué, qu'il le fallut porter en litière dans le sénat. Dion ajoute que, pour le coup, Archélaüs évita la mort; mais qu'il mourut peu après. Le texte de ma remarque n'est point démenti par Dion; car si le faux témoin sauva la vie à Archélaüs, ce ne fut qu'à cause qu'on jugea que les menaces dans un homme aussi confisqué que lui étaient une preuve certaine de délire, de radoterie, de rechute dans l'état d'enfance, etc. A ceci peut-on connaître que Xiphilin n'avait pas le goût fort bon. Il a supprimé la feinte folie d'Archélaüs. Or c'est un fait qu'il fallait garder, quelque court que l'on voulût être. David, Brutus, et quelques autres se sont utilement servis de cette feinte: j'en convicns; mais ce sont pourtant des aventures singulières, et qu'un abréviateur doit retenir. N'oublions pas que Dion observe qu'Archélaüs avait été autrefois réellement fou, à telles enseignes qu'Auguste lui avait donné un tuteur qui fut régent du royaume. Je ne sais si ce ne serait point en cette rencontre qu'il eut recours à la protection de Tibère. Il y eut recours se voyant accusé par ses sujets; mais ne pourrait-il pas avoir été accusé de folie, dans un temps qu'il lui restait assez de raison pour souhaiter qu'on ne le mît point en tutelle, et pour soutenir que ses sujets par belle malice le voulaient faire passer pour incapable du gouvernement? Il serait difficile d'éclaircir cela. Les anciens historiens avaient tellement pour maxime de ne rapporter que le gros des choses qu'ils ne fournissent guère de lumières par rapport à certains petits détails. Leur maxime est très-bonne; mais il y a un art de spécifier les faits en peu de mots et en passant, qui serait d'un grand usage si on le voulait, ou si on le savait pratiquer. Une histoire *in-folio*, par le moyen de cet art, lèverait mille disputes, éclaircirait cent choses particulières, sans être plus longue de cinquante pages.

(L) *Après sa mort, la Cappadoce fut réduite en province.*] Velleius Paterculus, Tacite, Dion et plusieurs autres l'assurent formellement (25). Voici les propres termes des trois premiers: *Tib. Cæsar.... ut has armis ità auctoritate Cappadociam populo R. fecit stipendiariam* (26). *Regnum in provinciam redactum est* (27). *Paulò post obiit* (Archelaüs) *ac indè Cappadocia quoque Romanorum juris effecta, equitique regenda data* (28). Ce fut Germanicus qui exécuta cet ordre (29). Appien s'est donc bien trompé, lorsqu'il a dit que le royaume de Cappadoce fut réduit en province sous Auguste (30) Le père Noris, qui a relevé cette faute d'Appien, en a trouvé deux bien considérables dans Riccioli, l'une de généalogie, et l'autre de chronologie (31). Les paroles qu'il rapporte de cet auteur sont celles-ci: *Summoto Mithridate, creatus est Cappadocum consensu à Romanis Ariobarsanes; tandem Archelao pronepote mortuo Romæ consulibus C. Cælio Rufo et L. Pomponio, ut ait Tacitus, id est anno 84 ante Christum, desiit regnare in Cappadociâ* (*). Ces paroles ont tout l'air d'un passage mutilé: il n'est point rare que des imprimeurs sautent des

(24) *M.* de Tillemont, Histoire des Empereurs, *tom. I, pag.* 107, *impute faussement à* Dion *d'avoir dit qu'Archélaüs fut absous par le sénat, en faisant semblant d'avoir perdu l'esprit.*

(25) Strabo, *lib. XII, pag.* 368. Sueton., *in* Tiber., *cap. XXXVII.* Eutrop., *lib. VII, cap. VI.*

(26) Paterc., *lib. II, cap. XXXIX.*

(27) Tacit., Annal., *lib. II, cap. XLII.*

(28) Dio, *lib. LVII, pag.* 614.

(29) Suet., *in* Calig., *cap. I.* Tacit., Annal., *lib. II, cap. LVI.*

(30) Appianus, *in* Mithridaticis, *pag.* 244, *apud* Noris, Cenot. Pisan., *pag.* 241.

(31) Noris, Canot. Pisan., *pag.* 226.

(*) Riccioli, Chron. Reformat., *tom. I, lib. V, cap. IX, num.* 5.

Digitized by Google

lignes tout entières. Quoi qu'il en soit, Archélaüs ne descendait point d'Ariobarzane ; voilà l'erreur généalogique de Riccioli ; et le consulat de C. Cælius Rufus et de L. Pomponius, sous lequel il mourut à Rome, tombe à l'an 17 de Jésus-Christ : voilà l'erreur de chronologie. Strabon témoigne en termes formels qu'Archélaüs n'était point parent d'Ariobarzane : *Ità rex ab iis factus est Ariobarzanes, cujus in tertiâ stirpe genus defecit. Exindè Archelaüs ab Antonio rex est constitutus* NULLA AFFINITATE *ipsis conjunctus* (32). L'erreur que Noldius impute à Jornandes est bien différente de celle d'Appien. Il veut que la Cappadoce soit devenue une province sous l'empereur Claude, et cela en vertu du testament d'Archélaüs (33). Au reste, les revenus de la Cappadoce étaient si considérables, lorsqu'Archélaüs mourut, que Tibère se crut en état, par l'acquisition qu'il en fit, de se passer de la moitié d'un impôt qu'il faisait lever : *Regnum* (Archelai) *in provinciam redactum est, fructibusque ejus levari posse centesimæ vectigal professus Cæsar, ducentesimam in posterum statuit* (34). Il soulagea même cette province, et n'en voulut pas tirer tout ce qu'elle avait fourni au dernier roi (35).

(M) *On se vantait d'une très-ancienne et très-glorieuse race dans sa maison.*] Glaphyra, fille du dernier Archélaüs, et femme d'Alexandre, fils d'Hérode, parlait souvent de la noblesse de sa maison, et se vantait de descendre de Temenus, du côté paternel, et de Darius, fils d'Hystaspes, du côté maternel (36).

(N) *Il n'est pas hors d'apparence qu'il ait composé des livres.*] Pline nous fournit toute cette probabilité. Il cite plusieurs fois Archélaüs, et l'on juge qu'en deux endroits il entend Archélaüs roi de Cappadoce. Il lui donne cette qualité dans l'une de ces deux citations : *Archelaüs qui regnavit in Cappadocid*, dit-il (37); et comme il s'agit là de certaines particularités qui concernent l'ambre, le père Hardouin ne doute pas qu'il ne faille entendre le même Archélaüs dans le chapitre VII du XXXVIIe. livre de Pline, où un Archelaüs est cité touchant les propriétés d'une espèce de pierre précieuse (38). Il ne doute point non plus que cela ne soit tiré du livre *de Lapidibus* cité par Plutarque (39). Je m'en rapporte à ce qui en est ; et, pour dire quelque chose de plus certain, j'indiquerai un endroit de Pline, où Archélaüs est compté parmi les rois qui ont écrit de l'agriculture (40). J'ai parlé ci-dessus (41) d'un autre Archélaüs que Pline allégue souvent.

(O) *On l'a confondu avec Archélaüs fils d'Hérode.*] Le père Noris a convaincu Riccioli de cette faute (42). Ce dernier auteur a prétendu que Tibère plaida pour Archélaüs devant Auguste, dans le procès qu'Archélaüs eut avec ses frères, touchant la succession d'Hérode, et il prétend le prouver par ce passage de Suétone : *Civilium officiorum rudimentis Archelaum, Trallianos, et Thessalos, varid quosque de causâ, Augusto cognoscente defendit* (43) : et comme Velleius Paterculus lui apprend que Tibère quitta Rhodes pour retourner à Rome, l'an 755, il conclut qu'en cette année-là, et non pas en 751 ou plus tôt, Archélaüs fut fait ethnarque. Le père Noris lui montre par le passage de Dion, rapporté ci-dessus (44), que les paroles de Suétone se doivent entendre d'Archélaüs roi de Cappadoce. Il pouvait ajouter une instance qui ruine l'hypothèse de Riccioli, c'est que Tibère soutint la cause d'Archélaüs avant que d'aller à Rhodes. Cela est clair par les paroles de Dion, et se peut inférer manifestement de celles de Suétone, qui met le plaidoyer pour Archélaüs en tête

(32) Strabo, *lib. XII*, *pag.* 273.

(33) Jornand, de Regnor. et Tempor. Successionib., *pag.* 645, *apud* Noldium, de Vitâ Herod., *pag.* 194.

(34) Tacit., Annal., *lib. II*, *cap. XLII.*

(35) *Idem*, *ibid.*, *cap. LVI.*

(36) Joseph., de Bello Jud., *lib. I*, *cap. XVII.*

(37) Plinius, *lib. XXXVII*, *cap. III*, *pag.* 372.

(38) Harduin., *in* Indice Auctor. Plinii. *Voyez aussi* Malincrot, Paralipom., *pag.* 60.

(39) Plut., de Fluviis, *pag.* 1153.

(40) Plin., *lib. XVIII*, *cap. III*, *pag.* 440.

(41) *Dans la remarque* (C) *de l'article* ARCHELAUS *le philosophe.*

(42) Noris, Cenot. Pisan., *pag.* 148.

(43) Suet., *in* Tiberio, *cap. VIII.*

(44) *Citation* (17).

Digitized by Google

de toutes les causes entreprises par Tibère, lorsqu'il fit, si j'ose parler ainsi, ses premières campagnes de robe longue : *civilium officiorum rudimenta*. Torrentius croit, tout comme Riccioli, que Suétone a voulu parler du grand procès d'Archélaüs fils d'Hérode, et il nous renvoie à Josèphe (45). Comment n'a-t-on point vu que Josèphe n'eût point ignoré ce bon office de Tibère, et qu'il en aurait parlé, s'il l'avait su ? J'ai été surpris que le père Noris, qui fait de si fréquentes et de si vigoureuses sorties sur le jésuite Salian, l'ait épargné en cette rencontre. Ce jésuite est tombé dans la même faute que Riccioli : il a censuré Casaubon d'avoir appliqué (46) le passage de Suétone à Archélaüs, roi de Cappadoce : il lui a représenté que la cause de ce prince fut agitée sous l'empire de Tibère ; il a soutenu qu'il faut donc entendre ici Archélaüs fils d'Hérode ; et il a prouvé, par cette supposition, que Jésus-Christ demeura deux ans en Égypte : *car*, dit-il, *Tibère n'était pas encore retourné à Rome l'an 2 de Jésus-Christ : il était pourtant à Rome lorsque Archélaüs disputa avec ses frères sur la succession d'Hérode, puisqu'il l'honora de sa protection* (47). Voilà comment on entasse faute sur faute, dès qu'on pose mal son fondement. Il est clair comme le jour que le roi de Cappadoce eut un procès devant Auguste, avant que Tibère se retirât dans l'île de Rhodes (48).

(P) *Le continuateur de Moréri fait à l'occasion d'Archélaüs une faute énorme.*] Il dit *que Scylla* (c'est son orthographe), après avoir pris la ville d'Athènes, *tua lui-même Archélaüs*, général des troupes de Mithridate, *au pied des autels, où il s'était réfugié*. On cite *Aulu-Gelle*, l. XIV. Il est certain qu'Aulu-Gelle, au chapitre Ier. du XVe. livre, parle d'une chose dont le continuateur a fait mention, je veux dire d'un expédient employé par Archélaüs pour empêcher que les Romains ne brûlassent une tour de bois qui défendait le Pirée : nous verrons ci-dessous ce que c'est ; mais il est très-faux qu'il dise qu'Archélaüs se réfugia dans un temple, et que Sylla le tua lui-même au pied des autels. Je ne pense pas qu'aucun auteur digne de foi ait dit cela ; car c'est un fait notoire qu'Archélaüs ayant contraint Sylla d'abandonner les attaques du Pirée, et de s'attacher uniquement à la ville, eut le temps de se retirer lorsqu'il la sut prise d'assaut (49). Sylla le poursuivit, et gagna sur lui de grandes victoires, et l'obligea de faire la paix à des conditions désavantageuses. Archélaüs, se voyant soupçonné de malversation (50), n'osa se fier à Mithridate, et vint trouver Muréna, qui commandait les Romains. Il fut reçu avec honneur, comme Strabon l'a remarqué en plus d'un endroit : Ἦν δὲ οὗτος Ἀρχέλαος υἱὸς μὲν τοῦ ὑπὸ Σύλλα καὶ τῆς συγκλήτου τιμηθέντος (51). *Fuit hic Archelaus filius ejus cui à Sylla et senatu honor est habitus.*

Le secret de préserver sa tour de bois consistait à la bien frotter d'alun. Je pense que Quadrigarius est le seul historien qui en ait parlé. Les autres disent que ses tours et ses machines furent ruinées par les assiégeans. Il est bien certain que l'alun n'a point la vertu dont Quadrigarius parle. Voici ses paroles : *Tum Sulla conatus est eo tempore magno eduxit copias ut Archelai turrim unam, quam ille interposuit, ligneam, incenderet. Venit, accessit, ligna subdidit, submovit Græcos, ignem admovit, satis sunt diù conati, nunquàm quiverunt incendere : ità Archelaus omnem materiam oblevarat alumine, quod Sulla atque milites mirabantur : et, postquàm non succendit, reduxit copias* (52). Si M. l'abbé de la Roque avait eu connaissance de cet endroit d'Aulu-Gelle, il n'aurait pas dit que « l'his» toire remarque que Sylla entreprit

(45) Torrent. in Suetou., Tiber., *cap. VIII. il nous renvoie à* Euseb., in Chron. et Eccles. Histor., *lib. I, et à* Josephe, Antiquit., *lib. XVII, cap. XI.*

(46) Comment. in Suetonium.

(47) Saliani Annales, *in Scholiis, ad ann.* 3 *Christi, numr.* 7.

(48) *Voyez* Noldius, de Vitâ et Gestis Herodum, *pag.* 194, *et seq.*

(49) *Vide* Appian., *in* Mithridat.

(50) L'Epitome de Tite-Live *marque qu'Archélaüs livra la flotte de Mithridate aux Romains.* Aurelius Victor *dit que Sylla* classem Mithridatis proditione Archelai intercepit.

(51) Strabo, *lib. XII, pag.* 384. *Voyez aussi lib. XVII, pag.* 547.

(52) *Apud* Aul. Gell., *lib. XV, cap. I.*

Digitized by Google

» autrefois de brûler une tour de » bois qu'un des lieutenans de Mi» thridate défendait, et qu'il n'en put » jamais venir à bout, parce qu'elle » était enduite d'une certaine drogue » DONT LE NOM N'EST PAS VENU JUSQU'A » NOUS, qui avait la vertu de répri» mer l'activité du feu (53). » Deux choses m'étonnent : l'une, que puisque Quadrigarius a parlé d'un accident si peu ordinaire, tous les autres historiens n'en aient pas fait mention ; l'autre, que puisque tant d'historiens n'en ont dit mot, Quadrigarius en ait parlé d'une manière si précise. Ces sortes de faits frappent de telle manière les esprits, que la tour de bois incombustible eût été la dernière chose que les relations auraient omise. Sylla l'eût infailliblement insérée dans ses mémoires. Plutarque, qui les cite si souvent (54), l'y aurait vue, et n'aurait eu garde de s'en taire. Concluons de son silence, et de celui de tant d'autres historiens, que le fait est faux. Mais d'où est-ce que Quadrigarius l'avait pris ? Je crois qu'il n'est pas possible de déterrer l'origine de son erreur. Il est bien vrai que l'alun de plume résiste au feu, et ne se consume point ; mais en frotter une tour de bois et la rendre incombustible par ce moyen, est une chose que je crois impraticable.

(53) Journ. des Savans, *du 15 février 1677, pag.* 54.
(54) Plutarch., *in* Vitâ Syllæ.

ARCHILOCHUS, poëte grec, natif de l'île de Paros (*a*), fils de Télésiclès (A), a fleuri dans l'olympiade 29 (B). Le caractère de ses poésies a été un débordement de médisances tout-à-fait extraordinaire (C). On en vit des effets terribles, lorsque Lycambe se pendit, après la satire violente qu'Archilochus avait faite contre lui. L'indignation de ce poëte venait de ce qu'on lui avait manqué de parole. Lycambe lui avait promis sa fille, et puis la lui avait refusée. Archilochus prit la chose si à cœur, soit qu'il aimât la belle, soit qu'on eût ajouté au refus quelque mépris particulier, qu'il rassembla tous les torrens de sa bile, afin de diffamer Lycambe. Il y a de l'apparence qu'il enveloppa toute la famille sous ses pasquinades ; car on prétend que la fille suivit l'exemple du père, et il y en a même qui veulent que trois filles de Lycambe soient mortes de désespoir en même temps (D). Il releva peut-être des aventures également diffamantes et éloignées de la connaissance du public. Il semble du moins qu'il y avait des endroits fort sales dans ce poëme ; car ce fut à l'occasion de cette satire, que ceux de Lacédémone jetèrent un interdit sur les vers d'Archilochus (E), après avoir considéré qu'une lecture comme celle-là était peu conforme à la pudeur. Quelques-uns ont dit qu'il fut lui-même banni de Lacédémone (*b*) ; mais ils en donnent pour raison la maxime qu'il avait insérée dans ses vers, *qu'il vaut mieux jeter bas les armes, que perdre la vie.* Il avait écrit cela pour sa justification (*c*). Sa médisance, qui le mit quelquefois assez mal dans ses affaires (E), et qu'il étendit jusqu'à sa propre personne (G), ne lui ôta point les bonnes grâces d'Apollon ; car lorsqu'il eut été tué dans un combat, l'oracle de Delphes chassa du temple le meurtrier (H), et ne se laissa radoucir qu'à force d'excuses et de prières : et après cela même, il lui ordonna d'aller dans une

(*a*) Herod., *lib. I, cap. XII.* Lucianus, *in* Pseudol.
(*b*) Plutar. Instit. Lacon., *pag.* 239.
(*c*) *Voyez la remarque* (C).

Digitized by Google

certaine maison, pour y apaiser les mânes d'Archilochus (*d*). Cependant ce meurtre avait été fait de bonne guerre (I). C'est dans les vers iambiques que ce poëte a excellé : il en était l'inventeur (K), et l'un des trois poëtes qu'Aristarque avait approuvés en ce genre de poésie (*e*). Quintilien le met à certains égards au-dessus des deux autres. Le grammairien Aristophane trouvait que plus les poëmes iambiques d'Archilochus étaient longs, plus ils étaient beaux (L). L'hymne qu'il fit sur Hercule et sur Iolaüs, eut cet avantage, qu'on avait accoutumé de la chanter trois fois en l'honneur de ceux qui remportaient la victoire aux jeux olympiques (*f*). Il ne s'est presque rien conservé de ses ouvrages; ce qui est plutôt un gain qu'une perte, par rapport aux bonnes mœurs (M). Ceux qui parlent de plusieurs Archilochus multiplient les êtres sans nécessité (N). Si nous avions le dialogue composé par Héraclide sur la Vie de notre poëte (*g*) nous en apprendrions apparemment bien des particularités, et sans doute nous y trouverions comment il mena en l'île de Thasus une colonie de Pariens (*h*). Il y avait de l'honneur à être choisi pour un tel emploi.

(*d*) *Voyez l'article* TETTIX.

(*e*) *Voyez la remarque* (B).

(*f*) Pindar. Olymp., od. IX, *et ibi* Jo. Benedictus. *Voyez aussi dans les* Chiliades d'Erasme, *Archilochi melos.*

(*g*) Diogen. Laërt. *in* Heraclid.

(*h*) Œnomaüs, *apud* Euseb. Præpar. Evang., *lib. VI, cap. VII. Vide etiam* Perizon. *in* Ælian. *lib. X, cap. XIII.*

(*K*) *Il était fils de Télésiclès.*] C'est ce que l'on trouve non-seulement dans Suidas, mais aussi dans Œnomaüs, cité par Eusèbe (1).

(B) *Il a fleuri dans l'olympiade* 29.] Les auteurs varient un peu là-dessus. Tatien et saint Cyrille ont placé Archilochus sous la 23e. olympiade (2). Clément Alexandrin l'a placé sous la 20e.; un autre sous la 15e., sous la 18e. et sous la 19e. (3). Cicéron l'a fait vivre durant le règne de Romulus (4). Cornélius Népos le place au temps de Tullus Hostilius (5). Hérodote veut non-seulement qu'il ait fait des vers sur l'aventure de Gygès et de Candaule; mais aussi qu'il ait vécu en ce temps-là (6). Eusèbe le fait fleurir dans la 29e. olympiade. Il est facile d'accorder entre eux quelques-uns de ces auteurs; mais on ne saurait les mettre d'accord tous ensemble; car la révolution qui se fit dans la Lydie, par la mort de Candaule, et par l'installation de Gygès, tombe sous la 17e. olympiade (7). La mort de Romulus est une affaire de l'olympiade précédente. Le règne de Tullus Hostilius est enfermé entre la première année de la 27e. olympiade, et la première année de la 35e. M. de Saumaise, fort heureux à relever une grosse bévue de Solin, n'a pas évité de se méprendre de son chef. Solin a été assez étourdi pour mettre dans un même siècle les trois orateurs de la famille des Curions, Archilochus et Sophocle : *Plurimi*, dit-il (8), *inter Romanos eloquentiâ floruerunt, sed hoc bonum hereditarium nunquam fuit nisi in familiâ Curionum, in quâ tres serie continuâ oratores fuêre : magnum hoc habitum est sanè eo sæculo quo facundiam præcipuè et humanæ et divinæ mirata sunt : quippè tunc percussores Archilochi poëtæ Apollo prodidit, et latronum facinus deo coarguente detectum; eùmque Lysander Lacedæmonius Athenas*

(1) Euseb., *lib. VI, cap. VII*, Præparat. Evangel., *pag.* 256 : *item, lib. V, c. XXXIII, pag.* 227.

(2) *Voyez* Vossius, de Poët. Græcis, *pag.* 14.

(3) Anonymus *in* Descript. Olymp., *apud* Vossium, de Poët. Græcis, *pag.* 14.

(4) Cicero, Tusculan. I, *cap. I.*

(5) Cornel. Nepos, *apud* Gellium, *lib. XVII, cap. XXI.*

(6) Herod., *lib. I, cap. XIII.*

(7) *Voyez* Sethus Calvisius, *ad ann. Mundi* 3239, *pag.* 65.

(8) Solinus, *cap. II, sub fin.*

Digitized by Google

obsideret, ubi Sophoclis tragici inhumatum corpus jacebat; identidem Liber Pater ducem monuit per quietem sepeliri deliciæ suas sineret, nec prius destitit, etc. M. de Saumaise remarque que l'un de ces Curions a vécu du temps de Jules César, qu'Archilochus a vécu du temps de Tarquin-le-Superbe, et que Sophocle n'est venu que plus de deux siècles après Archilochus (9). Il a donc raison de se moquer de Solin; mais il a tort de placer Archilochus au temps de Tarquin-le-Superbe, qui a régné depuis l'an 3 de la 61e. olympiade, jusqu'à la dernière année de la 67e.: il a, dis-je, tort de le mettre là, puisqu'ailleurs il l'établit sous la 29e. olympiade : *Circiter vigesimam nonam olympiadem inclaruit Archilochus* (10). Ayant fait la faute de rendre contemporains Archilochus et le dernier roi de Rome, il ne devait pas trouver deux cents ans entre Archilochus et Sophocle; car la mort de celui-ci arriva dans la 92e. olympiade, plus ou moins. Un autre grand homme (11) s'est trop laissé emporter à l'envie de reprendre, lorsqu'il a imputé à Hérodote de s'être servi d'un pitoyable raisonnement pour prouver qu'Archilochus a vécu sous Gygès, c'est de dire qu'Archilochus a fait mention de ce roi. J'avoue que ce raisonnement serait absurde; mais il n'est pas vrai qu'Hérodote s'en soit servi : il n'a fait que supposer, il n'a tiré nulle conséquence : Τοῦ καὶ Ἀρχίλοχος ὁ Πάριος κατὰ τὸν αὐτὸν χρόνον γενόμενος, ἐν ἰάμβῳ τριμέτρῳ ἐμνημόνευσε (12). *Cujus rei meminit et Archilochus Parius qui per idem tempus fuit in iambo trimetro.*

(C) *Le caractère de ses poésies a été un débordement de médisances tout-à-fait extraordinaire.*] De là vient qu'Horace a considéré Archilochus comme un homme atteint de la malerage,

Archilochum proprio rabies armavit iambo (13);

et que, quand on voulut donner l'idée d'une satire souverainement atroce, on disait qu'elle ressemblait à celles d'Archilochus :

In malos asperrimus
Parata tollo cornua,
Qualis Lycambe spretus infido gener (14).

Ovide, dans le même esprit, a usé de cette menace :

Postmodo si perges, in te mihi liber iambus
Tincta Lycambeo sanguine tela dabit.

C'est dans son poëme *in Ibin, vs.* 51, ouvrage si médisant que ceux qui ont cru qu'il l'a fait à l'imitation d'Archilochus (15) seraient excusables, s'il n'était pas aisé de connaître par ces deux vers, *vs.* 53,

Nunc quo Battiades inimicum devovet Ibin,
Hoc ego devoveo teque tuosque modo,

qu'Ovide s'est proposé d'imiter le poëte Callimachus. Il y a je ne sais combien de proverbes qui éternisent la médisance de notre poëte : *Archilochia edicta,* Ἀρχίλοχου παιτὶς, *Archilochum teris, etc.* On trouve le premier dans Cicéron, qui s'en est servi pour désigner les édits que le consul Bibulus faisait afficher. Ce pauvre consul, n'osant sortir de sa maison, ne retint quelque ombre d'autorité que pour se venger par des pasquinades, où il étalait les plus infâmes débauches de César, et disait leurs vérités à ses ennemis : *In eam coëgit desperationem, ut quòd potestate abiret domo abditus, nihil aliud quàm per edicta nunciaret* (16). C'est ce que Cicéron appelle *Archilochia edicta*, qui plaisaient si fort au peuple, qu'on ne pouvait fendre la presse dans les rues où ils étaient affichés; car on s'y rendait en foule pour les lire, et cela faisait crever de dépit Pompée : *Archilochia in illum Bibuli edicta ità populo sunt jucunda, ut eum locum ubi proponuntur præ multitudine eorum qui legunt præterire nequeamus, ità ipsi acerba ut tabescat dolore, mihi meherculè molesta quòd et eum quem semper dilexi nimis exeruciant* (17). Plutarque parle ainsi de ces édits de Bibulus : Βίβλος μὲν εἰς τὴν οἰκίαν καταπελεσάμενος, ὀκτὼ μησὶν οὐ προῆλθεν

(9) Salmas., Plin. Exerc., *pag.* 52.
(10) *Idem, ibid., pag.* 854.
(11) Scaliger, in Euseb., *pag.* 57, 58, *edit. ann.* 1658.
(12) Herod., *lib. I, cap. XII.*
(13) Horatius, de Arte Poëticâ, *vs.* 79.
(14) *Idem*, Epod. VI, *vs.* 13.
(15) Johannes Tortellius Aretinus, *in* Commentariis de Orthographiâ, *et* Jacobus Lennius, Subsecivar. Lect., *lib. II, cap. IV*, apud Dionys. Salvagnium Boëssium, Comment. in Ibin, *pag.* 25.
(16) Sueton., *in* Cæsar., *cap. XX. Vide etiam cap. XLIX.*
(17) Cicer. ad Attic., Epist. XXI, *lib. II.*

Digitized by Google

ὑπατεύων, ἀλλ' ἐξέτμηξε διαγράμματα, βλασφημίας ἀμφοῖν ἔχοντα καὶ κατηγορίας (18). *Bibulus domi abditus non prodiit octo consulatûs sui menses in publicum, edicta tantùm proposuit maledictorum et probrorum in ambos* (Pompejum et Cæsarem) *plena.* Quant au proverbe *Archilochum teris*, je ne crois point qu'il signifie, comme Érasme se l'est figuré, un médisant qui marche sur les traces d'Archilochus, ou qui étudie ses livres; mais un homme qui, ayant offensé Archilochus, doit craindre la destinée de celui qui marche sur un serpent, et qui en reçoit tout aussitôt une blessure mortelle. Voyez ce que Lucien met en la bouche d'Archilochus contre quelqu'un qui avait médit de lui, *Alis cicadam comprehendisti* (19), et vous ne douterez point que l'explication d'Érasme, quelque conforme qu'elle soit à la pensée de Suidas, ne soit fausse. Cependant je ne nie pas que πατεῖν ne se prenne quelquefois comme *terere* pour *lectitare*; οὐδ' Αἰσχύλον πεπάτηκας, a dit Aristophane dans ses Oiseaux (20). Il y a quelques épigrammes dans l'anthologie, qui donnent une très-forte idée de la médisance de notre homme : on y exhorte Cerbère à veiller plus que jamais, et même à prendre garde qu'on ne le morde, puisque Archilochus s'en allait dans les enfers (21). Nous verrons dans la remarque (G) qu'il médisait de lui-même.

(D) *Il y a de l'apparence.... que trois filles de Lycambé soient mortes de désespoir en même temps.*] J'ai dit qu'Archilochus prit la chose fort à cœur; mais ce ne fut rien en comparaison de son beau-père et de sa maîtresse. Il se contenta d'une cruelle satire; mais Lycambe et ses filles ne trouvèrent leur consolation qu'au bout d'un licou. Horace ne parle que de la pendeſie du père, et de celle de la fille qui avait été promise à Archilochus :

..... *Non res et agentia verba Lycambæ.*
.....

Nec socerum quærit, quem versibus oblinat atris;
Nec sponsæ laqueum famoso carmine nectit (22).

C'est dans l'Anthologie qu'on voit que les deux, ou même les trois filles de Lycambe se pendirent (23). Voyez dans l'article d'Hipponax (24) quelques exemples de l'effet funeste et mortel de la satire. N'oublions pas ce qu'un des scoliastes d'Horace a remarqué, c'est que Néobule (il nomme ainsi la fiancée d'Archilochus) ne se pendit pas à cause des satires de son galant, mais à cause du regret qu'elle conçut de la déplorable fin de son père (25). La plupart des lecteurs seront pour l'anthologie, où Archilochus est représenté comme la cause immédiate.

(E) *Ce fut à l'occasion de cette satire, que ceux de Lacédémone jetèrent un interdit sur les vers d'Archilochus.*] Valère Maxime l'assure en termes formels : *Lacedæmonii libros Archilochi è civitate suâ exportari jusserunt, quòd eorum parùm verecundam ac pudicam lectionem arbitrabantur. Noluerunt enim ed liberorum suorum animos imbui, ne plus moribus noceret quàm ingeniis prodesset. Itaque maximum poëtam, aut certè summo proximum, quia domum sibi invisam obscenis maledictis laceraverat, carminum exilio mulctârunt* (26).

(F) *Sa médisance le mit quelquefois assez mal dans ses affaires.*] Pindare m'apprend cette particularité; car il assure qu'Archilochus, quoique s'engraissant à médire, a été souvent réduit fort à l'étroit :

Εἶδον γὰρ ἐκεῖς ἰὼν, τὰ πόλλ' ἐν ἀμαχανίᾳ
Φωτερὸν Ἀρχίλοχον, βαρυλόγοις ἐχθεσιν πιαινόμενον (27).

Vidi enim procul existens sæpè in angustiis conviciatorem
Archilochum dum maledicis odiis pinguefieret.

Arétius n'a pas entendu ce passage, puisqu'il y a trouvé ce sens, qu'Archilochus s'était bien trouvé de ses médisances, et qu'elles l'avaient élevé à l'éclat et aux richesses, de misérable qu'il était (28). Le mot πιαίνεσθαι, qui

(18) Plut., *in* Pomp., *pag.* 644.
(19) Lucian., *in* Pseudol., *tom. II, pag.* 548. *Voyez l'article de* Tuttie.
(20) *Ceci m'a été communiqué par M.* de la Monnoie.
(21) Anth., *lib. III, cap. XXV. Vide etiam* Salmas. *ad* Exercitat. Plinian., *pag.* 396, 398.
(22) Horat., Epist. XIX, *lib. I, vs.* 25, 30, 31.
(23) Anth., *lib. III, cap. XXV.*
(24) *Remarque* (F).
(25) Scholiast. in Horatii Epod. VI.
(26) Valer. Maxim., *lib. VI, cap. III.*
(27) Pindar., Pythior. Od. II, *v.* 97.
(28) *Voyez* Benedictus in Pindar., Od II Pythior.

Digitized by Google

veut dire *s'engraisser*, a été cause de son illusion : il fallait se souvenir, qu'encore aujourd'hui, se nourrir et s'engraisser de quelque chose, signifie dans le figuré y prendre un plaisir extrême. Il ne faut point douter qu'Ovide n'ait eu égard à ce passage de Pindare, quand il a dit dans son poëme contre Ibis, vs. 521 :

Utque repertori nocuit pugnacis iambi,
Sic sit in exitium lingua proterva tuum.

Nous verrons dans la remarque (H), que ceux qui disent qu'il en coûta la vie à Archilochus pour avoir médit (29), se trompent.

(G) *Il étendit sa médisance jusqu'à sa propre personne.*] Ce poëte se plaisait tellement à la médisance, que, non content de déchirer son prochain, il disait aussi du mal de soi-même (30). C'est de quoi Critias le blâme (31) : *Nous ne saurions point sans lui*, disait Critias, *que sa mère Énipone était une esclave ; que la misère le contraignit de quitter l'île de Paros, pour passer en celle de Thasus ; qu'il s'y fit haïr ; qu'il médisait, et de ses amis, et de ses ennemis ; qu'il était extrêmement adonné à la débauche des femmes, et fort insolent ; et, ce qui est pis que tout cela* (32), *qu'il avait jeté son bouclier.* Le scoliaste d'Aristophane nous apprend que ce fut dans la guerre contre les Saïens, peuple de Thrace, qu'Archilochus, pour sauver sa vie, jeta ses armes et s'enfuit (33). Aristophane avait employé deux vers de ce poëte, touchant cette aventure (34), et là-dessus son scoliaste nous donne cet éclaircissement. Plutarque rapporte les mêmes vers, et quelque chose de plus :

Ἀσπίδ' μὲν Σαίων τις ἀγαλλίτης ἔν πεῳ θάμνῳ
Ἔντος ἀμώμητον κάλλιπον οὐκ ἐθέλων.
. . . . . Ἀσπὶς ἰκείνη.
Ἐρρέτω· ἐξαῦθις κτήσομαι οὐ κακίω (35).

Nunc aliquis nostrâ se ex hostibus aspide jactet
Sub vepre quam reliqui invitus integram.
Illa quidem valeat, nunc ipse è clade superstes
Emam suo non deteriorem tempore.

Cependant notre fuyard se piquait plus d'être soldat que d'être poëte.

Εἰμὶ δ' ἐγὼ θεράπων μὲν Ἐνυαλίου ἄνακτος·
Καὶ Μουσέων ἐρατὸν δῶρον ἐπιστάμενος (36).

Martis regis cultor eum :
Amabile musarum donum ego quoque didici.

Alcée rangeait de la même sorte les places chez lui : il donnait le premier rang aux armes ; et lorsqu'il décrit sa maison (37), il ne parle point de livres, mais de casques et de boucliers : tout y sent l'arsenal, et rien la bibliothèque. On sait néanmoins qu'il se tira d'affaire dans une bataille à l'aide de ses talons, et non par ses armes. Voyez la remarque (B) de son article.

(H) *Apollon chassa du temple de Delphes le meurtrier d'Archilochus* (38).] Celui qui tua Archilochus s'appelait *Callondas Corax* (39), et il était de l'île de Naxos. La prêtresse de Delphes le chassa du temple, parce qu'il avait mis à mort un homme consacré aux muses : Ἐκ Πυθοῦς ὑπὸ τῆς Πυθίας, ὡς ἱερὸν ἄνδρα τῶν μουσῶν ἀνῃρηκώς (40). Il l'avait tué néanmoins à la guerre, et de bonne guerre, comme nous l'apprenons de Suidas beaucoup plus clairement que de Plutarque. Cela fait qu'on ne doit pas trop s'imaginer que Pline ait eu ici toute l'exactitude nécessaire, lorsqu'il a dit au nombre pluriel : *Archilochi poëtæ interfectores Apollo arguit Delphis* (41). Solin, son copiste, ayant voulu faire le paraphraste, s'est mis hors d'état d'être excusé ; il a eu la hardiesse de spécifier que ce poëte avait été tué par des voleurs : *Percussores Archilochi poëtæ Apollo prodidit, et latronum facinus deo coarguente detectum* (42). Eusèbe cite un auteur

(29) Lescalopier, in Ciceron., de Nat. Deor., *lib. III*, *pag.* 703. Boëssius, *in* Judice Comment. in Ibin.

(30) *Voyez le passage de* Plutarque, *qui sera cité dans la remarque* (M), *citation* (55).

(31) *Apud* Ælianum, Var. Hist., *lib. X*, *cap. XIII.*

(32) *C'est* Critias *qui parle.*

(33) Schol. Aristoph., in Comœd. de Pace. *Voyez aussi* Strabon, *liv. XII*, *pag.* 378.

(34) *In* Comœd. de Pace, *circa finem.*

(35) Plutarch., *in* Institut. Lacon., *pag.* 239.

(36) Athen., *lib. XIV*, *cap. VI*, *pag.* 627, C.

(37) *Apud* Athen., *lib. XIV*, *cap. V*, *pag. id.*, A. B.

(38) Plut., de iis qui serò à Numine puniuntur, *pag.* 560 ; *et fusè* Suidas, *in* Ἀρχίλοχος.

(39) *Idem, ibidem : vide etiam* Plutarch., *in* Numâ, *pag.* 62.

(40) Plutarch., de iis qui serò puniuntur, *pag.* 560.

(41) Plin., *lib. VII*, *cap. XXIX.*

(42) Solin., *cap. I*, *pag.* 11.

Digitized by Google

grec, nommé Œnomaüs, qui donne le nom d'Archias à celui qui tua Archilochus. *Quarè*, dit-il (43), *qui Archilochum occidit Archias à templo quasi scelestus exire ab Apolline jussus est : Musarum enim amicum occiderat.* Galien a rapporté les paroles de l'oracle :

Μουσέων θεράποντα κατέκτανες, ἔξιθι νηοῦ.
Musarum famuli cæsor, templo procul esto (44).

On a fort blâmé Apollon d'avoir reconnu pour client des Muses, et d'avoir extrêmement loué un poëte qui avait écrit tant de sotises. Œnomaüs en fait des reproches à ce dieu (45). Origène et Eusèbe se sont servis de cela pour faire honte aux païens. Τούτους προσθῶμεν, dit Eusèbe (46), καὶ ὃν αὐτὸς ὁ Ἀπόλλων θαυμάζει τὸν Ἀρχίλοχον, ἄνδρα παντοίας κατὰ γυναικῶν αἰσχρῳμισύναις καὶ ἀῤῥητολογίαις ὃς οὐδ' ἀκοῦσαι τις σώφρων ἀνὴρ ὑποφείνειεν, ἐν τοῖς εἰκείοις ποιήμασι κεχρημένον. *Addamus verò quæ summam in Archilochi commendationem effundit hominis ejusmodi qui opera sua omni adversùs mulieres obscenitate verborum impleverit, quam ne audire quidem homo verecundus possit.* Je ne rapporte pas le passage d'Origène ; on le trouvera au livre III contre Celsus, à la page 125 de l'édition de Cambridge, en 1677.

(I) *Le meurtre d'Archilochus avait été fait de bonne guerre.*] J'ai déjà dit que Suidas nous apprend ce fait plus clairement que Plutarque ; mais il me reste quelque chose à dire qui vaut la peine d'être rapporté. On a un petit Traité des républiques, attribué à Héraclide ; l'ordre que la prêtresse de Delphes donna au meurtrier d'Archilochus de sortir du temple, s'y trouve, avec la réponse du meurtrier. Cette réponse est une énigme impénétrable dans la traduction latine. Le traducteur suppose que ce meurtrier répondit : *je suis innocent ; car je l'ai tué de loin, comme la loi le commande.* Voici le grec et la version (47) : Ἀρχίλοχον τὸν ποιητὴν Κόραξ ὁπλίτης ἔκτεινε, πρὸς ὃν φασιν εἰπεῖν τὴν Πυθίαν, ἔξιθι νηοῦ· τοῦτον δὲ ἐπικλῆν, ἀλλὰ καθαρὸς εἰμὶ ἀνήρ· ἐκ χειρῶν γὰρ νόμῳ ἔκτεινα. *Quidam Corax dictus Archilochum poëtam interfecit. Itaque Pythia ad eum ejiebat, exi templo. Cui is respondit : At purus sum rex, eminus enim ut lex jubet interfeci* (Archilochum). Un de mes amis, grand humaniste (48), m'avoua qu'il n'avait jamais ouï parler, non plus que moi, d'un édit qui disculpât les meurtriers qui tuaient de loin, et qu'il ne croyait pas non plus que moi que ἐκ χειρῶν signifiât *eminùs*. Comme il est intime ami de M. Gronovius, il le consulta sur cette difficulté, et voici la docte réponse de ce savant professeur : Ἐν χειρῶν νόμῳ *, *locutio est propria in prœliis occisorum et occidentium. Quam in illo fervore vel gladius, vel alia machina, vel bellua deprehendens ad Orcum mittit, is trucidatur* ἐν χειρῶν νόμῳ. *Ità omnes Græci et præsertim Polybius, ut libro* 1, *cap.* 34, Κατεπατούμενοι ὑπῆρξαν ἐν χειρῶν νόμῳ διεφθείροντο. Ὁ πάνυ (49) *illic* pugnantes : *quod quidem non sufficit, nam et in prœlio multi possunt non pugnantes occidi, et tamen* ἐν χειρῶν νόμῳ. *Rursùs eodem libro, cap* 57 : τούτους γὰρ αὐτοὺς δὲ συντίθεσθαι διαφθείρεσθαι κατὰ τὰς συμπλοκὰς τοὺς ἐν χειρῶν νόμῳ περιγενόντας. Il ne reste plus de difficulté, après cette savante réponse : on voit que Corax n'a voulu dire autre chose, sinon qu'il a tué Archilochus dans un combat selon les lois de la guerre.

(43) Euseb., Præpar. Evangel., *lib. V, cap. XXXIII, cité par le père* Hardouin sur Pline, *tom. II, pag.* 124. *Ce ne sont pas les propres termes d'Œnomaüs : c'est seulement sa pensée.*

(44) Galen., *in Sussorii, tom. II, cap. IX, pag.* 10, *apud* Harduin., *ibidem.*

(45) Œnomaüs, *apud* Eusebium, Præpar. Evangel., *lib. V, cap. XXXIII.*

(46) *Ibidem, cap. XXXII, pag.* 227.

(47) *Juxta editionem* Nicolai Cragii *ad calcem* Tractatûs de Republicâ Lacedæmonior., *pag.* 19.

(48) *C'est M.* Hemsterhus, *dont on pourra voir l'éloge dans l'épître dédicatoire du Traité que M. Gronovius publia à Leide, l'an* 1693, *sous le titre de* Disquisitio de Icunculâ Smetianâ quam Harpocraten indigetarunt. *Je suis bien aise d'avoir cette occasion de témoigner publiquement à M. Hemsterhus ma reconnaissance de la bonté singulière qu'il a de me prêter les livres de son excellente bibliothèque.*

* Gronovius aurait dû prévenir qu'il y avait faute dans l'Héraclide de Gragius, sans cela cette note est obscure. En effet, Bayle demande l'explication de ces mots ἐκ χειρῶν, et la solution de Gronovius porte sur cette phrase ἐν χειρῶν νόμῳ qui est la bonne leçon. Koeler dans son édition d'Héraclide (Hal. Sax. 1804) a corrigé la faute de Gragius.

(49) *C'est-à-dire* Casaubon.

Digitized by Google

(K) *Il a excellé dans les vers ïambiques, dont il était l'inventeur.*] C'est ce qui paraît par ces vers d'Horace à l'épître XIX du Ier. livre, vs. 23.

. é . . . . . Parios ego primus iambos
Ostendi Latio, numeros animosque secutus
Archilochi : . . . . . .

mais plus clairement encore par ce passage de Paterculus : *Neque quemquam alium cujus operis primus auctor fuerit in eo perfectissimum præter Homerum et Archilochum reperiemus* (50). Il est constant que la poésie ïambique a été le fort de ce poëte : *Ex tribus receptis Aristarchi judicio scriptoribus iamborum ad ἦθος maximè pertinebit unus Archilochus. Summa in hoc vis elocutionis, cum validæ tum breves vibrantesque sententiæ, plurimum sanguinis atque nervorum, adeò ut videatur quibusdam quod quoquam minor est, materiæ esse non ingenii vitium* (51). C'est donc de celle-là que Paterculus l'a fait l'inventeur. Il l'aurait aussi été de la poésie épique, si ce qu'on impute à Térentianus était vrai : *Doctrinæ laudem ei Terentianus tribuit, ut et epicorum versuum inventionem, libr. de metris pag.* 86. C'est ainsi qu'on parle dans le *Thesaurus Fabri*, à l'article d'Archilochus; mais il est aisé de voir, quand on consulte le passage de Térentianus Maurus, qu'il s'agit là de l'épode, et non pas des vers épiques. De plus, il ne serait pas certain que l'endroit qui concerne Archilochus le donnât pour l'inventeur de l'épode, si l'on n'apprenait d'ailleurs (52) cette vérité. Cet endroit pourrait sembler une citation alléguée comme un exemple de l'épode dont on parle en ce lieu-là, qui est un vers hexamètre suivi de la moitié d'un pentamètre :

Hoc doctum Archilochum tradunt genuisse magistri
Tu mihi Flacce sat es.

Lorenzo Fabri remarque que *les Grecs avaient été six cents ans sans avoir d'autres vers que les hexamètres, jusqu'à ce qu'Archiloque en fit entendre d'autres avec tant de succès, que chacun essaya d'en faire de diverses mesures, ce qui fit que la poésie grecque devint si belle par cette variété de versification* (53).

(L) *Plus ses poëmes ïambiques étaient longs, plus ils étaient beaux.*] Cicéron nous apprend cette particularité, en disant la même chose des lettres de son ami Atticus : *Ut Aristophani Archilochi ïambus, sic epistola longissima quæque optima videtur* (54). On a fait le même jugement des harangues de Démosthène.

(M) *Il n'est presque rien resté de ses ouvrages : c'est plutôt un gain qu'une perte, par rapport aux bonnes mœurs.*] On ne verrait que de très-mauvais exemples dans les vers d'Archilochus. Il avait témoigné un regret fort violent de ce que le mari de sa sœur était péri sur la mer. Voilà une sensibilité qui pouvait être édifiante; mais il la fit dégénérer en une maxime pernicieuse, savoir, qu'il chercherait sa consolation dans le vin, et dans les autres plaisirs des sens, puisque ses larmes ne feraient aucun bien à son beau-frère, ni ses divertissemens aucun préjudice.

Οὔτε τι γὰρ κλαίων ἰήσομαι, οὔτε χάλιον
Θέσσω, τιτυσκὰς καὶ θαλίας ἐφίπων (55) :

C'est-à-dire, selon la version d'Amyot :

Pour lamenter, son mal ne guérira;
Ni pour jouer, je ne l'empirerai.

Le pis est qu'il ne faisait pas de difficulté de se diffamer lui-même, en remplissant ses poésies de mille sales médisances contre le sexe : Τῶν ὑπ' Ἀρχιλόχου πρὸς τὰς γυναῖκας ἀπρεπῶς καὶ ἀκολάστως εἰρημένων, ἑαυτὸν παραδιγματίζοντος. (56). Voyez l'usage que Théodore de Bèze a fait de ce dernier mot dans ses notes sur le Ier. chapitre de saint Matthieu.

(N) *Ceux qui parlent de plusieurs Archilochus multiplient les êtres sans nécessité.*] Un passage d'Eusèbe mal entendu est cause qu'on parle d'un Archilochus historien et chronologue,

(50) Patere., *lib. I, cap. V.*
(51) Quintil., *lib. X, cap. I.*
(52) *De* Marius Victorinus, Art. Grammat., *lib. III.*

(53) Menetrier, Representat. en musique, *pag.* 245.
(54) Cicero, Epist. XI, *lib. XVI*, ad Attic.
(55) Plut., de audiend. Poëtis, *pag.* 33.
(56) Plut., de Curiosit., *pag.* 520.

Digitized by Google

à qui l'imposteur de Viterbé a eu la hardiesse de supposer un petit livret. Voici ce qu'il y a dans Eusèbe, selon la version latine : *Licet Archilochus vicesimam tertiam olympiadem..... supputet* (57). On prétend que cela veut dire qu'Archilochus a supputé de telle sorte les temps qu'il a mis Homère sous la 23e. olympiade. Mais Scaliger a montré que le grec d'Eusèbe ne signifie autre chose, sinon qu'il y a eu des auteurs qui ont fait fleurir Homère et Archilochus en même temps. Goropius Becanus avait déjà éclairci cela dans le grand et curieux ramas qu'il a fait sur Archilochus, afin de réfuter pleinement les fourberies d'Annius de Viterbe (58). Voilà donc le prétendu chronologue Archilochus réduit à rien. Vossius eût mieux fait de suivre cette correction, que de mettre Archilochus entre les historiens grecs (59). Il ajoute que Scaliger le place sous le règne de Darius, fils d'Hystaspes (60), sans en rapporter aucune preuve. Je n'ai pu trouver cela dans les notes de Scaliger, que Vossius cite ; et je ne crois pas que cela y soit. Vossius, dans un autre livre (61), ayant parlé de notre poëte Archilochus sous la 29e. olympiade, en promet un autre sous la 94e. ; mais quand on l'y va chercher, on n'y trouve qu'un Antilochus. Charles Étienne, et MM. Lloyd et Hofman nous ont donné un Archilochus poëte lacédémonien, florissant à Rome sous Tullus Hostilius, et un autre Archilochus fils de Nestor, et tué au siége de Troie par Memnon. Ce sont toutes chimères : ce dernier s'appelait Antilochus ; et il ne fallait qu'un peu d'attention pour se souvenir que la cour des premiers rois de Rome n'était pas un théâtre propre à des poëtes grecs. La plupart de ces dernières fautes se voient dans le Calepin.

(57) Euseb., *in* Chron., *ad ann.* 908.
(58) Goropius Becanus, Origin. Antverp., *lib. IV, ce qu'il dit là-dessus se trouve dans la* Biblioth. Hispanica de Schottus, *pag.* 375 *et suiv.*
(59) Vossius, de Histor. Græcis, *pag.* 5.
(60) *Il monta sur le trône l'an* 3 *de la* 64e. *olympiade.* Vossius, de Hist. Græcis, *pag.* 6.
(61) Vossius, de Poëtis Græcis, *pag.* 14.

ARCHIMELUS, poëte grec, a fleuri au temps d'Hiéron roi de Syracuse (A) : cela paraît par le présent qu'il reçut de ce monarque. Il avait fait une épigramme à la louange d'un navire d'une grandeur prodigieuse, qu'Hiéron avait fait bâtir (*a*) : cette épigramme lui valut mille muids de blé, que ce prince lui fit porter au Pirée (*b*). Voilà donc un poëte à ranger avec ceux qui en petit nombre ont trouvé des amiraux de Joyeuse (*c*).

(*a*) *Voyez-en la Description dans* Athénée, *lib. V, pag.* 206.
(*b*) Athen., *pag.* 209.
(*c*) *L'amiral de ce nom donna une abbaye pour un sonnet.* Balsac, Entret. VIII.

(A) *Il a fleuri au temps d'Hiéron, roi de Syracuse.*] C'est-à-dire, environ l'an de Rome 520, et l'olympiade 136. Il y a de l'apparence qu'il demeurait à Athènes, puisqu'on fit porter au Pirée le blé dont on lui faisait présent. Je m'étonne que Vossius ait oublié un tel poëte : la récompense de son épigramme le rendait notable. Athénée nous a conservé les dix-huit vers qui furent si largement payés (1). M. Catherinot n'a point rapporté fidèlement l'état de la récompense. *Archimélus*, dit-il (2), *fut régalé par le roi Hiéron de six mille muids de blé, pour une épigramme de vingt vers sur son vaisseau.*

(1) Athen., *lib. V, pag.* 209.
(2) Cather., Traité de la Marine, *pag.* 6.

ARCHIROTA (ALEXANDRE) (A) abbé des Olivets (*a*), était de Naples. Il composa, entre autres livres, un *Recueil des Actions des rois dont l'Écriture fait mention* (B), et le dédia à la reine de Pologne, Bonne Sforce, qui demeurait alors à Bari. Elle lui donna en récompense une pension viagère de 300 écus par an. Il vécut cent vingt années (*b*). M. Konig le fait fleurir en 1636, et lui attribue un *Com-*

(*a*) *C'est une sorte de moines en Italie.*
(*b*) Lancel. de Pérouse, *à la page* 987 *du livre intitulé*, Chi l'indovinà è savio.

Digitized by Google

mentaire sur les livres de Samuel et des rois, et un *Traité sur le Vœu de Pauvreté*.

(A) *Alexandre.*] Lancelot de Perouse dit dans le corps de son ouvrage intitulé *Chi l'indovina è savio*, que cet auteur portait le nom d'Alexandre; mais à la marge, et dans la Table des matières, il le nomme *Agostino*.

(B) *Un recueil des actions des rois dont l'Écriture fait mention.*] Cet ouvrage fut composé en italien. Je ne sais si c'est le même que celui qui a pour titre, *Discorsi sopra diversi Luoghi della Sacra Scrittura*. Le catalogue d'Oxford marque qu'il est divisé en deux parties, dont la première fut imprimée à Florence, l'an 1581, *in*-8°.; et la seconde, dans la même ville, l'an 1583, *in*-8°. On voit dans le même catalogue, que le Traité *de Voto Paupertatis* parut à Florence, l'an 1580, *in*-8°., et que l'auteur de ces trois livres se nomme *Alexander Archirola*. Je crois qu'il fallait dire *Archirota*.

ARÉTIN (CHARLES) était d'Arezze dans la Toscane, comme son surnom le témoigne (ce qui soit dit pour tous les autres qui ont été nommés Arétin). Il tient un rang considérable parmi les savans du XVe. siècle. Pogge lui donne de grands éloges (*a*); mais ils doivent être suspects, à cause que Charles Arétin était grand ennemi de Philelphe, et que Pogge haïssait mortellement Philelphe. Celui-ci se plaint amèrement de notre Arétin, et le représente comme un méchant homme, plein de fraude, et de ruses malicieuses (*b*). Cela aussi doit être suspect, venant d'un ennemi tel que Philelphe *, qui naturellement médisant l'était devenu davantage, à cause des querelles qu'il eut avec quelques autres hommes doctes. Quoi qu'il en soit, il y a des gens désintéressés qui disent que Charles Arétin entendait parfaitement la langue latine et la langue grecque; et qu'il l'a témoigné par quelques versions du grec (*c*). Il était d'ailleurs assez bon poëte (A), et il a fait quelques *comédies* en prose, dont Albert de Eyb a inséré des morceaux dans sa *Marguerite Poétique* (*d*). Mais ce qui marque beaucoup plus clairement son habileté, est qu'après la mort de Léonard Arétin, en 1443, il fut choisi pour lui succéder dans la charge de secrétaire de la république de Florence (B). Nous ne savons pas l'année de sa mort; mais il est certain que M. Moréri se trompe, en disant que c'est l'année 1443 (C). Les auteurs qu'il cite ne disent point que notre Arétin ait laissé un volume de lettres *. Quelques-uns croient qu'il était frère de Jean Arétin (*e*), dont nous parlerons en son lieu. Ils se trompent. Il porta beaucoup d'envie à la gloire de Léonard Arétin son prédécesseur (*f*).

(*a*) Poggius, *init.* Histor. Discept. *et* II Invect. in Philelph.

(*b*) Philelphi Epist. ad Carol. Aretin., *anno* 1433, *et* Epist. *seq.*

* Joly, qui confirme l'inimitié réciproque de Philelphe et d'Arétin, rapporte un long passage d'une lettre du premier qui soutient, contre l'opinion d'Arétin (qui avait raison), que les deux premières syllabes de *Ticinus* (le Tésin), sont brèves, tandis qu'elles sont longues.

(*c*) Leand. Albert., Descrip. Ital., *pag.* 96.

(*d*) Gesneri Bibliothec.

* Joly, d'après Montfaucon, *Bibl. Manuscriptorum nova*, cite les titres de huit ouvrages de Ch. Arétin. Les sept premiers paraissent n'être que de petites pièces. Le huitième est la traduction en vers latins, de la *Batrachomyomachie*, mentionnée dans la remarque (A).

(*e*) Vossius, de Histor. Latinis, *pag.* 579.

(*f*) *Voyez la remarque* (H) *de l'article de* (Léonard) ARÉTIN.

Digitized by Google

(A) *Il était.... assez bon poëte.*] Il faut entendre ceci eu égard à ce temps-là : je doute même qu'avec cette restriction, je puisse faire passer mon texte partout ; car voici ce que M. de la Monnoie m'a écrit : *Lilius Gyraldus, qui a vu des poésies de Charles Arétin, ne les trouvait point bonnes, et la vérité est que sur les citations qu'on en voit dans le Dictionnaire de Tortellius, on a lieu de juger que c'est peu de chose.* Notez que Tortellius *ne cite de lui que des vers élégiaques ; mais le père Labbe* (*) *cite en deux ou trois endroits une version de la Batrachomyomachie en vers hexamètres par Charles Arétin.*

(B) *Il fut choisi pour succéder à Léonard Arétin dans la charge de secrétaire de la république de Florence.*] C'est ce que nous apprenons de Léandre Albert : *Diem functus est* (Leonardus Aretinus) *anno post C. N. MCCCCXL, ætatis suæ* LXXIV, *Florentiæ, cùm illi reipub. diù à secretis fuisset, et successorem in eo munere habuit Carolum item Aretinum, et græcis latinisque litteris eruditissimum, qui etiam ipse quædam de græcis latina fecit* (1). Joignons à ce témoignage celui d'Énée Silvius, encore qu'il soit un peu long ; car il nous sert de preuve pour plus d'une chose : *Commendanda est*, dit-il (2), *multis in rebus Florentinorum prudentia, tum maximè quod in legendis cancellariis non juris scientiam ut plerœque civitates, sed oratoriam spectant, et quæ vocant humanitatis studia. Norunt enim rectè scribendi dicendique artem non Bartolum aut Innocentium, sed Tullium Quintilianumque tradere. Nos tres ex ed urbe cognovimus, græcis et latinis et conditorum operum famâ illustres, qui cancellariam alius post alium tenuêre, Leonardum et Carolum Aretinos, et Poggium ejusdem reipublicæ civem, qui secretarius apostolicus tribus quondam romanis pontificibus dictârat epistolas.* Il faut corriger par ce passage l'obcurité ou l'erreur d'un autre passage d'Énée Silvius qui a mis en peine Vossius. Voici cet autre passage : *Leonardum Aretinum ex te primum sensi obiisse, qui Latium ornavit litteris, quo nemo post Lactantium Ciceroni proximior fuit. Gaudeo Poggium ejus locum apud Florentinos tenere. Sed maluissem potiùs locum non vacâsse, nè tanto splendore caruisset Hetruria* (3). Voyez ci-après la remarque (A) de l'article de (Léonard) Arétin.

(C) *Moréri se trompe, en disant qu'il mourut l'année* 1443.] Il est certain que Pogge a succédé à notre Arétin dans le secrétariat de Florence : or il paraît par la harangue où il félicite Nicolas V sur sa promotion au papat qu'il n'avait encore aucun emploi à Florence l'an 1447 (4). Il faut donc dire qu'en 1447 Charles Arétin était secrétaire de Florence ; car Léonard Arétin, son prédécesseur, était mort dès l'an 1443. Mais voici une preuve plus démonstrative de l'erreur de M. Moréri. Pogge, dans une lettre écrite sous le pontificat de Nicolas V, témoigne que Charles Arétin l'était venu voir : *Quo primùm anno* dit-il (5), *Nicolaus pontifex quintus, pestis causâ, Fabrianum, Piceni oppidum, secessit, cùm me ad terram novam natalem patriam cum familiâ contulissem, venit eò postmodum rogatus à me qui Florentiam ob negotia publica adibat, Carolus Aretinus.* Ce qui a trompé M. Moréri est d'avoir vu que Vossius (6) ne réfute pas l'auteur allemand qu'il cite, et qui a dit dans son Recueil des jours mortuaires et des jours de nativité, que Charles Arétin, orateur et historien, est mort l'an 1443, à l'âge de soixante-quatorze ans. Tout cela convient si bien à Léonard Arétin, que selon toutes les apparences l'auteur allemand a confondu Charles avec Léonard ; et en tout cas, il méritait que Vossius lui montrât sa faute, touchant l'année de la mort de notre Arétin.

(*) Lab., Nova Bibliotheca MSS.

(1) Leand. Albert., Descriptio Italiæ, *pag.* 96.

(2) Æn. Silvius, Histor. de Europâ, *cap.* LIV.

(3) *Idem, ibid., cap.* LI.

(4) *C'est l'année de l'élection de* Nicolas V.

(5) Poggius, *init.* Disceptat. I.

(6) Vossius, de Historicis Latinis, *pag.* 578.

ARÉTIN (François) a vécu au XVe. siècle. Il avait beaucoup de lecture, et savait le grec. Il traduisit en latin les *Commentaires de saint Chrysostome sur*

Digitized by Google

saint Jean, et une vingtaine d'*Homélies* du même père. Il traduisit aussi en latin les *Lettres de Phalaris* (A). On a encore de lui un traité *de Balneis Puteolanis* *. Jean Antoine Campanus, qui fut en faveur auprès de Pie II et de Sixte IV, était l'un de ses intimes amis (*a*). Érasme n'estimait point le travail de notre Arétin sur saint Chrysostome (B).

Quelques-uns croient que notre François Arétin ne diffère pas du fameux jurisconsulte FRANCISCUS ARETINUS, qui était de la famille des Accolti. Mais d'autres ont de la peine à s'imaginer que le traducteur de quelques ouvrages de saint Chrysostome, etc., soit le même que François Accolti, dont les ouvrages de jurisprudence respirent la plus grossière barbarie, sans aucune ombre de la connaissance du grec. J'ai des observations à produire là-dessus, qui pourront convaincre bien des gens qu'il n'y a ici qu'un seul François Arétin (C). Quoi qu'il en soit, parlons d'Arétin le jurisconsulte. Il étudiait à Sienne, environ l'an 1443 (*b*), et puis il y enseigna la jurisprudence avec une telle vivacité de génie, qu'on le surnomma le prince des subtilités, et que la subtilité d'Arétin passa en proverbe. Il faisait principalement éclater ce beau talent dans les disputes; car personne ne lui pouvait résister. Il donnait ses conseils avec tant de confiance, qu'il assurait les consultans qu'ils gagneraient leurs procès. L'expérience ne lui fut pas contraire, puisqu'on disait ordinairement dans le barreau, une telle cause a été condamnée par l'Arétin, elle sera donc perdue. Il enseigna aussi dans l'académie de Pise, et dans celle de Ferrare. Il fut à Rome sous le pontificat de Sixte IV, et ne s'y arrêta pas long-temps; car il vit bientôt que les grandes espérances qu'il avait bâties sur sa réputation seraient nulles. Ce pape déclara qu'il lui donnerait volontiers la dignité de cardinal, s'il ne craignait de faire tort au public, en ôtant à la jeunesse un si excellent professeur. Lorsque la vieillesse ne lui permit plus de remplir toutes les fonctions de sa charge, il fut dispensé de faire leçon, et on lui continua ses gages. Il ne laissa pas de monter quelquefois en chaire; et, quoique ses leçons fussent sans force, il avait néanmoins beaucoup d'auditeurs : on donnait cela à sa renommée. Un jour que les étudians étaient accourus à des spectacles, il s'aperçut qu'il n'y avait que quarante personnes dans son auditoire, et il s'en fâcha tellement qu'il jeta son livre, et qu'il se mit à crier, *jamais l'Arétin n'expliquera la jurisprudence à peu de monde*. Il se retira tout en colère, et ne voulut plus enseigner. Il était d'un naturel sévère, et il ne garda jamais plus d'un mois ou deux le même valet : *Ceux qu'on a loués depuis peu servent beaucoup mieux*,

* Joly, d'après la *Bibl. Manuscriptorum nova* de Montfaucon, dit que Fr. Arétin a encore laissé, 1°. des Lettres; 2°. une traduction des *Lettres de Diogène le philosophe*; 3°. une version de l'*Odyssée* d'Homère.

(*a*) *Tiré d'*Aubert le Mire, Auctar. de Scriptor. Ecclesiast., *pag.* 268.

(*b* Panzirol. de Clar. Legum interpretib., *lib. II, cap. CIII, pag.* 249 *et seqq.*

Digitized by Google

disait-il. On l'honora de la qualité de chevalier, et il passa toute sa vie dans le célibat, et dans une épargne qui lui donna lieu d'amasser beaucoup de richesses. Il ne fut pas moins honoré à cause de sa chasteté, qu'à cause de son érudition. On sera bien aise de savoir la ruse dont il se servit pour apprendre à ses disciples combien il importe de passer pour honnête homme (D). Quoiqu'il eût destiné ses biens à l'entretien d'un collége, il les laissa à ses parens (c). Il avait un frère qui se rendit fort illustre sous le nom de BENEDICTUS ACCOLTUS ARETINUS (E). J'en parlerai dans une remarque.

(c) *Tiré de* Panzirole, de Claris Legum Interpretibus, *lib. II, cap. CIII, pag.* 249 *et seqq.*

(A) *Il traduisit en latin les Lettres de Phalaris.*] J'ai vu, dans un livre imprimé en Allemagne l'an 1689 (1), plusieurs curieuses recherches touchant ces Lettres; mais je ne puis m'empêcher de dire qu'on attribue à Léonard Arétin ce qui n'est dû qu'à François : *Latinè emisit Leonhardus Aretinus Florentiæ* MCCCCLXXX. Nous verrons en son lieu (2) que Léonard n'était point en vie au temps de cette édition.

(B) *Érasme n'estimait point le travail de notre Arétin sur saint Chrysostome.*] Il remarque en deux endroits la faute que ce traducteur avait faite sur le mot οἶνος, dans la version du Commentaire sur la Ire. épître aux Corinthiens : *Quod attinet ad fidem benè reddendi* Græca, *magis peccatum est ab* Aniano, Aretino, *et cæteris, quam ab* Œcolampadio, *qui magis peccat festinatione quàm imperitiâ. Versionem* Francisci Aretini *in priorem ad* Corinth. *habemus usque ad cap.* 30. *Cepi gustum quàm scitè tractâsset rem, et ecce in ipso statim limine, quod est τὸν τόφον καπήλου καὶ χαμαὶ ῥίψας πᾶσαν αὐτῶν οἶνον, οἶνον* opinionem *vertit pro* arrogantiâ (3). Il remarque en un autre lieu (4) qu'Arétin avait achevé de traduire les Commentaires sur la Ire. épître aux Corinthiens, jusqu'à la XXe. Homélie.

(C) *J'ai des observations à produire...., qui pourront convaincre..... qu'il n'y a ici qu'un seul François Arétin.*] Proposons d'abord le doute de Panzirole : *Liberalibus artibus imbutus non solùm latinis, sed etiam græcis litteris operam dedisse creditur, et Joannis Chrysostomi in D. Joannem et Epistolam primam Pauli ad Corinthios Commentaria latinâ fecisse; vereor tamen ne is sit Accoltus, cum quæ in jure scripsit, illum stylum non oleant, neque ullum servent linguæ græcæ vestigium* (5). Puis voyons ce que M. de la Monnoie m'a écrit sur ce doute-là (6). « François Accolti d'Arezzo ayant écrit ses conseils, et ses » autres ouvrages de jurisprudence, » d'un style qui témoigne non-seulement une entière ignorance du grec, » mais aussi du latin, j'ai douté comme Panzirole que ce fût ce même » François d'Arezzo qui nous a donné » des versions du grec, la diction desquelles ne cède point à celle de la » plupart des autres humanistes de » son temps. Je voyais que le jurisconsulte prenait le nom d'Accolti et » les qualités de docteur et de chevalier, au lieu que l'humaniste était » simplement nommé *Franciscus Arétinus*. Cependant, ayant eu depuis » peu communication d'un exemplaire » des Épîtres de François Philelphe » imprimées à Venise, *in-folio*, l'an » 1502, édition très-rare et plus ample que les autres de XXI livres, » j'y ai trouvé de quoi revenir de mon » doute, par la lecture de plusieurs » de ces Épîtres, où l'auteur parle » d'un François d'Arezzo son disciple, » savant également dans le droit et » dans les belles-lettres. Le temps et » les circonstances font connaître » évidemment que c'est celui dont

(1) Decas Decadum Joh. Alberti Fabricii, num. 8.

(2) *Dans la remarque* (G) *de l'article de* (Léonard) ARETIN.

(3) Erasm., Epist. LIX, *lib. XXVI, pag.* 1478. *Voyez aussi* Epistolâ IV, *lib. XXVIII, pag.* 1592.

(4) *Pag.* 1591.

(5) Panzirol., de Claris Legum Interpret., *lib. II, cap. CIII, pag.* 249.

(6) M. de la Monnoie, Remarques manuscrit.

Digitized by Google

» Volaterran, écrivain presque contemporain, fait mention à la fin de son XXIe. livre. Outre ses compositions de droit, ses traductions de saint Chrysostome, des épîtres de Phalaris, et de celles de Diogène le Cynique, on lui attribue un Traité des Bains de Poussol, dont il n'est pourtant pas auteur, et qu'il n'a fait que dédier au pape Pie II, par une lettre assez mal conçue. Il avait aussi composé un livre de la Vie et des Mœurs de saint Antonin, archevêque de Florence. Philelphe, lettre XII du livre XVII, parle de cet ouvrage avec éloge. Dans le XXVIIIe. livre des Lettres du même Philelphe il y en a six qui s'adressent *Francisco Arretino, Equiti aurato ac jureconsulto*, alors professeur en droit dans l'université de Sienne. Il lui donne dans la plupart de ces lettres de grandes louanges, sur lesquelles il y avait bien à rabattre. *Quasi dubitandum sit*, lui dit-il dans la première, *minùs tibi esse apud florentissimam istam Remp. secunda omnia, qui vir in omni eruditionis ac sapientiæ genere præstantissimus sis, atque ed virtute præditus quæ non modò ex hominibus hujusce tempestatis nemini cedis, sed potes jure cum universâ antiquitate de laude contendere.* Par la troisième, datée du 8 mars 1468, il paraît que François d'Arezzo avait alors un peu plus de cinquante ans; raison dont il se servait pour se dispenser du mariage. Sur quoi Philelphe lui dit fort gaillardement : *Nam quòd ais sentire te debilitatas tibi esse corporis vires, cùm sis quinquagenarius, aut paulò amplius, id nullâ tibi causâ accidit aliâ, quàm quòd ætatis robur remiseris, ut quo tempore tendendus erat arcus, tum eum tu maximè relaxaveris. Quòd si eam servasses mediocritatem, quam et philosophi probant, et ego secutus sum, consuluisses tu sanè et posteritati et tibi.* Dans la IVe. du XXVIIIe., il lui demande des nouvelles de ses études : *Cæterùm cupio ex te nôsse quid rerum agas? Non enim satis tuo præstanti ingenio, singularique doctrinæ esse duco, quòd doceas leges et jus civile, nam hæc jam tibi nullius sunt industriæ, cujus memoria divina est potiùs quàm humana. Majora quædam te arbitror meditari, nec enim in eodem semper versaris tudo, itaque fieri non potest, quin aliquid novi semper audas excudasque.* Dans la Ve., il le prie de lui faire copier en parchemin l'Histoire d'Ammien Marcellin. Dans une lettre du XXIXe. livre, il lui propose de faire recevoir à Sienne, aux gages de la république, Démétrius Castrenus de Constantinople, pour enseigner le grec à la jeunesse. Dans une autre lettre du XXXIe. livre, il lui donne avis du dessein qu'avait le sénat de Venise de le tirer de Sienne, et de lui offrir une chaire à Padoue : *Ad hæc ego*, ajoute-t-il, *contra locutus sum, et quæ vera esse novi, et quibus te delectari existimavi, quippè qui non essem oblitus quæ mecum nuper cùm ad octobrem Senæ fuissem, et de temperamento corporis tui, et de istius cœli, quantum ad te attinet, intemperie locutus fuerus.* Ce qu'il y a de surprenant est que dans la même lettre il dit que François d'Arezzo est ennemi du style barbare : *Nec illud sanè prætereundum censui, Appianum Alexandrinum esse jam ab me magnâ ex parte latinum factum, quoniam tu nullâ barbariæ linguâ delectaris.* Est-ce donc à l'usage de ce temps-là qu'il faut attribuer les expressions barbares de François d'Arezzo dans ses écrits sur le droit? Il y a, ce semble, lieu de croire qu'il les affectait exprès, de peur qu'en voulant passer pour un écrivain plus poli, il ne fût estimé moins habile jurisconsulte. J'ai parcouru quelques-uns de ses conseils qui sont la barbarie même. On s'est fort moqué du CXLII^e., où, en conséquence de l'accord fait entre François Sforce, duc de Milan, et Louis de Gonzague, marquis de Mantoue, qu'au cas que Dorothée, fille du marquis, se trouvât sans difformité de bosse, ou d'autre défaut, à l'âge de quatorze ans, le mariage se ferait avec Galéas, fils du duc, il soutient que le duc était en droit de demander la visite par des médecins qui verraient et toucheraient la princesse à un partout où il appartiendrait, suivant l'exigence du cas. Il paraît cependant que cette visite, toute fâcheuse qu'elle était

Digitized by Google

» dans l'exécution, était exigible de » droit : aussi fut-elle demandée par » le duc, mais refusée par le mar- » quis. »

Après avoir examiné ces observations de M. de la Monnoie, je lui proposai encore quelque doute; et voici de quelle manière il confirma de nouveau son sentiment : *Vous ne devez nullement douter que* François d'Arezzo, traducteur de quelques ouvrages grecs, et François d'Arezzo, jurisconsulte, dont nous avons des Commentaires sur le Droit, et des Conseils, ne soient *un seul et même auteur. Volaterran, qui pouvait avoir vu le* jurisconsulte, *lui attribue, outre la science du droit, une grande connaissance des belles-lettres* (7). *Philelphe, qui écrivait quelques années auparavant, dit la même chose. On voit par les témoignages des épîtres que je vous ai citées, qu'il y avait de son temps un* Franciscus Aretinus, ou Arretinus, (*comme lui et d'autres écrivent toujours*) *son disciple, chevalier, jurisconsulte, professeur en droit dans l'université de Sienne, homme excellent en toute sorte de littérature. J'ajoute ce passage à ceux que je vous ai déjà envoyés. Il est de la* Ire. *épître du* XXVIe. *livre, laquelle est une invective contre Léodrisio Crivello* : At laudas Franciscum Arretinum, et jure quidem, sed, ut arbitror, dormitans. Egisti enim præter ingenium, et consuetudinem tuam. At meretur Franciscus Arretinus, cùm sit tum jureconsultorum omnium præstantissimus, tum nullius præclaræ disciplinæ ignarus. Tamen laudari à te flagitiorum omnium scelerumque sententiâ, dedecorosum est. Jubes ab illo ut discam : rectè mones, nam non ab isto solùm, sed etiam abs te ipso, si quid boni afferre posses, non invitus discerem. Sed cur quem tantoperè laudas, non item imitaris? Ille prædicat apud omnes discipulum se meum extitisse, mihique tribuit tantas laudes, quantis vellem me non carere. At est te, inquis, omni doctrinâ præstantior. Non eo inficias, neque fero graviter me à multis etiam discipulis meis superari, id quod sine aliquâ meâ laude fieri non potuerit, siquidem hi grati esse voluêre. *Cette lettre est du* 1er. *d'août* 1465. *A peu près dans le même temps, Janus Pannonius, qui étudiait alors en Italie, adressa une épigramme à notre François d'Arezzo,* dont voici les deux premiers vers :

Franciscæ interpres legum, & Aretine, Sacrarum,
Nec minùs Aonid nobilis in cithard.

Il est donc sûr que ce professeur en droit à Sienne, nommé François d'Arezzo, ou Arétin, était savant dans les belles-lettres : il n'est pas moins sûr que le nom de famille de ce même professeur était Accolti. *Vous pouvez l'en croire lui-même.* Ego Franciscus de Accoltis de Aretio, *dit-il au bas de son* CXVIII^e^. *conseil*, Decretorum Doctor, Senis ordinariè legens, et illustris D. Marchionis Estensis Consiliarius, et ad fidem me subscripsi, et meos solito signo signari jussi. *Les temps se rapportent. Volaterran dit que François Arétin, humaniste et jurisconsulte, fut à Rome sous Sixte IV. C'est contre le même Sixte que François Accolti écrivit son* CLXIII^e^. *conseil en faveur de Laurent de Médicis et des Florentins que ce pape avait excommuniés à cause du meurtre de l'archevêque de Pise, et de l'emprisonnement du cardinal son petit-neveu. Volaterran dit que François Arétin étant allé à Rome, plein de grandes espérances, en partit bientôt, voyant que le succès n'y répondait pas à son attente. D'où je tire la conséquence que François Accolti, qui est le même que le François Arrétin de Volaterran, se chargea d'autant plus volontiers d'écrire pour les Florentins contre Sixte, qu'il se souvint que ce pape l'avait laissé partir de Rome sans reconnaître son mérite. Peut-être même que c'était dans la vue de quelque dignité ecclésiastique dont il se flattait* (*comme on l'a dit du jurisconsulte Jason*), *qu'il n'avait point voulu se marier. Reste le scrupule de la différence qui se trouve entre la diction d'Arétin, professeur en droit, et celle d'Arétin,*

(7) *Voici les paroles de* Volaterran, *à la fin du XXIe. livre, pag.* 782. Alexander Imolensis, et Franciscus Aretinus, ambo Scriptis excellentibus superrelictis in memoriâ posteritatis vivent. Franciscus, præter jura, cæteras etiam liberales artes est adeptus, princeps seculi hujus habebatur. Xisti tempore magnâ expectatione in hanc urbem venit, paulòque post spe frustratus remigravit impari doctrinæ sapientiâ vitaque instituto, cùm in celibatu vixerit, ac opibus inhiaverit, quas cumulatissimas cognatis demum reliquit.

Digitized by Google

traducteur. Il est vrai que cette différence est énorme. Bien que les versions qu'il nous a données ne soient pas en effet d'une fort exquise latinité, on peut dire néanmoins qu'en comparaison de ses ouvrages de jurisprudence, elle est plus que cicéronienne. Quand il aurait voulu faire ce qu'ont fait de certains auteurs qui, pour se divertir, ont écrit en style macaronique, il n'aurait pas mieux réussi : Sunt etiam multi testes, *dit-il, conseil* LXXXIIIe., qui viderunt aquam benè ire ad molendinum, et ipsum benè molere, et stechariam lignaminis benè in puncto. *Et conseil* XIII : Probatur per duos testes nostros quod ista muliergessit portaturam capitis secundum habitum nuptarum à sex annis citra. *Tout le livre est plein de ces fleurettes. L'orthographe des mots tirés du grec y est étrangement défigurée. On y trouve* Economus, emologatio, cyrothecæ, Grisegonus, emphitheota. *J'ai insinué la raison que ce jurisconsulte avait eue d'en user de la sorte, qui est que ses confrères n'écrivaient, ni ne s'exprimaient pas autrement. Son langage, s'il avait été plus correct, n'aurait pas été entendu des gens du métier. François Arétin ou Accolti, comme il vous plaira, eût pu mieux parler ; mais il aimait l'argent, et s'il se fût avisé d'employer un style de Papinien, il se serait morfondu dans son étude, on l'aurait généralement abandonné. La même barbarie régnait alors parmi les théologiens et les médecins. Ceux d'entre eux qui voulurent les premiers introduire la politesse, n'étaient, disait-on, ni théologiens, ni médecins : ils n'étaient que grammairiens. On n'était pas encore bien revenu de cette prévention, du temps de Louis Vivès. Ses paroles méritent d'être rapportées :* Quæ Lyranus et Hugo scribunt, (*dit-il, livre* Ier. de Causis corrupt. Art.) theologica est ; quæ Erasmus, grammatica. Idem de Hieronymo, Ambrosio, Augustino, Hilario dicturi, nisi nomen obstaret, tametsi hîc etiam nescio quid mussant. Quod si Joannes Picus Apologiam suam corrupto illo non scripsisset sermone, haud quaquàm haberetur theologus, sed grammaticus. Alciatus, Zasius, Cantiuncula, grammatici sunt, cùm de jure disputant : Accursius est jurisconsultus, vel cùm interpretatur, *que*, id est, *et : ait*, id est, *dixi : seu*, id est, *aut. Ça donc été, monsieur, une espèce de nécessité à François Arétin, jurisconsulte, de s'accommoder à l'usage de son temps ; et je pense que ces réflexions jointes aux précédentes, suffiront pour vous persuader qu'il ne diffère de l'humaniste que par l'élocution.*

(D) *On sera bien aise de savoir la ruse dont il se servit pour apprendre à ses disciples combien il importe de passer pour un honnête homme.*] Il se servit de ce stratagème, après avoir vu que les fréquentes exhortations qu'il leur faisait à conserver une bonne réputation ne servaient de rien : *Ubi* (Ferrariæ) *studiosos ad famam boni nominis conservandam sæpè hortatus cùm nihil proficeret ; ridiculum commentum excogitavit, ut quam vim maximam habeat existimatio, ostenderet* (8). Les bouchers de Ferrare laissaient les viandes à la boucherie toute la nuit. Il y alla avec son valet, avant le jour, et, ayant rompu leurs caisses, il enleva toutes les viandes. Deux écoliers, qui passaient pour plus pétulans que tous les autres, furent accusés de cette action, et emprisonnés. L'Arétin fut trouver le duc Hercule, et lui demanda leur liberté, et se chargea de toute la faute. Mais plus il soutenait fermement qu'il l'avait faite, plus croyait-on que les prisonniers en étaient coupables ; car personne n'osait soupçonner d'une telle chose un professeur dont la gravité et la sagesse étaient si connues. L'affaire ayant été enfin terminée, il déclara quel avait été son but. C'était de montrer le poids et l'autorité d'une bonne renommée : *Quò constantiùs se facti autorem fatebatur, eò magis qui in vinculis erant rei credebantur, cùm ob viri gravitatem nemo id de eo suspicari auderet. Re demùm compositâ, id se Aretinus ad demonstrandam hominis bonæ opinionis auctoritatem fecisse dixit* (9). Personne n'ignore que ceux qui passent pour de grands menteurs ne sont point crus, lors même qu'ils disent la vérité. Il arrive tout le contraire à ceux qui passent pour fort ingénus : on les croit lors même qu'ils mentent. Voyez dans Valère

(8) Pansirol., de Claris Legum Interpret., *pag.* 250.
(9) *Id.*, *ibid.*, *pag.* 251.

Digitized by Google

Maxime ce que peut la bonne opinion que l'on a conçue d'un homme (10).

(E) *Son frère se rendit fort illustre sous le nom de* Benedictus Accoltus Aretinus.] Il naquit l'an 1415, et après avoir bien fait ses humanités, il s'appliqua à l'étude de la jurisprudence avec tant d'ardeur qu'il ne tarda guère à parvenir au doctorat : après quoi, tant par des leçons publiques, que par des consultations (11), il se mit au rang des jurisconsultes les plus renommés. Il ne renonça point aux belles-lettres, et il écrivit des traités qui sont une preuve qu'elles ne lui étaient point indifférentes. Son dialogue *de Præstantiâ Virorum sui ævi* fut imprimé à Parme, l'an 1692, sur le manuscrit que M. Magliabecchi avait fourni. Il fut premier secrétaire de la république de Florence, les sept dernières années de sa vie. Il mourut à Florence, l'an 1466, âgé de cinquante-un ans. Son fils Pierre, grand jurisconsulte, ayant été auditeur de rote pendant vingt-cinq années, fut honoré du chapeau de cardinal par le pape Jules II. Il eut un autre fils, nommé Michel, qui fut père de Bénoît Accoltus. Celui-ci fut secrétaire de Clément VII, et puis cardinal (12). Voyez le Dictionnaire de Moréri, au mot Accolti.

(10) Valer. Maximus, *lib. III, cap. VII, num.* 8.

(11) *Il y en a quelques-unes d'imprimées.*

(12) *Tiré de la* Vie de Benedictus Accoltus, *à la tête du dialogue* de Præstantiâ Virorum sui ævi.

ARÉTIN (Gui), moine de l'ordre de saint Benoît, vivait dans le XIe. siècle. Il s'est rendu célèbre pour avoir trouvé une nouvelle méthode d'apprendre la musique. Il publia sur ce sujet un livre qu'il intitula *Micrologus*, et une *lettre*, qui a été insérée par le cardinal Baronius dans ses Annales, sous l'an 1022. Il était âgé de trente-quatre ans, lorsqu'il publia le *Micrologus*, sous le pontificat de Jean XX; et il avait été déjà trois fois appelé à Rome, par le pape Benoît VIII. Ce pape avait examiné l'*Antiphonaire* d'Arétin, et admiré diverses choses qu'il avait apprises de cet auteur. Voilà ce que nous en dit Possevin dans son Apparat (*a*). Pour dire quelque chose touchant cette invention de Gui Arétin, je dois remarquer que c'est lui qui a trouvé les six notes, *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*. On veut que les noms de ces six notes aient été empruntés d'une hymne qui contient ces vers saphiques.

UT queant laxis *RE sonare fibris*
MIra gestorum *FAmuli tuorum*,
SOLve pollutis *LAbii reatum* (*b*).

Il n'a fallu pour cela que prendre la première et la sixième syllabe de chaque vers. Il y en a qui prétendent que le mot *gamme*, si ordinaire dans la musique, est venu de ce que Gui Arétin s'étant servi des premières lettres de l'alphabet pour désigner ou pour coter ses notes, y employa la lettre G, que les grecs appellent *gamma;* et qu'il le fit pour marquer que la musique était venue de Grèce (*c*). Ceux qui lui attribuent un livre contre Bérenger se trompent (A).

(*a*) *Pag.* 694.
(*b*) *Voyez* Vossius, de Musica, *pag.* 40.
(*c*) Furetière, *au mot* Gamme.

(A) *Ceux qui lui attribuent un livre contre Bérenger se trompent.*] Vossius a donné dans cette erreur, et a établi par-là qu'il florissait sous l'empereur Conrad le jeune; et qu'ainsi ceux qui l'ont placé cent ans après n'ont pas eu raison (1). L'erreur dont je parle ici est venue de ce qu'on a confondu Gui Arétin avec un autre moine nommé Guitmond, qui était du couvent de Saint-Leufred, ordre de saint Benoît, dans le diocèse d'É-

(1) Vossius, de Musica, *pag.* 40.

Digitized by Google

vreux, et qui devint cardinal et évêque d'Aversa en Italie. Ils étaient à peu près contemporains; car Guitmond est mort environ l'an 1080. C'est lui qui a fait trois livres *de Veritate corporis et sanguinis Christi in Eucharistiâ, adversùs Berengarium*, qui ont été imprimés à part, et dans la Bibliothèque des Pères (2). La cause que j'assigne de cette erreur est si vraie, que le même Vossius dit expressément, en un autre endroit, qu'en 1070, sous le pontificat de Grégoire VII, a fleuri Guido, ou Guidmond, natif d'Arezzo, *patriâ Aretinus*, premièrement moine dans le monastère de Saint-Leufred, au diocèse d'Évreux, en Normandie, et puis cardinal et évêque d'Aversa; qu'il composa, pendant qu'il fut moine, deux traités de musique, l'un en vers, l'autre en prose, et que c'est le même qui a fait trois livres contre Bérenger (3).

(2) *Vide* Labbeum, de Script. Ecclesiast., *tom. I, pag.* 402.
(3) Vossius, de Scient. Mathem., *pag.* 95.

ARÉTIN (JEAN), surnommé *Tortellius*, passe pour l'un des savans hommes du XVe. siècle. Il composa une *Vie de saint Athanase* (A), à la prière du pape Eugène IV. Il fut admis à la confidence de Nicolas V, dont il était camérier (*a*). Il était agréable en conversation, et il se distingua glorieusement des autres savans ses contemporains, en ne déshonorant pas, comme ils faisaient, par des disputes violentes et injurieuses, la profession des belles-lettres. Il était principalement versé dans la connaissance de la grammaire; comme il le témoigna par son livre *de Potestate Litterarum* (B). La Bibliothèque de Gesner rapporte les titres de plusieurs autres ouvrages de Tortellius; mais on y a oublié un *Lexicon*, qu'il avait fait *, et qui est cité par Magius (*b*). Laurent Valle était fort de ses amis, et lui a dédié ses livres *de Latinâ Elegantiâ* (C). Vossius, qui assure qu'il était frère de Charles Arétin (*c*), se tromperait fort, s'il n'en avait point d'autre preuve que les paroles de Volaterran, auquel il semble nous renvoyer. Volaterran ne dit rien de cette fraternité prétendue (D).

Il y a de bons connaisseurs qui croient que Tortellius n'avait qu'une médiocre littérature, même pour son temps; mais comme il était né fort officieux, et qu'il occupait auprès du pape un poste considérable, les beaux esprits de ce temps-là lui donnèrent de grandes louanges, dont quelques-uns ensuite se rétractèrent. Philelphe fut de ce nombre (E). Je dirai ailleurs (*d*) que Tortellius fut bibliothécaire de Nicolas V.

(a) Jovius, Elogior. *cap.* CVIII.

* Bayle, dit Joly, de même que ceux qui ont parlé des écrits de J. Arétin, a oublié qu'il a traduit quelques *Vies* de Plutarque, imprimées à Rome, 1470, in-folio, Paris, 1521, in-folio, Bâle, 1542, et 1544, in-fol. Joly cite, d'après la *Bibl. manuscriptorum nova* de Montfaucon, trois autres ouvrages de J. Arétin; et il ajoute qu'il croit que c'est un autre Jean Arétin, médecin, qui serait auteur d'une histoire manuscrite de la médecine (dont parle le père Niceron, au tome XXV de ses *Mémoires*) et de deux autres écrits aussi manuscrits, cités par Montfaucon.

(*b*) Magius, Miscellan., *lib. II, cap. XIV.*

(*c*) Vossius, de Hist. Lat., *pag.* 579.

(*d*) *Voyez dans l'une des remarques de l'article* NICOLAS V, *le passage de la* Ire. Lettre *du livre XXVI de* Philelphe. [Bayle n'a pas donné d'article à Nicolas V; mais voyez la note ajoutée sur la remarque E.]

(A) *Il composa une* Vie de saint Athanase.] Paul Jove insinue assez clairement que Tortellius ne fit que la traduire en latin : *Divi Athanasii Vitam Eugenio expetenti latinam fe-*

Digitized by Google

cit (1). Gesner le dit beaucoup plus expressément : *Athanasii Alexandrini Vitam ad Eugenium pontificem in latinum transtulit* (2). Mais Vossius lui attribue en cela beaucoup plus que la fonction de traducteur : *Athanasii Vitam ex variis, Eugenii postulato, conscripsit*; et il cite Paul Jove et Volaterran (3). La citation de Paul Jove ne saurait être tout-à-fait exacte, comme chacun le peut voir par la confrontation des paroles. Celle de Volaterran n'est pas plus exacte, car voici ce qu'il a dit : *Joannes* (Aretinus), *cognomento Tortellius, romanæ ecclesiæ subdiaconus apud Eugenium quartum fuit. Orthographiam, vitamque Athanasii, ac nonnulla alia conscripsit* (4). Vossius assure que Wicelius a mis cette vie de saint Athanase dans son *Hagiologia*. Il conjecture que Tortellius est l'auteur de la Vie de saint Zenobius, évêque de Florence, insérée dans la compilation de Surius, sous le 25 de mai. La raison de sa conjecture est prise des circonstances du temps, et de ce que l'auteur de cette Vie a nom *Joannes archipresbyter Aretinus*.

(B) *Il a témoigné sa connaissance dans la grammaire, par son livre* de Potestate Litterarum. « Ce que Volaterran appelle *Orthographia*, Paul » Jove un livre *de Potestate Litterarum*, » Gesner *Commentarii Linguæ Latinæ*, et Magius *Lexicon*, n'est » qu'un seul et même volume de Tortellius, en deux parties, dont la » première, qui est fort courte, contient quelques chapitres sur l'invention, le nombre, la figure, la » prononciation, et l'assemblage des » lettres de l'alphabet. La seconde, » qui est fort longue, contient un » catalogue alphabétique des mots » latins, la plupart tirés du grec, » desquels il enseigne ou tâche d'enseigner l'orthographe (5). »

(C) *Laurent Valle lui a dédié ses livres* de Latinâ Elegantiâ.] De la manière que Gesner s'est exprimé, il n'y a personne qui ne jugeât que c'est Tortellius qui a dédié cet ouvrage à Laurent Valle. Voici les paroles de Gesner : *Joannes Tortellius, natione Aretinus, Laurentii Vallæ amicissimus, ad quem elegantiarum linguæ latinæ sex libros perscripsit. Nicolai postmodum pontificis contubernalis, et studiorum ejus intimus comes* (6). Des compilateurs qui, par l'envie de faire un gros livre en peu de temps, ou pour d'autres raisons, ne cherchent jamais hors de la page qu'ils ont sous les yeux l'instruction qui leur est nécessaire, feraient aisément trois grosses fautes, pour peu qu'ils joignissent leurs conjectures à ce texte de Gesner. 1°. Ils diraient que Tortellius a fait six livres des Élégances de la langue latine, et qu'il les a dédiés à Laurent Valle; 2°. qu'il devint après cela domestique du pape Nicolas V, et son homme d'étude, et que ce fut le grand succès de son livre qui lui procura cet honneur; 3°. que Nicolas V siégeait l'an 1420; car puisque Gesner met en ce temps-là l'état florissant de Tortellius, et que le sens commun nous dicte que cet état florissant doit être placé au temps que Tortellius était en faveur auprès de Nicolas V, il s'ensuit que, selon Gesner, ce pape siégeait au temps que j'ai dit. La vérité est qu'il fut élu l'an 1447, et que Tortellius était déjà son homme d'étude et son camérier lorsque Laurent Valle lui dédia ses Élégances. Je ne sais ce que veut dire Moréri sur cet article avec sa citation vague de Valère André. Que ne consultait-il Vossius et Paul Jove, qui lui eussent fourni quelque remède contre la maigreur ?

(D) *Vossius le fait frère de Charles Arétin. Volaterran ne dit rien de cette fraternité prétendue.*] J'ai bien raison de la nommer de la sorte, puisque Tortellius, parlant de Charles et de Léonard d'Arezzo, les qualifie simplement ses compatriotes : *A doctissimis viris nostræ ætatis*, dit-il (*1), *et conterraneis meis Leonardo et Carolo Arretinis*; et lorsqu'il fait mention de Charles, il dit toujours : ou *Carolus Arretinus conterraneus meus*, ou *Carolus noster Arretinus* (*2).

(1) Jovius, Elogiorum *cap. CVIII, pag.* 262.
(2) Gesneri Biblioth., *folio* 458.
(3) Vossius, de Hist. Lat. *pag.* 579.
(4) Volater., *lib. XXI, pag.* 773.
(5) *M.* de la Monnoie, remarques manuscrites.
(6) Gesneri Bibliotheca, *folio* 458, *ex* Trithemio.
(*1) *Dans la Ire. partie de son ouvrage au chapitre de l'Y grec.*
(*2) *Dans la IIe. partie qui contient les mots par ordre alphabétique.*

Digitized by Google

Ceci m'a été communiqué par M. de la Monnoie. Rapportons les paroles de Volaterran, et celles de Vossius; on verra si le dernier a pu se fonder sur le premier : *Carolus et Joannes Aretini nobilia temporis illius ingenia, quorum alter scriba Florentinorum Leonardo successit; alter Joannes cognomento Tortellius romanæ ecclesiæ subdiaconus apud Eugenium quartum fuit* (7). Voici ce que Vossius rapporte : *Joannes Aretinus cognomento Tortellius Caroli Aretini, qui post Leonardum Aretinum scriba Florentinorum fuit, frater, romanæ ecclesiæ subdiaconus apud Eugenium IV..... præter grande de orthographiâ volumen, etiam Athanasii Vitam.... consarcinavit, ut præter Jovium auctor est Volaterranus lib. XXI Anthropol. ubi et hosce Aretinos fratres* nobilia illius temporis ingenia *appellat* (8). Si l'on s'était contenté de dire qu'ils étaient parens, on aurait pu se fonder sur ces paroles de Philelphe : *Putabam Carolum Arretinum rediisse mecum in gratiam. Ità enim Joannes Arretinus ejus* NECESSARIUS *tuis verbis mihi renunciârat* (9); car quoique *necessarius* se prenne quelquefois pour *ami intime*, Philelphe, cependant, et la plupart des écrivains de ce temps-là ne l'emploient jamais que dans le sens de *parent*, ou d'*allié*. Cette observation est de M. de la Monnoie.

(E) *Philelphe fut l'un nombre de ceux qui se rétractèrent des louanges qu'ils avaient données à J. Arétin.* Je citerai dans l'article de Nicolas V une lettre de Philelphe, datée du 1er. d'août 1465, où la littérature latine et grecque de Tortellius est bien louée *. Mais voici ce que le même Philelphe écrivit le 29 de mai 1473 : *Video quosdam nostræ tempestatis homines, qui cùm magnum de se quiddam voluerunt in arte grammaticâ profiteri, in maximos errores devenerunt. E quorum numero principatum mihi tenere visus est Joannes Tortellius Aretinus, qui cùm et græcam et latinam litteraturam novisse videri vult, utramque ignoravisse apertissimè declarat* (10).

(7) Volaterranus, *lib. XXI*, *pag.* 773.
(8) Vossius, de Hist. Lat., *pag.* 579.
(9) Philelphus, Epist., *lib. IX.*

* Bayle n'ayant pas donné l'article NICOLAS V, voici du moins le passage qu'il avait promis et qu'a transcrit Joly : *vir gravis ac diligens Joannes Tortellius, Arretinus, quem propter eruditionem latinæ græcæque litteraturæ, nobilissimæ illi suæ Bibliothecæ idem Nicolaus Quintus præfecerat, etc.* Cette lettre, dit Joly, est la première du livre XXVI.

(10) M. de la Monnoie m'a fourni ceci.

ARÉTIN (LÉONARD) est plus connu sous ce nom qui lui a été donné à cause qu'il était d'Arezze, que sous celui de Brunus, ou Bruni, qui était son nom de famille *. Il a été un des plus habiles hommes du XVe. siècle (A). Il apprit le grec sous Émanuel Chrysolore, comme il le raconte lui-même (*a*); et ayant fait connaître son mérite au pape Innocent VII, il en obtint, quoique jeune, la charge de secrétaire des brefs, de laquelle il s'acquitta dignement sous ce pontificat, et sous les quatre suivans (*b*). Il fut ensuite secrétaire de la république de Florence (*c*), et amassa beaucoup de biens (*d*), tant parce qu'il vécut dans le célibat (*e*), que parce qu'il fut excessivement bon ménager. Il traduisit de grec en latin quelques *Vies de Plutarque* (B), et la *Morale d'Aristote*. Il composa trois livres *de la Guerre Punique*, qui peuvent servir de supplément à quelques-uns de ceux qui nous manquent de Tite-Live (C). Il composa aussi l'*Histoire des choses qui se*

* Chaufepié contient quelques particularités extraites, soit du *Poggiana*, de Lenfant, soit de sa préface de l'*Histoire du Concile de Pise*.

(*a*) Leon. Aretinus, Histor. Rer. Italicarum. *Vide etiam* Jovium, Elogior. *cap. XXIII.*
(*b*) Jovius, Elogior. *cap. IX.*
(*c*) Leand. Alberti Descript. Italiæ.
(*d*) Jovius, Elogior. *cap. IX.*
(*e*) Volaterranus, *lib. XXI*, *pag.* 772.

Digitized by Google

firent de son temps en Italie (D), celle *de la République de Florence*, celle *de l'ancienne Grèce* (E), et celle *des Goths*. Mais cette dernière, qui lui fit beaucoup d'honneur, pendant que l'on ignora qu'il n'avait fait que la traduire du grec de Procope, attira sur sa mémoire une espèce d'infamie (*f*), dès qu'on sut après sa mort, par les soins de Christophe Persona *[1], que Procope, dont il avait supprimé le nom en s'appropriant son travail, était le véritable auteur de cette histoire des Goths (F). Il composa plusieurs autres livres, dont on peut voir le catalogue dans la Bibliothèque de Gesner, et mourut l'an 1443, âgé de soixante-quatorze ans (G), à Florence, où l'on voit son tombeau de marbre dans l'église de Sainte-Croix (*g*). Pogge fut un de ceux qui le critiquèrent (H). M. De la Mare, conseiller au parlement de Dijon, publia en 1653 un catalogue des livres de Léonard Arétin, lesquels il avait dessein de faire imprimer. Je ne pense pas que la chose ait jamais été exécutée *[2]. J'ai ouï dire, qu'on a trouvé depuis peu, parmi les manuscrits de la bibliothèque d'Oxford, un exemplaire de lettres de Léonard Arétin, où il y a *XL lettres* qui n'ont jamais été imprimées, et que cela pourra bien donner l'envie de travailler à une nouvelle édition *.

(*f*) Jovius, Elogior. *cap. IX et CXVI.*

*[1] Le *Journal des Savans* (novembre 1742), remarque que L. Arétin reconnait avoir mis Procope à contribution; que d'ailleurs Pogge l'avait dit avant Persona. C'est au reste encore Vossius qui a induit ici Bayle en erreur.

(*g*) *Idem*, *ibid.*, *cap. IX.*

*[2] Elle ne l'a pas été quoique La Mare ne soit mort qu'en 1687.

* J.-A. Fabricius donna en 1724 une édition des Épîtres de L. Arétin. Elle laissait encore beaucoup à désirer; et L. Melius en donna une nouvelle édition beaucoup plus ample et plus correcte, et augmentée de deux livres, Florence, 1741, deux parties, in-8°. On en rend compte dans le *Journal des Savans*, de novembre 1742, pag. 660 et suiv.

(A) *Il a été un des plus habiles hommes du XVe. siècle.*] Selon Paul Jove, c'est Léonard Arétin qui a le premier rétabli en Italie l'éclat de la langue grecque (1). Philelphe lui donne beaucoup d'éloquence, et un grand fonds de génie et d'érudition (2). Pogge (3) et Laurent Valla (4) l'ont mis au-dessus de tous ses contemporains en matière d'éloquence et de science; mais Flóridus Sabinus le loue un peu plus sobrement, et ne donne pas une idée avantageuse de son latin (5); à quoi Érasme ne s'accorde pas trop mal (6). Énée Silvius loue beaucoup notre Arétin dans sa lettre LI, et nous apprend que les Florentins avaient conféré sa charge à Pogge. Sur cela, Vossius remarque qu'Énée Silvius et Léandre Albert ne s'accordent pas, celui-ci disant, dans sa Description d'Italie, que Charles Arétin succéda à Léonard dans le secrétariat de la république de Florence. Voyez ci-dessus l'article de (Charles) Arétin (7), où nous prouvons par Énée Silvius lui-même, que Léandre Albert a raison.

(B) *Il a traduit quelques Vies de Plutarque.*] Savoir : celle de Paul-Émile, celle des deux Gracques, celle de Pyrrhus, celle de Sertorius, celle de Démosthène, celle de Marc Antoine, et celle de Caton d'Utique (8). Les imprimeurs ont fait une étrange bévue dans le Dictionnaire de Moréri, en mettant *Vers de Plutarque* pour *Vies de Plutarque.*

(1) Jovius, Elog., *cap. IX*, *pag.* 27.

(2) Philelphus, Conviviorum *lib. I*, *et* Epist. *ad eum scripta.*

(3) Poggius, in Philelph. Invect. II.

(4) *Apud* Philelph. Invect. I, in Vallam.

(5) Flor. Sabin. advers. Calumniat. Ling. Lat.

(6) Erasm., *in* Ciceron.

(7) *Dans la remarque* (B).

(8) Gesner., *in* Biblioth.

Digitized by Google

(C) *Il a composé trois livres* de la Guerre Punique, *qui peuvent servir de supplément..... à Tite-Live.*] Les deux premiers de ces trois livres *[1] traitent de la première guerre Punique, qui nous manque dans Tite-Live; le troisième traite des désordres où les Carthaginois tombèrent par la mutinerie des soldats, et par la révolte des peuples; comme aussi de la guerre contre les Gaulois, et contre ceux d'Illyrie, toutes choses qui nous manquent dans l'historien Romain (9). L'Arétin n'a presque fait que traduire le grec de Polybe, quoiqu'il l'a nié dans sa préface *[2]; et de là vient que Badius Ascensius a mis le nom de Polybe à la tête de cet ouvrage, dans son édition de Paris (10).

(D) .... *celle* des choses qui se firent de son temps en Italie.] Cet ouvrage commence au schisme qui s'éleva contre le pape Urbain VI, en 1378, et s'étend jusqu'à la victoire remportée par les Florentins auprès d'Anglare, l'an 1440.

(E) .... *celle* de l'ancienne Grèce.] Cet ouvrage s'étend depuis le généralat de Théramène et de Thrasybule chez les Athéniens, jusqu'à la mort d'Épaminondas. C'est comprendre quarante-cinq ou cinquante ans.

(F) *On sut, par les soins de Christophe Persona, que Procope, et non pas notre Arétin, était l'auteur de l'histoire des Goths.*] Persona détermina, selon Vossius, à traduire Agathias, quand il eut pris garde à la mauvaise foi de notre Arétin (11). Vossius allègue sur cela Paul Jove; mais il est certain que Paul Jove, ni dans le lieu qu'on en cite (12), ni dans un autre qu'on pouvait citer (13), ne parle aucunement d'Agathias, et qu'il y parle expressément de Procope. J'avoue que Persona a traduit aussi Agathias, mais c'est de la version de Procope que Vossius devait parler dans l'endroit où il s'agissait du plagiat de l'Arétin. C'est ainsi qu'il faut dire, ce me semble, et non pas *plagianisme*, comme a fait un auteur moderne, dont je vais rapporter tout le passage, à cause qu'il est plein d'erreurs. *Nous devons*, dit-il (14), *l'histoire de Procope en grec à David Hoscholius. Léonard Arétin l'avait déjà donnée en langue gothique; mais il avait supprimé le nom de l'auteur: de sorte que, quand cet Arétin fut mort, Christophle Personne l'accusa de larcin, parce qu'ayant lui-même trouvé un autre exemplaire de cette histoire en la même langue, il la divulgua sous le nom de son auteur, et ainsi convainquit l'Arétin de plagianisme.* De quel monstre est-ce qu'il

*[1] Le livre d'Arétin est, dans l'édition de 1537, intitulé: *Leonardi Aretini de bello Punico libri duo, quorum prior bellum inter Romanos et Carthaginienses primum continet, alter seditionem militis conductitii et populorum Africæ à Carthaginiensibus defectionem et bellum item Illyricum et Gallicum.* Le premier livre porte pour titre particulier: *de bello Punico liber primus*; l'autre: *de bello Carthaginiensium cum Africanis et aliis sociis gesto; item de Illyrico et Gallico liber secundus.* Bayle en donnant trois livres à l'ouvrage *de bello Punico*, et en disant que les deux premiers traitent de la première guerre Punique, a copié une faute de Vossius qu'il cite plus bas. Cependant Nicéron, tom. 25, pag. 289, dit: « Il y a des éditions où cette histoire est divisée en trois livres. »

(9) Gesnerus, in Bibliotheca.

*[2] Maittaire (*Annales Typograph.*, tom. IV, pag. 661) cite un *Polybius historicus de primo bello Punico, latinè, Leonardo Aretino interprete*, Brescia, 1498, in-folio, qui paraît être le même ouvrage que celui qui fut imprimé en 1537, et dont le titre est rapporté plus haut. Le titre de l'édition de 1498 n'annonce point l'intention de s'approprier le travail d'autrui. L'édition de 1537 ne contient pas de préface, du moins dans l'exemplaire que j'ai sous les yeux. Dans l'édition de la traduction de Tite-Live (par Berchoire) faite en 1515 et probablement dans la précédente qui est de 1486, on a inséré une traduction de l'ouvrage d'Arétin; et dans le prologue de l'auteur, Polybe est nommé comme l'une des sources du livre. Le reproche adressé par Bayle à Arétin est donc mal fondé. Cette faute au reste n'est point de Bayle, mais de Vossius qu'il cite. Leduchat qui, le premier, a parlé de cette traduction d'Arétin, lui assigne la date de 1575. Ce n'est qu'une faute d'impression que Joly a copiée, sans rien dire suivant son usage. Cette traduction d'Arétin est dédiée à Charles VII, et Mercier de Saint-Léger dans ses notes manuscrites sur Duverdier l'attribue à un Jean de la Vesgue, auteur en effet d'une traduction de cet ouvrage que Duverdier et la Monnoie disent ne pas avoir été imprimée. Joly dit que dans la Bibliothèque de J.-A. de Chevannes on voyait le manuscrit d'une traduction française du *de bello Punico*, faite en 1445 par un Jean le Bègue, et qui fut présentée à Charles VII. Il est à croire que Jean le Bègue et Jean le Vesgue sont le même personnage. Joly dit encore que le père Montfaucon cite une autre traduction française du même livre, dédiée à Philippe duc de Bourgogne, et dont le manuscrit est d'environ 1460.

(10) Vossius, de Histor. Latin., *pag.* 557.

(11) *Idem, ibid.*, *pag.* 558.

(12) *Il est au chap. CXVI des Éloges.*

(13) *Il est au chap. IX des Éloges.*

(14) Le Gallois, Traité des plus belles Bibliothèques, *pag.* 169, (*mal marqué* 163,) *édition de Paris, en* 1680.

Digitized by Google

nous parle-là ? Procope, en langue gothique, publié premièrement par Arétin, et puis par Persona, est une chimère qu'on n'a jamais vue, et qu'on ne verra jamais. De plus, c'est parler sans aucune exactitude, que de dire que Léonard Arétin, et Persona ont donné l'histoire de Procope; car ils n'ont traduit qu'une partie de cette histoire. Les imprimeurs du Dictionnaire de Moréri ont lourdement bronché, quand ils ont mis que *l'histoire des Goths n'était proprement qu'une traduction de Plutarque.*

(G) *Il mourut l'an 1443, âgé de soixante-quatorze ans* (15).] Léandre Albert dit bien qu'il est mort à l'âge de soixante-quatorze ans; mais il place sa mort à l'année 1440. Son calcul ne s'accorde pas avec Matthieu Palmérius, qui met l'année natale de Léonard Arétin en 1370 (16): et comme d'ailleurs je vois dans Volaterran, que notre Arétin mourut en 1443 (17), (ce fut le 9 de mars, selon Bucholcer) je n'ai point voulu suivre Léandre Albert. J'ai remarqué ci-dessus (18) la méprise d'un moderne, qui a cru que Léonard Arétin vivait encore l'an 1480.

(H) *Poggе fut un de ceux qui le critiquèrent.*] Ces paroles de Philelphe vous l'apprendront : elles se trouvent dans une lettre qu'il écrivit à Laurent de Médicis le 29 de mai 1473: *Quod eò feci accuratius quoniam et Leonardus Arretinus familiaris noster, vir sanè facundissimus, adversus Blondum Flavium multa disseruit, et post Leonardi obitum Poggius Karolo gratificatus Arretino, quem disertissimi conceivis gloria offenderet, libellum etiam contra illius scripta contexuit, cùm neuter suo sit functus officio* (19) Ce passage m'a été communiqué par M. de la Monnoie.

(15) Varillas, *dans les* Anecdotes de Florence, *pag.* 162, *se trompe, en le faisant vivre plus de quatre-vingts ans.*

(16) Palm., *in* Chronic., *ad ann.* 1370. *Les imprimeurs de* Vossius, de Hist. Lat., *pag.* 557, *ont mis par erreur* CIↃCCCCLXX.

(17) Volat., *lib. XXI, pag.* 772.

(18) *Dans la remarque* (A) *de l'article de* (François) Arétius.

(19) Philelphus, Epistolar. *lib. XXXVII.*

ARÉTIN (PIERRE), natif d'Arezze, renommé par ses écrits sales et satiriques, vivait au XVIe. siècle *. Ceux qui voudront savoir ce que c'est qu'une médaille qu'on prétend qu'il fit frapper, pour apprendre à toute la terre la peur que les plus grands princes avaient eue de ses satires, le trouveront dans le Dictionnaire de M. Moréri. L'Arétin se vantait dans cette médaille d'avoir mis sous contribution ceux à qui les autres hommes payent des tributs et des impôts. Cette tradition est si générale, qu'il n'est pas moins connu sous le titre de *Fléau des princes*, que sous le nom de l'*Arétin*, ou sous celui de *Pierre Arétin* (A). On lui donne un autre titre fort glorieux: c'est le même dont toute l'antiquité honora le grand mérite de Platon, c'est celui de divin, *il divino Aretino* (B) : il a été qualifié sur des médailles *divus Petrus Aretinus* (*a*). Quelques-uns ont dit que peut-être il se donnait cette qualité, pour signifier qu'il faisait les fonctions de Dieu sur la terre, par les foudres dont il frappait les têtes les plus émi-

* Mazzuchelli, auteur d'une *Vita di Pietro Aretino* 1741, in-8°., a fourni à Joly le sujet de plusieurs remarques. Pierre Arétin naquit dans la nuit du 19 au 20 avril 1492. Il était fils naturel de Louis Bacci, dans la famille duquel on conservait autrefois les quittances de la pension qu'elle fournissait pour ses alimens; mais le père Pierre-Jacques Bacci déchira ces quittances par horreur pour sa mémoire. Un sonnet qu'Arétin fit dans sa jeunesse contre les indulgences le contraignit à quitter sa patrie, pour aller à Pérouse où il exerça long-temps la profession de relieur de livres, et où il ne montra pas plus de respect pour la religion; car ayant vu dans une place publique très-fréquentée une image où la Madeleine, les bras étendus et dans l'affliction, était représentée aux pieds de Jésus-Christ, il y retourna secrètement, dit Joly, et lui peignit un luth entre les mains.

(*a*) Spizelius, *dans son* Scrutin. Atheismi, *pag.* 19, *assure qu'il en a vu.*

Digitized by Google

nentes (C). Il se vantait que ses libelles faisaient plus de bien au monde, que les sermons (D). On lui écrivait que sa plume lui avait assujetti plus de princes, que les plus grands rois n'en avaient soumis par leurs armes (E), et on l'exhortait à continuer sur ce ton-là, afin que les monarques se corrigeassent (F). Notre siècle a des satiriques aussi envenimés et aussi hardis que l'Arétin l'ait pu être ; cependant je ne crois pas qu'aucun d'eux ait établi ses contributions dans le pays ennemi. Plusieurs écrivains mal informés le font passer pour l'auteur du livre *de Tribus impostoribus* (G). Je ne saurais croire que l'on ait gravé sur son tombeau, dans l'église de saint Luc à Venise, l'épitaphe rapportée par M. Moréri (H). L'auteur de cette épitaphe outra sans doute la chose. Si l'on avait raison de penser que l'Arétin n'aimait point Dieu, on n'en avait point le dire qu'il ne le connaissait pas : ses ouvrages de piété témoignent manifestement le contraire (I). Je ne crois pas que l'on trouve dans ses écrits aucun dogme d'athéisme ; mais comme plusieurs de ses libelles attaquent violemment les désordres du clergé, et décrivent d'un style profane et de débauche une infinité d'impuretés attribuées à la vie de couvent, il ne faut pas s'étonner qu'on l'ait fait passer pour athée. Joignez à cela, qu'un homme qui aurait eu quelque respect pour la religion, et pour l'honnêteté morale, n'aurait jamais fait des dialogues sur les matières que l'Arétin a choisies, et n'y aurait pas employé un langage si impudent. On voit bien que je parle de ses *Ragionamenti* (K). Ils furent imprimés pendant sa vie ; mais on a de la peine à déterrer quand ils le furent pour la première fois (L). Nous avons six volumes de ses *Lettres*, qui ne valent pas grand'chose (M). Ses ouvrages de dévotion n'ont pas eu beaucoup de débit (*b*) ; et néanmoins ils ont trouvé des approbateurs, qui leur ont donné beaucoup de louanges (*c*). Les *comédies*, qu'il fit en prose, sont beaucoup meilleures dans leur espèce *[1]. Il mourut environ l'an 1556 *[2], à l'âge de soixante-cinq ans, plus ou moins (N).

On conte qu'il se mit si fort à rire, entendant des discours sales, qu'il renversa la chaise sur quoi il était assis, et qu'en tombant il se blessa à la tête, et mourut sur l'heure (O). Il se trouva mal d'avoir fait des vers contre Pierre Strozzi ; car ce brave homme le menaça de le faire poignarder jusque dans le lit : ce qui étonna tellement ce poëte, qu'il n'osait laisser entrer personne dans sa maison, et qu'il n'eut pas le courage de sortir, pendant que Strozzi séjourna dans les états de Venise. Je citerai mon auteur (P). Notez que ce poëte si satirique prodiguait les louanges avec les derniers excès. Nous trouvons les hyper-

(*b*) *Voyez la remarque* (I).

(*c*) *Ibid.*

*[1] Ces comédies, dit Joly, sont au nombre de cinq, savoir : *il Marescalco*, *la Cortigiana*, *l'Ipocrito*, *il Filosofo*, *la Tolanta*. On a aussi d'Arétin une tragédie intitulée l'*Orazia*, 1546, petit in-8°. pièce rare et peu connue, dont Ginguéné parle avec éloge dans son *Histoire de la littérature italienne*, tom. VI, pag. 129 et suiv.

*[2] Joly dit 1557, à soixante-cinq ans.

Digitized by Google

boles les plus pompeuses, et les flatteries les plus rampantes, dans les lettres qu'il écrivait aux rois et aux princes, aux généraux d'armée, aux cardinaux, et aux autres grands du monde. Tant s'en faut que l'on voie là les airs d'un auteur qui fait craindre, ou qui exige des rançons, que l'on y voit toute la bassesse d'un auteur qui demande très-humblement un morceau de pain. Il se sert d'expressions touchantes pour représenter sa pauvreté : il recourt même au langage de Canaan, je veux dire aux phrases dévotes qui peuvent le mieux exciter la compassion, et animer à la charité les personnes qui attendent de Dieu la récompense de leurs bonnes œuvres. Il ne faut pas oublier que l'un des sujets de ses importunités était la dot de sa chère fille Adria (Q). Il se donna mille peines pour la marier, et il la vit si malheureuse dans cet état, qu'il se repentit de son impatience (R). Fatalité trop ordinaire parmi les hommes; car combien y a-t-il de choses qui les inquiètent extrêmement lorsqu'elles ne sont point faites, et qui les chagrinent encore plus lorsqu'elles le sont ?

(A) *Il n'est pas moins connu sous le titre de* Fléau des princes *, que sous le nom..... de* Pierre Arétin.] Il se vante d'avoir cette réputation par toute la terre. Lisez la lettre qu'il écrivit à Hersilia del Monte, parente du pape Jules III; vous y trouverez ceci : *In tanto è manifesto, ch' io sono noto al sophi, agli Indiani, ed il mondo al paro di qualunche hoggi in bocca de la fama risuoni : che più? i principi da i populi tributati di continuo, tuttavia me loro schiavo flagello tributano* (1). Il dit dans une autre lettre, que l'on jurait que les princes lui faisaient tribut, non pas afin qu'il les louât, mais de peur qu'il ne les blâmât; et il ajoute que c'était bien se tromper, puisque la plupart des grands maîtres ne craignent pas le courroux de Dieu. *Redouteraient-ils ma plume ?* continue-t-il : *Imperò che la maggior parte de i gran maestri non temono l'ira di Dio, e temeranno il furore de la mia penna* (2)? Ce raisonnement n'est point bon : la crainte des hommes fait que l'on s'abstient de mille choses, dont on ne s'abstiendrait pas, si l'on ne craignait que la vengeance divine (3).

(B) *On lui donne le titre..... de divin*, il divino Aretino.] On ne sera pas fâché de voir ici le jugement de Montagne sur cet éloge : *Platon*, dit-il (4), *a emporté ce surnom de Divin, par un consentement universel qu'aucun n'a essayé luy envier; et les Italiens, qui se vantent et avecques raison d'avoir communément l'esprit plus esveillé et le discours plus sain que les autres nations de leurs temps, en viennent d'estrener l'Arétin, auquel, sauf une façon de parler boufie et bouillonnée de poinctes, ingénieuses à la vérité, mais recherchées de loing et fantasques, et outre l'éloquence enfin telle qu'elle puisse estre, je ne vois pas qu'il y ait rien au dessus des communs auteurs de son siècle; tant s'en fault qu'il approche de cette divinité ancienne.*

(C). *Quelques-uns ont dit qu'il faisait les fonctions de Dieu sur la terre par les foudres dont il frappait les têtes les plus éminentes.*] J'ai vu cette pensée dans un auteur italien, cité par un auteur allemand. *Cur verò sibi arrogaverit aliorum consensu divinitatem, nescio, nisi fortè* Dei *munus exercuisse dicendus sit, cùm summa capita velut celsissimos montes fulminaverit, linguâ corrigens et*

* Joly remarque que cependant il écrivait avec beaucoup d'humilité à l'empereur, aux rois de France, d'Angleterre, de Hongrie, etc. Bayle le dit plus loin dans le texte.

(1) Arétin, *au VIe. livre de ses* Lettres, *fol.* 115.

(2) *Là même, folio* 120, *verso.*

(3) *Voyez les* Pensées sur les Comètes, *num.* 162 *et suiv.*

(4) Montagne, Essais, *liv. I, chap. LI, à la fin.*

Digitized by Google

mulctans quæ ab aliis castigati nequeunt (5).

(D) *Il se vantait que ses libelles faisaient plus de bien au monde que les sermons*] Il dit dans l'épître dédicatoire de la seconde partie de ses *Raggionamenti*, que si l'on ne voulait pas l'estimer à cause de ses inventions, il fallait du moins lui accorder quelque gloire pour le service qu'il avait rendu à la vérité, en la poussant dans la chambre et dans les oreilles des grands, à la honte de la flatterie et du mensonge. Il rapporte qu'un ambassadeur du duc d'Urbin disait que si les ministres des princes, et leurs courtisans, étaient récompensés de leurs services, ils en avaient l'obligation à la plume de Pierre Arétin. Il ajoute qu'un autre disait : *L'Arétin est plus nécessaire à la vie humaine que les prédications, parce que les prédications ne mettent dans le bon chemin que les simples; mais ses écrits y mettent les grands seigneurs.* Voici ses paroles en italien : *Quando io non fossi degno di honor veruno, mercè de le inventioni con le quali do l'anima a lo stile, merito pur qualche poco di gloria per havere spinto la verità ne le camere, e ne le orecchie de potenti ad onta de l'adulatione, e de la mensogna : e per non difraudare il mio grado, usero le parole stesse del singulare* M. Gianiacopo, *ambasciadore d'Urbino : Noi che spendiamo il tempo ne servigi de prencipi insieme con ogni huomo di corte, e non ciascun virtuoso, siamo riguardati e riconosciuti da nostri padroni, bontà de gastighi che gli ha dati la penna di Pietro. E lo sa Milano, come cadde de la sacra bocca di colui, che in pochi mesi mi ha arrichito di due coppe d'oro : l'Aretino è più necessario à la vita humana che le predicationi, e che sia il vero esse pongono in su le dritte strade le persone sempliei, ed i suoi scritti le signorili, ed il mio non è vanto, ma un modo di procedere per sostener se medesimo osservato da Enea, dove non era conosciuto.*

(E). *On lui écrivait que sa plume lui avait assujetti plus de princes que les plus grands rois n'en avaient soumis par leurs armes.*] J'ai lu cela dans une lettre qui lui fut écrite par Baptiste Tornielli (6). On lui déclare qu'il mériterait le titre de *Germanique*, de *Pannonique*, *etc.*, comme autrefois les empereurs se donnaient le nom des provinces où ils avaient triomphé. *Non sapete voi, che con la penna vostra in mano havete soggiogato più principi, ch'ogni altro potentissimo prinoipe con l'arme? La penna vostra a qual non mette terrore, a quale non è formidabile? a chi anche non grata, a chi non cara, ove si mostra amica? La penna vostra si può dir, che v'ha fatto trionfator quasi di tutti i principi del mondo; che quasi tutti vi sono tributarii, e come infeudati. Meritareste esser chiamato Germanico, Pannonico, Gallico, Hispanico, e finalmente insignito di quei titoli, quali si davano a gli antichi Imperadori Romani, secondo le provincie per loro soggiogate : che se quelli soggiogavano le provincie per forza d'arme, e per esser più di loro potenti, non era gran meraviglia; maggior meraviglia assai è, che un privato, inerme, haggio soggiogato infiniti potenti : che l'un potente l'altro, non è meraviglia.*

(F) *On l'encourageait.... à satiriser les princes, afin qu'ils se corrigeassent.*] C'est le marquis du Guast qui lui fit cette exhortation, dans une lettre qu'il lui écrivit de sa propre main (7). Il ne demandait pas d'être privilégié : il voulut bien que ses défauts fussent censurés par l'Arétin; et il l'exhortait à le faire. Il y a bien de l'apparence qu'il était sûr qu'il ne serait pas pris au mot. L'Arétin ne confondait pas les amis avec les ennemis : il ne faisait ses exécutions que sur ceux qui avaient négligé de s'en racheter. *Seguite dico col solito animo*, c'est ce que le marquis du Guast lui écrit, *e se in me vostro amico alcuna cosa men che laudabile conoscete, ricordatevi di non lasciar di riprenderla : accioche fatto accorto dell' error, come desidero, lo fugga, e divenga migliore. Seguite lo stil vostro, che di nuovo ve ne prego :*

(5) Jacobus Gaddius, de Scriptoribus non Ecclesiasticis, *tom. I, pag.* 13, *apud* Spizelium, *in* Felice Literato, *pag.* 112.

(6) *Elle est dans un recueil publié l'an* 1558, *à Venise*, appresso Dominico Giglio, *in*-8°., *au feuillet* 128 *verso du* I*er. livre.*

(7) *Elle est au feuillet* 44 *du second livre du recueil dont on a vu le titre dans la citation précédente.*

Digitized by Google

acciocchè, se i defetti con verità saranno in altri trovati, si vergognino, e vergognandosi, e mendandosi fuggano dal vitio alla virtù. Onde i rei diventati buoni, abbracciati con essa virtù, si confermino nel bene. Del che quanto in ciò l'humana repub. si avanzi; lo giudichino quelli, che lo sanno meglio intender, ch' io no'l so esprimere.

(G) *On lui attribue mal à propos le livre* de Tribus Impostoribus.] Nous aurons peut-être occasion d'examiner amplement cette matière, et de faire voir qu'il y a très-peu d'apparence que ce livre ait jamais existé. M. l'abbé Niéaise, l'un des plus honnêtes hommes de ce siècle (8), qui a des habitudes avec tous les savans de l'Europe, au nombre desquels il tient une place très-honorable, eut la bonté de m'envoyer l'année passée (9), une très-curieuse dissertation de M. de la Monnoie, son compatriote (10), sur le livre *de Tribus Impostoribus*. Elle est remplie de remarques très-bien choisies, et mériterait extrêmement d'être imprimée (*). M. de Beauval vient d'en donner un petit extrait (11). L'auteur montre, par de très-fortes raisons, que ce livre est une pure chimère. Grotius a cru, et peut-être sur un mauvais fondement, que l'on a parlé de ce livre avant que l'Arétin fût au monde. Il dit que les ennemis de Frédéric Barberousse l'accusèrent d'avoir fait composer ce livre (12). Il devait dire que Frédéric II fut accusé d'avoir dit que le monde avait été trompé par trois imposteurs (13). Le bon père Mersenne a débité qu'un de ses amis, qui avait lu le livre en question, y avait reconnu le style de Pierre Arétin (14). Chansons que tout cela. Néanmoins on ne saurait dire combien on promène cette proposition du père Mersenne.

(H) *Je ne saurais croire qu'on ait gravé sur son tombeau l'épitaphe rapportée par M. Moréri.*] Il ne dit point positivement et précisément que cette épitaphe ait été gravée sur le tombeau de Pierre Arétin, dans l'église de Saint-Luc : mais il n'y a personne qui ne soit en droit de supposer que c'est ce qu'il a voulu dire ; car il s'est exprimé de cette manière : « Il mourut à Venise, où il est enterré dans » l'église de Saint-Luc. Voici son » épitaphe :

- *Condit Aretini cineres lapis iste sepultos,*
- *Mortales atro qui sale perfricuit.*
- *Intactus Deus est illi, causamque rogatus*
- *Hanc dedit : ille, inquit, nonnihi notus*
- *erat* (15).

» Elle est plus ingénieuse en italien, » en ces termes :

- *Qui giace l'Aretin poëta Tosco,*
- *Che d'ogn'un disse male che (16) di Dio,*
- *Scusandosi col dir' io no'l conosco.*

Il n'y a rien dans le narré de M. Moréri qui puisse faire soupçonner le moins du monde que ces quatre vers ne sont pas l'inscription même du tombeau de l'Arétin *. C'est donc tromper tout lecteur qui n'est pas capable de se tirer d'un mauvais pas par ses propres réflexions. C'est en particulier tendre un piége aux protestans qui, à moins que d'aller un peu bride en main, se portent à croire qu'il n'y a presque point d'objet de scandale que les Italiens n'admettent dans leurs églises. Plusieurs donc d'entre eux croiraient aisément, sur la parole de M. Moréri, que le patriarche de Venise souffrit, non-seulement qu'on enterrât un athée en terre sainte, mais aussi que l'on exposât aux yeux du monde dans une église l'épitaphe de cet athée en quatre vers qui tournent la chose en plaisanterie. Pour moi, je ne saurais croire que la corruption et la négligence du clergé soient jamais allées jusqu'à souffrir de semblables inscriptions sépulcrales dans une église. Je crois donc que les quatre vers rapportés

(8) *Voyez l'éloge qu'on lui donne dans le Ménagiana.* (*Tom. II, pag.* 69, *edit. de Paris,* 1715.)

(9) *C'est-à-dire, l'an* 1693.

(10) *Il y sont de Dijon.*

(*) Elle l'a été en 1715, à la fin du T. IV du Ménagiana, éd. de Paris: ADD. *de l'édition d'Amsterdam.*

(11) Histoire des Ouvrages des Savans, *mois de février* 1696, *pag.* 278, 279. *Il a rapporté l'éloge que le Ménagiana donne à* M. de la Monnoie.

(12) Grotius, Append. ad Comment. de Antichristo, *pag.* 123.

(13) *Vide* Deckherum, de Scriptis Adespotis, *pag.* 374, *edit. anni* 1686.

(14) Mersennus, in Genesim, *pag.* 1830.

(15) Vœtius, Disputation., *vol. I, pag.* 206, et Spizelius, Atheism. Scrutinio, *pag.* 18.

(16) *Il fallait dire* mal fuor che.

* Joly dit gravement qu'on peut tenir pour certain que cette épitaphe ne fut jamais gravée sur le tombeau d'Arétin.

Digitized by Google

par M. Moréri sont une de ces pièces satiriques que l'on fait sur la mort des gens, et à qui l'on donne le titre et la forme d'épitaphe. Combien en fit-on de semblables sur le cardinal de Richelieu, et sur le cardinal Mazarin! Ceux qui font l'éloge des hommes illustres; et qui, à l'exemple de Paul Jove, se plaisent à rapporter leurs épitaphes, devraient toujours expliquer si ce sont des vers qui aient été gravés effectivement sur le tombeau, ou s'ils ont été simplement un jeu d'esprit. Si l'on avait eu cette précaution à l'égard de l'Arétin, on ne verrait pas dans le Théâtre de Paul Frehérus, et dans le *Felix Litteratus* de Spizelius (17), que les quatre vers en question se lisent sur le tombeau du personnage à Venise (18). Un théologien d'Utrecht assure que l'épitaphe de Pierre Arétin, insérée dans les éloges de Paul Jove, et celle que Pazzi a rapportée, témoignent que c'était un grand apôtre de l'athéisme. « *Aretini epitaphium*, *apud* Jovium » in Elogiis virorum doctorum, dit-» il (19), *et alterum*, *apud* Giuzeppe » Pazzi, *indicat qualis et quantus* » *atheismi præco fuerit; sic enim* » *Pazzi in libro cui tit.* Continuatione della monstruosa farina; » *Venetiis*, 1609:

« *Qui giace l'Aretini poëta Tosco* (20),
« *Che disse mal d'ogn'un fuor che di Dio;*
« *Ma si scuso dicendo, no'l* (21) *conosco.* »

Aliter sic:

« *Qui giace estinto quell' amaro Tosco,*
« *Ch'ogn' huom vivendo con mal dir trafisse.*
« *Vero è che mal di Dio giamai non disse,*
« *Che si scuso dicendo io no'l conosco.* »

Sur cela, j'ai à dire premièrement, que Paul Jove ne rapporte point l'épitaphe de Pierre Arétin. Comment la rapporterait-il, puisqu'il mourut avant lui? C'est celle de Léonard Arétin qu'il rapporte; mais elle ne contient rien qui donne la moindre atteinte au christianisme du défunt: elle ne touche à la religion, ni de près, ni de loin. En second lieu, il n'y a nul fond à faire sur les deux épitaphes italiennes; car elles ont été faites sans aveu, et n'ont point été gravées sur le tombeau. Ce fut un jeu d'esprit de quelque poëte satirique. Spizelius a copié presque mot à mot tout le passage de Voëtius sans le citer (22). Notez que Lorenzo Crasso (23) insinue encore plus clairement que Moréri, que les quatre vers latins sont sur le tombeau de cet athée à l'église de Saint-Luc.

Mettons-ici un bon Supplément (24). « C'est la coutume, parmi les catholiques, d'attacher à quelque colonne, ou ailleurs, près du tombeau » des morts, et surtout des morts de » réputation, des inscriptions funèbres en papier. La vérité est que » ces inscriptions sont et doivent être » toujours à la gloire du défunt. Mais » l'Arétin ayant été un homme d'un » libertinage distingué, il est fort » possible que quelque railleur, pendant ou après l'enterrement, ait » porté dans l'église de Saint-Luc, » l'épitaphe rapportée par Moréri, » et par tant d'autres avant lui. C'est » ainsi qu'il faut entendre les paroles » du Ghilini, qui s'en est même expliqué assez clairement dans ce » sens, quand, après avoir dit, *e* » *sopra il suo sepolcro fu posto questo* » *epitafio*,

« *Condit Aretini cineres*, etc.,

» il ajoute immédiatement, *fu parimente appeso alla sua tomba quest'* » *altro quasi tradotto dal sudetto*, » *che va attorno nella bocca sino delle* » *persone idiote*,

« *Qui giace l'Arétin*, etc.

» L'épitaphe italienne, de la manière dont le Ghilini la rapporte, est plus correcte de beaucoup » qu'elle n'est dans le Pazzi, dans » Voëtius, ni dans Moréri; et je ne » comprends pas ce dernier, quand » il dit qu'elle est plus ingénieuse » que la latine. Il me paraît aussi que » lui et le Ghilini se sont trompés, » d'avoir pris l'italienne pour une » copie de la latine. C'est à mon avis » tout le contraire; et ce qui me le » persuade, c'est que l'italienne est » rapportée dans les nouvelles Récréations imprimées sous le nom de

(17) *A la page* 111.
(18) *Venetiis* sepultus jacet, cum hoc Epitaphio, *Condit Aretini*, etc. Paulus Freher., *in* Theatro Viror. illustrium, *pag.* 1461.
(19) Voetius, Disput., *tom. I*, *pag.* 206.
(20) *Il fallait* Tosco.
(21) *Il fallait* io no'l.
(22) Spiselii Scrutinium Atheismi, *pag.* 18.
(23) *A la page* 38, *du premier tome de ses* Éloges.
(24) M. de la Monnoie, remarques manuscrites.

Digitized by Google

» Bonaventure des Periers, *in*-16, à » Paris, en 1572 (*), et qu'on ne me » montrera la latine nulle part dans » un livre aussi ancien..... Il y a des » fautes dans l'épitaphe italienne de » l'Arétin produite par Moréri et » par Voétius..... la plus correcte est » celle qui se lit en ces termes dans » le Ghilini :

» *Qui giace l'Aretin amaro Tosco*
» *Del sem' human, la cui lingua trafisse*
» *Et vivi, et morti: d'Iddio mal non disse,*
» *E si scuso, co'l dir, io no'l conosco.* »

Ceci, bien loin d'énerver ma critique de Moréri, en est plutôt la confirmation.

Dans les entretiens que j'eus l'an 1696, avec le père Coronelli, qui accompagnait les ambassadeurs que la république de Venise envoyait en Angleterre, je lui demandai ce qu'il pensait de l'épitaphe de l'Arétin. Il me répondit qu'il ne la croyait pas telle que Moréri la rapporte, et il me promit de s'en informer. Il m'écrivit de Venise, le 2 de novembre de la même année, et me marqua qu'il était très-vrai que l'Arétin fut enterré dans l'église de Saint-Luc; mais qu'il n'avait pu encore rien découvrir touchant l'épitaphe. Il m'envoya un passage tiré (25) du *Venetia descritta dal Sansovino, coll' Additioni del Martinioni* : Voici ce qu'il contient : *Vi dorme parimente in un deposito posto in aria quel Pietro Aretino, il quale fu cognominato flagello de' prencipi, per la licentiosa presuntione della sua mordacissima penna, ed il quale morendo perde del tutto il nome: poiche essendo ignaro di lettere, e operando per forza di natura ne suoi capricci, hebbe dopo morte il meritato premio della sua petulantia: conciosia che essendo le cose sue reputate dalla Chiesa poco christiane, furono vietate del tutto a lettori, e si sarebbe affatto cancellata la memoria, se l'Ariosto burlandosi del titolo ch'egli si haveva preso indebitamente, non havesse detto nel Furioso :*

. . . . . *Ecco il flagello*
De Prencipi, il divin Pietro Aretino.

(*) *Je cite cette édition, parce que dans la première, qui est de Lyon, in-8°., chez Robert Granjon, en 1558, moins ample de 35 vers que celle-ci, l'épitaphe de l'Arétin n'est point rapportée.*

(25) *De la page 120.*

Notez, je vous prie, ces paroles de M. Misson : « J'ai peine à croire qu'on » ait tourné en épitaphe, comme » quelques-uns m'en assurent, la » mordante épigramme qui a été faite » contre l'Arétin. A tout hasard, je » mettrai ici la copie qu'on m'en a » donnée (26). » C'est dommage qu'il n'ait jamais trouvé ouverte l'église de Saint-Luc : il y alla plusieurs fois *tout exprès pour y voir le tombeau* de l'Arétin. S'il avait pu la visiter, il nous fournirait une bonne décision. Les journalistes d'Utrecht, en parlant de son voyage, rapportent les quatre vers, *Condit Aretini cineres, etc.* et déclarent qu'on dit qu'ils sont gravés sur le tombeau de ce satirique, *cujus sepulchro sequentes versus inscripti esse dicuntur* (27). Encore un coup, je n'en crois rien.

(I) *On a tort de dire qu'il ne connaissait pas Dieu : ses ouvrages de piété témoignent manifestement le contraire.*] Paul Freher rapporte que quelques princes d'Italie, mauvais imitateurs de l'empereur et du roi de France, qui faisaient des présens à l'Arétin pour n'en être pas déchirés, lui firent donner cent coups de bâton, et que ce châtiment eut un tel effet, que cet auteur renonça aux satires et aux libelles diffamatoires, et ne fit plus que des livres de piété : *Quidam principes Italiæ minus sibi convenire existimantes donis eum afficere, fustibus * ad mortem usque cædere per alios curarunt, et hoc modo linguam ejus maledicam refrenarunt, qui deinceps à scriptis satiricis abstinens sacra scripsit, non sicut priora per inquisitionem prohibita* (28). Il lui arriva donc la même chose, à quelques différences près, qu'à ceux dont Horace dit dans la première épître du II°. livre, v. 154,

. . . . . *Vertere modum formidine fustis*
Ad bene dicendum delectandumque redacti.

(26) Misson, Nouveau Voyage d'Italie, *tom. I, pag.* 281, *édit. de la Haye, en* 1698. *Ce Voyage a été si bien reçu du public, et avec raison, qu'on l'a déjà imprimé trois fois.*

(27) Biblioth. librorum novorum, *tom. III, pag.* 630.

* Joly dit que jamais les princes d'Italie ne maltraitèrent Arétin, et que ce fut l'ambassadeur d'Angleterre qui lui fit donner des coups de bâton en septembre ou octobre 1547.

(28) Freheri Theatr. Viror. illustrium, *pag.* 1461. Ghilini *dit la même chose dans la page* 192 *de la première partie de son* Teatro.

Digitized by Google

Je ne toucherai que deux différences. La première, c'est qu'il n'en avait pas été quitte pour la peur : le bâton avait effectivement joué sur ses pauvres épaules. La seconde est qu'il ne divertit pas beaucoup en changeant de style ; il était sorti de son élément. On ne signale guère son esprit, quand on se met sur le tard à faire des livres de dévotion : cela soit dit selon l'hypothèse du sieur Freher, que j'examinerai ci-dessous. Mais le bon de l'affaire est, qu'au sentiment de quelques personnes les livres qu'il fit en ce genre sentent un homme bien converti. *On n'ignore point quelle a été la conversion du fameux Arétin. On n'a trouvé rien en lui qui ne fût changé, jusqu'à son nom ; et quelques-uns prétendent qu'il y a si bien réussi, qu'il n'est presque pas possible de reconnaître dans les livres de dévotion de Partenio Etiro* (29), *les marques du vieil homme, qui sont si fortement empreintes dans l'ouvrage de Pietro Aretino* (30). On a recueilli des conversations de M. Ménage une chose qui doit avoir ici sa place : « L'Arétin » a fait aussi des œuvres de dévotion, » et cela a fait dire de lui, *ubi benè, nemo melius ; ubi malè, nemo pejus*... Voici une épigramme sur la » *Paraphrase des sept psaumes de la pénitence* par l'Arétin :

» *Si ce livre unit le destin*
» *De David et de l'Arétin*
» *Dans leur merveilleuse science,*
» *Lecteur, n'en sois pas empêché :*
» *Qui paraphrase le péché,*
» *Paraphrase la pénitence* (31). »

Notez qu'à la seconde édition *du Ménagiana* on a ôté le *ubi benè, nemo melius*, et qu'on a dit, qu'en matière de dévotion, on ne peut souffrir le style d'Arétin, et que c'est la chose du monde la plus pitoyable que les *Vies de J. C., de la Vierge, de saint Thomas d'Aquin, la Genèse, et la Paraphrase sur les psaumes*, soit pour les pensées, soit pour l'expression. ●

Il paraît, par le passage que j'ai cité du sieur Freher, qu'on a cru que les livres de libertinage, et les livres de dévotion ont été composés en divers temps par l'Arétin ; les premiers avant sa conversion, les derniers depuis sa conversion. M. Moréri lui attribue d'avoir fait *sur la fin de ses jours* les ouvrages de piété ; je doute fort de cela ; car il dit lui-même dans l'épître dédicatoire de la IIe. partie de ses *Ragionamenti*, qu'il se piquait principalement de travailler vite, et de tirer de son propre fonds : et pour prouver la fécondité et la promptitude de sa plume, il étale le titre de plusieurs ouvrages qu'il avait faits en très-peu de temps, les uns sur des matières de dévotion, les autres sur des matières de gaieté : *Tutto è cangiato, eccetto il far tosto, e del suo. Eccovi la i salmi, eccovi la historia di* Christo, *eccovi le comedie, eccovi il dialogo, eccovi i volumi diversi ed allegri, secondo i soggetti, ed ho partorito ogni opera quasi in un dì, e per che si formisca di vedere ciò che sa far la dote, che si ha ne le fasce, tosto udiransi i furori de l'armi e le passioni d'amore, che io doverei lasciar di cantare per descrivere i gesti di quel Carlo Augusto.* Sa paraphrase sur les psaumes pénitentiels était déjà traduite en français, et imprimée à Lyon, l'an 1540. Sa paraphrase sur la Genèse, avec la vision où Noé connut *les mystères du Vieil et Nouveau Testament*, fut imprimée à Lyon, en 1542, traduite de son italien (32). Qui oserait dire qu'en ce temps-là cet auteur avait renoncé à ses péchés et à ses libelles ? Quoi qu'il en soit, voici le titre de quelques-uns de ses ouvrages de dévotion : *Specchio delle opere di Dio ; Paraphrasi sopra i sette salmi ; Vita della beata Virgine ; Humanità del Figliuolo di Dio ; Vita di santo Tomaso d'Aquino ; Vita di santa Catarina Virgine e Martire* (33).

Voici la confirmation complète de ce que j'ai avancé (34). « L'Arétin ne » composait des œuvres de piété » que pour exercer son imagina- » tion, et pour faire voir qu'il était » capable de tout, pour apaiser les » dévots irrités contre lui, et pour

(29) *Il prit cette anagramme de son nom à la tête de ses livres de piété.*

(30) Baillet, *Jugemens sur les Poëtes, tom. I, pag.* 133.

(31) Ménagiana, *pag.* 266.

(32) Biblioth. de Duverdier.

(33) Freherus, Theatr. Viror. Illustr., *pag.* 1461 ; *ex* Theatro Ghilini.

(34) *M.* de la Monnoie, Remarques manuscrites.

Digitized by Google

» s'attirer des libéralités de la part » de quelques grandes dames à qui il » envoyait des exemplaires de ces » sortes de livres. Il n'en était pas » pour cela plus sage, puisqu'après » avoir publié sa paraphrase sur les » sept psaumes, et son *Humanità di Christo*, en 1535, il s'avisa, sur » la fin de 1537, de dédier à Battista » Zatti, de Bresse, citoyen romain, » ces postures infâmes dont on a » tant parlé, au bas de chacune des- » quelles il avait mis un sonnet, aussi » déshonnête, comme dit M. Felibien, » que l'étaient les actions représen- » tées. L'épître dédicatoire à ce Bat- » tista Zatti se trouve dans le premier » volume des lettres de l'Arétin. Il » paraît aussi par la peinture que cet » auteur fait de ses mœurs dans la » CCXC^e. lettre du IVe. volume, datée » de décembre 1547, que bien qu'il » fût alors dans la cinquante-septième » année de son âge (*), il n'en me- » nait pas une vie moins licencieuse. » L'endroit où il parle de l'interrup- » tion qu'il est obligé de faire en » écrivant cette lettre, est quelque » chose de fort singulier (35)..... On » peut voir aussi la CCCCXXXIX^e. let- » tre du même volume, où l'on recon- » naîtra qu'il faisait profession d'une » morale peu scrupuleuse. »

C'est donc à tort que l'on prétendrait qu'il composa ses livres pieux après avoir renoncé par une sérieuse pénitence à sa vie libertine. Il composait tour à tour, et des écrits de piété, et des écrits de débauche, étant toujours malhonnête homme, et plongé dans la corruption; et si, par rapport aux hommes, il était moins pernicieux en s'exerçant sur des matières pieuses, qu'en traitant des sujets sales, il était encore plus criminel aux yeux de Dieu dans ces compositions-là, que dans celles-ci. Il n'appartenait pas à un tel profane de toucher aux choses saintes : il leur faisait une injure plus piquante, en les expliquant avec un cœur dépravé, et par de mauvais motifs, que s'il les eût insultées ouvertement. Nous pouvons lui appliquer la censure foudroyante contenue dans ces paroles du psalmiste :

Aussi dira l'Éternel au meschant,
Pourquoi vas-tu mes édits tant preschant,
Et prends ma loi en ta bouche maligne,
Veu que tu as en haine discipline,
Et que mes dits jettes et ne reçois?
Si un larron d'aventure apperçois,
Avec lui cours; car autant que lui vaux,
T'accompagnant de paillards et ribaux:
Ta bouche mets à mal et médisances,
Ta langue brasse et fraudes et nuisances,
Causant assis pour ton prochain blâmer,
Et pour ton frère ou cousin diffamer:
Tu fais ces maux, et cependant que tiens
Je ne t'en dis, tu m'estimes et tiens
Semblable à toi: mais quoique tard la face,
T'en reprendrai quelque jour en ta face (36).

Je confesse que le commun des hommes n'est point choqué des écrits de dévotion qu'un indévot et qu'un profane compose; mais les personnes d'un goût délicat ou difficile en sont plus scandalisées que d'un écrit où un tel auteur parlerait sincèrement. *Optez*, disent ces personnes-là, *soyez l'un ou l'autre, ne donnez point à l'imprimeur aujourd'hui un ouvrage de piété, demain un livre de libertinage. Nous ne voulons point une telle comédie : puisque vous persévérez dans le mal, nous aimons mieux que vous en gardiez incessamment les apparences.*

. . . . Quantò constantior idem
In vitiis, tantò levius miser: ac prior ille,
Qui jàm contento, jàm laxo fune laboret (37).

Il serait à souhaiter que personne ne se mêlât de faire des livres de dévotion, sans être bien persuadé de ce qu'il dit, et sans le mettre en pratique; car pour les personnes à réflexion, c'est un grand sujet de scandale que de voir si souvent de la mésintelligence entre les pensées et les paroles de ceux qui font de tels livres, et plus encore entre leurs actions et leurs écrits.

(K) *Je parle de ses* Ragionamenti.] Ils sont divisés en trois parties, dont la dernière qui traite de la cour et du jeu des cartes, est beaucoup plus supportable que les autres. La première traite des désordres des nonnes, des femmes mariées, et des filles de joie. Il suffit de dire en général que

(*) *La preuve s'en tire de ce qu'il se dit âgé de cinquante-quatre ans dans une lettre à Paul Jove, du mois de mai 1545, pag. 141 tournée du IIIe. volume, édition de Paris, en 1609, in-8°.*

(35) *On ne le rapporte pas; il est trop licencieux.*

(36) Psaume L. *Je me sers de la version de* Clément Marot.

(37) Horat., *Sat. VII, lib. II, vs. 18.*

Digitized by Google

la seconde est l'esprit et l'histoire du *Putanisme*. Quelque abominables que soient ces dialogues, ils le sont beaucoup moins que le livre qu'on lui attribue, *de omnibus Veneris Schematibus*.

Voici une remarque qui m'a été envoyée (38). « Ce livre (*de omnibus Veneris Schematibus*) qu'on attribue ici à l'Arétin, et que bien des gens croiront peut-être avoir été composé par lui en langue latine, à cause que par honnêteté vous lui donnez un titre latin, n'est autre chose qu'un recueil contenant seize figures déshonnêtes, gravées par le fameux Marc Antoine de Boulogne, d'après les dessins de Jules Romain, au bas de chacune desquelles était un sonnet de l'Arétin. Il en parle dans une lettre du 29 de novembre 1527, par laquelle il mande au seigneur César Fregose, qu'il lui envoye *il libro de i sonetti e de le figure lussuriose*. Le Vasari, et M. Felibien après lui, ont dit que ces figures et ces sonnets étaient au nombre de vingt; mais l'Arétin lui-même, dans la dédicace qu'il en fit en 1537 à ce Battista Zatti dont j'ai parlé, n'en compte que XVI. Il y a un dialogue de *Maddalena* et de *Giulia*, qui a pour titre *La Putana errante*, où il est traité au long *de i diversi Congiungimenti*, jusqu'au nombre de trente-cinq. C'est surpasser du quadruple l'ancienne débauche :

» *Quales nec Didymæ sciunt puellæ*,
» *Nec molles Elephantidos libelli....*
» *Sunt illæ Veneris novem figuræ.*

» C'est ainsi que Lindenbruch (39) cite l'épigramme XLIII du XIIe. livre de Martial; d'autres lisent *novæ* au lieu de *novem*. L'Arétin, quoique l'ouvrage ait toujours été imprimé sous son nom, le désavoue, et dit qu'il est d'un de ses élèves, nommé le Veniero. * Voici comme il s'en explique dans son *Capitolo* au duc de Mantoue :

» *Ma perch' io sento il presente all' odore,*
» *Un' operetta in quel cambio galante,*
» *Vi mando hora in stil ladro traditore*
» *Intitolata* la Putana errante,
» *Dal Veniero composta mio creato,*
» *Che me in dir mal quatro giornate inante.*

J'ajoute à cela un beau passage de M. Chevillier : *Ce fut environ l'an 1525, que Jules Romain, le plus célèbre peintre d'Italie, poussé par l'ennemi du salut des hommes, inventa des dessins pour graver vingt planches. Les sujets en sont si déshonnêtes, qu'on n'ose pas seulement les nommer. Pierre Arétin, diffamé dans le public, qui le connaît pour un impie et pour un athée, composa des sonnets pour chaque dessin. George Vasari, qui rapporte cette histoire dans son livre de la Vie des Peintres, dit qu'il ne sait lequel serait le plus impur, ou de jeter les yeux sur les dessins de Jules, ou de s'arrêter à lire les sonnets d'Arétin :* Io non so qual fusse più o brutto lo spettacolo de i designi di Giulio all' ochio, o le parole dell' Aretino a gl' orecchi. 3. Part. pa. 302. *Un graveur, appelé Marc Antoine, osa bien faire servir son burin pour graver sur ces vingt planches tant d'infamies. Le pape Clément VII le fit mettre en prison; mais le cardinal Médicis lui sauva la vie. Et si grand que fût le mérite de Jules dans la peinture, il aurait été châtié très-rigoureusement, s'il ne se fût retiré à Mantoue. Il arriva en l'année 1527 que Rome fut pillée par l'armée de Charles-Quint : le sort de ce graveur fut, qu'ayant perdu tous ses biens, il fut obligé de quitter la ville, et mourut quelque temps après.* M. Chevillier ajoute que M. Jollain, marchand de la rue Saint-Jacques à Paris, sachant *où il y avait de ces planches infâmes, qui représentaient ces dessins abominables de Jules, et ces sonnets impurs de l'Arétin*, y alla, *et les acheta cent écus, dans le dessein de les détruire, ce qu'il exécuta.....*

(38) *M.* de la Monnoie, Remarques manuscrites.

(39) Notis in Priapeia, *pag.* 305.

* Depuis, et dans le Ménagiana, IV, 60, la Monnoie déclare abandonner cette idée. Mais Mazzuchelli pense au contraire que le poëme de la *Putana errante*, et le *Trentuno della Zaffetta* sont de Lorenzo Veniero. Mazzuchelli ajoute que la *Putana errante* n'est qu'en trois chants. On en trouve une traduction française dans la *Bibliothèque d'Arétin*, Cologne, P. Marteau, in-12 de 404 pages sans date. Cette *Bibliothèque d'Arétin* est un recueil de pièces obscènes de divers auteurs : on en trouve le détail dans les *Analecta litteraria de Freytag*, pag. 45. Il n'y a dans ce volume aucune pièce d'Arétin, puisque la *Putana errante* est de Veniero. Joly s'exprime donc inexactement en disant que cette pièce « est tout ce qu'on trouve de l'Arétin dans cet ouvrage malgré son titre. »

Digitized by Google

Il a toujours cru que c'étaient les planches originales, gravées par Marc Antoine, qu'il avait détruites (40).

(L) *Ses* Ragionamenti *furent imprimés pendant sa vie; mais on a de la peine à déterrer quand ils le furent la première fois.*] La préface de l'édition de 1584 ne permet pas de douter du premier de ces deux faits. Le libraire, sous le nom supposé de Barbagrigia, déclare que l'auteur avait résolu de publier ses Dialogues, divisés par journées, à la manière de Boccace, et comme il le sont dans l'édition que j'ai citée; mais que d'autres le devancèrent, et qu'ils publièrent cet ouvrage contre son gré, et en assez grand désordre : *Hoggi vi presento di loro una buona parte.... da me ridotte ne la maniera ch'egli le compose, e ne la medesima maniera ch'egli haveva diterminato di farle la prima volta stampare, s'altri (contra sua voglia) non l'havessero prima di lui date per mezzo de la stampa in luce assai male acconcie : conciosia cosa che Giornate questo nomasse per seguitare l'alte pedate del gran Giovanni Boccaccio.* Je joins à cela quelque chose de plus précis, et je le fais avec d'autant plus de satisfaction, qu'en même temps je m'acquitte d'un devoir indispensable envers M. Minutoli, par le témoignage public que je lui donne de mon estime singulière, et du grand prix que je mets à l'amitié dont il m'honore. J'avais consulté cet habile professeur de Genève, et voici l'extrait qu'il me communiqua d'une lettre qu'on lui avait écrite de Dijon : « Il faut, monsieur, » vous parler présentement d'un li» vre qui est fort opposé à celui-là » (41), qui est les *Ragionamenti di* » *Pietro Aretino*; vous souhaitez » que je vous éclaircisse de quelques » choses qui les regardent. Les *Ra*» *gionamenti*, ou Entretiens capri» cieux de l'Arétin, ont paru avant » sa mort; il n'en faut point dou» ter, puisqu'en 1551 il y a eu une » invective de Joachim Périon, moine » bénédictin, contre l'auteur des *Ra*» *gionamenti*, qui ne mourut qu'en » 1556 (42). Antonio Francesco Doni, » dans la première partie de sa Li» brairie, publiée en 1550, qui con» tient les livres imprimés, parle de » deux Dialogues *delle Donne* (43), » qui sont différens des *Ragiona*» *menti*, dont il ne dit pas un mot, » parce qu'assurément ils n'étaient » pas encore imprimés. A l'égard » des *Lettres*, il n'y a que le seul » premier volume qui mérite d'être » lu, quoiqu'il ne contienne pres» que rien de satirique : les autres » cinq sont extrêmement fades, et » vous pouvez vous en tenir là-des» sus à M. Ménage, dans le Ména» giana, qui leur fait encore trop » d'honneur, quand il les estime » pour le style. » Dans une autre lettre, M. Minutoli a eu la bonté de me faire part de deux remarques qu'il fit en lisant les Lettres des Hommes Illustres, publiées par Jean-Michel Brutus. Il trouva ces paroles à la page 369, dans une lettre de Jean Maludanus à Denys Lambin : *Penè me fugerat quod scribendum in primis fuisse arbitror. A Perionio editum esse audio orationem adversùm Petrum Aretinum. Periculum est ne ut jampridem principum, ità posthàc et Μοναχῶν flagellum esse et nominari velit lacessitus Aretinus.* Il n'y a dans cette lettre que la date du jour, *Nonis maiis;* mais comme la réponse de Lambin est datée *Nonis junii anno* CIↃ IↃ LI, il est aisé de conjecturer en quelle année Maludanus lui avait écrit. Mon lecteur sera bien aise de trouver ici ce que Lambin, qui était alors à Rome, jugeait de la harangue de Périon : *Perionii orationem in Petrum Aretinum jampridem legeramus, sed multo non sine risu. Quid enim magis ridiculum excogitare potest, quàm hominem Benedictinum, philosophum, Ciceronianum, theologum, cum P. Aretino verbis decertare? Omninò suæ existimationi parùm consuluisse judicatur, nam quod arguit illum esse impurum, sceleratum, impium, quid tum postèà?*

(40) Chevillier, Origine de l'imprimerie de Paris, *pag.* 224.

(41) *On venait de parler du livre de M.* Baillet, *touchant la* dévotion à la Sainte Vierge.

(42) *Voyez la remarque* (N).

(43) Freher *met ces deux* Dialogues *entre les* Œuvres *de l'Arétin, et ne parle point des* Ragionamenti. *Peut-être que ces deux* Dialogues *sont cette première édition qui fut faite contre la volonté de l'auteur, et dans un autre ordre que le sien.*

Digitized by Google

Tales homines non verbis aut scriptis castigandi sed legibus et pœnis sunt coërcendi. Sed hâc de re aliàs plura.*

Quant à la seconde partie du texte de cette remarque, lisez ce qui suit, et vous admirerez l'exactitude et l'étendue des recherches de l'habile homme que je cite (44). « Il est difficile de marquer le temps précis » de la première édition des *Ragionamenti*, tant parce qu'elle est devenue si rare, qu'il est comme impossible d'en trouver des exemplaires, que parce que les Dialogues, qui composent les deux parties de cet ouvrage, ne parurent pas tous en même temps. La première partie précéda l'autre de quelques années; et ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elles étaient toutes deux imprimées en 1537; les épîtres dédicatoires de l'une et de l'autre partie étant insérées dans l'édition du Ier. volume des lettres de l'Arétin, à Venise, *in-folio*, par Francesco Marcolini, en la même année. Le titre de ces *Ragionamenti* a varié. L'auteur, dans l'épître dédicatoire de la IIe. partie de ces Entretiens, appelle la première *i tre Giorni di capricci*, et même simplement *Dialogo*, car c'est ce qu'il entend par ces paroles : *eccovi il Dialogo*, lesquelles ne se trouvent pourtant pas dans cette même épître insérée parmi les lettres du Ier. volume, où il y a encore une autre variation considérable, qui est qu'après ces mots *e per non difraudare il mio grado*, tout ce qui suit, jusqu'à *e lo sà Milano come cadde* inclusivement, est entièrement omis; au lieu de quoi il y a *usaro le parole cadute de la sacra bocca del magno Antonio da Leva, l'Aretino è più, etc.* Quelquefois, au lieu de *Dialogo*, il dit tout au long, comme dans l'épître à son singe : *Il Dialogo de la Nanna e de la Antonia.* Quelquefois, comme dans son Dialogue *della Corte*, par la *Nanna*, il entend la première partie des *Ragionamenti*, et par la *Pippa*, la seconde. Dans une lettre du 15 mai 1537, à *Francesco da l'Orme*, il désigne les deux parties par *i due Dialoghi*, de même que les désigne aussi Anton. Francesco Doni par *Dialoghi due delle Donne* (*). Il est constant que ces Dialogues n'ont jamais été intitulés *Ragionamenti* par leur auteur. Ce n'est que depuis l'édition de 1584 qu'ils portent ce titre. Le véritable était *Capricci*. Périon le reconnaît dans son invective contre l'Arétin. *Scripsit enim*, dit-il, *atque edidit nefarium librum quemdam, quem* Capricium, *à caprarum lasciviâ et libidine inscripsit.* Et plus bas, *Galli plerique jam Italicè sciunt, quo quidem sermone istius* Capricius *aliique libri scripti sunt.* Le Bandel se méprend lorsque, dans la XXXIVe. de ses Nouvelles, page 235 de la Ire. partie, il dit que la Zanina lisait *la Nanna*, ce sont ses mots : *o sia Raffaella de l'Aretino.* La Nanna, en effet, et la Raffaella sont deux ouvrages différens, et de différens auteurs. Par la *Nanna*, on doit entendre la première partie des *Ragionamenti* de l'Arétin; par la *Raffaella*, le Dialogue de *Madonna Raffaella* et de *Margareta*, intitulé *della bella Creanza delle Donne*, qui apprend aux femmes à faire des galans. Il est d'Alessandro Piccolhuomini, sous le nom de *Stordito Intronato*, qui était son nom d'académicien. Cette citation de la *Nanna*, par le Bandel, sert pourtant à faire voir que la Ire. partie des *Ragionamenti* paraissait tout au moins dès l'an 1535, puisque sur la fin de cette même nouvelle, où est citée la *Nanna*, il est fait mention du Bernia comme alors vivant, lequel constamment, quoique M. Baillet le mette après des poëtes qui sont morts en 1606, mourut au mois de mai de l'an 1535 : *Il Bernia vicario poëta d'Aretino mori apopletico*, dit Paul Jove dans

* Joly rapporte le titre et des passages de la harangue de Périon contre Arétin. Voici le titre de cette pièce que Bayle n'avait pas vue : *ad Henricum (II) Galliæ regem clarissimum ac potentissimum, cæteroque christianæ religionis principes, Joachimi Perionii, benedictini Cormæriaceni in Petrum Aretinum oratio*, Paris, N. de Guinguent 1551, *in*-8, de 31 pages non chiffrées, et réimprimé à Cologne, 1561, *in*-8.

(44) *M.* de la Monnoie, Remarques manuscrites.

(*) Libraria del Doni, *part. I, pag.* 39 *tournée.*

Digitized by Google

» une lettre du dernier de mai 1535, » à l'évêque de Faïence Ridolfo Pio, » dit depuis le cardinal de Carpi, » nonce alors en France. M. Ménage, qui a fait un chapitre exprès » du Bernia dans la Ire. partie de » son Anti-Baillet, n'a pas relevé » cette faute. »

(M) *Ses six volumes de lettres.... ne valent pas grand'chose.*] Nous avons déjà vu sur ce sujet (45) le jugement d'un savant homme de Dijon; il faut y joindre celui de M. Ménage. *J'ai lu*, dit-il (46), *toutes les lettres de Pierre Arétin, sans y trouver rien que j'aye jamais pu faire entrer dans aucun de mes livres. Il n'y a que du style à prendre dans cette lecture.* On ne saurait donner une idée plus expressive d'un ouvrage sec, et très-semblable à un logis démeublé, à une terre sablonneuse, en friche, à des landes; car M. Ménage était un des hommes du monde qui savait le mieux profiter de ses lectures, et qui possédait le mieux l'art d'en varier les applications.

(N) *Il mourut environ l'an* 1556, *à l'âge de soixante-cinq ans, plus ou moins* (47).] « Ce qui fait conjecturer que l'Arétin est mort, ou » sur la fin de 1555, ou dans l'année 1556, c'est que depuis le mois » d'octobre 1555, date de l'épître dédicatoire du dernier volume de ses » lettres, il ne se voit pas qu'il ait » rien écrit; et que le Ruscelli, qui » écrivait son Rimario en 1557, y » parle de l'Arétin comme d'un homme mort depuis peu : *Onde il mio Arétino di buona memoria*, dit-il » au mot *Rosta*, dans le vocabulaire » qui est à la fin du Rimario. Que ce » soit en 1557 que ce Rimario ait été » composé, cela paraît par le passage » que j'en ai marqué ci-dessus (48) » au sujet de Silvio Antoniano (49). » Paul Freher s'abuse, en disant qu'Arétin mourut vers l'an 1566 (50).

(O) *On conte qu'il se mit si fort à rire, entendant des discours sales, qu'il tomba.... et en mourut sur l'heure.*] Voici les propres termes de l'auteur qui rapporte ce fait : *Infandas obscœnitates de meretricibus, ut aïunt, sororibus suis, cùm audiret, ex risu sellam in quâ sedebat evertisse, occiputque vehementer graviterque ad terram afflixisse atque allisisse ut extemplò nequissimè interiret* (51).

(P) *Il se trouva mal d'avoir écrit contre Strozzi.... Je citerai mon auteur.*] C'est Rémi de Florence. *Volse*, dit-il (52), *Pietro Aretino burlare e motteggiare il sig. Pietro Strozzi, quando egli diede Marano a Venetiani, e gli fece un sonetto, che cominciava :*

Mentre il gran Strozzi Arma virumque cano, etc.

Ma il signor Pietro, come huomo valoroso, e che non valeva sue burle nè suoi motti, gli fece intendere, che attendesse ad altro, perche lo farebbe ammazzare insin nel letto. Onde il povero Aretino, che conosceva il signor Pietro huomo più da farlo che da dirlo, si mise tanto spavento, che serrato in casa, nè dando ingresso a persona alcuna, guardava pure se i pugnali piovevano, e menò giorno e notte una vita infelicissima, e per fin che lo Strozzi stette in paese de Venetiani non ardì mai uscir di casa. Je m'imagine que, quand il se vit hors de danger, il fit comme la truie lavée.

(Q) *L'un de ses sujets d'importunité était la dot de sa chère fille Adria.*] Il l'aimait avec beaucoup de tendresse, et il s'était engagé à compter mille ducats à celui à qui il la promit en mariage. Ce futur n'était point un homme qu'on pût renvoyer au premier livre qu'on dédierait : une telle assignation, que certains auteurs ont employée auprès de leurs créanciers, n'était point capable de le contenter; il stipula que mille ducats lui seraient comptés avant qu'il donnât l'anneau à sa future : *Mille ducati è la promessa da me fatta allo sposo in con-*

(45) *Ci-dessus, immédiatement après la citation* (43).

(46) *Ménagiana, pag. 396 de la première édition de Hollande.*

(47) *Voyez ci-dessus la citation* (*), *entre la* (34) *et la* (35).

(48) *A la fin de la remarque* (D) *de l'article* ANTONIANO.

(49) *M. de la Monnoie, Remarques manuscrites.*

(50) Paul. Freher., *in* Theatro Virorum illustrium, *pag.* 1461.

(51) Ant. Laurentinus Politianus, *in* Dialogo de Risu, *pag.* 87.

(52) Remigio Fiorentino, Considerat. civili sopra Guicciardini, *cap. VI, folio 8 verso. Voyez* le Rime piacevoli, *part. II, folio* 12.

Digitized by Google

tanti, prima che se lo dia l'anello (53). Il fallut que l'Arétin fît servir au paiement de cette somme la chaîne d'or qu'il avait reçue du prince d'Espagne (54). Il s'adressa au cardinal de Lorraine, pour en être secouru dans cette nécessité : je ne sais point s'il en obtint quelque chose ; mais je sais qu'il fut secouru du duc de Florence. La lettre de change que ce prince fit expédier (55) portait qu'on ne la payât que sur de bonnes attestations que le mariage avait été consommé (56). Cette condition fit hâter les noces : le père eût voulu les différer, parce que la jeune Adria lui paraissait d'un âge trop tendre ; mais il fallut passer par-dessus cette considération. Il dit que sa fille, en se mettant au lit nuptial, parut être une victime pure mise sur l'autel sacré : *Per importarmi più l'honore della parola obligata, che il rispetto della etade tenera, consentii che la innocentia si copulasse co'l sacramento. Ella, nello entrare nel letto, parve una ostia pura, posta sopra l'altare sacro* (57). Il paraît que le beau-fils * n'exigea point à toute rigueur que la somme lui fût comptée en bonnes espèces avant les noces : il se contenta d'être nanti de la chaîne d'or que le fils de l'empereur avait donnée à l'Arétin : d'en être, dis-je, nanti pour la sûreté de ce qui manquait aux mille ducats ; mais cela ne laissait pas d'embarrasser le beau-père, qui avait envie de conserver cette chaîne d'or, et qui se voyait chargé de sa fille jusqu'à ce que toute la somme fût payée ; car, avant l'entier paiement, le gendre ne voulait point amener chez lui son épouse. Le duc de Florence fut encore importuné, et déboursa quelque chose (58).

(53) Arétin, lettre CXLV *du V°. liv.*, *folio* 72 *verso*, *édition de Paris*, *en* 1609.

(54) *Là même.*

(55) *Voyez la XXIV°.* Lettre *du même livre. Elle est datée de Venise*, *l'an* 1548.

(56) *Voyez la CCXX°.* Lettre *du V°. livre. Elle est datée du mois de mars* 1549.

(57) *Là même*, *folio* 102.

* Adria, dit Joly, fut fiancée en 1548 à Diotallevi Rota, jeune homme de vingt-neuf ans, né dans le Bergamasque, mais établi dans le duché d'Urbin. Le mariage fut célébré deux ans après.

(58) *Voyez le VI°. livre des* Lettres *de* l'Arétin, *folio* 121.

(R) *Il vit sa fille si malheureuse dans le mariage, qu'il se repentit de son impatience.*] Ce mariage ne fut pas heureux : la pauvre Adria fut si maltraitée chez son mari, qu'elle fut contrainte de s'en retourner chez son père ; mais son mari lui ayant promis un traitement plus commode, elle se laissa persuader la réunion, et ne fut pas plus heureuse qu'auparavant (59). On continua de lui ravir le pouvoir des clefs ; pouvoir qui ne tombe jamais en quenouille dans l'église, mais qui est affecté aux femmes dans le ménage. Elle ne pouvait ni manger, ni boire que quand il plaisait à d'autres de disposer de la clef en sa faveur. On la chicanait éternellement sur ses parures : on ne voulait point qu'elle portât de joyaux, et on la voulait contraindre à vendre un diamant que son père lui avait donné. Elle était donc attaquée par les endroits les plus sensibles : c'était vouloir lui arracher les entrailles. L'Arétin implora pour elle la protection de la duchesse d'Urbin (60). Quel crève-cœur de se voir si méprisé de son gendre, pendant que son nom faisait du bruit jusqu'à la cour de Perse (61) ! Quelle amertume domestique, au milieu des prétendues douceurs d'une grande réputation ! Pouvait-on se consoler en considérant que ce brutal méprisait aussi le duc de Florence, qui lui avait tant recommandé de bien traiter son épouse ? C'était, au contraire, un nouveau sujet de confusion pour la personne qui avait choisi un tel gendre : *Benche en quanto al non fare nissuna stima di me simil' cane, non è maraviglia, è ben' da stupire del si poco rispetto che mostra d'havere lo asinaccio al gran' duca, la cui benignità mansueta, uscendo noi di Pesaro, per il viaggio di Roma, così qual' era a cavallo, chiamollo, e dissegli : Se tu vuoi che non ti si manchi di gratie, tratta la moglie tua, si come di me nata fusse* (62). Notez que Pierre

(59) *Voyez le VI°. livre de ses* Lettres, *folio* 281.

(60) *Sa* lettre *à la duchesse d'Urbin est datée de Venise du mois de novembre* 1554.

(61) *Voyez la remarque* (A).

(62) *L'Arétin*, *au feuillet* 282 *du VI°. livre de ses* Lettres.

Digitized by Google

Arétin eut une autre fille * qu'il souhaitait fort de marier (63).

* Cette autre fille, née en septembre 1547, mourut à l'âge d'environ dix ans. L'Arétin, dit Joly, en eut quelques autres.

(63) *Elle s'appelait Austria. Voyez la CCX^e. Lettre du Ve. livre, et le feuillet 258 du VIe. livre.*

ARGYROPYLE (*a*) (JEAN), natif de Constantinople, se retira en Italie, pendant que les Turcs bouleversaient toute la Grèce (A). Il fut très-bien accueilli par Cosme de Médicis, qui lui donna à instruire son fils Pierre, et son petit-fils Laurent (*b*), et qui le fit professeur en grec dans la ville de Florence. Il témoigna sa gratitude dans la traduction qu'il fit de la *Physique* et de la *Morale d'Aristote*. Il eut un bonheur tout particulier dans ce travail, puisque Théodore Gaza, qui avait composé une semblable version, la jeta au feu, afin de ne point préjudicier à la fortune d'Argyropyle son bon ami. Gaza le surpassait en éloquence : sa version eût offusqué infailliblement celle-là; et comme il n'ignorait pas l'ambition d'Argyropyle, il lui fit un sacrifice qui, de l'humeur dont il était, ne lui coûta pas beaucoup. C'était un homme qui ne se souciait, ni de louanges, ni d'argent. Les discours d'Argyropyle dégoûtèrent et fatiguèrent les hommes doctes; et surtout quand il soutint que Cicéron avait ignoré le grec. Il quitta la Toscane dans un temps de peste, et s'en alla à Rome, et y fit des leçons sur le texte grec d'Aristote. Ses gages furent considérables; mais comme il aimait à manger beaucoup, et à boire tout autant, et que sa complexion pouvait soutenir la charge, il dépensait tout ce qu'il gagnait. On croira donc aisément ce qui a été rapporté touchant sa bedaine (B). Il mourut à l'âge de soixante-dix ans : ce fut d'une fièvre qu'il gagna pour avoir mangé trop de melons (*c*). Il témoigna beaucoup de constance lorsqu'un de ses fils fut tué à Rome (*d*). Voyez, touchant l'ordre que donna le pape Paul II de poursuivre les meurtriers, et les funérailles du défunt, la CC^e. lettre du cardinal de Pavie, page 620. On a remarqué qu'il fut le premier des Grecs qui enseigna la philosophie dans cette ville-là (C). Il disputait avec beaucoup de vigueur, et il avait une science fort étendue *. Il laissa un fils, qui fut un excellent musicien (*e*). Les jugemens qu'on a faits de ses versions diffèrent extrêmement les uns des autres (D).

(*a*) *Et non pas* Argirophile, *ni* Argyrophile, *comme dans* Moréri.

(*b*) *Et non pas* son neveu, *comme dans* Moréri.

(*c*) *Tiré de* Paul Jove, Elog. *cap. XXVII.*

(*d*) Petrus Alcyonius, *in* Medice Legato priore, *pag.* 25.

* Joly regrette que Bayle n'ait pas consulté les Lettres de Philelphe. Il y aurait trouvé un éloge complet d'Argyropyle dont Hodi a écrit la vie dans son Traité *de Græcis illustribus, linguæ græcæ, litterarumque humaniorum instauratoribus*, Londres, 1742, *in*-8.

(*e*) *Obiit, relicto filio Isacio, nobili musico.* Volaterran., *lib. XXI, pag.* 776.

(A) *Il se retira en Italie pendant que les Turcs bouleversaient toute la Grèce.*] Je n'ai pas osé dire, avec Moréri, qu'il se retira en Italie après qu'ils eurent conquis Constantinople; car deux raisons me font douter de cela. L'une est que Paul Jove dit qu'Argyropyle fut poussé en Italie par la même tempête qui contraignit Théodore Gaza de s'y retirer (1). Or, il

(1) Paulus Jovius, Elogior. *cap. XXVII, pag.* 64.

Digitized by Google

observe que ce Théodore s'y réfugia lorsqu'Amurath ébranlait toute la Grèce par ses armes victorieuses : *Amurathe Græciam omnem victricibus armis quatiente, in Italiam venit* (2). C'est nous porter à croire qu'Argyropyle quitta son pays avant que la ville de Constantinople eût été prise par les Ottomans. Ma seconde raison est qu'il adressa un *Traité de Consolations* à l'empereur de Constantinople. J'avoue que, pour faire de ceci un bon argument, il faudrait prouver qu'il composa cette pièce en Italie, et je confesse que je ne puis point le prouver. Ainsi je ne vous donne cette observation que pour un motif de demeurer en suspens. Paul Jove est bien condamnable d'avoir négligé la chronologie autant qu'il l'a négligée dans ses éloges ; car il lui eût été facile de déterrer la date des charges, des voyages et de la mort de ses illustres : cela soit dit en passant. Vossius observe que ce *Traité* d'Argyropyle, et sa *Monodie*, et son livre *de Regno*, et ses *Parallèles entre les Princes anciens et modernes*, sont dans la bibliothèque du roi très-chrétien (3). M. Moréri, qui n'avait jamais vu ces ouvrages, assure pourtant que l'auteur les a consacrés à la gloire de la maison de Médicis. Que ne se contentait-il d'assurer cela touchant les versions d'Aristote? car son guide ne va pas plus loin (4).

(B) *On croira.... aisément ce qui a été rapporté touchant sa bedaine.*] Citons Paul Jove : *Vini et cibi æquè avidus et capax, et multo abdomine ventricosus immodico melopeponum esu autumnalem accersivit febrem, atquè ità septuagesimo ætatis anno ereptus est* (5). Mourir de trop manger est une chose honteuse à tous les humains, mais surtout aux gens de lettres. Il vaudrait mieux, pour la gloire d'Argyropyle, qu'il fût mort de faim ou d'inanition. Ne prenons pas néanmoins la masse énorme de son ventre pour une raison à opposer à ceux qui le louent d'avoir été fort habile : le succès d'un tel combat serait incertain. Voyez les recueils qu'on étalera dans les remarques de l'article Gorgias. *

(C) *On a remarqué qu'il fut le premier des Grecs qui enseigna à Rome...*] Politien, son disciple, va être cité ; voyez ces paroles de Hornius : *Primus ex Græcis Romæ philosophiam professus fuit* Argyropylus, *cujus sectatorem se fuisse memorat* Angelus *Politianus, Miscell. cap.* 1, *eumque eum litterarum latinarum minimè incuriosum, tum sapientiæ decretorum, disciplinarumque adeò cunctarum quæ cyclicæ à Martiano dicuntur, eruditissimum illis temporibus habitum atque in disputando acerrimum* (6).

(D) *Les jugemens qu'on a faits de ses versions diffèrent extrêmement les uns des autres.*] M. de Thou observe que Périon, voulant s'éloigner de la méthode d'Argyropyle, se jeta dans une autre extrémité. Il trouvait qu'Argyropyle avait traduit Aristote plus fidèlement qu'élégamment : c'est pourquoi il entreprit une traduction qui fût capable de plaire à ceux qui aiment la belle latinité ; mais en s'attachant trop à l'élégance du style, il se fit accuser de ne suivre pas le sens de l'auteur : *Is* (Joachimus Perionius) *cùm Aristotelem hactenus à Johanne Argyropylo fideliter potiùs quàm ornatè versum auribus latinis proponendum statuisset, dum elegantioris styli potiùs quàm veri rationem plerumquè Ciceroni suo addictus habet, in contrariam ab Argyropylo reprehensionem incidit* (7). Ce jugement revient à ceci : les traductions d'Argyropyle sont fidèles, mais sans grâces et sans ornemens. D'autres en jugent d'une façon tout opposée, car ils disent que l'on y trouve plus d'élégance que de fidélité : et ils le blâment de n'avoir pas traduit mot pour mot son original, « selon le devoir, *ajoutent-ils*, de ceux qui traduisent la Sainte Écriture et Aristote. » *Aliquot Aristotelis libros convertit magis eleganter quàm fideliter, cùm in hoc philosopho haud aliter quàm in Sacris Litteris verbum verbo reddere oporteat* (8). Si nous consultons un professeur de Louvain,

(2) Paul. Jov., Elog., *cap. XXVI, pag.* 61.
(3) Vossius, de Histor. Græcis, *lib. IV, cap. XIX, pag.* 493.
(4) Paulus Jovius, Elogior. *cap. XXVII.*
(5) *Id., ibid., pag.* 65.

* [Bayle n'a pas donné cet article.]
(6) Hornius, Historiæ Philos. *lib. VI, cap. VI, pag.* 304, 305.
(7) Thuan. Histor., *lib. XXIII, pag.* 472, *ad ann.* 1559.
(8) Volater., *lib. XXI, pag.* 776.

Digitized by Google

nous trouverons mal fondé ce jugement de Volaterran ; nous verrons qu'Argyropyle s'attacha plus servilement aux paroles qu'aux pensées d'Aristote, et que ses versions ne peuvent passer ni pour fidèles, ni pour élégantes. Voici les paroles de ce professeur : *Superiori seculo, quidam verba verbis ità admensi sunt, ut sententiam depravârint, non aliter quàm indocti pictores, qui operosi in cultu effingendo, membra secundùm vestem distorquent : quùm Apelles Parrhasiique prius nudum corpus efformare, quàm amictum superinducere soleant. In quorum numero Argyropylum reponas et Ruffinum, alterum interpretem Aristotelis, alterum Gregorii Nazianzeni, de quibus ferè id hemistichii dici potest* : Dant sine mente sonum. *Fit autem illud vel ex inscitiâ, vel ex κακοζηλίᾳ, quùm enim sententiam apprehendere nequeunt, verba reddunt, quasi quod ipsi non intellexerint, alius ex illorum verbis intelligere queat, cùm verba non minùs ex sententiâ vim suam et significatum accipiant, quàm sententiam constituant. Aliqui rursùs fidem existimant à numero verborum non discedere* (9). Quelques savans hommes prétendent qu'on accuse là Argyropyle de s'attacher mot à mot à l'original, et s'il ne peut pas prendre la pensée et le sens de son auteur, *d'avoir recours à un circuit de paroles qui ne disent rien* (10). Je doute que ce soit exactement ce que Nannius a voulu dire. M. Huet se conforme au jugement que M. de Thou a rapporté (11) ; et, par conséquent, il condamne celui de Volaterran. Il condamne aussi Paul Jove, qui a préféré les versions de Gaza à celles d'Argyropyle ; et il déclare que si celui-là est plus éloquent, celui-ci est plus fidèle : *Non efficies quin major quidem eloquentiæ laus Gazæ, accuratè autem interpretandi Argyropylo debeatur* (12). Voyez ci-dessus la remarque (B) de l'article de (Donat) Acciaioli, et admirez la diversité de ces jugemens.

(9) Petrus Nannius, *Alemarianus, in Collegio Bustidiano apud Lovanienses Latinus Professor, Συμμίκτων, lib. I, cap. III, pag.* 6.
(10) *Voyez* M. Baillet, Jugem. des Savans, *tom. IV, num.* 814, *pag.* 355.
(11) Huetius, de Claris Interpretibus, *pag.* 229.
(12) *Idem, ibid.*

ARIARATHÈS, nom de plusieurs rois de Cappadoce. Voyez l'article de Cappadoce.

ARIGONI (Pompée), cardinal et archevêque de Bénevent, était né à Rome, l'an 1552. Pendant qu'il était du nombre des avocats consistoriaux, il plaida les affaires de Philippe II, roi d'Espagne. Il harangua sous le pontificat de Sixte V, pour montrer qu'il fallait canoniser le bienheureux Diègue d'Alcala. Il fut fait auditeur de Rote, l'an 1591, et cardinal, en 1596; et il exerça la charge de datairе sous Léon XI, et sous Paul V. L'archevêché de Bénévent lui fut conféré par ce dernier pape. Il mourut le 4 d'avril 1616, à la tour des Grecs, auprès de Naples, où il s'était retiré pour changer d'air. Son corps fut porté à Bénévent, où ses neveux lui firent faire un tombeau de marbre dans l'église métropolitaine. Outre la *harangue* dont j'ai parlé, qui a été imprimée par Pierre Galesini (*a*), on a des *lettres latines* de notre Pompée, parmi celles de Jean Baptiste Lauri. Pour ce qui est de ses *Décisions de la Rote*, elles ne sont qu'en manuscrit dans les cabinets de plusieurs savans. Charles Carthari lui donne beaucoup d'éloges dans sa liste des avocats consistoriaux (*b*).

(*a*) *In* Libello pro Canonizatione B. Didaci Complutensis. *Vide etiam* Franciscum Pagna, *in* Vitâ *ejusdem* Didaci.
(*b*) *Ex* Bibliothecâ Romanâ Prosperi Mandosii.

ARIMANIUS, l'une des principales divinités des Perses. Cette nation devait sa philosophie à Zoroastre, dont les manichéens

Digitized by Google

renouvelèrent l'un des dogmes les plus fondamentaux; savoir, qu'il y a deux premiers principes, l'un du bien, l'autre du mal. Les Perses nommaient *Oromasdes* la divinité qu'ils reconnaissaient pour le principe de tout bien, et pour l'auteur du premier état où les choses furent produites; et ils appelaient *Arimanius* la divinité qu'ils reconnaissaient pour le principe du mal, et pour l'auteur de la corruption dans laquelle la première nature est tombée. Ils disaient qu'Oromasdes, ayant produit les bons esprits et les étoiles, enferma celles-ci dans un œuf (A); et qu'Arimanius produisit les mauvais génies, qui cassèrent cet œuf, d'où sortit la confusion et le mélange du bien et du mal. Ils ajoutaient qu'enfin, après plusieurs combats où la victoire serait tantôt d'un côté tantôt de l'autre, Oromasdes vaincrait pleinement Arimanius, et le perdrait sans ressource; ce qui serait suivi d'un grand bonheur pour le genre humain, et d'un changement très-commode, qui ferait que le corps de l'homme serait transparent, et qu'il se conserverait sans nourriture (*a*).

Ce que je viens de dire a été tiré d'un auteur qui l'avait pris de Plutarque, dont je rapporterai ailleurs le passage tout entier (*b*). On remarque que le roi de Perse, voyant Thémistocle se réfugier auprès de lui, pria Arimanius d'inspirer toujours de telles pensées à ses ennemis, qu'ils exilassent leurs plus braves gens (*c*). C'est une preuve, que les Perses considéraient Arimanius comme une divinité qui ne se plaisait qu'à faire du mal (B). On entendait, sans doute, la même divinité, lorsque, sur les plaintes que fit Darius contre le démon de la Perse, en apprenant que la reine son épouse était morte prisonnière d'Alexandre, on lui répondit : *à l'égard des honneurs de la sépulture, etc., vous n'avez aucun sujet d'accuser le mauvais génie de la nation* (*d*). *Il n'a rien manqué de leur première fortune à votre femme, à votre mère, et à vos enfans, que de voir votre lumière, que le seigneur Oromasdes remettra dans son éclat* (*e*). Nous voyons dans ces paroles l'opposition que faisaient les Perses entre Oromasdes et Arimanius.

(*a*) *Tiré du* Telluris Theoria sacra *du docteur* T. Burnet, *liv. II, chap. X, pag.* 289, 290 : *il cite* Plutarch., de Iside et Osiride.

(*b*) *Dans la remarque* (C) *de l'article* MANICHÉENS, *et dans la remarque* (E) *de l'article* ZOROASTRE.

(*c*) Plutarch., *in* Themist., *pag.* 126.

(*d*) Τὸν πονηρὸν δαίμονα. Plutarch., *in* Alexandro, *pag.* 682.

(*e*) *Idem*, *ibid.*

(A) *Oromasdes... enferma les étoiles dans un œuf.*] J'ai averti en un autre endroit (1), que je toucherais ici quelque chose touchant l'œuf qui, selon l'ancienne théologie des païens, avait servi à la production des êtres, lorsque le chaos fut débrouillé. Je dis donc que, suivant les Phéniciens, l'air obscur et le chaos avaient été le principe de toutes choses. Cet air obscur est sans doute la même chose que d'autres appellent la nuit, et à laquelle ils attribuent la génération d'un œuf, duquel l'amour et le genre humain sortirent. Τίκτει πρώτιστον νὺξ ὑμεναίοπτερος ᾠόν (2). On peut ingénieusement expliquer cela de la Terre,

(1) *Ci-dessus, dans la remarque* (A) *de l'article* ADAM.

(2) Aristophanes, *apud* T. Burnetium, Tell. Theor. sacr., *lib. II*, cap. *VII*, *pag.* 243.

Digitized by Google

et l'ajuster avec les paroles de Moïse, en supposant que les parties les plus grossières de cet air obscur et épais se précipitèrent sur la circonférence de l'abîme, où ils trouvèrent une écume grasse et gluante, avec quoi elles s'embarrassèrent, pour former ensemble une espèce de limon, qui s'étant durci, devint la terre habitable (3). Quelques anciens ont dit qu'une colombe, couvant un œuf, avait produit Vénus où l'Amour. *Verba citat Grotius ex Nigidio in Scholiasten Germanici, ovum miræ magnitudinis quod volventes ejecerunt in terram, atque ità columbam insedisse, et post aliquot dies exclusisse Deam Syriæ quæ vocatur Venus* (4). Lucius Ampelius a dit que c'était un œuf de poisson : *Ovum piscis columbam adsedisse dies plurimos, et exclusisse Deam Benignam* (5). Le docteur Burnet entend le chaos par l'œuf, le Saint-Esprit par la colombe, et la Terre par Vénus (6). Mais il semble qu'il ne faudrait pas borner à la seule production de la Terre cette Vénus qui sortit de l'œuf : il faudrait entendre toute la machine du monde. Ce docteur remarque que l'œuf était une chose fort sacrée dans les mystères de Bacchus, à cause de sa conformité avec l'être qui engendre et qui enferme tout en lui-même : Ὡς μίμημα τοῦ τὰ πάντα γεννῶντος καὶ περιέχοντος ἐν ἑαυτῷ (7). Il n'oublie pas d'observer que l'expression de Moïse a du rapport à l'action des poules qui couvent : *Huic doctrinæ de* ovo mundano *datæque interpretationi tacitè favere mihi videtur* incubatio Spiritûs Sancti *in abyssum, de quâ* Moses *in primâ telluris productione, ubi ad ovum manifestò alluditur* (8).

(B) *Les Perses considéraient Arimanius comme une divinité, qui ne se plaisait qu'à faire du mal.*] Si l'on voulait me nier cela, on me pourrait objecter que le roi de Perse eut un grand plaisir d'avoir gagné Thémistocle ; il croyait donc que ce serait une très-bonne fortune pour son pays, que de telles gens fussent exilés par leur patrie, et qu'ils se réfugiassent à sa cour : lors donc qu'il priait Arimanius d'inspirer à ses ennemis la résolution de bannir leurs plus braves citoyens, il lui demandait une grâce très-insigne ; et par conséquent, il le regardait comme une cause bienfaisante en quelques rencontres à l'égard des Perses. Je réponds que c'est un raisonnement qui ne prouve point ce qu'on veut prouver. Ce monarque ne s'écartait pas des idées de ses théologiens : il ne considérait Arimanius que comme un être malfaisant : il ne lui demandait l'exil des grands hommes de la Grèce, qu'en tant que cela était préjudiciable à ce pays-là. C'était une action du ressort et du goût d'Arimanius, en tant qu'elle était injuste et pernicieuse par rapport aux villes qui exilaient : mais en tant qu'elle procurait du bien aux Perses, elle ne lui était pas agréable ; et ce n'était point sous cette notion qu'on le priait d'y travailler. En un mot, pour résoudre cette objection, il suffit de dire que les choses de ce monde étant si mêlées, qu'ordinairement parlant un pays profite du malheur de l'autre, Arimanius ne pouvait presque rien faire qui fût purement et simplement pernicieux : il en résultait toujours quelque utilité, ou par accident, ou de quelque autre manière. Mais comme il ne faisait une chose qu'à cause du mal qu'il y voyait, on ne peut pas prétendre qu'il fût le principe d'aucun bien. Il eût empêché, s'il l'eût pu, que les Perses ne trouvassent quelque avantage dans le préjudice d'Athènes. Il est donc vrai que la prière, dont nous parlons, ne prouve pas qu'on le regardât autrement que comme un être qui ne se plaisait qu'à nuire.

ARIMINI (Grégoire d'). Cherchez Rimini.

ARION, cheval admirable, et tout autrement fameux dans l'histoire poétique, que Bucéphale dans l'histoire d'Alexandre. On parlait diversement de son origine, quoiqu'on s'accordât à lui donner du divin. Les uns di-

(3) *C'est ce que fait le docteur* Burnet, *là même, pag.* 244.
(4) *Id., ibid., pag.* 259.
(5) *Idem, ibid.*
(6) *Idem, ibid.*
(7) *Ex* Plutarchi Sympos., *lib. II, Qu. III, pag.* 636.
(8) Burnet., Telluris Theoria sacra, *pag.* 266.

Digitized by Google

saient que Neptune, voulant procurer aux hommes les utilités que les chevaux étaient capables de leur apporter, donna un coup de trident sur la terre dans la Thessalie, et en fit sortir subitement deux chevaux dont l'un fut notre Arion (*a*). D'autres disaient que Neptune, disputant avec Minerve à qui nommerait la ville d'Athènes, il fut dit par les dieux, que celui qui ferait un meilleur présent aux hommes donnerait son nom à cette ville. Là-dessus, Neptune frappa le rivage, et en fit sortir un cheval (A); mais Minerve produisit un olivier, et remporta la victoire, parce qu'on jugea que la paix, dont l'olivier est le symbole, vaut mieux que la guerre, à quoi le cheval est propre. Or il y en a qui prétendent que le cheval, qui fut produit par Neptune en cette rencontre, eut nom *Arion*. D'autres disent que ce cheval eut Cérès pour mère, et Neptune pour père (*b*). Cette déesse, errant par le monde, pour chercher sa fille, rencontra Neptune, qui lui parla fortement d'amour; de sorte que, comme elle ne se trouva point disposée à le contenter, elle jugea à propos de prendre la forme d'une cavale. Ceci se passa auprès de la ville d'Oncium dans l'Arcadie. Cérès eut beau paître parmi d'autres animaux, Neptune ne laissa pas de la discerner, et de jouir d'elle métamorphosé en cheval. Elle s'en fâcha d'abord, et puis s'apaisa, et se lava dans la rivière voisine. Elle eut de Neptune, non-seulement une fille, dont il n'était pas permis de dire le nom aux profanes, mais aussi notre cheval Arion. Il y en a qui disent qu'elle était sous la forme d'une furie, lorsque Neptune l'engrossa de ce cheval, ou qu'en effet une furie le procréa du fait de Neptune (B). Le poëte Antimachus, cité par Pausanias, ne lui donne point d'autre origine que la terre dans l'Arcadie : mais Quintus Calaber le fait fils du vent Zéphire, et d'une harpie (C). Quoi qu'il en soit, on a cru qu'il avait été nourri par les Néréides (D), et qu'étant quelquefois attelé avec les chevaux marins de Neptune au char de ce dieu, il l'avait traîné avec une vitesse incroyable par toutes les mers (*c*). Il avait cela de rare, que du côté droit ses pieds ressemblaient à ceux d'un homme (*d*). Hercule le montait lorsqu'il prit la ville d'Élide, et puis il en fit présent à Adraste. C'est ce que nous apprend Pausanias, qui ajoute qu'Antimachus en faisait Adraste le troisième possesseur (E). Hésiode le représente au service d'Hercule dans le combat contre Cygnus (*e*). Stace dit en général qu'il servit Hercule dans ses travaux, et qu'après cela les dieux le donnèrent à Adraste (*f*). Probus attribue à Neptune tout l'honneur de ce présent (*g*). C'est sous ce dernier maître qu'Arion s'est le plus signalé : il gagna le prix de la course aux

(*a*) Lutatius, in Statii Theb., *lib. IV*, *vs.* 43.
(*b*) Pausan., *lib. VIII*, *pag.* 257.
(*c*) Stat. Theb., *lib. VI*, *vs.* 308.
(*d*) Lutat., in Stat. Theb., *lib. VI*, *vs.* 302.
(*e*) Hesiod., *in* Clypeo Herculis.
(*f*) Statius, Thebaidos *lib. VI*, *vs.* 308.
(*g*) Probus, in Virgil. Georg. I.

Digitized by Google

jeux néméens (F), que les princes, qui allaient assiéger Thèbes, instituèrent en l'honneur d'Archémore, et il fut cause qu'Adraste ne périt pas dans cette fameuse expédition, comme tous les autres chefs. Apollodore le témoigne au livre III.

(A) *Neptune, disputant avec Minerve à qui nommerait la ville d'Athènes,..... frappa le rivage, et en fit sortir un cheval.*] Servius nous apprend cela sur ces paroles de Virgile :

. . . . Tuque, cui prima frementem
Fudit equum magno tellus percussa tridenti,
Neptune (1).

Voyez aussi Probus, sur ce même passage de Virgile.

(B) *On veut que Cérès fût sous la figure d'une furie, lorsqu'elle devint grosse de ce cheval, ou qu'en effet une furie l'ait procréé du fait de Neptune.*] Ce sont les sentimens d'Apollodore et d'Hésychius. Voici leurs paroles : Τοῦτον ἐκ Ποσειδῶνος ἐγέννησε Δημήτηρ εἰκασθεῖσα Ἐρινύϊ κατὰ τὴν συνουσίαν (2). *Hunc ex Neptuno genuit Ceres similis facta Erynni in coitu.* Ἄριων ὁ ἵππος Ποσειδῶνος υἱὸς, καὶ μιᾶς τῶν Ἐρινύων (3). *Arion, equus, Neptuni filius et unius ex Erynnibus.* Barthius a confondu le sentiment d'Apollodore avec celui d'Hésychius. *Unius ex Erynnibus*, dit-il (4), *sobolem assentitur Apollodoro Hesychius Lexicographus.* Cela veut dire qu'Apollodore raconte qu'Arion était né d'une des furies; mais c'est ce qu'il n'a point dit : il a remarqué expressément que Cérès était la mère de ce cheval, et qu'elle avait seulement pris la figure d'une furie lors de la copulation. M. Lloyd a pillé Barthius, sans le corriger en cet endroit.

(C) *Quintus Calaber le fait fils du vent Zéphire, et d'une harpie.*] Voici une seconde faute de Barthius, que M. Lloyd a transplantée dans son Lexicon, toute telle qu'il l'avait trouvée. *Intercedit Quintus Smyrnæus*, dit Barthius (5), *harpiæ patronus, cujus fuerit potius seminio oriundus patre Zephiro, ingratiis etiam Neptuni.* Il n'y a dans ce poëte aucune chose qui marque que ce fût, ou avec, ou contre l'agrément de Neptune, que Zéphire et la harpie produisirent Arion (6).

(D) *On a cru qu'il avait été nourri par les Néréides.*] Je ne citerai que Claudien :

Si dominus legeretur equis, tua posceret ultrò
Verbera, Nereidem stabulis nutritus Arion (7).

(E) *Adraste en fut le troisième possesseur.*] Cela était vrai selon l'histoire qu'en fait le scoliaste d'Homère sur le vers 346 du XXIIIe. livre de l'Iliade. Il dit que Neptune devint amoureux d'Erinnys (8), se métamorphosa en cheval, et eut affaire avec elle dans la Béotie, auprès de la fontaine Tiphlouse; qu'il l'engrossa d'un cheval, qui fut nommé Ἀρείων, à cause qu'il surpassait tous les autres; qu'il le donna à Copréus roi d'Aliarte; que celui-ci en fit présent à Hercule, qui gagna le prix de la course avec ce cheval, contre Cygnus fils de Mars, auprès de Trézène; et qu'enfin Hercule en fit présent à Adraste.

(F) *Il gagna le prix de la course aux jeux néméens.*] Apollodore, au livre III, dit qu'Adraste fut le vainqueur à la course de cheval; mais Stace feint que ce prince donna son Arion à Polynice son gendre, et qu'Arion jeta en bas ce nouveau cocher, et, continuant de courir, devança tous les autres : ce qui n'empêcha point qu'Amphiaraüs ne remportât la couronne; car encore qu'il n'eût point gagné le devant à Arion, il suffisait qu'il l'eût gagné à ses concurrens, ou que Polynice, jeté en bas, n'eût rien à prétendre en vertu de la vitesse supérieure de son cheval :

Forsitan et victo prior isset Arione Cygnus,
Sed vetat æquoreus vinci pater : hinc vice justa
Gloria mansit equo, cessit victoria vati (9).

Apollodore convient qu'Amphiaraüs vainquit à la course de chariot,

(1) Virgil., Georg., *lib. I*, *vs.* 12.
(2) Apollodori Bibliotheca, *lib. III.*
(3) Hesychius.
(4) Barth., in Stat., *part. II*, *pag.* 870.
(5) *Id.*, *ibid.*
(6) *Voyez-le au livre IV*, *vs.* 571.
(7) Claudian. Consul. IV Honorii, *vs.* 555. Lloyd cite deux fois ceci.
(8) *C'est-à-dire d'une des furies.*
(9) Statius, Thebaïdos *lib. VI*, *vs.* 528.

Digitized by Google

ἅρματι; ce que son traducteur latin devait rendre par *curru*, et non pas par *cursu*, comme Barthius l'a remarqué (10). Quant à ce distique de Properce, qui nous donne Arion comme un animal parlant:

Qualis et Adrasti fuerit vocalis Arion,
Tristis ad Archemori funera victor equus (11),

je ne crois pas qu'il lui attribue la tristesse que Passerat s'imagine : je crois que le mot *tristis* se rapporte à l'accident funeste d'Archémore, pour lequel ces jeux étaient célébrés : et non pas au dépit qu'Arion conçut en sentant qu'un autre qu'Adraste se servait de lui (12).

(10) Barth., in Stat., *tom. III*, *pag.* 537.
(11) Propert. Elegiâ ult., *lib. II.*
(12) *Voyez les* Nouvelles de la République des lettres, *juillet* 1702, *pag.* 210.

ARIOSTA (Lippa), concubine d'Opizzon, marquis d'Est et de Ferrare, fortifia de telle sorte par sa fidélité, et par son habileté politique, les impressions que sa beauté avait faites sur le cœur de ce marquis, qu'il la reconnut enfin pour sa femme légitime, l'an 1352. Il mourut la même année, et lui laissa l'administration de ses états, dont elle s'acquitta très-bien, *pendant la minorité de ses onze enfans. D'elle est issue toute la maison d'Est, qui subsiste encore en la branche des ducs de Modène et de Rhège*(a). L'auteur, dont j'emprunte ceci, observe que Lippa Ariosta *rendit plus d'honneur* à sa famille, qui *est des plus nobles de Ferrare,... qu'elle ne lui en avait ôté* (A). On trouvera quelques réflexions là-dessus dans la remarque que je joins à cet article.

(a) Le Laboureur, Relation du Voyage de Pologne, *part. III*, *pag.* 172.

(A) *Elle rendit plus d'honneur à sa famille,... qu'elle ne lui en avait ôté.*] J'ai parlé ailleurs (1) de l'efficace singulière du mariage. On ne la saurait assez admirer; car enfin, elle fait changer de nature les trois espèces de temps : le passé ne relève pas moins de ses influences que le présent et que l'avenir. « N'admirez-vous pas » quelle force a l'usage, et quelle autorité dans le monde? Avec trois » mots, qu'un homme dit, *Ego conjungo vos*, il fait coucher un garçon » avec une fille, à la vue et du consentement de tout le monde; et cela » s'appelle *un sacrement administré par une personne sacrée*. La même » action, sans ces trois mots, est un » crime énorme, qui déshonore une » pauvre femme; et celui qui a conduit l'affaire s'appelle, ne vous » déplaise, un m..... Le père et la » mère, dans la première affaire, » se réjoüissent, dansent, et mènent » eux-mêmes leur fille au lit; et » dans la seconde, ils sont au désespoir, ils la font raser, et ils la mettent » dans un couvent. Il faut avouer que » les lois sont bien plaisantes (2). » Ce n'est point là le merveilleux de l'affaire : la principale singularité consiste dans l'effet rétroactif. Notre Ariosta avait été concubine, ses enfans étaient bâtards; c'était une tache à son honneur, et à sa maison : mais tout cela fut effacé, lavé, anéanti, par les trois paroles du prêtre, *ego conjungo vos*. Le marquis de Ferrare, épousant cette maîtresse un peu avant que de partir de ce monde, la convertit en femme d'honneur, et donna la qualité de légitimes à des enfans qui étaient dûment chargés de la qualité contraire. Une semblable métamorphose se voit tous les jours, et il y a eu des gens qui ont prétendu que les enfans mêmes, qui sont nés dans un temps où les pères et mères ne pouvaient point se marier faute de dispense, doivent *être légitimés par un subséquent mariage*; mais le parlement de Paris jugea contre cette prétention, l'an 1664 (3). On demandera peut-être pourquoi ce marquis n'en vint là que l'année de sa mort. Je pourrais

(1) *Ci-dessus*, *dans l'article* Alix, *remarque* (D), *immédiatement après la citation* (11).
(2) Bussi Rabutin, lettre *CXXXVI de la IVe. part.*, *pag.* 192, *édition de Hollande.*
(3) *Voyez le* Journal des Savans *du* 12 *de janvier* 1665, *pag.* 46.

Digitized by Google

répondre qu'un concubinaire, qui se sent proche de sa fin, est beaucoup plus disposé à tenir cette conduite, que s'il espérait de vivre encore long-temps. Les remords de la conscience excités d'eux-mêmes, ou par les discours d'un casuiste, sont plus vifs quand on a peur de mourir : on fait donc moins de difficultés de passer par une cérémonie fâcheuse qui les apaise. Ajoutez à cela, qu'un grand seigneur, sollicité au mariage par une maîtresse dont il jouit, peut s'imaginer qu'elle sera mille fois plus complaisante et plus fidèle pendant qu'elle se flatte de parvenir à la qualité de femme légitime; et qu'y étant parvenue, elle ferait éclater sa fierté, sa mauvaise humeur, etc. On trouve donc à propos de la tenir en haleine par une simple espérance; mais si l'on se voit sans espoir de guérison, on renonce à tous ces ménagemens. Quoi qu'il en soit, il se trouve des personnes si sévères, que la conduite de ce marquis de Ferrare, ni celle de ses imitateurs, ne leur plaît point : ils voudraient qu'une fille, ou qu'une femme, qui s'est déshonorée, et qui a long-temps été en scandale à tout un pays, fût toute sa vie sous la flétrissure, et que l'exemple de sa réhabilitation ne pût point servir d'amorce à d'autres filles, et ne leur cachât pas, sous une semblable espérance, l'infamie du concubinage (4).

(4) *Voyez ci-dessus, remarque* (D) *de l'article* ALEX.

ARISTANDRE, fameux devin sous Alexandre-le-Grand, était d'une ville d'Asie, où presque tout le monde naissait avec des dispositions à prophétiser (*a*). Il suivit Alexandre à la conquête de la Perse, et s'acquit un ascendant merveilleux sur l'esprit de ce monarque (A), par le bon succès de son art (B). Il avait déjà eu le même emploi à la cour du roi Philippe, et ce fut lui qui expliqua mieux que ne surent faire ses confrères le songe que ce prince fit après avoir épousé Olympias. Il lui sembla qu'il appliquait sur le ventre de la reine un cachet, où la figure d'un lion était gravée. Les autres devins lui conseillèrent là-dessus de faire observer plus soigneusement la conduite de sa femme (C); mais Aristandre soutint que ce songe signifiait que la reine était enceinte d'un fils qui aurait le courage d'un lion (*a*). Elle était alors grosse d'Alexandre. Le roi Philippe s'était voulu mêler de l'explication de son songe, et n'y avait rien entendu (D). Quoique Aristandre s'appliquât beaucoup à l'intelligence des songes, et qu'il soit l'un des auteurs qui eût écrit le plus doctement sur cette matière (*b*), il ne laissa pas d'exercer son art sur toutes sortes de prodiges. Si l'on vient annoncer qu'une statue d'Orphée a sué, il dit que cela présage que les poëtes sueront un jour à chanter les victoires d'Alexandre (*c*). Si une hirondelle vient importuner ce prince, et se poser même sur sa tête, Aristandre dit que c'est un signe que l'on conspire contre le roi, mais que la conspiration sera découverte (*d*). Si, pendant qu'on se prépare au siége de Tyr, le sang qui sort du pain d'un soldat étonne le roi, Aristandre le rassure : il lui dit que, puisque le sang était sorti des parties intérieures du pain, c'était un

(*a*) TELMESSE. *Voyez son article.* Plutarque, Arrien, Lucien, Clément d'Alexandrie, *et plusieurs autres, remarquent qu'Aristandre était de cette ville.*

(*a*) Plutarchus, *in* Alexandr. *init.*, *pag.* 665.

(*b*) Artemidor., *lib. I, cap. XXXIII, pag.* 30.

(*c*) Plutarch., *in* Alexandro, *pag.* 671.

(*d*) Arrian., *lib. I, cap. VIII.*

Digitized by Google

signe funeste à la ville qu'on assiégerait (e). Dans une autre rencontre, il interprète le présage d'un corbeau qui avait laissé tomber quelque chose sur la tête d'Alexandre, et puis s'était allé mettre sur une tour où l'on l'avait pris (f). Les entrailles des victimes étaient aussi du ressort de ce grand devin (g) : il expliquait même les présages des actions des hommes (E). Il y a donc beaucoup d'apparence que c'est à lui que l'on doit donner ce livre tout rempli d'événemens prodigieux, duquel Pline fait mention (F). Mais pour les livres d'agriculture, dont Varron et Columelle ont parlé (h), je les croirais facilement d'un autre ARISTANDRE ; vu même que Varron a donné le surnom d'Athénien à celui qui les a faits. Notre Aristandre survécut au roi son maître, et fut cause par ses remontrances qu'on songea tout de bon à l'enterrer. Je ne sais pas si cette particularité a été touchée par quelqu'autre que par Élien, qui en fait mention au dernier chapitre du XIIe. livre de son Histoire diverse.

(e) Q. Curtius, *lib. IV, cap. II.*
(f) *Idem, ibid., cap. VI.*
(g) Q. Curtius, *lib. VII, cap. VII.* Plutarchus, *in* Alexandro, *pag.* 679.
(h) *Le père* Hardouin *dans son* Index auctorum, *prend pour le même Aristandre celui de* Varron *et* Columelle, *et celui de* Pline.

(A) *Il s'acquit un ascendant merveilleux sur l'esprit d'Alexandre-le-Grand.*] Il est certain, d'un côté, qu'il n'y avait pas dans l'armée macédonienne aucun devin qui eût autant de réputation et d'autorité qu'Aristandre : *Peritissimus vatum* (1) ; *cui maxima fides habebatur* (2) ; *cui tum plurimùm credebatur ex auribus* (3). Il est d'ailleurs très-constant qu'Alexandre était fort superstitieux : *Erat non intactus ad superstitionem animus* (4). *Superstitionis potens non erat* (5). Il est donc aisé de conclure qu'Aristandre avait beaucoup de pouvoir sur lui. Ce prince, comme le remarque Quinte-Curce, lui avait livré sa crédulité : *Qui post Darium victum ariolos et vates consulere desierat, rursùs ad superstitionem humanarum gentium ludibria devolutus, Aristandrum* CUI CREDULITATEM SUAM ADDIXERAT, *explorare eventum rerum sacrificiis jubet* (6). C'était avec lui qu'il s'enfermait lorsqu'il était question de se rendre les dieux favorables dans les grandes crises des affaires : c'était, dis-je, avec lui qu'il s'enfermait pour exécuter les plus mystérieuses et les plus ineffables cérémonies de la religion. C'est Plutarque qui nous l'apprend, lorsqu'il raconte les préparatifs de la bataille d'Arbelles : Ἀλέξανδρος δὲ, τῶν Μακεδόνων ἀναπαυομένων, αὐτὸς πρὸ τῆς σκηνῆς μετὰ τοῦ μάντεως Ἀριστάνδρου διέτριβεν, ἱερουργίας τινὰς ἀπορρήτους ἱερουργούμενος, καὶ τῷ Φόβῳ σφαγιαζόμενος (7). *Alexander quiescentibus Macedonibus cum vate Aristandro egit pro tabernaculo suo sacris quibusdam arcanis operans, atque Apollini immolans.* Quinte-Curce dit qu'en cette occasion, Alexandre bien en peine fit venir auprès de lui Aristandre, afin d'implorer le secours des dieux, et qu'Aristandre, en habit de cérémonie, lui dictait le formulaire des prières : *Alexander non aliàs magis territus ad vota et preces Aristandrum vocari jubet. Ille in candidâ veste verbenas manu præferens, capite velato præibat preces regi Jovem, Minervam, Victoriamque propitianti* (8). On ne doit pas s'étonner que ce prince fît tant de cas de son devin ; car il en retirait plus de service que d'aucun de ses généraux. Par son moyen, il remplissait d'espérance et de courage son armée ; et c'étaient de grandes avances pour réussir dans ses entreprises. Voyez-moi cet Aristandre, qui, au plus fort de

(1) Curtius, *lib. IV, cap. II.*
(2) *Id., ibid., cap. VI.*
(3) *Idem, lib. V, cap. IV.*
(4) *Idem, lib. IV, cap. VI.*
(5) *Idem, lib. VII, cap. VII.*
(6) *Idem, lib. VII, cap. VII.*
(7) Plutarch., *in* Alexand., *pag.* 683.
(8) Quint. Curtius, *lib. IV, cap. XIII.*

Digitized by Google

la bataille d'Arbelles, habillé de blanc, et le laurier à la main, dit aux soldats qu'il voit une aigle sur la tête d'Alexandre, caution assurée de la victoire, et qu'ils peuvent la voir aussi bien que lui. Combien croyez-vous que cela servit à la victoire, sans qu'il fût besoin que le soldat vît cela? Il s'en fiait aux yeux du devin; et s'il ne voyait rien, il s'en prenait à sa vue, ou au peu de temps qu'il pouvait donner à chercher un tel objet au milieu des airs : *Vates Aristander albâ veste indutus, et dextrâ præferens lauream, militibus in pugnam intentis avem monstravit, haud dubium victoriæ auspicium. Ingens* ἐκεῖθεν *alacritas ac fiducia paulò antè territos accendit ad pugnam* (9). Plutarque observe qu'Alexandre prêtait la main à ses devins (10); et que, de peur que l'événement ne justifiât ceux qui sifflaient la promesse d'Aristandre, qu'avant la fin du mois on prendrait la ville de Tyr, il ordonna que le jour présent, qui était le dernier du mois, ne fût compté à l'avenir que le 28. Il voulait donner du temps à son prophète, qui, néanmoins, ne s'était pas trop avancé; car la ville fut emportée ce jour-là, si nous en croyons Plutarque, auteur fort suspect en ces matières. N'oublions point que personne ne faisait aussi bien que notre Aristandre le métier de consolateur auprès de son maître. Il n'usait pas de beaucoup de rhétorique pour le tirer des chagrins les plus accablans. Un songe lui tenait lieu de toutes choses. Alexandre, au désespoir d'avoir tué Clitus, se met hors d'haleine à force de gémir et de pleurer. On craint qu'il ne soit mort de douleur; on enfonce la porte de sa chambre; il ne veut écouter personne; mais, dès qu'Aristandre le fait souvenir d'un songe qui se rapportait à la mort de Clitus, et qu'il lui représente que ce malheureux était prédestiné à cela depuis long-temps, voilà un prince qui se trouve tout consolé: Ἀριστάνδρου δὲ τοῦ μάντεως ὑπομιμνήσκοντος αὐτὸν τὴν τ' ὄψιν ἣν ἴδοι περὶ τοῦ Κλείτου, καὶ τὸ σημεῖον, ὡς δὴ πάλαι καθειμαρμένων τούτων, ἥδιστα ἐνδιδόναι(11). *At quùm vates Aristander visum illi quod de Clito fuerat ei repræsentatum et prodigium subjiceret, jamdudùm hæc in fatis fuisse, visus est animum relaxare.*

(9) *Idem, lib. IV, cap. XV.*

(10) Διπτορημένου αὐτὸν ἰδεῖν ὁ βασιλεὺς καὶ συμφιλοτιμούμενος (l'édition de Francfort de 1620 porte συμφιλοτιμούμενον, ce qui ferait tout un autre sens) δεῖ τοῖς μαντεύμασιν, ἔκελευε. *Cernens rex perplexum, favensque semper vaticiniis vetuit.* Plutarch., *in* Alexandro, *pag.* 679.

(B) « ..... *Par le bon succès de son art.*] Ceux qui se mêlent de prédire l'avenir sont heureux lorsqu'ils servent un prince que la providence de Dieu destine à de grandes choses. Mille raisons humaines les portent à prédire toutes sortes de prospérités, vaille que vaille, et ils ont la joie de voir que l'événement justifie leur témérité. Aristandre fut dans ce cas. Il s'embarrassait dans l'avenir à tout hasard; et Alexandre, avec sa bonne fortune, le tirait d'affaire. Le devin avait bien raison d'aimer un tel conquérant; et celui-ci était excusable de se fier à un homme qui devinait si juste. Je m'étonnais autrefois qu'Alexandre fût superstitieux; et présentement, je m'étonnerais s'il ne l'avait pas été, et je m'étonne que sa déférence pour les devins ait été interrompue dans le temps de sa plus haute prospérité (12). Il ne pouvait pas ignorer que son bonheur n'allât mille fois plus loin que les lumières de sa prudence, et que les forces de son courage. Il fallait donc qu'il crût nécessairement qu'une vertu invisible et très-puissante prenait un soin tout particulier de ses affaires. Il fallait donc, naturellement parlant, qu'il fût toujours disposé à se ménager la faveur de cette puissance, par tous les expédiens que les devins lui suggéraient; les devins, dis-je, qu'il considérait comme les observateurs continuels du temps de la bonne ou de la mauvaise humeur de la fortune, et comme les arbitres des moyens de plaire à cette déesse, et de l'apaiser. On trouverait moins étrange que certains princes méprisassent tous les conseils de ceux qui sont proposés à leurs dévotions; certains princes, dis-je, qui ne réussissent dans leurs entreprises qu'à proportion des moyens humains dont ils se servent pour les rendre presque immanquables, et qui ont du dessous partout

(11) Plutarch., *in* Alexandro, *pag.* 694.

(12) *Voyez ci-dessus*, citation (5), *ce qui a été cité de* Quinte-Curce.

Digitized by Google

où leur prudence n'a point pris toutes les mesures nécessaires. Ils sont les antipodes des grands conquérans; mais j'avoue qu'il reste toujours un sujet d'étonnement. Un grand esprit comme Alexandre pouvait-il se représenter Dieu sous l'idée que la superstition en donne? Il avait des intervalles lucides à l'égard de la superstition, comme quand il renvoya bien loin l'un de ses devins, qui le venait détourner d'une attaque, pour laquelle on préparait toutes choses: « Au milieu de ce préparatif, *lui dit-*» *il*, rien ne saurait être plus impor-» tun qu'un devin superstitieux: » « *Si quis*, inquit, *arti tuæ intentum* » *et exta spectantem sic interpellet*, » *non dubitem quin incommodus ac mo-*» *lestus videri tibi possit.* » « *Et cum* » *ille ità prorsùs futurum respondis-*» *set*, *Censesne*, inquit, *tantas res* » *non pecudum fibras ante oculos ha-*» *benti*, *ullum esse majus impedimen-*» *tum quàm vatem superstitione cap-*» *tum* (13)? » La confiance qu'il avait en sa fortune l'empêcha quelquefois de se soumettre à l'avis de son Aristandre. Il se sentait destiné à de grandes choses, sentiment qui est l'un des plus puissans ressorts de la providence; et là-dessus il releva le courage de ce devin: *Rex jussum confidere felicitati suæ remisit. Sibi enim ad alia gloriam concedere Deos* (14).

Si quelqu'un trouve ces remarques trop longues, qu'il sache que j'ai eu mes raisons. J'ai voulu me décharger d'autant un article où la matière n'était que trop abondante (15). On lit plutôt quatre choses qu'une, encore que cette une soit plus courte que les quatre autres. C'est ce qui m'oblige à répandre deçà et delà bien des choses qui appartiennent naturellement à un seul sujet. Que ne faut-il pas faire pour s'accommoder à un siècle dégoûté?

(C) *Il expliqua le songe de Philippe mieux que ses confrères qui lui conseillèrent de faire observer soigneusement la conduite de sa femme.*] Leur raison était pour le moins aussi bonne que celle d'Aristandre; car voici son raisonnement: *On ne cachète point une bolte vide; il faut donc que la reine soit grosse, puisque le roi a songé qu'il lui cachetait le ventre* (16). Mais voici le raisonnement des autres devins: *On ne cachète pas une bolte, lorsqu'il n'y a nul danger que personne l'ouvre: on ne la cachète que lorsque l'on se défie de ceux qui en peuvent approcher; il faut donc que la bolte de la reine soit exposée au pillage, puisque le roi a songé qu'il y apposait le sceau. Le lion gravé sur le cachet marque la nécessité d'une grande précaution: cela fait voir que la place est assiégée, et qu'elle songe à se rendre; et qu'à moins que l'on n'y envoye une forte et courageuse garnison les assiégeans y seront bientôt entrés.* Cicéron, pour se moquer des interprètes des songes, allègue l'explication différente qu'ils donnèrent dans un cas qui ressemblait fort à celui-ci: *Parere quædam matrona cupiens, dubitans essetne prægnans, visa est in quiete obsignatam habere naturam: ad conjectorem retulit. Negavit eam, quoniàm obsignata fuisset, concipere potuisse. At alter prægnantem esse dixit, nam inane obsignari nihil solere. Quæ est ars conjectoris, eludentis ingenio* (17)? Mais, dira-t-on, Aristandre rencontra mieux; il raisonna donc mieux. Je nie la conséquence: on peut être plus heureux en conjectures, sans être pour cela plus habile; et puis, ne pouvaient-ils pas avoir raison les uns et les autres? la grossesse et la chasteté se suivent-elles? Olympias pouvait ressembler un peu à Julie qui disait: *Nunquàm nisi navi plenâ tollo vectorem* (18). Nous allons voir une autre explication de ce même songe.

(D) *Le roi Philippe s'était voulu mêler de l'explication de son songe, et n'y avait rien entendu.*] Ce n'est point Plutarque, ou quelque autre auteur païen qui nous l'apprend: c'est un père de l'église. Je m'en vais rapporter tout ce qu'il dit là-dessus; car on y apprend plusieurs choses: *Philippus Macedo, nondùm puter, Olympiadis uxoris naturam obsignâsse viderat annulo. Leo erat signum: crediderat præclusam genituram, opinor, quia leo semel pater est Aristodemus, vel Aristophon, conjectans immò nihil vacuum obsignari, filium et quidem maximi impetus portendi. Alexan-*

(13) Quintus Curt., *lib. IX, cap. IV.*
(14) *Idem, lib. VII, cap. VII.*
(15) *Celui d'Alexandre le-Grand.*
(16) Plutarch., *in* Alexandro.
(17) Cicer., de Divinat., *lib. II, cap. LXX.*
(18) Macrob. Saturnalium *lib. II, cap. V.*

Digitized by Google

drum qui soiunt leonem annuli cognoscunt (19). Il paraît de là, 1°. Que le cachet appliqué en songe aux parties naturelles d'Olympias, faisait croire à son mari qu'elle n'aurait point d'enfans. Il y avait quelque vraisemblance dans cette pensée, et l'on pourrait presque soupçonner que Philippe était un de ces païens d'Europe qui avaient lu, dit-on, la Sainte Écriture: on pourrait, dis-je, le soupçonner, si les seules idées du sens commun ne conduisaient assez naturellement à la conjecture de ce prince; mais il est sûr que la parole de Dieu représente sous cette idée la stérilité des femmes. Si la clôture de la matrice y représente la punition que Dieu exerçait par la voie de la stérilité (20), l'ouverture y représente la bénédiction par laquelle il faisait cesser ce mal (21). 2°. En second lieu, il paraît que Tertullien ne fit nulle réflexion sur cette idée que l'Écriture fournit, et que l'on peut avoir naturellement. Il ne s'arrêta qu'au lion qui était gravé sur le cachet : il crut que Philippe fonda toute sa conjecture sur ce lion. Tertullien suppose faux en cet endroit, et conclut mal. Il est faux que le lion ne soit père qu'une fois (22); et d'ailleurs un homme qui croirait cela ne serait-il pas ridicule d'en augurer qu'il n'aurait jamais d'enfans? il devrait pour le moins en conclure qu'il en aurait un. 3°. Il paraît, en troisième lieu, que Tertullien avait oublié le nom du devin qui rencontra le mieux de tous : il ne sait s'il doit le nommer Aristophon ou Aristodème. Il n'avait retenu que les deux premières syllabes du nom, et il ne put suppléer juste les autres : en un mot, le nom d'Aristandre ne lui revint pas en mémoire. 4°. En quatrième lieu, nous voyons qu'il était fort satisfait de l'explication du songe : c'est un de ceux qu'il allègue pour prouver l'excellence de notre âme. Finissons ceci, en disant que peut-être le roi Philippe disputa long-temps contre ses devins pour l'explication qu'il donnait au songe; et qu'Aristandre lui dit peut-être ce qu'un mucisien dit un jour à ce même prince en pareil cas : *A Dieu ne plaise que votre majesté soit jamais assez malheureuse pour entendre ces choses mieux que moi :* Μὴ γένοιτό σου οὕτως, ὦ βασιλεῦ, κακῶς, ἵνα ἐμοῦ ταῦτα βέλτιον εἰδῇς (23). *Absit, ô Rex, ut eò tu infortunii devolvare, ut harum rerum scientiâ me fias prior.*

(E) *Il expliquait les présages des actions des hommes.*] Par exemple, il prédit que Lysimachus, garde du corps d'Alexandre, parviendrait à la royauté, mais que ce ne serait pas sans beaucoup de peines (24). Sa raison était que Lysimachus, ne pouvant plus suivre à pied Alexandre monté sur un bon cheval, se prit à la queue de ce cheval, afin de ne quitter pas son maître. Il fut blessé par hasard au front : et comme Alexandre, dont la lance avait fait ce coup, eut la bonté de se servir de son diadème, faute de linge, pour bander cette blessure, il arriva que ce diadème fut teint de sang. Voilà sur quoi fut fondée la prédiction d'Aristandre.

(F) *Il y a apparence qu'il est l'auteur d'un livre rempli d'événemens prodigieux, duquel Pline fait mention.*] Voici ses paroles : *Prodigio autem fiunt ex dulcibus acerba poma, aut dulcia ex acerbis : è caprifico fici, aut contrà : gravi ostento olim in deteriora mutantur ex oleâ in oleastrum, ex candidâ uvâ et fico in nigras : ut Laodiceæ, Xerxis adventu platano in oleam mutatâ : qualibus ostentis* Aristandri *apud Græcos volumen scatet, ne in infinitum habeamus : apud nos verò C. Epidii Commentarii, in quibus arbores locutæ quoque reperiuntur* (26). Conférez avec ceci le passage de Cicéron touchant les habitans de Telmesse, rapporté dans l'article de cette ville (26), et admirez la facilité incroyable des anciens païens à multiplier les prodiges.

(19) Tertullian., de Animâ, *cap. XLVI.*
(20) Genèse, XX, 18.
(21) *Là même, chap. XXX, vs.* 22. *Voyez aussi chap. XXIX, vs.* 31.
(22) *Voyez les* Notes de Rigaut *sur cet endroit de* Tertullien.
(23) Plutarchus, *de* Discrim. Adulat. et Amici, *pag.* 67.
(24) Appianus, *in* Syriacis.
(25) Plin., *lib. XVII, cap. XXV.*
(26) *Remarque* (C).

ARISTARQUE, philosophe grec, natif de Samos, est un des premiers qui ont soutenu que la

Digitized by Google

terre tourne sur son centre, et qu'elle décrit tous les ans un cercle autour du soleil (A). Il inventa l'une des espèces d'horloge solaire (*a*). On n'est pas bien d'accord sur le temps où il a vécu : on sait seulement avec certitude qu'il n'est point né depuis la mort d'Archimède (B). Il ne nous reste de ses ouvrages que le *Traité de la grandeur et de la distance du soleil et de la lune*, traduit en latin, et commenté par Frideric Commandin, et publié avec les explications de Pappus, l'an 1572. M. Wallis le publia en grec, avec la version latine de Commandin, l'an 1688, et il l'a inséré au IIIe. tome de ses œuvres mathématiques, imprimées à Oxford, l'an 1699. Le *Système du Monde*, qui a paru sous son nom, est un ouvrage de Roberval (*b*). Nous rapporterons (*c*) une faute qui s'est glissée dans le texte de Plutarque.

(*a*) Vitruv., *lib. IX, cap. IX.*

(*b*) *Voyez* Ménage *sur* Diogène Laërce, *liv. VIII, num.* 85, *pag.* 389.

(*c*) *Dans la remarque* (A), *citation* (4).

(A) *Il est un des premiers qui ont soutenu que la terre tourne sur son centre, et décrit un cercle autour du soleil.*] Sextus Empiricus, en parlant de l'hypothèse du mouvement de la terre, insinue clairement qu'Aristarque en avait été le principal inventeur ; car il ne nomme que lui : Οἵ γε μὴν τὴν τοῦ κόσμου κίνησιν ἀνέλοντες, τὴν δὲ γῆν κινεῖσθαι δοξάσαντες, ὡς οἱ περὶ Ἀρίσταρχον τὸν μαθηματικὸν, οὐ παλιόντας νοεῖν χρόνον (1). *Qui quidem mundi motum sustulerunt, terram autem moveri sunt opinati, ut Aristarchus mathematicus, nihil eis obstat quominùs tempus mente concipiant.* Plutarque, voulant éclaircir une pensée de Platon, et se demandant si ce philosophe n'aurait point cru la mobilité de la terre, ajoute que cette opinion a été ensuite celle d'Aristarque et celle de Séleucus, et qu'Aristarque la débitait comme une hypothèse, et Séleucus comme un dogme positif : Ὡς ὕστερον Ἀρίσταρχος καὶ Σέλευκος ἀπεδείκνυσαν· ὁ μὲν, ὑποτιθέμενος μόνον ; ὁ δὲ Σέλευκος, καὶ ἀποφαινόμενος (2). *Ut postmodò Aristarchus et Seleucus ostenderunt. Sanè hoc ille ità ut supponeret tantùm, hic etiam pronuntians.* C'est nous insinuer qu'Aristarque était regardé comme l'inventeur de ce sentiment. Archimède nous l'insinue avec plus de précision. Voici ses paroles : Ταῦτα γὰρ ἐν ταῖς γραφομέναις παρὰ τῶν ἀστρολόγων διαρρύσας Ἀρίσταρχος ὁ Σάμιος, ὑποθέσιόν τινων ἐξέδωκεν γράψας, ἐν αἷς, ἐκ τῶν ὑποκειμένων συμβαίνει τὸν κόσμον πολλαπλάσιον εἶμεν τοῦ νῦν εἰρημένου· ὑποτίθεται γὰρ τὰ μὲν ἀπλανῆ τῶν ἄστρων, καὶ τὸν ἥλιον μένειν ἀκίνητον· τὰν δὲ γᾶν περιφέρεσθαι περὶ τὸν ἥλιον, κατὰ κύκλου περιφέρειαν, ὃς ἐστιν ἐν μέσῳ τῷ δρόμῳ κείμενος (3). Id est, Friderico Commandino interprete : *Hæc igitur in iis quæ ab astrologis scripta sunt, redarguens Aristarchus Samius, positiones quasdam edidit : ex quibus sequitur mundum proximè dicti mundi multiplicem esse : ponit enim stellas inerrantes atque solem immobiles permanere : terram ipsam circumferri circa solem, secundùm circumferentiam circuli, qui est in medio cursu constitutus.* Apparemment les copistes ont falsifié le passage de Plutarque où nous lisons qu'Aristarque prétendait que la Grèce aurait dû faire un procès d'irréligion à Cléanthe, qui avait cru le mouvement de la terre : Μόνον (εἶπεν) ἂν τὰν, μὴ κρίσιν ἡμῖν ἀσεβείας ὑπαγγείλης. ὥσπερ Ἀρίσταρχος ἔφετο, δεῖν Κλεάνθη τὸν Σάμιον ἀσεβείας προκαλεῖσθαι τοὺς Ἕλληνας, ὡς κινοῦντα τοῦ κόσμου τὴν ἑστίαν, ὅτι φαινόμενα σῴζειν ἀνὴρ ὑπειρᾶτο, μένων τὸν οὐρανὸν ὑποτιθέμενος. Ἐξελιττέσθαι δὲ κατὰ λοξοῦ κύκλου τὴν γῆν, ἅμα καὶ περὶ τὸν αὑτῆς ἄξονα δινουμένην (4). *Heus, tu, inquit,*

(1) Sextus Empiricus, adversùs Mathemat., *pag.* 410. *M.* Ménage *sur* Diogène Laërce, *liv. VIII, num.* 85, *cite deux fois ce passage dans la même page, la première fois comme de* Sextus Empiricus, *et la seconde comme de* Pyrrhon.

(2) Plut., *in* Quæst. Plat., *pag.* 1006, C.

(3) Archimedes, *in* Psammite, *pag.* 449, *apud* Menagium in Diogenem Laërtium, *lib. VIII, pag.* 389.

(4) Plutarchus, de Facie in orbe Lunæ, *pag.* 922, F.

Digitized by Google

noli nos impietatis reos facere, eo pacto quo Aristarchus putavit Cleanthem Samium violatæ religionis à Græcis debuisse postulari, tanquam universi lares Vestamque si loco movisset : quòd is homo conatus ea quæ in cœlo apparent tutari certis ratiocinationibus, posuisset cœlum quiescere, terram per obliquum evolvi circulum, et circa suum versari interim axem. Les copistes, ce me semble, ont transposé les noms : il faut lire *Cléanthe jugeait que la Grèce eût dû faire un procès d'irréligion à Aristarque le Samien, etc.* C'est une conjecture de Gassendi (5) : c'est une correction que M. Ménage adopte comme très-certaine. *In verbis Plutarchi*, dit-il (6), *legendum omninò : ὅσπερ Ἀρίσταρχον τὸν Σάμιον ἔστιν Ἑλλάδος δίκην ἀσεβείας προκαλεῖσθαι τοὺς Ἕλληνας.* Amiot n'avait point senti la faute.

(B) *On n'est pas bien d'accord sur le temps où il a vécu : on sait seulement qu'il n'est point né depuis la mort d'Archimède.*] Les paroles que j'ai citées (7) prouvent que pour le plus tard notre Aristarque n'a pu être que contemporain d'Archimède : or, nous savons qu'Archimède perdit la vie lorsque Syracuse fut prise par les Romains, l'an 1er. de la 142e. olympiade, pendant la seconde guerre punique. Notez que, selon Plutarque, cité ci-dessus, Timée de Locres a vécu avant Aristarque ; car la pensée platonique qu'on veut éclaircir se trouve dans Platon comme si Timée l'avait dite en conversation. Or, puisque Platon a été disciple de ce Timée (8), et cela après avoir vu l'Égypte, il faut conclure que, si Plutarque a bien observé les temps, Aristarque a fleuri après Platon. Nous savons donc qu'il n'a point fleuri après Archimède, ni avant Platon, et je ne crois pas qu'il soit facile de se fixer à quelque chose de plus précis. Blancanus a mis Aristarque deux siècles avant Hipparque, et il a mis celui-ci cent ans après la mort d'Alexandre, c'est-à-dire, cent ans après la 1re. année de la 114e. olympiade (9). Il a donc cru qu'Aristarque florissait vers la 89e. olympiade, un peu après la naissance de Platon. Cela ne s'accorde point avec le passage de Plutarque que j'ai allégué. L'opinion de Simler ne s'y accorde pas mieux. Cet auteur a fait fleurir Aristarque sous le règne d'Artaxerxès-Longuemain, qui s'est étendu depuis la 1re. année de la 79e. olympiade, jusqu'à la dernière année de la 88e. (10). Libertus Fromondus est encore plus contraire au sentiment de Plutarque, puisqu'il ignore si Aristarque a précédé ou suivi Pythagoras (11). Je crois que Vossius (12) aurait réfuté cette incertitude par l'autorité de Plutarque, s'il se fût souvenu des paroles que j'ai citées. Jean Stadius croit qu'Aristarque survécut à Archimède ; car il le fait fleurir dans l'olympiade 144 (13). Notez que Vitruve, en parlant de quelques mathématiciens qui ont été inventeurs, met Aristarque au premier rang (14). Si l'on se réglait à cela, on le croirait antérieur à Philolaüs et à Architas de Tarente.

(5) Gassend. Physica sect. *II*, *lib. III*, *cap. V*, *pag.* 617, *tom. I* Operum.

(6) Menagius, in Diogen. Laërt, *lib. VIII*, *num.* 85, *pag.* 389.

(7) *Dans la remarque précédente, citation* (3).

(8) Cicero, de Finib., *lib. V*, *cap. XXIX*, et Tusculan., *lib. I*, *folio* 248, A.

(9) Blancanus, *in* Mathematicorum Chronologia, *ad calcem libri*, de Aristotelis Locis mathematicis, *pag.* 46 *et* 48.

(10) Simlerus, *in* Epitome Bibliothecæ Gesneri.

(11) Lib. Fromond. de Orbe Terræ immobili, *pag.* 1. *Il a intitulé ce livre*, Anti-Aristarchus.

(12) Vossius, de Scient. Mathem., *pag.* 157.

(13) Joh. Stadius, *in Præf.* Tabularum Bergensium, *apud* Vossium, de Scient. Mathem., *pag.* 157.

(14) Vitruvius, de Architect., *lib. I*, *cap. I*.

ARISTARQUE, grammairien célèbre, naquit dans la Samothrace, et eut pour patrie d'adoption la ville d'Alexandrie (*a*). Il fut fort considéré de Ptolomée Philometor, qui lui confia l'éducation de son fils (A). Il s'appliqua extrêmement à la critique, et il fit une révision des *Poésies d'Homère*, avec une exactitude incroyable, mais un

(*a*) Ἀλεξανδρεὺς μὲν θέσει, τῇ δὲ φύσει Σαμοθρᾴξ Suidas, *in* Ἀρίσταρχος.

Digitized by Google

peu trop magistralement; car, dès qu'un vers ne lui plaisait pas, il le traitait de supposé (B). Cette édition d'Homère fut fort estimée, et fort critiquée aussi (*b*). Il travailla sur *Pindare* (*c*), sur *Aratus* (*d*), et sur d'*autres poëtes;* et il n'est pas vrai que, pour critiquer tout le monde, sans craindre qu'on lui rendît la pareille, il ait eu la ruse de ne rien donner au public (C). Ceux qui disent qu'il était contemporain de Pisistrate, s'abusent grossièrement (D). Sa réputation a été de longue durée. Cicéron et Horace se servirent de son nom pour désigner un critique très-rigide (E). On l'emploie encore aujourd'hui au même usage. Quelques-uns lui attribuent une pensée que d'autres donnent, ou à Théocrite, ou à Isocrate (F). Il eut beaucoup de contestations dans Pergame avec le grammairien Cratès (G); et il mourut dans l'île de Cypre, à l'âge de soixante-douze ans. Il était devenu hydropique, et il ne trouva point de meilleur remède contre ce mal, que de se faire mourir de faim. Il sortit de son école jusqu'à quarante grammairiens (H). Il laissa deux fils, qui n'eurent pour tout mérite qu'une grande simplicité. Celui qui porta le nom de son père fut vendu; mais les Athéniens le rachetèrent (*e*). J'aurai quelque chose à dire contre Moréri (I).

(A) *Il fut fort considéré de Ptolomée Philometor, qui lui confia l'éducation de son fils.*] Les paroles de Suidas signifient cela clairement : Γέγονε, dit-il (1), *κατὰ τὴν ρπε ὀλυμπιάδα, ἐπὶ Πτολεμαίου τοῦ Φιλομήτορος, οὗ καὶ τὸν υἱὸν ἐπαίδευσεν. Vixit autem olympiade CLVI, tempore Ptolemæi Philometoris, cujus etiam filium erudiit.* L'olympiade qu'il marque répond très-bien au règne de ce Ptolomée; mais nous ne trouvons point, dira-t-on, que ce prince ait eu des fils : les historiens ne lui donnent qu'une fille, et ce fut son frère qui lui succéda. Cette objection ne vaut rien; car, d'un côté, si le fils qu'il eut fait instruire par notre Aristarque était mort dans son bas âge, les historiens qui nous restent auraient pu croire qu'il n'en fallait pas faire mention. D'autre côté, il est faux qu'ils gardent tous le silence. Justin donne un fils à Ptolomée Philometor, et il dit même que Ptolomée, son oncle, le fit mourir (2). Le docte Allatius n'a pas pris garde à ceci : il veut que le disciple que Suidas donne à Aristarque soit le second Ptolomée Évergètes : *Cujus* (Ptolomæi Philometoris) *filium secundum Evergetem erudiit olympiade CLVI, ut Suidas tradit* (3). C'est une faute : le second Ptolomée Évergètes était frère de Ptolomée Philometor, et non pas son fils. Vossius ne s'est pas moins abusé lorsqu'il a cru que Ptolomée Philometor choisit Aristarque pour précepteur de Ptolomée Lathyrus, son fils (4) : il fallait savoir que Ptolomée Lathyrus, ou Lathurus, était fils du second Ptolomée Évergètes. Ce que Suidas observe, qu'Aristarque fut disciple d'Aristophane le Byzantin, ne fournit pas une objection; car on sait assez qu'il s'est glissé une lourde faute dans l'endroit de Suidas où nous lisons qu'Aristophane de Byzance a fleuri l'olympiade 45. Il faut lire l'*olympiade* 145, comme Allatius et Jonsius l'ont observé (5) : *Aristo-*

(*b*) *Voyez la remarque* (B).

(*c*) *Voyez* l'Anti-Baillet, *tome I, pag.* 80, 81.

(*d*) *Voyez* Vossius, de Scient. Mathemat., *pag.* 156.

(*e*) *Tiré de* Suidas, *in* Ἀρίσταρχος.

(1) Suidas, *in* Ἀρίσταρχος.

(2) Justinus, *lib. XXXVIII, cap. VIII.*

(3) Leo Allatius, de Patriâ Hom., *pag.* 103, 104.

(4) Vossius, de Poëtis græcis, *pag.* 67. *Notez qu'au chapitre XXI du Ier. liv.* de Historicis græcis, *il dit que Ptolomée Évergètes II était fils de Philometor.*

(5) Jonsius, de Script. Hist. Philosoph., *pag.* 166, 167.

Digitized by Google

phanis meminit Suidas, in quo obiter librariorum error in olympiade notandus est. Ipse namque habet, Γέγονε δὲ κατὰ τὴν μά Ὀλυμπιάδα, *quæ Hieronymus Wolphius vertit,* Vixit olympiade XLV, *cum omninò scribendum sit μά, id est, CXLV* (6). L'auteur anonyme de la Description des olympiades met sous celle-ci Aristophane le Byzantin. A cela n'est point contraire la remarque de Suidas, que le même Aristophane fut, dans son adolescence, disciple de Callimachus : Μαθητὴς Καλλιμάχου καὶ Ζηνοδότου, ἀλλὰ τοῦ μὲν νέος τοῦ δὲ παῖς ἤκουσε (7). *Discipulus Callimachi et Zenodoti, sed illum quidem adolescens, hunc verò puer audivit.* Un homme qui a fleuri dans l'olympiade 145 a pu être le disciple de Callimachus ; car ce poëte a vécu jusqu'au règne de Ptolomée Évergètes, fils de Ptolomée Philadelphe, et nous savons que ce Ptolomée Évergètes a régné jusqu'à la fin de l'olympiade 139. Or, si Aristarque a été disciple d'Aristophane le Byzantin, c'est bien marquer l'état où il a fleuri, que de le mettre, comme Suidas a fait, sous la 156e. olympiade. Ceux qui pèseront bien toutes ces choses auront quelque peine à s'accommoder de cette proposition : *Aristarque.... vivait du temps de Ptolomée Philadelphe, en même temps que Callimaque* (8). Le docte Heinsius observe qu'il y a des gens qui le disent (9) ; et puisqu'il ne les en blâme point, on le peut prendre pour l'approbateur de ce sentiment. Il eût mieux fait de le condamner. M. le Fèvre est en ceci plus croyable que son beau-fils : il met Aristarque sous le règne de Ptolomée Philometor (10). Voyez la remarque (G), où nous prouverons la vérité de cette opinion par la *contemporanéité* de Cratès et d'Aristarque. Un passage d'Athénée a pu faire croire que notre critique a vécu sous Ptolomée Philadelphe : c'est l'endroit où Athénée rapporte que Ptolomée Évergètes a été l'un des disciples d'Aristarque (11). Pour n'avoir pas bien examiné tout, on aura pu se persuader que ce Ptolomée Évergètes est le fils de Ptolomée Philadelphe; mais il est sûr qu'il le faut prendre pour Ptolomée Physcon (12), frère de Ptolomée Philometor. En effet, Athénée parle d'un Ptolomée qui a fait des livres, et qui est nécessairement le même que celui qu'il cite au livre XII (13), et qu'il compte pour le septième roi d'Égypte.

Voici de nouvelles preuves contre l'opinion de M. Dacier. On sait que Démétrius Scepsius (14) a vécu au même temps qu'Aristarque. C'est ce que Strabon témoigne : κατὰ τὸν αὐτὸν χρόνον γεγονὼς Κράτητι καὶ Ἀριστάρχῳ (15), *æqualis Cratetis et Aristarchi.* Vossius ne considéra point ces paroles avec attention lorsqu'il avança que Strabon assure que Démétrius Scepsius fut disciple de Cratès et d'Aristarque (16). Or, ce Démétrius fut contemporain d'un Métrodore (17) que Mithridate fit mourir l'an de Rome 681 (18). Jugez si un homme qui aurait fleuri sous Ptolomée Philadelphe a pu être contemporain de ce Métrodore. La mort de ce Ptolomée tombe sur l'an de Rome 506. Notez qu'on peut recueillir de Diogène Laërce que Démétrius était plus âgé que Métrodore; et, cela étant, on ne peut rien réterquer, on ne peut point dire que je prouve trop. Notez aussi qu'un fils d'un disciple d'Aristarque (19) vivait encore quand Strabon avait assez d'âge pour assister aux leçons publiques (20). Or, puisque Strabon a vécu jusque sous Tibère, il n'a

(6) Allatius, de Patriâ Homeri, *pag.* 103.

(7) Suidas, *in* Ἀριστοφάνης. Portus *a mal traduit ces paroles :* Hunc quidem, *dit-il*, adolescens, illum verò puer audivit.

(8) Dacier, Remarques sur l'Art Poëtique d'Horace, *vs.* 450, *pag.* 371, *édition de Hollande.*

(9) Heinsius, *in Prolegomenis* Aristarchi sacri, *folio* ***3.

(10) Le Fèvre, Vie des Poëtes grecs, *pag.* 7.

(11) Athen., *lib. II, sub finem, pag.* 71, B.

(12) *C'est le même que le second Évergètes.*

(13) *Pag.* 549. *Il le cite en plusieurs autres endroits.*

(14) *C'est-à-dire, natif de Scepsis, ville de Mysie.*

(15) Strabo, *lib. XIII, pag.* 419.

(16) Vossius, de Hist. Græcis, *pag.* 135.

(17) Diog. Laërce, *liv. V, num.* 84, *dit que Démétrius Scepsius avança Métrodore son compatriote. C'est celui que Mithridate fit mourir.*

(18) Plutarch., *in* Lucullo, *pag.* 506. *Voyez aussi* Strabon, *lib. XIII, pag.* 419, *qui laisse indécis si Mithridate le fit mourir.*

(19) *Il s'appelait Aristodème : son père, nommé Ménécrate, avait été disciple d'Aristarque. Voyez* Strabon, *liv. XIV, pag.* 447.

(20) Strabo, *ibid.*

Digitized by Google

pu entendre les leçons du fils d'un disciple d'Aristarque, si Aristarque a fleuri sous Ptolomée Philadelphe.

(B) *Dès qu'un vers d'Homère ne lui plaisait pas, il le traitait de supposé.*] Cicéron le témoigne dans ces paroles : *Si, ut scribis, eæ litteræ non fuerunt disertæ, scito meas non fuisse. Ut enim Aristarchus Homeri versum negat, quem non probat, sic tu (libet enim mihi jocari) quod disertum non erit, ne putaris meum* (21). A cela se peut rapporter cet autre passage du même auteur : *Nisi fortè scire vis, me inter Niciam nostrum et Vidium judicem esse. Profert alter (ut opinor) duobus versiculis expensum Niciæ : alter Aristarchus hos ὀβελίζει. Ego tanquam criticus antiquus, judicaturus sum, utrùm sint τοῦ ποιητοῦ, an παρεμβεβλημένοι* (22). On dit qu'Aristarque marquait la figure d'une broche à côté des vers qu'il condamnait de supposition, et que de là est venu qu'ὀβελίζειν signifie condamner. *Translatum ab Aristarcho qui Homeri carmina in corpus redegit, atque in libros digessit, versus nothos, hoc est adulterinos et subdititios qui non videntur sapere venam illam Homericam ὀβελίσκους, id est minutis verubus prænotatis damnans : contrà, qui viderentur insignes ac genuini ἀστερίσκους, id est stellis illustrans.* (23). Voyez le poëme d'Ausone, intitulé *Ludus septem Sapientûm*, où il demande une censure rigoureuse de son poëme à Drepanius Pacatus. Il veut qu'on le traite comme Aristarque en avait usé envers Homère, et il se sert de cette expression :

Mæonio qualem cultum quæsivit Homero
Censor Aristarchus, normaque Zenodoti.
Pone obelos igitur superiorum stigmata vatum,
Palmas non culpas esse putabo meas (24).

On croit qu'il parle d'Aristarque dans le dernier de ces deux vers :

Quique sacri lacerum collegit corpus Homeri,
Quique notas spuriis versibus apposuit (25).

Charles Étienne, Lloyd et Hofman, assurent dans leurs dictionnaires qu'Élien témoigne que la critique d'Aristarque était si exacte, que lorsqu'elle condamnait un vers à ne passer point pour être d'Homère, on le traitait de supposé : *Ælianus tradit hunc tam castigato fuisse judicio, ut Homeri versus non putaretur, quem ipse non probasset.* Quenstedt assure la même chose (26). Je ne pense point qu'Élien dise cela : et, s'il le disait, il se tromperait ; car nous apprenons d'Athénée que l'on condamnait souvent le goût de ce grand critique (27) : on prenait pour des vers d'Homère ceux qu'il avait rejetés, et l'on se moquait de ses raisons. Sa hardiesse seule était capable de décréditer ses jugemens. Il décidait, en quelques rencontres, que tels et tels vers de l'Iliade devaient être transportés dans l'Odyssée (28). Allatius n'a point ignoré que l'on censura souvent la critique d'Aristarque. Il cite pour ce sujet Athénée (29), Plutarque et le scoliaste d'Homère. Il nous apprend que le grammairien Ptolomée d'Ascalon publia un livre *de Aristarchi correctione in Odysseâ* (30), et que Zénodote d'Alexandrie fut mandé pour faire la révision de la critique d'Aristarque : *Zenodotus alter Alexandrinus ideò advocatus est, ut de reprobatis ab Aristarcho Homericis carminibus judicium ferret* (31). Idem (Suidas) Ζηνόδοτος Ἀλεξανδρεὺς γραμματικὸς ὁ ἐν ἄστει κληθεὶς πρὸς τὰ ὑπ' Ἀριστάρχου ἀθετούμενα τοῦ Ποιητοῦ. Et néanmoins il assure que l'antiquité eut tant de respect pour le jugement d'Aristarque, qu'on ne croyait pas que les vers qui lui déplaisaient fussent d'Homère : *Aristarchi porrò judicium adeò probavit antiquitas, ut Homeri versus non putarentur, quos ipse non probaret* (32). N'est-ce pas une grande faute de jugement ? Élie Vinet mérite ici beaucoup de censure. *Cujus* (Aristarchi), dit-il (33),

(21) Cic., Epist. XI ad Famil., *lib. III*, *p.* 169.
(22) *Id*, *ib.*, *lib. IX*, Epist. X, *pag.* 23, 24.
(23) Erasmus, Adag., *chiliadæ I*, *centur. V*, *num.* 57, *pag.* 178.
(24) Ausonius, *in* Ludo septem Sapientûm, *vers* 11.
(25) *Idem*, Epistolâ *XVII*, *vs.* 26.
(26) Quenstedt, de Patriis Viror. illustrium, *pag.* 433.
(27) *Vide* Athenæum, *lib. IV*, *passim*, *et ibi* Casaubonum : *item lib. V*, *pag.* 188, 189. *Voyez aussi* Plutarque, de audiendis Poëtis, *pag.* 26.
(28) Athen., *lib. IV*, *cap. XXVIII*, *p.* 180.
(29) *Il ne cite que le Ve. livre d'*Athénée.
(30) Ἐγραψε περὶ τῆς ἐν Ὀδυσσείᾳ Ἀριστάρχου διορθώσεως. Suidas, *apud* Allatium, de Patriâ Homeri, *pag.* 105.
(31) *Idem*, *ibid.*
(32) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 104.
(33) Elias Vinetus in Ausonii Ludum septem Sapientûm, *initio*, *pag.* 265.

Digitized by Google

veteres tanti fecerant judicium, ut quem non probaret, Homeri versum non crederent. Ità Cicero, Suidas, Erasmus. Il est faux que Cicéron dise cela : il dit seulement qu'Aristarque ne prenait pour de véritables vers d'Homère que ceux qui lui semblaient bons (34). Suidas non plus ne dit point ce que Vinet lui impute. Je puis assurer la même chose d'Érasme, à l'égard du lieu d'où j'ai tiré ce qu'on a vu ci-dessus (35). M. Saldénus, ayant voulu changer quelque chose dans les paroles de Charles Étienne que j'ai citées, a commis une lourde faute contre le raisonnement. Il n'a point cité Élien, et il n'a point assuré que la critique d'Aristarque fût exacte : il s'est contenté de dire que ce censeur la croyait telle. Jusqu'ici tout va assez bien : l'on abandonne Charles Etienne sur une fausse citation, et l'on ne répond que d'une chose très-vraisemblable, c'est que le correcteur d'Homère s'estimait un fort habile homme ; mais voici où est le mal : de cette opinion avantageuse qu'il avait de son esprit, on conclut que l'antiquité ne recevait pour des vers d'Homère que ceux qui plaisaient à Aristarque. C'est une mauvaise conclusion : *Grammaticus ille, qui hoc nomen* (Aristarchi) *gessit, tam castigato se putavit esse judicio, ut* Homeri *versus nullus haberetur quem ipse non probaret* (36). C'est ainsi que M. Saldénus raisonne, et pour prouver son raisonnement, il nous cite les paroles où Cicéron dit qu'Aristarque rejetait comme supposés à Homère tous les vers qui n'étaient pas à son goût. Cette preuve ne vaut pas mieux que la thèse même qu'il fallait prouver. J'ai lu dans le Commentaire d'un moderne, qu'Aristarque *avait une critique si fine et si pénétrante, qu'on l'appelait ordinairement* le prophète *ou* le devin, *à cause de sa grande sagacité* (37). J'ai été surpris de ne trouver aucune trace de ce grand éloge dans une infinité d'écrivains que j'ai parcourus aux endroits où ils font mention de ce grammairien. Enfin, j'ai trouvé ceci, dans une note de Corradus sur les Épîtres de Cicéron : *Hinc illum* (Aristarchum) *μάντιν ἐκάλει Παναίτιος ὁ Ῥόδιος φιλόσοφος διὰ τὸ ῥᾳδίως καταμαντεύεσθαι τῆς τῶν ποιημάτων διανοίας. Athen., l. 14* (38). Je l'ai cherché dans le XIVe. livre d'Athénée, mais fort inutilement *. Quoi qu'il en soit, il y a une grande différence entre cette citation de Corradus, et celle de M. Dacier. Les paroles grecques signifient seulement que Panétius donnait le nom de devin à notre Aristarque, et non pas que ce fût le style ordinaire de l'antiquité.

Notez qu'au sentiment de plusieurs personnes ce fut Aristarque qui divisa les deux grands poëmes d'Homère, chacun en autant de livres qu'il y a de lettres dans l'alphabet, et qui donna à chaque livre le nom d'une lettre : *Plutarchus, lib. de Homero.* Iliadem et Odysseam Homeri ab Aristarcho grammatico in numerum librorum divisam ad ordinem et numerum Græcarum litterarum. *Eustathius in Iliados α tradit*, Aristarchum et Zenodotum confusum antè Homeri opus digessisse in certos libros, eosque litteris distinxisse. Undè non solùm primus tam Odysseæ quàm Iliadis liber α vocatur, secundus β, et sic deinceps : verùm etiam ipsum opus γράμματα nominatur. *Et sanè verum est, hanc per litteras divisionem recentiorem. Nam antiqui nunquàm ed usi, ut patet ex Aristotele de Poëticâ, cap. XXIV* (39).

(C) *Il n'est pas vrai que, pour critiquer tout le monde sans craindre qu'on lui rendît la pareille, il ait eu la ruse de ne rien donner au public.*] M. Saldénus, sous le faux nom de Christianus Libérius, débita une fausseté quand il dit : *Sic Aristarchus grammaticus nullos non reprehendebat, nihil ipse scribens, ne ab aliis reprehendi posset* (40). Je ne sais

(34) *Voyez ci-dessus, citation* (21), *les paroles de* Cicéron.

(35) *Citation* (23).

(36) Salden., de Libris, *pag.* 388.

(37) Dacier, Remarques sur l'Art poétique d'Horace, *pag.* 371, 372.

(38) Corradus in Epistolam XIV Ciceronis ad Atticum, *lib. I.*

* Bayle n'a pas bien cherché : le passage cité par Corradus se trouve effectivement dans le XIVe. liv. d'Athénée, pag. 634, D, à la fin du chap. VIII, édition de Casaubon (1612) que Bayle a toujours coutume de citer.

(39) Joannes à Wower., de Polymathiâ, *cap. XVIII, pag.* 153, 154.

(40) Christianus Liberius, *in* Bibliophil., *pag.* 21, *cité par* Ménage, Anti-Baillet, *tom. I, pag.* 82.

Digitized by Google

point s'il la débita avec tous les mêmes correctifs que dans l'ouvrage qu'il publia sous son véritable nom en 1688. S'il les avait employés, M. Ménage ne l'aurait pas bien cité; car il aurait accourci d'une partie essentielle le passage qu'il rapporte. Voici les paroles de M. Saldénus dans l'ouvrage qu'il publia l'an 1688 : *Sicuti* Aristarchus grammaticus *neminem non reprehendebat, nihil interim ipse scribens, ne reprehendi ab aliis posset, ut nonnulli volunt : licet alii sint, ac plerique quidem qui πολυγράφοις ipsum accensent, ut suprà diximus* (41). Ce qu'il rapporte, concernant la ruse de ceux qui, pour censurer tous les auteurs, sans appréhender la peine du talion, ne publient rien, peut servir de supplément à l'une des pages de mon Projet (42). On y pourrait joindre ces paroles de M. le Fèvre, adressées à un journaliste : *Encore, si vous aviez fait quelque livre de vostre chef, cela iroit bien ; mais dans les termes où vous estes, je trouve que vous jouez avec un peu trop d'avantage : c'est se moquer de ne mettre qu'un liard contre une double pistole ; je ne sçay pas qui voudroit jouer contre vous* (43).

(D) *Ceux qui le font contemporain de Pisistrate, s'abusent grossièrement.*] Cette erreur est fort ancienne. Allazzi rapporte un long passage où l'un des commentateurs de Denys de Thrace débite que Pisistrate fit publier par toute la Grèce que tous ceux qui lui apporteraient quelques vers d'Homère, en seraient récompensés à tant par vers. Quand il en eut ramassé autant qu'il lui fut possible, il fit venir soixante-dix grammairiens, et leur donna une copie de ce recueil. On leur déclara que l'on souhaitait que chacun d'eux, travaillant à part, mît ces vers dans le meilleur ordre qu'il pourrait. Après qu'ils eurent exécuté cette commission ils s'assemblèrent par les ordres de Pisistrate, et se montrèrent les uns aux autres ce que chacun avait fait. Ils s'accordèrent unanimement à reconnaître que le travail d'Aristarque et celui de Zénodote méritaient la préférence; après quoi, ils déclarèrent que l'ouvrage de Zénodote devait céder à l'ouvrage d'Aristarque (44). Ce récit contient entre autres mensonges celui-ci, qu'Aristarque et Pisistrate ont vécu en même temps. Il était aisé de reconnaître cette fausseté; et néanmoins les commentateurs de Denys de Thrace l'ont persuadée à beaucoup de gens. Eustathius l'a débitée, et après lui Génebrard et Jason de Nores. Lisez ce passage d'Allatius : *Multis aliis recentioribus fucum fecerunt. Nam Eustathius in* A *Iliados idem asserit :* Οἱ δὲ συνθέμενοι ταύτην καὶ ἐπιτάξαι, φασὶ, Πεισιστράτου τοῦ τῶν Ἀθηναίων τυράννου Γραμματικοὶ, καὶ διορθώσασθαι κατὰ τὸ ἐκείνου πρόσταγμα, ὧν πομφαῖος Ἀρίσταρχος, καὶ μετ' ἐκεῖνον Ζηνόδοτος. *Id est :* Qui verò eam composuerunt grammatici, jussu, ut tradunt, Pisistrati Atheniensium tyranni, et ut sibi melius visum est correxerunt, quorum princeps Aristarchus, et post eum Zenodotus. *Et inferiùs :* Τοῦ δὲ ἀπαγγέλλειν τὴν Ὁμήρου ποίησιν σκεδασθεῖσαν ἀρχὴν ἐποιήσατο Κίναιθος ὁ Χῖος. Ἐλυμήναντο δὲ, φασὶν, αὐτὴν πάμπολλα οἱ περὶ τὸν Κίναιθον. καὶ πολλὰ τῶν ἐπῶν αὐτοὶ ποιήσαντες παρενέβαλον. Διὸ καὶ διορθώσασθαι αἱ Ὁμηρικαὶ βίβλοι, ὡς ἀνωτέρω εἴρηται. *Id est :* Homeri verò poësim dispersam recitandi principium fecit Cinæthus Chius. Verùm illam multis modis Cinæthi sectatores depravârunt, multaque à se conscripta carmina indiderunt. Quarè libri Homerici correcti sunt, ut superiùs diximus. *Gilbertus Genebrardus Chron. lib.* 2. Pisistrati jussu Aristarchus Homeri rapsodiam recensuit, et in 24 partes pro numero elementorum distribuit. *Iason de Nores in Artem Poëticam Horatii*, Aristarchus miro quodam acumine castigabat veterum scripta, atque ideò colligendis Homeri versibus præpositus fuit : *In quibus vides miros anachronismos. Primus, qui Aristarchum sub Pisistrato collocat. Secundus, qui Ci-*

(41) Guill. Saldenus, de Libris, *pag.* 43 : *il avait dit, pag.* 13, Aristarchus Grammaticus *supra mille* Commentarios sigeavit : *il devait dire, comme Suidas*, supra octingentos.

(42) *Voyez la fin du paragraphe VI de ce* Projet, *à la fin du XVe. volume de ce* Dictionnaire.

(43) Le Fèvre, seconde Journaline, *pag.* 48, *édition de Hollande.*

(44) Allatius, de Patriâ Homeri, *pag.* 93 *et seq. Il dit que ces commentaires ne sont pas imprimés.*

Digitized by Google

nætium Chium asserit primum Homeri poësim dispersam recitâsse. Cum uterque post Pisistrati tempora floruerit. Cinæthus enim, si Pindari scoliastæ credimus in Nemeon, od. 2, sub olympiade sexagesimâ nonâ apud Syracusas Homeri carmina ἐραψώδησεν (45).

(E) *Cicéron et Horace se servirent de son nom, pour désigner un critique très-rigide.*] Consultez la Harangue contre Pison, vous y trouverez ces paroles : *Verùm tamen, quoniàm te non Aristarchum, sed Phalarim Grammaticum habemus, qui non notam apponas ad malum versum, sed Poëtam armis persequare, scire cupio quid tandem isto in versu reprehendas,*

Cedant arma togæ (45*)

Le même orateur déclare qu'il redoutait les coups d'ongle de son ami Atticus. *Nostrum opus tibi probari lætor : ex quo ἀνθρ ipsa posuisti quæ mihi florentiora sunt visa tuo judicio. Cærulas enim tuas miniatulas illas extimescebam* (46). C'est ainsi qu'on s'exprimerait aujourd'hui, pour signifier les censures qu'un lecteur voudrait marquer à la marge de quelque livre, et les *cærulas miniatulas* du passage que je rapporte. Atticus était donc un de ces amis fidèles qui examinent sévèrement les compositions de leurs amis. Pour marquer cela, Cicéron l'appelle son Aristarque. *Quid multa ? totum hunc locum, quem ego variè meis orationibus, quarum tu Aristarchus es, soleo pingere, de flammâ, de ferro, (nosti illas κληδόνας) valdè graviter pertexuit* (47). Les vers d'Horace que je vais citer donnent une idée qui est une forte preuve de mon texte.

Vir bonus et prudens versus reprehendet inertes,
Culpabit duros : incomptis allinet atrum
Transverso calamo signum : ambitiosa recidet
Ornamenta : parùm claris lucem dare coget :
Arguet ambiguè dictum : mutanda notabit :
Fiet Aristarchus : nec dicet : Cur ego amicum
Offendam in nugis (48) ?

(F) *Quelques-uns lui attribuent une pensée que d'autres donnent, ou à Théocrite, ou à Isocrate.*] On rapporte ce bon mot d'Aristarque : « *Je* » *ne puis pas écrire ce que je voudrais,* » *et je ne veux pas écrire ce que je* » *pourrais* (49). » Voilà ce que dit M. Dacier sur ces paroles d'Horace :

Si quantum cupiem, possem quoque (50).

Jusqu'ici, aucun des auteurs que j'ai consultés ne m'a conduit à la source ; mes recherches ont été encore plus inutiles qu'à l'égard de la prophétie d'Aristarque. C'est ce qui me fait souhaiter passionnément que M. Dacier, et plusieurs autres qui lui ressemblent en cela, veuillent avoir la bonté de se défaire de la coutume de ne point citer. Craignent-ils que le grand et le beau monde, pour qui ils travaillent, ne juge que les citations sentent trop l'auteur, le pays latin, l'université ? Mais j'ai de la peine à croire qu'un comte de Guiche (51), par exemple, eût été fâché de savoir où l'on trouve qu'Aristarque a dit ce bon mot, et qu'on l'a traité de Prophète. Toute dame qui aime l'érudition serait encore plus aise de savoir si Plutarque, ou Aristote, rapportent un fait, que de savoir en général qu'on l'a rapporté. Cela soit dit en passant. Revenons à notre texte. Nous lisons dans les recueils de Stobée, que Théocrite, interrogé pourquoi il n'écrivait pas, répondit : *Parce que je ne pourrais le faire comme je voudrais, et que je ne veux pas le faire comme je pourrais.* Ἐρωτηθεὶς διὰ τί οὐ συγγράφει, ὅτι, ἔφησεν, ὡς μὲν βούλομαι, οὐ δύναμαι· ὡς δὲ δύναμαι, οὐ βούλομαι (52). Isocrate, étant à la table de Nicocréon, roi de Cypre, fut prié de discourir : il n'en voulut rien faire, et allégua cette excuse. *Ce que je sais n'est pas de saison, et ce qui serait de saison, je ne le sais pas.* Οἷς μὲν ἐγὼ δυνὸς, οὐχ ὁ νῦν καιρός· οἷς δὲ ὁ νῦν καιρὸς, οὐκ ἐγὼ δυνός (53). *De quibus ego vim habeo dicendi rebus, eas occasio non admittit : de quibus autem dicere jam esset tempestivum, de iis nihil*

(45) Allatius, de Patriâ Homeri, *pag.* 96, 97.
(45*) Cic., Orat. in L. Pisonem, *cap.* XXX.
(46) Cicero, ad Atticum, *lib.* XVI, Epist. XI.
(47) *Idem, ibid., lib. I*, Epist. XIV.
(48) Horat., de Arte poëticâ, *vs.* 445.

(49) Dacier, Remarques sur l'Épître I *du* IIe. *liv.* d'Horace, *pag.* 435.
(50) Horat., Epist. I, *lib. II*, *vs.* 256.
(51) *On dit dans la suite du* Ménagiana, *pag.* 6, *édition de Hollande, que ce comte*, au milieu de ses plaisirs et de l'embarras de la cour, ne laissait pas d'étudier au moins réglément trois heures par jour.
(52) Stobæus, Serm. XXI, de Cognosc. seipso.
(53) Plutarchus, *in* Vitâ Isocrat., *pag.* 838, F. *Voyez-le aussi* Symposiac., *lib. I*, *cap. I*, *pag.* 613, A.

Digitized by Google

valeo eloqui. Cela me fait souvenir de cette pensée de Sénèque : « Je n'ai ja- » mais voulu plaire au peuple, car il » n'approuve point ce que je sais, et » je ne sais point ce qu'il approuve. » *Nunquàm volui populo placere, nam quæ ego scio non probat populus, quæ probat populus ego nescio* (54).

(G) *Il eut beaucoup de contestations dans Pergame, avec le grammairien Cratès* (55).] Les paroles de Suidas sont expresses là-dessus : Κράτητι τῷ γραμματικῷ Περγαμηνῷ πλεῖστα διεμαλλήσατο ἐν Περγάμῳ (56). *Cum Cratete grammatico Pergameno, Pergami sæpissimè contendit*. Casaubon, en vertu de ce passage, soutient que l'antagoniste d'Aristarque ne fut pas Cratès Mallotès, mais un autre Cratès natif de Pergame (57). Comme ce Cratès Mallotès était contemporain d'Aristarque, et fort connu du roi de Pergame, on jugerait aisément que ce fut lui qui disputa en plusieurs rencontres avec Aristarque. C'est pourquoi il est bon de prendre garde que Suidas donne le surnom *Pergaménien* à l'adversaire d'Aristarque. Peut-être se trompe-t-il, car ceux qui citent Cratès de Pergame nous le font bien moins connaître comme un grammairien, que comme un historien (58), et il est sûr que la grammaire était l'étude principale de Cratès Mallotès. Lisez ce passage : *Primus quantum opinamur studium grammaticæ in urbem intulit Crates Mallotes Aristarchi æqualis, qui missus ad senatum ab Attalo rege inter secundum ac tertium bellum Punicum, sub ipsam Ennii mortem, quùm in regione Palatii prolapsus in cloacæ foramen crus fregisset, per omne legationis simul et valetudinis tempus plurimas ἐκφάσεις subindè fecit assiduèque disseruit, ac nostris exemplo fuit ad imitandum* (59). C'est de Cratès Mallotès que l'on entend ordinairement cet endroit de Varron : *Crates nobilis grammaticus, qui fretus Chrysippo homine acutissimo, qui reliquit sex libros περὶ τῆς ἀνωμαλίας : huic libreis contra analogiam atque Aristarchum est nixus* (60). Si Varron a parlé là de Cratès Mallotès, il est vraisemblable que Suidas a pris l'un pour l'autre ; je veux dire que Cratès Mallotès, et non pas Cratès de Pergame, a été l'émule de notre Aristarque. Je ne sais si jusqu'ici les commentateurs de Suétone se sont jamais avisés de le critiquer sur un point de chronologie dont je m'en vais dire un mot. Il débite que Cratès Mallotès vint à Rome, au nom du roi Attalus, environ le temps qu'Ennius mourut. La mort de ce poëte tombe sur l'an de Rome 585. Or, en ce temps-là, celui qui régnait à Pergame se nommait Eumènes. Il commença de régner l'an 556 de Rome, et il mourut l'an 596, laissant la tutelle de son fils et la régence, à son frère Attale. Si donc Cratès Mallotès fut député aux Romains par cet Attale, l'exactitude chronologique ne souffre point que l'on assure qu'il fit ce voyage environ le temps qu'Ennius mourut. Mais néanmoins Suétone nous fournit de quoi confirmer l'opinion de ceux qui font fleurir Aristarque sous Ptolomée Philometor dans la 156e. olympiade (61). Eusèbe et Suidas sont de ce nombre.

Vossius n'a point suivi Suétone, car au lieu de dire qu'Aristarque et Cratès Mallotès ont été contemporains, il a dit cela de Cratès Mallotès, et d'Apollodore, disciple d'Aristarque (62). Je ne prétends point que ce soit une fausseté, car on peut bien être contemporain, et du maître, et du disciple ; mais je remarque par occasion qu'il s'est abusé dans une autre chose : il a cru qu'une pièce de théâtre, qui fut traduite par Ennius, et qui était appelée l'*Achille d'Aristarque*, ne portait ce nom qu'à cause que ce grand critique l'avait corrigée. *Ab hoc et vetus quædam comœdia, quam Ennius posteà transtulit, dicebatur* Achilles Aristarchi. *Meminit ejus Plautus* (63). *At sic non aliâ de*

(54) Seneca, Epistolâ *XXIX*, *pag.* 219.

(55) Suidas, *in* Ἀρίσταρχος.

(56) *Idem*, *ibid.*

(57) Casaubon, in Sueton. de illustr. Gram., *cap. II.*

(58) *Voyez* Vossius, de Hist. Græcis, *pag.* 347.

(59) Sueton., de illustrib. Grammat., *cap. II.*

(60) Varro, de Linguâ latinâ, *lib. VIII*, *initio*, *Voyez aussi liv. VII*, *pag.* 97. *Voyez dans* Vossius, de Hist. Græc., *pag.* 347, *plusieurs autorités qui marquent que Cratès Mallotès était grammairien.*

(61) *Elle répond à la fin du VI*e. *siècle de Rome.*

(62) Vossius, de Arte grammaticâ, *lib. I*, *cap. VI*, *pag.* 24.

(63) Plaut., *in* Prologo Pœnuli, *vs.* 1.

Digitized by Google

causâ vocabatur, quàm quòd ab eo esset emendata. C'est une erreur. Cette pièce était une tragédie d'Aristarque de Tégée, contemporain d'Euripide. Voyez Scaliger (64).

(H) *Il sortit de son école jusqu'à quarante grammairiens.*] On peut le compter pour un chef de secte, témoin ces paroles de Varron : *Relinquitur de casibus, in quo Aristarchei suos intendunt nervos* (65). *Hoc in oratione diligentiùs quam alii ab Aristarcho grammatici* (66). Voyez aussi les railleries d'Herodicus (67). Il paraît par Suidas, que l'école d'Aristarque subsista pendant quelques siècles dans Alexandrie (68).

(I) *J'aurai quelque chose à dire contre Moréri.*] 1°. Il s'est laissé abuser par Vossius, quand il a dit qu'Aristarque était de Samos (69). 2°. Il n'y a rien de plus inutile que d'observer qu'Aristarque fut *contemporain de Cratès* (70). C'est expliquer une chose obscure par une chose plus obscure, *obscurum per obscurius*. Il y a eu plusieurs Cratès. Diogène Laërce en compte dix, les uns philosophes, les autres poëtes, ou grammairiens, ou orateurs, ou géomètres, etc. (71). Ils n'ont point vécu en même temps, ils n'étaient pas du même pays : qu'y a-t-il donc de plus inutile, que de marquer qu'Aristarque florissait au temps de Cratès ? Le plus célèbre de tous ces Cratès est le philosophe cynique. Ainsi, le sens le plus naturel des paroles de M. Moréri est qu'Aristarque a été contemporain de ce cynique : or cela est très-faux ; il y a de grands intervalles entre l'un et l'autre (72). Cette censure ne regarde point Suétone, qui a dit que Cratès Mallotès était contemporain d'Aristarque ; car il n'y avait guère de gens de lettres au siècle de Suétone qui ignorassent en quel temps avait vécu Aristarque. 3°. Je ne crois point que personne dise que ce grammairien composa *neuf livres de corrections de l'Iliade et de l'Odyssée*. C'est de Cratès Mallotès, que Suidas assure cela (73), comme Vossius l'observe (74). Moréri n'a point entendu les paroles de Vossius. 4°. Il est faux que Ptolomée Lathurus fût fils de Ptolomée Philométor. 5°. Je crois qu'au fond il est vrai que notre Aristarque était en vie la 158e. olympiade; mais, puisqu'Eusèbe et Suidas le font fleurir en la 156e., c'était celle-ci qu'il fallait marquer. Vossius impute à Eusèbe faussement de l'avoir placé à la 158e. (75).

(64) Scaligeri Animadv. in Eusebium, *num.* 1563, *pag.* 103.

(65) Varro, *de Linguâ latinâ*, *lib. VII*, *pag.* 96.

(66) *Idem*, *ibid.*, *lib. IX*, *pag.* 124.

(67) *Apud* Athenæum, *lib. V*, *in fine.*

(68) Suidas, *in* Ἀμμώνιος.

(69) Vossius, *de Poëtis Græcis*, *pag.* 67.

(70) *Il y a* Cretès *dans l'édition de* 1688.

(71) Diog. Laërt., *in* Vitis Philos., *lib. IV*, *num.* 23.

(72) Diogène Laërce, *lib. V*, *num.* 87, *dit que Cratès le Cynique florissait environ la* 113e. *olympiade.*

(73) Suidas, *in* Κράτης.

(74) Vossius, *de Poëtis Græcis*, *pag.* 67.

(75) *Idem*, *de Histor. Græcis*, *lib. I*, *cap. XVIII*, *pag.* 119.

ARISTÉE, en latin *Aristæus*, fils d'Apollon et de Cyrène (A). Son article a été donné fort imparfait par M. Moréri, qui s'est borné à nous apprendre, 1°. qu'en *poursuivant partout* Eurydice, femme d'Orphée, il fut cause qu'elle mourut de la piqûre d'un serpent ; 2°. que les nymphes, pour se venger d'Aristée, firent mourir ses abeilles ; 3°. qu'*ayant fait le sacrifice de quelques taureaux, il recouvra ce qu'il avait perdu* (a); 4°. qu'il fut *l'inventeur du secret de tirer le miel, de faire l'huile* et le fromage (B). Il avait bien d'autres choses à dire touchant ce fils d'Apollon, car on aurait dû raconter qu'il naquit dans cette partie de la Libye où la ville de Cyrène fut bâtie ; qu'il fut élevé par les nymphes ; qu'étant allé à Thèbes il y épousa Autonoé fille de Cadmus ; qu'il en eut Actéon, qui fut mis en pièces par ses propres chiens ; qu'après la perte de ce

(a) *Tout ceci se trouve dans* Virgile, *au IVe. livre des* Géorgiques.

Digitized by Google

fils, il fut consulter l'oracle d'Apollon; qu'en vertu de la réponse qui lui fut faite touchant les honneurs qu'il recevrait dans l'île de Céa, il s'y transporta (C); que, la peste ravageant toute la Grèce, il offrit des sacrifices qui firent cesser ce mal; qu'ayant laissé sa famille dans l'île de Céa, il repassa en Libye, d'où, avec la flotte que sa mère lui donna, il fit voile vers la Sardaigne (D); qu'il y choisit une habitation, qu'il cultiva ce pays avec un grand soin; qu'il en bannit la barbarie et l'état sauvage; qu'il visita quelques autres îles; que l'abondance des moissons, et la multitude des bestiaux, l'obligèrent à s'arrêter quelque temps dans la Sicile, où il enseigna aux habitans ses beaux secrets; qu'en reconnaissance, ils l'honorèrent comme un dieu et principalement ceux qui cultivaient les oliviers; qu'enfin il passa en Thrace; qu'il y fut admis par Bacchus aux mystères des orgies, et que, dans la familiarité qu'il eut avec lui, il apprit beaucoup de choses profitables à la vie humaine; qu'ayant demeuré quelque temps proche du mont Hémus, il disparut; et que non-seulement les peuples barbares de ce pays-là, mais aussi les Grecs, lui décernèrent les honneurs divins (*b*). C'est faussement que M. Moréri observe que Diodore de Sicile fait mention d'un autre Aristée dans le chapitre LXXXIV du IVe. livre, car ce chapitre et le précédent contiennent ce que je viens de narrer. Je suis surpris qu'on n'y voie rien de l'Arcadie, qui fut l'une des principales stations d'Aristée (E). Vous verrez dans les remarques les variations des auteurs, la fausseté de quelques censures, et telles autres particularités; et je n'oublierai pas la découverte astronomique que l'on donne à Aristée (F), ni son culte pour la canicule, ni sa fille Macris (G). On a dit que, pour les services qu'il avait rendus au genre humain par la connaissance qu'il avait de tous les arts profitables, les dieux le placèrent entre les étoiles, et qu'il était l'*Aquarius* du zodiaque (*c*). Les conformités de son histoire avec celle de Moïse ont été curieusement et doctement étalées par M. Huet (*d*). Presque tout ce que Lloyd a joint à Charles Étienne dans cet article, a été tiré mot à mot du commentaire de la Cérda (*e*) : il ne le cite pas pourtant.

(*b*) *Tiré de* Diodore de Sicile, *liv. IV, chap. LXXXIII, LXXXIV.*

(*c*) *Voyez le* Comment. *de* Germanic. *in* Aratea Phænomena, *cap.* de Aquario, *pag.* 118.

(*d*) Huet. Demonstr. Evang., *propos. IV, cap. VIII, num.* 17, *pag.* 110.

(*e*) *In lib. IV* Georgic. Virgilii.

(A) *Il était fils d'Apollon et de Cyrène.*] C'est la tradition générale; et il y en a bien peu dans les sujets mythologiques, qui soient plus constantes que celle-là. Cependant Cicéron en allègue une autre : *les Grecs assurent*, dit-il, *qu'Aristée est fils de Bacchus.* Il ajoute qu'on l'honorait en Sicile, dans le temple de cette divinité. *Quid?* il s'adresse à Verrès, *ex æde Liberi simulacrum Aristei non tuo imperio palam ablatum est?* .... *Aristæus, qui*, UT GRÆCI FERUNT, *Liberi filius, inventor olei esse dicitur, unà cum Libero patre apud illos eodem erat in templo consecratus* (1). Dans un autre livre, il s'arrête à l'opinion

(1) Cicero, in Verrem, Orat. IX, *cap. LVII.*

Digitized by Google

la plus commune ; il dit qu'Apollon était père d'Aristée. *Quid Aristæus qui olivæ dicitur inventor Apollinis filius* (2) ? Parlons de Cyrène : elle était fille d'Hypseüs roi des Lapithes, fils de Peneüs et de Creuse (3). Celle-ci était fille de la Terre ; Peneüs était fils de l'Océan. Cyrène méprisait les occupations des autres filles et leurs divertissemens de table (4); et se souciant très-peu de dormir la grasse matinée (5), elle n'aimait que la chasse, et faisait un grand carnage de bêtes féroces. Apollon l'ayant rencontrée, lorsqu'elle se battait seule avec un lion, demanda à Chiron qui elle était, et s'il ne ferait pas bien d'user de main mise, et de coucher avec elle ?

. . . . . Θοίᾳ
Κλυτὰν χεῖρά οἱ προσενεγκεῖν ;
Ἦ ῥὰ καὶ ἐν λεχέεσσιν
Κύπριν μελιηδέα ποίαν (6) ;

Fas-ne est illustrem manum ei admovere ? Utrum et ex stratis tondere mellitam herbam ?

Chiron, commençant par répondre à la dernière demande, représenta que les amans se doivent servir de la clef du cœur, c'est-à-dire de paroles douces et adroites, qui persuadent à la belle d'accorder ce qu'ils désirent. Il ajouta que, parmi les dieux, et parmi les hommes, la pudeur s'oppose à la précipitation avec laquelle on prétendait débuter par la jouissance, et s'expliquer là-dessus fort nettement :

. . . . Καὶ ἴν τι θεοῖς
Τοῦτο κἀνθρώποις ὁμῶς
Αἰδέονται· ἀμφαδὸν ἁ-
δείας τυχεῖν τὸ πρῶτον εὐνᾶς (7).

Et inter deos et homines pariter verecundantur apertè postulato dulci frui primùm cubili.

« Au reste, continua-t-il, c'est par » un effet visible de votre grande civi- » lité, que vous me faites l'honneur » de m'interroger : vous me deman- » dez l'extraction de cette fille, vous » qui savez toutes choses. » Voilà le sens de Pindare : je ne prétends point donner une traduction de mot à mot, il me suffit de représenter la pensée. Or, si c'est là ce qu'il veut dire, qui pourrait voir sans indignation la licence d'un auteur français, qui l'a fait parler ainsi ? « Est-il permis de » la voir ? Puis-je bien m'en approcher ? Ne serai-je point téméraire si je » prends sa belle main, et si je cueille » sur sa bouche une de ces roses ver- » meilles que j'y vois peintes ? Mais » le Centaure, en souriant, lui ré- » pondit de la sorte : Un chaste » amour, Apollon, doit être toujours » caché, et le beau sexe, parmi les » dieux, comme parmi les mortels, » n'accorde point ses faveurs aux yeux » du monde. C'est sans doute cette » raison qui vient de vous faire par- » ler avec tant de retenue. Un amant » moins chaste que vous n'aurait pas » eu tant de respect, et c'est à vos » bonnes mœurs, plutôt qu'à mes en- » seignemens, que vous devez cette » modestie (8). » Cette traduction est contraire à l'original, et ne se soutient point dans ses faussetés ; car si l'on suppose qu'Apollon ne s'exprima point grossièrement, mais honnêtement et chastement, la réponse de Chiron est ridicule et contradictoire. La fin fut qu'Apollon, sans nul délai, enleva Cyrène, et la transporta en Afrique, et jouit d'elle sur-le-champ.

Ὠκεῖα δ' ἐπιγομένων ἤδη θεῶν
πρᾶξις, ὁδοί τε βραχεῖαι.
Κεῖνο καῖρ' ἅμαρ διαίτα-
σεν· θαλάμῳ δὲ μίγεν
ἐν πολυχρύσῳ Λιβύᾳ (9).

Celer autem est properantium jam deorum actio, viæque breves. Illud illa dies peregit. In thalamo autem Libyæ diviti auri congressi sunt.

Chiron eût voulu qu'il eût poussé les beaux sentimens, et filé le parfait amour ; mais les dieux des poëtes, comme l'observe Pindare, ne s'accommodaient pas de cette patience ; ils expédiaient promptement les choses ; ils allaient au fait par les chemins les

(2) *Idem*, de Naturâ Deorum, *lib. III, cap. XXIII.*
(3) Pindari Ode IX Pythior., *pag.* 433.
(4) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 434.
(5) Τὸν δὲ σύγκοιτον γλυκὺν
παῦρον ἐπὶ βλεφάροις
Ὕπνον ἀταλίσκουσα, ῥίπτοντα πρὸς ἀῶ.
Exiguum autem somnum concubitorem suavem in palpebris impendens, quem adventaret aurora. Pindari Ode IX Pythior., *pag.* 434.
(6) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 437.
(7) *Idem*, *ibidem.*

(8) Notes sur l'Aristée de Virgile, *traduit en français, et imprimé à Lyon, l'an* 1668, *pag.* 28, 29.
(9) Pindari Ode IX Pythior., *pag.* 443.

Digitized by Google

plus courts, et fort vite à l'abordage, et de but en blanc à la jouissance, ou de gré ou de force. Ils prenaient le roman par la queue (10), et ils disaient comme Borée,

Apta mihi vis est (11).

Cyrène conçut, et mit au monde notre Aristée. Notez que Virgile (12) et Hygin (13), qui la font fille de Pénée, suivent en cela une ancienne tradition (14). C'est pourquoi nous pouvons dire que Frischlin a eu grand tort de blâmer Boccace, et d'ignorer ce qu'ils avaient affirmé. *Constat non recte scripsisse Bocatium, l. 7 Geneal., c. 28, dum asserit Cyrenen Penei fuisse filiam* (15). Apollonius suppose qu'elle était bergère, et qu'elle avait résolu de vivre dans le célibat; mais qu'Apollon qui l'enleva ne lui permit point de conserver sa virginité (16).

(B) *Il fut l'inventeur du secret de tirer le miel, de faire l'huile et le fromage.*] Diodore de Sicile rapporte qu'Aristée ayant appris des nymphes qui le nourrirent l'art de cailler le lait, et de préparer des ruches, et de cultiver les oliviers, fut le premier qui communiqua aux hommes ces trois inventions. Les commodités qu'ils en tirèrent les remplirent d'une telle reconnaissance, qu'ils lui rendirent les mêmes honneurs divins qu'à Bacchus. Cet historien dit aussi que les nymphes lui imposèrent trois noms, celui de *Nomius*, celui d'*Aristæus*, et celui d'*Agreus* (17). Cela s'accorde assez bien avec Pindare (18). Mais notez qu'il dit que les Heures et la Terre, auxquelles Mercure porta ce petit enfant, le nourrirent de nectar et d'ambroisie. Notez aussi que d'autres disent qu'Aristée ayant inventé dans l'île de Céa la préparation du miel et celle de l'huile, et ayant fait lever les vents qu'on nommait Étésiens, fut surnommé Jupiter Aristæus (19), et Apollon Agreüs et Nomius (20). Le surnom de Nomius lui convenait à cause du soin des bestiaux, et celui d'Agreüs à cause de l'application à la chasse (21). Voici une autorité curieuse touchant cette application : *Ceux qui attrapent les loups et les ours avec des fosses et des piéges, font prières à Aristeüs, pour ce que ce fut le premier qui inventa la manière de les prendre aux piéges et avec des laqs courans.* Cest un passage du Plutarque d'Amiot; en voici l'original : Εὔχονται δ' Ἀριστέᾳ δολοῦντες ὀρύγμασι καὶ βρόχοις λύκους καὶ ἄρκτους ὃς πρῶτος θήρεσιν ἅπλεξε παγάς (22). *Aristæo vota faciunt foveis actis, aut laqueis positis, qui lupis aut ursis insidiantur, ille feris primus pedicas quia tendere cœpit.* Le scoliaste d'Apollonius n'explique pas de la même sorte l'étymologie de ces deux surnoms. Il fonde celui de Nomius sur ce que Cyrène eut affaire avec Apollon pendant qu'elle était bergère, et celui d'Agreüs, sur ce que l'action se passa au milieu des champs. Il ajoute que, selon d'autres, l'étymologie vient de ce qu'Aristée enseigna l'agriculture aux bergers. Ἀγρέα καὶ Νόμιον, dit-il, τὸ μέν, ὅτι ἐν ἀγρῷ ἐμίγη τῇ μητρὶ αὐτοῦ ὁ Ἀπόλλων. Νόμιον δὲ, ὅτι νομεύσαι ἐμίγη. οἱ δὲ, ὅτι τὴν κατὰ τοὺς ἀγροὺς θεραπείαν τοῖς νομεῦσι εἰσηγήσατο (23). L'endroit où Apollonius dit que les habitans de Thessalie donnèrent ces deux surnoms à Aristée, contient des choses qu'il est bon de mettre ici. On y trouve qu'Aristée fut élevé dans l'antre de Chiron; et que, lorsqu'il fut adulte, les Muses le marièrent, et lui enseignèrent la médecine et les sciences divinatrices, et le préposèrent à tous leurs troupeaux (24). On trouve dans un autre endroit du même poëte, qu'il inventa le miel et l'huile (25). Il dit dans

(10) *Conférez la Ve. scène des* Précieuses ridicules.

(11) Ovidius, Metamorph., *lib. VI*, *vs.* 600.

(12) Virgil., Georgic., *lib. IV*, *vs.* 355. *Voyez aussi* Servius *sur le* 317e. *vers de* Virgile.

(13) Hygin., *cap. CLXI.*

(14) Scholiast. Apollonii *in lib. II* Argonaut., *vs.* 502.

(15) Frischlin., in Callimach. Hymn. II, *pag.* 398, *edit. Ultraj. an.* 1697.

(16) Apollon., Argon., *lib. II*, *vs.* 502 *et seq.*

(17) Diod. Sicul., *lib. IV*, *cap. LXXXIII*, *pag.* 167.

(18) Pindari Ode IX Pythior., *pag.* 441.

(19) Scholiast. Apoll. in Argon., *lib. II*, *vs.* 500.

(20) Apollon., Argon., *liv. IV*, *vs.* 1218, *fait mention d'un temple d'Apollon Nomius.*

(21) Benedictus in Pindarum, Ode IX Pythior., *pag.* 442.

(22) Plutarch., *in* Amator., *pag.* 757.

(23) Scholiast. Apollonii, *in l. b. II*, *vs.* 509.

(24) Apollon., Argonaut., *lib. IV*, *vs.* 512 *et seq.*

(25) *Idem*, *ibidem*, *vs.* 1132.

Digitized by Google

Virgile, que la peine qu'il s'était donnée pour perfectionner l'agriculture, et pour nourrir le bétail, lui avait acquis toute la gloire qu'il possédait.

En etiam hunc ipsum vitæ mortalis honorem,
Quem mihi vix frugum et pecudum custodia sollers
Omnia tentanti extuderat, te matre, relinquo (26).

Il est l'une des divinités que Virgile invoque ayant à écrire de l'agriculture :

Et cultor nemorum, cui pinguia Cea
Ter centum nivei tondent dumeta juvenci (27).

Oppien (28), Nonnus (29), le scoliaste de Pindare, celui d'Apollonius, etc., s'accordent à le faire l'inventeur des choses que j'ai marquées. On verra ci-dessous quelques passages sur ce sujet. En voici un où on lui donne pour patrie la ville d'Athènes. *Oleum et trapetas Aristæus Atheniensis. Idem mella* (30). Le mot *trapetes* veut dire les meules à broyer les olives (31). N'oublions pas qu'il inventa le benjoin. C'est ce qu'assure un ancien auteur cité par le scoliaste d'Aristophane (32), comme vous le pourrez voir à la page 356 du commentaire de Saumaise sur Solin.

Notez que Justin (33) débite que Cyrène engrossée par Apollon, *à Deo repleta*, eut quatre fils, *Nomius*, *Aristæus*, *Authocus*, *et Argæus* (34). C'est avoir changé en deux hommes les deux surnoms d'Aristée (35).

(C) *Il se transporta dans l'île de Céa.*] Le grec de Diodore de Sicile porte εἰς Κῶ νῆσον, et un peu après ἐν τῇ Κῷ. Rhodoman traduit *in Co insulam*, et *in Co*. Cette traduction embarrasse les lecteurs, car elle les porte à croire que cet historien grec parle là de l'île de Cos, la patrie du grand Hippocrate, et non pas de l'île de Céa, comme font les autres auteurs, quand il s'agit d'Aristée. Soyons néanmoins assurés qu'il parle de l'île de Céa, soit qu'il faille corriger le texte en mettant Κίῳ au lieu de Κῶ (36) *, soit que les règles de la contraction aient pu permettre qu'on dît indifféremment Κῶ ou Κίῳ, quand il s'agissait de cette île (37). Prenons garde à ces paroles de Diodore, παρὰ τῶν Κίων τιμαῖς, *de honoribus apud Ceos* (38). Elles montrent visiblement qu'il ne prétend point parler de l'île de Cos. Quoi qu'il en soit, alléguons quelques auteurs qui ont assuré qu'Aristée s'établit dans l'île de Céa, et commençons par le commentaire de Servius sur ces paroles de Virgile :

Et cultor nemorum, cui pinguia Cea, etc.,

qu'on a vues ci-dessus (39). *Aristæum invocat, id est Apollinis et Cyrenes filium,... hic (ut etiam Sallustius docet) post laniatum à canibus Actæonem filium Thebas reliquit, et Ceam insulam tenuit primò adhùc hominibus vacuam* (40). Apollonius nous apprend qu'Aristée ayant été appelé par les habitans des îles Cyclades, pour faire cesser la peste, passa de Thessalie en l'île de Céa.

. . . . Λίπεν δ'ὄγε πατρὸς ἑφετμῇ
Φθίην, ἐν δὲ Κίῳ κατενάσσατο λαὸν ἀγείρας
Παρράσιον (41).

Is relictâ ex parentis jussu
Phthiâ in Ceum iret habitatum, contracto exercitu
E Parrhasiis.

Le scoliaste de ce poëte assure, comme je l'ai déjà dit, que ce fut dans la même île qu'Aristée enseigna à faire le miel et l'huile. Ἀρισταῖος δὲ ἐν τῇ Κίῳ εὑρὼν τὰ μελισσουργικὰ πρῶτος, καὶ τὴν τοῦ ἐλαίου κατεργασίαν (42). Nous verrons dans la remarque (F), qu'il y établit des lois pour le culte de la Canicule. Varron Atacinus avait raconté dans son poëme des Argonautes,

(26) Virgil., Georgic., *lib. IV*, *vs.* 326.
(27) *Idem*, *ibidem*, *lib. I*, *vs.* 14.
(28) Oppian. Cyneg., *lib. IV*.
(29) Nonnus, Dionys., *lib. V*.
(30) Plin., *lib. VII*, *cap. LVI*, *pag.* 99.
(31) Varro, de Linguâ lat., *lib. IV*, *pag.* 34.
(32) Ἀρισταῖος..... πρῶτον τὴν ἐργασίαν τοῦ σιλφίου ἐξεύρεν ὅστερ καὶ τοῦ μέλιτος.
(33) *Lib. XIII*, *cap. VII*.
(34) *Il faut lire* Agræus.
(35) *Voyez* Vossius, de Theolog. Gentili, *lib. VII*, *cap. X*, *pag.* 350.
(36) *C'est la pensée de* Vossius, de Theolog. Gentili, *lib. VII*, *cap. X*, *pag.* 350.
* Wesselingue, dans son excellente édition de Diodore de Sicile, (Amstelod., 1745), a adopté l'opinion de Bayle et a écrit Κίῳ, au lieu de Κῶ.
(37) *C'est la prétention de* Saumaise *sur* Solin, *pag.* 144, 145.
(38) *Et non pas* apud Coos, *comme* Rhodoman *a traduit.*
(39) *Citation* (27).
(40) Servius, in Georgic., *lib. I*, *vs.* 14.
(41) Apollon., Argon., *lib. II*, *vs.* 521.
(42) Schol. Apollon., in *lib. II*, *vs.* 500.

Digitized by Google

qu'une grande mortalité de bestiaux ayant affligé cette île, Aristée s'y transporta par le conseil d'Apollon, et la délivra de ce fléau, après avoir fait un sacrifice à Jupiter Icmæus. Les vents et les chaleurs qui causaient la mortalité s'apaisèrent. Aristée étant mort, les habitans de l'île de Céa obéirent à l'oracle, qui leur commandait de le mettre au nombre des dieux, et ils le nommèrent Nomius et Agreüs, à cause du bien qu'il leur avait fait par son adresse dans la nourriture des troupeaux, et dans la culture des terres (43). Ne soyez point surpris de voir ici qu'il fit cesser la mortalité en calmant les vents, et de trouver ci-dessous, qu'il la fit cesser en faisant lever des vents; car c'est ainsi que sont faites les anciennes traditions : l'une réfute l'autre; l'une oublie les particularités qui sont les seules que l'autre n'oublie pas. Une narration complète eût pu apprendre, qu'en faisant changer le vent, il ramena la santé; mais ceux qui ne savent pas tout dire observent que le vent cessa : n'attendez point deux le reste; ou que le vent se leva : vous n'en saurez point davantage; ils ne vous apprendront pas que le vent contraire fut arrêté, et que le vent favorable lui succéda. La correction d'un passage d'Héraclide, que j'ai lue dans Saumaise, me paraît heureuse; cependant je ne voudrais pas jurer qu'il n'y eût dans l'original, que le fléau de l'île de Céa venait du vent. Φθορᾶς οὔσης φυτῶν καὶ ζώων διὰ τὸ πνεῖν ἐτησίας (44). *Quùm contigisset hìc aliquandò magna lues stirpibus et animantibus propter continuos Etesiarum flatus.* Saumaise corrige ainsi, Διὰ ἠτήσατο τὸ πνεῖν ἐτησίας. *Jovèm rogavit Etesias flare* (45) : ce qui s'accorde avec ce que je dirai dans la remarque (F).

(D) *De Libye... il fit voile vers la Sardaigne.*] Selon Diodore de Sicile, il fut s'établir dans l'île de Céa, après la mort d'Actéon, et puis il alla en Libye, et après cela en Sardaigne (46); mais d'autres prétendent que le déplaisir d'avoir perdu Actéon lui donna un tel dégoût pour la Béotie, et pour tout le reste de la Grèce, qu'il fut chercher une demeure dans les pays éloignés (47). Ce fut alors, disent-ils, qu'il conduisit une colonie en Sardaigne. On a dit que Dédale, s'étant sauvé de l'île de Crète, s'associa avec lui pour la conduite de cette colonie (48); mais la chronologie réfute cela invinciblement. Il était contemporain d'Œdipe, roi de Thèbes (49) : il n'a donc pu lier aucune partie avec Aristée gendre de Cadmus. Quoi qu'il en soit, les variations sont ici bien dégoûtantes. Pausanias dit qu'une troupe de Libyens s'était établie dans la Sardaigne, et associée avec les naturels du pays, avant qu'Aristée y allât; mais Aristote raconte qu'Aristée fut le premier qui la cultiva, et qu'auparavant elle ne servait de demeure qu'à beaucoup de grands oiseaux (50). Consultez M. Bochart, qui soutient que ce voyage d'Aristée est une fable (51).

(E) *L'Arcadie....fut l'une des principales stations d'Aristée.*] C'est pour cela que Virgile le surnomme *Arcadius*, quand il parle de l'invention de produire de nouvelles abeilles :

> *Tempus et Arcadii memorandæ inventa Magistri*
> *Pandere, quoque modo cæsis jam sæpè juvencis*
> *Insincerus apes tulerit cruor.... (52).*

Cet art fut une invention d'Aristée, et le fit honorer comme Jupiter dans l'Arcadie. *Pòst eâ* (Cea) *relictâ, cum Dædalo ad Sardiniam transitum fecit. Huic opinioni Pindarus refragatur, qui eum ait de Ceâ insulâ in Arcadiam migrâsse, ibique vitam cõluisse. Nam apud Arcadas pro Jove colitur, quòd primus ostenderit qualiter apes debeant reparari* (53). Justin donne à Aristée un grand royaume dans l'Arcadie : je citerai ses paroles dans la

(43) *Voyez* Vossius, de Theolog. Gentili, *lib. VII, cap. X, pag.* 350.

(44) Heraclides, de Politiis, *pag.* 20.

(45) Salmas., in Solin., *pag.* 144.

(46) Diodor. Siculus, *libro IV, capite LXXXIV.*

(47) Pausan., *lib. X, pag.* 332. *Voyez aussi* Silius Italic., *lib. XII, pag.* 498.

(48) Pausan., *lib. X, pag.* 332. Sallaste *avait dit cela, comme on l'a vu ci-dessus dans un passage de* Servius, *citation* (40).

(49) Pausan., *lib. X, pag.* 332.

(50) Aristotel., de Mirabilibus Auscult., Oper., *tom. I, pag.* 881.

(51) Bochart., Geograph. sacr., *parte II, lib. I, cap. XXXI; pag.* 632, 633.

(52) Virgil., Georgic., *lib. IV, vs.* 283.

(53) Servius, in Georgic., *lib. I, vs.* 14.

Digitized by Google

remarque suivante. Il n'est pas vrai, comme M. Lloyd l'assure, qu'Apollonius fasse passer Aristée de l'Arcadie en l'île de Céa. Il a copié cette faute de Saumaise (54).

(F) *Je n'oublierai point la découverte astronomique que l'on donne à Aristée.*] A ne considérer les paroles de Justin que fort superficiellement, il pourrait venir dans l'esprit qu'il attribue à Aristée la première découverte des solstices; mais ceux qui lisent avec attention s'aperçoivent aisément qu'il parle du lever de la canicule. *Aristæum in Arcadiâ latè regnâsse, eumque primum et apium et mellis usum et lactis ad coagula hominibus tradidisse, solstitialesque ortus sideris primum invenisse* (55). Les plus savans critiques ont remarqué qu'il faudrait lire ou *solstitiali sque ortus sideris*, ou *solstitialesque ortus Sirii* (56). L'une et l'autre de ces deux leçons nous donnent la canicule, à ce qu'ils prétendent. Ce qu'il y a de certain est que cet astre avait une relation particulière à notre Aristée. En voici la cause : les chaleurs de la canicule désolaient les îles Cyclades, et y produisaient une peste que l'on pria Aristée de faire cesser. Il passa alors en l'île de Céa, et fit bâtir un autel à Jupiter : il offrit des sacrifices à ce dieu; il en offrit aussi à cet astre malfaisant, et lui établit un anniversaire. Cela produisit un très-bon effet; car ce fut de là que les vents étésiens tirèrent leur origine; vents qui durent quarante jours, et qui tempèrent l'ardeur de l'été.

Καὶ βωμὸν ποίησε μέγαν Διὸς ἰκμαίοιο·
Ἱερά τ' ἔῤῥεξεν ἐν οὔρεσιν ἀςέρι κείνῳ
Σειρίῳ, ἀντῷ τε Κρονίδῃ Διί. Τοῖο δ' ἰόντι
Ταῖαν ἐπιψύχουσιν ἐτήσιοι ἐκ Διὸς αὔραι
Ἥματα τεσσαράκοντα. Κίῳ δ' ἔτι τῶν ἱερῶν
Ἀντολίων προπάροιθε κυνὸς ῥέζουσι θυηλάς (57).

Tum augusta extructa ara Jovis Humiferi,
Sacra litato fecit in montosis et stellæ illi
Sirio, et ipsi Jovi Saturni filio. Cujus rei
gratiâ
Venti Diales anniversarii perfrigerant tellurem
Quadraginta diebus; et hodièque sacerdotes in Co
Ante Caniculæ exortum operantur sacris.

Diodore de Sicile ne fait pas entendre avec assez de clarté, si les vents étésiens furent l'effet du sacrifice d'Aristée (58). Il semble dire que ce sacrifice ayant été offert environ le temps du lever de la canicule, temps qui concourt avec la saison de ces vents étésiens, la peste cessa. Mais il est sûr qu'il prétend que les ardeurs de la canicule furent adoucies par les actes de religion qu'Aristée fit. Il trouve en cela un sujet d'étonnement, puisque la même personne dont le fils avait été déchiré par les chiens, corrigea la malignité d'un astre qui s'appelle le chien. Je laisse son grec, et je ne rapporte que la traduction de Rhodoman. *Singularem hanc rerum conversionem, si quis penitiùs examinet, meritò demiretur. Qui enim filium à canibus discerptum vidit, is cœlestè sidus canis nomine appellatum, quod hominibus exitium adferre putatur, mitigâvit, et mortalibus non paucis auctor salutis extitit* (59). D'autres auteurs disent en termes clairs et précis, que les dévotions d'Aristée furent la cause de ces vents-là. *Canicula exoriens æstus eorum* (60) *loca et agros fructibus orbabat : et ipsos morbo affectos, pœnas Icario cum dolore sufferre cogebat, eò quòd latrones recipissent. Quorum rex Aristeus, Apollinis et Cyrenes filius, Actæonis pater, petit à parente quo facto à calamitate civitatem posset liberare : quem Deus jubet multis hostiis expiare Icarii mortem, et ab Jove petere, ut quo tempore canicula exoriretur, dies quadraginta ventum daret, qui æstui caniculæ mederetur. Quod jussum Aristeus confecit, et ab Jove impetravit ut Etesiæ flarent* (61). Le scoliaste d'Apollonius dit formellement, qu'à la prière d'Aristée, les vents étésiens soufflèrent. Ὅτι ἐτησίας ἔπνευσαν Ἀρισταίου αἰτησαμένου (62). Consultez aussi le commentaire de Ger-

(54) Salmas., in Solin., *pag.* 99.
(55) Justin., *lib. XIII, cap. VII, pag.* 313, 314.
(56) *Voyez* le Justin Variorum *de M. Grævius, sur cet endroit.*
(57) Apollon., Argon., *lib. II, vs.* 524.
(58) Diodor. Sicul., *lib. IV, cap. LXXXIV.*
(59) *Idem, ibid., pag.* 268.
(60) *C'est ainsi qu'il faut lire, et non pas* eorum. *Voyez* Saumaise, *sur* Solin, *pag.* 144.
(61) Hygin. Poëtic. Astronom., *lib. II, cap. IV, pag.* 365.
(62) Schol. Apollon., *in lib. II, vs.* 500.

Digitized by Google

manicus sur les Phénomènes d'Aratus (63). Parlons de l'anniversaire qu'il établit. Il ordonna que tous les ans les prêtres de Céa offrissent des sacrifices avant le lever de la canicule, et que les habitans se missent en armes, pour observer le lever de cette constellation, et pour lui offrir des victimes (64). Ἐνομοθέτησε γὰρ τοῖς Κάοις (lisez Κείοις) κατ' ἐνιαυτὸν μετ' ὅπλων ἐπιτηρεῖν τὴν ἐπιτολὴν τοῦ Κυνὸς, καὶ θύειν αὐτῷ (65). Cicéron dit qu'ils croyaient prévoir, par l'observation de cet astre, si l'année serait saine ou non. *Ceos accepimus ortum caniculæ diligenter quotannis solere servare, conjecturamque capere, ut scribit Ponticus Heraclides, salubrisne an pestilens annus futurus sit* (66). Manile attribue la même chose aux Ciliciens (67). Je ne sais si les habitans de la Calabre, qui faisaient des vœux à la Canicule, avaient emprunté d'Aristée médiatement ou immédiatement cet acte de religion.

Sic cum stabulis et messibus ingens
Ira Deûm et Calabri populator Sirius arvi
Ineubuit, coit agrestum manus insula priscum
In nemus, et museris dictat pia vota sacerdos (68).

Quelles superstitions! mais ce n'étaient pas les plus étranges qui fussent dans le paganisme. Au reste, le passage de Justin que j'ai rapporté au commencement de cette remarque, fournira ici un incident. M. Lefèvre de Saumur croyait être le premier qui l'eût entendu. « Justin, *dit-il*, » ne prétend point dire qu'Aristée » enseigna l'usage du lait : cela eût » été contraire à la vérité, et à toute » l'antiquité, il ne parle que de l'in» dustrie de cailler le lait. » *Sed ostendisse hominibus quâ arte coagulum ex lacte confici conformarique posset* (69). « Il ne prétend point même » qu'Aristée ait inventé l'usage du » miel : le lait et le miel servirent à » la nourriture du plus grand des » dieux. » *Nam Jupiter pater ille hominumque dehinc melle nutritus est ac lacte* (70). « Il parle donc de » l'invention de cailler le lait avec » du miel. » *Ergò aliud docuit Aristæus, scilicet coagulum fieri ex mixturâ; seu ut Græci vocant, eramate mellis et lactis. Hunc locum à nemine hactenus intellectum arbitror* (71). Cette explication me paraît très-belle, mais les raisons sur quoi on la fonde prouvent trop; car si l'ancienne tradition sur les alimens qui furent donnés à Jupiter pendant son enfance avait empêché Justin de dire qu'Aristée montra aux hommes l'usage du miel, il n'aurait point débité que Gargoris roi des Cynètes (72), ou des Cunètes, fut le premier inventeur du miel; et néanmoins, il l'a débité clairement, et sans qu'on puisse donner à ses termes deux explications. *Quorum* (Cunetum) *rex vetustissimus Gargoris mellis colligendi usum primus invenit* (73). Je ne vois point qu'on puisse prétendre que Justin a tellement respecté les traditions poétiques, qu'il s'est bien gardé d'avancer des choses qui les réfutassent. Une infinité d'auteurs ont dit qu'Aristée inventa le miel; leurs paroles signifient cela précisément, et ne peuvent point être détournées à ce sens-ci: *Il inventa un certain mélange du miel et du lait, pour composer une coagulation.* On pourrait donc croire raisonnablement que Justin parla comme eux, et qu'il ne tint aucun compte de ce que les poëtes avaient débité touchant le lait et le miel de Jupiter. Notez en passant, que les inventions d'Aristée consistaient quelquefois dans des mélanges; car il fut le premier qui apprit aux Thraces à mêler du miel avec le vin de Marone. *Aristæum primum omnium in eâdem gente mel miscuisse vino, suavitate præcipuâ utriusque naturæ sponte provenientis* (74).

(G) ..... *ai sa fille Macris.*] Il n'y a guère d'auteurs qui en parlent; mais voici ce qu'Apollonius en raconte (75) : Ce fut elle qui prit le petit

(63) Germ. in Aratea Phænom., *in* Aquario, *pag.* 118, 119.
(64) Apollon., *lib. II*, *vs.* 528. *Vous trouverez les paroles ci-dessus*, citation (57).
(65) Schol. Apollon., *in lib. II*, *vs.* 528.
(66) Cicero, de Divinat., *lib. I*, *cap. LVII.*
(67) Manil., Astronom., *lib. I*, *pag.* 13.
(68) Valer. Flaccus, Argonaut., *lib. I*, *vs.* 68a.
(69) Tanaq. Faber, Not. in Justin., *lib. XIII*, *cap. VII.*
(70) *Idem*, *ibid.*
(71) *Idem*, *ibid.*
(72) *Peuple d'Espagne.*
(73) Justin., *lib. XLIV*, *cap. IV.*
(74) Plin., *lib. XIV*, *cap. IV*, *pag.* 107.
(75) Apollon., Argon., *lib IV*, *vs.* 1131 *et seq.*

Digitized by Google

Bacchus sur son giron, après que Mercure l'eut tiré du milieu des flammes. Ce fut elle qui lui fit prendre du miel. Elle demeurait alors au centre de l'île d'Eubée. Elle s'exposa à l'indignation de Junon, par le bon office qu'elle rendit à cet enfant, et fut contrainte d'abandonner le pays, et de se sauver dans un autre, en l'île des Phéaques, où elle fit une infinité de biens aux habitans (76). Inférons de là qu'Aristée, oncle d'alliance de Bacchus (77), était beaucoup plus âgé que lui. Cela ne réfute point ce que Diodore de Sicile raconte touchant l'admission d'Aristée aux Orgies, etc., ni ce que d'autres supposent, qu'il commandait quelques troupes dans l'armée de Bacchus (78); car il est de l'ordre que la supériorité appartienne à un fils de Jupiter, lors même qu'il est plus jeune.

(76) .... Καὶ πόρεν ὅλεσσ' ἀθίσφατον ἰνσιτήτων,
Et infinitis bewit insolarios opibus.
Idem, ibid., vs. 1140.

(77) *Il était mari d'Autonoé, sœur de la mère de Bacchus.*
(78) Nonnus, Dionysiacor. *lib. XIII.*

ARISTÉE, le Proconnésien, en latin *Aristeas*. M. Moréri s'étant contenté de dire qu'il vivait au temps de Cyrus (A), et qu'il composa l'*Histoire des Arimaspes, et un ouvrage de l'Origine des Dieux, le tout rempli de fables* (B), a oublié ce qu'il pouvait mettre de plus singulier dans cet article. Donnons donc ce supplément, et disons que cet Aristée, étant mort dans son pays (*a*), fut vu le même jour, et à la même heure, faire leçon en Sicile. Ce spectacle ayant été renouvelé plusieurs fois, et pendant plusieurs années, obligea les Siciliens à bâtir un autel à Aristée, et à lui offrir des sacrifices (*b*). Hérodote a parlé assez amplement de ce miracle (C). Pline rapporte qu'on vit dans l'île de Proconnèse l'âme d'Aristée sortir du corps par la bouche, sous la figure d'un corbeau (*c*). D'autres disent que cette âme sortait du corps, et y retournait à sa fantaisie (D). Strabon donne Aristée pour l'un des plus grands enchanteurs qui furent jamais (*d*). Quelques-uns prétendent, qu'afin de lever l'incrédulité qu'on avait pour sa doctrine, il fit accroire que son âme séparée du corps avait fait plusieurs voyages (*e*). On trouve six de ses vers dans le Traité de Longin (*f*). On en trouve quelques autres dans les Chiliades de Tzetzès (*g*). On le voit cité deux fois dans Pausanias (*h*). Au reste, ceux qui prétendent qu'il n'était pas tout-à-fait mort, quand son âme allait faire des voyages (*i*), ne diminuent guère le merveilleux de ce prodige. Il n'est pas besoin de remarquer que Plutarque s'est moqué de ce beau conte (*k*). Le Giraldi a fait quelques fautes (E).

(*a*) *L'île de Proconnèse, dans la Propontide.*
(*b*) *Ex* Apollonii Dyscol. Hist. Comment., *cap. II.*
(*c*) Plinius, *lib. VII, cap. LII, pag.* 85.
(*d*) Strabo, *lib. XIII, pag.* 605.
(*e*) *Voyez la remarque* (B).
(*f*) Longin., περὶ ὕψους, *sect. IX, p.* 26.
(*g*) Tzetzes, Histor., *chil. VII, pag.* 144. *Voyez* Casaubon *sur* Athénée, *liv. I, pag.* 13.
(*h*) Pausan., *lib. I, pag.* 22, *et lib. V, pag.* 154.
(*i*) Maxim. Tyr. Orat. *XXVIII, pag.* 282.
(*k*) Plut. *in* Romulo, *pag.* 35.

(A) *Moréri s'est contenté de dire qu'il vivait au temps de Cyrus.*] On prouve cela par le témoignage de Suidas. Notez que Cyrus commença de régner en Perse l'olympiade 55. Vossius infère de là, que Suidas disant d'un côté qu'Aristée florissait pendant la 50e. olympiade, et de l'autre, que c'était au temps de Cyrus, n'a

Digitized by Google

point observé l'exactitude (1). L'anonyme, qui a décrit les olympiades, met Aristée sous la 50e. : cela ne s'accorde point avec ce que d'autres ont dit qu'Homère fut son disciple (2). Tatien l'a fait antérieur à Homère (3), et en a été repris par Vossius, comme si par-là il eût voulu trop favoriser la bonne cause dans ce point-ci, c'est que l'âge d'Homère a suivi de loin celui de Moïse (4). Cette censure me semble un peu mal fondée, car Tatien a pu se servir légitimement d'une tradition qui se trouvait établie parmi les païens. Nous avons vu qu'on disait que notre Aristée avait enseigné Homère, et nous lisons dans Hérodote qu'Aristée parut au monde trois siècles après avoir composé un poëme (5). On ne convenait donc pas qu'il eût fleuri au temps de Cyrus. Notez qu'Hérodote naquit l'an 1er. de la 74e. olympiade, et qu'il ne parle point de cette dernière apparition d'Aristée comme d'un fait nouvellement arrivé : il insinue, au contraire, que la tradition des Métapontins sur cette aventure-là venait de loin; car il ne dit point qu'ils en marquassent le temps.

(B) *Ses écrits sont remplis de fables.*] Aulu-Gelle raconte, qu'étant à Brundisium, il vit exposés en vente plusieurs paquets de livres, et qu'on lui laissa à très-vil prix ceux qu'il voulut acheter. C'étaient tous ouvrages d'auteurs grecs, qui avaient ramassé beaucoup de mensonges surprenans et incroyables. Aristée est le premier des écrivains : *Fasces librorum venalium expositos vidimus. Atque ego avidè statim pergo ad libros. Erant autem isti omnes libri græci miraculorum fabularumque pleni : res inauditæ, incredulæ; scriptores veteres non parvæ auctoritatis, Aristeas Proconnesius, et Isigonus Nicæensis, et Ctesias, et Onesicritus, et Polystephanus, et Hegesias. Ipsa autem volumina ex diutino situ squallebant, et habitu adspectuque tetro erant. Accessi tamen, percunctatusque pretium sum : et adductus mirâ atque insperatâ vilitate, libros plurimos æris pauco emo; eosque omnes duabus proximis noctibus cursim transeo : atque in legendo carpsi exindè quædam et notavi mirabilia et scriptoribus ferè nostris intentata; eaque his commentariis adspersi* (6). La suite de ce chapitre d'Aulu-Gelle est toute pleine des narrations chimériques qu'il avait lues dans ces écrits-là, ou dans Pline. Il faut savoir que l'*Histoire des Arimaspes*, composée par Aristée, était un poëme (7). *Et que sait-on*, me direz-vous, *si l'auteur ne l'écrivit pas sans avoir dessein qu'on ajoutât foi à ses récits? L'Arioste n'a jamais eu une pareille pensée. Pourquoi ne jugerions-nous pas des anciens poëtes comme de lui à cet égard?* Je vous réponds qu'Aristée n'avait point pour but de divertir ses lecteurs par des récits qui fussent considérés comme des fables; car il n'eut recours à ces contes, qu'afin de guérir l'incrédulité qu'il rencontrait dans les esprits. On ne croyait pas qu'il fût philosophe, et l'on se fondait sur ce qu'il ne disait point que personne l'eût instruit (8). Il leva cet obstacle, en débitant que son âme était sortie de son corps, et que, s'élevant vers le ciel, elle avait vu tous les pays grecs et barbares, et fini ses courses dans les climats hyperboréens. Il se vanta d'avoir découvert par ce moyen la situation des lieux, les coutumes des habitans, les qualités naturelles des élémens, etc., et d'avoir même observé le ciel plus exactement que la terre. N'était-ce point produire ses contes comme des lettres de créance? Ne voulait-il point par-là s'établir une autorité qui fît recevoir les autres choses qu'il voudrait dire? Il fallait donc qu'il proposât celles-là comme des faits véritables. On les prit pour tels; car on ajouta plus de foi à cet homme-

(1) Vossius, de Historicis Græcis, *lib. IV*, *cap. II*, *pag.* 433.

(2) Strabo, *lib. XIV*, *pag.* 639.

(3) Tatian., Orat. ad Græcos, *apud* Vossium de Histor. Græcis, *lib. I*, *cap. I*, *pag.* 7.

(4) Vossius, de Hist. Græcis, *lib. I*, *cap. I*, *pag.* 6.

(5) Herod., *lib. IV*, *cap. XIV*.

(6) Aulus Gellius, *lib. IX*, *cap IV*, *pag.* 229. Notez *que M.* Huet, Demonstrat. Evangel., *Propos. IX*, *cap. CXLII*, *pag.* 1037, *cite cet endroit d'Aulu-Gelle comme contenant que les choses que l'on avait racontées touchant Aristée étaient fausses. Ce n'est point la pensée d'Aulu-Gelle.*

(7) Herod., *lib. IV*, *cap. XIII et XIV*, Strabo, *lib. I*, *pag.* 25, *et lib. XIII*, *pag.* 605.

(8) Maxim. Tyrius, Dissert. *XXII*, *pag.* 228.

Digitized by Google

là, qu'aux philosophes qui dogmatisèrent sans aucun déguisement (9). Notez que Denys d'Halicarnasse rapporte que tout le monde ne convenait pas que notre Aristée fût l'auteur des livres qui portaient son nom (10).

(C) *Il fut vu plusieurs fois après sa mort.... Hérodote a parlé assez amplement de ce miracle.*] Voici le précis de sa narration. Aristée, l'un des principaux de l'île de Proconnèse, entra un jour dans le logis d'un foulon, et y mourut. Le foulon ferma sa porte, et fut annoncer aux parens la mort d'Aristée. Cette nouvelle se répandit bientôt par toute la ville; mais pendant que l'on s'en entretenait, il vint un homme qui assura qu'il avait rencontré Aristée allant à Cyzique (11), et qu'il lui avait parlé. Les parens se transportèrent à la maison du foulon, avec tout ce qui était nécessaire pour l'enterrement, et ne trouvèrent Aristée ni mort ni vif. Il se montra au bout de sept ans, et composa le poëme des Arimaspes, après quoi il disparut. Deux ou trois siècles s'étant écoulés, il se montra aux habitans de Métapont (12), et leur commanda de faire un autel à Apollon, et de mettre tout auprès une statue en l'honneur d'Aristée le Proconnésien. Il leur dit qu'ils étaient les seuls Italiens qu'Apollon eût honorés d'une visite, et qu'il l'avait accompagné dans ce voyage, et qu'il était non pas Aristée, mais un corbeau, quand il l'y accompagna. Ayant dit ces choses, il disparut. Les Métapontins consultèrent l'oracle de Delphes, pour savoir ce que c'était que cela. Il leur fut répondu qu'ils feraient bien d'obéir. Ils exécutèrent donc cet ordre (13). L'historien témoigne que l'on voyait de son temps, à la grande place de Métapont, la statue d'Aristée, proche de l'autel d'Apollon, et environnée de lauriers. Joignons à cela un fait rapporté par Athénée. Les Métapontins, après le retour d'Aristée (14), dédièrent un laurier d'airain à Apollon. Ce laurier ayant parlé dans le temps qu'une danseuse de Thessalie s'approchait de la grande place de Métapont, les devins, qui étaient là, furent saisis subitement d'une fureur si étrange, qu'ils déchirèrent cette femme. Notez qu'elle avait reçu de Philomèle un présent sacré, c'était une couronne de laurier d'or, que ceux de Lampsaque avaient consacrée au temple de Delphes (15). Observez aussi qu'Énée de Gaza, en rapportant la narration d'Hérodote, y ajoute cette circonstance : c'est que les sacrifices des Métapontins étaient censés appartenir en commun à Apollon et à Aristée, comme à deux divinités (16). Origène a observé qu'Apollon voulut que cet Aristée fût honoré comme un dieu par les habitans de Métapont (17). Meursius prétend qu'Athénagoras a reproché aux païens d'avoir honoré notre Aristée dans l'île de Chios, et de l'avoir pris pour le même dieu qu'Apollon et Jupiter (18). Χίοι Ἀριστέαν τὸν αὐτὸν καὶ Δία καὶ Ἀπόλλωνα νομίζοντες (19). *Chii Aristeum, quem et Jovem arbitrantur et Apollinem.* M. Huet s'imagine, avec beaucoup de vraisemblance, qu'au lieu de Χίοι, il faut lire Χοῖοι, et qu'il s'agit là d'Aristée, fils d'Apollon et de Cyrène (20); car ce dernier Aristée fut honoré dans l'île de Céa (21). C'est de lui que Suffridus entend le passage d'Athénagoras (22). M. Huet montre que ces deux Aristées ont été souvent confondus l'un avec l'autre (23).

Ceux qui veulent que tout roman

(9) *Idem, ibid., pag.* 224.

(10) Dion. Halicarnas., *in Judicio de Thucyd., cap. XXVI, pag.* 384.

(11) *Selon* Plutarque, *dans la* Vie de Romulus, *pag.* 35, *il y eut des gens qui assurèrent qu'ils l'avaient vu sur le chemin de Crotone.*

(12) *Ville d'Italie.*

(13) Herod., *lib. IV, cap. XIV.*

(14) *Il disait qu'il avait été jusques au pays des Hyperboréens.* Athenæus, *lib. XIII, pag.* 605.

(15) *Idem, ibid.*

(16) Æneas Gazæus in Theophrastum, *apud* Meurs. Not. in Apollon. Dyscolum, *pag.* 87.

(17) Origen. contra Cels., *lib. III.*

(18) Meursii Notæ in Apollon. Dyscol., *pag.* 87.

(19) Athenag., Legat. pro Christianis, *pag.* 28.

(20) Huet., Demonstr. Evangel., *Propos. IX, cap. CXLII, pag.* 1037. Vossius, de Theolog. Gentili, *lib. VII, cap. X, pag.* 349, *a la même pensée.*

(21) *Voyez la remarque* (C) *de l'article précédent, citation* (43).

(22) Suffridus, Notis in Athen. Legat., *pag* 242.

(23) Huet. Demonstr. Evangel., *Propos. IX, cap. CXLII, pag.* 1037, *et pag.* 212.

Digitized by Google

soit fondé sur quelque aventure véritable pourraient supposer qu'Aristée, ayant fait semblant d'être mort dans le logis du foulon, trouva moyen d'en sortir pendant l'absence du maître, et de s'évader secrètement de la ville; qu'il y retourna après s'être tenu caché quelques années; et qu'il produisit un poëme, où il débita ses extases (24), qu'il fut bien aise que l'on prît au sens littéral, et non pas au sens poétique, auquel nous prenons ces vers d'Horace :

Quò me Bacche rapis tui
Plenum, quæ in nemora aut quos agor in specus
Velox mente nova (25),

et plusieurs autres que M. Huet allègue (26). Je ne saurais bien comprendre comme lui que Maxime de Tyr confirme cette conjecture, c'est qu'Aristée ne prétendit pas que l'on prît ses expressions au pied de la lettre (27). Maxime de Tyr suppose tout le contraire, comme on l'a vu ci-dessus (28). Pour ce qui regarde l'apparition aux Métapontins, on peut supposer qu'un fourbe leur persuada facilement ce qu'Hérodote raconte; car ils étaient pythagoriciens, et par conséquent ils croyaient la métempsycose.

(D) *On a dit que son âme sortait de son corps, et y rentrait à sa fantaisie.*] C'est ce qu'a dit Hésychius Illustrius, et après lui Suidas. Voici leurs paroles : Ἀριστέου τοῦ Προκοννησίου φασὶ τὴν ψυχὴν ἐξιέναι ὅτε ἐθέλοιτο, καὶ ἐπανιέναι πάλιν (29). *Aristeas Proconnesius, cujus animam corporis domicilio excessisse, rursusque ubi vellet subiisse fabulantur.* Τούτου φασὶ τὴν ψυχὴν ὅταν ἐβούλετο ἐξιέναι καὶ ἐπανιέναι πάλιν (30). *Hujus animam quoties voluisset exiisse et rediisse dicunt.*

(E) *Le Giraldi a fait quelques fautes touchant notre Aristée.*] 1°. Il fait dire à Strabon que l'éloquence et les caresses d'Aristée avaient une grande force : *Strabo Aristeam facundiâ et blanditiis vehementem fuisse prodidit* (31). C'est n'entendre rien dans ce grec : ἀνὴρ γόης ἦν τις ἄλλος (32), *fuit præstigiis nemini secundus.* 2°. Il fait dire à Hérodote qu'Aristée ayant ordonné aux Métapontins d'ériger tout à la fois un autel et une statue à lui Aristée et à Apollon, et leur ayant enfin déclaré qu'il était un corbeau, fut enlevé de devant leurs yeux. C'est mal entendre la narration d'Hérodote : consultez-la (33). 3°. Il dit que Plutarque approuve la narration d'Hérodote. Cela est faux : Plutarque n'en touche qu'une très-petite partie, et y change même notablement les circonstances du lieu, et puis il rejette cela comme une fable.

(24) Ἔφη δὲ Ἀριστέας..... ἁπτήσεσθαι ἐς Ἰσσηδόνας φοιβόλαμπτος γενόμενος. *Aristæus memoravit se Phœbo instinctum venisse ad Issedonas.* Herodot., *lib. IV, cap. XIII.*

(25) Horat., *lib. III*, Od. *XXV.*

(26) Huet., Demonstr. Evangel., *pag.* 1038.

(27) *Idem, ibid., pag.* 1039.

(28) *Citations* (8) et (9).

(29) Hesych. Illustrius de his qui Eruditionis famâ claruêre, *pag.* 7.

(30) Suidas, *in* Ἀριστέας.

(31) Lilius Gregorius Giraldus, *Dialog. III* de Historiâ Poëtarum, *pag.* 85.

(32) Strabo, *lib. XIII*, *pag.* 605.

(33) *Dans la remarque* (C), *depuis le commencement jusqu'à la citation* (13).

ARISTÉE, le géomètre, a vécu avant Euclide, et composa des ouvrages que l'on estima. Voyez ci-dessous un bon passage de Pappus (A).

(A) *Voici, touchant notre Aristée, un bon passage de Pappus.*] Je le qualifie ainsi, parce qu'il nous apprend une chose très-curieuse touchant Euclide, c'est que ce grand géomètre, par honnêteté pour Aristée, ne voulut point paraître plus savant que lui dans les coniques. J'en ai déjà parlé ci-dessus (1). Voyons les paroles de Pappus : *Aristæus autem, qui scribit ea quæ ad hoc usque, tempus tradita sunt, solidorum libros quinque, conicis cohærentes vocavit.... Euclides autem secutus Aristæum scriptorem luculentum in iis quæ de conicis tradiderat, neque antevertens neque volens eorum tractationem destruere, cùm mitissimus esset et benignus erga omnes, præsertim eos qui mathematicas disciplinas aliquid ex parte augere et amplificare*

(1) *Dans la remarque* (D) *de l'article* d'Apollonius de Perge, *citation* (31).

Digitized by Google

possent, ut par est, et nullo modo infensus, sed accuratus, non arrogans velut hic (Apollonius Pergæus) *quantum ostendi potuit de loco per ejus conica memoriæ prodidit* (2).

(2) Pappus, *in Proœm. lib. VII*, Mathem. Collection.

ARISTIDE, surnommé le juste, florissait à Athènes, en même temps que Thémistocle. Ils furent fort brouillés ensemble; et il parut alors que, pour être supérieur à un autre en vertu, on ne l'est pas en crédit (A). L'éloquence impétueuse de Thémistocle le fit triompher de la justice de son rival. Il est remarquable qu'un de ceux qui opinèrent au bannissement d'Aristide se fonda sur la grande réputation de probité dont il le voyait jouir (B); mais voici une particularité qui est encore plus remarquable. Ce grand homme qui observait si exactement les règles de l'équité chez lui, et envers ses compatriotes, ne faisait point de scrupule de préférer l'utile à l'honnête, quand il s'agissait d'une affaire de politique (C). Il vécut dans une grande pauvreté, et il en tirait un sujet de gloire (D). Il ne laissa, ni de quoi marier ses filles, ni de quoi faire ses funérailles. La république se chargea de tous ces frais (*a*). Il fut assez généreux pour ne pas se joindre aux ennemis de Thémistocle, dans un temps où il y avait lieu de croire qu'ils l'accableraient (*b*); car, sans qu'Aristide s'en mêlât, Thémistocle fut condamné au bannissement. Les auteurs varient sur les dernières heures d'Aristide (*c*), mais il ne faut point douter que Sénèque n'y ait fait une lourde faute (E). Nous dirons, dans l'article d'Artémidore, qu'un petit-fils d'Aristide gagnait sa vie à dire la bonne aventure par les songes.

(*a*) Plut. *in* Aristide, *pag.* 335.
(*b*) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 334.

(*c*) *Il mourut l'an* 2 *de la* 78e. *olympiade, qui était le* 4e. *après le bannissement de Thémistocle.* Cornel. Nepos, *in ejus* Vitâ.

(A) *Pour être supérieur à un autre en vertu, on ne l'est pas en crédit.*] Cette pensée est de Cornélius Népos : *In his cognitum est quamdiù antistaret eloquentiæ innocentiæ; quamquàm enim adeò excellebat Aristides abstinentiâ, ut unus post hominum memoriam, quod quidem nos audierimus, cognomine Justus sit appellatus, tamen à Themistocle collabefactus testulâ illâ exilio decem annorum multatus est* (1). Soyez le plus honnête du monde, et n'ayez pas l'art de criailler, de clabauder, et de tempêter par des harangues, comptez que vous succomberez, ayant à faire au plus malhonnête homme de la ville.

(B) *Un de ceux qui opinèrent à son bannissement se fonda sur la grande réputation de probité dont il le voyait jouir.*] Un bourgeois d'Athènes, qui mettait sur sa marque qu'Aristide fût banni, répondit naïvement à Aristide, qui lui demandait la raison de ce suffrage : *Je ne le connais point, mais il me déplaît, à cause qu'il a travaillé ardemment à être surnommé juste.* Cedeneque animadverteret quemdam scribentem ut patriâ pelleretur, quæsisse ab eo dicitur, *Quare id faceret, aut quid Aristides commisisset, cur tantâ pœnâ dignus duceretur?* Cui ille respondit *se ignorare Aristidem, sed sibi non placere, quòd cupidè elaborâsset ut præter cæteros justus appellaretur* (2). Une infinité de gens pensent comme celui-là, mais ils n'ont pas sa bonne foi. Tout ce qui excelle leur déplaît; ils regardent plus équitablement une vertu très-

(1) Cornel. Nepos, *in* Vitâ Aristidis.
(2) *Idem*, *ibidem*.

Digitized by Google

commune, qu'une vertu distinguée. Cette réputation d'Aristide, de laquelle les Athéniens donnèrent un jour un témoignage si authentique en sa présence (3), n'a point éprouvé l'injure du temps; elle s'est conservée dans tous les siècles: lisez ce passage d'Ausone :

Nec sola antiquos ostentat Roma Catones :
Aut unus tantum justi spectator et æqui
Pollet Aristides veteresque illustrat Athenas (4).

(C) *Il ne faisait point de scrupule de préférer l'utile à l'honnête, quand il s'agissait d'une affaire de politique.*] Voici un nouvel exemple de ce que nous avons dit ci-dessus (5) touchant la RELIGION DU SOUVERAIN. Aristide avait fait jurer une certaine chose aux Athéniens, et il avait lui-même prêté le serment en leur nom. Dans la suite, il leur conseilla de faire ce qu'ils trouveraient à propos pour l'utilité publique, et de le laisser chargé lui seul du parjure, pendant qu'ils se prévaudraient des circonstances favorables que la fortune leur présentait. C'était sa maxime générale, comme Théophraste l'observe : Καθ' ὅλου δ' ὁ Θεόφραστος φησὶ τὸν ἄνδρα τοῦτον, περὶ τὰ οἰκεῖα καὶ τοὺς πολίτας ἄριστον ὄντα δίκαιον, ἐν τοῖς κοινοῖς πολλὰ πράξαι πρὸς τὴν ὑπόθεσιν τῆς πατρίδος, ὡς συχνῆς ἀδικίας δεομένην. (6). *In universum hunc virum ait Theophrastus in rebus privatis et erga omnes summè justum : in repub. tamen multa ad tempora patriæ quasi multa iniqua illa flagitaret perpetrásse.* Malheureux engagement que celui d'être assis au timon! le bien de l'état ne demande pas une ou deux injustices pendant la vie d'un homme, il en demande plusieurs. Aristide n'en fut pas quitte peut-être pour cent. Notez que Cicéron nous en donne tout une autre idée (7).

(D) *Il tirait un sujet de gloire de sa pauvreté.*] Il avait un parent fort riche, nommé Callias, qui se voyant accusé publiquement de ne lui pas fournir de quoi manger (8), le pria de témoigner devant les juges s'il n'était pas vrai qu'il n'avait jamais voulu recevoir les sommes que lui Callias lui avait très-souvent offertes, et s'il n'avait pas répondu qu'il se glorifiait de sa pauvreté, plus que Callias de ses richesses. Il répondit que oui. Sa raison était qu'on voyait beaucoup de gens qui se servaient bien ou mal de leurs richesses, mais qu'il était rare de trouver un homme qui supportât noblement la pauvreté (9). C'était donc, dira-t-on, par un principe d'orgueil qu'il méprisait les richesses, c'est-à-dire, pour se distinguer de la foule. C'est un grand plaisir aux avares et aux ambitieux de pouvoir objecter cela à ceux qui ne leur ressemblent pas. Mais qu'y gagnent-ils? Quand il serait vrai que tous les hommes agissent par un principe d'amour-propre, n'est-ce rien que de tirer sa gloire plutôt de ceci que de cela? n'est-ce pas un assez juste motif d'admirer les uns, et de mépriser les autres? Élien raconte une chose qui paraît d'abord peu compatible avec la pauvreté manifeste d'Aristide : *Ceux qui avaient fiancé ses filles renoncèrent*, dit-il, *à ce mariage après sa mort; c'est à cause, poursuit-il, qu'on connut alors son extrême pauvreté* (10). Il se trompe, ce me semble, dans son raisonnement. On connaissait cette pauvreté pendant la vie d'Aristide, mais on savait en même temps qu'il avait un grand crédit. Or, les âmes les plus vénales et les plus intéressées ne croient pas s'engager à un contrat désavantageux, en épousant toute nue, pour ainsi dire, la fille d'un favori qui a cent charges lucratives à sa disposition. Voilà ce qui pouvait faire que les filles d'Aristide, sans un sou de dot, trouvaient des partis pendant sa vie; mais, lui mort, on n'avait plus rien à espérer : on les laissait donc là faute d'argent. Un bel-esprit (11) met dans la bouche d'un favori une réflexion judicieuse: *Un tel se tiendrait honoré de mon*

(3) *Voyez ci-dessus le commencement de la remarque* (H) *de l'article* AMPHIARAUS.

(4) AUSON., *in* Mosellâ, *vs.* 386, *pag.* 415.

(5) *Dans la remarque* (H) *de l'article d'*AGESILAUS II.

(6) *Apud* Plutarch., *in* Aristide, *pag.* 334, A.

(7) Cicero, de Officiis, *lib. III, cap. XI, pag.* 318.

(8) *On conclusit, en voyant Aristide si mal vêtu, qu'il manquait de pain.* Plutarch., *in* Aristide, *pag.* 334.

(9) *Idem, ibid.*

(10) Ælian. Var. Histor., *lib. X, cap. XV.*

(11) *La demoiselle* des Jardins, *dans ses* Exilés de la Cour d'Auguste.

Digitized by Google

alliance but-à-but, et il croit pourtant faire un sacrifice à ma faveur, en me demandant ma nièce. Tant il est vrai que lorsqu'on recherche les parentes d'un homme de grand crédit, on songe plus aux avancemens qu'il peut procurer, qu'à la dot de ses parentes.

(E) *On varie sur ses dernières heures.... Sénèque y a fait une lourde faute.*] Aristide, selon lui, fut condamné à mort : tous ceux qui le rencontrèrent, quand il allait au supplice, baissèrent les yeux en gémissant, excepté un fripon, qui lui cracha au visage. Aristide se mit à sourire, et dit aux magistrats qui l'accompagnaient : *Avertissez ce personnage de ne pas ouvrir la bouche une autre fois si vilainement.* C'est ainsi que Sénèque narre la chose : *Ducebatur Athenis ad supplicium Aristides, cui quisquis occurrerat, dejiciebat oculos, et ingemiscebat non tanquam in hominem justum, sed tanquam in ipsam justitiam animadverteretur. Inventus est tamen qui faciem ejus inspueret : poterat ob hoc molestè ferre, quod sciebat neminem id ausurum puri oris. At ille abstersit faciem, et subridens ait comitanti se magistratui : « Admone istum ne posteà tam improbè oscitet* (12). » Lipse a fort bien remarqué sur ce passage que Sénèque a pris l'un pour l'autre. Il a donné à Aristide ce qu'il fallait donner à Phocion. C'est Phocion qui fut condamné à la mort ; c'est à lui que l'on cracha au visage, lorsqu'on le menait à la prison où il devait boire la ciguë ; et c'est lui qui, se tournant vers les magistrats qui l'accompagnaient, leur demanda si quelqu'un n'arrêterait pas l'insolence de ce cracheur (13). Sénèque a tourné à sa manière ces paroles ; il y a mis une pointe : *Verba noster etiam per argutiolam invertit* (14). Apparemment ce n'est pas la première fois qu'il a changé et les choses, et les paroles. Il serait à souhaiter qu'il fût le seul qui prît cette liberté. On aime trop à rapporter un bon mot, non pas tel qu'il a été dit au commencement, mais selon la forme qu'on croit la meilleure. Qu'il se soit trompé quant au fond, il est clair par le récit de Plutarque. Cet historien avoue que quelqu'un a dit qu'Aristide mourut exilé ; mais il réfute cela (15). A plus forte raison, faut-il rejeter comme une fable ce que dit Sénèque. Notez que Lancelot de Pérouse n'a point relevé cette faute : il la connaissait peut-être, mais il aima mieux supposer cela comme un fait certain, afin d'avoir lieu de soutenir que l'injustice était plus grande dans ce siècle-là que la justice, puisque le sénat d'Athènes fit mourir une personne dont la vertu était si brillante (16).

(12) Seneca, Consol. ad Helviam, *cap. XIII, pag.* 785.

(13) Plut., *in* Phocione.

(14) Lipsius in Senecæ Consolat. ad Helviam, *pag.* 785.

(15) Plut., *in* Aristide, *pag.* 335.

(16) *Voyez* l'Hoggidi *del Padre* Secondo Lancelloti da Peregia, *tom. II, pag.* 399 *et seq.*

ARISTON, natif de l'île de Chios, s'écarta un peu des sentimens de son maître Zénon, le chef des stoïques, comme on l'a pu voir dans le Dictionnaire de Moréri, avec quelques-uns de ses dogmes. Pour ne pas redire ce qu'on trouve là, je me contenterai d'observer, que la raison pour laquelle il rejeta la logique et la physique, fut qu'il jugea que la logique ne nous sert de rien, et que la physique surpasse les forces de notre esprit (*a*). J'ajouté à cela, qu'ayant retenu d'abord la morale, il en retrancha ensuite beaucoup ; car il voulut qu'on n'enseignât rien sur les devoirs particuliers du mari envers sa femme, ou du père envers ses enfans, ou du maître envers ses valets ; et qu'on enseignât seulement en gros ce que c'est que la sagesse. Sénèque l'en blâme avec raison (A), et montre que les préceptes particuliers

(*a*) Λέγων τὸν μὲν, εἶναι ὑπὲρ ἡμᾶς, τὸν δ' οὐδὲν πρὸς ἡμᾶς. *Dicens alterum quidem esse supra nos, alterum verò nihil ad nos,* Diogen. Laërt., *lib. VII, num.* 161.

Digitized by Google

et les sentences peuvent être d'une merveilleuse utilité (B). Ariston disait que la nature de Dieu n'était pas intelligible. Cela porte à croire qu'il négligeait absolument la contemplation des choses divines (C). Il fut l'antagoniste d'Arcésilas sur l'hypothèse de l'incertitude ; mais, si l'on ajoutait foi à Diogène Laërce, on croirait que le scepticisme était alors, et mal attaqué et mal défendu (D). On dit qu'Ariston était fort chauve, et que ce fut ce qui lui causa la mort, le soleil lui ayant brûlé la tête (*b*). Il était devenu voluptueux sur ses vieux jours. Ératosthène et Apollophane, ses disciples, nous apprennent cette particularité dans Athénée (*c*). Je ne sais pas si ce fut en ce temps-là qu'il devint flatteur d'un philosophe (*d*), qui était très-bien à la cour d'Antigonus (*e*). Sa secte ne dura que peu de temps (E). Il disait une chose, qui peut rendre moins odieuse la doctrine d'Aristippe qu'elle ne l'est ordinairement (F). On lui donnait des ouvrages qui étaient d'ARISTON de Céa, philosophe péripatéticien (G). Nous aurons à remarquer quelques méprises de Vossius (H).

(*b*) Diog. Laërt., *lib. VII*, *num.* 164.
(*c*) Athen., *lib. VII*, *cap. VI*, *pag.* 281.
(*d*) *Il s'appelait Persée.*
(*e*) Athen., *lib. VI*, *pag.* 251.

(A) *Il retrancha beaucoup de la morale..... Sénèque l'en blâme avec raison.*] Lisez ces paroles : *Aristo Chius non tantùm supervacuas esse dixit naturalem et rationalem, sed etiam contrarias : moralem quoque quam solam reliquerat, circumcidit. Nam cum locum qui monitiones continet, sustulit, et pædagogi esse dixit non philosophi : tanquam quidquam aliud sit sapiens quàm humani generi pædagogus* (1). Il le réfute assez au long dans un autre lieu (2).

(B) *Les sentences, selon Sénèque, peuvent être d'une merveilleuse utilité.*] Il dit que, quand elles sont en vers, ou en prose resserrée, elles frappent vivement l'esprit, et allument les semences de l'honnêteté, qui sont naturelles à notre âme. *Ipsa quæ præcipiuntur, per se multùm habent ponderis : utique si aut carmini intexta sunt, aut prosâ oratione in sententiam coarctata. Sicut illa Catoniana :* Emas non quod opus est, sed quod necesse est. Quod non opus est, asse carum est. *Qualia sunt illa, aut reddita oraculo, aut similia :* Tempori parce ; Te nosce. *Numquid rationem exiges, cùm tibi aliquis hos dixerit versus ?*

Injuriarum remedium est oblivio.
Audenter fortuna juvat.
Piger sibi ipse obstat.

Advocatum ista non quærunt : affectus ipsos tangunt, et naturâ vim suam exercente proficiunt. Omnium honestarum rerum semina animi gerunt, quæ admonitione excitantur ? non aliter quàm scintilla flatu levi adjuta, ignem suum explicat (3). Il ajoute qu'elles font sentir quelquefois leur force aux plus ignorans, et qu'Agrippa, favori d'Auguste se reconnaissait très-redevable à un apophthegme sur la concorde. *Quis negaverit, feriri quibusdam præceptis efficaciter etiam imperitissimos? velut his brevissimis vocibus, sed multùm habentibus ponderis :*

Nihil nimis.
Avarus animus nullo satiatur lucro.
Ab alio expectes alteri quod feceris.

Hæc cum ictu quodam audimus, nec ulli licet dubitare, aut interrogare.... M. Agrippa, vir ingentis animi, qui solus ex his quos civilia bella claros potentesque fecerunt, felix in publicum fuit, dicere solebat, multùm se huic debere sententiæ : nam concordiâ parvæ res crescunt, discordiâ maximæ dilabuntur. *Hâc se aiebat, et fratrem, et amicum optimum factum* (4). Ceci confirme admirablement

(1) Seneca, Epistolâ LXXXIX, *pag.* 368. *Voyez-le aussi*, Epist. XCIV, et Sextus Empiricus adversùs Mathematicos, *lib. VII.*
(2) Seneca, Epist. XCIV.
(3) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 387.
(4) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 388.

Digitized by Google

l'une des pensées dont je me servis dans le projet de ce Dictionnaire (5). J'observai qu'une sentence tirée de Tite-Live ou de Tacite, et débitée comme ayant autrefois servi à porter d'un certain côté le sénat romain, est capable de sauver l'état, etc.

(C) *Ariston disait que la nature de Dieu n'était pas intelligible. Cela porte à croire qu'il négligeait la contemplation des choses divines.*] Car puisqu'il abandonna la physique, à cause qu'il n'y pouvait rien comprendre, il est vraisemblable, que par la même raison il abandonna la théologie. *Divinarum rerum parùm studiosus videtur fuisse, cùm istud sæpè jactaret, quæ supra nos, nihil ad nos, ut mirum sit Aristonem theologos inter hìc à Velleio ascribi.* Ces paroles sont d'un jésuite qui a commenté l'ouvrage de Cicéron *de Naturâ Deorum* (6). Il fait une faute, quand il s'étonne que Velleius, l'un des interlocuteurs, ait mis Ariston parmi les théologiens; car ce philosophe n'était pas moins digne de cette place que les autres dont Velleius a rapporté les sentimens. Voici la doctrine de celui-là : *Cujus* (Zenonis) *discipuli Aristonis non minùs magno in errore sententia est : qui neque formam Dei intelligi posse censent, neque in diis sensum esse dicat, dubitetque omninò Deus animans necne sit* (7). Minucius Felix a parlé du même dogme, et il a dit que Xénophon et Ariston sentaient la grandeur de Dieu par cela même qu'ils désespéraient de l'entendre. *Socratious Xenophon formam Dei veri negat videri posse, et idèo quæri non oportere; Aristo Chius comprehendi omninò non posse : utrique majestatem Dei intelligendi desperatione senserunt* (8). Un commentateur s'abuse ici puérilement : il croit qu'il y a de la différence entre la personne dont Cicéron a parlé, et celle qui est mentionnée dans ce passage de Minucius; il le croit, dis-je, parce qu'il suppose que Minucius a parlé d'un homme nommé Aristus. *Quod Minucius Aristo Chio, id Cicero, de Naturâ deorum lib.* I, *tribuit Aristoni* (9). Faute d'attention, Elmenhorst a cru que l'*Aristo* de Minucius était un datif ou un ablatif; mais c'est un nominatif. Au reste, il ne serait pas impossible que le père Lescalopier attribuât à notre Ariston ce qui convient à Socrate. *Celebre hoc proverbium Socrates habuit : « Quod supra nos, » nihil ad nos* (10). » Lactance infère de là qu'il méprisait la religion. *Ejus viri* (Socratis) *quoties de cœlestibus rogabatur nota responsio est : « Quod » supra nos, nihil ad nos* (11). » Notez que, généralement parlant, on ne doit pas soupçonner de négligence dans le service divin ceux qui reconnaissent que la nature de Dieu est inexplicable; car il y a bien des gens à qui c'est une raison d'adorer Dieu avec plus d'humilité, et avec plus de respect. Ainsi la remarque que l'on fait contre Ariston est quelque chose de personnel; elle est fondée sur ce que l'on sait d'ailleurs que l'incompréhensibilité était pour lui un motif de négligence. Je ne voudrais pas même assurer positivement qu'il ait négligé la religion : je m'arrête à la seule probabilité; car, n'en déplaise à Lactance, la maxime de Socrate, que j'ai rapportée (12), n'engageait point ce philosophe à négliger la théologie. Sa doctrine là-dessus était aussi belle qu'on pouvait l'attendre d'un païen (13); et il semble qu'il n'ait voulu qu'opposer des bornes à la curiosité humaine, par des raisons que nos plus pieux docteurs ont adoptées : c'est qu'il faut vouloir ignorer ce que Dieu n'a pas voulu que nous sussions; c'est qu'il y a du péril dans ces recherches profondes. « En un mot, il ne vou- » lait point qu'on recherchât trop cu- » rieusement l'artifice admirable avec » lequel les dieux ont disposé tout l'u- » nivers, etc. (14). » Vous trouverez la suite de ce passage dans la remarque (S) de l'article Anaxagoras (15), et vous y verrez sans peine que, par

(5) *Voyez-en le paragraphe IX, à la fin du XVe. volume de cette édition.*

(6) Lescalopier in Ciceron., de Naturâ Deorum, *lib. I, pag.* 60.

(7) Cicero, *ibid., cap. XIV.*

(8) Minucius Felix, *pag.* 164.

(9) Elmenhorst., in Minucium Felicem, *pag.* 154.

(10) Lactant. Divin. Instit., *lib. III, cap. XIX.*

(11) Minutius Felix, *pag.* 210.

(12) *Ci-dessus, citation* (10).

(13) *Voyez* Xénophon, *au Ier. livre des* Choses mémorables de Socrate.

(14) *Là même, liv. IV, pag.* 386.

(15) *Citation* (202).

Digitized by Google

les choses célestes dont Socrate n'approuvait pas trop l'étude, il faut entendre, non pas les matières de religion, mais l'astronomie.

(D) *Selon Diogène Laërce, le scepticisme était alors, et mal attaqué, et mal défendu.*] Ariston soutenait contre Arcésilas le dogme de l'évidence; et il crut, voyant un monstre, je veux dire un taureau qui avait une matrice, que son adversaire en tirerait un bon argument pour l'incompréhensibilité. *Malheureux que je suis*, s'écria-t-il, *voilà une forte preuve fournie à Arcésilas* (16). Cela nous apprend que les dogmatiques, voulant soutenir que la nature des animaux était clairement connue, alléguaient que nous distinguons avec certitude les mâles et les femelles de chaque espèce, y ayant certaines parties si propres à celles-ci, qu'elles ne se voient jamais dans ceux-là. S'ils raisonnaient de la sorte, il est sûr que le taureau dont j'ai parlé servait à les réfuter: mais d'ailleurs, il faut convenir qu'ils employaient un argument très-infirme; car les sceptiques ne niaient pas, que, selon les apparences, il n'y eût de la distinction entre les mâles et les femelles, ils soutenaient seulement, qu'on ne savait pas si leur nature était telle qu'elle paraissait. Or il ne sert de rien d'alléguer contre cela l'existence de ce taureau. Ne pouvaient-ils pas répondre: *Nous ne savons pas si en effet il est pourvu de matrice; ce n'est peut-être qu'une apparence?* Ariston demanda un jour à un acataleptique: *Vous ne voyez donc point cet homme opulent, qui est assis auprès de vous? Non*, répond l'autre. *Qui vous a crevé les yeux*, reprit Ariston (17)? C'était se défendre puérilement, puisque le dogme de l'incompréhensibilité ne suppose pas que l'on soit privé de l'usage de la vue. Il fallait répondre à Arcésilas: *L'apparence d'un homme riche assis auprès de moi frappe mes yeux; mais néanmoins, je ne comprends pas certainement si cet homme existe, ni quelle est sa nature.* On a observé, qu'entre les dogmes des stoïques, Ariston s'attacha principalement à celui-ci: *Le sage n'opine jamais.* Il y eut un philosophe nommé Persée, qui, pour le combattre là-dessus, attitra deux jumeaux dont l'un confia un dépôt à Ariston, et l'autre le redemanda; et parce qu'Ariston se tint en suspens, il fut réfuté par Persée (18). J'ai de la peine à comprendre ce que veut dire cela. Ces deux jumeaux se ressemblaient-ils parfaitement, et de telle sorte qu'il fût impossible de les discerner l'un de l'autre, ou étaient-ils dissemblables, comme le sont ordinairement tous les jumeaux? C'est ce que Diogène Laërce n'observe point. Sa brièveté est quelquefois si insupportable, qu'on dirait que nous n'avons que des extraits mal digérés de son histoire des philosophes. Si ces deux jumeaux étaient faciles à discerner, d'où pouvait venir l'embarras d'Ariston? S'il n'était guère possible de les discerner, sa suspension n'était point blâmable, et ne pouvait point servir à le réfuter; car cela même qu'il se tenait en suspens était une preuve de son respect pour la maxime: *Le sage n'opine jamais.*

(E) *Sa secte ne dura que peu de temps.*] Cicéron en parle comme d'une secte dont les dogmes avaient disparu: *Sententiæ.... Aristonis, Pyrrhonis, Herilli, nonnullorumque aliorum evanuerunt* (19). *Sive*, dit-il ailleurs (20), *Aristotelem et Theophrastum... sequuti sunt, sive... etiam Aristonis difficilem atque arduam, sed jam tamen fractam et convictam sectam sequuti sunt.* Il était bien difficile que des sentimens aussi outrés que les siens fissent fortune: il ne mettait de la différence qu'entre le vice et la vertu: « les autres choses, » *disait-il*, ne valent pas mieux et ne » méritent pas mieux d'être souhaitées les unes que les autres. » *His contrarius Aristo Chius præfractus, ferreus, nihil bonum nisi quod rectum atque honestum est* (21). Il allait plus loin que son maître Zénon; car celui-ci ne niait pas qu'il n'y eût des choses distinctes de la vertu, qui méritaient d'être souhaitées, encore qu'elles ne servissent pas à l'acquisition du souverain bien. Il n'y avait guère de justesse dans ce dogme, mais enfin il était moins rebutant que celui d'A-

(16) Diog. Laërt., *lib. VII*, *num.* 162.
(17) *Idem*, *ibid.*, *num.* 163.
(18) *Id.*, *ibid.*, *num.* 162.
(19) Cicero, Tuscul., *lib. V*, *cap.* XXX.
(20) *Lib. I* de Legibus, *cap.* XIII.
(21) *Idem*, *in* Hortensio, *apud* Nonnium, *Voce* præfractum.

Digitized by Google

riston ; car qui peut comprendre que la santé ne soit pas plus souhaitable que la maladie ? *Ut Aristonis esset explosa sententia dicentis, nihil differre aliud ab alio, nec esse res ullas præter virtutes et vitia, inter quas quicquam omninò interesset, sic errare Zenonem, qui nullâ in re nisi in virtute aut vitio propensionem, ne minimi quidem momenti ad summum bonum adipiscendum esse diceret. Et quum ad beatam vitam nullum momentum ea res haberet, ad appetitionem autem rerum, esse in his momenta diceret ; quasi verò hæc appetitio non ad summi boni adeptionem pertineret* (22). Se faut-il étonner que cette secte n'ait guère duré, puisqu'Ariston même se relâcha dans l'âge le plus favorable à ses maximes ? Il devint ami des plaisirs dans sa vieillesse (23), lorsqu'il lui eût été plus séant d'être rigide et de fer, *præfractus et ferreus*.

(F) *Il disait une chose, qui peut rendre moins odieuse la doctrine d'Aristippe qu'elle ne l'est ordinairement.*] Il disait qu'un philosophe pouvait nuire à des auditeurs qui donnaient un mauvais sens à ses paroles ; que, par exemple, ceux d'Aristippe pouvaient devenir dissolus. N'est-ce pas déclarer que la doctrine de ce philosophe ne produisait cet effet, que lorsqu'elle était mal entendue ? *Aristo Chius dicere solebat, nocere auditionibus philosophos iis qui benè dicta malè interpretarentur ; posse enim asotos ex Aristippi, acerbos è Zenonis Schold exire* (24). Il aurait dû ajouter que tout docteur est donc obligé de s'abstenir d'une maxime ambiguë, ou de prévenir les fausses gloses.

(G) *On lui donnait des ouvrages, qui étaient d'*Ariston *de Céa philosophe péripatéticien.*] Diogène Laërce, ayant rapporté le titre de plusieurs ouvrages de notre Ariston, ajoute que Panætius et Sosicrate les donnaient tous hormis un au péripatéticien Ariston (25). Il ne dit pas que ce péripatéticien fût natif de l'île de Céa ; mais je conjecture qu'il lui faut donner cette patrie, parce qu'on ne peut entendre cela d'Ariston l'Alexandrin, autre philosophe péripatéticien, qui a vécu sous Auguste, et duquel par conséquent Panætius n'a pu rien dire ; car on peut prouver qu'en l'année 650 de Rome il ne vivait plus (26). M. Moréri s'est donc trompé quand il a dit qu'Ariston d'Alexandrie est celui à qui plusieurs attribuent quelques traités d'Ariston de Chio. Celui-ci fit un ouvrage *de Senectute*, dont Diogène Laërce n'a point parlé : peut-être n'était-il qu'une portion de quelque autre livre. *Hunc librum de Senectute ad te misimus ; omnem autem sermonem tribuimus non Tithono ut Aristo Chius, parum enim esset auctoritatis in fabulâ, sed M. Catoni seni, quò majorem auctoritatem haberet oratio* (27). Aldobrandin cite ce passage de Cicéron, comme s'il fallait lire *Aristo Ceus* (28), mais les meilleures éditions portent *Aristo Chius*. Il a donc tort de prétendre qu'Ariston de Céa, philosophe péripatéticien, est l'auteur du livre *de Senectute*. Il est mieux fondé à lui appliquer cet endroit de Cicéron : *Hujus* (Stratonis) *Lysias et oratione locupleo, rebus ipsis jejunior. Concinnus deindè et elegans hujus Aristo : sed ea, quæ desideratur à magno philosopho, gravitas in eo non fuit. Scripta sanè et multa et polita, sed nescio quo pacto autoritatem oratio non habet* (29). Cela ne se peut entendre que d'un Ariston philosophe péripatéticien : c'est pourquoi l'on peut reprendre M. Ménage d'avoir cru que ces paroles latines concernent notre Ariston (30).

(H) *Voici quelques mépris de Vossius.*] Il dit qu'Ariston d'Alexandrie, philosophe péripatéticien, au temps d'Auguste, est l'auteur d'un Traité du Nil (31). Sa raison est que Strabon observe qu'il avait vu de son temps deux livres touchant ce fleuve, l'un composé par Eudore, et l'autre par Ariston le pé-

(22) Cicero, *lib. IV de Finib., cap. XVII.*

(23) Athen., *lib. VII, pag.* 281.

(24) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. III, cap. XXXI.*

(25) Diogen. Laërt., *lib. VII, num.* 163.

(26) *Voyez* Jonsius, de Scriptor. Hist. Philos., *pag.* 179, 180.

(27) Cicer. de Senect., *cap. I.*

(28) Aldobrand., in Diogen. Laërtium, *lib. VII, num.* 163.

(29) Cicer., de Finib., *lib. V, cap. V.*

(30) Menag., in Diogen. Laërt., *lib. VII, num.* 163. *On approuve cette Note de M. Ménage dans le* Commentaire sur Cicéron de Senectute, *editionis Graviana.*

(31) Vossius, de Hist. Græcis, *lib. II, cap. IV, pag.* 179.

Digitized by Google

ripatéticien (32). *Mais*, continue Vossius, *y ayant eu deux Aristons de la secte péripatéticienne, l'un d'Alexandrie, l'autre de l'île de Céa, pourquoi soutiens-je que celui d'Alexandrie a composé le Traité du Nil? C'est parce qu'il est plus probable qu'un Égyptien a écrit de cette rivière, qu'il n'est probable qu'un insulaire de la mer Égée l'ait fait.* Il détruit tout aussitôt cette raison; car il avoue qu'il est vraisemblable qu'Ariston de Chios, ou qu'Ariston de Céa, ont fait un livre du Nil, puisque le scoliaste d'Apollonius rapporte le sentiment d'Ariston de Chios sur l'origine de ce fleuve (33). Il aura confondu *Chius* et *Céus*, ajoute Vossius. Voilà donc un défaut d'exactitude dans le raisonnement; mais de plus, on peut censurer ce savant homme de n'avoir pas su la vraie raison pourquoi le Traité du Nil allégué par Strabon doit être plutôt donné à Ariston l'Alexandrin, qu'à Ariston de l'île de Céa. C'est que Strabon parle d'un livre publié de son temps. Or, Ariston de Céa fleurit long-temps avant Strabon, comme Vossius lui-même le reconnaît; car il rapporte après Diogène Laërce, que Panætius et Sosicrate (34) ont attribué à cet Ariston presque tous les livres qui étaient attribués à Ariston le stoïcien. Lloyd et Hofman ont copié mot à mot tout ce long passage de Vossius, et n'ont pas même oublié de mettre *Socrate* au lieu de *Sosicrate*.

(32) Strabo, *lib. XVII*, *pag.* 544.
(33) Schol. Apollonii, *in* IV Argonaut.
(34) *Il y a* Socrates *dans* Vossius.

ARISTON (Titus), jurisconsulte romain, sous l'empire de Trajan, était un si honnête homme, et un si savant personnage, qu'il méritait de n'être pas oublié dans le Moréri. Il entendait parfaitement le droit public et le droit civil, l'histoire, les antiquités (A). S'il ne répondait pas promptement aux questions qui lui étaient faites, c'était à cause que par la force de son jugement il remontait jusqu'aux sources des raisons du pour et du contre, afin de les comparer ensemble. Un homme, d'ailleurs, ennemi du luxe, et sans aucun faste, et qui cherchait la récompense d'une belle action dans l'action même, et non pas dans les applaudissemens de la multitude (*a*). Il ne faisait point profession d'être philosophe (B); mais aucun de ceux qui en faisaient profession ne le surpassait dans la pratique de la vertu. Il fit paraître une fermeté d'esprit incomparable pendant une longue maladie (C), et il pria enfin ses amis de demander aux médecins s'il en pouvait réchapper, et leur déclara, qu'en cas qu'on la jugeât incurable, il se donnerait la mort; mais que, s'il en pouvait être quitte pour souffrir long-temps, il se résoudrait à vivre, et accorderait cela aux prières de sa femme, et aux larmes de sa fille, et au désir de ceux à qui il parlait (*b*). Pline le jeune, l'un d'eux, fait sur cela une bonne réflexion (D), et il exprime admirablement la tendresse de son amitié (E). Les médecins donnèrent d'assez bonnes espérances (*c*). Quelques-uns assurent qu'Ariston parvint à une extrême vieillesse (F), mais la preuve qu'ils en apportent est très-infirme. Il fut auteur de quelques livres (G).

(*a*) *Voyez la preuve de tout ceci dans la remarque* (A).
(*b*) Plinius, Epist. *XXII*, *lib. I*, *pag.* 67.
(*c*) *Idem*, *ibid.*

(A) *Il entendait parfaitement le droit, . . l'histoire, les antiquités.*] Ce que Pline dit sur cela, et sur la vertu d'Ariston, est si beau, que je n'en veux retrancher aucune parole. *Nihil est illo* (Tito Aristone), dit-il (1),

(1) Plinius, Epist. *XXII*, *lib. I*, *pag.* 65, 66.

Digitized by Google

gravius, sanctius, doctius : ut mihi non unus homo, sed litteræ ipsæ omnesque bonæ artes in uno homine summum periculum adire videantur. Quàm peritus ille et privati juris et publici (2) *! quantùm rerum ! quantùm exemplorum ! quantùm antiquitatis tenet ! Nihil est, quod discere velis, quod ille docere non possit. Mihi certè quoties aliquid abditum quæro, ille thesaurus est. Jam quanta sermonibus ejus fides ! quanta authoritas ! quàm pressa et decora cunctatio ! quid est quod non statim sciat ? et tamen plerumquè hæsitat. Dubitat diversitate rationum : quas avri magnoque judicio ab origine causisque primis repetit, discernit, expendit. Ad hoc quàm parcus in victu ! quàm modicus in cultu ! Soleo ipsum cubiculum ejus ipsumque lectum, ut imaginem quandam priscæ frugalitatis, aspicere. Ornat hæc magnitudo animi, quæ nihil ad ostentationem, omnia ad conscientiam refert : rectèque facti, non ex populi sermone mercedem, sed ex facto petit.*

(B) *Il ne faisait point profession d'être philosophe.*] Sa philosophie était pratique en deux manières ; car ses mœurs étaient semblables à celles d'un vrai philosophe, et il ne passait point sa vie dans l'ombre d'un cabinet ou d'un collége, mais dans les fonctions du barreau. Écoutons Pline. *In summâ, non facilè quis quemquam ex istis qui sapientiæ studium habitu corporis præferunt, huic viro comparârit. Non quidem gymnasia sectatur, aut porticus, nec disputationibus longis aliorum otium, suumque delectat, sed in togâ, negotiisque versatur : multos advocatione, plures consilio juvat. Nemini tamen istorum castitate, pietate, justitiâ, fortitudine, etiam primo loco cesserit* (3).

(C) *Il fit paraître une fermeté d'esprit incomparable pendant une longue maladie* (4).] Il demeurait immobile et bien couvert dans le plus chaud de la fièvre, et différait à faire cesser l'ardeur de sa soif. *Mirareris, si interesses, quâ patientiâ hanc ipsam valetudinem toleret, ut dolori resistat, ut incredibilem febrilem ardorem immotus opertusque transmittat* (5).

(D) *Pline..... fait sur sa grandeur d'âme une bonne réflexion.*] « C'est » une chose commune, *dit-il*, que de » courir à la mort par impétuosité » d'esprit ; mais il n'y a qu'une grande » âme qui, ayant délibéré s'il faut » vivre ou s'il faut mourir, pèse exac» tement les motifs de part et d'au» tre, et se détermine, par le poids » de la raison, ou à mourir, ou à » vivre. » *Id ego arduum in primis, et præcipuâ laude dignum puto. Nam impetu quodam, et instinctu procurrere ad mortem, commune cum multis : deliberare verò, et causas ejus expendere, atque suaserit ratio, vitæ mortisque consilium suscipere, vel ponere, ingentis est animi* (6).

(E) *Pline exprime admirablement la tendresse de son amitié pour Ariston.*] Il souhaitait passionnément d'aller jouir de quelque repos dans sa maison de campagne, et d'y étudier à son aise ; mais il se privait de ce plaisir, pour ne pas quitter Ariston malade depuis long-temps, et il souffrait mille inquiétudes à la vue de cet objet : cela lui ôtait le temps et l'envie de vaquer à ses études. Laissons-le parler lui-même : *Diù jam in urbe hæreo, et quidem attonitus. Perturbat me longa et pertinax valetudo Titi Aristonis quem singulariter et miror et diligo* (7). C'est le commencement de sa lettre. « Les médecins, *dit-il* » *dans la suite*, nous promettent sa » guérison. Dieu veuille ratifier leurs » promesses, et me délivrer enfin de » cette inquiétude ! » *Et medici quidem secundâ nobis pollicentur. Superest, ut promissis Deus adnuat, tandemque me hâc solicitudine exolvat. Quâ liberatus, Laurentinam meum, hoc est libellos et pugillares, studiosumque otium repetam. Nunc enim nihil legere, nihil scribere, aut assidenti vacat, aut anxio libet. Habes, quid timeam, quid optem, quid etiam in posterum destinem* (8). Je rapporte

(2) *Joignez à cela ces paroles de la Lettre XIV du VIIIe. livre, laquelle* Pline *écrivit à Ariston :* Cùm sis peritissimus et privati juris et publici... peto ut medearis scientiâ tuâ, cui superfuit curæ sic jura publica ut privata, sic antiqua ut recentia, sic rara ut assidua tractare.

(3) Plinius, *Epist. XXII, lib. I, pag.* 66, 67.

(4) *Voyez la remarque* (E).

(5) Plinius, *Epist. XXII, lib. I, pag.* 67.

(6) *Idem, ibid.*

(7) *Idem, ibid.*

(8) *Idem, ibid.*

Digitized by Google

tout ce passage, tant pour l'honneur d'Ariston, que pour celui de Pline le jeune; car on y voit le caractère d'un bon cœur, et une preuve que la vertu a toujours trouvé des retraites dans les villes les plus corrompues par une longue prospérité suivie des longues fureurs des guerres civiles et du gouvernement des tyrans. C'est ce qu'on pouvait dire de Rome dans ce siècle-là.

(F) *Quelques-uns assurent qu'Ariston parvint à une extrême vieillesse; mais la preuve qu'ils en donnent est très-infirme.*] Cette preuve est tirée de ce qu'Ariston avait assisté à des plaidoyers de Cassius, c'est-à-dire de Caius Cassius Longinus, qui fut consul sous l'empire de Tibère. Or on compte soixante ans entre Tibère et Trajan, et l'on sait qu'Ariston fut consulté par Trajan sur une affaire de droit. Voilà le raisonnement de Bertrand (9). On le réfute par la raison que Cassius a vécu jusqu'à l'empire de Vespasien (10), et qu'entre le commencement de cet empire et celui de Trajan, il n'y a qu'environ vingt-huit années (11).

(G) *Il fut l'auteur de quelques livres.*] Les Pandectes en font mention, et vous en verrez les titres dans les deux auteurs que je cite (12). Voyez aussi Aulu-Gelle, qui avait lu dans un ouvrage d'Ariston, que toutes sortes de vols étaient permises dans l'ancienne Égypte. *Id etiam memini legere me in libro Aristonis jureconsulti haudquaquàm indocti viri, apud veteres Ægyptios, quod genus hominum constat et in artibus reperiendis sollertes extitisse, et in cognitione rerum indagandâ sagaces, furta omnia fuisse licita et impunita* (13). Bertrand conjecture que c'était un traité du larcin, puisqu'Aulu-Gelle le cite au singulier, lui qui savait qu'Ariston était auteur de beaucoup de livres (14).

(9) *Vid.* Bertrand, *in* Vitis Jurisperitorum, *lib. II*, *pag.* 295, 297.

(10) Pomponius *l'assure*. *Vide* Guillelm. Grotium *in* Vitis Jurisconsultor., *lib. II*, *cap. III*, *pag.* 123.

(11) Guillelm. Grotii Vitæ Jurisconsultorum, *pag.* 123.

(12) Bertrand, et Guillaume Grotius.

(13) Aulus Gellius, *lib. XI*, *cap. XVIII*, *pag.* 302.

(14) Bertrand, de Vitis Jurisconsultorum, *pag.* 299.

ARISTOTE, nommé ordinairement le prince des philosophes, ou le philosophe par excellence, a été le fondateur d'une secte qui a surpassé, et qui enfin a englouti toutes les autres (*a*). Ce n'est pas qu'elle n'ait eu ses revers et ses infortunes, et qu'en ce siècle XVII surtout, on ne l'ait violemment secouée (*b*); mais les théologiens catholiques d'un côté, et les théologiens protestans de l'autre, ont couru comme au feu à son secours, et se sont tellement fortifiés du bras séculier contre les nouveaux philosophes, qu'il n'y a point d'apparence qu'elle perde de longtemps sa domination. M. Moréri trouva tant de beaux matériaux dans un ouvrage du père Rapin (*c*), qu'il donna un fort long article d'Aristote, et fort capable de me dispenser de mettre la main à cette matière. Aussi n'ai-je pas dessein de m'y étendre autant qu'elle le pourrait souffrir, et je me contenterai même de ne produire dans les remarques qu'une partie des erreurs que j'ai recueillies concernant ce philosophe. Je pense en avoir trouvé quelques-unes dans la narration du père Rapin (A). Ce n'est pas un fait certain qu'Aristote ait exercé la pharmacie dans Athènes, pendant qu'il était disciple de Platon (*d*); mais on n'est pas non plus certain qu'il ne l'y ait pas exercée. On doit

(*a*) *Aristoteles more Ottomanorum regnare se haud tutò posse putabat, nisi fratres suos omnes contrucidâsset.* Bacon, de Augment. Scientiar., *lib. III*, *cap. IV*.

(*b*) *Voyez le livre de* M. de Launoi, de Variâ Aristotelis Fortunâ.

(*c*) *La* Comparaison de Platon et d'Aristote.

(*d*) *Voyez la remarque* (A), *num.* 2.

Digitized by Google

ajouter très-peu de foi à la tradition qui court, qu'il apprit beaucoup de choses d'un Juif, et encore moins au conte de sa prétendue conversion au judaïsme (B). Ceux qui prétendent qu'il était juif lui-même se trompent beaucoup plus grossièrement (C). La mauvaise ponctuation d'un passage a été cause de leur bévue (*e*). On s'est trompé, quand on a dit qu'il avait été disciple de Socrate trois années consécutives (D); car lorsqu'il naquit, il y avait douze ou quinze ans que Socrate n'était plus au monde. On parle diversement de la conduite d'Aristote envers Platon son maître (E) : les uns veulent que, par une vanité et une ingratitude prodigieuse, il ait élevé autel contre autel, il ait dressé une école dans Athènes, pendant la vie de Platon, afin de lui causer du chagrin; d'autres disent qu'il ne s'érigea en professeur qu'après la mort de son maître. On débita des choses désavantageuses touchant ses amours (F) : on prétendit qu'il y eut de l'idolâtrie dans sa passion conjugale, et que s'il ne se fût retiré d'Athènes, le procès d'irréligion que les prêtres lui avaient fait (G) aurait pu avoir les mêmes suites que celui de Socrate. Quoiqu'on ait pu lui donner très-justement des éloges magnifiques, il est certain que la plupart des mensonges ou des erreurs qui le concernent doivent être cherchés dans les louanges dont on l'a comblé; car, par exemple, n'est-ce pas mentir que de dire, *que si dans sa Physique Aristote a parlé en homme, dans sa Morale il a parlé en dieu* (*f*); *et qu'il y a sujet de douter si dans ses Morales il tient plus du jurisconsulte que du prêtre, plus du prêtre que du prophète, plus du prophète que de Dieu* (*g*)? Je rapporterai dans les remarques quelques éloges encore plus forts que ceux-là (H). Le cardinal Pallavicin ne fait point difficulté d'avouer en quelque façon que, sans Aristote, l'église aurait manqué de quelques-uns de ses articles de foi (I). Les chrétiens ne sont pas les seuls qui aient autorisé sa philosophie : les mahométans ne s'en sont guère moins entêtés (*h*); et l'on débite, qu'encore aujourd'hui, malgré l'ignorance qu'ils laissent régner parmi eux, ils ont des écoles pour cette secte (K). Ce sera un sujet éternel d'étonnement pour les personnes qui savent bien ce que c'est que philosophie, que de voir que l'autorité d'Aristote a été tellement respectée dans les écoles pendant quelques siècles, que lorsqu'un disputant citait un passage de ce philosophe, celui qui soutenait la thèse n'osait point dire, *transeat;* il fallait qu'il niât le passage, ou qu'il l'expliquât à sa manière (L). C'est ainsi qu'on en use dans les écoles de théologie, à l'égard de l'Écriture Sainte. Les parlemens, qui ont proscrit toute autre philosophie que celle d'Aristote (*i*),

(*e*) *Voyez la remarque* (C).

(*f*) *Le* père Pardies *dans la* Lettre d'un philosophe à un cartésien, *dit que c'est le sentiment d'un bel-esprit, et il cite en marge* Cornel. à Lapide, præfat. in Eccles.

(*g*) *C'est le sentiment d'un autre bel-esprit, selon le* père Pardies, *là même.*

(*h*) *Voyez le* père Rapin, Compar. de Platon et d'Aristote, *pag.* 103.

(*i*) *Voyez la remarque* (I), *à la fin.*

Digitized by Google

peuvent être mieux excusés que les docteurs; car soit que les membres des parlemens fussent persuadés, comme il y a beaucoup d'apparence, que cette philosophie était la meilleure de toutes, soit qu'ils ne le crussent pas, le bien public a pu les porter à proscrire les nouveaux dogmes, de peur que les divisions académiques ne répandissent leurs malignes influences sur la tranquillité de l'état. Ce qui doit donc étonner le plus les hommes sages, c'est que les professeurs se soient si furieusement entêtés des hypothèses philosophiques d'Aristote. Si l'on avait eu cette prévention pour sa Poétique et pour sa Rhétorique, il y aurait moins de sujet de s'étonner; mais on s'est entêté du plus faible de ses ouvrages, je veux dire de sa Logique et de sa Physique (M). Il faut rendre cette justice à ses plus aveugles sectateurs, qu'ils l'ont abandonné dans les choses où il a choqué le christianisme (N). Ces choses sont de la dernière conséquence, puisqu'il a soutenu l'éternité de l'univers, et qu'il n'a point cru que la providence s'étendît sur les êtres sublunaires. Pour l'immortalité de l'âme, on ne sait pas bien s'il l'a reconnue (O). Nous rapporterons en quelque autre lieu les longues disputes qui ont régné dans l'Italie sur ce point de fait. Le célèbre capucin Valérien Magni publia un ouvrage de l'athéisme d'Aristote, l'an 1647. Il y avait alors cent trente ans que Marc-Antoine Vénérius avait publié une Philosophie qui montre plusieurs contrariétés entre les dogmes d'Aristote et les vérités de la religion. Campanella soutint la même chose dans son livre *de Reductione ad Religionem* qui fut approuvé à Rome, l'an 1630. On a soutenu en Hollande, depuis peu, dans la préface de quelques livres, que la doctrine de ce philosophe ne diffère pas beaucoup du spinozisme (*k*). Cependant, si l'on en veut croire quelques péripatéticiens, il n'ignorait pas le mystère de la Trinité (P), il fit une belle mort, (Q), et il jouit de la félicité éternelle (R). Il composa un très-grand nombre de livres, dont une assez bonne partie est parvenue jusqu'à nous. Il est vrai que certains critiques forment mille doutes sur cela. Nous parlons des aventures de ces livres dans les remarques sur l'article TYRANNION (*l*). Il fut extrêmement honoré dans sa patrie (S); et il y a eu des hérétiques qui vénéraient son image conjointement avec celle de Jésus-Christ. Je n'ai point trouvé que les antinomiens *portassent plus de respect à ce sage païen, qu'à la sagesse incréée* (T), ni que les *aëtiens aient été excommuniés, parce qu'ils donnaient à leurs disciples les Catégories d'Aristote pour catéchisme* (*m*); mais j'ai bien lu quelque part, qu'avant la réformation, il y a eu des églises en Allemagne, où l'on lisait au peuple tous les dimanches la Morale d'Aristote, au lieu de l'Évangile (V). Il n'y a guère de

(*k*) Hassel, *dans la préface de* l'Anti-Spinosa, *de* Wittichius, *imprimé l'an* 1690, *et dans la préface de* l'Investigatio Epistolæ ad Hebræos *du même, imprimée l'an* 1691.

(*l*) *Voyez ci-dessus les remarques* (B) (C) *et* (D) *de l'article* ANDRONICUS.

(*m*) Rapin, Comper. de Platon et d'Aristote, *pag.* 392.

Digitized by Google

marques de zèle pour la religion, que l'on n'ait données pour le péripatétisme. Paul de Foix, célèbre par ses ambassades et par son érudition, ne voulut pas voir à Ferrare François Patrice, parce qu'il apprit que ce savant homme enseignait une autre philosophie que la péripatéticienne (*n*). C'était pratiquer envers les ennemis d'Aristote ce que les zélateurs veulent qu'on fasse à l'égard des hérétiques. Après tout, il ne faut pas s'étonner que le péripatétisme, tel qu'on l'enseigne depuis plusieurs siècles, trouve tant de protecteurs (X), et qu'on en croie les intérêts inséparables de ceux de la théologie (*o*); car il accoutume l'esprit à acquiescer sans évidence. Cette réunion d'intérêts doit être aux péripatéticiens un gage de l'immortalité de leur secte, et aux nouveaux philosophes un sujet de diminuer leurs espérances; joint qu'il y a des doctrines d'Aristote que les modernes ont rejetées, et qu'il faudra enfin adopter (*p*). Les théologiens protestans ont bien changé de maxime, s'il est vrai que les premiers réformateurs aient autant crié que l'on dit contre le péripatétisme (Y). Le genre de mort qui peut à certains égards faire plus d'honneur à la mémoire d'Aristote, est de dire que le chagrin de n'avoir pu découvrir la cause du flux et du reflux de l'Euripe lui causa la maladie dont il mourut (Z). Quelques-uns disent que s'étant réfugié dans l'île d'Eubée, à cause d'un procès d'irréligion qu'on lui faisait à Athènes, il s'empoisonna (*q*). Mais il n'avait que faire de sortir de cette ville, pour se délivrer de la persécution par cette voie. Hésychius assure, non-seulement qu'il y eut arrêt de mort contre lui, à cause d'un hymne qu'il avait fait en l'honneur de son beau-père, mais aussi, qu'il avala de l'aconit en exécution de l'arrêt (*r*). Si la chose était véritable, elle serait rapportée par plus d'auteurs. Voyez les remarques (G) et (Z).

Le nombre des écrivains anciens et modernes qui ont travaillé sur Aristote, soit pour le commenter, soit pour le traduire, est infini. On en trouve une liste, mais qui n'est pas complète, dans quelques-unes des éditions de toutes les œuvres (*s*). Voyez aussi un traité du père Labbe, qui a pour titre, *Aristotelis et Platonis græcorum interpretum typis hactenùs editorum brevis Conspectus*, et qui fut imprimé à Paris, l'an 1657, in-4°. M. Teissier nomme quatre auteurs qui ont composé la vie d'Aristote, savoir : Ammonius, Guarin de Vérone, Jean-Jacques Beurerus, et Léonard Arétin (*t*). Il a oublié Jérôme Gemusæus, médecin et profes-

(*n*) Thuanus, de Vitâ suâ, *lib. I.*

(*o*) *Voyez la remarque* (I).

(*p*) *Telle est l'hypothèse des intelligences motrices; car la doctrine des tourbillons sans quelques lois générales, et sans quelque direction particulière à chaque planète, ne peut contenter l'esprit.*

(*q*) Eumelus, *apud.* D. Laërtium, *lib. V, num.* 6.

(*r*) Hesychius, *in* Vitâ Aristot.

(*s*) *Dans celle de Genève en* 1605, *et dans celle de Paris, en* 1629, *procurée par* Guillaume du Val, *et qui est la meilleure de toutes.*

(*t*) Teissier, Catal. Aut. Bibliothec., etc, *pag.* 367.

Digitized by Google

seur en philosophie à Bâle, auteur d'un livre *de Vitâ Aristotelis ; et ejus Operum Censura.*

(A) *Je pense avoir trouvé quelques erreurs touchant Aristote dans la narration du père Rapin.*] Cette remarque sera un peu longue ; ainsi j'userai de divisions.

I. Dire, qu'encore qu'Aristote eût *quitté ses études par pur libertinage, et eût abusé quelque temps de l'indulgence de son tuteur, il réussit néanmoins dans la poésie, témoin le poëme qu'il composa sur la mort des guerriers qui furent tués au siége de Troie* (1), n'est pas raisonner juste ; car si Eustatius et Porphyre, qui font mention de ce poëme, ne disent pas expressément qu'Aristote le composa dans sa jeunesse (2), nous pouvons penser qu'il le fit après s'être remis à l'étude ; et alors, on ne pourra plus débiter ce poëme comme une preuve des progrès qu'il fit en poésie, nonobstant son libertinage.

II. Dire, qu'*ayant dissipé par ses débauches une partie du bien que son père lui avait laissé, il se jeta dans les troupes de la république* (3), est une expression impropre, et très-vague. S'il s'agissait d'un homme né dans Athènes, ou à Lacédémone, on entendrait bien cette expression ; mais il s'agit d'un homme qui était né dans la Macédoine. Athénée ne connaissait qu'un seul auteur qui eût dit qu'Aristote, ayant dépensé son patrimoine, s'enrôla, et puis se mit à vendre des drogues, après avoir vu que la profession des armes n'était point son fait (4). L'auteur unique de cette histoire était Épicure. Il y a beaucoup d'apparence qu'Élien la tenait de lui (5). Aristocle, qui l'a rejetée, ne cite que le seul Épicure (6). Quoi qu'il en soit, aucun des auteurs que le père Rapin allègue, ne spécifie dans quelles troupes Aristote prit parti, et ils arrangent tous de cette manière les faits. Premièrement, Aristote dépensa son bien, puis il s'en alla à la guerre, ensuite il leva boutique, et enfin il s'attacha aux leçons de Platon. Le père Rapin veut qu'il ait été en même temps vendeur de drogues et disciple de Platon. Les auteurs qu'il cite (7) ne disent rien touchant l'union de ces deux choses ; mais je ne crois pas que pour cela il le faille censurer ; car il est fort vraisemblable, que *parce qu'*Aristote *avait dissipé son bien, il fut contraint, pour subsister pendant quelque temps, de faire un petit trafic de poudres de senteur, et de remèdes qu'il débitait à Athènes.* C'est ainsi que parle le père Rapin, par rapport au temps où Aristote étudiait en philosophie. François Patricius va beaucoup plus loin : il croit qu'Aristote fut auditeur de Platon jusqu'à l'âge de quarante ans, et qu'il exerça la pharmacie et la médecine jusqu'à ce temps-là, afin d'avoir de quoi vivre. *Satis constat inter omnes ad quadragesimum usque ætatis annum Platonis fuisse auditorem : quo universo tempore pharmacopolii arte, nec non etiam medicâ, victum quæritâsse satis est et historiæ et rationi consonum* (8). Il ajoute qu'anciennement les médecins faisaient le métier d'apothicaire, et que trois raisons persuadent qu'Aristote était médecin. Il était de famille à cela. Il a composé un ouvrage *de la Santé et des Maladies :* et il inspira plus que personne à Alexandre l'étude de la médecine, en quoi ce monarque acquit beaucoup de lumières, tant pour la théorie, que pour la pratique (9). Enfin Patricius allègue le témoignage de Timée. Cet historien a fort mal parlé d'Aristote, et lui a reproché nommément la fermeture d'une boutique de remèdes très-renommée. Τὸ πολυτίμητον ἰατρεῖον ἀποκεκλεικότα (10), *qui pretiosam tabernam medicam clausit.* Je ne sais s'il ne me sera point permis de m'imaginer que Timée se moquait en se servant de l'épithète πολυτίμητον. Sans

(1) Rapin, Comparaison de Platon et d'Aristote, *pag.* 303.

(2) *Le père* Rapin *ne dit point qu'ils fassent cette remarque.*

(3) *Là même.*

(4) Athen., *lib. VIII, pag.* 354.

(5) Ælian., Var. Hist., *lib. V, cap. IX.*

(6) *Apud* Eusebium, Præp., *lib. XV, cap. II, pag.* 791.

(7) Aristocles Messen., *ex Epistolâ* Epicurii ; Ælian., *lib. V, cap. IX ;* Athenæus, *lib. VIII.*

(8) Fr. Patricius, Discuss. Peripat., *tom. I, pag.* 3.

(9) Plutarch., *in* Alexandro.

(10) Timæus, *apud* Suidam, *in* Ἀριστοτέλης.

Digitized by Google

cela, je ne vois point qu'on puisse accorder ce passage de Suidas avec celui qu'Eusèbe rapporte du même Timée. Il nous donne un fragment où un péripatéticien repousse plusieurs médisances publiées contre Aristote, et en particulier celle de l'historien Timée, qui avait dit qu'Aristote sur ses vieux jours ferma sa boutique de médecin, qui était dans un grand mépris : Ἡ πῶς δὲ τις ἀπεδέξατο Τιμαίου τοῦ Ταυρομενίτου λέγοντος ἐν ταῖς ἱστορίαις, ἀδόξου θύρας αὐτὸν ἰατρείου καὶ τῆς τυχούσας, ὑφ' ἧς ἠλικίας, κλῄσαι (11). Ce passage a été fort mal traduit; car la traduction latine fait dire à Timée, qu'Aristote, dans sa vieillesse, était préposé à fermer la porte de la boutique d'un médecin peu estimé. *Quis Timæum Tauromenitanum audiat dum suis in historiis illum ait affectâ jam ætate, neglectis obscuri cujusdam Medici officinæ claudendis foribus præfuisse?* Ne voilà-t-il pas un emploi bien digne de la vieillesse d'Aristote? Quel relief que d'être suisse d'un apothicaire, ou d'un médecin qui n'était pas connu!

III. *Clément Alexandrin assure*, c'est le père Rapin qui parle (12), *qu'Aristote eut des conférences à Athènes avec un Juif, pour s'instruire dans la religion des Égyptiens. Eusèbe l'a dit aussi-bien que lui : l'un et l'autre l'ont cru sur le témoignage d'un péripatéticien nommé Cléarque.* Il y a bien à rabattre dans ces paroles; car, 1°. tout ce que Clément Alexandrin assure se réduit à ceci : c'est que le péripatéticien Cléarque dit qu'il connaît un Juif qui a eu des conversations avec Aristote. Κλέαρχος ὁ περιπατητικὸς ἱστόρηκε φασί τινα Ἰουδαῖον, ὃς Ἀριστοτέλει συνεγένετο (13). *Clearchus peripateticus dicit se nosse quemdam Judæum qui cum Aristotele versatus est.* Quant au lieu et à la matière de ces conversations, demandez-en des nouvelles à qui vous voudrez plutôt qu'à Clément Alexandrin. 2°. Il n'est pas vrai qu'Eusèbe affirme là-dessus quelque chose : il ne fait que rapporter les paroles de Clément d'Alexandrie. 3°. Cléarque, auquel il faut remonter comme à la première source, ne dit point qu'Aristote ait eu des conversations à Athènes avec un Juif : il dit, au contraire, que ce fut dans l'Asie (14); et il ne dit point si elles roulèrent sur la religion des Égyptiens, ou sur quelqu'autre matière particulière : il se tient dans une grande généralité. Je pense bien que si nous avions son livre, nous y trouverions du détail; mais nous n'en avons qu'un passage, qui fut cité par Josephe dans le 1er. livre contre Apion, afin de montrer que la nation judaïque n'avait pas été inconnue aux Grecs. Si le père Rapin avait consulté les originaux, eût-il dit *qu'il est assez vraisemblable* qu'Aristote, *pour suppléer au voyage d'Égypte qu'on croyait alors nécessaire pour devenir savant, se contenta de s'éclaircir en particulier des mystères et de la religion des Égyptiens, afin de ménager le temps qu'on s'expose à perdre dans les voyages?* Aristote ne voyageait-il pas actuellement dans l'Asie, lorsqu'il eut ces conversations, s'il en faut croire Cléarque? Nous verrons dans la remarque (B) s'il mérite d'être cru.

IV. Il n'est pas vrai qu'Hermias donna sa sœur Pythias en mariage à Aristote (15). Voyez la remarque (F), vers la fin.

V. Les autres fautes du père Rapin que j'ai observées sont répandues dans les remarques suivantes.

(B) *On ne doit pas croire qu'il apprit beaucoup de choses d'un Juif, et encore moins sa conversion au judaïsme.*] Cette tradition n'a point d'autre fondement que le passage de Cléarque dont je viens de faire mention. Ce passage ne serait pas d'une petite autorité, s'il était de Cléarque, qui fut un des plus célèbres disciples d'Aristote : mais, selon toutes les apparences, il est d'un autre Cléarque; car, 1°. l'auteur cité par Josephe, dit qu'Aristote voyageant en Asie ren-

(11) Aristocles, *apud* Eusebium, Præparat. Evangel., *lib. XV*, *cap. II*, *pag.* 791.

(12) Compar. de Platon et d'Aristote, *pag.* 306.

(13) Clem. Alexandr. Stromat., *lib. I*, *pag.* 304.

(14) Τότε διατρίβοντων ἡμῶν περὶ τὴν Ἀσίαν. *Nobis tum in Asiâ fortè degentibus.* C'est Aristote *qui parle dans ce livre de* Cléarque de Somno, *apud* Joseph., *lib. I*, contra Apion. et *apud* Euseb. Præparat. Evangel., *lib. IX*, *cap. V*, *pag.* 410.

(15) Rapin, Compar. de Platon et d'Aristote, *pag.* 306.

Digitized by Google

contra un Juif, qui eut ensuite plusieurs conversations avec lui, et avec quelques autres personnes d'étude, ἐμῶν τε καὶ τινων ἑτέρων τῶν σχολαστικῶν. De savans hommes prétendent qu'au siècle d'Aristote le mot σχολαστικὸς n'était point encore en usage pour signifier un écolier, un disciple, un étudiant (16). Quoi qu'il en soit, comme ce voyage d'Asie ne peut s'accorder avec l'histoire d'Aristote, il n'y a point d'apparence qu'un de ses disciples eût voulu feindre dans un dialogue un fait tel que celui-là, dont lui et tant d'autres connaissaient la fausseté. C'est donc un Cléarque plus moderne qui a supposé ce voyage, et il aura pu le faire de bonne foi; car on sait que Solin assure qu'Aristote suivit Alexandre dans la guerre contre Darius (17). L'auteur anonyme de la vie d'Aristote (18) débite le même fait. 2°. S'il était vrai qu'Aristote eût eu beaucoup de conversations avec un Juif aussi habile que celui dont il est parlé dans le passage de Cléarque, aurait-il cru ce qu'il débite touchant l'origine des Juifs? Aurait-il dit que les Juifs descendent des Calains, peuples des Indes, et qu'ils ont pris dans la Syrie le nom de Juifs, à cause qu'ils occupaient une province qui se nommait la Judée? Voilà ce qu'Aristote débite dans le passage de Cléarque cité par Josephe. Son Juif l'aurait-il laissé dans une erreur si puérile? et verrions-nous si peu de traces de la Judée, et de la nation judaïque, dans tous les écrits d'Aristote, après tant de belles lumières que le Juif lui aurait communiquées? 3°. Nous lisons dans Diogène Laërce, que les gymnosophistes descendaient des mages, et qu'il y avait des gens qui donnaient aux Juifs la même origine (19). Voilà deux faits : quant au premier, on le donne sur le témoignage de Cléarque le disciple d'Aristote; mais pour le second, on ne cite qui que ce soit. N'est-il pas vrai que c'était l'occasion du monde la plus favorable et la plus inévitable de citer Cléarque touchant cette prétendue origine indienne de la nation judaïque, dont il est parlé dans Josephe? Si le livre *de Somno*, où Aristote parle de cette origine indienne, était du même Cléarque que Diogène Laërce cite (20), aurait-t-on manqué de le citer? Je laisse les autres raisons de Jonsius (21); ces trois-là me suffisent, pour être persuadé qu'Aristote n'a point dit ce que le Cléarque de Josephe lui attribue. J'entre donc un peu dans le sentiment de ceux qui trouvent mauvais que Cunéus ait maltraité Aristote pour une sottise dont il n'était pas coupable. *Petrus Cunæus, l. 1 de Repub. Hebr., c. 4, Aristotelem falsè nimis et temerè perstringit, quod hic apud Clearchum statuat Judæos ab Indiæ sapientibus esse porpagatos : verba Cunæi hæc sunt : « Portentosum est » et cum summâ inscitiâ conjunctum » quod Aristoteles apud Clearchum » autumavit, Judæos esse ab Indiæ » sapientibus propagatos, sed nomen » mutavisse. Quippè philosophos illos » qui apud Indos Callani appellantur, » in ovâ Syriâ Judæos dici. Pudet » me anilitatis, adeò hoc nihil est* » (22). » On me peut objecter que Cléarque connaissait le Juif qui avait parlé avec Aristote; qu'il vivait donc en même temps qu'Aristote; mais je nie que Cléarque le connût. Josephe ne le dit point : c'est Clément Alexandrin qui ajoute cette clause : il cita apparemment de mémoire, qui est un moyen presque infaillible de pervertir un passage à l'égard même des circonstances essentielles. Voyez le peu d'attention des traducteurs; celui d'Eusèbe (23) traduit *vidivas* par *vidisse*; celui de Clément Alexandrin se contente de *nosse*. On ne conclurait pas nécessairement qu'un auteur a vécu dans le même temps qu'un autre homme, de ce qu'il dirait qu'il connaît un homme qui a dit ou fait ceci et cela; car il pourrrait entendre qu'il connaît les livres où cet homme a dit telle et telle chose : mais dès

(16) Jonsius, de Scriptoribus Hist. Philos., *pag.* 99.

(17) Solinus, *cap. XIV*, *apud* Jonsium de Script. Hist. Philosoph., *pag.* 100.

(18) Ammonius, *selon quelques-uns*; Philoponus, *selon quelques autres. Voyez les* Notes *de* Nunnesius *sur cette* Vie, *num.* 44.

(19) Diog. Laërt., *in Proœmio*, *num.* 9.

(20) *C'est-à-dire de celui qui a été disciple d'Aristote.*

(21) *Notes que* Schoockius, Fabulæ Hamelensis *part. II, cap. XII, allègue presque mot à mot les plus belles observations de* Jonsius, *sans le citer.*

(22) Jonsius, de Scriptorib. Hist. Philos. *pag.* 98.

(23) De Præparat., *lib. XV*, *pag.* 410.

Digitized by Google

qu'on dit qu'un auteur a vu un tel ou un tel, cette conséquence est infaillible, ils sont donc contemporains (24). Cela ne souffre point de difficulté; et par conséquent le traducteur d'Eusèbe s'est donné une licence qui, jointe à celle de Clément Alexandrin, falsifie étrangement les conséquences qu'on peut tirer du passage de Cléarque tel que Josephe l'a cité. Il y a des Juifs qui assurent, non-seulement qu'Aristote avait copié les œuvres de Salomon, mais aussi qu'il s'était fait prosélyte de justice (25).

Non contens de cela, ils ont produit une lettre, qu'ils supposent qu'il écrivit à Alexandre, pour lui donner des nouvelles de sa conversion. Vous trouverez cette lettre dans un ouvrage du rabbin Gedalia Ben Jachija, et dans le *Moderna Theologia Judaïca* de M. Lent, professeur en théologie à Herborn (26). Lisez aussi ce passage de M. Cousin. Le père Bartolocci, à la page 471 du 1er. tome de sa *Bibliotheca magna rabbinica*, « rapporte un conte dépourvu de » toute vraisemblance, que les rabbins » font d'Aristote. Quelques-uns d'eux » prétendent qu'il était né de la se- » mence d'Israël, et descendu des » enfans de Coha, de la tribu de » Benjamin. D'autres disent qu'il » n'était pas juif d'origine, mais que, » sur la fin de sa vie, il embrassa » leur religion. Ils ajoutent qu'il » avait pris toute sa philosophie des » livres de Salomon, trouvés dans la » ville de Jérusalem, lorsqu'elle fut » prise par Alexandre, et qu'ensuite » il les avait brûlés, pour se faire » honneur de la sagesse qu'ils con- » tenaient. Ils ajoutent encore que, » pour justifier son changement de » religion, il écrivit à Alexandre une » lettre qui est transcrite toute entière » dans cet endroit de la Grande » Bibliothéque, et où les rabbins lui » font dire que la logique est une » iniquité, que la philosophie est » mensongère et trompeuse, et que » le malheur tombe sur ceux qui » l'apprennent, parce que par la » voie de la dispute ils vont en » enfer (27). » Seldenus cite des auteurs juifs qui ont assuré, 1°., qu'Aristote, un peu avant que d'expirer, communiqua à ses disciples la doctrine qu'il avait apprise des Hébreux touchant l'immortalité de l'âme, et celle des peines et des récompenses à venir; 2°. qu'à l'égard de tous les points où sa doctrine avait été opposée à la loi des Juifs, il fut converti et changé en un autre homme par le grand pontife Siméon le juste (28).

(C) *Ceux qui prétendent qu'il était juif.... se trompent..... grossièrement.*] Voici la source de cette bévue. L'ancienne version de Josephe, par George de Trébizonde, portait : *Atque ille, inquit, Aristoteles judæus erat*, au lieu de *atque ille, inquit Aristoteles, judæus erat*. Là-dessus, Marsile Ficin se mit à dire qu'Aristote, au rapport de Cléarque, était juif. *Clearchus peripateticus scribit Aristotelem fuisse judæum* (29). Genebrard est tombé dans la même faute. *Ed de causâ fortassè Clearchus peripateticus scripsit Aristotelem fuisse judæum* (30). C'est Jonsius qui m'apprend cela (31). Je ne veux point imiter Schoockius, qui s'est orné de ces dépouilles, sans en donner la gloire à qui elle appartenait (32). Mais si l'on voulait entendre *juif de religion* et non pas *juif de nation*, il faudrait chercher plus haut la source de ce mensonge.

(D) *On s'est trompé, lorsqu'on a dit qu'il avait été disciple de Socrate trois années consécutives.*] La vie d'Aristote, attribuée à Ammonius, ou à Jean Philoponus, contient cette faute. Le docte Nunnesius, qui a fait des observations sur cette vie, dit qu'il n'a trouvé personne parmi les anciens, hormis Olympiodore, qui ait dit qu'Aristote ait été disciple de Socrate (*). Il ajoute que le cardinal

(24) *Bien entendu qu'on suppose que le témoin est sincère.*

(25) *Apud* Buxtorfium, *citante* Konigio, Biblioth. *pag.* 61.

(26) *Ce livre fut imprimé à Herborn, l'an* 1691.

(27) Journal des Savans, *du 14 juillet* 1692, *pag.* 483, *édition de Hollande.*

(28) *Voyez* Seldenus, de Jure Natur. et Gentium, *lib. I, cap. I, pag.* 14 *et* 15, *edit. Lips., an.* 1695.

(29) Marsil. Ficin. de Christ. Religione, *cap. XXVI.*

(30) Genebrardi Chronologia, *ad ann* 2670.

(31) Jonsius, de Scriptorib. Hist. Philos., *pag.* 100.

(32) Schoockii Fabula Hamelensis : *Voyez ci dessus la citation* (21).

(*) Prasi XLII in Gorgiam Platonis.

Digitized by Google

Bessarion (*) a été dans la même erreur, et que Léonard Arétin, au VIe. livre de ses lettres, et Octavien Ferrarius, dans son ouvrage *de Sermonibus exotericis*, ont montré cet anachronisme.

(E) *On parle diversement de la conduite d'Aristote envers Platon, son maître.*] Diogène Laërce dit que Platon, voyant qu'Aristote avait rompu avec lui, se mit à dire : *Il a rué contre nous comme font les poulains contre leur mère* (33). Élien explique amplement cette pensée de Platon : *Le poulain*, dit-il (34), *donne des coups de pied à sa mère, après s'être rassasié de son lait. Aristote pareillement, après avoir pris de Platon les semences et les provisions philosophiques, se sentant bien engraissé de l'excellente pâture que son maître lui avait fournie, lui jeta des ruades, et ouvrit une école à l'envi de celle de Platon.* Consultez Helladius, qui change un peu les images, car il emploie la comparaison d'un cheval qui se plaît à mordre son père : Ἀριστότελης ὁ τοῦ περιπάτου προεστὼς ὑπὸ Πλάτωνος ἵππος ὑπονομάζετο, ἐναντιοῦσθαι δοκῶν τῷ διδασκάλῳ· καὶ γὰρ ὁ ἵππος τὸν ἑαυτοῦ φιλεῖ πατέρα δάκνειν (35). *Aristoteles peripateticæ princeps scholæ à Platone equus nominatus est, quòd præceptori contradiceret, equo enim volupe est etiam patrem mordere.* Voici bien pis : Élien raconte en un autre lieu (36) qu'Aristote déplut à Platon par la propreté trop magnifique de ses habits, par son air railleur, et par son trop grand caquet ; de sorte que Platon attacha son amitié à quelques autres de ses disciples. Aristote, ayant fait bande à part, se servit d'une occasion que l'absence de Xénocrate et la maladie de Speusippus lui offrirent. C'étaient, pour ainsi dire, les deux épées de chevet de Platon : il était donc facile alors de lui faire insulte. Aristote prit ce temps-là pour aller avec une grande foule de disciples dans l'école de Platon. Ce bon vieillard, âgé de quatre-vingts ans, n'avait presque plus de mémoire. Aristote, abusant de l'infirmité de son maître, lui fit cent questions captieuses, le poussa dans tous les coins de sa logique, et triompha fièrement. Depuis cet affront, le bonhomme n'enseigna plus en public ; il se tint chez soi avec ses disciples. Aristote s'empara de la place ; mais Xénocrate ayant su, à son retour dans Athènes, comment tout s'était passé, gronda furieusement Speusippe d'avoir permis qu'Aristote se mît en possession de l'école, et s'opposa si vivement à l'usurpateur, qu'il lui fit quitter la place, et qu'il y rétablit le premier maître. Si Aristote en avait usé ainsi, il mériterait d'être détesté ; mais je ne crois point que ce conte soit véritable. Ses sectateurs ont soutenu qu'il ne manqua ni de respect, ni de gratitude envers son maître. Ce ne serait pas en avoir manqué que d'avoir été l'auteur d'une autre philosophie. Les platoniciens auraient grand tort d'exiger qu'il eût suivi Platon en toutes choses. Platon n'avait-il rien ajouté aux lumières que Socrate lui avait fournies ? Quoi qu'il en soit, on soutient dans la Vie d'Aristote qu'il n'érigea point une école dans le Lycée pendant la vie de son maître, et on le prouve par la raison que Chabrias et Timothée, parens de Platon, et tout-puissans alors à Athènes, ne l'eussent pas enduré. On ajoute qu'Aristote consacra un autel à Platon, avec une inscription glorieuse, et qu'il n'enseigna dans Athènes qu'après la mort de Speusippe, qui avait succédé à Platon. Enfin, on remarque qu'il ne s'ingéra point de lui-même à cet emploi, mais par les sollicitations des Athéniens, qui lui envoyèrent des députés. La vieille version latine de cette Vie d'Aristote est quelquefois plus ample que l'original. Par exemple, à l'endroit où l'auteur nie qu'Aristote ait érigé une école pendant la vie de Platon, la traduction marque que c'est une calomnie d'Aristoxène et d'Aristoclès. Le grec n'a point cela. Voyez ce qu'Eusèbe rapporte du VIIe. livre de cet Aristoclès : vous y verrez un passage d'Aristoxène qui semble contenir, sous des termes généraux et

(*) *Lib. I*, advers. Calumniator. Platonis.

(33) Diog. Laërtius, *lib. V*, num. 2, *in* Vitâ Aristotelis.

(34) Ælian. Var. Hist., *lib. IV*, *cap. IX.*

(35) Helladius, *apud* Photium, Biblioth., *pag.* 1589.

(36) Ælian. Var. Histor., *lib. III*, *cap. XIX.*

Digitized by Google

assez obscurs, cette accusation contre Aristote; et puis vous verrez qu'Aristoclès, ayant réfuté plusieurs autres accusations, abandonne la cause par rapport à l'ingratitude de ce disciple (37). Le père Rapin s'est donc bien trompé (38) quand il a dit qu'Eusèbe *le justifie entièrement de ce reproche* (39). Je ne sais pourquoi ce même jésuite a joint à Eusèbe, comme deux apologistes différens, Ammonius et Philoponus; car la Vie d'Aristote qu'il cite ne vaut qu'un auteur : c'est Ammonius, selon quelques-uns, c'est Philoponus, selon quelques autres.

(F) *On débita des choses désavantageuses touchant ses amours.*] Il y a ici une complication d'ordures. Les médisans débitèrent qu'Aristote se retira chez Hermias, qui commandait dans Atarne, petite ville de Mysie, proche l'Hellespont; qu'Hermias eut pour lui des complaisances très-criminelles : Ὅτι οἱ μὲν φασὶ παιδικὰ γενέσθαι αὐτοῦ (40). *Quem alii quidem delicias ac lusus ipsius fuisse tradunt;* qu'il lui fit épouser sa fille, ou sa nièce; que le voyant amoureux de sa concubine, il la lui céda (41); qu'Aristote fut si follement amoureux de cette femme, que, l'ayant épousée, il lui offrit un sacrifice tout semblable à celui que les Athéniens offraient à Cérès : il témoigna d'ailleurs sa reconnaissance à Hermias par un hymne qu'il composa en son honneur. Sans que j'en avertisse mes lecteurs, ils verront bien que toutes ces médisances ne venaient pas d'une même plume : les uns débitaient celles-ci, les autres débitaient celles-là. Un des apologistes d'Aristote a observé qu'on ne s'accordait pas à lui intenter les mêmes accusations : chaque censeur venait avec ses satires particulières (42). C'est une marque, dira-t-on, qu'ils n'agissaient pas de concert : ajoutons que c'est une marque qu'on n'avait de bonnes preuves de rien; car lorsqu'une accusation grave a été prouvée, tous ceux qui écrivent contre l'accusé la lui reprochent éternellement. Le même apologiste remarque qu'il se formait un si grand nombre de crimes de toutes les accusations particulières qu'on avait écrites contre Aristote, que, quand il n'y en aurait eu qu'une de véritable, il aurait été puni mille fois par les juges qui vivaient alors. Entre autres choses, ses ennemis publièrent qu'il avait trahi sa patrie, et que l'on avait intercepté des lettres qu'il écrivait contre les intérêts des Athéniens (43). Pour revenir à la femme d'Aristote, quelques-uns dirent que ce fut après sa mort que son mari lui offrit les sacrifices que les Athéniens offraient à Cérès : Φησὶ θύειν Ἀριστοτέλη θυσίαν τοιαύτην τῇ γυναικὶ τοιαύτην, ὁποίαν Ἀθηναῖοι τῇ Δήμητρι (44). *Scribit* (Lycon Pythagoræus) *Aristotelem idem sacrificii genus quod Cereri ab Atheniensibus fiebat, demortuæ uxori facere solitum.* La réponse d'Aristoclès est, 1°. que les livres d'Apellicon, touchant le commerce d'Hermias et d'Aristote, justifiaient pleinement ces deux amis; 2°. qu'Aristote lui-même s'était justifié entièrement sur son mariage avec Pythias, dans les lettres qu'il avait écrites à Antipater. Cette Pythias était la sœur d'Hermias, et sa fille d'adoption. Aristote faisait voir qu'il ne l'avait épousée qu'après la mort d'Hermias; que c'était une fort honnête femme, mais réduite à un si fâcheux état, depuis la mort de son frère, que lui Aristote s'était cru obligé de l'épouser en considération d'Hermias.

(G) *Les prêtres d'Athènes lui firent un procès d'irréligion.*] On ignore les circonstances de cette affaire. Diogène Laërce s'est contenté de nous dire (45) que le prêtre Eurymédon accusa Aristote d'impiété, à cause de l'hymne composé pour Hermias, et à cause d'une inscription gravée sur la statue du même Hermias au temple de Delphes. Phavorin attribuait

(37) Eusebii Præparat. Evangel., *lib. XV, cap. II.*

(38) Rapin, *dans sa* Comparaison de Platon et d'Aristote, *pag.* 305.

(39) *Ce ne serait pas* Eusèbe *qui le justifierait, ce serait* Aristoclès. *Mais ni l'un ni l'autre ne le justifient.*

(40) Diog. Laërtius, *in* Vitâ Aristot., *lib. V, num.* 3.

(41) Aristippus, *in primo de* Antiquis Deliciis *libro, apud* Laërtium *in* Vitâ Aristot., *lib. V, num.* 3.

(42) Aristocles, *apud* Eusebium, Præparat., *lib. XV, cap. II.*

(43) Aristocles, *ibid.*, *p.* 792.

(44) *Idem, ibid., p.* 792.

(45) *In* Vitâ Aristotelis, *lib. V, num.* 5.

Digitized by Google

l'accusation à Démophilus (46). On ne saurait deviner par quelle chicanerie les accusateurs pouvaient trouver quelque ombre de preuve dans l'inscription d'Hermias. Elle consiste en quatre vers qui n'ont nul rapport aux choses sacrées, mais seulement à la perfidie du roi de Perse envers ce malheureux ami d'Aristote. Nous apprenons d'Athénée que l'autre fondement de l'accusation, savoir l'hymne composé pour Hermias, était injuste, vu que ce n'était point un poëme de religion, ni une pièce sacrée, comme Démophile le prétendait (47). Athénée ajoute qu'Eurymédon avait suborné Démophile, pour donner plus de poids à l'accusation (48). Apparemment Démophile était quelque homme de qualité, et de grande autorité dans Athènes : peut-être ne pénétra-t-il pas toute la profondeur de la politique sacerdotale, et ne comprit pas que le prêtre Eurymédon ne le voulait faire agir qu'afin de rendre plus suspect le pauvre Aristote. On s'attendait à voir faire ce raisonnement : *S'il n'y avait que les prêtres qui accussassent Aristote, le mal pourrait être supportable, leur grande piété les allarme pour les moindres choses qui blessent la religion ; mais voici un Démophile qui est si scandalisé des blasphèmes d'Aristote, qu'il en demande justice : il faut que le mal soit bien grand.* L'hymne en question s'est conservé : on le trouve dans Athénée et dans Diogène Laërce ; et l'on ne saurait y voir aucune trace d'impiété. Mais les accusateurs disaient sans doute qu'Aristote profanait les divins cantiques, en les faisant servir à la gloire d'un homme mortel. Ils soutenaient qu'il chantait tous les jours cet hymne dans ses repas (49). Aristote, ne se fiant point au bon tour qu'on pouvait donner à son petit poëme, se retira tout doucement à Chalcis, dans l'île d'Eubœe, et plaida sa cause de loin par écrit. Athénée rapporte quelques paroles de cette apologie ; mais il ne garantit pas qu'elle soit effectivement d'Aristote (50). Phavorin, dans Diogène Laërce, assure qu'Aristote écrivit une harangue dans le genre judiciaire, et qu'il fut le premier qui fit de telles harangues en sa propre cause, ou que ce fut la première fois qu'il en fit pour lui (51). Nunnesius assure que Sénèque, *de Vitâ beatâ*, remarque qu'Aristote ne fit que celle-là en sa vie (52). Quoi qu'il en soit, son plus sûr parti était de plaider de loin ; car les accusateurs étaient des gens qui ne lui auraient jamais donné aucun repos, et qui auraient fait agir tant de machines, qu'enfin ils en auraient trouvé une qui aurait fait le coup. Il n'était pas possible, grand esprit comme il était, qu'il ne se fût quelquefois moqué des bassesses du culte public des Athéniens, et qu'il n'eût jamais dit son sentiment sur les fourberies des prêtres. On eût ramassé toutes ses conversations ; on eût fait ouïr des témoins ; en un mot, on l'eût accablé sans ressource. Qué sait-on même s'il ne lui était pas échappé quelquefois des impiétés effectives, en pensant ne parler que de la grandeur immuable de l'Être souverainement parfait ? Origène dit que le procès d'impiété qu'on voulait faire à Aristote était fondé sur quelques-uns de ses dogmes (53) : il dit en un autre endroit que c'est un dogme des péripatéticiens, que les prières et les sacrifices ne servaient de rien (54). Apparemment ils fondaient cela sur ce faux principe, qu'une sagesse infinie fait de tout temps ce qu'elle doit faire, et qu'elle ne change point de route selon les désirs et les intérêts humains, comme si elle avait besoin que nos prières fussent des avis qu'on lui donnât de ne pas faire ce à quoi il nous semble qu'elle est toute déterminée. Un tel principe, quand il n'est pas rectifié par les lumières de la religion, est une impiété très-réelle. Aristote n'aurait jamais échappé aux prêtres athéniens, s'ils l'avaient tenu par-là. Ce qu'il répondit

(46) Phavorin., *in* omnimodâ Historiâ, *apud* Laërtium, *in* Vitâ Aristotelis, *num.* 5.

(47) Athen., *lib. XV, cap. XVI, pag.* 696.

(48) *Voyez les* Notes *de* Casaubon *sur* Athénée, *pag* 984.

(49) Athen., *pag.* 698, B.

(50) *Idem, pag.* 697, A.

(51) Diog. Laërtius, *in* Vitâ Aristot., *num.* 9.

(52) Nunnesii Notæ in Vitam Aristotelis, *pag.* 147.

(53) Orig. contra Celsum, *lib. I.*

(54) *Idem, ibid., lib. II.*

Digitized by Google

à ceux qui voulurent savoir la cause de sa retraite, montre qu'il craignait qu'on ne trouvât contre lui, ou de bonnes preuves, ou de mauvaises : *Je n'ai pas voulu être cause que les Athéniens commissent une seconde injustice contre la philosophie.* La première avait été la mort de Socrate. Πρὸς τὸν ἐρόμενον, διὰ τί βούλονται τὰς Ἀθήνας, ἀπεμήνατο ὅτι οὐ βούλεται Ἀθηναίους δὶς ἁμαρτεῖν εἰς φιλοσοφίαν· τὸ πρῶ Σωκράτην πάλιν αἰνιττόμενος, καὶ τὸν καθ' ἑαυτὸν κίνδυνον (55). *Interroganti cur reliquisset Athenas respondit, quoniàm noluisset committere ut Athenienses bis peccarent in philosophiam ; obscurè Socratis mortem innuens, et suum periculum.* Il se servit d'un vers d'Homère, pour signifier qu'il ne faisait pas bon demeurer dans une ville où la race des délateurs ne décroissait point, les uns succédant aux autres à point nommé. On pourrait croire qu'il se sentait coupable d'avoir offensé personnellement, par quelque trait de raillerie, le prêtre de Cérès Eurymédon (56) ; et que ce fut ce qui réveilla le zèle du personnage qui avait laissé vingt ans en repos la prétendue impiété de l'hymne. Or, il était plus dangereux d'offenser ces messieurs-là en leur personne, que de les offenser en la personne de leurs dieux. Voyez la remarque (R), où nous dirons ce qu'ont pensé quelques auteurs touchant la cause de la fuite d'Aristote. J'ai dit sur la fin de l'article qu'Hésychius assure qu'on l'avait effectivement condamné et exécuté dans Athènes. Je n'use point d'hyperbole dans l'expression de *vingt ans*, puisqu'Aristote avait enseigné treize ans à Athènes, lorsque le procès d'irréligion l'obligea de se retirer à Chalcis (57). Il n'était revenu à Athènes qu'après avoir instruit Alexandre, dont il n'était devenu précepteur qu'après la mort d'Hermias.

(H) *On lui a donné quelques éloges encore plus forts, etc.*] « Averroës a dit qu'avant qu'Aristote fût » né la nature n'était pas entière- » ment achevée ; qu'elle a reçu en lui » son dernier accomplissement et » la perfection de son être ; qu'elle » ne saurait plus passer outre ; que » c'est l'extrémité de ses forces, et » la borne de l'intelligence humaine. » Un autre philosophe a enchéri sur » Averroës, et a dit depuis, qu'Aris- » tote était une seconde nature. » Ces paroles sont de Balzac, à la page 459 des Discours qui ont été imprimés à la suite de son Socrate chrétien. Cela me fait souvenir des scrupules d'un auteur qui, voyant que la nature elle-même souscrit aux imaginations d'Aristote, n'oserait douter de ce qu'il a dit : *Rectè et hoc Aristoteles, ut cætera ; nec possum non assentiri viro, cujus inventis nec ipsa natura dissentit* (58). Un théologien espagnol prétend que la portée de l'esprit de l'homme ne va pas jusqu'à pouvoir pénétrer, sans l'assistance particulière d'un génie, les secrets de la nature, autant qu'Aristote les a pénétrés (59). Il croit donc qu'Aristote avait un bon ou un mauvais ange, qui l'instruisait invisiblement de mille choses à quoi l'intelligence humaine ne saurait atteindre. Guillaume, évêque de Paris, soutient « en beaucoup d'endroits de » ses œuvres (60), que ce philoso- » phe tenait pour conseiller de tou- » tes ses actions un esprit qu'il avait » fait descendre de la sphère de Vé- » nus, par le sacrifice d'un agneau » enchevêtré, et quelques autres cé- » rémonies. » D'autres ont dit qu'il n'avait pas eu besoin de tels secours. C'était « l'opinion du célèbre théo- » logien Henri de Assia (61) qu'A- » ristote avait pu s'acquérir naturel- » lement une aussi parfaite connais- » sance de la théologie, que celle » qui fut découverte à notre pre- » mier père lorsqu'il s'endormit au » paradis terrestre (62), ou à saint

(55) *Ælian., lib. III, capite XXXVI. Vide etiam* Ammonium, *in* Vitâ Aristot. Origenes contra Celsum, *lib. I.* Diogenes Laërtius, *in* Arist., *num.* 9.

(56) Diog. Laërtius, *in* Vitâ Aristot., *num.* 8.

(57) Ammon., *in eius* Vitâ.

(58) Macrobius, Saturn., *lib. VIII, cap. VI.*

(59) Medina, in Thom. Aquin. *I. Secundæ Quæst. CIX, art. I, cité par* Naudé, Apolog. des grands Hommes, *pag.* 327.

(60) De Universo Spirita, *part. I, cap. XCII, CLIII, et II part., cap. VI, cité par* Naudé, Apologie des grands Hommes, *pag.* 328.

(61) *Apud* Sibillam *I, Decadæ peregrin., Quæst. cap. VIII, Qu. I, Quæstunculâ IV, cité par* Naudé, Apologie des Grands Hommes, *pag.* 319.

(62) *Voyez ci-dessus la citation* (11) *de l'article* d'Adam.

Digitized by Google

» Paul en son ravissement. » Un concile tenu en France sous Philippe-Auguste, fit brûler la Métaphysique d'Aristote. *Un docteur anglais, de l'ordre de saint Augustin* (63), *a laissé par écrit qu'on croyait alors qu'il n'y avait que l'Antechrist qui dût bien entendre les livres d'Aristote, dont il se servirait pour convaincre tous ceux qui entreraient en dispute contre lui.* Finissons cette petite compilation par un passage d'Agrippa, qui nous apprend que les théologiens de Cologne soutinrent qu'Aristote avait été le précurseur du Messie dans les mystères de la nature, comme saint Jean l'a été dans les mystères de la grâce : *Dignissimus profectò hodiè latinorum gymnasiorum doctor, et quem colonienses mei theologi etiam divis adnumerarent, librumque sub prælo evulgatum ederent cui titulum facerent* de Salute Aristotelis (64), *sed et alium versu et metro* de Vitâ et Morte Aristotelis, *quem theologicâ insuper glossâ illustrârunt, in cujus calce concludunt, Aristotelem sic fuisse Christi præcursorem in naturalibus, quemadmodùm Joannes Baptista in gratuitis* (65). Parlant sans préoccupation ni pour ni contre, on peut dire que ces panégyristes outrés font plus de mal que de bien à la mémoire d'Aristote. On peut assurer d'eux à certains égards le mot de Tacite : *pessimum inimicorum genus laudantes* (66). On pouvait donner tant de justes louanges à Aristote (67), qu'il n'y a pas moyen d'excuser ceux qui, non contens de celles-là, y en ont joint d'hyperboliques.

Que ne se contentait-on de dire qu'il trempait sa plume dans le bon sens (68). C'est ce que doivent faire tous les philosophes, si l'on en croit le chef des stoïciens : Ὁ Ζήνων ἔλεγεν ὅτι δεῖ τὸν φιλόσοφον ὡς νοῦν ἀποφαίνοντα προφέρεσθαι τὴν λέξιν (69). *Zeno ait mente tinctum proferre philosophum sermonem debere.* Ceux qui voudront voir des compilations des louanges qu'on a données à Aristote, feront bien de lire Georges de Trébizonde (70), Pérérius au chapitre 1er. du Ve. livre *de Principiis*, Juste Lipse à la Dissertation IV du 1er. livre *Manuductionis ad Philosophiam Stoïcam*, Théodore Angelotius dans sa réponse à François Patricius, etc.

(1) *Le cardinal Pallavicin.. avoue... que, sans Aristote, l'Église aurait manqué de quelques-uns de ses articles de foi.*] L'auteur de l'Évangile nouveau du cardinal Pallavicin ne manqua pas de relever (71) ces paroles du chapitre XIX du VIIIe. livre, num. 13 : *Di cio si doveva in gran parte l'obligazione ad Aristotele, il quale se non si fosse adoperato in distinguer accuratamente i generi delle ragioni, noi mancavamo di molti articoli di fede.* Cet éloge me fait souvenir d'un passage de Nicius Érythræus, aussi flatteur qu'il s'en puisse voir pour Aristote. Cet auteur prétend qu'en vain le subtil et savant Patricius a combattu de toutes ses forces la doctrine du Lycée, doctrine inébranlable, et qui verra toujous périr ses rivales. *Altius Aristotelis auctoritas radices egit, quàm ut cujusquam vim impetumque pertimescat : viget, semperque vigebit, hominis disciplina ; tantùmque quis existimabitur scire, quantùm ex doctrinæ ejusdem fontibus haustum intelligentia comprehensum habuerit ; ac nemo, cui cor sapiat, non satius esse ducet in iis, quæ ad philosophiam pertinent, cum Deo, ut ità dicam, philosophorum errare, quàm cum aliis rectè sapere, minorum gentium magistris. Itaque ille, omnibus in gymnasiis, ad sapientiam properantibus, dux semper habebitur : ille theologorum quasi militiæ, adversùs religionis nostræ hostes, definitiones, argumentorum copiam, et alia præclarè dicta multa, tanquam amentatas hastas elargietur,*

(63) Alexander Neccam., *lib.* de Nat. rerum, *cité par* la Mothe-le-Vayer, de la Vertu des Païens, *tom. V, pag.* 102 *de ses* Œuvres, *édit. in-12.*

(64) *Voyez la remarque* (R).

(65) Agrippa, de Vanit Scientiar., *cap. LIV, pag.* 95. Balée *a copié ceci, Cent. XIV, pag.* 220. *Voyez ci-dessous la remarque* (V).

(66) Tacit., *in* Vitâ Agricolæ, *cap. XLI.*

(67) *Vous en trouverez plusieurs de telles dans les Harangues de* Conringius, *intitulées* Aristotelis Laudatio.

(68) *Voyez les paroles de* Suidas, *ci-dessous, remarque* (Z) *au commencement.*

(69) Plutarch., *in* Vitâ Phocionis, *pag.* 743, E.

(70) De Comparat. Platonis et Aristotelis.

(71) *Chap. VI, art. VI, pag.* 253.

Digitized by Google

quas illa theologicis lacertis ac viribus, de cœlo suppeditatis, torqueat ac vibret (72). Je me crois obligé de dire, pour agir selon les règles de la bonne foi, que le cardinal Pallavicin n'avance point de lui-même la maxime qu'on a rapportée *, ni comme une observation qu'il voulût apprendre au monde : il ne la rapporte que comme une raillerie maligne du père Paul. Il est vrai qu'il traite cette raillerie d'impertinente, et qu'il prétend que les conciles où l'on distingua si subtilement *la substance*, *la personne*, *l'hypostase*, n'y étaient pas moins sujets : il est vrai, en un mot, qu'il ne nie pas le fait, et qu'il se contente de se moquer de ceux qui s'en moquent (73). Le père Paul, après avoir rapporté le décret de la VIe. session, allégue ce que l'on y critiqua ; et il dit, entre autres choses, que ceux qui étaient versés dans l'histoire ecclésiastique remarquèrent que tous les autres conciles pris ensemble avaient décidé moins d'articles que cette seule session, à quoi Aristote avait eu beaucoup de part : *In che haveva una gran parte Aristotele, coll' haver distinto essattamente tutti i generi di cause, a che, se egli non se fosse adoperato, noi mancavamo di molti articoli di fede* (74). Les remontrances de la Sorbonne, sur lesquelles le parlement de Paris donna un arrêt contre des chimistes, l'an 1629, portaient : *qu'on ne pouvait choquer les principes de la philosophie d'Aristote, sans choquer ceux de la théologie scolastique, reçue dans* l'Église (75). L'an 1624, le parlement de Paris bannit de son ressort trois hommes qui avaient voulu soutenir publiquement des thèses contre la doctrine d'Aristote ; défendit à toutes personnes de publier, vendre ou débiter les propositions contenues dans ces thèses, à peine de punition corporelle, et d'enseigner aucune maxime contre les anciens auteurs et approuvés, à peine de la vie (76).

(K) *Encore aujourd'hui, les mahométans.... ont des écoles pour sa secte.*] « La philosophie péripatétique » s'est tellement établie partout, » qu'on n'en lit plus d'autre par toutes les universités chrétiennes. Celles » mêmes qui sont contraintes de recevoir les impostures de Mahomet » n'enseignent les sciences que conformément aux principes du Lycée, » auxquels ils s'attachent si fort, » qu'Averroës, Alfarabius, Almubassar (77), et assez d'autres philosophes arabes, se sont souvent » éloignés des sentimens de leur prophète, pour ne pas contredire ceux » d'Aristote, que les Turcs ont en » leur idiome turquesque et en arabe, comme Belon (*) le rapporte (78). » L'auteur dont j'emprunte ces paroles dit, dans un autre volume (79), que selon la relation d'Oléarius, les Perses ont toutes les œuvres d'Aristote expliquées par beaucoup de commentaires arabes, qui nomment communément sa philosophie le gobelet du monde. *Bergeron*, dit-il, *remarque dans son Traité des Tartares, qu'ils possèdent les livres d'Aristote traduits en leur langue, enseignant, avec autant de soumission qu'on peut faire ici, sa doctrine à Samarcand, université du Grand Mogol, et à présent ville capitale du royaume d'Usbec.*

(L) *Lorsqu'on citait un passage de ce philosophe, on n'osait dire*, transeat : *il fallait ou le nier, ou l'expliquer à sa manière.*] Si quelqu'un osait contester ce fait, je le renverrais à plusieurs cours de philosophie imprimés dans le XVIe. siècle, où l'on voit régner la méthode que voici. L'auteur prouve sa thèse, premièrement par autorités, et puis par raisons. Les preuves par autorités sont des passages d'Aristote. La réponse aux objections comprend aussi deux

(72) Nic. Erythræi Pinacoth. I, *pag.* 204. Cet avis de Bayle fait tomber la remarque de Joly qui reproche à Bayle de faire dire à Pallavicin ce qu'il n'a pas dit.

(73) Ma quale stoltizia è quello scherno, che di ciò si doveva in gran parte l'obligazione ad Aristotele, etc. *Voyez le père* Rapin, Réflex. sur la Philosoph., *pag.* 449.

(74) Fra Paolo, Hist. del Concil. Tridentino, *lib. VI, all' ann.* 1547, *pag.* 234, *edit. dell' ann.* 1629. *On trouve cela dans la page* 211 *de la version d'*Amelot, *édit. de* 1686.

(75) Rapin, Comparaison de Platon et d'Aristote, *pag.* 413.

(76) Mercure français, *tom. X*, *pag.* 504.

(77) *Il fallait dire* Albumassar, ou Albumasar ; (*) *Lib. III, cap. XIV.*

(78) La Mothe-le-Vayer, de la Vertu des Païens, *tom. V*, *pag.* 101.

(79) *Le XIIe.*, *pag.* 245.

Digitized by Google

parties. On satisfait premièrement aux passages d'Aristote qui semblent contraires à la thèse, et qui sont des preuves d'autorité pour l'autre parti ; ensuite, on satisfait aux raisons ; mais on se garde bien de dire : *J'avoue qu'Aristote a cru cela, et je nie néanmoins que ma thèse, où je soutiens une autre doctrine, soit fausse.* On emploie son industrie à donner aux passages objectés un sens qui s'accommode avec la chose en question. On en use encore ainsi dans les écoles de théologie à l'égard de saint Augustin et de Thomas d'Aquin, parmi ceux de l'église romaine.

(M) *On s'est entêté du plus faible de ses ouvrages, je veux dire de sa Logique et de sa Physique.*] Pour être convaincu de la faiblesse de ses ouvrages, il ne faut que voir Gassendi dans ses *Exercitationes paradoxicæ adversùs Aristoteleos* (80). Il en dit assez contre la philosophie d'Aristote en général, pour persuader à tout lecteur non préoccupé, qu'elle est très-défectueuse ; mais il ruine en particulier la dialectique de ce philosophe. Il se préparait à critiquer de la même sorte la Physique, la Métaphysique, et la Morale, lorsqu'ayant appris l'indignation formidable du parti péripatéticien contre lui, il aima mieux abandonner son ouvrage, que s'exposer à de fâcheuses persécutions.

Notez qu'on ne prétend pas nier qu'il ne se trouve dans la Logique et dans la Physique d'Aristote beaucoup de choses qui marquent l'élévation et la profondeur de son génie. On peut convenir de cela, et juger en même temps qu'il y a de l'hyperbole dans les louanges de Casaubon : *Ego pueros puto fuisse* (stoïcos in logicâ) *præ divino Aristotele, et eorum in hoc genere scripta ὕλην καὶ φλύαφον præ Aristotelis organo ; quo opere omnia mortalium ingenia* (*divina aut de rebus divinis semper excipio*) *longè superavit* (81) : et dans ce passage du père Rapin : « Il ne parut rien de réglé et » d'établi sur la logique devant Aris» tote (*). Ce génie, si plein de raison » et d'intelligence, approfondit telle» ment l'abîme de l'esprit humain, » qu'il en pénétra tous les ressorts, » par la distinction exacte qu'il fit de » ses opérations. On n'avait point en» core sondé ce vaste fond des pensées » de l'homme, pour en connaître la » profondeur. Aristote fut le premier » qui découvrit cette nouvelle voie, » pour parvenir à la science par l'é» vidence de la démonstration, et pour » aller géométriquement à la démon» stration par l'infaillibilité du syl» logisme, l'ouvrage le plus accompli, » et l'effort le plus grand de l'esprit » humain. Voilà en abrégé l'art et la » méthode de la Logique d'Aristote, » qui est si sûre, qu'on ne peut avoir » de parfaite certitude dans le raison» nement, que par cette méthode, » laquelle est une règle de penser » juste ce qu'il faut penser (82). » On peut louer dignement le Traité du Syllogisme de ce philosophe, sans employer des expressions si outrées. Il y a dans sa Physique plusieurs questions très-sublimes, qu'il pousse et qu'il éclaircit en grand maître ; mais enfin, le gros, le total de cet ouvrage, ne vaut rien : *infelix operis summa.* La principale source de ce défaut est qu'Aristote abandonna le chemin des plus excellens physiciens qui eussent philosophé avant lui. Ils avaient cru que les changemens qui arrivent dans la nature ne sont qu'un nouvel arrangement des particules de la matière : ils n'avaient point admis de génération proprement dite. Ce fut un dogme qu'il rejeta (83) ; et, par cette réjection, il fut dérouté. Il fallut qu'il enseignât qu'il se produit de nouveaux êtres, et qu'il s'en perd. Il les distingua de la matière, il leur donna des noms inconnus, il affirma ou il supposa des choses dont il n'avait aucune idée distincte. Or, il est aussi impossible de bien philosopher sans l'évidence des idées, que de bien naviguer sans voir l'étoile polaire, ou sans avoir une boussole. C'est perdre la tramontane, que d'abandonner cette évidence ; c'est imiter un voyageur qui, dans un pays inconnu, se déferait de son guide ; c'est vouloir rôder de nuit

(80) *Elles sont dans le IIIe. volume de ses Œuvres.*

(81) Casaubon., in Persium, *Sat. V*, *vs.* 26, *pag.* 415.

(*) *Aristoteles utriusque partis dialecticæ princeps.* Cicero, Topic., *cap. II.*

(82) Rapin, Reflex. sur la Logique, *num.* 4, *pag.* 374, 375.

(83) *Voyez le Ier. livre* d'Aristote, de Generatione et Corruptione.

Digitized by Google

sans chandelle dans une maison dont on ignore les êtres. Chacun sait le nombre infini de formes et de facultés distinctes de la substance, que les sectateurs d'Aristote ont introduites : il leur avait ouvert ce chemin d'égarement; et si, dans le XVIIe. siècle, la physique a reparu avec quelque lustre, ce n'a été que par la restauration des anciens principes qu'il avait quittés, ce n'a été que par la culture de l'évidence, c'est enfin parce que l'on a exclu de la doctrine des générations ce grand nombre d'entités, dont notre esprit n'a aucune idée, et que l'on s'est attaché à la figure, au mouvement, et à la situation des particules de la matière, toutes choses que l'on conçoit clairement et distinctement.

(N) *On doit cette justice à ses plus aveugles sectateurs, qu'ils l'ont abandonné..... où il a choqué le christianisme.*] Je ne veux pas néanmoins entrer en procès contre Luther, pour les théologiens de Cologne. Il leur reproche, et à ceux de Louvain aussi, qu'ils défendent ou qu'ils adoucissent par des interprétations forcées les plus grandes et les plus impies absurdités d'Aristote. *Aristotelem ipsis in summo esse pretio, et nihil ab eo dictum esse tam absurdè, vel alienè à nostrâ religione, quod non defendant, quod non aliquâ interpretatione quantumvis longè petitâ circumvestiant, quò suus illi constet honos atque nominis existimatio* (84). De quoi n'est point capable l'entêtement !

(O) *On ne sait pas s'il a reconnu l'immortalité de l'âme.*] Pomponace et Niphus ont eu une grosse querelle sur ce sujet. Le premier soutint qu'on ne pouvait accorder l'immortalité de l'âme avec les principes d'Aristote ; le dernier s'engagea à soutenir le contraire. Voyez le discours de la Mothe-le-Vayer sur l'immortalité de l'âme (85), et Bodin, à la page 15 de la préface de la Démonomanie.

(P) *Selon quelques péripatéticiens, il n'ignorait point le mystère de la Trinité.*] Emmanuel de Moura, disputant contre ceux qui accusent Aristote d'athéisme, dit 1°., qu'une femme le cajola si bien, qu'elle lui fit consulter l'oracle d'Apollon (86) ; 2°. qu'il ordonna par son testament, que l'on dédiât à Jupiter et à Minerve les effigies de certains animaux qu'il avait voués pour le salut de Nicanor (87) ; 3°. qu'il confesse au premier livre du Ciel et du Monde (88), *se cum aliis obtulisse diis trina sacrificia in recognitionem trinæ perfectionis in iis inventæ* (89). On conclut de ces passages, non-seulement qu'il croyait des diables, et qu'il était superstitieux ; mais aussi qu'il avait connu *la trinité des personnes avec l'unité de l'essence, comme a voulu Salmeron* (90), *et auparavant lui George Trapezonce* (91), *qui a fait un livre entier de la conformité de la doctrine d'Aristote avec la Sainte Écriture.* Naudé, dont j'emprunte ce qu'on vient de lire, remarque qu'*Emmanuel de Moura impose manifestement à Philoponus, qui ne dit rien autre chose suivant le texte grec, et la vieille traduction conforme à celle de Nunnesius, sinon qu'Aristote ayant atteint l'âge de seize ans* (92), *fut conseillé par l'oracle pythien de s'adonner principalement à la philosophie... Les trois sacrifices qu'il fit aux dieux*, c'est Naudé qui parle, *ou la connaissance de la Trinité, que lui ont donnée beaucoup de docteurs catholiques*, « sont toutes chimères, qui ont pris » leur origine et fondement sur ce » qu'il dit en son Ier. livre du Ciel, » parlant du nombre ternaire, Διὸ πα- » ρὰ τῆς φύσεως εἰλήφοτες ὅσπερ νόμους » ἐκείνης, καὶ πρὸς τὰς ἀγιστείας τῶν » Θεῶν χράμεθα τῷ ἀριθμῷ τούτῳ ; c'est- » à-dire, *quapropter hoc à naturâ* » *numero sumpto perindè atque qud-* » *dam illius lege, et in deorum sacrifi-* » *ciis celebrandis uti solemus.* Duquel » passage on ne saurai tconclure autre » chose, sinon qu'Aristote dit que l'on

(84) *Apud* Sleidanum, de Statu Relig. et Reipubl., *lib. II, fol.* 33.

(85) *Il est au IVe. tome de l'édition de ses* Œuvres, *in-12.*

(86) *Il cite* Philoponus, *en la* Vie d'Aristote.

(87) *Il cite* Plutarque et Diogène.

(88) *Sect. II, cap. II, num.* 10, *cité par* Naudé, Apologie des grands Hommes, *pag.* 328.

(89) Emman. de Moura, *lib. de Ensal., sect. II, cap. III, num.* 19, *cité par* Naudé, *là même.*

(90) *Tomo II, tract. XXIII, cité par* Naudé, *là même, pag.* 329.

(91) *Lib. II*, de Compar. Aristot. et Plat. *cité par* Naudé, *là même.*

(92) *La circonstance de l'âge énerverait toute la preuve de* Moura ; *car ceux qui prétendraient qu'Aristote aurait nié l'existence des esprits ne le prendraient pas à l'âge de* dix-sept ans.

Digitized by Google

» se servait en son temps du nombre » de trois aux sacrifices ; ce qui nous » est aussi témoigné par Théocrite. » Après cela, Naudé remarque que le cardinal Bessarion (93) *se moque de Trapezonce, de ce qu'il avait tant pris de peine, pour prouver par ce texte, qu'Aristote avait une entière connaissance de la Trinité.* Les scolastiques modernes ne démordent pas de ces prétentions. Voyez Piccinardi, professeur à Padoue, dans ses *Dogmata philosophiæ peripateticæ*. Le journal d'Italie en parle sous le 31 d'août 1674.

(Q)..... *il fit une belle mort.*] Se sentant proche de sa fin, il versa un torrent de larmes ; et, tout pénétré de douleur et d'espérance, il implora la miséricorde du Souverain Être. Il approuvait extrêmement une sentence d'Homère, qui porte qu'il ne sied pas mal aux dieux de se revêtir de la nature de l'homme, afin d'éclairer le genre humain. C'étaient des pressentimens de l'incarnation du fils de Dieu. *Proditum et illud monumentis est, quùm philosophus hic extrema sibi ingruere præsensisset, dolore ac spe in lacrymas ampliùs profusum primæ causæ misericordiam intentiùs implorâsse. Quin et Homeri sententiam ex Odysseâ vehementer approbâsse, quâ non esse immortalibus diis indecorum pronunciatur hominis induere naturam, quo ab erroribus sevocentur mortales. Quâ in re* CHRISTI *præsensisse adventum augurantur nonnulli ejus viri gloriæ in primis addicti.* Voilà ce que nous lisons dans Cœlius Rhodiginus (94). Son autorité dans un fait de cette nature ne vaut guère mieux que rien. D'autres parlent bien autrement des dernières heures d'Aristote. « Ils » disent qu'il mourut de déplaisir de » n'avoir pu comprendre la cause » du flux et du reflux de l'Euripe. » Sur quoi quelques modernes ont » inventé cette fable, qui depuis » a eu cours, que ce philosophe se » précipita dans l'Euripe, en disant » ces paroles : *Que l'Euripe m'englou-* » *tisse, puisque je ne puis le compren-* » *dre* (95). » Diogène de Laërce cite un auteur nommé Eumelus, qui avait dit qu'Aristote s'étant réfugié à Chalcis s'empoisonna à l'âge de soixante-dix ans (96). Apollodore me paraît plus digne de foi : il a dit que ce grand homme mourut de maladie, à l'âge de soixante-trois ans (97).

(R)..... *il jouit de la félicité éternelle.*] Sépulvéda, l'un des plus savans hommes du XVIe. siècle, n'a point hésité à le placer parmi les bienheureux ; il a soutenu publiquement son opinion, et par écrit (98). Le jésuite Gretserus le reprend d'avoir été trop hardi, mais néanmoins il avoue qu'il incline en faveur d'Aristote, aussi-bien que Sépulvéda, dont *il n'improuve en cela que la façon de parler affirmative* (99). Joignez à ceci ce que j'ai cité de Cœlius Rhodiginus (100), et ce que des gens de poids ont remarqué touchant la raison qui obligea Aristote à sortir d'Athènes. Albert-le-Grand a soutenu qu'on le chassa, à cause de ses bonnes mœurs : *propter morum rectitudinem pulsus Athenis* (101). Gretserus, dans sa dispute contre Sépulvéda, touchant le salut d'Aristote, *ne doute point qu'il n'ait voulu éviter par ce bannissement volontaire la nécessité où on voulait le réduire, de rendre à des idoles un culte qu'il croyait n'être dû qu'à Dieu seul* (102.) Nous avons donc en sa personne un illustre réfugié pour la vraie religion. Origène a favorablement interprété cette fuite d'Aristote (103) ; car, lorsqu'il explique le précepte, que Notre-Seigneur donne à ses apôtres, *de fuir d'une ville où ils seraient persécutés dans une autre* (104), il dit à Celsus, qui se moquait de cela *avec*

(93) *Cap. XV, lib. III*, adversùs Calumniat. Platonis.

(94) Antiq. Lection., *lib. XVII, capite XXXIV.*

(95) *Le père* Rapin, Compar. d'Aristote et de Platon, *pag.* 310, *qui cite* Justin., in Adm. ad Gentes. Greg. Naz. contra Jul. *Voyez aussi* Rhodigin., *lib. XXIX, cap. VIII. Quant aux citations du père* Rapin, *voyez la remarque* (Z).

(96) Diog. Laërt., *in* Aristot., *num.* 6.

(97) Apollod. *apud* Diogenem Laërt., *in* Aristot., *num.* 10.

(98) Sepulveda, *lib.* de Anim. *cité par* la Mothe-le-Vayer, *tom. V, pag.* 114.

(99) Gretserus, *cité par* la Mothe-le-Vayer, *là même.*

(100) *Ci-dessus, citation* (94).

(101) Albertus Magnus, Ethic., *lib. V, cap. I, cité par* Rapin, *pag.* 310.

(102) Gretserus, de Variis cod. Luth., *cap. XIII, cité par* la Mothe-le-Vayer, *tom. V, pag.* 109.

(103) Orig. contra Celsum, *liv. II, cité par la même.*

(104) Matth., *chap. X, vs.* 23.

Digitized by Google

ses profanations ordinaires, que l'éloignement d'Aristote dont nous parlons a été conforme à la morale de l'Évangile, et qu'il fit la même chose, étant poursuivi calomnieusement, que Jésus-Christ conseille à ses disciples (105).

J'ai cité (106) un passage d'Agrippa, où il est parlé d'un livre *de Salute Aristotelis*. M. Voet, qui avait une si ample connaissance des livres, n'avait point vu celui-là; mais il en savait à peu près l'année de l'impression. Il dit dans une thèse soutenue le 15 de décembre 1638, qu'il y avait 140 ans qu'on l'avait fait imprimer à Oppenheim, et que François Junius en avait vu un exemplaire (107). Il ajoute qu'un certain Lambertus de Monte, auteur d'un commentaire sur la Physique d'Aristote, où, l'an 1486, on le qualifie docteur en théologie, avait écrit du salut de ce philosophe : *Quæstionem magistralem satis acutam scripsisse, ostendentem per autoritates Scripturæ divinæ, quid juxta saniorem doctorum sententiam probabilius dici possit de salvatione Aristotelis stagiritæ* (108). Vous trouverez dans un ouvrage *de Pietate Aristotelis erga Deum et hominem*, que Fortunius Licetus dédia à Innocent X, et qui fut approuvé par deux inquisiteurs généraux, plusieurs raisons par lesquelles il s'efforce de persuader qu'Aristote n'est point damné.

(S) *Il fut extrêmement honoré dans sa patrie.*] Elle avait été ruinée par le roi Philippe; mais Alexandre la fit rebâtir à la prière d'Aristote. Les habitans, pour reconnaître ce bienfait, consacrèrent un jour de fête à ce philosophe, et, lorsqu'il mourut à Chalcis, dans l'île d'Eubée, ils transportèrent ses os chez eux; ils dressèrent un autel sur son monument; ils donnèrent à ce lieu le nom d'Aristote, et y tinrent dans la suite leurs assemblées (109). Mandeville, dans la fabuleuse relation de ses voyages, dit que tout cela subsistait encore de son temps (110), c'est-à-dire, dans le XIVe. siècle.

(T) *Il y a eu des hérétiques qui vénéraient son image avec celle de Jésus-Christ. Je n'ai point trouvé que les antinomiens lui apportassent plus de respect qu'à la sagesse incréée.*] Voici un passage du père Rapin (111) « Les » carpocratiens furent condamnés » pour avoir mis l'image de ce philo» sophe avec celle de Jésus-Christ, et » pour l'avoir adorée avec une extrava» gance de zèle pour sa doctrine (*1). » Les aétiens furent excommuniés par » l'Église, et par les ariens mêmes, » dont ils étaient sortis, parce qu'ils » donnaient à leurs disciples les Ca» tégories d'Aristote pour catéchis» mes (*2). Les antinomiens allèrent » jusques à cet excès d'impiété, que » de porter plus de respect à ce sage » païen, qu'à la sagesse incréée (*3). » Je n'avais jamais si bien connu qu'en cet endroit-ci, que cet agréable écrivain ne se donnait pas la peine de consulter les originaux. J'avoue que Baronius, sous l'année que le père Rapin cite, dit que les carpocratiens avaient des images, et entre autres celles de Jésus-Christ, (qu'ils disaient avoir été faite par Pilate,) celle de Pythagore, celle de Platon, celle d'Aristote, et qu'ils leur rendaient la vénération que les païens rendaient aux idoles; mais cela ne méritait pas d'être allégué, car, outre que Baronius ne dit point que c'ait été la raison pour quoi on condamna ces hérétiques, il ne paraît pas qu'ils aient eu plus de zèle pour la doctrine d'Aristote que pour celle des autres philosophes dont ils vénéraient les images. Mon édition de Baronius (112) ne contient pas un seul mot, sous l'année 208, de ce que le père Rapin raconte. Aussi n'est-il pas possible que des gens qui sont sortis des ariens soient chassés de la communion de l'Église au commencement du IIIe. siècle. C'est sous l'an 356 que Baronius a parlé

(105) La Mothe-le-Vayer, *tom. V, pag.* 109.

(106) *Dans la remarque* (H), *citation* (65).

(107) Gisb. Voetius, Disputat. Theol., *tom. II, pag.* 602.

(108) Gisb. Voetii Disput. Theologg., *tom. II, pag.* 602, *ex* Append. II ad Tritheim. de Scriptor. Eccles., *edit. Colon. anni* 1546.

(109) Ammonius, *in* Vitâ Aristotelis.

(110) Mandevil., Itinerar., *cap. II, apud* Hornium, Hist. Phil., *lib. III, cap. XV, pag.* 197.

(111) Compar. de Platon et d'Aristote, *pag.* 392.

(*1) Baronius, Ann. Eccles., *ad ann.* 120.

(*2) Baronius, Ann. Eccles., *ad ann.* 208.

(*3) Euseb. Hist., *cap. XXVII.*

(112) *C'est celle d'Anvers, en* 1597.

Digitized by Google

d'Aëtius : il rapporte un long passage de Suidas, où l'on trouve, non pas que cet hérétique donnait à ses sectateurs les Catégories d'Aristote pour Catéchisme, mais qu'il leur expliquait les choses selon la méthode des Catégories d'Aristote. C'est qu'il était fort versé dans les subtilités et dans les disputes de la dialectique. C'est ainsi que présentement un scolastique espagnol qui entreprendrait d'expliquer un point de foi, le bâtirait selon le plan de l'école. Pourrait-on dire qu'il substituerait les ouvrages d'Aristote à nos livres de religion? Citer Eusèbe au chap. 27 de son histoire, est une manière de citer insoutenable. Je ne pense pas que cet auteur ait rien dit sur les antinomiens.

(V) *En quelques églises d'Allemagne,..... on lisait la morale d'Aristote, au lieu de l'Évangile.*] Je m'en vais citer mon auteur : c'est M. Spanheim le père, dans la harangue séculaire qu'il prononça à Genève, l'an 1635 (113). *Quin et Philippus Melanchton*, dit-il (114), *vir candidissimus, testatur diebus dominicis variis in locis pro thematibus dominicalibus, indè à Karoli M. ætate opera P. Guarenfridi seculo octavo in cathedras ecclesiasticas introductis, Ethica Aristotelis publicè populo prælectata [illegible] se Tubingæ in agro wirtembergico audita* *. Si on me demande un autre témoin, et qu'on veuille se contenter de Magirus, je le produirai. *Tubingæ quondam monachus*, dit-il (115), *pro concione Aristotelis librum Ethicorum explicavit; ita vulgò dicebat :* Quemadmodùm Johannes Baptista Christi præcursor fuit in theologicalibus, ità Aristoteles fuit præcursor Christi in physicalibus (116).

(X) *Il n'est pas étonnant que le péripatétisme..... trouve tant de protecteurs.*] Si tous ceux qui ont embrassé la philosophie de M. Descartes avaient eu cette sage retenue qui fait qu'on s'arrête quand on est parvenu jusques à un certain point; s'ils avaient su discerner ce qu'il faut dire et ce qu'il faut taire (117), ils n'auraient pas tant fait crier contre la secte en général. La méthode des anciens maîtres était fondée sur de bonnes raisons. Ils avaient des dogmes pour tout le monde, et des dogmes pour les disciples initiés aux mystères. Quoi qu'il en soit, l'application qu'on a voulu faire des principes de M. Descartes aux dogmes de la religion a fait un grand préjudice à sa secte, et en arrête les progrès. C'est un cas presque inévitable. Les anciens pères se plaignirent extrêmement de la secte d'Aristote (118), et c'est une plainte presque générale, que la philosophie fait tort à la théologie; mais d'un autre côté il est certain que la théologie nuit à la philosophie. Ce sont deux facultés qui ne s'accorderaient guère sur le règlement des limites, si la voie de l'autorité, toujours dans les intérêts de la première, n'y donnait bon ordre.

(Y) *Les premiers réformateurs ont beaucoup crié contre le péripatétisme.*] Voici encore un passage du père Rapin (119). « Rien ne fit plus d'honneur à » la doctrine de ce grand homme (120) » dans le siècle passé, que les invectives » atroces de Luther, de Mélanchthon, » de Bucer, de Calvin, de Postel, de » Paul Sarpi (121), et de tous ceux » qui écrivirent alors contre l'église » romaine; car ils ne se plaignent » tous d'Aristote que parce que la so» lidité de sa méthode donne un grand » avantage aux catholiques pour dé» couvrir les ruses et les artifices des » faux raisonnemens dont se sert l'hé» résie pour déguiser le mensonge et » détruire la vérité. » Dans un autre ouvrage, cet auteur ne parle pas si en l'air ni avec si peu de preuves. « Saint

(113) *Elle a pour titre*, Geneva restituta.

(114) *Pag.* 17, 18.

* Leclerc, dans sa Lettre critique, dit que probablement, d'un fait singulier dont Mélanchthon pouvait avoir été témoin, quelqu'un aura fait une coutume. Joly, après avoir copié Leclerc, sans rien dire, suivant son usage, ajoute du moins dans ses *Additions*, un passage de J. Hermann de Elswich, auteur d'un traité intitulé, *De variâ Aristotelis in scholis protestantium fortunâ Schediasma*, 1720, in-8°., qui appuie la conjecture de Leclerc.

(115) Magirus, *in* Eponymologio critico, *pag.* 81, 82.

(116) *Il cite* Greg. Michaël, *in* Not. ad Jac. Cafforelli Curiositat. inauditas, *pag.* 129.

(117) *Finita potestas denique cuique*
Quânam sit ratione atque alte terminus hærens.
Lucretius, *lib. I*, *vs.* 77.

(118) *Voyez dans* M. de Leucei, de Variâ Aristotelis fortunâ, *cap. I*, *une longue liste de leurs passages.*

(119) Compar. de Plat. et d'Aristote, *pag.* 412.

(120) *Il parle d'Aristote.*

(121) *Comment peut-on dire qu'il ait écrit contre l'église romaine dans le XVI°. siècle?*

Digitized by Google

» Thomas, dit-il (122), s'est servi de » la méthode d'Aristote avec tant de » succès pour expliquer la doctrine de » l'église romaine, que Bucer, un des » plus grands ennemis qu'ait eus notre » religion, avait coutume de dire : » *Qu'on supprime les ouvrages de » saint Thomas, et je détruirai l'é- » glise romaine* (*1). Ce fut cette mé- » thode, prise d'Aristote, qui rendit » la doctrine de notre religion si re- » doutable à tous les novateurs des » derniers siècles, que, ne pouvant y » résister, ils entreprirent de la dé- » crier, en déclamant contre les sco- » lastiques, et principalement contre » Aristote, duquel ils avaient aupara- » vant emprunté la méthode, qui » s'est établie dans l'école depuis saint » Thomas. Les anabaptistes commen- » cèrent les premiers à rendre l'usage » universel de la philosophie suspect » à ceux de leur secte, dans tout le » septentrion où ils eurent de l'auto- » rité ; et ils se servirent des paroles » de saint Paul aux Colossiens, pour » l'interdire dans leurs écoles (*2). » Luther se déclara avec tant de cha- » leur contre la philosophie d'Aristote, » qu'il avança dans des thèses soute- » nues à Heidelberg l'année 1518, » qu'on ne pouvait raisonner selon les » principes de ce païen, sans aban- » donner les maximes de la sagesse de » Jésus-Christ (*3) ; et il ne laisse » passer aucune occasion dans ses ou- » vrages de s'emporter contre ce phi- » losophe : en quoi il a été suivi de » Zuingle, de Pierre Martyr, de » Zanchius, de Mélanchthon (123), et » de tous ceux qui ont combattu la » doctrine de l'église romaine. Ce qui » a fait dire à Melchior Cano, évêque » des Canaries, le plus disert de tous » les scolastiques, que les luthériens » avaient un grand mépris pour la » philosophie qui s'enseignait alors » en l'école (*4). Calvin ne parle ja- » mais d'Aristote qu'avec toute l'ai- » greur et toute l'amertume de style » que lui inspirait son génie naturel- » lement chagrin et médisant. Et ce fut » ainsi qu'en usèrent tous ceux qui » écrivirent dans les derniers siècles » contre l'église romaine. »

(Z) *Le genre de mort le plus honorable pour Aristote serait de dire que le chagrin de n'avoir pu découvrir la cause du flux et reflux de l'Euripe lui causa la maladie dont il mourut.*] Ce genre de mort serait une preuve de l'ardeur immense avec laquelle Aristote aurait fouillé dans les secrets de la nature. Il marquerait une extrême sensibilité pour la gloire d'avoir appris au genre humain les mystères les plus cachés. Ne serait-ce pas mourir au lit d'honneur? ne serait-ce pas s'être appliqué à sa charge, avec la ferme résolution de venir à bout de son entreprise, ou de mourir à la peine? Je trouve que ceux qui ont dit que le génie d'Aristote n'avait point d'autres bornes que celles de la nature, ou qu'il avait été admis à la plus intime confidence et au secrétariat de la nature (124), ne devraient point admettre d'autre tradition, touchant sa mort, que celle dont je parle ici. Un confident qui se voit disgracié, et qui éprouve sur ses vieux jours qu'on lui fait mystère d'une chose, ne doit point survivre à cette chute. Sérieusement parlant, je ne pense pas qu'Aristote ait été assez mal habile homme pour mourir d'un tel chagrin. *Quelle apparence qu'un homme aussi avisé que lui eût pu se résoudre.... à s'abandonner au chagrin et au désespoir de ne pouvoir comprendre le flux et le reflux, lui qui sentait son esprit borné sur tant d'autres choses, qu'il ignorait sans en avoir d'inquiétude* (125)?

Au reste, on attribue souvent à Justin Martyr et à Grégoire de Nazianze ce qu'ils n'ont point dit touchant la mort d'Aristote; ils n'ont point dit qu'il se précipita dans l'Euripe. Justin dit seulement que la honte de n'avoir pu découvrir la cause du

(122) Réflexions sur la Philos., *pag.* 450.

(*1) *Tolle Thomam, et Ecclesiam romanam subvertam.* Bucer. *Le père* Rapin *eût bien fait de citer le livre et la page de* Bucer.

(*2) *Ex* Nicolao Blesdikio, *in* Historiâ Davidis Georgii; *ex* Hornii Hist. Philosophicâ.

(*3) *Qui in Aristotele vult philosophari, prius oportet in Christo stultificari.*

(123) *Nous ferons voir en son lieu que Mélanchthon était fauteur d'Aristote.*

(*4) *Nullo apud lutheranos philosophiam esse in pretio.* Loc. Theol., *lib. IX, cap. III.*

(124) Ἀριστοτέλης τῆς φύσεως γραμματεὺς ἦν. Τὸν κάλαμον ἀποζήσαν εἰς νοῦν. *Aristoteles fuit naturæ scriba, calamum imbuens mente.* Suidas. *Voyez ci-dessus la remarque* (H), *à la fin.*

(125) Rapin, Comp. de Platon et d'Aristote, *pag.* 340.

Digitized by Google

phénomène qu'on y voyait le fit mourir de chagrin. Οὐδὲ τὴν τοῦ Εὐρίπου φύσιν τοῦ ὄντος ἐν Χαλκίδι γνῶναι δυνηθείς, διὰ πολλὴν ἀδοξίαν καὶ αἰσχύνην λυπηθεὶς μετέστη τοῦ βίου (126). *Cùm neque Euripi Chalcidici naturam cognoscere posset, undè propter ingens probrum et pudorem in mœrorem conjectus, morte vitam commutavit.* Saint Grégoire de Nazianze, à proprement parler, n'en dit pas autant : il se contente de ne point contredire Julien, qui avait allégué Aristote comme un exemple d'une si grande passion pour l'étude, qu'elle lui avait donné la mort. Ἡ καὶ τὴν Ὁμήρου φιλομάθειαν περὶ τὸ Ἀρκαδικὸν ζήτημα· καὶ τὴν Ἀριστοτέλους φιλοσοφίαν καὶ προσήρειαν ἐπὶ ταῖς τοῦ Εὐρίπου μεταβολαῖς ὑφ' ἓν τιθήκασι (127). *Laudas insuper in Homero discendi amorem circa Arcadicam quæstionem, et in Aristotele philosophiam et diutinam moram ad reciprocos Euripi æstus, quibus uterque occubuit.* Ceci est fort remarquable, et je ne sais si quelqu'un s'en est encore aperçu. Plusieurs personnes, n'ayant pas pour les pères de l'église tout le respect qu'il faudrait, se plaisent à les taxer d'une aveugle crédulité : ils les accusent nommément d'avoir diffamé Aristote au sujet de l'Euripe ; mais il y a quelque apparence que Julien l'apostat avouait le fait dont Justin Martyr a parlé ; car il paraît, par la réponse de saint Grégoire de Nazianze, que cet empereur avait joint Homère avec Aristote pour produire deux exemples d'une avidité de savoir qui avait causé la mort. Or, selon la tradition qui concerne Homère, il mourut de déplaisir de n'avoir pas pu entendre la réponse que lui firent certains pêcheurs. On peut donc croire que Julien avait adopté une tradition semblable touchant Aristote et l'Euripe. Je conviens néanmoins qu'il se pourrait faire qu'il n'eût voulu dire, sinon qu'Aristote observa avec tant d'assiduité les mouvemens de l'Euripe, et médita si profondément sur ce sujet, que cette forte application de corps et d'esprit ruina sa santé, et lui attira la maladie qui le fit mourir. Je croirais cela plutôt que toute autre chose. Il ne semble pas qu'Eustathius en veuille dire davantage, lorsqu'il parle de l'Euripe en cette manière : Ἑπτάκις τὸ ὅλον νυχθήμερον μεταβάλλει ὁ περὶ Εὔβοιαν Εὔριπος περὶ ὃν φασι διατρίψαντα τὸν Ἀριστοτέλην καταλῦσαι τὸν βίον. *Septies intra diem naturalem reciproco æstu agitatus Euboïcus Euripus, circa quem dicunt Aristotelem occupatum interiisse.* Voyez un long passage de M. le Fèvre, où, après avoir donné un coup de dent en passant aux prédicateurs, il impute à Justin Martyr, et encore plus à Grégoire de Nazianze, ce qu'ils n'ont point dit. *Videlicet in Græcid, quemadmodùm hodièque fit, oratores sacri, si tamen tanto nomine illa pulpitorum crepitacula, et plebeculæ cymbala, cohonestari oporteat, vulgò dictitabant Aristotelem, cùm illius septenæ in dies singulos reciprocationis causam non potuisset cognoscere, ibi tum misellum sese in Euripum dedisse præcipitem, et in maximam malam crucem abiisse. Justinus cognomento Martyr, et Gregorius Nazianzenus, qui primi, aut inter primos, hanc fabulam olim in scripta sua retulerunt, id vel studio philosophiæ christianæ (ità enim isti Græculi christianismum vocare solent) fecêre ; dum videlicet insanientem veterum Græcorum sapientiam, obscurandam et premendam existimârunt ; vel fortassè etiam (quidni enim veris locus sit?), priscæ historiæ ignoratione. Nam ex Eumolpi, Apollodori, Favorinique scriptis, quæ illâ etiam tempestate superfuisse scimus, facilè didicisse boni viri poterant, rem longè se secùs habuisse, quàm prodiderunt* (128).

Le Gyraldi avait déjà imputé la même chose à ces pères, et avait conclu de tous ces faits une réflexion pieuse. Il dit, 1°. Que Justin Martyr assure qu'Aristote mourut pour n'avoir pu découvrir la cause du flux et du reflux de l'Euripe ; 2°. que Procope, au IVe. livre de son histoire, l'a dit aussi ; 3°. que Grégoire de Nazianze, ayant observé qu'il en prit très-mal à Homère de n'avoir pu résoudre une question, méprise tout aussitôt la philosophie d'Aristote à l'égard des variétés de l'Euripe, qui le firent mourir ; 4° que le commentateur grec de ce père rapporte que ce philosophe se précipita dans ce bras

(126) Justini Cohort. ad Græcos, *pag.* 34.
(127) Greg. Nazianzen., Orat. III, *pag.* 79.
(128) Tanaq. Fabri Epistolar. *part. I, pag.* 49, 5o.

Digitized by Google

de mer, en disant : *Que l'Euripe me tienne, puisque je n'ai pu le tenir:* Ἐπειδὴ Ἀριστοτέλης οὐχ οἷός τὸν Εὔριπον, Εὔριπος ἰσχέτω τὸν Ἀριστοτέλην. *Postquàm Aristoteles non prehendit Euripum, Euripus habeat Aristotelem* (129) ; 5°. qu'il faut recueillir de là que la fortune a été contraire aux impies, non-seulement dans la vraie religion, mais aussi dans la fausse.

(129) Lilius Gregor. Gyraldus, Dialogismo XXX, *pag.* 912, *tom. II, Oper. edit. ann.* 1696.

ARISTOTE, architecte célèbre dans le XV°. siècle, était de Boulogne, et de la famille des Albert (*a*). Une des plus remarquables choses qu'on conte de lui est qu'il savait transporter d'un lieu en un autre une tour de pierre toute entière (A). Jean Basilide, grand-duc de Moscovie, le fit venir auprès de lui, et se servit de son industrie pour la construction de plusieurs églises (*b*). Il y a des noms difficiles à porter : celui d'Aristote est de ce nombre : cependant on trouve plus de trente Aristotes (B).

(*a*) Leand. Albertus, *in* Descript. Italiæ, *pag.* 516.

(*b*) *Voyez la* Relation de Moscovie d'Hercule Zani *dans le* Journal de Leipsic *de* 1691, *pag.* 476.

(A) *Il savait... transporter une tour de pierre toute entière.*] Jonsius cite deux témoins, Beroalde et Matthieu Palmerius (1). Le premier s'exprime ainsi : *Non diù est quòd Aristoteles civis noster mechanicus longè omnium præstantissimus turrim ex sede sud movit, motamque arte mechanicâ in alium haud longè dissitum locum transportavit. Non est mendacio locus, etiam adhùc supersint qui vidêre* (2). Et voici les paroles de Palmerius : *Aristoteles Bononiensis architecturâ insignis habetur, qui lapideas turres integras illæsas subjectis fundamento lapidibus ad alium traduxit locum* (3).

(1) Jonsius, de Scriptor. Hist. Philos., *pag.* 68.

(2) Beroald. in Suetom. Vespas., *cap. XVIII.*

(3) Matth. Palmer. Chron., *ad ann.* 1455.

(B) *On trouve plus de trente Aristotes.*] Voyez les Dissertations de Jonsius *de Historiâ Peripateticâ*, vous y trouverez vingt et un Aristotes dans la première. L'auteur croyait alors n'avoir rien laissé à dire (4) ; mais il éprouva que la science croît avec l'âge. Il eut onze nouveaux Aristotes à produire quand il publia son Traité *de Scriptoribus Historiæ Philosophicæ*. Il eut aussi quelque chose à ajouter à ce qu'il avait dit de quelques-uns des vingt et un. Ce qui a été rapporté dans la remarque précédente est une de ces additions.

(4) *Voyez le XII°. chapitre du Traité de* Jonsius, de Historiâ Peripatetic.

ARIUS, chef et fondateur de l'Arianisme, secte qui niait la divinité éternelle et la consubstantialité du verbe, vivait dans le IV°. siècle. Il était né dans la Libye, proche de l'Égypte. Eusèbe, évêque de Nicomédie, fort aimé de Constantia, sœur de l'empereur Constantin, et femme de Licinius, contribua extrêmement à la propagation de cette hérésie (*a*). C'était un esprit adroit, un véritable évêque de cour, l'homme du monde en un mot le plus capable de faire faire fortune à un nouveau dogme. Il prit Arius sous sa protection, et l'insinua dans les bonnes grâces de Constantia ; car on s'imagine toujours que si les femmes ne se mêlent des intérêts d'une secte, les progrès n'en sauraient être considérables. Le parti d'Arius se fortifiait à vue d'œil. Il y eut des évêques qui l'embrassèrent hautement. Ce ne furent plus que disputes dans les villes : on passait quelquefois des paroles aux effets ; il fut absolument nécessaire que l'empereur remédiât à ces désordres. C'est ce qu'il

(*a*) Hieron. ad Ctesiphont.

Digitized by Google

fit en convoquant le concile de Nicée, qui condamna la doctrine d'Arius, l'an 325. Cet hérésiarque fut exilé par l'empereur, qui voulut de plus que tous ses livres fussent brûlés, et que quiconque aurait la hardiesse de les garder fût puni du dernier supplice (A). Quelques-uns prétendent qu'Arius, ayant abjuré son hérésie en présence du concile, évita la peine du bannissement (B); mais d'autres soutiennent qu'il fut exilé (C), et que l'empereur ne le rappella qu'au bout de dix ans (*b*) (D). Ils content que l'on fit accroire à ce prince, qu'Arius était au fond orthodoxe : ils ajoutent que Constantin s'étant confirmé dans cette pensée, par la profession de foi que cet homme lui présenta, écrivit en sa faveur aux évêques qui étaient assemblés à Jérusalem pour la dédicace du temple; que les évêques qui se trouvèrent encore dans cette ville lorsqu'Arius y arriva avec la lettre de Constantin, étaient pour la plupart ariens cachés; qu'ils ne manquèrent donc pas de prononcer que sa doctrine était orthodoxe, et de le recevoir à la communion de l'église; que, pour remporter un plein triomphe, ils s'imaginèrent qu'il fallait qu'Arius fût réhabilité dans Alexandrie, où il avait reçu les premiers coups de l'anathème; et que comme saint Athanase, qui en était patriarche, et qui était le grand adversaire d'Arius, avait été relégué, ils crurent qu'en son absence il serait facile de rétablir Arius dans la communion de l'église d'Alexandrie, mais qu'ils se trompèrent; que le peuple ne l'y voulut jamais admettre; que Constantin, averti de la continuation des troubles, fit venir Arius à Constantinople, et obtint de lui, sans aucune difficulté, la signature du concile de Nicée; qu'ensuite il le renvoya aux évêques, qui étaient alors assemblés à Constantinople; qu'il le leur renvoya, dis-je, afin qu'ils le reçussent à la communion dans cette ville impériale; que celui qui en était évêque ne voulut jamais y consentir, quoiqu'on lui représentât qu'Arius avait signé tout ce qu'on avait voulu; qu'Eusèbe n'eût pas laissé nonobstant cela de faire rendre la communion ecclésiastique à son ami dans la grande église de Constantinople; qu'il l'y menait comme en triomphe, accompagné d'une grande troupe de ses partisans, mais que, comme on approchait de la grande place, Arius, pressé d'une nécessité naturelle, se retira à la hâte dans un lieu public, et y mourut sur-le-champ, tous ses intestins s'étant écoulés avec son foie et avec sa rate, l'an 336 (*c*). De fort savans hommes rejètent cette chronologie (E). La secte d'Arius ne mourut pas avec lui, elle a subsisté assez long-temps, et avec éclat, en divers pays du monde. On ne saurait assez admirer qu'un ministre, qui passe pour fort habile, ait ignoré un fait si notoire (F). Il en a ignoré un autre qui n'est pas moins évident; car il a débité

(*b*) *Voyez l'Arianisme du père Maimbourg, liv. I et II.*

(*c*) *Tiré de l'Arianisme de Maimbourg, liv. I et II.*

Digitized by Google

que l'on ne s'était point servi de lois pénales contre cette secte (G). Une autre chose qu'il a débitée, ne l'a pas médiocrement embarrassé; car on s'est extrêmement prévalu de ce qu'il a dit touchant la croyance des pères qui ont précédé l'arianisme (H). Cette secte a été tour à tour persécutrice et persécutée (I); et enfin elle a péri par la voie de l'autorité (K). Je ne vois presque point d'auteur qui ne fasse un crime à Arius d'avoir mis en vers ses sentimens, pour les faire chanter à ses disciples. On condamne et la matière et la forme du poëme, qu'il avait intitulé *Thalie* (L). Il pourrait bien y avoir du préjugé dans tout cela. Un auteur moderne, qui était du sentiment de cet hérétique, a écrit quelques ouvrages pour montrer que les pères des trois premiers siècles avaient eu la même opinion (M). Il n'eut pas beaucoup de peine à compiler des passages, car il les trouva tout assemblés dans les *Dogmata theologica* du père Pétau. Deux théologiens anglais (*d*) et un français (*e*) ont fait contre lui l'apologie des anciens pères.

(*d*) Gardiner *et* Bullus.

(*e*) M. le Moyne, *professeur à Leyde.*

(A) *Constantin voulut que tous les livres d'Arius fussent brûlés, et que qui aurait la hardiesse de les garder fût puni du dernier supplice.*] Socrate rapporte la lettre où Constantin ordonna que tous ceux qui trouveraient un livre composé par Arius et ne le brûleraient pas fussent punis de mort sans rémission, dès aussitôt qu'ils seraient surpris dans cette faute. Ἐπεὶ δὲ μάνοις προσγορεύει, ὡς εἴ τις σύγγραμμα ὑπὸ Ἀρείου συνταγὲν φωραθείη κρύψας, καὶ μὴ εὐθὺς προσενεγκὼν πυρὶ κατανάλωσε, τούτῳ θάνατος ἔζημία. παραχρῆμα γὰρ ἁλοὺς ἐπὶ τούτῳ κεφαλικὴν ὑποστήσεται τιμωρίαν (1). *Illud etiam denuntio, quod si quis librum ab Ario compositum occultâsse deprehensus sit, nec eum statim oblatum igne combusserit, mortis pœnam subibit.* Je ne me souviens point d'avoir lu aucun auteur qui ait remarqué l'étrange et surprenante disparate de Constantin. Il se contenta de bannir l'hérésiarque : il n'ordonna point la peine de mort contre ceux qui suivraient l'arianisme, et il l'ordonna contre ceux qui cacheraient quelque ouvrage d'Arius. Qui vit jamais une plus énorme disproportion entre les peines et les fautes? Ne peut-on pas être très-orthodoxe et curieux de savoir ce que disent les hérétiques, et de garder les livres rares, comme le deviennent ordinairement ceux que l'on condamne au feu? S'il fût donc arrivé à un orthodoxe de garder quelque livre d'Arius, par un principe comme celui-là, on l'aurait pendu sur-le-champ, et l'on aurait laissé vivre un homme qui aurait fait profession de l'arianisme. Quoi de plus bizarre, pour ne pas dire qu'il y a contradiction à laisser vivre les hérétiques, et à leur défendre, sous peine de mort, de garder les livres de leur fondateur? On peut ajouter ceci. Arius et quelques évêques, ses adhérens, furent bannis : leur conversation était encore plus dangereuse que la lecture de leurs livres. D'où vient donc que l'on ne menaça point du dernier supplice tous ceux qui fréquenteraient ces exilés?

(B) *Quelques-uns prétendent qu'Arius.... évita la peine du bannissement.*] Baronius affirme, sur la foi de saint Jérôme, qu'Arius fit semblant de se repentir, et qu'ayant souscrit au concile de Nicée il fut reçu à la paix de l'église par ce concile, et ne fut point exilé. On ne peut nier que saint Jérôme ne dise qu'Arius fit sa paix avec le concile de Nicée (2); mais on doit ajouter incomparablement plus de foi à la lettre de ce concile qu'au sentiment d'un particulier qui a vécu depuis ce temps-là. On expose dans cette lettre comment les opinions d'Arius avaient été exami-

(1) Socrat., Histor. Eccles., *lib. I*, *cap. IX*, *pag.* 32.

(2) Hieron., *in* Dialogo *contrà Luciferianos.*

Digitized by Google

nées et condamnées; mais pour ce qui avait été fait contre sa personne, et ce qu'il était devenu, on se dispense d'en parler, afin de ne point paraître avoir envie d'insulter à sa disgrâce. Parlerait-on ainsi d'un homme à la rétractation duquel on aurait acquiescé? Le docte Henri de Valois, raisonnant sur cette lettre du concile, loue la modération de la compagnie, sur ce qu'elle n'avait point nommément frappé de ses anathèmes la personne d'Arius, mais en général ceux qui enseigneraient telles et telles hérésies, et sur ce qu'au lieu de solliciter l'empereur à bannir les hérétiques, elle témoignait être fâchée de leur exil (3).

(C) *D'autres soutiennent qu'il fut exilé.*] Sozomène est un de ceux-là, puisqu'il assure qu'Arius fut rappelé peu après la tenue du concile. Οὐ πολλῷ δὲ ὕστερον τῆς ἐν Νικαίᾳ Συνόδου, Ἄρειος ὑπὸ τὴν ἐξορίαν ἀπαγόμενος, ἀνεκλήθη (4). *Non multò post Synodum Nicænam Arius ab exilio revocatus est.* La soumission des deux évêques qui furent exclus de leurs églises, et envoyés en exil, fournit une preuve du bannissement d'Arius. Je parle d'Eusèbe et de Théognis. Ces deux prélats furent exilés par Constantin, trois mois après la clôture du concile, comme nous l'apprend Philostorgius (5). Ils obtinrent leur rappel trois ans après le concile, comme le même Philostorgius l'assure. Or ils l'obtinrent en se soumettant aux décisions par un écrit qu'ils envoyèrent aux évêques, dans lequel ils remarquent, que celui qui était le chef de ces disputes avait été rappelé de son exil, et qu'il serait absurde, qu'après la réconciliation de celui-là ils ne fissent point paraître leur innocence (6). Voilà donc deux faits prouvés, l'un qu'Arius fut exilé, l'autre qu'il fit la paix avec les évêques, et qu'il obtint son rappel avant qu'Eusèbe et Théognis obtinssent le leur. Ils l'obtinrent en 328, selon Philostorgius, dont l'opinion s'accorde fort bien avec l'histoire de ce temps-là : il est donc faux qu'Arius n'ait obtenu son rappel qu'en 335. -

(D)..... *que l'empereur ne le rappela qu'au bout de dix ans.*] Le père Maimbourg a suivi cette fausse chronologie. On vient de voir la preuve de son erreur.

(E) .... *et qu'il mourut l'an* 336. *De fort savans hommes rejettent cette chronologie.*] Henri de Valois prouve qu'Arius n'était point en vie au temps du synode de Jérusalem, qui reçut des lettres de Constantin touchant la réconciliation de quelques principaux membres de l'arianisme : *Arius hæresiarches diù ante synodum Hierosolymitanam è vivis excesserat, ut certissimis argumentis probavi in libro secundo Observationum Ecclesiasticarum, capite II* (7). Ce n'est donc point Arius l'hérésiarque qui fut recommandé à ce concile par Constantin, et qui trouva si favorables les évêques assemblés à Jérusalem. Cependant Socrate dit en propres termes que le concile, transféré de Tyr à Jérusalem pour la dédicace du temple, reçut à la communion de l'Église Arius et ses adhérens, en vertu des lettres de Constantin, qui témoignaient qu'il était persuadé de l'orthodoxie d'Arius, et de celle d'Euzoius : Ἄρειον μὲν καὶ τοὺς περὶ αὐτὸν ἰδίᾳ τοῖς βασιλέως γράμμασι πιθαρχῶν λέγοντες, ὃ ἂν δηλώσει αὐτοὺς πεπεῖσθαι περὶ τῆς πίστεως Ἀρείου καὶ Εὐζοΐου (8). *Arium quidem unà cum sociis in communionem recipiunt, obtemperare se dicentes imperatoris litteris, quibus certiores ipsos fecerat fidem se Arii et Euzoii penitùs perspectam habere.* Constantin avait envoyé aux évêques assemblés à Jérusalem la profession de foi qu'Arius et Euzoius lui présentèrent (9), et saint Athanase dit formellement que le synode de Jérusalem reçut à sa communion Arius et ses fauteurs : Γράφοντες δεῖν δεχθῆναι Ἄρειον καὶ τοὺς σὺν αὐτῷ (10) :

(3) Valesius, in Sozomenum, *lib. II, cap. XVI, pag.* 108.

(4) Sozom., *lib. II, cap. XVI, M.* de Valois *observe que, selon la force de ces mots* ἐπὶ τὴν ἐξορίαν, *il faut entendre qu'Arius fut rappelé pendant qu'il allait au lieu du bannissement.*

(5) *Apud* Valesium, in Histor. Ecclesiast. Socrat., *lib. I, cap. XIV, pag.* 10.

(6) Sozomen., *lib. II, cap. XVI.*

(7) Valesii Notæ in Socrat., *lib. I, cap. XXXIII.*

(8) Socrat. Histor. Ecclesiastic. *lib. I, cap. XXXIII.*

(9) *Elle est tout du long dans* Sozomène, *au livre II, chap.* XXVII.

(10) Athanas., *in libro* de Synodis, *apud* Valesium in Socrat., *lib. I, cap. XXXIII, pag.* 16.

Digitized by Google

scribentes suscipiendos esse Arium et socios. M. de Valois lève la difficulté en disant qu'il y a deux Arius : l'un était l'hérésiarque, l'autre sectateur de l'hérésiarque : ils avaient été excommuniés tous deux par Alexandre, évêque d'Alexandrie. Celui qui présenta à Constantin une profession de foi conjointement avec Euzoius, et qui fut réconcilié par le synode de Jérusalem, n'était pas l'hérésiarque, c'était l'autre Arius. M. de Valois le prouve, non-seulement par des raisons qu'il a alléguées pour montrer que l'hérésiarque était mort long-temps avant l'année 335 ; mais aussi par la requête d'Eusèbe et de Théognis. Ces deux évêques demandèrent grâce, en protestant de leur innocence, l'an 328, et alléguèrent que le chef et l'auteur de ces controverses avait été réconcilié et rétabli. C'est ce qu'on ne pouvait pas dire de cet Arius qui fut réuni à l'Église dans le synode de Jérusalem ; car la requête, ou la profession de foi que lui et Euzoius présentèrent à Constantin un peu avant ce synode, c'est-à-dire environ l'an 335, témoigne qu'ils étaient encore dans l'exil et dans l'excommunication. Cette mort subite d'Arius, où les orthodoxes ont trouvé tant de mystères, arriva après le concile de Jérusalem. Il faut donc que l'Arius qui mourut de cette manière ne fût point l'hérésiarque, et que l'on ait transporté en un temps ce qui était arrivé dans une autre conjoncture. Il est étrange qu'il y ait si peu d'ordre et si peu d'exactitude dans l'Histoire Ecclésiastique : on ne saurait avérer l'exil d'Arius, la durée de cet exil, et choses semblables, qu'en raisonnant sur divers faits, dont les uns sont attestés par celui-ci, les autres par celui-là. Un bon historien, quand tous les autres seraient perdus, suffirait à donner la suite des événemens principaux.

(F) *La secte d'Arius.... a subsisté long-temps.... un ministre, qui passe pour fort habile, a ignoré un fait si notoire.*] Voici ce qu'il dit : *Je suis même persuadé que l'arianisme n'a jamais fait un grand corps dans le monde. Il est vrai qu'il y a eu beaucoup d'évêques qui en ont fait profession ; mais cette hérésie ne passait point au peuple* (11). Ce qu'il dit ailleurs est beaucoup plus fort, car il assure que l'arianisme ne fit que passer comme un torrent. On ne peut pas dire, pour l'excuser, que c'est une de ces faussetés que l'on avance par surprise, et faute d'attention : il a donné ce fait comme une remarque essentielle et fondamentale à son système. Son opinion est, d'un côté, que les hérésies contre le mystère de la Trinité sont fondamentales et mortelles, et de l'autre, que Dieu n'a point souffert que les sectes qui étaient tombées dans cette sorte d'hérésie durassent long-temps, et fissent figure dans le monde. *Dieu ne saurait permettre*, dit-il (12), *que de* GRANDES *sociétés chrétiennes se trouvent engagées dans des erreurs mortelles, et qu'elles y persévèrent* LONG-TEMPS : *au moins, à juger des choses par l'expérience, nous ne devons pas croire que cela soit possible, puisque cela n'est pas arrivé.* M. Nicolle est le premier qui lui ait donné des leçons sur les paroles de la page 149 : il le fit sans aigreur ni insulte, et en ces termes : « Ce » que dit M. Jurieu est très-véritable, étant entendu du grand feu » de l'arianisme, qui passa comme » un éclair ; mais il serait moins » exact pour les temps qui ont suivi » celui-là. Quoique l'Église eût repris » tout son éclat dans la plus grande » partie du monde, il y avait néanmoins des corps considérables, » comme les Vandales en Afrique, » les Goths en Asie, en Italie, dans » une partie de la France, et en Espagne, qui faisaient très-nettement » profession de l'arianisme, et où les » choses étaient assez éclaircies pour » que le peuple y prît parti (13). » M. Pellisson vint à la charge quelque temps après, et voici comment : « Ces ariens l'importunaient néanmoins aussi-bien que les phanatiques d'aujourd'hui, les sociniens, et ceux qu'il nomme photiniens de Pologne et de Transilvanie. Un reste de pudeur l'empêchait de s'associer avec eux dans une même égli-

(11) Jurieu, vrai Système de l'Église, *pag.* 149.

(12) *Idem, ibid., pag.* 236.

(13) Nicolle, *pag.* 15 *et* 16, *de la préface de* l'Unité de l'Église.

Digitized by Google

» se. Il a trouvé un moyen de s'en » défaire, sans entrer dans cette dis- » cussion, ni appeler des experts pour » savoir si le fondement était ruiné, » ou ruiné en entier, ou ruiné en par- » tie. Il n'entend comprendre, dit-il, » dans cette église, une et étendue, » que les sociétés qui font corps. Les » ariens n'ont point fait de corps, au » moins de grand corps (et cela, » contre la foi de toute l'histoire, » qui nous marque partout leur com- » munion, leur assemblée, leurs ba- » siliques ou églises, entièrement sé- » parées de celles des orthodoxes). » Les phanatiques, les sociniens, les » photiniens d'aujourd'hui n'ont point » encore d'assemblées réglées, ni de » police, ni d'union ensemble. Il ne » les faut compter pour rien. Mais » par ses principes, si Dieu, pour » punir nos fautes et nos misérables » divisions, permet que ces ennemis » communs se multiplient, qu'ils se » règlent et se forment en un corps, » les voilà au rang des autres. Il n'y » aura pas de difficulté qu'on ne se » sauve parmi eux (14). » L'auteur, répliquant à M. Nicolle, avoua que les ariens *ont fait un* GRAND *corps*; mais il soutint qu'*ils ont fort peu duré* au monde, et que *Dieu a fait périr* leur *communion à cause de cela qu'elle ne conservait pas les vérités fondamentales* (15). Un troisième censeur s'est élevé, qui a soutenu, comme les deux autres, que l'arianisme a eu non-seulement beaucoup d'étendue, mais aussi une durée considérable, et que c'était une hérésie qui passait au peuple. Voyez le livre intitulé *Janua Cœlorum reserata* (16). On y montre (17) que l'arianisme subsista avec éclat plus de trois cents ans; qu'il fut pendant près de deux siècles la religion dominante en Espagne; qu'il fut sur le trône et dans l'Orient et dans l'Occident; et qu'il régna dans l'Italie, dans la France, dans la Pannonie et dans l'Afrique. Jamais auteur ne fut ballotté, ni roulé de conséquence fâcheuse en conséquence plus fâcheuse comme l'a été l'auteur du Système par le feint *Carus Larebonius* (18). On lui a montré que si Dieu n'a jamais permis *que de grandes sociétés chrétiennes se trouvent engagées dans des erreurs mortelles, et qu'elles y persévèrent long-temps*, et que si Dieu *a fait périr* l'arianisme à cause qu'*il ne conservait pas les vérités fondamentales*, il s'ensuit de toute nécessité, 1°. que les erreurs de l'église romaine ne sont point mortelles; 2°. que le mahométisme a conservé les vérités fondamentales. L'auteur du Système prétend que le mahométisme est une secte sortie du christianisme, et il ne saurait lui disputer ni l'étendue, ni la durée. Voilà des objections à quoi il est impossible que la chicane la plus outrée réponde. Les synodes n'en sauraient prétendre cause d'ignorance, et néanmoins ils n'ont jamais censuré cette doctrine du Système, quoiqu'elle justifie pleinement l'église romaine, et convainque par conséquent de schisme les réformés.

(G) .... *il a débité que l'on ne s'était point servi de lois pénales contre cette secte.*] Rapportons un beau passage du *Préservatif contre le changement de religion*. Le ministre dont je parle publia ce livre pendant qu'il était en France (19), et l'opposa à l'Exposition Catholique de l'évêque de Condom. Voici ce qu'il dit à la page 11 (20) : *L'Église a souffert des persécutions, mais elle n'en a jamais fait. Elle a eu le dessus sur le paganisme, comme le paganisme l'avait eu sur elle; mais elle ne lui a jamais rendu la pareille. Elle ne s'est pas servie de l'autorité des Constantin et des Théodose pour ensanglanter les temples des faux dieux du sang de leurs adorateurs, comme les païens avaient employé les épées des Néron, des Maximin, des Décie et des Dioclétien, pour baigner la terre du sang des chrétiens. Il faut être peu savant dans l'histoire de l'Église, pour ignorer que dans les démêlés qu'elle a eus avec les ariens, les eutychiens et les autres hérétiques, elle ne s'est servie que d'exhor-*

(14) Réflex. sur les différens de la Religion, *IIe. part.*, *pag.* 429, 430.

(15) Jurieu, de l'Unité de l'Église, *pag.* 564.

(16) *Il fut imprimé à Amsterdam, en* 1692.

(17) *Pag.* 87.

(18) *C'est le nom qu'a pris l'auteur du* Janua Cœlorum reserata.

(19) *Je crois que la première édition est de Rouen, en* 1682 : *il s'en est fait d'autres en Hollande.*

(20) *Édition de la Haye, en* 1682.

Digitized by Google

tations, que de raisons, que de conciles, et d'autres semblables armes. L'auteur du Commentaire philosophique s'étonna avec raison qu'un professeur en théologie, qui passait en France pour un homme fort éclairé dans l'histoire ecclésiastique, eût débité une ignorance comme celle-là (21). Mais il fut encore plus étonné de ce qu'après le grand jour où le père Thomassin avait mis la chose, un autre écrivain français eût dit, en s'adressant à M. l'évêque de Meaux. *J'ai à vous dire, monseigneur, que dans toute l'histoire ancienne et moderne tout ce qu'il y a eu de voies de fait exercées par les princes en matière de religion, n'a été jamais regardé que comme des spectacles d'horreur, et que le nom de ces princes-là ne se profère encore aujourd'hui qu'avec exécration.* Je mets ici la réflexion du commentateur : *Quoi! les Constantin, les Théodose, les Honorius, les Marcien, les Justinien, qui ont fait exécuter tant de lois pénales contre les sectaires, qui ont condamné à mort ceux qui persévéraient dans l'idolâtrie païenne, dans le manichéisme, etc., ou ceux qui liraient ou garderaient les livres des hérétiques, sont des noms qu'on ne profère encore aujourd'hui qu'avec exécration? Comment prouverait-on cela* (22)? Le théologien qui publia le Préservatif a mieux étudié les antiquités ecclésiastiques depuis sa transplantation en Hollande. Il a appris à réfuter la tolérance par l'autorité des Constantin, des Théodose et des Charlemagne. *Le paganisme*, dit-il (23), *serait encore debout, et les trois quarts de l'Europe seraient encore païens, si Constantin et ses successeurs n'avaient employé leur autorité pour l'abolir.* Il trouvait fort mauvais en France qu'on employât l'autorité du bras séculier, et il trouve fort mauvais en Hollande qu'on dise qu'il ne le faut pas employer : et après cela, qu'on nous vienne dire qu'en changeant de climat, on ne change point d'opinion :

Cælum, non animum mutant qui trans mare currunt (24).

Il y a une foi locale et une foi à temps, dont on n'a point encore parlé dans les divisions du genre en ses espèces. Voyez la remarque (H) de l'article de saint Augustin.

(H) .... *et l'on s'est extrêmement prévalu de ce qu'il a dit touchant la croyance des pères qui ont précédé l'arianisme.*] Il a soutenu dans ses Lettres pastorales, que ces pères ne croyaient pas l'égalité des personnes de la Trinité, et qu'ils admettaient une génération temporelle du Verbe, laquelle avait conféré à la seconde personne sa pleine et sa parfaite existence. Il est clair que ce sentiment ne diffère de l'arianisme que du plus au moins, et qu'il renverse la Trinité éternelle des personnes. M. de Meaux a poussé là-dessus M. Jurieu avec tant de force (25), qu'il l'a contraint d'abandonner le silence à quoi il l'avait réduit sur d'autres articles; mais la réplique à fait plus de tort que n'aurait fait le silence; il a fallu se contredire et désavouer bien des choses; et après tout, on n'a rien gagné. M. de Meaux est revenu à la charge, a poussé son homme à bout, et l'a réduit à n'oser plus se montrer : de sorte qu'entre les éloges les plus caractéristiques dont on régale ce prélat, on n'oublie point qu'il a fait taire la critique la plus hardie (26). A peine M. Jurieu était-il sorti des mains de M. de Meaux qu'il tomba dans celles de *Carus Larebonius*, qui lui fit voir que si les pères des trois premiers siècles avaient eu sur la Trinité et sur la génération du Verbe le sentiment qu'il leur impute, il s'ensuivrait nécessairement que l'hérésie des ariens, ni celle des sociniens ne seraient pas mortelles et fondamentales (27). Il faut bien prendre garde que les victoires remportées sur ce ministre ne regardent que ses sentimens particuliers, et nullement la doctrine de son église. C'est de quoi l'Histoire des ouvrages des savans (28) a donné avis au pu-

(21) Comment. Philosophiq., *pag.* 354 *du Supplément.*
(22) *Là même, pag.* 355.
(23) Droits des deux Souverains, *pag.* 280.
(24) Horat., Epist. XI, *lib. I, vs.* 27.

(25) *Dans ses* Avertissemens.
(26) *Voyez le* Discours prononcé par M. de la Bruyère, lorsqu'il fut reçu à l'Académie Française.
(27) *Voyez* Janua Cœlorum reserata, *pag.* 119, *et seq.*
(28) *Mois de mai* 1692, *article IX, pag.* 391 *et suiv.*

Digitized by Google

blic. Ceci n'est point une matière usurpée, elle appartient de droit à mon Dictionnaire critique; car c'est une fausseté de fait que l'hérésie d'Arius ait été enseignée implicitement par les pères des trois premiers siècles. Il est bien étrange que M. Jurieu, ayant parlé de l'arianisme par tant de côtés, ait toujours donné à gauche. Cela est si difficile, qu'on aurait moins de peine à rencontrer un gladiateur qui ne sût jamais frapper un taureau : *Taurum toties non ferire difficile est* (29). Il ne faut pas omettre que, sur la question du fait qui regarde les lois pénales de Constantin et la durée et l'étendue de l'arianisme, les auteurs que j'ai cités ci-dessus lui ont marqué son erreur fort honnêtement, et sans recourir aux insultes et aux duretés dont il se serait servi en pareil cas contre un adversaire.

(I) *Cette secte a été tour à tour persécutrice et persécutée.*] On ne peut nier que les orthodoxes n'aient été les agresseurs, car nous avons vu que Constantin employa la peine du bannissement contre les principaux chefs de l'arianisme, et qu'il menaça de mort tous ceux qui ne jetteraient pas au feu les écrits de l'hérésiarque; mais il est certain que Constantius, son fils, et Valens, qui firent monter sur le trône l'arianisme, traitèrent plus rigoureusement les orthodoxes, que Constantin n'avait traité les ariens. A cela près, il semble, généralement parlant, que ceux-ci aient eu plus de tolérance que ceux-là, et c'est une thèse que le commentateur philosophique a entrepris de prouver dans le supplément de son ouvrage (30). Il se sert, entre autres raisons, de ce qu'au temps que Récarède extirpa l'arianisme dans l'Espagne, les évêques catholiques étaient en beaucoup plus grand nombre que les évêques ariens, quoique depuis près de deux cents ans la religion arienne fût la dominante. C'est un puissant préjugé qu'on n'inquiétait guère les catholiques.

(K) .... *elle a péri par la voie de l'autorité.*] Mariana coule doucement sur les rigueurs qu'il fallut que Récarède exerçât, et il les excuse sur ce que la nécessité les demandait, et qu'elles ne déplurent pas aux peuples : *Contigit autem Recaredo, quod haud scio an regum ulli, ut religione permutandâ, quod propemodum necesse erat, motus existerent, sed neque diuturni admodum neque graves, et severitas animadversionis non modò invidiosa non esset, quia necessariò suscipiebatur, sed etiam popularis et cum bonis omnibus, tum infimo cuique gratissima* (31). L'auteur que j'ai cité ci-dessus remarque que si nous avions les plaintes que firent les ariens, nous verrions apparemment un fort long détail de violences, et qu'en tout cas, ce n'a été que par accident que l'arianisme a été ruiné sans de rigoureuses persécutions; car puisque, selon Mariana, les peines ne furent employées que lorsque la nécessité le demandait, il faut conclure, 1°. que si on ne les employa pas très-souvent, c'est parce que les ariens ne furent pas opiniâtres; 2°. que s'ils avaient fait les difficiles, on les aurait réduits de gré ou de force au point où on les voulait (32). Cet auteur fait voir en passant (33) une contradiction très-grossière où tombent les écrivains qui se mêlent de parler de conversions. Ils posent pour maxime générale que l'opiniâtreté est le caractère de l'hérésie; et néanmoins, pour mieux cacher les violences des convertisseurs, ils disent que les conversions se sont faites facilement; et ils tirent de cette facilité une preuve de l'hérésie des convertis. On ne quitte pas avec tant de facilité, dit-on, la vraie église : la résistance que les ariens firent au roi Récarède *fut si faible et si courte, qu'on pouvait bien juger de là même que ce n'était que pour le mensonge qu'on combattait, et non pour la vérité, qui est seule capable de dominer les esprits raisonnables, et leur inspirer de la fermeté* (34).

(29) *Voyez* Trebellius Pollion, *dans la* Vie de Gallien.

(30) *Aux chapitres XXX et XXXI.*

(31) Mariana, Hist. Hispan., *lib. V, cap. XIV. Consultez le* Supplément du Comment. Philosophique, *pag.* 373.

(32) Supplément du Comment. Philosophiq., *pag.* 375, 376.

(33) *Là même, pag.* 377.

(34) Thomassin, de l'Unité de l'Église, *pag.* 449.

Digitized by Google

(L) *On condamne et la matière et la forme du poëme, qu'Arius avait intitulé* Thalie.] On a une très-grande raison de condamner les hérésies et de plaindre ceux qui les professent de bonne foi, et d'avoir en abomination ceux qui les enseignent sans les croire ; car de tels docteurs sont des monstres d'ambition et de malice ; mais je ne saurais comprendre qu'il faille faire des crimes particuliers à des docteurs hérétiques de ce qu'ils se servent d'une méthode proportionnée à l'esprit des simples, pour les instruire selon les fausses lumières de leur conscience. *Depuis qu'*Arius *était sorti de l'Église, il s'était avisé de faire diverses chansons pour des matelots, pour des voyageurs, pour ceux qui travaillent au moulin, et il en avait aussi mis en air quelques autres, qu'il croyait capables de toucher ses sectateurs, selon leurs différentes dispositions ; tâchant d'inspirer son impiété par la douceur de ses chants, aux personnes les plus simples et les plus grossières..... Mais* sa *Thalie était beaucoup plus célèbre que tous ses autres ouvrages. Il en avait emprunté le nom et le modèle d'un ancien poëte nommé Sotade .... Ce poëte burlesque avait affecté un style si mou dans cette chanson, et la cadence en était si efféminée, que les païens mêmes le traitaient avec le dernier mépris, comme un homme ridicule : et il n'y a en cela nulle exagération dans les paroles de saint Athanase, puisque les poëtes les moins chastes, et qui écrivent avec plus de licence, rougissent de l'impureté des chansons de cet infâme poëte de l'antiquité. C'était à l'imitation de cet auteur, qu'Arius avait donné à son ouvrage le nom de Thalie, qui signifie proprement un festin et une assemblée de jeunes gens, ou une chanson faite pour être chantée dans ces sortes de festins* (35). M. Hermant rapporte ensuite un fort long passage de saint Athanase (36), où Arius est appelé *un je ne sais quel Sotade, qui est ridicule aux païens mêmes....* et un hérétique *qui n'a eu de l'émulation que pour les discours ridicules de Sotade seul.* On voit dans le même passage le commencement de la Thalie, et un autre morceau qui contient l'hérésie d'Arius touchant Jésus-Christ. On ne saurait ne pas condamner l'orgueil ridicule et insupportable qui paraît dans cet exorde de la Thalie ; mais, encore un coup, blâmons Arius de ce qu'il a été hérétique, et non pas, cela supposé, de ce qu'il a mis en vers un formulaire de sa créance, car autrement nous donnerions lieu aux hérétiques et aux infidèles de condamner les véritables chrétiens, non-seulement de ce qu'ils professent le véritable Évangile, mais aussi de ce qu'ils chantent, outre les psaumes de David, plusieurs hymnes et plusieurs cantiques dont les vers et les airs peuvent être très-semblables aux chansons les plus profanes et les plus coquettes de l'Opéra. Généralement parlant, il vaut mieux que chacun, dans sa religion, chante des vers de piété, que des vers lascifs et satiriques : le matelot et le meunier ariens, dans le malheur d'être ariens, faisaient mieux de chanter leur catéchisme, que de chanter leurs amours. Ce serait alléguer une mauvaise raison, que de dire que les païens mêmes se moquaient des chansons des ariens ; car je ne crois pas que les gentils missent une grande différence entre les ariens et les orthodoxes : ils les haïssaient également ; les ariens n'étaient pas plus favorables que les orthodoxes au culte des idoles païennes. Mais je ne sais si M. Hermant a raison de dire *que les païens mêmes traitaient* Arius *avec le dernier mépris, comme un homme ridicule* ; car les paroles qu'il rapporte peu après montrent manifestement que c'est de Sotade, et non point d'Arius, que saint Athanase a dit qu'il était ridicule aux païens mêmes. Je le dis, et je le répète, on peut faire des vers pieux sur les mêmes rimes et de la même mesure que les chansons de l'Opéra ; on en pouvait faire par conséquent sur la mesure des vers sotadiques. Ce n'est point dans cette conformité qu'est le mal ; il est plutôt dans le prétexte que l'on fournit aux railleurs de mépriser le cantique. Je mets ici à part la matière du poëme ; et pour faire voir aux protestans en particulier le jugement qu'ils doivent

(35) Hermant, Vie de saint Athanase, *liv. I, chap. XIII, pag.* 61.

(36) *Ex Orat. II contra Arianos.*

Digitized by Google

faire des invectives contre la Thalie d'Arius, il faut les avertir de ce que le père Maimbourg publia contre les psaumes que Clément Marot a traduits. Il n'en dit guère moins de mal que de la Thalie d'Arius. Ce qu'il dit de la Thalie se trouve dans son Arianisme (37), et voici ce qu'il dit des psaumes, dans son Histoire du Calvinisme (38) : *Ce sont là les psaumes qu'on chantait alors, auxquels Bèze ajouta depuis le reste du psautier, et qui furent mis en musique, en un certain air de chanson mou et efféminé, qui n'a rien du tout de dévot et de majestueux comme le chant de l'Eglise catholique.* On ne peut tout-à-fait nier ce que raconte Varillas, *Que les airs furent choisis parmi les plus belles chansons du temps* (39). Voyez la divine mélodie de Jérémie de Pours (40). Ce n'est pas sans raison que j'ai allégué en exemple les chansons de l'Opéra : j'ai voulu faire connaître qu'il faut éviter plus soigneusement l'imitation des airs du Pont-Neuf dans les cantiques spirituels ; autrement on expose trop la religion au mépris et à la risée, comme il paraît par le livre dont l'auteur de l'Évêque de Cour s'est tant moqué (41). C'est un recueil de chansons spirituelles, composées par un jésuite et par le père Martial de Brive, capucin, sur les airs les plus burlesques qui eussent été chantés dans les rues, sur l'air de *Daye d'en Daye*, sur celui de *Vous y perdez vos pas*, *Nicolas*, *etc.* Je doute que la Thalie d'Arius approchât de l'impertinence de ce recueil, imprimé avec l'approbation de deux docteurs en théologie.

(M) *Un auteur moderne.... a écrit quelques ouvrages pour montrer que les pères des trois premiers siècles étaient de l'opinion d'Arius.*] Il s'appelait Sandius. Ce qu'il a écrit sur cette matière est *Nucleus Historiæ Ecclesiasticæ*, en 1668, *in*-8°. ; le même livre fort augmenté en 1676, *in*-4°. ; *Appendix addendorum, confirmandorum, et emendandorum ad Nucleum Historiæ Ecclesiasticæ, cum Responsionibus ad Gardinerum*, en 1678, *in*-4°.

ARMINIUS * (JACQUES), professeur en théologie à Leyde, naquit à Oude-water (*a*), en Hollande l'an 1560 (A). Il était encore enfant lorsque son père mourut, et il fut redevable de sa première instruction à un bon prêtre, qui avait goûté les sentimens des réformés, et qui, pour n'être pas obligé à dire la messe, changeait souvent de demeure. Il étudiait à Utrecht lorsque la mort lui enleva ce patron. Cette perte l'aurait fort embarrassé, s'il n'avait eu le bonheur d'être secouru par Rodolphe Snellius son compatriote, qui le mena avec lui à Marbourg, l'an 1575. Il y fut à peine arrivé, qu'il apprit que sa patrie avait été saccagée par les Espagnols. Cette nouvelle le plongea dans une affliction affreuse, et il ne put s'empêcher de retourner en Hollande, pour voir lui-même l'état où les choses étaient réduites ; mais ayant trouvé que sa mère, sa sœur, ses frères, sa parenté, et presque tous les habitans d'Oude-water avaient été égorgés, il retourna à Marbourg, et fit à pied tout ce voyage. Il ne tarda guère à revenir en Hollande, ayant su la fondation de l'académie de Leyde, et il étudia dans cette nouvelle académie avec tant d'application et tant de succès, qu'il s'acquit une estime toute particulière. Il fut

(37) *Tom. I, pag.* 81, *édition de Hollande.*
(38) *Pag.* 99.
(39) Varillas, Hist. de l'Hérésie, *liv. XXI, pag.* 49, *à l'an* 1559.
(40) *Liv. II, pag.* 577.
(41) *Voyez son IIIe.* Entretien, *pag.* 86 *et suiv. édition de Hollande*, en 1674, in-12.

* M. Stapfer, dans la *Biographie universelle*, dit que son nom est *Harmensen.*

(*a*) *Ce mot en Flamand veut dire* vieille eau, *et de là vient que le nom de patrie que l'on donne à* Arminius, *dans le titre de ses livres, est* Vétéraquinas.

Digitized by Google

envoyé à Genève l'an 1582, aux dépens des magistrats d'Amsterdam, afin d'y perfectionner ses études, et il s'attacha principalement aux leçons de Théodore de Bèze, qui expliquait en ce temps-là l'Épître aux Romains. Il eut le malheur de déplaire à quelques suppôts de l'académie, parce qu'il soutenait en public avec beaucoup de chaleur la philosophie de Ramus, et qu'il l'enseignait en particulier : il fallut donc qu'il se retirât, et il s'en alla à Bâle, où il fut reçu avec applaudissement. Il y fit des leçons publiques (B), et il y parvint à une telle considération, que la faculté de théologie voulut lui donner le doctorat sans exiger de lui aucune dépense. Il s'excusa modestement de recevoir cet honneur, et s'en retourna à Genève, où, ayant trouvé moins échauffés les adversaires du ramisme, il modéra aussi sa ferveur. Il souhaita de voir l'Italie, et surtout afin d'entendre à Padoue les leçons philosophiques du fameux Jacques Zabarella. Il satisfit cette curiosité, et employa six ou sept mois à ce voyage, après quoi il revint à Genève, et ensuite à Amsterdam, où il trouva qu'on l'avait bien calomnié au sujet de son voyage en Italie (C), ce qui avait refroidi un peu l'affection des magistrats, ses patrons et ses Mécènes. Il se justifia facilement auprès des personnes sages ; mais il y eut des esprits faibles et ombrageux qui s'arrêtèrent à cette pierre d'achoppement (*b*), jusqu'à ce qu'il eût fait entendre à toute l'église les beaux talens qu'il avait pour la prédication. Il gagna par ce moyen l'amour et l'estime de tout le monde. Ses propres collègues rendirent hommage à son savoir, et avouèrent que ses sermons leur étaient utiles. Martin Lydius, professeur en théologie à Franeker, le jugea extrêmement propre à réfuter un écrit où la doctrine de Théodore de Bèze sur la prédestination avait été combattue par quelques ministres de Delft. Arminius, déférant à ses prières, entreprit de réfuter cet ouvrage ; mais à force de l'examiner, et de balancer les raisons de part et d'autre, il passa dans le sentiment qu'il voulait détruire, et puis il alla encore plus loin que ces ministres de Delft. Il condamna avec eux le supralapsaire Bèze, et ensuite il ne reconnut d'autre élection que celle qui avait pour fondement l'obéissance des pécheurs à la vocation de Dieu par Jésus-Christ. On lui en fit des affaires à Amsterdam : on l'accusa de s'écarter de la doctrine commune ; mais l'autorité des magistrats réprima cette dissension. Il fut appelé à la profession de théologie à Leyde, l'an 1603, et il fallut remuer toutes sortes de machines, pour obtenir que ceux d'Amsterdam lui donnassent son congé. On en vint à bout enfin ; et après qu'il eut dissipé les mauvaises impressions qui avaient été données de sa doctrine, il fut créé docteur en théologie à Leyde (*c*), et in-

(*b*) *Infirmi quidam fratres factum illud perpetuò insectari, et in circulis suggillare.* Bertius, *in* Oratione funebri J. Arminii.

(*c*) *Il fut le premier à qui ce titre fut conféré solennellement dans l'académie de Leyde. Ce fut François Gomarus, qui le lui*

Digitized by Google

stallé en la place du professeur François Junius. Il avait exercé son ministère dans l'église d'Amsterdam pendant quinze années. Les disputes sur la grâce s'échauffèrent bientôt après dans l'académie, et il fallut que les états de la province ordonnassent des conférences entre lui et ses adversaires. Il fut mandé à la Haye diverses fois, et il y alla rendre compte de sa doctrine. Ce contraste, son assiduité au travail, et le chagrin de voir sa réputation flétrie par une infinité de médisances (*d*), affaiblirent de telle sorte sa santé, qu'il tomba dans une maladie dont il mourut le 19 d'octobre 1609 (D), avec de grands sentimens de piété et de patience (*e*). Il eût été à souhaiter qu'il eût fait un meilleur usage de ses lumières (E), car encore qu'il soit vraisemblable que ses intentions étaient bonnes, on peut dire qu'il innova sans aucune nécessité, et dans des circonstances où l'innovation fut une source de désordres, qui aboutirent à un schisme. Il laissa sept fils et quelques filles, et un grand nombre de disciples qui continuèrent si ardemment la dispute, qu'il fallut avoir recours à l'autorité d'un synode national. Ils y furent condamnés, et ne se soumirent point, et ils formèrent une secte à part, qui subsiste encore, et qui s'est chargée peu à peu de plusieurs autres erreurs beaucoup plus considérables. Le Moréri d'Amsterdam indique quelques auteurs qui peuvent instruire de ce fameux démêlé. J'y ajoute les histoires de Triglandius et de Boxhornius, et un ouvrage assez nouveau d'un professeur de Tubinge (*f*). Cette grande dispute fut très-féconde en écrits de part et d'autre. Un professeur en théologie à Cologne, déguisé sous un faux nom (*g*), en donna la liste, selon l'ordre des années, dans un ouvrage qu'il intitula *Pacificatorium dissecti Belgii*. Je doute que son catalogue soit bien complet. Il est difficile de n'oublier pas quelque chose dans une telle multitude de pièces. Quant aux écrits d'Arminius (F), voyez notre dernière remarque *.

conféra. Bertius, *in* Oratione funebri J. Arminii.

(*d*) *Non pas à l'égard des mœurs, mais à l'égard des opinions.*

(*e*) *Tiré de son* Oraison funèbre, *prononcée par* Pierre Bertius.

(*f*) Joh. Wolfgangus Jager. *Son ouvrage est intitulé* Historia ecclesiastica Seculi XVII. *La Ire. Décade fut imprimée l'an* 1692.

(*g*) Ægidius Albuckerius. *Il prit le faux nom de* Salomon Theodotus. *Voyez* Val. Andreæ bibliot. Belg., *pag.* 22.

* Gaspard Brandt a donné, depuis la mort de Bayle, un *Historia vitæ J. Arminii*, 1724, in-8°. (réimprimé en 1725, avec des notes et une préface de Mosheim), d'où est extrait ce qui compose l'article ARMINIUS, dans le Dictionnaire de Chaufepié. Joly ignorait en 1748, que l'ouvrage de Brandt eût paru. Il n'en parle que comme d'un ouvrage annoncé en 1716. Joly renvoie aussi au *Sorberiana*.

(A) *Il naquit.... l'an* 1560.] Bertius s'amuse à donner à cette année natale d'Arminius deux caractères, sur lesquels il veut sans doute que l'on fasse des réflexions: il remarque, dis-je, que ce fut en cette année-là que Philippe Mélanchthon mourut, et que le colloque de Poissy fut tenu, où les députés des protestans plaidèrent la cause de deux mille cent quatre-vingt-dix églises qui demandaient humblement au roi la liberté de conscience (1). Passons-lui ce calcul, qui n'est pas peut-être fort exact, mais disons-lui qu'il s'abuse quant à l'année: le col-

(1) Bertius, *in* Oratione funebri Jacobi Arminii.

Digitized by Google

loque de Poissy fut commencé au mois de septembre 1561. Commencez l'année, ou à Pâques, ou le 1er. de janvier, vous ne disculperez jamais Bertius.

(B) *Il fit des leçons publiques à Bâle.*] Le professeur Jacques Grynæus y assista quelquefois, et lui donna bien des louanges. Il ne faisait point difficulté, en soutenant une thèse, de lui donner la commission de répondre aux argumens qui paraissaient forts : *Que mon Hollandais réponde pour moi*, disait-il. *Solent Basileæ feriis vindemialibus doctiores studiosi publicè interdùm in academiâ exercitii gratiâ aliquid extra ordinem docere. Eum laborem Arminius noster haud invitus suscepit, laudatus ob id à reverendo viro D. Jacobo Grynæo, qui etiam lectiones ipsius præsentiâ sud aliquoties cohonestavit : idem quoque in disputationibus publicis, si quid gravius proponeretur, aut dignus vindice nodus occurreret, non est veritus, honoris causâ, Arminium nostrum mediâ in studiosorum turbâ sedentem citare, et (ut Grynæi candorem agnoscas) dicere, « respon-» deat pro me Hollandus meus* (2).» Notez qu'il lui connut un penchant à raffiner, et qu'il lui donna de bons avis là-dessus. Ce n'est point Bertius qui me l'apprend, c'est Philippe Pareus. Il rapporte que Théodore de Bèze avertit un de ses amis de refréner la subtilité de son génie, comme d'une chose dont Satan s'était servi en plusieurs rencontres pour tromper de grands personnages. « Ne vous en-» gagez point, *continuait Bèze*, dans » de vaines subtilités; et, s'il vous » vient certaines pensées nouvelles, » ne les approuvez point, sans les » avoir approfondies, quelque plai-» sir qu'elles vous fassent d'abord. » Calvin me donna ce conseil : je l'ai » suivi, et m'en suis très-bien trou-» vé.» *Sicut magnoperè te hortor, ut Dei dona in te collata omni studio excolas : ità cum te ἐγχυτόν, non vulgari donatum esse videam, quâ sæpè ad maximos decipiendos viros non irrito conatu Satanas est abusus, velim te diligenter cavere, ut nullis inanibus argutiis te ipsum irretias : et quoties novæ quædam tibi in mentem venient, diligenter illa, quantùm libet in initio tibi illa arriserint, excutere, priusquàm approbes; in omnibus denique istis prompto et alacri ingenio tibi concesso modereris. Ego quidem certè per Dei gratiam non prorsùs hebes de hoc ipso à magno illo viro beatæ memoriæ* Johanne Calvino *admonitus ità facere statim ab initio studui, cùm ad sacra studia me totum converterem. Neque me hujus consilii unquàm pœnituit, nec, ut spero, pœnitebit* (3). Philippe Pareüs avait l'original de cette lettre de Théodore de Bèze, et il ajoute que Jacques Grynæus donna un semblable avis à Arminius. *In quam sententiam clarissimum et sagacissimum* Jacobum Arminium, *novi pelagianismi instauratorem in Belgio, cùm juvenis operam daret S. Theologiæ in Academiâ Basiliensi, graviter quoque admonitum fuisse à venerando sene D.* Jacobo Grynæo, *cujus memoria sit in benedictione! Ipsemet mihi, quando ad pedes ejus in Rauricâ discentium synagogâ sederem, narravit* (4). Si quelqu'un m'accuse de ne rapporter ces deux passages tout du long, que comme des aides à faire un gros livre, il fera connaître son peu de discernement; car ils sont très-propres à fournir des réflexions profitables à plusieurs personnes, et nécessaires à quelques lecteurs. Souvenez-vous ici de la maxime de saint Paul, *la science enfle* (5); mais prenez garde qu'il y a un autre talent qui enfle encore davantage. Un homme d'une mémoire et d'une lecture presque infinie s'applaudit de son savoir, et devient superbe; mais il s'applaudit et il s'enorgueillit encore plus, lorsqu'il croit avoir inventé une nouvelle méthode d'expliquer ou de traiter une matière. On ne se regarde pas aussi pleinement comme le père de la science que l'on a puisée dans les livres, que comme le père d'un éclaircissement ou d'une doctrine dont on se croit l'inventeur. C'est pour ses inventions que l'on sent toute la force de l'amitié et de la tendresse; c'est là qu'on trouve les charmes les plus

(2) Bertius, *in* Orationes funebri Jacobi Arminii.

(3) Beza, *apud* Philippum Parœum, *in* Vitâ Davidis Parei, *pag.* 57. *Voyez aussi une* lettre *du même* Bèze, *parmi celles des* Arminiens, *pag.* 26, *édit. de l'an* 1684.

(4) Philippus Parœus, *ibidem.*

(5) Ire. Epître aux Corinthiens, *chap. VIII, vs.* 1.

Digitized by Google

enchantans; c'est ce qui éblouit, c'est ce qui fait perdre terre. C'est un écueil dont les jeunes gens, qui ont l'esprit fort subtil, ne peuvent être trop admonestés de se bien donner de garde.

(C) *On l'avait bien calomnié au sujet de son voyage d'Italie.*] Parmi tant de maladies populaires de l'esprit humain, je ne sais s'il y en a de plus blâmables et de plus fécondes en mauvais effets, que la coutume de lâcher la bride aux soupçons. C'est un chemin bien glissant; on y est bientôt éloigné du point d'où l'on est parti. On passe facilement d'un premier soupçon à un second; on ne s'arrête guère à la possibilité; on court vite à la probabilité, à la grande vraisemblance; et bientôt ce qui ne passait que pour apparent est débité comme certain et incontestable, et l'on fait courir en peu de temps par toute une ville cette prétendue certitude. Les grandes cités sont plus sujettes à ce désordre que les autres. On débita dans Amsterdam qu'Arminius avait baisé les pieds du pape, qu'il avait eu des liaisons avec les jésuites, qu'il s'était fait connaître à Bellarmin, qu'il avait abjuré la religion réformée. Tout cela était faux; et néanmoins on fit impression par ces mensonges sur l'esprit des magistrats qui entretenaient ce jeune homme. Laissons parler l'auteur de son oraison funèbre. *Inter damna* (itineris Italici ponebat) *quòd in amplissimi senatûs Amsterdamensis offunsiunculam ob id factum tunc temporis incurrisset, suffundentibus frigidam quibusdam, quos omnibò præstitisset judicia in ipsius reditum suspendere. Hinc ergò sumptâ occasione, spargebatur in vulgus illum pontificio soleam deosculatum, quem nonnisi in conferta turbâ, ut reliqui spectatores, vidisset; nec soleat bellua honorem istum nisi regibus ac principibus deferre* (6): *jesuitis admovisse, quos nunquàm audivisset: Bellarmino innotuisse, quem nunquàm conspexisset: Religionem orthodoxam abjurâsse, pro quâ paratus esset ad sanguinis usque profusionem decertare* (7).

(6) Bertius se trompe ici; il y a de simples particuliers qui sont admis à cet honneur.

(7) Bertius, in Orationi funebri Jacobi Arminii.

(D) *Le chagrin de voir sa réputation flétrie.... affaiblit sa santé..... et le fit mourir en* 1609.] Il y a beaucoup d'apparence que ce chagrin contribua plus qu'aucune autre chose à sa mort prématurée. Ce fut un mauvais levain qui aigrit les humeurs peccantes, et qui compliqua sa maladie en mille manières. *Quum indomitis mali pertinacia ipsi quoque arti* (Medicinæ) *faceret opprobrium: altiùs enim defixa quàm ut evelli posset, nova in dies excitabat symptomata, febres, tussim, hypochondriorum extensionem, expirandi difficultatem, oppressionem à cibo, laboriosos somnos, atrhopiam, arthritidem, nullamque ægro pausam vel requiem concedebat: accessêre postèà dolores in intestinis, ilio, et colo, cum obstructione nervi optici sinistri et ejusdem oculi obfuscatione* (8). On l'entendit souvent gémir, et s'écrier comme autrefois un prophète, *malheur à moi! ma mère, pourquoi m'avez-vous mis au monde! etc.* Rapportons un long passage de Bertius. *Quid mirum si commotus fuerit famæ suæ, salutis, et laborum dispendio; quum ne viro bono quicquam famâ sui sit antiquius, neque Christiano salute, neque S. Theologiæ doctori petitis ex scripturâ demonstrationibus?* Oppressio, *inquit Sirocides*, insanire facit sapientem. *Eadem hujus dolorem, ex dolore morbum concilìavit, ex morbo mortem. O tetrum, et viperinum, exque imo tartaro excitatum malum! Quoties illum ex prophetâ privatim etiam cum gemitu exclamantem audivimus! Væ mihi, mater mea, quare genuisti me, virum discordiæ in universâ terrâ? Nec fœneravi, nec fœneravit mihi quisquam; et tamen omnes maledicunt mihi. Revocavit tamen seipse ad rationis et tranquillitatis septa* (9). On ne peut songer à cela, sans déplorer la vanité des choses humaines. Nous regardons la stupidité comme un grand malheur. Les pères qui ont les yeux assez bons pour s'apercevoir de la bêtise de leurs fils, s'affligent extrêmement: ils leur voudraient voir un grand génie, une haute science, et, s'ils se trouvent dans ce cas-là, leur joie est presque infinie. C'est bien souvent ignorer ce

(8) *Idem, ibid., folio* [illegible] *verso.*

(9) *Idem, ibid., fol.* [illegible] *verso.*

Digitized by Google

que l'on fait et ce qu'on souhaite. Il eût cent fois mieux valu à Arminius d'être hébété, que d'avoir beaucoup d'esprit; car la gloire de donner son nom à une secte qui fait figure dans le monde, et qui a produit d'habiles gens, est un bien très-chimérique, en comparaison des maux réels, des chagrins, des douleurs, des amertumes, qu'il sentit pendant sa vie, et qui abrégèrent ses jours, et qu'il n'aurait point sentis, s'il avait été un théologien à la douzaine, un petit esprit, un niais, enfin de cette classe de gens dont on fait cette prédiction, *ils ne feront point d'hérésies* (10). Juvénal aurait allégué un tel exemple dans sa Xe. satire s'il y eût eu des disputes de religion, en ce temps-là, qui eussent causé la mort à l'un des tenans.

(E) *Il eût été à souhaiter qu'il eût fait un meilleur usage de ses lumières.*] Je veux dire, qu'il se fût réglé sur la méthode de saint Paul. Ce grand apôtre, inspiré de Dieu, et immédiatement dirigé par le Saint-Esprit dans tout ce qu'il écrivait, se proposa l'objection que les lumières naturelles peuvent former contre la doctrine de la prédestination absolue: il comprit toute la force de l'objection; il la rapporta, sans l'affaiblir le moins du monde. *Dieu a compassion de celui qu'il veut, et il endurcit celui qu'il veut* (11). Voilà le dogme de saint Paul, et voici la difficulté qu'il se proposa. *Or tu me diras, pourquoi se plaint-il encore; car qui est celui qui peut résister à sa volonté* (12)? On ne saurait pousser plus loin cette objection: vingt pages entières des plus subtils molinistes n'en diraient pas davantage. Que pourraient-elles conclure, sinon que, dans l'hypothèse de Calvin, Dieu veut que les hommes pèchent? Or c'est justement ce que saint Paul a reconnu qu'on lui pouvait objecter. Mais que répond-il? Cherche-t-il des distinctions et des adoucissemens? nie-t-il le fait? en avoue-t-il seulement une partie? entre-t-il dans quelque détail? ôte-t-il les équivoques des mots? Rien de tout cela, il n'emploie que la souveraine puissance de Dieu, et le droit suprême qu'a le Créateur de disposer de ses Créatures comme bon lui semble. *Mais plutôt, ô homme, qui es-tu, toi qui contestes contre Dieu? La chose formée dira-t-elle à celui qui l'a formée, pourquoi m'as-tu ainsi faite* (13)? Il reconnaît là une incompréhensibilité qui doit arrêter toutes les disputes, et imposer un profond silence à notre raison. *O profondeur des richesses et de la sapience et de la cognoissance de Dieu!* s'écrie-t-il (14); *que ses jugemens sont incompréhensibles, et ses voies impossibles à trouver!* Tous les chrétiens doivent trouver là un arrêt définitif prononcé en dernier ressort et sans appel, touchant les disputes de la grâce; ou plutôt ils doivent apprendre, par cette conduite de saint Paul, à ne jamais disputer sur la prédestination, et à opposer du premier coup cette barrière à toutes les subtilités de l'esprit humain, soit qu'elles s'offrent d'elles-mêmes pendant qu'on médite ce grand sujet, soit qu'un autre homme nous les propose. Le plus court et le meilleur est d'opposer d'abord cette forte digue aux inondations des raisonnemens, et de considérer cette sentence définitive de saint Paul comme ces rochers inébranlables au milieu des ondes, contre lesquels les vagues les plus enflées ont beau s'élancer; elles écument, elles battent inutilement, elles ne font que se rompre. Tous les traits qu'on décochera contre un tel bouclier, auront le sort de ceux de Priam.

Sic fatus senior, telumque imbelle sine ictu
Conjecit: rauco quod protinus ære repulsum,
Et summa clypei nequicquam umbone pependit (15).

C'est donc ainsi que l'on doit agir dans cette dispute, quand elle se passe de chrétien à chrétien. Que si l'on trouve à propos de donner quelque occupation à l'esprit, on doit pour le moins sonner la retraite un peu de bonne heure, et se remettre derrière la digue dont j'ai parlé. Si Arminius avait fait cela toutes les fois que sa raison lui suggérait des difficultés contre l'hypothèse des ré-

(10) *C'est un proverbe en France pour désigner un esprit pesant.*
(11) Épître aux Romains, *chap. IX*, *vs.* 18.
(12) Épître aux Romains, *chap. IX*, *vs.* 19.
(13) *La même*, *vs.* 20.
(14) *La même*, *chap. XI*, *vs.* 33.
(15) Virgilius, *Æneid.*, *lib. II*, *vs.* 544.

Digitized by Google

formateurs, ou toutes les fois qu'il se voyait appelé à répondre à des disputans, il aurait tenu une conduite parfaitement sage et apostolique, et il aurait employé comme il fallait les lumières de son esprit. S'il trouvait des duretés dans la doctrine ordinaire, s'il se trouvait soulagé en adoptant une méthode moins rigide, il pouvait se mettre au large pour son usage particulier; mais il devait jouir de cette commodité en silence, je veux dire sans attaquer les droits de la possession, puisqu'il ne les pouvait attaquer sans que des tempêtes périlleuses s'excitassent dans l'église. Son silence lui eût épargné à lui-même bien des maux; il eût très-bien fait de se souvenir d'un vieux apologue:

Sed tacitus pasci si posset corvus, haberet
Plus dapis et rixæ multò minus invidiaque (16).

Voyez la remarque (D) de l'article de (Joseph) HALL.

Mais, dira-t-on, *n'eût-il pas été prévaricateur, et indigne du ministère, s'il eût négligé de travailler à l'instruction de ses auditeurs, qu'il croyait engagés dans une fausse doctrine?* Il faut répondre que deux raisons capitales le dispensaient de parler: l'une, qu'il ne croyait pas que l'hypothèse qu'il désapprouvait fût préjudiciable au salut; l'autre, que sa nouvelle méthode était inutile pour lever les principales difficultés qui se rencontrent dans les matières de la prédestination. Avouons que la plus petite vérité est digne, absolument parlant, d'être proposée, et qu'il n'y a point de fausseté, pour si peu considérable qu'elle soit, dont il ne vaille mieux être guéri, que d'en être imbu; mais lorsque les circonstances des temps et des lieux ne souffrent pas que l'on propose des nouveautés, vraies tant qu'il vous plaira, sans causer mille désordres dans les universités, dans les familles, dans toute la république, il vaut cent fois mieux laisser les choses comme elles sont, que d'entreprendre de les réformer. Le remède serait pire que le mal: il faut se conduire comme à l'égard de certains malades, à qui l'on ne saurait faire prendre de médecines sans remuer plusieurs mauvaises humeurs dont l'agitation est plus pernicieuse que la coagulation (17). J'excepte les cas où il y va du salut des âmes, et où il s'agit de les arracher de la gueule du démon; car alors la charité ne doit pas permettre que l'on se tienne en repos, quelque grandes que puissent être les émotions que l'on causera par accident. Il faut se remettre de toutes ces suites aux soins de la providence. Sur ce pied-là, Arminius n'avait rien qui le pressât de s'opposer à la doctrine commune: il ne croyait pas que l'on courût aucun risque de son salut en suivant les hypothèses de Calvin. Voyons l'autre endroit par où il se rendit inexcusable. Il substituait, à un système rempli de grandes difficultés, un système qui, à proprement parler, n'en entraîne pas de moins grandes. On peut dire de son hypothèse ce que j'ai dit des innovations de Saumur (18): elle est mieux liée et plus dégagée que le sentiment de M. Amyraut; mais, après tout, c'est un remède palliatif, car à peine les arminiens ont-ils répondu à certaines objections, qui ne peuvent être réfutées dans le système de Calvin, à ce qu'ils prétendent, qu'ils se trouvent exposés à des argumens dont ils ne se peuvent tirer que par un aveu sincère de l'infirmité de notre esprit, ou que par la considération de l'infinité incompréhensible de Dieu. Était-ce la peine de contredire Calvin? Fallait-il tant faire le délicat au commencement, puisque dans la suite on devait avoir recours à cet asile? Que ne commenciez-vous par-là, puisqu'il y fallait venir tôt ou tard? Vous ne devez pas vous imaginer, qu'après être entré en lice avec un grand disputeur, il vous laissera triompher, sous prétexte que vous aurez eu d'abord quelque avantage sur lui. Un athlète, qui, au tiers ou au milieu de la carrière, devançait son antagoniste, ne méritait point pour cela d'être couronné; on ne lui donnait la couronne, qu'en cas qu'au bout de la course il eût gagné l'avantage. C'est la même chose dans les controverses: il ne

(16) Horat., Epist. XVII, *lib. I, vs.* 50.

(17) *Expediebat quasi ægro sanandæque Reipublicæ requiescere quomodocunque ne vulnera curationes ipsæ rescinderentur.* Florus, *lib. III, cap. XXIII.*

(18) *Voyez ci-dessus la remarque* (E) *de l'article* AMIRAUT.

Digitized by Google

suffit point de parer les premiers coups, il faut aussi satisfaire aux instances, jusqu'à ce que tous les doutes soient bien éclaircis. Or c'est de quoi l'hypothèse d'Arminius, ni celle des molinistes, ni même celle des sociniens, ne sont point capables (19). La méthode des arminiens n'est propre qu'à faire obtenir quelque avantage dans ces préludes de combat où l'on détache des enfans perdus pour escarmoucher; mais quand on en est à un combat décisif, il faut qu'elle se retire comme les autres derrière les retranchemens du mystère incompréhensible.

(F) *Ses écrits.*] En voici les titres : *Disputationes de diversis christianæ religionis capitibus; Orationes, itemque Tractatus insigniores aliquot; Examen modestum libelli Guilhelmi Perkinsii de Prædestinationis modo et ordine, itemque de amplitudine Gratiæ divinæ; Analysis capitis* IX *ad Romanos; Dissertatio de vero et genuino sensu cap. VII. Epistolæ ad Romanos; Amica Collatio cum D. Francisco Junio, de Prædestinatione, per litteras habita; Epistola ad Hippolytum à Collibus; etc.*

(19) *Voyez M.* Jurieu, *au Jugement sur les Méthodes rigides et relâchées d'expliquer la Grâce.*

ARNAULD *, famille noble et ancienne d'Auvergne. Il y a plus de deux cents ans qu'une fille de cette maison fut mariée à un seigneur de la Fayette, petit-fils de celui qui était maréchal de France sous Charles VI. Henri Arnauld épousa, vers l'an 1480, Catherine Bariot, parente de celui qui fut conseiller au parlement de Paris, et maître des requêtes, sous Louis XI (*a*).

* Les nouveaux éditeurs de la *Bibliothèque Historique de la France*, par le père *Lelong*, tome II, n°. 29087, disent qu'il fallait écrire Arnaud. Au n°. 19779 ils avaient dit que ce fut Antoine Arnauld, docteur de Sorbonne, né en 1612 (dont on verra l'article ci-après) qui ajouta une *l* à son nom, et que quelques-uns de ses parens l'ont imité. En traduisant son nom en latin, Antoine avait écrit *Arnaldus*.

(*a*) *De lui sont sortis M. Bariot, marquis de Mesmay, et MM. Bariot, comtes d'Honneuil et du Mesy.*

Peu de temps après ce mariage, il vint s'établir à Riom, où il fut attiré, avec plusieurs autres personnes de mérite, par Pierre de Bourbon comte de Beaujeu (A), qui y faisait sa résidence ordinaire. Ce prince était marié avec Madame Anne de France, fille de Louis XI, laquelle gouvernait absolument l'esprit de Charles VIII son frère, et était régente pendant sa minorité. Henri Arnauld se fit estimer du comte et de la comtesse de Beaujeu. Il devint écuyer du comte, et gouverneur de la ville et du château de Hermant. C'était le lieu de sa naissance, à huit lieues de Riom, sur les frontières de la Marche du Limosin, près d'Ussel. Ce gouvernement lui fut continué par le connétable de Bourbon, gendre du comte de Beaujeu. La charge d'écuyer lui fut aussi conservée. Il rendit un très-grand service à ce connétable, en faisant ferrer ses chevaux à rebours (*b*), lorsque François Ier., qui le traitait de rebelle, envoya des gens pour le prendre. Ces gens-là, jugeant par la trace des chevaux qu'il était parti du lieu où au contraire il s'était caché, allèrent courir inutilement où il n'était pas. Henri Arnauld avait lié une amitié très-étroite avec Florimond de Robertet, secrétaire du comte de Beaujeu, et depuis secrétaire d'état sous François Ier., et il ne tint qu'à lui de procurer à son fils un mariage très-avantageux par la générosité de cet

(*b*) *On voit dans les* Galanteries des rois de France, *imprimées en Hollande l'an* 1694, *à la page* 189 *du premier tome, que la maison d'Arnauld fut pillée à cause de cette ruse.*

Digitized by Google

ami ; mais il voulut répondre à cette générosité par une autre (B). Il laissa deux fils, Jean et Antoine. Le premier mourut sans enfans : il se donne, dans les registres baptistaires de la ville de Riom, en 1542, la qualité de commandeur de Hermant. ANTOINE ARNAULD, son cadet, a continué la postérité. Il épousa en premières noces Marguerite Mosnier-Dubourg, proche parente du chancelier de ce nom, sœur du fameux Anne Dubourg conseiller au parlement, et de Jean Dubourg lieutenant criminel de Riom. Il n'eut qu'un fils de ce mariage, savoir JEAN DE LA MOTTE-ARNAULD, dont parle M. de Thou dans son histoire avec tant d'éloge, qui, à la tête d'une compagnie de cavalerie dont il était capitaine, s'enferma dans la ville d'Issoire, qui tenait pour le roi contre la ligue, et en soutint long-temps le siége avec les seigneurs de Chabanes et de Chazeron ; après quoi, il fit une vigoureuse sortie, à la tête de trente maîtres, et tua de sa propre main le comte de Randam (c), chef de la ligue en Auvergne. Cette mort fit lever le siége, et fut cause du gain de la bataille qui se donna ensuite, et qui assura toute l'Auvergne à Henri IV, le même jour et la même année qu'il gagna la bataille d'Ivry. Le père de ce Jean Arnauld suivit d'abord le parti des armes. Il leva une compagnie de chevau-légers, et se trouva en diverses occasions. Mais Catherine de Médicis, le connaissant capable et fidèle, le fit son procureur général, et procureur du roi au présidial de Riom, qui en ce temps-là avait plus de quarante lieues d'étendue (d). Il se distingua fort dans ces deux charges. Il prend dans tous les actes qui restent de lui la qualité de seigneur de la Motte, de Chantegrenelle, de Fontainebleau, de Pessac, et de Bonnefilles, qui sont des fiefs et des châteaux à une demi-lieue de Riom. Il épousa en secondes noces Anne Forget, fille du premier maître d'hôtel du connétable de Bourbon (e). Il vécut jusqu'à l'âge de cent et un ans, et mourut à Paris, où la reine Catherine de Médicis l'avait appelé. On l'enterra dans l'église de Saint-Sulpice, à la première chapelle qui y ait été bâtie, dont il était le fondateur. Le titre de la fondation porte qu'il avait une charge de correcteur des comptes, et de contrôleur général des restes (C), et qu'il était seigneur de Corbeuille, près de Paris. De son second mariage sortirent douze enfans mâles (f), et entre autres ANTOINE ARNAULD, dont je parlerai à part ; ISAAC ARNAULD, qui fut intendant des finances ; DAVID ARNAULD, capitaine, tué au siége de Jerzeau ; LOUIS ARNAULD, général des finances à Riom ; un autre LOUIS ARNAULD, secrétaire du roi à Pa-

(c) *Madame de Sauzay, gouvernante du roi, était sa fille.*

(d) *Les présidiaux de Guéret, de Clermont et d'Aurillac n'en avaient pas été démembrés encore.*

(e) *M. Forget, secrétaire d'état sous Henri IV, et président à mortier, était de la même famille.*

(f) *Dans le Discours historique de la Vie de M. Arnauld, docteur de Sorbonne, pag. 2, édition de Liége, en 1702, on ne donne que huit fils, de deux lits, à Antoine Arnauld.*

Digitized by Google

ris; et PIERRE ARNAULD, le plus jeune des douze frères, et celui qui se distingua le plus dans la profession des armes. Il fut maréchal des camps et armées du roi Louis XIII, gouverneur du Fort-Louis, et colonel du régiment de Champagne. C'est celui dont le sieur de Pontis fait une si honorable mention: il ne craint point de l'égaler aux plus fameux capitaines qui aient jamais été parmi les Grecs et les Romains. Il dit que c'était l'homme du monde qui savait le mieux l'ancienne discipline militaire, et qui la faisait le mieux observer par les soldats, et qu'ils l'aimaient jusqu'à l'adoration. Isaac Arnauld, dont il a été parlé ci-dessus, fut père d'un autre ISAAC ARNAULD, qui fut gouverneur de Philisbourg, et mestre-de-camp des carabins, un des plus braves hommes, et des plus beaux esprits de son siècle: il est célèbre dans les écrits de Voiture. Sa sœur fut mariée à Manassé de Feuquières, qui commandait l'armée du roi devant Thionville, l'an 1639 (*g*).

(*g*) *Tiré d'un* Mémoire *communiqué à l'auteur du* Mercure Galant, *et inséré au mois de décembre* 1693.

(A) *Il fut attiré à Riom, avec plusieurs autres personnes de mérite, par Pierre de Bourbon, comte de Beaujeu.*] On montre encore dans Riom les maisons des Montboissier, Montmorin, Chazeron, Florat, Chasteaugay, Mariliac, Dubourg, Duprat, Forget, et Robertet, qui tous furent les principaux officiers et favoris du comte et de la comtesse de Beaujeu, et du connétable de Bourbon, leur gendre, par qui ils furent tous avancés dans la suite aux premières dignités de l'épée et de la robe (1). Voilà par quel cas fortuit il est arrivé que tant d'Auvergnats ont paru à la cour de France, dans les postes les plus sublimes, sous Charles VIII, Louis XII, et François Ier. La comtesse de Beaujeu les avait tirés de leur province, et leur avait mis la fortune en main. Sans elle, ils seraient morts dans l'obscurité, leurs grands talens ne seraient jamais sortis hors de terre. Concluez de là que la gloire particulière d'une province, en certains temps, ne dépend que de ces sortes de patronages. Vous trouverez un supplément de ceci dans la suite du Ménagiana, aux pages 304 et 305 de l'édition de Hollande.

(B) *Il était intime ami de Robertet... et il répondit à sa générosité par une autre.*] Voici ce que c'est. Florimond de Robertet, quittant Montbrison sa patrie, fut s'établir dans Riom, et devint secrétaire du comte de Beaujeu. Il le gouverna absolument, comme il gouverna ensuite l'esprit de Charles VIII, à qui la régente le donna, et celui de Louis XII, après la mort du cardinal d'Amboise, et enfin celui de François Ier., dont il fut secrétaire d'état. Il aimait si fort Henri Arnauld, que, lorsqu'il quitta Riom, pour s'établir à la cour de Charles VIII, il y amena tous ses enfans, hormis Jeanne de Robertet sa fille aînée, qu'il laissa à Riom entre les mains de la femme de Henri Arnauld, exprès afin qu'ils la mariassent avec Jean Arnauld leur fils aîné, quand elle serait en âge. Mais les tuteurs ne trouvèrent pas leur fils un parti assez bon pour elle; ainsi ils la marièrent au plus riche jeune homme de Riom, nommé Amable de Ceriers, fils d'une Mariliac (2).

(C) *Il était correcteur des comptes, et contrôleur général des restes.*] Depuis la première édition de cet ouvrage, j'ai reçu un petit mémoire écrit par un des premiers généalogistes de l'Europe. J'y ai trouvé ce qui suit: « Antoine Arnauld, sieur de la Mothe » et de Villeneuve, procureur du » roi en la sénéchaussée d'Auvergne » à Riom, solliciteur général des » restes du parlement en 1568 et » 1570, puis auditeur des comptes » à Paris, et procureur général en» suite de Catherine de Médicis, fut

(1) *Tiré d'un* Mémoire *inséré dans le* Mercure Galant *du mois de décembre* 1693, *pag.* 42.

(2) *Tiré du même* Mémoire.

Digitized by Google

» anobli en décembre 1577, en » qualité d'auditeur des comptes. Il » était fils d'Henri Arnauld, bailli du » lieu d'Hermant en Auvergne, et de » N. Colonges. Il avait épousé Anne » Forget, fille de Jean Forget sieur » de Bidoigne procureur du roi en » Auvergne, et de Jeanne Godinet, et » il mourut à l'âge de cent et un an, en- » viron l'an 1591. Voyez les Mémoires » de Sully, tom. IV, folio 71. » Mais, d'autre côté, lisez aussi la suite du Ménagiana, à la page 305 de l'édition de Hollande.

ARNAULD (ANTOINE (*a*), avocat au parlement de Paris, fils d'un autre Antoine dont j'ai parlé dans l'article précédent, s'acquit par son éloquence une merveilleuse réputation. Henri IV, voulant mener le duc de Savoie au parlement, fit choisir *[1] un jour qu'Arnauld devait plaider une belle cause (*b*). Il donna à cet habile homme un brevet de conseiller d'état *[2]. La reine Marie de Médicis le fit son avocat général, et voulut le faire secrétaire d'état; mais il refusa cette charge, et dit à la reine, *qu'il servirait mieux Sa Majesté étant avocat, que s'il était secrétaire d'état.* On a insinué ce fait dans son épitaphe (A). M. l'avocat général Marion (*c*) fut un jour si satisfait de l'avoir entendu plaider, qu'il le prit dans son carrosse *[1], l'amena dîner, et fit mettre sa fille aînée Catherine Marion auprès de lui. Après le dîner, il le tira à l'écart, et lui demanda ce qu'il pensait de sa fille; et ayant su qu'elle lui semblait d'un grand mérite, il la lui donna en mariage (*d*). Une des plus fameuses causes qu'Antoine Arnauld ait plaidées, est celle de l'université contre les jésuites, l'an 1594. Nous verrons ci-dessous quelle en fut la récompense (B). Quelques-uns disent qu'il publia un livre, l'an 1602, pour empêcher leur rappel (C); mais qu'ayant bien prévu qu'ils reviendraient, et qu'ils seraient redoutables, il tâcha de le supprimer. Il avait été conseiller et procureur général de la reine Catherine de Médicis. Ceux qui ont débité qu'il était de la religion, ont débité un très-grand mensonge (D). Il eut de son mariage avec Catherine Marion vingt-deux *[3] enfans (*e*) (E). Il mourut environ l'an 1618 *[3]. Notez que l'une de ses filles réforma l'abbaye de Port-Royal (F).

Il s'acquitta de la profession du barreau, avec tant d'honneur, et d'une manière si élevée, que « depuis lui il ne s'est trou- » vé personne, à la réserve de

(*a*) Konig *le nomme* Marc-Antoine. *La lettre M, que lui ou d'autres ont vue au-devant d'*Anteine, *dans quelques livres français, où elle signifiait* maître *ou* monsieur, *a été apparemment la cause de cette méprise.*

*[1] Matthieu, suivant la remarque de Leclerc, dit au contraire que *le président de Harlay, ayant su que le roi les voulait venir voir, avait fait choisir une cause pour y être plaidée.* Leclerc ajoute que cela arriva en 1600 Le roi assista incognito à l'audience.

(*b*) *Il s'agissait de la peine des calomniateurs. Voyez dans* Matthieu, *à l'*Histoire de Henri IV, *tome I, pag. 455 et suiv., les Plaidoyers sur cela.*

*[2] Il n'eut jamais de brevet, dit Leclerc.

(*c*) *MM. Marion, comtes de Druys, descendent de lui.*

*[1] Leclerc prétend qu'en 1587, époque de ce mariage, Marion n'avait certainement pas de carrosse puisqu'il n'était alors que simple avocat. Ce ne fut qu'en 1596 qu'il devint conseiller au parlement, puis président en la seconde chambre des enquêtes, et en 1597 avocat général.

(*d*) *Tiré du Mémoire inséré dans le* Mercure Galant *au mois de décembre* 1693.

*[2] Leclerc, d'après Quesnel, dit qu'Antoine Arnauld n'eut que vingt enfans.

(*e*) *Tiré du* Mémoire *inséré au* Mercure Galant *de décembre* 1693.

*[3] Ce fut, dit Leclerc, le 29 décembre 1619, dans sa soixantième année.

Digitized by Google

» M. le Maître son petit-fils, » qui l'ait exercée avec plus d'é» clat et plus de dignité. Sa mai» son était continuellement plei» ne de princes et de grands sei» gneurs, qui venaient le con» sulter sur leurs plus importan» tes affaires; et il fut partout » en telle vénération, qu'après » sa mort il fut exposé sur son » lit pendant quelque temps, » pour satisfaire au public qui le » demanda avec instance (*f*). » On a eu grand tort de lui imputer une apologie de Phalaris (G).

(*f*) Perrault, Hommes illustr., *pag.* 54, 55, *édition de Hollande.*

(A) *Il refusa d'être secrétaire d'état.... On a insinué ce fait dans son épitaphe.*] M. le Maître, petit-fils et filleul d'Antoine Arnauld l'avocat, est l'auteur de cette épitaphe. Ceux qui la voudront lire n'auront que faire de la chercher ailleurs que sur cette page; ceux qui n'en seront point curieux n'ont qu'à passer outre. Ils le feraient bien sans attendre mon avis.

Passant, du grand Arnauld révère la mémoire.
Ses vertus à sa race ont servi d'ornement,
Sa plume à son pays, sa voix au parlement,
Son esprit à son siècle, et ses faits à l'histoire *1.
Contre un second Philippe, usurpateur des lis,
Ce second Démosthène anima ses écrits,
Et contre Emmanuel arma son éloquence *2.
Il vit comme un néant les hautes dignités,
Et préféra l'honneur d'oracle de la France
A tout le vain éclat des titres empruntés.

(B) *Il plaida pour l'université contre les jésuites..... Voici quelle en fut la récompense.*] Il renvoya à l'université le présent qu'elle lui avait fait donner: il voulut avoir plaidé *gratis* cette cause si fameuse. L'université fit un acte dans les formes les plus authentiques, par lequel elle s'engagea à une éternelle reconnaissance, tant envers lui qu'envers sa postérité. Voici les termes du décret, *Quapropter, cùm consultorum disertissimus et disertorum consultissimus* D. Antonius Arnaldus, *in foro Parisiensi spectatus à multis annis patronus pro defensione juris academici..... tantoperè desudârit: et longâ comitâque oratione, quæ doctorum manibus teritur, probârit..... Cùmque idem pro defensionis laboribus et patrocinii jure oblatum sibi ab academiâ honorarium remiserit, gratuitamque suam operam esse voluerit; ne apud nos ingrati animi oulpa resideat, placuit rectori, quatuor facultatibus, et singulis nationibus, ut perpetua tanti beneficii memoria publicis tabulis consignata et testata apud posteros extaret, huicque sacramento se omnes academiæ ordines obstringerent, se ea officia quæ à bonis clientibus fido patrono solent deferri, omnia* IN ILLUM EJUSQUE LIBEROS *ac posteros collaturos, nec eorum unquàm honori, commodis, famæque defuturos* (1). Vous trouverez amplement ce fait dans la préface d'un livre imprimé à Liége, l'an 1699, et intitulé: *Causa Arnaldina, seu Antonius Arnaldus doctor et socius sorbonicus à censurâ anno* 1656 *sub nomine facultatis theologicæ Parisiensis vulgatâ vindicatus.*

(C) *Il publia un livre pour empêcher le rappel des jésuites; mais..... il tâcha de le supprimer.*] C'est un petit livre de 144 pages in-12, intitulé: *Le franc et véritable discours au roi, sur le rétablissement qui lui est demandé pour les jésuites* *. Le père Richeome le réfute dans sa Plainte apologétique, où il réfute aussi le Catéchisme des jésuites qui avait paru en même temps, et qui venait de la plume d'Étienne Pasquier. J'ai lu dans les remarques sur la confession catholique de Sancy (2), un fait que je m'en vais rap-

*1 Il manque ici, dit Joly, quatre vers à cette épitaphe qui est un sonnet. Il est surprenant, dit-il, que Bayle ne se soit pas aperçu de cette lacune. Voici les quatre vers qui composent le second quatrain:

Ses discours aux héros dispensèrent la gloire.
Par lui la vérité triompha puissamment,
Des princes et des rois il fut l'étonnement
Et les eut pour témoins d'une illustre victoire.

*2 C'est d'après ce vers et sur le témoignage de Guichenon, que Bayle attribue à Arnauld la première *Savoisienne*; mais la *Bibliothèque historique de la France*, n°. 19779, élève des doutes là-dessus.

(1) *Præfat.* Causæ Arnaldinæ, *pag.* xcvij.

* Leclerc dit que cet ouvrage n'est pas d'Arnauld, parce que le style n'en est pas assez impétueux. Leduchat, au contraire, apporte des preuves à l'appui de son opinion, qui est qu'Arnauld est auteur de ce livre qu'on a réimprimé en 1610 à l'occasion de la mort de Henri IV, et en 1762 avec préface et notes de l'abbé Goujet.

(2) *Liv. II, chap. VI, pag.* 535

Digitized by Google

porter en simple copiste. « L'avocat » Arnauld ne répondit point : ce ne » fut pas que *le livre de la Vérité dé-* » *fendue* (3) l'eût fait fuir, mais c'est » qu'il vit bien que la faveur des jé- » suites auprès d'Henri IV l'emporte- » rait à la fin sur toutes les raisons » qu'on pouvait avoir de laisser sub- » sister contre eux l'arrêt de leur ban- » nissement. En effet, le pauvre » homme eut même tant de peur d'en » avoir trop dit dans son petit livre, » que j'en ai vu un exemplaire, où » un habile homme de ce temps-là » avait fait de sa propre main l'obser- » vation suivante : *Ce livre* (Le Franc » et véritable Discours) *composé par* » *Me. Antoine Arnauld leur bon ami;* » et plus bas, *les copies retirées par* » *l'auteur.* »

(D) *Ceux qui ont dit qu'il était de la religion ont débité un très-grand mensonge.*] L'auteur de l'*Amphitheatrum honoris*, déguisé sous le nom de *Clarus Bonarscius*, qui est l'anagramme de *Carolus Scribanius*, son véritable nom, traite nettement de calviniste, Ant. Arnauld l'avocat. L'*Imago primi seculi soc. Jesu* le fait aussi. L'auteur de l'Apologie de Jean Châtel dit, page 205, que le nom d'Arnauld vient d'ἀρνέομαι, qui signifie *renier* ou apostasier, et qu'il approche de celui de l'antechrist, où se trouve le nom de la Bête; et page 206 : *Digne ministre de celui auquel a esté donné gueule proférante grandes choses et blasphèmes*, *Apocal.* 13 (4). Dupleix débita le mensonge dont il s'agit, et s'en rétracta publiquement. Il avait dit dans la première édition de son Histoire d'Henri IV, en parlant du procès qu'eurent les jésuites avec l'université de Paris, l'an 1594, qu'*Antoine Arnauld faisant profession du calvinisme, le choix que les agens de l'université avaient fait de lui fut trouvé grandement scandaleux, et de mauvaise grâce.* Mais voici comment il se rétracta. *Antoine Arnauld, homme très-éloquent, fut employé pour plaider la requête des demandeurs* (5). *J'avais cru ci-devant, sur de mauvaises instructions, qu'il fut religionnaire; mais la vérité est qu'il ne le fut jamais. Il a laissé des enfans très-vertueux et très-zélés à la religion catholique.* C'est une chose étrange, qu'un historien, qui n'était pas du commun, ait pu se laisser tromper sur la profession de religion d'un si célèbre avocat, qui avait pris à témoin de sa catholicité tout le parlement, dans le plaidoyer même qui donne lieu à Dupleix de parler de lui. Voyons ce qu'il dit dans ce plaidoyer. *Si d'aventure ils ne sont si impudens, et ceux qui les soutiennent, d'oser dire que la Sorbonne estoit héretique en* 1564, *lorsqu'elle fit ce décret contre eux : tout ainsi qu'ils sont si esbontez, que de publier parmi les femmes de leur congrégation, que tous ceux qui poursuivent cette cause sont héretiques, qui viennent de Genève et d'Angleterre. Que si moi, qui parle, n'estois cognen depuis mon enfance instruit dans le collége royal de Navarre, et que ma profession si notoire et ma réception en charges publiques et honorables dès l'an* 80 *et* 85 *ne m'exemptoient trop manifestement de leurs impostures, ils me feindroient volontiers envoyé de là mesmes, pour plaider contre eux.* L'expérience lui montra, et nous montre encore aujourd'hui, qu'il avait tort de se croire à couvert de l'imposture; car, outre les écrivains que j'ai cités, il s'est trouvé depuis peu deux nouveaux accusateurs. Le premier est le père Hazart, le second ne s'est donné qu'un faux nom (6); mais il a produit une lettre d'un gentilhomme nommé M. d'Hescourt(7), qui atteste que le père de M. Arnauld, docteur de Sorbonne, est né et mort huguenot. J'ai raison de dire que le père Hazart a renouvelé l'accusation, car voici ses paroles : *La rétractation de M. Dupleix ne m'incommode point, ni ne me ravit la liberté de prendre son*

(3) *L'auteur des remarques avait dit pag.* 534 *que* Richeome, *sous le nom de* François de la Montagne, *avait répondu l'an* 1594 *au* plaidoyer de Pasquier, *par un livre qui avait pour titre*, La Vérité défendue. [Au lieu de *François de la Montagne* et de *plaidoyer de Pasquier*, il faut, dit Leclerc, lire *François des Montagnes* et *plaidoyer d'Ant. Arnauld*. La *Vérité défendue* n'est point une réponse au *Franc discours*.]

(4) *Ceci a été tiré de la* Question curieuse, si M. Arnauld est hérétique? *pag.* 13.

(5) *C'est-à-dire, de l'université.*

(6) *Celui de* Sainte-Foi, *dans les* Avis importans à M. Arnauld sur le projet d'une nouvelle Bibliothèque d'auteurs jansénistes. *C'est une lettre datée de Paris le* 28 *de septembre* 1691.

(7) *C'est ainsi qu'il faut dire, et non pas* Heucour, *comme dans l'imprimé.*

Digitized by Google

premier sentiment pour le fils légitime de sa meilleure connaissance, et le second pour celui de sa complaisance pour la parenté du sieur Arnauld, qui était lors d'un suffisant crédit pour gagner ou obliger un auteur à quelque chose de cette nature (8). On lui a répondu qu'il faut avoir l'esprit très-mal fait « pour préférer ce qu'un » historien reconnaît avoir dit sur de » mauvaises instructions à ce qu'il » assure comme constant et indubita- » ble, étant mieux informé. S'il y » avait bien des gens d'un si méchant » caractère, le mal qu'aurait fait un » historien, en publiant sur de mau- » vais mémoires des fausseté préjudi- » ciables à l'honneur du prochain, » serait irréparable, puisqu'il aurait » beau se rétracter (9) : » on se retranchera dans la réponse du père Hazart. *Voilà cependant*, conclut-on, *M. Dupleix bien récompensé d'avoir été si partial pour les jésuites dans son histoire. Ils lui font bien de l'honneur, en voulant qu'il ait eu si peu de conscience, que n'ayant rien dit que de vrai, lorsqu'il avait assuré que l'avocat qui avait plaidé contre eux était religionnaire, il s'en soit rétracté en mentant par complaisance.* Je ne sache point (10) qu'on ait répondu à la sommation * de celui qui a publié la lettre de M. d'Heucourt. La sommation était néanmoins pressante, car voici les termes dont on se servait en parlant à M. Arnauld : *Cette lettre, monsieur, dont on m'a remis l'original pour vous l'envoyer, demande absolument que vous produisiez votre baptistère; car ce ne sont plus les jésuites vos ennemis, qui vous reprochent d'être né huguenot.* Mais on n'a pas laissé de confondre celui qui a fait imprimer la lettre, puisqu'on a informé le public (11) que M. d'Heucourt la désavouait.

Le public a vu cela dans le journal de M. Basnage (12), et dans un livre qui a paru depuis la première impression de cet article ; je veux dire dans l'Histoire abrégée de la Vie et des Ouvrages de M. Arnauld. Voici de quelle hauteur celui qui l'a composé a traité cela dans les pages 17 et 18. *On ne s'amuse point à réfuter ici l'impertinent auteur d'un* Avis important à M. Arnauld, etc., *où l'on produit l'extrait d'une prétendue lettre de M. le marquis d'Heucourt, pour prouver que M. Arnauld était né calviniste, aussi-bien que son père. Tout cela n'est qu'imposture. On a en main, non-seulement l'extrait du baptistère, que ce donneur d'avis désirait que l'on produisît, mais encore un désaveu en forme de la main de ce marquis, daté de Brenton, près de Londres, le 15/25 mai 1692, où il déclare qu'il ne sait ce que c'est, que la lettre ne fut jamais de lui, et que c'est une pièce malicieusement et faussement composée.* Je trouve infiniment probable qu'un des frères de notre Arnauld l'avocat se fit huguenot (13); car une personne, qui pouvait bien le savoir, m'a écrit que madame de Feuquières (14), et madame d'Heucourt sa sœur, qui, du côté paternel, étaient nièces de cet avocat, ont été de la religion jusqu'à leur mort. La même personne m'a écrit qu'Isaac Arnauld, ministre de la Rochelle, et auteur d'un livre intitulé *Mépris du monde*, était de la même famille que M. Arnauld. Cet ouvrage a été imprimé plus d'une fois ; car l'édition de Rouen, en 1637, porte qu'il a été revu, corrigé et augmenté de trois traités par l'auteur : savoir, *Résolutions vertueuses; de l'Obéissance due au roi ; Méditation sur la vieillesse* *.

(E) *Il eut de son mariage..... vingt-deux enfans.*] L'aîné s'appelait Robert. C'est celui qui s'est rendu si célèbre sous le nom d'Arnauld d'Andilly :

(8) *Voyez le* IVe. *Factum pour les petits-neveux de Jansénius, pag.* 20.

(9) *Là même.*

(10) *On écrit ceci l'an* 1694.

* Le Baptistère ayant été imprimé à la page 4 de la *Justification de M. Arnauld, docteur*, etc., 1702, Leclerc reproche à Bayle d'avoir dit qu'on *n'avait point répondu à la sommation*. Bayle avertit lui-même dans sa remarque, note (10), qu'il écrit en 1694. La seconde édition est de 1702, et l'impression en était avancée, peut-être même achevée, quand parut la *Justification*; Bayle ne pouvait donc en parler.

(11) *Dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans, *mois de novembre* 1692, *pag.* 134.

(12) *C'est-à-dire, dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans. *Voyez la citation précédente.*

(13) *Voyez la remarque* (A), *de l'article de* (Samuel) Durant.

(14) *Femme de celui qui fut battu devant Thionville.*

* Bayle donne la remarque (A) de son article Durant comme pouvant se joindre ici. *Voyez* ci-dessus sa note (13). Leclerc croit que Bayle a commis quelque erreur dans sa généalogie de la famille Arnauld.

Digitized by Google

voyez l'article suivant. Le second est mort évêque d'Angers, au mois de juin 1692. Il s'appelait Henri Arnauld [*1], et s'était fait fort estimer sous le nom de l'abbé de Saint-Nicolas, avant que de parvenir à la mitre. Étant à Rome, il sauva par son adresse et par son courage l'honneur et les biens des Barberins, contre les entreprises des créatures et des parens d'Innocent X. Le prince de Palestrine, et les cardinaux François, Antoine, et Charles Barberin, firent, par reconnaissance, non-seulement frapper sa médaille et tirer son portrait, dont ils remplirent toutes leurs maisons; mais ils lui érigèrent aussi une statue dans leur palais de Rome, avec un vers que Fortunat [*2] avait composé pour saint Grégoire de Tours (15). Il est mort en odeur de sainteté à Angers, dans son diocèse, d'où il n'était jamais sorti depuis près de quarante-quatre ans qu'il était évêque [*3]. Catherine Arnauld, l'aînée des filles d'Antoine, fut mariée à M. le Maître, conseiller du roi et maître des comptes à Paris, dont elle eut Antoine le Maître, fameux avocat, et Isaac le Maître de Sacy, connu par sa traduction de la Bible, par celle de l'Imitation de Jésus-Christ, par la Vie de dom Barthélemi des Martyrs, et par ses Poésies sacrées. Angélique Arnauld, autre fille d'Antoine, abbesse perpétuelle de Port-Royal-des-Champs, réforma cette abbaye sur le pied de la réforme de Clairvaux, et la rendit élective et triennale. Cinq de ses sœurs, avec leur mère, se firent religieuses dans ce couvent, et y ont mené jusqu'à la mort une vie très-austère (16).

Notez que dans l'Abrégé de la vie de M. Arnauld, page 20, on assure, 1°. qu'il était le vingtième et le dernier des enfans d'Antoine Arnauld, et de Catherine Marion. Cela ne s'accorde pas avec le mémoire que j'ai cité (17), qui leur en donne vingt et deux; 2°. que lorsque le père de tant d'enfans décéda, *il n'en restait plus que dix, quatre garçons et six filles.*

(P) *Une de ses filles réforma l'abbaye de Port-Royal.*] Le nom de Port-Royal fait tant de bruit, et les Arnauld sont si mêlés là-dedans, et tout cela est si peu connu en détail, qu'on peut être très-assuré que les curieux liront avec joie ce qu'on pourra leur apprendre de particulier sur ce sujet. J'ai donc cru que je ferais plaisir à mon lecteur, si je transportais dans mon livre ce que j'ai lu dans un *Factum* (18). Ces sortes d'écrits sont ordinairement inconnus à une infinité de gens (19).

« Port-Royal est originairement un » monastère de religieuses bernardi- » nes, à six lieues de Paris. Une des » sœurs de M. d'Andilli en fut faite » abbesse au commencement de ce » siècle, n'ayant que onze ans. C'était » en ce temps-là un désordre assez » commun, dont Dieu a tiré un » grand bien. Car, dès l'âge de dix- » sept ans, Dieu lui donna une si » forte pensée de réformer son ab- » baye, quoiqu'il n'y en eût aucune, » ni d'hommes, ni de filles, qui fût » réformée dans tout l'ordre de Ci- » teaux, qu'elle l'entreprit, et en vint » à bout avec assez de facilité, tant » Dieu donna de bénédictions à ses » bons desseins. Elle en bannit toute » propriété, toutes ses religieuses à

[*1] Ce Henri avait d'abord été avocat, dit Leclerc. On trouve dans le tom. II des *Mémoires de littérature du père Desmolets*, un *Mémoire sur la vie et sur la mort de feu messire Henri Arnauld, évêque d'Angers.*

[*2] Leclerc nie l'existence de la médaille: il se fonde sur ce que, dix-sept ans plus tard, l'abbé Faydit ayant, à la tête d'un poème latin de sa composition, fait graver les armes de M. de Pompone, y mit pour inscription:

Alpibus arvernis *en mens* mons altior ipsis,

Ménage et les gens de lettres qui assistèrent à ses mercuriales regardèrent l'application de ce vers comme une pensée toute neuve. Du reste Linage de Vaucienne, qui publia en 1678 le *Différend des Barberins avec le pape Innocent X*, dit que « les Barberins ne furent pas satisfaits d'Arnauld. »

(15) *Le voici:*

Alpibus Arvernis veniens mons altior ipsis.

Les Barberins faisaient allusion aux armes et à la patrie des Arnauld. Cette famille est d'Auvergne, et porte pour armes une montagne. Mémoire du Mercure Galant, *décembre* 1693.

[*3] Il n'avait pas quarante-quatre ans d'épiscopat, dit Leclerc, puisque nommé en janvier 1649, sacré en 1650, il est mort en 1692. Il était sorti *une seule fois* de son diocèse, pour aller à Thouars travailler à ramener à l'Église le prince de Tarente.

(16) *Tiré du même* Mémoire.

(17) *C'est celui qui a été inséré dans le* Mercure Galant, *au mois de décembre* 1693.

(18) *C'est le* IV°. pour les petits-neveux de Jansénius, contre le père Hazart.

(19) *Depuis, la première impression de cet article, les factums pour les petits-neveux de Jansénius ont été insérés dans le* VIII°. *vol. de la* Morale pratique des Jésuites.

Digitized by Google

» son exemple ayant mis en commun » ce qu'elles avaient en particulier. » Elle y établit une exacte clôture, » l'abstinence perpétuelle, l'office de » la nuit, les jeûnes, le travail, le » silence, selon la règle de saint » Benoît. Et ç'a été cette odeur de » sainteté, comme le parfum de l'é- » poux, qui a attiré dans cette mai- » son ses sœurs, et ses nièces, et sa » mère même, chacune en leur temps. » Le dessein d'une si parfaite réforme, » si courageusement entrepris et si » heureusement exécuté, la mit en » une si grande estime dans l'ordre, » qu'elle fut choisie n'ayant que vingt- » sept ou vingt-huit ans, pour réfor- » mer la célèbre abbaye de Maubuis- » son. Elle y passa quatre ou cinq » ans, ce qui l'obligea de laisser à sa » sœur, qu'on a depuis appelée la » *Mère Agnès*, la conduite de sa » maison de Port-Royal, en qualité de » coadjutrice. Ce fut en ce temps-là, » et pendant qu'elle était à Maubuis- » son, qu'elle vit saint François de » Sales, qui était venu à Paris, pour » y établir une maison de la Visitation. » Elle le fit prier de la venir voir, et » se mit sous sa conduite, et on peut » voir par les lettres de ce saint l'es- » time qu'il faisait de sa chère fille » l'abbesse de Port-Royal. »

L'auteur du factum ajoute que la veuve d'Antoine Arnauld, mère de cette abbesse, eut une forte inspiration de se faire religieuse, sous la conduite de sa fille; et que comme Dieu lui donna ce désir dans le même temps que l'on avait conseillé à l'abbesse de transférer son monastère des Champs à Paris, « elle acheta dans » le faubourg Saint-Jacques une mai- » son et un jardin fort beaux et fort » grands, qu'elle donna à l'abbesse, » couvent, et religieuses de Port- » Royal, pour y faire leur établisse- » ment, comme elles le firent en ef- » fet, ayant mis la maison de Paris, » avec une très-grande dépense, en » l'état où elle est maintenant, par la » bénédiction qu'il a plu à Dieu de » donner à leur charité et à leur dés- » intéressement. Ce fut là que cette » heureuse mère de tant de pieux en- » fans prit sa fille pour sa mère, en » se consacrant à Dieu par la pro- » fession religieuse, pour vivre sous » sa discipline : ce qu'ayant fait pen- » dant quatorze ou quinze ans, avec » une ferveur et une humilité très- » édifiante, elle eut la consolation, » avant que de mourir, de donner sa » bénédiction à ses six filles, et à ses » six petites-filles, qui étaient toutes » dans le monastère, et qui y ont » toutes été religieuses, hors une qui » est morte jeune y étant pension- » naire. » Enfin, on voit dans ce factum, que *l'abbesse de Port-Royal était titulaire perpétuelle, et une de ses sœurs coadjutrice; mais que l'une et l'autre, n'ayant en vue que le plus grand bien de leur maison*, voulurent bien quitter leur titre, *pour y établir l'élection triennale*. M. d'Andilli obtint du roi la permission nécessaire, quoique cela lui enlevât les moyens de retenir toujours cette abbaye dans sa famille. Joignez à ceci ce que nous dirons dans son article.

(G) *On a eu grand tort de lui imputer une apologie de Phalaris.*] Les paroles du père Abram, que je vais copier, se rapportent visiblement à notre Arnauld. *De Phalaridis Agrigentorum tyranni immani crudelitate supervacaneum fuerit dicere, cùm et pleni sunt aliorum libri, et ipse se nefarium, immanem, et sceleratissimum in epistolis sæpè fateatur. Unus inventus est Arnaldus, qui non ità pridem, orationem dicam an nugas? de ejus laude conscripserit : videlicet ex eodem calamo Phalaridis Apuleiique laudatio et societatis nostræ criminatio manavit, ut quibus se similem esse mallet, liquidiùs ostenderet* (20). La méprise est lourde; car celui qui fit le discours pour Phalaris est un Arnaud provençal. Voyez la remarque (M) de l'article d'Épicure.

(20) Abramus, in Ciceron., Orat., *tom. I, pag.* 803.

ARNAULD D'ANDILLI (Robert), fils aîné du précédent, a été une personne de grand mérite. Voyez son éloge dans le Dictionnaire de Moréri, et dans les hommes illustres de M. Perrault. Il épousa mademoiselle de la Bodrerie, fille de celui qui a été si long-temps ambassadeur en Angleterre, et petite-fille

Digitized by Google

d'une sœur du chancelier de Sillery. De ce mariage sortirent cinq filles, toutes religieuses à Port-Royal (dont l'aînée, sœur Angélique de saint Jean, a passé pour un prodige d'esprit, de savoir, et de vertu), et trois fils. L'aîné est M. l'abbé Arnauld, abbé commandataire de Chomes. (*a*) qui, ayant porté les armes long-temps pour le service du roi, dans le régiment d'Isaac Arnauld son cousin, mestre-de-camp des carabins, se retira auprès de M. l'évêque d'Angers son oncle. Le second est Henri Arnauld, sieur de Lusancy, qui a passé sa vie dans la solitude. Le troisième est Simon Arnauld marquis de Pomponne, ci-devant ministre et secrétaire d'état, et à présent encore ministre d'état, connu par ses ambassades de Hollande et de Suède (*b*). M. Arnauld d'Andilli fut mis de bonne heure dans le grand monde. Il y a eu divers emplois qui l'attachaient à la cour, et à la suite du feu roi, et il ne se laissa point corrompre au mauvais air que l'on y respire (A). On peut voir dans le recueil de ses *lettres* le différent qu'il eut avec le président de Grammond, qui avait parlé de lui dans son histoire latine autrement qu'il ne devait. Ceux qui forgèrent le roman de l'assemblée de Bourg-Fontaine, désignèrent par les lettres A. A. l'un des prétendus complices du dessein que l'on suppose qui y fut pris d'introduire le déisme; et quand ils virent que ces lettres ne pouvaient pas convenir à M. Arnauld le docteur, ils indiquèrent une autre personne, savoir Arnauld d'Andilli, comme on s'en est enfin expliqué fort nettement (*c*). Mais l'auteur des factums des petits-neveux de Jansénius a fait voir par de solides raisons, que cette seconde application des deux A. A. était absurde (B). M. d'Andilli se retira au couvent de Port-Royal, en 1644 (C), et y a passé le reste de ses jours dans une application continuelle à des ouvrages de piété. Il y composa beaucoup de livres (*d*), que le public a reçus favorablement, *et qui sont en telle quantité, qu'on en a imprimé huit volumes* in-folio (*e*). Il y mourut le 27 de septembre 1674, dans la quatre-vingt-sixième année de son âge (*f*).

Il avait perdu sa femme, l'an 1637, et il est bon de savoir la réflexion de Balzac sur cette perte (D).

(*a*) *Il est mort au mois de février* 1699.

(*b*) *Tiré du* Mémoire *inséré dans le* Mercure Galant, *au mois de décembre* 1693.

* (*c*) *Dans la* Réponse *du père* Hazart, *au* factum *des petits-neveux de Jansénius. Voyez leur* IVe. factum, *pag.* 14.

(*d*) *Voyez-en la liste à la fin de son* Éloge, *dans le* Journal des Savans, *du* 9 *de septembre* 1675.

(*e*) Perrault, Hommes illustres, *pag.* 142, *édition de Hollande.*

(*f*) Moréri, *pag.* 346.

(A) *Il eut divers emplois... à la cour,.... et il ne se laissa point corrompre au mauvais air que l'on y respire.*] Ç'était « l'un des hommes de » France qui a eu pendant toute sa » vie à la cour, à Paris, et dans les » provinces, une réputation mieux » établie *, et plus généralement re-

* Dans une lettre à Bergerd, insérée d'abord dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, avril 1704, et qui se retrouve, soit dans les éditions des *Lettres de Bayle*, soit dans les *Œuvres diverses de Bayle*, Des Maizeaux, sur le témoignage de Dubois d'Annemets, page et faveur du duc d'Orléans, peint Arnauld d'Andilli sous de bien vilaines couleurs. Le père Bougerel écrivit à ce sujet une lettre à des Maizeaux; il y prend vigoureusement la défense d'Arnauld. Des Mai-

Digitized by Google

» connus de piété et de probité, n'y » ayant personne qui n'ait souscrit » de bon cœur à ce qu'a écrit de lui, » il y a plus de cinquante ans, un au» teur célèbre, *qu'il ne rougissait » point des vertus chrétiennes, et ne » tirait point de vanité des morales* ». Voilà ce qu'on trouve dans le IVe factum des petits-neveux de Jansénius (1). On y trouve aussi (2), « qu'a» vant même qu'il eût quitté le mon» de, et lorsqu'il était à la cour, il a » voulu que tout ce qu'il avait de gé» nie pour les vers ne fût consacré » qu'à la gloire de son Sauveur, et à » faire goûter les vérités chrétien» nes; car il ne s'était point encore » retiré, quand il a fait son poëme » de la vie de Jésus-Christ (3), et ses » stances sur les plus belles et les plus » édifiantes vérités de notre reli» gion. »

(B) *On a fait voir ..... que l'application qu'on lui faisait des deux A. A., pour le faire membre de l'assemblée de Bourg-Fontaine, était absurde.*] Je ne rapporterai pas toutes les raisons qu'on a alléguées pour le montrer, je dirai seulement qu'on a observé, entre autres choses, qu'il était de tous les voyages que le roi Louis XIII faisait toutes les années, avant et après le temps de l'assemblée chimérique de Bourg-Fontaine (4), *pour dompter ceux de ses sujets que leur fausse religion avait engagés dans la révolte* (5). *Ce lui était une occasion,* ajoute-t-on (6), *d'avoir plus de zèle pour la religion catholique, par l'aversion que ces sortes de guerres font avoir de l'hérésie; mais ce n'était pas un moyen de devenir théologien, n'ayant jamais étudié en théologie, comme il aurait fallu être pour soutenir le personnage qu'on fait jouer à tous les auteurs de la fable de Bourg-Fontaine. Il savait de la religion ce qu'un homme de grand esprit en peut apprendre par le catéchisme, par les livres de piété, par la conversation avec des personnes fort saintes, en lisant la parole de Dieu et l'entendant prêcher; mais moins il savait ce qu'on en enseigne dans l'école, plus il était incapable de former des doutes sur la vérité de nos mystères* (7), *parce qu'il s'était accoutumé de bonne heure à captiver son esprit sous l'autorité divine, qui nous est manifestée par l'Église, et que jamais personne n'a été plus éloigné de chicaner avec Dieu, et de vouloir comprendre par la raison faible et superbe ce que l'on se doit contenter de croire par une humble foi.*

(C) *Il se retira dans le couvent de Port-Royal.*] Continuons à citer le IVe. Factum. « Ce fut à Port-Royal » des Champs qu'il se retira l'an 1644, » où ses neveux, M. le Maître l'avocat, » et un de ses frères, qui était d'épée, » s'étaient retirés il y avait cinq ou six » ans, lorsqu'il n'y avait point encore » de religieuses. Car ce ne fut qu'en » 1648, que la maison de Paris obtint » de M. l'archevêque d'envoyer une » partie des religieuses à leur maison » des Champs. » C'est à mon lecteur à choisir entre l'auteur de ce factum et M. Richelet (8), qui ne donne pour lieu de retraite à M. Arnauld d'Andilli que sa maison de Pompone: je me contente de mettre de front ces deux diverses autorités *, et je rapporte d'autant plus agréablement ce que l'on va lire, que l'on y trouve quelques-unes de ces choses particulières concernant la vie des grands

neaux, frappé des raisons du père Bougerel, envoya sa lettre aux rédacteurs d'un journal, et y joignit un petit billet dans lequel il reconnaît avoir eu tort. Jordan, qui dans son *Voyage littéraire*, pag. 120, loue des Maizeaux de s'être retracté, et Joly qui copie Jordan en le citant, n'indiquent ni l'un ni l'autre où l'on peut trouver la lettre de Bougerel et le billet de des Maizeaux. La *Bibliothèque historique de la France* ne mentionne pas même ces deux pièces, qui sont imprimées dans la *Bibliothèque raisonnée des Ouvrages des Savans*, tom. V, pag. 356, et tome VI, pag. 72.

(1) *A la page* 12.

(2) *Page* 18.

(3) *Voyez ci-dessous la remarque* (C), *citation* (9).

(4) *Ce temps est l'année* 1621.

(5) IVe. Factum des petits-neveux de Jansénius, *pag.* 18.

(6) *Là même.*

(7) *Ces paroles sont très-notables, et confirment ce que plusieurs soupçonnent, qu'il n'y a guère de gens moins persuadés que ceux qui emploient le plus de temps à disputer et à enseigner dans les écoles.*

(8) *Voyez le jugement qu'il fait de M.* Arnauld d'Andilli *à la tête du recueil des* Lettres, *qu'il a publié, pag.* 10, *édition d'Amsterdam en* 1694.

* Leclerc dit qu'Arnauld, retiré en 1644 à Port-Royal des Champs, y resta jusqu'en 1664 ou environ. Il alla alors à sa terre de Pompone où Richelet le vit en 1667. Il se retira dans la suite à Port-Royal et y finit ses jours.

Digitized by Google

personnages, desquelles tant de gens sont si curieux. « Arnaud d'Andilli... » servit vingt ans le roi et l'état. On » lui donna pour récompense de ses » services huit mille livres de pension, » qui furent réduites à six : avec cela, » il se retira à Pompone, village » à 7 ou 8 lieues de Paris. Là, s'étant » détrompé des vanités du monde, » et menant une vie véritablement » chrétienne, il composa plusieurs » ouvrages. Ses *lettres*, *le poëme sur* » *la vie de Jésus-Christ* (9)... *Josephe*, » *de l'Histoire des Juifs*, *les œuvres* » *de sainte Thérèse*, *et celles de Da-* » *vila*, sont les fruits de sa solitude... » La meilleure de ses traductions est » celle de Josephe (10). Un jour que » Richelet l'alla voir à Pompone, » qu'il n'y avait pas long-temps qu'elle » était publiée, la conversation, en » suite de quelques discours, tomba » sur la manière dont les auteurs » travaillaient. Comme il savait que » Richelet connaissait particulière- » ment le célèbre d'Ablancourt, il lui » demanda combien de fois cet ex- » cellent homme retouchait chaque » ouvrage qu'il donnait au public : » *Six fois*, répondit Richelet : *Et moi*, » lui répliqua M. Arnauld, *j'ai refait* » *dix fois l'Histoire de Josephe ; j'en* » *ai châtié le style avec soin, et l'ai* » *beaucoup plus coupé que celui de* » *mes autres œuvres*. Arnauld d'An- » dilli... dans sa retraite, après 7 ou » 8 heures d'étude chaque jour, se » divertissait à prendre les plaisirs » de la campagne, et surtout à cul- » tiver ses arbres. Il lui venait de si » beaux fruits, qu'il en envoyait tous » les ans à la reine Anne d'Autriche ; » et cette princesse les trouvait si à » son goût, que dans le temps elle » demandait qu'on lui en servît. » Cette application au jardinage, et à *philosopher profondément sur la na-* *ture des arbres*, est attestée par M. Perrault, dans ses Hommes illustres, à la page 143 de l'édition de Hollande.

(9) *Cela est contraire à ce qui a été dit ci-dessus dans la remarque* (A), *citation* (3).

(10) *Les critiques y trouvent beaucoup de fautes. Voyez les* Sentimens de quelques théologiens de Hollande. *J'ai ouï dire que M.* le Moyne *fut prié par les amis de M. d'Andilli de marquer les endroits où il croyait que le traducteur se serait trompé, et qu'il s'en excusa, craignant d'en marquer trop.*

(D) *Il perdit sa femme en* 1637. *Voici la réflexion de Balzac sur cette perte.*] Ce qu'il écrivit là-dessus fait beaucoup d'honneur à notre Robert Arnauld, et à sa famille. « La nouvelle » de la mort de madame d'Andilli » m'a touché sensiblement. Je prends » part à tous les bons et mauvais suc- » cès d'une famille qui doit être chère » à la France, et qui est née pour la » gloire du nom français. Mais je » plains particulièrement notre ami » qui, n'ayant jamais eu de passion » défendue, perd en sa femme toutes » ses maîtresses et tous ses plaisirs. » Il est néanmoins si savant en la » doctrine chrétienne, et a tant de » savans de sa race à l'entour de lui, » qu'il n'a pas besoin de la philoso- » phie stoïque, ni d'aucun autre se- » cours étranger, pour se défendre » contre les attaques de la fortune. » Tout raisonne, tout prêche, tout » persuade, en cette maison, et un » Arnauld vaut une douzaine d'Épic- » tètes (11). »

(11) Balzac, *lettre XIX du IIe. livre à Chapelain, datée du 14 d'août* 1637, *pag.* 82.

ARNAULD (ANTOINE), docteur de Sorbonne, fils d'Antoine Arnauld l'avocat (A), naquit à Paris le 6 de février 1612, le vingtième enfant du mariage de son père avec Catherine Marion. Il fit ses humanités et son cours de philosophie dans le collége de Calvi (*a*), et puis il commença d'étudier la jurisprudence ; mais il fut bientôt retiré de cette étude, et déterminé à la théologie, par les soins de sa mère secondée par l'abbé de Saint-Cyran. Après cette détermination, il se mit à étudier dans le collége de Sorbonne (*b*), et prit le traité de la Grâce sous M. l'Escot. Comme il ne trouva point conformes à la doctrine de saint Paul les leçons

(*a*) *Il ne subsiste plus, les nouveaux édifices de Sorbonne ayant été élevés sur ses ruines.*

(*b*) *L'an* 1633.

Digitized by Google

de ce professeur de Sorbonne, il voulut étudier cette matière dans saint Augustin, et il préféra le système de ce docteur de la grâce à celui de M. l'Escot. C'est ce qu'il témoigna publiquement par la *tentative* qu'il soutint l'an 1636, pour prendre le degré de bachelier (*c*). Il employa *à l'étude les deux années d'intervalle qui se doivent trouver, selon les lois de la faculté de Paris, entre la tentative et la licence;* après quoi, il commença les actes de sa licence *à Pâques de l'an* 1638, et les continua *jusqu'au carême de* 1640. Il soutint l'acte de vesperies le 18 de décembre 1641, et le lendemain il prit le bonnet de docteur. Il avait composé et enseigné publiquement un *Cours de philosophie* durant sa licence (*d*). A la fin de ce cours de philosophie, qu'il régenta à Paris dans le collége du Mans, il fit soutenir des thèses où il témoigna d'une manière fort remarquable sa bonne foi, sa docilité, son humilité (B). Il fut ordonné prêtre *aux quatre temps de septembre de* 1641, et il célébra sa première messe *le jour de la Toussaint de la même année, après une retraite de quarante jours. ..... Il avait commencé sa licence, sans avoir eu dessein d'être de la maison de Sorbonne. .... Il s'était contenté de jouir des droits de l'hospitalité qui lui donnaient la liberté de loger dans la maison* (*e*); mais les principaux docteurs l'ayant fort pressé *de penser sérieusement à y entrer*, et lui ayant promis que, pourvu qu'il régentât un cours de philosophie, on ne prendrait point garde à la circonstance du temps, il entreprit cette affaire, sans s'arrêter à l'obstacle qui se présentait, *c'est qu'étant en sa licence, le temps dans lequel les statuts prescrivent que soit fait le cours de philosophie était passé. . . . Les deux années de ce pénible travail étant achevées, il supplia la maison de l'admettre à la preuve de son cours, et de délibérer sur l'honneur qu'il lui demandait d'être reçu dans cet illustre corps.* M. l'Escot trouva là une occasion de se venger. *Il n'avait point appris au cardinal de Richelieu, son pénitent, à pardonner, et il avait appris de son pénitent à ne pardonner pas* (*f*). Il empêcha que M. Arnauld ne fût admis à la société de Sorbonne (C). Il n'eut pas le même crédit après la mort du cardinal; mais s'il fut contraint de voir entrer ce jeune docteur dans cette société, l'an 1643, il n'oublia pas de travailler à l'en exclure, dès que l'occasion lui en fut offerte. Le livre *de la Fréquente Communion* publié par M. Arnauld *, l'an 1643, déplut extrêmement aux jésuites. Ils le réfutèrent, et dans leurs

(*c*) *Cette Thèse fut dédiée au clergé de France assemblé alors à Paris.*

(*d*) *Notez une chose, que l'auteur que je copie ne distingue pas, c'est que* M. Arnauld *ne commença de régenter ce cours de philosophie, que la deuxième année de sa licence.*

(*e*) *Il y avait été admis le* 31 *d'octobre* 1636. Cause Arnald. *Præf., pag. xxvj.*

(*f*) *Il fut confesseur du cardinal de Richelieu, et puis évêque de Chartres.*

* Leclerc prétend que dans cet ouvrage il n'y a guère que le style qui soit de M. Arnauld. Il dit que l'ouvrage est en partie de l'abbé de Saint-Cyran, et en partie de M. Lemaistre et de M. de Sacy, son frère : mais ce fut Arnauld qui le *publia*.

Digitized by Google

sermons, et dans des ouvrages imprimés, comme rempli d'une très-pernicieuse doctrine. Les disputes sur la grâce, qui s'échauffèrent en ce temps-là dans l'université de Paris, ne servirent qu'à fomenter l'animosité réciproque des jésuites et de M. Arnauld. Ce docteur soutint le parti de Jansénius par des écrits d'une grande force, soit en réfutant les trois sermons de M. Habert et l'apologie que le prédicateur en fit, soit en réfutant M. le Moine, professeur de Sorbonne (*g*), et quelques autres. On ne trouva lieu de le censurer juridiquement, que lorsqu'il eut publié deux *lettres* sur une aventure du duc de Liancour, grand ami de Port-Royal (D). On trouva, dans la seconde de ces lettres, deux propositions que la faculté de théologie condamna l'an 1656. M. Arnauld fut en même temps déclaré exclus de la faculté. Il y eut bien des irrégularités dans les procédures (E). Il y avait déjà plusieurs années qu'il ne se montrait point; car, depuis qu'à l'occasion des troubles de la fréquente communion il se vit cité à Rome, et que ce ne fut qu'à force de remontrances que l'on fit révoquer à la reine mère les ordres qu'elle lui avait donnés de partir incessamment, *il demeura ou caché en divers lieux, ou comme solitaire à Port-Royal des Champs*. Cette vie de retraite dura près de vingt-cinq années, jusqu'à la paix du jansénisme conclue l'an 1668. M. Arnauld fut compris dans cette paix: il alla faire la révérence au roi et au nonce, et parut autant qu'il voulut en public, jusqu'à ce qu'en 1679, il se retira volontairement hors du royaume, parce qu'il sut que ses ennemis le rendaient suspect au roi (*h*). On ne doute point qu'il n'ait vécu depuis ce temps-là dans le Pays-Bas, mais il ne s'est jamais fait connaître qu'à un petit nombre d'amis affidés. On l'inquiéta à Liége, l'an 1690 (F). La réflexion qui a été faite sur cette entreprise est digne de l'attention de ceux qui gouvernent (*i*). Il a continué ses exploits de plume contre les jésuites avec une grande force jusqu'à sa mort. Il continua aussi pendant quelque temps à écrire contre ceux de la religion; mais un ministre, le plus exposé à ses attaques, employa en 1683 un stratagème qui fit cesser ses irruptions sur le parti protestant. Je parle de l'auteur de l'ESPRIT DE M. ARNAULD (G). Nous pourrions donner une longue liste des fausse tés de fait qui regardent ce docteur, mais nous nous contenterons d'en rapporter quelques-unes. On l'a fait huguenot (*k*); on l'a mis de l'assemblée de Bourg-Fontaine (H): on l'a fait aller au sabbat (I); on l'a envoyé commander les troupes vaudoises (K); on lui a donné la charge

(*g*) *Cette réfutation a pour titre*, Apologie pour les saints pères de l'église, défenseurs de la grâce de Jésus-Christ.

(*h*) *Tiré, ou d'un livre imprimé l'an* 1690, *sous le titre de* Question curieuse si M. Arnauld, docteur de Sorbonne, est hérétique, *ou d'un livre qui est une seconde édition de celui-là bien augmenté, et publié l'an* 1695, *sous le titre d'*Histoire abrégée de la vie et des ouvrages de M. Arnauld. *Voyez aussi la préface du* Causa Arnaldina.

(*i*) *Voyez la remarque* (A) *de l'article de* (Jacques Le Bossu).

(*k*) *Voyez la remarque* (D) *de l'article d'*Antoine ARNAULD l'avocat.

Digitized by Google

d'écuyer du Goliath Pierre Jurieu (L); on a dit qu'il avait été banni de France (M), et qu'il avait fait l'Apologie pour les catholiques, afin de recouvrer ses bénéfices (N); on lui a imputé plusieurs livres qu'il n'avait point composés (O): j'en marquerai quelques-uns, et je ne doute pas que l'on n'en puisse indiquer bien d'autres. On a imputé son silence à une fausse raison (P); on lui a donné des lunettes, et un valet infidèle (Q). Les principaux livres qu'il a faits depuis sa sortie de France concernent le système de la nature et de la grâce du père Malebranche, le péché philosophique, la morale pratique des jésuites *, et quelques propositions de M. Steyaert. Il s'est battu vigoureusement contre le père Simon dans ce dernier livre, soit pour le Nouveau Testament de Mons, soit touchant l'inspiration des auteurs sacrés et les versions de l'Écriture en langue vulgaire (R), soit en faveur des attestations des Grecs (S), etc.

Il mourut la nuit du 8 au 9 d'août 1694, âgé de quatre-vingt-deux ans, six mois et deux jours. Il reçut du ciel dans cette grande vieillesse deux faveurs insignes et tout-à-fait rares; car la maladie dont il mourut ne dura qu'une semaine, plus ou moins, et ne l'empêcha pas de dire la messe ou de l'entendre, et de *réciter son bréviaire à peu près aux heures ordinaires* (*l*). Son agonie fut douce, tranquille, courte. Il eut d'autre côté, autant de force d'esprit, et de mémoire, et de plume, la dernière année de sa vie, qu'à l'âge de quarante ou de cinquante ans. Ce sont deux bonheurs qui arrivent à peu de personnes de lettres. Il avait écrit peu de mois avant sa mort quatre *lettres contre le père Mallebranche* (*m*), et une lettre à M. du Bois, son ancien ami, toute remplie de *réflexions sur l'éloquence des prédicateurs* (*n*). Le public a vu ces derniers ouvrages, et n'y a trouvé aucune marque d'un esprit diminué. M. du Bois ne survécut guère ni à sa réception à l'académie française, ni à la lecture des Réflexions *[1], où il avait pu apprendre qu'il n'avait rien entendu dans la doctrine de saint Augustin touchant l'éloquence de la chaire (*o*). Je ne sais si le public verra jamais ce que M. Arnauld écrivit environ le même temps *[a] en faveur de M. Despréaux (T), mais je ne doute point que cette *lettre* ne soit admirable. Il y a un autre bonheur à considérer dans sa vie, et qui surpasse ceux que j'ai

* Comme le remarque Leclerc, Bayle lui-même a transcrit dans sa remarque (O), nº. 11, un passage où Arnauld désavoue cet ouvrage.

(*l*) Histoire abrégée de M. Arnauld, *p.* 279.

(*m*) *Voyez le* Journal des Savans, *du* 28 *juin* 1694 *et les suivans.*

(*n*) Histoire abrégée de M. Arnauld, *pag.* 294.

*[1] Leclerc dit que Dubois mourut avant que le manuscrit d'Arnauld fût arrivé à Paris.

(*o*) *Ce qu'il avait dit sur cela se trouve dans la préface de sa traduction française de quelques* Sermons de saint Augustin. *Voyez le* Journal des Savans *du* 7 *juin* 1694.

*[a] Joly reproche à Bayle d'avoir dit que cette lettre était adressée à Despréaux, tandis qu'elle l'était à Perrault en faveur de Despréaux. Bayle, qui ne dit pas à qui elle est adressée, n'a pas pu se tromper d'adresse, comme le prétend Joly; et, de plus, il indique, ce qui était suffisant, en faveur de qui était cette lettre.

Digitized by Google

marqués, c'est qu'il fut toujours exact dans la pratique des exercices de piété que son sacerdoce exigeait de lui; et ce qui est encore plus difficile, c'est que, même dans sa jeunesse il s'éloigna des plaisirs des sens; et que la pureté de ses mœurs ne se démentit jamais (*p*). On n'a point vu que ses adversaires lui aient donné des atteintes par cet endroit-là, quoiqu'à l'égard de l'orthodoxie, ils aient tâché de le diffamer à toute outrance. Si la lecture des mauvais livres produisait dans le cœur des jeunes gens les mêmes effets qu'en lui, il serait bon de la conseiller (V). Les protestations qu'il a faites de son attachement à la vraie foi, et de son zèle pour Dieu, paraissent en divers endroits de ses livres, et surtout dans le *Testament spirituel* (X) qu'il fit le 16 de septembre 1679, où il prend Dieu à témoin des dispositions avec lesquelles il s'est engagé à faire tels et tels livres. On a reconnu enfin à la cour de Rome ce qu'il valait (Y), et il n'a tenu qu'à lui d'être cardinal. Il n'est pas besoin de dire qu'il combattit de toute sa force les relâchemens de la morale, et qu'il fut toujours un docteur et un directeur d'austérité. On trouve qu'il s'écarta un peu de la voie étroite, dans l'affaire qui donna lieu à un factum de M. Des-Lyons (Z). Notez qu'on ignore le nom du lieu où il mourut: on croit que ce fut dans un village du pays de Liége. On sait encore moins le lieu où il a été enterré, et c'est l'une des conformités que ses amis ont marquées entre son destin et celui de Moïse (*q*). Il souhaita qu'on portât son cœur à Port-Royal (*r*). Cela fut exécuté; mais les vers de M. Santeuil sur ce sujet excitèrent une guerre fort violente (AA), et qui a bien diverti plusieurs personnes. On cria beaucoup contre les jésuites, sur ce qu'ils obtinrent que M. Perrault fût obligé à supprimer le feuillet qu'il avait destiné à M. Arnauld dans son Recueil des portraits et des éloges des hommes illustres de la nation française (BB). Je n'oublierai pas l'estime que ce docteur de Sorbonne mérita auprès de M. Descartes (CC). J'ai ouï dire à des gens qui avaient été admis à sa familiarité, que c'était un homme fort simple dans ses manières, et qu'à moins qu'on lui proposât quelque question, ou qu'on lui demandât quelque instruction, il ne disait rien qui fût au-dessus des conversations communes (DD), et qui pût faire conjecturer qu'il était habile; mais dès qu'il s'agissait de répondre à ceux qui le voulaient mettre sur quelque matière de science, ou le voyait comme transformé en un autre homme, on l'entendait débiter cent belles choses avec beaucoup de clarté et beaucoup d'érudition, et l'on trouvait qu'il avait un don tout particulier de se rendre intelligible aux esprits les moins pénétrans. Je crois que j'insérerai dans quelque endroit

(*p*) *Præfat.* Causæ Arnald., *pag. ix. Voyez aussi* l'Histoire abrégée de sa vie, *pag.* 26.

(*q*) *Voyez* l'Histoire abrégée de sa vie, *pag.* 303.

(*r*) Perrault, Hommes Illustres, *pag.* 57.

Digitized by Google

de mon ouvrage (s) une lettre que l'on supposa que le roi lui écrivit l'an 1678. Au reste, ceux qui furent cause qu'il prit la résolution de s'exiler volontairement y ont plus perdu que gagné; car il n'eût rien écrit contre eux dans Paris : il eût observé en cela les conditions de la paix; au lieu que, se voyant hors du royaume, il a publié un fort grand nombre d'écrits, qui ont fait beaucoup de tort aux jésuites (t). On prétend même qu'il est devenu l'apôtre du jansénisme en Hollande (EE).

(s) *Voyez la remarque* (A) *de l'article* YPRES. [C'est à la lettre I, comme si l'on écrivait IPRES, qu'il faut chercher cet article.]

(t) *Voyez* l'Histoire abrégée de sa vie, *pag.* 179.

(A) *Il est fils d'Antoine Arnauld l'avocat.*] Cette filiation est sans doute l'origine de la grande haine des jésuites pour M. Arnauld, et de M. Arnauld pour les jésuites. L'auteur de la *Question curieuse* (1) ne m'en désavouera pas tout-à-fait, puisqu'il parle ainsi (2) : *M. Arnauld vint au monde le 6 de février l'an 1612, et eut pour père M. Antoine Arnauld, si célèbre dans le barreau, et connu dans l'histoire des jésuites par le fameux plaidoyer qu'il fit contre eux pour l'université de Paris, en 1594... Par la raison que je viens de dire, M. Arnauld naquit avec un second péché originel, que nul sacrement ne peut effacer, et le crime du plaidoyer ayant rendu le père calviniste et ministre de l'Antechrist dans l'esprit des jésuites* (3), *quoique toujours bon catholique et bon chrétien partout ailleurs, le fils ne pouvait manquer de naître à leur égard enfant de colère, et d'être hérétique, et pis encore, avant que d'être chrétien.* L'un des protestans qui ont écrit contre l'Histoire du Calvinisme de M. Maimbourg, a cru que la haine de M. Arnauld pour les jésuites était une haine d'éducation. Voici ses paroles (4) : *Je l'ai autrefois comparé à Annibal trop opiniâtrément persécuté par les Romains* (5) : *je ne sais si je ne pourrais pas le comparer au même Annibal promettant à son père dès ses plus tendres années, qu'aussitôt qu'il serait en âge de porter les armes, il ferait la guerre à ces mortels ennemis de sa patrie. On sait que M. Arnauld est fils de ce célèbre Antoine Arnauld, avocat au parlement de Paris, qui plaida si éloquemment pour l'université contre les jésuites, l'an 1594, et qui n'oublia rien pour persuader aux juges, qu'il ne fallait point les souffrir dans le royaume. Cette action le rendit odieux à toute la société, autant ou plus que la société ne lui était odieuse. Il est fort apparent qu'il inspira à ses fils les sentimens qu'il avait pour les jésuites; au moins, est-il bien certain qu'en cela ils n'ont point dégénéré de la vertu de leur père.*

(B) *Il fit soutenir des thèses, où il témoigna d'une manière fort remarquable sa bonne foi, sa docilité, son humilité.*] « A la fin du cours de » philosophie, qu'il régenta au collége du Mans dans l'université de » Paris, il fit soutenir des thèses à » plusieurs de ses écoliers : entre » lesquels étaient le sieur Barbey, depuis célèbre professeur de philo» sophie dans la même université, » et M. Walton de Beaupuis, ecclé» siastique de Beauvais, d'une grande » piété, qui vit encore, et qui a » laissé ce fait par écrit. Ce dernier » soutenant ses thèses le 25 juillet » 1641, M. de la Barde, savant prêtre » de l'Oratoire, alors chanoine de » l'église cathédrale de Paris, y dis» puta, et poussa si vigoureusement » son argument, que le professeur » fut obligé de venir au secours de

(1) *Voyez dans le texte de cet article, citation* (h), *quel livre c'est.*

(2) *Pag.* 12.

(3) *Voyez la remarque* (D) *de l'article d'*ANTOINE ARNAULD l'avocat.

(4) Nouvelles Lettres sur le Calvinisme de Maimb., *pag.* 125.

(5) *C'est dans la Ve.* Lettre *de la* Critique générale, *pag.* 98. Quand je me figure ce grand homme réduit à la dure nécessité de se cacher, je songe au fameux Annibal, et aux dernières paroles que les injustes persécutions des Romains lui arrachèrent : *Liberemus diuturnâ curâ populum Romanum, quandò mortem senis expectare longum censent.* Tite-Live, *lib.* XXXIX.

Digitized by Google

» l'écolier. Mais il fut lui-même si » vivement pressé par l'illustre disputant, qu'il vit bien qu'il n'y » avait pas de bonne réponse à lui » donner. Il ne lui aurait pas été difficile de se tirer d'affaire par une » distinction telle quelle, comme » font souvent les professeurs; mais » cela ne s'accommodait pas avec sa » sincérité et son amour pour la vérité. » Il lui dit donc publiquement et » sans façon, qu'il croyait qu'il avait » raison, que son sentiment lui paraissait le plus véritable, et qu'il » le suivrait lui-même à l'avenir. Il » n'y manqua pas; car environ trois » ans après, son même disciple ayant » à soutenir en Sorbonne sa tentative » pour le baccalauréat, il pria M. Arnauld de lui composer ses thèses. » Il le fit, et y mit l'opinion contraire » à celle de ses thèses de philoso» phie (6). » Il manque dans ce narré une partie essentielle; on n'y dit point quelle est l'opinion que M. Arnauld avait soutenue, et dont il connut la fausseté par les fortes objections de l'opposant. Suppléons cela, et disons que la thèse que M. de la Barde attaqua était celle-ci. *Ens synonimè convenit Deo et Creaturæ* (7). L'auteur du narré juge bien des choses, quand il dit que cette action de M. Arnauld était grande devant Dieu, et rare devant les hommes, et que *ce qui vient d'une grande droiture de cœur, d'un amour constant et uniforme de la vérité, d'une grandeur d'âme qui est au-dessus du désir de vaincre et de la crainte d'affaiblir sa réputation..... est toujours grand* (8): mais il me semble qu'il traite avec un peu trop de mépris les solutions que l'on peut donner aux argumens de ceux qui soutiennent que l'idée de l'être ne convient pas univoquement à Dieu et aux créatures. J'ai autrefois examiné cette dispute, qui est fort célèbre dans les écoles, et il me parut que ceux qui nient l'univocation de l'être ont pour eux la foule, le grand nombre (9), mais non pas les plus solides raisons; c'est pourquoi je choisis le sentiment qu'ils combattent. Je l'ai soutenu souvent dans des disputes publiques, et n'ai jamais éprouvé qu'on me proposât aucune objection embarrassante. Ce n'est pas que l'on ne sautât d'abord à l'objection, *que Dieu est l'être par excellence, l'être nécessaire, infini, souverainement parfait, au lieu que celui des créatures n'est que précaire.* Je ne trouvais aucune force dans cette objection; car les élémens de la doctrine des universaux nous instruisent, que les idées du genre se séparent entièrement des propriétés spécifiques par la précision de notre esprit. Mais si j'avais su que M. Arnauld, ayant soutenu cette opinion, avait été déterminé par le choc de la dispute à y renoncer, j'aurais soupçonné qu'il y avait là certaines difficultés que je n'avais rencontrées dans aucun des scolastiques espagnols que j'avais examinés. Souvenons-nous qu'on remarque qu'il ne fut point nécessité à changer de sentiment. Cela porte à croire qu'il ne trouva point insoutenable son premier dogme; mais seulement, que l'analogie de l'être lui parut une meilleure doctrine que l'univocation. *Erudito discipulo sub validissimorum argumentorumque mole fatiscente* (10), *suppetias venit magister, diuque conflictatus, non cedendi necessitate coactus, sed veritate et veritatis amore victus, victum se ultrò professus est, et à sententiâ sud discessurum publicè spopondit. Promissis stetit, etc.* (11).

(C) M. l'Escot *empêcha que M. Arnauld ne fût admis à la société de Sorbonne.*] Il n'y eut que deux docteurs qui ne furent pas favorables à la requête de M. Arnauld. *Ils alléguaient contre le sentiment des autres la loi et la coutume, qui voulaient que le cours eût été fait avant la licence: et sur ce différent, qui devait être décidé à la pluralité des voix, ils furent d'avis qu'il en fallait rendre juge le cardinal de Richelieu, proviseur de Sorbonne, ce qui était contre les lois et contre la liberté de la mai-*

(6) Histoire abrégée de M. Arnauld, *pag.* 46.
(7) *Præfat.* Causæ Arnaldinæ, *pag.* xviij.
(8) Histoire abrégée de M. Arnauld, *pag.* 47.
(9) . . . . . *Sed illos*
Defendit numerus, junctaque umbone phalanges.
Juvenal., Sat. II, vv. 45.

(10) *Notez qu'en France, ceux qui président à une dispute ne prennent la parole que lors que leur écolier est à bout. En d'autres pays, ils parlent presque toujours, et à peine lui donnent-ils le loisir de répéter l'argument.*
(11) *Præfat.* Causæ Arnaldinæ, *pag.* xix.

Digitized by Google

son : mais c'eût été un crime alors de refuser un tel juge. On lui députa donc M. Hardivilliers archevêque de Bourges, et M. Habert théologal de l'église de Paris..... (12). *Le cardinal ne jugea pas à propos que la compagnie fît rien contre ses lois et ses coutumes. Mais c'était moins le zèle de l'ordre et du règlement qui le faisait agir et parler ainsi, que la connaissance qu'il avait de l'étroite union qui était entre M. Arnauld et M. de St.-Cyran, le dépit de ce ministre de ce que M. Arnauld n'avait point recherché sa protection durant sa licence, et enfin le crédit qu'avait M. l'Escot sur l'esprit du cardinal, son pénitent. Car ce docteur était l'un des deux opposans, et avait pris, comme j'ai remarqué, un grand éloignement de M. Arnauld, par un esprit de jalousie et de vengeance. Il était assurément plus glorieux à M. Arnauld d'être exclus de la société de cette manière, que d'y être reçu comme la plupart des autres. Il y fut néanmoins reçu après la mort du cardinal, la Sorbonne ayant recouvré alors sa liberté, aussi-bien que beaucoup d'autres* (13). M. l'Escot « s'en dédomma-» gea dans la suite, en le faisant » exclure, et de la maison de Sor-» bonne, et de la faculté, par la » censure de 1656, dont il fut le » promoteur, avec M. le Moine, suc-» cesseur de sa chaire et de ses » sentimens (14).»

(D) *Il publia deux* lettres *sur une aventure du duc de Liancour, grand ami de Port-Royal.*] Ce duc faisait élever sa petite-fille à Port-Royal, et avait chez lui M. l'abbé de Bourzeys. Il se présenta en 1655, pour la confession, à un prêtre de St.-Sulpice sa paroisse, qui *lui déclara qu'il ne lui pouvait donner l'absolution, à moins qu'il ne lui promît de rompre tout commerce avec ces messieurs, de retirer sa petite-fille de Port-Royal, et de congédier de chez lui cet abbé..... Cette affaire ayant fait grand bruit dans Paris et par toute la France, M. Arnauld fut prié de faire imprimer une lettre pour la justification de ce seigneur..... Un grand nombre d'écrits ayant été publiés contre cette lettre, M. Arnauld se crut obligé de réfuter les fausse tés et les calomnies dont ils étaient remplis, en faisant imprimer une seconde lettre, qui répond à neuf de ces écrits* (15).

(E) *Il fut exclus de la faculté. Il y eut bien des irrégularités dans les procédures.*] « On nomma pour commis-» saires (à M. Arnauld) ses plus dé-» clarés ennemis, contre qui il avait » écrit sur ces matières, et qui étaient » connus de tout le monde pour les » plus ardens à sa perte, et tout ce » qu'il put faire représenter sur cela » ne lui servit de rien (16). Tous les » docteurs de la communauté de » Saint-Sulpice, *continue-t-on*, contre » qui la lettre de M. Arnauld était » écrite, eurent la dureté et l'injustice » de demeurer ses juges, nonobstant » sa récusation, au lieu qu'il ne leur » fallait qu'un peu d'honneur, pour » les porter à se récuser eux-mêmes, » comme font les honnêtes gens dans » les tribunaux même laïques (17). » On verra plusieurs autres *irrégularités, innovations, contraventions à l'ordre toujours observé en ces rencontres, et violemens même de l'équité naturelle*, si on lit l'acte de protestation que M. Arnauld fit signer à la faculté (18).

L'ouvrage qui a été publié à Liége l'an 1699, sous le titre de *Causa Arnaldina*, peut servir d'instruction complète touchant cette procédure des théologiens de Paris, et touchant le fonds du dogme qu'ils censurèrent. On a recueilli dans cet ouvrage plusieurs écrits que M. Arnauld et ses partisans firent imprimer en ce temps-là, pour soutenir la justice de sa cause.

(F) *On l'inquiéta à Liége, l'an* 1690.] Six supérieurs s'assemblèrent pour exploiter canoniquement contre lui. Ce furent le gardien des récollets, le gardien des cordeliers, le sous-prieur-vicaire des augustins, le recteur des jésuites, le vicaire des

(12) Histoire abrégée de M. Arnauld, *pag.* 50.
(13) *Là même*, *pag.* 51, 52.
(14) *Là même*, *pag.* 33.

(15) Question curieuse, *pag.* 58 *et* 59.
(16) *Là même*, *pag.* 69, 70.
(17) *Ce terme fera rire bien des gens, qui ne croient pas que les tribunaux civils puissent être comparés aux ecclésiastiques, que comme le bon au moins bon.*
(18) *Il est à la page* 71 *de la* Question curieuse. *Voyez dans les* Nouvelles de la République des Lettres, *mois de juin* 1686, *art. III, ce que M. de Leunci jugeait de cette censure sorbonique.*

Digitized by Google

carmes déchaussés, et le prieur des jacobins. Ils l'appelèrent *un certain Arnold*; mais, ne leur en déplaise, cela ne fait point d'honneur à leurs communautés : il y a là, ou une ignorance impardonnable à des gens de lettres, ou une affectation d'airs dédaigneux, qui ne sied pas bien à des personnes consacrées au service divin, et qui décrètent pour la foi. Il n'y a point d'homme de lettres qui puisse dire, sans s'exposer à la risée des savans, un certain Scaliger, un certain Sirmond, un certain Pétau, un certain Saumaise, un certain Grotius, un certain Seldenus et (s'il s'agit du docteur de Sorbonne) un certain Arnauld. Les disputes où ce dernier s'est vu engagé ont fait tant de bruit, et sont remarquables par tant de grands exploits de part et d'autre, que tout homme d'étude qui se verrait soupçonné de les ignorer, aurait sujet d'opposer à ces soupçons injurieux ces quatre vers de Virgile :

Quis genus Æneadum, quis Trojæ nesciat urbem,
Virtutesque, virosque, aut tanti incendia belli?
Non obtusa adeò gestamus pectora Pœni,
Nec tam adversus equos Tyrid sol jungit ab urbe (19).

Quoi qu'il en soit, je ne saurais m'empêcher de mettre ici le décret des six réguliers de Liége (20) : la latinité en est si exquise, qu'elle pourra délasser un peu mon lecteur. *Nos infrà scripti superiores conventuales regularium in civitate Leodiensi, certiorati de conventioulis, quæ habentur apud* CERTUM ARNOLDUM *doctrinam suspectam spargentem, censemus D. Vicarium charitativè certiorandum, ut similia conventicula dissipare, et prohibere non dedignetur etiam cum dicto Arnoldo conversationes. Datum in conventu minorum hâc* 25 *Augusti* 1690. *Ad quem effectum commisimus R. P. M. Ludovicum Lamet, priorem dominicanorum, ad nomine nostro accedendum D. Vicarium, et exponendum intentionem nostram.* L'auteur de la Question curieuse dit bien que le père d'Iserin s'était vanté *d'avoir eu commission ou permission de son altesse* l'évêque de Liége *de faire arrêter M. Arnauld partout où il le trouverait dans le diocèse* (21); mais il traite cela d'une insigne fausseté (22).

(G) *Je parle de l'auteur de l'*ESPRIT DE M. ARNAULD.] Il y aurait cent choses à rapporter touchant cet ouvrage; mais comme on aura apparemment d'autres occasions d'en parler, on se bornera ici à un petit nombre d'observations. L'auteur de ce livre avait publié un écrit qui eut beaucoup de succès. Ceux qui eurent soin de l'impression à la Haye, l'intitulèrent *la Politique du clergé de France*. Ce sont des dialogues où il y a beaucoup d'agrémens et de politesse, mais peu de solidité de raisonnement, et très-peu de circonspection dans le débit de plusieurs faits notoirement faux. M. Arnauld réfuta ce livre (23) avec un peu trop de hauteur, et d'une manière d'autant plus désobligeante, qu'il convainquait manifestement son adversaire d'avoir très-mal raisonné, et d'avoir avancé plusieurs fausse tés. Il entama un autre ouvrage du même auteur (24); il fit paraître qu'il avait envie de répliquer à l'Apologie de la morale des réformés au sujet de l'inadmissibilité de la grâce; en un mot, l'auteur de la Politique du clergé prévit très-bien qu'il allait avoir eu la personne de M. Arnauld un adversaire qui ne lui laisserait aucun repos, et qui ne lui passerait aucune contradiction, aucun faux raisonnement, ni aucune fausseté de fait. Cela n'accommodait nullement un homme qui voulait publier beaucoup de livres, et qui ne se donnait guère la peine de revoir ce qu'il avait une fois écrit. Il s'abandonnait à son feu et à son imagination, et c'était une source inépuisable de fausse logique, et de contradictions grossières. Il chercha donc les moyens de n'avoir plus M. Arnauld à ses trousses, et rien ne lui parut plus propre pour cela que de l'attaquer personnellement, je veux dire, que de lui imputer toutes sortes de mauvaises qualités personnelles. Il exécuta ce dessein avec tout l'empor-

(19) Virgil., *Æneid.*, *lib. I*, *vs.* 568.
(20) *Il est rapporté dans la page* 228 *de la* Question curieuse.
(21) Question curieuse, *pag.* 198.
(22) *Là même*, *pag.* 200.
(23) *Dans* l'Apologie pour les Catholiques *imprimée en* 1682.
(24) *Intitulé*, Préservatif contre le changement de religion.

Digitized by Google

tement imaginable ; et, se trouvant en train de médire, il n'épargna quoi que ce soit : il se jeta à travers champs à droite et à gauche, pour trouver plus d'occasions de satiriser ; et l'on peut dire de lui, sur le chapitre de la médisance, ce que l'on disait de Voiture sur le chapitre de l'amour : il l'a étendue *depuis le sceptre jusqu'à la houlette, depuis la couronne jusqu'à la cale.* M. Arnauld ne trouvant pas à propos de se commettre avec un homme qui se servait de telles armes, prit le parti de se taire absolument par rapport aux réformés ; et ainsi, ce que toute la société des jésuites n'avait su imaginer, un seul ministre l'imagina et l'exécuta heureusement : je parle du secret de faire taire ce docteur. Ce n'est pas le seul avantage que l'auteur de l'Esprit de M. Arnauld ait retiré de cette satire : il imprima une telle crainte à cent auteurs qui auraient voulu l'attaquer, et à une infinité d'autres personnes à qui il aurait pu se rendre désagréable, qu'ils n'ont osé s'attirer son indignation. Cela ne doit pas tant surprendre ; car enfin, il y a peu de familles à qui l'on ne puisse reprocher quelque aventure (25), ou qui n'ait des ennemis assez malicieux pour l'attaquer par quelque bon conte, lorsqu'on sait à qui s'adresser pour le faire mettre sous la presse impunément. L'Esprit de M. Arnauld semblait promettre l'impression à toutes les historiettes scandaleuses qu'on enverrait par la poste, soit qu'elles regardassent un simple particulier, comme le prêtre Soulier ; soit qu'elles regardassent un secrétaire d'état, comme feu M. Colbert.

Je sais qu'un jeune janséniste, considérant l'effet de cette satire, comparait M. Arnauld à l'ancienne ville de Troie, dont les plus braves guerriers, ni mille vaisseaux, ne purent venir à bout, et qui succomba par les ruses d'un transfuge, et par un cheval de bois.

Talibus insidiis perjurique arte Sinonis
Credita res, captique dolis. . . .
Quos neque Tydides nec Larissæus Achilles,
Non anni domuêre decem, non mille carinæ (26).

Il est vrai, ajoutait-il, *que cette comparaison cloche, car l'Esprit de M. Arnauld n'est point semblable au cheval de bois, où l'on enferma les principaux capitaines de l'armée* (27) ; *il ressemble à ces vaisseaux qui, par le conseil d'Annibal, furent pourvus de pots de terre remplis de serpens.* Voyez Cornélius Népos, dans la vie de ce capitaine carthaginois.

(H) *On l'a mis de l'assemblée de Bourg-Fontaine.*] L'abus de Dupleix à l'égard du père n'est rien en comparaison de la fausseté que M. Filleau, avocat du roi au présidial de Poitiers, publia touchant le fils en l'année 1654 ; car il n'y a nul lieu de douter, qu'il n'ait mis M. Arnauld au nombre des sept docteurs de l'assemblée de Bourg-Fontaine (28). Voici ce que c'est en peu de mots. M. Filleau, publiant en 1654 une relation juridique de ce qui s'était passé à Poitiers au sujet de la nouvelle doctrine de Jansénius, exposa qu'un ecclésiastique lui avait dit que, dans une conférence que sept personnes eurent à Bourg-Fontaine, l'an 1621, il fut délibéré des moyens d'anéantir le christianisme ; que cet ecclésiastique était l'un des sept personnages ; qu'il avait rompu quelque temps après avec les six autres, dont il ne restait qu'un en vie, et qui étaient (J. D. V. D. H.) (C. J.) (P. C.) (P. C.) (A. A.) (S. V.). Par de certaines circonstances dont ce récit est accompagné, et par le caractère de certains livres qu'on fait entendre n'avoir été publiés qu'en exécution des engagemens de Bourg-Fontaine, tout le monde a cru que les lettres du premier nom désignaient *Jean du Verger de Hauranne*, abbé de Saint-Cyran ; que celles du second désignaient *Corneille Jansénius*, évêque d'Ipres ; que celles du troisième désignaient *Philippe Cospean*, docteur de Sorbonne, évêque de Nantes, et puis de Lisieux ; que celles du quatrième désignaient *Pierre Camus*, évêque de Belley ; que celles du cinquième désignaient *Antoine Arnauld*, dont nous parlons

(25) *Los Espagnols ont ce proverbe*, No ay generacion, do no aya puta ò ladron.

(26) Virgil., Æneid., *lib. II*, *vs.* 195.

(27) *Hùc delecta virûm sortiti corpora furtim*
Includunt cæco lateri, penitusque cavernas
Ingentes, uterumque armato milite complent.
Virgil., Æneid., *lib. II*, *vs.* 18.

(28) *C'est une chartreuse à 16 ou 17 lieues de Paris.*

Digitized by Google

dans cet article; et que celles du sixième désignaient *Simon Vigor*, conseiller au grand conseil. M. Filleau assure *qu'il fut résolu dans cette assemblée d'attaquer les deux sacremens les plus fréquentés par les adultes, qui sont celui de la pénitence, et celui de l'eucharistie; et le moyen d'y parvenir fut ouvert par l'éloignement que l'on en procurerait, non en témoignant aucun dessein de faire en sorte qu'ils fussent moins fréquentés, mais en rendant la pratique si difficile, et accompagnée de circonstances si peu compatibles avec la condition des hommes de ce temps, qu'ils restassent comme inaccessibles, et que dans le non usage, fondé sur ces belles apparences, on en perdît peu à peu la foi.* Le public a cru que cela s'adressait à M. Arnauld, à cause de son livre de la Fréquente communion, et qu'ainsi M. Filleau n'entendait que lui, par le cinquième de ces dangereux conspirateurs contre la religion chrétienne, marqué (A. A.) (29).

Comme il ne s'agit pas ici d'examiner la vérité ou la fausseté de cette conspiration, je me contenterai de dire que M. Arnauld traita cela d'un des plus grands excès de calomnie qu'on ait jamais vus, et qu'en particulier il se justifia invinciblement de l'accusation qu'on lui avait intentée, de s'être trouvé à la conférence de ces déistes (30); car il fit voir, qu'étant né en 1612 il n'avait que neuf ans lorsqu'on prétendait qu'elle s'était tenue. Cette justification est si forte, que non-seulement le silence du dénonciateur, mais aussi l'aveu formel d'un de ses amis, fit connaître qu'on n'avait rien à y répliquer. Le père Meynier, prétendant d'ailleurs que la relation de M. Filleau touchant la conférence de Bourg-Fontaine ne contenait rien qui ne fût très-positif, *avoua que M. Arnauld avait donné des preuves convaincantes qu'il n'était pas de cette assemblée; mais il se trompe*, ajouta-t-il, *en ce qu'il croit que par ces A. A. on entend* Antoine Arnauld. *Je lui dis de la part de l'auteur de la relation juridique, que ces lettres désignent un autre qui est encore en vie, et qui est trop bon ami de M. Arnauld pour lui être inconnu* (31). M. Pascal, qui travaillait alors aux Provinciales, pressa vivement les jésuites de nommer le délateur secret de la conférence, les six docteurs qui y avaient assisté, et en particulier celui qui était désigné par les lettres A. A., et qui, n'étant point M. Arnauld, était trop de ses amis pour ne lui être pas connu; mais on laissa tomber ces sommations, et ce n'est que depuis quelques années, qu'un jésuite d'Anvers fort célèbre, a déclaré au public que cet ami de M. Arnauld était son propre frère Arnauld d'Andilli (32). On a réfuté cela. Voyez la remarque (B) de l'article Arnauld d'Andilli.

(I) *On l'a fait aller au sabbat.*] Je ne sais à laquelle des deux assemblées M. Arnauld aurait mieux aimé se trouver, ou à celle de Bourg-Fontaine, ou à celle dont feu M. de Maupas, évêque d'Évreux, a quelquefois parlé. *Il est certain qu'il a assuré à plusieurs personnes, qu'il avait appris d'un sorcier converti, qu'il avait vu au sabbat M. Arnauld et une princesse du sang* (33), *et que M. Arnauld y avait fait une fort belle harangue aux diables* (34). S'il eût fallu choisir entre ces deux extrémités, et si la harangue n'eût tendu qu'à exciter les démons à quelque sorte d'amendement de vie, je ne doute pas que ce docteur n'eût mieux aimé avoir harangué au sabbat, qu'avoir opiné dans la chartreuse de Bourg-Fontaine à l'abolition du christianisme, et à la propagation du déisme.

Ce serait abuser de la patience de mes lecteurs, que de les avertir du ridicule de l'historiette que ce prélat a racontée à plusieurs personnes, et c'est une de ces faussetés que M. Ar-

(29) *Le* IVe. factum pour les parens de Jansénius, *pag.* 11 et 12, *montre que c'est lui qu'on a désigné dans la* Relation juridique.

(30) *Dans sa* Lettre à un duc et pair, *en* 1655. *Voyez aussi la Ire. partie du* IVe. factum des parens de Jansénius.

(31) *Le père* Meynier *dans le livre intitulé,* Le Port-Royal et Genève d'intelligence contre le S. Sacrement de l'Autel, *imprimé à Poitiers, en* 1656.

(32) *Le père* Hazart, *dans sa* Réponse au factum pour les parens de Jansénius. *Voyez l'*Hist. des Ouvrages des Savans, *février* 1688, *et la IIe. partie du* IVe. factum des parens de Jansénius, *pag.* 2.

(33) *C'est apparemment la feue duchesse de Longueville.*

(34) IVe. factum des parens de Jansénius, *pag.* 2.

Digitized by Google

nauld ne croit pas qu'on se doive jamais donner la peine de réfuter. Voici ses paroles (35) : *L'intérêt de l'honneur peut être regardé en deux manières, ou par rapport à la calomnie en soi, qui d'elle-même serait atroce, ou par rapport à ceux qui, pouvant en être prévenus, auraient ensuite très-méchante opinion de la personne calomniée. C'est proprement ce dernier rapport qui oblige à s'en défendre ; car quelque énormes qu'elles fussent, on les pourrait négliger, si elles étaient de telle nature, qu'il n'y eût point de personne sage qui y pût ajouter foi. Par exemple, ce que feu M. de Maupas, évêque d'Évreux, avait dit autrefois, qu'il avait appris d'un sorcier converti, que M. Arnauld avait été au sabbat, et que les diables avaient admiré la harangue qu'il y avait faite, était en soi une horrible calomnie ; cependant aurait-on voulu que, si quelque brouillon avait mis cela dans un libelle, ce docteur se fût amusé à le réfuter, et que, faute de le faire, on eût droit de supposer* que c'aurait été l'impuissance de répondre qui l'aurait forcé à se taire, et qu'il y aurait donné les mains?

(K) *On l'a envoyé commander les troupes vaudoises.*] La fausseté que voici n'est guère plus vraisemblable que la précédente. Il y a eu des nouvelles manuscrites qui ont assuré *positivement* que cet Arnauld qui est à la tête des Vaudois ; est M. Arnauld docteur de Sorbonne, *qu'il s'est enfin déclaré, et qu'il fait merveille en Savoie, à la tête des troupes du parti* (36). Ce serait une métamorphose bien surprenante, si, à l'âge de soixante et dix-huit ans, un docteur de Sorbonne qui n'a jamais fait qu'étudier, et qui a tant écrit contre les ministres, était devenu lui-même un ministre colonel, qui eût pendu la plume au croc, pour ne se servir que du mousquet et du sabre, travaillant à faire parler des carabins d'Arnauld encore plus qu'un de ses oncles, fort connu des Rochellois, n'en fit parler sous le règne de Louis XIII (37). Feu M. l'évêque de Liége *a ouï dire à sa table, que M. Arnauld avait fait abjuration de la foi catholique à Bois-le-Duc, et qu'il s'y était marié* (38). La plupart de ceux qu'on appelle zélateurs ne craignent rien tant que l'orthodoxie de ceux qu'ils accusent. Ils ne font pas comme Dieu, *qui ne veut point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive* : ils veulent que leur accusé se pervertisse, et ils sont fâchés qu'il ne passe pas dans le parti ennemi, afin de rendre véritables leurs accusations. Ils aiment mieux qu'un autre se damne, que s'ils passaient pour des calomniateurs insignes. Voyez ce qu'a dit un auteur moderne (39).

(L) *On lui a donné la charge d'écuyer du Goliath Pierre Jurieu.*] Ceux qui ont placé M. Arnauld à la tête des Vaudois lui ont fait sans doute plus de plaisir que ceux qui l'ont représenté comme l'écuyer du Goliath M. Jurieu : c'est ce qu'a fait M. l'évêque de Malaga dans sa Plainte catholique, en appliquant le mieux qu'il a pu à ces deux fameux écrivains une pensée de saint Bernard sur Pierre Abeilard et Arnauld de Bresse (40), ce qui lui donne lieu d'employer cette conclusion : *Isti qui modo surrexerunt novus Golias, et ejus armiger,* Petrus *scilicet, et* Arnaldus, *facili negotio exterminabuntur.* Le public a vu la lettre que M. Arnauld a écrite à ce prélat, où il lui montre qu'il faut qu'on ait étrangement surpris son altesse (41), puisqu'on lui a fait prendre le docteur *Arnauld pour l'écuyer de Jurieu, le Goliath des protestans contre le parti catholique. Car*, poursuit-il, *votre altesse aurait-elle été capable, si elle avait connu* cet Arnauld, *d'une aussi grande faute de jugement, que de mettre du même parti les deux ennemis les plus déclarés, et de prendre celui qui a soutenu avec zèle la cause de l'église contre ce ministre, pour son associé et son confident dans la cruelle guerre qu'il*

(35) *Tirée du tom. III de la* Morale pratique, *chap. XI, pag.* 257.

(36) Question curieuse, *pag.* 4.

(37) *Voyez les* Mémoires du sieur de Pontis.

(38) Troisième plainte de M. Arnauld, *pag.* 8.

(39) *Dans la* Critique générale du Calvinisme de Maimbourg, *pag.* 584 *de la seconde édition.*

(40) *Le père* Maimbourg *s'est fort joué sur la même équivoque d'Arnauld de Bresse, dans sa* Décadence de l'Empire : *et le père* Théophile Raynauld *a fait un livre intitulé :* Arnaldus de Brixiâ redivivus, in Arnaldo de Lutetiâ.

(41) *On le traite ainsi à cause qu'il était fils naturel de Philippe IV, roi d'Espagne.*

Digitized by Google

fait à l'église? Il est certain que les deux auteurs qu'on a pris, l'un pour Goliath, l'autre pour l'écuyer de Goliath, le sont si peu, qu'il n'est pas plus faux que M. Arnauld ait assisté à la conférence de Bourg-Fontaine, ou au sabbat, ou à l'irruption des Vaudois, qu'il est faux qu'il soit l'écuyer du Goliath Pierre Jurieu. Rien donc ne saurait être non-seulement plus froid, mais aussi plus éloigné de la vérité, que les allusions trouvées dans le passage de saint Bernard.

C'est ce que le prétendu Goliath n'a pas moins reproché à l'auteur de la plainte catholique, que le prétendu écuyer. *Si* cet évêque *avait du bon goût*, dit-il (42), *il n'aurait pas fait rouler ses violentes invectives sur de froides allusions des noms* d'Arnauld de Bresse *et* Pierre Abaillard; *voulant que* M. Arnauld *soit le successeur* d'Arnauld de Bresse, *et le ministre* Pierre Jurieu *celui de* Pierre Abaillard. *Il n'aurait pas appelé ce ministre le Goliath ennemi de l'église, et Arnauld son écuyer. Cet Arnauld et ce ministre s'entendent trop mal pour faire partie ensemble; et de plus, M. Arnauld est bien d'âge, de taille, et de force à être le Goliath, plutôt que l'écuyer; aussi le prétend-il bien, et l'on veut bien lui en laisser l'honneur.*

Je remarquerai ici un petit défaut de mémoire de M. Arnauld. Il s'est plaint (43) qu'après *la froide comparaison* d'Arnauld de Bresse *avec* Arnauld de Paris, *et de* Pierre Abaillard *avec* Pierre Jurieu, on fait dire à M. l'évêque de Malaga, *que ce docteur est le Goliath du parti, et le ministre son écuyer.* Nous avons vu qu'on lui a fait dire tout le contraire.

(M) *On a dit qu'il avait été banni de France.*] Un docteur de Sorbonne, savoyard de nation (44), a soutenu dans ses Préjugés légitimes contre le jansénisme, imprimés à Genève (45), l'an 1686, que M. Arnauld avait été chassé de France par ordre du roi. C'est ce que signifient ces paroles de l'avertissement au lecteur: *Je n'ai pas cru pouvoir dire la vérité, et ne pas blâmer la conduite de ce vieux tartufe,* QUE LA JUSTICE DU ROI TRÈS-CHRÉTIEN A RENDU FUGITIF *dans la Hollande.* Il est néanmoins certain qu'il s'est retiré hors du royaume volontairement, et l'on n'en saurait douter, après les lettres qu'il écrivit en 1679 à M. le chancelier le Tellier, et à M. l'archevêque de Paris, imprimées dans le 1er. tome de l'Esprit de M. Arnauld, l'an 1684: de sorte qu'il est assez étrange que, deux ans après, l'abbé de Ville ait fait paraître qu'il ignorait une vérité exposée aux yeux de tout le monde, dans une satire qui a tant couru. Mais il est encore plus étrange, qu'en l'année 1690, M. Arnauld ait été contraint de faire imprimer ces deux lettres, pour réfuter ceux qui *publient partout qu'il est rebelle à son roi, et qu'il a été chassé de France comme un brouillon* (46). Je ne crois pas que l'auteur de son Esprit ait débité un moindre mensonge que celui-là, en soutenant *qu'il a été chassé de Flandre. Bien que ce bon homme*, poursuit-il (47), *croye que ses aventures sont fort enterrées, on n'a pas laissé d'apprendre de bonne part, qu'il avait été chassé des Pays-Bas par ordre du gouverneur.* Le terme de *chasser*, dont l'auteur de la Critique générale du Calvinisme s'est servi, est un peu équivoque. *Ils ont fait accroire*, dit-il (48), *que la maison* de M. Arnauld *était un rendez-vous de mécontens, qu'on y tenait des conférences pleines de cabales et de factions, qu'on y préparait des mémoires pour la cour de Rome; en un mot, ils ont obtenu tout ce qu'il fallait pour le* CHASSER *avec le reste de la troupe.* Cela ne veut dire sinon qu'ils obtinrent qu'on donnât certains ordres à M. Arnauld, qui furent cause qu'il se choisit une retraite dans les pays étrangers.

(N) *On a dit... qu'il avait fait l'Apologie pour les catholiques, afin de recouvrer ses bénéfices.*] M. Jurieu s'est fort abusé lorsqu'il a dit que M. Arnauld avait fait l'Apologie pour les ca-

(42) Religion des jésuites, *pag.* 59.

(43) *A la fin du IIIe. tome de la* Morale pratique, *pag.* 773.

(44) *Il s'appelle l'abbé* de Ville. *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *juillet* 1686, *article VIII.*

(45) *Il ne faut pas s'arrêter au titre, qui porte à* Cologne, chez Abraham du Bois.

(46) Quest. curieuse, *pag.* 222.

(47) Esprit de M. Arnauld, *tom. I, pag.* 38.

(48) Critique générale du Calvinisme de Maimbourg, *Lettre V.*

Digitized by Google

tholiques dans la vue d'obtenir son rappel en France, afin d'y *jouir paisiblement de son bien et de ses bénéfices* (49), et que la crainte qu'on *ne fît confisquer ses bénéfices* l'a engagé dans quelques démarches. On ne pourrait guère mieux convaincre cela de faux par une démonstration géométrique que par la déclaration que M. Arnauld a faite publiquement, qu'il n'a aucun bénéfice; car il n'entrera jamais dans l'esprit d'aucun homme raisonnable, qu'un docteur aussi jaloux de sa réputation que celui-là, et qui ne peut s'attendre à aucun moyen d'éviter la plus mortifiante de toutes les confusions, en cas qu'il nie faussement qu'il ait quelque bénéfice, en ait quelqu'un, s'il se trouve qu'il le nie dans un écrit imprimé. Il ne faut donc que jeter les yeux sur ces paroles de M. Arnauld, pour être démonstrativement convaincu du mensonge de son adversaire. *La manière séditieuse*, dit-il (50), *dont ils avaient osé parler des affaires de ce pays-là, a obligé l'ambassadeur de sa Majesté britannique d'obtenir de Messieurs les États la condamnation du plus emporté de leurs libelles, auquel il leur a plu de donner pour titre* l'Esprit de M. Arnauld, *quoique je sois peut-être le moins mal traité d'un grand nombre de personnes qu'ils y déchirent sans aucun rapport à moi, que ridicule ou imaginaire; n'ayant presque rien autre chose à me reprocher que des intentions cachées, fondées souvent sur des faussetés manifestes: comme lorsqu'ils disent que ce n'a été par aucune vue de religion que j'ai fait l'Apologie pour les Catholiques, mais par une vue d'intérêt, pour ne pas perdre mes bénéfices*, MOI QUE TOUT LE MONDE SAIT QUI N'EN AI AUCUN. C'est ainsi qu'il parle dans une lettre datée du 20 d'octobre 1684 Il ne parle pas moins affirmativement dans un ouvrage imprimé en 1689. *Pour le livre faussement intitulé* l'Esprit de M. Arnauld, *il* (51) *n'a jamais eu aucune pensée d'y répondre; car lui ayant été envoyé quelque temps après qu'il parut, en ouvrant l'un et l'autre tome en divers endroits, il tomba sur des choses qui lui firent assez connaître le génie de ce ministre, comme est cette folle calomnie*, qu'on laissait lire à Port-Royal les livres des sociniens à des enfans de qualité de douze ou treize ans, à qui on enseignait les lettres humaines (52); *et une autre non moins ridicule, quoique moins atroce, que M. Arnauld*, QUI N'A AUCUN BÉNÉFICE, ET QUI N'EN A JAMAIS RECHERCHÉ, *a écrit l'Apologie des catholiques pour conserver ses bénéfices. Il conclut de là qu'un calomniateur si outré et si déraisonnable, étant indigne de créance, ne méritait aucune réponse, et il n'a depuis rien lu de ce livre avant que votre* Défense *eût paru. Voilà ce que je sais d'original* (53). Il est donc arrivé à l'auteur de l'Esprit de M. Arnauld ce que les Latins exprimaient par le proverbe, *Cantherius in portâ*: il a bronché dès le premier pas.

Notez que M. Arnauld avait un canonicat dans l'église cathédrale de Verdun, lorsqu'il commença sa licence, l'an 1638 (54); mais il quitta ce bénéfice un peu avant que de recevoir le degré du diaconat, l'an 1641 (55).

(O) *On lui a imputé plusieurs livres qu'il n'avait point composés.*] Nous diviserons cette remarque en quatre sections *.

I. Sans avoir égard à l'ordre du temps, je donnerai pour la première fausseté en matière d'attributions de livres, celle qui regarde la *Perpétuité de la Foi*; car cet ouvrage a donné lieu à l'une des plus célèbres disputes qui se soient jamais excitées entre les catholiques romains et les protestans. M. Claude, qui a été le tenant de ceux-ci, en a remporté la plus belle réputation que jamais ministre se soit acquise; et M. Arnauld,

(49) Esprit de M. Arnauld, *tom. I, pag.* 34, 36, 44.

(50) *Seconde addit. à l'Apologie pour les Catholiques, pag.* 14.

(51) *C'est de lui-même que M.* Arnauld *parle.*

(52) *Voyez la Réfutation de ce conte dans la* Dissertation de M. Arnauld, sur le prétendu Bonheur des plaisirs des sens, *imprimé en* 1687.

(53) *Tome III de la* Morale pratique, *pag.* 237, 238.

(54) *Præfatio* Causæ Arnaldinæ, *pag.* vij.

(55) *Ibidem, pag.* xix.

* Joly dit que Bayle est fort embarrassé par plusieurs ouvrages attribués par les uns à M. Arnauld, et que d'autres nient être sortis de sa plume. Il y avait certes de quoi l'être. Au reste, Joly renvoie au *Dictionnaire de Moréri*, dans les dernières éditions duquel on trouve un fort bon catalogue des ouvrages de ce docteur.

Digitized by Google

qui a été le principal tenant de ceux-là, n'a jamais peut-être employé avec plus d'application qu'alors, toutes les forces de son esprit. On a vu de part et d'autre, dans le cours de cette fameuse contestation, tout ce que le génie, l'éloquence, la lecture, la logique peuvent fournir de plus brillant et de plus fort : chaque parti prétend avoir remporté la victoire sans que les peines incroyables que le Port-Royal s'est données pour faire venir à grands frais un grand nombre d'attestations du Levant, aient presque de rien servi contre la persuasion où étaient les réformés touchant la foi des chrétiens de ce pays-là par rapport à l'eucharistie. L'ignorance qui règne parmi ces chrétiens, le décri de la nation grecque de temps immémorial sur le chapitre de la bonne foi, la vénalité de signature dont on les croit capables (56), etc., énervent à l'égard des protestans les attestations que le Port-Royal a produites. Mais cela n'empêche pas que cette dispute ne puisse être regardée, mettant à part les préjugés de parti, comme une des plus mémorables et des plus glorieuses occupations de M. Arnauld. C'est donc avec raison que j'ai commencé cette remarque par le premier exploit de ce grand combat.

Je voudrais que l'auteur qui nous a donné un bon abrégé de la vie de M. Claude (57), eût marqué avec la dernière précision l'époque de cette guerre, puisque M. Claude n'avait mis aucune date à la préface de son premier livre. Ce défaut de date peut tromper beaucoup de gens; car, par exemple, j'ai la première réponse de M. Claude, imprimée à Paris, chez Étienne Lucas, en 1672. Le titre n'apprend point si c'est la première ou la seconde édition; et dès la première ligne de la préface, je vois qu'il *y avait environ quatre ans* que cette dispute était née, et qu'il y avait un an que le manuscrit qu'on avait communiqué en ce temps-là à M. Claude était imprimé. Si je n'ai point d'autres lumières, je me sens presque invinciblement porté à faire ce faux jugement, que la Perpétuité de la Foi a été imprimée pour la première fois l'an 1671. Je ne dis pas cela sans avoir pris garde que l'on s'est souvent abusé de cette manière, pour n'avoir pas trouvé dans des préfaces la date qui leur convient. Mon édition de la Perpétuité de la Foi est la quatrième, et de l'an 1666; mais je ne laisse pas d'y apprendre la date de la première, parce que j'y trouve au bas de l'extrait du privilége que ce livre a été achevé d'imprimer pour la première fois le 15 de juillet 1664. La publication de la première réponse de M. Claude est de l'an 1666, ce me semble (58). L'auteur de sa Vie, n'ayant pas cru qu'un détail précis des dates fût nécessaire dans un abrégé, a été cause que les savans hommes qui font le journal de Leipsick avec beaucoup d'avantage pour la république des lettres, et avec beaucoup de gloire pour leur ville, qu'on peut à bon droit appeler l'Athènes de l'Allemagne, se sont trompés sur le premier écrit de ce ministre. Ils prétendent que sa première réponse à la Perpétuité de la Foi fut imprimée avant qu'il allât servir l'église de Montauban (59); mais la vérité est que la première et la seconde ont été imprimées en même temps, après que la première eut couru quatre ou cinq années en manuscrit, et lorsqu'il n'était plus à Montauban. Revenons au fait.

M. de la Devèze n'assure pas que la *Perpétuité de la Foi* soit un ouvrage de M. Arnauld : il se contente de dire qu'on l'en croit l'auteur. Les journalistes de Leipsick se renferment dans les mêmes bornes (60); mais dans le supplément de Morori, où l'on a donné un fort long article de M. Claude, tiré en partie de l'abrégé de sa vie, on assure tout net que M. Arnauld est l'auteur de la *Perpétuité de la Foi*. Cependant l'opinion la plus commune et la plus probable donne ce livre à M. Nicolle *, les trois gros volumes de la

(56) *Voyez ci-dessous la remarque* (S).

(57) *A. B. R. D. L. D. P. C'est-à-dire*, Abel Rotolp de la Devèze, pasteur. *Il était ci-devant ministre à Castres, et à présent il l'est à la Haye.*

(58) *C'est-à-dire, selon la date anticipée du libraire; car je crois que le livre parut en* 1665.

(59) Acta Eruditor. Lipsiens., *an.* 1687, *pag.* 659.

(60) *Idem. ibidem; mais, en* 1683, *pag.* 442, *ils l'affirment.*

* Croirait-on que Leclerc et Joly reprochent à Bayle d'attribuer à Arnauld la *Perpétuité de la Foi*, dont il ne compose, disent-ils, que l'épître dédicatoire?

Digitized by Google

Perpétuité défendue à M. Arnaud, et la Réponse générale au second livre de M. Claude à M. Nicolle. La Question curieuse ne dit rien de positif sur cela, parce que l'énumération qu'on y trouve des écrits de MM. de Port-Royal contre ceux de la religion ne distingue point ceux de M. Nicolle, d'avec ceux de M. Arnauld.

Notez que le premier tome de la Perpétuité défendue fut imprimé l'an 1669, et que l'auteur ayant hésité pendant un an s'il répondrait au livre de M. Claude, commença à y travailler au mois de janvier 1667, et acheva ce premier volume au mois de juin 1668 (61). Notez aussi qu'on le donne à M. Arnauld dans quelques-unes des approbations qui se voient à la tête de l'ouvrage. Cela doit ôter toute incertitude.

II. L'auteur de l'Esprit de M. Arnauld attribue à ce docteur le second volume de la Morale pratique, mais il n'en donne aucune raison. M. Arnauld l'a démenti publiquement. *Il est certain*, a-t-il dit (62), *que M. Arnauld n'est point auteur de la Morale pratique. Les jésuites ne la lui attribuent... que sur la foi de M. Jurieu, cet homme si décrié par ses fausselés et ses mensonges, et qui n'impute cette Morale à M. Arnauld, que comme il fait beaucoup d'autres pièces, auxquelles tout le monde sait qu'il n'a pas eu la moindre part.* L'accusateur ne s'est pas mis en devoir depuis ce temps-là de justifier ce qu'il avait dit; l'équité veut donc qu'on juge que c'est une fausse imputation. Il faut bien que les preuves en soient difficiles à donner, puisque M. l'évêque de Malaga n'en parle qu'en doutant, sur la seule autorité de M. Jurieu. *Modo sit* Arnaldus, dit-il (63), *ut innuit* Petrus Jurieu *in suo* Spiritu. L'auteur de la Défense des nouveaux Chrétiens, qu'on croit être le père le Tellier, l'une des meilleures plumes de l'ordre, a été plus décisif que le prélat, quoiqu'il ne paraisse pas avoir d'autre caution que M. Jurieu. C'est pour cela que M. Arnauld lui fait une rude réprimande, et qu'il l'accuse *d'un jugement téméraire, qui blesse le plus la charité et la justice, si on en considère bien les circonstances. La seule raison*, ajoute-t-il (64), *que vous ayez de l'en faire auteur est le témoignage d'un homme que vous dites vous-même être indigne de toute créance, et si décrié pour ses mensonges, qu'il n'est capable que de faire douter des vérités les plus claires, quand il les avance.*

III. Le journal de Leipsick attribue à M. Arnauld les Préjugés légitimes contre les calvinistes (65). C'est pourtant M. Nicolle qui en est l'auteur, selon l'opinion générale de tous ceux qui sont les mieux instruits de ces sortes de particularités : et c'est à lui nommément que l'abbé de Ville l'attribue (66), dans la préface du livre dont j'ai fait mention ci-dessus, où il rétorque contre MM. de Port-Royal les Préjugés dont ils se sont servis contre la réforme. La preuve dont se servent MM. de Leipsick, n'est pas bonne; car bien que l'évêque de Condom et celui de Grenoble, donnent leur approbation par un même acte aux Préjugés légitimes, et à trois autres livres dont l'un est constamment de M. Arnauld, ils ne prétendent pas que les autres le soient aussi. On les a joints ensemble, parce qu'ils étaient sortis tous quatre de Port-Royal presque en même temps. Ces quatre livres sont les Préjugés légitimes, la Réponse générale à M. Claude, le Renversement de la Morale, et le second tome de la Perpétuité défendue.

IV. On a imprimé à Anvers (67), en 1689, la Défense de l'église contre le livre de M. Claude intitulé la Défense de la Réformation. Les journalistes de Leipsick conjecturent que c'est un ouvrage de M. Arnauld (68); mais il vient d'une autre main, savoir du père d'Antecourt, religieux de Sainte-Geneviève, chancelier

(61) *Voyez sa préface.*

(62) Lettre d'un Théol. sur la Déf. des nouv. Chrétiens, *pag.* 2.

(63) Catholic. Quærim., *pag.* 108.

(64) *Tom. III de la* Morale pratique, *pag.* 86.

(65) Acta Eruditor., Lips., *ann.* 1683, *pag.* 438. 450; *et dans l'Index, pag.* 561, *ann.* 1690, *pag.* 28, 596.

(66) *Il le nomme mal Nicol.* Que l'on attribue justement, *dit-il*, à M. Nicol, un des plus polis écrivains de Port-Royal.

(67) *Le titre porte :* à Cologne, chez Pierre Marteau.

(68) Acta Eruditor. Lipsiens., *ann.* 1690. *pag.* 28, *et dans l'Index, pag.* 611.

Digitized by Google

de l'université de Paris, comme nous l'apprend un excellent journaliste (69).

Je passe sous silence une erreur du jésuite Papebroch ; c'est celle d'attribuer à M. Arnauld les livres qui ont paru sous le nom de Pétrus Aurélius. *Petrus Aurelius vero nomine est Antonius Arnaldus* (70). Je ne sais que dire à l'égard d'un fait que j'ai trouvé dans une pièce volante (71), intitulée *Défense du Mandement de Monseigneur l'évêque d'Arras, du 30 décembre 1697, contre un libelle intitulé*, Ancienne Hérésie des jésuites renouvelée, etc. L'auteur de cette défense prétend prouver que les jansénistes ont reconnu l'autorité de l'Église à l'égard de la détermination du sens d'un ouvrage; et voici ce qu'il dit dans la page 24. « De plusieurs » que je pourrais produire, je me » contenterai d'un seul qui peut tenir » lieu de tous les autres. C'est M. Ar- » nauld, le chef et l'oracle du janséniste. Après avoir enchéri dans la » quatrième partie de l'Apologie pour » les religieuses de Port-Royal sur » tout ce qui avait été dit jusque-là » contre l'infaillibilité de l'Église à » l'égard du sens des livres, enfin » dans un nouvel ouvrage, fait pour » soutenir cette apologie même et » d'autres de ses écrits, réduit à ne » pouvoir autrement se défendre du » reproche qu'on lui faisait, que ses » raisonnemens allaient à détruire » la certitude de la tradition, il se vit » contraint de faire malgré lui cet » aveu important et décisif, qui ruinait en peu de lignes ses travaux de » tant d'années. *Il y a de certains* » *faits*, dit cet écrivain (*), *dont on* » *conclut nécessairement la vérité* » *d'une doctrine, et ce sont ceux qui* » *contiennent la tradition de l'église.* » *Par exemple, il s'ensuit de ce que* » *les pères ont enseigné unanimement* » *une doctrine comme de foi, que cette* » *doctrine est de foi... et ainsi, il est* » *clair que l'église étant infaillible* » *dans la décision des dogmes, elle l'est* » *aussi dans la décision de ces sortes de* » *faits qui s'ensuivent nécessairement* » *des dogmes, et qui sont les moyens né-* » *cessaires par lesquels elle arrive à la* » *connaissance des vérités de foi.* Tout » cela est de M. Arnauld. » Voilà qui est net et précis. On affirme positivement que l'Apologie des Religieuses, et la réfutation d'un livre du père Annat, sont deux ouvrages de notre docteur. Je ne prétends pas le nier, quoique d'une part le style de l'Apologie me paraisse plus châtié que le sien, et de l'autre moins vif, moins impétueux. Cette Apologie est un assez gros *in-quarto* divisé en IV parties, imprimé l'an 1665. Notez en passant le sort des disputes : il n'arrive presque jamais, en soutenant une opinion, que l'on ait une entière liberté de se servir de maximes purement universelles. On a quelques autres sentimens à ménager, qui obligent à des restrictions, mais c'est une gêne très-incommode; car votre adversaire se prévaut de ce que vous exceptez. Cela lui fournit des argumens *ad hominem*, et de fort grands avantages, et c'est presque toujours par-là qu'il se relève de sa chute, après qu'on l'a terrassé. Les jansénistes en sont un exemple dans l'Apologie du Mandement de M. d'Arras. Je voudrais bien voir comment ils s'en tireront. Chaque parti souffre dans cette matière. On ne peut point soutenir l'infaillibilité de l'Église à l'égard des faits; et, à moins que de l'admettre, on s'expose à mille inconvéniens. Quant au livre *des Deux chefs qui n'en font qu'un*, j'en parlerai en quelque autre endroit. C'est un ouvrage que l'on donne faussement à M. Arnauld : j'ai trouvé cette imputation dans un écrit anonyme, imprimé l'an 1688, et qui passe pour être du père le Tellier. Il a pour titre, *Lettre Apologétique pour M. Arnauld, etc.* On aurait plus de raison de dire que le dogme même des deux chefs qui n'en font qu'un, a été soutenu par ce docteur de Sorbonne dans la préface du livre de la Fréquente Communion; mais cela même demande quelques éclaircissemens. Voyez l'Histoire abrégée de sa vie (72).

(P) *On a imputé son silence à une*

(69) Hist. des Ouvrages des Savans, *août* 1689, *pag.* 541, *septembre* 1689, *pag.* 34.

(70) Papebroch. Elucid. Hist. Actor., in controversiâ Carmelitanâ, *pag.* 135.

(71) *Imprimée à Cologne, chez Vand Buning, à la Palme, en* 1698 : *elle contient* 50 *pages in*-12.

(*) Réfut. du livre du père Annat, etc., *pag.* 5.

(72) *Pag.* 85 *et suivantes.*

Digitized by Google

fausse raison.] Les difficultés proposées à M. Steyaert font voir que l'auteur du *Voyage du Monde de Descartes* * n'a pas consulté exactement l'époque de la querelle de M. Arnauld et du père Mallebranche, quand il a dit que le premier s'y engagea, afin d'avoir un prétexte de ne pas répondre à deux livres qui avaient paru contre lui, l'un composé par un ministre, l'autre composé par un jésuite. Il faut avouer que le public n'est pas encore trop bien revenu de l'étonnement que lui donnèrent les premières années du silence de ce docteur à l'égard de ces deux livres; mais il est certain, quoi qu'en dise le voyageur subtil et poli de ce nouveau Monde, que la partie était liée avec le père Mallebranche, avant que l'Esprit de M. Arnauld et les Observations du père le Tellier eussent paru (73). Je ne dois pas dissimuler que les raisons que M. Arnauld a données de son silence ont plu à quelques personnes; mais il s'en faut beaucoup qu'elles aient plu à tous les lecteurs. J'ai déjà rapporté un (74) passage qui concerne ces raisons (75); en voici un autre : « Et quant à M. Jurieu, il » s'est rendu si fameux dans toute » l'Europe par ses médisances et ses » calomnies, qu'il n'est plus capable » de faire du mal à ceux qu'il déchire. » Je sais que deux diverses personnes, » tous deux protestans, en ont écrit à » M. Arnauld, comme d'un homme » décrié parmi les sieus, et dont les » emportemens leur faisaient honte; » et qu'ils se sont offerts de lui envoyer des mémoires qui le feraient » connaître pour tel qu'il est. Mais » on ne s'étonne pas que M. Arnauld ne » les ait pas pris au mot, et qu'il n'ait » pas voulu perdre le temps à écrire » contre un homme qui n'est fort » qu'en injures et en médisances (76). » Il produit tout incontinent quelques faits, qu'il prétend n'être que des calomnies atroces publiées par ce ministre. Les raisons, qu'il donne de son silence, par rapport au père le Tellier (77), ont satisfait peu de gens.

(Q) *On lui a donné des lunettes et un valet infidèle.*] Les écrits publiés sur le commerce de lettres d'un faux Arnauld avec un professeur de Douai, contiennent des choses qui pourraient convenir à cet ouvrage; néanmoins je ne rapporterai que la manière dont M. Arnauld réfute la plainte qu'on lui a imputée d'avoir été volé par son valet, et d'avoir de la peine à cause de son grand âge à lire le petit caractère. *Comment*, dit-il (78), *me pourrais-je plaindre d'un valet qui m'aurait volé et trahi, moi qui n'en ai jamais eu que de très fidèles, et qui n'en ai eu aucun depuis douze ans que je suis sorti de Paris?* Dans une note sur la lettre de M. de Ligni, il y a, *que jamais M. Arnauld ne s'est servi de lunettes, et qu'il ne laisse pas de lire la plus petite lettre aussi bien que la grosse* (79). Voilà deux petites singularités, qui méritaient d'être communiquées aux curieux de l'histoire des Hommes illustres. Pour l'intrigue du faux Arnauld, c'est une des plus fines comédies qui ait été jamais jouée : le succès en a été aussi grand que les auteurs le pouvaient attendre. Il n'y a peut-être point d'exemple de mortalité, qui ait enlevé en si peu de temps plus de professeurs à une académie, que cette affaire en a enlevé à l'université de Douai; et jamais décharge n'éclaircit si bien les rangs : c'est de quoi se souvenir de cette parole du psalmiste, *et renovabis faciem terræ.*

(R) *Il s'est battu vigoureusement contre le père Simon, soit touchant l'inspiration des auteurs sacrés, et les versions de l'Écriture....*] On a vu ci-dessus, dans l'article du père Adam (80), deux propositions des jésuites censurées par les facultées de théologie de Louvain et de Douai. Ce sont des propositions qui paraissent limiter ou modifier l'inspiration de l'Écriture.

* Le père Daniel.

(73) *Voyez les* Difficultés proposées à M. Steyaert, *part. VI, pag.* 59, *et suivantes.*

(74) *Ci-devant, citation* (53).

(75) *Il est à la page* 237 *du IIIe. tome de la* Morale pratique. *Voyez aussi la page* 361.

(76) Dissertation sur le prétendu bonheur des plaisirs des sens, *pag.* 12.

(77) Morale pratique, *tom. III, pag.* 268, 267.

(78) Première plainte, *pag.* 9.

(79) Imperialis *rapporte que François Piccolomini, mort à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, ne s'était jamais servi de lunettes. La* Valesiana, *pag.* 3, *nous apprend qu'Hadrien de Valois, à* plus de quatre-vingts ans, écrivait et lisait les caractères les plus menus, sans secours de lunettes.

(80) *Un peu avant la citation* (9), *t. Ier., p.* 513.

Digitized by Google

M. Simon a pris là-dessus parti contre les censeurs (81), et a été réfuté par M. Arnauld, depuis la page 113 jusqu'à la page 236 de la VIe. partie des Difficultés proposées à M. Steyaert. Il s'est défendu dans ses Nouvelles Observations sur le texte et sur les versions du Nouveau Testament (82), depuis la page 33 jusqu'à la 91. On peut apprendre bien des choses en comparant exactement les raisons de l'un avec les raisons de l'autre. Chacun sait que M. Arnauld est celui de tous les écrivains catholiques qui a soutenu le plus doctement et le plus solidement l'utilité des versions de l'Écriture. Ce qu'il a dit à l'égard du droit sur cette matière, est admirable : ce qu'il en a dit à l'égard du fait, c'est-à-dire, pour montrer que, selon l'esprit de l'Église, les laïques n'ont jamais été exclus de la lecture de la parole de Dieu en langue vulgaire, est beau et curieux ; mais, si vous lisez attentivement les réponses de M. Simon (83), vous ne saurez que penser touchant l'esprit de l'Église quant à cela. Les sentimens des docteurs, les jugemens des académies, les mandemens des prélats, les actes publics, en un mot, allégués de part et d'autre, forment une si étrange variété, et surtout lorsqu'on examine les motifs et les principes étalés par ceux qui blâment, et par ceux qui louent la lecture des versions, qu'il résulte de tout cela, que, selon l'esprit de l'Église, il doit être défendu et permis au peuple de lire l'Écriture Sainte. Il n'y a guère de faits qu'on puisse réduire plus aisément au pyrrhonisme historique, que cette demande-ci : *L'Église a-t-elle désapprouvé, ou approuvé, que l'Écriture fût lue par les laïques en langue vulgaire?* Quelle pitié qu'on ne puisse rien établir de ferme sur une telle question, ni à l'égard de la négative, ni à l'égard de l'affirmative! Un corps, qui se vante de l'infaillibilité, ne devrait-il pas être plus uniforme dans ses procédures? M. Arnauld, avec les torrens de son éloquence et de son savoir, entraînerait une infinité de lecteurs à dire que l'on a calomnié l'Église romaine, quand on lui a reproché mille et mille fois qu'elle interdit aux laïques la lecture de la parole de Dieu ; il les entraînerait, dis-je, à croire cela, si M. Simon n'opposait des digues à ces torrens. Voilà comment, dans les mêmes communions, un docteur défait le travail de l'autre : l'ennemi commun en profite, et a lieu de s'écrier,

Sæpè, prementè Deo, fert Deus alter opem.

(S).... *soit en faveur des attestations des Grecs.*] J'ai dit ci-dessus (84), que les protestans les ont méprisées, comme des choses que l'on avait facilement obtenues de cette nation vénale. [*Emendicatis undique per legatos regios, consules, missionarios, Græculorum hâc de re testimoniis, à quibus nihil non pretio extorqueas* (85). « M. Arnauld produisit plusieurs attestations de prêtres grecs, pour » montrer qu'ils étaient là-dessus dans » les hypothèses des catholiques romains ; mais il est vrai aussi qu'on » en obtint la plupart à force d'argent. M. Wheler assure, dans ses » Voyages de Grèce, qu'il a parlé à » plusieur papas que M. de Nointel, » neveu de M. Arnauld, a tâché de » corrompre de cette manière (86). » Voilà deux témoins du fait que j'ai avancé. Notez que M. de Nointel n'est pas neveu de M. Arnauld. On le dit là apparemment pour avoir lu dans la réponse de M. Claude (87) que M. de Pompone, neveu de M. Arnauld, et ambassadeur alors en Suède, lui avait procuré des matériaux] (88). Quoi qu'il en soit, M. Simon a soutenu qu'il y a même des catholiques *qui ne s'en rapportent pas tout-à-fait à ce grand nombre d'attestations* (89) ; et il rapporte les fondemens de leurs doutes. M. Arnauld

(81) *Voyez les chap. XXIII et XXIV de son* Histoire critique du Nouveau Testament.

(82) *Imprimées à Paris, l'an* 1695, *in-4°.*

(83) *Dans les* Nouvelles Observations sur le texte et les versions du Nouveau Testament, *depuis la page 465 jusqu'à la page* 504.

(84) *Dans la remarque* (O), *num. I, immédiatement après la citation* (56).

(85) Spanhem. Strictur. in Expositionem Episcopi Condom.

(86) Bibliothèque Universelle, *tom. XI, pag.* 445.

(87) Claude, Réponse à la Perpétuité défendue, *liv. IV, chap. III, pag.* 597.

(88) *Notez que ce qui est ici entre deux crochets était en marge de la remarque* (M), *citation* (a), *dans la première édition. C'est dans celle-ci, remarque* (O), *citation* (56).

(89) *dans son* Histoire Critique de la Créance du Levant.

Digitized by Google

examine tout cela avec une extrême ferveur, et donne un précis de ce qu'il avait répondu à M. Spanheim dans l'Apologie pour les catholiques (90).

(T) *Je ne sais si le public verra jamais ce que M. Arnauld écrivit..... en faveur de M. Despréaux* (*).] La critique de la Xe. Satire de M. Despréaux (91) étant tombée * entre les mains de M. Arnauld, lui fit naître la pensée d'écrire *une dissertation en forme de lettre, où il prit la défense de la satire avec cette vigueur d'esprit et de style qui ne l'a jamais quitté : le parti des anciens en fut glorieux, et cela a valu à M. Arnauld ces beaux vers de M. Despréaux, où il préfère à tous ses avantages, même à celui d'être historien du roi, l'apologie que ce docteur a faite de sa satire.... Les jansénistes rigides, ou les rigoristes ne furent pas contens de cette dernière pièce de M. Arnauld. Un docteur blanchi dans des disputes graves et sérieuses parler, à plus de quatre-vingts ans, de vers, de femmes, de romans, quel désordre! Le parti en frémit, et se disait à l'oreille que leur chef baissait. La poésie, à les entendre, était un art frivole, qui n'avait pas dû un moment arrêter un si grand génie. Cela vint aux oreilles de M. Despréaux, et là-dessus il entreprit son poëme sur l'amour de Dieu, pour montrer que la poésie peut embrasser les sujets les plus sublimes.* Ces particularités m'ont été communiquées par un homme de beaucoup d'esprit et d'érudition (92), fort connu de M. Despréaux. Mettons ici un passage de la Xe. Épître (*vs.* 115 *et suiv.*) de ce grand poëte, où il s'adresse à ses vers.

Mais des heureux regards de mon astre étonnant
Marquez bien cet effet encor plus surprenant,
Qui dans mon souvenir aura toujours sa place :
Que de tant d'écrivains de l'école d'Ignace
Étant, comme je suis, ami si déclaré,
Ce docteur toutefois si craint, si révéré,
Qui contre eux de sa plume épuisa l'énergie,
Arnauld, le grand Arnauld, fit mon apologie (*).
Sur mon tombeau futur, mes vers, pour l'énoncer (93),
Coures en lettres d'or de ce pas vous placer.
Allez, jusqu'où l'Aurore en naissant voit l'Hydaspe,
Chercher, pour l'y graver, le plus précieux jaspe.
Surtout à mes rivaux sachez bien l'étaler.

(V) *Si la lecture des mauvais livres produisait dans le cœur des jeunes gens les mêmes effets qu'en lui, il serait bon de la conseiller.*] Voici ce qu'il nous apprend lui-même. « Je » me souviens d'avoir lu autrefois, » étant fort jeune, dans les *Muses* » *ralliées* (c'était le titre de ce livre, » si je m'en souviens bien), quelque » chose de fort méchant sur ce sujet. » C'est un poëte qui se glorifie d'a- » voir obtenu ce qu'il n'avait pu de- » mander sans crime; et la raison » qu'il rend d'être venu à bout de » son dessein est tout-à-fait abomi- » nable. C'est, dit-il, que cette per- » sonne avait l'esprit trop solide pour » ne pas regarder comme *d'invisibles* » *chimères ces vieux contes d'honneur* » *qui naissent au cerveau des maris et* » *des mères.* Je suis certain que ce » qui est en italique était dans ces » vers; car j'en fus tellement choqué » que cela m'est toujours depuis de- » meuré dans l'esprit. Ce poëte sup- » pose donc qu'il n'y avait que la con- » sidération de l'*honneur* qui eût pu » empêcher cette femme de le sa- » tisfaire; mais qu'elle s'était mise » au-dessus par la force de son es- » prit (94). »

(X) *Il a fait un* Testament spirituel.] J'en ai un exemplaire de l'édition de Liége, en 1696. On y a mis une préface où l'on désavoue l'édition qui avait déjà paru.

(Y) *On a reconnu enfin à la cour de Rome ce qu'il valait.*] Le pape

(90) Difficult. proposées à M. Steyaert, *part. VI, pag.* 275 *et suivantes.*

[(*) M. Despréaux Finière dans l'édition de ses Œuvres de 1700 Cette pièce a paru depuis dans toutes les éditions qui ont suivi celle de 1702. *Add. de l'édition d'Amsterdam*].

(91) *C'est la* Satire contre les Femmes.

* Leclerc trouve impropre cette expression, puisque c'était Perrault lui-même qui avait envoyé sa Critique à Arnauld.

(92) *M.* Marais, *avocat au parlement de Paris.*

(*) *M.* Arnauld *a fait une* Dissertation où *il me justifie contre mes censeurs, et c'est son dernier ouvrage* [Cette note de Boileau lui-même n'est pas exacte, puisque la *Lettre à Perrault* est du mois de mai 1694, et que, depuis encore, Arnauld a composé ses quatre lettres à Malebranche.]

(93) *C'est ainsi qu'il y a dans l'édition dont je me sers, qui a été faite dans quelque ville des Provinces-Unies.*

(94) Arnauld, cinquième Désoccultation du Péché Philosophique, *pag.* 57, 58.

Digitized by Google

Clément X, ayant lu quelques ouvrages de M. Arnauld, les loua extrêmement, et déclara que l'auteur lui ferait beaucoup de plaisir s'il lui en envoyait un exemplaire, ou s'il le faisait donner à son nonce (95). Le cardinal Altiéri, qui avait fait voir ces Lettres au pape, ne pouvait assez les louer, et finit vingt fois ses éloges par ce témoignage honorable : « M. Arnauld a rendu de très-grands services à l'Église : il serait à souhaiter que la mort ne lui enlevât jamais un si grand homme. » *De ecclesiâ optimè meritus est Arnaldus : optandum esset ut talem ac tantum virum mors illi nunquàm ereptura esset* (96). L'estime et l'affection d'Innocent XI pour ce docteur ont été connues du public. Voyez la lettre qu'il lui fit écrire par le cardinal Cibo, le 2 de janvier 1677 : elle est à la fin de la lettre que M. Arnauld écrivit à M. l'évêque de Malaga, le 2 de décembre 1688. On a une lettre de M. Favoriti, secrétaire de ce pape, datée de Rome le 3 d'avril 1680, où l'on voit de grands éloges et de fortes marques de la douleur qu'avait ce pontife de la persécution qui était faite à M. Arnauld (97). Il eut envie de l'élever à la pourpre, et il ne tint qu'au docteur que cela ne s'exécutât. *De Arnaldo in purpuratorum procerum ordinem adlegendo aliquandò Sanctitatem suam cogitasse, etsi certum est et pluribus notum, nollem tamen hìc commemorare, nisi eminentissimus cardinalis, intimorum Romanæ Aulæ consiliorum testis locuples, id nuper Parisiis evulgâsset, asseruissetque per unum Arnaldum stetisse quominùs is eminentissimâ illâ dignitate ornaretur* (98). Alexandre VIII, qui avait eu, avant qu'il fût pape, beaucoup d'amitié et d'estime pour M. Arnauld, ne changea point de dispositions depuis qu'il fut élevé sur la chaire de saint Pierre. Il lui accorda quelques grâces, et il lui en aurait accordé bien d'autres, s'il eût vécu plus long-temps, ou si M. Arnauld lui en eût fourni les occasions (99).

Notez que l'évêque de Malaga fit brûler presque tous les exemplaires de la première édition de sa *Querimonia Catholica*, dès qu'il eut su que, sans son consentement, on y avait donné la qualité d'hérétique à M. Arnauld. Celui qui brûla de ses propres mains les exemplaires en a donné une attestation en forme (100).

(Z) *On trouve qu'il s'écarta un peu de la voie étroite, dans l'affaire qui donna lieu à un factum de M. Des-Lyons.*] Une nièce de M. Des-Lyons, docteur de Sorbonne, et doyen de Senlis, fut assez adroite pour engager M. Arnauld à des démarches qui ne lui font point d'honneur. Elle plaidait contre son père ; il la protégea dans ce procès autant qu'il put. Cela n'est point d'un casuiste rigide. Outre cela, c'était une fille si bizarre dans ses dévotions, et si mal tournée, que M. Arnauld fut mal servi de la faculté qu'on nomme discernement des esprits, lorsqu'il se laissa tromper par cette hypocrite. M. Jurieu, qui avait ouï parler du factum de M. Des-Lyons, souhaita passionnément d'en avoir un exemplaire, et le fit demander plusieurs fois à une personne qui aurait pu le lui fournir. Il employa principalement l'intercession du libraire qui imprimait à la Haye, l'an 1685, sa Justification de la Morale des Réformés (101). C'était fort bien s'adresser, car si quelqu'un pouvait obtenir cela, c'était sans doute ce libraire ; mais le possesseur du factum ne voulut jamais s'en dessaisir en faveur d'un écrivain qu'il connaissait disposé à tirer de là une nouvelle matière d'insultes et d'invectives. Il savait de quelle manière cet auteur empoisonnait toutes choses quand il s'agissait de déchirer M. Arnauld. Or, prenez garde, je vous prie, à ce petit tour de souplesse. M. Jurieu, ayant manqué ce coup-là, voulut persuader au public qu'il ne s'était point soucié de cet avantage, et qu'il avait été assez modéré pour y renoncer volontairement : *Et même*, ce sont ses paroles (102), *pour faire voir au public que nous ne recherchons pas avec grand soin ce qui serait capable de rendre M. Arnauld odieux, nous*

(95) *Præfat.* Causæ Arnaldinæ, *pag.* lix.
(96) *Ibidem*, *pag.* lx.
(97) *Ibidem.*
(98) *Ibidem*, *pag.* lxj.
(99) *Ibidem*, *pag.* lxj, lxij.

(100) *Ibid.*, *pag.* lxiv.
(101) *Il est plein de vie : on peut s'informer de lui si je dis la vérité. J'écris ceci le* 2 *d'avril* 1699.
(102) Jurieu, *préface de la* Justification de la Morale des Réformés, *édition de la Haye*, en 1685.

Digitized by Google

laissons à part tout ce que le factum de M. Des-Lyons nous aurait pu fournir contre lui. Il y a bien des mensonges de préface qui passent pour des péchés véniels, non-seulement dans les barreaux de la république des lettres, mais aussi dans les barreaux de l'église : celui-ci doit être exclus de ce privilége dans l'un et dans l'autre de ces tribunaux. Les jésuites n'ont pas laissé tomber le factum de M. Des-Lyons : ils en ont pesé malignement les circonstances, et ils en ont tiré le sujet de beaucoup de réflexions et de railleries. Voyez un ouvrage qu'on croit être du père le Tellier, et qui parut l'an 1688. En voici le titre : *Lettre apologétique pour M. Arnauld, écrite à un abbé de ses amis, sur trois des derniers livres qui ont été faits contre ce docteur : 1°. l'Esprit de M. Arnauld. 2°. Observations sur la nouvelle Défense de la Version française du Nouveau-Testament, imprimé à Mons. 3°. Réponse de M. Des-Lyons, docteur de Sorbonne, doyen et théologal de Senlis, aux lettres de M. Arnauld.*

(AA) *Les vers de M. Santeuil sur le cœur de M. Arnauld excitèrent une guerre fort violente.*] Les dames de Port-Royal des Champs reçurent le cœur de M. Arnauld *avec les transports qu'on se peut imaginer, et le placèrent dans le lieu le plus honorable qu'il leur fut possible. Le cœur étant placé, il fut question d'une épitaphe. On crut ne pouvoir mieux s'adresser pour cela qu'à M. Santeuil..... Comme l'affaire était délicate, les religieuses crurent devoir prendre M. Santeuil à leur avantage. Pour cela, elles l'invitèrent à venir passer quelques jours à Port-Royal, avec un de ses confrères, qui en était supérieur* (103), *et, durant le séjour qu'il y fit*, il composa les vers suivans :

Ad sanctas redüt sedes ejectus et exul :
Horis triumphato, tot tempestatibus actus,
Hoc portu in placido, hâc sacrâ tellure quieseit
Arnaldus, veri defensor, et arbiter æqui.
Illius ossa memor sibi vindicet exterra tellus ;
Hinc cœlestis amor rapidis cor transtulit alis,
Cor numquàm avulsum, nec amatis sedibus absens (104).

(103) Histoire des Troubles causés par M. Arnauld après sa mort ; ou le Démêlé de M. Santeuil avec les jésuites, *pag.* 5, *édit. de* 1696.

(104) *Là même, pag.* 40.

M. de la Fémas en fit cette traduction française :

Enfin, après un long voyage,
Arnauld revient en ces saints lieux :
Il est au Port, malgré les envieux,
Qui croyaient qu'il ferait naufrage.
Ce martyr de la vérité
Fut banni, fut persécuté,
Et mourut en terre étrangère,
Heureuse de son corps d'être dépositaire !
Mais son cœur toujours ferme, et toujours innocent,
Fut porté par l'amour, à qui tout est possible,
Dans cette retraite paisible,
D'où jamais il ne fut absent (105).

Dès que ces deux pièces, imprimées ensemble, eurent été répandues dans le monde, les jésuites firent *faire des reproches à M. Santeuil sur son procédé..... Il fit la sourde oreille, se flattant que tous les murmures qui s'élevaient alors se dissiperaient d'eux-mêmes insensiblement* (106). Mais lorsqu'il vit *fondre sur lui une pièce envoyée de province* (107)..... *il prit les voies de satisfaction.* « Il en fut » frappé comme d'un coup de » foudre, et accourut aussitôt au » collége des jésuites, demandant mi- » séricorde, avec les termes du mon- » de les plus humbles et les plus tou- » chans ; conjurant tous ceux qu'il » rencontrait de ne le point perdre ; » qu'il avait toujours été ami de la » société ; et que l'épitaphe en ques- » tion n'était point de lui, mais qu'el- » le avait été supposée par ses ennemis » pour le brouiller avec les jésuites. » On lui dit qu'on souhaitait que ce » qu'il avançait fût vrai, mais que ce » désaveu simple ne suffisait pas, et » qu'il fallait détromper le public par » un désaveu authentique qu'on lui » demandait pour gage de sa sincé- » rité. Il promit tout ce qu'on voulut ; » mais l'embarras fut d'effectuer sa » promesse (108). » La panégyrique *imposant et flatteur qu'il fit de leur compagnie* ne servit de rien (109). Ils s'aperçurent « du tour de souplesse » dont il s'était servi pour esquiver » la difficulté : ils le traitèrent d'hom- » me double et de mauvaise foi ; il se » vit, en moins de rien, inondé d'é- » pigrammes qui venaient fondre sur

(105) *Là même, pag.* 41.

(106) *Là même, pag.* 7.

(107) *Intitulée* Santolius vindicatus.

(108) Histoire des troubles causés par M. Arnauld après sa mort, *pag.* 9.

(109) *Là même, pag.* 10.

Digitized by Google

» lui de tous côtés, et où les jeunes » jésuites du collége, qu'il appelle » dans un endroit *Pubes jesuitica sagittaria*, avaient bonne part. Les » jansénistes, de leur côté, n'étaient » pas moins choqués de sa lâcheté, » que les jésuites l'étaient de sa duplicité, et ils lui en donnèrent des » marques par une pièce en vers burlesques, qu'ils firent contre lui, et » qui commence par

« *Santeuil, ce renommé poëte.*

» Ainsi il se trouva bien loin de son » compte, et il vit qu'en voulant mé» nager tout le monde, il n'avait con» tenté personne. » Tout bien pesé, il résolut de sacrifier les jansénistes aux jésuites : il fit à ceux-ci par lettre une humble confession de sa faute ; mais cela ne les contenta point : ils voulurent une rétractation (110). Il se vit pressé là-dessus *tous les jours par épigrammes sur épigrammes qu'il recevait continuellement, et qui ne lui donnaient point de repos* (111). Il écrivit une lettre au père la Chaise, où il interpréta le mieux qu'il put quelques termes de l'épitaphe. La réponse qu'il reçut de ce jésuite augmenta ses inquiétudes (112) ; il fallut songer à une seconde apologie. *L'endroit le plus délicat, et sur quoi roulait toute la difficulté, était celui où il disait de M. Arnauld*,

Ictus illo fulmine (*Vaticano*)
Trahente doctor, jam mihi non amplius
Arnalde sapere.

C'est-à-dire,

Si vous aviez été frappé de la foudre du Vatican, je vous renoncerais absolument.

Or, c'était ne rien dire. Les jésuites voulaient qu'il mît sapies, *au lieu de* sapere. (*Car tout ceci se passait sur l'épreuve, avant que les copies fussent tirées.*) *De mettre* sapies, *c'eût été déclarer M. Arnauld excommunié et condamné. Un de ses amis, à qui il en parla, lui donna une ouverture pour trouver un milieu entre* sapere *et* sapies : *c'était de mettre* sapias, *qui pouvait se prendre également dans les deux sens divers des deux autres mots ; mais il sentait bien qu'il ne pouvait abandonner le* sapere *sans choquer les jansénistes. Enfin, après longues délibérations, il prit le parti de servir chacun à peu près selon son goût. Il fit donc tirer deux sortes de copies : les unes, où il y avait* sapias, *pour les jésuites, en leur disant de vive voix qu'il le prenait dans le sens du* sapies ; *et les autres, où il laissait le* sapere, *pour faire sa cour aux jansénistes* (113). *A cela, il joignit* l'interprétation de quelques autres endroits de l'épitaphe. Il ne contenta ni les jésuites, ni les jansénistes. Ces derniers firent courir contre lui une pièce fort piquante (114) : les autres ne le poussèrent pas moins fortement. Le père Commire s'en mêla. Il *était demeuré sans combattre, comme le corps de réserve* ; « mais il parut enfin dans le » champ de bataille ; et, pour termi» ner une dispute qui ne finissait » point, et empêcher M. Santeuil de » dire tant de fois le pour et le con» tre, il vint tomber sur lui, et lui » passa dans la bouche un bâillon » qui l'a toujours fort incommodé de» puis. Je parle du *Linguarium*, que » tous les savans attribuent à ce grand » poëte (115). » Un poëte de l'université, et nullement ami des jésuites, se mit sur les rangs, et fit une pièce intitulée *Santolius pendens*, c'est-à-dire, *Santeuil au gibet*. C'est une des meilleures qui aient paru durant cette longue guerre poétique. Il a paru, je pense, trois relations de ce différent. Je n'ai point vu la première : celle que j'ai citée est la seconde : la troisième est de l'an 1697, et postérieure à la mort de M. Santeuil : elle contient les lettres qui furent écrites à ce poëte par divers jésuites, et n'est point conforme à la seconde, quant à certaines circonstances.

Il est certain que cette querelle fit beaucoup de bruit, et c'est pourquoi l'auteur de la relation se crut obligé d'employer ce préambule (116). « C'est le destin de ceux qui ont eu» sé de grands troubles durant leur

(110) *Là même, pag.* 21.
(111) *Là même, pag.* 14.
(112) *Là même, pag.* 27.

(113) Histoire des troubles causés par M. Arnauld après sa mort, *pag.* 20.
(114) *Intitulée* Santolius punitus. *Voyez* l'Histoire des troubles, etc., *pag.* 20.
(115) *Là même, pag.* 33.
(116) *Là même, pag.* 3 *et* 4.

Digitized by Google

» vie, d'en causer encore après leur » mort. Celle d'Alexandre n'éteignit » pas la guerre dans l'Asie : elle la ralluma au contraire avec plus de fureur, par l'ambition de ses lieutenans, qui se disputèrent long-temps » la couronne. Il est arrivé quelque » chose de pareil à M. Arnauld, s'il » est permis de comparer un docteur » à un conquérant. Sa mort, qui semblait devoir terminer tous les troubles qu'il avait causés durant sa » vie, en a au contraire suscité de » nouveaux. Chacun sait la manière » indigne dont les jansénistes se sont » déchaînés contre un saint abbé (117), » pour s'être expliqué trop clairement » dans cette occasion, en disant, au » sujet du grand chef de parti qui venait de tomber dans la personne de » M. Arnauld, *Heureux qui n'en a point d'autre que celui de* Jésus-Christ. Voilà ce que produisit la » première nouvelle de la mort de » M. Arnauld. Mais son cœur ayant » été depuis rapporté en France, il » ne put y rentrer sans y répandre » encore des semences de division, » par le démêlé qu'il fit naître entre » M. Santeuil et les jésuites. » Plusieurs personnes se souviendront ici d'une plainte de Balzac contre l'épitaphe du père Goulu (118); mais si d'un côté les jésuites ont pu dire que le tombeau même de M. Arnauld leur faisait insulte, les jansénistes ont pu crier d'autre côté, que même dans le tombeau on ne laissait pas en repos ce théologien :

Et ce n'est pas assez de payer en la vie,
Il faut payer encore au delà du trépas (119).

(BB) *M Perrault fut obligé à supprimer le feuillet qu'il destinait à M. Arnauld dans.... ses Hommes illustres de la nation française.*] Voici ce qu'on trouve dans une lettre qui fut rendue publique l'an 1697. « M. Perrault, de l'académie, a donné au » public *les Éloges des Hommes illustres* de ce règne. M. Arnauld et » M. Pascal y tenaient leur place à » juste titre. Baptiste et Molière y » sont dans leur rang, comme des » illustres dans leur genre. Le livre » était imprimé avec privilége, les » portraits gravés. Il devait paraître » il y a quatre mois; mais les pères » jésuites ont tant remué auprès des » puissances, qu'ils ont fait donner » ordre à l'auteur et au libraire de » retrancher M. Arnauld et M. Pascal, et de supprimer leurs éloges.... » M. Arnauld a été un des plus grands » hommes de ce siècle. Il a rendu » service à l'Église, en combattant le » calvinisme, et en défendant la foi » de l'Eucharistie. Il a vécu et il est » mort dans la communion de l'Égli» se, et dans une parfaite obéissance » au saint siége, qui aurait assurément récompensé son grand mérite, si la profonde humilité de ce » savant personnage ne lui eût fait » refuser plus d'une fois une des plus » éminentes dignités de l'Église. Molière a vécu comme un impie, et » il est mort comme un réprouvé dans » l'excommunication. Cependant M. » Arnauld est effacé du nombre des » hommes illustres, et Molière y est » conservé (120). » On a fait ces réflexions-là par toute la France et dans les pays étrangers; et l'on n'a pas oublié ce qu'a dit Tacite sur ce que l'image de Cassius, ni celle de Brutus ne parurent point aux funérailles de Junia : *Præfulgebant Cassius atque Brutus eo ipso quòd effigies eorum non visebantur* (121). On a fait l'application de cette pensée à MM. Arnauld et Pascal; les vers qui ont été faits là-dessus ont couru toute la terre, car ils ont été insérés dans les Nouvelles historiques et politiques qui se publient à la Haye tous les mois. Ajoutons que beaucoup de gens se figurent que les jésuites n'ont eu guère de prudence dans cette affaire, puisque le meilleur moyen d'attirer les yeux et l'attention du public sur ces deux illustres, était de faire que M. Perrault fût obligé de supprimer leur éloge et leur portrait. Cet acte ne pouvait servir qu'à rehausser le mérite que l'on voulait effacer : il menait tout droit au passage de Tacite; et ce ne pouvait être qu'une vive source d'exclamations et de ju-

(117) *C'est-à-dire l'abbé de la Trappe.*

(118) *Voyez la remarque* (M), *de l'article du père* Goulu, *général des feuillans.*

(119) *Ce sont deux vers de l'opéra qui fut joué l'an* 1674 : *il s'intitulait, ce me semble,* le Triomphe d'Alceste.

(120) Lettres d'une dame de qualité à une autre dame savante, *pag.* 24, 25.

(121) Tacit., Annal., *lib. III, in fin.*

Digitized by Google

gemens en faveur des deux personnes supprimées, et contre les instrumens de la suppression. Mais tout le monde n'est point demeuré d'accord de cette imprudence prétendue. Plusieurs connaisseurs en cette espèce d'affaires ont soutenu que la faction ennemie de M. Arnauld n'a rien fait qui ne ressente la plus fine et la plus sûre politique. Pensez-vous, disent-ils, que Tibère n'ait pas prévu les réflexions que l'on ferait sur ce que les effigies de Cassius et de Brutus ne seraient point vues parmi tant d'autres dans une pompe funèbre? Il connaissait bien le relief de cette absence; mais il trouva un plus grand inconvénient à laisser paraître ces deux assassins de Jules César parmi les images de leurs familles : c'eût été en quelque façon réhabiliter leur mémoire, et il était de son intérêt de ne faire aucune démarche qui tendît le moins du monde à cela. Les jésuites ont sans doute très-bien prévu aussi le relief de la suppression que M. Perrault ferait; mais, tout bien compté, ils ont cru, en habiles gens, que ce serait un désavantage beaucoup plus petit, que de donner lieu à l'autre faction de se prévaloir de ce que M. Arnauld et M. Pascal seraient placés avec privilége sur le Théâtre des Hommes illustres. En les faisant disparaître, on se munit d'un nouvel acte qui peut servir dans le procès; on les détient sous la flétrissure; on empêche que personne ne puisse alléguer comme un signe de réhabilitation le privilége obtenu par M. Perrault : et, ce qui est bien considérable, on empêche que le public ne s'imagine qu'on n'a plus le même crédit qu'auparavant. Il n'est pas aisé de croire que le public se figurera que si les portraits et les éloges de ces deux messieurs ont une pleine liberté de se faire voir dans un ouvrage autorisé, c'est parce que les jésuites n'on eu nulle envie d'y former aucun obstacle : il est plus naturel de croire qu'on prétendra qu'ils ne l'ont pu empêcher. Or c'est un jugement terrible; les suites en peuvent être de conséquence : il faut donc le prévenir; car les influences de la réputation sont d'une efficace extrême, soit pour avancer, soit pour reculer les événemens. Qui ne sait qu'en matière de commerce un marchand qui passe pour riche, et qui ne l'est pas, fait mieux ses affaires qu'un marchand qui serait riche, et qui passerait pour pauvre? Les autres conditions de la vie humaine sont semblables à celle-là, quant à ce point. Si c'est une imprudence de s'engager à certaines choses, c'est une imprudence encore plus grande de les abandonner après s'y être engagé. Il y va de l'honneur et de la gloire, et c'est tout dire. Ce principe n'est pas moins actif dans les guerres de robe longue, que dans les guerres proprement ainsi nommées (122). Enfin, il est connu de tout le monde que, dans les procès de grande importance, l'une des parties se pourvoit contre toutes les démarches qui peuvent favoriser l'autre. La politique veut donc que l'on n'acquiesce point par son silence aux procédures des jansénistes. Il faut se précautionner, et contre les épitaphes, et contre les auteurs d'éloge, et multiplier les papiers du sac, afin de mieux soutenir le grand procès, et de mieux entretenir le problème ou la *Question curieuse si M. Arnauld est hérétique?* Question étrange, et sur laquelle les catholiques romains prennent tous les jours, les uns l'affirmative, les autres la négative impunément. Ce qui montre qu'il y a dans le genre humain une source d'anarchie que l'on ne saurait boucher. Elle trouve principalement des conduits dans les corps ecclésiastiques; car puisque l'église romaine n'a point le secret de fixer la liberté de dire le oui et le non à l'égard des mêmes choses, qu'elle autre église le pourra faire? Les autres églises n'ont point comme celle-là des tribunaux que l'on reconnaisse infaillibles. Elles ne se gouvernent pas avec des airs d'autorité et de grand éclat comme celle-là. On doit donc moins s'étonner que des ministres protestans s'entr'accusent d'hérésie dans des livres imprimés, que de voir un grand docteur de Sorbonne déchiré comme un hérétique par la faction des molinistes,

(122) *Marcellus multa magnis ducibus sicut non aggredienda, ita semel aggressis non dimittenda esse dicendo, quia magna fama momenta in utramque partem faceret, tenuit ne incepto abiretur.* Titus Livius, *lib. IV, decad. III.*

Digitized by Google

pendant que trois papes l'honorent de leur amitié, de leur estime et de leurs louanges, et que les plus illustres prélats mettent des approbations solennelles à la tête de ses ouvrages. Il y a près de soixante ans que ce procès dure (123), et l'on est encore aussi libre que jamais, ou pour nier, ou pour affirmer. Les divisions des ministres ne durent pas tant. On les accorde pour l'ordinaire après le troisième ou le quatrième libelle, et on leur assure la réputation d'orthodoxie que les uns voulaient enlever aux autres. Mais cela même ne laisse pas de ressentir un peu l'anarchie et cet état de nature où l'attaquant n'a presque autre chose à craindre que la résistance de l'attaqué, et non pas les châtimens d'un juge commun. Les corps politiques ne sont pas sujets à un tel désordre, on n'y laisse pas la liberté à un chacun d'appeler les autres ou fripons ou gens de bien; voleurs, traîtres, homicides, prostituées ou personnes de bonne vie (124). On y fixe un peu mieux l'état et la qualité des réputations.

Au reste, la suppression ordonnée à M. Perrault n'a point empêché que les exemplaires de son livre, qui ont paru en Hollande, ne continssent les éloges de MM. Arnauld et Pascal. On a seulement vu quelque petit dérangement au chiffre des pages. L'édition de Hollande a remis les choses en ordre *.

(CC) M. Arnauld *mérita l'estime de M. Descartes.*] Il est l'auteur des quatrièmes Objections contre les Méditations de ce philosophe, et tout le monde a jugé que ce sont les plus solides qui aient été proposées contre cet ouvrage. M. Descartes en fit ce jugement : voyez son histoire composée par M. Baillet (125). Il faut noter que M. Arnauld avait enseigné dans Paris *la même philosophie que celle de M. Descartes avant que celui-ci eût encore publié les premiers essais de la sienne* (126). On l'appelle donc cartésien * aussi abusivement que janséniste. Lisez ce qui suit. *Il avait puisé dans leur source* ses sentimens sur la grâce; *c'est-à-dire, dans saint Augustin, avant que le livre de M. d'Ypres eût paru.* Il les avait *soutenus publiquement, en la présence des évêques, quatre ou cinq ans avant que le livre de ce prélat eût été publié* (127). Il les avait embrassés sans savoir *seulement que Jansénius travaillât sur la grâce..... A peine savait-il qu'il y eût un M. Jansénius au monde* (128).

(DD) *Il ne disait rien qui fût au-dessus des conversations communes.*] Il faut entendre ceci avec quelque restriction; car autrement on ne pourrait point le concilier avec ce qu'on trouve dans le récit de sa vie. On y trouve des heures de conversation après le repas, dans lesquelles *il y avait beaucoup à apprendre avec lui, parce qu'étant homme à réflexions, il en faisait toujours de forts solides, soit sur les événemens humains, sur la conduite de la vie, sur les règles de la morale, ou même sur les choses de science, et sur les affaires publiques. Souvent les conversations étaient employées à lire des livres nouveaux, et il en jugeait toujours si bien que le jugement qu'il en portait, mais rarement d'un air décisif, était de lui-même décisif et sans appel. Sa mémoire, à l'occasion des choses qui se lisaient ou que l'on disait, lui fournissait toujours quelque chose de ce que les auteurs avaient de plus beau sur le sujet; et on était souvent surpris de lui voir réciter un grand nombre de vers, soit latins ou français, qu'il n'avait lus que dans sa jeunesse, ou que depuis beaucoup d'années. Il possédait fort bien les poëtes latins, et il en appliquait les plus beaux endroits avec beaucoup de justesse, et avec une grande pré-*

(123) *On écrit ceci en* 1699.

(124) *On entend ceci par rapport aux accusations publiques.*

* Il y a dans cette remarque, dit Leclerc, *beaucoup de choses qui ne sont nullement exactes, mais je ne m'y arrêterai pas.*

(125) Baillet, Vie de Descartes, *tom. II, pag.* 124 *et suivantes. Voyez aussi* Perrault, Hommes illustres, *pag.* 57, 58.

(126) *Là même, pag.* 544. *Voyez aussi pag.* 128.

* C'est d'après les autorités qu'il cite, que Bayle prend ses conclusions; mais Leclerc prouve qu'Arnauld ne commença d'enseigner son cours de philosophie qu'en 1639, et le *Discours sur la Méthode* de Descartes était imprimé depuis deux ans, après avoir couru quelque temps en manuscrit.

(127) Hist. abrégée de M. Arnauld, *pag.* 35.

(128) *Là même, pag.* 31.

Digitized by Google

sence d'esprit, selon les occasions qui naissaient dans la conversation (129). Disons donc que ses entretiens n'étaient simples et vulgaires que lorsqu'il était avec des gens qui n'avaient pas avec lui une liaison d'habitude, et qui ne l'engageaient point par leurs questions à étaler ce qu'il savait.

(EE) *On prétend qu'il est devenu l'apôtre du jansénisme en Hollande.*] Il parut en 1698 un petit livre (130) où l'on assure (131) que M. Arnauld, *après avoir erré quelque temps dans les Pays-Bas catholiques, vint enfin se réfugier en Hollande. M. de Neerkassel, évêque de Castorie, et vicaire apostolique dans les Provinces-Unies, le reçut comme un homme de Dieu, et le logea dans son beguinage de Delft, où M. Arnauld demeura quelques années sans être connu que de ceux qui étaient dans sa confidence. Là, il gouvernait absolument l'esprit du prélat, et celui-ci n'avait rien plus à cœur que de lui adresser tous les jeunes théologiens en qui il trouvait de l'esprit, afin qu'il les formât. Les plus assidus auprès de lui étaient M. de Codde, aujourd'hui archevêque de Sebaste, et successeur de M. de Castorie dans le vicariat apostolique; M. van Huyssen..... C'est donc proprement dans le beguinage de Delft qu'est né le jansénisme de Hollande, vers l'an* 1689.

(129) Histoire abrégée de M. Arnauld, *pag.* 287, 288.

(130) *Intitulé* Mémoire touchant le Progrès du Jansénisme en Hollande.

(131) *Pag.* 8 *et* 9.

ARNGRIMUS, savant homme, natif d'Islande. Cherchez JONAS.

ARNISÆUS (HENNINGUS), natif d'Halberstad, et professeur en médecine dans l'académie de Helmstad, a été un philosophe et un médecin fort estimé vers le commencement du XVIIe. siècle. On fait beaucoup de cas de ses ouvrages de politique, où il établit un dogme directement opposé à celui d'Althusius (A). Il fut appelé en Danemarck, et s'y transporta, et y eut le grade de conseiller et de médecin du roi (*a*). L'académie de Helmstad perdit beaucoup par cette retraite (B). On a débité faussement qu'il fut professeur à Iène (C), et qu'il laissa sa bibliothéque à l'académie de ce lieu-là. On aurait pu dire, sans se tromper, qu'il fit des leçons dans l'académie de Francfort-sur-l'Oder, avant que d'en faire dans celle de Helmstad (*b*). Il avait voyagé en France et en Angleterre (*c*). Il mourut au mois de novembre 1635 (*d*). Je donne les titres de plusieurs de ses ouvrages (D).

(*a*) Witte, *in* Diario Biogr. *ad ann.* 1635.
(*b*) Arnisæus, *præf. lib.* de Jure Majestatis.
(*c*) *Idem*, *ibid.*
(*d*) Witte, Diarium Biograph. *ad annum* 1635.

(A) *Il établit dans ses ouvrages de politique un dogme directement opposé à celui d'Althusius* (1).] Car il soutenait que l'autorité des princes ne doit jamais être violée par le peuple. Voyez son livre *de Authoritate Principum in Populum semper inviolabili*, imprimé à Francfort, l'an 1612. Voyez aussi ses trois livres *de Jure Majestatis*, imprimés au même lieu, l'an 1610, et ses *Relectiones Politicæ*, imprimées aussi à Francfort, l'an 1615. Il n'acheva point ce dernier ouvrage, qui d'ailleurs a paru très-beau. *Opus præclarum, sed imperfectum* (2). Il a donné un catalogue de ceux qui ont soutenu que la souveraineté appartient au peuple, dogme qui, au jugement de Boeclerus, est très-pernicieux, et le pivot des rébellions : *A fatali hoc et pestilenti errore..... suspensa est omnis illa rebellandi licentia quam variis vocabulis præscribunt* (3). Boeclerus ajoute que c'est une chose déplorable qu'il y ait de très-grands hommes dans cette liste; et il mar-

(1) *Voyez l'article d'*ALTHUSIUS.
(2) Bosius, de Comparandâ Prudentiâ civili, num. 20.
(3) Boeclerus in Grot. de Jure Belli et Pacis, *lib. I, cap. III, num.* 8, *pag.* 286.

Digitized by Google

que les différentes passions qui les ont poussés de ce côté-là : *Patronos et præcones nefariæ philosophiæ recensuit* Arnisæus principio libri de Auctoritate Principum in Populum semper inviolabili. *Fuisse in illis magnos viros, dolendum : quorum aliquos animus arrogans, elatus, indomitus, ad fingendam et pingendam libertatem stoïco supercilio fortè impulerit : alios metus oppressionis et tyrannidis eo evibraverit, ut potestatem civilem benè constitutam negarent, nisi populo subjiciatur : nonnullis commentitiæ sapientiæ species placuerit, ut tali tanquàm terriculamento reges, ne in tyrannidem elaborentur, retentatos cuperent* (4). Si l'on faisait un tel catalogue la présente année 1699, il serait beaucoup plus long ; car le dogme de la supériorité du peuple est devenu à la mode depuis quelque temps. Grotius loue beaucoup un ouvrage politique d'Arnisæus (5).

(B) *L'académie de Helmstad perdit beaucoup par la retraite d'Arnisæus.*] C'est ce que témoigne Conringius, qui le qualifie *æternum Juliæ academiæ et incomparabile ornamentum* (6). *Vir incomparabilis*, dit-il en un autre livre (7), *à quo civilis philosophia in academiâ Juliâ ut alibi nusquàm, fuit exculta, et simul imperii quoque ut aliarum rerumpublicarum veterum recentiumque historia, etiamsi sparsim quidem, accuratè tamen satis est inculcata...., illius in Daniam discessu simul utrumque hoc studiorum genus fuerit hoc quasi consepultum.*

(C) *On a débité faussement qu'il fut professeur à Iène.*] Cela se trouve dans une édition d'un écrit de Bosius *de Comparandâ Prudentiâ civili.* Mais cette édition fut désavouée par la veuve de Bosius. Voyez l'avertissement qu'elle fit mettre au-devant du même livre, quand elle le fit imprimer exempt des fautes qui le défiguraient dans l'édition précédente.

(D) *Voici les titres de plusieurs de ses ouvrages.*] Outre les traités de politique dont j'ai déjà fait mention (8), il fit un livre *de Subjectione et Exemptione Clericorum* ; un autre *de Potestate temporali Pontificis in principes* ; un autre *de Translatione Imperii romani* ; un autre *de Republicâ* ; un autre *de Jure connubiorum* (9) ; un autre qui a pour titre *Doctrina politica in genuinam methodum quæ est Aristotelis, reducta, et ex probatissimis quibusque philosophis, oratoribus, jurisconsultis, historicis, etc., breviter comportata et explicata.* J'ai vu cet ouvrage de l'édition d'Amsterdam, en 1643 : il est très-docte et très-solide. Il écrivit aussi sur la médecine : ses *Observationes aliquot anatomicæ* furent imprimées à Francfort, l'an 1610, in-4°. Sa dispute *de Lue venereâ cognoscendâ et curandâ*, le fut à Oppenheim, en la même année, in-4° (10). Je ne sais point la date de la première édition de ses *Disquisitiones de partûs humani legitimis terminis*, ni de ses livres *de Præservatione à peste, de hydropum Essentiâ et Curatione, de Apoplexiâ et Epilepsiâ cognoscendis et curandis* (11). Quant à ses écrits de philosophie, il faut savoir qu'il fit des Notes sur la Logique de Crellius ; *Epitome metaphysices ad mentem Aristotelis, de Constitutione et partibus metaphysicæ ; Vindiciæ pro Aristotele de subjecto metaphysicæ et naturâ entis ; Disputationes* VIII *metaphysicæ ; Epitome doctrinæ physicæ.*

(4) *Idem, ibid.*

(5) Grotius, de Imperio summar. Potestat. circa sacra, *cap. III, num.* 8.

(6) Conring., de civili Prudentiâ, *cap. XIV.*

(7) *Idem, in Dedicat.* Exercitat. de Repub. Imperii German.

(8) *Dans la remarque* (A).

(9) *Voyez* le Diarium Biograph. de Witte, *ad ann.* 1635.

(10) *Voyez* Lindenius renovatus, *pag.* 390.

(11) Witte, Diarium Biograph. *ad ann.* 1635.

ARNOBE, professeur en rhétorique à Sicca, dans la Numidie, vers la fin du IIIe. siècle, fut attiré par des songes à la profession du christianisme (*a*). Il s'adressa aux évêques, pour leur demander son admission à l'Église : mais comme ils se souvenaient de la véhémence avec laquelle il avait toujours combattu la vraie foi, ils se défièrent de lui ; et avant que de l'admettre au nombre des catéchumènes, ils voulurent qu'il donnât des

(*a*) *Voyez la remarque* (A).

Digitized by Google

preuves de ses bonnes intentions (A). Pour les satisfaire, il écrivit un *ouvrage contre les gentils* *, où il réfuta très-fortement les absurdités de leur religion, et le ridicule de leurs faux dieux. Il y employa toutes les fleurs de sa rhétorique, et y débita beaucoup de littérature; mais comme il avait une louable impatience d'être agrégé au corps des fidèles, il se hâta un peu trop en composant son ouvrage (B): de là vient que l'ordre et la belle économie n'y paraissent pas avec toute la justesse qu'il serait à souhaiter. Le pis est que n'ayant pas une connaissance fort exacte de la vérité chrétienne, il débita des erreurs très-dangereuses (C). On ne sait point ce qu'il fit depuis, ni en quel temps il mourut. Son ouvrage contient sept livres, et non pas huit, comme on l'a cru pendant quelque temps (D). Il a été commenté par de savans hommes, et imprimé plusieurs fois (E).

* L'article que contient le *Dictionnaire de Chaufepié*, donne quelques remarques sur les sept livres *Adversùs gentiles*.

(A) *Avant que de l'admettre au nombre des cathécumènes, les évêques voulurent qu'il donnât des preuves de ses bonnes intentions.*] C'est saint Jérôme qui nous apprend ces particularités. *Arnobius*, dit-il (1), *rhetor clarus in Africâ habetur: qui quùm in civitate Siccæ ad declamandum juvenes erudiret, et adhuc ethnicus ad credulitatem somniis compelleretur, neque ab episcopo impetraret fidem quam semper impugnaverat, elucubravit adversùs pristinam religionem luculentissimos libros, et tandem velut quibusdam obsidibus pietatis fœdus impetravit.* On le regarda comme un ennemi qui voulait faire un traité de paix; mais, avant que de conclure, on voulut avoir des garans de l'observation de sa parole. On lui demanda des otages, il en donna: ce furent sept invectives contre les païens. Après cela il fut regardé comme un bon frère, et il fut reçu à la paix de l'Église.

(1) Hieronymus, *in* Chronico Eusebii, *ad annum* 2, *olymp.* 276.

(B) *Il se hâta un peu trop en composant son ouvrage.*] Commentons ceci par un passage de Baronius. *Quod verò opus illud, ut inter fideles admitteretur, quasi fidei suæ vadem festinus absolvit; hinc planè est quòd in eo (ut ait Hieronymus) fuisse visus est inæqualis et nimius, et absque operis sui partitione confusus. Rursùm verò quod nondùm plenè esset scientiâ rerum christianarum imbutus, utpotè cùm non solùm non fuerit baptismate illustratus, sed nec in Ecclesiam inter cathecumenos acceptus* (2); *venià dignus est, si aliquibus nævis visus est commentarius ille esse respersus* (3).

(C) *Il débita des erreurs très-dangereuses.*] Nous venons de voir que Baronius attribue l'hétérodoxie, qui se rencontre dans les sept livres d'Arnobe, à la précipitation avec laquelle ils furent écrits; car l'auteur ne put attendre à les faire qu'il eût eu le temps de se bien instruire de tous les points de la foi chrétienne. L'annaliste veut qu'on excuse les erreurs d'Arnobe: il les représente comme de petits défauts; mais il est sûr que l'Inquisition ferait aujourd'hui brûler tous ceux qui débiteraient de telles doctrines. Je consens que l'on ait de l'indulgence pour la personne d'Arnobe; il n'en est pas moins vrai que ses sentimens sur l'origine de l'âme, et sur la cause du mal physique, et sur quelques autres matières capitales, sont très-pernicieux. Je l'ai remarqué ailleurs (4). Il aurait pu dire à l'égard de nos mystères ce que Perse avoue à l'égard de la poésie, qu'il se mêlait d'en parler avant que de les connaître:

Nec fonte labra prolui Caballino,
Nec in bicipiti somniâsse Parnasso
Memini, ut repentè sic poëta prodirem.
Heliconidasque, pallidamque Pyrenen
Illis remitto, quorum imagines lambunt
Hederæ sequaces. Ipse semipaganus
Ad sacra vatum carmen affero nostrum (5).

(2) *M.* du Pin *n'est pas de ce sentiment.* Il compose, *dit-il*, BiNioth. des Auteurs eccléa., *tom. I, pag.* 203, lorsqu'il n'était encore que catéchumène, sept livres.

(3) Baron., *ad ann.* 302, *num.* 67, *pag.* 733.

(4) *Consultez la Table de ce* Dictionnaire, *au mot* Arnobe.

(5) Persius, *in Prologo.*

Digitized by Google

Voici le jugement de M. du Pin. « Il » paraît qu'il n'était pas encore tout-» à-fait instruit des mystères de notre » religion. Il attaque avec beaucoup » plus d'adresse la religion des païens, » qu'il ne défend celle des chrétiens. » Il découvre plus heureusement la » folie du paganisme, qu'il ne prouve » solidement la vérité du christia-» nisme. Mais il ne faut pas s'en éton-» ner ; car c'est l'ordinaire de tous les » nouveaux convertis, qui, étant » encore pleins de leur religion, en » connaissent mieux les défauts, et la » faiblesse, qu'ils ne savent les preu-» ves et l'excellence de celle qu'ils » embrassent (6). » Je ne vois personne qui parle aussi faiblement des erreurs d'Arnobe, que M. Cave. Il dit que peut-être ce sont des doctrines un peu éloignées de la vraie foi. *Dogmata quædam habet* FORSAN *minùs catholica, quæ homini è gentilium tenebris recens erumpenti et nondum christianæ fidei elementis satis instructo condonanda sunt* (7). C'est pousser la tolérance beaucoup plus loin qu'on ne l'a fait dans la préface de l'édition de Leyde en 1651, où l'on se contente de dire qu'Arnobe s'écarte un peu de l'orthodoxie. *Aliis in locis à veritate christiana* NONNIHIL *recedit, sed hoc condonandum illi qui ex Ethnicismi tenebris recens ad veritatem christianam pervenerat. Idem huic autori evenit, quod iis solet, qui ex carcere tenebricoso in lucem perducti visum adhuc dubium habent* (8). Encore un coup, excusons ce père ; mais ne soyons pas assez simples, pour qualifier obligeamment petites erreurs les dogmes qu'il a débités. Ils méritent, quand on les considère en eux-mêmes, tous les mêmes titres qu'on leur donnerait aujourd'hui, si quelque docteur les avançait. Il faut convenir sans chicane, qu'un auteur moderne avait fait là-dessus de bonnes leçons à son censeur. Écoutons-le. *M. Jurieu pèse les erreurs à une fausse balance. Il juge de la doctrine par les personnes, et non pas des personnes par la doctrine. Une même erreur change de nature selon les lieux et les temps : elle est une monstrueuse hérésie, selon le sujet où elle se trouve, et selon le siècle où elle règne. On voit des preuves de cette iniquité de M. Jurieu dans toutes ses disputes contre les sectaires d'aujourd'hui, auxquels il ne pardonne rien, pendant qu'il porte l'indulgence et la tolérance pour les pères jusqu'à un excès prodigieux.....* (9). *Le respect, que nous avons pour les personnes, ne doit pas nous faire respecter leurs erreurs, quand elles sont capitales. Dans une semblable occasion, on doit appeler* scapham scapham, et ligonem ligonem. *M. Jurieu veut bien* excuser les erreurs d'Origène, à cause de son grand zèle ; mais si quelqu'un nous venait aujourd'hui débiter les rêveries de cet ancien, M. Jurieu ne se croirait obligé à aucun support. *Si ces rêveries sont des hérésies et des impiétés, qui changent l'enfer en un purgatoire, et qui anéantissent par ce moyen la crainte des peines éternelles, et la crainte de Dieu, pourquoi les doit-on supporter dans Origène?.....* (10). *La mollesse avec laquelle M. Jurieu parle des erreurs de saint Hilaire et de saint Jérôme, n'est assurément pas édifiante.* Il les excuse, et dit que ce sont des bévues et des négligences. *Mais si un théologien de ce siècle s'allait mettre dans l'esprit de soutenir les mêmes opinions, M. Jurieu* se croirait obligé de les appeler des extravagances et des impiétés. *Quelle iniquité criante! Les mêmes choses, qui sont des extravagances et des impiétés dans notre siècle, ne sont que des bévues et des négligences excusables au IVe. siècle. Pourquoi cela* (11) ? Cet auteur prétend connaître la source de ce double poids. Écoutons-le encore. M. Jurieu *leur pardonne, comme des fautes fort légères et fort minces, des erreurs qui, dans les gens de notre siècle, sont des hérésies infernales. On se pique ordinairement d'un profond respect et d'une haute estime pour ceux qui ont le bonheur de vivre plusieurs siècles avant nous, quoique l'on voie en eux toutes les faiblesses et toutes les mauvaises qualités que l'on ne peut pas souffrir dans les*

(6) Du Pin, Bibliothèque des Auteurs ecclés., *tom. I, pag.* 104, *col.* 2, *édition de Hollande.*

(7) Gulielmus Cave, Historia Litteraria *pag.* 112.

(8) *Præfat.* Arnobii, *in edit. Lugd. Bat., ann.* 1651.

(9) Saurin, Examen de la Doctrine de M. Jurieu, *pag.* 681.

(10) *Là même, pag.* 693.

(11) *Là même, pag.* 684.

Digitized by Google

modernes. Quand on ne peut pas estimer les anciens, on se croit du moins obligé à les aimer, et à donner, par un jugement de charité chrétienne, la plus favorable interprétation que l'on peut à leurs paroles. Au contraire, l'on se pare et l'on se fait honneur d'un zèle enflammé contre ses contemporains : on ne leur passe rien, et, à leur égard, on est prodigue d'anathèmes. Il semble pourtant que l'intérêt de la religion étant conservé, la charité devrait plutôt s'exercer envers les vivans, qu'envers les morts qui sont morts depuis plusieurs siècles. La charité que l'on a pour ces derniers, ne coûte guère, parce que leur mérite n'excite pas notre jalousie et notre envie, et que nous ne les regardons pas comme nos concurrens ; mais pour juger charitablement d'un adversaire qui parle et qui écrit contre nous, et dont la réputation offusque notre gloire, il faut un peu mortifier l'amour-propre; et c'est un sacrifice que l'on ne fait pas facilement. Comme M. Jurieu n'a pas eu de querelle avec Origène, et qu'il a des ennemis personnels dans le parti socinien, il ne faut pas s'étonner s'il a plus de tolérance pour celui-là que pour ceux-ci (12).

(D) *Son ouvrage contient sept livres, et non pas huit, comme on l'a cru pendant quelque temps.*] Tout le monde sait que le petit livre de Minucius Felix a pour titre *Octavius*. On le trouve joint avec les livres d'Arnobe dans plusieurs anciens manuscrits. C'est ce qui a été cause qu'il a passé pour un ouvrage d'Arnobe; et sans doute le mot *Octavius*, pris pour *octavus*, a fait illusion à bien des lecteurs. Citons ces paroles de M. du Pin. « Ce livre (13) a passé » long-temps pour le huitième livre » d'Arnobe ; car ayant été trouvé » avec les sept livres d'Arnobe dans » un ancien manuscrit de la biblio» théque du Vatican. Il fut imprimé » quatre fois sous ce nom (*), sans » que personne reconnût son véritable auteur. Le savant jurisconsulte » Baudouin s'aperçut le premier de » cette erreur vulgaire, et fit imprimer, l'an 1560, à Heidelberg, ce » petit traité séparé, avec une savante préface, dans laquelle il le » rend à son véritable auteur. Or, » quoiqu'on doive à ce célèbre jurisconsulte l'honneur d'avoir fait le » premier cette découverte, cependant trente-trois ans après, Urfin, » faisant imprimer à Rome les ouvrages d'Arnobe, soit qu'il n'eût pas » vu l'édition de Baudouin, soit » qu'il voulût se faire honneur de » cette remarque, sépara le livre de » Minutius d'avec ceux d'Arnobe, » sans avertir que cela eût été fait » avant lui, se donnant ainsi tout » l'honneur de cette découverte (14).» On trouve la même chose dans la préface du Minutius Félix imprimé à Leyde l'an 1652 (15). On y trouve aussi, que presque dans le même temps que François Baudoüin fit voir que le prétendu huitième livre d'Arnobe était l'ouvrage de Minucius Félix, un autre critique eut quelque soupçon de la bévue. *Eodem fere tempore id ipsum suboluit etiam Hadriano Junio* (16). Cela n'est point exact : il faut dire que François Baudouin n'est pas le premier qui l'ait découverte; car il ne publia ce qu'il savait là-dessus, que quatre ans après qu'un autre eut communiqué cette pensée au public. Son Minutius parut l'an 1560. Or voici ce que l'on trouve dans un ouvrage qu'Hadrien Junius fit imprimer l'an 1556. *Arnobio qui septem duntaxat adversùm gentes libros edidit, octavus accrevit, quùm sit Minutii Felicis, Octavius ab interlocutorum uno ità vocitatus, novâ ratione obliterandi auctoris* (17). L'année suivante Baudouin n'était pas guéri de l'erreur commune ; car il cita comme le VIIIe. livre d'Arnobe le Traité de Minutius. *Sic ille apud Arnobium Cecilius christianos dictitat, cùm colunt, infantis occisi sanguinem lambe-*

(12) Saurin, Examen de la Doctrine de M. Jurieu, 687.

(13) *C'est-à-dire celui de* Minutius Félix.

(*) *La première, par* Sabeus, *sur le manuscrit de Rome, l'an* 1542 ; *la seconde en Allemagne, par* Gelenius ; *la troisième en Hollande, à Leyden, en* 1552 ; *la quatrième, à Bâle, par* Erasme, *en* 1560.

(14) Du Pin, Bibliothèque des Auteurs eccléz, *tom. I, pag.* 119, *col.* 2.

(15) *Cette préface est de* Jacques Ouselius.

(16) Jacques Ouselius, *in præfatione* Minutii Felicis.

(17) Hadrianus Junius, Animadvers., *lib. VI, cap. I.*

Digitized by Google

re..... (18). *Horribilis profectò est oratio Cecilii illius leguleii romani, qui apud Arnobium libro octavo hæc adhuc christianis objicit* (19). Louis Carrion a donné à Junius la gloire d'être le premier qui eût rendu l'Octavius à son légitime maître. *Illi* (Minutio) *octavum adversùs gentes librum Junius noster in Animadversis suis princeps jam olim vindicavit* (20). Carrion parla ainsi dans un ouvrage qu'il publia à Paris, l'an 1583. Citons ces paroles de M. Joly. *Minutii Felicis vetustissimi scriptoris christiani Dialogus elegantissimus contrà idolorum vanitatem tam diù pro octavo Arnobii adversùs gentes libro habitus est, quia Minutius eum sub nomine Octavii protulerat, donec à Francisco Balduino jurisconsulto anno* 1560, *Arnobio abductus, et genuino autori redditus est, veluti Nicolaus Rigaltius in Præfatione ad eumdem Minutium observavit* (21). Voilà deux savans hommes (22), qui ignorent que Junius précéda Baudouin dans la découverte du vrai auteur de l'Octavius. Au reste, je ne crois point que M. Joly ait raison de mettre ce livre dans la classe des pseudonymes. Il prétend que l'auteur, en le publiant, se déguisa sous le nom d'Octavius; il vaudrait mieux dire, ce me semble, qu'Octavius est le titre de l'ouvrage, et non pas un nom supposé de celui qui l'écrivit. On ne parlerait pas exactement, si l'on disait que les Dialogues de Platon furent publiés sous les faux noms des personnages qui leur servent de titres. Minucius Félix imita Platon : il voulut que son dialogue portât pour titre le nom du principal interlocuteur.

(E) *Son ouvrage a été imprimé plusieurs fois.*] Si j'avais les livres nécessaires, j'entreprendrais de donner ici l'histoire exacte des éditions d'Arnobe; mais il faut que j'abandonne ce dessein, et que je me borne à quelques notes critiques contre ceux qui nous ont donné la liste de ces éditions. Celui qui a fait la préface de l'Arnobe imprimé à Leyde l'an 1651, raconte, 1°. que la première édition de ce père est celle que François Priscianensis, Florentin, publia à Rome. Il ne dit point en quelle année; c'est un péché d'omission qu'on ne saurait pardonner; 2°. que Sigismond Gelenius changea plusieurs choses dans cette édition, non pas avec l'aide des manuscrits, mais en s'appuyant sur les conjectures de son génie; 3°. que Théodore Canterus, publiant Arnobe avec des notes, se plaignit de la hardiesse de Gelenius; 4°. que Godescalc Steweehius travailla bien sur ce père : 5°. qu'Elmenhorst joignit à son commentaire la diversité des leçons recueillies, tant des manuscrits et de l'édition faite à Rome l'an 1542 sur un ancien manuscrit de François Sabæus (23), que de l'édition de Fulvius Ursinus; 5°. qu'enfin Desiderius Heraldus publia de belles notes sur les sept livres d'Arnobe. J'ai trois choses à remarquer contre cela. Premièrement, la liste des éditions est très-incomplète; en second lieu, l'édition de Rome, en 1542, n'est point différente de la première, et cependant on la donne ici comme différente; en troisième lieu, il n'est pas vrai que les remarques de Didier Hérault soient venues après l'édition d'Elmenhorst. Celle-ci est de l'année 1610, et l'ouvrage d'Hérault avait paru à Genève, l'an 1597, et à Paris l'an 1605 *.

Examinons la liste de M. du Pin (24). 1°. Je remarque en premier lieu, que les noms propres y sont fort défigurés (25). On y voit *Canerus*, au lieu de *Canterus*; *Hermenhorstius*, au lieu d'*Holmenhorstius*; *Steuchius*, au lieu

(18) Franciscus Balduinus ad edicta veterum principum roman. de Christianis, *pag.* 47, *edit. Basil. apud Oporinum*, *an.* 1557.

(19) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 50.

(20) Ludov. Carrio, Emendat., *lib. II*, *cap. XVIII*, *folio* 52.

(21) Claudius Joly, Dissertat. de verbis Usuardi, *pag.* 114. *Ce livre fut imprimé l'an* 1669.

(22) Rigaut et Joly.

(23) *Il s'appelait* Fonte, *et non pas* François.

* L'auteur des *Remarques* insérées dans le tome XXIX de la *Bibliothèque française* possédait un exemplaire de l'édition d'Elmenhorst imprimée à Hanau *typis Wechelianis*, 1603, dédiée à Joseph Scaliger; mais le privilége de l'empereur pour l'impression est du 25 mai 1582. Il n'est pas naturel, ajoute-t-il, que les héritiers d'André Wechel, après avoir obtenu ce privilége, aient laissé dormir l'ouvrage pendant 21 ans sans en faire usage. Cependant la *Bibliothèque du Roi* ne possède pas d'édition de l'Arnobe d'Elmenhorst antérieure à 1603, et c'est aussi la première de cet éditeur que mentionne C. T. G. Schoenemann dans sa *Bibliotheca historico-litteraria patrum latinorum*, ouvrage dont il n'a paru que deux volumes, 1792-1794, in-8°.

(24) *Elle est à la page* 205, *col.* 1 *du Ier. tom. de sa* Biblioth., *édit. de Hollande.*

(25) *Je ne me sers que de l'édition de Hollande.*

Digitized by Google

de *Stewechius*. 2°. Outre cela, je remarque qu'on nous donne pour l'imprimeur de la première édition un Théodore Priscianensis. C'est sans doute une faute. Nous avons vu que le Florentin *Franciscus Priscianensis* fut le premier qui fit voir le jour aux livres d'Arnobe. Or ce n'était pas un imprimeur. Le Poccianti ne lui donne point cette qualité : il se contente de le faire un bon humaniste, et auteur de quelques livres italiens (26). Je me persuade que ce fut à lui que Faustus Sabeus, bibliothécaire du Vatican, communiqua le manuscrit sur lequel fut faite l'édition de Rome de 1524 *. Ainsi dans la préface de l'édition de Leyde, on aura mal distingué l'édition de François Priscianensis, d'avec celle qui fut faite sur le manuscrit de Sabeus. Notez que Louis Carrion estime que le manuscrit d'Arnobe, qui est dans la bibliothèque du roi de France, est celui dont on se servit pour la première édition (27). Il s'imagine que puisqu'on la dédia à François Ier., on lui envoya aussi le manuscrit. 3°. En troisième lieu, je remarque qu'il n'est pas vrai que les sept livres d'Arnobe aient été imprimés avec les notes d'Hérauld en 1583, ni qu'il faille distinguer l'édition de Hambourg de 1610, de celle dont on venait de parler, je veux dire de celle qui fut accompagnée du commentaire d'Elmenhorst. 4°. Enfin je remarque que Stewechius ne fit point une édition d'Arnobe, à Douai, l'an 1634, son édition est d'Anvers, en 1586; et il y avait long-temps qu'il était mort, quand ses *Electa in Arnobium* furent réimprimés à Douai, en 1634, *cum Paratitlis seu Summariis Leandri de sancto Martino*. Vous trouverez une pareille faute à la citation (*) de la page 430, où M. du Pin dit qu'Érasme publia Arnobe l'an 1560. Il mourut l'an 1536.

Disons quelque chose du père Labbe. Il trouve très-belle l'édition de Leyde, mais il s'étonne que ceux qui l'ont procurée, n'y aient pas inséré l'*Arnobianus criticus* de Meurnius, imprimé à Leyde, l'an 1598, *cum hypocritico Minutiano*. Il voudrait que, pour le moins, ils en eussent fait mention (28). Ceux qui lui reprocheraient qu'il eût dû lui-même se souvenir des *Eclogæ ad Arnobium* de Jules-César Bulenger (29), ne seraient pas bien fondés; car cet ouvrage ne sert de rien, ni pour corriger le texte d'Arnobe, ni pour développer le sens littéral : ce n'est qu'un tissu de citations, qui n'a qu'un rapport très-vague à quelque pensée d'Arnobe. Le même jésuite donne un coup de bec au grand Saumaise, qui avait promis des commentaires sur cet auteur, et qui ne tint pas sa parole *. *Salmasiani autem illi commentarii tamdiù expectati, tam sæpè ejus amicorumque litteris promissi atque jactati, in fumum tandem ventosque evanuerunt* (30). Je crois qu'un tel écrit de Saumaise nous eût appris plus de belles choses, que son savant commentaire sur le traité *de Pallio* de Tertullien.

(26) Poccianti us, de Scriptor. Florentinis, *pag.* 69.

* 1524 est une faute d'impression. Bayle, dans cette même remarque, a déjà dit deux fois 1542. Joly aurait dû s'en apercevoir, et n'aurait pas dû reprocher à l'auteur une faute qui n'est que de son imprimeur.

(27) Ludov. Carrio, Emendat., *lib. I, cap. IX, folio* 18. *M.* du Pin *l'affirme, pag.* 119 *du* 1er. *tome de sa* Bibliothèque.

(28) Philippus Labbe, Dissertat. de Scriptoribus Eccles., *tom. I, pag.* 105.

(29) *Imprimées à Toulouse, l'an* 1612, *in*-8°.

* C'est Claude Saumaise qui donna l'édition de Leyde, 1651, *in*-4°., *cum notis viri celeberrimi*. Labbe et Bayle ont ignoré, dit Joly, que ce *vir celeberrimus* était Claude Saumaise, lequel avait aussi commencé un commentaire sur Arnobe, lorsque la mort le surprit. Fabricius en ayant trouvé le manuscrit, le fit imprimer dans le tome second des *Sancti Hippolyti Opera*, 1718, in-folio. Ce fragment de commentaire commence à la page 122 et finit à la page 134.

(30) Labbe, de Scriptorib. Ecclesiast., *tom. I, pag.* 105.

ARNOLDUS (Nicolas), professeur en théologie à Franeker, naquit à Lesna, ville de Pologne, le 17 de décembre 1618. Sa mère se trouvant veuve, lorsqu'il n'avait que trois ans, prit tout le soin imaginable de l'élever, et le consacra aux lettres. Il fit ses humanités dans le collége de Lesna, entre autres régens, sous Coménius, qui dictait alors à ses écoliers son *Janua linguarum*.

Digitized by Google

Il fut créé acolythe (*a*) au synode d'Ostrorog, à l'âge de quinze ans : et en cette qualité, il accompagna Orminius (*b*) pendant deux années dans la visite des églises de Pologne; après quoi, il fut envoyé à Dantzick, l'an 1635, et s'y appliqua à l'étude de l'éloquence et de la philosophie. Il éprouva quelquefois la mauvaise humeur de Jean Botsac, qui était fâché qu'un jeune homme de tant d'espérance fût calviniste. Il retourna en Pologne, l'an 1638, et cultiva la théologie sermonaire sous la direction d'Orminius; et un an après, il fut envoyé en Podolie, pour y être recteur de l'école de Jablonow. Ayant exercé cette charge pendant trois mois, il fit les fonctions de ministre deux ans de suite chez un grand seigneur (*c*). Comme on remarqua que ses talens pourraient être d'une grande utilité à l'Église, on jugea qu'il fallait lui donner les occasions de les cultiver dans les académies les plus fameuses. Il commença ses voyages l'an 1641. Il vint d'abord à Franeker, et y fit de grands progrès sous Maccovius son compatriote, et sous Cocceius. Il fut aux académies de Groningue, de Leyde et d'Utrecht, l'an 1643, et retourna bientôt à Franeker, et s'appliqua à l'étude du français et de l'anglais. Il fit un voyage en Angleterre l'année suivante; et ne pouvant aller à Oxford à cause que tous les chemins étaient occupés par les troupes du roi, ou par celles du parlement, il fut à pied à Cambridge; mais il ne put y entendre aucune leçon de théologie : tous les professeurs étaient sous la détention, dans le collége de la Trinité. Étant de retour à Franeker, il s'attacha à prêcher, même en flamand, et fit tellement goûter ses sermons, qu'afin de le retenir en Frise, on lui dissuada d'aller revoir la Pologne. Il fut jugé très-capable du ministère par la classe de Franeker, qui l'examina, et les louanges qui lui furent données déterminèrent aisément une demoiselle du pays à l'épouser (A). Il se maria avec elle l'an 1645, et peu après il fut appelé par l'église de Beetgum. Il la servit fidèlement et constamment jusqu'en l'année 1651, sans prêter l'oreille aux vocations qui lui furent adressées par d'autres églises; mais cette année-là, il se rendit aux instances des États de Frise, qui le choisirent pour succéder à Cocceius dans la charge de professeur en théologie à Franeker (*d*). Il s'acquitta de cette charge avec beaucoup de capacité jusqu'à sa mort, qui arriva le 15 d'octobre 1680, après une longue maladie, où il donna beaucoup de marques de sa piété et de sa résignation aux ordres d'en haut (*e*). Je parlerai de quelques voyages qu'il fit depuis sa promotion au professorat en

(*a*) *Les églises réformées de Bohême avaient retenu cette partie de l'ancienne discipline.*

(*b*) *Surintendant des églises de la Grande Pologne.*

(*c*) *Johannes de Potok-Potocki, succamerarius terræ Halicensis.*

(*d*) *Cocceius avait été appelé par l'académie de Leyde.*

(*e*) *Tiré de son* Oraison funèbre, *prononcée le 22 d'octobre* 1680, *par* M. Marck; *professeur alors en théologie à Franeker, et depuis à Groningue et à Leyde.*

Digitized by Google

théologie (B); et je n'oublierai pas les livres qu'il a donnés au public (C).

(A) *Les louanges qu'on lui donna déterminèrent aisément une demoiselle.... à l'épouser.*] C'est ce que nous apprend l'auteur de son oraison funèbre. *Fecit paulò post*, dit-il (1), *tanta omnium laus, ut nobilissima in Frisiis virgo remigia à* Nitzen *facilis in conjugales ejus rueret amplexus, anno* 1645. Cette demoiselle fut louable de préférer aux richesses la belle réputation et le mérite. On a d'autres exemples d'un choix de cette nature, car il est certain que plusieurs ministres, soutenus du seul éclat de leur éloquence ou de leur savoir, sont parvenus à des mariages lucratifs, et d'autre côté bien avantageux par le rang de la famille où ils prenaient une épouse. A quoi pouvait aussi contribuer l'espérance très-plausible, que de tels sujets seraient élevés tôt ou tard aux chaires de distinction, aux chaires considérables par les gages annuels. Quoi qu'il en soit, l'épouse de notre Arnoldus mérite d'être louée. Elle mourut au commencement de l'année 1652, et ne laissa point d'enfans. Il se remaria l'an 1653 à la veuve d'un avocat de Leeuwarden, nommée Anne Pybinga, fille d'un bourgmestre de Franeker, laquelle lui donna neuf enfans, cinq fils (2) et quatre filles, et lui survécut. Il n'y avait en vie que trois fils et une fille lorsqu'il mourut (3).

(B) *Il a fait quelques voyages depuis sa promotion au professorat en théologie.*] Il alla voir ses parens à Lesna, l'an 1652, et passa un mois agréablement chez son oncle maternel Martin Gertichius, ministre du lieu, et célèbre par divers ouvrages. Il fit un autre voyage, l'an 1656, à la suite des quatre ambassadeurs extraordinaires que les États-Généraux envoyèrent au roi de Suède et au roi de Pologne. Leurs excellences voulurent l'avoir pour prédicateur, et furent très-satisfaites des sermons qu'il prononça en flamand, ou en allemand, ou en polonais, selon les rencontres. Ce voyage dura deux ans. Arnoldus se fit beaucoup estimer pendant ce temps-là, par le chancelier de Pologne Étienne Corycinski, par le grand-maréchal de Suède Jean Oxenstiern, par le général des troupes Douglas, et par l'électeur de Brandebourg, qui lui offrit la place de prédicateur aulique. Il fut député à Heidelberg l'an 1666, pour engager M. Spanheim à accepter une profession en théologie dans l'académie de Franeker, et il revint sans avoir obtenu cela.

(C) *Je n'oublierai pas les livres qu'il a donnés au public.*] Je ne dirai rien de la diligence avec laquelle il rassembla et mit en ordre les ouvrages de Maccovius, qu'il fit mettre sous la presse, ni de la version, qu'il composa et qu'il publia, d'un livre anglais de Jérémie Dykius (4); mais je citerai sa *Réfutation du Catéchisme des sociniens*, son *Anti-Bidellus*, son *Anti-Echardus*, son *Livre contre Brevingius*, son *Apologie pour Amesius contre Erbermann* défenseur de Bellarmin, ses *Disputes théologiques sur des matières choisies*, son *Commentaire sur l'Épître aux Hébreux*, son *Lux in tenebris*, et ce qu'il a publié *contre Jean Amos Comenius*. Lisez, touchant ces ouvrages-là, ce passage de son Oraison funèbre: *Quis est qui non..... prædicet Racovianæ Catecheseos, in quâ religionis dicam an impietatis socinianæ plenissimum est compendium, curatissimam refutationem, quæ supra fidem impiis seductioribus molesta, doctis grata est? Cujus non laudem meretur tum Anti-Bidellus, quo pneumatomachi furorem, et futuam Comenii* (5) *lucem extinxit; tum Anti-Echardus, cujus conquisitum et multò colligatum fasciculum ità dissolvit, ut dissolutarum scoparum hactenùs retinuerit nomen? Imò quem non in mille detorsionum tenebris ineffabiliter delectat doctissimarum illa vindiciarum lux, quam publico totius reconam dedit, et cujus ope tota ecclesia errorum evitat devia?*

(1) Marckius, *in* Orat. funebri N. Arnoldi, *pag.* 28.

(2) *Le* 2°. *et le* 3°. *étaient jumeaux. Voyez le* Programme *du recteur de l'académie. Il est imprimé au devant de l'*Oraison funèbre.

(3) *Tiré de ce* Programme, *et de l'*Oraison funèbre.

(4) *Dykii* Translatio Eucharistica. Marckius, *in* Orat. funeb. Arnoldi, *pag.* 35.

(5) *Je cite un écrit d'*Arnoldus *contre* Comenius *dans les remarques* (D), (I), *etc. de l'article* Comenius.

Digitized by Google

Sed ne in hoc quidem labore acquiescere potuit qui in ecclesiæ voluit consumi bonum. Brevingii ab eo tempore feliciter demolitus est tribunal, Erbermannum Bellarmino adversus Amesium suppetias ferentem confodit, etc. (6). Voilà quelques Asti qui ne sont point dans la liste de M. Baillet.

(6) Marchius, *in Orat. funeb. Arcoldi.*, *pag.* 35.

ARODON (Benjamin d'), juif allemand, auteur d'un livre rempli de préceptes pour les femmes. Il a été traduit d'allemand en italien par le rabbin Jacob Alpron. Cette version fut réimprimée à Venise, l'an 5412, selon le calcul des Juifs (*a*), après avoir été exactement corrigée par le rabbin Isaac Lévita. Ce livre est fort chargé d'observances, non-seulement pour la propreté du corps, mais aussi pour la pratique des prières et des bonnes œuvres. Les observances du premier ordre contiennent souvent des minuties, ou des régularités superstitieuses, et il y a quelquefois un grand *rigorisme* dans celles du second ordre (A). C'est ce que l'on verra plus amplement dans la remarque qui accompagne cet article.

(*a*) *Je crois que cela répond à notre année* 1652.

(A) *Il y a un grand* rigorisme *dans les observances que contient son ouvrage.*] Car, par exemple, on ordonne au mari et à la femme de ne dire mot pendant le devoir conjugal, et de n'avoir que des pensées pieuses, sans aucune application au plaisir; et on leur déclare que, s'ils agissent d'une autre manière, leurs enfans naîtront difformes. *Ogni persona deve esser avvertita, tanto l'huomo, come la donna, nel tempo che si congiungono insieme non devono parlar, nè haver niun cattivo pensiere, nè debbano scoprire li luoghi occulti e vergognosi, perche quelli che parlano in quel tempo che si congiungono insieme, quella creature che viene conceputa in quell' instante, riuscisse dal ventre della màdre con qualche* מקרה, *o soppo, o muto, o guercio, o simili mancamenti, o del tutto distrutto, e mal conditionato... non devono haver intentione in quell' instante alli piaceri, ma solo per adempir il voler divino..* (1): *ambidui devono pensar in quell' instante, che questo non lo fanno per il lor giovamento ed adempir li lor appetiti carnali, ma solo per mantener il precetto.... ogn' huomo da bene fa quello, che deve pensare in quell' instante, perche si deve pensar solo a pensieri santi e pii* (2). Cette morale est très-belle, et très-rigide tout ensemble. Voyez ce que l'on a dit dans les Nouvelles de la République des Lettres (3) touchant un livre de M. Yvon, ministre des Labadistes. Une si grande pureté est de ces sortes de biens qu'il est plus facile de souhaiter que d'espérer; mais néanmoins, les casuistes sont fort louables, quand ils insistent là-dessus, et qu'ils tâchent d'introduire la pureté où les fureurs d'une convoitise brutale ne règnent que trop. Si notre rabbin avait cru, comme l'église romaine, que le mariage est un sacrement, il n'aurait pas exigé que ceux qui y participent eussent des dispositions plus saintes que celles qu'il leur demande. Il leur impose tout à la fois la loi du *favete linguis* (4), dont les païens recommandaient l'observation dans les grands mystères, et celle du *sursùm corda*, que l'ancienne église n'oubliait jamais de notifier dans la célébration de ses plus augustes cérémonies. En un mot, il est certain que si cet homme eût reçu avec une entière foi la doctrine de Jésus-Christ, et s'il eût été animé de l'esprit de grâce, il n'eût pas donné des conseils plus dignes de la pureté évangélique. Cela doit faire honte aux docteurs de relâchement qui sont si communs parmi les chrétiens.

Notez que le dogme de ce rabbin ne s'accorde guère avec le conseil des

(1) Precetti da esser imparati dalle Donne Ebree, *cap. LXX*, *pag.* 41, 42.

(2) *Là même*, *cap. LXXI*, *pag.* 43.

(3) *Mois de novembre* 1685, *pag.* 1200.

(4) Horat., Od. I, *lib. III. Voyez là-dessus ses commentateurs.*

Digitized by Google

docteurs en médecine. Ceux-ci prétendent qu'un enfant conçu sous des distractions d'esprit, je veux dire, sous des pensées sérieuses, graves, immatérielles, est niais, sot et imbécile (5); et ils donnent de tout autres conseils à ceux qui désirent des enfans (6): mais pour peu qu'on soit raisonnable, on demeurera d'accord qu'ils mènent les hommes à une très-mauvaise école de chasteté: leurs préceptes ne sont faits que pour des gens qui voudraient borner toutes choses à une vie animale, terrestre, sensuelle, épicurienne. Il faut aller à l'école du rabbin, si l'on veut apprendre à se comporter dans cette partie des devoirs, en créature douée d'une âme spirituelle, et qui ne veut point se rendre digne de cette censure,

O curvæ in terras animæ et cœlestium inanes (7),

On comprendra mieux combien la morale de ce Juif est belle et sublime, si l'on se souvient qu'elle est directement opposée aux maximes de ces docteurs de corruption, qui ont rempli leurs poésies de tant de lascivetés. Ces dangereux empoisonneurs se gardent bien de conseiller le silence; et c'est ce qui a fait trouver à un moderne quelques preuves de l'interprétation qu'il a donnée aux paroles d'un poëte grec, qui contiennent la description de l'antre des nymphes. *Pour le regard du murmure agréable dont* Homère *parle*, dit-il (8), *ce sont sans doute ces paroles obligeantes des amans, oei* ohime cor mio *des Italiens, ce ζωὴ καὶ ψυχὴ des Grecs, et cet* alma de mi alma *des Espagnols, qui accompagnent les plus favorables privautés, et qui font dire au plus savant de tous les poëtes en l'art d'aimer:*

Accedant questus, accedat amabile murmur,
Et dulces gemitus, aptaque verba joco (*1).

Voyez comme il parle ailleurs:

Et mihi blanditias dixit, dominamque vocavit;
Et quæ præterea publica verba juvant (*2).

Je ne vous apprendrai pas que le terme juvare *est tout-à-fait* érotique, *et consacré aux dernières délices de l'amour, qu'expriment encore, aussi bien que le murmure, ces deux vers du même auteur:*

Me voces audire juvat mea gaudia fassas,
Usque morer, me, me, continuoque roget (*).

..... L'épithalame célèbre de l'empereur Gallienus, que Trebellius Pollio préfère à ceux de cent poëtes qui s'exercèrent aussi sur le même sujet, représente merveilleusement bien encore ce sourd et obligeant murmure, et les caresses qui en sont inséparables. L'on veut que tenant la main des enfans de ses frères qu'il mariait, il leur prononçât ces vers de sa façon:

Ite, Ite, ô pueri, pariter sudate medullis.
Omnibus inter vos, non murmura vestra columbæ,
Brachia non hederæ, non vincant oscula conchæ.

Certes il est difficile de rien dire de plus pathétique, ou de plus passionné là-dessus. Être diamétralement opposé à ces faux docteurs, à ces pestes de la jeunesse, c'est un grand éloge, c'est un préjugé légitime que la morale que l'on avance est d'une admirable pureté. Il faut joindre à tout ceci la judicieuse réponse qui fut faite par le célèbre M. Drelincourt à un évêque qui s'était servi d'une remarque tout-à-fait indigne, je ne dirai pas d'une personne de son caractère, mais aussi d'un laïque qui aurait eu quelque dégoût du style badin. *Au lieu d'effacer de ses larmes*, ce sont les paroles de M. Drelincourt (9), *ces façons de parler, que la vierge Marie est* l'esprit et la vie des chrétiens, *il les défend par des railleries qu'il ferait beaucoup mieux de laisser à ceux qui montent sur le théâtre.* Vous autres, *dit-il*, messieurs les pasteurs de l'église protestante, qui avez des chères moitiés, non tant comme des accidens inséparables de votre substance, que comme les os de vos os, et la chair de votre chair, voire, qui n'êtes qu'une chair en deux personnes, dites bien d'autres termes plus caressans à ces âmes de

(5) *Voyez la remarque* (C) *de l'article* François d'Assise, *dans le second alinéa.*
(6) *Voyez* Roderic de Castro, de Natarâ Mulierum, *lib. III, cap. V.*
(7) Persius, Sat. II, *vs.* 61.
(8) Hexameron rustique, *IVe. journée, pag.* 112 *et suiv.*
(*1) Ovidius, *lib. II, vs.* 723, de Arte amandi.
(*2) *Lib. III* Amorum, Eleg. *VII, vs.* 11.

(*) *Lib. II* de Arte amandi, *v.* 689.
(9) Drelincourt, Avant-Coureur de la Réplique à M. le Camus, évêque de Belley, *pag.* 26, 27.

Digitized by Google

vos âmes, à ces vies de vos vies, à ces vies de vos cœurs et de vos âmes, à ces âmes de vos vies et de vos cœurs, que le monde n'entend pas : car vous êtes ces spirituels, qui jugez tout le monde, voire les anges, à plus forte raison les Romains, sans pouvoir être jugés de personne. *Je ne sais qui lui en a tant appris, et ne puis pas répondre de ceux qui ont des femmes à la dérobée. Mais un personnage grave, qui vit en un chaste mariage, ne s'étudie point à une si extravagante rhétorique.* Le prélat répliqua d'une façon si burlesque que rien plus (10).

(10) *Voyez sa* Réponse à l'Avant-Coureur de M. Drelincourt, *pag.* 158.

ARRERAC (JEAN D'), conseiller au parlement de Bordeaux, vers la fin du XVIe. siècle, est auteur d'un livre dont je parlerai ci-dessous (A).

(A) *Il est auteur d'un livre dont je parlerai ci-dessous.*] Il a pour titre : *La Philosophie civile et d'état, divisée en l'Irénarchie et la Polémarchie*, et fut imprimé à Bordeaux, par Simon Millanges, l'an 1598, *in*-8°. Il devait comprendre deux tomes, dont je n'ai vu que le premier (1). Voici l'idée que l'auteur en donne (2) : « J'ai » pris mon sujet sur les lois du premier livre des Pandectes, que tous » les docteurs ont méprisées, ou pour » ne les avoir pas entendues, ou parce » qu'ils ont cru qu'elles ne servaient » pas de beaucoup à la chicane, de laquelle ils étaient plus esclaves pour » le quête qu'ils en espéraient, qu'amoureux de la vertu et de l'honneur. » Je trouve ce livre si riche et si plantureux de belles lois, que je me » trompe fort, si je ne montre dans » le mien, qu'il contient la plupart des » lois de la nature et de la philosophie morale et civile, avec l'ordre » des magistratures et juridictions romaines. J'ai ajouté à ce premier » livre les deux premiers titres du second, sur lesquels j'ai discouru des » droits de juridiction, tant selon la » police romaine, que notre droit » français et le droit de l'Église, et de » cette loi de nature, *quod quisque » juris in alium statuerit, ut ipse eodem jure utatur.* » Cela regarde le premier tome, ou l'Irénarchie, c'est-à-dire, l'état de paix : ce qui suit concerne sa Polémarchie, c'est-à-dire, l'état de guerre. C'était *un petit volume, lequel contenait en quatre livres toutes les qualités et perfections d'un chef d'armée, les ruses et stratagèmes des anciens capitaines, les moyens de nous servir des occurrences en la guerre, et de nous maintenir vainqueurs après la victoire obtenue* (3). Cet auteur avait beaucoup lu, et n'était pas chiche de citations, mais ordinairement, il ne s'étend guère sur chaque chose : c'est pourquoi il a eu assez de place pour parler d'un fort grand nombre de sujets. Il combat assez souvent les plus célèbres jurisconsultes, Accurse, Alciat, Budée, Cujas, etc. ; et de temps en temps, il fait des observations bien singulières.

(1) *Il contient* 721 *pages.*

(2) Jean d'Arrerac, *Épître dédicatoire au cardinal de Joyeuse.*

(3) Jean d'Arrerac, *Épître dédicatoire*, *pag.* 1, *vers la fin.*

ARRIA, ou ARRIE, nom de quelques dames romaines, dont je parlerai dans les remarques de l'article PÉTUS *.

* L'article PÉTUS n'ayant pas été donné par Bayle, ses traducteurs anglais ont composé un article ARRIA que Chaufepié a reproduit dans son Dictionnaire, en y ajoutant une longue remarque contre le suicide, sujet qu'il reproche à Bayle de ne pas avoir traité assez directement, quoiqu'il en eût de belles occasions. Voyez les articles LUCRÈCE (remarque D), et ZIA (remarque C.)

ARRIAGA (RODERIC DE), jésuite espagnol, naquit à Lucrone, le 17 de janvier 1592. Il entra dans la société le 17 de septembre 1606, et enseigna la philosophie avec un grand applaudissement à Valladolid, et la théologie à Salamanque ; et ayant appris par des lettres du général de la compagnie, qu'il serait de la plus grande gloire de Dieu que quelques jésuites espagnols

Digitized by Google

se transportassent en Bohême (a), pour y enseigner les plus hautes sciences, il s'offrit à cet emploi. Il arriva à Prague, l'an 1624. Il y régenta la théologie scolastique pendant treize ans, et il fut préfet général des études vingt ans de suite, et chancelier de l'université l'espace de douze années. Il reçut solennellement le bonnet de docteur en théologie, et il s'acquit beaucoup de réputation. La province de Bohême le députa trois fois à Rome, pour y assister aux congrégations générales de l'ordre (b). On l'exhorta plusieurs fois à retourner en Espagne, mais ce fut en vain. Il fut extrêmement estimé d'Urbain VIII, d'Innocent X, et de l'empereur Ferdinand III. Il mourut à Prague, le 17 de juin 1667 (c). Il publia plusieurs livres (A), où il étala beaucoup de subtilité d'esprit. On trouve qu'il réussissait beaucoup mieux à ruiner ce qu'il niait, qu'à bien établir ce qu'il affirmait; et l'on prétend que par-là il est devenu le fauteur du pyrrhonisme (B), quoiqu'il ait donné à connaître qu'il n'était pas pyrrhonien. Il y aurait sans doute beaucoup d'injustice à le soupçonner de la moindre prévarication, et d'avoir été un faux frère des dogmatiques; car s'il emploie toutes ses forces à réfuter un grand nombre de sentimens, il les emploie aussi à soutenir les opinions qu'il embrasse : on s'aperçoit aisément qu'il y procède de bonne foi, et qu'il agit de tout son mieux; et, si ses preuves sont inférieures à ses objections, il faut s'en prendre à la nature des choses. L'application avec laquelle il a réfuté toutes les subtilités qui ont été inventées par les scolastiques, pour montrer que deux propositions contradictoires sont quelquefois véritables, et quelquefois fausses (C), suffit à persuader qu'il avait à cœur les intérêts des dogmatiques contre les pyrrhoniens. Il a quitté sur plusieurs matières de physique les opinions les plus générales de l'école, comme sur la composition du continu, sur la raréfaction, etc : et c'est pourquoi il a pris à tâche (d) de justifier les innovateurs en matière de philosophie. C'est dommage qu'un esprit si net et si pénétrant n'ait pas eu plus d'ouverture sur les véritables principes; car il eût pu les pousser bien loin. Une légère connaissance de l'hydrostatique lui eût fait trouver la raison d'une expérience (D), pour l'explication de laquelle il s'est tourmenté inutilement. Ses efforts, ses instances, ses souplesses là-dessus, font regretter qu'il ait couru avec tant de force hors du bon chemin.

(a) *Les jésuites avaient fait depuis peu de ce pays-là une province de leur ordre, détachée de la province d'Autriche.* Sotuel, Bibliot. Scriptor. Societ. Jesu, *pag.* 728, 729.

(b) *A la* 8, *à la* 10, *et à la* 11.

(c) *Tiré de* Sotuel, Bibl. Scriptorum societ. Jesu, *pag.* 728, 729.

(d) *Dans la préface de son* Cours de Philosophie.

(A) *Il publia plusieurs livres.*] Un *Cours de Philosophie* en un volume, et un *Cours de Théologie*, en huit volumes *. Le Cours de philosophie, imprimé *in-folio*, à Anvers, l'an 1632,

* Joly donne la liste exacte des éditions des ouvrages philosophiques et théologiques d'Arriaga.

Digitized by Google

a été réimprimé plusieurs fois. L'édition de Lyon, en 1669, est augmentée. Le Ier. et le IIe. volumes de son Cours de Théologie furent imprimés en 1643; le IIIe. et le IVe., l'an 1644; le Ve., l'an 1649; le VIe., l'an 1650; le VIIe. et le VIIIe., l'an 1655. Ce sont tous des *in folio*, imprimés chez Balthasar Moret, à Anvers (1). Il travaillait au IXe. tome, lorsqu'il mourut: c'était celui *de Jure et Justitiâ* (2). Don Nicolas Antonio a donné à Arriaga un livre *de Oratore*, imprimé à Cologne, l'an 1637, et *Brevis Expositio Litteræ Magistri Sententiarum, cum Quæstionibus quæ circa eam moveri possunt, et auctoribus qui de illis disputant*, imprimé à Lyon, l'an 1636, *in*-8°., après d'autres éditions (3); mais comme le père Sotuel ne parle pas de ces deux ouvrages, quoique le premier eût été donné à ce jésuite par Alegambe, il y a lieu de croire que don Nicolas Antonio s'est trompé *.

(B) *On prétend que..... il est devenu le fauteur du pyrrhonisme.*] C'est le sentiment de M. de Villemandy: *Sunt alii*, dit-il (4), *qui periculosius adhuc sollicitant* (sacratiora fidei dogmata) *cujus modi Arriaga* suis in Thomam Disputationibus theologicis; *nihil enim non moliuntur, ut aliorum quorumcumque placita reflexionibus et objectionibus suis destruant, ipsi autem nihil ferè adstruunt..... Celebris est inter romanenses scholasticos* Rodericus ille Arriaga..... *Is multis volum. fol. et philosophiam et theologiam est persecutus; jàm autem singula quæque sic tractat, ut aliorum ferè omnium opiniones variis rationibus infirmare studeat, suas autem levissimè suffulciat. Si ex hâc methodo ingenii conditio dijudicetur, verè pyrrhonius potest haberi; cùm tamen placita sua, quantùm potest firmet, iisque constanter inhæreat, non potest legitimè eo nomine donari* (5). On peut assurer que, si la lecture des écrits de ce jésuite inspire le caractère pyrrhonien, c'est par accident et contre son intention; car il est aussi décisif qu'un autre et aussi ardent à confirmer ses décisions; mais, ou par la faiblesse de l'esprit humain, ou par la difficulté des matières, il s'est trouvé dans le cas d'une infinité d'auteurs qui découvrent admirablement le faible d'une doctrine, et qui n'en peuvent jamais rencontrer le fort. Ils ressemblent à des guerriers qui mettent à feu et à sang le pays de l'ennemi, sans pouvoir mettre leurs frontières en état de résistance. M. Ancillon trouvait ce jésuite *assez singulier en sa manière d'écrire*, et plus libre *que les autres qui, par une indigne servitude, n'osent abandonner les sentimens des écrivains de la société, et qui les suivent avec scrupule comme infaillibles..... Rapportant l'opinion de Vasquez, il dit nettement que*, tout bien compté, il ne se fie pas beaucoup à la solution du père Vasquez (6). *J'ai remarqué*, ajoute M. Ancillon, *en lisant Arriaga et Oviédo, que toujours, lors qu'un de ces deux jésuites soutient l'affirmative d'une proposition, l'autre soutient la négative; ce qui est assez rare, même parmi les docteurs de la religion romaine en général, et que je n'ai guère vu qu'en Cornélius à Lapide et en Estius.* Il n'est point rare, que sur une infinité de questions, tant de la philosophie, que de la théologie scolastique, les jésuites s'entre-réfutent les uns les autres. On peut même dire que cela est très-commun. Suarez et Vasquez en sont un exemple.

(C) *Il a réfuté avec application toutes les subtilités des scolastiques, pour montrer que deux propositions contradictoires sont quelquefois véritables, et quelquefois fausses.*] Il a très-bien démêlé tous ces sophismes. Voyez sa IIe. Dispute sur les *Summu-*

(1) Nicolas Antonio, Biblioth. Hispan., tom. *II*, *pag.* 209, *marque que plusieurs de ces volumes furent imprimés aussi à Lyon.*

(2) *Tiré de* Sotuel, Biblioth. Script. Soc. Jesu, *pag.* 729.

(3) Nicol. Antonio, Biblioth. Script. Hispan., *tom. II*, *pag.* 209.

* L'ouvrage intitulé *Brevis Expositio*, etc., Cologne, 1635, est, dit Joly, du père Jean Martinez de Ripalda. Quant au Traité *de Oratore*, il a été imprimé avec le nom de l'auteur, et la permission du provincial de la société des jésuites en Bohême. Le libraire déclare en outre, dans son avant-propos, le tenir d'Arriaga. Ces trois circonstances paraissent à Gibert (*Jugemens sur les Savans qui ont traité de la Rhétorique.*) pouvoir au moins balancer l'opinion de Bayle.

(4) Petrus de Villemandy, *in* Scepticismo debellato, *cap. II*, *pag.* 13.

(5) *Idem*, *ibid.*, *cap. IV*, *pag.* 32.

(6) *Voyez le* Mélange critique de Littérature, *tom. I*, *pag.* 208.

Digitized by Google

les de logique (7). J'ai vu des professeurs bien embarrassés lorsqu'on leur faisait ces objections, qui, dans le vrai, ne doivent passer que pour des chicaneries inventées mal à propos par des gens de trop de loisir, mais qui ne prétendaient pas, comme Héraclite, qu'en effet une même chose soit et ne soit point. Ils n'avaient en vue que de donner de l'exercice à leur esprit. Notez qu'Aristote ne croit point que si Héraclite a dit cela, il l'ait néanmoins pensé : Ἀδύνατον γὰρ ὑντιτοῦν ταὐτὸ ὑπολαμβάνειν εἶναι καὶ μὴ εἶναι, καθάπερ τινὲς οἴονται λέγειν Ἡράκλειτον. οὐκ ἔχει γὰρ ἀναγκαῖον ἃ τις λέγει, ταῦτα καὶ ὑπολαμβάνειν (8). *Impossibile namque est quempiam idem putare esse et non esse, quemadmodum quidam Heraclitum dicere arbitrabantur. Non enim necesse est quæcumque quis dicat, ea etiam putare.*

(D) *Il n'a pu trouver la raison d'une expérience, pour l'explication de laquelle il s'est tourmenté inutilement.*] Cette expérience est que le bois plus léger que l'eau ne se soutient pas néanmoins sur l'eau à l'égard de toute son épaisseur. Une poutre qui flotte dans une rivière est en partie sous l'eau, et en partie au-dessus de l'eau. On ne saurait expliquer cela selon les principes ordinaires de la pesanteur et de la légèreté : de là viennent les vains efforts d'Arriaga (9). Les nouveaux philosophes ne trouvent là aucun embarras. Voyez le système de M. Gadrois.

(7) *Sect. V, subsect. III et IV, pag.* 19, *et seq. edit. Parisinæ, an.* 1639.

(8) Aristot. Metaphys., *lib. III, cap. III, pag.* 667. G.

(9) Arriaga, Disputat. IV de Generat., *sect. V*, de Elementis, *subsect. VI, pag.* 519.

ARSÉNIUS, diacre de l'église romaine, illustre par la noblesse de sa famille, mais beaucoup plus par sa vaste érudition et par sa piété, fut choisi pour être envoyé à l'empereur Théodose, qui cherchait un précepteur à son fils Arcadius. Ce fut le pape Damase qui fit ce choix. Arsénius arriva à Constantinople l'an 383. Il y fut très-bien reçu par l'empereur, qui se fâcha même un jour, et contre le disciple, et contre le maître, parce qu'il avait vu celui-ci debout, et l'autre assis, pendant la leçon. Il ordonna que son fils, quoiqu'il l'eût déjà déclaré Auguste, se tînt debout et découvert quand Arsénius l'instruirait, et quittât en ce temps-là les marques de la dignité impériale. Arsénius, employant toute son industrie à élever son disciple aux sciences et à la vertu, se crut obligé d'ajouter enfin le châtiment aux censures. Le jeune Arcadius en fut si outré, qu'il pria un de ses officiers de le défaire de son précepteur (a). L'officier en avertit Arsénius, qui prit le parti de se retirer secrètement, et de s'en aller dans les déserts de l'Égypte. Il y passa un fort grand nombre d'années, avec les solitaires de Sceté, dans les exercices de la plus fervente et de la plus austère dévotion. Il y mourut à l'âge de quatre-vingt-quinze ans (A). Théodose, qui apprit avec regret la retraite d'Arsénius, le fit chercher partout, sans le pouvoir découvrir (*b*). Il y a quelques fautes dans le Dictionnaire de Moréri qui concernent cet article (B). J'en ai trouvé aussi quelques-unes dans d'autres écrivains (C).

On trouve plusieurs actions, et plusieurs sentences d'Arsénius, parmi les *Apophthegmata Patrum*, que M. Cotelier a publiés dans ses *Ecclesiæ græcæ Monumenta* (*c*).

(*a*) *Tiré des* Annales de Baronius, *à l'an* 383., *num.* 22, 23. *Il cite* Métaphraste *sous le* 8 *de mai, et* Surius, *sous le* 19 *de juillet.*

(*b*) Fléchier, Histoire de Théodose, *pag.* 273, 274.

(*c*) *Voyez-en le premier volume, imprimé à Paris, en* 1677.

Digitized by Google

(A) *Il mourut dans les déserts de l'Égypte, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans.*] Voici le partage que M. Arnauld d'Andilli donne à cette longue vie d'Arsénius. *Il en passa*, dit-il (1), *quarante dans la cour de l'empereur Théodose, quarante en Sceté, dix à Trohé, qui est au dessus de Babylone, à l'opposite de la ville de Memphis, trois en Canapé d'Alexandrie, et deux en ce même lieu de Trohé, où étant retourné il finit sa course dans la crainte de Dieu.* Cette expression, *il passa quarante ans dans la cour de Théodose*, est très-impropre; car si l'on n'y veut pas trouver une insigne fausseté, il la faut prendre en ce sens-ci: *il avait quarante ans, lorsqu'il sortit de la cour de Théodose.* En effet, en la prenant selon la signification propre et naturelle des termes, il faudrait qu'Arsénius eût vécu plus de six-vingts ans. Il faudrait ajouter aux quatre-vingt-quinze ceux qu'il avait lorsqu'il partit de Constantinople, choisi précepteur d'Arcadius par Damase. Ce pape n'aurait pas choisi un jeune garçon de vingt ans. Outre que Théodose ne régna qu'environ seize ans, et qu'il ne reçut Arsénius qu'en la quatrième année de son empire.

(B) *Il y a quelques fautes dans le Dictionnaire de Moréri, qui concernent cet article.*] 1°. Arsénius n'a point pu être envoyé à Théodose l'an 383, pour être précepteur d'Arcadius et d'Honorius, puisque Honorius ne naquit qu'en 384. Baronius avait marqué cette faute à ceux qui ont fait la vie d'Arsénius, et il l'avait attribuée à quelqu'un qui savait en général que Théodose avait deux fils, *aliquis quòd seiret duos fuisse Theodosio filios, adjecit Honorium* (2). Cette faute est demeurée dans la vie d'Arsénius dressée par M. Arnauld d'Andilli (3), qui cite Rufin (4) pour son garant. 2°. J'avoue que Baronius (5), sur la foi de la Vie des Pères (6), avance qu'Arsénius fut le parrain des deux fils de Théodose; mais cela ne s'accorde point avec Rufin *, qui dit qu'ils furent mis entre les mains d'Arsénius *aussitôt après leur baptême* (7): outre que Baronius lui-même a remarqué qu'on se trompe dans la vie d'Arsénius, lorsqu'on dit qu'il fut envoyé par Damase pour être précepteur d'Arcadius et d'Honorius. Le dernier n'était pas encore né; l'autre avait environ huit ans, et il n'y a point d'apparence qu'Arsénius soit demeuré à la cour de Théodose jusqu'au temps qu'Honorius eut besoin de précepteur. 3°. M. Fléchier dit en propres termes, que Théodose *fit chercher* Arsénius *dans toutes les terres de l'empire.* Il n'est donc guère apparent qu'Arsénius ne soit sorti de la cour qu'*après la mort de Théodose, en* 395. Cela, dis-je, n'est guère apparent, quoi qu'on le donne pour un fait certain et dans le premier volume du Dictionnaire, et dans le troisième. 4°. Il ne fallait pas supprimer la circonstance que M. Fléchier a expressément marquée: c'est que l'officier qu'Arcadius chargea de tuer Arsénius en avertit ce précepteur. Le Supplément du Dictionnaire suppose qu'Arsénius *en fut averti divinement.* 5°. Arcadius ne fut point associé à l'empire à l'âge de six ans, mais l'âge de sept ou huit ans, comme Baronius et M. Fléchier le remarquent. *Erat tunc Arcadius annum ætatis agens octavum, natus nimirum sub consulatu Gratiani quarto et Merobaudis, triennio ante Theodosii patris imperium* (8). 6°. Socrate n'avait que faire d'être cité, car ce qu'il a dit d'Arsénius n'a presque point de rapport à l'article du Supplément. En tout cas, il fallait citer le chapitre XXIII du IIIe. livre.

(C) *Voici quelques fautes d'autres écrivains touchant Arsénius.*] Matthias, dans son Théâtre historique (9), suppose perpétuellement qu'Arsénius fut précepteur d'Honorius aussi-bien que d'Arcadius, et cela en même temps. Il ne considère pas qu'Honorius n'était

(1) D'Andilli, Vies des Pères des Déserts, *tom. II, pag.* 204. *Edition de* 1676, *in*-8°.

(2) Baron., *ad ann.* 383, *num.* 22.

(3) *Elle est au IIe. tome des* Vies des Pères des Déserts, par Arnauld d'Andilli, *pag.* 188.

(4) *Lib. III, num.* 37.

(5) *Ad ann.* 395, *num.* 26.

(6) *Part. II, cap. XXXVI.*

* Ce Rufin n'est pas, dit Leclerc, le fameux Rufin qui eut des démêlés avec saint Jérome, et qui est mort long-temps avant Arsénius; ce à quoi Bayle n'a pas fait attention.

(7) *Voyez* Arnauld d'Andilli, Vies des Pères des Déserts, *tom. II, pag.* 188.

(8) Baron., *ad ann.* 383, *num.* 22.

(9) *Pag.* 713, *édition d'Amsterd. en* 1660.

Digitized by Google

point né lorsqu'on envoya Arsénius à Théodose, pour instruire Arcadius; il ne songe pas qu'Honorius, étant plus jeune de neuf ans que son frère, n'était guère propre à assister aux leçons qu'on faisait à Arcadius pendant la vie de Théodose. Remarquez bien cette circonstance, puisque Matthias n'ignorait point qu'Arsénius s'évada avant la mort de cet empereur; car il remarque que Théodose le fit chercher soigneusement. Il cite le chapitre XXIII du IVe. livre de Socrate, où l'on ne trouve quoi que ce soit de ce qu'il a débité. Il ajoute qu'Arcadius, après la mort de son père, apprit où était Arsénius, et lui fit demander pardon de ce qui s'était passé, et sa sainte bénédiction. M. Doujat, entraîné par le torrent, associe Honorius à Arcadius (10). Charles Étienne n'a connu notre Arsénius que sous la qualité de patrice: il ne lui fait point quitter la cour, mais son simple patrimoine, pour l'envoyer dans un couvent, en vertu d'une voix tombée des nues, qui lui ordonnait la fuite, le silence et le repos. M. Hofman n'a joint à cela que la charge de précepteur d'Arcadius. M. Lloyd a supprimé tout l'article. Notez que Nicephore fils de Calliste assure que Théodose donna Arsène pour précepteur à ses fils (11).

(10) *Arsenius, non ille Arcadii et Honorii præceptor.* Doujacii Prænotiones Canon., *p.* 429.

(11) Nicephor. Hist. Ecclesiast., *lib. XII, cap. XXIII.*

ARSÉNIUS, patriarche de Constantinople dans le XIIIe. siècle, était natif de cette ville. Il fut élevé dans un monastère de Nicée, et en fut même supérieur; mais il renonça à cette charge pour se mieux appliquer à la vie monastique, soit dans les couvens d'Apolloniade, soit dans ceux du Mont Athos. Il fut tiré de cet état en 1255, par l'empereur Théodore Lascaris, qui le fit patriarche de Constantinople. Le même empereur quatre ans après le déclara en mourant l'un des deux tuteurs de Jean son fils. L'autre tuteur était George Muzalon. Celui-ci, témoignant des intentions fort pernicieuses pour le jeune prince, dégoûta si fort Arsénius de son emploi, qu'il fut cause de son retour au couvent. Mais lorsqu'en 1261 les Grecs eurent regagné Constantinople sous la conduite de Michel Paléologue, Arsénius y fut appelé pour reprendre le patriarcat, et en occuper le siége duquel les patriarches avaient été exclus pendant plus de cinquante ans. L'année d'après, l'empereur Michel Paléologue fit crever les yeux à Jean Lascaris, fils de l'empereur Théodore. Arsénius, indigné d'un traitement si barbare fait à son pupille, excommunia Michel qui, pour repousser ses foudres ecclésiastiques, convoqua un concile, et, sous de fausses accusations, y fit déposer Arsénius, et le relégua dans l'île de Proconnèse. Il vécut long-temps dans cet exil; mais on ne trouve pas précisément en quelle année il mourut. C'était un homme de bien, mais tout-à-fait mal propre aux affaires (*a*). Il est auteur (A).

(*a*) *Tiré de* Cave, Historia litteraria Scriptor. Eccles., *pag.* 725.

(A) *Il est auteur.*] Il a fait un *Nomo-Canon*, ou un *Recueil de canons*, divisé en CXLI titres, à chacun desquels il ajoute quelques points, ou quelques chefs des lois impériales. On l'a inséré en grec et en latin dans la Bibliothèque du droit canonique publiée par MM. Justel et Voel. On a aussi le *Testament d'Arsénius*, publié en grec et en latin par M. Cotelier, dans le tome II de ses *Monumens de l'église grecque* (1).

(1) Cave, Hist. litter., *pag.* 728. Doujatii Prænot. Can., *pag.* 429.

Digitized by Google

ARSÉNIUS, archevêque de Monembasia, ou Malvasia, dans la Morée, au XVIe. siècle, a passé pour un savant humaniste. Il fut l'ami particulier de Paul III, et il lui écrivit des lettres fort élégantes, une entre autres, où il se plaint du peu d'affection de l'église romaine pour la nation grecque (A). Il se soumit à l'église romaine, ce qui le rendit si odieux aux Grecs schismatiques, que Pachome, patriarche de Constantinople, l'excommunia, et que les Grecs disent qu'Arsénius fut après sa mort *broukolakas*, c'est-à-dire que le démon venait errer à l'entour de son cadavre, et l'animait encore (*a*). On a quelques ouvrages de sa façon (B).

(*a*) *Voyez* Guillet, Lacédémone ancienne et nouvelle, *pag.* 327, *et* Crusius, *dans sa* Turco-Grœcia.

(A) *Il s'est plaint du peu d'affection de l'église romaine pour la nation grecque.*] Voici les paroles de M. Guillet. Arsénius *a écrit de très-élégantes lettres* au pape Paul III, *qui se trouvent encore. Il y en a une, où il se plaint fort du peu d'affection de l'église romaine pour la nation des Grecs, en ce qu'elle n'en a élevé aucun à la dignité de cardinal. Paul fut créé pape l'an* 1535 (1). Si l'on donnait à cette plainte une étendue générale, on imputerait un mensonge à Arsénius; car il est certain que le cardinal Bessarion était grec: il faut donc croire que les reproches d'Arsénius étaient semblables à ceux de Musurus. Celui-ci se plaignit amèrement, de ce qu'aucun Grec n'avait eu part à la nombreuse promotion que Léon X venait de faire (2). Paul III fut élu pape au mois d'octobre 1534.

J'ai été averti par M. de la Monnoie, *qu'il ne se trouve nulle autre lettre d'Arsénius à ce pape, que celle qui sert de dédicace aux Scolies d'Euripide. C'est là qu'il se plaint que, parmi tant de cardinaux de toutes nations, il ne s'en trouvât pas au moins un ou deux grecs.* Καίτοι οὐδ' ἀποχὴ ἦν ἵνα ἢ δύο τῶν Ἑλλήνων ἐν τοσούτοις πανταδαποῖς ἀναριθμῆσθαι τῶν Καρδιναλίων. Rien n'est plus utile, ni plus nécessaire que d'aller aux sources.

(1) Guillet, Lacédémone anc. et nouvelle, *pag.* 327.

(2) *Voyez l'article* Musurus.

(B) *On a quelques ouvrages de sa façon.*] On a un *Recueil d'Apophthegmes*, imprimé à Rome, en grec; un autre *Recueil des Scolies sur sept tragédies d'Euripide*, imprimé à Venise en 1534. Il dit dans son épître dédicatoire au pape Paul III, qu'il l'avait dressé en Candie, à Venise, et à Florence. Voyez la Bibliothèque de Gesner.

ARSÉNIUS, moine grec, a écrit une *lettre contre Cyrille Lucar*, patriarche de Constantinople, qui a été publiée en grec et en latin à Paris, l'an 1643, avec les actes du concile où Parthenius, patriarche de Constantinople, fit condamner la confession de ce Cyrille, l'an 1642. Chacun sait que cette confession de Cyrille était conforme aux sentimens de Genève. M. Claude a soutenu que cette condamnation est une pièce supposée (*a*). Le catalogue de la bibliothèque d'Oxford a confondu Arsénius, auteur du Nomo-Canon, avec notre moine grec.

(*a*) Claude, Réponse à M. Arnauld, *lib. III, chap. XII, pag.* 473.

ARSINOÉ. Il y a eu plusieurs reines de ce nom. M. Moréri a parlé des principales, non sans se tromper quelquefois. Il a été un peu trop court sur Arsinoé, sœur de Cléopâtre: nous réparerons cette brièveté dans l'article de PTOLOMÉE Aulètes (*a*).

(*a*) *Remarque* (A).

Digitized by Google

ARSINOÉ, femme de Magas, roi de Cyrène (A), se déshonora par ses impudicités. Magas, un peu avant que de mourir, accorda leur fille unique Bérénice au fils de Ptolomée, roi d'Égypte. Dès qu'il fut mort, Arsinoé, qui n'avait vu qu'à regret ces fiançailles, prit des mesures pour les rompre. Elle fit offrir Bérénice, avec le royaume de Cyrène, à Démétrius frère du roi Antigonus (*a*). Ces offres furent acceptées. Démétrius s'embarqua tout aussi tôt, et eut un vent si favorable, qu'il ne tarda guère à voir Bérénice. Il était bel homme, et cela le rendit d'autant plus fier, qu'il s'aperçut promptement de l'impression que sa beauté avait faite sur le cœur d'Arsinoé. Il négligea la fille pour se rendre plus agréable à la mère; il traita les troupes de haut en bas; enfin il se rendit si odieux, que tout le peuple tourna ses désirs vers le fils de Ptolomée. On résolut de se défaire de Démétrius, et l'on en concerta les moyens avec Bérénice (*b*). On lâcha sur lui les assassins destinés à le tuer; on les lâcha, dis-je, dans un temps qu'il avait choisi pour coucher avec Arsinoé (B). Cette femme ayant ouï sa fille, qui se tenait à la porte, et qui commandait que l'on épargnât sa mère, couvrit de son corps son galant le mieux qu'elle put; mais ses efforts furent inutiles. On le tua, ensuite de quoi le mariage de Bérénice avec le fils de Ptolomée sortit son plein et entier effet (*c*). Justin, si je ne me trompe, est le seul historien qui nous apprenne cela : j'en suis surpris, car une action de cette nature méritait bien d'être remarquée. Ce qu'il y a encore de bien étrange, c'est que personne ne nous dit ce que devint Arsinoé, ni d'où elle était, ni ce que devint cette Bérénice; et bien loin que l'on rapporte que Ptolomée Évergètes, fils de Ptolomée Philadelphe, l'ait épousée, on nous assure qu'il se maria avec Cléopâtre. Matthias, qui le dit (*d*), ne cite personne; mais on voit dans Josephe, au chapitre IV du XIIe. livre de ses Antiquités judaïques, que la femme de Ptolomée Évergètes se nommait Cléopâtre. Notez que Ptolomée Évergètes eut un fils appelé Magas (*e*), d'où l'on peut conjecturer que le père de sa femme se nommait Magas, comme Justin le rapporte. Je marquerai quelques erreurs de M. Moréri (C), et une de M. Ménage (D).

(*a*) *Il était roi de Macédoine.*

(*b*) *On peut inférer cela des paroles de* Justin.

(*c*) *Tiré de* Justin, *liv. XXVI, chap. III.*

(*d*) Matth. Theatrum histor., *pag.* 363.

(*e*) Plutarch. *in* Agide et Cleomene, *pag.* 820.

(A) *Elle était femme de Magas, roi de Cyrène.*] Il est nommé Agas dans les éditions de Justin; mais les bons critiques ont remarqué, il y a long-temps, qu'il faut lire Magas : c'est ainsi, ajoutent-ils, que Pausanias, Polyænus et Athénée le nomment (1). On leur objectera, peut-être, que celui dont Pausanias a fait mention n'est point le mari de notre Arsinoé; car il était frère utérin de Ptolomée Philadelphe, au lieu que le mari d'Arsinoé était frère de Ptolomée Évergètes. Voici l'histoire de ce Magas, selon Pausanias. Il était fils de

(1) *Voyez le* Commentaire *de* Justin, *dans l'édition de M.* Grævius, *à Leyde, en* 1683.

Digitized by Google

Bérénice, et d'un Macédonien nommé Philippe, homme de basse extraction. Eurydice, fille d'Antipater, ayant été mariée avec Ptolomée fils de Lagus, mena en Égypte cette Bérénice. Celle-ci coucha avec Ptolomée, et lui donna entre autres enfans Ptolomée Philadelphe, qui régna après son père. Elle fit donner le gouvernement de Cyrène à son fils Magas, qui épousa Apame fille du roi Antiochus, et fut fort brouillé avec Ptolomée Philadelphe. Voilà le Magas de Pausanias (2). N'est-il pas clair, dira-t-on, qu'il ne peut pas être celui de Justin, ce Magas qui était mari d'Arsinoé, et qui mourut environ le temps que le fils de Pyrrhus fut rétabli dans le royaume d'Épire (3)? Les critiques peuvent répondre que Magas, roi de Cyrène, ayant régné cinquante ans (4), rien n'empêche qu'il n'ait vécu jusqu'au rétablissement du fils de Pyrrhus, que les meilleurs chronologues placent sous l'an de Rome 493 (5), qui était le vingt-cinquième du règne de Ptolomée Philadelphe. Au lieu donc de dire, comme l'on fait ordinairement, que Justin parle de Ptolomée Évergètes dans son livre XXVI (6), il faut établir qu'il parle de Ptolomée Philadelphe, et que c'est à celui-ci qu'il donne pour frère Magas roi de Cyrène. Que s'il nomme Arsinoé la femme de Magas, ce n'est pas un signe que son Magas soit différent de celui de Pausanias, puisque le même roi de Cyrène a pu être marié successivement avec Apame fille d'Antiochus, et avec notre Arsinoé. Quant au reste, les guerres où il s'engagea contre Ptolomée Philadelphe, selon Pausanias, conviennent très-bien au Magas dont parle Justin. *Rex Cyrenarum Agas decedit qui ante infirmitatem Berenicen unicam filiam ad fimienda cum Ptolemæo fratre certamina, filio ejus desponderat* (7). J'avoue qu'elles ne semblent pas convenir au Magas dont Athénée a parlé; car c'était un homme qui, jouissant de la paix, se plongea dans les délices et dans la fainéantise, et qui, à force de manger, devint si gros, que la graisse l'étouffa (8). Mais cette objection n'est pas insoluble : un prince dont le règne dure cinquante ans ne peut-il pas s'engager à quelques guerres, et s'abandonner ensuite à un long repos?

(B) *On lâcha sur lui les assassins . . . dans un temps qu'il avait choisi pour coucher avec Arsinoé.*] Le jésuite Bisselius a trouvé là un sujet d'admiration. *Adulteris autem duobus illis*, dit-il (9), *Berenicâ filiâ mœchæ consciâ, tensæ per dispositos percussores ità sunt insidiæ* (*quod mireris*), *ut in ipso flagrantis sceleris ardore deprehensis superveniens adulteræ filia, mœchique conjux* Berenice *pro thalami nefandi foribus subsistens, etc.* La circonstance du temps, ni celle du lieu, n'ont rien d'admirable ici. Il était aisé de remarquer quand Démétrius allait à la chambre d'Arsinoé, et c'était l'occasion la plus plausible que les conjurés pussent prendre.

(C) *Voici quelques erreurs de M. Moréri.*] 1°. Il n'y a point d'exactitude dans cette expression, *Magas donna en mariage Bérénice sa fille à Ptolomée* : le latin porte *Beronicen. . . filiam desponderat* (10). Les paroles de Moréri nous cachent un fait qui ne se développe pas dans la suite de sa narration, c'est que Bérénice demeura auprès de son père et de sa mère. On songe à toute autre chose, quand on lit qu'elle fut donnée en mariage à un fils du roi d'Égypte. Afin donc de ne faire pas égarer ses lecteurs, il fallait suivre rigoureusement le mot *despondere*. Cette remarque est petite en elle-même, mais ses usages peuvent être considérables par rapport à ceux qui veulent traduire. Ils ne sauraient jamais être trop scrupuleux dans l'observation de cette règle : c'est qu'ils doivent éviter tous les termes équivoques, tout ce qui peut empêcher que le lecteur n'ait les idées les plus conformes à la nature de chaque sujet.

(2) Pausanias, *lib. I, pag.* 6.
(3) Justin, *lib. XXVI, cap. III.*
(4) Athen., *lib. XII, pag.* 550.
(5) *Voyez* Calvisius *ad annum mundi* 3690.
(6) *Voyez* l'Index *du* Justin *de M.* Grævius, *et notes que* Bisselius *à la IVe. décade* Ruinarum illustrium, *pag.* 1534, *suppose que* Justin *parle d'un Agas frère de Ptolomée Évergète.*
(7) Justin, *lib. XXVI, cap. III.*
(8) Athen., *lib. XII, pag.* 550.
(9) Bisselius, Ruin. illustrium *decad. IV, pag.* 1536. Justin *a dit*, Cui (*Demetrio*) cùm in lectum socrûs concessisset, peremptores immittuntur.
(10) Justin, *lib. XXVI, cap. III.*

Digitized by Google

2°. Il n'est pas vrai que Justin dise que notre Arsinoé était fille d'Antiochus Soter; 3°. Ni que son mari se nommait Magus (11); 4°. Ni que ce prétendu Magus était fils de *Ptolomée Lagus* (12); 5°. Ni qu'elle *fit épouser* sa fille à Démétrius; 6°. Ni qu'elle eut dessein *de lui mettre la couronne sur la tête*; 7°. Ni qu'elle fut chassée. Peut-on assez condamner une licence si hardie? On narre tout ce qu'on veut dans qu'on le trouve dans un auteur, et puis on a la hardiesse de le citer. Je sais, qu'en prenant pour guide un historien d'un aussi petit jugement que Justin, on est obligé de suppléer bien des circonstances; mais alors il faut avertir qu'on les supplée, il ne faut pas les donner pour une version de Justin. J'ai dit que cet abréviateur n'a guère de jugement, et je suis sûr que Trogue Pompée pesterait cent fois le jour contre lui, s'il pouvait connaître le mauvais état où son ouvrage a été réduit par ce faiseur d'abrégée. Il se perdrait lui-même dans les ténèbres de son abréviateur. Presque tous les Antiochus et les Ptolomées, et les Antigonus y paraissent sans les marques de leur distinction : on ne sait s'il parle du père, ou du fils, ou du petit-fils; il faut le deviner le plupart du temps. Il n'a pas seulement pris la peine de dire si le mariage de Démétrius avec Bérénice fut consommé. Belle demande! me dira-t-on; et moi je dis qu'il eût dû marquer expressément le oui ou le non; car il n'est pas sans apparence qu'un homme qui observa avec joie qu'il était aimé de la mère, consentît que l'on différât ses noces avec la fille. Vous m'allez dire que Justin donne à Arsinoé la qualité de belle-mère de Démétrius, *nimis placere socrui coeperat;* mais je vous réponds qu'il donne ensuite à Bérénice la qualité de pucelle, *quæ res suspecta primò virgini :* par conséquent, l'une de ces phrases renverse l'autre, et l'on soupçonne qu'il ne se sert point des termes dans le sens le plus exact. L'index de Justin, dans l'édition de M. Grævius, ne donne à Bérénice que la qualité de *fiancée* (13). Quoi qu'il en soit, ni Justin, ni plusieurs autres abréviateurs, ne savent pas qu'un abrégé doit ressembler aux pygmées qui ont toutes les parties du corps humain, mais chacune à proportion plus petite que celles d'un homme de belle taille. Apetissez dans un abrégé les parties d'une narration, tant qu'il vous plaira, mais ne les retranchez pas entièrement. Comptons pour la VIII°. faute de M. Moréri, la contradiction où il est tombé. Il veut ici que Bérénice, femme de Ptolomée Évergètes, fût fille de Magus; ailleurs (14), il assure qu'elle était la propre sœur de ce Ptolomée.

(D) ..... *et une de M. Ménage.*] Elle est dans sa note sur ces paroles de Diogène Laërce : Δημητρίου τοῦ πλεύσαντος εἰς Κυρήνην, ἐπὶ πλεῖον ἰμασθῆναι λέγεται (Ἀρκεσίλαος) (15). *Demetrium qui Cyrenem* (16) *navigavit amâsse plurimùm dicitur* (Arcesilaus). *Je ne m'étonne pas*, dit M. Ménage, *que ce philosophe amoureux des jeunes garçons ait aimé Démétrius, qui semble avoir eu une beauté merveilleuse, et qui enfin le perdit; car on le tua dans le lit de sa marâtre, In novercæ concubitu cæsus est.* Justin, cité par M. Ménage, ne permet pas de dire qu'Arsinoé eut une telle alliance avec le mignon d'Arcésilas. On eût mieux fait de marquer la faute de l'interprète latin (17).

(11) *Son nom dans les éditions de Justin est Agas : son vrai nom est Magas.*

(12) *Il était fils d'un certain Philippe et de la maîtresse de ce Ptolomée.*

(13) *Demetrius à sponsâ suâ interficitur.*, 26, 3, 7.

(14) *Dans le second article* Bérénice.

(15) Diog. Laërtius, *in* Arcesilao, *lib. IV, num.* 41.

(16) *Il y a dans les éditions*, chez la Cyrenem navigâsse. *Ce qui est faux; car l'amour d'Arcésilas ne vint point après le voyage de Cyrène.*

(17) *Voyez la note précédente.*

ARTABAN, fils d'Hystaspe (A), et frère de Darius Ier. du nom, roi de Perse, nous est représenté par Hérodote comme un homme sage, qui déconseillait toujours ces expéditions d'éclat qui furent si funestes à la monarchie des Perses (*a*). Il ne fut point

(*a*) Herodot., *lib. IV, cap.* LXXXIII.

Digitized by Google

d'avis que Darius allât attaquer les Scythes (*b*); encore moins que Xerxès s'engageât à faire la guerre aux Grecs. Hérodote nous a conservé les raisons solides sur lesquelles il appuyait son avis (B), et le jugement qu'il porta sur la prodigieuse armée de mer et de terre avec laquelle Xerxès se préparait à passer d'Asie en Europe (*c*). Les difficultés qu'Artaban lui représenta furent cause qu'on aima mieux le renvoyer dans la Perse, pour y commander en l'absence du roi, que de lui faire continuer le voyage (*d*). L'événement montra combien ses conseils avaient été judicieux et fidèles. Il ne persévéra pas toujours dans cette fidélité, car il conspira contre Xerxès, et le tua (*e*); et puis il engagea Artaxerxès, fils de Xerxès, à se défaire de son frère Darius : il l'y engagea, dis-je, en lui faisant accroire que Darius était le meurtrier de Xerxès. Mais Artaxerxès connut la vérité peu après, et tua Artaban dans le temps que celui-ci ôtait sa cuirasse (*f*). Diodore de Sicile parle autrement que Justin de la manière dont Artaban fut châtié de son crime (*g*). On verra dans la remarque (B) de quelle manière ce prince savait raisonner sur les songes, et sur la durée de notre vie.

(*b*) *Id.*, *ibid.*
(*c*) *Ibidem*, *cap. XLIX*, *et seq.*
(*d*) *Idem*, *lib. VII*, *cap. LII*, *LIII*.
(*e*) Diodor., *lib. XI*; Justin, *lib. III*, *cap. I.*
(*f*) Justin, *lib. III*, *cap. I.*
(*g*) Diodor. Siculus, *lib. XI.*

(A) *Fils d'Hystaspe.*] Je ne sais point où M. Moréri avait lu qu'Artaban *était natif d'Hircanie*. Les deux auteurs qu'il a cités (1) ne disent rien de semblable. Ctésias donne pour père à Artaban, un favori de Cambyses, qu'il nomme Artasyras, qui d'abord favorisa l'usurpation du mage, et ensuite le dessein que sept grands seigneurs formèrent de chasser le mage (2).

(B) *Hérodote nous a conservé les raisons solides sur lesquelles il appuyait son avis* (3).] On dirait qu'Hérodote avait pris à tâche de faire honneur, et à la prudence, et à l'esprit d'Artaban : il ne donne jamais plus d'essor à son imagination, que lorsqu'il fait raisonner ce prince. Xerxès, après s'être bien fâché, et après l'avoir outragé, s'était rendu à ses raisons, et ne voulut plus penser au voyage; mais deux songes consécutifs le poussaient à continuer l'expédition (4). Il s'en va trouver Artaban, et lui dit ses songes : *Je veux savoir*, ajoute-t-il, *si vous en aurez de semblables. Prenez mes habits, asseyez-vous sur mon trône, couchez dans mon lit.* Artaban répond qu'il n'est pas digne de tant d'honneur, et raisonne fort sensément sur les songes. Il dit que s'il y a quelque chose de divin dans ceux de Xerxès, sa majesté a eu raison d'espérer qu'il en ferait de semblables : « car, que » serait-ce, si un dieu qui aurait à » cœur une guerre, et qui viendrait » de nuit la commander à un mo» narque résolu de vivre en paix, » ne venait point ordonner la même » chose au premier ministre d'état, » lorsqu'on veut connaître à cette » preuve si ce dieu souhaite la guerre? » Mais, poursuit-il, ne croyez pas » qu'il soit nécessaire pour cela que je » prenne vos habits, et que je cou» che dans votre lit. Ce je ne sais » quoi, qui vous est apparu en songe, » n'est pas assez bête pour conclure » que je suis vous, de ce qu'il me » verra revêtu de vos habits; et, s'il » ne daigne s'adresser à moi, vos ha» bits non plus que les miens ne l'o» bligeront pas à changer de senti-

(1) Diodore de Sicile, *liv. XI*, et Justin, *liv. II. Il fallait citer* Justin, *liv. III*, *chap. I.*
(2) *In* Persic., *cap. XIII*, *XIV*, *XX.*
(3) Herodot., *lib. III*, *cap. X.*
(4) *Idem*, *lib. VII*, *cap. XV*, *et seq.*

Digitized by Google

» ment à mon égard. » Xerxès voulut absolument être obéi : Artaban songea en conformité avec son maître, et ne s'opposa plus à la guerre ; mais il en devint le promoteur, quoiqu'il lui restât une assez grande défiance du succès (5). Si ces choses étaient vraies, n'en faudrait-il pas conclure qu'elles venaient de l'esprit menteur et meurtrier dès le commencement ; car on menaçait Xerxès d'un honteux abaissement, s'il désistait de l'entreprise (6) ? Une autre fois, Artaban raisonna d'une manière très-peu commune sur la brièveté de notre vie, chose qui avait fait pleurer Xerxès à la vue de ses troupes innombrables (7). *Nous ne vivons que trop*, dit-il : *notre vie, toute courte qu'elle est, a plus d'étendue qu'il n'en faut pour nous faire bien enrager, et pour nous faire souvent souhaiter la mort comme un doux refuge contre les misères qui nous accablent. Que si néanmoins la vie a été assaisonnée d'un goût agréable, c'est une preuve que Dieu porte envie au genre humain* *. Où sont les philosophes grecs qui n'eussent dû dire de cette manière de penser ce que dit Pyrrhus, quand il eut été reconnaître l'armée romaine : *L'ordre de bataille de ces barbares*, dit-il, *et leur façon de camper, n'ont rien de barbare* (8). C'est aux chrétiens à rectifier cela. Notez qu'Hérodote connaissait très-bien les vanités et les misères du genre humain ; mais il affectait un peu trop d'en chercher la cause dans la jalousie ou dans la malignité des dieux. Plutarque lui en a fait un procès (9).

(5) Herodot., *lib. VII, cap. XLVII.*

(6) *Idem, ibid., cap. XIV.*

(7) *Idem, ibid., cap. XLVI. Voyez la remarque* (L) *de l'article* Pisicès, *à la fin.*

* L'abbé Bellenger dans le tome XI des *Jugemens sur quelques ouvrages nouveaux* reproche à Bayle d'avoir suivi la version latine de Valla qui ne répond point au texte grec, et donne son opinion sur le sens de ce passage. Joly, dans ses *Additions*, examine la critique de Bellenger. Larcher dans sa traduction d'Hérodote a ainsi rendu cette phrase : « En assaisonnant notre vie » de quelques plaisirs, le dieu fait bien voir sa » jalousie. » Larcher ajoute en note : « On s'était » trompé dans ce passage, et M. Bellenger aussi. » Valla avait mal traduit *Dulce gustans sæcu-lum* Portus ou Henri Etienne avaient très bien corrigé *Dulci gustu vitam aspergens*. M. Bellenger a eu tort de reprendre cette version qu'il attribue mal à propos à Valla. La traduction de Valla est absurde ; car la divinité ne fait point paraître de jalousie parce qu'elle est heureuse, mais parce qu'elle garde le bonheur pour elle-même et qu'elle n'en communique qu'une légère portion aux hommes, dont elle assaisonne les maux qu'ils éprouvent pendant leur vie. »

(8) Plutarch., *in* Pyrrho, *pag.* 393.

(9) *Voyez la remarque* (K) *de l'article* Pisicès, *vers la fin.*

ARTABAN Ier., roi des Parthes, le septième depuis Arsaces, fondateur de la monarchie (*a*), était fils de Priapatius, et frère de Phrahate et de Mithridate (A), qui avaient tous trois régné successivement sur les Parthes. Il succéda à Phrahate son neveu, et mourut peu de temps après, ayant été blessé au bras dans la guerre qu'il fit aux Thogariens (*b*).

(*a*) *Environ deux cent quarante ans avant Jésus-Christ.*

(*b*) Justin., *lib. XLII, cap. II.*

(A) *Il était fils de Priapatius, et frère de Phrahate et de Mithridate.*] M. Moréri le fait fils de Phrahate Ier., et oncle de Phrahate II : mais voilà deux relations incompatibles ; car Phrahate II était fils de Mithridate, et celui-ci était frère de Phrahate Ier. : comment donc se pourrait-il faire qu'un fils de Phrahate Ier. fut oncle de Phrahate II ? Cette raison a été cause, qu'encore que Justin ne donne à Priapatius que deux fils, je lui en ai donné un troisième, savoir Artaban Ier. Quand des auteurs s'expliquent mal, ils nous donnent cette liberté sur eux. Justin débite deux choses (1) ; 1°., que Priapatius, en mourant l'an 15 de son règne, laissa deux fils, dont l'aîné, qui s'appelait Phrahate, régna avant Mithridate son cadet ; 2°. Que Phrahate, fils de Mithridate, régna après son père, et qu'il eut pour successeur Artaban, son oncle paternel (2). C'est une grande brouillerie ; c'est insinuer que Mithridate et Phrahate étaient les seuls fils de Priapatius ; et c'est dire qu'il en eut encore

(1) Justin., *lib. XLI, cap. V.*

(2) Justin., *lib. XLII, cap. I et II.*

Digitized by Google

un autre, puisque sans cela Artaban ne saurait être l'oncle paternel du fils de Mithridate. J'ai cherché en vain cette difficulté dans plusieurs commentateurs de Justin, et même dans les notes du dernier traducteur français (3).

(3) *Il prend le titre de monsieur D. L. M. Sa traduction a été réimprimée à Amsterdam en 1694, sur l'édition de Paris, en 1693.*

ARTABAN II, roi des Parthes, n'étant encore que roi des Mèdes (A), fut appelé par les Parthes, afin qu'il régnât sur eux à l'exclusion de Vonones, qu'ils avaient été chercher jusqu'à Rome, et que Tibère leur avait accordé de fort bonne grâce (*a*). Artaban était de la race des Arsacides, aussi-bien que Vonones, et il avait d'ailleurs l'avantage que l'éducation romaine ne le rendait pas odieux à ces peuples (*b*). La première bataille fut heureuse pour Vonones; mais il fut si maltraité à la seconde, qu'il fut obligé de s'enfuir en Arménie (B). Le victorieux Artaban ne l'y laissa pas en repos; et comme Tibère ne promettait point à Vonones la protection qui lui était nécessaire (*c*), celui-ci se vit contraint de sortir de l'Arménie, et de se retirer auprès de Silanus, gouverneur de Syrie. Cela affermit beaucoup sur la tête d'Artaban la couronne qu'il avait obtenue environ l'an 769 de Rome, et le 16 du 1er. siècle. Il ne laissa pas d'être inquiet du séjour de son rival dans la Syrie (*d*); car le commerce des nouvelles étant plus aisé entretenait les factions : ainsi il envoya une ambassade à Germanicus, pour le renouvellement de l'alliance, et, en attendant, il demanda que Vonones fût renvoyé hors de la Syrie. On ne sait point les suites de cette ambassade; mais on sait qu'après la mort de Germanicus, le roi des Parthes devint fier envers les Romains, et cruel envers ses peuples (*e*). Les heureux succès de la guerre qu'il avait faite à plusieurs nations voisines lui avaient enflé le courage; de sorte que, sans aucun égard pour Tibère, dont il méprisait les cheveux blancs, il s'empara de l'Arménie (C), et la donna à Arsaces son fils aîné (D). Il envoya redemander tous les trésors que Vonones avait laissés dans la Syrie et dans la Cilicie (*f*); et faisant le rodomont, il publia que, si l'on ne lui rendait pas tout ce que Cyrus et Alexandre avaient possédé, il l'irait prendre par force. Les mécontens de sa cour députèrent secrètement à Tibère, pour lui demander Phrahate, fils du roi Phrahate (*g*). On le leur accorda très-volontiers; et lorsqu'on eut su que ce prince, voulant vivre à la manière des Parthes, dont il était désaccoutumé depuis long-temps, était mort de maladie, on lui substitua Tiridate, qui était de la maison des Arsacides, et proche parent de Phrahate; et l'on suscita un autre adversaire à Artaban, savoir Pharasmane roi d'Ibérie. Artaban eut du dessous de ce côté-là; car après que son fils Arsaces,

(*a*) Joseph., Antiq., *lib. XVIII, cap. III.*
(*b*) Tacit., Annal., *lib. II, cap. II.*
(*c*) *Id., ibid., cap. IV.*
(*d*) *Id., ibid., cap. LVIII.*
(*e*) Tacit., Annal., *lib. VI, cap. XXXI.*
(*f*) *En l'an de Rome* 788.
(*g*) Tacit., *lib. VI, cap. XXXII et seq.*

Digitized by Google

roi d'Arménie, eut été empoisonné, son autre fils Orode, qu'il envoya dans l'Arménie, y fut battu par Pharasmane. Il y fut battu lui-même quelque temps après; et ayant été obligé de s'avancer vers les provinces que Vitellius, gouverneur de Syrie, menaçait (*h*), il n'y eut plus rien qui empêchât Mithridate, frère de Pharasmane, de devenir roi d'Arménie (*i*). Cette perte d'Artaban fut bientôt suivie d'une plus grande. Vitellius fit par ses intrigues et par son argent, que ce monarque quitta le pays, et se retira dans l'Hircanie, où il fut réduit à vivre de ce qu'il prenait à la chasse (*k*), pendant que Vitellius mit Tiridate en possession de la couronne. Mais il se forma un parti si formidable contre le nouveau roi, qu'il ne fut pas difficile à Artaban, que l'on rappela, de contraindre Tiridate, qui était un pauvre prince, à se retirer (*l*). Ceci se passa l'an 36 du Ier. siècle. On ne trouva plus dans Artaban son premier orgueil : il rechercha de lui-même l'amitié de Caligula (*m*); et lorsque, par la diligence de Vitellius, il vit prêt à échouer le dessein qu'il avait eu de porter la guerre dans la Syrie (*n*), il consentit à une entrevue avec ce Romain, et à un traité de paix dont les conditions étaient à l'avantage de Caligula. Dix ans après, il fut détrôné, et contraint de chercher une retraite auprès d'Izate roi d'Adiabène (*o*). Il en fut reçu de la manière la plus généreuse : ce ne furent point de purs complimens. Izate négocia de telle sorte auprès des Parthes, qu'il les obligea à le rétablir sur le trône, et ce fut Cinname même, qu'ils avaient mis à sa place, qui lui remit le diadème sur la tête. Il y a de l'apparence qu'Artaban mourut peu après, soit par le crime de Gotarze son fils, ou son frère (E), soit autrement.

(*h*) *Idem, lib. VI, cap. XXXVI.*

(*i*) Dio, *lib. VIII, sub fin.*

(*k*) *In Hyrcanis repertus est inluvie obsitus, et alimenta arcu expediens.* Tacit., Annal., *lib. VI, cap. XLIII.*

(*l*) *Id., ibid., cap. XLIV.*

(*m*) Sueton., *in* Calig., *cap. XIV. Voyez la remarque* (C).

(*n*) Dio, *lib. LIX.*

(*o*) Joseph., Antiquit., *lib. XX, cap. II.*

(A) *Il était roi des Mèdes.*] Moréri et Hofman ont dit que Tacite l'a fait roi des *Daces*. C'est à quoi cet historien ne songea jamais : il ne dit sinon qu'Artaban avait été élevé parmi les Dahes, *Artabanus Arsacidarum è sanguine apud Dahas adultus excitur* (1). Il y a bien de la différence entre les Dahes et les Daces, et il a fallu être bien distrait (pour ne rien dire de pis), quand on a pu croire qu'un prince parthe avait été élevé auprès du Danube.

(B) *Vonones.... son compétiteur fut si maltraité à une seconde bataille, qu'il fut obligé de s'enfuir en Arménie.*] M. Moréri a débité deux autres mensonges. Il fait remporter deux victoires sur les Parthes à Vonones, qui néanmoins ne vainquit qu'une seule fois son compétiteur (2), et il attribue à Vitellius une défaite de l'armée d'Artaban, une défaite, dis-je, suivie d'autres pertes d'Artaban, vers l'an 36. Mais, 1°., il est faux que Vitellius ait défait les troupes de ce roi des Parthes; et en second lieu, il est certain que le mal que Vitellius lui fit par intrigues et par argent fut postérieur à ces *autres pertes*. M. Hofman donne aussi deux victoires à Vonones, et une à Vitellius, *qui fut*

(1) Tacit., Annal., *lib. II, cap. III.*

(2) Joseph., Antiquit., *lib. XVIII, cap. III.* Tacit., Annal., *lib. II, cap. III.*

Digitized by Google

cause, dit-il, *qu'Artaban abandonna l'Arménie*. Abus, mais abus incomparablement plus excusable que celui où cet écrivain est tombé après M. Lloyd et Charles Étienne, en disant qu'Artaban, grand ennemi de Tibère, se saisit de l'Arménie, et fut tué par un soldat persan nommé Artaxerxès, depuis lequel il n'y a point eu de rois des Parthes, mais des rois des Perses. Anachronisme prodigieux ! Voyez l'article d'Artaban IV.

(C) *Sans aucun égard pour Tibère,... il s'empara de l'Arménie.*] On ne peut pas être plus insulté que le fut cet empereur par Artaban, qui n'eut pas plus tôt aperçu que son invasion de l'Arménie était une injure dont Tibère ne se vengeait pas, qu'il attaqua la Cappadoce (3). Mais que peut-on voir de plus terrible que les lettres qu'il lui écrivit ? Écoutons Suétone. *Quin et Artabani Parthorum regis laceratus est litteris, parricidia et cædes et ignaviam et luxuriam objicientis, monentisque ut voluntariâ morte maximo justissimoque civium odio quamprimùm satisfaceret* (4). Il y avait là quelque chose de personnel; car, du reste, Artaban en usa le plus honnêtement du monde, et même fort humblement envers le successeur de Tibère. Écoutons encore Suétone : *Artabanus Parthorum rex odium semper contemptumque Tiberii præ se ferens, amicitiam* Caligulæ *ultrò petiit, venitque ad colloquium legati consularis, et transgressus Euphratem aquilas et signa romana Cæsarumque imagines adoravit* (5). Dion remarque que Vitellius avait obligé Artaban à sacrifier à la statue d'Auguste et à celle de Caligula, et à donner en otages ses enfans, après avoir consenti au traité de paix qu'il lui prescrivit (6). Cela montre que Josephe s'est abusé lorsqu'il a cru que l'entrevue de Vitellius et d'Artaban, et tout ce qui en résulta, arriva sous Tibère (7). Ce fut à Tibère, selon lui, que Darius, fils d'Artaban, fut envoyé en otage, avec de riches présens, et avec un géant, Juif de nation, qui se nommait Éléazar, et qui avait sept coudées.

(D) *Il donna l'Arménie à Arsaces son fils aîné.*] C'est ainsi que Tacite et Dion le nomment. Josephe le nomme Orode (8) : il a confondu l'un des enfans d'Artaban avec l'autre. Celui qui se nommait Orode ne fut point roi d'Arménie ; mais il y fut envoyé pour venger la mort d'Arsaces, son frère aîné, et il y pensa mourir à la peine ; car s'étant battu corps à corps avec Pharasmane, roi d'Ibérie, durant la bataille, il fut bien blessé, mais non pas tué, comme le bruit en courut sur l'heure, au grand préjudice des Parthes (9), et comme Josephe l'a depuis assuré dans ses Antiquités judaïques (10).

(E) *Il mourut..... par le crime de Gotarze, son fils, ou son frère.*] La manière dont l'exact M. de Tillemont s'est exprimé est trompeuse. *Artabane mourut bientôt après*, dit-il (11), *par le crime de Gotarze, son frère, selon Tacite, ou plutôt son fils, comme l'assure Josephe.* Il n'y a personne qui, en lisant ces paroles, ne s'imagine que Josephe dit que Gotarze fit mourir son père Artaban. Néanmoins il ne le dit pas : il parle d'Artaban comme d'un homme qui mourut de maladie ; il lui fait succéder Varadan, son fils, et à celui-ci Gotarze, autre fils d'Artaban. Chose étrange, que Tacite et Josephe conviennent si peu, dans des circonstances capitales, sur des choses si voisines de leur temps ! celui-ci donne à Artaban une mort paisible et plusieurs fils ; l'autre le fait périr avec sa femme et son fils, par le crime de son frère, ce qui semble signifier qu'Artaban n'avait qu'un fils. On ne sait de quel côté se ranger, vu que Tacite n'est guère exempt de contradiction. D'abord il pose que Gotarze était frère d'Artaban ; mais peu après il le fait frère de Bardanes, et il insinue très-clairement que Bardanes était fils d'Artaban ; car il le représente fort en colère contre ceux de Séleucie, tant

(3) Dio, *lib. LVIII, sub fin.*
(4) Sueton., *in* Tiberio, *cap. LXVI.*
(5) *Idem, in* Caligulâ, *cap. XIV.*
(6) Dio, *lib. LIX.*
(7) Joseph., Antiquit., *lib. XVIII, cap. VI.*
(8) *Id., ibid., cap. III.*
(9) *Fama occisi falsò credita exterruit Parthos, victoriamque concessêre.* Tacit., Annal., *lib. VI, cap. XXXV.*
(10) Joseph., Antiquitat., *lib. XVIII, c. III.*
(11) Tillemont, Histoire des Empereurs, *à l'an 47, pag. 467, édition de Bruxelles.*

Digitized by Google

parce qu'ils ne se soumettaient point à lui, qu'à cause qu'ils avaient été rebelles à son père. *In quos ut patris sui quoque defectores, ird magis quàm ex usu præsenti accensus* (12). Quel est ce père, si ce n'est pas Artaban? Je serais presque tenté de croire que l'Artaban dont parle Tacite (13) était le fils qui avait déjà succédé, ou qui devait succéder au roi Artaban, et que Gotarze, autre fils du roi Artaban, se défit de ce frère, afin de régner, et enveloppa, pour plus grande sûreté, la femme et le fils dans la même ruine que le père. Cette conjecture dissipe toutes les contradictions. Mais voici d'autres diversités entre Josephe et Tacite. Celui-ci fait mourir Gotarze de maladie, et lui donne Vonones pour successeur, auquel il fait succéder son fils Vologèse (14). Josephe fait périr Gotarze par la trahison de ses sujets, et lui donne pour successeur immédiat son frère Vologèse (15).

(12) Tacit., Annal., *lib. XI, cap. VIII.*

(13) *Inter Gotarsis pleraque sæva (qui necem fratri Artabano conjugique ac filio ejus properaverat, d'autres lisent, præparaverat, undè metus ejus in ceteros) accivêre Bardanem.* Tacit., Annal., *lib. XI, cap. VIII.*

(14) *Idem*, Annal., *lib. XII, cap. XIV.*

(15) Joseph. Antiquitat., *lib. XX, cap. II.*

ARTABAN III, roi des Parthes, successeur, et peut-être fils du Vologèse dont Suétone parle comme d'un bon ami de Néron et de Vespasien, vivait au temps de l'empereur Titus. C'est ce que nous apprenons de Zonaras en cette manière (*a*). Il dit qu'un homme d'Asie, nommé Térentins Maximus, prétendant être Néron, persuada cela à quelques personnes dans son pays, et encore à plus de gens vers l'Euphrate, et qu'enfin il se retira auprès d'Artaban, roi des Parthes, qui, étant alors de mauvaise humeur contre Titus, reçut fort bien ce personnage, et se prépara à le rétablir (A).

(A) *Il reçut bien Térentius Maximus, et se prépara à le rétablir.*] Encore qu'il y ait eu plus d'un faux Néron, bien des gens auront quelque peine à croire qu'il faille distinguer ce Térentius Maximus du fourbe dont Suétone a parlé. Et si l'on objecte que celui-ci ne parut que vingt ans après la mort de Néron, c'est-à-dire, la septième année de Domitien, on répondra que Zonare n'est point incapable de confondre deux règnes l'un avec l'autre, et qu'après tout il serait un peu étrange qu'en si peu de temps deux imposteurs eussent trouvé un grand support au même pays, ou que, l'y ayant trouvé, ils n'eussent pas été tous deux placés dans l'historien qui a parlé de l'un d'eux comme d'un événement singulier. L'unique, dont parle Suétone, trouva beaucoup de support auprès des Parthes : *Cùm post viginti annos adolescente me extitisset conditionis incertæ qui se Neronem esse jactaret, tam favorabile nomen ejus apud Parthos fuit, ut vehementer adjutus et vix redditus sit* (1).

(1) Sueton., *in* Neron., *sub finem.*

ARTABAN IV a été le dernier roi des Parthes; car Artaxerxès, Persan de nation, l'ayant dépouillé de la couronne et de la vie l'an 229, se donna le titre de roi des Perses, que ses successeurs portèrent pendant que cette monarchie dura. Le règne d'Artaban avait été assez glorieux, et s'était fait sentir aux Romains qui, de leur côté, se firent sentir à ce prince. Il avait eu l'imprudence de ne se point tenir sur ses gardes, pendant que l'empereur Sévère ravageait les pays voisins; il dormait en repos sous le bénéfice de la paix, lorsqu'il vit fondre tout d'un coup les troupes romaines sur ses états. Tout ce

(*a*) Zonaras, *in* Tito, *ad ann. circiter* 80.

Digitized by Google

qu'il put faire fut de se sauver avec une petite escorte (*a*) : la ville de Ctésiphonte, où il faisait sa résidence, fut pillée; tous ses trésors et tous ses meubles tombèrent entre les mains de l'ennemi (*b*). Mais cette supercherie ne fut rien en comparaison du tour déloyal que lui joua Caracalla. Il lui envoya des ambassadeurs chargés de riches présens, pour lui demander en mariage sa fille; et lui allégua cent belles choses, qui devaient résulter de cette alliance au bïen et à la gloire des deux nations (*c*). Artaban rejeta d'abord cette demande, ne prévoyant aucune concorde dans ce mariage, vu la différence de langage et de coutumes, qui serait entre sa fille et un empereur romain. Enfin les nouvelles instances de Caracalla, ses sermens, ses protestations d'amitié pour sa future épouse, obtinrent le consentement du père. Mais on va voir que Caracalla méditait une perfidie, qu'on peut regarder comme le modèle, ou du moins comme l'ébauche de la saint-Barthélemi de Catherine de Médicis. Il alla avec son armée au pays des Parthes, et fut reçu partout comme le gendre du roi; et dès que l'on eut appris qu'il était près de la capitale, Artaban, accompagné d'une multitude infinie de monde, alla au-devant de lui. Les Parthes ne songeaient qu'à bien témoigner leur joie; ils ne faisaient que boire, que chanter et que danser : alors Caracalla, donnant le signal à ses troupes, fit faire main basse sur cette multitude de gens. On en tua tant qu'on voulut; car il n'y avait personne qui fût en état de résister. Artaban ne fut sauvé qu'avec peine. Depuis cette journée, Caracalla ne fit que piller et que brûler, jusqu'à ce qu'étant las de le faire, il s'en retourna dans la Mésopotamie, où il fut tué. Artaban, affamé de tirer raison de l'injure qu'il avait soufferte, marcha le plus tôt qu'il put contre l'armée romaine, qui avait élu Macrin à la place de Caracalla. Le combat ayant duré deux jours de suite, depuis le matin jusqu'au soir, recommença le troisième, et aurait apparemment duré jusqu'à l'entière ruine de l'une ou de l'autre armée, si Macrin n'eût fait savoir à Artaban la fin malheureuse de Caracalla, et ne lui eût déclaré qu'il désapprouvait le passé, et qu'il voulait lui rendre tous les prisonniers et tout le butin qui se trouveraient encore, et vivre en paix avec lui. Artaban accepta ces offres, et ainsi la paix fut conclue entre lui et le nouvel empereur l'an 217. Il fut le premier que l'on nomma le grand roi; et il portait un double diadème (A). Sa mauvaise fortune lui suscita en 226 un redoutable ennemi, je veux dire cet Artaxerxès, qui soutint sa rébellion avec tant de bonheur et tant de courage, qu'au bout de trois ans il mit fin à la monarchie des Parthes.

(*a*) Herodian., *lib. III, cap. IX.*
(*b*) *En l'année* 200, *selon* Calvisius.
(*c*) Herodian., *lib. IV, cap. X, et seq.*

(A) *Il fut le premier que l'on nomma le grand roi, et il portait un double diadème.* (1).] J'ai cité mon au-

(1) Herodian., *lib. II, cap. II, pag.* 257.

Digitized by Google

teur, et il est très-vrai que l'on trouve ces paroles dans le chapitre que je cote d'Hérodien : Ἀρτάβανόν τε τὸν πρότερον καλούμενον τὸν μέγαν βασιλέα, καὶ δυσὶ διαδήμασι χρώμενον ἀποκτῖναι (2). *Atque Artabano, qui rex magnus primus appellatus est, duplicique diademate utebatur, necem intulisse.* Je crois qu'il a voulu dire qu'avant Artaban IV, aucun roi des Parthes n'avait pris le titre de grand roi, et il se tromperait fort, s'il disait absolument que ce fut le premier prince qui se nomma de la sorte ; car il est sûr que les anciens rois de Perse avaient pris cette qualité, et qu'elle leur fut affectée. Voyez le vingt-quatrième vers des Perses d'Eschyle, et les notes de Stanley sur ce vers-là. Il allègue le témoignage de Dion Chrysostome, *Orat. III* ; de Josephe, *Antiquit.*, *lib. XI*, *cap. VI* ; d'Hérodote, *lib. VIII et lib. V* ; de Xénophon, *Expedit.*, *lib. I* ; d'Aristidès, *in Romæ Encomio* ; de Suidas, *in* μέγας βασιλεύς. M. du Rondel m'a indiqué ce passage de Stanley. On peut ajouter à ces auteurs Platon, *in Gorgiâ*, pag. 321, *C* ; Plutarque, *in Vitâ Cimonis*, pag. 485, *E* ; le livre d'Eshter, *chap. XVI*, *vs.* 1. Lisez aussi le Panégyrique d'Isocrate, vous y trouverez la plainte de cet orateur contre les Grecs de son temps, qui, dans leur langage ordinaire, donnaient au monarque des Perses le titre pompeux de Grand Roi : Οὐ βασιλέα τὸν μέγαν αὐτὸν προσαγορεύομεν, ὥσπερ αἰχμάλωτοι γεγονότες ; (3) *Non eum quasi bello capti regem magnum appellamus ?* Notez que les rois de Perse ne furent pas les premiers qui se donnèrent ce nom. Les rois d'Assyrie l'avaient porté, comme on le peut recueillir du chapitre XVIII du IIe. livre des Rois (4), où l'on trouve les paroles du député de Sennacherib. Je me souviens de la réponse que le père Goulu fit quand on critiqua un passage de sa traduction de l'Apologie de Socrate. Rapportons d'abord les paroles du censeur : *Je ne sais de quoi l'accuser, si ce n'est d'une ignorance volontaire en un passage de son Apologie de Socrate, où il lui fait dire :* Je m'assure que, quand ce serait le grand seigneur, et non pas une personne de basse condition, il préférerait une nuit semblable à celle-là, à toutes les nuits et à tous les autres jours de sa vie, etc. *Je voudrais bien lui demander si ce grand seigneur n'est pas le Turc ; et si c'est lui, comment Socrate en pouvait parler, si ce n'était par prophétie, puisqu'il ne peut pas y avoir huit cents ans que les Ottomans ont commencé leur tyrannie, et qu'il y en a plus de treize cents du siècle de Socrate au leur, à compter depuis l'année quatrième où il est né, dans la 77e. olympiade* (5). Voici la réfutation de cela. « Un habile » homme m'aurait épargné une ré» ponse : en ne me faisant pas » une demande si sotte. Mais pa» tience ; répondons à cet ignorant. » Oui, paladin (6), le Turc est au» jourd'hui celui qu'on nomme le » grand seigneur. Mais du temps de » Socrate, c'était le roi des Perses » qu'on appelait de la sorte, et qu'on » ne nommait point autrement. Aux » autres rois, dit Suidas, on don» ne le titre des états et des pays qui » sont de leur obéissance, et pour » ce on dit le roi de Macédoine et » le roi des Lacédémoniens. Celui des » Perses se qualifie simplement le » grand roi ou le grand seigneur, » μέγας βασιλεύς, μέγας δυνάστης. Et » comme il portait le titre de grand » seigneur, ses sujets prenaient la » qualité d'esclaves, et sa cour s'ap» pelait la Porte, ses courtisans ἐπιθύραις βασίλεως, ceux qui étaient » à la porte du roi. L'empereur des » Turcs lui a succédé au titre de » grand seigneur, aussi-bien qu'en » la meilleure partie de ses royau» mes, et en la forme de son gou» vernement. De façon que, sans ré» vélation et sans prophétie, Socrate » a pu parler du grand seigneur, de » quoi le paladin ne l'a pu reprendre » sans découvrir son ânerie. Mais de » le renvoyer à Hérodote, à Thucy» dide, et aux autres bons auteurs,

(2) Herodian., *lib. III*, *cap. II*, *pag.* 257.
(3) Isocrates, *in* Panegyr., *pag.* 96. *Voyez l'article* Agesilaus II, *citation* (38).
(4) *Aux vers* 19 *et* 28.

(5) Discours d'Aristarque à Nicandre, sur les fautes de Phyllarque, *pag.* 120, 121.
(6) *On se sert de ce mot, à cause qu'on avait à faire à* Javersac, *contre lequel il avait paru une satire, intitulée* La Défaite du Paladin Javersac. *Voyez son article.*

Digitized by Google

» pour apprendre la vérité de ce que » je dis, ce serait à moi peine perdue; car le pauvre malheureux confesse qu'il n'a point de livres, ni » d'argent pour en acheter; et à peine ceux qui ont des bibliothèques » lui voudraient confier les leurs; et » puis il n'y entend du tout rien. Je » me contenterai donc de l'envoyer » étudier l'histoire des Turcs au bout » du Pont-Neuf, où les colporteurs » étalent leurs images, afin que, sans » qu'il lui en coûte rien, il apprenne, » dans les cartes où les empereurs » des Turcs sont figurés en taille-» douce, depuis quel temps les Ottomans sont devenus grands seigneurs: » s'il y a huit cents ans, comme dit » le paladin, ou bien si c'est depuis » trois siècles seulement (7). » J'ai rapporté tout ce long passage afin que l'on vît à peu de frais, et sans consulter les pièces de la fameuse dispute du général des feuillans, les manières rudes et grossières de ce temps-là (8) entre les auteurs qui étaient en guerre. Mais ne laissons point tomber la supercherie du père Goulu. N'ayant pas trouvé son compte dans *μέγας βασιλεὺς*, il supposa faussement que les mots *μέγας διοπότης* sont dans Suidas. Ce n'était point se tirer d'affaire auprès des lecteurs habiles: cela ne servait qu'à imposer aux ignorans; cela exposait partout ailleurs à la note de faussaire: tout bien compté, il se trouve que l'on critiqua justement son *grand seigneur*.

Au reste, le titre superbe de roi des rois était moins propre que celui de grand roi, à flatter l'orgueil des Orientaux; car nous voyons qu'Artaban IV, pour se donner du relief, se fit nommer le grand roi. Il avait déjà eu, comme ses prédécesseurs, la qualité de roi des rois. Du temps de Pompée on la donnait communément au roi des Parthes; et si Pompée ne se régla point sur ce formulaire en lui écrivant, ce fut pour l'amour des autres rois qui étaient venus lui rendre hommage (9). Phraates se la donna dans une lettre qu'il écrivit à Auguste (10). Suétone l'a donnée au roi des Parthes contemporain de Germanicus: c'est dans l'endroit où il raconte le regret qu'on eut de la mort de cet illustre Romain: *Regulos quosdam barbam posuisse, et uxorum capita rasisse ad indicium maximi luctûs.* Regum etiam Regem *et exercitatione venandi et convictu Megistanum abstimuisse, quod apud Parthos justitii instar est* (11). Je ne m'étonne pas du goût d'Artaban, lorsque je considère que le titre de roi des rois a été beaucoup plus commun que le titre de grand roi. On a donné à Agamemnon le titre de roi des rois (12). Diodore de Sicile assure qu'Osmanduas et Sésostris étaient qualifiés de cette manière, l'un dans son épitaphe (13), l'autre dans des inscriptions de colonne (14). Ils avaient tous deux régné en Égypte glorieusement. Cyrus fut aussi qualifié de la sorte dans son épitaphe (15); et c'était un titre que l'on donnait à Tigranes, roi d'Arménie (16). L'Écriture sainte le donne à Nabuchodonosor (17). Notez que les rois de Perse, qui succédèrent aux rois des Parthes, continuèrent à se nommer rois des rois. Voyez la lettre de Sapor à Constantius, dans Ammien Marcellin (18), et les notes de Henri de Valois sur cet endroit-là. Voyez aussi Trébellius Pollion, dans la vie d'Aurélien, et les notes des commentateurs. Quelques auteurs veulent que les empereurs de Constantinople aient redoublé ce titre: *Ils portaient en armoirie quatre* B, *que les nôtres appellant fusils, qui veulent dire βασιλεὺς βασιλεων βασιλευων βασιλευσι, c'est-à-dire, rois des rois, régnant sur les rois* (19). Disons en passant que c'était par faste qu'on laissait à un prince tributaire le nom de roi.

(7) Achetez à Palémon, pour la défense de Phyllarque, *pag.* 43.

(8) *C'est-à-dire, l'an* 1618.

(9) Plutarch., *in* Pompeio, *pag.* 639, C.

(10) Dio, *lib. LV, ad annum* 748, *pag.* 636.

(11) Sueton., *in* Caligulâ, *cap. V.*

(12) Cicero, Epist. XIV, *lib. IX, ad* Familiar., *pag.* 31. Livius, *lib. XLV, cap. XXVII.*

(13) Diodor. Siculus, *lib. I, cap. XLVII.*

(14) *Idem, ibid., cap. LV.*

(15) Strabo, *lib. XV, pag.* 502.

(16) Plutarchus, *in* Lucullo, *pag.* 500, C.

(17) *Voyez la* Prophétie d'Ézéchiel, *chap. XXVI, vs.* 7.

(18) Ammian. Marcellin., *lib. XVII, cap. V, pag.* 163, *ad ann.* 357. Bisselius, Rainarum illustr. *dec. IV, pag.* 445, *dit faussement que* Capitolin *a parlé de cette lettre.*

(19) Bodin, de la République, *liv. I, chap. IX, vers la fin, pag.* 211.

Digitized by Google

ARTABAZE, fils de Pharnace, commandait les Parthes et les Chorasmiens dans l'expédition de Xerxès (*a*). Ce fut lui qui, après la bataille de Salamine, escorta le roi son maître jusqu'à l'Hellespont, avec soixante mille hommes d'élite (*b*). Dès que Xerxès eut repassé en Asie, Artabaze revint sur ses pas, et il se crut obligé en chemin faisant de punir la ville de Potidée, qui avait secoué le joug des Perses sur les nouvelles de leur mauvaise fortune. Il l'assiégea fort long-temps, sans pouvoir en venir à bout, à cause des inondations causées par les tempêtes. Il avait été plus heureux au siége d'Olynthe. Il désapprouva la résolution qu'on prit de laisser Mardonius en Europe (*c*), et ce fut aussi contre son avis, que Mardonius s'engagea à la bataille de Platée, qui fut si funeste aux Persans. Artabaze, qui avait prévu ce qui avint, conserva les quarante mille hommes qu'il commandait, et les ramena en Asie, avec beaucoup de prudence (A). M. Moréri n'use point là de discernement. Voyez la remarque.

(*a*) Herodot., *lib. VII, cap. LXVI.*
(*b*) *Idem, lib. VIII, cap. CXXVI.*
(*c*) *Idem, lib. IX, cap. LXV, LXXXVIII.*

(A) *Il conserva les quarante mille hommes qu'il commandait, et les ramena en Asie avec beaucoup de prudence.*] M. Moréri débite qu'Artabaze recueillit les débris de l'armée. C'est n'avoir point entendu l'auteur qu'on cite. Hérodote nous fait clairement comprendre qu'Artabaze retint auprès de lui ces quarante mille hommes comme un corps de réserve, et que lorsqu'il les voulut mener au combat il s'aperçut de la déroute de Mardonius, et prit le parti de la fuite par un autre chemin. Si Mardonius avait survécu à cette perte de bataille, il n'eût pas manqué de dire dans son manifeste qu'Artabaze l'avait sacrifié; qu'Artabaze n'avait été, ou que le spectateur du combat, ou qu'un fuyard; qu'Artabaze, qui avait déconseillé cette bataille, avait contribué de son mieux à la faire perdre, afin d'élever un trophée aux lumières de sa prudence. Artabaze ne serait pas le seul qui aurait soutenu par cette sorte de preuves l'opinion qu'il aurait eue au conseil de guerre. C'est une étrange bévue, que de dire, comme fait M. Moréri, que les Grecs perdirent cette bataille. Et ce siége de Potidée nu et dégarni de toutes sortes de circonstances, que fait-il là? De quoi sert-il à un lecteur?

ARTAVASDE Ier., roi d'Arménie, fils et successeur de ce Tigrane qui fut vaincu par Lucullus et par Pompée durant la guerre de Mithridate, trompa vilainement les Romains lors de l'expédition de Crassus (*a*); car, après avoir été trouver ce général avec six mille chevaux, pour lui promettre un secours de quarante mille hommes, il ne tint point sa parole, et s'excusa sur la guerre qu'il avait à soutenir dans son pays contre les Parthes (*b*). Crassus, se voyant joué, usa de grandes menaces (*c*); mais il ne fut pas en état de punir cette perfidie: au contraire, Artavasde eut bonne part aux réjouissances qui furent faites à la cour du roi des Parthes, pour la ruine de l'armée romaine. Il avait arrêté le mariage de sa sœur avec Pacore, fils d'Orode, roi des Parthes (*d*); et il était à la cour d'O-

(*a*) Dio, *lib. XL.*
(*b*) Plutarc. *in* Crasso, *pag.* 554.
(*c*) *Id.*, *ibid.*, *pag.* 556.
(*d*) *Id.*, *ib.*, *pag.* 564. Cicero, Epist. ad Famil. III, *lib. XV.*

Digitized by Google

rode, pendant les excès de joie qu'une si grande victoire y causa. Il vit mille divertissemens remplis d'insultes pour les Romains ; il assista aux festins et aux comédies, et il entendit appliquer des vers d'Euripide au désastre de Crassus, dont la tête fut apportée pendant qu'on représentait les *Bacchantes* de ce poëte. Cela fournit à Plutarque l'occasion de dire qu'Orode entendait le grec, et qu'Artavasde a composé des *tragédies*, des *harangues* et des *histoires* (A), qui subsistaient encore en partie. Je ne pense pas qu'il faille distinguer cet Artavasde de celui qui trompa Marc Antoine (B). Il lui persuada de tourner ses armes contre le roi des Mèdes (*e*) ; et l'embarqua par ce moyen dans une entreprise qui eut un très-mauvais succès, et où il ne le seconda nullement (*f*). Marc Antoine, renvoyant la vengeance à une occasion plus commode, dissimula pour le coup ; mais deux ans après, savoir l'an 720 de Rome, il se servit de tant d'artifices, et de tant de belles promesses, qu'il l'attira enfin à s'aboucher avec lui ; et alors, il le retint prisonnier, le chargea de chaînes d'argent (C), et l'emmena en triomphe à Alexandrie. La femme et les enfans d'Artavasde furent aussi un des ornemens du triomphe de Marc Antoine. Ils furent tous amenés à Cléopâtre, au milieu du peuple, chargés de chaînes d'or ; mais on ne put obtenir d'eux, ni par promesses, ni par menaces, qu'ils se missent à genoux devant elle, ou qu'ils lui fissent des supplications : ils ne la nommèrent que par son nom, ce qui fut cause qu'on les traita plus durement. Quelque temps après on fit mourir Artavasde, et l'on envoya sa tête au roi des Mèdes. Ce fut Cléopâtre qui lui envoya ce présent, lorsqu'elle fut de retour à Alexandrie après la perte de la bataille d'Actium (*g*). Elle crut que cette tête porterait le roi des Mèdes à s'allier plus étroitement avec Marc Antoine contre Auguste. On verra dans l'article suivant ce que devinrent les fils d'Artavasde. Il avait une fille mariée au fils du roi Déjotarus (*h*).

(*e*) *Il s'appelait Artavasde.*

(*f*) Dio, *lib. XLIX.* Strabo, *lib. XI*, *pag.* 361 *et* 365. Plutarch. *in* Antonio, *pag.* 933.

(*g*) Dio, *lib. LI. Voyez la remarque* (G), *citation* (11).

(*h*) Cicero, ad Attic. Epist. XXI, *lib. V.*

(A) *Artavasde a composé des* tragédies, *des* harangues, *et des* histoires.] Voici un poëte et un historien grec qui, en tant que poëte, a été oublié par Vossius, mais non pas en tant qu'historien (1), quoique Mallincrot le mette dans son recueil des historiens qui avaient échappé aux recherches précédentes. Mallincrot observe qu'Appien a cité l'histoire de notre Artavasde ; mais qu'il a donné à l'auteur un nom un peu différent. Il ajoute que ce prince est le premier de son nom, qui ait régné en Arménie(2). Cela pourrait être vrai, quand même la conjecture de plusieurs critiques sur un passage de Justin serait bonne. Ils prétendent qu'il faut lire *Artavasdes*, et non pas *Ortoadistes*, au IIe. chapitre du livre XLII. Il y aurait donc eu un roi d'Arménie nommé Artavasdes, au temps de Mithridate-le-Grand, roi des Parthes. Ce Mithridate fut

(1) Vossius, de Histor. Græcis, *pag.* 154.

(2) Mallincrot, Paralipomenon de Histor. Græc., *pag.* 11 *et* 87 : *il le nomme avec Vossius* Artuasdes. *M.* Ryck, *sur* Tacite, *pag.* 28, *prétend que* Plutarque *le nomme* Artabase ; *mais il est certain qu'il le nomme plus souvent* Ἀρταυάσδης.

Digitized by Google

chassé, et eut Orode son frère pour successeur, lequel Orode remporta une si mémorable victoire sur les Romains. Notre Artavasde, à la vérité, régnait en même temps qu'Orode ; mais rien n'empêche qu'il n'ait commencé de régner avant lui, et que Tigrane son père ne soit mort avant la déposition de Mithridate-le-Grand ; auquel cas Artavasde aura pu être en guerre avec ce dernier. Il est vrai, qu'afin que Justin soit d'accord avec Plutarque (3) et avec Dion (4), il faut supposer que son Mithridate-le-Grand est le Phrahate que ceux-ci font régner du temps de Tigrane.

(B) *Je ne crois pas qu'il faille distinguer cet Artavasde de celui qui trompa Marc Antoine.*] Voici mes raisons. Celui qui trompa Crassus, était fils de Tigrane, à ce que Dion assure (5). Celui qui trompa Marc Antoine était fils de Tigrane, à ce que dit Josephe (6), dont le témoignage pourrait être confirmé en cas de besoin par Strabon qui assure, non-seulement que celui que Marc Antoine punit de sa perfidie avait régné après Tigrane (7), mais même qu'il était son fils (8). Donc, celui qui usa de supercherie envers les Romains au temps de Crassus, est le même qui les trompa dans l'expédition de Marc Antoine. M. Moréri ne l'entendait pas ainsi : il voulait qu'on reconnût deux Artavasdes. S'il en fût demeuré là, on n'aurait pas trouvé fort étrange son sentiment ; mais voici ce qu'on ne saurait payer. Il veut que l'un de ces Artavasdes soit celui qui avait composé des *histoires* et des *poésies*, et que l'autre soit celui que Marc Antoine mena en triomphe dans Alexandrie l'an 720 de Rome. Il dit que celui-ci *laissa un fils de ce même nom, qui est peut être celui dont parle Plutarque, qui avait tant d'esprit* (9) *et qui trahit Crassus.* Quel aveuglement ! Crassus fut trahi l'an 701 ; celui qui le trahit était actuellement roi d'Arménie : comment donc serait-il le fils d'un roi d'Arménie détrôné l'an 720 ? M. Moréri remarque que ce prince détrôné *mourut en prison quelque temps après.* C'est oublier une circonstance très-essentielle, car il fut tué. Ἀνῃρέθη συνέπτοντος τοῦ Ἀντιακοῦ πολέμου (10), *Bello Actiaco gliscente interfectus est.* Cléopâtre, selon Dion, était de retour à Alexandrie, après la bataille d'Actium, quand ce meurtre fut commis (11). On ajoute qu'il laissa un fils nommé Artavasde. Ce n'est point cela ; son fils aîné, qui lui succéda, se nommait Artaxias ; son autre fils se nommait Tigrane : et quant à cet autre Artavasde, qui, selon M. Moréri, citant Tacite, perdit bientôt l'Arménie, que Tibère lui avait donnée, il n'était point fils de l'autre, et il ne fut que le troisième ou le quatrième roi après lui. Il est faux de plus que Tacite nous apprenne que Tibère lui donna l'Arménie. Voici ce qu'il dit : *Dein jussu Augusti impositus Artavasdes, et non sine clade nostrâ dejectus. Tum C. Cæsar componendæ Armeniæ deligitur. Is Ariobarzanem, origine Medum, ob insignem corporis formam et præclarum animum volentibus Armeniis præfecit* (12). Enfin, ce que dit M. Moréri, qu'Auguste y avait envoyé un fils d'Agrippa qu'on chassa bientôt, est très-faux ; car l'envoi de Caïus-César fils d'Agrippa fut postérieur à la ruine du dernier Artavasde. Caïus César ne fut point envoyé dans l'Arménie pour y régner, mais pour y mettre ordre aux affaires ; il y établit Ariobarzanes, et puis continua de visiter l'Orient avec une pompe digne de l'héritier présomptif de tout l'empire romain. Si l'on tâchait à faire des fautes, en ferait-on plus que M. Moréri ? En ferait-on sept ou huit dans seize lignes ? M. Hofman n'en fait que trois dans cet article. Il dit, 1°. qu'Artavasde secourut Crassus contre les Parthes (13) ; 2°. que Tibère donna l'Arménie à un autre Artavasde ; 3°. qu'avant cela, Auguste l'avait donnée à Artabaze fils d'Agrippa, qui fut bientôt chassé. M. Lloyd a supprimé tout cet article, quoiqu'il fût assez bon dans Charles Étienne.

(C) *Marc Antoine..... le chargea*

(3) Plutarch., *in* Pompeio.
(4) Dio, *lib. XXXVII.*
(5) *Idem*, *lib. XL.*
(6) Joseph., *lib. XV*, *cap. V.*
(7) Strabo, *lib. XI*, *sub finem.*
(8) *Idem*, *lib. XI*, *pag.* 365.
(9) Plutarque *ne dit point qu'il eût* beaucoup, *ni* tant d'esprit.
(10) Strabo, *lib. XI*, *sub finem.*
(11) *Voyez* Tacite, Annal., *lib. II*, *cap. III.*
(12) *Idem*, *ibid.*
(13) Charles Étienne *le dit aussi.*

Digitized by Google

de chaînes d'argent.] Dion remarque qu'on les choisit telles, pour ne pas faire déshonneur à la majesté royale par des chaînes de fer (14). Paterculus dit qu'afin qu'elles fussent honorables, on voulut qu'elles fussent d'or. *Catenis, sed ne quid honori deesset, aureis vinxit* (15). On avait usé d'une semblable cérémonie envers Darius (16). Mais que dirons-nous de M. Ryck, qui a traité de fiction un fait avancé par Louis d'Orléans pour accorder Paterculus avec Dion (17)? Ce fait est qu'Artavasde fut chargé de chaînes d'argent en prison, et de chaînes d'or le jour du triomphe. M. Ryck soutient que ni l'un ni l'autre de ces historiens n'a parlé, ni de prison, ni de triomphe, et qu'ainsi on ne saurait les concilier ensemble. Il est pourtant vrai que Dion, dans la même page où il a parlé des chaînes d'argent, parle des chaînes d'or qu'on donna à Artavasde et à sa famille le jour du triomphe. Admirons les mauvais tours que la mémoire nous fait.

(14) Dio, *lib. XLIX, circa finem.*
(15) Paterculus, *lib. II, capite LXXXII.*
(16) Curtius, *lib. V, cap. XII. Vide ibi Freinshemium.*
(17) Ryck, Animadv. ad Tacit. Annal., *lib. II, cap. III, pag.* 28, 29.

ARTAVASDE II fut établi roi d'Arménie par Auguste. Il avait été précédé depuis la mort d'Artavasde Ier. par Artaxias, par Tigrane et par les enfans de Tigrane. Artaxias, fils aîné d'Artavasde Ier., s'était sauvé lorsque son père fut mis aux fers (*a*); mais non pas avant que d'avoir essayé de se maintenir avec ses troupes et les villes qui le déclarèrent roi lorsque son père eut été pris (*b*). Il eut le malheur d'être battu par Marc Antoine; et alors il se réfugia chez les Parthes, et il fit si bien avec leur secours, qu'enfin il régna dans l'Arménie (*c*) : mais sur les plaintes de ses sujets, et sur la demande qu'ils firent de Tigrane son frère, qui était élevé à Rome, Auguste donna ordre à Tibère de chasser Artaxias, et de conférer le royaume à Tigrane (*d*). Artaxias fut tué par ses sujets avant l'arrivée de Tibère (A); ainsi il ne fut pas malaisé d'installer Tigrane (*e*). Cela fut fait l'an 734 de Rome. Tigrane, ni ses fils, ne jouirent pas longtemps de la royauté (*f*); ils firent place à Artavasde II (B), qui ne conserva guère ce poste (*g*). Auguste, qui le lui avait donné, apprenant les confusions de l'Arménie, y envoya Caïus César son petit-fils, pour y mettre ordre. Ce jeune prince y établit pour roi Ariobarzane, avec la satisfaction de tout le monde.

(*a*) Joseph., Antiq., *lib. XV, cap. V.*
(*b*) Dio, *lib. XLIX.*
(*c*) *Arsacidarum vi sæque regnumque tutatus est.* Tacitus, Annal., *lib. II, cap. III.*

(*d*) Dio, *lib. LIV.*
(*e*) *Id.*, *ibid.*
(*f*) *Nec Tigrani diuturnum imperium fuit, nec liberis ejus.* Tacitus, Annal., *lib. II, cap. III.*
(*g*) Tacit., Annal., *lib. II, cap. III.*

(A) *Artaxias fut tué avant l'arrivée de Tibère.*] Dion, qui nous apprend cette circonstance, s'est abusé sur les noms; car il appelle Artabaze celui qu'il devait nommer Artaxias (1). Tacite n'impute la mort d'Artaxias qu'à la trahison de ses parens : *occiso Artaxid per dolum propinquorum* (2); mais Horace l'attribue à la valeur de Tibère,

. . . . . *Claudi virtute Neronis Armenius cecidit* (3).

Il ne faut pas s'en étonner, les poëtes savent trop bien donner un bon tour aux événemens; tout se convertit en sujets de louanges entre leurs mains; ils trouvent partout des fleurs pour en couronner les princes. Josephe dit

(1) *Voyez* Lipse *sur les* Annal. *de* Tacite, *liv. II, chap. III.*
(2) Tacitus, *ibid.*
(3) Horat., Epist. XII, *vs.* 26, *lib. I.*

Digitized by Google

seulement qu'Artaxias fut chassé par Archélaüs et par Tibère (4). Suétone, sans dire un mot d'Artaxias, se contente d'observer que Tibère mit Tigrane sur le trône : *Ducto ad Orientem exercitu regnum Armeniæ Tigrani restituit, ac pro tribunali diadema imposuit* (5). Je ne vois pas que le terme de *restituer* ait été ici bien employé, car Tigrane, qui était le cadet d'Artaxias, n'avait jamais été possesseur de l'Arménie, et n'avait point dû l'être pendant la vie de son aîné. Scaliger, qui a eu raison de dire qu'Eusèbe ne devait point se servir d'un mot signifiant que l'Arménie fut subjuguée par Tibère (6), puisque les Arméniens ne demandèrent pas mieux que d'avoir pour roi Tigrane qu'il leur amenait, Scaliger, dis-je, qui relève justement cette fausseté, ou cette impropriété d'Eusèbe (7), aurait bien fait d'éviter le *restituit* de Suétone, et de ne pas donner le titre d'usurpateur à Artaxias (8). Il y a une autre impropriété ou fausseté dans Eusèbe et dans saint Jérôme, son traducteur, qui n'a pas été relevée par Scaliger. Ils nous assurent que Tibère se saisit de l'Arménie, παρεσ-ήσατο, *occupavit Armeniam* : or, il ne fit autre chose que donner aux Arméniens le maître qu'ils demandaient. Il est certain d'ailleurs qu'il l'intronisa, qu'il lui mit le diadème sur la tête, et qu'il lui aurait prêté main forte s'il l'avait fallu : d'où vient donc que Scaliger dit que l'Arménie fut rendue à Tigrane sans l'intervention de Tibère ? Que veut-il dire quand il soutient que saint Jérôme ayant assuré que Tibère s'empara de l'Arménie, *occupavit*, a dû croire qu'elle appartenait déjà aux Romains ? J'avoue que je n'entends rien à cette grammaire. Mais pourquoi n'intentait-il pas un procès à Paterculus, aussi-bien qu'à ces deux pères de l'Église ? Paterculus, historien aussi flatteur envers Tibère qu'un poëte, ne l'a-t-il pas loué d'avoir réduit l'Arménie sous la puissance du peuple romain ? *Redacta* Armenia *in potestatem populi Romani, regnum ejus Artavasdi tradidit* (9). Ce n'est pas sa seule faute, il a nommé Artavasde celui que Tibère couronna roi d'Arménie, et il fallait le nommer Tigrane.

(4) Joseph., Antiquitat., *lib. XV, cap. V.*
(5) Sueton., *in* Tiberio, *cap. IX.*
(6) Παρεσήσατο, *armis subjugavit, recepit, ad deditionem compulit.*
(7) Scalig., in Euseb., *pag.* 170.
(8) *Il le nomme mal Artabase, à l'imitation de* Dion. *Fratre ejus Artabase*, dit-il, *regni insessore ab Armeniis occiso.*

(B) *Tigrane et ses fils.... firent place à Artavasde II.* Les auteurs du Supplément de Moréri n'ont pas été en cet endroit moins fautifs que Moréri même. Je laisse passer ce qu'ils disent, que notre Artavasde était fils d'Artaxias, et par conséquent neveu de Tigrane : il n'est rien dit de cela dans le IIe. livre des Annales de Tacite, le seul auteur qu'ils aient cité. Mais passe pour cela : ils ajoutent que les fils de Tigrane *furent nommés rois par Tibère*, et qu'*Artavasde II, leur cousin, succéda* bientôt *à la couronne par ordre* du même empereur. Tacite, leur témoin unique, les confond, car il dit expressément que tout cela fut fait par Auguste. Il ne dit point avec eux que les Romains aient fait la guerre à cet Artavasde, et qu'ils l'aient enfin détruit : ses paroles sont, *non sine clade nostrâ dejectus*, qui peuvent signifier le contraire de ce qu'ils disent, savoir : qu'on le chassa malgré les Romains qui le soutenaient, et par la défaite de leurs secours. Voyez l'article d'Artavasde, roi des Mèdes. Enfin ils disent que Tigrane, oncle de notre Artavasde, *eut la tête tranchée à Rome sous l'empereur Tibère.* C'est une absurdité, car l'installation de Tigrane, oncle, à ce qu'ils prétendent, d'Artavasde II, se fit l'an 734 de Rome, et son règne dura fort peu. Le supplice de Tigrane, sous Tibère, arriva l'an 789 : il faudrait donc, selon ces messieurs, que ce prince détrôné eût survécu à sa chute plus de cinquante ans, et qu'il fût parvenu à une vieillesse que l'historien n'eût pas omise, en parlant de l'indignité de sa mort. Remarquez bien que Tigrane, créé roi d'Arménie en l'an 734, avait été fait prisonnier avec son père par Marc Antoine, en 720, et qu'il était déjà grand (10). Remarquez aussi que, peu après son couronnement, il maria ses enfans ensemble (11), selon la coutume de ces nations-là. Mais il y a plus, celui que Tibère

(9) Paterc., *lib. II, cap. XCIV.*
(10) *Voyez* Josephe, *lib. XV, cap. V.*
(11) Tacit., Annal., *lib. II, cap. III.*

Digitized by Google

fit mourir est un petit-fils d'Hérode. Josephe nous dit qu'Alexandre, fils d'Hérode, eut de Glaphira, sa femme, fille d'Archélaüs, roi de Cappadoce, deux fils, dont l'un, appelé Tigrane, régna en Arménie, et fut accusé devant les Romains (12). Voilà sans doute celui dnot Tacite parle en cette manière : *Ne Tigranes quidem Armeniâ quondàm potitus, ac tunc reus, nomine regio supplicia civium effugit* (13). La conjecture de M. de Tillemont, que ce Tigrane fut roi de la petite Arménie, qui avait été donnée par Auguste à Archélaüs (14), serait bonne si l'on pouvait l'accorder avec Josephe, qui dit que les descendans d'Alexandre, fils d'Hérode et de Glaphyra, ont régné dans la grande Arménie. Ἡδὶ Ἀλεξάνδρου γενεὰ τῆς μεγάλης Ἀρμενίας ἐβασίλευσεν (15).

(12) Joseph., *lib. XVIII, cap. VII.*
(13) Tacit., Annal., *lib. VI, cap. XL.*
(14) Histoire des Empereurs, *tom. I, note* 11, *sur Tibère.*
(15) Joseph., de Bello Jud., *lib. II, cap. XIX.*

ARTAVASDE, roi de Médie, fut attaqué par Marc Antoine, à la sollicitation d'un autre Artavasde, roi d'Arménie. Cette entreprise fut très-funeste à Marc Antoine; et comme il crut que celui qui l'y avait engagé l'avait trahi, il tourna toute sa colère de ce côté-là, et fit alliance avec le roi de Médie. Il lui donna une partie de l'Arménie, dès qu'il en eut dépouillé l'autre Artavasde, et il voulut cimenter cette paix par le mariage de son fils Alexandre avec Jotape, fille du roi des Mèdes. Les troupes qu'il lui fournit le rendirent victorieux des Parthes, et d'Artaxias fils d'Artavasde roi d'Arménie; mais quand il les eut retirées, et qu'il eut retenu celles que son allié lui prêta, celui-ci ne put résister à ses ennemis, et tomba entre leurs mains. Dion raconte cela sous l'an 721 de Rome (*a*).

(*a*) Dio, *lib. XLIX.*

Il est croyable que ce prince ne fut pas long-temps captif, et qu'il est ce roi de Médie auquel Cléopâtre envoya la tête d'Artavasde roi d'Arménie, l'an 724 de Rome (*b*). Le Supplément de Moréri est ici tout plein de fautes (A).

(*b*) *Idem., lib. LI.*

(A) *Le Supplément de Moréri est ici tout plein de fautes.*] On y débite, 1°. que cet *Artavasde roi des Mèdes, fils et successeur de Darius, soutint vigoureusement la guerre contre Artavasde roi d'Arménie, et contre Pompée; 2°. qu'il fut enfin défait par les Parthes, et qu'il se réfugia à Rome auprès d'Auguste, qui lui donna la petite Arménie au lieu de la Médie qu'il avait perdue.* On cite Plutarque et Dion au livre XLIX. Mais pour réfuter cela en rétrogradant, n'est-ce pas se moquer du monde que de citer simplement Plutarque? N'est-ce pas vouloir faire des fautes impunément? car qui n'aimerait mieux s'abstenir de critiquer, que de lire deux gros volumes *in-folio*, pour vérifier un petit fait? Il est sûr que Dion au livre XLIX ne dit point que cet Artavasde se soit réfugié à Rome, ni qu'Auguste lui ait fait présent de la petite Arménie. Je ne sache point d'auteur qui dise cela. Je trouve bien dans Tacite qu'Auguste fit régner dans l'Arménie un Artavasde, après les fils de Tigrane, mais non pas que ce fut pour le dédommager de la Médie. Apparemment ceux qui ont fait le IIIe. volume de Moréri se sont servis à deux mains de ce passage de Tacite : d'un côté, pour débiter que Tibère donna l'Arménie à un Artavasde, fils d'Artaxias, et neveu de Tigrane (1); et de l'autre, pour dire qu'Auguste la conféra à un Artavasde, roi dépouillé de la Médie. Enfin quelle négligence, que de dire qu'on s'est défendu vigoureusement contre le roi d'Arménie, et contre Pompée! Cette guerre contre le roi d'Arménie, qui n'avait guère besoin d'être vigoureusement poussée, vu la trahison de ce prince envers Marc Antoine, est

(1) *Voyez la remarque* (B) *de l'article* d'Artavasde II.

Digitized by Google

postérieure d'environ trente ans à celle que Pompée fit en ce pays-là. Je n'ai remarqué, ni dans Plutarque, ni dans Appien aucun Artavasde roi des Mèdes, qui ait été attaqué par Pompée. Je vois seulement dans Appien que Pompée subjugua Darius roi des Mèdes (2).

(2) Appian., *in* Mithridat.

ARTAXATA (A) était la ville capitale de l'Arménie sur la rivière d'Araxe. Ce fut Annibal qui non-seulement en traça le plan, mais qui en dirigea aussi la construction, à la prière d'Artaxias, roi d'Arménie, chez qui il s'était retiré après la défaite d'Antiochus (*a*). On peut croire qu'une situation, qui avait été choisie par un si grand capitaine, était fort avantageuse (B), soit en temps de guerre, soit en temps de paix. Cette ville fut brûlée par Corbulon, l'an de Rome 811 (*b*). Ce grand capitaine n'aurait point exercé cette rigueur contre les habitans, qui lui avaient porté les clefs de la ville dès qu'il l'eut fait investir, si les lois de la guerre ne l'y eussent comme forcé (C). C'était une grande ville, qu'il ne pouvait garder sans une grosse garnison; il ne pouvait y laisser autant de soldats qu'il y en fallait, sans affaiblir de telle sorte son armée, qu'il eût été hors d'état de rien entreprendre; et il n'y eût eu ni profit ni gloire à la conquête d'une place qu'on aurait abandonnée toute telle qu'on l'aurait prise. Il se résolut donc à la ruiner, et y fut encouragée par un grand miracle (D), *si credere dignum est*. La ville fut couverte tout d'un coup d'un nuage épais, d'où partaient une infinité d'éclairs, pendant que le soleil luisait comme de coutume jusqu'à l'enceinte des murailles. Cette ville fut rebâtie quelque temps après par Tiridate, qui la nomma Néronée, pour faire honneur à Néron (*c*), duquel il avait reçu mille caresses à Rome, où il était allé lui rendre hommage l'an de Rome 819.

(*a*) Plutarc., *in* Lucullo, *pag.* 513. Strabo, *lib. XI, pag.* 364. *Voyez l'article d'*Artaxias Ier., *citation* (*c*).

(*b*) *C'est le* 58e. *de Jésus-Christ.*

(*c*) Xiphil. *in* Nerone.

(A) *Artaxata.*] Plutarque observe que cette ville tira son nom de celui du roi Artaxas (ou Artaxias) à qui Annibal en proposa la construction (1). Ce que MM. Lloyd et Baudrand remarquent, que Tacite l'appelle *Artaxie*, n'est pas vrai: il l'appelle constamment *Artaxata*. Ce qu'ils ajoutent, que Strabon la nomme *Artaxiasata* (2), n'est point exact; car c'est clairement insinuer qu'il ne la nomme qu'ainsi, ou que du moins c'est le principal nom qu'il lui donne. Or il est certain qu'il l'appelle principalement *Artaxata*, et qu'il se contente de dire une fois qu'elle avait le nom d'*Artaxiasata*. Pinedo a eu raison de changer Ἀρταξιάσατα en Ἀρταξιόσατα dans Étienne de Byzance, qui sans doute n'a point parlé autrement que Strabon, puisqu'il le cite. Il est sûr, du moins, qu'il n'a pas nommé cette ville *Artaxie*, comme Ortelius le lui impute aussi faussement qu'à Tacite. L'omission que Pinedo reproche à cet Étienne est inexcusable; car qu'Annibal réfugié dans l'Arménie, et remarquant une situation très-avantageuse, ait conseillé au prince son hôte d'y faire bâtir une ville, et qu'il se soit chargé de la direction de ce travail, est une circonstance que l'on ne doit pas supprimer dans un dictionnaire de villes. Je dirais volontiers qu'Étienne, ayant Strabon devant les yeux, quand il fit

(1) Plutarch., *in* Lucullo, *pag.* 513.

(2) *C'est apparemment par une faute d'impression qu'on lit* Arraxiasatra *dans M.* Baudrand.

Digitized by Google

l'article d'Artaxata, n'oublia point ce qu'il y vit touchant Annibal, et que c'est à son abréviateur, moins habile homme que lui, qu'il faut imputer la négligence dont Pinedo a fait une juste plainte. Il n'y a peut-être point d'ouvrage qui demande plus de discernement et de bon goût que l'abrégé d'un gros livre (3). Je ne me lasse point de faire cette remarque, parce que je porte chaque jour la peine de la négligence des abréviateurs. Ils sont cause que je trouve des obscurités embarrassantes en cent endroits, qui apparemment étaient fort intelligibles dans l'auteur qu'on a abrégé. Voyez ce que M. Gronovius observe contre les auteurs du *Synopsis Criticorum* (4).

(B) *Sa situation était fort avantageuse.*] Strabon nous apprend qu'Artaxata était bâtie dans un endroit où la rivière faisait une péninsule, de sorte que les murailles étaient entourées de cette rivière, comme d'un cercle presque entier. Son traducteur n'a pas entendu la chose, et Pinedo le lui a fort justement reproché (5). Si l'on ne consultait que la version, on croirait que cette ville était sans murailles, hormis l'endroit où la rivière ne l'entourait pas : *Cinota muri loco flumine, nisi quà isthmus est.* Le grec ne dit point cela : Τὸ τεῖχος κύκλῳ περιελαμβάνον τὸν ποταμὸν, πλὴν τοῦ Ἰσθμοῦ.

(C) *Elle fut brûlée par Corbulon.... que les lois de la guerre y avaient comme forcé.*] Plus on considère les suites inévitables de la guerre, plus se sent-on porté à détester ceux qui en sont cause. Voilà Corbulon qui réduit en cendres une grande et belle ville, et qui jette dans la dernière désolation une infinité de femmes, d'enfans, de vieillards, qui ne lui avaient jamais fait aucune injure. Demandez à ceux qui entendent le plus à fond le métier des armes s'il fit bien, ils vous répondront qu'il fit très-bien, et qu'au cas qu'il ne l'eût point fait, il aurait agi en très-malhabile général, comme il eût été aisé de l'en convaincre par les raisons que Tacite a exposées. *Artaxatis ignis immissus, deletaque et solo æquata sunt, quia nec teneri sine valido præsidio ob magnitudinem mœnium, nec id nobis virium erat quod firmando præsidio et capessendo bello divideretur, vel si integra et incustoditar elinquerentur, nulla in eo utilitas aut gloria quòd capta essent* (6). Les insultes que l'on fait à son ennemi, lorsqu'il abandonne ses conquêtes sans les mettre hors d'état de lui nuire, ou qu'il ne les garde qu'en affaiblissant trop ses armées, le rendent si méprisable que, pour maintenir sa réputation, l'un des plus grands ressorts de la guerre, il ne faut jamais donner lieu à ces insultes. C'est donc par une fatale et malheureuse nécessité, que les dures lois de la guerre obligent à priver son ennemi de ce dont on ne saurait profiter soi-même.

(D)..... *et qui y fut encouragé par un grand miracle.*] Tacite, avec tout son grand esprit, donnait d'aussi bon cœur qu'un autre homme dans ce merveilleux dont on aime à se repaître. Les habitans d'Artaxata cherchèrent sans doute à se consoler de la ruine de leur ville, entre autres raisons, par quelque miracle qui les assurât que les dieux ne l'avaient point agréée ; et ils crurent aisément tout ce que l'on inventa dans cette vue. Mais ils n'ont point eu d'historien qui ait fait parvenir jusqu'à nous ce qu'ils crurent. Les Romains, de leur côté, ne manquèrent pas de gens qui surent tourner la médaille. Nous le savons, grâces à Tacite : *Adjicitur miraculum velut numine oblatum, nam cuncta extrà tectis hactenùs sole inlustria fuêre, quod mœnibus cingebatur ità repentè atrâ nube coopertum fulguribusque discretum est, ut quasi infensantibus deis exitio tradi crederetur* (7).

(3) *Voyez ci-dessus la fin de la remarque* (C) *de l'article* Achille [*tom. I, pag.* 147], *et la remarque* (C), *num. VII, de l'article* Aristote.

(4) Gronovius, *in Tractatu de Judâ Proditore. Consultez les* Nouvelles de la République des Lettres, *mai* 1684, *art. VI, pag.* 276.

(5) Pinedo, in Stephan., de Urbibus, *pag.* 117.

(6) Tacit., Annal., *lib. XIII, cap. XLI.*

(7) *Idem, ibidem.*

ARTAXIAS Ier., roi d'Arménie, n'étant encore qu'un des généraux d'Antiochus-le-Grand, partagea l'Arménie avec un des autres généraux de ce même roi (A). Ce prince leur permit à l'un et à l'autre d'y commander sou-

Digitized by Google

verainement (*a*). Ils ne manquèrent pas de profiter de sa complaisance ; et lorsqu'il eut été vaincu par les armées romaines, ils se soumirent aux vainqueurs, qui leur donnèrent le titre de rois (*b*); et depuis cela, ils s'agrandirent le plus qu'ils purent aux dépens de leurs voisins. Tigrane, qui fit tant parler de lui durant les guerres de Mithridate, dont il avait épousé la fille, descendait d'Artaxias. Plutarque raconte qu'Annibal, s'étant retiré chez Artaxias, après la défaite d'Antiochus, lui donna mille bons conseils, et qu'ayant trouvé qu'un lieu, dont on ne tenait aucun compte, était très-propre à y bâtir une ville, il y en traça le plan, y mena Artaxias, et l'exhorta à la bâtir. Artaxias goûta fort la proposition, et pria Annibal de se charger de la conduite de l'ouvrage : il obtint ce qu'il souhaitait, et de là sortit une grande et belle ville, qui, à cause de lui, fut nommée Artaxata (*c*). Voilà tout ce que je trouve dans les deux auteurs que le Supplément de Moréri a cités (*d*) ; car pour la révolte contre son prince légitime, causée par la confiance que l'on avait en l'amitié des Romains (*e*), je n'y en vois ni ombre, ni trace, non plus que de l'emploi de toutes sortes de moyens pour se maintenir dans l'usurpation, ni de sa mort dans les prisons d'Antiochus Épiphanes. Ce sont de pures chimères par rapport aux citations.

(*a*) Strabo, *lib. XI, pag.* 366. *Voyez aussi pag.* 364.

(*b*) Plutarque *et* Strabon, *pag.* 364, *et* Stephanus *in* Ἀρτάξατα, *donnent ce titre à Artaxias.*

(*c*) Plutarch., *in* Lucullo, *pag.* 513: *il l'appelle* Ἀρτάξας. *Voyez aussi* Strabon, *pag.* 364.

(*d*) Plutarc., *in* Lucullo. Strabo, *lib. XI.*

(*e*) Strabon *dit expressément* ἦρχον οὗτοι τοῦ βασίλεως ἐπιτρέψαντος. *Ils regis permissu imperaverunt.*

(A) *Il partagea l'Arménie avec un des autres généraux d'Antiochus-le-Grand.*] Dans les éditions de Strabon, il est nommé Θαριάδης en un lieu (1), et Ζαδριάδης, ou Ζαδριάδρις, en un autre (2). Il était facile à ceux qui ont présidé à ces éditions de mettre partout le même mot ; et je m'étonne que Casaubon n'ait point fait de note sur cela : il en a fait qui ne sont pas plus importantes.

(1) *Pag.* 364, *edit., an.* 1587.
(2) *Pag.* 366.

ARTAXIAS II, roi d'Arménie, fils aîné d'Artavasde, comme nous l'avons déjà dit (*a*), fut proclamé roi par les troupes de son père (A), après que celui-ci eut été fait prisonnier avec sa femme, et avec ses autres enfans (*b*). L'aîné tâcha de se maintenir contre Marc Antoine, et lui donna bataille; mais il fut battu, et contraint de s'enfuir au pays des Parthes. Il rentra depuis dans l'Arménie, et y régna : ce fut sans doute après la prise d'Artavasde, roi de Médie; car, avant que les Parthes eussent pris ce roi (*c*), ils en avaient été battus, et Artaxias avait eu part à cette disgrâce. Il déplut tellement à ses sujets, qu'ils l'accusèrent à Rome, et qu'ils demandèrent pour roi, Tigrane son cadet (*d*). Auguste, qui avait auprès de lui ce Tigrane, le leur envoya, et don-

(*a*) *Dans* Artavasde II.

(*b*) Dio, *lib. XLIX.*

(*c*) *Idem., ibid., sub finem.*

(*d*) Dio, *lib. LIV.* Tacit., Annal., *lib. II, cap. III. Voyez la remarque* (B) *de l'article* Artavasde II.

Digitized by Google

na ordre à Tibère de l'installer. Artaxias fut tué par ses propres parens avant l'arrivée de Tibère.

(A) *Il fut proclamé roi par les troupes de son père.*] Les continuateurs de Moréri font dire à Josephe ou à Tacite, que ce fut Marc Antoine qui mit sur le trône Artaxias : il n'y a rien de plus faux. Ils ajoutent qu'Artaxias ayant été défait fut envoyé en exil chez les Parthes. Autre bévue ; il s'y réfugia. Si Marc Antoine avait été en état de le bannir après sa victoire, il ne l'aurait pas envoyé chez les Parthes, il l'aurait mené à Alexandrie pieds et poings liés.

ARTAXIAS III, roi d'Arménie, était fils de Polémon, roi du Pont, et s'appelait Zénon. Il s'était tellement plu dès son enfance à imiter les coutumes des Arméniens, qu'il s'acquit par-là les bonnes grâces de la nation : de sorte que Germanicus ne crut point qu'il fallût jeter les yeux sur un autre, pour remplir la place de Vonones, que les Arméniens avaient chassé. Il alla donc à Artaxata, et en présence de tout le peuple il donna le diadème à ce Zénon, l'an de Rome 771. Tout à l'heure l'assemblée le proclama *Artaxias*, du nom de la ville capitale. Tacite, qui nous apprend toutes ces choses (*a*), parle de sa mort sous l'an 788 (*b*).

(*a*) Tacit., Annal., *lib. II, cap. LVI.*
(*b*) *Id., ibid., lib. VI, cap. XXXI.*

ARTÉMIDORE, celui qui a écrit *sur les songes*, était d'Éphèse; néanmoins il s'est donné le surnom de *Daldianus* dans ce livre-là, afin de faire honneur à la patrie de sa mère (A). Il s'était surnommé Éphésien dans d'autres livres. Il vivait sous Antonin Pius, comme il nous l'apprend lui-même, quand il dit qu'il a connu un athlète qui, ayant songé qu'il avait perdu la vue, remporta le prix de la course dans les jeux que cet empereur fit célébrer (*a*). Jamais auteur n'a plus travaillé pour un sujet raisonnable, qu'Artémidore a travaillé pour un sujet très-indigne d'un homme de jugement (B). Il ne se contenta pas d'acheter tout ce qui avait été écrit sur l'explication des songes, ce qui montait à plusieurs volumes (C) : il employa de plus beaucoup d'années à voyager, afin de faire des connaissances avec les diseurs de bonne aventure. Il eut un grand commerce avec eux dans les villes et dans les assemblées de la Grèce, dans l'Italie, et dans les îles les plus peuplées; et il ramassa partout les vieux songes, et l'événement qu'on disait qu'ils avaient eu (*b*). Il méprisa les médisances de ces gens graves et à sourcil froncé, qui traitent d'escrocs, d'imposteurs et de joueurs de gobelet, ceux qui se mêlent de prédire (D); et, sans avoir égard à ce que les Catons en diraient, il pratiqua plusieurs années ces devins. En un mot, il consacra tout son temps, et toutes ses veilles, à courir après des songes; et il croyait que ce grand travail lui avait fourni de quoi payer de raison et d'expérience (E). Il eut grand soin d'instruire son fils aux

(*a*) Artemid., *lib. I, cap. XXVIII. Voyez aussi le chap. LXVI du même livre.*
(*b*) Artemid., *præf., pag.* 3. *Voyez aussi liv. V, pag.* 252.

Digitized by Google

mêmes sciences, comme il paraît par les deux livres qu'il lui dédia. Je m'étonne moins qu'il se soit si fortement occupé de cette matière, quand je songe qu'il croyait y avoir été poussé par les conseils, et en quelque manière par les ordres d'Apollon (*c*); Il prie fort sérieusement tous ses lecteurs de ne rien ôter de son livre, et de n'y rien ajouter; et il leur fait là-dessus une espèce d'adjuration au nom de cet œil perçant de la providence qui prend garde à tout (F). Il a dédié ses trois premiers livres à un Cassius Maximus (G), et les deux autres à son fils. Ils furent imprimés en grec, à Venise, l'an 1518. M. Rigaut les publia à Paris, en grec et en latin, l'année 1603, et y joignit quelques notes. La version latine qu'il employa est celle que Jean Cornarius avait publiée à Bâle l'an 1539. Artémidore avait fait un *traité des Augures*, et un autre *de la Chiromance*. On ne les a point (H). Tertullien ne l'a point cité dans l'endroit où il cote plusieurs auteurs *onirocritiques* (*d*); mais Lucien ne l'oublie pas, quoiqu'il ne nomme que deux écrivains de cette espèce (*e*).

(*c*) *Idem, sub fin., lib. II, pag.* 161.

(*d*) *C'est-à-dire, interprètes des songes. Voyez ce passage de* Tertullien *ci-dessous, citation* (14).

(*e*) Lucian., *in* Philopatr.

(A) *Il s'est donné le surnom de* Daldianus, *afin de faire honneur à la patrie de sa mère* (1).] « Éphèse, dit-» il, d'où à la tête de plusieurs livres » j'ai déclaré que j'étais, est assez il-» lustre par elle-même, et par les » louanges que plusieurs personnes » dignes de foi lui ont données; mais » la petite ville de Daldia est demeu-» rée jusqu'ici dans l'obscurité, faute » de tels panégyristes : puis donc » que c'est ma patrie du côté de ma » mère, je veux lui témoigner ainsi » ma reconnaissance. » Cela me serait plus suspect de vanité, si j'y voyais plus de façon et plus de mystère; mais l'ingénuité avec laquelle cet auteur s'exprime, me fait juger qu'il parlait selon l'usage d'alors, et sans attacher aux paroles les mêmes idées que l'on y attacherait aujourd'hui. Τὴν δὲ ἐπιγραφὴν μὴ θαυμάσῃς, διότι Ἀρτεμιδώρου Δαλδιανοῦ, καὶ οὐχὶ Ἐφεσίου, ἐπιγράψαντος, ὅσπερ πολλὰ τῶν ἄλλων πραγματείας πεποιημένων μοι βιβλίων. Τὴν μὲν γὰρ Ἔφεσον συμπόλιν τε καὶ αὐτὴν δι' ἑαυτὴν περιώνυμον εἶναι, καὶ πολλῶν ἀξιολόγων κηρύκων τετυχηκέναι. Δαλδία δέ, πόλισμα Λυδίας καὶ οὐ σφόδρα ἐλλόγιμον, καὶ διὰ τὸ μὴ τοιούτων ἀνδρῶν τετυχηκέναι, ἄγνωστον τὸ μέχρι νῦν ἐμὲ μεμένηκε. Διὸ θρεπτήρια οὖση μοι πατρίδι πρὸς μητρὸς ταῦτα ἀποδίδωμι αὐτῇ (2). *At verò de inscriptione ne mireris quapropter Artemidori Daldiani et non Ephesii inscriptum legis, quemadmodum multos jam alios libros diversis argumentis à me conscriptos habere vidisti. Etenim Ephesum contigit ipsam per seipsam celebrem esse, insuperque multos præclaros et fide dignos præcones nancisci : Daldia autem Lydiæ oppidulum non valdè clarum, propterea quòd ejusmodi viros non est nactum; usque ad me penitùs ignobile permansit. Quapropter ipsi quod mihi à matre patria existit, hæc in nutritiorum vicem rependo.* Il fallait s'en tenir à cette raison, et n'en pas chercher deux autres comme a fait M. Rigaut : l'une prise de ce qu'Apollon avait inspiré à Artémidore dans la ville de Daldia le dessein d'expliquer les songes; l'autre prise de ce qu'y ayant un autre Artémidore d'Éphèse, il fallait que l'interprète des songes ne se donnât pas le surnom d'Éphésien, occupé déjà par l'autre (3). Cette dernière raison, plus mauvaise que la précédente, a été adoptée pourtant par un homme de mérite (4). Artémidore la réfute

(1) *Daldia, petite ville dans la Lydie.*

(2) Artemid., *lib. III, sub fin. pag.* 298.

(3) Rigalt., Not. in Artemidor., *pag.* 1.

(4) *M. de* Tillemont, *au IIe. tome de l'Hist. des Empereurs, IIe. part., pag.* 731, *édit. de Bruxelles.*

Digitized by Google

lui-même invinciblement, puisqu'il déclare qu'il s'est dit d'Éphèse dans un grand nombre de livres. Il ne songeait donc pas à empêcher que l'on ne le confondît avec Artémidore le géographe. On le connaissait sans doute beaucoup mieux en qualité d'Éphésien, qu'en qualité de Daldien (5).

(B) *En travaillant sur les songes il a choisi un sujet très-indigne d'un homme de jugement.*] Quand on ne serait point convaincu par sa propre expérience, qu'il n'y a rien de plus confus, ordinairement parlant (6), que les idées qu'on appelle songes, il ne faudrait que considérer les propres maximes de cet auteur, pour être persuadé que son art ne mérite pas l'attention d'un homme sage. Il n'y a point de songe qu'Artémidore ait expliqué d'une certaine manière, qui ne puisse souffrir une explication toute différente; et cela, avec la même probabilité, et avec des rapports aussi naturels pour le moins, que ceux qui servent de fondement à cet interprète. Je ne dis rien du tort que l'on fait aux intelligences, à la direction desquelles il faut nécessairement que l'on attribue nos songes, si l'on veut y trouver un présage de l'avenir. Quelle manière d'enseigner leur donne-t-on! Qu'elle serait indigne de leurs lumières, de leur gravité, en un mot de ce qu'elles sont! Si elles ne savent pas mieux instruire, quelle ignorance! si elles ne veulent pas mieux instruire, quelle malignité (7)! Ne pourrait-on pas se plaindre mille fois de son bon ange, aussi-bien que de son mauvais génie, par ces paroles d'Énée:

Quid natum toties crudelis tu quoque falsis
Ludis imaginibus (8)?

Ce qui me passe, c'est de voir qu'Artémidore ait tant travaillé à se persuader une doctrine qui pouvait lui causer mille chagrins: car ne devait-il pas craindre de songer ce que son art lui montrait comme un songe de mauvais augure? Il avait trouvé par ses recherches que, quand un voyageur songe qu'il a perdu la clef du logis, c'est un signe qu'on lui a débauché sa fille (9). Si Artémidore eût fait un tel songe hors de chez lui, n'eût-il pas cru qu'on laissait aller le chat au fromage dans sa maison? Aurait-il eu bien à faire de savoir cela? N'eût-il pas bien mieux valu que cette pensée ne fût pas venue? Il nous conte qu'ayant songé que sa femme lui avait fait des insultes (10), il en fut le lendemain tout troublé, quand il vit venir vers lui un homme qui n'était pas de ses amis. Voilà comment, par la vertu de son *Oniroocritie*, il convertissait un mal imaginaire en un mal réel.

L'objection que je viens de faire, et que je fonde sur l'idée que nous donnent de la nature angélique les docteurs chrétiens, me paraît très-forte en supposant la vérité de cette idée; mais si l'on suivait un système différent de celui-là, et qui ne répugne point à la possibilité des choses, on affaiblirait beaucoup cette objection. Ce serait de dire, qu'il y a beaucoup d'esprits, non-seulement plus bornés que l'homme à certains égards par rapport à la manière de s'expliquer, mais aussi plus volages, et plus capricieux que l'homme. Que sait-on s'ils n'aiment pas à se divertir à nos dépens, et à nous faire courir après des énigmes, où ils mêlent tout exprès du puérile et du frivole, pour se procurer un spectacle plus ridicule? Que sait-on si nous ne leur servons pas de jouet, comme les bêtes nous en servent? Que sait-on s'ils ne trouvent pas dans le mouvement de nos esprits animaux un obstacle qu'ils ne peuvent vaincre, lorsqu'ils souhaiteraient de se rendre intelligibles? Voyez la remarque (D) de l'article Marus. Quoi qu'il en soit, la raison veut que l'homme se garde bien de faire un art de cela, et qu'il considère un tel art comme la plus chimérique et la plus vaine de toutes les occupations.

(C) *Il acheta tout ce qui avait été écrit sur l'explication des songes, ce*

(5) Lucien, *dans le* Philopatr., *le cite* Ἀρτεμίδωρον τὸν Ἐφέσιον.

(6) *On ne prétend rien dire contre les songes extraordinaires dont il est parlé dans l'Écriture.*

(7) *Conférez avec ceci les Réflexions d'*Artaban, *fils d'*Hystaspe. *Voyez la remarque* (O) *de son article.*

(8) Virgil., *Æneid.*, *lib. I*, *ve.* 407.

(9) Artem., *lib. V*, *pag.* 256, *num.* 17.

(10) Δόξας ὑπὸ τῆς ἰδιωτοῦ γυναικὸς ἐν ὕπνοις ὑβρίζεσθαι. Cornarius traduit ainsi, *per somnium visus sum mihi ab uxore meâ vituperiis et plagis impeti.* Artemidor, *lib. II*, *cap. LIII*, *pag.* 144.

Digitized by Google

qui montait à plusieurs volumes.] J'ai déjà témoigné mon étonnement, qu'il y ait eu des personnes qui aient fort travaillé à se convaincre de la prétendue science des songes. Je ne m'étonnerais pas que plusieurs soi-disans devins se vantassent de la posséder : ils pouvaient gagner leur vie à cela, et profiter des songes d'autrui sans se chagriner des leurs, car ils pouvaient n'avoir nulle foi pour l'art dont ils faisaient profession. Mais je ne saurais juger ainsi d'Artémidore, ni de tant d'autres auteurs graves, qui ont écrit sur l'explication des songes (11). Ils y étaient trompés tous les premiers. Voici ceux que M. Rigaut nomme (12): *Artemon Milesius, Antiphon, Apollodorus Telmissensis, Apollonius Atalensis, Aristander Telmissensis, Aristarchus, Alexander Myndius, Cratippus, Demetrius Phalereus, Dionysius Rhodius, Epicharmus, Geminus Tyrius* (13), *Hermippus, Nicostratus Ephesius, Phœbus Antiochenus, Philochorus, Panyasis Halicarnasseus, Serapion, Strato.* Ils avaient tous précédé Artémidore, selon M. Rigaut. Tertullien n'en nomme qu'une partie : *Quanti autem*, dit-il (14), *commentatores et affirmatores in hanc rem, Artemon, Antiphon, Strato, Philochorus, Epicharmus, Serapion, Cratippus, et Dionysius Rhodius, Hermippus tota sæculi litteratura.* André Schot, outre quelques-uns de ceux-là, nomme Astrampsychus, Cassius Maximus, et Dionysius Heliopolita (15). Il dit qu'Artémidore a cité ces deux derniers; mais quant à Cassius Maximus, je ne vois point qu'Artémidore, qui lui dédie les trois premiers livres de son ouvrage, en parle que comme d'un homme qui était curieux de cette science (16), et qui pourrait la comprendre en peu de temps (17): et pour ce qui est de Denys Héliopolite, je ne l'ai point rencontré dans Artémidore. On peut nommer à coup sûr Pappus d'Alexandrie; car il a écrit sur l'explication des songes, comme nous l'apprend Suidas. Voyez ci-dessus l'article d'ACHMET. Entre les modernes, il y a un certain Josué Abrech, qui promet monts et merveilles dans le titre de son livre. Je n'en connais que cela, pour l'avoir vu dans Vander Linden (18), et dans Théophile Spizélius (19). Son ouvrage fut imprimé l'an 1607. Nous parlerons de Junien MAJUS en son lieu (20). Tout à ce moment je rappelle dans ma mémoire que Lysimachus, fils de la fille d'Aristide, gagnait sa vie à interpréter des songes dans un carrefour. Μνημονεύουσι Ἀριστείδου θυγατριδοῦν τὸν μάλα πένητα Λυσίμαχον, ὃς ἑαυτὸν ἐν πυκνοῖς τισὶν ὀνειροκριτικὸν παρὰ τὸ Ἰακχεῖον λεγόμενον καθεζόμενος ἐζώπυρει (21). *Inter Aristidis nepotes ex filiâ cognôsse oppido pauperem Lysimachum, qui juxta locum, quod Iacheum appellatur, sedens vitam interpretandis ex tabulâ quâdam somniis toleraret.* La misère l'avait réduit à cela. Il eût fait moins de tort à la glorieuse mémoire de son aïeul, si, au lieu de cette manière d'almanach dont il se servait pour répondre aux consultans, il eût manié une alêne et du ligneul, afin de raccommoder de vieux souliers.

(D) *Il méprisa les médisances de ces gens graves. . . . qui méprisent. . . ceux qui se mêlent de prédire.*] Ces gens-là ont tort quelquefois; et l'on fait bien d'aller toujours son chemin en ces rencontres, sans avoir égard à leur critique. Mais Artémidore se trouvait-il dans le cas? Était-il beaucoup moins blâmable que ceux qui, à l'imitation de Catulle, se moquent injustement de la censure chagrine des vieux barbons?

Vivamus, mea Lesbia, atque amemus,
Rumoresque senum severiorum
Omnes unius æstimemus assis (22).

(11) *Voyez ci-dessous le passage de* Tertullien, *citat.* (14).

(12) Rigalt., Not. in Artemidor., *pag.* 6.

(13) André Schot, *sur la* IXe. controverse de Sénèque; et Jonsius, de Script. Hist. Philosoph., *pag.* 329. *dicunt* Geminus Tyrius. *Il y a dans* l'Artémidore de Rigaut, *lib. II, cap. XLIX,* Γεμινοῦ τοῦ Τυρίου.

(14) Tertul., *lib.* de Animâ, *cap. XLVI. Vide etiam* Fulgent. Mythолog., *lib. I, cap. XIII, et ibi* Mauceranum.

(15) Andr. Scottus, *in hæc verba* Senecæ, Controv. IX, *Antiphontis libros vocabat, tantùm in illis somniorum est.*

(16) Artem., *lib. III, init. pag.* 264; *lib. IV, init. pag.* 297.

(17) *Idem, lib. II, circa fin. pag.* 161.

(18) De Scriptorib. Medicis.

(19) Specim. Biblioth.

(20) *Voyez son article, et le commencement de la remarque* (H) *de l'article d'*ALEXANDER AB ALEXANDRO.

(21) Phaleræus in Socrate, *apud* Plutarch., *sub fin.* Vitæ Aristidis, *pag.* 335.

(22) Catulli Epigr. V.

Digitized by Google

Les sages lecteurs n'auront pas beaucoup de peine à juger de tout ceci : je leur en laisse le soin, et me contente de leur mettre devant les yeux les phrases d'Artémidore. Τοῦτο δὲ καὶ σαφέστερα διαζευχθέντων τῶν ἐν ἀγορᾷ μαντίων, οὓς δὴ πρίαπτας τε καὶ γόητας καὶ βωμολόχους καλοῦσιν ὡς συμπροσωποῦντες, καὶ τὰς ὀφρῦς ἀνασπάντες, καταφρονήσας τῆς διαβολῆς ἔτεσι πολλοῖς ὁμίλησα (23). *Partim verò cùm omnes vates ex foro profligati essent, utpotè quos mendicos, præstigiatores, ac scurras appellant hi qui gravi simulato vultu supercilia contrahunt, cum eis tamen, omni spretâ calumniâ, per multos annos conversatus sum.*

(E) *Il croyait que son travail sur les songes lui avait fourni de quoi payer de raison et d'expérience.*] Il faut l'entendre lui-même. Λαὶ τὴν πύρᾳ καὶ κανόνα καὶ μάρτυρα τῶν ἐμῶν λόγων ἐπικαλοῦμαι. Ἐγὼ μὲν οὖν πάντων ἤδη διὰ πύρας ἐλήλυθα· τῷ μανθάνειν ἄλλο πράττειν ἀεὶ δὲ καὶ νυκτὸς καὶ μεθ' ἡμέραν πρὸς ἐπιστημοσίαν εἶναι (24). *Semper experientiam et regulam testes meorum sermonum advoco. Ego itaque ad omnium experientiam jam perveni, neque enim quicquam aliud feci, verùm semper et noctu et interdiù circa somniorum judicationem ac interpretationem versatus sum.*

(F) *Il fait à ses lecteurs. . . . une adjuration au nom de. . . . la providence, qui prend garde à tout.*] « Si » quelqu'un », dit-il (25), « peut » ajouter de nouvelles choses à mon » livre, qu'il les garde pour lui, qu'il » les conserve en pure propriété ; » cela est plus commode : s'il trouve » que j'en ai dit trop, il n'a qu'à » prendre ce qui sera à son usage, et » laisser le reste où il est. » Τὰ λοιπὰ τῶν βιβλιαρίων ἐξαίρων, θεὸν ἐπάγων καὶ φύλακα πάντων νομίζων τὸν Ἀπόλλωνα. *Reliquis ex libris non exemptis deum inspectorem et custodem omnium reveritus Apollinem.* Il craignait ces tours de fripiers, qui ont lieu dans la librairie, par lesquels on bouleverse tout le travail d'un auteur, tantôt par des abrégés, et tantôt par des mélanges.

(G) *Il a dédié ses trois premiers livres à un Cassius Maximus.*] M. Rigaut n'a trouvé cet homme nulle part ; *et peut-être*, dit-il, *devrait-on lire* ΤΑΒΙΩ *ou* ΤΑΤΙΩ ΜΑΧΙΜΩ ; *car Jules Capitolin fait mention d'un Gavius Maximus, qui fut préfet du prétoire pendant vingt ans, sous l'empire d'Antonin, et qui eut pour successeur Tatius Maximus.* Quoi qu'il en soit, le héros du livre d'Artémidore était Phénicien de nation (26), grand orateur, et d'un esprit si pénétrant que, sans lire tout ce que les auteurs avaient dit, il entendait leurs ouvrages (27). André Schot le nomme Cossinus Maximus, et le distingue de Cassius Maximus (28). Deux fautes pour une, sans compter celle de la remarque (6) (29). Je ne sais si personne s'est avisé de conjecturer qu'il faudrait mettre Claudius Maximus, au lieu de Cassius Maximus. Il y avait sous l'empire d'Antonin Pius un proconsul d'Afrique nommé Claudius Maximus. L'accusation de magie, dont Apulée se défendit, fut portée devant ce proconsul. Il paraît, par divers endroits de son plaidoyer, que ce Claudius Maximus passait pour savant, et pour un homme qui avait été curieux des livres de philosophie : *Benè quòd apud te, Maxime, causa agitur, qui pretud eruditione legisti profectò Aristotelis περὶ ζώων γενέσεως, περὶ ζώων ἀναπομπῆς, περὶ ἱστορίας multijuga volumina : præterea problemata innumera ejusdem, tum ex eâdem sectâ cæterorum in quibus id genus varia tractantur.* C'est ainsi qu'on lui parle dans la page 115. Peu après, on l'apostrophe de cette manière : *Audisti, Maxime, quorum pleraque scilicet legeras apud antiquos philosophorum.* Ailleurs (30) on lui dit : *Multa fando, Maxime, audisti, et plura legendo didicisti, non pauca experiendo comperisti ;* comme aussi (31) *An quod multo præstabilius est, tuâ doctrinâ, Claudi Maxime, tudque perfectâ eruditione fretus, contemnam stultis et impolitis ad hæc respondere.* Il semble même qu'il avait été au commencement philosophe de profession, et qu'il s'était poussé par ses longs services militaires. *Erras. . .*

(23) Artem., *in Præfatione*, *pag.* 3.
(24) *Idem*, *lib. II*, *sub fin. pag.* 161.
(25) *Idem*, *ibidem.*

(26) Artem., *lib. II*, *sub fin. pag.* 161.
(27) *Idem*, *in Præfat.*, *pag.* 4.
(28) Andr. Schott., in Senecæ Controvers. IX.
(29) *Citation* (13).
(30) Apulei Apologia, *pag.* 149, *volume II*, *edition. Lugdun.*, *an.* 1614, *in-8°.*
(31) *Ibidem*, *pag.* 157.

Digitized by Google

si eum fortunæ indulgentiâ non ex philosophiæ censurâ metiris : si virum tam AUSTERÆ SECTÆ, *tamque divinæ militiæ non putas amiciorem esse cœrcitæ mediocritati quàm delicatæ opulentiæ* (32).

(H) *Il avait fait un* traité des Augures, *et un* de la Chiromancie. *On ne les a point.*] C'est à tort que Vander Linden assure, même dans l'édition de Merklinus, qu'Alde les a imprimés en grec, que Cornarius les a traduits en latin, et que Rigaut les a publiés en ces deux langues (33). Il faut remonter un peu plus haut pour trouver l'origine de ce mensonge ; et il n'est pas inutile de faire cette observation : elle peut faire comprendre à ceux qui font des abrégés la cause la plus féconde des égaremens où ils engagent leur lecteur. Gesner avait dit : *Artemidorus. . . . . scripsit de somniorum interpretatione libros 4, item de auguriis, et manuum inspectione. Suidas. Hujus autoris quinque libros Aldus græcè exeudit* (34). Il avait observé ensuite que ces cinq livres ne regardaient que les songes. Voici comment Simler abrégea ce texte : *Artemidorus. . . . . scripsit de somniorum interpretatione lib. 4. Item de auguriis, et manuum inspectione. Eos Aldus græcè exeudit.* Est-ce réduire en moins de mots ce qu'a dit un homme, ou est-ce le falsifier ? C'est plutôt le dernier que le premier.

(32) Apulei Apologia, *pag.* 149.
(33) Vander Linden, de Scriptis Medicis.
(34) Gesner., Bibliothec., *folio* 96 *verso.*

ARTÉMISE, reine de Carie, et fille de Lygdamis (A), suivit en personne le roi Xerxès dans la guerre contre les Grecs (B). C'était une femme capable des grandes affaires, et qui avait un courage tout-à-fait viril. Se trouvant donc saisie de l'autorité souveraine, pendant les préparatifs de Xerxès, tant à cause qu'elle était veuve, qu'à cause de la minorité de son fils (*a*), elle prit cette occasion de faire parler de soi, et s'engagea de son propre mouvement à cette fameuse expédition. Personne ne s'y distingua plus qu'elle, soit du côté de la tête, soit du côté de la main. Les raisons qu'elle allégua pour soutenir son avis, qui était de ne point donner la bataille de Salamine (*b*), étaient les plus sensées du monde. Elle se tira d'affaire fort habilement dans ce combat ; car se voyant poursuivie par un vaisseau athénien, sans aucune apparence de se pouvoir garantir de cette poursuite, elle attaqua un vaisseau des Perses monté par Damasithymus roi de Calynde, avec qui elle avait eu une querelle, et le coula à fond (*c*). Cela fit croire à ceux qui la poursuivaient que son vaisseau était du parti des Grecs (C), et il n'eurent garde de pousser leur pointe. Par bonheur pour elle il ne se sauva personne du vaisseau de Damasithymus ; de sorte que, sans avoir passé pour la cause de cette perte, elle se défit d'un ennemi, elle évita d'être prise, et fut louée d'avoir coulé à fond un vaisseau grec. Xerxès fut sa principale dupe là-dedans ; car il s'écria que *ses hommes s'étaient comportés comme des femmes, et ses femmes comme des hommes* (D). Il lui confia la conduite des jeunes princes de Perse ses enfans, lorsque suivant ses avis il abandonna la Grèce pour repasser en Asie. Les Athéniens étaient si fâchés qu'une femme leur fît la guerre, qu'ils promirent une grande somme à ceux qui prendraient Artémise, et qu'ils ordonnèrent à tous leurs

(*a*) *Il s'appelait Pisindelis. Voyez la remarque* (E) *de l'article* MAUSOLE.

(*b*) Herod., *lib. VIII, cap. LXVII.*
(*c*) *Ibid., cap. LXXXVII.*

Digitized by Google

capitaines de vaisseau d'y tâcher (*d*). On voyait sa statue à Lacédémone parmi celles des généraux perses, dans le portique qui avait été construit des dépouilles de cette nation (*e*). La ruse dont elle se servit, pour se rendre maîtresse de Latmus, est aussi bonne selon le machiavélisme, que mauvaise selon le christianisme : elle mit ses troupes en embuscade, et s'en alla avec un grand équipage de dévotion composé d'eunuques, de femmes, de trompettes et de tambours, célébrer la fête de la mère des dieux dans le bois qui lui était consacré auprès de la ville. Les habitans, édifiés de ce zèle, accoururent là pour admirer sa dévotion; et pendant cela, les troupes d'Artémise s'emparèrent de Latmus (*f*). Ces grandes qualités ne la délivrèrent pas des faiblesse amoureuses (E) : elle aima passionnément un homme d'Abydos, nommé Dardanus, et fut si outrée de son mépris, qu'elle lui creva les yeux pendant qu'il dormait (*g*). Les dieux pour la punir la rendirent encore plus amoureuse : de sorte que l'oracle lui ayant conseillé d'aller à Leucade (*h*), le refuge des amans désespérés, elle y fut faire le saut, et n'en réchappa point. Elle fut enterrée en ce lieu-là. Bien des gens la confondent mal à propos avec l'Artémise dont je vais parler (F).

(*d*) Herod., *lib. VIII*, *cap. XCIII.*
(*e*) Pausan., *lib. III*, *pag.* 93.
(*f*) Polyænus, Strat, *lib. VIII. cap. LIII.*
(*g*) Ptolem. Hephæst., *apud* Phot., *cod. CXC*, *pag.* 491.
(*h*) *Voyez l'article* LEUCADE.

(A) *Elle était fille de Lygdamis.*] Hérodote ne dit point ce que Moréri lui fait dire ; savoir, que Lygdamis était roi d'Halicarnasse (1). Il dit seulement qu'Artémise était d'Halicarnasse, du côté de son père ; et de Crète, du côté de sa mère. Si je ne voyais point dans ce même historien que le Lygdamis, qui assista Pisistrate, et auquel Pisistrate, après s'être rétabli à Athènes, donna le commandement de l'île de Naxos, était natif de cette île (2), je le prendrais pour le père ou pour l'aïeul de notre Artémise. M. Blancard a laissé dans son édition d'Harpocration (3) la faute des précédentes, *Damis*, pour *Lygdamis* (4). Les notes de M. de Valois avertissent de la correction qu'il fallait faire, et que M. Gronovius a faite en publiant Harpocration l'an 1696.

(B) *Elle suivit en personne le roi Xerxès dans la guerre contre les Grecs* (5).] Suidas dit que ce fut contre les Perses qu'elle prit parti (6), mais ce passage pourrait bien avoir été estropié ; car le bon mot de Xerxès rapporté tout de suite par Suidas, *les hommes sont devenus femmes, et les femmes sont devenues hommes*, serait destitué de sens, si Artémise avait été dans l'armée grecque, vu que les hommes s'y battirent comme des lions. Maussac suppose qu'il y a dans Suidas tout comme dans Harpocration, κατὰ τὰ Περσικά, *tempore belli Persici* (7).

(C) *Elle fit croire que, . . . son vaisseau était du parti des Grecs.*] Hérodote a oublié une circonstance très-essentielle, sans quoi sa narration perd beaucoup de sa vraisemblance. Il ne nous dit point, comme il devait faire, et comme Polianus a fait, qu'Artémise fit ôter de son vaisseau le pavillon perse (8). Polianus lui fait tenir la conduite de ces pirates qui arborent toutes sortes de pavillons selon le besoin. Quand elle poursuivait un vaisseau grec, elle arborait le pavillon des barbares ; mais s'il fallait fuir devant les Grecs, elle arborait leur pavillon. Il tourne en tant de

(1) Herod., *lib. VII*, *cap. XCIX.*
(2) *Idem*, *lib. I*, *cap. LXI*, *LXIV.*
(3) *C'est celle de Leyde*, *en* 1683.
(4) *In* Ἀρτεμισία.
(5) Herod., *lib. VII*, *cap. XCIX.*
(6) Ἡρίστευσε κατὰ Πέρσων, *Fortissimè se gessit adversùs Persas.*
(7) Maussac., Notæ in Harpocrat.
(8) Polyæn. Stratagem., *lib. VIII*, *cap. LIII.*

Digitized by Google

manières le combat de cette reine, qu'il le multiplie en trois ou quatre actions différentes, et il nous parle d'un fuseau et d'une quenouille envoyés par le roi de Perse à un capitaine de navire, à quoi l'on ne trouve aucun sens, puisque le vaisseau attaqué par Artémise fut coulé à fond, et qu'il ne s'en sauva personne.

(D) *A son occasion Xerxès s'écria que ses hommes s'étaient comportés en femmes, et ses femmes en hommes.*] Voyons les paroles d'Hérodote : Ξέρξην δὲ ὅτεω λόγοτεω πρὸς τὰ φαλλόμενα· « Οἱ μὲν ἄνδρες γεγόνασί μοι γυναῖκες, αἱ δὲ γυναῖκες, ἄνδρες (9). » *Undè Xerxem ferunt ad ea quæ narrabantur dixisse, « Viri quidem extiterunt mihi feminæ, feminæ autem viri. »* Joignons-y celles de Justin : *Artemisia regina Halicarnassi quæ in auxilium Xerxi venerat, inter primos duces bellum acerrimè ciebat, quippè ut in viro muliebrem timorem, ità in muliere virilem audaciam cerneres* (10).

(E) *Ses grandes qualités ne la délivrèrent pas des faiblesses amoureuses.*] Toutes les femmes de grand courage ne sont pas comme Agrippine, qui s'était défaite des défauts de son sexe, en s'occupant des soins de l'autre. *Agrippina, æqui impatiens, dominandi avida, virilibus curis feminarum vitia exuerat* (11). Sémiramis, ambitieuse et guerrière au souverain point, était de la dernière lasciveté. On remarque que les plus grands hommes de guerre sont pour la plupart de complexion amoureuse, de quoi les humanistes mystiques peuvent faire honneur à Homère, qui a si naïvement raconté les liaisons de Mars et de Vénus ; mais je crois qu'à l'égard des femmes cela n'est pas si commun, et que les grandes affaires les élèvent mieux au-dessus de l'amourette.

(F) *On la confond mal à propos avec Artémise, femme de Mausole.*] Il semble que Pline soit coupable de cette faute, car il dit qu'Artémise, femme de Mausole, donna son nom à l'herbe qu'on appelait *parthenis* (12). Or, comme Hippocrate fait mention de l'herbe *artemisia* (qui est celle que nous appelons *armoise*), et que la femme de Mausole n'a vécu qu'après Hippocrate, il s'ensuit que l'une des deux Artémises a été prise pour l'autre dans ce passage de Pline. Si l'une d'elles a communiqué son nom à l'armoise, il faut que ce soit la fille de Lygdamis, l'habile et la courageuse Artémise qui suivit Xerxès. M. Chevreau, dont j'emprunte cette remarque contre Pline, m'apprend que Léon d'Allazzi, dont il l'avait empruntée, a censuré avec raison Robert Étienne, qui a dit (13) *qu'Artémise, femme de Mausole, se signala dans la guerre de Xerxès, en Grèce* (14). M. Chevreau a remarqué la même faute dans le Théâtre historique de Chrétien Matthieu : il ajoute *que ce n'a pas été sans quelque raison que Pline, dans le passage qu'il a allégué, donne à Mausole le titre de riche.* Je trouve bien cette épithète dans la version de du Pinet, mais non pas dans le Pline du père Hardouin ; et je vois que Pline, décrivant en un autre lieu (15) la magnificence du mausolée, se contente de dire que Mausole était un petit roi de Carie, *Cariæ regulus.* Le père Hardouin tâche d'aller au secours de son auteur, en soupçonnant que tous les rois de Carie s'appelaient Mausole, comme tous les rois d'Égypte s'appelaient Ptolomée, et qu'ainsi l'Artémise, femme de Mausole, à laquelle Pline attribue l'ambition d'avoir fait porter son nom à une herbe, est celle qui vivait du temps de Xerxès ; mais il me permettra de dire que son auteur, en ce cas-là, serait très-digne de censure par un autre endroit. Il eût caractérisé une reine par un titre qui lui aurait été commun avec toutes les autres reines du pays. Le père Hardouin fonde ses soupçons sur un passage où les deux Artémises sont qualifiées reines de Carie (16). Je laisse là ce fondement, mais je trouve que

(9) Herod., *lib. VIII, cap. LXXXVIII.*

(10) Justin., *lib. II, cap. XII. Voyez aussi* Polyænus, Strategem., *lib. VIII, cap. LIII, et* Pausanias, *lib. III, pag.* 93.

(11) Tacit., Annales, *lib. VI, cap. XXV.*

(12) Plin., *lib. XXV, cap. VII.*

(13) *Dans son* Thesaurus Linguæ Latinæ. *J'ai remarqué qu'il a fait la même faute dans le* Dictionarium Nominum propriorum, etc., *imprimé in-8°., à Cologne, en* 1553.

(14) Chevreau, Hist. du Monde, *tom. IV, pag.* 33. *de la première édition de Hollande.*

(15) *Lib. XXXVI, cap. V.*

(16) *Ce passage est d'*Harpocrate; *mais on le donnerait à* Tuetain, *si l'on suivait rigoureusement l'expression du père* Hardouin, *tom. IV, pag.* 398.

Digitized by Google

Tzetzès se brouille un peu (17). L'une des Artémises est, selon lui, femme de Mausole ; l'autre est femme d'Hécatomne ; et c'est à la première qu'il attribue d'avoir suivi Xerxès. Or tous les auteurs conviennent que celle qui fit bâtir un magnifique tombeau à son mari, était fille d'Hécatomne, et femme de Mausole ; et que l'Artémise qui suivit les Perses contre les Grecs, était fille de Lygdamis. Le grand Scaliger ne passera pas ici à la montre ; il a trop visiblement pris l'une pour l'autre (18), et cela dans un endroit où il n'était pas facile de se méprendre ; car c'est dans l'extrait d'un livre dont l'auteur a dit en propres termes qu'il parle d'une Artémise, fille de Lygdamis, laquelle avait pris les armes pour les Perses (19). Scaliger, supprimant tous ces caractères, a substitué celui de *veuve de Mausole*, qui ne peut être appliqué qu'à cette reine de Carie, qui fit tant d'honneur à la mémoire de son mari. Ce grand homme a fait errer un autre grand homme, puisqu'il a été cause que Henri de Valois a débité qu'Artémise, après la mort de Mausole, se voyant méprisée de Dardanus, qu'elle aimait, lui creva les yeux ; et puis, se trouvant encore plus amoureuse, s'en alla faire le saut de Leucade, qui la tua (20). Pour peu qu'on confronte ce passage avec celui de Scaliger, on se convainc pleinement que l'un est la copie de l'autre. Ce faux pas de M. de Valois en si beau chemin, et la diversité qu'il observe entre Théopompe, qui fait mourir Artémise de regret pour la perte de son mari, et Ptolomée, fils d'Héphestion, qui la fait mourir d'amour pour un autre homme, à ce que M. de Valois prétend, sont des choses d'autant plus étonnantes, qu'il avait cité, deux lignes plus haut, le VIIe. livre de ce Ptolomée, afin de prouver que le père d'Artémise ne s'appelait point Damis, mais Lygdamis. Balthasar Boniface, qui rapporte le même faux conte de la femme de Mausole (21), ne nie point qu'il ne l'ait tiré de Scaliger. *Habemus confitentem reum* ; et l'on peut bien dire, sur ces sortes de propagations de faute,

. . . . . *Dedit hanc contagio labem,*
Et dabit in plures ; sicut grex totus in agris
Unius scabie cadit, et porrigine porci
Uraque conspecta livorem ducit ab uvâ (22).

M. Ménage, ayant rapporté plusieurs choses avantageuses d'Artémise, femme de Mausole, et nommément l'honneur qu'on lui fait de la proposer pour *un modèle d'amitié conjugale*, continue de cette façon : *Cependant Ptolomée, fils d'Héphestion. . . . . dit qu'Artémise fut tellement éprise d'amour pour un certain Dardanus, etc.* Ayant raconté toute l'histoire, il poursuit ainsi : « Il y a eu deux Artémises, toutes deux reines de Carie, » comme nous l'apprenons de Suidas ; celle qui avait épousé Mausole, et une autre plus ancienne ; » et, si cette histoire est véritable, il » y a apparence qu'elle est arrivée à » cette première Artémise, et que ce » Ptolomée, fils d'Héphestion, qui » l'attribue à la femme de Mausole, » s'est trompé (23). » La conjecture de ce savant homme est très-juste, mais il a eu tort de dire que ce Ptolomée attribue à la femme de Mausole l'aventure dont il s'agit. Sarasin, faisant parler M. Ménage dans le Dialogue, *s'il faut qu'un jeune homme soit amoureux*, lui fait débiter qu'Artémise, la même Artémise qui fut si affligée de la mort de son mari, qui *se noyait le visage de pleurs*, et qui *disait aux astres qui n'en pouvaient mais*,

Tout ce que fait dire la rage,
Quand elle est maîtresse des sens (24),

devint ensuite amoureuse de Dardanus, et qu'il n'y a point *de coquette déclarée qui ne tînt à honte d'avoir eu les emportemens de cette reine.* Là-dessus on cite ce que Scaliger raconte. Voilà donc encore un bel-esprit, ou plutôt deux, M. Sarasin et M. Ménage, trompés par le savant Scaliger. L'ingénieux auteur des nouveaux Dialogues des Morts a supposé qu'Artémise, celle-là même qui pleura tant

(17) Tzetzes, *chiliad. XII, Hist.* 455.
(18) Scalig., Animadvers. Lection. *lib. II, cap. XVIII. Vide* Antonium Tollii, *pag.* 329.
(19) Ptolem. Hephæst., *apud* Phot., *cod. CXC, pag.* 491.
(20) Valesii Notæ in Harpocrat. Lexicon, *pag.* 11.
(21) *Hoc Ptolemæus Hephæstionis filius apud junioremScaligerum recenset.* Baldh. Bonifac., Hist. Ludicr., *lib. III, cap. XXXVII.*
(22) Juvenal., Sat. II, *vv.* 78.
(23) Ménage, Observat. sur Malherbe, *p.* 530.
(24) Œuvres de Sarasin, *pag.* 181.

Digitized by Google

son mari, fut amoureuse d'un jeune homme (25).

On ferait une longue énumération, si l'on marquait tous ceux qui ont confondu les deux Artémises. Ravisius Textor (26) et les auteurs du *Thesaurus Fabri*, sont de ceux-là. Olivier, qui a fait un Commentaire sur Valère Maxime, en est aussi, quoiqu'il ait su que Strabon et Hérodote ne conviennent pas sur la généalogie de l'Artémise dont ils parlent (27). Il s'est imaginé bonnement que l'un des deux se trompait, et n'a point compris que l'un parle de l'une, et l'autre de l'autre, et qu'ils ont tous deux raison. M. Hofman, à la vérité, donne deux articles d'Artémise, mais il a mis pêle-mêle dans le premier ce qu'il fallait dire séparément, et il ne sait si la femme de Mausole et la fille de Lygdamis sont une seule personne. D'ailleurs il cite Vitruve pour des faits qu'il ne touche pas. M. Lloyd l'avait précédé dans cette fausse citation, qu'il n'avait pas corrigée à Charles Étienne, sur lequel, d'autre côté, il fait une course assez surprenante; il lui ôte tout l'article de l'Artémise qui suivit Xerxès : or, cet article était fort bon.

(25) *Voyez les* Nouveaux Dialogues des Morts, *IIe. part., pag.* 15, *édition de Hollande.*

(26) *In* Officinâ.

(27) *Voyez le* Valère Maxime Variorum, *pag.* 393, *édit. de* 1655.

ARTÉMISE, reine de Carie, fille d'Hécatomne (*a*), sœur et femme de Mausole, s'est immortalisée par les honneurs qu'elle rendit à la mémoire de son mari. Elle lui fit bâtir dans Halicarnasse, un tombeau très-magnifique, que l'on appela *Mausolée*, qui a été l'une des sept merveilles du monde, et qui a fait que depuis on a donné le titre de mausolée à tous les tombeaux où la somptuosité paraissait avec éclat. Pline nous a laissé une description assez particularisée de ce superbe monument (*b*). On la peut voir en français dans l'histoire de M. Chevreau (*c*), et dans le Supplément de Moréri. Artémise ne survécut que deux ans à son cher mari (*d*), qui était mort sans enfans (*e*), après vingt-quatre années de règne, vers la fin de la 106e. olympiade (A). Elle mourut de regret et de tristesse (*f*) (B), avant que le mausolée fût achevé (*g*). On dit qu'elle détrempa les os et les cendres de son mari dans de l'eau, et qu'elle les avala, afin de lui servir d'un tombeau vivant (*h*). Il faut se souvenir qu'elle lui fit faire d'excellens panégyriques, et qu'elle proposa un prix de grande valeur pour celui qui s'en acquitterait le mieux (*i*). Théopompe le remporta. On dit qu'Isocrate, son maître, fut l'un des orateurs qui se mirent sur les rangs (C). Théodecte de Phaselide, qui s'y mit aussi, composa une tragédie intitulée *Mausolus*, qui eut plus de succès que sa prose. Mais il ne faut pas oublier, qu'au lieu des lamentations et des pleurs, où la plupart des écrivains plongent Artémise durant sa viduité, il y en a qui lui font faire des conquêtes très-vigoureuses (D).

(*a*) Strabo, *lib. XIV*, *pag.* 451. Suidas, *in* Ἀρτεμισία.

(*b*) Plinius, *lib. XXXVI*, *cap. V.*

(*c*) *Liv. VII*, *chap. III.*

(*d*) Diodorus Siculus, *lib. XVI.*

(*e*) Strabo, *lib. XIV*, *pag.* 471.

(*f*) *Voyez la remarque* (D).

(*g*) Plinius, *lib. XXXVI*, *cap. V.*

(*h*) Aulus Gellius, *lib. X*, *cap. XVIII.* Val. Maximus, *lib. IV*, *cap. VI.*

(*i*) Aulus Gellius, *lib. X*, *cap. XVIII.* Plutarch., *in* Vitâ Isocratis.

(A) *Mausole, son mari, mourut... vers la fin de la* 106e. *olympiade.*] Presque toutes les éditions de Pline

Digitized by Google

portent que Mausole, roi de Carie, mourut l'an 2 de la 100e. olympiade, le 302 de Rome (1). Mais le père Hardouin a mis dans la sienne, suivant les meilleurs manuscrits, la 106e. olympiade, et l'an 402 de Rome. *Obiit olympiadis centesimæ sextæ anno secundo, urbis anno CCCCII.* M. Chevreau observe qu'Usérius a jugé que le passage de Pline était corrompu, et que Mausole est mort la quatrième année de la 106e. olympiade, l'an du monde 3651 (2). Cela s'accorde parfaitement avec ces paroles du père Hardouin : *Quid quod et Diodorus non ad olympiadis CVI annum alterum Mausoli obitum, sed ad quartum refert.*, *lib.* 16, *vers.* 435 (3), et avec la durée des règnes de ceux qui ont succédé à Mausole jusqu'à l'expédition d'Alexandre. Voyez la remarque (A) de l'article Ada. Il est certain que Mausole était déjà mort, et qu'Artémise, qui ne lui a survécu que deux ans, n'était pas encore morte lorsque Démosthène harangua pour la liberté des Rhodiens. Or il prononça cette harangue l'an 2 de la 107e. olympiade, comme on le peut recueillir de Denys d'Halicarnasse (4) : il faut donc que Mausole soit mort la dernière année de la 106e., et que l'anonyme qui a décrit les olympiades se soit trompé en mettant l'oraison funèbre de Mausole, par Théopompus, à la première année de la 103e. olympiade. M. de Valois a commis la même faute. *Hanc Artemisiæ in funere mariti agones celebravit olympiade* 103 (5). Ceux qui, à l'exemple de Calepin, de M. Lloyd, de M. Hofman, etc., nous renvoient au VIIe. livre d'Hérodote, pour y apprendre des nouvelles du mausolée, ne consulteront pas bien les tables chronologiques : il faudrait qu'elles fussent bien mauvaises, si l'on y trouvait la mort de Mausole avant celle d'Hérodote.

(B) *Elle mourut de regret et de tristesse.*] Nous avons, pour ce fait-là, plusieurs témoins d'importance, un Théopompe, un Cicéron, un Strabon. Les termes de Théopompe sont bien forts : Ἦν φασι Θεόπομπος φθισὰ νόσῳ λαφθεῖσαν διὰ τὸν πόθον ἐπὶ τοῦ ἀνδρὸς καὶ ἀδελφοῦ Μαυσώλου, ἀποθανεῖν (6). *Quam Theopompus ait tabe correptam præ animi dolore, quem desiderio defuncti mariti et fratris conceperat, obiisse.* Ceux de Cicéron ne le sont pas moins : *Artemisia illa*, dit-il (7), *Mausoli Cariæ regis uxor, quæ nobile illud Halicarnassi fecit sepulcrum, quamdiù vixit, vixit in luctu, eodemque etiam confecta contabuit. Huic erat illa opinio quotidiè recens, quæ tum denique non appellabatur recens cum vetustate exaruit.* Il est presque indubitable que Cicéron a ignoré qu'Artémise ne survécut que deux ans à son mari, car, s'il l'avait su, il n'aurait pas employé des expressions qui signifient une très-longue tristesse. Mais voyons ce que dit Strabon : Φθίνει δ' ἀποθανούσης διὰ πόθος τοῦ ἀνδρὸς (8), *præ desiderio mariti tabe contabuit.*

(C) *On dit qu'Isocrate fit son panégyrique.*] J'ai cité deux bons garans (9), et je puis en ajouter un troisième, qui est de grand poids : c'est Théopompe. Il se vanta publiquement d'avoir remporté le prix sur Isocrate, son maître (10). Mais je n'ignore point que Suidas, sans faire aucune mention d'Isocrate l'Athénien, parle d'un autre Isocrate, disciple et successeur de celui-là, et né ou à Héraclée ou à Apollonie, sur le Pont-Euxin. C'est celui-ci, selon Suidas, qui disputa le prix d'éloquence avec Théodecte, Théopompe et Érythrée (11). Ce dernier était de Naucratis, en Égypte : il faut donc trouver une faute dans Aulu-Gelle, à l'endroit où nous lisons que Théopompe, Théodecte et Naucrites disputèrent ce prix-là (12). Naucrites n'est point le nom propre de

(1) Plinius, *lib. XXXVI, cap. V, pag.* 280, *et cap. VI, pag.* 288.

(2) Chevreau, Hist. du monde, *liv. VII, chap. III.*

(3) Hardouinus in Plinium, *tom. V, pag.* 280.

(4) Dion. Halicarnass., Epist. de Æstate et Scriptis Demosth.

(5) Valesii Notæ in Harpocrat. Lexicon., *pag.* 99.

(6) *Apud* Harpocrat.

(7) *Cicer., Tusculan. III. Ce passage est mal cité dans le* Valère Maxime Varierum : *la dernière période en caractère romain est sans la particule* non, *et qui fait un galimatias impénétrable.*

(8) Strabo, *lib. XIV, pag.* 652.

(9) Plutarchus, *in* Vitâ Isocrat. A. Gellius, *lib. X, cap. XVIII.*

(10) *Voyez* Eusèbe, Præparat. evangel., *lib. X, cap. III, pag.* 464.

(11) Suidas, *in* Ἰσοκράτης.

(12) Aulus Gellius, *lib. X, cap. XVIII.*

Digitized by Google

l'un de ces concurrens : ce n'est que son nom de ville, un peu altéré, car il faudrait dire *Naucratites* (13). Olivier les nomme *Theopompus*, *Theodates* et *Naucrates* (14). Si l'on veut préférer Aulu-Gelle à Suidas, de quoi je suis bien d'avis, il faudra dire qu'il y a une faute dans celui-ci à l'endroit où nous lisons, ἅμα τῷ Ἐρυθραίῳ Ναυκρατίτης διηγωνίσατο (15), *unà cum Erythræo Naucratitâ certavit*. Photius favorise Aulu-Gelle, puisqu'il suppose que Naucrates d'Érythrée était l'un des concurrens de Théopompus (16). D'un côté ou d'autre, on a pris le nom propre pour le nom de ville. Notez que Cicéron (17), Denys d'Halicarnasse (18) et Quintilien (19), parlent d'un Naucrates, disciple d'Isocrate. Au reste, le passage de Plutarque a été traduit par Amiot tout autrement que par Volfius, et par Xylander. Ceux-ci trouvent que le Panégyrique de Mausole, par Isocrate, était perdu ; mais, selon Amiot, c'est tout le contraire. *Isocrate*, dit-il, *combattit au jeu de prix que la reine Artémisia institua sur le tombeau de son mari Mausolus, et on trouve encore là l'oraison qu'il y fit à la louange du défunt*. La diverse manière d'accentuer a produit sans doute ces traductions différentes : les uns ont lu τὸ δὲ ἐγκώμιον οὐ σώζεται, *sed ea laudatio non extat;* les autres ont lu τὸ δὲ ἐγκώμιον ὃν σώζεται, *hæc autem laudatio ibi servatur*. Voilà comment la fortune se joue des manuscrits : un point ôté, ou ajouté, ou changé, fait passer les choses du oui au non.

(D) *Quelques écrivains lui font faire des conquêtes très-vigoureuses.*] Je ne parle pas de la harangue de Démosthène, qui a été citée ci-dessus (20), quoiqu'il soit certain, par la manière dont cet orateur s'exprime, qu'on ne se représentait point Artémise, dans Athènes, comme une veuve désolée qui séchait sur pied, et qui négligeait les affaires de son royaume, pour ne songer qu'à la mémoire de son mari. Les Athéniens la considéraient comme une femme qui était en état de se faire craindre, car l'une des raisons que Démosthène eut à combattre était tirée des mouvemens qu'Artémise pourrait faire, si les Athéniens se mêlaient des intérêts du peuple de Rhodes. Je laisse cela, pour passer à quelque chose de plus fort. Vitruve nous dit qu'après la mort de Mausole les Rhodiens, indignés qu'une femme dominât dans la Carie, entreprirent de la détrôner (21). Leur dessein échoua promptement, par un stratagème d'Artémise, qui fut promptement suivi d'un autre qu'elle exécuta en personne, avec tant de vigueur et tant de bonheur, qu'elle se vit maîtresse de Rhodes en très-peu de temps. Elle y fit dresser un trophée de sa victoire, avec deux statues de bronze, dont l'une représentait la ville de Rhodes, et l'autre représentait Artémise, qui marquait d'un fer chaud cette ville-là. Vitruve ajoute que les Rhodiens n'osèrent jamais ôter de sa place ce trophée, car c'était une chose que la religion défendait, mais qu'ils l'environnèrent d'un édifice qui en dérobait la vue. Voit-on là l'état d'une veuve inconsolable, qui ne fait que gémir et soupirer, et qui use tellement sa vie par sa tristesse, qu'elle en vient à bout dans deux ans. Qu'on ne me dise point que Vitruve parle de l'autre Artémise : je sais bien que M. Chevreau l'a cru (22) ; mais deux raisons invincibles réfutent cette pensée ; car, premièrement, l'Artémise de Vitruve avait été femme de Mausole ; en second lieu, elle s'empare d'une ville qui ne fut bâtie que pendant la guerre du Péloponnèse, lorsque Xerxès et Artémise n'étaient plus au monde. Ἡ δὲ νῦν πόλις ἐκτίσθη κατὰ Πελοποννησιακὸν ὑπὸ τοῦ αὐτοῦ ἀρχιτέκτονος, ὡς φασιν, ὑφ' οὗ καὶ ὁ Πειραιεύς (23). *Urbs quæ nunc est, Peloponnesiaci belli tempore extructa est ab eo ipso architecto, ut aiunt, qui Piræum*

(13) Mordri et Hofman *dicunt* Naucritas.

(14) Olivar., *in* Valer. Maxim., *pag.* 395, *edit. Lugd. Bat., ann.* 1655.

(15) Suidas, *in* Ἰσοκράτης.

(16) Photius, *in* Biblioth., *cod. CLXXVI, pag.* 392.

(17) Cicero, de Orat., *lib. III, et in* Oratore.

(18) Dion. Halicarn., *in* Judicio de Isoc., *pag.* 228.

(19) Quintil., *lib. III, cap. VI, initio.*

(20) *C'est celle* de Libertate Rhodiorum, *à la page* 78 *de ses* Œuvres, *édition de Genève, en* 1607, *in-folio.*

(21) Vitruvius, de Architect., *lib. II, cap. VIII.*

(22) Chevreau, Histoire du monde, *liv. VII, chap. III.*

(23) Strabo, *lib. XIV, pag.* 650.

Digitized by Google

ædificavit. Ce n'est donc pas sans raison que Tzetzès a dit que l'une et l'autre Artémise ont commandé des armées, ἄμφω δὲ στρατηγίδας, γυναῖκας ἀμφοτέρας (24). On ne sait que penser des auteurs quand on voit qu'ils ont débité des choses si incompatibles d'une même reine. Il n'aura fallu qu'un homme sensible à ses libéralités, pour persuader au genre humain que le regret d'avoir perdu son mari l'avait tuée. Les écrivains l'auront cent fois répété de main en main, comme une chose non-seulement rare, mais aussi qu'il est important de proposer en exemple. Les embellissemens les plus singuliers viennent tôt ou tard sur ces sortes de traditions.

(24) Tzets., *chil. XII, vs. 968, Hist. 455.*

ASCLÉPIADE, natif de Phlie (*a*) au Péloponnèse, tient un rang considérable parmi les anciens philosophes. Il fut disciple de Stilpon (*b*), et il attira Ménedème à la même école; Ménedème, dis-je, avec qui il contracta une si tendre amitié (*c*), qu'on pouvait la comparer à celle d'Oreste et de Pylade (A). Après avoir étudié sous Stilpon à Mégare, ils passèrent à Élide, et y conférèrent avec les disciples de Phédon (*d*). Ils étaient tous deux fort pauvres, et il fallut qu'à la sueur de leur corps ils gagnassent de quoi vivre (B). Ils ne laissèrent pas de s'appliquer à l'étude, et de devenir de bons philosophes. Ménedème était plus jeune que son ami (*e*): ils ne se réglèrent point sur la différence de leur âge, quand ils voulurent se marier. Leur dessein était de vivre ensemble, de loger ensemble, après même leur renoncement au célibat. Ils jugèrent donc nécessaire de choisir leurs femmes avec une précaution qui leur pût promettre la concorde domestique, et ils crurent avoir trouvé leur fait dans une famille où il y avait une femme mère d'une fille, l'une et l'autre en état d'être mariées. Ménedème épousa la mère, et Asclépiade la fille (*f*). Celle-ci étant morte, Ménedème céda son épouse à son ami, et se maria avec une fille riche; mais il voulut que tout le gouvernement de la maison fût entre les mains de la femme d'Asclépiade. Il ne lui fut pas difficile de trouver un bon parti, car il avait la principale autorité dans la ville où il demeurait (*g*): je veux dire dans Érétrie, son lieu natal. Asclépiade y mourut fort vieux (*h*). Il vécut avec beaucoup de frugalité dans l'opulence du logis de son ami (*i*), et il supporta tranquillement le malheur qu'il eut de perdre la vue (C). On put connaître que sa mort n'éteignit point l'amitié que Ménedème avait sentie pour lui (D). Puisque j'ai dit qu'il fut disciple de Stilpon, il n'est pas nécessaire que j'observe qu'il a fleuri un peu après la mort d'Alexandre. Il eut un fils, qui se gouverna très-mal, et que Ménedème chassa du logis, sans daigner lui dire un mot. Cela

(*a*) Φλιάσιος, *Phliasius*, Diog. Laërt., de Vitis Philos., *lib. II, in* Menedemo, *circa initium, pag.* 153, *edit. Amstel. ann.* 1692.
(*b*) Diogen. Laërt., *lib. II, pag.* 153.
(*c*) *Idem, ibid., pag.* 159, *num.* 137.
(*d*) *Idem, ibid., pag.* 153, *num.* 126.
(*e*) Diog. Laërt., *pag.* 159, *num.* 137.
(*f*) *Idem, ibid.*
(*g*) *Idem, ibid.*
(*h*) *Idem, num.* 138.
(*i*) Συζῶσας τῷ Μενεδήμῳ σφόδρα σωτηλῶς διὰ μεγάλων. *Cum in magnis opibus frugaliter admodum vixisset cum Menedemo.* Diogen. Laërtius, *lib II, num.* 138.

Digitized by Google

fut cause que ce jeune débauché se corrigea (*k*).

(*k*) Plutarchus, de Discrim. Adulat. et Amici, *pag.* 55.

(A) *On pouvait comparer son amitié pour Ménedème à celle d'Oreste et de Pylade.*] Voici les paroles de Diogène Laërce. Φίλος τε ἦν μάλιστα (Μενέδημος) ὡς δῆλον ἐκ τῆς πρὸς Ἀσκληπιάδην συμπνοίας, οὐδέν τι διαφερούσης Πυλάδου φιλοσοφίας (1). *Amicitias pièque sanctèque tuebatur* (Menedemus) *ut ex ea quæ cum Asclepiade fuit conjunctione constat, quæ profectò adeò insignis erat, ut nihil à Pyladis distaret benevolentiâ.* Après cela, cet auteur rapporte qu'Archépolis ayant voulu leur donner une bonne somme d'argent, sa libéralité leur fut inutile; car il s'éleva entre eux une louable contestation à qui prendrait le dernier; et, comme ils ne purent finir cette dispute, ils ne prirent rien ni l'un ni l'autre.

(B) *Il fallut qu'à la sueur de leur corps, lui et son ami gagnassent de quoi vivre.*] Ils firent le métier d'aide à maçon. Asclépiade n'en eut point autant de honte que Ménedème: il ne se souciait point qu'on le vît nu (2), portant du mortier sur le toit de la maison; mais, pour Ménedème, il s'allait cacher s'il voyait venir quelqu'un (3). Athénée, qui ne parle point de cela, fait un autre conte encore plus singulier. *Les Aréopagites*, dit-il (4), *firent ajourner Ménedème et Asclépiade, deux jeunes hommes, étudians en philosophie, et fort pauvres, et leur demandèrent: « Comment faites-» vous pour être si gras? Vous n'avez » rien; vous passez toute la journée » sans travailler; vous ne l'employez » qu'à ouïr des philosophes. » « Faites » venir un meunier, » répondirent ces deux écoliers. On en fit venir un, qui déclara qu'ils venaient toutes les nuits au moulin, et qu'ils travaillaient à moudre, et gagnaient deux dragmes. L'aréopage, admirant cette conduite, leur fit l'honneur de leur donner deux cents dragmes. On les eût punis, s'ils n'eussent pas indiqué un fonds de leur subsistance.*

(C) *Il supporta tranquillement le malheur qu'il eut de perdre la vue.*] Je ne doute point que ces paroles de Cicéron ne concernent notre Asclépiade. *Asclepiadem ferunt non ignobilem, nec inexercitum philosophum. Quum quidam quæreret quid ei accidisset attulisset, respondisse ut puero uno esset comitatior* (5). « La perte de mes » yeux, disait notre philosophe, » me procure cet avantage, que je ne » mène jamais seul: j'ai toujours un » garçon de plus à ma compagnie. »

(D) *La mort n'éteignit point l'amitié de Ménedème... pour lui.*] Ayant su que ses valets fermaient la porte au mignon d'Asclépiade, il commanda qu'on le fît rentrer: *Sachez*, dit-il, *qu'Asclépiade, quoi qu'il soit dans le tombeau, lui ouvre ma porte.* Ὅτι Ἀσκληπιάδης αὐτῷ, καὶ κατὰ γῆς ὤν, τὰς θύρας ἀνοίγει (6). *Asclepiades, etiam sepultus, ei januas aperit.* Ce mignon se présentait afin de dîner avec Ménedème.

(1) Diogen. Laërt., *lib. II*, *num.* 127.

(2) *Je crois qu'il faut entendre ceci, non pas d'une nudité proprement dite, mais de l'état où se mettent les ouvriers dans un temps chaud.*

(3) Diog. Laërt., *lib. II*, *num.* 131.

(4) Athen., *lib. IV*, *cap. XIX*, *pag.* 168.

(5) Cicero, Tusculan., Question., *lib. V*, *cap. XXXIX.*

(6) Diogen. Laërt., *lib. II*, *num.* 130.

ASCLÉPIADE, natif de Pruse dans la Bithynie, fut un des plus célèbres médecins de l'antiquité. Il était contemporain de Mithridate, comme il paraît de ce qu'il ne voulut pas aller à sa cour, où l'on tâcha de l'attirer par des promesses magnifiques (*a*). Il se contenta d'y envoyer des remèdes par écrit (*b*). Il fut chef d'une nouvelle secte (*c*), et il trouva la méthode de faire servir le vin à la guérison des malades (*d*). Cet usage, et celui de l'eau froide, qu'il leur permettait (*e*), lui donnèrent beau-

(*a*) *Spretis legatis et pollicitationibus Mithridatis regis.* Plinius, *lib. VII*, *c. XXXVII.*

(*b*) *Idem*, *lib. XXV*, *cap. II.*

(*c*) *Idem*, *lib. VII*, *cap. XXXVII.*

(*d*) *Idem*, *ibidem*, *et lib. XXVI*, *cap. III*, *pag.* 414.

(*e*) *Tralatus et proturbi multis artificiis ni-*

Digitized by Google

coup de vogue (*f*). Ayant guéri une personne dont on allait faire les funérailles (A), il s'acquit une réputation incroyable ; mais la gageure qu'il fit contre la fortune fit encore parler de lui avec plus d'admiration (B). Il s'engagea à ne point passer pour médecin, s'il était jamais malade : et il gagna la gageure; car il mourut d'une chute, dans une grande vieillesse. Ce fut à Rome qu'il se signala. Il y était venu pour y enseigner la rhétorique (*g*) ; mais voyant que cet emploi n'était pas assez lucratif, il se tourna du côté de la médecine : et comme il ne connaissait pas les remèdes qui étaient alors en usage, il prit le parti de les condamner, et d'en inventer de nouveaux. Il s'attacha à des inventions commodes, et dont chacun se pouvait servir sans l'aide du médecin. Cela les fit recevoir agréablement : tout le monde courut à lui, et le regarda comme un Dieu donné (C). Entre les choses qui lui furent favorables pour s'accréditer, nous ne devons pas omettre la sotte crédulité que l'on avait eue par rapport aux vertus magiques de certaines herbes; car étant aisé de persuader que la plus grande partie de ces vertus étaient chimériques, il fut facile à Asclépiade de faire perdre tout le crédit des anciens remèdes (D). Il ne croyait point que l'âme fut distincte de la matière (*h*). Il composa plusieurs livres, qui sont tous perdus. Pline, Celsus et Galien en ont cité quelques-uns. Il eut aussi plusieurs disciples, qui furent célèbres (*i*). La délicatesse de Pline me paraît trop grande : il ne pouvait souffrir qu'un tel homme, qui n'avait étudié la médecine que pour gagner de l'argent, fût devenu un législateur si utile au genre humain (E). Suidas, qui a confondu notre médecin avec un Asclépiade de Myrlea, grammairien, en a été repris par M. Moréri, conformément aux observations de Vossius. C'est pourquoi je n'en parle pas, et je me contente d'indiquer les sources. Je remarquerai seulement les fautes de quelques autres auteurs (F). Celles de M. Moréri ne sont pas considérables (G). Il y eut un autre ASCLÉPIADE, médecin célèbre sous l'empire d'Hadrien (H).

rabili, vinum promittendo ægris, dandoque potestatem tam aquam frigidam. Pline, *lib. XXVI, cap. III, pag.* 444.

(*f*) Tiré de Pline, *liv. XXVI, chap. III, pag.* 444.

(*g*) *Idem, ibid.*

(*h*) *Voyez* Tertullien *au livre* de Animâ, *chap. XV.*

(*i*) *Voyez-en les noms dans la* Lettre XLVI *de* Reinesius à Rupert, *pag.* 395.

(A) *Il guérit une personne, dont on allait faire les funérailles.*] Voici ce que Pline nous en apprend. *Summa autem* (fama est) *Asclepiadi Prusiensi..... relato è funere homine et servato* (1). Il observe ailleurs que cette espèce de résurrection fut nécessaire pour établir la réforme qui fut introduite dans la médecine, et qu'il ne faut pas s'imaginer qu'une si grande innovation se soit faite sans des motifs considérables. *Magnâ auctoritate, nec minore famâ, cùm occurrisset ignoto funeri relato homine ab rogo atque servato, ne quis levibus momentis tantam conversionem factam existimet* (2). Celse n'a parlé qu'en passant de cette admirable guérison. *In vicino sæpè quædam nota positæ non bonos sed imperitos medicos decipiunt; quod Asclepiades sciens, funeri*

(1) Pline, *lib. VII, cap. XXXVII, pag.* 58, 59.

(2) *Idem, lib. XXVI, cap. III, pag.* 445.

Digitized by Google

obvius inclamavit, eum vivere qui efferebatur (3). Mais Apulée en a étendu les circonstances, sans oublier que les héritiers n'étaient pas bien aises qu'Asclépiade soutînt que cet homme n'était point mort. *Asclepiades ille*, dit-il (4) *inter præcipuos medicorum, si unum Hippocratem excipias, cæteris princeps, primus etiam vino opitulari ægris reperit : sed dando scilicet in tempore; cujus rei observationem probè callebat : ut qui diligentissimè animadverteret venarum pulsus inconditos, vel præclaros. Is igitur cùm fortè in civitatem esse reciperet, et rure suo suburbano rediret, aspexit in pomariis civitatis funus ingens locatum, plurimos homines ingenti multitudine qui exequias venerant circumstare, omnes tristissimos et obsoletissimos vestitu. Propius accessit, ut etiam incognoscoret, more ingenii humani, quisnam esset, quoniam percontanti nemo responderat. At verò ipse aliquid in illo ex arte deprehenderat. Certè quidem jaconti homini ac propè deposito fatum abstulit. Jam miseri illius membra omnia aromatis perspersa, jam os ipsius unguine odoro dilibutum, jam eum pollinctum, jam cœnæ paratum, contemplatus eum diligentissimè quibusdam signis animadvertit : etiam atque etiam pertractavit corpus hominis : et invenit in illo vitam latentem. Confestim exclamavit, vivere hominem, procul ergò fasces abigerent, procul ignes amolirentur, rogum demolirentur, cœnam feralem à tumulo ad mensam referrent. Murmur interea exortum, partim medico credendum dicere, partim etiam irridere medicinam. Postremò propinquis etiam hominibus invitis, quòd ne jam ipsi hereditatem habebant, an quòd adhuc illi fidem non habebant : ægrè tamen ac difficulter Asclepiades impetravit brevem mortuo dilationem. Atque ità vispillonum manibus extortum, velut ab inferis, postliminio domum retulit, confestimque spiritum recreavit, confestimque animam in corporis latibulis delitescentem quibusdam medicamentis provocavit.* Le conte de la femme deux fois portée en terre viendra ici à propos. Elle fut ressuscitée sans le secours de la médecine, mais son mari n'en fut pas trop aise. Voici ce conte. « Dans un village » de Poitou, une femme eut une » grosse maladie, à la fin de laquelle » elle tomba en léthargie : son mari et » ceux qui étaient autour d'elle la » crurent morte. Ils l'enveloppèrent » seulement d'un linge, selon la cou- » tume des pauvres gens du pays, et » la firent porter en terre. En allant à » l'église, celui qui la portait passa » si près d'un buisson, que les épines » l'ayant piquée elle revint de sa » léthargie. Quatorze ans après, elle » mourut encore, au moins le crut- » on ainsi. Comme on la portait en » terre, et que l'on approchait d'un » buisson, le mari se mit à crier deux » ou trois fois : *N'approches pas des* » *haies* (5). »

(B) *La gageure qu'il fit contre la fortune fit parler de lui avec admiration.*] Je ne crois pas qu'aujourd'hui les charlatans les plus hâbleurs osassent faire de tels paris, et surtout si l'on exigeait qu'ils consignassent une somme. Quoi qu'il en soit, je me persuade qu'on sera bien aise de trouver ici le texte de Pline : *Summa autem Asclepiadi Prusiensi* (fama est)..... *maximè sponsione factâ cum fortunâ, ne medicus crederetur, si unquàm invalidus ullo modo fuisset ipse : et victor, supremâ in senectâ lapsu scalarum exanimatus est* (6). Ce fut une étrange témérité que celle de ce médecin; mais le bonheur de n'avoir pas été démenti par l'événement me paraît encore plus singulier. Je remarque qu'en certaines choses il tenait du charlatan. Il mit en usage le vin pour certains malades, et il vanta de telle sorte son remède, qu'il dit que la puissance des dieux égalait à peine celle du vin. *Asclepiades utilitatem vini æquari vix deorum potentiâ pronuntiavit* (7).

(C) *Tout le monde courut à lui, et le regarda comme un Dieu donné.*] On va voir encore dans les paroles de Pline une image de l'ascendant que prennent encore aujourd'hui certains médecins. *Torrenti ac meditatâ quotidiè oratione blandiens omnia* (reme-

(3) Celsus, de Medicinâ, *lib. II*, *cap. VI*, *pag.* 57.

(4) Apulelus, *in Floridis*, *pag.* 360.

(5) Ménagiana, *pag.* 117, 118, *de la première édition de Hollande.*

(6) Plinius, *lib. VII*, *cap. XXXVII*, *pag.* 58, 59.

(7) *Idem*, *lib. XXIII*, *cap. I*, *pag.* 252.

Digitized by Google

dia) *abdicavit, totamque medicinam ad causam revocando, conjecturæ fecit, quinque res maximè communium auxiliorum professus, abstinentiam cibi, aliàs vini, fricationem corporis, ambulationem, gestationes: quæ cùm unusquisque semetipsum sibi præstare posse intelligeret, faventibus cunctis ut essent vera quæ facillima erant, universum propè humanum genus circumegit in se, non alio modo, quàm si cœlo emissus advenisset* (8).

(D) *La plus grande partie des vertus magiques des herbes étant chimériques, il fut facile à Asclepiade de faire perdre le crédit des anciens remèdes.*] C'est le propre de l'homme de ne garder point de milieu. Ne l'avertissez pas que l'on coud des faussetés à l'infini avec les faits véritables, il croira tout. Désabusez-le d'une partie des faussetés, en lui montrant avec évidence qu'il y avait été trompé, il doutera de tout. Voilà comment les impertinences des remèdes qu'on nommait magiques aidèrent Asclépiade à renverser les choses mêmes qui pouvaient être fondées. Pline va nous peindre heureusement cette inclination aux extrémités, qui se remarque dans le cœur humain. *Super omnia*, dit-il (9), *adjuvère eum* (Asclepiadem) *magicæ vanitates, in tantum evectæ, ut abrogare herbis fidem cunctis possent. Æthiopide herba amnes ac stagna siccari conjectu, tactu clausa omnia aperiri. Achæmenide conjectâ in aciem hostium, trepidare agmina, ac terga vertere. Lataean dari solitam à Persarum rege legatis, ut quocumque venissent omnium rerum copiâ abundarent; ac multa similia. Ubinam istæ fuêre, cùm Cimbri Teutonique terribili Marte ulularent, aut cùm Lucullus tot reges Magorum paucis legionibus sterneret? curve romani duces primam semper in bellis commeatiorum habuêre curam? cur herculè Cæsaris miles ad Pharsaliam famem sensit, si abundantia omnis contingere unius herbæ felicitate poterat? Non satius fuit Æmilianum Scipionem Carthaginis portas herbâ patefacere, quàm machinis claustra per tot annos quatere? Siccentur hodiè Æthiopide Pontinæ paludes, tantùmque agri suburbanæ reddatur Italiæ. Nam quæ apud eundem Democritum inveniuntur compositio medicamenti, quo pulchri bonique et fortunati gignantur liberi, cui unquàm Persarum regi tales dedit? Mirum esset profectò, hucusquè provectam credulitatem antiquorum, saluberrimis ortam initiis, si in ullâ re modum humana ingenia novissent, atque non hanc ipsam medicinam ab Asclepiade repertam, suo loco probaturi essemus evectam ultra Magos etiam. Sed hæc est omni in re animorum conditio, ut à necessariis orsa primo, cuncta pervenerint ad nimium.* Le père Hardouin rapporte ceci à l'endroit où Pline étale l'autorité que certains médecins s'étaient acquise, quoiqu'ils rejetassent les remèdes les uns des autres. *Hinc illæ*, dit-il (10), *circa ægros miseræ sententiarum concertationes, nullo idem censente ne videatur accessio alterius. Hinc illa infelicis monumenti inscriptio,* turbâ se medicorum periisse. *Mutatur ars quotidiè toties interpolis, et ingeniorum Græciæ flatu impellimur. Palàmque est, ut quisque inter istos loquendo polleat, imperatorem illicò vitæ nostræ necisque fieri.*

(E) *Pline..... ne pouvait souffrir qu'un tel homme fût devenu un législateur si utile au genre humain.*] Ses paroles sont remarquables: *Id solum possumus indignari, unum hominem è levissimâ gente, sine opibus ullis orsum, vectigalis sui causâ, repentè leges salutis humano generi dedisse, quas tamen postèa abrogavêre multi* (11).

(F) *Voici les fautes de quelques..... auteurs touchant Asclépiade.*] Meursius a été repris pour avoir cru qu'Asclépiade de Myrlea, et Asclépiade de Nicée étaient deux personnes. *Malè Meursius hunc Myrleanum et Nicenum tanquam duos distinctos recenset* (12). Jonsius prétend que c'est une erreur, et que le même Asclépiade, qui était né à Myrlea et originaire de Nicée, est surnommé *Myrleanus* et *Nicenus* indifféremment. Pinedo était dans la même erreur que Meursius (13). Dans l'in-

(8) *Idem, lib. XXVI, cap. III, pag. 444.*
(9) *Idem, ibid., cap. IV, pag. 446.*
(10) *Idem, lib. XXIX, cap. I.*
(11) *Idem, lib. XXVI, cap. III, pag. 445.*
(12) Jonsius, de Script. Hist. philos., *pag.* 167.
(13) Pinedo, in Stephan. Byzantin., *pag.* 479, *num.* 15 *et pag.* 787.

Digitized by Google

dice des auteurs qui sont cités par Athénée, on entend d'Asclépiade de Myrlea ces paroles du Xe. livre; Ἀσκληπιάδης ἐν τοῖς τραγῳδουμένοις (14). Dalechamp les a traduites, *Asclepiades libro de iis quorum nomine editæ sunt tragœdiæ*. Casaubon l'en censure, et lui fait voir que le titre de cet ouvrage n'était pas du genre masculin τραγῳδούμενοι, mais du genre neutre τραγῳδούμενα; et que c'est ainsi que Plutarque l'a cité (15). Il ne dit point où l'on trouve cette citation : je dirai donc, pour suppléer à ce défaut, qu'on la trouve dans la vie d'Isocrate, comme on le verra bientôt. Casaubon eût pu ajouter que ce même ouvrage d'Asclépiade est cité au genre neutre par Étienne de Bysance et par Photius. On le verra tout à l'heure. Ce critique a cru qu'Asclépiade expliquait dans ce traité-là les actions qui avaient servi de matière aux poëtes tragiques. Je ne doute point de cela, ni de la faute de Dalechamp. Le traducteur latin de Plutarque a bronché sur le même titre; car il a rendu ces paroles de Plutarque, Ἀσκληπιάδης ὁ τὰ τραγῳδούμενα συγγράψας, par *Asclepiades tragœdiæ scriptor* (16). Cela montre assez clairement, sans qu'il faille se servir de la suite de sa traduction (17), qu'il a pris Asclépiade pour un auteur de tragédies. André Schot fait la même chose, dans sa traduction de Photius, Photius, num. CCLX, 1456, parle ainsi : Ἀσκληπιάδης ὃς τὰ τραγῳδούμενα συνεγράψατο (18) : c'est-à-dire, selon André Schot, *Asclepiades qui tragœdias scripsit*. C'est un abus : l'Asclepiade, dont il s'agit là, ne nous est point représenté comme un tel auteur. Notez en passant qu'il fut disciple d'Isocrate, vous en pourrez inférer en quel temps il a vécu. Pinedo a mieux entendu que le traducteur de Plutarque le sens du mot τραγῳδούμενα; car en traduisant ce grec, Ἀσκληπιάδης ὁ τὰ τραγῳδούμενα γράψας ἐν ἓξ βιβλίοις (19), il a dit, *Asclepiades qui de rebus in tragœdiâ decantatis sex libros scripsit*. Ces paroles grecques sont tirées de l'endroit où Étienne de Bysance nous apprend que l'Asclépiade, qui composa ces six livres, était de Tragile ville de Thrace. Je voudrais que Casaubon eût censuré Dalechamp, qui s'est figuré qu'Athénée cite Asclépiade de Myrlea dans le passage que l'on a vu ci-dessus. Gesner a commis la même faute (20). Étienne de Bysance eût fourni la justification de cette censure. Vous trouverez dans Pinedo deux grosses fautes : il dit premièrement, qu'Asclépiade de Myrlea, disciple d'Apollonius, fut un grammairien qui enseigna sous le grand Pompée dans Rome, et qui avait demeuré à Alexandrie pendant sa jeunesse sous Ptolomée IV. En second lieu, il nous donne à deviner si c'est le même Asclépiade, qui enseigna la grammaire dans la Turditanie, province d'Espagne (21). Je lui représente sur le premier chef, qu'un homme, qui aurait vécu sous Ptolomée IV, et qui aurait enseigné dans Rome au temps de Pompée, aurait été un prodige; car, entre la dernière année de ce Ptolomée, et la mort de Mithridate vaincu par Pompée, il n'y a pas moins de 140 ans. Sur le second chef je me contente de dire, que Strabon dit nettement qu'Asclépiade de Myrlea enseigna la grammaire dans la Turditanie (22). Le sieur Pinedo l'avait remarqué lui-même dans un autre lieu (23). D'où vient donc qu'il en a fait un problème?

Examinons en deux mots une remarque du père Hardouin. Il dit qu'Asclépiade de Pruse fut ami de Cicéron, et il le prouve par un passage du premier livre *de Oratore*. Il n'en rapporte qu'une petite partie (24); mais le voici tout entier : *Neque vero Asclepiades is, quo nos medico amicoque usi sumus, tum quum eloquentiâ vincebat ceteros medicos, in eo ipso quod ornatè dicebat, Medicinæ facultate utebatur, non eloquentiæ* (25).

(14) Athen., *lib. X, pag.* 456.
(15) Casaub., in Athen., *pag.* 769.
(16) Plutarch., *in* Vitâ Isocrat., *pag.* 837, C.
(17) *Elle confirme qu'il a pris* Tragœdiæ scriptor, *non pas pour un homme qui traite de la tragédie, mais pour un poëte qui compose des tragédies.*
(18) Photii Biblioth., *cod. CCLX.*
(19) Steph. Byzantin., *verbo* Τράγιλος.
(20) Gesner., *in* Biblioth., *folio* 97.
(21) Pinedo, in Steph. Byzantin., *pag.* 757.
(22) Strabo, *lib. III, pag.* 168.
(23) Pinedo, *in* Steph. Byzantin., *pag.* 479.
(24) Eloquens medicus *dicitur Ciceroni*, *lib. I de Orat., pag.* 283, *qui se eo medico et amico usum esse gloriatur.* Harduinus, *in* Indice Auct. Plinii, *pag.* 99.
(25) Cicer., de Orat., *lib. I, folio* 62, C.

Digitized by Google

Il faut savoir que ce n'est pas Cicéron qui parle, mais l'orateur Crassus. C'est donc de Crassus, et non pas de Cicéron, qu'Asclépiade a été l'ami et le médecin. Prenez garde que Cicéron suppose que Crassus parlait ainsi l'an de Rome 662 (26); et n'oubliez pas qu'on parle là d'Asclépiade comme d'un homme qui ne vivait plus. Cela nous fournit une objection contre Pline, qui a dit qu'Asclépiade, ne gagnant guère à la profession de l'éloquence, se tourna du côté de la médecine au temps de Pompée (27). Il est sûr qu'en 662 Pompée n'était encore qu'un jeune garçon. Voyez la remarque suivante, *num.* IV.

Jonsius suppose qu'il y a eu deux Asclépiades de Myrlea; que le premier fut disciple d'Apollonius le grammairien, et auteur d'un livre intitulé Φιλοσόφων βιβλίων διορθωτικά, *Philosophorum librorum emendationes* (28), et que le second fit des livres touchant la grammaire et touchant les grammairiens (29). Je ne vois pas sur quoi il se fonde pour admettre cette distinction. Sa meilleure preuve serait de dire, qu'Asclépiade de Myrlea réfutait dans sa grammaire un sentiment de Denys de Thrace. *In isto operè Dionysii Thracis de partibus grammaticæ sententiam refellit, teste Sexto Empirico* (30). Ce Denys, selon Suidas, enseigna dans Rome au temps de Pompée, et avait été l'un des disciples d'Aristarque. Il faut donc, me dira-t-on, que l'Asclépiade qui l'a réfuté soit différent du disciple d'Apollonius. J'admets cette conséquence, mais je soupçonne qu'il y a un peu d'erreur dans Suidas. Il me semble qu'un disciple d'Aristarque (31) eût été trop vieux au temps de Pompée (32) pour enseigner : je dis donc que Denys de Thrace disciple d'Aristarque n'a pas vécu jusqu'au temps de Pompée. Il est donc possible qu'Asclépiade disciple d'Apollonius l'ait réfuté; car cet Apollonius ayant été bibliothécaire d'Alexandrie après Ératosthène (33), qui mourut au commencement de l'olympiade 146 (34), a pu fort bien être contemporain d'Aristarque. Il a donc pu avoir des disciples contemporains de ceux d'Aristarque. Il n'est donc pas nécessaire qu'Asclépiade réfutateur de Denys de Thrace, soit plus jeune qu'un Asclépiade disciple d'Apollonius. Je ne sais pourquoi Vossius acquiesce si bonnement à la liaison qui a été faite par Suidas entre la qualité de disciple d'Aristarque, et celle de professeur à Rome au temps de Pompée (35). On le critique avec raison sur ce qu'il a dit qu'Asclépiade d'Alexandrie fit un ouvrage touchant les peuples d'Attique, et il en donne pour témoin le scoliaste d'Aristophane. *Asclepiades Alexandrinus* (*) τοὺς κατὰ δῆμον ἄρχοντας *consignavit, ut autor est scholiastes Aristophanis in Nubes* (36). Jonsius lui montre que le scoliaste ne dit autre chose, sinon que cet Asclépiade nommait les demarques τοὺς κατὰ τὸν δῆμον ἄρχοντας (37).

(G) ..... *Celles de M. Moréri ne sont pas considérables.*] 1°. Les anciens auteurs n'attribuent pas à Asclépiade de Myrlea, comme il l'assure, l'Histoire d'Alexandre-le-Grand citée par *Arian.* 2°. Dire que *Strabon ajoute qu'Asclépiade de Myrlée avait enseigné la grammaire* en Espagne, c'est prétendre qu'il avait dit les autres choses que Moréri avait déjà rapportées. Or cela est faux. 3°. C'est sans raison qu'il met en doute que la relation d'Espagne soit d'un autre Asclépiade, car Strabon la donne formellement à celui-là. 4°. Il ne fallait pas avancer si hardiment que Mithridate *était en guerre avec les Romains*, lorsqu'il tâcha de faire venir à sa cour le médecin Asclépiade; car nous avons vu ci-dessus (38), que Cicéron parle de ce médecin comme d'un homme qui n'était plus en vie l'an 662 de Rome; temps où

(26) *Vide* Fabricium, *in* Vitâ Ciceronis, *ad ann. Urbis* 662.
(27) Plin., *lib. XXVI, cap. III.*
(28) Jonsius, de Script. Hist. Philosoph., *pag.* 167.
(29) *Idem, ibid., pag.* 205.
(30) *Idem, ibidem.*
(31) *Aristarque florissait en l'olympiade* 156.
(32) *Il mit fin à la guerre de Mithridate en l'olympiade* 179.
(33) Jonsius, de Script. Hist. philosoph., *pag.* 149.
(34) Vossius, de Histor. Græcis, *pag.* 108.
(35) *Idem, ibid., pag.* 148.
(*) *Populi Attici.*
(36) Vossius, de Histor. Græcis, *pag.* 607.
(37) Jonsius, de Script. Hist. Philosoph., *pag.* 207.
(38) *Citations* (25) *et* (26).

Digitized by Google

Mithridate n'avait pas encore fait la guerre au peuple romain, si l'on veut bien suivre l'exactitude des termes. Ceci montre que M. Moréri pourrait bien s'être abusé en assurant qu'Asclépiade *était en estime à Rome du temps de Pompée-le-Grand, ... c'est-à-dire, lorsque ce grand homme y était le premier de la république.* Ne met-il pas la naissance de ce Pompée au *dernier jour de septembre de l'an* 648 *de Rome?* Comment accordera-t-il cela avec le passage de Cicéron, où il est parlé d'Asclépiade? Je sais bien qu'il se peut couvrir de l'autorité de Pline, et que Jonsius lui fournirait un second témoin; mais qui lui a dit que Pline soit plus croyable que Cicéron? Qui lui a dit que Jonsius ne se trompe pas? *Asclepiades medicus quidam* voilà un *quidam* mal employé: cet Asclépiade est trop célèbre pour mériter une épithète si méprisante (39), *Prusiacus in Bithyniâ philophysicus cognomine sub Pompeio M. vixit, teste Strabone, lib. XII* (40). Je n'ai trouvé au XIIe. livre de Strabon, si ce n'est qu'Asclépiade de Pruse était médecin (41). Le père Hardouin attribue à Strabon, qu'il cite l. XII. p. 566, la même chose que Jonsius (42). 5°. L'Asclépiade dont Plutarque fait mention dans la vie d'Isocrate n'était point un *poëte tragique* (43), comme l'assure M. Moréri.

(H) *Il y eut un autre* Asclépiade, *médecin célèbre, sous l'empire d'Hadrien.*] Il était de la même ville que le précédent (44), et il fleurit sous Trajan, sous Hadrien et sous Antonin: il fut affranchi par un certain Calpurnius, et il obtint la bourgeoisie romaine, et plusieurs autres prérogatives. Une inscription nous apprend toutes ces choses: voyez les lettres de Reinesius (45). Il composa plusieurs livres sur la composition des remèdes tant internes qu'externes (46).

(39) *Conférez ce qui a été dit ci-dessus au commencement de la remarque* (F) *de l'article d'*Antoine Arnauld, *le docteur.*
(40) Jonsius, de Script. Hist. Philosoph., *pag.* 207.
(41) Strabo, *lib. XII, pag.* 390.
(42) Harduin., *in* Indice Autor.
(43) *Voyez la remarque précédente.*
(44) *De Pruse en Bithynie.*
(45) Epist. Reinesii ad Hofmannum et Rupertum, *pag.* 394.
(46) *Ibidem, pag.* 395.

ASPASIE de Milet, maîtresse de Périclès. Nous donnerons son histoire dans la remarque (O) de l'article de Périclès.

ASPASIE de Phocée, maîtresse du jeune Cyrus. Nous donnerons son histoire dans la remarque (C) de l'article de ce prince.

ASTYANAX, fils unique d'Hector et d'Andromaque (A), donna de l'inquiétude aux Grecs au milieu de leurs victoires, quoiqu'il ne fût encore qu'un enfant. Les vents contraires les empêchant de s'en retourner chez eux après la ruine de Troie, Calchas déclara qu'il fallait précipiter Astyanax du haut en bas des murailles; parce que, s'il devenait grand, il ne manquerait pas de venger la mort de son père, et d'être plus brave encore que lui. Là-dessus, Ulysse se mit à le chercher; et l'ayant trouvé, nonobstant les soins qu'avait pris sa mère de le cacher, il le jeta en bas des murailles (*a*). D'autres disent que ce fut Ménélas qui fit cette exécution (*b*). D'autres l'attribuent à Pyrrhus tout seul, sans dire que les Grecs, ou Calchas, l'eussent jugée nécessaire (*c*). Quoi qu'il en soit, les poëtes, et les faiseurs de romans ont bien su le ressusciter, ou plutôt le faire échapper de la main des Grecs (B).

(*a*) Servius, *in* Æneid., *lib. III, ve.* 489.
(*b*) *Idem*, in Æneid., *lib. II, ve.* 457.
(*c*) Pausan., *lib. X.*

(A) *Il était fils unique d'Hector et d'Andromaque.*] Homère le dit expressément; car il ne faut point douter que ceux qui traduisent Ἐυνηφίδην ἀγαπητὸν (1), par *fils unique d'Hec-*

(1) Homer., Iliados *lib. VI*, *ve.* 401.

Digitized by Google

tor, n'aient raison : c'est ainsi que l'entend le scoliaste. Les regrets d'Andromaque au XXIIe. livre de l'Iliade témoignent clairement qu'elle n'avait que ce fils. Hector lui donnait le nom de Scamandrius, et les Troyens l'appelaient Astyanax, à cause qu'Hector était la seule défense de la ville (2).

(B) *Les poëtes, et les faiseurs de roman..... ont bien su le faire échapper de la main des Grecs.*] Ils ont dit que le même fils d'Hector, qui avait été nommé Astyanax ou Scamander, s'appela Francion, et qu'il fut la tige d'où les rois de France sont sortis (3). Le Manethon d'Annius de Viterbe dit que Francus, fils d'Hector, fut roi des Celtes, c'est-à-dire, des Gaulois. L'imposteur, qui a forgé cette pièce, cite dans ses notes Vincent de Beauvais, qui dit que ce Francus s'étant retiré dans les Gaules, après la ruine de Troie, s'y fit tellement aimer du roi, qu'il en épousa la fille, et qu'il succéda à sa couronne. Je n'ai point trouvé dans Manethon (4) ce que du Pleix lui attribue; c'est que Francus succéda à Rhémus, roi des Gaules, duquel il avait épousé la fille (5). Je n'ai pas même trouvé cela dans le commentateur de Manethon. Du Pleix ajoute que *Trithème, alléguant pour son auteur Hunnibaud, qui vivait sous Clovis Ier., et celui-ci nommant pour ses garans Dorac et Wasthald, historiens scythes*, dit qu'Hector eut deux fils, dont l'un, appelé Astyanax ou Scamander, périt à la prise de Troie, *l'autre, appelé Laodamas* (6) *ou Francion, échappa des mains des ennemis, et s'enfuit avec un bon nombre de Troyens en la Pœonie, qui depuis fut dite Pannonie*; et ayant été accueilli humainement *du roi des Pœoniens, il s'arrêta en cette contrée* sur les frontières de Scythie, et y bâtit la ville de Sicambrie, où lui et sa postérité régnèrent jusques au temps du roi Antenor, qui fut tué par les Goths 420 ans avant Jésus-Christ. Les violences des Goths obligèrent les Troyens ou Sicambriens à se retirer en Allemagne, où ils se divisèrent en deux branches : l'une desquelles fonda enfin la monarchie française dans les Gaules; l'autre s'arrêta dans l'Allemagne, et y fonda la Franconie, ou la France Orientale. Que de chimères ! M. Moréri, ne considérant pas que les auteurs de ces légendes sont assez chargés de mensonges, leur en attribue qu'ils n'ont point dits. Il impute *au faux Manethon, et à d'autres auteurs de cette trempe, d'avoir fait premier roi des Gaules Francion ou François* (7), fils d'Hector. Mais ils ne prétendent point cela, puisqu'ils disent que le roi des Gaules lui donna sa fille. De plus, quelle négligence n'est-ce pas, que de faire connaître Andromaque seulement comme mère de ce Francion, lorsqu'on pouvait lui donner un fils plus réel, je veux dire Astyanax ! Voilà deux fautes de Moréri, en voici une autre. Il dit qu'Astyanax fut précipité par ordre d'Ulysse, et il cite l'Énéide de Virgile. Or, ce poëte n'a rien dit de semblable dans aucun de ses ouvrages.

(2) *Ibidem, vs.* 403, *et lib.* XXII, *vs.* 507.

(3) *Voyez* Ronsard, *au commencement de la Franciade.*

(4) *Édition d'Anvers, in-8°., en* 1552.

(5) Du Pleix, Mémoires des Gaules, *liv. II, chap. XXIV.*

(6) Dictys de Crète, *au livre VI, dit que Pyrrhus emmena prisonnier Laodamas fils d'Hector et d'Andromaque.*

(7) *C'est mal traduire le nom propre* Francus.

ATHÉNAGORAS, philosophe athénien, florissait après le milieu du IIe. siècle, et avait beaucoup de zèle pour l'évangile, et beaucoup d'érudition. Tout cela paraît par l'*Apologie* qu'il adressa aux empereurs Marc Aurèle Antonin, et Lucius Aurèle Commode. Ce fut l'an 179, si nous en croyons Baronius (*a*), ou l'an 168, si nous en croyons M. Dodwel (*b*). Il n'est pas aisé d'établir solidement que la dernière opinion soit plus probable que la première (A). Je ne vois personne qui ne suppose qu'Athénagoras fut député par les chrétiens à la cour impériale, et

(*a*) Baron. Annal. Ecclesiast., *tom. II, pag.* 226, *ad ann.* 179, *num.* 39, 40.

(*b*) Dodwel, Dissertat. Cyprian. XI, *num.* 37, 38, *pag.* 261 *et seqq.*

Digitized by Google

qu'il y présenta actuellement leur apologie (B); mais il y a lieu de douter de ces faits-là, et l'on peut croire assez vraisemblablement la même chose touchant cet écrit, que touchant une infinité de requêtes des protestans de France, qui ont été imprimées, sans avoir jamais été présentées au prince (C). Je ne sais sur quoi l'on se fonde, quand on dit qu'Athénagoras était prêtre (*c*). On a quelque raison d'être surpris qu'il ait été inconnu à Eusèbe, à saint Jérôme, et à presque tous les autres pères; car on ne le trouve cité que dans un ouvrage de saint Épiphane (D). Il n'était pas bien purgé de toute hétérodoxie (E) : à cela près, les deux ouvrages qu'on a de lui sont importans (*d*). Le style en est bon et bien attique, mais un peu trop chargé d'hyperbates et de parenthèses. Ils ont été mis sous la presse une infinité de fois, comme on le peut lire dans M. du Pin, qui a oublié néanmoins quelques éditions (F). Je parlerai d'un roman, qui a paru sous le nom d'Athénagoras (G). Si j'eusse pu consulter la dissertation que le père le Nourry a publiée (*e*), j'en eusse tiré sans doute quelques bons matériaux pour cet article; mais son ouvrage n'est point parvenu encore jusqu'à nous (*f*), quoiqu'il ait été imprimé l'an 1697. J'en ai vu quelque chose dans le journal des savans (*g*), et dans les *Acta Eruditorum* de Leipsick (*h*).

(*g*) *Du* 13 *de mai* 1697, *pag.* 331.
(*h*) *Du mois de décembre* 1698, *pag.* 554.

(A) *Il adressa.... son* Apologie *l'an* 179,... *ou l'an* 168..... *Il n'est pas aisé d'établir que la dernière opinion soit plus probable que la première.*] On allègue de part et d'autre beaucoup de raisons. Voici celles de M. Dodwel (1). L'Apologie d'Athénagoras est adressée à deux empereurs, à qui l'auteur donne les titres d'*Armeniacis*, *Sarmaticis*, *et quod maximum est*, *philosophis*. Cela convient à Marc Aurèle et à Lucius Aurèle son frère, mais non pas à Lucius Aurèle son fils. Celui-ci n'a jamais été nommé philosophe, et il paraît, par la seconde Apologie de Justin, que ce titre était commun à Lucius Aurèle et à Marc Aurèle son frère. *Hunc titulum cum Marco Lucium Verum habuisse communem constat è secundâ Apologiâ Justini* (2). Le père Pagi, *Dissert hypat. pag.* 216, se sert de la même raison, et cite *Eusèbe*, *liv. IV*, *chap. XII*. Or ce Lucius Aurèle mourut vers la fin de l'an 169. L'Apologie fut donc présentée avant ce temps-là. Je laisse les raisons particulières qui ont fait choisir à M. Dodwell l'an 168 pour l'époque de cet ouvrage. On lui objecte que l'éloge de sarmatique ne peut convenir à Lucius Aurèle, mort avant que l'on attaquât les Sarmates; mais il répond que cet éloge s'est glissé là par la faute des copistes, au lieu de celui de parthique, qui fut donné aux deux frères, avec celui d'arménique, après la guerre d'Arménie (3). Il ajoute que la paix profonde dont Athénagoras félicite les empereurs (4), ne peut convenir au temps que Marc Aurèle et son fils ont régné ensemble. Il ne dit rien sur la principale objection; et néanmoins on peut y

(*c*) *Le père* Labbe, Dissertat. *de* Script. ecclesiast., *tom. I*, *pag.* 65, *l'assure*, *et* Moréri *aussi*
(*d*) *L'autre est un Traité* de Resurrectione.
(*e*) *C'est la IIIe. du IIe. tome de son* Apparatus ad Bibliothecam maximam Veterum Patrum.
(*f*) *J'écris ceci en avril* 1699.

(1) Dodwel. Dissertat. Cyprian. XI, num. 37.
(2) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 261.
(3) Capitol., *in* Vitâ Marc. Aurel., *cap. IX*, *pag.* 325.
(4) Ἡ σύμπασα οἰκουμένη τῇ ὑμετέρᾳ συνέσει βασιλείας εἰρήνης ἀπολαύουσιν. *Universus terrarum orbis per vestram providentiam profundâ fruitur pace.* Athenag., *pag.* 24.

Digitized by Google

répondre quelque chose, comme on le verra bientôt. N'oublions pas qu'il prétend qu'Athénagoras insinue que son Apologie fut faite dans la même olympiade que Peregrin se brûla (5). Cette action de Peregrin appartient, selon MM. Dodwel et de Tillemont (6), à l'an 165; mais Scaliger l'a mise sous l'année 166 (7). Il se fonde sur ce que Peregrin donna ce spectacle pendant la célébration des jeux olympiques. Il croit que l'ouvrage d'Athénagoras fut présenté aux empereurs dans la même olympiade : sa raison est que Peregrin se jeta au feu trois ans avant la mort de Lucius Verus, l'un de ces empereurs. Ce raisonnement est meilleur que la preuve que M. Dodwel a fondée sur les paroles d'Athénagoras ; car elles marquent seulement le lieu, et non pas le temps où cet homme se brûla. Περὶ τὴν Ὀλυμπίαν (8). *Prope urbem Olympiam.* Voyez M. de Tillemont (9). La preuve tirée de la profonde paix de l'empire est d'une telle nature, qu'elle sert aux deux partis : le cardinal Baronius allègue ce fait comme une marque que l'Apologie n'a pu être présentée sous le règne du frère de Marc Aurèle, ni en aucun autre temps qu'en 179 (10). M. de Tillemont n'a pas bien compris la pensée de ce cardinal, puisqu'il lui impute d'avoir *inséré que cette apologie n'a été écrite qu'en* [176, *ou*] 177, *de ce qu'elle marque que l'empire était alors dans une profonde paix* (11).

Voici les principales raisons de ceux qui prétendent que l'Apologie d'Athénagoras n'a point été présentée avant l'an 177, qui fut celui de la promotion de Commode, fils de Marc Aurèle, à la dignité d'Auguste (12). Ils soutiennent que celui qui est collègue de Marc Aurèle dans l'inscription de l'Apologie, était le fils, et non pas le frère de cet empereur, et ils le prouvent par les paroles où ces deux princes sont comparés à Dieu le Père, et à Dieu le Fils. *Ipsa quidem oratio longè validius nobis præbet argumentum.* Vos quidem, *subjicit vir disertus*, in summâ imperii majestate adeò conjunctis animis orbem regitis, ut indè cœlestis etiam regni contemplationem animo quis complecti queat. Ut vobis enim Patri et Filio in potestate sunt omnia, regno in vos divinitùs collocato, (regis enim anima, inquit spiritus propheticus, in manu Dei est) sic uni Deo et filio ejus hoc est Verbo subjecta sunt omnia. *Nullus hìc est cavillationibus locus : imperatores non tantùm alloquitur, sed etiam comparationem instituit duos inter terrenos reges, quibus omnia humanitùs loquendo parebant, ac summum cœli et terræ Dominum qui simul cum suo unigenito imperii orbis universi habenas moderatur* (13). Voilà comment M. de Larroque a fait valoir cette preuve. M. de Tillemont y a joint un autre passage. « Athénagore (*1) souhaite à » ces deux princes que le fils succède » à son père : ἵνα παῖς παρὰ πατρὸς » διαδέχησθε τὴν βασίλειαν. Il parle » donc à un père et à un fils, dont » l'un seulement possédait l'empire, » quoique l'autre pût avoir le titre » d'empereur, c'est-à-dire, à Marc Au- » rèle, et à Commode son fils, et non » pas à deux frères qui régnaient en- » semble. Il est encore plus clair en » un autre endroit (*2), où il dit, » *Tout est soumis à vos majestés, au* » *père et au fils :* αἷς ὑμῖν πατρὶ καὶ υἱῷ » πάντα κεχείρωται : de quoi le père » Pagi (*3) n'a pu s'échapper, qu'en » disant qu'Athénagore fait Lucius » fils de Marc Aurèle, quoique ce fût » son frère, afin de faire une allusion » plus juste aux deux personnes de » la Trinité, le Père et le Fils (14). » Le père Pagi se servirait là d'un subterfuge qui ne serait guère propre à tromper. Il eût mieux valu se défendre en disant qu'Athénagore n'igno-

(5) *C'est la* 236.

(6) Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. II, pag.* 758.

(7) Scalig., Animadv. in Euseb., *num.* 2182, *pag.* 220.

(8) Athenagor., *pag.* 244.

(9) Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. II, pag.* 1067.

(10) Baron., *ad ann.* 179, *num.* 40, *pag.* 228.

(11) Tillemont, Hist. des Empereurs, *pag.* 1066.

(12) *M.* de Larroque, *ayant suivi* Eusèbe, *a mis cette promotion sous l'an* 179. Daniel Larroquanus Mathæi filius, Dissertat. de legione fulminatrice, *pag.* 648.

(13) *Id., ibid., pag.* 649.

(*1) Athenagor. Leg., *pag.* 40, *a.*

(*2) *Pag.* 17, *d.*

(*3) Pagi, 177, § VIII.

(14) Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. II, pag.* 1066.

Digitized by Google

rait pas que Lucius Aurèle était marié avec la fille de Marc Aurèle, et qu'ainsi, puisqu'il adressait la parole au beau-père et au gendre, il pouvait bien les considérer comme le père et le fils. C'est ainsi en effet que le père Pagi a répondu à cette objection (15). Il remarque même que c'est aussi la pensée de M. Toinard. L'autre passage que M. de Tillemont cite n'est point concluant : on peut l'entendre de cette façon. *Nous faisons des vœux pour votre empire, afin que le fils le reçoive de son père, comme la justice le demande.* Περὶ μὲν τῆς ἀρχῆς τῆς ὑμετέρας εὐχόμεθα, ἵνα παῖς μὲν παρὰ πατρὸς, κατὰ τὸ δικαιότατον, διαδέχηται τὴν βασιλείαν (16). *Pro imperio vestro oramus, ut et filius à patre, sicut æquissimum est, imperium per manus accipiatis.* Ce discours est très-raisonnable, soit qu'on suppose que l'Apologie fut présentée à Marc Aurèle et à son frère, soit qu'on suppose qu'elle le fut à Marc Aurèle et à son fils. C'est un vœu qui, dans l'hypothèse de Baronius, regarderait moins Commode, qui avait déjà été associé à l'empire, que les descendans de Commode. C'est un souhait que la famille de Marc Aurèle possédât toujours la majesté impériale selon l'ordre des successions légitimes en ligne directe. Notez que le père Pagi allègue ce vœu comme une preuve que le fils de Marc Aurèle n'était pas encore empereur. Je réfuterai en un autre lieu (17) ce qu'on infère de ce qu'Athénagoras a dit d'un Alexandre.

Concluons deux choses de tout ceci : la première, que le fondement de la controverse est en ce que les uns prennent le collègue de Marc Aurèle pour son frère, et les autres pour son fils; la seconde, qu'il faut bien que ni les uns ni les autres n'allèguent rien d'évident, puisque le partage dure toujours. Scaliger (18), le père Labbe (19), le père Pagi, M. Dodwel, M. Chevreau (20), etc., sont pour le frère : Suffridus Petri (21), Baronius, le père Petau (22), M. du Pin (23), M. de Larroque, M. de Tillemont, et plusieurs autres savans sont pour le fils.

Notons, en passant, une erreur de Grotius. *Floruit Athenagoras*, dit-il (24), *circa ann. Christi* 190, *ut ex libri inscriptione apparet.* Cela n'est point juste ; car Marc Aurèle étant mort l'an 180, le titre d'un livre qui lui a été dédié ne prouve point qu'il en faille faire fleurir l'auteur vers l'an 190.

(B) *On suppose qu'Athénagoras fut député... à la cour,.. et qu'il y présenta actuellement leur Apologie ; mais il y a lieu d'en douter.*] Voici les termes de Baronius : *Orientis quoque ecclesias eâdem esse clade vexatas,* LEGATIO *pro illis ab Athenagorâ Atheniensi..... tunc ad imperatores* SUSCEPTA, *et apologia pro eisdem tunc scripta ac dictis principibus* OBLATA, *manifestam certamque fidem faciunt* (25). Le père Labbe ne s'exprime pas moins clairement : LEGATIONEM SUSCEPIT *pro christianis inter annum* 165.... *et annum* 170..... *non desunt tamen qui anno duntaxat* 177 OBLATUM *librum illum imperatoribus asserant* (26). M. Moréri, traduisant ce passage du père Labbe, s'est servi de ces paroles : *Il présenta pour les fidèles à l'empereur Marc Aurèle Antoine une excellente apologie..... Il avait été envoyé à Rome pour les chrétiens, et ce fut depuis l'an* 165, *jusques en* 170. Il n'a pas bien entendu son original, car les expressions du père Labbe signifient, non pas que l'ambassade d'Athénagoras dura depuis l'an 165 jusqu'à l'an 170; mais qu'elle

(15) Pagi, in Baron., *ad ann.* 177.

(16) Athenagor., *sub fin.*, *pag.* 318.

(17) *Dans l'article* PARIS [n'existe pas].

(18) Scalig., Animadv. in Euseb., *num.* 2182, *pag.* 820.

(19) Labbe, de Script. ecclesiast., *tom. I*, *pag.* 123.

(20) Chevreau, Hist. du monde, *tom. II*, *pag.* 353 *de la première édition de Hollande ; il met la présentation de l'Apologie à l'an* 165. *M.* de Larroque, *dans sa* Dissertat. de Legione fulminatrice, *pag.* 648, *lui attribue de l'avoir mise à l'an* 176. *Il s'est servi peut-être d'une autre édition.*

(21) Suffrid. Petri Comment., in Athenagor., *pag.* 100 : *il choisit l'an* 179.

(22) Petavius, *apud* Pagi Dissertat. Hypat., *pag.* 116 : *il choisit l'an* 177.

(23) Du Pin, Bibliothèq., *pag.* 176, *apud* Larroquanum, Dissert. de Legione fulminat., *pag.* 648 : *il choisit l'an* 178.

(24) Grotius, de Verit. Religionis Christian., *pag.* 128, *apud* Larroquan., *ibid.*

(25) Baron., *ad ann.* 179, *num.* 39, *pag.* 226.

(26) Philippus Labbe, Dissert. de Scriptor. ecclesiast., *tom. I*, *pag.* 123, 124.

Digitized by Google

doit être appliquée à une portion de cet intervalle de temps. Ceux qui savent les fréquens voyages des empereurs romains en ce siècle-là ne s'exposent point à dire sans en être bien assurés, qu'on leur députa à Rome un tel ou un tel. Disons donc que M. Moréri s'est écarté un peu témérairement de la route de son guide; il a déterminé la durée et le lieu de l'ambassade; le père Labbe ne l'avait point fait. M. Dodwel, qui conjecture qu'Athénagoras exerça cette ambassade (27) lorsque l'empereur Lucius Verus retourna à Rome pour y célébrer son triomphe (28), n'a point de part à notre petite critique, en tant qu'il détermine le lieu; car cette limitation est une suite de l'hypothèse qu'il a suivie après une étude laborieuse des circonstances; mais j'ai quelque peine à croire qu'il ait dû dire que ce philosophe chrétien fit réellement la fonction d'ambassadeur.

Ma première raison est tirée du silence de toute l'antiquité. Serait-il possible qu'aucun écrivain n'eût rien dit d'une telle députation, que les circonstances du temps, le mérite du député, et la force de l'apologie présentée aux empereurs, auraient dû rendre si mémorable? En second lieu, je ne trouve point apparent que, lorsque le nom chrétien était si odieux et si opprimé, Athénagoras se soit produit à la cour impériale, comme député du corps, et qu'il y ait pu obtenir audience, et donner même aux empereurs un long écrit, où, malgré la modération respectueuse qu'il y répand, il représente les infamies les plus ridicules de la religion païenne, et ce qui était le plus capable d'échauffer la bile des persécuteurs. J'ajoute que le titre de cet écrit, la plus forte preuve que l'on me puisse opposer, n'est point une preuve: Αθηναγόρου Αθηναίου φιλοσόφου Χριστιανοῦ πρεσβεία περὶ Χριστιανῶν: *Athenagoræ Atheniensis, philosophi christiani, legatio pro christianis.* Voilà le titre de la pièce. Mais vous remarquerez, s'il vous plaît, 1°. qu'il y a des manuscrits ou après πρεσβεία, l'on trouve *ἢ ἀπολογία, vel apologia* (29); et qu'il y en a d'autres, où, au lieu de πρεσβεία on lit ἀπολογία: 2°. que le mot πρεσβεία signifie non-seulement une ambassade ou une députation, mais aussi une requête et une prière; Τὴν πρεσβείαν *non modò* legationem, *sed et* deprecationem *ac* supplicationem *apud Græcos significare notum est* (30): 3°. que le titre d'ambassade ne se donne point à la harangue de l'ambassadeur, mais à toute la relation que l'on compose de ses négociations. Ce serait donc une grande impropriété que de prendre ici le mot πρεσβεία pour ambassade. Enfin, j'observe que M. de Tillemont ne s'exprime pas comme les autres écrivains. *On voit bien,* dit-il, (31), *que la religion était alors persécutée dans l'Orient, puis qu'Athénagore fut obligé d'y composer une apologie, sous le titre de* Légation pour les Chrétiens. *Il l'adressa aux deux Augustes.* Il ne parle point d'aucun voyage, ni d'aucune députation, ni d'aucune apologie présentée aux empereurs; il ne parle que d'un ouvrage composé dans le cabinet de l'auteur, et adressé à Marc Aurèle, etc. Chacun sait la différence qui se trouve entre un écrit qu'on fait remettre actuellement entre les mains d'un monarque, et un écrit qui est simplement adressé à ce monarque. J'avoue que l'autorité de M. de Tillemont me paraît ici très-bonne, car il s'était fait une loi de ne pas étendre les témoignages des auteurs au delà de ce qu'ils signifiaient clairement: il se renfermait scrupuleusement dans les limites de ses preuves. J'infère de là qu'il ne trouvait aucun fondement pour cette députation d'Athénagoras, ni pour la présentation actuelle de son écrit apologétique.

Réduisant à peu de mots ce que je juge de ceci, j'ose bien dire que je compare Athénagoras à ces écrivains modernes qui, sans sortir de leur cabinet, ont fait voler par toute la terre une production de leur plume sous le titre de *requête des protestans présentée au roi.* Ceux qui liront ces sortes

(27) *Legatum egit pro Christianis.* Dodwel., Dissert. Cyprian. XI, num. 27, *pag.* 261.
(28) *Idem, ibidem.*
(29) *Vide* Commentarium Suffridi Petri in Athenagor., *pag.* 91.
(30) Adam Rechenb. Notæ in Athenagor., *pag.* 2.
(31) Tillemont, Hist. des Emper., *tom. II, pag.* 756, 757, *édition de Bruxelles.*

Digitized by Google

de pièces d'ici à cent ans, ne douteront pas qu'elles n'aient été actuellement présentées; mais nous autres, nous savons bien que cela est faux, nous savons bien que l'an 1680 il courut un imprimé, qui avait tout l'air d'une requête effectivement présentée au roi de France par ceux de la religion (32). Une infinité de gens le crurent dans les pays étrangers, et dans les provinces éloignées de Paris. J'ai néanmoins ouï dire qu'elle ne fut point présentée, et il est certain que les députés des églises qui l'avaient dressée, en désavouèrent la publication. Il parut un autre imprimé de la même espèce, pendant les conférences de Ryswik, l'an 1697, pièce vagabonde et sans aveu; mais qu'on pourra mettre un jour parmi les actes authentiques, vu que rien n'y marque que cette requête n'ait pas été actuellement remise entre les mains de Louis XIV. Les premiers chrétiens en usaient apparemment de la même manière. Ils composaient des écrits adressés aux empereurs, et les publiaient sous l'espérance qu'il en tomberait quelque exemplaire entre les mains de ces princes, et que cela porterait la cour à remédier aux violences que l'on exerçait sur les fidèles injustement accusés. Encore un coup, je me persuade qu'Athénagoras fit dans le IIe. siècle ce que fit Calvin dans le XVIe. Calvin, caché à Bâle dans une petite chambre, dédia à François Ier. son Institution chrétienne, que ni lui, ni aucun autre, ne présentèrent jamais.

Je ne dois pas supprimer que le jour même que je composai cette remarque, je la communiquai à M. Cockburn (33), qui s'offrit tout aussitôt de consulter là-dessus M. Dodwel. Il m'a fait la grâce de me communiquer la réponse qu'il a reçue, qui est toute pleine d'une exquise érudition, d'où l'on tire des conséquences en faveur du sentiment que j'ai combattu. Ces conséquences ont de la probabilité. La lettre de ce savant homme mériterait d'être imprimée. Je l'insérerais ici volontiers, si j'en avais la permission : mais ne l'ayant pas, je dois aussi me priver de la liberté de la dispute.

(C) *Une infinité de requêtes des protestans de France... ont été imprimées, sans avoir jamais été présentées au prince.*] Le public est si certain de cela, que je ferais une chose très-inutile, si je m'amusais à le prouver. Mais pour ce qui regarde la requête qui courut l'an 1680, j'ai sujet de croire que mes lecteurs s'imagineront que je me suis trop avancé en niant qu'elle ait été présentée. Il est donc juste que je propose mes raisons. Je commence par démêler cette requête d'avec plusieurs autres, qui furent dressées en divers temps, et je dis que c'est celle qui fut réfutée par un prêtre nommé Soulier. La réponse qu'il y fit fut imprimée sans son nom. Il est parlé de cette réponse dans la 6e. page des Derniers Efforts de l'innocence opprimée, et dans la page 305 de l'Histoire des édits de pacification (34), et dans le IIIe. tome de l'Histoire de l'édit de Nantes (35). On trouve même dans ce dernier livre un précis de cette réponse, et cela comme d'un écrit dont l'auteur était inconnu. Cet historien de l'édit de Nantes assure que la requête fut présentée : *il arriva, je ne sais comment*, ajoute-t-il (36), *que quelque temps après elle fut imprimée et débitée publiquement.* Je crois qu'il se trompe, et qu'elle fut imprimée et débitée avant qu'on eût pu la présenter. Or, depuis qu'elle eut paru en public, le roi ne l'eût point reçue. Voyez dans la Vie de M. du Bosc comment le conseil se scandalisa de ce que les députés de ceux de la religion avaient publié une requête qu'ils avaient présentée, mais que le roi n'avait pas encore répondue (37). Ce prince *fut tellement choqué de l'impression de* cette *requête, qu'il la condamna sans la voir*, et qu'il fit mettre à la Bastille deux des députés (38). Ceci se passa environ l'an 1671. Quelle apparence, qu'au bout de neuf ans, c'est-à-dire, dans un temps où

(32) *Voyez la remarque suivante.*

(33) *C'est un Écossais, docteur en théologie, et auteur de quelques livres anglais, dont quelques-uns combattent le Bourignonisme*

(34) *De l'édition de Hollande, en 1692. Le sieur* Soulier *est l'auteur de cette* Histoire, *et il y a mis son nom. Il se reconnaît l'auteur de la* Réponse à la Requête, *à la page 305 de cette* Histoire.

(35) *Liv. XVI, pag. 404 et suiv.*

(36) *Là même.*

(37) Vie de M. du Bosc, *pag. 81.*

(38) *Là même.*

Digitized by Google

les choses étaient empirées, les députés des églises eussent osé publier une requête, après l'avoir présentée au roi, et avant que de savoir sa réponse? L'auteur de l'Histoire de l'édit de Nantes pourrait éluder ceci, en soutenant que les missionnaires firent imprimer la requête des protestans. Cela, quoique possible, choque toute vraisemblance; mais voici un fait qui le pressera un peu plus. M. Jurieu composa un livre fort peu après que cette requête eut vu le jour, et il n'en parla que comme d'une requête qu'on AVAIT DESSEIN *de présenter* (39). N'est-il pas plus digne de foi sur de telles choses, que l'historien de l'édit de Nantes, qui n'a écrit que bien des années après cet événement? Lorsque je vis l'opposition qui se trouve entre ces deux écrivains, je fis consulter trois des principaux députés des églises, et nommément celui qui passe pour l'auteur de la requête. Les réponses que j'en ai tirées s'accordent parfaitement en ceci : c'est qu'ils ne se souviennent point si elle fut présentée ou non. Ils s'excusent de l'oubli sur le grand nombre d'affaires qui leur passaient alors par les mains, et sur le long et très-fâcheux temps qui s'est écoulé depuis. Je n'ai donc pas lieu de craindre que les personnes raisonnables m'accusent de témérité dans le parti que je prends; car, outre les preuves que j'ai avancées, je me souviens que la tradition la plus fraîche, et en quelque façon originale, était celle que M. Jurieu a suivie, c'est que la requête vit le jour sans avoir été présentée par les députés.

(D) *On ne le trouve cité que dans un ouvrage d'Épiphane.*] Il faut même corriger le texte, si l'on veut y rencontrer cette citation, Τί οὖν ὁ Διάβολος λέξεται; πνεῦμα περὶ τὴν ὕλην ἔχον, καθάπερ εἰλήφθη, ὦ Ἀθηναγόρα, γενόμενον ὑπὸ τοῦ Θεοῦ (40). *Quidnam igitur tandem Diabolum esse dicemus? Spiritum videlicet qui circa materiam versatur, quemadmodum dictum est, ô Athenagora, à Deo procreatum.* C'est ce que portent les éditions d'Épiphane; et suivant cela, il faudrait dire qu'il s'agit là d'un autre Athénagoras, qui aurait été interlocuteur dans le dialogue dont Épiphane donne des extraits. Or, c'est un dialogue composé par Méthodius contre Origène, et où Méthodius est l'un des interlocuteurs. Mais les critiques ont fort bien conjecturé qu'au lieu de ὦ Ἀθηναγόρα, il faut lire τῷ Ἀθηναγόρᾳ, *ab Athenagora* (41).

(E) *Il n'était pas bien purgé de toute hétérodoxie.*] Il admet deux sortes de mauvais anges : l'une comprend ceux que Dieu créa, et qui s'acquittèrent mal de la commission qu'ils avaient reçue de gouverner la matière et de présider à la production des formes; l'autre comprend ceux qu'ils engendrèrent par le commerce charnel qu'ils eurent avec les femmes : elle comprend, dis-je, les âmes des géans qui naquirent de ce commerce (42). Suffridus Petri remarque qu'Athénagoras appuie son hypothèse sur deux passages de l'Écriture mal entendus. *Testimonia sunt potissimùm duo, sed malè intellecta, quibus niti videtur Athenagoras* (43). Il n'entend, et il n'applique pas mieux le passage de l'Évangile qui condamne ceux qui répudient une femme pour en épouser une autre; car il s'en sert à condamner les secondes noces, qu'il appelle sans détour un spécieux adultère. Ἢ οἷος τὶς ἐτέχθη, μένειν, ἢ ἑφ' ἑνὶ γάμῳ· ὁ γὰρ δεύτερος, ἐυπρεπὴς ἐὼν μοιχεία. Ὃς γὰρ ἂν ἀπολύσῃ, φησὶ, τὴν γυναῖκα αὐτοῦ, καὶ γαμήσῃ ἄλλην, μοιχᾶται. Οὔτε ἀπολύειν ἐπιτρέπων ἃς ἐπαυσί τις τὴν παρθενίαν, οὔτε ἐπιγαμεῖν. Ὁ γὰρ ἀποστερῶν ἑαυτὸν τῆς προτέρας γυναικὸς, καὶ ἐς τέθνηκε, μοιχὸς ἐὼν παρακεκαλυμμένος, παρακαίειν μὲν τὴν χεῖρα τοῦ θεοῦ, ὅτι ἐν ἀρχῇ ὁ θεὸς ἓνα ἄνδρα ἔπλασε καὶ μίαν γυναῖκα (44). *Aut ut quisque natus est, ità maneat, aut unis nuptiis contentus sit, secundæ enim speciosum sunt adulterium* : Quisquis enim (*inquit*) dimiserit uxorem suam, et duxerit aliam, adulterium commitit : *neque dimittere sinens eam, cujus virginitatem delibaris, neque alteram ducere. Nàm qui seipsum priori uxore*

(39) *Voyez les* Derniers Efforts de l'innocence opprimée, *pag.* 6.

(40) Epiphan. advers. Hæres., *num.* 64, *pag.* 544, *tom. I.*

(41) Paulus Leopardus, Emendat., *lib. XIX, cap. IX.* Petavius in Epiphan., ad Hæres., *LXIV, num.* 21, *pag.* 260, 261.

(42) Athenagoras, *pag.* 297, *et sequent.*

(43) Suffrid. Petri in Athenagor. Apolog., *pag.* 318.

(44) Athenagoras, *pag.* 298.

Digitized by Google

privat, etiamsi ea mortua sit, adulter est clancularius, cùm primùm Dei manum transgrediatur (quoniam ab initio Deus unum virum et mulierem unam). Vous voyez qu'il impose à tous les hommes la même loi que Dieu n'imposa qu'au souverain sacrificateur (45) : il veut que, s'ils se marient, ce soit seulement avec une fille. Il ne se contente pas qu'ils soient vierges, il veut aussi qu'ils ne choisissent que des vierges pour leurs femmes. C'est errer conséquemment ; car si les secondes noces étaient criminelles, un garçon qui épouserait une veuve, serait criminel, et ferait un nouveau crime toutes les fois qu'il s'acquitterait des fonctions matrimoniales. Il ferait pécher son épouse, or, selon les règles de la morale, quiconque fait pécher les autres pèche lui-même. Dites-en autant d'une fille qui épouserait un veuf. *Je ne sais*, dit M. de Tillemont (46), *si l'expression* (**1**) *dont* Athénagore *se sert touchant les prophètes, en un temps où les extases de Montan commençaient à troubler l'Église, ne peut point donner lieu de craindre qu'il n'ait été engagé dans ce parti. Néanmoins, ni Scultet, ni M. du Pin* (**2**), *n'ont point remarqué cet endroit comme sujet à quelque mauvais sens.* Je ne trouve pas qu'on puisse avoir la moindre raison de le soupçonner de montanisme sous un tel prétexte. Combien y a-t-il d'orthodoxes, qui prétendent que les anciens prophètes étaient ravis en extase, et que leur langue ou leur plume étaient l'instrument du Saint-Esprit? Que pourraient-ils donc trouver de blamable dans ces paroles d'Athénagoras : Νομίζω καὶ ὑμᾶς... οὐκ ἀνοήτους γεγονέναι οὔτε τῶν Μωσέως, οὔτε τῶν Ἡσαΐου καὶ Ἱερεμίου, καὶ τῶν λοιπῶν Προφητῶν, οἳ κατ' ἐκστασιν τῶν ἐν ἑαυτοῖς λογισμῶν, κινήσαντος αὐτοὺς τοῦ θείου πνεύματος, ἐνηργοῦντο ἐξεφώνησαν· συγχρησαμένου τοῦ πνεύματος, ὥσπερ καὶ αὐλητῆς, αὐλὸν ἐμπνεύσαι (47). *Arbitror vos etiam.... non ignaros esse eorum, quæ* Moses, *quæ* Esaias, *quæ* Hieremias, *quæ cæteri Prophetæ reliquerunt. Qui per mentis abreptionem, Spiritu divino ipsos movente, quæ acceperunt, elocuti sunt, cùm et Spiritus eodem modo per ipsos operaretur, quo tibicen inflat fistulam.* Il est vrai que la comparaison du Saint-Esprit avec un joueur de flûte est basse, mais le fond de la chose n'est point une erreur.

Ce que j'ai dit de la loi qui fut prescrite au souverain sacrificateur des Juifs, me suggère une conjecture que je m'en vais hasarder. Les premiers chrétiens, qui se déclarèrent si fortement contre les secondes noces, furent peut-être engagés à ce sentiment par la considération qu'il faut être plus parfait sous la loi de l'Évangile, que sous la loi mosaïque ; de sorte que les laïques chrétiens sont obligés à observer toute la plus grande régularité qui fût en usage parmi les ecclésiastiques de la synagogue. En effet, il semble qu'à certains égards tous les chrétiens soient installés à la sacricature (48). S'il fut donc trouvé à propos d'interdire le mariage d'une veuve au souverain sacrificateur des Juifs, afin que cette défense le fît souvenir de l'attachement qu'il devait avoir à la pureté, n'a-t-on point dû croire qu'il fallait mettre tous les chrétiens sous ce même joug ? C'est ainsi peut-être que l'on raisonna : peut-être aussi que la première origine de cette morale sévère fut le désir d'ôter pleinement l'abus de cette espèce de polygamie, que le divorce rendait fréquente. Les mauvais plaisans seraient plus que ridicules, s'ils s'avisaient de critiquer ce qui fut prescrit au souverain sacrificateur. *Il aurait fallu l'assujettir à quelque loi onéreuse*, dira-t-on ; *mais au contraire, il a été obligé à faire le délicat, et à ne vouloir pas être servi d'une viande réchauffée. Permis aux autres de prendre le reste des autres, lui seul devait être plus difficile, et d'un goût bien plus friand.* Fade et basse raillerie ; car c'est au fond une servitude que de n'avoir pas le droit de se marier à qui l'on veut ; et combien y a-t-il de gens sensuels qui, dans une pleine liberté de choisir, préféreraient certaines veuves à toute autre maîtresse ? Mais de plus,

(45) Lévitique, *chap. XXI, vs.* 13 *et* 14.

(46) Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. II, pag.* 759.

(**1**) Athenagor., Leg., *pag.* 9, *d.*

(**2**) Scult., *pag.* 52. Du Pin, *tom. I, pag.* 175.

(47) Athenagoras, *pag.* 72. 74.

(48) *Voyez la* Ire. Épître de saint Pierre, *chap. II, vers.* 5 *et* 9.

Digitized by Google

n'est-on pas aveugle, si l'on ne voit pas dans cette défense la sagesse du législateur ? Cette loi n'avertissait-elle pas le grand pontife de s'éloigner plus exactement qu'un autre des moindres déréglemens ? car si une femme n'était pas digne de lui, dès qu'elle n'aspirait pas à ce beau degré de perfection et de gloire où elle eût pu parvenir en préférant un chaste veuvage aux secondes noces, si la seule absence de cette vertu relevée, si, dis-je, cette seule absence qui est moins un vice réel que la simple privation d'un mérite distingué, suffisait à faire qu'elle fût indigne d'épouser le grand sacrificateur, n'était-ce point une preuve que Dieu exigeait de lui un éloignement particulier de l'impureté, et un attachement particulier à la conduite la plus exacte ? Lisez ces paroles d'un grand homme : *Quin et illa ad declarandam insignem vitæ munditiem pertinent, quòd si quis de stirpe Aaron teneatur profluvio sanguinis, vetatur ad sacerdotis mensam accedere sacrisque vesci panibus : item quòd quicumque vitio maculâve corporis essent deformati, submoventur à sacris ministeriis : rursùs quòd ipse pontifex jubetur virginem suæ gentis ducere, à vidud, repudiatâ, ac prostitutâ, abstinere. Non statim quod plebi licet, licet et sacerdoti : multitudini multa conceduntur, à sacerdote summa requiritur puritas in omni vitæ portione* (49). Le même esprit a régné dans la discipline chrétienne, au temps même qu'elle n'excluait point du sacerdoce les gens mariés (50) ; car elle en excluait ceux qui avaient eu successivement deux femmes, ou qui s'étaient mariés avec une veuve, ou qui avaient été déshonorés par l'adultère de leurs femmes : et si ce déshonneur leur arrivait dans l'état de cléricature, il fallait qu'ils s'en délivrassent par le divorce, ou qu'ils renonçassent à cet état. *Verba synodi Neocæsar. cap.* 8 *hæc sunt : Si cujus uxorem adulterium commisisse, cùm esset laïcus, evidenter fuerit probatum, hic ad ministerium ecclesiasticum admitti non potest. Quòd si in clericatu eo jam constituto adulteraverit, dato repudio dimittere eam debet : si verò retinere ejus consortium velit, non potest suscepto ministerio perfrui. cap. si cujus*, 34. *distin.* (51). Voyez la dissertation de M. Morin, ou l'extrait qui en fut donné dans les Nouvelles de la république des lettres (52).

(F) *M. du Pin a oublié quelques éditions d'Athénagoras.*] Sa liste est fort ample (53), mais elle n'est pas toujours bien ponctuée dans l'édition d'Amsterdam (54). Cela cause des brouilleries dans l'esprit. Il n'a point marqué l'édition d'Oxford, ni l'édition de Leipsick : celle-là parut l'an 1682, *in*-12, par les soins de M. Fell, évêque d'Oxford, et celle-ci l'an 1684, *in*-8°., par les soins d'Adam Rechenberg. Elles sont l'une et l'autre en grec et en latin, et accompagnées de notes. Il n'a point parlé non plus du Commentaire de M. Kortholt sur les traités d'Athénagoras. Cet ouvrage fut imprimé à Kiel, l'an 1675, *in-folio*, et a été inséré, avec des augmentations, dans l'édition de Justin Martyr, d'Athénagoras, etc., à Leipsick, en 1686. Notez que Guy Gaussart, prieur de Sainte-Foi à Coulommiers, fit une version française de l'Apologie d'Athénagoras, et qu'il y joignit les notes de Suffridus Petri. Cela fut imprimé à Paris, *in*-8°., l'an 1574. Du Verdier Vau-Privas, qui me l'apprend (55), fait mention d'une traduction française de deux écrits d'Athénagoras, composée par Arnaud du Ferron (56) ; mais il ne marque ni où ni quand elle a été imprimée (57).

(G) *Je parlerai d'un roman, qui a paru sous le nom d'Athénagoras.*] Selon M. Cave, on n'en a vu encore que la traduction française, qui fut imprimée à Paris, chez Daniel Guillemot, l'an 1612, sous ce titre : *Du vrai et parfait amour, écrit en grec, par*

(49) Erasmus, *in* Ecclesiaste, *lib. I, pag.* 46, 47.

(50) *Voyez* Duaren., de Sacris Eccles. Minist. ac Benefic., *lib. IV, cap. VIII, pag.* 386.

(51) Duaren., de Sacris Eccles. Minist. ac Beneficiis, *lib. IV, cap. VIII, pag.* 387.

(52) *Mois de juillet* 1684, *article VI, pag.* 517.

(53) *Voyez le Ier. tome de sa* Nouvelle Bibliothèque, *imprimé l'an* 1686.

(54) *Je parle ainsi, n'ayant point celle de Paris.*

(55) Du Verdier, Bibliothèque françoise, *pag.* 533.

(56) *Celui qui a fait en latin une* Continuation de Paul Émile.

(57) Du Verdier, Bibliothèque françoise, *pag.* 87, 88.

Digitized by Google

Athénagoras, philosophe athénien, contenant les amours honnêtes de Théogone et de Charide, de Phérécide et de Mélangénie. Martin Fumée, seigneur de Genillé, avait fait cette traduction, et l'avait envoyée l'an 1569, à M. de Lamané, secrétaire du cardinal d'Armagnac. Elle fut trouvée parmi les papiers de Bernard de San-Jorry, qui la mit au jour en 1612 (58). Consultez M. Huet, qui parle amplement de ce livre, et qui conjecture que Philander en est le vrai père (59). Il nous apprend que ce Fumée se vanta d'avoir eu l'original grec, par le moyen de Lamané, protonotaire du cardinal d'Armagnac *.

Notez que l'édition indiquée par M. Cave, et qu'il avait vue dans la bibliothèque de M. Vossius, n'est pas la première. J'en ai une, qui est de Paris, chez Michel Sonnius, en 1599, *in*-12. Le titre ne diffère presque en rien de celui que l'on a vu ci-dessus (60). La préface est de Bernard de San-Jorry, et datée de Castres, le 1er. octobre 1596. Elle nous apprend que San-Jorry, *presque septuagénaire*, avait trouvé parmi ses papiers une copie de cet ouvrage, laquelle *il avait fait écrire sur celle qui avait été envoyée à M. de Lamané*, et qu'il pria *M. de Fonbouzart, lequel s'en allait en cour pour quelques siennes affaires, lui faire ce plaisir de se charger de cet œuvre, et vouloir prendre la peine de le communiquer à quelque imprimeur, passant par Paris.*

(58) *Tiré de M.* Cave, Histor. Litterar. de Scriptor. ecclesiast., *pag.* 49

(59) Huet, de l'Origine des Romans, *pag.* 42. *et suiv.*

* On trouve, dit Joly, des traits curieux sur ce roman dans la *Bibliotheca græca* de Fabricius, liv. V, chap. I, pag. 88, et chap. VI, pag. 800.

(60) *Au lieu de* Théogone, *mon édition porte* Théogènes, *et au lieu de* Pherecides, *elle a* Pherecydes.

ATHÉNÉE (A) était un édifice public dans Rome, bâti par l'empereur Hadrien (B), pour servir d'auditoire aux docteurs, et à ceux qui voulaient lire leurs ouvrages en présence de beaucoup de monde. Il paraît par le commencement des satires de Juvénal, que ces sortes de lectures étaient fort fréquentes, et que Fronton prêtait sa maison et ses jardins aux poëtes qui voulaient réciter leurs vers devant une nombreuse compagnie (*a*). Plusieurs autres voulurent bien que leurs maisons servissent à cet usage (*b*); mais, par malheur pour les poëtes, ils leur laissaient souvent bien des frais à faire (C): c'était à celui qui devait lire son ouvrage, à garnir la chambre; c'était lui qui payait le louage des chaises. Il y a quelque apparence que l'empereur Hadrien, qui aimait et qui entendait les sciences, se proposa entre autres fins, quand il fit construire l'Athénée, de ne plus laisser les auteurs sous le joug de ces incommodités. Il ne faut point douter que ce lieu ne servît aussi de collége (*c*): non-seulement on y lisait des ouvrages, mais on y faisait aussi des leçons. Je trouve même que le sénat s'y assemblait quelquefois (*d*). On a étendu le nom de ce lieu sur toutes sortes de colléges destinés à l'explication des sciences et des langues, car on les appelle en latin *Athenæa*. Il y en a même qui croient que les bibliothèques ont porté le nom d'*Athenica* (*e*).

(*a*) *Frontonis platani convulsaque marmora clamant*
Semper et assiduo rupta lectore columnæ.

(*b*) *Stella, dans* Martial, Epigr. VI *du IVe. livre; Titinnius Capito, dans* Pline, Lettre XII *du VIIIe. livre; Quadratus, dans l'*Epict. *d'*Arrien, *livre III, chap. XXIII.*

(*c*) *Voyez la remarque* (A).

(*d*) *Voyez la remarque* (A), *sur la fin.*

(*e*) Salmas., in Trebell. Pollion. de Triginta Tyrannis.

(A) *Athénée.*] Ce nom vient de Minerve, en grec Ἀθηνᾶ, la déesse des beaux-arts et des sciences: on trouva

Digitized by Google

juste qu'un édifice fait en faveur des savans portât le nom de cette déesse. Quelques-uns ont cru que c'était un temple qui lui était consacré ; mais Aurélius Victor ne nous en donne pas cette idée. *Gymnasia*, dit-il (1), en parlant de l'empereur Hadrien, *doctoresque curare occœpit, adeò quidem ut etiam ludum ingenuarum artium quod Athenæum vocant, constitueret.* Les autres historiens qui en parlent ne le représentent que comme un lieu à leçons, à déclamations, à lectures : *Ad Athenæum audiendorum et græcorum et latinorum rhetorum vel poëtarum causâ frequenter processit* : c'est ainsi que Lampridius parle touchant Alexandre Sévère. On cite ce passage dans Calepin, peu après avoir débité que l'Athénée était consacré à Minerve, et que les poëtes et les autres écrivains grecs y apportaient leurs ouvrages, comme les écrivains latins apportaient les leurs dans le temple d'Apollon. Jugez par-là de l'exactitude de ceux qui ont composé, ou corrigé ce gros dictionnaire. Cruquius use du même partage ; il envoie les poëtes latins au temple d'Apollon, et les poëtes grecs dans le temple de Minerve, lequel il nomme *Athénée*(2). Mais continuons à voir ce que les anciens ont dit du lieu en question. *Cùm Pertinax eo die processionem quam ad Athenæum paraverat, ut audiret poëtam, ob sacrificii præsagium distulisset* (3). Un autre dit que Gordien, qui fut empereur, avait déclamé dans l'Athénée : *ubi adolevit, in Athenæo controversias declamavit* (4). Philostrate dit que le sophiste Adrien, qui tint le haut bout à Rome, n'avait pas plus tôt annoncé qu'il haranguerait, que les sénateurs, les chevaliers et tout le monde, accouraient à l'Athénée : Ὁρμῇ ἐχώρουν ἐς τὸ Ἀθήναιον ἁπᾶς μετοὶ (5). *Contento cursu et studio inflammato in Athenæum convolabant.* Ajoutons encore ces paroles de saint Jérôme : *Quandò omne Athenæum scholasticorum vocibus personabat* (6) ; et celles-ci de Sidonius Apollinaris : *Dignus omninò quem plausibilibus Roma foveret ulnis, quoque recitantis crepitantis Athenæi subsellia cuneata quaterentur* (7). L'étymologie que Dion nous donne est une nouvelle raison contre ceux qui ont pris l'Athénée pour un temple de Minerve : il dit que ce lieu s'appelait ainsi, à cause des exercices des gens de lettres ἀπὸ τῆς ἐν αὐτῷ τῶν πεπαιδευμένων ἀσκήσεως (8). Il nous apprend aussi que le consul assembla le sénat dans l'Athénée, lorsqu'il eut su que les cohortes prétoriennes avaient arrêté les meurtriers de Pertinax. L'objection qu'on pourrait tirer de ce que le sénat ne s'assemblait que dans des lieux consacrés par les augures ne balance nullement les raisons qui montrent que l'Athénée n'était point un temple de Pallas. Au reste, ceux qui disent que le premier lieu qui a été nommé *Athénée* était dans Athènes (9) auraient bien de la peine à le prouver. Le bon M. de Marolles se faisait de ce mot-là une idée beaucoup plus fausse, car il a dit dans sa traduction d'Aurélius Victor, qu'Hadrien *fit venir des doctes et des gens de lettres de toutes parts, comme s'il eût voulu mettre Athènes dans Rome.*

J'observerai par occasion que, dans la ville d'Alexandrie, c'était au temple des Muses, que les poëtes, les rhétoriciens et les grammairiens s'assemblaient pour faire montre de leur esprit : Ἀνάγει παρὰ τὸ τέμενος τῶν Μουσῶν, ἔνθα ποιηταὶ, καὶ ῥήτορες, καὶ τῶν γραμματικῶν οἱ παῖδες φοιτῶντες, ποιοῦνται τὰς ἐπιδείξεις. *Abducit ad Musarum templum, quò poëtæ, rhetores, grammatici ventitantes, præbent suorum ingeniorum specimina.* C'est ainsi que parle de la pratique de son temps un auteur du VIe. siècle, je veux dire Zacharie de Mitylène, dans son livre *De mundi opificio.* Voyez la page 339 du onzième tome de la Bibliothèque des Pères, imprimée à Paris l'an 1644.

(R) *Il fut bâti par l'empereur Hadrien.*] Je l'ai prouvé par le passage d'Aurélius Victor : ainsi Casaubon est très-bien fondé à se moquer de Théo-

(1) Aurelius Victor, *in* Hadriano.
(2) Cruquius, in Horat., Sat. X, *lib. I.*
(3) Julius Capitolin., *in* Pertinace.
(4) Capitolin., *in* Gordiano.
(5) Philostr., *in* Adriano.
(6) Hieron., de Obitu Paulinæ ad Pammach.
(7) Sidon. Apollin., Epist. XIV, *lib. IX.* *Vide etiam* Epist. IX *ejusd. lib. et* Epist. VIII, *lib. IV.*
(8) Xiphilin., *in* Didio Juliano, *sub fin.* où Xilander *traduit* Ἀθήναιον *par* Templum Minervæ.
(9) *Le* Thesaurus Fabri, *édition de* 1692.

Digitized by Google

dore Marsilius, qu'il traite assez durement sans le nommer (10). Cet homme emploie beaucoup de verbiage dans son commentaire sur Perse pour prouver que l'Athénée, et le temple d'Apollon Palatin, étaient la même chose. Vossius lui a relevé la même faute, et lui a donné pour complice le père Raderus sur l'épigramme LXX du livre X de Martial (11). Il aurait pu lui donner pour second complice Savaron, qui, par ces paroles d'Horace

. . . . . *Hæc ego lædo,*
Quæ nec in æde sonent certantia judice Tarpâ (12)

entend qu'Horace ne voulait pas que ses vers fussent lus dans l'Athénée (13). Il donne cette explication comme les propres paroles d'un ancien scoliaste. Lipse se sert de la même autorité, quoiqu'il avoue qu'un autre vieux scoliaste entend là par *eâdem* le temple d'Apollon Palatin (14). Si ce savant homme avait songé au passage d'Aurélius Victor, il n'eût point préféré l'explication du premier de ces scoliastes, à celle du dernier (15). Voyez en son lieu l'article Tarpa.

(C) *Ceux qui prêtaient leurs maisons aux poëtes, pour y réciter leurs ouvrages, leur laissaient bien des frais à faire.*] L'auteur du dialogue *de Causis corruptæ Eloquentiæ* m'en est garant, lorsqu'il dit, *Domum mutuatur, et auditorium exstruit, et subsellia conducit, ut beatissimus recitationem ejus eventus consequatur.* Juvénal me servira de second témoin; car il menace les poëtes du chagrin de ne trouver aucun grand seigneur, qui leur donne de quoi se rembourser de la dépense qu'ils auront faite :

Nemo dabit regum quanti subsellia constent,
Et quæ conducto pendent anabathra tigillo,
Quæque reportandis posita est orchestra cathedris (16).

Je ne voudrais pas nier qu'ils n'aient quelquefois récité dans une maison de louage; mais je ne saurais m'empêcher de dire que Vossius le soutient sans nulle raison, puisque les témoignages qu'il en allègue ne signifient rien moins que ce qu'il prétend. Le premier passage qu'il cite est celui du dialogue *de Causis corruptæ Eloquentiæ*, où l'on vient de voir *domum mutuatur*, ce qui signifie maison d'emprunt, et non pas maison louée. Le second est de Juvénal, et consiste en ces paroles :

. . . . . *Cùm jam celebres notique Poetæ*
Balneolum Gabii, Romæ conducere furnos
Tentarent (17);

Ce qui ne marque que la maudite stérilité du métier, qui avait pensé contraindre les poëtes à faire banqueroute aux muses, afin de gagner leur vie dans quelque emploi mécanique, comme vous diriez la profession de baigneur, de boulanger, de crieur. Le troisième témoignage est tiré de ces paroles du même Juvénal :

Ipse facit versus, atque uni cedit Homero
Propter mille annos; et si dulcedine famæ
Succensus recitet, Maculonis commodat ædes (18).

Il est si manifeste que, dans ce passage, non plus que dans le précédent, il n'est point dit que les poëtes louassent la chambre où ils récitaient leurs poésies, qu'on ne saurait comprendre comment de telles méprises ont pu échapper à la vue du savant Vossius. Remarquez qu'elles se trouvent dans un livre qui fut imprimé durant la vie de l'auteur (19), et qui a pour titre, *de Imitatione cum oratoriâ tum præcipuè poëticâ, deque Recitatione Veterum.* Ce dernier sujet a été traité amplement par Cresollius dans son Théâtre des anciens sophistes.

(10) Casaubon. Comment. in Capitol. Vit. Pertin.
(11) Vossius, de Imitat., *pag.* 36.
(12) Horat., Satir. ult., *vs.* 37, *lib. I.*
(13) Savar., in Sidon. Apollon., Epist. XIV, *lib. IX.*
(14) Lipsius, Epist. XLVIII, *Centuriæ II, ad Belg.*
(15) *Voyez* Vossius, de Imitat., *pag.* 61.
(16) Juvenal., Satirâ VII, *vs.* 45.
(17) Juvenal., Satirâ VII, *vs.* 3.
(18) *Idem, ibid., vs.* 38.
(19) *A Amsterdam, en* 1647, *avec les* Imitationes poëticæ.

ATHÉNÉE, grammairien grec, natif de Naucratis en Égypte, a fleuri au IIIe. siècle (A). C'était un des plus savans hommes de son temps : il avait tant lu, et il se souvenait de tant de choses, qu'on peut justement le

Digitized by Google

nommer le Varron des Grecs (*a*). De tous les ouvrages qu'il composa (B), il ne nous reste que celui qui avait pour titre *Les Dipnosophistes*, c'est-à-dire, *les Sophistes à table* (*b*), dans lequel il introduit un certain nombre de savans de toutes sortes de professions, qui discourent d'une infinité de choses à la table d'un bourgeois de Rome, nommé Larensius. Il y a une infinie variété de faits et de citations dans cet ouvrage d'Athénée, qui en rendent la lecture très-agréable à ceux qui sont assez habiles pour aimer l'antiquité avec connaissance de cause. Mais il ne faut point douter que les savans qui étaient contemporains de l'auteur, ne jugeassent moins avantageusement de son ouvrage que l'on n'en juge en ce siècle. Ces savans pouvaient aller à la source, et y avaient vu la plupart des choses qu'Athénée leur débitait : ainsi ils ne considéraient son ouvrage que du mauvais côté, que comme un entassement et une compilation de recueils. Mais pour nous, qui ne pouvons plus consulter qu'une très-petite partie des auteurs allégués par Athénée, et qui ne trouvons que dans son livre cent particularités curieuses dont il parle, nous regardons sa compilation comme un trésor très-précieux ; nous la considérons du beau côté, et nous transportons sur l'auteur l'estime que nous avons pour les raretés qu'il rapporte, qui ne sont devenues des raretés, que parce que les livres d'où il les avait tirées ne subsistent plus. C'est ainsi qu'il y a tel compilateur, dont notre siècle ne fait nul cas, qui serait admiré d'ici à mille ans, s'il arrivait dans la république des lettres les mêmes révolutions qui ont fait périr la plupart des livres des anciens auteurs grecs et romains. Nous ne pouvons pas répondre qu'il n'arrivera jamais rien de semblable. Ne blâmons donc pas ceux qui compilent, ils travaillent peut-être plus utilement pour les siècles à venir, que les auteurs qui n'empruntent rien de leurs confrères. On trouve dans les Dipnosophistes de notre auteur plusieurs traits de médisance, et plusieurs morceaux de la chronique scandaleuse, et bien des contes obscènes. Il ne nous reste point de livre qui ait été plus maltraité qu'Athénée par les copistes (C) ; toutes les éditions que l'on en a sont très-imparfaites (D). Quelqu'un avait fait un abrégé de cet ouvrage (E) ; M. Moréri s'est voulu mêler de dire un mot de cela, et s'est fort trompé (F). Tout ce qu'il a dit d'Athénée, et de deux autres personnes de ce nom, est défectueux (G). Nous verrons en quoi cela consiste dans la dernière remarque de cet article.

(*a*) *Voyez la préface de* Casaub. *sur* Athénée.

(*b*) Δειπνοσοφιστῶν βιβλία πέντε καὶ δέκα. Deipnosophistarum libri quindecim. *Vossius aurait mieux fait de ne pas employer deux fois dans la même page* (*c'est la* 232ᵉ. de Histor. Græcis,) *le terme* Δειπνοσοφιστῶν.

(A) *Athénée..... a fleuri au IIIᵉ. siècle.*] M. le Fèvre a censuré Helvicus qui, en citant Suidas, a mis Athénée sous l'empire d'Antonin Pius (1). Ce sont deux fautes ; car Suidas

(1) Tanaq. Faber, Epistol. LXIII, *lib. I, pag.* 211, 212.

Digitized by Google

le fait fleurir sous Marc Aurèle, et ne mérite pas en cela d'être copié, vu qu'Oppien, qui a dédié un poëme à l'empereur Caracalla (2), mourut avant Athénée. Il ne fallait donc pas qu'Helvicus plaçât Oppien 50 ans après celui-ci. C'est une faute que M. le Fèvre lui reproche, et il soutient qu'Athénée a vécu en même temps qu'Hérodien, qui a fini son histoire à l'an 238. Il est sûr qu'Athénée se met au-dessous d'Oppien à l'égard du temps. Καὶ τὸν ὀλίγῳ πρὸ ἡμῶν γενόμενον Ὀππιανὸν τὸν Κίλικα (3), *et qui paulò ante nos vixit Oppianum Cilicem*, dit-il, en parlant de plusieurs auteurs qui avaient écrit de la pêche. On objectera sans doute, qu'il dit ailleurs (4), qu'il a connu le poëte Pancrates, qui reçut quelque présent de l'empereur Hadrien; mais cela ne forme point un grand embarras, il suffit de supposer que Pancrates était fort jeune en ce temps-là, qu'il vécut quatre-vingts ans, et qu'il mourut avant qu'Athénée fût parvenu à l'an 20 de sa vie. Vous trouverez par-là que rien n'empêche que celui-ci n'ait vécu jusques à l'empire de Gordien. Si M. de Tillemont se fût souvenu du passage grec d'Athénée que j'ai cité, la vieillesse qu'il eût cru devoir donner à cet écrivain lui eût paru plus surprenante; car il le suppose *fort âgé*, en se figurant seulement que son ouvrage fut écrit après la mort de Commode, et la raison qu'il en donne est qu'Athénée *avait connu le poëte Pancrates, célèbre du temps d'Hadrien* (5). Il ne désapprouve point Suidas, qui l'a placé sous Marc Aurèle: il fallait pourtant le désapprouver en conséquence du passage grec que l'on a vu ci-dessus. N'allez point me dire que ce n'est point Athénée qui se vante d'avoir connu le poëte Pancrates, et que ces paroles-là sont de Callixène le Rhodien, qu'il avait cité peu auparavant. Cette supposition n'est point recevable. Casaubon a fort bien vu que les paroles de Callixène manquent dans le livre d'Athénée (6); mais il a omis une très-forte raison de sa conjecture; c'est que le passage dont il s'agit commence ainsi: *Puisque j'ai fait mention de la ville d'Alexandrie.* Callixène n'avait garde de parler de cette façon dans un ouvrage concernant cette ville-là (7). C'est donc Athénée qui se sert de cette phrase, après avoir achevé de rapporter ce qu'il empruntait de Callixène.

(B) *Il avait composé divers ouvrages.*] Il en avait écrit un *des rois de Syrie*, comme il nous l'apprend lui-même (8). Vossius lui en attribue un autre *sur les hommes illustres et les généraux d'armée qui s'étaient battus en duel* (9). Il se fonde sur ces paroles du IVe. livre: Ὅτι δὲ καὶ οἱ ἔνδοξοι καὶ οἱ γεμόνες ἱμονομάχουν καὶ ἐκ προκλήσεως τῶν ἰσοίων ἐν ἄλλοις εἰρήκαμεν (10). *Illustres quidem viros et exercituum duces provocatos singulare certamen non detrectdsse alibi diximus.* Cette matière serait très-propre pour un traité particulier; mais elle pourrait aussi être insérée comme un épisode dans un autre ouvrage, et surtout par un auteur qui battait autant de pays qu'Athénée en peu de temps, et qui aimait la rapsodie autant que lui. C'est pourquoi l'opinion de Vossius n'est pas fort certaine.

(C) *Il ne nous reste point de livre plus mal traité qu'Athénée par les copistes.*] On ne saurait compter les omissions, les transpositions, les fausses leçons, vu leur grand nombre. Voilà des fautes qu'on peut imputer aux copistes; mais pour la perte qu'on a faite d'une partie de l'ouvrage, il ne faut pas qu'on s'en prenne tant à eux. Il nous manque les deux premiers livres, le commencement du troisième, et la plus grande partie du dernier. Pour suppléer cette perte le mieux qu'il a été possible, on a imprimé avec ce qui nous reste d'entier l'abrégé de ce qui s'est perdu; car, comme je dirai bientôt, on a encore l'abrégé de tout l'ouvrage.

(D) *Toutes les éditions que l'on en a sont très-imparfaites.*] La première est celle qu'Alde Manuce donna l'an

(2) *Qui fut tué l'an* 217.
(3) Athenæus, *lib. I*, *pag.* 13.
(4) *Idem*, *lib. XV*, *pag.* 677.
(5) Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. II*, *pag.* 809
(6) Casaub., in Athen., *pag.* 958.
(7) Ἐν τοῖς περὶ Ἀλεξανδρείας. *In suis libris de Alexandriâ.* (Athen., *lib. XV*, *pag.* 676.
(8) Athen., *lib. V*, *pag.* 211.
(9) Vossius, de Histor. græcis, *pag.* 232.
(10) Athen., *lib. IV*, *cap. XIII*, *in fine.*

Digitized by Google

1514. Marc Musurus, Grec de nation, l'assista de ses soins et de ses lumières. Cependant comme ils n'avaient pas de bons manuscrits, et qu'ils n'eurent pas l'exactitude nécessaire en corrigeant, il demeura une infinité de fautes dans leur travail. L'édition de Bâle, qui suivit celle-là, en 1535, *apud Joannem Valderum, in-folio*, par les soins de Jacques Bedrot, et de Christien Herlinus, ne valut pas mieux. Natalis Comes osa bien se hasarder à mettre en latin Athénée. Personne n'ignore qu'il avait de l'érudition. On connaît par sa Mythologie qu'il avait fort lu et fort étudié; mais comme il n'entendait rien dans la critique, il est certain que sa traduction est du dernier pitoyable. C'est la première qui ait été publiée. *Ante omnes alios (nam de Sangâ Romano vereor ut credendum sit Paulo Jovio,) Latinum fecit Athenæum* (11). *Quamvis rumor spargeretur Sangam patricium romanum, virum, ut aiunt, eximiæ doctrinæ, id præstitisse* (12). Casaubon ne marque pas en quel endroit Paul Jove a dit cela : c'est au livre *de Piscibus romanis*. Voici ses paroles : *Sanga Romanus, poëta lepidus, cujus beneficio Athenæum Latinum legimus* (13). Mais ces cinq dernières paroles ne se trouvent point à l'édition de Bâle, en 1561, *per Henricum et Petrum Pernam*, ce qui montre que Paul Jove avait reconnu qu'il s'était trompé. Dalechamp, médecin célèbre, donna une seconde traduction, qui vaut mieux que celle de Natalis Comes, et qui aurait pu être beaucoup meilleure qu'elle n'est, si l'auteur avait eu moins de pratique. Mais comme il s'attachait à sa profession, et qu'il ne donnait à Athénée que le temps que ses malades lui laissaient de reste, il n'a point fait tout ce qu'on pouvait attendre de lui, quoique pendant près de trente années il ait consacré à cela tout le loisir qu'il pouvait trouver (14). On en est demeuré là. L'édition de Dalechamp, le grec d'un côté, le latin de l'autre, avec le volume des notes de Casaubon, est le meilleur Athénée qu'on puisse acheter. M. l'abbé de Marolles a traduit en notre langue cet auteur grec. Je ne doute pas qu'il n'ait suivi comme son unique modèle la version latine, et qu'il n'ait commis beaucoup de fautes. Je ne connais cet ouvrage que par le Journal des Savans (15). Il est *in-4°.*, et fut imprimé à Paris, l'an 1680. C'est la première traduction française de l'original, et la dernière composition du traducteur. J'ai ouï dire qu'elle s'est si bien vendue, qu'on ne la trouve presque plus chez les libraires, et qu'elle est d'une cherté excessive *. Quant à ce qui a été débité touchant une traduction faite par Sanga, voyez ci-dessus les citations (11), (12), et (13).

(E) *Quelqu'un avait fait un abrégé de son ouvrage des Dipnosophistes.*] Casaubon avoue de bonne foi que cet abréviateur lui est inconnu, et qu'il n'en connaît, ni le nom, ni le pays, ni le siècle (16). Il le met néanmoins plus de 500 ans au-dessus de lui, et il est bien assuré qu'il le faut mettre au-dessus d'Eustathius (17), parce qu'Eustathius s'est servi plus d'une fois de l'abrégé d'Athénée préférablement à l'original, ce qui l'a fait tomber dans quelques fautes (18). Casaubon prétend que cet abréviateur était quelque grammairien, qui entreprit sur Athénée la même chose qu'Hermolaüs avait entreprise sur l'ouvrage d'Étienne de Byzance, et qui mérite qu'en certaines choses on loue son érudition, et qu'en d'autres on blâme son manque d'exactitude (19). Les manuscrits d'Athénée étaient déjà fort corrompus, quand cet abrégé fut fait. Deux raisons le prouvent : on voit dans l'abrégé plusieurs corruptions semblables à celles de ces manuscrits; et l'abréviateur avoue qu'il passe certaines choses, parce qu'elles ont été falsifiées (20). Casaubon avait le manuscrit de l'abrégé (21). David Hoes-

(11) Casaubon., *Præf.* Animadv. in Athen.

(12) Dalechampius, Epist. *dedic.* Athenæi.

(13) Paulus Jovius, Piscibus romanis, *cap. XXXI, pag.* 104, *edition. an.* 1531, *ex officinâ Frobeniand.*

(14) *Ex Præfat.* Casaubon. in Athenæum.

(15) *Du 20 mai* 1680.

* Cela n'est plus; il existe une autre traduction française d'Athénée par Lefebvre de Villebrune, 1785-91, cinq volumes in-4°. : elle n'est pas estimée, étant infidèle et très-mal écrite.

(16) Casaubon. Animadvers. in Athen., *init.*

(17) *Idem, in Præfat. et in* Animadv., *pag.* 3.

(18) *Idem, in* Animadv., *pag.* 1 *et* 2.

(19) Casaubon. Animadvers., in Athen., *pag.* 3.

(20) *Idem, Præfatione.*

(21) *Idem*, Animadv., *initio.*

Digitized by Google

chelius le lui envoya : il y manquait le premier livre et une partie du second, de sorte qu'on avait retranché du commencement presque tout ce qui en avait été inséré dans les éditions d'Athénée, pour suppléer ce qui s'est perdu des Dipnosophistes.

(F) *M. Moréri s'est voulu mêler de parler de l'abrégé d'Athénée, et..... s'est fort trompé.*] Voici ses paroles : Athénée *a écrit un ouvrage des Dipnosophistes en quinze livres, qu'Hermolaüs de Byzance mit en abrégé, selon Suidas.* Je ne dis rien de son péché d'omission : il est assez évident qu'il devait nous dire si ce que l'on a est l'ouvrage même, ou seulement l'abrégé qu'il nous annonce. Arrêtons-nous seulement aux péchés de commission. 1°. Il est faux qu'Hermolaüs de Byzance ait abrégé Athénée. 2°. Il est faux que Suidas le dise. 3°. Il est faux que Suidas ait parlé d'aucun abréviateur des Dipnosophistes. Casaubon me parut d'abord être la cause de l'égarement, la cause, dis-je, très-innocente ; car qui aurait jamais deviné que l'on broncherait sur ces paroles ? *Putem confectam Constantinopoli ante annos quingentos et amplius hanc epitomen ab aliquo grammatico, qualis fuit Hermolaus Byzantius, auctor eorum excerptorum quæ hodiè pro Ἐθνικῶν Stephani libris in doctorum manibus versantur* (22). Mais j'ai trouvé dans la suite que c'est Charles Étienne, qui a trompé M. Moréri. Je pense que Volaterran est le premier qui a imputé faussement à Suidas d'avoir dit qu'Hermolaüs de Byzance avait abrégé Athénée. On releva cette faute de Volaterran dans l'édition d'Athénée de l'an 1535, comme on peut l'apprendre sans consulter cette édition, pourvu qu'on jette les yeux sur la Bibliothèque de Gesner. Quelque aisé qu'il fût de ne pas tomber dans la même faute, puisque Gesner la marquait, il est sûr que Charles Étienne, Lloyd, et Hofman y sont tombés tout de leur long ; et ils ont assuré, qui pis est, qu'il ne nous reste d'Athénée que l'abrégé d'Hermolaüs Byzantin : *Opus, quod ad nos sanè haudquaquàm integrum pervenit : ejus epitome ab Hermolao Byzantio* TANTUM *relicta : authore Suidâ.*

(22) *Idem*, Animadv., *pag.* 3.

(G) *Ce qu'il a dit.. de deux autres personnes de ce nom est fort défectueux.*] Ce sont ATHÉNÉE l'historien, et ATHÉNÉE le philosophe. M. Moréri débite que le premier Athénée *a écrit l'Histoire de Sémiramis*, et que cette histoire se trouve dans le deuxième livre de Diodore de Sicile, et que Muret l'a décrite sans citer l'auteur. Il faut être bien peu attentif, lors qu'on ne sent pas que ces paroles renferment je ne sais quoi de contradictoire. Un historien met-il dans un petit coin de son ouvrage tout ce qu'un autre historien a écrit sur un long règne, sur un règne fécond en événemens ? Un critique comme Muret pourrait-il enfermer dans un de ses courts chapitres (23) toute la vie de Sémiramis ? Cela est absurde. Il fallait donc s'exprimer en cette manière, ou en quelque autre semblable : *Diodore de Sicile rapporte une action de Sémiramis, et cite un auteur qui s'appelait Athénée. Muret rapporte la même action, sans citer personne.* Conclure de là que cet Athénée avait composé l'histoire de Sémiramis, et par conséquent qu'il doit avoir place entre les historiens, c'est aller trop vite : sur ce pied-là Sénèque aurait fait l'histoire de presque tous les grands hommes ; car il n'y en a guère dont il ne rapporte quelque action, ou quelque sentence mémorable. Cela soit dit contre Vossius, qui, à tout hasard, met au nombre des historiens celui dont Diodore de Sicile fait mention ; mais il s'est bien gardé de dire positivement que cet Athénée ait fait l'histoire de Sémiramis.

A l'égard d'Athénée le philosophe, il est faux que Strabon, cité par M. Moréri, dise qu'il enseigna dans Rome la philosophie d'Aristote ; qu'étant retourné chez lui il fut accusé d'avoir dessein de former une république, et qu'on l'arrêta. Voici ce que Strabon en dit (24) : « ATHÉNÉE, philosophe péripatéticien, natif de Séleucie dans la Cilicie, eut part au gouvernement, et fut démagogue (25) dans sa patrie, pendant quel-

(23) *C'est le XVIe. du VIe. livre variorum Lectionum. Moréri l'a cité ; mais on a mis cette citation à l'article d'Athénée, médecin.*

(24) Strabo, *lib. XIV*, *pag.* 681.

(25) *Qu'il me soit permis d'employer ce mot à la manière des Grecs, pour signifier ceux*

Digitized by Google

» que temps. Ensuite il devint intime » ami de Muréna, et s'enfuit avec lui » quand on eut découvert que Muré- » na avait conspiré contre Auguste. » Il fut pris dans sa fuite ; mais l'em- » pereur, ne le trouvant point coupa- » ble, le mit en liberté. Athénée re- » tourna à Rome, et dit à ceux qu'il » rencontra les premiers ces paroles » d'Euripide :

» Ἦκω νεκρῶν κευθμῶνα καὶ σκότου
» πύλας
» Λιπών *. . . . . .

» *Je viens de quitter l'antre des morts,* » *et les portes de l'enfer.* » On ne saurait comprendre l'origine de ces fausse-tés de M. Moréri, car il semble qu'il soit plus malaisé de gâter ainsi les choses, que de les rapporter telles qu'on les trouve.

qui par leurs harangues s'acquéraient un grand crédit sur le peuple et lui faisaient prendre telle ou telle résolution.

* Eurip. Hecuba, *v. 1.*

ATRAX ou ATRACIA (*a*), ville de Thessalie (*b*), sur le Pénée, eut ce nom à cause qu'Atrax, fils de Pénée et de Bura, la fit bâtir (*c*). Elle devait être considérable, puisque les poëtes se sont quelquefois servis de l'épithète *Atracien*, pour signifier *Thessalien* (A). Pline met les Atraciens parmi les peuples d'Étolie (*d*), mais il ne faut pas inférer de là qu'il ait prétendu parler d'un peuple différent de celui qui habitait la ville d'Atrax, qu'il attribue à la Thessalie (*e*). Les confins des peuples et les divisions des provinces ont souvent changé, et ainsi le même canton qui appartenait en un temps à l'Étolie, était censé Thessalien en un autre temps. La rivière Atrac, qui avait son embouchure dans la mer Ionienne (*f*), passait par le pays des Atraciens.

(*a*) Stephan. Byzantin., *verbo* Ἄτραξ.
(*b*) Strabo, *lib. IX*, *pag.* 303.
(*c*) Stephan. Byzantin., *verbo* Ἄτραξ.
(*d*) Plinii Hist. nat., *lib. IV*, *cap. II.*
(*e*) *Ibidem*, *cap. VIII.*

(*f*) *Ibidem*, *lib. IV*, *cap. II.*

(*A*) *Les poëtes se sont quelquefois servis de l'épithète* Atracien, *pour signifier* Thessalien.] Céneüs, qui fut tué dans le combat des Centaures et des Lapithes, aux noces de Pirithoüs, est appelé *Atracides* par Ovide (1), non pas pour signifier qu'il était fils d'Atrax, car un peu auparavant on l'avait nommé *fils d'Élatus* (2), mais pour signifier en général qu'il était de Thessalie. Je n'ignore pas que selon d'autres auteurs (3) il était fils d'Atrax. Le même poëte nomme simplement *Atracis* la femme de Pirithoüs.

Desine mirari posito quod candida vino
Atracis ambiguos traxit in arma viros (4).

Il lui donne ailleurs le nom propre *Hippodamie* ; mais il y ajoute l'épithète *Atracis*.

An fera centauris indicere bella coëgit
Atracis Hæmonios Hippodamia viros (5) ?

Valérius Flaccus l'a désignée par les mots *Atracia Virgo* (6).

On ne peut pas supposer qu'Ovide entend qu'elle est fille d'Atrax, on prouverait trop par-là. Il faudrait aussi conclure qu'il a donné à Céneüs le même père ; mais il l'a fait fils d'Élatus, et il n'a point dit que Céneüs était frère de la mariée : omission impardonnable, s'il l'avait oru le beau-frère de Pirithoüs.

Je crois qu'Apulée s'est imaginé que le nom propre de la femme de Pirithoüs était *Atracis* ; car comme il écrivait en prose, il ne l'eût pas ainsi nommée, s'il eût su que ce mot-là n'était qu'un jeu ou qu'une figure poëtique. *Sic instar Atracis*, dit-il (7), *vel* (lisez *et*) *Pirithoï dispectæ disturbataque nuptiæ*. Béroalde a fort bien compris qu'il s'agit là d'Hippo-

(1) Ovidii Metamorph., *lib. XII*, *vs.* 209.
(2) Proles Elateia, *ibid.*, *vs.* 189.
(3) Antonini Liberal. Metamorph., *cap. XVII.*
(4) Ovidii Amorum *lib I*, *eleg. IV*, *vs.* 9.
(5) Ovidius, Epist. Helenæ, *vs.* 247.
(6) Valerii Flacci Argon., *lib. I*, *vs.* 141.
(7) Apulcii Metamorph., *lib. IV*, *pag.* 357 *editionis anni* 1625.

Digitized by Google

dame (ou d'Hippodamie), femme de Pirithoüs; mais quand il ajoute qu'elle s'appelait *Atracis* à cause qu'elle était fille d'*Atrax*, qui fut le premier auteur de la magie parmi les Thessaliens (8), il dit une chose dont il aurait dû apporter des preuves, car on ne trouve point qu'Atrax ait établi la magie. Il est bien vrai qu'on l'a nommée *Ars atracia* (9); mais ce n'est qu'au sens d'*Ars thessalica*, qui signifie en général la magie, à cause que la Thessalie était fameuse de ce côté-là (10). C'est dans le même sens qu'il faut prendre ces vers de Valérius Flaccus :

Quamvis atracio lunam spumare veneno
Sciret, et Heroniis agitari cantibus umbras (11).

Le scoliaste de Stace est le seul, si je ne me trompe, qui ait dit qu'Atrax était père d'Hippodamie. C'est ainsi que je voudrais corriger le mot *Hippoeatiæ*, et non pas comme Barthius, par *Hippoerateæ* (12). Le scoliaste d'Homère, sur le XXIe. livre de l'Odyssée; Eustathius, sur le même endroit; et Hygin, au chapitre XXXIII, disent que la femme de Pirithoüs s'appelait Hippodamie, et qu'elle était fille d'Adraste. Je ne sais si l'on n'aurait point changé le génitif Ἄθραντος en Ἀδράστου. Si cela était arrivé, Atrax, le vrai nom du père d'Hippodamie serait disparu pour faire place à Adraste. Les copistes ont introduit des changemens aussi malaisés à faire que celui-là. J'en vais donner un exemple, tiré de notre sujet. Tous les manuscrits de Lycophron portent aujourd'hui ἁρπαγας λύκους (13), *rapaces lupos*; cela signifie les Argonautes; mais l'exemplaire, dont Étienne Byzantin s'est servi, ἄτραπας λύκους (14), *Atracenses lupos*, c'est-à-dire, loups de Thessalie. C'est ainsi qu'Eustathius a cité cet endroit de Lycophron (15).

(8) *Voyez les notes de* Philip. Béroalde *sur cet endroit d'*Apulée.

(9) Statii Thebaid., *lib. I*, *vs.* 106.

(10) Plinii, Hist. natur., *lib. XXX*, *cap. I.*

(11) Valerii Flacci Argon., *lib. VI*, *vs.* 447.

(12) *Voyez le Commentaire de* Barthius *sur* Stace, *tom. II*, *pag.* 30, 31.

(13) Lycophronis Alexandra, *vs.* 1309.

(14) Steph. Byzant., *au mot* Ἄτραξ.

(15) *Voyez* Canter, *sur ces paroles de* Lycophron.

Ce que Barthius prétend, qu'*Atraciæ Oræ*, dans Properce (16), signifie un lieu éloigné, et que Catulle s'est servi du mot *Atracis* dans un même sens (17), n'est pas fort fin. Quelques critiques mettent dans Catulle *Atacis*, rivière des Gaules, et non pas *Atracis*, rivière de Grèce; mais quoi qu'il en soit, nous devons entendre littéralement ce que Catulle et Properce disent (18). Quant à ce que Barthius suppose, qu'ils ont fait quelque allusion aux arts magiques, c'est une imagination ridicule.

(16) Propertii Eleg. VIII, *lib. I.*

(17) Catulli Epigramm. XCVI.

(18) *Voyez* Scaliger *sur cet endroit de* Properce.

ATTALUS, nom de quelques rois de Pergame. Cherchez PERGAME.

ATTICUS (TITUS POMPONIUS) passe pour un des plus honnêtes hommes de l'ancienne Rome. Il savait se ménager si adroitement que, sans sortir de l'état de neutralité, il se conservait l'estime et l'affection des deux partis (A). L'amitié intime qu'il eut pour Cicéron ne l'empêcha point d'avoir des liaisons très-étroites avec Hortensius, et il fut cause que ces deux rivaux en éloquence, non-seulement ne s'entreblâmèrent point, mais vécurent aussi dans une bonne intelligence (B). Il ne fut jamais brouillé, ni avec sa mère, ni avec sa sœur (C). Il en usa toujours généreusement avec ses amis, et leur ouvrit sa bourse dans leurs besoins. Il pouvait le faire; car, outre les grands biens qui lui échurent par succession (D), il trouva des voies de faire valoir son argent qui lui apportèrent beaucoup de profit. Les troubles, qui s'élevèrent à Rome entre le parti de Cinna et celui de Sylla, le déterminèrent dans sa jeunesse à s'en aller à

Digitized by Google

Athènes, où il séjourna longtemps. Il se fit tellement aimer des Athéniens, que le jour qu'il se retira de leur ville fut en quelque manière un jour de deuil (E). Il aimait extrêmement les belles-lettres, et il avait dans son domestique plusieurs libraires (*a*), et de fort bons lecteurs. Il faisait toujours lire à sa table, lors même qu'il régalait ses amis (F). Il ne se soucia point de s'élever au-dessus de l'état où il était né : c'était celui de chevalier. Il aurait pu parvenir aux grandes charges de la république : mais il aima mieux y renoncer (G), parce que, dans la corruption qui régnait alors, il n'aurait pu ni les obtenir, ni les exercer selon les lois. Il n'eut jamais de procès, et il ne se porta jamais pour accusateur contre personne, et ne fut jamais le second d'un accusateur. L'empereur Auguste fut son allié : voici comment. Atticus avait marié sa fille avec Agrippa. Il vint une fille de ce mariage, laquelle Auguste fiança avec Tibère, presque aussitôt qu'elle fut au monde (*b*). Je ne crois pas que la femme d'Atticus ait été de grande naissance (*c*). Il doit être compté au nombre des bons auteurs (H). Il parvint à l'âge de soixante-dix-sept ans sans avoir guère éprouvé ce que c'était que maladie. Il avait été des trente ans de suite sans avoir besoin de remèdes. Enfin il tomba malade : sa maladie fut assez légère pendant trois mois, mais après cela les douleurs devinrent extrêmes. Il fit venir Agrippa son gendre, et deux autres personnes, et leur déclara qu'il avait résolu de mettre fin à sa vie en ne mangeant rien : il les pria d'approuver sa résolution, et de ne la point combattre, puisqu'aussi bien toutes leurs exhortations seraient inutiles. Agrippa ne laissa pas d'employer ses larmes et ses prières, pour l'obliger à vouloir vivre, mais ce fut inutilement. Après deux jours d'abstinence, la fièvre cessa, et la maladie fut plus légère ; néanmoins Atticus persista dans son dessein, et mourut trois jours après (*d*). Ce fut l'an de Rome 721. Il est tombé de nos jours entre les mains d'un censeur très-dangereux (I) ; mais on ne l'a pas abandonné à la rigueur de cette censure (K). Nous avons quelque chose à corriger dans le Dictionnaire de M. Moréri (L). J'ai oublié de dire qu'Atticus était de la secte d'Épicure (*e*), et qu'on peut défier les plus ardens défenseurs du dogme qui établit que, sans la crainte d'une providence, il est impossible d'égaler, par rapport aux bonnes mœurs, ceux qui ont reconnu un Jupiter et un Neptune, etc., de montrer un plus honnête homme qu'Atticus parmi les plus grands bigots du paganisme.

(*a*) *Voyez ci-dessous la citation* (38).

(*b*) *Nata est Attico neptis ex Agrippâ cui virginem filiam collocârat. Hanc Cæsar vix annicalam Tiberio Claudio Neronî Drusillâ nato privigno suo despondit.* Cornelius Nepos, *in* Vitâ Attici, *cap. XIX.*

(*c*) *Voyez la remarque* (C), *à la fin.*

(*d*) *Ex* Cornelio Nepote, *in* Vitâ Pomponii Attici.

(*e*) *Vide* Gassendum, de Vitâ Epicuri, *lib. II, cap. VI.*

(A) *Il se conservait l'estime et l'affection des deux partis.*] Il envoya de l'argent au fils de Marius, qui avait été déclaré ennemi de la république,

Digitized by Google

et il s'insinua de telle sorte dans les bonnes grâces de Sylla, que ce général romain le voulait toujours avoir auprès de lui, et ne trouva pas mauvais qu'Atticus se défendît de le suivre à Rome, en alléguant pour ses raisons qu'il voulait garder la neutralité (1). *Noli, oro te, inquit Pomponius, adversùm eos me velle ducere, cum quibus ne contra te arma ferrem, Italiam reliqui* (2). Il se tint coi dans Rome, pendant la guerre de César et de Pompée : cela ne déplut point à Pompée (3), et plut infiniment à César. Après la mort de ce dernier, il envoya de l'argent à Brutus, quand le parti de la liberté commença à n'être pas le plus fort, et il rendit mille bons offices à la femme et aux amis de Marc Antoine, pendant que leur parti semblait perdu sans ressource. Marc Antoine ne fut pas ingrat; car, encore qu'il étendît sa furieuse haine sur tous les amis de Cicéron, il écrivit de sa propre main à Atticus une lettre très-obligeante (4). Il travailla dans la suite au mariage de la fille d'Atticus avec Agrippa, favori d'Auguste (5). Enfin, malgré les cruelles divisions qui s'élevèrent entre Marc Antoine et Auguste, notre Atticus se maintint dans l'amitié de l'un et de l'autre. L'un, (6), quand il était en voyage, lui écrivait exactement ce qu'il faisait, ce qu'il lisait, et où il devait aller; et, lorsqu'il était à Rome, il lui écrivait presque tous les jours, pour le consulter sur quelque question. L'autre (7) lui rendait un compte exact de ses affaires. Il était sans doute très-difficile de conserver en même temps l'amitié de ces deux antagonistes. *Hoc quale sit, facilius existimabit is qui judicare poterit, quantæ sit sapientiæ eorum retinere usum benevolentiamque inter quos maximarum rerum non solùm æmulatio, sed obtrectatio tanta intercedebat, quantùm fuit incidere necesse inter Cæsarem atque Antonium, cùm se uterque principem non solùm urbis Romanæ, sed orbis terrarum esse cuperet* (8).

(B) *Il fut cause que Cicéron et Hortensius..... vécurent dans une bonne intelligence.*] Ceux qui savent combien la jalousie d'éloquence agite et remue les autres passions, ne se feront pas une idée médiocre de l'adresse et du mérite d'un homme qui sut conserver la paix entre les deux plus célèbres orateurs de l'antiquité. Il ne suffisait pas que Pomponius Atticus s'insinuât agréablement dans les esprits; il fallait de plus que l'on remarquât enlui des qualités qui inspirassent une estime respectueuse. Ce que je m'en vais citer est donc fort propre à marquer le caractère de son mérite. *Utebatur intimè Q. Hortensio qui iis temporibus principatum eloquentiæ tenebat, ut intelligi non posset uter eum plus diligeret Cicero an Hortensius, et id quod erat difficillimum, efficiebat ut inter quos tanta laudis esset æmulatio, nulla intercederet obtrectatio, esset que talium virorum copula* (9).

(C) *Il ne fut jamais brouillé, ni avec sa mère, ni avec sa sœur.*] A l'âge de soixante-sept ans, il perdit sa mère, qui en avait quatre-vingt-dix; et il avait alors encore une sœur presque aussi âgée que lui. Ce fut le jour des funérailles de sa mère qu'il déclara qu'il n'avait jamais eu besoin de se réconcilier avec elle, et qu'il n'y avait jamais eu de rupture entre sa sœur et lui. *Hoc ipsum verè gloriantem audierim in funere matris suæ, quam extulit annorum nonaginta cum esset septem et sexaginta, se nunquàm cum matre in gratiam rediisse, nunquàm cùm sorore fuisse in simultate quam propè æqualem habebat; quod est signum aut nullam unquàm inter eos querimoniam intercessisse, aut hunc ed fuisse in suos indulgentiâ, ut quos amare deberet irasci eis nefas duceret* (10). Je ne touche point cette circonstance du temps, afin de grossir mon livre, et de remplir plus tôt une feuille de papier : chacun voit qu'elle est de l'essence de cette remarque; car si l'humeur commode d'Atticus se mon-

(1) Cornel. Nepos, *in* Vitâ Attici, *cap. II.*
(2) *Idem*, *cap. IV.*
(3) *Idem*, *cap VII : cependant* Cicéron, Epist. VI, *lib. XI ad* Atticum, *témoigne que Pompée aurait fait un mauvais parti à Atticus, s'il eût vaincu.*
(4) *Idem*, *capite X.*
(5) *Idem*, *capite XII.*
(6) *Savoir*, *Auguste.* Cornelius Nepos, *cap. XX.*
(7) *Savoir*, *Marc Antoine.* Cornelius Nepos, *cap. XX.*
(8) *Idem*, *cap. V.*
(9) Cornelius Nepos, *in* Vitâ Attici, *cap. V.*
(10) *Idem*, *cap. XVII.*

Digitized by Google

tre ici sous l'idée d'une grande singularité, c'est principalement à cause du nombre d'années qu'il passa avec sa mère, et avec sa sœur, sans aucune brouillerie. C'est dommage que l'histoire n'ait pas ajouté comment il se gouverna avec sa femme. Il ne se vanta de rien là-dessus (11); et cela pourrait faire soupçonner que son adresse, ou que sa patience, ne purent pas se signaler à cet égard autant qu'envers sa mère et sa sœur, qui peut-être de leur côté contribuèrent notablement à la concorde, et ne l'obligèrent pas à faire de grandes avances. Le fait, en ce cas-là, perdrait beaucoup de sa singularité, par rapport à Atticus; mais à tout prendre, il n'en perdrait rien, et l'augmenterait plutôt. Voyez dans la remarque suivante, qu'Atticus fut toujours bien avec un oncle dont l'humeur était si bourrue, qu'aucun parent n'avait pu la supporter. Revenons à la femme d'Atticus. Il est étrange que Cornélius Népos n'en dise ni bien ni mal, et qu'il faille recourir à d'autres auteurs pour apprendre qu'elle s'appelait Pilia, et qu'Atticus l'épousa l'an de Rome 697 (12). Il n'était plus jeune, il avait cinquante-trois ans. Il ne s'était pas hâté de s'enrôler dans cette milice. On peut recueillir d'une lettre de Cicéron (13), que Pilia aimait son mari; car pour cet autre passage (14), où quelques-uns ont trouvé qu'elle songeait à faire divorce, il est visible qu'il doit être autrement lu, et qu'il signifie qu'elle était menacée de paralysie. M. Sarrazin assure dans sa traduction de la vie de Pomponius Atticus, que la ville d'Athènes érigea aussi des statues à Pilia femme d'Atticus; mais il est visible qu'il s'est servi d'une mauvaise édition, car il ne faut point lire *Pilia* dans Cornélius Népos. Le mariage d'Atticus suivit de trop loin son retour d'Athènes, pour que les Athéniens aient songé à ériger des statues à sa femme. Cornélius Népos aurait-il été assez étourdi pour nous parler des statues de Pilia sans dire ce qu'elle était? La famille *Pilia* ne fait aucune figure dans l'ancienne histoire romaine.

(D) *De grands biens lui échurent par succession.*] Quintus Cæcilius était son oncle maternel. C'était un homme insupportable; mais Atticus ménagea si bien cet esprit farouche, qu'il se maintint dans ses bonnes grâces, sans aucune interruption, jusqu'à la fin. Il trouva fort bien son compte à cette souplesse; car Cæcilius le fit son principal héritier, et lui laissa près d'un million. Le patrimoine d'Atticus avait été d'environ deux cent mille francs. *In sestertio vicies quod à patre acceperat* (15). Au reste, parce que Cæcilius adopta son neveu par son testament, il fallut qu'Atticus se nommât depuis ce temps-là *Q. Cæcilius Pomponius Atticus*. Voyons ce que dit Cornélius Népos de l'humeur chagrine de cet oncle. *Habebat avunculum Q. Cæcilium, equitem romanum, familiarem L. Luculli* (16), *divitem, difficillimâ naturâ, cujus sic asperitatem veritus est, ut quem nemo ferre posset, hujus sine offensione ad summam senectutem retinuerit benevolentiam: quo facto tulit pietatis fructum; Cæcilius enim moriens testamento adoptavit eum hæredemque fecit ex dodrante. Ex quâ hæreditate accepit circiter centies LLS* (17).

(E) *Il se fit tellement aimer des Athéniens, que le jour de son départ de leur ville fut... un jour de deuil.*] Il avait transporté chez eux la meilleure partie de ses effets, et soit en prêtant, soit en donnant, il rendit de grands services à la ville d'Athènes (18). On n'en fut pas méconnaissant: on lui rendit toutes sortes d'honneurs publics. Il refusa celui de la bourgeoisie, et l'érection d'une statue; mais après qu'il fut parti, on lui en érigea plusieurs. On fut très-fâché de son départ. *Quo factum est ut huic omnes honores quos possent publicè haberent, civemque facere studerent,*

(11) *Voyez le commencement de la citation précédente.*

(12) *Voyez la IIIe. lettre de Cicéron ad Quintum fratrem, lib. II; et Fabricius dans la Vie de Cicéron à l'an de Rome 697.*

(13) *La onzième du Ve. livre ad Atticum.*

(14) *De la VIIe. lettre du XVIe. livre ad Atticum.*

(15) Cornelius Nepos, in Vitâ Attici, *cap. XIV.*

(16) Valère Maxime, *lib. VII, chap. VIII, num. 5, dit que Cæcilius avait promis sa succession à Lucullus, et que l'ayant trompé, son cadavre fut traîné par les rues.*

(17) Cornelius Nepos, *cap. V.*

(18) Cornelius Nepos, *cap. II.*

Digitized by Google

quo beneficio ille uti noluit, quod nonnulli interpretantur, amitti civitatem romanam, alid adscitd. Quamdiù affuit ne qua sibi status poneretur restitit, absens prohibere non potuit..... Tranquillatis autem rebus romanis remigravit Romam... Quem diem sic universa civitas Athenienſium prosecuta est, ut lacrymis desiderii futuri dolorem indicaret (19). Il parlait si bien la langue grecque, qu'on l'eût pris pour un Athénien (20). Quelques-uns croient que le surnom d'*Atticus* lui vint de là. Volaterran l'assure comme une chose dite par Cornélius Népos (21); mais il se trompe. M. l'abbé de Saint-Réal débite qu'Atticus se nommait ainsi *parce qu'il était fort savant en grec, et qu'il demeurait la plupart du temps à Athènes* (22). On lui a représenté (23) qu'il *aurait fallu dire simplement à cause du long séjour qu'il fit pendant sa jeunesse à Athènes, puisqu'il est certain qu'il demeura la plupart de sa vie en Italie ou en Épire, où il avait beaucoup de bien, comme il paraît par sa vie écrite par Cornélius Népos, et par divers endroits des lettres de Cicéron.*

(F) *Il faisait toujours lire à sa table, lors même qu'il régalait ses amis.*] S'il eût tenu table ouverte indifféremment pour tous ceux qui se seraient présentés, il se fût rendu incommode à bien des gens par cette coutume de faire lire; mais il n'invitait que des personnes de son humeur. *Nemo in convivio ejus aliud acroama audivit quàm anagnosten.... Neque unquàm sine aliquâ lectione apud eum cœnatum est, ut non minùs animo quàm ventre convivæ delectarentur, namque eos vocabat quorum mores à suis non abhorrerent* (24).

(G) *Il aurait pu parvenir aux grandes charges de la république; mais il aima mieux y renoncer.*] C'est apparemment la plus forte preuve qu'il ait donnée de sa vertu. On ne pouvait alors s'élever aux charges que par de mauvaises voies; et l'on ne pouvait les exercer selon les règles de la justice, et pour le bien de la patrie, sans s'exposer à la violence d'une infinité de méchans. Il aima mieux se tenir dans une condition privée que d'aller aux dignités aux dépens de sa conscience. Que cela est beau! Que cela est rare! Si tout le monde ressemblait à Atticus, on aurait lieu d'appréhender l'état d'anarchie; mais on peut dormir en repos de ce côté-là : il y aura toujours plus de malhonnêtes gens prêts à occuper les charges par toutes sortes de voies illégitimes, qu'il n'y aura de charges à conférer. J'ai ouï dire qu'un homme, qui n'avait fait que voyager toute sa vie, répondit à ceux qui lui reprochaient son humeur ambulatoire, qu'il aurait bien voulu se fixer dans quelque ville; mais qu'il n'en avait trouvé aucune où la puissance et le crédit fussent entre les mains des honnêtes gens. On dit un jour à un autre voyageur qui assura qu'il cesserait de courir de lieu en lieu, dès qu'il trouverait une ville gouvernée par les personnes qui avaient le plus de mérite : VOUS MOURREZ DONC EN VOYAGEANT? *Honores non petiit, cùm ei paterent propter vel gratiam vel dignitatem : quòd neque peti mos majorum, neque capi possent conservatis legibus in tam effusis ambitûs largitionibus, neque geri è republicâ sine periculo corruptis civitatis moribus* (25). Conférez avec ceci ce que l'on a dit ci-dessus dans l'article d'ALEXANDER AB ALEXANDRO, remarque (C).

(H) *Il doit être compté au nombre des bons auteurs.*] Il composa des *Annales* où il observa une chronologie très-exacte, et débrouilla le plus nettement du monde les généalogies des magistrats romains. Cet ouvrage comprenait sept siècles, et par-là on peut aisément conjecturer qu'il regardait principalement l'histoire de Rome : je dis *principalement*, car il ne faut point douter que l'auteur ne fît connaître dans une suite chronologique l'histoire abrégée de plusieurs autres états. Cicéron ne permet point d'en douter : *Cognoscat etiam*, dit-il (26), *rerum gestarum et memoriæ*

(19) *Idem, cap. III, et IV.*
(20) *Idem, cap. IV.*
(21) Volaterranus, *lib. XVIII, pag.* 686.
(22) Remarques sur les lettres de Cicéron à Atticus, *dans la* Bibliothèque Universelle, *tom. XX, pag.* 78.
(23) *L'auteur de la* Bibliothèque universelle, *là même.*
(24) Cornelius Nepos, *cap. XIV.*
(25) *Idem, cap. VI.*
(26) Cicero, *in* Oratore.

Digitized by Google

veteris ordinem maximè sciliost nostræ civitatis, sed et imperiosorum populorum et regum illustrium : quem laborem nobis Attici nostri levavit labor, qui conservatis notatisque temporibus nihil cùm illustre prætermitteret, annorum septingentorum memoriam uno libro colligavit. Peu s'en faut qu'il n'y eût des tables chronologiques dans ces Annales. *Habuit iste liber Attici et nova mihi quidem multa, et eam utilitatem quam requirebam, ut explicatis ordinibus temporum uno in conspectu omnia viderem* (27). J'ai déjà dit qu'Atticus observait fort nettement l'ordre généalogique : j'ajoute ici qu'il fit des *Traités* particuliers *sur quelques familles*, et qu'il composa des *Inscriptions* de quatre ou cinq vers chacune, pour mettre sous le portrait des hommes illustres, et qu'on admirait son adresse à comprendre tant de choses en si peu de mots. *Attigit quoque poëticen, credimus, ne ejus expers esset suavitatis. Namque versibus, qui honore rerumque gestarum amplitudine cæteros romani populi præstiterunt, exposuit ità ut singulorum imaginibus facta magistratusque eorum non ampliùs quaternis quinisque versibus descripserit, quod vix credendum sit tantas res tam breviter potuisse declarari* (28)... *Moris etiam majorum summus imitator fuit antiquitatisque amator, quam adeò diligenter habuit cognitam, ut eam totam in eo volumine exposuerit quo magistratus ornavit. Nulla enim lex, neque pax, neque bellum, neque res illustris est populi romani, quæ non in eo suo tempore sit notata, et quod difficillimum fuit, sic familiarum originem subtexuit ut ex eo clarorum virorum propagines possimus cognoscere. Fecit hoc idem separatim in aliis libris, ut M. Bruti rogatu Juniam familiam à stirpe ad hanc ætatem ordine enumeravit, notans qui à quo ortus, quos honores, quibusque temporibus cepisset. Pari modo Marcelli Claudii de Marcellorum ; Scipionis Cornelii, et Fabii Maximi de Corneliorum et Fabiorum et Æmiliorum quoque, quibus libris nihil potest esse dulcius iis qui aliquam cupiditatem habent notitiæ clarorum virorum* (29).

(27) Cicero, *in* Brut.
(28) Cornelius Nepos, *cap. XVIII.*
(29) *Idem, ibidem.*

C'est dommage que ces livres se soient perdus, ils éclairciraient un nombre infini de difficultés. Je ne dis rien de l'*Histoire du consulat de Cicéron*, qu'Atticus avait écrite en langue grecque (30), et sans ornemens (31).

(I) *Il est tombé de nos jours entre les mains d'un censeur très-dangereux.*] C'est M. l'abbé de Saint-Réal. Voyez le livre intitulé *Césarion, ou Entretiens divers.* Il fut imprimé à la Haye, sur la copie de Paris, en 1685. Il est divisé en quatre journées, dont la troisième est une critique fort rigoureuse de Pomponius Atticus, et de son panégyriste Cornélius Népos. On m'a dit que l'auteur de cet ouvrage a persisté dans les mêmes sentimens, et que cela paraît par les remarques qu'il a jointes à la traduction des deux premiers livres des Lettres de Cicéron à Atticus. On a parlé de cette version dans un livre fort connu (32), et je me suis toujours étonné que les libraires d'Amsterdam ne la contrefissent pas ; car je ne doute point qu'il n'y ait beaucoup de profit à faire dans la lecture de cet ouvrage.

(K)... *Mais on ne l'a pas abandonné à la rigueur de cette censure.*] Il parut un petit livre en Hollande, l'an 1686, sous le titre de *le Retour des pièces choisies, ou Bigarrures curieuses*, parmi lesquels on inséra l'Apologie de Pomponius Atticus contre les attaques de Césarion. L'auteur de l'Apologie ne se nomma pas ; mais on n'ignore point que c'était feu M. Rainssant, garde du cabinet des médailles de sa majesté T.-C. Les Nouvelles de la république des lettres (33) s'étendirent sur l'écrit de M. Rainssant d'une manière qui ne plut pas à M. l'abbé de Saint-Réal.

(L) *Nous aurons quelque chose à corriger à son sujet dans le Dictionnaire de M. Moréri.*] 1°. Il est faux que Cicéron ait épousé la sœur d'Atticus. Ce fut le frère de Cicéron qui l'épousa. 2°. Il ne fallait point parler des liaisons d'amitié produites par ce mariage, puisque Cornélius Népos remarque très-expressément que l'amitié d'Atticus fut beau-

(30) *Idem, ibidem.*
(31) Cicero, Epistol. I, *lib. II*, ad Atticum.
(32) *Au XXe. tome de la* Bibliothèque Universelle, *pag.* 37. *Voyez aussi le* Journal des Savans *du 12 février* 1691.
(33) *Au mois de décembre* 1686, *article IV, pag.* 1405.

Digitized by Google

coup moins forte pour Quintus Cicéron son beau-frère, que pour Cicéron. *Erat nupta soror Attici Q. T'ullio Ciceroni, easque nuptias M. Cicero concilidrat, cum quo à condiscipulatu vivebat conjunctissimè, multò etiam familiariùs quàm cum Quinto, ut judicari possit plus in amicitiâ valere similitudinem morum quàm affinitatem* (34). Pomponia, sœur d'Atticus, n'était pas toujours fort bien avec son mari (35): elle n'était donc guère propre à serrer le nœud de l'amitié de son mari et de son frère. 3°. Cicéron n'a point dédié un volume de ses Lettres à Atticus: il fallait dire qu'il eut un continuel commerce de lettres avec lui, et que l'on a un recueil de lettres qu'il lui écrivit, qui est divisé en seize livres. Cornélius Népos en parle (36), et dit que l'on y trouve l'histoire du temps, et en quelque sorte la prophétie de ce qui devait arriver: *Ut nihil in iis non appareat, et facilè existimari possit prudentiam quodammodo esse divinationem. Non enim Cicero ea solùm quæ vivo se acciderunt futura prædixit, sed etiam quæ nunc usu veniunt cecinit ut vates.* 4°. C'est outrer les choses, que de dire qu'Atticus *n'avait que des serviteurs qui fussent propres pour lire devant lui.* Il fallait se contenter de dire qu'il avait quelques domestiques savans, capables de bien lire et de bien écrire, et de relier un livre; et que tous ses valets de pied s'entendaient à tout cela (37). Cornélius Népos n'en dit pas davantage; d'où vient donc qu'au XVIIe. siècle on ose en dire vingt fois plus qu'il n'en a dit? N'a-t-il pas expressément remarqué qu'outre les domestiques qui pouvaient être lecteurs et libraires (38), Atticus en avait d'autres, tous bien dressés, sans qu'il y en eût aucun qui ne fût né et qui n'eût été élevé dans sa maison? *In ed* (familiâ) *erant pueri litteratissimi, anagnostæ optimi, et plurimi librarii, ut ne pedissequus quidem quisquam esset qui non utrumque horum pulchrè facere posset. Pari modo* ARTIFICES CETERI *quos cultus domesticus desiderat apprimè boni. Neque tamen horum quemquam nisi domi natum domique factum habuit* (39). La première et la troisième de ces quatre fautes ne sont pas dans l'édition de Hollande.

(34) Cornelius Nepos, *cap. V.*

(35) *Voyez les* Lettres de Cicéron à Atticus, *liv. V, lettre I.*

(36) *Cap. XVI.*

(37) *On trouve le nom de quelques-uns de ces domestiques d'Atticus dans les* lettres que Cicéron *lui a écrites.*

(38) *Il faut entendre par ce mot les copistes et les relieurs, selon la manière d'accommoder les livres en ce temps-là.*

(39) Cornelius Nepos, *cap. XIII.*

ATTILA, roi des Huns, surnommé *le Fléau deDieu*, vivait au Ve. siècle. On peut le compter parmi les plus grands conquérans, puisqu'il n'y eut guère de provinces dans l'Europe qui ne sentissent le poids de ses armes victorieuses. Il n'accorda la paix à l'empereur Théodose, qu'en le rendant son tributaire (A). La bataille qu'il perdit dans la Champagne (*a*), l'an 451, ne l'affaiblit pas tellement, qu'il ne se vît bientôt en état d'aller ravager l'Italie; et si les prières du pape Léon ne l'eussent pas arrêté, il eut pris infailliblement la ville de Rome. Il ne faut pas croire ce que l'on raconte de l'apparition d'un vieillard tenant une épée nue à côté de saint Léon, et menaçant Attila. Ce roi des Huns était de petite taille (*b*), mais cela n'empêchait pas qu'il ne jetât la terreur dans l'âme des plus intrépides, tant il avait la démarche fière, et le regard foudroyant. Il savait fort bien joindre la ruse à la force (B). La superstition était l'une de ses ruses (C). Il était dissimulé, fin et subtil, sage dans le conseil, et hardi dans l'exécution, cruel à ses ennemis, mais assez doux à ceux qui se met-

(*a*) *In Campis Catalaunicis.*

(*b*) Maimb., Hist. de l'Arianisme, *tom. III, pag.* 5; *ex* Jornande, *cap. XXV*, *et* Paulo Diacono, *in* Miscellan., *lib. XV.*

Digitized by Google

taient en posture de supplians. On dit même qu'il se piquait de garder inviolablement la foi à ceux qu'il avait une fois reçus en sa protection (*c*). Il ne souffrait point les flatteurs outrés (*d*). Le sentiment le plus ordinaire sur le genre de sa mort est que la nuit de ses noces un saignement de nez l'étouffa (D). Nous dirons ailleurs (*e*) de quelle manière il fut recherché par la sœur de Valentinien III. Sa Vie fut composée au XVe. siècle par un Italien réfugié en Pologne, nommé Callimachus Experiens. D'autres l'ont écrite depuis (E).

On a débité qu'il eut l'ambition d'établir sa langue, et de l'élever sur les ruines de la romaine (F).

(*c*) Maimbourg, Histoire de l'Arianisme. *Voyez la remarque* (E).

(*d*) *Voyez l'article* MARULLE de Calabre.

(*e*) *Dans l'article d'*HONORIA.

(A) *Il n'accorda la paix à Théodose, qu'en le rendant son tributaire.*] Selon la maxime des fanfarons, *qu'il faut donner aux choses un nom honorable*, on n'appela point tribut, mais pension, ce qu'on s'obligeait de payer tous les ans à Attila. Voici les paroles d'un moderne : *Il contraignit l'empereur Théodose le jeune de lui demander honteusement la paix, et il ne put même l'obtenir qu'à force d'argent, en lui payant sur-le-champ six mille livres d'or* (*1), *et s'obligeant à lui en payer mille* (*2) *tous les ans : de sorte que l'empire d'Orient, quelque recours qu'il eût au spécieux titre de pension, pour sauver son honneur, devint tributaire des Huns* (1). Ce même auteur conte qu'Attila *ayant vu dans le palais de Milan, un tableau qui représentait un empereur sur son trône, ayant à ses pieds des Scythes enchaînés, le fit ôter de là, et en mettre un autre en sa place, où il se fit peindre assis sur un trône environné d'empereurs chargés d'or et d'argent, qu'ils venaient répandre à ses pieds en une posture fort humiliée ; voulant faire entendre par-là, que comme il avait obligé Théodose sept ou huit ans auparavant à lui payer tribut, il contraindrait l'empereur Valentinien d'en faire autant pour sauver sa vie et les misérables restes de son empire* (2).

(*1) *Six cent soixante dix-huit mille écus.*

(*2) *Cent douze mille cinq cents écus.*

(1) Maimb., Hist. de l'Arian., *tom. III, pag.* 4; *ex* Paulo Diacono *in* Miscellan. *lib. XV.*

(B) *Il savait fort bien joindre la ruse à la force.*] C'est ce qu'on voit par le manége dont il se servit dans l'expédition des Gaules. Il chercha à désunir les Romains commandés par Aëtius, et les Visigoths dont Théodoric était roi. Pour cet effet, il fit dire à l'empereur Valentinien qu'il ne songeait point à faire aucun acte d'hostilité sur les sujets de l'empire ; qu'il ne voulait que châtier les Francs et les Visigoths, dont les premiers avaient eu l'audace de mettre le pied sur les terres de l'empire, et les derniers étaient les esclaves de lui Valentinien. Il fit dire en même temps à Théodoric, qu'il avait fait croire au roi des Vandales qu'il venait dans les Gaules contre les Visigoths, mais que ce n'était qu'un prétexte pour tromper l'empereur, que son véritable dessein était de partager l'empire entre les Huns et les Visigoths, et qu'il se jetterait sur l'Italie, si Théodoric voulait attaquer les Gaules (3). Valentinien et Théodoric découvrirent aisément ce piége, et repoussèrent de concert ce conquérant artificieux. *Homo subtilis, antequàm bella gereret, arte pugnabat, cæterà epistolas blandimentis oppleverat, studens fidem adhibere mendacio* (4).

(C) *La superstition était l'une de ses ruses.*] » Il avait trouvé le moyen de » remplir les esprits de ses soldats » d'une créance superstitieuse, qu'il » avait dans lui quelque chose de di- » vin, à quoi son bonheur était at- » taché ; car, soit qu'il le crût, ou plu- » tôt qu'il feignît d'en être persuadé, » il leur fit accroire qu'il avait trouvé » le coutelas de Mars, qu'on adorait » parmi ces peuples, et que les des-

(2) Maimb., Histoire de saint Léon, *liv. III, pag.* 220 : *il cite* Suidas.

(3) Cordemoi, Hist. de France, *tom. I, pag.* 116, *ex* Jornande. *Voyez aussi* Maimbourg, Hist. de l'Arianisme, *tom. III, pag.* 9.

(4) Jornandes, de Rebus Goth.

Digitized by Google

» tinées promettaient l'empire de tout » le monde à celui qui aurait cette » épée fatale (5). » C'est un des plus puissans stratagèmes dont un général d'armée se puisse servir, que de manier et de remuer ses soldats par les ressorts d'une mystérieuse superstition, qui les remplisse de confiance ou de crainte, selon les besoins : de confiance quand il faut se battre, de crainte quand l'envie de se mutiner commence à naître. Il est bon qu'un soldat se persuade que son général a un esprit familier qui le tire de tout mauvais pas (6). Attila était lui-même superstitieux : *Religioni persuasionibusque de diis à sud gente susceptis, usque ad superstitionem addictus* (7) : car un peu avant la bataille de Châlons, « il consulta ses devins, qui lui » dirent qu'à la vérité toutes leurs ob» servations ne promettaient rien d'a» vantageux aux Huns, mais qu'elles » leur avaient fait connaître que le » chef des ennemis serait tué dans la » bataille. Ce fut assez pour décevoir » Attila : il s'imagina que la mort » d'Aëtius était certaine, et que, » pourvu que cet homme ne lui fît » plus d'obstacle, la conquête de l'em» pire lui serait aisée. Il n'appré» henda point de perdre ses soldats, » et se persuada qu'il lui en resterait » toujours assez, pourvu qu'il vécût » après ce grand capitaine (8). » Il fut trompé, car Aëtius ne fut pas même blessé dans cette bataille.

(D) *La nuit de ses noces un saignement de nez l'étouffa.*] On conte qu'après que les prières du pape Léon l'eurent engagé à épargner le reste de l'Italie, il s'en retourna dans la Pannonie, chargé de butin ; et qu'encore qu'il eût un grand nombre de concubines, il ne laissa pas d'en prendre une toute nouvelle, qui était fille du roi des Bactriens. Elle était parfaitement belle, et il en devint si amoureux, qu'il voulut lui faire l'honneur de l'épouser dans les formes, pour lui donner le premier rang parmi ses femmes. Il célébra ses noces avec beaucoup de solennité ; mais il but tant, et puis il s'échauffa avec tant d'excès dans les caresses de sa nouvelle épouse, que s'étant enfin endormi, il lui prit un saignement de nez qui l'étouffa. *Ildico puella ei fuit præ cæteris gratissima, Bactrianorum regis filia, miræ pulchritudine et incomparabili venustate, cujus amore succensus eam primariæ uxoris loco habere constituit. Comparatis pro regis dignitate nuptiis per omnem intemperantiæ licentiam in conjugali convivio sibi indulsit, Baccho ac Veneri corpus ità ad nocte confecit, ut inter dormiendum supino corpore, profluvio sanguinis è naribus continuo suffocatus interierit* (9). Il n'y aurait rien que de vraisemblable dans ce conte, si l'on n'ajoutait pas qu'Attila était alors à l'âge de cent vingt-quatre ans. On a de la peine à croire qu'à cet âge un homme soit en état de faire de grands excès avec le sexe. Un historien frison n'a pas laissé d'alléguer ce fait comme une preuve favorable aux historiens de sa nation, qui donnent une très-longue vie à leurs anciens rois. Il ne l'emprunte point de Bonfinius, mais de Michel Ritius. *His adde testimonium Michaelis Rithii, qui libro de regibus Hungariæ primo scribit, Attilam Italicâ prædâ opimisque spoliis onustum in Pannoniam se recepisse, uxoremque superduxisse regis Bactrianorum nomine Milsoth, etsi plures alias haberet in matrimonio, eumque cùm nuptiales epulas apparatissimè celebrâsset, liberiùs solito crapulatum in cubiculum se recepisse, erumpentemque è naribus sanguine in os dormientis extinctum esse, anno ætatis suæ 124, regni sui 44. Si tantam ætatem in hoc libidinoso tauro Scytico credimus, cur non et eamdem Frisiis accidere potuisse censeamus* (10)? Au reste, il y en a qui ont dit qu'Attila ne mourut point de cette façon ; mais que *sa nouvelle épouse, qui ne l'aimait pas, le voyant ivre et assoupi comme un autre Holopherne, le tua d'un coup de couteau* (11).

(E) *Divers auteurs ont écrit sa vie.*] Nicolas Olahus, archevêque de Stri-

(5) Maimbourg, Histoire de l'Arianisme, *tom. III, pag.* 6.

(6) *Voyez les remarques* (A) *et* (B) *de l'article* ARISTANDRE, *et l'article* AGRIPPA, *remarque* (P), *num. I, à la fin.*

(7) Callimachus Experiens, *in* Attilâ.

(8) Cordemoi, *pag.* 120, *ex* Jornande.

(9) Bonfinius, Hist. Hungar., *decad. I, lib. VII, pag.* 75.

(10) Bernard. Furmerius, Annal. Phrisicor., *lib. III, cap. IX, pag.* 243.

(11) Maimbourg, Histoire de l'Arianisme, *tom. III, pag.* 35, *à l'an* 453, *ex* Cassiodoro.

Digitized by Google

gonie, a fait une Vie d'Attila, beaucoup plus ample que celle que Callimachus Experiens avait faite. Il la composa pendant qu'il était conseiller de Marie d'Autriche, reine de Hongrie, gouvernante du Pays-Bas. Vous y voyez la harangue que fit Attila à son armée avant la bataille de Châlons. Toutes sortes de lieux communs entrent dans cette harangue, comme on le peut voir par les notes marginales. Sambucus a inséré cet ouvrage d'Olahus, et celui de Callimachus Experiens, dans son édition de Bonfinius. Le sieur Otrokocsi (12), qui a publié un livre sur l'origine des Hongrois, a parlé fort amplement d'Attila, et il s'est principalement servi de la relation de Priscus, qui avait accompagné les ambassadeurs que Théodose envoya à ce roi des Huns, l'an 448. Il tire de cette relation plusieurs remarques, pour faire voir qu'Attila était un fort honnête homme : il n'oublie point les reproches que ce prince fit faire à l'empereur Théodose, sur ce que l'eunuque Chrysaphus avait voulu engager Edecon, député d'Attila à la cour de Théodose, à tuer son maître. Ce député fit semblant de s'y engager, et se fit promettre une grosse somme d'argent, et puis il découvrit le tout à Attila. L'argent fut porté, la trame fut avérée : le roi des Huns s'en plaignit à Théodose en grand homme, et d'un air qui rend probable ce qu'on dit de sa débonnaireté pour ceux qui se soumettaient, et de la fidélité de sa parole. *Supplicibus propè ad mollitiem facilis, et qui in fidem semel receptos, in perniciem usque suam tueretur* (13).

(F) *On a débité qu'il eut l'ambition d'établir sa langue, et de l'élever sur les ruines de la romaine.*] J'ai lu ce fait dans un ouvrage d'Alcyonius. On y fait dire ces paroles à Jean de Médicis, qui a été le pape Léon X. *In bibliothecâ nostrâ asservatur liber incerti auctoris græcè scriptus de rebus à Gotis in Italiâ gestis. In eo memini me legere Attilam regem, post partam victoriam tam studiosum fuisse Goticæ linguæ propagandæ, ut edicto sanxerit ne quis linguâ latinâ loqueretur, magistrosque insuper è suâ provinciâ accivisse, qui Italos goticam linguam edocerent* (14). Vous verrez dans l'article de l'empereur Claude (15) quelques recueils concernant le zèle de plusieurs princes pour la langue de leur pays.

(12) *C'est un ministre protestant fugitif de Hongrie, son pays. Son livre intitulé* Origines, Hungaricæ, *a été imprimé à Francker*, in-8°., *l'an* 1693.

(13) Callimachus Experiens.

(14) Petrus Alcyonius, *in* Medice legato posteriore, *folio* h iij *verso.*

(15) *Remarque* (A).

ATTILIUS, poëte latin, a vécu, selon toutes les apparences, au commencement du VIIe. siècle de Rome. Volcatius Sedigitus lui a donné le cinquième rang parmi les dix poëtes comiques. C'était pourtant un mauvais auteur : son style était dur comme le fer (*a*), non-seulement selon le goût de Cicéron, mais aussi selon le goût de Licinius, qui n'avait pas à beaucoup près l'oreille aussi délicate que Cicéron. La traduction de l'*Électre de Sophocle* par Attilius ne valait rien : cependant Cicéron la jugeait digne d'être lue (*b*). Suétone remarque qu'on en tira quelques endroits, pour les chanter pendant la pompe funèbre de Jules César, à cause qu'ils pouvaient être appliqués aux assassins de cet empereur (*c*). C'est en vain que Casaubon et Torrentius ont changé ce passage de Suétone (A). Ils n'ont fait que donner un exemple des désordres que la critique peut quelquefois apporter.

(*a*) *Voyez la remarque* (I) *de l'article* Accius, *au commencement.*

(*b*) *Voyez la même remarque.*

(*c*) Sueton., *in* Cæsar. *CLXXXIV.*

(A) *Casaubon et Torrentius.... n'ont rien éclairci touchant Attilius, en changeant un passage de Suétone.*] Casaubon ayant trouvé dans tous les exemplaires de Suétone, *ex Electrâ*

Digitized by Google

Attilii alid ad similem sententiam, ne laissa pas de croire qu'il fallait ôter cet *Attilii*, et mettre à la place *Attii*. *Sic emendavimus*, dit-il, *corruptam omnium librorum lectionem* Attilii. Torrentius ne se contenta pas de chasser Attilius en faveur d'Attius : il chassa aussi l'Électre, et prétendit que Suétone n'avait parlé que d'une pièce d'Attius, intitulée comme celle de Pacuvius, laquelle il venait de citer *Armorum judicium*. La raison de Torrentius est que les manuscrits varient furieusement sur le nom du poëte, mais qu'ils ont plus souvent *Accius* ou *Attius*. Voilà comment les critiques sont d'accord sur les leçons des manuscrits, qui est une matière de fait. Casaubon avoue qu'il a trouvé *Attilius* partout. Torrentius dit au contraire qu'il a trouvé moins souvent *Attilius*. Pierre Crinitus s'était plaint que les grammairiens eussent mis *Accius* au lieu d'*Attilius* dans ce passage de Suétone (1). Mais venons à quelque chose de moins creux. Encore que Casaubon ne nous ait point dit pourquoi il avait changé le texte, on ne doit point douter qu'il n'ait eu la même raison que Torrentius. Or, voici la raison de Torrentius : il ne se souvenait point d'avoir rien lu touchant l'Électre d'Attius, ni touchant un poëte qui eût nom Attilius. Il est moins surprenant qu'un homme docte se laisse entraîner par un tel principe à la négation d'un fait, que de voir que ces deux excellens critiques ignorassent que Cicéron a parlé de l'Électre d'Attilius ; qu'il a traité Attilius de poëte très-dur ; que Volcatius Sedigitus fait une honorable mention de lui dans Aulu-Gelle ; et que Varron l'a cité au Ve. et au VIe. livres de la langue latine (2). Je ne parle point de Crinitus, ni de Grégoire Gyraldus, qui ne l'ont pas oublié dans la Vie des poëtes latins ; à telles enseignes que ce dernier a imputé faussement à Cicéron de l'avoir qualifié poëte tragique (3). Je n'ai que faire de toucher aux plaintes qui ont été publiées contre ceux qui changent les leçons de manuscrits, à proportion qu'ils entendent ou qu'ils n'entendent pas une chose. Ce serait songer à cela mal à propos, vu les grands services que Casaubon a rendus à la république des lettres par son érudition aussi vaste que judicieuse. Le mérite de Torrentius n'est pas de la même force ; mais il a son prix, que je ne prétends point diminuer.

(1) P. Crinitus, de Poët. lat., *cap. XIV*.
(2) *Voyez* Reinesius, variar. Lection. *lib. III*, *cap III*, *pag.* 379, *apud* Sueton. Grævii, *in* Cæsare, *CLXXXIV*.
(3) *Apud* Vossium, de Poët. lat., *pag.* 7.

ATTIUS (Lucius), poëte tragique. Cherchez Accius.

AUBERI (N.) * auteur d'une *Histoire du cardinal de Richelieu* (A) *et du cardinal Mazarin*. Voyez le Journal des Savans (*a*). Si quelque raison particulière ne m'en empêche, je me servirai toujours d'un pareil renvoi, lorsque le livre où il faudra renvoyer se trouve facilement, et ne contient que d'une manière fort abrégée la vie d'un homme.

* Il s'appelait Antoine, dit Leclerc. Né à Paris en 1616, il est mort en 1695. On trouve la liste de ses ouvrages dans le tome XIII des *Mémoires de Niceron*.

(*a*) *Au* 14 *de mars* 1695, *pag.* 185 *et suiv., édit. de Hollande.*

(A) *Auberi, auteur d'une* Histoire du cardinal de Richelieu.] Elle fut imprimée à Paris, *in-folio*, l'an 1660, avec deux autres volumes qui contiennent des *Lettres*, des *Instructions* et des *Mémoires*. Antoine Bertier, libraire de Paris, qui les imprima, avait recueilli avec grand soin les pièces qui sont contenues dans les deux derniers ; mais il représenta à la reine mère, qu'il n'osait les publier *sans une autorité et une protection particulière de sa Majesté, parce qu'il y avait plusieurs personnes qui s'étaient bien remises en cour, dont la conduite passée n'ayant pas été régulière, et étant marquée fort désavantageusement pour eux dans ces Mémoires, ne manqueraient pas de lui susciter des affaires fâcheuses.* Allez, *lui dit la reine*, travaillez sans crainte, et faites tant de honte au vice, qu'il ne reste que de la vertu en France (1).

(1) La Caille, Histoire de l'Imprimerie, *pag.* 285, 286.

Digitized by Google

AUBERTIN (Edme), en latin *Edmundus Albertinus*, ministre de l'église de Paris, au XVIIe. siècle, a été un très-savant homme [*1]. Il était né à Châlons-sur-Marne, l'an 1595. Il fut reçu ministre au synode de Charenton, l'an 1618, et donné à l'église de Chartres, d'où il fut transféré à Paris, l'an 1631 (*a*). Il n'a fait, à proprement parler, qu'un livre (A); mais il s'est acquis plus de réputation par ce seul livre, que d'autres habiles gens n'en acquièrent par l'impression de cent volumes. Cet ouvrage roule sur la controverse de l'Eucharistie. Il parut en l'année 1633, sous le titre de *l'Eucharistie de l'ancienne Église*. Les agens du clergé de France attaquèrent M. Aubertin au conseil du roi (B), et obtinrent prise de corps contre lui, à cause qu'il s'était qualifié pasteur de l'église réformée de Paris. Ce procès n'eut point de suites : le temps n'était point encore propre à pousser bien loin ces sortes d'affaires (*b*). Or, soit que la bonté du livre sans le secours de cet incident le fît rechercher, soit que l'on conclût qu'il fallait qu'il fût bien fort, puisque le clergé ne l'attaquait que par la voie du bras séculier [*2], il est certain que l'auteur eut sujet d'être content du succès de son ouvrage (C). C'est ce qui l'obligea à le revoir, à l'augmenter, et à le perfectionner, avec tant d'application, qu'il semblait avoir consacré à cela tous ses travaux et toutes ses veilles. Il voulut que son nouvel ouvrage fût en latin; mais il n'eut pas la satisfaction de le voir sortir de dessous la presse. On l'imprima à Deventer, après sa mort, par les soins de David Blondel (*c*). Lorsque ce livre commençait à s'effacer de la mémoire des hommes, il s'éleva une querelle entre MM. de Port-Royal et Claude, qui fit connaître le nom d'Aubertin, et le caractère de son ouvrage (D), à une infinité de gens qui n'en avaient jamais ouï parler, ou qui ne s'en souvenaient plus. M. Claude eut mille occasions de parler du mérite de ce livre (E). M. Aubertin mourut à Paris le 5 d'avril 1652, âgé de cinquante-sept ans. Il fut exposé dans son agonie, aux vexations du curé de Saint-Sulpice (F); et malgré l'assoupissement qui avait été l'un des principaux symptômes de sa maladie, il eut l'esprit assez libre pour déclarer, lorsque ce missionnaire le questionna, qu'il mourait persuadé des vérités qu'il avait toujours professées. Il avait eu beaucoup d'accès auprès du duc de Verneuil, qui était en ce temps-là abbé de Saint-Germain-des-Prés. Ce prince le voulait avoir souvent à sa table; il le trouvait de bonne conversation, fort universel, bien versé dans la culture des arbres fruitiers et des

[*1] De ce que Bayle ne parle pas des parens d'Aubertin, Leclerc conclut qu'il était né dans le sein de l'église catholique.

(*a*) *Préface de son livre* de Eucharistiâ, *faite par* David Blondel.

(*b*) *J'ai ouï dire que depuis, pour quelque mot qui lui était échappé en chaire, la cour lui défendit de prêcher deux ou trois ans.*

[*2] Ce ne fut, dit Leclerc, que sur le titre du livre et non sur le fond qu'on attaqua l'auteur.

(*c*) *L'an* 1654. *C'est un* in-folio *qui a près de* 1000 *pages à deux colonnes.*

Digitized by Google

fleurs, dans la musique, etc. Un des fils de M. Aubertin a été ministre d'Amiens.

(A) *Il n'a fait, à proprement parler, qu'un livre.*] Car l'essai qu'il donna sur saint Augustin *, pour montrer que les sentimens de ce père, touchant l'Eucharistie, n'étaient point conformes à ceux de l'église romaine, mais à ceux des protestans (1), ne doit être regardé que comme un petit avant-coureur du livre qu'il publia *in-folio*, l'an 1633. Je dis cela après le docte Blondel. *Augustinum quem obtorto collo in partes trahere conabatur Perronius, abducenti fortiter extorsit, vindicatumque in Dei castra feliciter reduxit. Hoc insigni virtutis specimine dato, et tirocinio, ut sic dicam, posito, de patrum universorum causâ asserendâ seriò cogitans*, antiquæ ecclesiæ Eucharistiam *nobis accuratiore studio repræsentavit* (2). Je n'ai jamais vu les *Observations qu'il fit pour l'amour de* M. l'abbé de Marolles, *sur un livre de M. de la Milletière, qui le pressait de répondre à des questions difficiles*; mais on m'a dit que c'est un ouvrage de 226 pages, qui fut imprimé l'an 1648, et qui regarde la controverse de l'Eucharistie. M. l'abbé de Marolles en fait mention dans la liste des présens qu'il a reçus des auteurs.

(B) *Les agens du clergé de France l'attaquèrent au conseil du roi.*] Ils exposèrent dans leur requête, que maître Edme Aubertin, ministre de la religion prétendue réformée à Charenton, avait fait imprimer un livre, où *il prenait qualité de pasteur de l'église réformée de Paris, et adressait sa Préface aux fidèles de l'église réformée dudit Paris*, et qu'en l'approbation de ce livre, les autres ministres de Charenton *prenaient qualité de pasteurs des églises de l'Ile-de-France, Champagne et pays Chartrain, et en leurs seings se qualifiaient de Maîtresrat et Drelincourt, pasteurs de l'église réformée de Paris, et Dallié* (3) *ministre du saint évangile de ladite église*. Les mêmes agens se plaignirent de ce que les cardinaux Bellarmin et Duperron avaient été appelés *adversaires de l'Église* dans le titre de l'ouvrage. Le roi ordonna qu'Aubertin fût *pris au corps, et amené ès prisons du Fort-l'Evesque, si pris et appréhendé pouvoit estre; sinon, qu'il seroit crié à trois briefs jours, ses biens saisis et annottez suivant l'ordonnance, pour lui estre son procès fait et parfait*, et que *lesdits Maisrezat, Drelincourt et Dallié seroient adjournez à comparoir en personnes pour estre ouïs et interrogez sur les faits mentionnez en la requeste*. Sa Majesté *enjoignit aux ministres et autres faisant profession de la religion prétendue réformée, de prendre la qualité à eux attribuée par les édicts et non autre, avec défenses d'appeler les catholiques adversaires de l'Église* (4). Cet arrêt fut donné au conseil privé du roi, le 14 de juillet 1633 (5). L'auteur de l'Histoire de l'Édit de Nantes nous apprend (6) que *cette affaire, qui fit beaucoup de bruit et peu d'effet, se termina presque aussitôt qu'elle fut née, et ne produisit pour cette fois, que des défenses verbales* (7). Il ajoute que *le livre n'en fut que plus recherché, et que le succès encouragea son auteur à le revoir, à le grossir, et à traiter cette matière à fond dans un gros volume latin, qui n'a vu le jour qu'après sa mort, et que les docteurs catholiques non suspects n'ont jamais osé réfuter pied à pied.*

(C) *Il eut sujet d'être content du succès de son ouvrage.*] Nous venons de voir ce qu'en a jugé l'auteur de l'Histoire de l'Édit de Nantes. Il n'a

* Cet Essai, dit Leclerc, est un gros livre et la première édition du livre imprimé en 1633. Cette première édition est intitulée : *Conformité de la créance de l'église et de saint Augustin sur le sacrement de l'Eucharistie opposée à la réfutation des cardinaux du Perron, Bellarmin et autres, divisée en trois livres*, 1626, in-8°. de 42 et 516 pages.

(1) *Ce livre fut imprimé l'an* 1626, *et a pour titre* : Conformité de la créance de l'église avec celle de saint Augustin sur le sacrement de l'Eucharistie. *Il contient plus de* 500 *pag.*, in-8°.

(2) David Blondellus, *in Præf. libri Albertini de Eucharistiâ.*

(3) *Ils épiaient mal les noms de Maisrezat et Daillé.*

(4) *Voyez la remarque* (B) *de l'article de* Bochart (Mathieu), *à la fin.*

(5) *Il est dans le* Recueil des arrêts obtenus pour les affaires du clergé durant l'agence et à la poursuite des sieurs abbé de Paimpont et prieur de Moustiers.

(6) *Tome II, pag.* 534.

(7) *Cela ne doit point s'entendre des défenses contenues dans l'arrêt du* 14 *juillet* 1633.

Digitized by Google

fait que se conformer au jugement de M. Daillé le fils, dont voici les paroles : *Le nom* de M. Aubertin *demeure immortel ici-bas, et vivra toujours dans ce grand et incomparable ouvrage de l'Eucharistie qui, jusqu'à présent, est demeuré au-dessus de toutes les attaques de ceux de l'autre communion, dont pas un n'a osé le combattre de bonne guerre, ni l'entreprendre tête à tête, s'il faut ainsi dire. Ceux-là mêmes qui passent parmi eux pour des colonnes et des chefs de parti, n'ont pu faire autre chose que lui porter quelques coups obliques, selon les règles de ce nouvel art qu'ils ont inventé, et que le désespoir de leur cause leur a fait mettre en pratique sous le nom spécieux de méthode de prescription* (8). M. Daillé désigne là les théologiens de Port-Royal, qui, dans leur livre de la Perpétuité de la Foi, ne combattirent de tout l'ouvrage de M. Aubertin, que l'Histoire du changement de créance : encore ne combattirent-ils cette histoire que par des raisonnemens, et non pas en opposant preuves de fait à preuves de fait. Voyez le IIe. chapitre du Ier. livre de la grande Réponse de M. Claude, où il montre que l'auteur de la Perpétuité de la Foi attaqua le livre de M. Aubertin *d'une manière oblique et indirecte*.

(D) *Une querelle entre MM. de Port-Royal et M. Claude..... fit connaître le nom d'Aubertin et le caractère de son ouvrage.*] L'auteur de la Perpétuité de la Foi ne choisit à réfuter dans le gros ouvrage de ce ministre, que l'Histoire de l'Innovation. Cela fournit assez d'occasions de produire sur la scène le nom et le travail d'Aubertin. Voici un passage de la Perpétuité de la Foi. « Aussi Aubertin, » ayant bien vu qu'il n'y avait pas » moyen de soutenir une folie si visi- » ble (9), a cru devoir réformer ce » plan. Et voici à quoi se réduit ce » que ce ministre, qui a consumé » malheureusement sa vie à chercher » dans les écrits des anciens de quoi » obscurcir la vérité, a trouvé de » plus plausible, pour rendre vraisem- » blable le prodigieux renversement » de l'ancienne foi qu'il est obligé » d'admettre, afin de ne passer pas » lui-même pour novateur. » M. Arnauld l'a traité beaucoup plus désobligeamment, quoiqu'il avoue (10) *qu'il serait fort à souhaiter que quelque personne habile travaillât à réfuter les livres des nouveaux ministres, et entre autres* CELUI D'AUBERTIN *et ceux de M. Daillé*. Il soutient « que » l'ouvrage d'Aubertin est un ou- » vrage très-méprisable ; que ce mi- » nistre était un homme de peu » d'esprit, qui n'avait qu'une basse » critique sans élévation et sans ju- » gement, qui a lu beaucoup parce » qu'il ne faut pour cela que des » yeux et du loisir, mais qui a lu » sans discernement et sans lumières, » qui ne distingue point entre les » bonnes et les mauvaises raisons ; » qui se récrie à tout moment sur » les preuves les plus faibles ; qui » s'est corrompu le sens commun, » par l'accoutumance de répéter tou- » jours les mêmes absurdités, et qui, » bien loin *d'avoir remporté une belle » victoire sur l'école de Rome*, n'a » fait que découvrir la faiblesse des » calvinistes (11). »

(E) *M. Claude eut mille occasions de parler du mérite du livre d'Aubertin.*] En faveur de ceux qui, sans autre peine que celle de lire cet article, souhaiteront de savoir le plan d'Aubertin, je copierai ces paroles de M. Claude : « Tout le livre d'Auber- » tin est un corps de disputes sur » le sujet de l'Eucharistie, qui est » divisé en trois parties. Dans la pre- » mière, il traite la matière par l'É- » criture Sainte et par le raisonne- » ment humain. Il produit ses passa- » ges et ses argumens, il réfute les ré- » ponses qu'on y fait ; il rapporte les » passages et les argumens de ceux de la » communion de Rome, il y satisfait ; » et il répond à peu près à tout ce » que les controversistes ont dit jus- » qu'ici de plus considérable sur ce » sujet. Dans la seconde, il examine la » créance de l'Église durant six cents » ans, par une discussion exacte de » tous les passages de part et d'autre, » et il fait voir que la transsubstan-

(8) Vie de M. Daillé, *pag.* 28.

(9) *Il entend la supposition de* Blondel, *que la transsubstantiation était née long-temps après Bérenger.*

(10) *Dans la préface de la* Perpétuité défendue.

(11) Perpétuité défendue, *liv. I, chap. I, pag.* 5.

Digitized by Google

» tiation et la présence réelle sont des » dogmes inconnus pendant tout ce » temps-là. Dans la troisième, il fait » l'histoire de l'introduction de ces » doctrines (12). » M. Claude avait déjà dit dans sa première Réponse, que M. Aubertin, après avoir traité à fond toutes les questions de l'Eucharistie par *l'Écriture Sainte et par la raisonnement, et avoir remporté une belle victoire sur toutes les subtilités de l'école romaine, examine fort au long tous les passages des saints pères qui ont été jusqu'ici produits sur cette matière de part et d'autre, faisant voir par ce moyen à toute la terre le changement que l'église romaine a fait; en faisant lui-même une perpétuelle comparaison de la créance ancienne et de la nouvelle; à quoi il ajoute l'histoire de la naissance et des progrès de la transsubstantiation et de la présence réelle* (13).

(F) *Il fut exposé dans son agonie aux vexations du curé * de Saint-Sulpice.*] Il se présenta à la porte du malade, avec le bailli de Saint-Germain, à neuf heures du soir. La canaille, au nombre de quarante personnes, le suivait avec des armes. Celui qui frappa à la porte contrefit la voix du médecin afin qu'on ouvrît. Dès que la porte fut ouverte, toute la troupe se jeta impétueusement dans la maison, et se mit à dire que le malade souhaitait de faire son abjuration entre les mains d'un curé, mais qu'on l'en empêchait; qu'on venait donc pour délivrer de cet esclavage sa conscience. Le fils aîné du ministre agonisant défendit autant qu'il put les montées; mais enfin pour empêcher que cette canaille ne rompît les portes des chambres, on consentit que le curé et le bailli entrassent seuls à la chambre du malade. Les cris et les huées de leur escorte firent un peu revenir M. Aubertin de son assoupissement léthargique, si bien qu'il déclara fort distinctement sa persévérance dans la religion réformée. Le curé et le bailli sortirent, et eurent bien de la peine à faire retirer la canaille. Elle revint peu après, cria qu'on avait fait sortir par force le curé, et aurait enfoncé et pillé toute la maison, si deux notables n'eussent interposé leurs prières. *Vicinam non latuit extrema hæc calamitas, quæ pii viri spirans adhuc spolium cujusvis illudere parati furiæ exponebat. Lamentabili istâ occasione infeliciter usus præfervidi sed tumultuosi zeli vir Joannes Jacobus Ollerius, basilicæ S. Sulpitii curatus, et sodalitatis quæ* de propagandâ fide *dicitur primipilus, etc.* (14). Peut-on songer à cela sans se souvenir de ce triste mot de Lucrèce ?

Tantum religio potuit suadere malorum!

Un zèle furieux de religion de quoi n'est-il point capable ?

Tristius haud illo monstrum, nec sævior ulla
Pestis et ira deûm Stygiis sese extulit undis (15).

Il ne laisse pas même mourir les gens en repos. Après les avoir tourmentés pendant leur vie, il va leur tendre des piéges jusque dans les bras d'une maladie qui ôte l'usage de la raison. Il se prévaut des momens où l'âme est aussi malade que le corps, et où

Claudicat ingentum, delirat linguaque mensque (16).

(12) Claude, Réponse au Livre de M. Arnauld, *liv. I, chap. II, pag.* 25.

(13) Claude, Réponse au IIe. Traité, *chap. I.*

* Ce curé était J.-J. Olier Sulpicien dont le père Giry, minime, a composé la Vie, 1687, in-12. Le Maire, dans sa *Défense de la foi catholique*, fait une scène d'édification de ce dont Bayle fait une scène de scandale. Leclerc et Joly rapportent le texte de le Maire et adoptent son récit.

(14) David Blondellus, *Præfat. lib.* Albertini de Eucharistiâ.

(15) Virgil., Æneid., *lib. III, vs.* 214.

(16) Lucret., *lib. III, vs.* 454.

AUBIGNÉ (D') * (A). . . . .

. . . . . .

* Il s'appelait Théodore Agrippa. Leclerc et Joly renvoient à la remarque (Q) de l'article Jeanne d'Albret, reine de NAVARRE. C'est à la remarque (R) qu'il est question d'Aubigné.

(A) . . . . .] J'ai lu dans le Mercure Galant de janvier 1705 (1), que *Jean d'Aubigné fut favori et chancelier de Jeanne d'Albret, reine de Navarre et mère de Henri IV, et en grande faveur auprès de* ce prince; qu'*il mourut à Genève, après l'avoir quitté ensuite de sa conversion; qu'il était alors amiral de Bretagne, gouverneur d'Oleron et de Maillezais, et gentilhomme de*

(1) Mercure Galant, *janvier* 1705, *pages* 233 *et suiv.*

Digitized by Google

la chambre du roi; qu'il nous reste de lui une Histoire de France écrite avec un désintéressement qui lui a attiré les louanges de tous les auteurs contemporains, et de ceux qui sont venus après lui; qu'on regarde son ouvrage comme un chef-d'œuvre en fait d'histoire, et que *quelques auteurs en font même plus de cas que de celle de M. de Thou, qui est cependant fort estimée*; qu'*Otton remarque que, lorsque dans son histoire il en est à la mort de ce grand prince* (2), *il dit que la plume lui tombe des mains, et qu'il n'a plus la force de rien écrire*; que *cette histoire est en deux volumes* in-folio; qu'*elle a été revue, corrigée par ses soins, et imprimée sur un très-beau papier et en de très-beaux caractères, à Maillezais, dont il était gouverneur*; que Constant, son fils, *vice-roi des Iles d'Amérique, où il passa en* 1643, *était père de madame de Maintenon et de M. le comte d'Aubigné dernier mort*, chevalier des ordres du roi et gouverneur de Berri (3). Dans le Mercure Galant du mois de février 1705 (4), on a corrigé la faute touchant le nom de baptême de d'Aubigné. On a dit qu'il se nommait Agrippa et non Jean. On a dit aussi que son Histoire universelle est en trois volumes, que le troisième est rare, et a été imprimé à Loudun; qu'*il a pris soin de composer lui-même sa Vie, dont il y a un manuscrit à Paris*, écrit de sa main, et que c'est *une pièce curieuse*. Le marquis de Tigni, frère de M. l'évêque de Noyon, est le chef de la branche aînée de la maison d'Aubigné, et père de M. le comte d'Anbigné, à qui le roi a donné le régiment royal (5).

(2) *Henri IV.*

(3) *Il n'a laissé qu'une fille qui est mariée à M. le duc de Noailles.*

(4) Mercure Galant, *février* 1705, *pag.* 207.

(5) Mercure Galant, *janvier* 1705, *pag.* 232, 233.

AUDEBERT (GERMAIN), président en l'élection d'Orléans *, a été un homme de beaucoup de mérite, et bon poëte latin, au XVIe. siècle. Il fut disciple d'Alciat, à Bologne, pendant quelques années, et il revint d'Italie si satisfait du pays, et des gens qu'il y avait pratiqués, qu'il employa tout l'art de sa poésie à la *description de Rome*, à celle *de Venise* et à celle *de Naples* (a). Ces trois poëmes ont été insérés au premier volume des Délices des poëtes de France. On verra ci-dessous de quelle manière les Vénitiens récompensèrent la description de leur ville. Il avait composé d'autres poëmes, qui auraient pu être communiqués au public, si son fils, qui était conseiller au parlement de Bretagne, lui eût survécu quelque temps (b). Scévole de Sainte-Marthe a fait l'éloge de notre Audebert, avec son éloquence ordinaire. Il lui a donné les qualités les plus essentielles à un honnête homme. M. Moréri a fidèlement rapporté le précis de cet éloge. Je ne doute point qu'il n'ignorât les conséquences avantageuses que les protestans ont tirées de ce chapitre de Scévole de Sainte-Marthe, pour justifier d'une horrible accusation l'un de leurs plus illustres ministres. On ne saurait assez déplorer, ou la malice, ou l'ignorance de l'homme, quand on songe * que Théodore de Bèze a été accusé d'une infamie abominable, sur un fondement aussi frivole que l'est son épigramme, *de suâ in Candidam et Audebertum benevolentiâ*.

(a) Sammarthanus, Elogior. *lib. II.*

(b) *Relictis, præter ea quæ commemoravi poëmata, Silvarum aliquot libris qui lucem expectare poterant ab ejus hærede, etc.*, Sammarthanus, Elogiorum *lib. II.*

* Il ne fut jamais président, dit Leclerc, c'est ce qu'on voit par son épitaphe rapportée dans la remarque (B).

* Tous les honnêtes gens, dit Joly, souscriront sans peine à cette réflexion.

Digitized by Google

M. Maimbourg renouvela cette accusation dans son Histoire du Calvinisme. On le réfuta très-solidement par l'examen de la pièce même, et on n'oublia point de fortifier l'apologie par le grand mérite d'Audebert (c). Théodore de Bèze s'était déjà servi de cette raison (A). M. Graverol le ministre avait eu dessein de publier les épitaphes de cet illustre magistrat, dans une dissertation latine qu'il mit au jour en ce temps-là (d); mais il les reçut trop tard. Il me les a communiquées, et voici une occasion très-commode de les publier (B). On y verra l'histoire de notre Audebert toute telle qu'un dictionnaire historique la doit fournir. Le sieur Konig a coupé cet auteur en deux (C). Sainte-Marthe n'est pas le seul qui ait fait l'éloge de cet honnête homme (D).

(c) Jurieu, Apologie pour les Réformés, 2e. part., pag. 141 et suiv.

(d) Elle est intitulée, De Juvenilibus Theodori Bezæ Poëmatis, et imprimée à Amsterdam, en 1683, in-12.

(A) *On fit servir son grand mérite à la justification de Bèze,... qui s'était déjà servi de cette raison.*] C'est dans sa IIe. Apologie contre Claude de Sainctes. Il dit que, lorsqu'il composa l'épigramme, Audebert était déjà avocat au parlement de Paris. Voici son latin. *Quid quùm eousque proveheris ut meam cum honestissimo viro, et jam tum in Senatu Parisiensi advocato, quem vocant, nunc verò in civitate Aureliensi magnâ cum dignitate versanti, amicitiam et familiaritatem summam ad nefarium et execrandum illud scelus transferas, quod à nobis ne nominari quidem sine horrore potest, à vobis autem in vestris illis gurgustiolis, ut omnes nôrunt, pro ludo et joco ducitur, quis te ipsum vir honestus non execretur* (1)?

(1) Beza, Operum tom. II, pag. 360.

(B) *Voici une occasion très-commode de publier* les épitaphes d'Audebert.] Pour ne point la laisser perdre, j'insérerai ici mot à mot ce que la personne que j'ai nommée m'écrivit et m'envoya.

Je vous prie d'agréer que je vous envoye un extrait fidèle des épitaphes de Germain Audebert et de son fils. Si je les eusse reçues dans le temps qu'on me les avait promises, je les aurais ajoutées à la petite apologie latine de Théodore de Bèze, qu'une occasion singulière m'obligea de donner au public. Une pièce si authentique me paraît seule capable de mettre fin à la calomnie atroce dont on a jusques ici chargé la mémoire de cet excellent serviteur de Dieu, par quelque évasion qu'on tâche d'en éluder la force, et vous rendrez un service signalé à la vérité, si vous donnez au public ce nouveau moyen de la défendre.

« Cy gist Messire Germain Audebert, natif de cette ville d'Orléans, prince des poëtes de son temps, qui pour sa seule vertu fut anobli lui et les siens naiz et à naistre par le très-chrestien roi de France et de Pologne Henri III, et fait chevalier. Et pour comble d'honneur, Sa Majesté lui donna deux fleurs de lys d'or pour mettre au chef de ses armes, pour la décoration d'icelles. Nostre saint Père le pape Grégoire XIII, et le duc et seigneurie de Venise, le firent pareillement chevalier, et ceuxci lui envoyèrent par leur ambassadeur l'ordre de Saint-Marc jusques en France. Et nonobstant ces grands honneurs, il s'est tousjours plu à exercer l'estat d'élu dans cette élection l'espace de 50 ans, tant il estoit amateur de sa patrie. Ce que considérant Sadite Majesté, ayant créé et érigé un président et un lieutenant en chaque élection de France, exempta ledit Messire Germain Audebert, et voulut qu'il présidast et précédast l'un et l'autre. Il a escrit trois livres de Venise, un de Rome, un de Naples, deux de Sylves, trépassa l'an 1598, le 24 de décembre, âgé de quatre-vingts ans ou environ.

« Et sous le mesme marbre gist Messire Nicolas Audebert, conseiller du roi en sa cour de parlement de Bretagne, fils dudit Messire Germain Audebert, grand imitateur des vertus

Digitized by Google

paternelles, qui trépassa cinq jours après son père, en l'âge de quarante-deux ans. Leurs âmes soient entre les bienheureux. »

« *Audebertorum, Germani patris et Nicolai filii Tumulus.*

« Audebertorum si quis depingere laudes
Cogitet, ille sibi nihilo plus explicet, ac si
Insanæ capiens ostrea illustrare laboret.
Parcendum verbis igitur, vanoque labori.
Sit dixisse satis, situs hic jacet Audebertus,
Et pater, et quamvis patriæ cito fata secutus.
Nominat hunc quisquis sincerâ nomina linguâ,
Virtutem et laudum gessa simul eruit omnes.
Quas qui nascierit communis luminis expers
Credatur furvis semper vitisse sub antris. »

Ces trois épitaphes se trouvent écrites en lettres d'or sur un marbre noir attaché à la muraille de la galerie du cimetière de l'église de Sainte-Croix d'Orléans, en entrant à main gauche, environ 60 pas dans la galerie. Elles ont été copiées mot à mot sur l'original par une personne fidèle. Ici finit l'extrait de la lettre de M. Graverol. Concluez de ce qui est dit de la charge d'Audebert dans la première de ces épitaphes, que M. Jurieu s'est trompé, lorsqu'il a dit qu'Audebert mourut *après avoir passé dans toutes les plus belles charges de la robe* (2). Sainte-Marthe aurait pu lui épargner ce mensonge, car il est expressément remarqué qu'Audebert fut si modeste, qu'il se contenta d'une charge fort au-dessous de son mérite. *Nec sibi quidquam*, dit-il, *de solitâ modestiâ detraxit, contentus ed quam apud suos jamdudum exercebat vectigalium indictionumque præfecturâ, humili fortassè illâ et obscurâ, si hominis dignitatem respicias, sed quam eo tantum animo susceperat, ne nullam reipublicæ partem attigisse, sibique soli vixisse diceretur* (3).

(C) *Konig a coupé cet auteur en deux.*] Il nous donne un *Germanus Audebertus*, et un *Aurelius Audebertus*. Il nous renvoie pour le premier à la page 191 des Éloges de Sainte-Marthe, et il dit du second qu'il a composé trois poëmes en l'année 1603. *Scripsit Venetias, Romam, Parthenopen, carmine*, A. 1603. Cette date est une nouvelle faute, puisqu'Audebert mourut en l'année 1598. Il est vrai que ces trois poëmes furent imprimés à Hanaw, en 1603; mais ce n'était pas la première édition. On peut voir par-là qu'il est moins facile qu'on ne pense de bien composer la Bibliothèque des auteurs. Ceux qui ne connaissent point la chronologie des éditions ni la différence des noms de baptême et des noms de patrie, sont bien sujets à se tromper. *Germanus* est le nom de baptême d'Audebert; Aurélius est son nom de patrie. Ce qu'il y a d'admirable, c'est de voir que M. Konig nous renvoie à un auteur qu'il n'avait pas vu lui-même; car s'il avait pris la peine de jeter les yeux sur l'endroit qu'il cite de Sainte-Marthe, il y aurait vu que Germanus Audebert est celui qui a composé les trois poëmes de Venise, de Rome, et de Naples, *Venetias, et Romam, et Parthenopen..... ed carminis majestate descripsit.* Quand on renvoie son lecteur à quelque livre, il faudrait payer d'exemple, il faudrait y aller soi-même tout le premier.

(D) *Sainte-Marthe n'est pas le seul qui ait fait l'éloge d'Audebert.*] Un avocat aux conseils, qui s'est donné en latin le nom de *Rodolphus Botereius*, a loué magnifiquement Audebert dans son histoire de France (4). Il n'oublie point les honneurs que le pape et la république de Venise lui firent; mais au lieu que l'épitaphe attribue à Grégoire XIII l'honneur qu'Audebert reçut de la cour de Rome, il l'attribue à Grégoire XIV. Il dit où l'ambassadeur de Venise conféra la chevalerie de Saint-Marc, et devant quel concours de monde. *Gregorius XIV ac Veneti illum civitatis jure et equestris ordinis dignitate donarunt: effusiis Veneti, qui per oratorem suum in suburbano Tybure gentiliaco, assidente spectaculo et convivio longâ coronâ hominum literatissimorum, Audebertum torque aureo divi Marci insignivêrunt.*

(2) Jurieu, Apologie pour les réformés, 1re. partie, pag. 146.

(3) Scævola Sammarth., in Elogiis.

(4) Botereius, lib. V, pag. 486 et seqq. ad ann. 1598.

AUDIGUIER (N. D'), auteur de plusieurs livres (A), qu'on li-

* Son nom de baptême était Vital. Leclerc le dit né vers 1565. Ayant succédé à son père, magistrat royal, (peut-être à Toulouse), il fut le 26 février 1591 attaqué par onze

Digitized by Google

sait beaucoup au temps de leur nouveauté, et qu'on ne lit plus aujourd'hui, florissait au commencement du règne de Louis XIII. Le sieur Sorel ayant dit que l'auteur de la Polixène (*a*) eût pu *produire un jour de meilleures choses, s'il n'eust point esté aussi malheureux que d'Audiguier*, ajoute qu'*ils ont tous deux esté assassinés* * *par ceux qu'ils tenoient pour leurs amys* (*b*). « Je crois bien, *dit-il ailleurs* (*c*), que d'Audiguier » avoit bon esprit; mais c'estoit » plustôt un soldat qu'un homme » d'estude, comme il fait paroître dans toutes les épistres dédicatoires de ses livres, où il » parle quasi toujours de son » épée, ou de quelque chose qui » en approche : et l'on raconte » aussi que, pour monstrer qu'il » n'escrivoit que par négligence, » il disoit un jour, par une bravade de Gascon (*d*), qu'*il tailloit sa plume avec son épée*. » Il y en a qui assurent que l'on » lui repartoit, que *c'estoit donc à cause de cela qu'il escrivoit si mal;* mais il ne faut pas » estre si satirique. Il n'y a » point de doute que cette façon » de se vanter avoit beaucoup de » grâce, et qu'elle mérite d'être » mise au rang des apophthegmes françois. » D'Audiguier avait un neveu *[1] qui a passé pour l'auteur de la traduction de la *Stratonice*, roman italien; mais on croit que Malleville l'avait faite, et qu'étant *un de ses meilleurs amis*, il la lui donna (*e*). Il y a eu un d'AUDIGUIER *[2], avocat au parlement de Paris, qui a publié quelques plaidoyers (*f*). J'ignore s'il est le même que le neveu, qui était le bon ami de Malleville *[3], mais je sais

hommes. Remis de ses blessures, il sortait pour la première fois le 8 avril suivant, lorsqu'il fut attaqué encore par les mêmes hommes qui étaient des ligueurs.

(*a*) *C'est le titre d'un roman dont l'auteur s'appelait* Molière.

* François de Molière, personnage négligé (on pourrait presque dire oublié) par tous les faiseurs de dictionnaires historiques, est auteur d'un roman intitulé : *la Polixène*. Il fut assassiné en 1623, (Voyez la *Biographie universelle* au mot MOLIÈRE). Audiguier fut assassiné en la maison et en la présence d'une présidente. « On le fit, dit Colletet » dans l'*Histoire* (manuscrite) *des poëtes français*, jouer au piquet; on lui mécompta tant de fois son jeu qu'il ne put » s'empêcher de dire à celui qui le fourbait: » *Vous comptes mal;* parole qui fut relevée d'un démenti; en même temps plusieurs satellites sortis de derrière une tapisserie se jetèrent dessus lui, et quelques » efforts qu'il fit de parer leurs coups avec un escabeau qui lui servit quelque temps de » bouclier et de plastron, il fallut qu'il cédât » à la force, et ce d'autant plus que ses ennemis se saisirent d'abord de son épée qui était » sur un lit. Il fut percé de plusieurs coups, et rendit ainsi l'esprit sous l'effort de ces tigres » de qui la rage ne se put assouvir que par » son dernier soupir, ce qui advint au faubourg » Saint-Germain vers l'an 1624. Si bien qu'il » mourut âgé d'environ cinquante-cinq ans. » Voyez *Examen critique et Complément des dictionnaires historiques les plus répandus* (par M. A. A. Barbier), tom. Ier., p. 56.

(*b*) Sorel, Berger extravagant, *remarques sur le XIIIe. livre, pag.* 493, *édition de Rouen, chez Osmont, en* 1646, *in*-8°. *deux volumes.*

(*c*) *Là même, pag.* 486.

(*d*) *Voyez le* Socrate chrétien de Balzac, *discours X, pag.* 263.

*[1] Ce neveu s'appelait Pierre. M. Barbier, dans son *Examen critique, etc.*, donne des détails curieux sur les traductions diverses des *Aventures de Lazarille de Tormes*. Audiguier neveu passe pour auteur d'une des traductions de cet ouvrage; il l'est seulement d'une partie.

(*e*) Pellisson, Histoire de l'Académie française, *pag.* 292.

*[2] Il s'appelait Henri, sieur du Manet, et était, dit Leclerc, avocat général de la reine mère, dès 1652.

(*f*) Marolles, Mémoires, *pag.* 41.

*[3] Malleville (Claude) était l'ami d'Audiguier neveu. Pellisson prétend même que la traduction de *Stratonice* est de Malleville. C'est à l'ami de Malleville que l'on doit l'*Ermène*.

Digitized by Google

qu'il a vécu au XVII°. siècle (*g*); et je crois que ce neveu est l'auteur que l'on appelait *D'Audiguier le jeune*, et qui publia, entre autres ouvrages, l'*Éromène*. Un passage, que je cite ci-dessous, me fait croire que l'on tua notre d'Audiguier l'an 1630 (B).

(*g*) Marolles, Dénombrement des auteurs, *pag.* 407.

(A) *Il est auteur de plusieurs livres.*] Il publia à Paris, chez Pierre Billaine, en 1617, *le Vrai et ancien Usage des Duels*. C'est un livre de 532 pages *in*-8°., qui n'est pas indigne des bibliothèques. Il publia aussi quelques vers français : les *Amours de Lysandre et de Calliste*, celles *d'Aristandre et de Cléonice*, la *Flavie*, la *Minerve* *1, etc. Ce sont des romans, qui eurent beaucoup de cours (1). Il traduisit en français les *Nouvelles* de *Miguel de Cervantes* *2. Voici le jugement que Sorel a fait de cet auteur, dans un ouvrage qui a suivi de bien loin son *Berger extravagant*. « Je ne pense pas, *dit-il* (2), qu'on » doive mépriser absolument le sieur » d'*Audiguier*, auteur des *Aventures* » *de Lysandre et de Calliste*. Quoi- » qu'il n'eût pas beaucoup d'étude, » il écrivait en ce temps-là d'un style » assez vigoureux et assez net, comme » on voit dans plusieurs romans qu'il » a composés, dans ses lettres, et » dans quelques traductions. Au com- » mencement, ayant fait un livre » appelé la *Philosophie soldadesque*, il » avait encore un peu de gasconisme; » mais il s'instruisit dans ses traduc- » tions des *Nouvelles de Cervantes*, » et du livre *de la Perfection chré-* » *tienne fait par Rodriguez* *3 : de » sorte qu'il pouvait passer pour un » de nos bons traducteurs. Son der- » nier ouvrage, qui est *les Amours* » *d'Aristandre et de Cléonice*, n'était » pas des pires de son temps. »

(B) *Un passage..... me fait croire que l'on tua notre d'Audiguier l'an* 1630.] Ce passage est pris d'une lettre de Balzac, datée du 20 d'août 1630 *. D'Audiguier n'y est pas nommé, et l'on a mis des étoiles à la place de la personne que Balzac avait nommée; mais je ne doute nullement que ce ne fût l'écrivain dont je donne ici l'article. Je crois que son caractère n'est pas mal représenté dans les paroles suivantes (3). « Encore vaut-il » mieux se réjouir innocemment à » l'hôtel de Venise, que de se faire tuer » aux Marais du Temple comme le » pauvre ***. Je le plains certes en » qualité de mort et de malheureux, » et suis fâché qu'il n'ait eu loisir » de songer au salut de son âme, et » de demander pardon à Dieu. Mais » de m'imaginer qu'une grande lu- » mière de la France soit éteinte, » et que nous ayons perdu un grand » personnage, je le connaissais trop » pour en avoir une si haute opinion. » Il était véritablement homme de » cœur, et avait certaines fougues » d'esprit qui n'étaient pas mal plai- » santes, pourvu qu'elles ne fussent » pas imprimées. Mais il n'y avait » point moyen de le souffrir parmi les » auteurs modernes, et dans le re- » cueil des vers de ce temps. Néan- » moins il comptait pour rien son » courage et toutes ses vertus mili- » taires, et ne se piquait que de » bien dire et de bien écrire. Il était » d'ailleurs si persuadé de son mé- » rite en ce genre-là, que pour l'avoir » un jour voulu guérir de cette fâ- » cheuse maladie, il ne m'a jamais » bien aimé depuis, et il est mort, je » m'assure, avec ce mal de cœur » contre moi. »

*1 Le *Lysandre* est de 1616, dit Leclerc, (M. Barbier, *Examen et Critique des Dictionnaires*, etc., dit. 1807), réimprimé en 1620; l'*Aristandre* de 1625; la *Minerve* de 1625.

(1) *Notez que* Sorel *a critiqué les deux premiers, dans ses remarques sur le* Berger extravagant, *principalement dans le XIII°. livre de ces remarques.*

*2 Les *Nouvelles de Cervantes* ont été imprimées en 1613, dit Leclerc : M. Barbier dit 1618.

(2) Sorel, Bibl. franç., *pag.* 261.

*3 Imprimé en 1623, dit Leclerc.

* Leclerc croit que d'Audiguier fut tué en 1626; Colletet, dans le passage rapporté en la note ci-dessus, a dit vers 1624.

(3) Balzac, Lettres, *liv. VIII, lettre XLII, p.* 387, 388, *du tom. Ier. des* Œuvres de Balzac, *édition de Paris, chez Joly, en* 1665, *en deux volumes in-folio.*

AVENTIN (Jean), célèbre par ses *Annales de Bavière*, a fleuri au XVI°. siècle (A). Il était de

Digitized by Google

basse naissance, fils d'un cabaretier d'Abensperg dans la Bavière (B). Il étudia premièrement à Ingolstad, et puis dans l'université de Paris, sous Jacques le Fèvre d'Étaples, et sous Josse Clictou. Étant retourné en Allemagne, l'an 1503, il s'arrêta quelque temps à Vienne, où il enseigna en chambre l'éloquence et la poésie. Il s'en alla en Pologne l'an 1507, et enseigna publiquement la grammaire grecque dans Cracovie. Il revint en Allemagne, et passa quelque temps à Ratisbonne, d'où il se transporta à Ingolstad l'an 1509, et y expliqua quelques livres de Cicéron. Comme il passait pour fort habile homme, on le fit venir à Munich l'an 1512, afin d'être précepteur du prince Louis et du prince Ernest (*a*). Il voyagea avec le dernier de ces deux princes (*b*). Après cela, il entreprit de composer les *Annales de Bavière* (C), et y fut encouragé par les espérances que les ducs de ce nom lui donnèrent de fournir aux frais. Il n'oublia rien pour répondre là-dessus à l'attente de ses maîtres : il consulta le mieux qu'il put les archives d'Allemagne, et il s'appliqua tout entier à cet ouvrage. Il n'a point perdu sa peine, car il s'est acquis par-là beaucoup de réputation. Il reçut en 1529 un affront qui lui causa un chagrin dont il fut rongé tout le reste de sa vie. On le tira par force du logis de sa sœur à Abensperg, et on le mit en prison. Personne n'a jamais su au vrai le sujet d'une telle violence, que l'on aurait poussée plus loin, si le duc de Bavière n'eût pris ce savant personnage sous sa protection. La mélancolie indomptable qui accompagnait Aventin depuis ce temps-là, bien loin de lui faire prendre la résolution de continuer à vivre dans le célibat, comme il y avait vécu jusqu'à l'âge de soixante-quatre ans, le poussa peut-être à songer au mariage. Cette nouvelle passion ne fut pas si forte qu'elle ne lui laissât la liberté de consulter la Sainte Écriture et ses amis sur ce qu'il avait à faire. Il ne trouvait que des conseils remplis de beaucoup d'incertitude (D); c'est pourquoi il fallut qu'il donnât lui-même la résolution de ce problème, et il conclut pour le mariage (E). Il ne fut plus question que de chercher un parti, et il eut l'imprudence de s'en rapporter à une vieille rusée qui le trompa vilainement (F); car elle lui amena une femme du pays de Suabe, qui avait trois grandes imperfections, une femme, dis-je, pauvre, laide, et chagrine, qui lui donna lieu de faire bien des expériences (G). Il loua une maison à Ratisbonne depuis ses noces, et puis il fut attiré à Ingolstad en 1533 pour y être précepteur du fils d'un conseiller du duc de Bavière (*c*). Il y voulut transporter sa femme; et pour cet effet, il fit un voyage à Ratisbonne, pendant les fêtes de Noël; mais il y arriva atteint de la maladie dont il mourut le 9 de janvier 1534, âgé de soixante-huit ans. Il ne laissa qu'une fille, qui n'a-

(*a*) *Ils étaient fils d'Albert-le-Sage, duc de Bavière.*

(*b*) *Voyez* l'Histoire de Bavière *du sieur* le Blanc, *tom. III, pag.* 414, 415.

(*c*) *Leonardus ab Eck.*

Digitized by Google

vait guère que deux mois (*d*). Il fut enterré dans l'église de Saint-Hémeran, à Ratisbonne, où son épitaphe lui donne l'éloge de bon catholique (*e*). Cependant, par les recherches que les jésuites ont faites, il s'est trouvé qu'il était un bon luthérien caché (H). C'est par-là que ceux de l'église romaine tâchent d'affaiblir le poids de son témoignage contre la conduite des papes, et contre la mauvaise vie des prêtres; car les protestans ont mille fois allégué les annales d'Aventin, pour montrer les désordres de l'Église. La plupart des autres écrits de cet auteur n'ont pas été imprimés (I). M. Moréri a mal réussi dans cet article (K).

(*d*) *Il avait eu un fils qui était mort.*

(*e*) *Tiré de sa* Vie, *composée par Jérôme Ziéglérus. Elle est à la tête de ses* Annales.

(A) *Il a fleuri au XVIe. siècle.*] Il naquit l'an 1466, et mourut l'an 1534: d'où Vossius infère avec beaucoup de raison, que Génebrard s'est trompé, en faisant fleurir cet historien l'an 1366 (1). Le père Gaultier a suivi la faute de Génebrand. Dans l'Épitomé de la Bibliothéque de Gesner, on met faussement la mort d'Aventin à l'an 1529.

(B) *Il était fils d'un cabaretier d'Abensperg, dans la Bavière.*] Jérôme Ziéglérus dit que cet homme se nommait Jean Thurmair, et que de là vint que Léonard d'Eckh donna dans une épigramme le nom de Thurnomarus (2) à Jean Aventin (3). Il ajoute que l'annaliste de Bavière se nomma *Aventinus*, à cause que l'ancien nom d'Abensperg est *Aventinum*. *L'Empereur Antonin*, continuet-il, *la nomme Abusina dans son Itinéraire.* M. Bullart n'a pas bien entendu ceci. *La ville d'Abensperg*, dit-il (4), *est assez célèbre en l'histoire romaine, principalement par l'empereur Antonin, qui, dans son Itinéraire, la nomme* Aventinium. Cet auteur serait bien embarrassé, si l'on exigeait de lui qu'il prouvât que cette ville est assez célèbre dans l'histoire romaine. Le docte Lambecius ne croyait pas qu'on trouvât qu'elle eût porté d'autre nom que celui d'*Abusina*, qui lui est donné dans l'Itinéraire d'Antonin; et c'est pour cela qu'il blâme l'auteur des Annales de ne s'être pas nommé *Abusinensis. Patria ejus fuit* Abusina, *undè falsò, cùm se nominare debuisset* Abusinensem, *cognomine usus est* Aventini (5). Mais ce nom eût-il eu les agrémens de celui d'une des montagnes de Rome?

(C) *Il entreprit de composer les* Annales de Bavière.] Il eut pension pour cela. Il y mit la première main peu avant la mort de l'empereur Maximilien. L'ouvrage comprend sept livres, et s'étend jusqu'à l'année 1533 **, Vossius remarque toutes ces choses. *Annales Bojorum libris* VII *reliquit.... Terminatur ejus historia anno* CIↃ ↃXXXIII. *Extremis Maximiliani temporibus jam cœperat historiam suam scribere auspiciis et liberalitate fruens Guilielmi et Ludovici Bavariæ Ducum, qui patri suo Alberto successerant anno* 1508 (6). Ces Annales ne virent le jour qu'en l'année 1554 **. Ce fut Jérôme Ziéglérus, professeur en poésie dans l'université d'Ingolstad, qui les publia; mais, comme il l'avoue lui-même dans la préface, il en ôta les invectives qui regardaient les gens d'église, et plusieurs contes qui ne faisaient rien à l'histoire de Bavière. *Multa sine dubio emenddsset* (Aventinus), *pleraque forsitan mutâsset etiam, si per fata licuisset..... Invectivas quasdam contra ecclesiasticas personas, item fabulosas narrationes nihil quidquam ad historiam facientes, non fraude sed*

(1) Vossius, de Histor. Latinis, *pag.* 655.

(2) *Il ne semble pas que l'un de ces noms vienne bien de l'autre. Il y a peut-être dans l'un ou dans l'autre quelque faute d'impression.*

(3) Ziegleros, *in* Vitâ Joannis Aventini.

(4) Bullart, Académie des Sciences, *tom. I, pag.* 147.

(5) Lambec., Comment. Biblioth. Cæsar., *lib. II, cap. VI, pag.* 471, *in not. margin.*, num. 2, *apud* Magirum, Eponymol., *pag.* 91.

** Il finit à l'an 1460, dit Leclerc.

(6) Vossius, de Histor. Latinis, *pag.* 655.

** Jely dit que l'auteur en avait publié un Essai en allemand, dès 1622, à Nuremberg.

Digitized by Google

judicio omisimus (7). La précaution de Ziéglérus, et la bonne foi avec laquelle il confessa les mutilations, n'étaient point deux choses qui fussent nées l'une pour l'autre; car cet aveu excita la curiosité des protestans, et les obligea à tâcher de déterrer ce qui avait été supprimé: et ils cherchèrent si bien un manuscrit de ces Annales non tronqué, qu'ils le trouvèrent. Il fut publié à Bâle, l'an 1580, pas les soins de Nicolas Cisnerus. Le titre de cette édition porte *Joannis Aventini Annalium Bojorum libri* VII, *ex authenticis manuscriptis codicibus recogniti, restituti, aucti diligentiâ Nicolai Cisneri.* Coeffeteau n'a pu s'empêcher de faire éclater son chagrin contre l'édition de Cisnerus. Voici comme il parle: *Aventin n'est point auteur digne de foi en ces matières ecclésiastiques, n'ayant eu autre but en ses Annales, que de déshonorer le clergé; et surtout il est récusable en l'histoire de Grégoire VII.... L'incontinence de sa plume en ces matières avait été cause que Ziéglérus en sa première impression en avait retranché beaucoup de narrations mensongères, et beaucoup d'invectives contre les ecclésiastiques; mais les protestans*, qui détournent leurs oreilles de la vérité pour s'adonner aux fables, *n'ont pu supporter cette correction, et nous ont publié ses Annales avec toutes ses ordures* (8).

(D) *Il ne trouva*, sur son mariage, *que des conseils remplis de beaucoup d'incertitude.*] Voici ce que M. Bullart récite à l'égard des réponses que les livres firent: « Socrate le laissait » en peine, par ce discours qu'il a » autrefois tenu à un jeune homme » qui était dans la même irrésolu- » tion: *Mariez-vous, ou ne vous ma-* » *riez pas, vous ne pouvez manquer* » *à vous repentir de l'un et de l'autre.* » Il n'eût pas eu besoin d'autre con- » seil s'il eût cru celui de Diogène, » qui disait aux jeunes gens *qu'il* » *n'était pas encore temps qu'ils se* » *mariassent*, et aux vieillards, *que* » *le temps était passé.* Euripide » flattait son désir, en disant *que la* » *femme est une douce consolation au* » *mari dans ses maladies et dans ses* » *adversités*; mais il l'affligeait par » plusieurs autres sentences qu'il pro- » nonce ailleurs contre ce sexe (9). » C'est un pur roman, et une occasion mendiée de débiter un lieu commun; car la Vie d'Aventin marque expressément qu'il n'examina, avec deux de ses amis, que des passages de l'Écriture. *Sæpius multos locos ex sacris litteris suadentes et dissuadentes matrimonium protulit.*

(E) *Il conclut pour le mariage.*] Continuons d'entendre parler le même M. Bullart. « Aventin, lassé de cher- » cher des avis permi les morts et les » vivans, et espérant de rencontrer » une femme selon ses souhaits, s'é- » cria tout à coup: *Je suis vieil, j'ai* » *besoin d'une compagnie qui m'as-* » *siste et me serve dans la caducité* » *de mon âge.* » Voici ce que dit Ziéglérus: *Senectutem suam omninò considerans, tandem prorumpens in hæc verba dixit:* « *Senex sum, mi-* » *hi ministrari opus est.* » Sa conclusion fut selon les règles de la logique. *Conclusio sequitur debiliorem partem.* D'un côté, ses livres et ses amis lui conseillaient de délibérer toute sa vie; et, de l'autre, son infirmité lui conseillait de se marier. Par sa conclusion, il se mit du côté le plus infirme. Mais n'eut-il pas deux enfans en peu d'années, et cela, quoique la laideur et les criailleries de sa diablesse de femme ne fussent pas fort propres à l'échauffer? Il avait donc tort de dire qu'il lui fallait une femme à cause de la caducité de sa vieillesse, il lui en fallait aussi une à cause des restes de jeunesse qu'il sentait encore.

(F) *On le trompa vilainement.*] Son historien lui fait ici beaucoup de tort; car voici comme il s'exprime: *Duxit Suevam, morosam mulierem, illepidam, et omninò pauperem, deceptus ab anu quâdam, quæ ei illam ut famulam saltem adduxerat.* La vieille ne lui amena point cette fille de Suabe sur le pied d'une femme qu'il dût épouser, mais comme une simple servante. En quoi donc est-ce qu'elle le trompa? Il fallait que Ziéglérus prît

(7) Zigler, *in Præfatione.* Cisner, *dans sa Préface, montre qu'Aventin, s'il avait vécu, n'aurait point changé ce que Ziéglérus prétend qu'il aurait changé.*

(8) Coeffeteau, Réponse au Mystère d'Iniquité du sieur du Plessis, *pag.* 673.

(9) Bullart, Académie des Sciences, *pag.* 148.

Digitized by Google

la peine de nous l'apprendre ; car en prenant droit sur ses expressions, on peut facilement disculper la vieille, et faire tomber toute la faute sur le bon vieillard. On croira qu'ayant résolu de se marier, et n'ayant perdu que trop de temps à s'y résoudre vu son âge, il prit la première fille qui lui tomba sous la main, et ce fut sa propre servante : et ainsi le voilà un sujet propre à grossir la liste des Collets et de tant d'autres qui se sont mariés avec leurs servantes (10).

(G) *Sa femme lui donna lieu de faire bien des expériences.*] « Ayant » franchi le pas, et décidé toutes ses » délibérations par son mariage, il » n'eut plus rien à faire qu'à méditer » sur le changement de sa vie, et à » considérer s'il est moins fâcheux de » nourrir une femme pauvre, que de » souffrir de l'orgueil d'une riche ; » de posséder celle que personne ne » veut que d'en garder une belle. » Comme la sienne était pour le moins » aussi mauvaise que la Xantippe de » Socrate, l'exemple de ce grand phi- » losophe pouvait encore lui servir » de consolation (11). » Sans mentir, ce docte Allemand fut bien malheureux : il croyait entrer dans un bon port, et se mettre à couvert de mille incommodités, et il s'exposa à une tempête continuelle. Encore si sa femme eût été jolie et riche ; mais elle n'avait eu pour dot que sa laideur et son humeur querelleuse. *Aventinus vir doctus, magni judicii integritatisque, sed fortunâ admodùm tenui, quam corrupit ulteriùs ductâ uxore rixosâ et malorum morum, ut cum duobus malis pauperiate et uxore malâ ipsi fuerit conflictandum* (12).

Nous lui ferions injustice peut-être, si nous supposions qu'il n'épousa point cette femme sans avoir profondément raisonné sur les inconvéniens. Elle ne pouvait pas le tromper sur l'article de la laideur, il avait des yeux. On ne la lui avait amenée que comme servante ; il n'avait donc point espéré qu'elle serait riche. Voilà donc deux défauts qu'il lui connaissait très-clairement, l'un qu'elle était laide, l'autre qu'elle était pauvre. Mais cette connaissance ne peut pas nous faire conclure qu'il agit imprudemment ; car elle pouvait lui promettre l'exemption de mille incommodités insupportables. Comme il avait beaucoup de lecture, il savait les axiomes des anciens sur la discorde de la beauté et de la pudicité (13), et sur l'orgueil qui accompagne les belles filles (14), et qui s'empare d'une épouse richement dotée (15). On apprend ces axiomes au collége, et l'on trouve tous les jours mille occasions de les appliquer : de là vient qu'ils demeurent fortement imprimés dans la mémoire, et cela augmente la peur d'en éprouver la vérité, si l'on s'expose à courir cette fortune. Nous pouvons donc croire, avec beaucoup de vraisemblance, qu'Aventin considéra qu'en épousant une femme jeune et jolie, il exposerait son front à une disgrâce honteuse et tout-à-fait mal plaisante. Il savait sans doute que la beauté ne donne point l'exclusion à un désir très-sincère de se comporter chastement ; mais d'ailleurs, il s'imaginait qu'elle rend très-difficile l'exécution de ce désir. La cajolerie, presque inévitable dans ce cas-là, est d'une force merveilleuse pour vaincre les bonnes résolutions. Quand il considérait son âge, il ne pouvait que s'alarmer de plus en plus : sa soixante-quatrième année était un nouvel épouvantail, et il disait peut-être en lui-même : *Si l'on fait ces choses au bois vert, que sera-ce du bois sec ? Un jeune mari n'est pas à couvert de cette infortune, comment l'éviterai-je, moi qui suis bien vieux ?* Les maux réels, dans la condition d'un vieux mari qui a une jeune et belle femme, quelque vraisemblablement qu'ils se fassent craindre, sont pour-

(10) *Voyez le Ménagiana, pag.* 252, *et la remarque* (E) *de l'article* Baïsius.

(11) Baillet, *Académie des Sciences, pag.* 248.

(12) Conringius, Dissertat. de Rebusp. *apud* Magiram, Eponymolog. Critic., *pag.* 90.

(13) . . . *Rara est adeò concordia formæ, Atque pudicitiæ.* . . . . . Juvenal., Sat. X, *vs.* 297.

. . . . *Lis est cum formâ magnâ pudicitia.* Ovidius, *Epist. XVI, vs.* 288.

(14) *Fastus inest pulchris, sequiturque superbia formam.* Ovidius, Fast., *lib. I, vs.* 419.

(15) *Ità istæ solent quæ viros subservire Sibi postulant dote fratæ feroces.* Plaut, *in* Mostell., *act. V, scen. II, vs.* 16. *Voyez les* Electa Plautina *de* Philippe Pareus, *au mot* Conjugium.

Digitized by Google

tant moins difficiles à éviter que les maux imaginaires. Je veux dire qu'un tel mari a plus de sujet de craindre les chagrins de sa jalousie, que l'infidélité de sa femme. Il arrive plus souvent qu'on lui est fidèle sans qu'il en soit bien persuadé, qu'il n'arrive qu'on lui soit infidèle sans qu'il en ressente des inquiétudes. Il y a donc quelque apparence qu'Aventin se défia encore plus de soi-même que d'une épouse jolie, et qu'il raisonna comme ceci : *Je veux qu'elle soit chaste effectivement ; mais suis-je bien assuré que je n'aurai pas la faiblesse d'entrer dans des défiances, en m'apercevant qu'elle plaît à mes voisins et à mes amis, et qu'ils tâchent de lui plaire* (16)? *Que ma jalousie soit aussi mal fondée que l'on voudra, elle n'en sera pas un bourreau moins farouche et moins barbare. Le plus sûr est de ne s'y pas exposer, et de prendre à femme cette servante dont la laideur me tirera d'inquiétude; car,* casta est quam nemo rogavit : *où trouverait-elle des corrupteurs, quand même elle formerait de mauvais desseins? et comme d'autre côté elle est pauvre, je n'aurai pas lieu de craindre qu'elle soit impérieuse : ce sera un esprit soumis, qui n'osera point parler haut et me contredire. Ne sais-je pas ce qu'ont dit les anciens poëtes* (17)? Si nous supposons qu'il prit la chose par ces endroits-là, nous le trouverons plus malheureux qu'imprudent ; car enfin, les raisons qui l'auraient déterminé à son choix sont spécieuses et éblouissantes : mais il faut aussi supposer que le troisième défaut ne lui était pas connu, et que sa servante avait eu l'adresse de cacher son humeur chagrine, grondeuse, bourrue, acariâtre. Elle n'eut garde de la découvrir : elle connut bientôt que son maître était résolu à sortir du célibat à quelque prix que ce fût, et sans doute il ne tarda pas long-temps à faire reluire quelques rayons qui la portèrent à croire qu'il ne chercherait pas hors de son logis la femme qu'il voulait prendre. Comme il ne faut point juger des choses par l'événement, gardons-nous bien de le blâmer d'imprudence sous prétexte que son mariage fut malheureux. Les plus sages y sont attrapés. Caton fut trompé par ses propres raisonnemens dans une semblable matière (18). En un mot, pour dire qu'Aventin fut imprudent, il faudrait savoir deux choses : l'une, qu'il ne mit pas en balance les raisons qu'on a vues ci-dessus, et les raisons du parti contraire ; l'autre, que s'il eût épousé une femme jeune, riche et jolie, il n'eût pas eu autant de chagrins qu'il en sentit ayant épousé sa servante. Voilà deux sources de jugemens téméraires : on condamne les gens sans savoir ni les motifs secrets, bien pesés, bien examinés, qui les déterminent, ni ce qui leur serait arrivé s'ils eussent choisi d'une autre façon.

(H) *Les jésuites ont découvert qu'il était un bon luthérien caché.*] Je dis caché ; car puisqu'il fut enterré dans une église catholique, avec les cérémonies ordinaires, et qu'on mit à son épitaphe *Veræ religionis amator*, il faut croire qu'il ne se déclara point publiquement pour les protestans, non pas même à l'article de la mort, dans ce moment décisif où il n'est plus question de dissimuler. Il est même vrai que le style de son histoire est tout catholique romain, si l'on excepte les endroits où il parle si librement contre la tyrannie des papes, et contre les mauvaises mœurs du clergé (19). Il ne faut donc pas trouver étrange que M. du Plessis l'objecte à ceux de l'église romaine, comme un témoin qui a été de leur religion. M. du Plessis ne savait pas les anecdotes que le père Gretser avait publiées. Voici un passage de ce jésuite : *Addit Plessæus invectivæ Aventinianæ hanc clausulam :* hæc quidem licet professione romanus, plura fortè, si licuisset, dicturus. *Professione romanus, hoc est catholicus non fuit Aventinus, sed hæreticus; cujus criminis ut alia probamenta deessent, id tamen satis superque liqueret ex epistolâ Melanchthonis ad Aventinum*

(16) *Magno periculo custoditur quod multis placet.* Publius Syrus.

(17) *L'un d'eux a dit* Sponsam sine dote non habere loquendi libertatem. *Et voici ce qu'a dit* Plaute, *in* Aulular., *Act. III, scen. V, vs.* 60.

Quæ indotata est ea in potestate est viri.
Dotatæ mactant et malo et damno viros.

(18) *Voyez la remarque* (L) *de l'article* (Marc) Porcius.

(19) *Voyez* Rivet, *dans sa* Réponse à Coeffeteau pour du Plessis, *tom. II, pag.* 267.

Digitized by Google

quam ex ipso autographo recitavi lib. 2, *contra Calvinianum* Replicatorem *cap.* 19 (20). Coeffeteau n'a point su cette particularité ; néanmoins il a soutenu hautement qu'Aventin était hérétique : *Quant à ce*, dit-il (21), *que du Plessis fait Aventin de profession romaine, nous ne l'accorderons jamais. Son langage le découvre, et on voit par toutes ses Annales comme la passion le transporte contre le saint siége. C'est pourquoi, pour le trancher court, tout ce qu'on nous objecte de lui ne vaut pas une feuille de chêne, et ne le jugeons non plus digne de réponse que l'imposteur Benno, sur les mémoires duquel il a écrit la Vie de ce pontife* (22). Aventin a été traité d'auteur luthérien dans l'Indice des livres défendus : Fromond, néanmoins, ne le croit pas hérétique, mais seulement semblable à Érasme, en fait de parler trop librement contre les défauts des moines : *Liberrimæ enim linguæ* (*hæreticæ dicere non ausim*, *neque puto*) *et planè Erasmicæ in monachorum et ecclesiasticorum vitia fuit Aventinus* (23). Plus etiam nimio favens schismaticis, et parùm integrâ fide res rom. pontificum prodidisse perhibetur, *ideòque meruit in classe auctorum* cautè legendorum *ab Indice expurgatorio recenseri*. Les plus vastes mémoires ne savent pas tout ce qui est assez commun. J'en vais donner un exemple. Conringius avait oublié que ceux qui publièrent à Ingolstad les Annales d'Aventin en retranchèrent ce qui ne leur paraissait pas d'un bon catholique (24). *Libri ejus*, dit-il (25), *post mortem demùm ab ipsis pontificiis Ingolstadii sunt editi, ut hinc appareat primos saltem editores non improbâsse quæ ibi reperiantur.* Il avoue qu'Aventin entretenait commerce de lettres avec plusieurs protestans, et nommément avec Mélanchthon, et qu'il penchait de leur côté, ce qui n'empêcha pas qu'il ne mourût dans la communion romaine. *Vixit superiori seculo quandò maxima illa sacrorum mutatio fieret, et multa pontificiæ religionis dogmata improbavit. Per litteras familiaritatem coluit cum protestantium nonnullis, et cum Philippo quoque Melanchthone : reperire tamen non potui reliquisse eum penitùs ecclesiam romanam utut in protestantes videatur propensior ; vixit enim et mortuus est in illâ ecclesiâ, sepultusque Ratisbonæ in monasterio sancti Emerami ceremoniis pontificiæ ecclesiæ usitatis* (26). Je remarque qu'on peut comparer fort justement le sort d'Aventin avec celui de Fra-Paolo.

(1) *La plupart des autres écrits de cet auteur n'ont pas été imprimés* *.] Vossius remarque qu'Aventin apprend à ses lecteurs, dans la page 236 de ses Annales (c'est la 344 dans l'édition de 1580), qu'il avait publié l'*Histoire d'Oetingen*, ville de Suabe, *publicata à se Historiæ Utinensium meminit* (27). Gesner n'a point fait mention de cette histoire, il n'a parlé que d'une *Grammaire* publiée par Aventin, l'an 1519, et d'un livre touchant la manière de compter sur ses doigts, publié à Ratisbonne, l'an 1532, auquel l'auteur avait joint le sommaire d'un grand ouvrage, qui ne demandait que le secours d'un Mécène pour sortir de dessous la presse. Voici le titre du livre, imprimé en 1532 : *Numerandi per digitos manusque* (*quinetiam loquendi*) *veterum consuetudinis Abacus, sive Explicatio ex Bedâ cum picturis et imaginibus, unà cum capitibus rerum quibus illustrabitur Germania ab Aventino, modo contingat benignus Mecœnas.* Gesner rapporte le précis de ce grand ouvrage d'Aventin. On connaît par-là que cet auteur avait formé un plan très-beau et très-vaste pour illustrer les antiquités d'Allemagne. La seule vue générale des matières qu'il embrassait est capable d'étonner. Voyez la lettre qu'il écrivit à Vadianus, l'an 1530 (28). Il devait publier bientôt une *Chronique* semblable à celle d'Eusè-

(20) Gretser, *in* Examine Mysterii Plessæani, *cap.* XLV, *pag.* 364.

(21) Coeffeteau, Réponse au Mystère d'Iniquité, *pag.* 678.

(22) *Savoir Grégoire VII.*

(23) Libert. Fromondus, *in lib.* de Orbe Terræ immobil., *pag.* 24, 25.

(24) *Voyez la remarque* (C).

(25) Conringius, *apud* Magirum, Epocymolog. Critic., *pag.* 50.

(26) *Idem, ibidem.*

* Joly dit qu'on trouve un catalogue exact des ouvrages d'Aventin dans la *Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis*, de Fabricius.

(27) Vossius, de Hist. latinis, *pag.* 655.

(28) *C'est la* XLIXe. *de la centurie publiée par* Goldast.

Digitized by Google

be, une *Histoire ecclésiastique* depuis le commencement du monde jusqu'à son temps, quelques *anciens Grammairiens*, un *Dictionnaire grec et latin*, des *Notes sur Claudien* (29), etc. On ne sait ce que ces ouvrages sont devenus. Pour comprendre qu'il ait pu suffire à tant d'écrits, il faut qu'on sache qu'il commençait à étudier dès la pointe du jour, et que souvent il se remettait à l'étude un peu après souper jusqu'à minuit (30). Comme il a rompu la glace à ceux qui ont travaillé sur les antiquités de Bavière (31), il ne faut pas s'étonner qu'ils aient trouvé des fautes dans ses Annales (32). Il en trouverait beaucoup plus dans les leurs, s'ils lui avaient fourni les avances qu'il leur a fournies. Lambecius l'a repris en beaucoup de choses (33).

(K) *M. Moréri a mal réussi dans cet article.*] 1°. Que dans la première édition il ait parlé d'Aventin sous la lettre I, c'est une faute pardonnable, mais la rechute lui doit être reprochée. Il ne pouvait pas ignorer que tout le monde se plaignait qu'il eût placé les hommes illustres suivant le nom de baptême. Pourquoi n'a-t-on pas ôté ce sujet de plainte dans les éditions suivantes? 2°. Aventin est né l'an 1466, et non pas l'an 1460. 3°. Ayant une fois fait cette faute, il ne fallait pas donner soixante-huit ans de vie à Aventin mourant l'année 1534. Il fallait mentir encore une fois, en le faisant vivre septante-quatre ans; et, pour n'avoir pas ajouté ce second mensonge au premier, on a commis une très-lourde bévue : on a prétendu que depuis l'année 1460, jusqu'à l'année 1534, il n'y a que soixante-huit années. 4°. Il n'est pas vrai que Nicolas Gesner ait donné au public les Annales d'Aventin. Il fallait dire Nicolas Cisner (34). 5°. Ce serait parler très-improprement que de dire que Nicolas Cisner a publié ces Annales avec des additions; car, manifestement, cela voudrait dire qu'il y aurait ajouté certaines choses de son fonds et de son crû. Or, c'est ce qu'il n'a point fait. Son travail revient à ceci : il a publié ces Annales sur un manuscrit d'Aventin qui n'avait point été châtré; de sorte que son édition est plus ample que celle de Ziéglérus, parce qu'elle contient tous les endroits que Ziéglérus avait supprimés. Les paroles de Vossius, qui ont fait broncher Moréri, n'auraient pas trompé un homme attentif; elles insinuent assez clairement que Cisner ne fit autre chose que restituer à Aventin ce qu'on lui avait ôté : *Annales Bojorum libris* VII *reliquit : quos ex authentici codd. restituit et auxit Nicolaus Cisnerus* (35). Vossius a un peu tort de n'avoir pas touché quelque chose de l'édition mutilée : s'il en eût parlé, ce que je viens de citer eût été plus clair. 6°. Un prêtre, qui l'est autant que M. Moréri, soutient un étrange personnage, lorsqu'il qualifie *considérables* les additions de Nicolas Cisner; car ces additions ne consistent qu'en invectives contre les papes et contre le clergé romain. 7°. Les *autres pièces* qu'Aventin *laissa* ne sont point celles *dont les sentimens* ne semblaient pas bien orthodoxes au cardinal Baronius. C'est contre les Annales de Bavière que ce cardinal s'est fort fâché. 8°. Il ne fallait point citer Baronius, *T. IX anni* A. C. 772 (36); car cela signifie que Baronius a consacré pour le moins neuf tomes à la seule année 772.

(29) *Voyez* Gesner, Biblioth., *folio* 396.

(30) Zieglerus, *in ejus* Vitâ.

(31) Couringius, *apud* Magiram Eponymolog. critic., *pag.* 90.

(32) Brunnerus, *dans ses* Annales de Bavière, *le critique souvent. Voyez* Zeiller, de Histor., *pag.* 13.

(33) Lambec., Commentar. Biblioth. Cæsar., *lib. II, cap. I, II. Vide* Magiri Eponymol., *pag.* 91.

(34) *Dans l'édition de Hollande on a dit* Nicolas Gesner.

(35) Vossius, de Hist. Latinis, *pag.* 655.

(36) Vossius, *l'unique auteur que Moréri ait consulté touchant* Aventin, *le pouvait si bien préserver d'erreur; car il cite ce* T. IX. *ad annum* 772.

AVERROÈS (*a*), l'un des plus subtils philosophes qui aient paru entre les Arabes, était de Cordoue (*b*), et a fleuri au XIIe siècle (A). Il eut un extrême atta-

(*a*) *Voyez tous ses noms dans la remarque* (C).

(*b*) *Dans le* Lindenius renovatus, *on dit faussement que Cordoue est une ville d'Arabie.*

Digitized by Google

chement pour Aristote, et il en commenta les ouvrages avec tant d'habileté, qu'on le nomma le *Commentateur* par excellence. On admire que, ne sachant point de grec, il ait si bien pénétré le sens de l'original; on a donc raison de croire que, s'il eût su cette langue, il eût compris parfaitement les pensées d'Aristote : *Qui græcè nescius feliciter adeò mentem Aristotelis perspexit; quid non fecisset si linguam scisset græcam* (c) ? Voilà ce que disent quelques savans; mais d'autres assurent qu'il l'a fort mal entendu (B), tant parce que son esprit était médiocre, que parce qu'il ignorait la belle littérature. Il fut professeur dans l'académie de Maroc (C), et se rendit fort habile dans la médecine; mais il en savait mieux la théorie que la pratique (D). On le regarde comme l'inventeur d'un sentiment fort absurde, et fort contraire à l'orthodoxie chrétienne (E), et qui néanmoins fit des progrès si formidables parmi plusieurs philosophes italiens, qu'il fallut le faire proscrire par l'autorité papale (F). Ce sentiment est qu'il y a une intelligence qui, sans se multiplier, anime tous les individus de l'espèce humaine, en tant qu'ils exercent les fonctions de l'âme raisonnable. Il n'y a guère de livres où il paraisse qu'Averroës ait eu de meilleures intentions, que dans celui qui a pour titre, *Destructiones Destructionum contra Algazelem* (G). On parle fort désavantageusement de la religion de ce philosophe (H), car on veut que non-seulement il ait méprisé le judaïsme et le christianisme, mais aussi le mahométisme, qui était sa religion extérieure. Divers auteurs ont travaillé à la traduction latine de ses ouvrages (I). J'espérais qu'avant que cet article fût donné aux imprimeurs, j'aurais le plaisir de consulter le volume où don Nicolas Antonio a parlé fort amplement d'Averroës; mais je me vois privé de cette satisfaction, et réduit aux seuls extraits du journaliste de Paris. Vous allez voir ce que j'en tire. « Averroës de Cordoue » fut instruit par son père dans » la jurisprudence et dans la religion du pays. Il était excessivement gras, bien qu'il ne » mangeât qu'une fois le jour. Il » passait toutes les nuits à l'étude » de la philosophie; et, lorsqu'il » se sentait fatigué, il se divertissait par la lecture de quelque livre de poésie ou d'histoire. Jamais on ne le vit jouer, » ni rechercher aucun autre amusement. Les erreurs dont il » fut accusé donnèrent lieu à » une sentence par laquelle il fut » dépouillé de son bien, et obligé à se rétracter. Après sa » condamnation, il fit un voyage » à Fez, puis retourna à Cordoue, » où il demeura jusqu'à ce qu'à » l'instante prière des peuples » il fut rappelé à Maroc, où il » passa le reste de sa vie, qu'il » finit en 1206 (d). » Les journalistes de Leipsick m'apprennent que don Nicolas Antonio, dans cette partie de son ouvrage, s'est

(c) Vossius, de Philosophorum sectis, *pag.* 90. *Voyez dans la remarque* (I) *les paroles de* Kechoruan.

(d) Journal des Savans *du* 1er. *juillet* 1697, *pag.* 475, *édit. de Hollande.*

Digitized by Google

fort servi d'un écrit de Jean Léon, qu'Hottinger a publié (e). Je puis donc, quant à cela, aller aux sources aussi bien que lui. Je dirai donc que l'on trouve dans cet écrit, que le peuple de Cordoue éleva Averroës à deux belles charges, que son père et son aïeul avaient possédées (K) : c'étaient celle de grand justicier, et celle de chef des prêtres. Il était capable de s'en acquitter, puisqu'il entendait fort bien la jurisprudence et la théologie. Après l'étude de ces deux sciences, il s'attacha à la physique, à la médecine, à l'astrologie et aux mathématiques. Pendant qu'il avait les charges dont j'ai parlé, le roi de Maroc lui envoya des députés, pour lui offrir celle de juge de Maroc et de toute la Mauritanie, et à telle condition, qu'il conserverait tous les emplois dont il jouissait en Espagne. Cette proposition lui plut : il s'en alla à Maroc; mais y ayant établi des juges comme ses subdélégués, il s'en retourna à Cordoue. On dit des merveilles de sa patience, et de sa libéralité, et de sa douceur (L). Il renvoyait à son lieutenant tous les procès criminels, et n'y opina jamais. Tant de bonnes qualités n'empêchèrent pas qu'il n'eût beaucoup d'ennemis, qui le traversèrent extrêmement, et qui l'accusèrent d'hérésie; ce qui eut des suites bien fâcheuses, et bien accablantes pour lui (M). Il ne mourut point sans en être délivré glorieusement. Ce qu'il répondit à un jeune gentilhomme qui le priait de lui accorder sa fille, est assez curieux (N). On raconte une chose très-singulière touchant l'effet de quelques discours qu'il prononça contre le plus jeune de ses fils (O). Il composa beaucoup de *vers de galanterie*; mais quand il fut vieux il les fit jeter au feu (*f*) (P). Je ne sais d'où du Verdier Van-Privas a pris ces paroles : *Averroès fut rompu par une roue qu'on lui mit sur l'estomac*. Vous les trouverez dans un chapitre qu'il intitule : *de plusieurs Hommes lettrés anciens et modernes, lesquels moururent misérablement* (*g*). J'ai été surpris de la prodigieuse stérilité que j'ai trouvée dans la Bibliothèque orientale de M. d'Herbelot (Q). On avait lieu de croire qu'un homme qui avait une si vaste connaissance des livres arabes étalerait mille beaux recueils concernant les aventures et les dogmes d'Averroës; et l'on voit, au lieu de cela, une brièveté surprenante, et qui, bien loin de nous instruire de ce que nous ignorions, nous peut faire méconnaître ce que nous avions appris.

(e) Acta Eruditor., Lips. 1697, *pag.* 305.

(*f*) *Tiré d'un livre* de Viris quibusdam illustribus apud Arabes, *traduit par* Jean Léon, *et publié par* Hottinger, *au chap. III du IIe. livre de sa* Bibliotheca theologica.

(*g*) *C'est le XVIIIe. du IIe. livre de ses* diverses Leçons.

(A) *Il a fleuri au XIIe. siècle.*] Je n'en vois guère donner d'autre preuve que celle-ci : c'est que ses deux fils furent vus par Gilles de Rome * à la cour de Frédéric Barbe-

* C'est une faute considérable, dit Leclerc, d'avoir supposé que les deux fils d'Averroës furent vus par Gilles de Rome à la cour de Frédéric Barberousse mort en 1190. Ce n'a pu être qu'à celle de Frédéric II, mort en 1250; car Gilles de Rome ne mourut qu'en 1316... « Pour » moi, dit Joly, je pense que Gilles de Rome » n'a pu voir les fils d'Averroës à la cour d'aucun Frédéric. Ce n'a pu être à la cour de Fré» déric Ier., comme l'a prouvé M. Leclerc; j'ai » peine à croire que ce soit à celle de Frédéric

Digitized by Google

rousse (1). *Ætatem ex eo colligimus quod Ægidius Romanus in nono Quodlibeto refert se duos ejus filios vidisse in aulâ Frederici Barbarossæ. Is verò regere cœpit anno* CIↃ. CLII. *ac imperavit annos* XXXVII. Ces paroles sont de Vossius, à la page 114 de son livre *de Philosophiâ*, chapitre XIV. Voyez-le aussi au chapitre XVII du Traité *de Philosophorum Sectis*, pag. 91, où il prouve, par le témoignage du *Conciliator*, et de ce même Gilles de Rome, qu'Averroës a fleuri l'an 1150; il nous renvoie aux Quodlibets de ce Gilles, *lib. II, Quæstione de unitate intellectûs*. Reinesius observe qu'on met la mort d'Averroës à l'an 595 de l'hégire, qui est le 1198 de l'ère chrétienne (2). Je voudrais que M. Konig, qui nous renvoie à Reinesius, n'eût point placé cette mort à l'an 1225. Il aurait dû nous renvoyer à Hottinger, et le rectifier; car ce docte Suisse, ayant dit, après Jean Léon, qu'Averroës décéda l'an 603 de l'hégire, fait correspondre cette année-là à notre année 1225 (3). C'est un grand abus: elle correspond en partie à notre année 1206, et en partie à notre année 1207. La Bibliothèque rabbinique de Bartolocci m'apprend qu'Averroës a fleuri depuis l'an 1131 jusqu'à l'an 1216, qui fut celui de sa mort; que ses Commentaires sur la Physique d'Aristote furent achevés à Séville, l'an 1187, et que ses Commentaires sur la Métaphysique du même Aristote furent écrits l'an 1192 (4).

(B) *Quelques savans prétendent qu'il a fort mal entendu Aristote. . . parce qu'il ignorait la belle littérature.*] C'est le sentiment de Louis Vives. *Nomen est commentatoris nactus*, dit-il (5), *homo qui in Aristotele enarrando nihil minùs explicat, quàm eum ipsum, quem suscepit declarandum. Sed nec potuisset explicare etiam si divino fuisset ingenio, quùm esset humano, et quidem intra mediocritatem. Num quid tandem adferebat, quo in Aristotele enarrando posset esse probè instructus? non cognitionem veteris memoriæ, non scientiam placitorum priscæ disciplinæ, et intelligentiam sectarum, quibus Aristoteles passim scatet. Itaque videas eum pessimè philosophos omneis antiquos citare, ut qui nullum unquàm legerit, ignarus græcitatis ac latinitatis, pro Polo Ptholomæum ponit, pro Protagorâ Pythagoram, pro Cratylo Democritum; libros Platonis titulis ridiculis inscribit, et ità de iis loquitur, ut vel cæco perspicuum sit litteram eum in illis legisse nullam. At quàm confidenter audet pronuntiare hoc aut illud ab eis dici, et quod impudentius est, non dici: quùm solos viderit Alexandrum, Themistium, et Nicolaum Damascenum: et hos, ut apparet, versos in arabicum perverissimè ac corruptissimè. Citat enim eos nonnunquàm, et contradicit, et cum eis rixatur, ut nec ipse quidem, qui scripsit intelligat. Aristotelem verò quomodò legit? non in sud origine purum et integrum, non in lacunam latinam derivatum, non enim potuit linguarum expers, sed de latino in arabicum transvasatum.* Il prouve ensuite par un exemple les égaremens de cet interprète d'Aris-

» II, puisqu'il n'est pas facile de comprendre » comment Gilles de Rome, mort le 22 décem- » bre 1316, a pu se trouver dans un certain âge » à la cour de ce prince avant 1250; ce ne put » être non plus à celle de Frédéric III, élu en » 1314. Je ne puis rien dire de certain sur ce su- » jet, ayant cherché inutilement le livre de Gilles » de Rome. » Ni Jely, comme il le reconnaît, ni Leclerc n'a vu le livre de Gilles de Rome (*Ægidius Romanus*) appelé aussi Gilles Colonne (*Ægidius Columna*), que cite Naudé, cité à son tour par Bayle. L'édition de Louvain 1646, in folio, que j'ai sous les yeux, est intitulée: *B. Ægidii Columnæ... Quodlibeta revisa, correcta et variè illustrata, studio M. F. Petri Damasi de Coninck.* Cet ouvrage n'a que six *Quodlibeta*: ainsi déjà, c'est une faute de Naudé ou de ses imprimeurs d'avoir indiqué le *Quodlibet IX*. C'est dans le second, n°. 20 (page 102 de l'édition susdite) que Gilles de Rome parle d'Averroës, en ajoutant: *Filii cujus dicuntur fuisse cum imperatore Frederico qui temporibus nostris obiit.* Gilles de Rome ne dit pas en quel nombre étaient les fils d'Averroës; il ne parle de leur séjour avec Frédéric que comme d'un on-dit. Il ne désigne le Frédéric que par ces mots: *l'empereur Frédéric qui mourut de notre temps.* Or, ce ne peut être, comme le dit Leclerc, que Frédéric II, le seul empereur de ce nom qui mourut du vivant de Gilles de Rome, et c'est toujours au XIIe. siècle que cette circonstance fixe l'existence d'Averroës.

(1) Naudé, Apologie des grands hommes accusés de magie, *chap. XIV, pag.* 334; *il cite* Gilles de Rome, quodlibet IX. *Voyez aussi* Petri Petiti Medici parisiensis Observat. miscellan., *pag.* 191.

(2) Reinesius, Epist. XV ad Hofmannum, *pag.* 32.

(3) Hotting., Biblioth. Theol., *pag.* 279.

(4) Bartolocc., Bibl. rabb., *tom. I, pag.* 13. *Il cite* Caserr., in Chronolog. Compendio.

(5) Ludovicus Vives, de Causis corruptar. Artium, *lib. V, pag.* 167.

Digitized by Google

tote (6). Voyez Cœlius Rhodiginus, qui dit à peu près la même chose, généralement parlant (7). Ne vous fiez pas au père Rapin, qui lui fait dire cela touchant Avicenne (8). Ce jésuite ne citait pas toujours sur l'original. Ne méprisez pas pourtant ce qu'il va vous dire. « Comme Averroës ne connut Aristote que par une traduction » peu fidèle, il tomba lui-même dans » des altérations de sens si horribles, » que Bagolin, philosophe de Vérone, » Zimara et Mantinus entreprirent » en vain de le corriger (9). »

(C) *Il fut professeur dans l'académie de Maroc.*] Ce fut sous le troisième roi de la race des Almohades, après l'expulsion des Almoravides. Lisez ce passage de Reinesius : *Quem* Averroëm *appellant vulgò scholæ, ejus nomen integrum est Abuel-Walid Mohammed, ebn Achmed, ebn Mohammed, ebn Roshd : docuitque in Academiâ Maroccanâ auspiciis Jacobi, tertii ex Almohadis, post ejectos Almoravidas reges* (10).

(D) *Il se rendit fort habile dans la médecine, mais il en savait mieux la théorie que la pratique.*] Son principal ouvrage de médecine est celui qu'on nomme *Colliget*. Il y traite de cette science en général : on ne sera pas fâché de trouver ici un morceau de la préface : *Ex præcepto* nobilis domini Audelach Sempse, *qui pro consilio suorum philosophorum Avosait et Avenchalit injunxit mihi ut conscriberem opus, quod arabicè sermone totam medicinæ scientiam contineret, ad approbandum judicandumve sententias veterum, collegi hoc opus Colliget, id est, universale, sic inscriptum propter ordinem doctrinæ observandum, qui paulatim ab universalibus ad particularia procedet. In hoc enim libro universales regulas inchoavi, et deinceps favente Deo alium librum de iis quæ particularia sunt instituam, etc.* (11). Pour faire comprendre qu'il se piquait d'exceller en médecine, il me suffira d'avertir qu'il était l'émule du grand Avicenne, et son ennemi si capital, qu'il évite de le nommer dans ses écrits * : *Avicennæ medici æmulus et inimicissimus fuit, ut eum nominare in suis libris vereatur* (12) : son affectation à cet égard est sensible. C'est apparemment cette affectation qui a été cause qu'en réfutant une doctrine soutenue par Avicenne, il ne l'attaque que comme le sentiment de Galien. Je parle de la doctrine qui établit que les esprits animaux qui causent la joie sont lumineux, et que ceux qui causent la mélancolie sont noirs. M. Petit n'a pas pris garde à l'affectation d'Averroës. *Nunc quibus nuntis penetrationibus Averroïs hanc Avicennæ opinionem impugnet, videamus : quanquam eo loco directè Avisennam non petit, sed Galenum, spontaneum melancholicorum metum ab humoris qui in iis abundat nigredine repetentem ; verùm quæ ibi Galeno objicit, pari impetu in memoratam Avicennæ opinionem redeunt* (13). Averroës, ou expressément, ou par un défaut de mémoire, a tenu une conduite toute différente de celle-là à l'égard d'Avempace ; car il le nomme comme l'auteur d'une remarque qu'il avait pu lire dans Philoponus (14). Cela soit dit en passant. Or, qu'il ait été plus habile dans la théorie que dans la pratique, il l'avoue lui-même, comme le remarque M. Petit *Averroës fatetur de se ultrò in septimo eorum Librorum quos* Colliget *vulgus appellat, cap. 6. Ego, inquit, non studui ei scientiæ (medicinæ) ut videar mihi in ed esse sufficiens : et alibi negat se in eorum numero esse qui ægris remedia adhibent* (15). Ce passage de M. Petit est tout autrement exact que ces paroles de Vossius, *Averroës Cordu-*

(6) *C'est-à-dire, par une citation d'un passage de la* Métaphysique d'Aristote.

(7) Cœlius Rhodiginus, Antiq. Lect., *lib. III, cap. II, pag.* 110.

(8) Rapin, Réflexions sur la Philosophie, *num.* 15, *pag.* 339, 340, *édition de Hollande.*

(9) *Là même.*

(10) Reinesius, Epist. XV ad Hofmann., pag. 32.

(11) *Præfat.* Averroïs, *apud* Gesnerum, *in* Biblioth., *folio* 102.

* Chaufepié rapporte un passage de Freind, auteur de l'*Histoire de la Médecine depuis Galien*, qui contredit formellement ce qu'avançait Champier, cité dans la note (12) sur le double fait de l'inimitié et de l'affectation de ne pas nommer Avicenne.

(12) Symphorianus Camper., *apud* Gesnerum, *ibidem fol.o* 100. *Voyez* Cœlius Rhodiginus *au chap. XII du XXXe. livre, pag.* 1684, et Scaliger contre Cardan., Exerc., *LXI, num.* 5.

(13) Petrus Petitus, Dissertat. de Homeri Nepenthe, *pag.* 89.

(14) *Voyez le même* Petri Petiti Miscellan. Observat., *lib. III, cap. XVIII.*

(15) *Idem, ibidem, lib. II, cap. VII, pag.* 99, 100.

Digitized by Google

bensis, cognomento Commentator, medicus non tam practicus, quàm theoreticus. Fuit medicus Memarolini regis (16). Les dernières paroles affaiblissent les premières plus qu'elles ne les confirment ; car être le médecin d'un prince tient beaucoup de la pratique. Je ne dis rien de *Memarolini* (17), qui n'était pas un nom propre, mais un nom de dignité, et par conséquent peu propre à être uni au mot *regis*. M. Mercklinus n'a pas songé à cela, lorsqu'il a dit, *videtur medicus fuisse regis Miramamolini* (18). Symphorien Champier a été ici le mauvais guide : il a dit qu'Averroës a vécu *tempore Miramolini regis apud Cordubam* (19). Nonobstant que les médecins de Paris, grands partisans de la saignée, ne conviendraient pas aisément qu'Averroës fut médiocre dans la pratique de la médecine ; car on dit que son exemple a contribué beaucoup à extirper une erreur qu'ils désapprouvent. Lisez ces paroles d'Étienne Pasquier. « Combien de siècles avons-» nous exercé la médecine, estimants » qu'il ne falloit saigner un enfant » jusques à ce qu'il eust atteint l'aage de » quatorze ans, et que la saignée leur » estoit auparavant ce temps, non un » remède, ains leur mort ! Hérésie en » laquelle nous serions encore aujourd'huy, sans Averroës, Arabe, » qui premier se hazarda d'en faire » l'espreuve sur un sien fils aagé de six » à sept ans *, qu'il guérit d'une » pleurésie (20). »

(E) *On le regarde comme l'inventeur d'un sentiment fort absurde, et fort contraire à l'orthodoxie chrétienne.*] Il vaudrait mieux dire, ce me semble, qu'il l'a éclairci et développé, et que l'ayant soutenu avec plus d'application qu'on ne faisait auparavant, il lui a donné une espèce de nouvelle vie ; car le même Pomponace, qui assure dans le chapitre IV que c'est un monstre forgé par Averroës, *Figmentum et monstrum ab Averroë confictum* (21), avait dit dans le chapitre III, que Themistius et Averroës enseignent la même chose. *Averroës itaque et ut existimo ante eum Themistius concordes posuêre animam intellectivam realiter distingui ab animâ corruptibili, verùm ipsam esse unam numero in omnibus hominibus ; mortalem verò multiplicatam* (22). Les jésuites de Coimbre remontent plus haut, car ils veulent que Théophraste ait entendu de cette façon la doctrine d'Aristote son maître. *Occurrit alia sententia existimantium in disciplinâ Aristotelis ponendam esse unam duntaxat animam intellectricem, sive unum intellectum qui omnibus hominibus assistat, ut solis lumen universitati. Sic enim Aristotelem interpretati sunt ejus discipulus et scholæ successor Theophrastus, Themistius, Simplicius, Averroës, aliique non pauci, etsi non omnes eodem modo de hujusmodi intellectu locuti fuerint* (23). Ils ajoutent que plusieurs modernes ont avoué que, selon les hypothèses d'Aristote, l'entendement de tous les hommes est une seule et même substance. *Hoc quidem argumentum permovit etiam ad prædictam intellectûs unitatem in Aristotelis doctrinâ asserendam non paucos è recentioribus peripateticis, in quibus sunt Thom. Anglicus, Achillinus, Odo, Jandunus, Mirandulanus, Zimara, Vicomercatus, et quidam alii* (24) ; mais qu'entre ces modernes les uns veulent qu'elle soit dans tous les hommes comme une forme assistante, et que les autres soutiennent qu'elle y est en qualité de forme informante. Ce dernier sentiment est celui de Mirandulanus (25), et d'Achillinus (26). Mais voici une méprise toute semblable à celle de Pomponace. Les jésuites de Coimbre imputent ailleurs à Averroës l'invention de l'unité de l'entendement de tous les hommes. Cela pa-

(16) Vossius, de Philosophiâ, *cap. XIV, pag.* 114.

(17) *Ce n'est pas bien latiniser cette dignité.*

(18) Mercklinus, *in* Lindenio renovato, *pag.* 94.

(19) Symph. Camperius, de Claris Medicis.

* Chaufepié, d'après Freind, fait voir que c'est une erreur de Pasquier ; car Averroës dit lui-même que ce fut Avenzoar qui pratiqua cela sur son propre fils.

(20) Pasquier, *au II°. tome de ses* Lettres, *liv. XIX, pag.* 548.

(21) Pomponatius, de Immortal. Animæ, *cap IV, pag.* 9.

(22) *Idem, ibid., cap. III, pag.* 7.

(23) Conimbricenses *in II. lib.* de Animâ, *cap. I, Quæst. VII, art. I, pag.* 59.

(24) *Ibidem.*

(25) Mirandulanus, de Everrione singularis Certaminis, *lib. XXXII, sect. I et lib. XXXIII, sect. II, et VI.*

(26) Achillinus, *lib.* de Intelligentiis.

Digitized by Google

raître plus surprenant, lorsqu'on verra les paroles qui précèdent celles où ils l'affirment. *Secunda* (sententia) *fuit Avicennæ 9 Metaph. cap. quarto, et in lib. Natur. parte 5, Avempace in epistolâ de lumine, et Græci cujusdam Marini cujus mentionem facit hoc loco Philoponus, ajentium intellectum agentem esse substantiam quandam separatam, quam Avicenna Cholcodæam nuncupabat. Idem placuit Averroi in libello de Beatitudine Animæ, cap. 5, et in epitome Metaph. tractatu 4, qui errori errorem subnectens, aliorum vestigia secutus, unum omnium hominum finxit communem intellectum, ut alibi retulimus* (27). C'est dire que l'unité d'entendement est une fiction qu'Averroës a ajoutée aux erreurs des autres; et néanmoins il est clair que cette fiction n'est point différente de la doctrine qu'on venait d'attribuer à Avicenne, etc. Souvenons-nous que l'entendement des hommes, au dire d'Averroës, est la dernière des intelligences, celle qui occupe le plus bas lieu de l'univers (28). *Esse mentium infimam omnium, et unicam. Nam sicuti cœlestes globi singuli singulas habere mentes videntur, ità et orbis hic inferior unam, ut ipse vult, habet, quæ non hujus hominis sit, vel illius, sed humanæ speciei mens sit, et dicatur, ut speciei unicæ unicus sit intellectus in hoc orbe inferiori, ut plerique intelligunt; ubique totus compingi* (29). Quoi qu'il en soit, lorsque ces jésuites réfutent la prétendue unité de l'entendement de tous les hommes, ils n'attaquent que ce philosophe, tant on est persuadé que pour le moins il mérite d'être tenu pour le principal défenseur de cette chimère. Ils remarquent que Scot a dit qu'Averroës s'est rendu digne d'être excommunié par le genre humain, et que d'autres disent que sa doctrine est un monstre si effroyable, que les forêts de l'Arabie n'en ont jamais produit de plus grand. *Hæc commentatoris seu commentitoris potiùs de unitate intellectûs sententia adeò stulta est, ut meritò Scotus in 4. d. 43. q. 2. dixerit dignum esse Averroem qui ob has ineptias ex hominum communione averruncetur; alii verò hoc ejus figmentum monstrum vocârint quo nullum majus Arabum sylvæ genuerint. Certè hoc unum sat esse debuisset ad eos coarguendos qui filium Roïs tanti faciunt, ut ejus animam Aristotelis animam esse dicant* (30). La dernière partie de ce passage nous apprend qu'entre autres éloges on a donné à cet Arabe celui d'avoir l'âme d'Aristote. Les jésuites de Coimbre veulent que, pour réfuter cela, il suffise de prendre garde à la doctrine de l'unité de l'entendement. Cette réflexion est fausse; car cette doctrine, comme l'avouent plusieurs modernes, n'est qu'une extension et qu'un développement des principes d'Aristote. Je pourrais faire plusieurs remarques pour prouver cela, mais je me contente de celle-ci: c'est que, selon l'hypothèse de ce philosophe, la multiplication des individus ne peut avoir d'autre fondement que la matière, d'où il s'ensuit que l'entendement est unique, puisque selon Aristote il est séparé et distinct de la matière. *Viderunt Aristotelem simpliciter probare intellectum possibilem esse immixtum et immaterialem* (31). Cette observation est de Pomponace. *Quod verò unicus sit intellectus in omnibus hominibus sive possibilis ponatur, patere potest ex eo quoniam apud peripateticos est celebrata propositio, multiplicationem individuorum in eâdem specie non posse esse, nisi per materiam quantam, ut dicitur 7. et 12. Metaph. et 2. de Animâ* (32). Quelque fondée que cette opinion d'Averroës puisse être sur Aristote, elle est dans le fond impie et absurde. Elle est impie, puisqu'elle conduit à croire que l'âme, qui est proprement la forme de l'homme, meurt avec le corps (33); elle est absurde, car que peut-on dire de plus insensé que de soutenir que deux hommes qui s'entretuent, dirigés chacun par ses actes intellectuels, ont la même âme? Que peut-on imaginer de plus chimérique que de prétendre

(27) Conimbricenses *in lib. III* de Animâ, *cap. V, Quæst. I, art. I, pag.* 226.

(28) *Commentator ipse, Comm. XIX, lib. III de Animâ, ponit ipsam esse ultimam intelligentiarum.* Pomponatius, de Immort. Animæ, *cap. IV, pag.* 11.

(29) Cœlius Rhodiginus, Antiq. Lect., *lib. III, cap. II, pag.* 109.

(30) Conimbric., *in lib. II* de Animâ, *cap. I, Quæst. VII, art. II, pag.* 60.

(31) Pomponatius, de Immortal. Animæ, *cap. IV, pag.* 7.

(32) *Id., ibid., pag.* 8.

(33) *Voyez la remarque* (B), *vers la fin.*

Digitized by Google

que deux philosophes, dont l'un nie, l'autre affirme la même thèse en même temps, ne font qu'un seul être à l'égard de l'intellect? Examinons ce qu'un adversaire de Pomponace proposa contre cette extravagance.

Premièrement, il la réfute en tant qu'elle pose que l'entendement n'est pas dans l'homme, et puis en tant qu'elle pose que tous les hommes n'ont qu'un même entendement. Sur le premier point, il demande, pourquoi un entendement qui doit unir son action à celle de l'homme, et cela de la manière la plus intime qui se puisse concevoir en ce genre-là, croirait se déshonorer, s'il s'unissait avec les organes, pour composer avec eux un individu (34)? Vous comprendrez aisément l'union intime dont on parle là, si vous prenez garde que, selon les averroïstes, l'âme de l'homme n'est point capable d'entendre sans le secours de cet intellect assistant. Il faut donc que cet intellect supplée par son action à ce qui manque à l'âme de l'homme; et par conséquent nos actes intellectuels dépendent de deux principes, dont l'un est comme un sujet passif et incomplet, l'autre est un principe actif et qui perfectionne. Il est donc vrai que le concours de ces deux principes se termine à un même effet, et qu'ainsi l'action de l'entendement des averroïstes s'unit d'une façon très-intime avec l'âme qui entend. Cette difficulté n'est point forte, car l'union que l'on objecte n'est pas plus intime que celle de l'action de Dieu avec l'action de la créature, selon la doctrine du concours: et néanmoins il ne s'ensuit pas que ces deux causes se doivent unir personnellement. L'auteur prétend prévenir cette réponse, en disant que l'action de l'intellect des averroïstes est immanente et particulière, ce qui ne se peut pas dire du concours de Dieu (35); mais on pourrait lui faire de bonnes répliques: ainsi sa dispute n'est pas triomphante quant au premier point, comme elle l'est quant au second; car voici comment il presse Averroës: *Cet intellect dont vous parlez, est ou Dieu, ou bien une créature. S'il est Dieu, je vous fais cette question: Agit-il au dedans de lui, ou au dehors? S'il agit au dehors, quel monstre ne sera-ce point qu'un acte d'intelligence posé hors de l'intellect, et dans une autre personne* (36)? Ceci prouve trop: il en faudrait inférer que l'entendement divin ne peut point produire dans l'âme de l'homme un acte d'intelligence, sans le produire dans lui-même. Or, cela est faux et absurde. L'autre membre de la question réduit aux abois les averroïstes. Si Dieu forme en lui-même les actes d'intelligence qui sont dans l'homme, combien d'erreurs nourrira-t-il dans son sein? *Sed neque intra Deum contineri potest* (intellectio) *quòd immensos in eum errores toties inveheret, quoties opinione sud fallerentur homines; neque enim prorsùs ulla valeret excusatio, quin prima ac summa veritas è se ipsâ monstrosè deficeret, si assignanda ipsi essent, si in sinu ejus et complexu reponenda quæcumque esse possunt falsa hominum judicia* (37). S'ils répondent que cet intellect est créé, l'auteur réplique qu'une créature ne paraît pas pouvoir être suffisante à modifier si à propos toutes les âmes humaines en même temps (38). Outre que les opinions contraires qui règnent parmi les hommes ne sauraient loger ensemble dans un seul entendement. *Quomodò in unam et eandem intelligentiam simul cadet contrarietas illa opinionum et sententiarum, quam toties in hominibus experimur, cùm unus ait, alter negat de eodem idem? quæ eadem quæstio impedire potest adversarium in responsione jamjam explosâ de intellectu divino.* Cette dernière objection a la même force contre ceux qui voudraient dire que cet intellect est Dieu. C'est aussi par-là que l'on réfute invinciblement le spinozisme (39). Notez que l'auteur avoue, que toute la force de son objection consiste en ce qu'il prétend avoir prouvé que l'action de l'entendement des averroïstes sur l'âme de l'homme est immanente (40). Je ne

(34) Antonius Sirmondus, de Immortalitate Animæ adversùs Pomponat. et asseclas, *pag.* 368.

(35) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 369.

(36) *Quid hoc portenti intellectio ut extra intellectum consistat et quidem toto ab eo disjuncta supposito?* Sirmondus, de Immort. Animæ, *pag.* 370.

(37) *Idem*, *ibidem.*

(38) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 371, 372.

(39) *Voyez l'article* SPINOSA, *remarque* (N), *num. III*

(40) Anton. Sirmondus, de Immort. Animæ, *pag.* 372.

Digitized by Google

crois point qu'ils soient obligés de convenir qu'il prouve cela. Quant au reste, il déclare qu'il ne trouverait rien à redire à la pensée d'Averroës, si ce philosophe n'eût parlé que de l'action de l'entendement divin considéré comme la cause première. *Restat ergo, ut suum istud somnium integrum Averroës somnii loco et mendacii haberi sinat, aut certè interpretetur ipse, de actione intellectûs divini, quâ parte non intellectus quidem præcisè, sed est prima causa, in omnes causarum secundarum, adeòque inferiorum intelligentiarum effectus ex virtute sud influens aliquid.....* (41). *An ità possit accipi, non disputo, illud contentus ostendisse, quòd nisi quid simile sonet ejus doctrina, inanis ac stulta sit; si quid autem simile, ne pilum quidem nobis adversantem habeat* (42). Il nous avertit qu'il s'est abstenu des objections que Thomas d'Aquin a proposées contre l'hypothèse de cet Arabe. Je vous avertis qu'elle se trouve parfaitement réfutée dans un ouvrage de M. Duplessis-Mornai (43).

On s'étonnera que des génies aussi sublimes qu'Aristote et qu'Averroës aient forgé tant de chimères sur l'entendement; mais j'ose dire qu'ils ne les eussent jamais forgées, s'ils n'eussent été de grands esprits. C'est par une forte pénétration qu'ils ont découvert des difficultés qui les ont contraints de s'écarter du chemin battu, et de mépriser plusieurs autres routes où ils ne trouvaient pas ce qu'ils cherchaient. La plus certaine connaissance qu'ils eussent de la nature de l'âme, est qu'elle est capable de penser successivement à mille choses; mais ils ne pouvaient comprendre comment elle réduisait en acte cette faculté : l'action des objets, leurs espèces, leurs images épurées tant qu'il vous plaira dans le cerveau, rien de tout cela ne paraît capable de donner à l'âme l'intelligence actuelle. Voyez avec quelle force le père Mallebranche réfute tout ce qu'on dit de la manière dont nous connaissons les choses (44). Il n'a point trouvé d'autre ressource, que de dire que nous les voyons en Dieu, et que les idées ne sont point produites dans notre âme. Quelques anciens philosophes ont dit que Dieu est l'intelligence générale de tous les esprits, c'est-à-dire, qu'il leur verse la connaissance comme le soleil répand la lumière sur les corps. Lisez ces paroles des jésuites de Coimbre : *Prima sententia fuit Alexandri libro secundo de Animâ cap.* 20 *et* 21, *existimantis intellectum agentem esse intellectum universalem omnium conditorum, hoc est Deum, quod etiam Platonis dogma libro sexto de Republicâ fuisse redditur, qui intellectum agentem nostros animos cœlitùs irradiantem comparavit soli, ut ex Themistio hoc in lib., refert divus Thomas,* 1 *part., quæst.* 79, *articulo quarto. In eundem errorem lapsus fuit Priscianus Lydus asserens, intellectum agentem non esse partem animæ, sed mentem primam atque divinam, vel ideam boni* (45). Quand une matière est fort abstruse, il ne faut pas s'étonner que les plus grands philosophes en parlent un peu de travers ou sur des suppositions malaisées à comprendre. Or, s'il y eut jamais de matière difficile, c'est celle de la formation de la pensée. Elle est peut-être plus impénétrable que celle de l'origine de l'âme. C'est beaucoup dire, car la réflexion de Bartholin sur une chose que l'on raconte de saint Anselme est de bon sens. On assure que cet archevêque de Cantorbéri, se voyant proche de la mort, à l'âge de soixante-seize ans, souhaita un petit délai, afin d'achever une question très-obscure qu'il avait commencée sur l'origine de l'âme (46). « S'il eût obtenu encore soixante-» seize ans de vie, *dit Bartholin*, je » doute qu'il eût pu venir à bout d'une » question si obscure. » *Valdè dubito, si vel totidem annos quos vixerat illi addidisset Deus, vitæ arbiter, ad finem quæstionis dubiæ unquàm potuerit pervenire* (47). Notez que la plupart des cartésiens enseignent que comme il n'y a que Dieu qui puisse

(41) *Idem, ibidem.*

(42) *Idem, ibidem, pag.* 373.

(43) *Celui de la* Vérité de la Religion chrétienne, *au chap. XV.*

(44) Mallebranche, Recherche de la Vérité, *liv. III, chap. I et suivans de la IIe. partie.*

(45) Conimbric., *in lib. III de* Animâ, *cap. V, Quæst. I, art. I, pag.* 226.

(46) *Voyez l'article de cet* Anselme, *remarque* (A).

(47) Thom. Bartholinus, Dissertat. VI de lucendis libris, *pag.* 264.

Digitized by Google

mouvoir les corps, il n'y a aussi que Dieu qui puisse modifier les esprits. Ils exceptent les actions qui rendent l'âme criminelle. Mais, pour tout ce qui s'appelle sensation, imagination, passion, mémoire, idée, ils prétendent que Dieu en est la cause efficiente et immédiate, et que l'action des objets ou le mouvement de nos esprits animaux n'en est que la cause occasionelle. Ce sentiment n'est qu'une extension de celui qu'on attribue à un fameux interprète d'Aristote, et que M. du Plessis-Mornai réfute par des raisons spécieuses, mais dont nos cartésiens ne s'embarrasseraient pas. Voyons quelque chose de ce qu'il avance. *Quant à l'opinion d'Alexandre* (d'Aphrodisée), *qui prétend un intellect agent universel, qui imprime l'intellect possible, c'est-à-dire, la capacité d'un chacun, et la réduise en action, la plus part des raisons cy-dessus déduictes contre Averroës, sert aussi contre lui. Mais par ce que par cet intellect agent il semble entendre Dieu dire mesme, il y a ceci de plus, que Dieu qui est tout bon et tout sage, n'imprimeroit point en notre entendement les folies et les malignités que nous y remarquons; qu'il n'y laisseroit pas aussi tant d'ignorance, et de ténèbres, que nous y tastons, ains vaincroit en tous la contagion qu'apporte ce corps, et bien qu'il n'inspirast ou n'influast tant de choses à l'un qu'à l'autre, selon les diverses capacités de ceste table rase, que pour le moins il n'y peindroit pas un monde de faux traicts, que nous y pouvons voir chacun en soy-mesme. En après, ois l'influxion seroit perpétuelle, ou bien entrecouppée. Si perpétuelle, nous entendrions tout ce que nostre imagination nous représenteroit sans labeur et sans art; si entrecouppée, il ne seroit pas en nous d'entendre chose quelconque, ny de vouloir quand nous voudrions. Or, au contraire, nous avons peine à comprendre certaines choses, et nous faut gagner sur l'ignorance de nostre esprit, comme pied à pied: et y en a d'autres que nous entendons dès qu'elles se présentent, et quand nous voulons* (48).

(F) ..... *qui fit des progrès si formidables*, ... *qu'il fallut le faire proscrire par l'autorité papale.*] J'ai rapporté ailleurs (49) les paroles d'une bulle de Léon X, approuvée dans le concile de Latran. J'ajoute ici que Raimond Lulle sollicita instamment le pape Clément V à condamner les Commentaires d'Averroës sur Aristote, et qu'il tâcha d'engager Philippe-le-Bel, roi de France à solliciter la même chose. Il représenta que ce sont des livres remplis d'erreurs pernicieuses, et qui peuvent conduire peu à peu les jeunes gens à l'impiété: il pria, il présenta des requêtes, il fit un livre sur ce sujet; mais il trouva sourds et le pape et le roi de France (50). Présentement, il n'est nécessaire, ni de demander cela, ni de prier qu'à tout le moins il soit défendu de tenir ce philosophe pour un oracle: son autorité est nulle, et personne ne perd du temps à le lire; mais il y a eu des siècles bien infatués de sa doctrine. Lisez ce qui suit: *Congruentior et exauditu facilior fuisset petitio, pro quâ nunc,* (*quæ Dei benignitas est,*) *non est satagendum. Nimirum ne Averroës oraculi loco esset in scholis: quod cum superiori seculo, et paucis anterioribus, invaluisset, præsertim in Italiâ, ut Canus* lib. 10 de Locis, c. 5, *notavit: occasio fuit magnorum in oris illis errorum, et inutilis diligentiæ, quâ aliqui non minùs in pervolutando Averroë collocabant operæ, quàm in sacris litteris ponant, qui iis maximè delectantur: nec fidei minùs Averroï tribuerunt, quàm optimi quique fideles canonicis scriptoribus: quod indignissimum fuisse, nemo non videt. Nunc Averroïs in scholis depontanus evasit* (51). Louis Vives s'était bien plaint de l'autorité que ce philosophe arabe avait obtenue. *Quem philosophi de nostrâ schold, qui post eum scripsêre, ità sunt amplexati ut penè authoritate Aristoteli adæquârint, nec solùm qui longo post intervallo vixerunt, sed qui illius quoque ætate; quod factum est et ignorantiâ meliorum, et admirationè mercimonii linguæ et sensis peregrini: ut*

(48) Du Plessis-Mornai, de la Vérité de la Religion chrétienne, *chap. XV, folio* 208.

(49) *Dans l'article* Spinoza, *remarque* (P), *à la fin.*

(50) Theop. Raynaldus, Erotem. de malis ac bonis libris, *num.* 340, *pag.* 200; *il cite* Charles Bouille, *dans la* Vie de Raymond Lulle.

(51) *Idem, ibidem.*

Digitized by Google

gratiam ei conciliarent apud primos novitas, apud posteros vetustas (52). Il marque là un coup de bonheur : certains esprits fortunés plaisent d'abord pour leur nouveauté, et enfin à cause de leur antiquité. Que mes lecteurs examinent, s'il leur plaît, ce raisonnement d'un moderne. *On ne doit pas s'étonner de voir que les hommes aient eu tant d'estime pour* Averroës, *puisque le père de Cardan, qui se mêlait de magie, nous assure que les démons mêmes ont admiré sa doctrine, de laquelle Bajazet se divertissait dans les plus sensibles douleurs de la goutte : qui n'est pas une preuve moins avantageuse pour montrer son mérite, que d'avoir étonné les intelligences* (53). Si ce qui concerne Bajazet n'est pas rapporté plus fidèlement que le reste, j'en doute beaucoup (54). Pour bien rapporter ce qui regarde le père de Cardan, il fallait dire, que l'un des esprits qui lui apparurent faisait profession d'être averroïste, et non pas qu'Averroës avait étonné les intelligences; et il fallait ajouter que Cardan même insinue que ce conte de son père était fabuleux. *Ille verò palam averroïstam se profitebatur. Hæc seu historia, seu fabula sit, ità se habuit. Quod fabula videatur satis argumento esse debet quod, etc.* (55).

(G) *Il n'y a point de livre où Averroës paraisse avoir eu de meilleures intentions, que dans ses.....* Destructiones Destructionum contra Algazelem :] ou bien *Destructorium Destructorii*. Le titre arabe est *Hahapalah altahapalah* (56). Averroës réfute dans cet ouvrage les opinions métaphysiques qu'Algazel avait soutenues contre les philosophes. La plupart de ces opinions d'Algazel sont très-mauvaises : car, par exemple, il a combattu ce que les philosophes disaient, que le monde est l'ouvrage de Dieu, et que Dieu est un agent ; qu'il est unique, simple, incorporel, et qu'il ne peut point y avoir deux natures incréées (57). Puisqu'Averroës soutient le parti des philosophes sur toutes ces propositions, on ne peut nier qu'il ne travaille en faveur de l'orthodoxie. C'est l'un de ses plus beaux ouvrages, au sentiment du père Rapin (58). Mais d'ailleurs, la bonne cause peut-elle trouver son compte dans les services que lui pourrait faire un tel défenseur, lui qui niait que la création fût possible, et qui soutenait que tous les êtres spirituels sont éternels, et que Dieu ne connaît pas les choses particulières, et n'étend point sa providence sur les individus de ce monde (59) ?

(H) *On parle fort désavantageusement de la religion de ce philosophe.*] Vous trouverez dans le Dictionnaire de Moréri, que le christianisme était selon lui une religion impossible; que le judaïsme était une religion d'enfans ; et que le mahométisme était une religion de pourceaux : et qu'ensuite il s'écriait, *moriatur anima mea morte philosophorum*, c'est-à-dire, *que mon âme meure de la mort des philosophes*. Voilà de quelle manière il imitait Balaam, qui dit, *que je meure de la mort des justes, et que ma fin soit semblable à la leur* (60). M. Moréri ne rapporte pas exactement ce qui concerne le christianisme : Averroës *le nommait*, dit-il, *une religion impossible, à cause du mystère de l'Eucharistie*. Il est sûr que ce philosophe n'en parlait pas si obligeamment, quand il faisait réflexion sur la pratique de la communion de Rome. Lisez ces paroles de M. Daillé, adressées au père Adam : « Les sages du monde ne vous ont » point pardonné cette étrange » créance, non plus que les Juifs : té» moin la parole du philosophe » Averroës, que le cardinal du Per» ron (*) rapporte sur la foi de Sar» ga, l'un des pères de votre société, » *qu'il ne trouvait point de secte pire,*

(52) Ludov. Vives, de Causis corruptarum Artium, *lib. V, pag.* 167.

(53) Clavigny de Sainte-Honorine, de l'Usage des livres suspects, *pag.* 48, 49.

(54) *Je ne trouve dans* Paul Jove, Elog. Viror. bellicâ virtute illustr., *lib. IV, pag.* 334, *sinon que Bajaset II* Peripatetici Averroïs opinionibus oblectabatur.

(55) Cardanus de Subtilitate, *lib. XIX, pag.* 882.

(56) *Voyez* Reinesius, Epist. XV, ad Hofm., *pag.* 33.

(57) *Voyez la* Biblioth. de Gesner, *folio* 100 *verso.*

(58) Rapin, Réflexions sur la Philosophie, *num.* 30, *pag.* 363.

(59) *Voyez* Possevini, Biblioth. selecta *lib. XII, cap. XXXVI.*

(60) Nombres, *chap. XIII, vs.* 10.

(*) Du Perron, de l'Euchar., *liv. III, chap. XXIX, pag.* 973.

Digitized by Google

» *ou plus badine, que celle des chré-*
» *tiens, qui mangent et déchirent eux-*
» *mêmes le dieu qu'ils adorent* (61). »
Avant que de passer outre, je fais deux remarques contre ce docte ministre. La Ire. est que le cardinal du Perron n'est point proprement celui qui rapporte cette parole sur la foi de l'un des confrères du père Adam, il ne la rapporte que comme citée par M. du Plessis; car c'est M. du Plessis qui allègue sur ce sujet ce que le jésuite Scarga observe touchant la pensée de ce philosophe arabe (62). La IIe. est qu'au lieu de Sarga, il fallait dire Scarga. Rapportons maintenant le passage d'un autre ministre: *Si nous recevions la sainte Cène à genoux..... nous serions en scandale et en achoppement aux infirmes, mais nous donnerions occasion aux infidèles de blasphémer le sacré nom de Dieu, et d'avoir en horreur le christianisme. Car nous ne pouvons oublier le lamentable exemple de ce philosophe païen* (*), *qui, ayant vu manger le sacrement qu'on avait adoré, dit*, qu'il n'avait jamais vu de secte plus folle et plus ridicule que celle des chrétiens, qui adorent ce qu'ils mangent; et *c'est à ce propos que ce malheureux s'écria*: que mon âme soit avec celles des philosophes, veu que les chrétiens adorent ce qu'ils mangent (63). Ce même ministre allègue ailleurs un passage de Cicéron, qui cadre beaucoup avec la pensée d'Averroës (64): « *Ecquem* » *tam amentem esse putas, qui illud* » *quo vescatur Deum credat esse* (65)? » c'est-à-dire, *et qui pensez-vous si* » *insensé, que de croire que ce qu'il* » *mange soit Dieu?* » Cicéron parla ainsi, en considérant qu'on donnait au blé le nom de Cérès, et au vin le nom de Bacchus. *Cùm fruges Cererem, vinum Liberum dicimus, genere nos quidem sermonis utimur usitato* (66). Le père Lescalopier avoue que cet illustre païen est fort raisonnable, quand il raisonne de la sorte à l'égard de Cérès et de Bacchus; « mais, *ajoute-* » *t-il* (67), c'est une extrême sagesse » sous le christianisme, que de man- » ger ce que l'on croit être Dieu, et » nous regardons comme coupables » d'une infidélité très-insensée et très- » stupide ceux qui ne prennent pas » à la lettre les paroles de Jésus-Christ, » *ceci est mon corps*, et qui nous ob- » jectent en se moquant ces paroles » de Cicéron: » *Amentissimæ ac stolidissimæ infidelitatis damnamus hæreticos homines, qui Christi Domini hoc est ipsius veritatis planissima disertissimaque verba*, etc..... (68). *Illud Academicum, sublato cachinno procaciter usurpant, academicorum non fidelium nepotes*: Ecquem tam amentem esse putas, qui illud, quo vescatur, Deum credat esse? *At cum apostolo catholici respondemus*: Nos stulti propter Christum; *utinam vos sitis* prudentes in Christo (69)! Il ne s'agit point ici d'examiner la qualité de ces réflexions; il ne s'agit que des pensées d'Averroës. Je remarque que Vossius n'a parlé qu'en général du mépris de ce philosophe pour la religion chrétienne: il n'a point considéré en particulier le résultat de la Transsubstantiation. *Quàm parùm viderit tantus philosophus in verâ et unicâ salutis viâ arguit illud quod diceret, malle se animam suam esse cum philosophis quàm cum christianis* (70). Quelques-uns disent qu'Averroës naquit chrétien, et qu'il se fit juif, et ensuite mahométan. *De christiano judæus, de judæo factus est mahumetanus* (71). D'autres disent qu'il écrivit contre les trois grands législateurs, Moïse, Jésus-Christ et Mahomet; et qu'il fournit les matériaux du livre *de Tribus Impostoribus* (72). D'autres observent *qu'il n'a jamais cru qu'il y eût des diables* (73); et qu'ainsi

(61) Daillé, Réplique au père Adam et à Cottiby, *Ire part., chap. XVI, pag.* 116.

(62) Du Plessis, Traité de la Cène, *pag.* 1106.

(*) Averroès.

(63) Drelincourt, Dialogue IX contre les missionnaires sur le service des Églises réformées, *pag.* 305, 306.

(64) *Là même*, Dialogue VI, *pag.* 236.

(65) Cicero, de Naturâ Deorum, *lib. III, cap. XVI.*

(66) *Idem, ibid.*

(67) Lescalopierius, in Ciceron., de Nat. Deor., *pag.* 622.

(68) *Idem, ibidem.*

(69) *Idem, ibidem.*

(70) Vossius, de Philosophor. Sectis, *cap. XVII, pag.* 91.

(71) Anton. Sirmondus, de Immortalitate Animæ, *pag.* 29.

(72) Claudius Berigardus, *in Proœmio* Circuli Pisani, *pag.* 5.

(73) Naudé, Apologie des grands Hommes, *pag.* 320.

Digitized by Google

Cardan a fait violence à sa doctrine, *quand il introduit un démon qui se disait l'un de ses disciples et sectateurs* (74). On ne peut rien prononcer de plus fort que ce jugement ou ce vœu d'Érasme, *Utinam prodisset ingens illud opus adversùs Averroëm impium καὶ τρὶς κατάρατον* (75). Il écrit cela à un homme qui lui avait fait savoir que son grand ouvrage contre Averroës était imprimé. *Alterum magnum opus sectum in libros sex et quadraginta ex peripatetică disciplină confecimus adversùs Averroëm, quod etiam excusum est* (76). D'où vient donc qu'Érasme en souhaite la publication? N'est-ce pas un signe qu'en répondant à ses amis il ne mettait pas toujours sous ses yeux leurs lettres, et qu'il en avait oublié quelques circonstances? Quoi qu'il en soit, son vœu me fait souvenir d'une lettre de Pétrarque où l'on exhorte un savant théologien à réfuter Averroës, ce chien enragé, qui aboie si furieusement contre Jésus-Christ. Pétrarque ajoute qu'il avait fait des recueils pour un tel ouvrage, mais qu'il n'a ni le loisir, ni le savoir qui lui seraient nécessaires pour écrire là-dessus. Il appelle impie le silence que tant de grands hommes ont gardé, et il souhaite qu'on lui dédie, quand même il serait déjà dans le tombeau, l'ouvrage qu'il exhorte son ami à composer. *Extremum quæso ut cùm primùm perveneris quò suspiras, quod citò fore confido, contra canem illum rabidum Averroëm, qui furore actus infando, contra Dominum suum* CHRISTUM, *contraque catholicam fidem latrat, collectis undique blasphemiis ejus, quod, ut scis, jam cœperamus; sed me ingens semper, et nunc solito major occupatio, nec minor temporis quàm scientiæ retraxit inopia, totis ingenii viribus ac nervis incumbens, rem à multis magnis viris impiè neglectam, opusculum unum scribas, et mihi illud inscribas, seu tunc vivus ero, seu interim abiero* (77). Citons aussi M. du Plessis: *Aristote estoit, au dire de plusieurs, peu religieux, et Averroës son interprète du tout impie.....* (78). *Nul n'ignore combien Averroës principalement presse l'éternité du monde, et l'intellect universel, qui toutes fois ne peuvent compatir avec piété* (79).

Pour achever le tableau de l'irréligion d'Averroës, il ne faudrait pas oublier les traits que ses hypothèses sur l'âme de l'homme fournissent. Il est sûr qu'il n'admettait point de peines et de récompenses après cette vie; car, à proprement parler, il enseignait la mortalité de l'âme humaine. Je sais bien qu'il reconnaissait que l'entendement ne mourait jamais, et qu'il en faisait une nature éternelle; mais à cet égard il ne le considérait pas comme une substance appropriée à chaque homme, et par conséquent, quoi qu'il avouât que le principe des opérations actuelles de Pierre et de Paul subsistait après leur mort, il ne laissait pas de croire que tout ce qui avait appartenu en particulier à Pierre et à Paul, et quant au corps, et quant à l'âme, cessait de vivre lorsqu'ils mouraient. Il niait donc le paradis et l'enfer. Vossius, qui a bien compris cette doctrine, n'eût pas dû l'attribuer absolument à Mirandulanus, puisque cet auteur ne l'adopte point comme véritable en elle-même, mais seulement comme l'interprétation légitime des paroles d'Aristote (80). Aurait-on osé dans des livres imprimés se déclarer pour un sentiment impie, et qui exposait les gens aux feux de l'inquisition? Le passage de Vossius que je vais citer servira de preuve que les écrivains les plus doctes ne distinguent pas toujours ce qu'ils devraient distinguer. Ils imputent quelquefois à un philosophe, non pas ce qu'il croit absolument, mais ce qu'il dit, qu'il faudrait croire si l'on voulait suivre les opinions d'Aristote, ou de quelque autre fondateur de secte. *Bifariam jubet considerare hominis intellectum* (Averroës), *ut est intellectus, et ut est forma quam obtinet,*

(74) Cardan., de Subtilitate, *lib. XIX, pag.* 682.

(75) Erasmus, Epist. XXIX, *lib. X, pag.* 532.

(76) Ambrosius Leo, Epist. ad Erasmum. *Cette Lettre est la XXVIIIe. du Xe. livre parmi celles d'Érasme, pag.* 531.

(77) Franciscus Petrarcha, Epistolâ *ultimâ libri sine titulo, pag.* 656.

(78) Du Plessis-Mornai, de la Vérité de la Religion chrétienne, *chap.* XX, *folio* 258 *verso.*

(79) *Là même, folio* 259.

(80) *Voyez ci-dessus, remarque* (E), *citation* (23), *ce que j'ai cité des* jésuites de Coimbre.

Digitized by Google

dum nobis unitur. Priori modo ait eum à morte nostrâ superesse, quippè æternum, nec dare homini essentiam, sed uniri illi per operationem suam phantasmatum interventu. Hanc sententiam etiam sequitur Antonius Mirandulanus Evers. singul. certam. lib. XXXII. *sect.* I., *et lib. seq. sect.* II, *et* VI. *Similiterque Cardanus : quem propterea reprehendit, ac refellit Cæsar Scaliger Exercit.* CCCVI (81), *sect.* 30. *Et sanè ea sententia Scripturis è diametro aversatur ; ut quæ suam cuique animam, sua etiam à morte præmia, et pœnas, adsignent* (82).

(I) *Divers auteurs ont travaillé à la traduction latine d'*Averroës.] Voici un passage de M. Huet, qui nous apprendra le nom de quelques-uns de ces traducteurs, et en même temps une méprise de Scaliger. *Vix ullos Averroïs Arabicos codices in Europâ reperiri posse putabat Scaliger, sotamque conversionem ab Armegando Blasii, Jacobo Mantino, Johanne Francisco Burand, Abrahamo de Balmis, Vitale Nisso, Calo Calonymo, Johanne Bruyerino Campegio, Paulo Israëlitâ, aliisque adornatam in lucem venisse. Ego tamen his versavi manibus arabicum Averroïs librum, ex Oriente huc olim à Postellio devectum; quod miror Scaligerum fugisse, Postello olim amicitiâ et litterarâ consuetudine conjunctum. Eo libro continentur in Logicam, Rhetoricam, et Poëticam commentaria ; quæ ad Jacobi Mantini et Abrahami de Balmis interpretationem à me expensa, fidem eorum et artem apertè mihi comprobârunt* (83). Notez qu'il y a eu des rabbins qui ont traduit en hébreu quelques ouvrages d'Averroës (84). Il est bon que j'observe ici ce que je trouve dans Possevin. Ce jésuite assure que ceux qui étaient si entêtés de ce philosophe arabe, ne le pouvaient lire que dans des versions pitoyables, avant l'édition que Jean-Baptiste Bagolin fit faire à Venise, chez les Junctes, l'an 1552 (85); *cette édition*, continue-t-il, *ne peut pas valoir grand'chose ; car Bagolin, à l'égard d'une partie des œuvres d'Averroës, se servit de la traduction d'un Juif nommé Jacques Mantinus : et à l'égard de l'autre partie, on employa les traductions précédentes, et même celles que Niphus et Zimara n'avaient nullement corrigées en travaillant sur Averroës.* Le traducteur Mantinus suivit les traces d'Abraham de Balmis, qui avait très-mal réussi. On ne peut donc se promettre qu'un traducteur, qui a eu de si mauvais guides, ait bien exprimé l'original ; et comme Bagolin n'entendait rien dans l'arabe, il ne pouvait point juger de ces interprétations (86). Je m'en vais copier un long passage de Keckerman, où l'on souhaite que Dieu veuille susciter un traducteur qui délivre de la crasse et ténébreuse barbarie des précédens les œuvres d'Averroës. C'est alors que l'on verrait les grands services que cet Arabe a rendus à la philosophie. *Quid et quantùm universæ philosophiæ Averroës iste profuerit, tùm clarum perspectumque haberemus, si quem nobis Deus virum excitaret, qui latinam ejus versionem ab istâ, quâ scatet undique molestiâ barbarie liberaret, et stylo latino saltem mediocri et intelligibili in gratiam philosophiæ studiosorum verteret. Ad quam rem illa, quæ nuper Avicennam arabicum nitidissimis typis dedit clarissima typographia medicea plurimùm adjumenti adferret, si lingua arabica* AVERROEM *ederet, atque ità occasionem viris ejus linguæ peritis faciliorem præberet barbaræ versionis emendandæ, et ad intelligentiam traducendæ : aliàs certum est,* AVERROEM *à multis neglectum iri, à quibus legeretur diligenter, nisi tam multis locis non intelligeretur. In Posterioribus Anal. apparet singularem operam præstitisse et immortalitate dignissimam : Et Epitome Logicæ, quam scripsit, laudatissima est ob varias causas, ut et Logica ejus quæsita. Nemo tam interpretum veterum videri potest proximus Aristotelis menti atque hic Arabs* (87). Je doute qu'il y ait aujourd'hui beaucoup de gens qui fassent un pareil vœu, ou qui fondent

(81) *Il fallait dire* CCCVII.

(82) Vossius de Origine et Progressu Idololatriæ, *lib. III, cap. XLII, pag.* 952.

(83) Huetius, de Claris Interpretibus, *pag.* 185.

(84) *Voyez la* Biblioth. rabbinique *du père* Bartolocci, *tom. I, pag.* 13 *et suiv.*

(85) Possevinus, Biblioth. selectæ *lib. XII, cap. XVI, pag.* 41, *tom. II.*

(86) *Idem, ibid.*

(87) Keckermannus, *in* Præcognitis logicis, *Tract. II, cap. II, num.* 32, *pag.* 108.

Digitized by Google

de si belles espérances sur une version accomplie des œuvres d'Averroës, ou qui lui donnent de si grands éloges.

(K) *Le peuple de Cordoue l'éleva à deux belles charges que son père et son aïeul avaient possédées.*] Son aïeul était l'un des plus fameux jurisconsultes de son temps ; il passait pour un second Malich, qui a été l'un des quatre plus grands casuistes de la religion mahométane : *Unus ex quatuor primariis juris muhammedanorum Canonici interpretibus* (88) ; et il fut d'ailleurs un savant théologien. Ce fut lui que le peuple de Cordoue, secouant le joug de son prince, et voulant avoir pour maître le roi de Maroc, députa à ce monarque pour négocier cette grande affaire. Il en obtint toutes les faveurs qu'il lui demanda de la part de ces mutins, et il retourna vers eux comblé de bienfaits et de caresses, ayant été créé chef des prêtres, et grand-juge du royaume de Cordoue. Il mourut après avoir joui de ces dignités un fort long temps, et laissa un fils qui était légiste, et qui fut destiné aux mêmes emplois par les suffrages des habitans de Cordoue. Le roi de Maroc confirma cette élection ; et par ce moyen notre légiste se vit revêtu d'un beau caractère. On trouve que l'autorité de ses charges s'étendait sur toute l'Andalousie, et sur le royaume de Valence. Sa vie fut longue, et il la passa joyeusement. Après qu'il fut mort ses dignités furent conférées à son fils Averroës par les suffrages du peuple (89). Notez qu'à la prière de plusieurs grands, qui imploraient sa clémence en faveur d'Ibnu Saigh, fameux médecin, détenu dans les prisons pour le crime d'hérésie, il l'avait mis en liberté. Ibnu Giulgiul disait pendant cette procédure, *Le père d'Averroës ne sait pas qu'il a eu un fils qui sera un beaucoup plus grand hérétique que celui-là* (90). Ce n'était point se tromper.

(L) *On dit des merveilles de sa patience, et de sa libéralité, et de sa douceur.*] Il y avait à Cordoue, parmi la noblesse, et parmi les gens de lettres, plusieurs personnes qui le haïssaient et qui le contrôlaient. Un jour qu'il faisait leçon dans l'auditoire de jurisprudence, le valet de l'un de ses ennemis lui alla dire quelque chose à l'oreille. Il changea de couleur, et répondit simplement, *oui, oui*. Le lendemain, le même valet retourna à l'auditoire, demanda pardon, et confessa devant tous les écoliers qu'il avait dit une grosse injure à Averroës, en lui parlant à l'oreille. *Dieu te bénisse*, lui répondit-il, *puis que tu as déclaré que je suis pourvu de patience.* Il lui donna ensuite une certaine somme d'argent, et lui dit, *Ne fais point à d'autres ce que tu m'as fait.* Quoiqu'il fût riche, et par son mariage, et par ses charges, il était toujours endetté, parce qu'il faisait beaucoup d'aumônes aux gens de lettres nécessiteux, soit qu'ils l'aimassent, soit qu'ils le haïssent. Ses amis le censurèrent un jour de ce qu'il distribuait son bien à ses ennemis : *Malheureux que vous êtes*, répondit-il, *vous ne savez pas que faire du bien à ses parens et à ses amis n'est point un acte de libéralité : on se porte à cela par des sentimens de la nature. Être libéral, c'est communiquer son bien à ses ennemis ; et parce que mes richesses ne viennent pas de ce que moi ou mes ancêtres ayons exercé la marchandise, ou quelque art, ou le métier des armes, mais de la profession de la vertu, n'est-il pas juste que je les dépense par la vertu ? Je trouve que je ne les ai pas mal placées ; elles m'ont servi à convertir en amis ceux qui étaient mes ennemis* (91). Joignez à cela ce que j'ai dit concernant sa sobriété, sa vigilance, son application à l'étude, etc (92). Il ne voulut point consentir que le plus jeune de ses fils fût élevé aux honneurs qu'on lui offrait à la cour de Maroc ; et bien loin de voir avec joie la déférence que l'on témoignait à ce jeune homme, et dans laquelle on se proposait de faire plaisir au père, il s'en chagrinait tout de bon (93). Quel dommage que tant de

(88) Hottinger., Bibl. theolog., *lib. II, cap. III, pag.* 272.

(89) *Tiré d'un livre* de Viris quibusdam illustribus apud Arabes, *traduit en latin par* Jean Léon l'Africain, *et publié par* Hottinger, Bibliotec. theolog., *cap. III, pag.* 272.

(90) *Idem, ibid., pag.* 269.

(91) Hottinger., Bibliotheca theolog., *lib. II, cap. III, pag.* 273, 274.

(92) *Ci-dessus dans le texte de cet article, au passage du* Journal des Savans, *citation* (d).

(93) *Apud* Hottinger., Biblioth. theolog., *pag.* 274, 275.

Digitized by Google

vertus, et tant de bonnes qualités, n'aient pas été accompagnées de l'orthodoxie, et qu'au contraire elles aient été jointes aux erreurs les plus énormes! Les écrits de ses adversaires ne le diffamaient que du côté de l'hérésie, et ses panégyristes ne le louaient que du côté de la vertu et de la science, etc. *Hic à multis laudatus, à nonnullis verò aliis vituperio affectus est..... Adversarius ejus scripsit epistolam quâ vituperabatur Averroës, eum de hæresi infamando; et alius scripsit aliam laudando eum de nobilitate, justitiâ, et doctrinâ: quæ quidem epistolæ sunt longissimæ* (94).

(M) *Ses ennemis l'accusèrent d'hérésie, ce qui eut des suites bien..... accablantes pour lui.*] Plusieurs nobles, et plusieurs docteurs de Cordoue, et nommément le médecin Ibnu Zoar, lui portaient envie, et résolurent de lui intenter un procès de religion. Ils subornèrent de jeunes gens, pour le prier de leur faire une leçon de philosophie. Il y donna les mains, et leur découvrit dans cette leçon sa créance de philosophie: *Inter legendum autem suam philosophalem fidem detexerunt* (95). Ils en firent dresser un acte par un notaire, et l'y déclarèrent hérétique. Cet acte fut signé par cent témoins, et envoyé à Mansor roi de Maroc. Ce prince l'ayant vu, se mit en colère contre Averroës, et dit tout haut: *Il est clair que cet homme-là n'est point de notre religion. Hunc nostræ legis non esse patet.* Il fit confisquer tous ses biens, et le condamna à se tenir au quartier des juifs. Averroës obéit; mais étant allé quelquefois à la mosquée, pour y faire ses oraisons, et ayant été chassé à coups de pierre par les enfans, il se retira de Cordoue à Fez, et s'y tint caché. On le reconnut dans peu de jours, et on le mit en prison, et l'on demanda à Mansor ce qu'on en ferait. Ce prince assembla plusieurs docteurs en théologie et en jurisprudence, et s'informa d'eux de quelle peine un tel homme était digne. La plupart répondirent qu'en qualité d'hérétique il méritait la mort, mais quelques-uns représentèrent qu'il ne fallait pas faire mourir un tel personnage, qui était principalement connu sous la qualité de légiste et sous celle de théologien: *de sorte*, dirent-ils, *qu'on ne divulguera point par le monde qu'un hérétique a été condamné, mais qu'un légiste, qu'un théologien, a subi cette sentence: d'où il arrivera, 1°. que les infidèles n'embrasseront plus notre foi, et qu'ainsi notre religion sera amoindrie; 2°. que l'on se plaindra que les docteurs africains chercheront et trouveront des raisons de s'ôter la vie les uns aux autres. Il y aura plus de justice à le faire rétracter devant la porte de la grande mosquée, où on lui demandera s'il se repent. Nous sommes d'avis que Votre Majesté lui pardonne en cas qu'il se repente; car il n'y a aucun homme sur la terre qui soit exempt de tout crime.* Mansor goûta ce conseil, et donna ses ordres au gouverneur de Fez pour une telle exécution. En conséquence de quoi, un vendredi à l'heure de la prière, notre philosophe fut conduit devant la porte de la mosquée, et mis, tête nue, sur le plus haut degré, et tous ceux qui entraient dans la mosquée lui crachèrent au visage. La prière étant finie, les docteurs avec des notaires, et le juge avec ses assesseurs, vinrent là, et demandèrent à ce misérable s'il se repentait de son hérésie? Il répondit par un oui: on le renvoya; il se tint à Fez, et y fit des leçons de jurisprudence. Mansor lui ayant permis quelque temps après de retourner à Cordoue, il y retourna, et y vécut misérablement privé de biens et de livres. Cependant le juge qui lui avait succédé s'acquittait si mal de sa charge, et en général la justice était si mal administrée dans ce pays-là que les peuples en gémissaient. Mansor, voulant remédier à ce désordre, assembla son conseil, et y proposa de rétablir Averroës. La plupart des conseillers en furent d'avis: c'est pourquoi il lui envoya un ordre de venir incessamment à Maroc, pour y faire les fonctions de sa première magistrature. Averroës partit aussitôt avec toute sa famille, et passa tout le reste de ses jours à Maroc (96). Il y fut enterré hors de la porte des Corroyeurs (97). Son tombeau et son épitaphe y ont paru fort long-temps (98).

(94) *Ibidem, pag.* 279.
(95) *Ibidem, pag.* 276.
(96) Hottingerus, Biblioth. theolog., *pag.* 276 *et seqq.*
(97) *Ibidem, pag.* 279.
(98) *Ibidem.*

Digitized by Google

Il ne faut pas oublier ce qu'il répondit à ceux qui demandèrent quelle était la situation de son âme, pendant la persécution. *Cet état-là*, leur dit-il, *me plaisait et me déplaisait. J'étais bien aise d'être déchargé des fonctions pénibles de la judicature ; mais il me fâchait d'avoir été opprimé par de faux témoins. Je n'ai point souhaité*, ajoute-t-il, *d'être rétabli dans la charge de magistrat, et je ne l'ai reprise qu'après que mon innocence a été manifestée* (99).

(N) *Ce qu'il répondit à un jeune gentilhomme, qui le priait de lui accorder sa fille, est assez curieux.*] « Donnez-la moi, *lui dit ce galant*, je » vous en paierai son pesant d'or ». *O domine judex, da mihi in uxorem filiam tuam, et quanti eam ponderaveris, itidem aurum tibi tradam* (100). « Savez-vous, *répondit Averroës*, si » ma fille est belle ou laide ; savez-» vous si vous en serez content ? » *J'ai vu sa copie*, reprit l'autre, c'est-à-dire, son frère (101). *Je crains*, répliqua Averroës, *que votre ardeur impétueuse ne vous ait empêché de la connaître* (102). Le jeune homme se retira tout honteux, et ne revint point à la charge. Cette fille fut mariée depuis par son père à un parent du roi de Maroc (103). Quand j'ai dit que la réponse d'Averroës était curieuse, j'ai eu égard à deux choses : en premier lieu, aux circonstances, et puis à l'obscurité du traducteur. Je le soupçonne de s'être mal exprimé. Il n'entendait guère la langue latine : l'apparence est que les mots arabes ont plus de sel que sa traduction, et ainsi les esprits curieux seront bien aises qu'on leur propose à examiner ce petit fait-là. C'est une assez grande singularité de voir un galant qui, poids pour poids, veut troquer son or contre une fille qu'il n'a point vue. Le prix monterait bien haut, même en Espagne, où les gens sont beaucoup moins gras qu'en plusieurs autres pays. Averroës n'aurait pas mal fait de demander au galant, *savez-vous si ma fille est d'une taille déliée ; ou si elle a trop d'embonpoint ?* Cet éclaircissement pouvait être de conséquence, puisqu'au second cas la marchandise eût plus coûté, et moins valu. Selon nos coutumes, rien ne serait plus singulier qu'un galant qui n'aurait point vu la fille du principal magistrat du lieu de sa résidence ; mais parmi les mahométans, cela est commun : ils ne permettent point aux filles de se montrer aux fenêtres, et devant la porte du logis, de courir de lieu en lieu, et de recevoir des visites chaque jour. Cependant j'ose dire qu'il y a quelque chose de Considérable en ce que le noble cordouan (104) ne savait que par conjecture si la fille d'Averroës était belle. Voilà quelques-unes des circonstances à quoi j'ai eu égard.

(O) *On raconte une chose très-singulière touchant l'effet de quelques discours qu'il prononça contre le plus jeune de ses fils.*] Je ne m'amuserai pas à traduire en notre langue ce qui doit me servir ici de commentaire ; cela n'aurait que très-peu de grâces en français. Il me suffira de dire qu'Averroës souhaita plutôt la mort de son fils, que de le voir désobéissant, et qu'il fit là-dessus une imprécation à laquelle ce jeune homme ne survécut que dix mois. Voici bien du latin : je ne le prends pas d'Hottinger, car je l'ai trouvé plus correct dans un autre auteur. *De* Averroïs *carminum efficacid hanc historiam historicus Arabs refert : Quâdam die eo existente cum amicis quibusdam colloquentibusque, ingressus est filius ejus cum aliquibus sociis juvenibus, quos cum animadvertisset Averroës, protulit duo carmina, hujus sensûs : Rapuerunt pulchritudines tuæ, capreolo pulchritudinem suam, donec miratus est omnis pulcher in te : tibi est pectus ejus, et oculi ejus, et stupor ejus ; verùm cras cornua sua patri tuo erunt. Post quæ dixit : Sit maledicta peregrinatio : quandò eram juvenis, aliquandò patrem meum puniebam ; nunc autem senex filium meum punire non possum. At Deum deprecor, ut priusquàm videam aliquid contrà voluntatem meam, eum mori faciat. Sicque priusquàm*

(99) *Ibidem, pag.* 278.

(100) *Ibidem, pag.* 275.

(101) Comparationem ejus vidi, fratrem scilicet ejus, *ibid.*

(102) Timeo te eam non cognovisse ob impetum tuum, *ibid.*, *pag.* 276.

(103) *Ibidem.*

(104) Juvenis quidam ex nobilibus civitatis, *Ibidem, pag.* 275.

Digitized by Google

transirent menses decem filius ejus mortuus est, et major solus remansit, qui judex opinionis et sectæ effectus est (105). Bartholin, qui me fournit ce passage, attribue sans raison aux vers de ce philosophe le grand effet dont il s'agit, et qu'il ne faut imputer qu'à l'imprécation en prose qu'Averroës prononça. Les compilateurs ont recueilli beaucoup d'exemples de pareils effets de telles imprécations (106).

(P) *Quand il fut vieux il fit jeter au feu* ses vers de galanterie.] Le discours qui accompagna cet acte est tout confit en sagesse. *L'homme*, dit-il, *sera jugé par ses paroles ; et si j'ai mal parlé, je ne veux point donner à connaître ma folie. Si mes vers plaisaient à quelqu'un, il me prendrait pour un homme sage, et je ne reconnais point que je le sois.* Vous voyez là un bon caractère. Averroës, ayant fait la faute, la répara : il voulut se dérober également à l'approbation qu'il ne croyait pas mériter, et au blâme qu'il méritait. Il se serait trouvé une infinité de gens qui auraient lu ses vers d'amour l'encens à la main, qui les auraient admirés, qui auraient béni sa mémoire. Ovide et Catulle sont des exemples de cela. Il ne voulut point de cette louange. D'autres eussent trouvé fort mauvais qu'un si grand homme, un légiste et un philosophe si excellent, eût fait des vers de galanterie. Il prévint leur critique en donnant ordre que personne ne pût lire ce qu'il avait composé sur une telle matière. Ses autres ouvrages de poésie sont tous perdus, hormis une très-petite pièce où il déclare, qu'étant jeune, il a désobéi à sa raison, mais qu'étant vieux, il l'a suivie ; sur quoi il pousse ce souhait : *Plût à Dieu que je fusse né vieux, et que dès ma jeunesse j'eusse été dans l'état de perfection !* Voilà, ce me semble, le vrai sens de ces paroles latines de Jean Léon (107). *De suis quidem carminibus tantum duo reperiuntur ad verbum significantibus : « Inobediens enim fui voluntati meæ » juvenis, ac quando tempus cum calvitie senectuteque agitavit me, tum » parui voluntati meæ. Utinam natus » fuissem senex, et in juventute absolutus* (108) ! » Quel souhait plus digne d'un philosophe pourrait-on faire ?

Rapportons ce que fit Averroës à l'égard des vers d'amour d'un autre écrivain. Il y avait à Cordoue un philosophe, médecin et astrologue, nommé Abraham Ibnu Sahal, qui, par un caprice de sa mauvaise fortune, devint amoureux, et se mit à faire des vers, se souciant peu de la dignité doctorale. *Posteà ob disgratiam suæ fortunæ, amore capitur, et dignitate doctorum postposità, cœpit edere carmina* (109). Les juifs, ses confrères de religion, l'exhortèrent à ne donner point au public de ces poésies impudiques. Il leur fit en vers une réponse profane. Cela fit qu'ils eurent recours à l'autorité du magistrat ; et comme Averroës était le grand juge du pays, ce fut à lui qu'ils s'adressèrent. Ils lui représentèrent que cet Abraham avait corrompu par ses poésies toute la ville, et principalement la jeunesse de l'un et de l'autre sexe, et qu'on ne chantait autre chose dans les festins nuptiaux. Averroës s'indigna contre ce poëte, et lui fit défendre de continuer, à peine d'être châtié selon l'exigence du cas, ou comme il plairait au juge. Il entendit dire que sa défense n'arrêtait point la veine du juif, et il voulut être assuré de la vérité. Il envoya chez ce poëte une personne de confiance, qui lui revint faire ce rapport : *Je n'ai trouvé chez lui que l'aîné de vos enfans, qui écrivait de ces poésies.* Il ajouta qu'il n'y avait dans Cordoue ni homme, ni femme, ni enfant, qui n'eussent appris quelque chose des vers d'Abraham Ibnu Sahal. Alors Averroës cessa ses poursuites. *Une seule main*, dit-il, *peut-elle fermer mille bouches ?* Ayant vu un jour chez un libraire que l'Alcoran ne fut vendu qu'un ducat, et que les poésies de ce juif furent achetées dix pistoles au premier mot (110), il s'écria : « Cette

(105) Thomas Bartholinus, de Medicis Poëtis, *pag.* 105, 106.

(106) *Voyez* Camerarius *aux* Méditations historiques, *tom. I, liv. V, chap. VI, et tom. III, lib. II, chap. XV et XVI.*

(107) *Apud* Hottinger., Biblioth. theolog., *pag.* 278.

(108) In juventute absolutus. *Le traducteur a mis peut-être* in *au lieu de* ab ; *et ainsi, l'on pourrait traduire* exempt de jeunesse.

(109) Hottingeri Bibliotheca theolog., *pag.* 288.

(110) Prudictus emptor nihil respondens, sed

Digitized by Google

» ville périra bientôt, car j'ai vu le » mépris du peuple pour les choses » saintes, et son attachement pour les » choses défendues et malhonnêtes. » *Tunc dixit Averrois omnibus adstantibus*, « Scitote hanc civitatem mox ruiturum, quoniam vidi populum quæ ad » fidem pertinent viluisse, atque prohibita, atque in honesta grata extitisse, » majorisque fecisse ». *Et sicut dixerat successit : non adhuc elapsis quinquaginta annis, Christicolæ oppugnârunt Cordubam, multas alias civitates* (111). On peut recueillir de ceci qu'il y a des vices qui sont de tout pays, et de toute religion, et de tout siècle. Voilà des mahométans d'Espagne, qui faisaient au XIIe. siècle ce que plusieurs chrétiens de Paris ont fait au XVIIe. Fallait-il acheter un exemplaire des Psaumes de M. Godeau, on marchandait fort longtemps, et l'on ne concluait rien si le prix n'était médiocre. Mais s'agissait-il du Parnasse satirique, on en donnait sans marchander le prix énorme que le vendeur demandait. Notons aussi qu'il y a de bonnes actions, dont on trouve des exemples dans chaque pays, dans chaque siècle, et dans chaque religion. Si des chrétiens, dans ces derniers siècles, ont jeté au feu leurs poésies profanes, leurs vers d'amour, leurs vers lascifs (112), Averroës fit la même chose, sous la profession du mahométisme. Je dis sous la profession, car on doute qu'intérieurement il ait rien cru en matière de piété (113). Sa prédiction sur les malheurs de Cordoue ne réfute point cela : il est assez naturel de croire qu'une horrible corruption de mœurs, et qu'une dépravation de goût, qui fait mépriser ce que l'on estime saint et aimer ce que l'on croit malhonnête, causeront de grands désordres dans une ville.

(Q) *J'ai été surpris de la prodigieuse stérilité que j'ai trouvée par rapport à ce fameux philosophe dans la Bibliothèque orientale de M. d'Herbelot.*] Premièrement, on a lieu d'être surpris de ne trouver point dans cette Bibliothèque notre philosophe arabe, sous le nom que tous les Occidentaux lui donnent, je veux dire sous celui d'Averroès. Je veux que ce nom ne soit pas le véritable, mais un nom fort corrompu par plusieurs transports d'idiome en idiome : n'est-ce pas un assez juste motif de le placer en son rang dans un dictionnaire, que de voir qu'il n'y a presque que celui-là qui soit employé parmi les Occidentaux ? Que si l'on aimait mieux donner l'article de ce philosophe sous le nom arabe bien orthographié, il fallait du moins en donner avis sous le mot *Averroës*; et par conséquent, M. d'Herbelot, qui n'a point tenu cette conduite, a oublié une chose qui ne devait pas être négligée. On ne trouve dans le corps de son ouvrage, ni Averroës, ni Aben-Roës, ni Aben-Roïs. On est donc contraint de recourir à la table des matières : cela n'est point agréable. Mais qu'y trouve-t-on ? Averroës (114), avec un renvoi aux pages 303, 719, 815. Que trouve-t-on à la page 303 ? qu'Averroës est un de ces philosophes qui ont cru que le monde était éternel. On trouve à la page 815, que Mohammed Al-Gazali a cru qu'Averroës a eu *des principes fort contraires à ceux du musulmanisme*. Mais dans la page 719, vous trouvez l'article de notre homme sous le terme *Roschd*. Cet article ne contient pas vingt lignes : en voici la dernière moitié : « Averroës est le premier qui ait traduit » Aristote de grec en arabe, avant » que les juifs en eussent fait leur » version : et nous n'avons eu long-» temps d'autre texte d'Aristote que » celui de la version arabique de ce » grand philosophe, qui y a ajouté » ensuite de fort amples commentaires, dont saint Thomas et les autres » scolastiques se sont servis, avant » que les originaux grecs d'Aristote » et de ses commentateurs nous eussent été connus (115). » Je trouve là bien des choses auxquelles je ne puis ajouter foi ; car je remarque que

mentum ornamenta imponens decem aureos numeravit et persolvit, et librum accepit, et in pace recessit, *ibidem*, *pag.* 290.

(111) *Ibid.*

(112) Pic de la Mirande *le fit : voyez la fin de la remarque* (D) *de l'article* Anonius. Pétrarque *eut envie de le faire. Voyez M.* Baillet, Jugement sur les Poëtes, *tom. III, pag.* 24. *Il se repentit d'avoir fait de ces poésies. Voyez la IIIe. du VIIIe. livre de ses* Lettres familières, *pag.* 278.

(113) *Voyez les remarques* (H) *et* (M).

(114) *C'est une faute d'impression.*

(115) D'Herbelot, Biblioth. Orient., *pag.* 719, *colon.* 1.

Digitized by Google

de savans hommes disent qu'Averroës ignorait la langue grecque (116). Je sais d'ailleurs que les califes Almanzor, Abdalla, et Almamon, qui ont précédé de quelques siècles Averroës, firent traduire en arabe quantité de livres grecs (117). Il n'y a donc point d'apparence que la première version arabe des ouvrages d'Aristote eût été faite par Averroës, quand même on supposerait qu'il n'était pas ignorant de la langue grecque. Alfarabe, qui a fleuri au Xe. siècle, trouva dans la Mésopotamie la Physique d'Aristote (118). On lui attribue ordinairement la traduction des Analytiques du même Aristote : c'est M. d'Herbelot qui nous l'apprend (119). Rigord raconte qu'un concile tenu à Paris l'an 1209 condamna au feu quelques livres d'Aristote que l'on expliquait dans les colléges, et qui avaient été apportés de Constantinople depuis peu de temps, et traduits de grec en latin : *Delati de novo à Constantinopoli et à græco in latinum translati* (120). Ceci ne s'accorde point avec M. d'Herbelot, car il en résulte qu'environ le temps que mourut Averroës on se servait à Paris d'une traduction d'Aristote faite sur le grec. Il est sûr, qu'avant le milieu du XIIe. siècle, la philosophie d'Aristote s'enseignait dans l'université de Paris. Voyez les plaintes de saint Bernard rapportées par M. de Launoi (121). Ce même passage de Rigord montre que les livres grecs d'Aristote étaient en France au temps d'Averroës. Enfin je voudrais bien que l'on me nommât quelques traducteurs de l'Aristote et du commentaire arabe d'Averroës, qui aient vécu entre Averroës et Thomas d'Aquin. Tous les traducteurs latins de ce philosophe arabe, qui sont venus à ma connaissance, sont postérieurs à ce docteur angélique. Ce n'est pas que je veuille rejeter ce qu'on lit dans quelques auteurs, que l'empereur Frédéric II, qui a fleuri avant saint Thomas et après Averroës, fit mettre en latin les livres de cet Arabe. On peut inférer cela de ces paroles de Cuspinien (122) : *Libros multos ex græco et ex arabico latinos fieri curavit, inter quos et Aristotelis volumina fuerunt, et multa medicorum ;* et de ce passage de Wolphang Hungerus dans ses notes sur Cuspinien (123) : *Curavit quoque eas fieri translationes operum Aristotelis, et scriptorum medicinæ, ex lingud græcâ et arabicâ, quæ in hunc usque diem in scholis lectæ sunt, atque etiamnum leguntur : et Bononiam easdem misit, ut academiæ offerrentur, quod ejus ex epistolis apparet.* Voyez aussi la chronique de Carion (124), où il est dit nommément, que cet empereur fit traduire l'Almageste de Ptolomée, et plusieurs ouvrages d'Aristote, de Galien, et d'Avicenne, etc. (125). Vous trouverez les mêmes noms dans le Théâtre de Matthias (126), sous la citation du VIIe. livre des Annales d'Aventin, et de la Chronique de Carion. Je ne sais pourquoi on ne nomme pas Averroës ; et cependant je m'imagine qu'il est un de ceux qui furent traduits par les soins de cet empereur. Je voudrais savoir, comme je l'ai déjà dit, comment s'appelaient ceux qu'il employa à traduire ces écrivains.

Prenons garde à une chose qui se trouve dans la Bibliothèque de M. d'Herbelot, c'est que les mahométans regardent comme *un pur athéisme* la doctrine de ceux qui, en admettant un premier moteur, soutiennent aussi que le monde est éternel (127). On attribue cette doctrine aux plus fameux philosophes qui aient fleuri parmi les Arabes, à notre Averroës, à Avicenne, à Alfarabe (128). Les chrétiens font pour l'ordinaire un semblable jugement de cette doctrine, et il est sûr qu'on ne la pourrait soutenir sans traiter de fable l'Écriture Sainte.

(116) *Voyez ci-dessus aux citations* (5) *et* (9).

(117) *Voyez le père* Rapin, Comparaison de Platon et d'Aristote, *pag.* 402, 404. *Voyez aussi M.* d'Herbelot, Bibliothèq. orient., *pag.* 546.

(118) Rapin, Comparaison de Platon et d'Aristote, *pag.* 404.

(119) d'Herbelot, Biblioth. orient., *pag.* 337.

(120) Rigordus, *in* Vitâ Philippi Augusti, *apud* Launoium, de Varid Aristot. Fortunâ, *cap. I, pag.* 6.

(121) Launoius, *ibid.*, *cap. III, pag.* 24 *et seqq.*

(122) Cuspin., *in* Frideric. II, *init.*, *pag.* 429.

(123) Hungeri Annot., *in* Cuspinianum, *p.* 150.

(124) *Pag.* 482.

(125) Pencer., *in* Chronic. Carionis, *lib. V*, *pag.* 684.

(126) *Pag.* 956.

(127) D'Herbelot, Biblioth. orient., *pag.* 337, *col.* 2.

(128) *Là même*, *et pag.* 303, *colon.* 2.

Digitized by Google

AUGE (DANIEL D'), en latin *Augentius*, était de Villeneuve-l'Archevêque, au diocèse de Sens en Champagne (*a*). Il a vécu au XVIe. siècle, et il se fit estimer par son savoir et ses écrits (A). On lui destina, dès l'an 1574 (*b*), la charge de professeur royal en langue grecque dans l'université de Paris, et il en prit possession l'an 1578. Elle était vacante par la mort de Louis le Roi (*c*). Il avait été précepteur du fils de ce François Olivier qui fut chancelier de France. C'est ce que j'apprends de l'épître liminaire d'un livre qu'il dédia à Antoine Olivier, évêque de Lombès, et oncle de son disciple (*d*). Elle est datée de Paris, le 1er. de mars 1555. Je ne sais pas bien le temps de sa mort, je sais seulement, que François Parent, son successeur dans la profession des lettres grecques, entra en charge l'an 1595 (*e*).

(*a*) La Croix du Maine, Biblioth. française, *pag.* 68.

(*b*) Du Breul, Antiquit. de Paris, *page* 566.

(*c*) *Là même.*

(*d*) *C'est le poëme de* Sannazar *intitulé* De Morte Christi Lamentatio. *Dan. d'Auge le fit imprimer à Paris avec des notes de sa façon, l'an* 1557, *in*-4°.

(*e*), Du Breul, Antiquit. de Paris, *pag.* 566.

(A) *Il se fit estimer par ses écrits.*] Qui sont : *Oraison consolatoire sur la mort de messire François Olivier, chancelier de France*, imprimée à Paris en 1560; *deux Dialogues de l'Invention poétique, de la vraie Cognaissance de l'Art oratoire, et de la fiction de la Fable*, imprimés à Paris l'an 1560; *Discours sur l'arrêt donné au parlement de Dôle en Bourgogne, touchant un homme accusé et convaincu d'être loup-garou*, imprimé (1); *l'Institution d'un prince chrétien, traduite du grec de Synèse, évêque de Cyrène*, avec une *Oraison de la vraie Noblesse, traduite du grec de Philon juif*, imprimée à Paris, l'an 1555; *Quatre Homilies de saint Macaire Égyptien*, imprimées à Paris, et depuis à Lyon, l'an 1559; *Epître à noble et vertueux enfant Antoine Thelin, fils de noble Guillaume Thelin* (2), *auteur du livre intitulé* Opuscules divins, *en laquelle est traité du vrai patrimoine et succession que doivent laisser les pères à leurs enfans.* Cette épître est imprimée au commencement desdits Opuscules divins, à Paris, l'an 1565. Il les revit et les corrigea. Il fit imprimer à Paris, l'an 1556, une *Traduction française des plus belles sentences et manières de parler des Épîtres familières de Cicéron* (3). Voilà ce que je trouve dans la Croix du Maine et dans du Verdier. Je n'y ai point vu les Notes sur un poëme de Sannazar, desquelles j'ai parlé dans le corps de cet article.

* De tous les ouvrages de Daniel d'Auge celui qui me paraît le plus digne de curiosité est le Discours sur l'arrêt qui condamna le loup-garou. Bodin m'apprend que cet arrêt fut donné par le parlement de Dôle, le 18 de janvier 1583, *contre Gilles Garnier Lyonnais*, et qu'on l'imprima à Orléans et à Paris et à Sens. Il en rapporte *les points principaux* : « C'est à savoir » que ledict Garnier le jour de sainct » Michel, estant en forme de loup-ga» rou, print une jeune fille de l'aage » de dix ou douze ans près le bois de la » Serre, en une vigne, au vignoble » de Chastenoy près de Dôle un quart » de lieuë, et illec l'avoit tuée et » occise, tant avec ses mains semblans pattes, qu'avec ses dents, et » mangé la chair des cuisses et bras » d'icelle, et en avoit porté à sa » femme. Et pour avoir en mesme » forme un mois après pris une autre » fille, et icelle tuée pour la manger.

(1) La Croix du Maine, Bibliothèque française, *pag.* 68.

(2) *C'était un gentilhomme d'Auvergne.*

(3) Du Verdier, Biblioth. française, *pag.* 258.

* Dans l'édition de 1720 l'alinéa qui termine cette remarque est parmi les *articles omis*, à la page 3039, et l'on y dit de mettre cette addition *après le corps de l'article.* Je crois que c'est une erreur. Cet alinéa me paraît être la suite de la remarque. J'ai d'ailleurs pour le mettre ainsi l'autorité de l'édition de 1730 et des éditions postérieures.

Digitized by Google

» s'il n'eut esté empesché par trois » personnes, comme il a confessé : et » quinze jours après, avoit estranglé » un jeune enfant de dix ans, au vi» gnoble de Gredisans, et mangé la » chair des cuisses, jambes, et ventre » d'iceluy : et pour avoir depuis en » forme d'homme, et non de loup, » tué un autre garçon de l'aage de » douze à treize ans, au bois du » village de Pérouse, en intention de » le manger, si on ne l'eust empes» ché, comme il confessa sans force » ny contrainete ; il fut condamné » d'estre bruslé tout vif, et l'arrest » fut exécuté (4).

(4) Bodin, Démonomanie des sorciers, *liv. II, chap. VI, pag.* 208, 209, *édition de Lyon*, 1598, *in-8°*.

AUGUSTIN (Saint), l'un des plus illustres pères de l'Église, naquit à Tagaste dans l'Afrique le 13 de novembre 354. Son père, nommé Patrice, n'était qu'un petit bourgeois de Tagaste ; sa mère s'appelait Monique, et avait beaucoup de vertu. Leur fils n'avait nulle inclination pour l'étude (A). Il fallut néanmoins qu'il étudiât : son père le voulut avancer par cette voie, et l'envoya faire ses humanités à Madaure. Il l'en retira âgé de seize ans, pour l'envoyer faire sa rhétorique à Carthage. Saint Augustin y alla vers la fin de l'an 371 (*a*). Il s'avança fort dans les sciences, mais il se plongea dans la débauche des femmes (B). Il voulut lire l'Écriture Sainte ; mais la simplicité du style l'en dégoûta : il était encore trop grand admirateur de l'éloquence païenne pour trouver son compte dans la Bible. Il avait en général une forte envie de connaître la vérité ; et ayant cru la trouver dans la secte des manichéens, il s'y engagea, et en soutint la plupart des dogmes avec beaucoup de chaleur. Ayant demeuré à Carthage quelque temps, il retourna à Tagaste, où il enseigna la rhétorique avec tant d'applaudissemens, que l'on félicitait sa mère d'avoir un fils si admirable. Cela n'empêchait pas cette sainte femme de s'affliger extrêmement à cause de l'hérésie de son fils, et de la débauche où il se plongeait. Il retourna à Carthage l'an 380, et y enseigna la rhétorique avec une réputation très-glorieuse. Ce fut alors qu'il fixa son incontinence, qui avait été vague et répandue sur plusieurs objets. Il prit une concubine, et s'en contenta, et en eut un fils qu'il appela *Adeodatus*, Dieu-donné, et qui eut beaucoup d'esprit (C). Il devint un peu flottant dans sa secte, parce qu'il ne trouvait personne qui répondît pleinement aux difficultés qu'il avait à proposer (D) : néanmoins il ne changea pas de profession ; il attendit de plus grands éclaircissemens. Monique, sa bonne mère, l'alla trouver à Carthage, pour tâcher de le tirer de l'hérésie et de la luxure, et ne désespéra de rien, quoiqu'elle vît que ses remontrances fussent inutiles. Il chercha un nouveau théâtre à son esprit, et se résolut d'aller à Rome ; et pour n'être pas détourné de ce dessein, il s'embarqua sans en rien dire à sa mère, ni à Romanien son parent, qui l'avait entretenu dans les écoles (*b*). Il enseigna dans Rome la rhétorique avec le même succès qu'à Carthage : de sorte que Symmaque, préfet de la ville, ayant su qu'on demandait à Milan un ha-

(*a*) Du Pin, Biblioth. des Auteurs ecclésiast., *tom. III, pag.* 158.

(*b*) *Son père était mort environ l'an* 372.

Digitized by Google

bile professeur en rhétorique, le destina à cet emploi l'an 383. Saint Augustin fut fort estimé à Milan : il alla rendre visite à saint Ambroise, et en fut fort bien reçu. Il allait à ses sermons beaucoup moins par un principe de piété, que par un principe de curiosité critique. Il voulait voir si l'éloquence de ce prélat méritait la réputation à quoi elle était montée. Dieu se servit de ce moyen pour le convertir : les sermons de saint Ambroise firent une telle impression, que saint Augustin se fit catholique l'an 384. Sa mère, qui l'était venue trouver à Milan, fut d'avis qu'il se mariât, afin de renoncer à la vie déshonnête qu'il menait. Il consentit à cette proposition et renvoya en Afrique sa concubine ; mais comme la fille qu'on lui destinait pour épouse ne devait être en âge nubile qu'au bout de deux ans, il ne put faire une si longue résistance à son naturel : il reprit le commerce d'impureté. Enfin la lecture des Épîtres de saint Paul, les sollicitations et les larmes de sa mère, les bons discours de quelques amis, attirèrent sur lui le dernier coup de la grâce ; il se sentit bon chrétien, prêt à tout quitter pour l'Évangile : il renonça à sa profession de rhétorique, et il se fit baptiser par saint Ambroise, la veille de Pâques, l'an 387. L'année suivante, il s'en retourna en Afrique. Il avait perdu sa mère à Ostie, où il devait s'embarquer (c). Il fut ordonné prêtre l'an 391, par Valère, évêque d'Hippone. Quatre ans après, il devint coadjuteur de ce prélat, et il rendit des services très-importans à l'Église par sa plume et par sa piété, jusques à sa mort qui arriva le 28 d'août 430 (d). Le détail de sa vie épiscopale et de ses écrits, serait ici superflu : on peut le trouver dans le Dictionnaire de Moréri, et dans la Bibliothèque de M. du Pin ; et si ces messieurs n'avaient passé trop légèrement sur la vie déréglée de saint Augustin, j'aurais pu me dispenser entièrement de cet article. Mais, pour la plus grande instruction du public, il est bon de faire connaître les grands hommes à droite et à gauche. L'approbation, que les conciles et les papes ont donnée à saint Augustin sur la doctrine de la grâce, fait un grand bien à sa gloire ; car sans cela, les molinistes dans ces derniers temps, auraient hautement levé la bannière contre lui, et mis à néant son autorité. Nous avons fait voir ailleurs (e), que toute leur politique n'a pu les contraindre à bien sauver les apparences, et à ne lui point porter indirectement de rudes coups. Il est certain que l'engagement où est l'église romaine de respecter le système de saint Augustin, la jette dans un embarras qui tient beaucoup du ridicule (E). Les arminiens, n'ayant pas les mêmes ménagemens à garder, en usent

(c) *Tiré de l'*Histoire ecclésiast. de Jean le Sueur, *tom. III, à l'an* 388, *pag.* 484 *et suiv. de l'édition in-*12.

(d) Du Pin, Bibliothèq. des Aut. ecclés., *tom. III, pag.* 158.

(e) *Ci-dessus dans les remarques* (C), (D) *et* (L) *de l'article de* Jean Adam, *jésuite. Vous y verrez divers jugemens qu'on a faits de* saint Augustin. *Voyez aussi l'*État de la Faculté de Théologie de Louvain, *en* 1701, *pag.* 207.

Digitized by Google

sincèrement avec ce saint père de l'Église (F). Un savant critique français a beau se servir de termes respectueux, on ne laisse pas de connaître qu'il méprise de tout son cœur les Commentaires de saint Augustin sur l'Écriture (G). M. Claude, qui a condamné dans ce père l'approbation des lois pénales en matière de conscience, se serait exposé lui-même à une rude censure, s'il avait encore vécu trois ou quatre ans (H).

Un médecin de Paris a publié une remarque assez singulière : il a prétendu que ce grand saint avait la force de boire beaucoup, et s'en servait quelquefois, mais sans s'enivrer. Nous rapporterons ses raisons, et celles d'un journaliste qui le réfute (I). Je ne dirai pas beaucoup de choses sur les éditions des Œuvres de saint Augustin (K). Plusieurs de ses traités ont été traduits en notre langue.

(A) *Il n'avait nulle inclination pour l'étude.*] Par le portrait que saint Augustin a fait lui-même de son enfance, on peut connaître qu'il était ce qu'on appelle un *garnement*. Il fuyait l'école comme la peste; il n'aimait que le jeu, et que les spectacles; il dérobait tout ce qu'il pouvait chez son père; il inventait mille mensonges pour échapper aux coups de fouet dont on était obligé de se servir contre son libertinage. *Furta etiam faciebam de cellario parentum et de mensâ, vel gulâ imperitante, vel ut haberem quod darem pueris ludum suum mihi, quo pariter utique delectabantur, tamen vendentibus..... Fallendo innumerabilibus mendaciis et pædagogum et magistros et parentes amore ludendi, studio spectandi nugatoria, et imitandi ludicra inquietudine* (1). Par là on réfute ce que Léon Allatius a débité, « qu'à l'âge de » douze ans, saint Augustin avait » étudié, et compris tout seul, sans » le secours d'aucun maître, tous les » livres d'Aristote, qui concernent la » logique et la théorie, et qu'il avait » dans le même âge composé d'excel- » lens écrits, pour découvrir et ré- » futer les erreurs de beaucoup d'au- » teurs (2). » L'écrivain qui a pris le nom de Christianus Liberius, a débité la même chose (3). M. Baillet les réfute fort solidement tous deux, par les Confessions de saint Augustin; et il découvre la cause de leur méprise. *Croyons*, dit-il (4), *que ceux qui les ont trompés pourraient avoir lu* douze *pour* vingt *dans l'endroit où saint Augustin en a parlé. Ce saint reconnaît qu'il avait près de* vingt *ans lorsqu'il lui tomba entre les mains un traité d'Aristote qu'on nomme les dix Catégories, dont il avait entendu parler à Carthage avec beaucoup d'ostentation* (*)..... *Il le lut seul, et l'entendit parfaitement. De sorte qu'en ayant conféré depuis avec ceux qui disaient l'avoir appris avec beaucoup de peine d'excellens maîtres, qui le leur avaient expliqué non-seulement de vive voix, mais aussi par des figures qu'ils en avaient tracées sur le sable, ils ne lui en purent dire davantage que ce qu'il en avait compris de lui-même en particulier. Il témoigne aussi qu'à cet âge il lut et entendit sans le secours de personne tous les livres des arts libéraux qu'il put rencontrer. Il dit la même chose des mathématiques, et nommément de la géométrie, de la musique et de l'arithmétique.*

(B) *Il se plongea dans la débauche des femmes.*] Il commença de très-bonne heure, car à l'âge de seize ans il s'abandonna aux instincts de cette furieuse passion. *Ubi eram*, dit-il (5), *et quàm longè exulabam à deliciis domûs tuæ, anno illo sexto decimo ætatis carnis meæ, cùm accepit in me sceptrum, et totas manus ei dedi vesaniæ libidinis, licentiosæ per dedecus humanum, illicitæ autem per leges tuas?* Il passa cette année dans l'oisiveté, parce que son père n'ayant pas de quoi

(1) August., Confess., *lib. I, cap. XIX.*

(2) Leo Allatius, *in* Apib. urbanis, *pag.* 146, *apud* Baillet, Enfans célèbres, *pag.* 59.

(3) Christ. Liberius, de Scrib. et leg. Libris, *pag.* 178, *cité par* Baillet, *là même.*

(4) Baillet, *là même*, *pag.* 60, 61.

(*) Confess., *lib. IV, cap. XVI.*

(5) Confess., *lib. II, cap. II.*

Digitized by Google

l'entretenir à Carthage, amassait peu à peu l'argent qui lui était nécessaire pour l'y envoyer. La joie de ce bon père fut grande, lorsqu'étant au bain avec son fils, il s'aperçut des progrès prématurés de la nature (6). Il ne put s'empêcher d'apprendre cette nouvelle à sa femme : il sentait déjà je ne sais quelle petite joie de grand-père, en voyant que son fils était sitôt prêt à se marier. *Quinimò ubi me ille pater in balneis vidit pubescentem et inquietâ indutum adolescentiâ, quasi jam ex hoc in nepotes gestiret, gaudens matri indicavit* (7). La mère de saint Augustin eut plus d'inquiétude que de joie de cela ; elle craignit que les désordres n'en commençassent plus tôt, et c'est pourquoi elle lui fit de très-sérieuses remontrances de s'abstenir du sexe et surtout de l'adultère. *Secretò memini ut monuerit cum solicitudine ingenti ne fornicarer, maximèque ne adulterarem cujusquam uxorem. Qui mihi monitus nuliebres videbantur, quibus obtemperare erubescerem* (8). Mais il ne fit aucun cas de ces bonnes exhortations : il contracta une si forte habitude d'incontinence, que lors même qu'il eut renoncé au manichéisme, et qu'il se préparait au baptême, il prit une nouvelle concubine, à la place de la mère d'Adéodat, en attendant que la fille qu'on lui destinait pour femme eût atteint l'âge nubile (9). Il fallait attendre près de deux ans (10). Il est remarquable que dans la dispute de saint Augustin et d'Alypius sur le mariage et le célibat, Alypius, bien loin de persuader à saint Augustin le célibat, se laissa persuader le mariage. Alypius menait une vie chaste : il avait goûté en passant, et comme à la dérobée, le plaisir vénérien au commencement de sa jeunesse, mais il s'en était retiré de fort bonne heure. Il déconseillait le mariage à saint Augustin, comme obstacle au dessein qu'ils avaient formé de vivre ensemble dans l'étude de la sagesse. *Prohibebat me sanè Alypius ab uxore ducendâ, causans nullo modo nos posse securo otio simul in amore sapientiæ vivere sicut jam diù desideraveramus, si id fecissem* (11). Saint Augustin lui avoua ingénument qu'il ne lui serait pas possible de se contenir, et lui allégua les exemples de quelques sages mariés, qui avaient été fidèles à Dieu et à leurs amis. Il ajouta qu'il y avait une grande différence entre ces plaisirs passagers qu'Alypius avait goûtés et puis oubliés, et ceux dont lui Augustin s'était fait une habitude, qui deviendraient même plus doux sous le beau nom de mariage. Alypius fut si touché de ce discours, qu'il résolut de se marier, afin, disait-il, « de connaître par expérience ce » que saint Augustin trouvait plus » charmant que la vie même. » *Cùm me ille miraretur quem non parvi penderet, ità hærere visco illius voluptatis, ut me affirmarem quotiescunque indè inter nos quæræremus, ecclibem vitam nullo modo posse degere, atque ità me defenderem, cùm illum mirantem viderem, ut dicerem multùm interesse inter illud quod ipse raptim et furtim expertus esset, quod pænè jam nec meminisset quidem, atque ideò nullâ molestiâ facilè contemneret, et delectationes consuetudinis meæ, ad quas si accessisset honestum nomen matrimonii, non eum mirari oportere cur ego illam vitam nequirem spernere. Cœperat et ipse desiderare conjugium nequaquàm victus libidine talis voluptatis, sed curiositatis. Dicebat enim scire se cupere, quidnam esset illud sine quo vita mea quæ illi sic placebat, non mihi vita, sed pœna videretur* (12). Ils ne se marièrent néanmoins ni l'un ni l'autre, et ils vécurent dans la continence.

(C) *Il prit une concubine,..... et en eut un fils, qu'il appela..... Dieu-donné, et qui eut beaucoup d'esprit.*] Mon lecteur sera sans doute bien aise de trouver ici quelque chose sur ce bâtard : j'en dirai ce que je trouve dans M. Baillet. « Adéodat n'avait que » *quinze* ans, lorsque son père fut » baptisé ; mais il était alors si avan- » cé, et son esprit avait déjà reçu » tant de lumières, qu'il passait bien

(6) *C'était contre la bienséance connue même des païens, qu'un fils et un père se baignassent au même lieu. Voyez les* Offices de Cicéron, *liv. I, chap. XXXV*; Valère Maxime, *liv. II, chap. I, num. 7*; Plutarque, *dans la* Vie de Caton l'ancien, *pag.* 348.

(7) *Confess., lib. II, cap. III.*

(8) *Ibidem.*

(9) *Ibidem, lib. VI, cap. XV.*

(10) *Ibidem, cap. XIII.*

(11) *Ibidem, cap. XII.*

(12) *Ibidem.*

Digitized by Google

» des personnes âgées, et beaucoup » de ceux que l'on considère dans le » monde pour leur gravité et leur » littérature. Saint Augustin composa » vers le même temps un livre en » forme de dialogue, intitulé : *Du* » *Maître*. Adéodat et lui sont les deux » personnages qui s'y entretiennent, » et il prend Dieu à témoin que tout » ce qu'il fait dire à son fils dans cet » ouvrage est entièrement de lui, » quoiqu'il n'eût alors que *seize* ans. » Saint Augustin ajoute qu'il avait » vu de cet enfant plusieurs choses » encore plus admirables que ce que » nous venons de rapporter. Enfin, » tout esprit fort qu'il était, il dé- » clare que la grandeur de l'esprit de » son fils l'épouvantait. Adéodat re- » çut la grâce du baptême avec son » père, et il mourut peu de temps » après (13). »

(D) *Il ne trouvait personne qui répondît pleinement aux difficultés qu'il avait à proposer.*] Saint Augustin avait l'esprit pénétrant; il était rhétoricien de profession; il entendait la dialectique. Il est aisé à un subtil et éloquent disputeur de former des doutes et de trouver des répliques : il ne faut donc pas s'étonner qu'il embarrassât les docteurs manichéens. Il ne faut pas même s'étonner qu'il embarrassât plusieurs catholiques, et que les faibles réponses qu'ils faisaient à ses objections le confirmassent dans ses hérésies. Il avoue qu'à son dam il avait remporté sur eux mille victoires : tant il est vrai que chaque orthodoxe ne doit pas se mêler de la dispute, et qu'à moins que d'avoir affaire à un hérétique de sa volée, on ne peut, naturellement parlant, qu'endurcir son antagoniste. *Quædam noxia victoria penè mihi semper in disputationibus proveniebat, disserenti cum christianis imperitis; quo successu oreberrimo gliscebat adolescentis animositas, et impetu suo in pervicaciæ magnum malum imprudenter vergebat* (14).

(E) *L'engagement où est l'église romaine de respecter le système de saint Augustin, la jette dans un embarras qui tient beaucoup du ridicule.*] Il est si manifeste à tout homme qui examine les choses sans préjugé et avec les lumières nécessaires, que la doctrine de saint Augustin et celle de Jansénius, évêque d'Ypres, sont une seule et même doctrine, qu'on ne peut voir sans indignation que la cour de Rome se soit vantée d'avoir condamné Jansénius, et d'avoir néanmoins conservé à saint Augustin toute sa gloire. Ce sont deux choses tout-à-fait incompatibles. Bien plus, le concile de Trente, en condamnant la doctrine de Calvin sur le franc arbitre, a nécessairement condamné celle de saint Augustin; car il n'y a point de calviniste qui ait nié, ou qui ait pu nier le concours de la volonté humaine et la liberté de notre âme au sens que saint Augustin a donné aux mots de concours et de coopération et de liberté. Il n'y a point de calviniste qui ne reconnaisse le franc arbitre, et son usage dans la conversion, si l'on entend ce mot selon les idées de saint Augustin. Ceux que le concile de Trente a condamnés ne rejettent le franc arbitre qu'en tant qu'il signifie la liberté d'indifférence. Les thomistes le rejettent aussi sous cette notion, et ne laissent pas de passer pour très-catholiques. Voici une autre scène de comédie. La prédétermination physique des thomistes, la nécessité de saint Augustin, celle des jansénistes, celle de Calvin, sont au fond la même chose, et néanmoins les thomistes renoncent les jansénistes, et les uns et les autres prétendent qu'on les calomnie, quand on les accuse d'enseigner la même doctrine que Calvin. S'il était permis à l'homme de juger des pensées de son prochain, on serait fort tenté de dire que les docteurs sont ici de grands comédiens, et qu'ils n'ignorent pas que le concile de Trente n'a condamné qu'une chimère, qui n'était jamais montée dans l'esprit des calvinistes, ou qu'il a condamné saint Augustin et la prédétermination physique : de sorte que, quand on se vante d'avoir la foi de saint Augustin et de n'avoir jamais varié dans la doctrine (15), on ne le fait que

(13) Baillet, des Enfans célèbres, *pag.* 63, *ex* August. Confess., *lib. IX, cap. VI.*

(14) August., de duobus Anim.

(15) *M.* Basnage *montre clairement que l'église romaine, dans le concile de Trente et ailleurs, a décidé contre saint Augustin et contre d'autres conciles. Voyez son* Histoire de la Religion des Églises réformées, *tom. II, pag.* 452 *et suiv.*

Digitized by Google

pour garder le *decorum*, et pour éviter la dissipation du système qu'un aveu de la vérité produit nécessairement. Il y a des gens pour qui c'est un grand bonheur que le peuple ne se soucie point de se faire rendre compte sur la doctrine, et qu'il n'en soit pas même capable. Il se mutinerait plus souvent contre les docteurs, que contre les maltotiers. *Si vous ne connaissez pas*, leur dirait-on, *que vous nous trompez, votre stupidité mérite qu'on vous envoie labourer la terre; et, si vous le connaissez, votre méchanceté mérite qu'on vous mette entre quatre murailles, au pain et à l'eau.* Mais on n'a rien à craindre : les peuples ne demandent qu'à être menés selon le train accoutumé; et, s'ils en demandaient davantage, ils ne seraient pas capables d'entrer en discussion : leurs affaires ne leur ont pas permis d'acquérir une si grande capacité.

(F) *Les arminiens..... en usent sincèrement avec ce saint père de l'Église.*] Il n'a tenu qu'à eux de chicaner le terrain comme les jésuites; mais ils ont trouvé plus commode d'abandonner entièrement saint Augustin à leurs adversaires, et de le reconnaître pour un aussi grand *prédestinateur* (c'est un terme fort usité parmi eux) que Calvin. Les jésuites en auraient fait autant, sans doute, s'ils avaient osé condamner un docteur que les papes et les conciles ont approuvé.

(G) *Un savant critique français.... méprise de tout son cœur les Commentaires de saint Augustin sur l'Écriture.*] Je parle de M. Simon : voyez son Histoire critique du Vieux Testament (16), où le principal éloge qu'il donne à ce père, est d'avoir connu son insuffisance. *Il a très-bien remarqué*, dit-il (17), *les qualités nécessaires pour bien interpréter l'Écriture : et comme il était modeste, il a avoué librement que la plupart de ces qualités lui manquaient, et partant, on ne doit pas s'étonner si l'on trouve quelquefois peu d'exactitude dans ses Commentaires sur l'Écriture..... Il reconnut bientôt que l'entreprise* de répondre aux manichéens, *était au-dessus de ses forces. In scripturis exponendis tyrocinium meum sub tantâ sarcinæ mole succubuit* (*). J'avoue que M. Simon ne cite pas Pierre Castellan sans le blâmer. Mais pouvait-il, écrivant en France, ne pas se servir de quelque ménagement ? *Je ne puis*, dit-il (18), *approuver les emportemens de Pierre Castellan, grand-aumônier de France, qui accuse saint Augustin avec trop de liberté, en lui reprochant* de n'avoir fait que rêver, *lorsqu'il a expliqué l'Écriture Sainte.* Ceux qui ont écrit contre lui, ont très-bien su lui reprocher le peu d'accord qu'il y a entre *l'estime qu'il veut faire paraître pour les écrits* de saint Augustin, et le jugement qu'il en fait; et ils se sont servis de cette occasion, pour donner une idée fort désavantageuse de ce père (19). *On ne peut*, disent-ils, *se former une autre idée du bienheureux saint Augustin, que d'un déclamateur, qui dit tout ce qui lui vient en la tête, à propos ou non, pourvu que cela s'accorde avec un certain système platonicien qu'il s'était formé de la religion chrétienne; d'un esprit qui se perd à tous momens dans les nues, et qui se laisse emporter à de froides allégories; qu'il débite comme des oracles; d'un homme enfin, qui n'avait aucune des qualités que doit avoir un interprète de l'Écriture Sainte.* Ils donnent de tout cela quelques exemples bien forts. M. Simon, dans sa réplique, ne s'est pas fort attaché à défendre saint Augustin. On sent bien que son cœur n'était point là : il donne quelque chose à la bienséance, et beaucoup plus à l'intérêt de critiquer son adversaire (20). On peut remarquer en divers endroits de ses écrits qu'il croit que, puisque saint Augustin n'a pas fait difficulté d'abandonner les pères grecs sur les matières de la grâce, personne n'est obligé de le suivre préférablement aux pères grecs. Ce subterfuge serait bien commode, mais il n'y a pas

(16) *Liv. III, chap. IX.*

(17) *Là même, pag.* 397, 398.

(*) *Lib. I*, Retractat., *cap. XVIII.*

(18) Histoire critique du Vieux Testament, *pag.* 399.

(19) *Voyez le livre intitulé :* Sentimens de quelques Théologiens de Hollande sur l'Histoire critique du Vieux Testament, *pag.* 357 *et suiv.*, *et la* Défense *de ces* Sentimens, *pag.* 348 *et suiv.*

(20) *Voyez la* Réponse aux Sentimens de quelques théologiens de Hollande, *pag.* 202 *et suiv.*, *et la* Réponse à la Défense des Sentimens, *pag.* 198 *et suiv.*

Digitized by Google

moyen de s'en servir ; car, puisque la doctrine de saint Augustin sur la grâce a été approuvée par l'Église, il faut que toute doctrine opposée à celle-là soit à rejeter ; et ainsi, tout ce que saint Chrysostome a pu dire de favorable au molinisme est un dogme particulier, et flétri, pour le moins implicitement, par l'approbation authentique qui a été donnée à saint Augustin. C'est ce que j'ai appelé ci-dessus un embarras qui jette l'église romaine dans une espèce de ridicule. Je rapporte les paroles de Castellan : elles sont notables, et sa Vie n'est pas un livre fort commun en ce pays-ci. *Ut [illegible]um Augustinum contra hæreticos de hominis christiani justificatione disputando, proximè ad divi Pauli sententiam accessisse fatebatur, ità, linguarum ignoratione, somnidsse frequenter atque etiam delirásse sacra explicando asseverabat : cumque bonarum artium magis non ignorans quàm peritus dici posset, non satis idoneum esse judicabat cui de artibus disserenti legendo tempus transmitteretur qui minimè otio abunderet. Eam quoque stili Augustiniani anfractuosam sinuositatem esse, et sermonis omni elegantiâ vacui impuritatem addebat, ut ab homine liberaliter in litteris educato citra fastidium legi vix posset* (21).

Depuis la première édition de ce Dictionnaire, j'ai vu l'éclaircissement que M. Simon a donné pour remédier aux plaintes des jansénistes. *Mon intention*, dit-il (22), *n'a pas été de diminuer en quoi que ce soit l'autorité de saint Augustin, que j'ai toujours reconnu* être le plus habile théologien des églises d'Occident, *et avoir mérité les grands éloges que tant de papes lui ont donnés..... Je conviens que* l'Église nous assure que ceux qui ont enseigné la théologie par art et par méthode ont pris saint Augustin pour leur maître et pour leur guide. *Ce sont les paroles du bréviaire romain, mais elles ne signifient pas que ces maîtres de théologie, qui ont suivi saint Augustin dans la manière de traiter cette science, aient été obligés de ne s'éloigner jamais des opinions de ce savant évêque, ni que ces mêmes opinions soient des articles de foi, ni enfin qu'il faille abandonner les autres pères, lorsqu'ils ne s'accordent point entièrement avec lui. L'église nous apprend dans les mêmes leçons du bréviaire, en parlant de saint Jean Chrysostome* (*), que tout le monde admire sa manière d'interpréter à la lettre les livres sacrés, et le juge digne de ce qu'on a cru de lui ; savoir, que saint Paul, qu'il a singulièrement honoré, lui a dicté plusieurs choses. *J'ai toujours eu beaucoup de vénération pour ces deux grands hommes, qui sont encore aujourd'hui l'admiration des églises d'Orient et d'Occident ; mais ne s'agissant que de l'explication de certains passages de l'Écriture, sur lesquels saint Augustin et saint Chrysostome ne sont pas toujours d'accord, j'ai cru qu'il m'était permis de suivre les interprétations de saint Chrysostome, lorsqu'elles me paraissaient plus littérales. Cette diversité, qui ne regarde nullement le fond de la doctrine n'empêche point qu'ils ne conviennent entre eux sur les points essentiels de notre créance. J'aurais pu, à la vérité, parlant de saint Augustin dans mon Histoire des Commentateurs, garder plus de modération pour ce qui est des expressions, et j'ai même rapporté quelques termes du cardinal Sadolet, qui semblent trop durs ; mais je n'ai jamais eu dessein de combattre la doctrine de ce saint docteur, qui a réfuté avec tant de force les hérésies de son temps.* Il ajoute qu'*il s'est proposé pour son guide le cardinal Gaspard Contarin,* qui jugea qu'il y avait un certain milieu à prendre entre ceux qui, sous prétexte d'être les ennemis des luthériens, s'approchaient trop de l'hérésie de Pélage, et ceux qui, ayant *quelque teinture des écrits de saint Augustin, étant très-éloignés de sa modestie et de sa charité, prêchaient au peuple des dogmes très-embarrassés, qu'ils n'entendaient pas eux-mêmes, et qu'ils ne sauraient expliquer qu'en se jetant dans des pa-*

(21) Petrus Gallandius, *in* Vitâ Castellani, *pag.* 44, 45.

(22) Simon, *préface des* Nouvelles Observations sur le texte et les versions du N. T. *imprimées à Paris, en* 1695, *in*-4°.

(*) *Interpretandi rationem et inhærentem sententiis sacrorum librorum explanationem omnes admirantur, dignumque existimant cui Paulus apostolus, quem ille mirificè coluit, scribenti et prædicanti multa dictásse videatur.* Breviarium Romanum.

Digitized by Google

radoxes. « J'ai cru, *continue-t-il*, » que je ne pouvais mieux faire, que » d'imiter ce grand cardinal, ayant à » répondre à quelques théologiens de » Hollande, qui m'avaient objecté » que la tradition de l'Église n'était » point constante et certaine, en don- » nant pour exemple les matières de » la grâce et de la prédestination, » sur lesquelles l'Église avait suivi et » autorisé la doctrine de saint Augus- » tin, quoiqu'il se fût éloigné, di- » saient-ils, des pères tant grecs que » latins qui l'avaient précédé. Je leur » ai fait voir que la diversité que l'on » y pouvait trouver n'était que sur » des choses qui n'avaient point été » décidées comme de foi, et sur quel- » ques passages de l'Écriture, qui pou- » vaient être expliqués diversement; » et qu'ainsi l'on ne devait pas accu- » ser l'Église de n'avoir point été » constante dans la tradition. » Pour peu qu'on examine cela, on découvre que c'est un fard, ou un plâtre, qui ne peut tromper que les gens simples; car d'où viennent, je vous prie, les controverses les plus capitales? N'est-ce point de ce qu'on explique diver- sement quelques passages de l'Écri- ture? Pourquoi donc employez-vous l'idée de cette diversité pour nous faire entendre que saint Chrysostome et saint Augustin ne diffèrent en rien d'essentiel? Est-ce un accident, est- ce un accessoire, à la doctrine de la grâce, que de savoir en quoi consistent les forces de l'homme pécheur, et quelle est l'essence de sa liberté? N'est-ce pas plutôt une partie fonda- mentale de ce dogme? Si donc ces deux pères sont opposés directement dans l'explication de la nature du franc arbitre, il est sûr que leur dis- corde concerne le fond, et que l'É- glise n'a pu adopter l'hypothèse de l'un, sans rejeter celle de l'autre. Ou bien il faudra dire qu'elle approuve une vérité, sans condamner la fausseté op- posée; car enfin, quoiqu'il fût pos- sible qu'ils se trompassent tous deux, il ne l'est point que l'opinion de tous deux soit véritable. Il faut donc, ou que ceux qui suivent les explications de saint Chrysostome se trompent, ou que ceux qui suivent les explications de saint Augustin enseignent une faus- seté. Voilà, encore un coup, le grand embarras de la communion de Rome. Elle se voit obligée d'approuver ceux qui donnent tout, et ceux qui ôtent tout à la grâce, par rapport au con- sentement de l'homme. Une partie de ses docteurs disent que l'homme forme ce consentement avec une pleine li- berté de le refuser; l'autre partie en- seigne que la grâce produit ce consen- tement, sans laisser à l'homme la force prochaine de le refuser. Les uns ou les autres débitent une fausseté qui ne roule point sur une vétille, mais sur un point de très-grande consé- quence. Cependant l'église romaine avec son infaillibilité prétendue ne condamne rien là-dessus. Si elle con- damne le janséniste, elle est con- trainte de déclarer en même temps qu'elle ne condamne point saint Au- gustin (23): c'est défaire d'une main ce que l'on a fait de l'autre. Notez en passant ces paroles de M. Simon : *La diversité..... n'était que sur des choses qui n'avaient point été décidées comme de foi*. C'est-à-dire, que, pourvu que l'on ne débite le mensonge que sur les points qui n'ont pas été encore décidés *comme de foi*, on ne laisse pas d'être fidèle et bon chrétien : no- tez, dis-je, ce privilége de la con- science errante. Notez aussi, qu'encore qu'il fût permis de n'être pas du sen- timent de saint Augustin, lorsque les matières de la grâce n'avaient pas été encore décidées comme elles le fu- rent au temps de ce père, il ne s'en- suit pas que depuis ces décisions il doive être libre aux écrivains du XVIIe siècle de revenir au sentiment de saint Chrysostome; car voici une remarque solide d'un théologien qui ne peut pas être suspect à M. Si- mon : « Dans les disputes touchant la » grâce, l'élection et la prédestina- » tion, on a moins d'égard aux an- » ciens pères qui ont vécu avant l'hé- » résie des pélagiens, qu'à ceux qui » sont venus depuis; et on en a beau- » coup plus aux latins qu'aux grecs, » quoique postérieurs à cette héré- » sie.... Or, entre les latins, dont nous » avons déjà vu que l'autorité le de- » vait emporter au-dessus de celle des » autres pères, les théologiens con- » viennent que saint Augustin est

(23) *Voyez la réponse qui a été faite par un janséniste à M.* Leydecker. *Il en est parlé dans l'*Histoire des ouvrages des Savans, *en* 1697, *pag.* 251.

Digitized by Google

» celui auquel on se doit le plus » arrêter : car, non-seulement, tous les » docteurs qui sont venus depuis lui, » mais les papes mêmes, et les conci- » les des autres évêques, ont tenu sa » doctrine touchant la grâce, pour » certaine et pour catholique, et ils » ont tous cru que c'était une suffi- » sante preuve de la vérité d'un sen- » timent, de savoir que ce saint l'a- » vait enseigné (24). »

(H) *M. Claude..... se serait exposé..... à une rude censure, s'il eût vécu encore trois ou quatre ans.*] J'ai deux choses à montrer : l'une que M. Claude a trouvé mauvais que saint Augustin ait approuvé les lois pénales contre les hérétiques ; l'autre que, s'il avait vécu encore trois ou quatre ans, il eût été censuré d'avoir censuré saint Augustin.

I. Pour prouver la première de ces deux choses, je n'ai qu'à rapporter les termes dont M. Claude s'est servi dans une lettre qui a été rendue publique. Il avoue que saint Augustin *avait l'esprit admirablement beau, l'imagination abondante et heureuse, marquant presque partout une grande piété, une grande justice et une grande charité* ; mais il ajoute *qu'il y a une chose qui flétrit extrêmement sa mémoire, savoir, qu'après avoir été dans des sentimens de douceur et de charité touchant la conduite qu'on doit tenir envers les hérétiques, les contestations qu'il eut avec les donatistes l'échauffèrent tellement, qu'il changea du blanc au noir, et soutint hautement qu'il fallait persécuter les hérétiques* (25).

II. Les actes du synode des églises wallones des Provinces-Unies, tenu à Amsterdam au mois d'août 1690, établissent invinciblement la seconde chose que j'ai à prouver ; car c'est ici l'une des propositions que cette assemblée condamna, *le magistrat n'est point en droit d'employer son autorité pour abattre l'idolâtrie et empêcher les progrès de l'hérésie.* Cette proposition, dis-je, est l'une de celles que le synode *déclare solennellement et unanimement fausses, scandaleuses, pernicieuses*, destructives *également de la morale et des dogmes de la religion. Le synode comme telles les proscrit, les interdit, et les condamne, défendant sous les dernières censures à toutes personnes ecclésiastiques et séculières de les débiter, ni dans les chaires, ni dans les conversations particulières,..... et ordonnant très-expressément à tous les consistoires* de son ressort *de redoubler leurs soins et leur vigilance pastorale à proportion du danger qui menace leurs troupeaux, de réprimer sans distinction et sans complaisance tous ceux qui se trouveront coupables, en suspendant les particuliers de la sainte cène ; et à l'égard des ministres, ils les suspendront de leur charge jusqu'au prochain synode, en appelant à ce jugement deux pasteurs des églises voisines* (26). Si M. Claude eût été en vie pendant la tenue de ce synode (27), on n'aurait pas peut-être condamné la proposition que j'ai rapportée, me dira quelqu'un. Je n'en sais rien ; mais, quoi qu'il en soit, on ne peut nier que son sentiment n'ait reçu le coup de foudre ; car il est visible que saint Augustin n'a établi autre chose, sinon que les magistrats doivent réprimer les hérétiques, en les soumettant à certaines peines. Or le synode d'Amsterdam établit cela avec tant de force, qu'il met la proposition contraire dans le nombre des erreurs pernicieuses pour lesquelles il veut qu'on excommunie les laïques, et que l'on suspende les ministres : il a donc décidé la même doctrine que M. Claude avait condamnée dans saint Augustin ; le sentiment de M. Claude a donc été fulminé par ce synode.

Si M. Claude a été surpris que saint Augustin soit *passé du blanc au noir*, d'autres s'étonnent encore plus que les ministres fugitifs de France (28) soient passés tout de même du blanc au noir.

(24) Petav. Dogmat. theolog., *tom. I, lib. IX, cap. VI, cité par M.* Arnauld, Difficult. propos. à M. Steyaert, *part. IX, pag.* 200.

(25) *Voyez la* Lettre écrite de Suisse, *imprimée à Dordrecht, en* 1690, *pag.* 20.

(26) *Voyez ce qui a été publié des* Actes de ce synode, *dans le* Tableau du socinianisme, *pag.* 565.

(27) *Il était mort au mois de janvier* 1687.

(28) *Ils étaient en beaucoup plus grand nombre dans le synode, que les ministres wallons, et ils ont agi de concert avec les ministres réfugiés en Angleterre. Voyez les Actes de ce synode, touchant la VIIIe. lettre du* Tableau du Socinianisme, *pag.* 559 *et suiv. L'auteur de ce* Tableau *assure, pag.* 558, que l'arrêté et les définitions de ce synode ont été faits d'une manière unanime.

Digitized by Google

Car, au lieu que saint Augustin changea d'opinion, à cause que les lois des empereurs avaient fait cesser un schisme, les ministres réfugiés ont changé de sentiment lorsque la ruine de leurs églises par l'autorité du souverain était encore toute fraîche, et que la plaie était encore toute sanglante. Si on leur avait demandé, pendant que les édits de persécution ne cessaient de pleuvoir sur le parti, ce qu'ils pensaient de la conduite d'un souverain qui assujettit à diverses peines ceux de ses sujets qui ne demandent que la liberté de prier Dieu selon les lumières de leur conscience, ils auraient répondu qu'elle est injuste; et dès qu'ils se sont vus en d'autres pays, ils ont prononcé anathème sur ceux qui condamnent l'usage des lois pénales contre les errans. Cela doit servir d'exemple de l'instabilité des choses humaines : il y a bien à moraliser là-dessus.

Celui qui fut le promoteur de ces décisions synodales avait déjà passé du blanc au noir; mais c'était en quelque façon par un privilége spécial, et par une dispense prophétique qui ne tirait point à conséquence pour les autres. Sa Politique du clergé, son Préservatif, etc., avaient condamné hautement l'usage des lois pénales en matière de religion. Il avait traité amplement de cela dans sa Réponse à l'Histoire du Calvinisme, et pour le moins il avait donné à connaître qu'il souhaitait de réfuter solidement les apologistes des lois pénales. Il est vrai qu'il avait ruiné d'une main ce qu'il avait tâché de bâtir de l'autre, et qu'il tomba dans une pitoyable contradiction, qui l'a exposé à des mortifications terribles dans plusieurs écrits qu'on a publiés contre lui; mais enfin, jusque-là, on ne pouvait pas le convaincre d'avoir dit nettement et précisément le oui et le non. Ce n'a été qu'en conséquence des révélations qu'il a cru recevoir d'en haut sur la prochaine ruine du papisme; ce n'a été, dis-je, qu'en conséquence de cela qu'on s'est élevé contre ceux qui ne croyaient pas qu'il fût permis d'extirper les sectes par l'autorité du bras séculier. Il s'est imaginé que ces gens-là lui faisaient une querelle personnelle, et qu'ils conspiraient contre son Explication de l'Apocalypse (29). Le clergé de France s'est fort servi des raisons de saint Augustin, pour justifier la conduite de la cour envers les réformés. On a fait imprimer à part en beau français tout ce que saint Augustin a publié sur cette matière. Un protestant en a donné la réfutation dans la IIIe. partie du Commentaire philosophique sur *Contrains-les d'entrer*. Voyez (30) les réflexions qui ont été faites sur le préjudice que fait à la bonne cause l'autorité de ce saint. On a été surpris que M. Poiret ait tâché de l'excuser. Voyez l'Histoire des ouvrages des savans, au mois de mai 1692, page 358, et au mois d'août de la même année, page 552.

(I) *Un médecin.... a prétendu que ce saint buvait beaucoup.... mais sans s'enivrer. Nous rapporterons ses raisons et celles d'un journaliste qui le réfute.*] Le médecin dont je parle est M. Petit. Le chapitre où il traite de cela est intitulé : *Videri B. Augustinum non invalidum potorem fuisse* (31). Il met d'abord le fondement de sa prétention dans ces paroles de saint Augustin : *Ebrietas longè est à me : misereberis, ne appropinquet mihi. Crapula * autem nonnunquàm surrepit servo tuo; misereberis, ut longè fiat à me* (32). C'est-à-dire, *L'ivresse est loin de moi; vous aurez pitié de moi, Seigneur, afin qu'elle ne s'en approche. La crapule surprend quelquefois votre serviteur; vous aurez pitié de lui, afin qu'elle s'en éloigne.* Il semble qu'il y ait là une espèce de contradiction; car la crapule étant l'effet de l'ivresse, comment peut-on avouer, sans se contredire, qu'on ne boit jamais jusqu'à s'enivrer, et que cependant on succombe quelquefois à la crapule?

(29) *Voyez* l'Apologie pour les vrais Tolérans, *par M.* Huet, *ministre de Dort*, *pag.* 133 *et* 134.

(30) *Dans la* Défense des Sentimens de quelques Théologiens de Hollande sur l'Histoire critique, *pag.* 365 *et suivantes.*

(31) *C'est le XVe. de son livre intitulé :* Homeri Nepenthes, sive de Helenæ Medicamento, *imprimé à Utrecht, l'an* 1689, *in-8°.*

* A la fin du tome XII de l'*Histoire des Auteurs sacrés*, on trouve une *lettre au T. R. P. D. Ceillier contenant l'explication d'un passage de saint Augustin. Crapula*, y est-il dit, doit être pris pour l'excès dans le manger. Cette *lettre à Ceillier* était de Joly, qui, dans ses *Additions à ses Remarques sur Bayle* consacre une note de plus de trois pages pour défendre son opinion.

(32) Augustin., *lib.* X, *Confess.*, *cap.* XXXI

Digitized by Google

M. Petit justifie par l'autorité d'Aristote, que la crapule est le dernier période de l'ivresse, que c'est la douleur de tête qui reste lorsque le sommeil a dissipé les vapeurs du vin, et lorsqu'un homme qui s'était enivré recouvre la connaissance, et n'est plus dans l'aliénation d'esprit qui lui ôtait le sentiment. Il confirme cela par un passage de Pline et par des vers du poëte Alexis; et voici comment il lève la contradiction apparente. Il suppose que ce grand saint avait la tête assez forte pour pouvoir boire beaucoup de vin sans perdre l'usage de la raison, mais non pas sans en être incommodé le lendemain : *Quod ed esset cerebri ac mentis firmitate, ut posset, in eddem vini quantitate quæ multos ad insaniam redigeret, rationis usum conservare* (33). Sur ce pied-là un homme peut avouer qu'il ne s'enivre jamais, quoiqu'en quelques occasions il se sente tourmenté de la crapule pour avoir trop bu; et il doit reconnaître en cela un certain défaut qui l'oblige à implorer la miséricorde du Père céleste. *Sic nobis dubitatio illa vanescit, vindicaturque Augustinus à turpitudine eorum, qui rationem suam vino obruere non dubitant : non tamen à culpâ omninò, ipso judice, qui tantùm vini hauriret, indè ut crapulam aliquando incurreret, nec posset sibi inter pocula temperare, quin nimio potu interdum valetudini suæ incommodaret. Quod de re ibi misericordiam Dei implorat* (34). M. Petit excuse saint Augustin sur la qualité du climat où il habitait, et sur la coutume des Africains, et se propose cette objection : Il est probable que ce grand homme mettait en pratique ce qu'il conseillait aux autres : or il a loué ceux qui se contentent de vivre d'herbes et de lard, et de boire deux ou trois verres de vin pur : *Duæ vel tres vini meracæ potiones propter diligentiam valetudinis sumptæ cum oluscalis et lardo laudantur* (35). On répond qu'il est vraisemblable que saint Augustin ne se tint pas tellement assujetti à cette règle, qu'il ne la passât quelquefois entre ses amis et ceux qu'il priait de manger à sa table épiscopale : *Velim et mihi illud concedi, non minùs probabile; non ità hunc regulæ illi addictum vixisse, ut non eum vini modum nonnunquàm inter amicos, et mensæ episcopalis hospites bibendo excederet* (36). Car autrement il faudrait conclure qu'il ne vivait que d'herbages et de lard, ce qu'on ne pourrait penser sans une folie monacale, *Quod putare cucullatæ esset dementiæ* (37).

Voyons ce que M. Cousin a répondu à cet *étrange paradoxe* de M. Petit : c'est ainsi qu'il nomme ce sentiment (38). Il veut qu'on lise *le chapitre entier des Confessions d'où* le passage a été tiré (39). On verra *que saint Augustin y représente la disposition où il était à l'égard du boire et du manger, et déclare qu'il avait appris de Dieu à ne rechercher les alimens que comme il aurait recherché les remèdes, et à user de la même sorte des uns et des autres. Il dit que, suivant ce principe, il est toujours en garde contre le plaisir, lorsqu'il satisfait aux besoins de la nature; qu'il se fait une guerre continuelle par les jeûnes et par l'abstinence; qu'il réduit souvent son corps en servitude, et entend sans cesse la voix de Dieu qui lui crie :* Ne graventur corda vestra in crapulâ et ebrietate (40). M. Cousin demande *si un évêque qui a vécu de la sorte, peut être soupçonné d'avoir bu quelquefois avec excès*; il assure qu'*il n'y a point ici de distinction à faire*; que saint Augustin *n'a jamais bu qu'autant que la nécessité le demandait*; et qu'*ainsi quand il dit* crapula autem nonnunquàm obrepit servo tuo, *il prend le mot de* crapula *dans un autre sens* (41). *Outre celui d'Aristote, auquel il signifie la chaleur et la douleur causées par le vin pris avec excès, il en peut avoir encore au moins deux autres, selon l'un desquels il est pris pour l'excès du manger, et selon l'autre pour le plaisir même de manger et de boire. Ce n'est pas au premier que saint Augustin l'a pris, car il était aussi éloigné de manger avec excès, que de boi-*

(33) Petrus Petitus, *Homeri Nepenthes*, *pag.* 138.

(34) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 139.

(35) Augustin., *in libro* de Moribus manichæorum, *apud* Petitum, *ibid.*, *pag.* 140.

(36) Petitus, *ibidem.*

(37) *Idem*, *ibidem.*

(38) Journal des Savans *du* 27 *juin* 1689, *pag.* 428, *édition de Hollande.*

(39) *Là même*, *pag.* 427.

(40) *Là même.*

(41) *Là même*, *pag.* 428.

Digitized by Google

re avec excès. Il n'a donc pu le prendre qu'au second; et avouant que, bien qu'il s'efforçât de résister continuellement à la tentation du plaisir, qui se met comme en embuscade au passage des alimens nécessaires pour apaiser la faim et la soif, et pour entretenir la santé, néanmoins il s'y laissait quelquefois surprendre. Cette surprise arrive aux plus parfaits, à ceux qui refusent tout à leur corps, et qui ne le nourrissent que de jeûnes et d'abstinence. M. Cousin continue ceci en indiquant plusieurs choses que Possidius a rapportées touchant la sobriété de saint Augustin. Je crois qu'il n'eût pas mal fait de donner de bonnes preuves des deux significations du mot *crapula* qu'il a jointes à celle que M. Petit a si bien prouvée.

C'est à mes lecteurs à prononcer sur cette dispute : je me contente de leur indiquer les raisons des deux parties. J'ajouterai seulement que j'ai consulté plusieurs dictionnaires, sans y trouver la moindre trace de la signification que M. Cousin veut que l'on donne au mot *crapula* dans cet endroit-ci. J'ai même trouvé qu'il y a des médecins qui soutiennent que l'ivresse et la crapule signifient la même chose, et que ceux qui y cherchent des différences s'amusent à des disputes de mots. *Qui differentiam* crapulam *et* ebrietatem *fingunt λογομαχοῦσι. Foës, pag.* 353. *Dict. num.* 475 (42). Il est certain que dans Cicéron les termes de *crapulam edormire, crapulam exhalare*, veulent dire la même chose que les mots français *cuver son vin* (43). Plaute emploie dans le même sens *crapulam amovere* (44), *crapulam edormire* (45), *crapulam edormiscere* (46). On sait aussi que présentement notre mot *crapule* est plus odieux que celui d'*ivresse*, car il signifie le degré le plus excessif de l'ivrognerie. C'est, comme le remarque Furetière, *une vilaine et continuelle débauche de vin ou d'autres liqueurs qui enivrent. Crapuler*, ajoute-t-il, *veut dire boire sans cesse, s'enivrer salement et continuellement.* Le dictionnaire de l'académie française confirme ces définitions. Mais il n'y a point de conséquence à tirer d'un siècle à un autre, quant au sens des termes. L'usage le fait varier prodigieusement. La distinction entre l'ivresse et la crapule était certaine au temps d'Aristote et au temps de saint Augustin. Cela est encore plus clair par le passage de ce père de l'Église, que par celui de ce philosophe. La question est de savoir en quoi consistait cette différence au temps de saint Augustin. Si M. Petit avait répliqué à M. Cousin (47), il aurait débité sans doute beaucoup de littérature, et je pense qu'il n'aurait pas oublié ceci : c'est que les auteurs qui, comme Aristote, traitent dogmatiquement un sujet, descendent dans le détail des genres et des espèces, et observent la propriété des termes destinés à signifier les différences des espèces, ou les différens degrés d'une même qualité; mais les poëtes et les orateurs quittent bientôt cette exactitude, ils introduisent un usage plus dégagé, ou bien ils s'accommodent à l'usage du public, qui fait prendre indifféremment les uns pour les autres, en mille rencontres, les termes que les docteurs avaient distingués.

(K) *Je ne dirai pas beaucoup de choses sur les éditions des œuvres de saint Augustin.*] M. du Pin en a donné une liste (48) qui n'est ni aussi ample, ni aussi exacte que celle que les journalistes de Leipsick en ont donnée (49). Or, comme il est très-aisé de consulter ces auteurs-là, il serait bien superflu de les copier ici. Je dirai donc seulement que la meilleure édition des ouvrages de ce père est celle qui a paru à Paris par les soins des bénédictins de Saint-Maur. Elle est divisée en dix volumes *in-folio*, comme quelques autres, mais elle a donné un nouvel arrangement ou une nouvelle économie dans chaque tome. Le Ier.

(42) Jacob. Pancratius Bruno, *in* Lexico medico, *pag.* 385.

(43) *Voyez la* IIe. Philippique de Cicéron, *chap. XII, et la VIIIe.* Verrine, *liv. III, chap. XI.*

(44) Plaut., *in* Pseudolo, *act. V, scen. I, vs.* 35.

(45) *Idem*, *in* Mostell., *act. V, scen. II, vs.* 1.

(46) *Idem*, *in* Rudente, *act. II, scen. VII, vs.* 28.

(47) *Il n'a pu le faire; il était mort avant que son* Nepenthes *eût vu le jour.*

(48) *Voyez sa* Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, *tom. III, pag.* 257, *édition de Hollande.*

(49) *Dans leur mois de janvier* 1683, *pag.* 2

Digitized by Google

et le IIe. furent imprimés l'an 1679 ; le IIIe. fut imprimé en 1680 ; le IVe. en 1681 ; le Ve. en 1683 ; le VIe. et le VIIe. en 1685 ; le VIIIe. et le IXe. en 1688 ; et le Xe. en 1690. Ce dernier volume contient les ouvrages que saint Augustin composa contre les pélagiens.

Il a paru une *Lettre de l'abbé D*** aux RR. PP. Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, sur le dernier tome de leur édition de saint Augustin* (50). L'auteur de cette lettre prétend qu'ils ont eu pour but de favoriser le jansénisme, et que les preuves qu'il en apporte sont convaincantes. J'ai ouï dire que cette lettre embarrasse d'autant plus les bénédictins qu'il y a quelques évêques qui leur demandent compte de leur conduite, et qui les menacent de faire défendre dans leur diocèse la lecture de cette édition de saint Augustin. Ces savans pères ont donné des éclaircissemens là-dessus, et ont satisfait le public à l'égard de ce reproche. Voyez la *Lettre d'un théologien à un de ses amis, sur un libelle qui a pour titre Lettre de l'abbé ***, etc* Elle fut achevée d'imprimer le 22 de février 1699, et contient 88 pages in-12 ; mais elle n'a point terminé le différent. Il a paru un *Mémoire d'un docteur en théologie, adressé à messeigneurs les prélats de France, sur la Réponse d'un théologien des PP. bénédictins à la Lettre de l'abbé allemand* (51) : et l'on soutient dans ce mémoire que tous les reproches qui avaient été faits aux bénédictins sont justes, et que ces pères y ont très-mal répondu. On remarque (52) qu'ils ont envoyé de Rouen à Paris une seconde réponse à l'abbé allemand, et que le père de Sainte-Marthe *souffre même*, dit-on, *volontiers qu'on la lui attribue*. Les bénédictins ont répliqué, et n'ont point fait taire leurs antagonistes. Il a paru d'autres écrits pour et contre, dont je ne saurais donner le détail, puisque je n'en ai vu qu'une petite partie. J'ai vu le livre intitulé : *La conduite qu'ont tenue les pères bénédictins, depuis qu'on a attaqué leur édition de saint Augustin.* Il contient 79 pages in-12, et il a été imprimé l'an 1699. On y apprend, entre autres choses, 1°. qu'avant qu'ils eussent rien publié pour leur défense, *un inconnu.... leur adressa un écrit qu'il eut soin de faire débiter dans tout Paris, avant que de leur en envoyer aucun exemplaire* (53) ; 2°. qu'il avait donné pour titre à son ouvrage : *Lettre d'un abbé commendataire aux révérens pères bénédictins de la congrégation de Saint-Maur* ; 3°. que comme celle que l'abbé allemand avait écrite contre ces pères s'était appelée *la Bénédictine allemande*, on appela celle-ci *la petite Bénédictine*, et tout le monde disait que la cadette valait bien l'aînée ; 4°. *que l'auteur ne fait le personnage, depuis le commencement jusqu'à la fin, et ne parle le langage des jansénistes, que pour mieux se faire entendre des bénédictins* (54) ; 5°. que *la petite Bénédictine* piqua et réveilla les gens du parti, qu'ils songèrent dès lors à soutenir le nouvel Augustin, et que M. l'abbé du Guet alla à l'abbaye offrir sa plume à la congrégation de Saint-Maur (55) ; 6°. que *la petite Bénédictine* n'avait pas encore été vue de tout le monde, qu'une autre plus petite et plus agréable se montra tout à coup (56) ; elle était intitulée : *Lettre d'un bénédictin non réformé aux révérens pères bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, et venait de la même source que la petite Bénédictine ; 7°. que les bénédictins délibéraient encore quand on vit prendre l'essor à une quatrième Bénédictine, qui *était d'un sérieux à faire croire qu'elle sortait véritablement d'un cloître* : elle avait pour titre : *Lettre d'un bénédictin réformé de Saint-Denis, pour servir de réponse à l'abbé allemand, à l'abbé commendataire, et au bénédictin non réformé* (57) ; 8°. que la première réponse des bénédictins partit de Saint-Denis, et que tout le monde l'a attribuée à dom Lamy ; elle est intitulée : *Lettre d'un théologien à un de ses amis, sur le libelle qui a pour titre : Lettre de l'abbé *** aux révérens pères bénédictins, etc.* (58) ; 9°. qu'on vit paraître

(50) *Cette pièce est imprimée l'an* 1699 : *elle contient* 72 *pages in-*12.

(51) *Imprimé l'an* 1699. *Il contient* 128 *pages in-*12.

(52) *Pag.* 121.

(53) Conduite des bénédictins, *pag.* 24.

(54) *Pag.* 25.

(55) *Pag.* 28.

(56) *Pag.* 29.

(57) *Pag.* 31.

(58) *Pag.* 35.

Digitized by Google

une autre réponse qu'on n'attendait pas : c'est celle que dom de Sainte-Marthe s'est vanté d'avoir faite en moins de deux jours ; elle a pour titre : *Réflexions sur la Lettre d'un abbé d'Allemagne, etc.* (59); 10°. que, du consentement de tout le monde, le meilleur ouvrage qui se soit fait jusqu'ici sur l'affaire de l'édition est celui qui a pour titre : *Mémoire d'un docteur en théologie, adressé à messeigneurs les prélats de France, sur la réponse d'un théologien des bénédictins à la lettre de l'abbé allemand* (60); 11°. qu'un homme, plus savant que poli, fit courir un manuscrit contre dom de Sainte-Marthe, et l'intitula : *Sainte-Marthe mauvais théologien, et bon janséniste* (61); qu'au manuscrit du savant succéda le manuscrit de je ne sais quel mélancolique de mauvais goût; que la pièce avait pour titre : *Antimoine pour servir de préservatif contre les calomnies du père de Sainte-Marthe* (62); et que le manuscrit du mélancolique fut suivi d'un autre, qu'on a attribué à un jésuite ; il est intitulé : *Vindiciæ Petavii* (63); 12°. que dans le livre intitulé : *Solution de divers Problèmes*, et attribué à M. du Guet, les jansénistes prennent hautement en main la défense des bénédictins (64); 13°. qu'il a paru une troisième réponse des bénédictins (65); qu'elle est intitulée : *Vindiciæ editionis sancti Augustini à PP. BB. adornatæ*; qu'elle a précédé la plupart des écrits dont j'ai fait mention jusqu'ici ; qu'elle n'est presque qu'une traduction de la réponse du père Lamy ; qu'elle est faite sous un nom emprunté, etc. (66).

J'ai vu aussi un ouvrage que l'on attribue à dom Lamy ; c'est une *Plainte de l'apologiste des bénédictins à messeigneurs les prélats de France, sur les libelles diffamatoires que l'on répand contre ces religieux, et contre leur édition de saint Augustin : avec une sommation aux auteurs de ces libelles de comparaître devant monseigneur l'archevêque de Paris*, et une *instruction du procès que l'on fait aux bénédictins sur leur édition de saint Augustin*. Tout cela comprend 88 pages in-8°. L'auteur ayant demandé aux prélats le châtiment de ses adversaires, remarque que *la difficulté est de savoir qui sont ces esprits* inquiets *et séditieux*, qui ont attaqué les bénédictins (67). *Elle n'est pas si grande qu'on le pourrait croire*, ajoute-t-il. *Il est vrai qu'ils se gardent bien de se nommer dans leurs libelles; mais les RR. PP. jésuites prennent tant de soin de s'en faire honneur dans le monde, et ils se découvrent d'ailleurs par tant d'endroits, dans ces séditieux écrits, qu'on ne peut les y méconnaître, sans prendre plaisir à s'aveugler soi-même.* Il propose ensuite ses conjectures, et après quelques considérations générales, il donne *quelque chose de plus précis et de plus décisif* (68). « Et déjà, » dit-il, pour la lettre de l'abbé allemand, quand ces pères ne s'y seraient pas rendus reconnaissables à » l'air, à la voix, à l'accent, aux principes, à la doctrine, c'est un fait qui » ne paraît plus aujourd'hui ni contesté, ni désavoué de personne, que » c'est le père *Langlois*, jésuite du collége de Louis-le-Grand, qui en » est l'auteur. Et, assurément, ce bon » père ne prétendait pas qu'on l'ignorât, puisque le débit de son ouvrage » s'est fait même dans son collége, » d'une manière assez publique. Pour » les autres libelles, comme la lettre » de *l'abbé commendataire*, et celle du *moine non réformé*, outre » qu'on sait encore qu'ils en ont fait » des présens dans le monde, et qu'ils » y ont fait trophées de leurs prétendues victoires, combien de fois ont-» ils pris plaisir à s'y caractériser, à » s'y nommer, à s'y faire regarder » comme nos parties ! Il est bon, messeigneurs, de vous faire voir sous » quelles livrées, et de quelles couleurs » ils s'y dépeignent : je ne me servirai que de leurs propres termes : » *Considérez*, dit-on dans ces lettres, » *ce que font les jésuites, ces gens que*

(59) Conduite des Bénédictins, *pag.* 40.
(60) *Pag.* 44.
(61) *Pag.* 47.
(62) *Pag.* 50.
(63) *Pag.* 51.
(64) *Pag.* 67.
(65) *C'est sans doute celle dont on avait parlé dans la page* 64 *en rapportant ces paroles tirées d'une lettre manuscrite de M. Simon au père Martianai* : Un bénédictin nommé dom Bernard de Montfaucon...., a fait une vigoureuse réponse à l'abbé allemand, imprimée avec la permission du maître du sacré palais.
(66) Conduite des bénédictins, *pag.* 68.
(67) Plainte de l'Apologiste des Bénédictins, *pag.* 10.
(68) *Pag.* 12.

Digitized by Google

» *vous pouvez soupçonner d'être vos* » *parties. Prenez-les pour modèles en* » *cette matière, ils répondent à tout.* » Ayant ramassé plusieurs autres caractères, il continue de cette façon : « Je » ne pense pas qu'à tous ces traits on » puisse douter que ce sont des jésui- » tes. Mais on dira que ce ne sont » que quelques particuliers en petit » nombre. D'accord ; on sait que ce » ne peuvent être que quelques parti- » culiers : on n'a jamais vu de corps » entiers prêter leurs mains pour fai- » re une même lettre. Mais n'a-t-on » pas sujet d'attribuer des écrits à tout » un corps, lorsqu'on en parle com- » munément dans ce corps avec ap- » probation et complaisance ? Que » dis-je ! lorsqu'on s'en fait honneur, » qu'on en distribue les présens, qu'on » en fait trophée dans le monde, com- » me l'on sait que les jésuites le font » si souvent de ces belles lettres ? En » un mot, messeigneurs, quelque » scandaleux que soient les écrits faits » par les particuliers d'un corps, on » a sujet de les attribuer à tout ce » corps, lorsque les supérieurs ne se » mettent pas en peine d'en arrêter » le cours ; lorsque n'en étant pas les » maîtres, ils ne témoignent pas par » un acte public qu'ils les désapprou- » vent, ou lorsqu'ils ne font pas eux- » mêmes aux personnes offensées des » réparations aussi éclatantes que les » injures et les calomnies l'ont été. » C'est par cette règle qu'on a tou- » jours regardé comme l'ouvrage du » corps des jésuites l'écrit scandaleux » de la *Comédie des Moines*, où pres- » que tous les religieux sont traités » avec une indignité et une dérision » qu'on aurait peine à pardonner aux » plus déchaînés hérétiques. On l'a, » dis-je, justement attribuée à tout le » corps, quoique composée et jouée » par leurs jeunes gens, parce qu'il » n'a jamais paru que les supérieurs » en aient fait nulle satisfaction, nul- » le justice (69). » Il fait voir après cela que c'est à M. l'archevêque de Paris à juger du différent (70) ; et il somme ses parties de paraître en personne à ce tribunal, *et de prouver leurs diverses accusations ; à peine, s'ils manquent à l'un ou à l'autre, de se voir condamnés comme calomniateurs, et leurs libelles censurés comme diffamatoires. Mais, pour ne leur donner pas lieu d'abuser d'une citation vague et indéterminée pour le temps, et de peur aussi de les presser de trop près, nous leur accordons deux mois de temps, à compter du jour que notre citation sera devenue publique à Paris* (71). Enfin, il montre quel est l'état de l'affaire, et puis, dans l'instruction du procès, il réfute diverses choses publiées contre les bénédictins.

J'ose dire que M. l'archevêque de Paris, et un concile national même, se seraient trouvés embarrassés dans le jugement d'une telle cause ; car, outre que les questions du jansénisme sont toutes pleines d'équivoques, deux communautés puissantes et bien lettrées, qui ont chacune leurs amis et leurs ennemis, peuvent tailler beaucoup de besogne et faire naître des incidens à l'infini. Le meilleur expédient, lorsqu'il s'élève de ces disputes, est de recourir au bras séculier, comme à un dieu de machine, qui vienne couper le nœud. C'est ce qui est arrivé dans celle-ci. Le roi ordonna à M. le chancelier d'écrire une lettre à M. l'archevêque de Paris, afin qu'il ne fût plus parlé de cette querelle, et que les parties cessassent de rien publier là-dessus (72). Mais, quoi qu'il en soit, on peut dire que les bénédictins prirent le parti le plus raisonnable qu'il y eût à prendre, tant pour montrer qu'ils se tenaient bien assurés de leur fait, que pour arrêter le cours des libelles. Ils demandèrent une procédure régulière, où leurs accusateurs fussent obligés de se nommer, et de prouver juridiquement les faits en question. Sans cela on ne saurait se promettre une bonne issue ; car, dans les causes même les plus mal fondées, ceux qui ont la liberté de ne plaider qu'au tribunal du public, par des livrets anonymes, se trouvent toujours en état de faire les fiers, et d'insulter, et d'étourdir, pourvu qu'ils ne manquent ni d'écrivains, ni d'imprimeurs. Un simple particulier, qu'il ait raison ou qu'il ait tort, se voit réduit au silence dès que les factums

(69) Plainte de l'Apologiste des Bénédictins, *pag.* 21.
(70) *Pag.* 23.
(71) *Là même, pag.* 24.
(72) *Vous la trouverez dans les* Lettres historiques *du mois de janvier* 1700, *pag.* 99.

Digitized by Google

ne se vendent plus. Il ne pourrait pas les continuer sans soutenir la dépense de l'impression, et il ne peut pas la soutenir. Cet inconvénient ne se trouve pas dans une communauté riche et puissante comme celle des jésuites.

On va contrefaire, à Amsterdam, cette édition; on la donnera *en plus petits caractères*, et on la vendra *à beaucoup meilleur marché que celle de Paris* (73). On avait dessein d'y répandre les notes critiques d'un savant homme qui se cache sous le nom de *Joannes Pherepontus* (74); mais je viens d'apprendre qu'on a changé de dessein, et que ces notes critiques seront imprimées à part, avec le commentaire de Louis Vives sur l'ouvrage *de Civitate Dei, etc.* On a eu peur de rebuter les catholiques romains: c'est pourquoi on leur laissera une entière liberté d'acheter ou de n'acheter pas des notes suspectes. Elles seront dans un tome séparé, sans lequel on vendra toutes les œuvres de saint Augustin, exactement conformes à l'édition de Paris, à tous ceux qui ne voudront pas se charger du reste.

(73) *Voyez M.* Bernard Nouvelles de la République des Lettres, *mois de mars* 1699, *pag.* 358.

(74) *Là même.*

AULNOI (Marie-Catherine le Jumel de Berneville, comtesse d'), si connue par ses écrits (A), fut mariée à François de la Motte, comte d'Aulnoi. Elle en était veuve, lorsqu'elle mourut au mois de janvier 1705. Sa mère, qui s'était remariée en secondes noces à feu M. le marquis de Gadaigne, est morte à Madrid, où elle jouissait d'une pension considérable, que le roi Charles II lui avait donnée, pour un grand service qu'elle avait rendu à l'état, pendant qu'elle était à Rome. Philippe V lui conserva cette pension. La comtesse d'Aulnoi a laissé quatre filles (*a*).

(*a*) Mercure Galant, *janv.* 1705, *page* 244 *et suivantes.*

(A) *Elle est fort connue par ses écrits.*] Le premier qui parut, est intitulé *Voyage d'Espagne*. Elle y avait suivi la reine d'Espagne, première femme de Charles II. Ses autres ouvrages sont *Mémoires de la Cour d'Espagne*, qui ont été imprimés trois fois en France, et une fois en Hollande; *Mémoires de la Cour d'Angleterre; Hippolyte, comte de Duglas; Histoire de Jean de Bourbon, prince de Carency; le Comte de Warvik*. Ce sont autant de petits romans qui se sont fait lire. Elle a aussi donné plusieurs *contes de Fées*, et une Paraphrase sur le *Miserere* (1).

(1) Mercure Galant, *janvier* 1705, *pag.* 247 *et suivantes.*

AURAT, D'AURAT (Jean), en latin *Auratus*. Voyez Daurat.

AURÉLIEN (Lucius Domitius (*a*)), empereur de Rome au IIIe. siècle, a été l'un des plus grands guerriers de l'antiquité. On ne sait pas bien où il naquit (A), mais on demeure d'accord que son extraction était assez basse, et que sa mère, qui se mêlait de deviner, était prêtresse du Soleil (*b*). Il était de belle taille, bel homme, très-robuste, et d'un génie extrêmement vif (*c*). Il aimait le travail, le vin, et la bonne chère (*d*), mais non pas les femmes (*e*); il observait exactement la discipline, et il la faisait observer avec la dernière sévérité (B). On vit en lui une chose très-admirable, c'est qu'il demeura pauvre au milieu d'un très-grand nombre de belles charges qui lui furent conférées (C). Il avait une si forte passion de dégaîner, que les sol-

(*a*) *L'empereur Claude, en lui écrivant, ne le nomme que Aurelianus.* Vopiscus, *in* Aurel., *cap. XVII.*

(*b*) Vopisc., *in* Aurelian., *cap. XIX.*

(*c*) *Ibidem, cap. IV et VI.*

(*d*) *Ibidem, cap. IV.*

(*e*) *Ibidem, cap. VI.*

Digitized by Google

dats lui donnèrent le surnom d'*Épée-à-la-main*, pour le distinguer d'un capitaine qui s'appelait comme lui (D). Il faisait un tel carnage dans les combats, qu'il tua quarante-huit Sarmates en un seul jour, et qu'on se servait du nombre de mille pour compter les coups mortels qu'il avait donnés aux ennemis (*f*). Cette pensée trouva place dans les chansons et les vaudevilles (*g*) : il eut en cela le même avantage que le premier roi des Juifs (*h*), et il le mérita beaucoup mieux : car on ne prétendait pas que Saül eût fait mourir de sa main les mille ennemis dont les chansons lui attribuaient la tuerie; mais c'était ainsi que la chose était entendue à l'égard d'Aurélien. Il fut adopté par Ulpius Critinus, l'un des plus grands hommes de ce temps-là (*i*). L'empereur Valérien, qui ménagea cette affaire (*k*), le fit lieutenant du même Critinus (*l*), général des frontières de l'Illyrie et de Thrace (*m*), et le désigna consul l'an 258. Ces récompenses, et quelques autres, furent accompagnées des agrémens les plus sensibles, vu les éloges et témoignages d'estime qui servirent de préface aux déclarations de l'empereur (E). On ne trouve pas qu'Aurélien fasse figure sous l'empire de Gallien; mais sous l'empire de Claude, il a les premiers emplois, et il commande les armées avec tant de gloire, qu'après la mort de cet empereur toutes les légions conspirent à le mettre sur le trône (*n*). Cela se fit l'an 270. Il vint peu après à Rome; et dès qu'il y eut affermi son autorité, il marcha vers la Pannonie, où les Goths avaient fait une irruption (*o*). Il leur donna bataille, et les obligea de repasser le Danube, et de demander la paix. Après cela, dès qu'il eut appris que les Marcomans, les Juthonges (*p*), et quelques autres nations, avaient résolu de porter la guerre en Italie, il marcha contre eux, et les vainquit vers le Danube dans un grand combat. Il en tua encore beaucoup, lorsqu'ils voulurent repasser cette rivière, et il empêcha les autres de s'en retourner en leur pays, et les enferma dans les terres des Romains. Le défaut de vivres, et cent autres incommodités qui les obligèrent à lui demander la paix, ne leur inspirèrent pas une soumission qui lui pût être agréable. Leurs députés parlèrent assez fièrement, et il les renvoya avec beaucoup de hauteur; car comme il s'imaginait qu'il avait coupé la retraite à cette armée, il ne croyait pas qu'elle lui pût échapper. Il se trompa : les ennemis se dégagèrent; et, ayant pris le devant, ils entrèrent en Italie, et firent de grands ravages autour de Milan. Il ne put les suivre avec assez de promptitude, car son armée était plus pesante que la leur. Ils le battirent par surprise

(*f*) Vopisc., *in* Aureliano, *cap. VI.*
(*g*) *Id. ibid. et cap. VII.*
(*h*) *Voyez le Ier. livre de* Samuel, *chap. XVIII, vs. 7.*
(*i*) Vopisc., *in* Aurelian., *cap. XIV.*
(*k*) *Id. ibid., cap. XV.*
(*l*) *Ibidem, capite X.*
(*m*) *Ibidem, cap. XIII.*
(*n*) *Ibidem, cap. XVII.*
(*o*) Zosim, *libr. I, pag.* 654, 655.
(*p*) *Ils étaient les plus voisins de la Rhétie et de l'Italie.*

Digitized by Google

aux environs de Plaisance (*q*), et s'ils eussent entendu l'art militaire aussi bien que lui, ils eussent été capables de ruiner l'empire après une telle défaite; mais comme ils n'en surent pas profiter, et qu'ils ne marchèrent point serrés, il les défit en plusieurs rencontres, et les réduisit à rien (*r*). Ce fut pendant cette guerre, que l'on consulta dans Rome les livres de la sibylle : il faudra que j'en rapporte quelques circonstances, qui feront connaître la religion d'Aurélien, et l'irréligion de ses flatteurs (F). Il poursuivit apparemment les ennemis jusqu'en Allemagne, et il fut obligé de s'y arrêter quelque temps, pour repousser les Vandales, qui avaient passé le Danube. Il les vainquit, et les obligea à lui demander la paix, et il fut bien aise de la leur donner (*s*). Il retourna à Rome plein de colère, à cause des séditions qui s'y étaient élevées, et il les punit avec une extrême cruauté (*t*). C'était son vice dominant; et ce fut à cause de cela, que plusieurs ne voulurent point le mettre entre les bons princes, et qu'au dire de Dioclétien, il était plus propre à commander une armée, qu'à être empereur (G). Il faut néanmoins prendre garde que son naturel sanguinaire ne l'empêcha point de se faire aimer du peuple : sa libéralité, et le soin qu'il prit de maintenir l'abondance et de châtier les malversations, firent oublier sa cruauté (H). Il entreprit l'expédition du Levant, contre Zénobie (*v*), dès qu'il eut puni les séditieux, et rétabli l'ordre dans Rome (*x*). Il termina cette guerre par la prise de cette brave princesse; il la termina, dis-je, assez promptement, quoiqu'il trouvât en son chemin plusieurs ennemis à combattre, et plusieurs villes à réduire. Nous avons vu ailleurs (*y*) ce qui l'empêcha de ruiner celle de Tyane. Il s'exposa tellement, lorsqu'il assiégeait Zénobie dans la ville de Palmyre, qu'il fut blessé d'un coup de flèche (*z*). Il battit les Perses, qui étaient venus au secours des assiégés, et l'on ne saurait exprimer la réputation qu'il s'acquit par la conquête de tous les états de Zénobie (*aa*). Comme il s'en revenait en Occident, il apprit que les Palmyréniens s'étaient soulevés. Cette nouvelle le fit retourner en Syrie, et il arriva à Antioche avant qu'on sût qu'il venait (*bb*). Il châtia Palmyre avec une cruauté énorme, car il y fit tout passer au fil de l'épée (*cc*). Il était encore à Cares dans la Mésopotamie lorsqu'il apprit le soulèvement des Égyptiens. Il marcha contre eux avec son bonheur et sa diligence ordinaires : il défit leur chef, il le prit, il le

(*q*) Vopiscus, *in* Aureliano, *cap. XXI.*

(*r*) *Tiré de M. de* Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. III, pag.* 1030 *et suiv. Il cite* Dexippe *principalement. Voyez aussi ses notes.*

(*s*) *Voyez* Tillemont, *le même.*

(*t*) *Voyez la remarque* (H).

(*v*) *En* 272.

(*x*) Vopisc., *cap. XXII.*

(*y*) *Dans la remarque* (E) *de l'article* APOLLONIUS de Tyane.

(*z*) Vopiscus, *in* Aureliano, *cap. XXVI.*

(*aa*) *Voyez dans* Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. III, pag.* 1055. *La liste des peuples qui lui envoyèrent des présens. Voyez aussi ci-dessous la citation* (61).

(*bb*) Tillemont, Hist. des Emper., *tom. III, pag.* 1056.

(*cc*) *Voyez la remarque* (L).

Digitized by Google

fit mourir, et soumit ainsi l'Égypte en très-peu de temps (*dd*). L'envie de réunir à l'empire les Gaules, l'Espagne et la Bretagne, qui obéissaient à Tétricus, le fit revenir en Occident. Il gagna une bataille auprès de Châlons-sur-Marne, et ce fut la décision de l'affaire, d'autant plus que Tétricus se livra à lui pendant le combat (*ee*). Il revint à Rome, et y triompha de Zénobie et de Tétricus avec une pompe extraordinaire (*ff*). Il repassa en Gaule; et ayant su que les Barbares étaient entrés dans le pays des Vindéliciens (*gg*), il courut tout aussitôt de ce côté-là, et remédia au mal. Il passa de là dans l'Illyrie; et ne jugeant pas qu'il pût conserver la Dace, dont Trajan avait fait une province au delà du Danube, et qui avait été perdue sous Gallien, il en retira les troupes et les habitans, et il donna à ceux-ci une partie de la Mésie et de la Dardanie, qu'il convertit en une nouvelle province (*hh*). Il avait en Thrace une belle armée, qu'il voulait conduire contre les Perses après l'hiver, lorsqu'il fut tué par l'un de ses généraux (*ii*). Ce fut au mois de janvier 275. Nous ne connaissons qu'en gros les grandes actions de sa vie; mais si nous les savions en détail par des descriptions exactes, et telles qu'on les donne aujourd'hui des conquêtes et des batailles, nous le pourrions assez admirer, et nous trouverions bien raisonnable la plainte de Junius Tibérianus (I): car enfin Aurélien était un homme qui transportait le guerre d'Orient en Occident, avec la même facilité qu'on la transporte aujourd'hui d'Alsace en Flandre. On le regretta beaucoup, et l'on érigea en son honneur les monumens les plus magnifiques. On le déifia (K), on lui fit bâtir un temple. Remarquons qu'il n'y eut point de divinité, pour qui il témoignât plus de zèle que pour le Soleil (L). Il ne laissa qu'une fille unique, dont le petit-fils vivait encore au temps de Dioclétien (*kk*). C'était un sénateur vénérable par sa vertu, et qui avait été proconsul de Cilicie. Comptons pour un mensonge ce que dit Abulpharage, *qu'Aurélien, en faisant la paix avec Sapor, roi de Perse, lui donna sa fille en mariage* (*ll*). On prétend aussi qu'il lui envoya des médecins grecs, qui enseignèrent aux Perses la médecine d'Hippocrate (*mm*). Notez que les médecins étaient des gens qu'il n'employait pas dans ses maladies : il ne se servait guère d'autre remède que de l'abstinence (*nn*). Au reste, ce fut un bonheur pour les chrétiens, qu'un prince si sangui-

(*dd*) Vopisc., *in* Aurelian., *cap. XXXII.*

(*ee*) *Voyez* Tillemont, Hist. des Emper., *tom. III*, *pag.* 1058, 1059.

(*ff*) *Voyez-en la description dans* Vopiscus, *chap. XXXIII, et suivans.*

(*gg*) *C'est en partie le pays qu'on nomme aujourd'hui Bavière et Suabe.*

(*hh*) *Qui fut aussi nommée la Dace, ou la Nouvelle-Dace. Voyez les preuves de tout ceci dans* Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. III*, *pag.* 1067.

(*ii*) Vopiscus, *in* Aurelano, *cap. XXXV.*

(*kk*) Vopisc., *in* Aur., *cap. XLII*, *pag.* 528.

(*ll*) Tillem., Hist. des Empereurs, *tom. III*, *pag.* 1182.

(*mm*) Abulpharage, *cité par* Tillemont, *là même.*

(*nn*) Vopisc., *in* Aurelian., *cap. L.*

Digitized by Google

naire ne s'appliquât pas à les détruire. J'avoue qu'on met sous son règne l'une des persécutions de l'Église; mais il y a des historiens qui n'en font aucune mention, et ceux qui en parlent conviennent qu'elle fut courte (*oo*). Ne finissons point, sans observer une distinction que fait Vopiscus, et que peu de gens savent faire (M) : *Telle fut la fin d'Aurélien*, dit-il (*pp*), *prince plus nécessaire que bon.* Ce que l'Angeloni raconte de quelques pièces de marbre qui furent trouvées sous le pontificat d'Urbain VIII, lorsqu'on aplanit l'endroit où Aurélien avait fait bâtir un temple sur le mont Quirinal (*qq*), est fort propre à donner une grande idée de la magnificence de cet édifice.

(*oo*) *Voyez* Tillemont, Hist. des Empereurs, *tom. III, pag.* 1085 *et suiv.*

(*pp*) *Hic finis Aureliano fuit, principi magis necessario quàm bono.* Vopisc., *in* Aurel., *cap. XXXVII.*

(*qq*) Francesco Angeloni, Historia Augusta, da Giulio Cesare infino à Costantino il Magno, illustrata con la verità delle antiche medaglie, *pag.* 332.

(A) *On ne sait pas bien où il naquit.*] Vopiscus, ayant rapporté trois opinions (1), ajoute qu'il arrive ordinairement que la patrie de ceux qui sont nés dans un chétif lieu est inconnue. Il en donne cette raison, c'est qu'ils mentent sur ce sujet, afin de se rendre recommandables à la postérité par l'éclat du lieu natal. *Evenit quidem ut de eorum virorum genitali solo nesciatur, qui humiliori loco nati, plerique solum genitale confingunt, ut dent posteritati de locorum splendore fulgorem* (2). Je crois qu'il y a une autre chose qui contribue encore plus à cela, je veux dire la multitude des lieux qui se veulent faire honneur d'avoir produit les hommes illustres. On se prévaut de l'incertitude du fait, on espère de ne pouvoir pas être solidement réfuté, on avance donc sans preuve et par vanité qu'ils sont nés en tel et tel lieu. De là vinrent les disputes sur la patrie d'Homère (3). J'accorde à Vopiscus que l'importance est, non pas de savoir d'où sont les grands princes, mais de savoir comment ils ont gouverné : *Nec tamen magnorum principum virtutibus summa sciendi est, ubi quisque sit genitus, sed qualis in republ. fuerit.* Néanmoins comme nous sommes naturellement fort curieux de savoir le temps et le lieu de la naissance des grands hommes, je crois qu'un historien est obligé à faire toutes les recherches possibles pour contenter là-dessus tous ses lecteurs, et que l'on a droit de se plaindre de la négligence d'une infinité d'écrivains qui n'ont pas pris cette peine.

(B) *Il faisait observer la discipline avec la dernière sévérité.*] Ajoutons à cela qu'il eut le bonheur de voir que cette sévérité ne cabra point les soldats, et qu'elle ne fit que leur donner une crainte qui les empêcha de sortir de leur devoir. Ce fut sans doute un bonheur, car les généraux ont quelquefois autant de sujet de craindre les suites d'une trop grande sévérité, que celles d'une trop grande mollesse. Celui-ci se trouva très-bien de punir rigoureusement et sans rémission. *Militibus ità timori fuit, ut sub eo posteaquàm semel cum ingenti severitate castrensia peccata correxit, nemo peccaverit. Solus deniquè omnium militem qui adulterium cum hospitis uxore commiserat, ita punivit, ut duarum arborum capita inflecteret, et ad pedes militis deligaret, eademque subitò dimitteret, ut scissus ille utrinque penderet. Quæ res ingentem timorem omnibus fecit* (4). Vous voyez dans ces paroles latines que, pour punir un soldat qui avait commis adultère avec la femme de son hôte, il se servit du même supplice qui fut employé par Alexandre pour punir le traître Bessus, qui avait

(1) *Ortus, ut plures loquuntur, Sirmii, familiâ obscuriore; ut nonnulli, Dacid Ripensi. Ego autem legisse memini auctorem, qui eum Mœsi genitum prædicaret.* Vopiscus, *in* Aurel., *cap. III.*

(2) *Idem, ibidem.*

(3) *Voyez la remarque* (A) *de l'article* Rotterdam.

(4) Vopisc., *in* Aureliano, *cap. VII, pag.* 434.

Digitized by Google

ôté la vie au roi Darius. On ne peut rien voir de plus beau que les ordres d'Aurélien touchant ce que les soldats devaient faire et ne pas faire. Saint Jean-Baptiste ne leur eût pas défendu plus de choses, s'il eût voulu descendre dans le détail (5). Aurélien ne leur voulait pas permettre de toucher à aucun fruit, ni de se faire donner du sel, du bois, ou de l'huile ni de s'écarter des règles de la chasteté. Ne dirait-on pas qu'il avait dessein d'introduire dans les armées la discipline monacale? *Hujus epistola militaris est ad vicarium suum data hujus modi:* Si vis tribunus esse, imò si vis vivere, manus militum contine. Nemo pullum alienum rapiat, ovem nemo contingat; uvam nullus auferat; segetem nemo deterat; oleum, sal, lignum, nemo exigat: annonâ suâ contentus sit. De prædâ hostis, non de lacrymis provincialium, habeat; arma tersa sint, ferramenta samiata... alter alteri quasi servus obsequatur: à medicis gratis curentur; aruspicibus nihil dent; in hospitiis castè agant; qui litem fecerit, vapulet (6). Il était si rigide, que l'empereur Valérien, qui avait pour lui une estime singulière, n'osa mettre son fils sous sa direction; car il craignit que ce jeune prince, qui aimait à folâtrer, n'éprouvât trop fortement l'austérité d'un tel maître. C'est pourquoi il lui choisit un gouverneur moins exact. Voici ce qu'il répondit au consul Antonin Gallus, qui n'approuvait pas que cette charge n'eût pas été conférée à Aurélien: *Culpas me familiaribus litteris quòd Posthumio filium meum Gallienum magis quàm Aureliano commiserim: quidni utique et severiori et puer credendus fuerit et exercitus: nec tu id diutiùs judicabis, si benè scieris quantæ sit Aurelianus severitatis. Nimius est, multus est, gravis est, et ad nostra jam non facit tempora. Testor autem omnes deos, me etiam timuisse ne quid etiam erga filium meum severius, si quid ille fecisset, ut est naturâ pronus ad ludicra, sæviùs cogitaret.* Hæc epistola indicat quantæ fuerit severitatis, ut illum Valerianus etiam timuisse se dicat (7).

N'oublions pas la sévérité d'Aurélien à l'égard des domestiques. Il faisait fouetter en sa présence ceux qui s'étaient écartés de leur devoir, et il mit entre les mains de la justice plusieurs de ses propres valets, afin de les faire châtier de leurs fautes. Il fit mourir sa servante, qui avait commis adultère avec son valet. *Servos et ministros peccantes coram se cædi jubebat, ut plerique dicunt, causâ tenendæ severitatis; ut alii, studio crudelitatis. Ancillam suam quæ adulterium cum servo suo fecerat, capite punivit. Multos servos è familiâ propriâ qui peccaverant, legibus audiendos judiciis publicis dedit* (8). Que Valérien dit avec raison qu'un tel homme était trop sévère pour le siècle où il vivait! *Ad nostra jam non facit tempora* (9). Il n'était propre que pour la secte des montanistes. Les chrétiens des siècles suivans l'auraient trouvé excessif, et combien trouverait-on aujourd'hui de casuistes qui diraient de sa morale ce qu'ils disent de celle des pères, qu'elle était trop forte, et que ce remède trop amer et trop corrosif ne convient pas à nos malades! Où sont les gens de guerre, où sont même les bourgeois, qui s'avisent de châtier les galanteries de leurs valets et de leurs servantes? On congédie ceux et celles dont les fautes de cette nature sautent aux yeux: voilà tout le châtiment. Quelquefois même on a la bonté de les marier ensemble. Notez que l'histoire ne fait mention que d'une servante d'Aurélien châtiée pour son impudicité. C'est un signe que de telles fautes furent très-rares dans son domestique; et c'est un sujet d'étonnement, quand on songe à ce qui se passe tous les jours, et qu'on sait qu'un général, qu'un empereur, avait nécessairement plusieurs esclaves de l'un et de l'autre sexe.

(C) *Il demeura pauvre au milieu d'un très-grand nombre de charges qui lui furent conférées* (10).] L'empereur son maître rendit témoignage à cette vertu, quand il chargea le public de la dépense que le consulat qu'il promettait à Aurélien exigerait.

(5) *Voyez l'Évangile de saint Luc, chap. III, vs.* 14.
(6) Vopisc., *in* Aureliano, *cap. VII, pag.* 434.
(7) Vopisc., *in* Aur., *c. VIII, p.* 439, 440.
(8) *Idem, ibidem, cap. XLIX, pag.* 585.
(9) *Idem, ibidem, cap. VIII, pag.* 439.
(10) *Voyez-en le dénombrement dans* Vopiscus, *chap. X.*

Digitized by Google

Consulatum cum eodem Ulpio Crinito in annum sequentem à die undecimo calend. juniarum, in locum Gallieni et Valeriani, sperare te convenit sumptu publico. Levanda est enim paupertas eorum hominum qui dùm reipublicæ viventes pauperes sunt, et nullorum magis (11). L'historien, qui me fournit ces paroles, produit la lettre que l'empereur écrivit au préfet de Rome, pour lui marquer ce qu'il souhaitait que l'on donnât au nouveau consul. *Aureliano cui consulatum detulimus ob* PAUPERTATEM, *quod ille magnus est cæteris major, dabis ad editionem Circensium aureos antonianos trecentos, etc.* (12). Quelques-uns ont dit que la pauvreté d'Aurélien obligea Valérien à donner ordre qu'Ulpius Crinitus l'adoptât: *Memini me in quodam libro græco legisse.... Mandatum esse Crinito à Valeriano ut Aurelianus adoptaretur, idcircò præcipuè quòd pauper esset* (13). Notez qu'étant empereur il ne sortit point des règles de la médiocrité, en faisant du bien à ses amis. Il en usa peut-être de la sorte par l'habitude qu'il s'était faite de renoncer à l'opulence, et par l'opinion qu'il eut que des richesses médiocres suffisaient à un grand homme. Peut-être aussi qu'il ne voulut point irriter le peuple par des profusions excessives; car les sujets ne se plaisent pas à voir leur prince répandre sans poids ni mesure les trésors et les faveurs sur la tête de ses amis. Vopiscus nous dit que cet empereur voulut tenir un milieu qui ôtât les incommodités de la pauvreté, sans exposer à l'envie. *Amicos suos honestè ditavit et modicè, ut miserias paupertatis effugerent, et divitiarum invidiam patrimonii moderatione vitarent* (14). On ajoute qu'il ne permit à personne de porter des habits de soie, qu'il paya d'exemple, et qu'il soumit sa propre femme à cette loi; car lorsqu'elle lui en demanda pour le moins un, il lui fit réponse: *A Dieu ne plaise que le fil coûte autant que l'or*: c'est qu'en ce temps-là une livre de soie valait une livre d'or. *Vestem holosericam neque ipse in vestiario suo habuit, neque alteri utendam dedit. Et quum ab eo uxor sua peteret, ut unico pallio blatteo serico uteretur, ille respondit*, Absit ut auro fila pensentur; *libra enim auri tunc libra serici fuit* (15). Voyez M. de Tillemont, qui a trouvé peu d'accord entre ce fait-là, et certaines choses rapportées par le même historien ou par d'autres, touchant le luxe de cet empereur (16). Mais n'oublions pas qu'il n'habilla point ses domestiques avec plus de magnificence depuis son élévation sur le trône qu'auparavant (17); et qu'il accorda aux sénateurs d'avoir les mêmes livrées que lui (18).

(D) *Les soldats lui donnèrent le surnom* d'Épée-à-la-main, *pour le distinguer d'un autre capitaine qui s'appelait comme lui.*] Que voilà une distinction capable de flatter l'orgueil d'un brave guerrier! Rapportons les paroles de Vopiscus: *Gladii exerendi cupidus. Nam quum essent in exercitu duo Aureliani tribuni, hic, et alius qui cum Valeriano captus est, huic signum exercitus apposuerat* manus ad ferrum, *ut si fortè quæreretur quis Aurelianus aliquid vel fecisset vel gessisset, suggereretur*, Aurelianus manu ad ferrum, *atque cognosceretur* (19).

(E) *On lui donna des éloges qui servirent de préface aux déclarations de l'empereur.*] Je m'en vais les rapporter, car ils contiennent les services importans qu'Aurélien avait rendus à l'empire: *Valerianus Augustus Ceionio Albino, præfecto urbis. Vellemus quidem singulis quibusque devotissimis reipub. viris multo majora deferre compendia quàm eorum dignitas postulat, maximè ubi honorem vita commendat. Debet enim quid præter dignitatem pretium esse meritorum. Sed facit rigor publicus, ut accipere de provinciarum oblationibus ultra ordinis sui gradum nemo plus possit. Aurelianum fortissimum virum ad inspicienda et ordinanda castra omnia destinavimus: cui tantùm à nobis atque ab omni republicâ,*

(11) Vopiscus, *in* Aureliano, *ibidem*, *cap. XI*, *pag.* 445.
(12) *Idem*, *cap. XII.*
(13) *Idem*, *cap. XV.*
(14) *Idem*, *cap. XIV*, *pag.* 539.
(15) *Idem*, *ibidem*, *pag.* 540.
(16) Tillemont, Histoire des Empereurs, *tom. III*, *pag.* 1074, 1075.
(17) Vopiscus, *in* Aurel., *cap. L.*
(18) *Idem*, *ibid.*, *cap. XLIX.*
(19) *Idem*, *ibid.*, *cap. VI*, *pag.* 498.

Digitized by Google

communi totius exercitûs confessione, debetur, ut digna illi vix aliqua vel nimis magna sunt munera. Quid enim in illo non clarum? quid non Corvinis et Scipionibus conferendum? Ille liberator Illyrici, ille Galliarum restitutor, ille dux magni totius exempli. Et tamen nihil præterea possum addere tanto viro ad muneris gratiam quam patitur sobria et benè gerenda respub. Quarè sinceritas tua, mi parens charissime, supra dicto viro efficiet, quandiù Romæ fuerit, panes militares mundos sedecim, etc. (20). Voilà ce que Valérien écrivit au préfet de Rome, et voici ce qu'il écrivit à Aurélien. *Ego de te tantùm, Deo favente, spero quantùm de Trajano, si viveret, posset sperare respub. Neque enim minor est* (21), *in cujus locum fidemque te legi. Consulatum cum eodem Ulpio Crinito in annum sequentem à die undecimo calend. juniarum, in locum Gallieni et Valeriani, sperare te convenit sumpta publico.* Voici encore le discours que Valérien lui tint en présence de l'armée et de la cour. *Gratias tibi agit, Aureliane, resp. quòd eam Gothorum potestate liberâsti. Abundamus per te prædâ, abundamus glorid, et his omnibus quibus romana felicitas crescit. Cape igitur tibi pro rebus gestis tuis coronas murales quatuor, coronas vallares quinque, coronas navales duas, coronas civicas duas, hastas puras decem, vexilla bicolora quatuor, tunicas ducales russas quatuor, pallia proconsularia duo, togam prætextam, tunicam palmatam, togam pictam, subarmalem profundum, sellam eboratam. Nam te consulem hodiè designo, scripturus ad senatum ut tibi deputet scipionem, deputet etiam fasces. Hæc enim imperator non solet dare, sed à senatu, quandò fit consul, accipere* (22).

Le premier de ces trois passages de Vopiscus contient une chose qui mérite quelque attention, et qui ne répond pas trop aux idées que l'on se fait des désordres de l'empire. On se figure que, depuis que les soldats se furent accoutumés à créer et à tuer les empereurs, il n'y avait qu'oppression et que tyrannie dans les provinces romaines. Cela n'était pas toujours vrai : nous voyons ici que Valérien ménage les frais publics à la décharge des provinces avec plus de précaution que l'on n'en observe aujourd'hui dans les royaumes chrétiens.

(F) *Voici quelques circonstances qui feront connaître la religion d'Aurélien, et l'irréligion de ses flatteurs.*] La consternation fut grande à Rome, dès que l'on y eut appris que les Marcomans étaient entrés dans l'Italie, et qu'ils y faisaient de grands ravages (23). Les séditions se mêlèrent à cette consternation : c'est pourquoi Ulpius Syllanus, chef du sénat, proposa de consulter les livres de la Sibylle; mais il y eut des sénateurs qui s'y opposèrent par la raison que sous un prince aussi brave qu'Aurélien, il n'était pas nécessaire de s'informer de la volonté des dieux. Cette diversité d'opinions faisant différer la consultation des écrits de la Sibylle, il fallut qu'Aurélien s'en mêlât. Il écrivit donc aux sénateurs qu'il s'étonnait qu'ils balançassent sur une affaire de cette nature, tout comme si au lieu d'en délibérer dans le temple de tous les dieux ils en délibéraient dans une église des chrétiens. *Miror vos, patres sancti, tamdiù de aperiendis Sibyllinis dubitâsse libris, perindè quasi in christianorum ecclesiâ, non in templo deorum omnium, tractaretis* (24). Il les pressa vivement, il les assura qu'il fournirait toutes les dépenses nécessaires, et qu'il avait expédié là-dessus ses ordres au trésorier de l'épargne; « car, *ajoutait-il*, ce » n'est pas une chose honteuse de » vaincre avec l'assistance divine : » c'est ainsi que nos ancêtres ont » terminé et commencé plusieurs » guerres. » *Neque enim indecorum est diis juvantibus vincere : sic apud majores nostros multa finita sunt bella, sic cœpta* (25). Syllanus avait donc eu raison de dire aux flatteurs d'Aurélien que ce grand homme honorait les dieux, et mettait en eux sa confiance, et que jamais leur secours ne faisait honte aux braves gens. *Me-*

(20) *Idem, ibid., cap. IX, pag. 440.*

(21) Casaubon veut qu'on lise ea, *c'est-à-dire, que Valérien croyait qu'Aurélien égalait Crinitus. Ce sens paraît le bon.*

(22) Vopiscus, *cap. XIII, pag. 449, 450.*

(23) Vopiscus, *cap. XVIII.*

(24) *Idem, ibid., cap. XX, pag. 463.*

(25) Vopisc., *cap. XX, pag. 464.*

Digitized by Google

ministis, P. C., me in hoc ordine sæpè dixisse jam tùm quùm primum nuntiatum est Marcomannos erupisse, consulenda Sibyllæ decreta, utendum Apollinis beneficiis, inserviendum deorum immortalium præceptis : recusâsse verò quosdam, et cum ingenti calumniâ recusâsse, quùm adulando dicerent tantam principis esse virtutem ut opus non sit deos consuli, proindè quasi et ipse vir magnus non deos colat, non de diis immortalibus speret. Quid plura? audivimus litteras quibus rogavit opem deorum, quæ nunquàm cuiquam turpis est ut vir fortissimus adjuvetur (26). Après la lettre d'Aurélien, il n'y eut plus de délai : le sénat fit consulter les livres de la Sibylle, ce qui amena un grand attirail de dévotion (27). Notez en passant combien la maxime d'Ajax a paru bonne à certains esprits (28). Nous avons ici des flatteurs qui s'imaginent qu'il ne faut recourir à l'assistance du ciel, que lorsque l'on se défie de la valeur et de la prudence des princes du monde. Rapportons encore deux preuves qu'Aurélien n'était pas de cet avis : *Credo adjuturos rom. remp. deos qui nunquàm nostris conatibus defuerunt* (29). C'est ce qu'il écrivait dans les embarras où il se vit par la longue résistance de Zénobie. Il reconnut dans une autre lettre, que ses victoires étaient un présent des dieux. *Undè apparet nullam mihi à diis immortalibus datam sine difficultate victoriam* (30). Il est vrai qu'il ajouta qu'ils les lui avaient toujours accordées avec mille difficultés. C'est le destin de toutes choses : ce n'est pas seulement la vertu qu'il faut acquérir à la sueur de son visage, c'est le propre de tous les autres biens, *Sic Diis placitum.*

Τῆς δ' ἀρετῆς ἱδρῶτα θεοὶ προπάροιθεν ἔθηκαν
Ἀθάνατοι, μακρὸς δὲ καὶ ὄρθιος οἶμος ἐπ' αὐτὴν,
Καὶ τρηχὺς τὸ πρῶτον (31).

Ante virtutem verò sudorem dii posuerunt

(26) Vopiscus, *cap. XIX, pag.* 459, 460.
(27) *Idem, cap. XX.*
(28) *Voyez la remarque* (E) *de l'article d'*AJAX fils de Télamon.
(29) Vopiscus, *cap. XVI.*
(30) *Idem, cap. XXVIII.*
(31) Hesiodi Opera et Dies, *vs.* 289.

, Immortales; longa verò atque ardua via est ad ipsam,
Primumque aspera. . . . . .

Il n'y a point de dons gratuits en ce sens-là, et l'on doit même avouer que cette disposition céleste porte un caractère de bonté; car nous sentons plus de joie de l'acquisition d'un bien qui nous a coûté beaucoup de fatigues.

(G) *Sa cruauté a empêché plusieurs de le mettre entre les bons princes; et, au dire de Dioclétien, il était plus propre à commander une armée qu'à être empereur.*] Vopiscus nous apprendra ces particularités. *Et Aurelianum quidem*, dit-il (32), *multi neque inter bonos, neque inter malos principes ponunt, idcircò quòd ei clementia, imperatorum dos prima, defuerit. Verconius Herennianus præfectus prætorio Diocletiani, teste Asclepiodoto, sæpè dicebat, Diocletianum frequenter dixisse, quùm Maximiani asperitatem reprehenderet, Aurelianum magis ducem esse debuisse quàm principem. Nam ejus nimia ferocitas eidem displicebat.* Ces paroles de Dioclétien sont d'un connaisseur, car il disait qu'il n'y a rien de plus difficile que de bien régner (33), et il savait parfaitement les raisons de cette difficulté. Vous les trouverez dans Vopiscus (34), auteur qui observe que, dans un grand nombre d'empereurs romains, on ne comptait que peu de bons princes (35), et qui loue ce qu'un bouffon avait dit, que tous les bons princes pouvaient être peints sur une bague. *Vides, quæso, quàm pauci sint principes boni, ut benè dictum sit à quodam mimico scurrâ Claudii, hujus temporibus,* in uno annulo bonos principes posse perscribi atque depingi (36).

(H) *Sa libéralité, et le soin qu'il prit de maintenir l'abondance, etc. . . . . , firent oublier sa cruauté.*] La manière dont il punit les séditions qui s'étaient faites à Rome pendant son absence, passa tellement les bornes d'une sévérité légitime et nécessaire, que cela ternit sa réputation, et le rendit très-odieux. *Magnum illud, et*

(32) Vopiscus, *cap. XLIV, pag.* 532, 533.
(33) *Idem, ibidem, cap. XLIII.*
(34) *Ibidem.*
(35) *Idem, cap. XLII.*
(36) *Idem, ibid., pag.* 529.

Digitized by Google

quod jam fuerat, et quod non frustrà speratum est, infamiæ tristioris ictu contaminavit imperium. Timeri cœpit princeps optimus, non amari, quùm alii dicerent, perfodiendum talem principem, non optandum, alii bonum quidem medicum, sed malâ ratione curantem (37). Cette haine ne dura point parmi le peuple : les distributions de pain et de chair de porc (38), et d'huile (39), et telles autres douceurs qu'il ressentit sous cette domination, le convertirent. Il était encore tout tel que du temps de Juvénal ; il ne formait des désirs que pour le pain et les spectacles : rien n'était plus gai que ce peuple, pourvu qu'il eût le ventre plein.

. . . . . *Jam pridem ex quo suffragia nulli*
Vendimus, effugit curas. Nam qui dabat olim
Imperium, fasces, legiones, omnia, nunc se
Continet, atque duas tantùm res anxius optat,
Panem, et circenses (40). . . . . .

C'est par-là que cet empereur se rendit aimable à la multitude. Lisez la lettre qu'il écrivit à un intendant des vivres. *Aurelianus Augustus Flavio Arabiano præfecto annonæ. Inter cætera quibus diis faventibus Romanam rempub. juvimus, nihil mihi est magnificentius quàm quod adlitamento unciæ omne annonarum urbicarum genus juvi : quod ut esset perpetuum, navicularios Niliacos arnud Ægyptum novos, et Romæ amnios posui. Tiberinas extruxi ripas ; vadum alvei tumentis effodi, diis et perennitati vota constitui, almam Ceream consecravi. Nunc tuum est officium, Arabiane jucundissime, elaborare ne meæ dispositiones in irritum eniant. Neque enim populo rom. sauro quicquam potest esse lætius* (41). l avait dessein d'établir des distributions de vin perpétuelles, et il avait ris des mesures pour cela (42). On it que le préfet de son prétoire le étourna de l'exécution, en lui disant ne si l'ou donnait du vin au peuple ne resterait plus rien qu'à lui donner aussi des oies et des poulets. *Si t vinum populo romano damus, superest ut et pullos et anseres demus* (43). Voilà des largesses bien capables de faire oublier l'effusion du sang de quelques personnes. Qu'Aurélien eût fait mourir le fils ou la fille de sa sœur, ou l'un et l'autre, pour des raisons assez frivoles (44), qu'il eût employé mal à propos la peine de mort (45), cela n'était point capable de lui faire perdre l'affection d'un peuple à qui il donnait les moyens de se nourrir commodément, et qu'il régalait de beaux habits (46). Outre que sa sévérité faisait cesser plusieurs désordres odieux à la populace. Il exterminait les délateurs, les concussionnaires, les sangsues publiques, et telles autres engeances. *Quicquid sane scelerum fuit, quicquid malæ conscientiæ vel artium funestarum, quicquid deniquè factionum, Aurelianus toto penitùs orbe purgavit.....* (47). *Item quadruplatores ac delatores ingenti severitate persequutus est ; tabulas publicas ad privatorum securitatem exuri in foro Trajano semel jussit. Amnestia etiam sub eo delictorum publicorum decreta est de exemplo Atheniensium : cujus rei etiam Tullius in Philippicis meminit. Fures provinciales repetundarum ac peculatûs reos ultra militarem modum est persequutus, ut eos ingentibus suppliciis cruciatibusque puniret* (48). Il agrandit l'enceinte de Rome, il redonna à l'empire ses anciennes bornes (49). Les peuples se laissent flatter doucement par cet éclat de grandeur. Il travailla à la réforme, il borna le nombre des eunuques, parce qu'ils étaient montés à un trop grand prix (50). Il fit défense d'avoir des concubines qui fussent de condition libre (51). C'était enfin un agrément au peuple romain de voir que cet empereur se faisait craindre au sénat. Cette compagnie s'en faisait peut-être un peu trop accroire, et, quoi qu'il en soit, je m'imagine qu'on trouvait bon que

(37) *Idem*, *cap. XXI*, *pag.* 467.
(38) *Idem*, *cap. XXXV*.
(39) *Idem*, *cap. XLVIII*.
(40) Juvenal., Sat. X, *vs.* 77.
(41) Vopiscus, *cap. XLVII*, *pag.* 576, 577.
(42) *Idem*, *cap. XLVIII*.
(43) *Idem*, *cap. XLVIII*, *pag.* 578.
(44) *Idem*, *cap. XXXVI et XXXIX*.
(45) *Voyez les* Césars de Julien *et les* Notes *de M. Spanheim là-dessus*, *pag.* 107.
(46) Vopiscus, *cap. XLVIII*.
(47) *Idem*, *cap. XXXVII*.
(48) *Idem*, *cap. XXXIX*, *pag.* 522, 523.
(49) *Idem*, *cap. XXXIX*.
(50) *Idem*, *cap. XLIX*.
(51) *Idem*, *ibidem*.

Digitized by Google

les sénateurs observassent leur conduite sous un tel maître, comme des écoliers sous la férule d'un pédagogue. *Populus autem romanus eum amavit, senatus et timuit* (52). *Senatus mortem ejus graviter tulit, gravius tamen populus romanus, qui vulgò dicebat Aurelianum pædagogum esse senatorum* (53).

(I) *Si nous savions le détail de ses grandes actions, nous trouverions bien raisonnable la plainte de Junius Tiberianus.*] *Quoi!* disait-il, *un Thersite, un Sinon, et les autres monstres de l'antiquité nous sont connus, et seront connus de nos descendans, et l'on ne connaîtra pas Aurélien, prince très-illustre, empereur très-sévère, qui a restitué tout le monde au nom romain? Fasse le ciel que cette folie n'arrive pas!* La-dessus, il engagea Flavius Vopiscus à travailler à l'histoire de cet empereur, et lui promit tous les mémoires que la bibliothèque de Trajan pourrait fournir. Rapportons les propres paroles de cet historien : *Quæsivit à me* (Junius Tiberianus) *quis vitam* Aureliani *in litteras retulisset. Cui ego quùm respondissem, neminem à me Latinorum, Græcorum aliquos lectitatos, dolorem gemitûs sui vir sanctus per hæc verba profudit :* Ergo Thersitem, Sinonem, cæteraque illa prodigia vetustatis et nos benè scimus, et posteri frequentabunt : divum Aurelianum, clarissimum principem, severissimum imperatorem, per quem totus Romano nomini orbis est restitutus, posteri nescient? Deus avertat hanc amentiam! Et tamen, si benè novi, ephemeridas illius viri scriptas habemus, etiam bella charactere historico digesta, quæ velim accipias, et per ordinem scribas, additis quæ ad vitam pertinent. Quæ omnia ex libris linteis, in quibus ipse quotidiana sua scribi præceperat, pro tuâ sedulitate condisces. Curabo autem ut tibi ex Ulpiâ bibliothecâ et libri lintei proferantur. Tu velim Aurelianum ità ut est, quatenùs potes, in litteras mittas (54). Notez que Vopiscus parle ainsi environ trente ans après la mort d'Aurélien ; notez, dis-je, cela comme une preuve, ou de l'ignorance, ou de la négligence des Latins de ce temps-là. Aucun d'eux n'avait encore rien publié des grandes actions de ce prince, le restaurateur de l'empire, l'*Orbis restitutor*, comme il est nommé dans une médaille. Il ne s'attendait pas à cette disgrâce lorsqu'il prenait soin de faire écrire de jour en jour la suite de ses exploits (55).

(K) *On le regretta beaucoup, ... on le déifia.*] Ceux-là mêmes qui le firent mourir lui érigèrent un magnifique tombeau, et lui consacrèrent un temple (56) ; car ils découvrirent qu'on les avait engagés par une horrible imposture à conspirer contre lui. Voyons quelle fut cette imposture. Il avait fait des menaces à Mnesthée son secrétaire. Celui-ci se croyant perdu, car il savait bien que les menaces de ce prince étaient suivies de l'effet (57), résolut de le prévenir, et fit accroire à plusieurs personnes qu'Aurélien les voulait faire tuer. Il leur montra une liste où il s'était mis lui-même, et les exhorta à sauver leur vie. C'étaient toutes personnes, ou qui avaient encouru l'indignation d'Aurélien, ou qui avaient lieu de croire, par l'importance de leurs services, qu'ils étaient fort bien dans son esprit, et qui au fond n'avaient rien à craindre (58). Tous ces gens-là firent un complot contre sa vie, et le mirent en exécution. Mais ayant connu ensuite la fraude du secrétaire, ils furent des plus ardens à honorer Aurélien. Mnesthée fut exposé aux bêtes, et l'on voulut que la mémoire de ce supplice fût conservée sur le tombeau de cet empereur (59). Les soldats ne voulurent point conférer l'empire à aucun de ceux qui avaient eu part à sa mort, et demandèrent au sénat un nouveau prince, et la déification d'Aurélien (60). Le sénat ne voulut point se charger du soin de créer un empereur ; mais quant aux honneurs divins que l'armée demandait pour Aurélien,

(52) Vopiscus, *cap. ult.*
(53) *Idem*, *cap. XXXVII.*
(54) *Idem*, *cap. I*, *pag.* 418.

(55) *Cela paraît par les paroles de* Vopiscus *que je viens de rapporter.*
(56) Vopiscus, *cap. XXXVII.*
(57) *Qui sciret Aurelianum neque frustrà minari solere, neque, si minaretur, ignoscere.* Vopiscus, *cap.* XXXVI.
(58) *Mixtis iis quibus Aurelianus verè irascebatur cum iis de quibus nihil asperum cogitabat.* Vopiscus, *cap. XXXVI.*
(59) *Idem*, *cap. XXXVII.*
(60) *Idem*, *cap. XLI.*

Digitized by Google

ils furent décernés sans aucun délai. Tacite (61), qui opina le premier dans le sénat, fit un beau discours qu'on sera bien aise de trouver ici, puisqu'il contient un juste abrégé des actions les plus éclatantes d'Aurélien, et quelques pensées assez curieuses. *Recte atque ordine consuluissent dii immortales, P. C., si bonis ferro inviolabiles extitissent, ut longiorem daceret vitam : neque contra eos aliqua esset potestas iis qui neces infandas tristissimâ mente concipiunt. Viveret enim princeps noster Aurelianus, quo neque utilior fuit quisquam. Respirare certè post infelicitatem Valeriani, post Gallieni mala, imperante Claudio cœperat nostra respublica : at eadem reddita fuerat Aureliano toto penitùs orbe vincente. Ille nobis Gallias dedit ; ille Italiam liberavit ; ille Vindelicis jugum barbaricæ servitutis amovit. Illo vivente Illyricum restitutum est, reddita romanis legibus Thracia. Ille (proh pudor !) Orientem fœmineo pressum jugo in nostra jura restituit ; ille Persas insultantes adhuc Valeriani nece, fudit, fugavit, oppressit. Illum Saraceni, Blemyes, Axomitæ, Bactriani, Seres, Hiberi, Albani, Armenii, populi etiam Indorum, veluti præsentem penè venerati sunt deum. Illius donis quæ à Barbaris gentibus meruit, refertum est Capitolium : quindecim millia librarum auri ex ejus liberalitate unum tenet templum, omnia in urbe fana ejus micant donis. Quare, P. C., vel deos ipsos jure convenio, qui talem principem interire passi sunt, nisi fortè secum eum esse maluerunt. Decerno igitur divinos honores : id quod vos omnes existimo esse facturos. Nam de imperatore deligendo ad eundem exercitum censeo esse referendum. Etenim in tali genere sententiæ nisi fiat quod dicitur, et electi periculum erit, et eligentis invidia.* Probata est sententia Taciti (62). Le même Tacite ayant été élu empereur quelques mois après (63), commença son règne par ordonner que l'on érigeât quatre statues à Aurélien, une d'or dans le Capitole, et trois d'argent en d'autres lieux, et que chacun fût pourvu du portrait de ce grand prince. Les trois statues d'argent furent dédiées, mais non pas celle du Capitole. *In eâdem oratione Aureliano statuam auream ponendam in Capitolio decrevit : item statuam argenteam in Curiâ, item in templo Solis, item in foro divi Trajani. Sed aurea non est posita : dedicatæ autem sunt solæ argenteæ. In eâdem oratione cavit, ut si quis argento publicè privatimque æs miscuisset, si quis auro argentum, si quis æri plumbum, capitale esset cum bonorum proscriptione..... Addidit, ut Aurelianum omnes pictum haberent* (64).

(L) *Il n'y eut point de divinité pour qui il témoignât plus de zèle que pour le Soleil.*] Il me semble que sa première éducation fut la cause de ce culte ; car apparemment sa mère, qui était prêtresse du Soleil, lui inspira dès l'enfance une dévotion particulière pour cette divinité (65). Quoi qu'il en soit, nous trouvons que lorsqu'il remercia Valérien, qui l'avait désigné consul, il se servit de ces termes : *Dii faciant et deus certus Sol, ut et senatus de me sic judicet* (66). Un savant homme (67) prétend qu'il parla ainsi dans une lettre (68), *comme si les autres dieux étaient douteux, hors le Soleil seul.* Dans la bataille qu'il gagna proche d'Émesse sur les troupes de Zénobie, on prétend qu'il fut secouru par une divinité qui encouragea les soldats, et qui fit que l'infanterie soutint la cavalerie prête à s'enfuir (69). Dès qu'il fut entré victorieux dans Émesse, il alla au temple du Soleil : *Statim ad templum Heliogabali tetendit, quasi communi officio vota soluturus*, et y trouva la même figure de divinité qui lui avait été favorable dans le combat. C'est pourquoi il fonda des temples dans ce lieu-là (70), et puis il fit construire à Rome un temple au Soleil (71). Il fit rebâ-

(61) *Il fut élu empereur quelques mois après.*

(62) Vopisc., *cap. XLI*, *pag.* 526, 527.

(63) *Ce fut par le sénat, car l'armée à qui le sénat laissa l'élection d'un nouveau prince renvoya toujours ce soin au sénat qui enfin s'en chargea.*

(64) Vopisc., *in* Tacito, *cap. IX*, *pag.* 668.

(65) *Idem*, *in* Aureliano, *cap. IV.*

(66) *Idem*, *ibidem*, *cap. XIV.*

(67) Spanheim, Notes sur les Césars de Julien, *pag.* 109.

(68) Vopiscus *lui fait tenir de vive voix ce langage.*

(69) Vopisc., *cap. XXV.*

(70) *Illic templa fundavit donariis ingentibus positis.* Vopisc., *cap. XXX.*

(71) *Idem*, *ibid.*, *et cap. XXXV.*

Digitized by Google

tir aussi dans Palmyre le temple du même dieu. Voici les ordres qu'il expédia à cet effet : il est bon que je les rapporte, puisqu'ils nous feront connaître tout ensemble la cruauté de ce prince, et sa dévotion pour le Soleil. *Aurelianus Augustus Cæionio Basso. Non opportet ulteriùs progredi militum gladios. Jam satis Palmyrenorum cæsum atque concisum est. Mulieribus non pepercimus, infantes occidimus, senes jugulavimus, rusticos interemimus : cui terras, cui urbem deinceps relinquemus ? Parcendum est iis qui remanserunt. Credimus enim tam paucos tam multorum suppliciis esse correctos. Templum sanè Solis, quod apud Palmyram aquilifer legionis tertiæ cùm vexilliferis et draconario et cornicinibus atque liticinibus diripuerunt, ad eam formam volo quæ fuit, reddi. Habes trecentas auri libras è Zenobiæ capsulis, habes argenti mille octingenta pondo. De Palmyrenorum bonis habes gemmas regias. Ex his omnibus fac cohonestari templum : mihi et diis immortalibus gratissimum feceris. Ego ad senatum scribam, petens ut mittat pontificem qui dedicet templum* (72).

(M) *Vopiscus fait à son sujet une distinction..... que peu de gens savent faire.*] Les défauts d'Aurélien furent utiles : l'état en avait besoin ; mais au sentiment de Vopiscus, il ne s'ensuit pas de là que ç'ait été un bon empereur. Voilà le langage d'un homme qui ne confond pas les choses. Une infinité de gens ignorent cette distinction. Ils regardent simplement et absolument comme un bon règne, comme un règne juste, la domination qui a prévenu, qui a fait cesser quelque grand mal ; et s'ils se figurent une fois qu'un règne est injuste, ils le regardent simplement et absolument comme mauvais, sans avoir égard aux avantages nécessaires que le public en retire.

(72) *Idem, cap. XXXI, pag.* 489.

AURÉOLUS (Pierre), moine cordelier, et puis archevêque d'Aix, a été l'un des plus subtils et des plus fameux théologiens de son temps. Il a fleuri vers la fin du XIIIe. siècle, et au commencement du XIVe. Il était né à Verberie-sur-Oise, et s'appelait *Oriol* (*a*) ; mais, comme il n'est connu que sous le nom latinisé qu'il se donna, c'est ici que je le place, sans imiter M. Moréri, qui nous renvoie d'*Auréole* à *Oriol*. On lui pardonnerait plus aisément ce renvoi, si l'on trouvait dans son article d'Oriol, tout ce qu'on avait raison d'attendre d'un historien qui cite la Vie de cet illustre archevêque d'Aix (*b*) ; mais c'est ce qu'on n'y trouve pas. Je ne puis point remédier à ce défaut, car je ne crois point que dans toute l'étendue des Provinces-Unies il y ait personne qui me pût prêter l'ouvrage où a été mise cette Vie d'Auréolus [**]. Ce que je puis dire se réduit à ceci : Auréolus fut professeur en théologie dans l'université de Paris (*c*). On lui affecta le titre de *doctor facundus* (*d*). Il était provincial d'Aquitaine lorsqu'on le créa archevêque d'Aix (*e*), et il ne vécut guère depuis qu'il eut été élevé à cette grande dignité (A). On a dit qu'il fut promu au cardinalat [**]. C'était un esprit subtil, mais trop avide de se distinguer par des opinions nouvelles (B). On prétend qu'il a soutenu l'impossibilité de la créa-

(*a*) Labbe, Dissert. de Scriptor. eccles., *tom. II, pag.* 183.

(*b*) *Mise*, dit-il, *à la tête des Commentaires d'Oriol sur le Maître des Sentences, imprimés à Rome l'an* 1595.

[**] En effet, cette Vie d'Auréolus n'existe pas, dit Leclerc.

(*c*) Labbe, de Scriptor. ecclesiast., *tom. II, pag.* 183.

(*d*) *Idem, ibidem.*

(*e*) Bellarm., de Scriptor. ecclesiast., *pag.* 365.

[**] Ceux qui l'ont dit se sont trompés, dit Leclerc : c'est ce que prouve Wading.

Digitized by Google

tion (C). Les dominicains eurent en lui un adversaire redoutable, et le firent réfuter avec beaucoup de vigueur par l'une de leurs meilleures plumes (D). Je dirai quelque chose touchant ses écrits (E). Vous trouverez dans la remarque (A) le temps de sa mort.

(A) *Il ne vécut guère depuis qu'il eut été élevé à la dignité d'archevêque d'Aix.*] On lui donna l'archevêché d'Aix l'an 1321, et il se trouve que Jacques de Concos de Cabrairez, dominicain, fut installé à la même prélature le 10 de juillet 1322 (1). Il faut donc que le 27 d'avril, jour de la mort d'Auréolus (2), appartienne pour le plus tard à l'an 1322. Voyez la négligence de ce temps-là : on se contentait à l'égard d'un archevêque de marquer le jour qu'il mourut ; on ne se souciait pas de la date de l'année.

(B) *Il était trop avide de se distinguer par des opinions nouvelles.*] C'est un caractère d'esprit fort dangereux, c'est un écueil bien à craindre : l'on n'a presque jamais vu que ceux qui ont assez de génie et de savoir pour combattre fortement la commune traditive aient assez de jugement pour s'arrêter à propos, et pour discerner ce qui ne vaut pas la peine de la réforme. Vous allez voir un passage où l'on juge sainement de cette sorte d'esprits; on y range nommément notre Auréolus : *Ex hâc classe, insignia ingenia duo, Durandus et Aureolus, minùs benè audiunt, quòd ingeniis quibus valebant plurimùm, indulserint in plerisque, et novas cudere, ac comminisci opiniones, communem tramitem sine causâ deserendo non dubitârint. Estque haud dubiè argumentum judicii minùs exquisiti, nec satis maturi, vel emuncti, ferri facilè, et absque urgenti ratione, extra viam : ità ut quamvis res de quâ agitur, ad scholæ tricas merè pertineat, nec indè dispendium ullum doctrinæ fidei, vel sanis, ac puris moribus sit timendum, tamen consultissimum sit, quandò manifesta ratio non urget, ab anteriorum placitis non discedere* (3). Il faut néanmoins avouer que ces esprits novateurs (4) et un peu brouillons sont quelquefois nécessaires ; car, sans eux, pourrait-on faire des progrès considérables ? Ne s'endormirait-on pas dans la prétention que tout est déjà trouvé, et qu'il faut acquiescer aux opinions de nos pères, comme à leur terre et à leur soleil ? Les disputes et les confusions excitées par des esprits ambitieux, hardis, téméraires, ne sont jamais un mal tout pur : elles seront un grand mal tant qu'il vous plaira, mais il en résulte des utilités par rapport aux sciences et à la culture de l'esprit. Il n'est pas jusqu'aux guerres civiles dont on n'ait pu quelquefois assurer cela. Un fort honnête homme l'a fait à l'égard de celles qui désolèrent la France au XVIe. siècle. Il prétend qu'elles raffinèrent le génie, ou le langage, à quelques personnes ; qu'elles épurèrent le jugement à quelques autres ; et qu'elles servirent de bain aux uns pour les nettoyer, et d'étrille aux autres, pour faire sauter leur crasse. Voici ses paroles ; il me semble qu'il a pensé, qu'il s'est exprimé assez bien, pour être digne que je les étale ici : *Ut sæpè res adversæ inexpectatis bonis locum faciunt, ità in hâc publicâ, et omnium maximâ calamitate res auctor dari potest, quibusdam ingenium evasisse limatius, acumen perspicacius, judicium resecatius, os mundius, scripta purgatiora, prorsùs ut agnoscere liceat, ærumnarum procellas, quibus æstuavimus, his esse balneas quæ sordes eluerunt, aliis strigilem quæ squammam detersit, quibusdam uredinem, quæ absumpsit quicquid luxurians et inutile. Denique si quis verè æstimet, nunc demùm intelligimus, eam, quæ reipublicæ tempestas fuit, privatim et pauculis esse cotem quâ acuitur et jaculum quâ accenditur quicquid in singulis est optimum* (5). En vérité, le public se passerait bien de telles lessives, ou étrilles, ou limes, ou queux, comme on voudra

(1) Labbe, Dissert. de Scriptor. ecclesiast., *tom. II, pag.* 184.
(2) *Idem, ibidem.*

(3) Theoph. Raynaudus, Erotem. de malis ac bonis lib. *num.* 430, *pag.* 250.

(4) *Je n'entends nullement parler de ceux qui travaillent à des réformations nécessaires.* [Leclerc dit que Bayle désigne ici Luther, Calvin, etc.]

(5) Carolus Paschalius, de Optimo Genere Elocutionis, *pag.* 124.

Digitized by Google

les appeler. Il vaut mieux demeurer malade que de guérir par un remède d'une cherté si terrible. Quoi qu'il en soit, nous avons ici un docteur qui se piqua de n'être de l'avis de personne dans son Commentaire sur le Maître des Sentences; mais, d'autre côté, il fut seul de son avis; chacun se piqua de le combattre: on l'a comparé à Ismaël. *Quem* (Petrum Aureolum) *Antoninus ait* (*) *ità scripsisse in librum Sententiarum, ut quia manus ejus contra omnes qui jam scripserant, etiam manus omnium contra eum fuerint* (6).

(C) *On prétend qu'il a soutenu l'impossibilité de la création.* *] Les lumières que j'ai là-dessus sont très-petites, car je puis seulement vous assurer que Théophile Raynaud, après avoir rejeté comme très-faibles les raisons d'Averroës, ajoute que les argumens où Auréolus a mal employé son esprit pour montrer que la création est impossible, se réduisent à la même chose. *Eodem recidunt argumenta quibus Aureolus apud Capreolum in* 2. *d.* 1. *q.* 2. in argumentis contra quartam, *parùm feliciter ingenium exercuit, ut probaret creationem esse impossibilem* (7). Remarquez bien qu'il n'a point la Auréolus, et qu'il n'en connaît la doctrine qu'autant qu'elle a été rapportée par son adversaire Capréolus. Cela m'impose une nouvelle nécessité de ne marcher ici qu'à tâtons; mais cependant je ne crois pas me tromper dans la conjecture que je vais faire. Je suppose qu'Auréolus n'a point nié simplement et absolument que la création fût possible, car c'eût été avancer une opinion très-opposée à la foi romaine. Il a seulement soutenu que pour telles et telles raisons, il trouverait impossible qu'un être fût fait de rien, si la foi ne lui apprenait que l'on doit prendre dans un sens de création proprement dite les paroles dont l'Écriture se sert touchant la première formation du monde. S'étant une fois couvert de ce bouclier, il a pu impunément se servir de toutes les forces de son génie pour prouver l'impossibilité de la création: il ne risquait qu'une dispute philosophique, où il ne craignait pas que les chicanes et les détours du métier l'abandonnassent. Je suis sûr que ceux qui auront dans leur cabinet un exemplaire de Capréolus, en lisant ceci, seront curieux de le consulter, afin de s'instruire si ce grand antagoniste d'Auréolus expose fidèlement tout l'état de la question. Il y a bien des gens qui, dans une telle conjecture, se contenteraient de représenter qu'ils réfutent un docteur qui a soutenu que la création est impossible, et d'exagérer les pernicieuses conséquences de ce dogme, sans avertir que ce docteur met en sûreté les intérêts de l'orthodoxie, et soumet à l'autorité de la tradition les argumens les plus subtils que la lumière lui présente. Je sais qu'Auréolus, dans un autre cas, s'est gouverné de la manière que je suppose qu'il a suivie à l'égard de la création, et cela me rend plus probable ma conjecture. Il a dit qu'il n'y avait que l'autorité des saints, qui lui fît croire que la transsubstantiation est un véritable changement de tout le pain en tout le corps de Notre Seigneur. J'ai lu cela dans un ouvrage de M. Allix. *Petrus Aureolus, romanæ ecclesiæ cardinalis, hoc profitetur:* propter solas auctoritates sanctorum teneo, quòd transsubstantiatio est verus transitus et conversio totius panis in totum corpus Domini. *in* 4. *dist.* 11. *q.* 1. *a.* 2. (8).

(D) *Les dominicains le firent réfuter..... * par l'une de leurs meilleures plumes.*] Ce fut par le même Capréolus dont je viens de faire mention. Consultez son commentaire sur le Maître des Sentences. Il y poursuit vivement, il y secoue de toute sa force le commentaire d'Auréolus sur le même Maître. *Quæ* (commentaria Aureoli) *in suis in easdem sententias commentariis sæpiùs excussit exagitavitque Joannes Capreolus* (9). Il insinue que les fausses interprétations qu'Auréo-

(*) Ant., *tit. XXIV, cap. VIII, parag.* 2.

(6) Spondanus, *ad ann.* 1337, *num.* X, *pag.* 460.

* Capreolus, son adversaire, lui impute uniquement, dit Leclerc, d'avoir dit au sujet de la création: *Conclusiones quæ innituntur rationi naturali non valent.*

(7) Theoph. Raynaud., *in* Theolog. Naturali, *dist. VIII, num.* 334, *pag.* 1039.

(8) Petrus Allix, Præf. historica de Dogmate Transsubstantiationis, *pag.* 66.

* Cette commission est purement imaginaire comme celle d'Almain, dit Leclerc. *Voyez* tom. 1er., page 458, colonne I.

(9) Labbe, de Script. ecclesiast., *tom. II, pag.* 184.

Digitized by Google

lus avait employées, et qui lui avaient servi de principe pour tirer des conséquences odieuses, n'avaient pas toujours leur unique fondement sur les ténèbres de l'esprit, mais que la passion du cœur y avait eu part. Je ne sais cela que par le père Baron, qui s'est exprimé ainsi : *Memini me Capreolum nescio quo ex quæstionibus in primum sentent. loco legere, soluto quodam argumento Aureoli quo ad grande aliquod impium et absurdum ex falsâ interpretatione nostræ sententiæ ruit deducerut, hæc modestè adjunxisse Capreolum, ex nostrâ responsione patet hanc objectionem Aureoli profectam esse ex perverso intellecta, quidquid sit de affectu* (10). Notez que Constantius Sarnanus, religieux franciscain et cardinal, composa un livre où il prétendit concilier les opinions d'Auréolus avec celles de Capréolus (11). Il tâcha de faire voir le même accord entre les dogmes de Thomas d'Aquin et ceux de Scot (12). C'est ainsi que l'on a tâché de faire voir une bonne intelligence entre Platon et Aristote. C'est se jouer des lecteurs, ou tourner réellement en ridicule, sans avoir dessein de le faire, ceux qu'on tâche de reconcilier. Une telle paix est honteuse aux partis, et l'on aurait à craindre de cruels reproches, quand on fait l'office de médiateur, si les chefs de la querelle revenaient au monde. *Quoi*, diraient-ils, *vous prétendez qu'il n'y a ici qu'une dispute de mots, et que nous convenons des mêmes dogmes sans nous en apercevoir, tant la passion nous préoccupe, et nous empêche de savoir ce que nous disons ? C'est une satire dans toutes les formes : nous ne voulons point de paix à des conditions si flétrissantes. Retirez-vous avec vos projets de réunion : nous aimons mieux que la guerre continue, que de la voir terminée à la honte de notre esprit et de notre science.* Notez qu'il y a des occasions où les controverses les plus échauffées ne sont qu'un malentendu ; mais je ne crois pas qu'il faille juger ainsi du thomisme et du scotisme, ni par conséquent de la différence qu'il y a entre le scotiste Auréolus, et le thomiste Capréolus.

(E) *Je dirai quelque chose touchant ses écrits.*] L'exactitude de ceux qui en ont parlé est si petite, qu'ils n'ont observé nulle distinction, ni entre les écrits qui nous restent et les écrits qui se sont perdus, ni entre les ouvrages qui ont été imprimés et les ouvrages qui ne l'ont jamais été. Le père Labbe (13), qui se plaint de cette négligence, trop ordinaire aux bibliographes, promettait de la réparer amplement ; mais il est mort sans donner le gros volume dont la dissertation que je cite n'était que l'avant-coureur (14). Il marque que *Breviarium Bibliorum* d'Auréolus, *sive epitome universæ Sacræ Scripturæ juxta litteralem sensum*, fut imprimé à Venise l'an 1571, et à Paris l'an 1585 (15), par les soins d'Étienne Nouellet, docteur en théologie de la faculté de Paris, et que les *Commentaires sur les quatre livres des Sentences* furent imprimés à Rome, *in-folio*, l'an 1595, et dédiés au pape Clément VIII, par le cardinal Constantius Sarnanus (16). Il rejette ce que le père Maracci débite dans sa *Bibliotheca mariana*, que le traité d'Auréolus *de Conceptione immaculatâ B. Virginis* fut imprimé à Toulouse l'an 1314 : il dit que peut-être cet écrit fut composé cette année-là, ou imprimé l'an 1514.

Faisons de petites notes sur tout cela. 1°. Le catalogue de la bibliothèque d'Oxford fait mention de l'*Epitome totius S. Scripturæ*, imprimé à Strasbourg l'an 1514. Gesner l'ignorait aussi : l'Epitome de Gesner, publié l'an 1583, ne marque aucun livre d'Auréolus qui eût été imprimé ; et notez que l'on y distingue très-faussement de *Petrus de Verberiâ*, *dictus Aureoli*, notre Pierre Auréolus. 2°. Il n'est pas vrai que les Commentaires sur les quatre livres des Sentences aient été imprimés à Rome l'an 1595. Bellarmin assure qu'il n'a vu que le Commentaire sur le premier de ces quatre livres, et que

(10) Vincent. Baron. Apologet., *lib. I, sect. II, pag.* 240.
(11) Oldoini, Athen. roman., *pag.* 176.
(12) *Idem, ibidem.*

(13) Labbe, de Script. ecclesiast., *tom. II, pag.* 184.
(14) *La préface de sa* Dissertation de Scriptorib. ecclesiast.
(15) Oldoini, *dans son* Athenæum romanum, *pag.* 532, *met l'an* 1581.
(16) Oldoini *dit la même chose, pag.* 533 *de son* Athenæum romanum.

Digitized by Google

ce Commentaire fut imprimé à Rome l'an 1596 (17). Le catalogue de la bibliothèque d'Oxford, et celui de la bibliothèque de M. l'archevêque de Rheims, marquent à cette année-là l'édition du Commentaire d'Auréolus sur le premier livre des Sentences, et ils marquent à l'année 1605 l'édition du Commentaire sur les trois livres suivans avec les *Quodlibeta*. Tout cela fait deux volumes *in-folio*, imprimés à Rome; le premier en 1596, au Vatican; le dernier chez Zannetti, l'an 1605 *[1]. Je m'étonne que Bellarmin n'ait eu nulle connaissance de l'impression de ce dernier tome. Cela est un peu plus étrange que de voir dans M. Moréri que *nous avons diverses éditions* des Commentaires d'Auréolus sur le Maître des Sentences, mais que *celle de Rome 1596 est la plus correcte*. Comment eût-il pu montrer ces diverses éditions? Aurait-il daté celle de Rome comme il l'a datée, s'il avait su ce que j'ai dit ci-dessus? 3°. Je dirai que le père Labbe a trop épargné le père Maracci, qui a cru que l'on imprimait des livres l'an 1314. N'est-il pas connu de tout le monde que l'imprimerie n'a été en usage dans l'Europe que vers le milieu du XVe. siècle? A quoi songe donc le jésuite Oldoïni, quand il se vante d'avoir vu le traité d'Auréolus *de Conceptione Virginis Mariæ*, imprimé à Toulouse l'an 1314? *[2] *De Conceptione Virginis Mariæ librum qui habetur M. S. Tolosæ in collegio Fuxensi, et excusum vidimus Tolosæ, anno* 1314 (18).

(17) Bellarm., de Scriptor. ecclesiast., *pag.* 366.

*[1] Le Ier. tome est sur le Ier. livre des Sentences: il est, dit Leclerc, divisé en deux parties; le second volume contient le Commentaire sur les II et IIIe. livres des Sentences, en 542 pages; sur le IVe., en 326 pages, et enfin, *Quodlibeta sex decem*, en 155 pages.

*[2] Leclerc pense avec raison que 1314 n'est qu'une faute d'impression au lieu de 1514.

(18) Oldoini, Athen. romanum, *pag.* 533.

AURIÈGE, ou plutôt ARIÈGE (A), rivière de France, a sa source dans les montagnes qui servent de bornes au comté de Foix vers le Roussillon. Elle passe à Tarascon, à Foix, à Pamiers, à Barilles, à Bonac (*a*), à Saverdun, à Sainte-Gabelle, à Haute-Rive, et se jette dans la Garonne à Portet, à une grande lieue au dessus de Toulouse, après avoir reçu à la droite les eaux du Lers, et à la gauche celles de l'Arget et celles de la Lèze (B). L'Ariège est rapide et poissonneuse, et très-bonne à boire; mais elle n'est navigable que depuis Haute-Rive. Du Bartas la loue beaucoup (C). Voyez aussi le passage de Bertrand Hélie, que Papyre Masson rapporte (*b*).

(*a*) *C'est une seigneurie qui a été érigée en marquisat pour feu M. Dusson, frère aîné de M. de Bonrepaux, ambassadeur de France à la cour de Danemarck, et puis en Hollande.*

(*b*) Papyrii Massoni Descriptio Flum. Galliæ, *pag.* 412.

(A) *Ariège.*] C'est ainsi qu'on la nomme dans le pays où elle passe. Elle est nommée *Aregia* dans les vieilles cartes, et *Areia* dans un martyrologe manuscrit du monastère de Moissac. On trouve dans ce manuscrit la passion de saint Antonin, martyrisé à Pamiers, et l'on y assure que la barque où son corps fut déposé entra par cette rivière dans la Garonne. *Per fluvium qui Areia dicitur, ad Garonnam usque perveniens fluvium navicula* (in quâ corpus Antonini martyris à gentilibus necati), *indè alium qui Tarnis dicitur inveniens fluvium, indè retrogrado cursu per Tarnim intravit in Avarionis alveum* (1). Hadrien de Valois, dont je prends ceci, a critiqué ceux qui la nomment Auriége, et fort mal traité Papyre Masson, qui l'a nommée Aurigera. *Fluvius est vulgò dictus* Ariège, *quibusdam corruptè* l'Auriège *à*; *Massono* (2) *prisci ejus fluvii nominis ignaro*, Aurigera *novo ac ridiculo nomine nuncupatus* (3). M. Baudrand croit que le véritable nom latin de cette rivière est *Alburacis* (4). Je voudrais qu'il

(1) Hadrian. Valesius, *in* Notitiâ Galliæ, *pag.* 26.

(2) Papyr. Masso, *in* Descript. Flum. Galliæ, *pag.* 470, *edit.* 1685.

(3) Valesii Notitia Galliæ, *pag* 26.

(4) *Voyez sa* Geograph., *pag.* 33, 88 *et* 118.

Digitized by Google

eût cité quelque bon auteur. M. Sanson la nomme *Auriègue* (5), dans une carte qu'il publia l'an 1675 (5). La plupart des noms propres y sont si défigurés, qu'on doit croire que ce sont des fautes du graveur. M. Moréri s'est imaginé fort plaisamment que l'Auriège ou Lauriège sont les deux noms qu'on emploie. Il oublie le véritable, et ne songe pas que les deux noms qu'il rapporte sont la même chose : le premier sans article, et le dernier avec l'article. Son abus est tout semblable à la faute que l'on ferait en disant de la rivière qui passe à Paris, qu'on la nomme *Seine*, ou *Laseine*. Je sais que bien des auteurs se moquent d'un écrivain qui leur relève des erreurs de cette nature, et qu'ils se vantent de se mettre fort au-dessus de ces minuties; mais ce sont des fanfarons, qui veulent couvrir d'un beau masque, ou leur ignorance, ou leur paresse, ou leur mauvais goût, ou leur inexactitude. Si l'on ne parlait, ou d'une ville, ou d'une rivière, que par occasion dans un ouvrage de raisonnement, les fautes que ces messieurs appellent des minuties seraient excusables. Il n'en va pas de même, quand elles tombent sur le sujet principal d'un livre. Ce qui n'est qu'une vétille dans l'écrit d'un théologien, sera quelquefois une faute capitale dans un géographe, ou dans un auteur de dictionnaire. Je me suis ressouvenu que Papyre Masson a dit *la Riége*. Voyez ci-dessous la remarque (A) de l'article GARONNE.

(B) *Après avoir reçu à la droite les eaux du Lers, elle reçoit à la gauche celles de l'Arget et de la Lèze.*] M. Moréri mérite ici une petite censure : il dit que l'Auriège, *ayant reçu le Lers, l'Arget et la Lèze, se joint à la Garonne*. Cela signifie manifestement que l'embouchure du Lers est au-dessus de l'embouchure de l'Arget, et que l'embouchure de la Lèze est entre les deux autres. Rien de plus faux. L'Arget entre dans l'Ariège proche de Foix, et il y a huit ou neuf lieues de Gascogne entre Foix et Sainte-Gabelle, où est l'embouchure du Lers à peu près. *Lertius verò in Aurigeram labitur propè templum* S. Gauvillæ (6). La Lèze a son embouchure à trois ou quatre lieues au-dessous de celle du Lers. Coulon aurait pu apprendre à M. Moréri le rang de ces embouchures. Notez qu'il observe que *l'Auriège est nommée des Latins* Aurigera (7) *et Arget* Argentigera (8), et que *l'une porte l'or, et l'autre l'argent* (9). Il avait pris peut-être cette remarque dans Olhagarai, car c'est un auteur qui a écrit ce que je vais dire : *Et que ne dirons-nous du Lers avec son flus et reflus* (10) ? *de l'Auriège et de l'Arget, rivières aux bords dorés et argentés ? Cela ne fait-il pas foy des thrésors cachés dans l'amary de ces mons* (11) ?

(C) *Du Bartas la loue beaucoup.*] Voici le IIIe. Sonnet de ses Neuf Muses Pyrénées, présentées au roi de Navarre (12).

Flamme d'or, et de flot et de nom et de sable,
Riche en grains, en pastel, en fruits, en vins, en bois,
Auriège au viste cours, clair ornement de Foix,
Qui rends par ton tribut Garonne navigable,
Fille de si grand Mont, qui cache, espouvantable,
Son front dedans le ciel, qui chenu tous les mois,
Depuis le bord de Su insqu'au bord escossois,
Ne void autre plus grand à sa grandeur semblable;
Clair flot, ie te feroy par un discours fecond
Plus riche que Pactol, plus que le Nil fécond :
Plus loin que l'Océan on orroit tes eaux bruire :
Fier, on t'égaleroit aux flammes les plus grands;
On te verroit au ciel comme le Pô reluire,
Si je voyoy tes bords repurgés de brigands (13).

Voyez aussi le sonnet VII vous y

(5) *Celle des monts Pyrénées.*

(6) Papyrii Massoni Descriptio Fluminum Galliæ, *pag.* 470.

(7) Coulon, Rivières de France, *tom. I, pag.* 483.

(8) *Il venait de dire deux fois* l'Arget, *qui est la vraie orthographe.*

(9) *Notez que* Bertrand Hélie, Historia Comitum Fuxensium, *lib. I, rapporte des circonstances curieuses touchant cet or.* Papyre Masson, Descript. Fluminum Gallia, *pag.* 412, *rapporte ses paroles.*

(10) *Voyez sur ce phénomène admirable le troisième jour de la première* Semaine de du Bartas, *pag.* 288.

(11) Pierre Olhagarai, *préface de l'*Histoire de Foix, Béarn et Navarre.

(12) Du Bartas, *dans l'*Appendix de la première Semaine, *pag.* 934.

(13) *Depuis le temps de* du Bartas *les choses ont été changées en mieux à cet égard-là.*

Digitized by Google

trouverez ceci au commencement :

François, arreste-toy, ne passe la campagne,
Que nature mura de rochers d'un costé,
Que l'Auriège entrefend d'un cours précipité :
Campagne qui n'a point en beauté de compagne (14).

(14) **Du Bartas, Appendix de la première semaine, *pag.* 936.**

AURISPA (JEAN), natif de Noto en Sicile (*a*), a été l'un des doctes personnages du XVe. siècle. Il entendait la langue grecque et la langue latine, il était bon orateur, et il écrivait très-bien pour ce temps-là en prose et en vers. On dit qu'il fut honoré de la couronne poétique en Italie. Il fut secrétaire du pape Nicolas V, qui lui donna de fortes preuves de sa considération, en le gratifiant de deux bonnes abbayes (A). Il entretint un long commerce de lettres avec Philelphe, et l'on trouve son nom avec éloge dans Laurent Valle, dans Antoine Panormita, et dans plusieurs autres auteurs illustres. Il se retira à Ferrare, et y vécut jusqu'à une grande vieillesse, honoré de l'estime des seigneurs de ce pays-là (B) : je dis d'une estime avantageuse en toutes manières, car il reçut de leur libéralité, non-seulement de quoi vivre, mais aussi de quoi être riche (*b*). Ce qu'il composa est présentement très-malaisé à trouver (C).

(*a*) *Cette ville se nomme* Netum, *en latin.*

(*b*) *Tiré des* Elogia Siculorum qui Literis floruerunt, *composés par le jésuite* Hiérôme Ragusa, *pag.* 147 *et suiv.*

(A) *Nicolas V.... le gratifia de deux bonnes abbayes.*] Il lui donna celle de Saint-Philippe de Grandi (1), le 31 de mai 1449 ; et celle de Sainte-Marie de la Roccade (2), l'an 1451. Aurispa eut un procès pour ce dernier bénéfice avec un homme qui en avait été pourvu par Alfonse, roi de Naples. Voyez Rocchus Pirrus, à la page 225 de sa notice de l'église de Syracuse (3).

(1) *Elle est à Messine.*

(B) *Il se retira à Ferrare, et y vécut.... honoré de l'estime des seigneurs de ce pays-là.*] Je prouve tout ceci par un passage de Gyraldi. *Joannes Aurispa, Siculus*, dit-il (4), *orator in aliquo poëtarum ordine reponi potest, quippè qui græcè et latinè probè doctus esset, carmina tamen ejus quæ ipse legi, nescio quid Siculorum gerrarum habere videntur : fuit enim eo tempore quo nondum exquisitæ litteræ in lucem redierant. Vixit autem Ferrariæ ad summam senectutem, in pretio habitus à nostris principibus, qui et eum locupletem reddiderunt. Ab hoc ferunt Cistarellam familiam originem duxisse.*

(C) *Ce qu'il composa est.... malaisé à trouver.*] Voici les livres qu'on lui attribue : une *Traduction d'Archimède*, la *Version du Commentaire d'Hiéroclès sur les vers dorés de Pythagoras, et celle d'un traité de Consolation de Philiscus à Cicéron.* L'Epitomé de Gesner fait mention de ces trois ouvrages, sans marquer s'ils avaient été imprimés. On sait que l'*Hiéroclès* d'Aurispa fut imprimé à Bâle, chez Henri-Pierre, *in*-8°., l'an 1543 (5). Gesner rapporte un morceau de la Préface, par où il paraît qu'elle fut faite lorsque l'auteur avait déjà quatre-vingts ans (6). Il y avait dans la bibliothèque de Gabriel Naudé un manuscrit qui avait ce titre, *Comparatio de Præsidentiâ Hannibalis Carthaginensis, Alexandri magni, et Scipionis majoris romani, apud inferos, ex græco in latinum conversa ab Aurispâ oratore ad Baptistam senatorii et equestris ordinis civem romanum* (7).

(2) *Elle est à Lentini, en Sicile.*

(3) *Tiré de* Jérôme Ragusa, *pag.* 148, 149, Elogiorum Siculorum.

(4) Lilius Gregor., Gyrald., de Poët. suor. temporum, *Dial. I, pag.* 531. *Voyez aussi* Gesner *in* Biblioth., *folio* 386, *verso.*

(5) *Voyez* Gesner, Biblioth., *folio* 231 *verso.*

(6) Gesner., Biblioth., *folio* 231 *verso.*

(7) Labbe, Nova Biblioth. mss. Librorum, *pag.* 231, *edit. an.* 1653.

Digitized by Google

AUROGALLUS (MATTHIEU), savant homme du XVIe. siècle, et professeur en trois langues dans l'académie de Wittemberg (*a*), était né dans la Bohème. Il avait été curieux de ramasser beaucoup de livres de la bonne antiquité, et il ne se contentait pas de les aimer comme font tant d'autres, qui cherchent à se faire un nom par leurs nombreuses bibliothèques; il en aimait aussi beaucoup la lecture. J'ai vu une épître dédicatoire (*b*), où on l'exhorte à publier le Médecin Aëtius, XIX livres de l'Histoire naturelle composés par un auteur incommu, les Hymnes de Callimaque, les Harangues des dix orateurs d'Athènes, et plusieurs autres manuscrits grecs, apportés du Levant en Bohème par le baron Bohuslas de Hassensteyn, et parvenus entre ses mains *cognationis et studiorum hæreditario jure*. Il semble qu'on pourrait inférer de ces paroles latines, qu'il était parent de ce baron *. On a quelques livres de lui (A). Il mourut l'an 1543 (*c*), et avait été d'un grand secours à Luther dans la traduction de la Bible.

(*a*) *Voyez l'Épître dédicatoire de* Parthenius de Amatoriis Affectibus, *par* Janus Cornarius, medicus Zuiccaviensis, *datée du* 1er. *d'avril* 1530.

(*b*) *Celle dont il est parlé dans la citation précédente.*

* Le duchat pense que *cognationis jure* ne veut dire autre chose, sinon que Hassensteyn étant homme de lettres aussi-bien qu'Aurogallus, et Bohémien comme lui, on exhorte celui-ci à publier des manuscrits que ce baron avait apportés en Bohême, et lesquels Aurogallus s'était appropriés par avance en vertu du droit que semblaient lui donner leurs communes études et leur patrie commune.

(*c*) Micrælius, Syntag. Histor. Konig *se trompe de mettre* 1533, *et de citer* Micrælius.

(A) *On a quelques livres de lui.*] Je ne sache point qu'on en ait d'autres que *Compendium Hebrææ Chaldææ que Grammatices*, imprimé à Wittemberg, *in*-8°., l'an 1525, et à Bâle, l'an 1539; et *de Hebræis Urbium, Regionum, Populorum, Fluminum, Montium, et aliorum locorum Nominibus Liber, è veteri instrumento congestus*, imprimé à Wittemberg l'an 1526, et à Bâle en 1539, *in*-8°. (1). Cette seconde édition avait été augmentée par l'auteur.

(1) Epit. Biblioth. Gesneri.

AUSONE, en latin *Decius*, ou plutôt *Decimus Magnus Ausonius*, l'un des plus excellens poëtes du IVe. siècle, était de Bordeaux (*a*), et fils d'un célèbre médecin (A). Il fut élevé avec des soins tout particuliers: toute la famille s'y intéressa (*b*), soit à cause que son esprit promettait beaucoup, soit à cause que son horoscope faisait croire qu'il parviendrait à de grands honneurs (B). Il fit des progrès admirables dans les belles-lettres; et à l'âge de trente ans, il fut choisi pour enseigner la grammaire dans Bordeaux (*c*). Il y fut promu quelque temps après à la charge de professeur en rhétorique (*d*). Il s'acquit une si belle réputation dans cet emploi, qu'on l'attira à la cour impériale, pour le faire précepteur de Gratien, fils de l'empereur Valentinien. Il se rendit très-agréable, et à son disciple, et au père de son disciple, et il en reçut des récompenses et des dignités qui le rendirent un exemple con-

(*a*) Auson., *in Præfat.* ad Syagrium.

(*b*) *Voyez les poëmes d'*Ausone *intitulés* Parentalia.

(*c*) Ausonius, *in* Præfat. ad Syagrium.

(*d*) Auson., *in* Professorib., *num.* 24, *pag.* 187.

Digitized by Google

firmatif d'une maxime que Juvénal a proposée, *que quand il plaît à la fortune, on passe de la fonction de rhétoricien à la charge de consul* (e). Il fut effectivement élevé au consulat par l'empereur Gratien, l'an 379 (f), après avoir exercé d'autres charges très-considérables; car outre la dignité de questeur, dont il avait été honoré pendant la vie de l'empereur Valentinien, il avait été créé préfet du prétoire en Italie, et dans les Gaules, depuis la mort de ce prince (g). Le remercîment qu'il fit à l'empereur Gratien, pour la promotion au consulat, est une excellente pièce. On ne sait pas bien le temps de sa mort; mais on ne saurait douter qu'il ne fût encore en vie l'an 388, et même l'an 392, et qu'il n'ait vécu long-temps (C). Il avait épousé une femme qui mourut jeune, et qui était de bonne maison (h). Il en eut quelques enfans, et ne se remaria point. Il fut fort considéré de l'empereur Théodose, et quelques-uns croient que ce monarque lui conféra la dignité de patrice (i). Ils se fondent sur une lettre qu'on trouve au commencement des œuvres d'Ausone, dans la plupart des éditions. On ne peut rien voir de plus obligeant que cette lettre. Il y a des critiques qui la jugent supposée, mais ils ne sauraient nier que cet empereur n'ait fort estimé les poésies d'Ausone, et qu'il ne l'ait exhorté à les publier; car cela paraît par une préface qui est incontestablement de ce poëte. Il y a une extrême inégalité entre ses ouvrages, soit que ses muses fussent un peu trop journalières, soit que l'on ait inséré dans ses poésies quelques pièces qu'il n'avait fait qu'ébaucher, soit que des raisons particulières l'aient obligé à laisser courir des vers qu'il n'avait pas eu le temps de polir. Généralement parlant, il y a des duretés dans ses manières, et dans son style; mais c'était plutôt le défaut du siècle, que celui de son esprit. Les fins connaisseurs devinent sans peine, que s'il avait vécu au temps d'Auguste, ses vers eussent égalé les plus achevés de ce temps-là, tant il paraît de délicatesse et de génie dans plusieurs de ses écrits. Quoique l'opinion générale le fasse chrétien, il y a d'habiles gens qui croient qu'il ne l'était pas (D) : s'ils se fondent, ou sur quelques vers lascifs qu'il a composés (E), ou sur la manière dont il condamna la solitude de Paulin, ou sur l'amitié intime qui était entre le païen Symmaque et lui, ils s'abusent grossièrement. Ce sont néanmoins les raisons les plus spécieuses qu'on ait alléguées. Rittershusius a regardé comme un grand prodige cette amitié (k). Les erreurs de Scaliger (F) et les principales éditions d'Ausone (G) seront ci-dessous le sujet de deux remarques, et je n'oublierai pas de re-

(e) *Si fortuna volet, fies de rhetore consul.*

Juvénal., Sat. VII, *vs.* 197.

(f) *Et non pas l'an* 382, *comme l'assure* Vinet, *dans ses* Notes *sur le* Remercîment d'Ausone.

(g) *Voyez la remarque* (F).

(h) Auson., *in* Parental., *cap. IX.*

(i) Albertus Petrus Rubenius, Dissert. de Vitâ Fl. Mallii Theodori, *pag.* 81.

(k) Rittershusius, *in* Epist. ad Solom. Pantherum.

Digitized by Google

marquer la bévue de Trithème : il a prétendu qu'Ausone fut évêque de Bordeaux (H).

(A) *Il était fils d'un célèbre médecin.*] Qui s'appelait Julius Ausonius. Il était natif de Bazas, et fut s'établir à Bordeaux (1). Sa femme avait nom Æmilia Æonia, et était fille de Cæcilius Argicius Arborius, qui s'était réfugié en Aquitaine, après une proscription qui l'avait dépouillé de tous les biens qu'il avait dans son pays (2). Cet Arborius, s'étant fixé dans la ville *Aquæ Tarbellorum* (3), y épousa une honnête femme, qui n'avait guère de bien, et qui s'appelait Æmilia Corinthia Maura. De ce mariage sortirent un fils et trois filles. Le fils est le même Æmilius Magnus Arborius qui enseigna la rhétorique à Toulouse, et qui eut un soin tout particulier de l'éducation de notre poëte (4). L'une des filles fut mariée à Julius Ausonius, et lui donna quatre enfans, dont le poëte Ausone était le second. Vous trouverez dans ses *Parentalia*, ou dans son *Epicedion in Patrem* les preuves de tout ceci, et de ce qui suit. Ce Julius Ausonius avait un très-grand mérite; et, s'il était semblable au portrait que son fils en a laissé, c'était un reste du siècle d'or. Il y eut dans sa conduite la plus grande uniformité du monde. Il offrait gratuitement les soins de son art à tous ceux qui les demandaient : il travailla à remplir la bonne opinion qu'on avait de lui; mais il ne songea jamais favorablement de ce qu'il faisait :

Judicium de me studui præstare bonorum;
Ipse mihi nunquàm, judice me, placui (5).

Il eut de l'aversion pour les procès; il n'augmenta son bien ni ne le diminua; il ne fut jamais, ni témoin, ni délateur, contre la vie de personne (6); il fut sans envie et sans ambition; il mettait au même rang, de jurer, ou de mentir; il ne trempa jamais dans nulle conjuration, dans nul complot, dans nulle cabale; il observa religieusement les lois sacrées de l'amitié; il faisait consister le bonheur, non à posséder ce qu'on voulait, mais à ne souhaiter pas ce que la fortune ne donnait point :

Felicem scivi, non qui, quod vellet, haberet :
Sed qui per fatum non data non cuperet (7).

Il ne cherchait point à pénétrer les secrets d'autrui : il n'inventait point de faux bruits contre la réputation de son prochain; et il gardait le silence, quand il savait des vérités désavantageuses.

Non occursator, non garrulus, obvia cernens,
Valvis et velo condita non adii.
Famam, quæ posset vitam lacerare bonorum,
Non finxi : et veram si scierim, tacui (8).

Il ne crut jamais que n'avoir pas fait de fautes fût une chose qui méritât d'être louée; c'est-à-dire, si je ne me trompe, qu'il faisait une bonne action parce qu'elle était bonne, et non pas afin de se conformer aux lois.

Deliquisse nihil nunquàm laudem esse putavi,
Atque bonos mores legibus antetuli (9).

Il garda exactement la foi conjugale pendant les quarante-cinq ans qu'il fut marié (10); et s'il eut la joie de voir arriver ce qu'il souhaitait, ce ne fut point par une trop grande indulgence du destin, mais parce qu'il avait donné des bornes étroites à ses vœux :

Non quia fatorum nimia indulgentia, sed quòd
Tam moderata illi vota fuêre viro (11).

On le comparait aux anciens sages de la Grèce, et il s'était rendu leur imitateur par l'endroit le plus difficile, ce fut de pratiquer ce qu'ils avaient enseigné : il s'attacha beaucoup plus à mener la vie d'un sage, qu'à discourir comme un sage :

Quem sua contendit septem sapientibus ætas,
Quorum doctrinam moribus excoluit :

(1) Auson., *in* Præfat. ad Siagr. et *in* Epiced. arent.
(2) *La province que l'on appelle aujourd'hui* Bourgogne.
(3) Scaliger *dit que c'est la ville d'*Acqs, *sur* l'Adour.
(4) Auson., *in* Profess., *cap. XVI, pag.* 176.
(5) Auson., *in* Epiced., *pag.* 298.
(6) *Judice me, nullus, sed neque teste, perit.* Auson., *in* Epic., *pag.* 298.
(7) *Idem, ibid., pag.* 299.
(8) *Idem, ibidem.*
(9) *Idem, ibidem.*
(10) *Idem, ibidem, pag.* 300.
(11) *Idem*, in Parental., *cap. I, pag.*

Digitized by Google

Viveret ut potiùs, quàm disceret arte sophorum,
Quamquam et facundo, non rudis ingenio (12).

Il ne laissait pas d'être éloquent, non pas en latin, mais en grec :

Sermone impromptus latio, verùm attica lingua
Suffecit culti vocibus eloquii (13).

Ne nous étonnons point si après sa mort on l'honora de cet éloge : *Il n'y a personne qui l'imite; il n'y avait eu personne qu'il imitât.*

Indè et perfuncto manet hæc reverentia vitæ,
Ætas nostra illi quòd dedit hunc titulum :
Ut nullum Ausonius, quem sectaretur, haberet :
Sic nullum, qui se nunc imitetur, habet (14).

Notez qu'il fut honoré de quelques charges illustres, sans avoir la peine de les exercer, et qu'il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix années, sans avoir senti la caducité. Il marchait encore sans bâton, il ne lui manquait aucune partie :

Curia me duplex, et uterque senatus habebat
Muneris exortem, nomine participem (15).
. . . . . .
Ipse nec affectans, nec detrectator honorum,
Præfectus magni nuncupor Illyrici (16).
. . . . . .
Nonaginta annos baculo sine, corpore toto
Exegi, cunctis integer officiis (17).

Il composa en latin quelques ouvrages de médecine, dont Vindicianus (18) et Marcellus (19) ont fait mention honorablement. Scaliger affirme qu'il fut médecin de l'empereur Valentinien, et cela avant même que son fils eût été choisi pour précepteur de Gratien (20) : je n'en ai trouvé aucune preuve dans Ausone.

(B) *Son horoscope faisait croire qu'il parviendrait à de grands honneurs.*] Cæcilius Argicius Arborius, son aïeul maternel, entendait l'astrologie, et avait dressé cet horoscope. Il le tenait caché, mais sa fille le déterra. C'est Ausone lui-même qui nous apprend ces particularités.

Tu cæli numeros, et conscia sidera fati
Callebas, studium dissimulanter agens.
Non ignota tibi nostræ quoque formula vitæ :
Signatis quam tu contideras tabulis;
Prodita non unquam. Sed matris cura retexit
Sedula, quam timidi cura tegebat avi (21).

Il ajoute qu'Arborius, exposé de temps en temps aux coups de la mauvaise fortune, et pleurant son fils qui était mort âgé de trente ans, se consolait dans ses disgrâces par l'espérance des dignités que l'étoile promettait à son petit-fils.

Dicebas sed te solatia longa fovere,
Quòd mea præcipuus fata maneret honos.
Et modò conciliis animarum mixte piorum
Fata tui certò nota nepotis habes.
Sentis quod quæstor, quod te præfectus, et idem
Consul, honorifico munere commemoro (22).

Remarquez bien qu'il suppose que l'âme de son aïeul n'ignorait point dans le séjour des bienheureux l'accomplissement de l'horoscope, et le détail des dignités que notre poëte avait obtenues à la cour impériale. Il est moins orthodoxe en un autre endroit, car il y doute s'il reste quelque chose de nous ou non, après notre mort :

Et nunc, sive aliquid post fata extrema supersit,
Vivus adhuc, avi quod periit meminens;
Sive nihil superest, nec habent longæ ora sensus,
Tu tibi vixisti : nos tua fama juvat (23).

Je ne sais si ceux qui disent qu'il était païen ont jamais cité ce passage comme une preuve de leur sentiment.

(C) *On ne saurait douter qu'il ne fût encore en vie l'an* 388, *et même l'an* 392, *et qu'il n'eût vécu longtemps.*) Il parle (24) de la punition du tyran Maxime, que Théodose fit périr l'an 388 (25). Baronius prouve que Paulin se consacra à la vie monastique dans sa retraite de Nole, l'an 394 (26). Ce ne fut que peu d'années après la vie dévote qu'il avait

(12) Auson., *in* Parental., *cap.* I, *pag.* 110.
(13) *Idem*, *in* Epiced., *pag.* 298.
(14) *Idem*, *in* Parental., *cap. I*, *pag.* 110.
(15) *Idem*, *in* Epiced., *pag.* 298.
(16) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 302.
(17) *Ibidem*, *pag.* 303.
(18) *Voyez* Scaliger, *in* Vitâ Ausonii.
(19) Marcell., *in Epist. præfixâ*, *lib.* de Medicâ, *et cap. XXV ejusd. libri.*
(20) Scaliger., *in* Vitâ Ausonii.
(21) Auson., *in* Parental., *cap. IX*, *pag.* 117.
(22) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 118.
(23) *Idem*, *in* Professoribus, *cap. I*, *in fine*, *pag.* 148.
(24) *In* Claris Urbibus, *cap. VII*, *pag.* 137.
(25) *Et non l'an* 391, *comme l'assure* Vinet *sur cet endroit d'*Ausone. *Il est plus exact dans la* Vie d'Ausone : *il y marque l'an* 388.
(26) Baron., Annal., *ad ann.* 394, *num.* 72, *pag.* 884.

Digitized by Google

menée en Espagne, et qu'Ausone avait blâmée. Voilà ce qui fait juger que ce poëte vivait encore l'an 392, d'où il s'ensuit qu'il vécut long-temps; car il était déjà vieux lorsqu'il fut fait consul, l'an 379 (27). Joignez à cela, que la différence d'âge entre lui et son père était fort petite (28); or il survécut à son père, qui mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

(D) *Il y a d'habiles gens qui croient qu'il n'était pas* chrétien.] Vossius est de ce nombre : *Poëta fuit gentilis*, dit-il (29), *quemadmodum ex Paullino liquet : ut quæ Christum celebrant perperam illi sint tributa.* Le père Briet assure la même chose; il ne fait que donner un autre tour aux phrases de Vossius : *Ex Paullino certum est eum ethnicum fuisse, quare opera christiana huic adjudicari solita, sine dubio alterius sunt* (30). M. Borrichius passe plus avant, car il assure qu'Ausone encourut souvent les censures de Paulin, à cause de son paganisme : *Religione ethnicus*, non à Paullino *amico*, *sed christianis sacris dedito, identidem objurgatus....* (31). Paullinus *discipulus Ausonii quem colebat ut præceptorem, sed ut aversum à christianâ religione subindè increpabat, quemadmodum ex opere ipsius liquidum est* (32). Tout ceci nous montre que même les grands auteurs s'épargnent la peine d'aller aux sources, et qu'ils s'arrêtent au témoignage du premier venu. Ceux qui consultent les ouvrages de saint Paulin n'y trouvent rien qui leur persuade qu'Ausone faisait profession du paganisme; et dès là qu'ils n'y lisent point qu'on ait exhorté fortement ce poëte à se faire baptiser, ils concluent qu'il professait l'Évangile. Ils le concluent encore plus certainement de ces paroles expresses qu'ils y rencontrent :

Non vror hoc Sancto *sic displicuisse* Parenti (33),
Mentis ut erroreм credat, sic vivere Christo (34).

Ainsi la lecture des ouvrages de saint Paulin fait tout le contraire de ce que Vossius et quelques autres ont assuré; elle fait voir le christianisme d'Ausone, comme l'a très-bien reconnu Lilius Gyraldus. *Christianus quidem Ausonius fuit, ut ex ejus versibus, et item Paulini ejus discipuli facilè colligimus* (35). C'est donc sans nul fondement qu'on veut ôter à ce poëte ce qui se trouve à la louange de Jésus-Christ dans le recueil de ses vers. Il est même vrai que, quand on lui ôterait le *Carmen paschale*, et l'excellente pièce qui commence par

Omnipotens, solo mentis mihi cognita cultu,

comme quelques critiques veulent qu'on lui ôte l'*Oratio paschalis*, *versibus rephalicis*, on ne laisserait pas de trouver dans ses ouvrages de quoi réfuter ceux qui disent qu'il était païen. Or, voyez combien il importe de s'adresser entre les modernes, plutôt à ceux-ci qu'à ceux-là, lorsqu'on ne veut pas prendre la peine de remonter jusqu'aux sources. Si Vossius se fût adressé à Baronius, il se fût épargné la faute qu'il a commise, et il l'eût épargnée à ceux qui l'ont copié. Il n'eût jamais pu comprendre, après avoir lu Baronius, que saint Paulin fournisse la moindre preuve du prétendu paganisme du poëte Ausone; car ce savant cardinal rapporte la réponse respectueuse de saint Paulin, et fait voir que les pensées d'Ausone sur la retraite de cet ami ne diffèrent pas de celles que les chrétiens attachés au monde forment tous les jours, quand ils voient un jeune homme de qualité renoncer à tous les avantages de la terre, pour se consacrer à la vie monastique (36). On prétend qu'Ausone jugea qu'une humeur de misanthrope, qu'une maladie de Bellérophon portaient Paulin à se retirer du monde et à renoncer aux muses (37).

Tristis, egens, deserta colat, tacitusque per arva
Alpini convexa jugi; sen dicitur olim

(27) Auson., *in* Gratiar. Actione, *pag.* 709.
(28) Auson., Epist. I.
(29) Vossius, de Poët. lat., *pag.* 55.
(30) Brietius, de Poët. lat., *lib. IV*, *pag.* 50.
(31) Borrich., Dissertat. de Poëtis, *pag.* 73.
(32) *Idem*, *ibid.*, *pag.* 74.
(33) *C'est-à-dire* à Ausone.
(34) Paullinus, *in* Epistolâ *de fore* ad Ausonium, *in fine.*

(35) Gyraldus, Histor. Poët., *Dialog.* X, *pag.* 514.
(36) Baron., *ad ann.* 394, *num.* 84.
(37) *Je m'exprime ainsi, parce qu'encore que* Paulin *ait donné ce sens aux termes d'*Ausone, *il y a sujet de croire que ce n'est pas le véritable, et qu'il faut entendre ici une imprécation contre celui qui conseillait à* Paulin *de ne pas répondre aux* Lettres d'Ausone.

Digitized by Google

Mentis inops, cantus hominum, et vestigia vitans,
Avia perlustrâsse vagus loca Bellerophontes (38).

Mille et mille chrétiens auraient pu faire un semblable jugement : c'est donc une impertinente preuve de paganisme. Arnisæus, et l'auteur français qu'il cite, étaient sans doute chrétiens, et cependant ils jugeaient tout comme Ausone, de l'amour de la solitude : ils ont assez clairement donné à connaître qu'ils attribuaient à une humeur mélancolique la retraite des fondateurs des moines : *Medici inter signa morbi melancholi referunt, si quis quærat solitudinem, aut si quem tristis agat mœror, torvâve severum fronte, vel à lætis sociorum cœtibus arceat ; et Gallicus quidam non inconcinnus scriptor, ejus ordinis fuisse censet Franciscum, Dominicum, aliosque eremitas, aut anachoretas, qui contra naturæ præscriptum politicis societatibus se subtraxerunt, in eremos, instar Endymionum, sese abdiderunt, et quo melancholica ingenia maximè afficiebantur, novum vitæ genus, affectatæ religionis pallio vestitum, condiderunt* (39). Baronius n'a pas oublié de remarquer qu'Ausone fut élevé par deux religieuses qui étaient ses tantes (40). C'est une preuve qu'il était d'une famille chrétienne. Or, en ce temps-là le christianisme étant sur le trône, et le paganisme étant exposé aux disgrâces et à la persécution, il n'arrivait guère qu'un chrétien se fît païen. Puis donc qu'Ausone fut élevé dès l'enfance au christianisme, l'on doit être persuadé qu'il le professa tout le reste de ses jours ; car rien n'est plus absurde que la pensée de Giselin. Il a débité que Claudien et Ausone, entraînés par l'autorité et par l'éloquence de Symmaque, abjurèrent la foi chrétienne, et se replongèrent dans l'idolâtrie (41). Il prétend prouver cela par le témoignage de saint Augustin, et par l'étroite amitié que Symmaque leur témoignait en leur écrivant. Le jésuite qui réfute cela montre que saint Augustin, sans parler d'Ausone, a dit seulement que Claudien avait été attaché au paganisme (42) : ce n'est point prétendre qu'il eût été autrefois chrétien. Et, pour ce qui est d'Ausone, on le justifie, tant par le silence de l'empereur Gratien et de saint Paulin, que par leurs honnêtetés. On aurait pu ajouter que la raison empruntée de l'amitié de Symmaque est la plus faible du monde : ce n'était point la conformité de religion qui les unissait, mais l'amour qu'ils avaient tous deux pour les belles-lettres.

On ne saurait disconvenir que M. Baillet n'embrasse le sentiment de ceux qui prétendent qu'Ausone a été païen ; on n'en saurait, dis-je, disconvenir, quand on pèse les paroles qu'il emploie : « Ce sont des défauts qu'il » aurait dû récompenser par quelques » bonnes qualités prises d'ailleurs, et » qu'il devait réparer par des maxi- » mes et des sentimens tirés de la » morale, comme les meilleurs poëtes » de l'antiquité avaient eu soin de » faire avant lui. Mais, comme il » vivait parmi les chrétiens, il avait » peut-être peur qu'on ne le confon- » dît avec eux, si on lui eût trouvé » des sentimens trop conformes aux » leurs, touchant les mœurs (43). » Il est certain que l'on trouve, dans les ouvrages d'Ausone, les plus belles maximes de la morale, et nommément les Apophthegmes des anciens sages de la Grèce. Que peut-on voir de plus moral que sa description du *vir bonus* (44) ?

(E) *Il a composé quelques vers lascifs.*] Scaliger le père trouvait si sales quelques épigrammes d'Ausone, qu'il jugea qu'il n'y avait que le feu qui fût capable de les nettoyer. *Nonnulla* (epigrammata) *adeò fœda atque detestanda, ut neque scriptore neque auditore digna, non in spongiam incumbere merita sint, sed solis flammis expiari posse videantur* (45). Je m'étonne qu'on ne dise rien contre les obscénités du *Cento nuptialis*, qui ont

(38) Auson., Epist. XXV, *pag.* 697, 698.
(39) Arnisæus, Relectionum politicar. *pag.* 9.
(40) Baron., *ad ann.* 394, *num.* 85. *Voyez la remarque* (F), *num. VII.*
(41) Victor Giselinus, *in* Scholiis *ad secundum librum* Prudentii contra Symmachum, *apud* Theophil. Raynaud. Hoploth., *sect. II, serie I, cap. XIV, pag.* 56.
(42) Theophil. Raynaudus, Hoploth., *sect. II, serie I, cap. XIV, pag.* 56.
(43) Baillet, Jugem. sur les Poëtes, *tom. II, pag.* 470.
(44) *Pag.* 529.
(45) Julius Cæsar. Scalig., Poët., *lib. VI, cap. V, pag.* 761.

Digitized by Google

principalement excité la bile de plusieurs autres auteurs. Voici un beau passage de M. Baillet : « Il aurait été » du moins à souhaiter qu'on eût exterminé le misérable *Centon*, c'est-à-dire, cette méchante pièce de rapport, qu'il a fait des moitiés de vers de Virgile, sur des matières purement *érotiques*. C'est avec beaucoup de justice que l'université de Paris se plaignait, il y a quarante ans, de la malice que ce poëte a eue de faire parler d'une façon très-déshonnête Virgile, c'est-à-dire, celui des poëtes de l'antiquité qu'on a toujours loué le plus pour sa chasteté (*1). Et le père Briet, jésuite, a porté son zèle encore plus loin (*2), lorsqu'il nous a dépeint cette action d'Ausone comme un attentat punissable ; jugeant qu'il n'y avait pas moins d'impudence et d'effronterie que d'impureté et d'infamie dans un homme qui avait été capable de commettre une telle infidélité, et qu'il y avait quelque chose de plus diabolique qu'humain dans ce pernicieux art de pervertir les choses, c'est-à-dire, de les changer de bien en mal, pour dresser des piéges à l'innocence et à la pureté de la jeunesse (46). » Comme bien des gens seront fort aises de lire les propres paroles du père Briet, je m'en vais les copier : *Centones ejus Virgiliani non tantùm impurissimi sunt, sed et impudentissimi, quibus castissimos versus libidinosæ affixit materiæ, opere quod plus dæmonem quàm hominem saperet, adolescentium pudicitiæ insidiantem.* Ausone fit cet ouvrage à la prière de l'empereur Valentinien, qui en avait fait un semblable. Il s'excuse sur cet ordre-là, et il observe qu'un prince ne saurait user d'une manière de commandement plus absolue que celle de la prière. Il se trouva bien embarrassé, car, en faisant un mauvais poëme, il s'exposait au blâme d'avoir sacrifié grossièrement sa réputation à la flatterie ; et, en faisant un meilleur poëme que celui de l'empereur, il s'exposait à passer pour un insolent qui avait l'audace de vouloir briller plus que son maître. Il assure, 1°., qu'il garda un tel milieu, que, sans prétendre de surpasser Valentinien, il fit en sorte que son poëme ne cédât point à l'ouvrage de ce prince ; 2°., qu'il eut l'avantage de lui plaire, et que, ne l'ayant point vaincu, il n'encourut point la disgrâce que la victoire aurait pu lui attirer. Voilà le langage d'un fin courtisan ; mais, afin de rendre à ce poëte toute la justice que la délicatesse de son esprit et de sa plume demande ici, il faut l'entendre lui-même : *Piget Virgiliani carminis dignitatem tam joculari dehonestâsse materiâ ; sed quid facerem ? jussum erat. Quodque est* POTENTISSIMUM IMPERANDI GENUS, *rogabat qui jubere poterat, S. imperator Valentinianus, vir meo judicio eruditus, qui nuptias quondàm ejusmodi ludo descripserat, aptis equidem versibus et compositione festivâ. Experiri deindè volens, quantùm nostrâ contentione præcellerent, simile nos de eodem concinnare præcepit. Quàm scrupulosum hoc mihi fuerit, intellige. Neque anteferri volebam, neque posthaberi : quùm aliorum quoque judicio detegenda esset adulatio inepta, si cederem, insolentia, si ut æmulus eminerem. Suscepi igitur similis recusanti, feliciterque et obnoxius gratiam tenui, nec victor offendi* (47). S'il était vrai que le *Cento nuptialis* de l'empereur Valentinien ne cédât pas à celui d'Ausone, il faudrait dire que ce monarque n'entendait pas mal la poésie ; et comme, d'ailleurs, il était grave, et d'une pudicité exemplaire, il peut servir de beaucoup à la justification d'Ausone. *Omni pudicitiæ cultu domi castus, et foris, nullo contagio conscientiæ violatus obscenæ, nihil incestum ; hanque ob causam tanquam retinaculis petulantiam frenârat aulæ regalis* (48). Un si grand exemple peut prouver très-clairement que les personnes les plus sévères et les plus chastes se laissent aller quelquefois à des jeux d'esprit, où les descriptions de la principale cérémonie des noces sont remplies de trop de licence et de trop d'obscénités, car il ne faut

(*1) Réponse de l'Université à l'Apologie du père Nic. Caussin, *pag.* 358.

(*2) Philipp. Briet, de Poët. latin., *lib. IV, pag.* 50.

(46) Baillet, Jugem. sur les Poëtes, *tom. II, pag.* 470, 471.

(47) Auson., *in Præfat.* Cent. nuptial., *pag.* 500, 501.

(48) Amm. Marcell., *lib. XXX, cap. IX.*

Digitized by Google

point douter que cette pièce de poésie de l'empereur Valentinien ne fût bien gaillarde ; la matière le demandait. Il était question de mariage, et l'on avait pris la chose sur le ton de plaisanterie : *Nuptias quondam ejusmodi ludo descripserat* (Valentinianus) *aptis equidem versibus, et compositione festivâ* (49). On peut être très-assuré que les vers de cet empereur ne furent pas moins *érotiques* que ceux de l'empereur Gallien (50). Il faut donc reconnaître qu'Ausone trouvait quelque excuse, en ce qu'il ne faisait son Centon nuptial qu'à l'imitation et qu'à la prière de son maître, l'un des plus graves et des plus chastes empereurs qui aient jamais été, et, outre cela, grand sectateur de la plus pure doctrine chrétienne (51) ; de façon que, s'il n'eût pas pratiqué le dogme de la tolérance (52), on jugerait qu'il ne lui manquait aucun des talens qui conviennent aux monarques les plus orthodoxes. Je ne remarque ceci que pour en conclure que ceux qui mettent Ausone entre les poëtes païens, sous prétexte qu'il a fait une pièce aussi lascive que le *Cento nuptialis*, n'examinent pas les choses assez mûrement. Il est blâmable, sans doute. Je ne prétends point l'excuser ; je dis seulement que cette action n'est point une preuve de paganisme, et qu'elle ne suffit pas à donner de justes soupçons qu'il ne fut pas un chrétien très-orthodoxe, et je prouve cela par les circonstances, c'est-à-dire, par le caractère de l'empereur qui lui commanda de composer un tel écrit, et qui l'approuva. Combien y a-t-il de poëtes chrétiens dont les ouvrages sont plus lascifs que ne l'est le *Cento nuptialis* ! Il en faudrait dégrader plusieurs de la qualité de chrétien, si l'on se réglait à la maxime du Gyraldi. *Christianus quidem Ausonius fuit... sed petulantior tamen et lascivior quàm ut inter christianos numerari dignus sit* (53). Sans recourir à l'Italie, ne trouve-t-on point parmi les œuvres d'un poëte de la Haye, un épithalame qui, en matière d'obscénités, ne cède point au Centon d'Ausone (54) ? J'adresse ceci principalement au sieur Ritterhusius, qui a regardé comme un monstre ce qu'il a vu dans la conduite d'Ausone ; je veux dire qu'un poëte chrétien de nom et de mœurs ait écrit lascivement : *Illud imprimis apud me monstri instar habet, hominem christianum, et ut apparet, non nomine tantùm, sed et pectore et moribus, adeò sæpè lasciva atque improba scribere potuisse, ut nisi nomen Ausoni esset adscriptum, Bilbilitanum poëtam te legere putes* (55). Il ne se paie point de l'excuse que l'auteur a faite sur la pureté de sa vie, *lascivæ sunt nobis pagina, vita proba est.* Je rapporte fort au long cette excuse-là dans un autre article (56). Notons qu'Ausone était si persuadé qu'on le blâmerait, qu'il tâche de se justifier au commencement, au milieu et à la fin de ce petit poëme. Nous avons vu ce qu'il a dit au commencement ; nous verrons ailleurs (57) ce qu'il a dit à la fin. Il ne nous reste que de remarquer ce qu'il a dit au milieu. Sachez donc qu'après avoir décrit bien honnêtement le festin nuptial, la marche de l'épouse, la marche de l'époux, les présens de noces, les vœux de la compagnie, et avoir représenté assez honnêtement les premiers discours des mariés, il s'arrête là, et qu'il avertit ses lecteurs que ce qui lui reste à dire n'étant point couvert d'un voile, c'est à eux à ne point passer plus outre : *Hactenùs castis auribus audiendum mysterium nuptiale, ambitu loquendi, et circumitione velavi. Verùm quoniam et fescenninos amat celebritas nuptialis, verborumque petulantiam notus vetere instituto ludus admittit, cætera quoque cubiculi et lectuli operta prodentur, ab eodem auctore collecta : ut bis erubescamus, qui et Virgilium facianus impudentem. Vos, si placet, hic jam legendi*

(49) Auson., *in Præfat.* Cent. nuptial., *pag.* 500, 501.

(50) *Voyez ci-dessus, pag.* 436, *colon.* 2, *au commencement.*

(51) *Voyez M.* Fléchier *dans la* Vie de Théodose, *pag.* 52.

(52) Amm. Marcell., *lib.* XXX, *cap.* XIX, *et ibi* Valesius.

(53) Gyrald., Histor. poët., Dialog. X, *pag.* 514.

(54) *Voyez le* Basium XX, *sive* Epithalamium *de* Jean Secundus, *pag.* 103.

(55) Conradus Ritterhusius, Epist. ad Selen. Pantherum.

(56) *Voyez la remarque* (D) *de l'article* Varia.

(57) *Voyez la même remarque.*

Digitized by Google

modum ponite : cætera curiosis relinquite (58). Il a raison de dire que ce qu'il nomme *immissio* (59) sera décrit en termes fort sales. M. Moréri a été le plus indulgent de tous les hommes : *Il y a quelques pièces*, dit-il, *qu'Ausone avait composées durant sa jeunesse, où il donne trop à la liberté de son siècle.* Cette excuse n'est point rigide, et suppose une fausseté, car assurément Ausone n'était point jeune lorsqu'il composa le Centon nuptial. Je ne parle point des vers qu'il fit sur une jolie esclave qui s'appelait Bissula, et qui lui avait été adjugée pour sa portion du butin, après une grande victoire remportée en Allemagne l'an 368, car nous ne savons point à quel degré de licence il les porta : ils sont perdus, et nous pouvons seulement conjecturer qu'ils étaient bien libres, puisqu'il demande des lecteurs qui aient fait la débauche.

. . . . . *Admoneo, antè bibas.*
Jejunis nil scribe : meum post pocula si quis
Legerit, hic sapiet (60). . . . . .

Cela ne convient nullement à ce qui nous reste de ce poëme ; on n'y voit rien d'impur, ni dans les mots ni dans les pensées : il faut donc dire que la plupart des pièces qui le composaient sont péries. Un commentateur a prouvé la même chose par une autre raison, sans songer à celle-là. Il remarque que cette poésie est trop courte présentement, pour avoir pu être précédée de ces préfaces qui s'y trouvent (61) ; et, par conséquent, elle était beaucoup plus longue quand l'auteur l'eut achevée, que nous ne l'avons aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, Ausone, qui, en ce temps-là, n'était plus dans le feu de la jeunesse, décrivit, selon toutes les apparences, un peu bien librement, les gentillesses de son esclave : elle lui parut si agréable dès le premier jour, qu'il ne tarda guère à la mettre en liberté (62).

(F) *Voici quelques erreurs de Scaliger.*] 1°. Il a cru qu'Ausone fut élevé à la charge de préfet du prétoire, pendant la vie de l'empereur Valentinien (63). Cela n'est pas vrai : Ausone déclare qu'il ne devait cette charge qu'à l'empereur Gratien. *Tot gradus nomine comitis propter tua incrementa congesti ex tuo merito, te ac patre principibus, quæstura communis, et tui tantùm præfectura beneficii* (64). 2°. Scaliger a cru sans raison qu'il y avait une faute dans le code Théodosien, à l'endroit où il est parlé d'Auxonius, préfet du prétoire (65). Il veut qu'on lise *Ausonius*, et non pas *Auxonius*. Il n'aurait point demandé une telle correction, s'il avait pris garde que la personne dont il s'agit dans cet endroit-là du code Théodosien, mourut environ l'an 371, et qu'Ausone exerça le consulat l'an 379, et vécut encore plusieurs années depuis. 3°. Il veut que toutes les lois adressées à Antonius, préfet du prétoire, soient corrigées, et qu'on y lise *Ausonius*, et non pas *Antonius*. C'est à tort, car il est certain qu'Ausone fut honoré de la charge de préfet du prétoire d'Italie l'an 376, cinq mois après la mort de l'empereur Valentinien, et que son fils Hespérius lui fut donné pour collègue (66). Nous savons aussi qu'Antonius obtint la préfecture du prétoire des Gaules environ le même temps. Les choses demeurèrent au même état l'année suivante : Ausone et son fils exercèrent la préfecture d'Italie, et Antonius celle des Gaules ; mais, l'an 378, Antonius eut la préfecture du prétoire en Italie, Ausone et son fils l'eurent dans les Gaules, et ne la quittèrent qu'en 380. Vous trouverez les preuves de tout ceci dans l'auteur que je vous indique (67). 4°. Scaliger a cru qu'Ausone parlait de soi-même dans ces deux vers :

Aut Italûm populos, Aquilonigenasque Britannos
Præfecturarum titulo, tenuêre secundo (68).

(58) Auson., *in* Centone nupt., *pag.* 513, 514.
(59) *C'est-à-dire, la défloration.*
(60) Auson., *in* Bissulâ, *pag.* 340.
(61) *Voyez* l'Ausone de Tollius, *pag.* 342.
(62) Auson., *in* Bissulâ, *pag.* 341.
(63) Scalig. Auson. Lection., *lib. I, cap. II, et lib. V, cap. XVII, apud* Alb. Petrum Rubenium, *in* Vitâ Mallii Theodori, *pag.* 16.
(64) Auson., *in* Gratiar. Actione, *pag.* 702, 703.
(65) Cod. Theod. *Lege II de* Patrociniis Virorum. *Vide* Valesium in Amm. Marcellin., *lib. XXIX, cap. I, pag.* 549.
(66) Auson., *in* Gratiar. Actione, *pag.* 705.
(67) Albertus Petrus Rubenius, *in* Vitâ Mallii Theodori, *pag.* 17 *et seq.*
(68) Auson., *in* Mosellâ, *vs.* 407, *pag.* 419

Digitized by Google

C'est s'abuser : le poëme où sont ces deux vers fut composé pendant la vie de l'empereur Valentinien (69). Or, Ausone ne fut préfet du prétoire qu'après la mort de ce prince (70). 5°. Il ne faut point croire ce que Scaliger assure, qu'Ausone, après son consulat, exerça la charge de proconsul d'Asie, et celle de vicaire du diocèse d'Afrique (71). On trouve bien un Auxonius qui était vicaire du diocèse d'Asie l'an 365, et un autre Auxonius qui était proconsul d'Asie l'an 381 (72); mais, que fait cela pour le sentiment de Scaliger? 6.° Il prend l'oncle pour l'aïeul dans ces paroles : *Hoc tanto viro nascitur Burdegalæ* Decius Magnus Ausonius *nomine avi materni, cognomine patris* (73). L'aïeul maternel d'Ausone s'appelait Cæcilius Argicius Arborius : il laissa un fils qui avait nom Æmilius Magnus Arborius. La faute de Scaliger est donc visible. 7.° Il dit qu'Hilaria et Julia Cataphronia, qui avaient fait vœu de virginité, étaient tantes maternelles d'Ausone (74). Cela n'est vrai qu'à l'égard d'Æmilia Hilaria, car la religieuse Julia Cataphronia était sa tante paternelle (75).

(G) ... *et les principales éditions d'Ausone.*] Gesner et ses abréviateurs assurent qu'Alde est le premier qui ait publié ce poëte. Ils ne marquent point en quelle année; mais, s'ils entendent l'édition de Venise, en 1517, on les convaincra facilement de fausseté; car, outre qu'Alde n'était point alors en vie, M. van Beughem assure qu'Ausone fut imprimé à Milan en 1490 (76), et puis à Venise, l'an 1496, avec une préface de George Merula (77). L'édition de Bâle, en 1523, chez Valentin Curion, est assez connue; celle que Louis Mireüs fit faire à Lyon, chez Jean de Tournes, l'an 1557, est meilleure que les précédentes : les bibliographes en font mention; mais je ne vois pas qu'ils parlent de celle que Ducheri procura, et à la louange de laquelle Nicolas Bourbon fit quatre vers que l'on voit au revers du titre de l'édition de Lyon, chez Sébastien Gryphius, en 1549. Je ne dis rien de l'édition de Plantin, en 1568, avec les notes de Théodore Pulman. Celle de Joseph Scaliger, à Lyon, chez Antoine Gryphius, en 1575, accompagnée d'un fort docte commentaire sous le titre d'*Ausonianarum Lectionum*, effaça les précédentes. Personne n'ignore qu'Élie Vinet est un des commentateurs qui ont le plus travaillé sur les ouvrages de notre poëte. Il régentait les belles-lettres à Bordeaux, et se voyait exhorté par plusieurs personnes de cette ville à procurer une édition de leur illustre compatriote : il tâcha de les satisfaire; mais il ne trouva aucun manuscrit d'Ausone dans les bibliothèques de Bordeaux, et tout ce qu'il put faire fut de conférer ensemble les éditions. Il rétablit et il corrigea divers passages; et, en attendant que les commentaires où il devait rendre raison de sa critique fussent prêts, il fit imprimer les Œuvres d'Ausone telles qu'il les avait corrigées. Jacques Goupil, son ami, eut soin de cette édition, qui est celle de Paris, en 1551. Vinet, quelques années après, recouvra un manuscrit qui avait été trouvé proche de Lyon, et qui lui donna beaucoup de lumières; et, comme cela diminuait ses excuses auprès de ceux qui le pressaient de faire imprimer ses notes, il fit imprimer à Poitiers le poëme *de claris Urbibus*, accompagné de son commentaire, l'an 1565. Il envoya un exemplaire complet des Œuvres d'Ausone à Antoine Gryphius, qui le lui avait demandé, et qui promettait de l'imprimer promptement; mais, cette édition ne paraissant pas, il fut exhorté de se servir de l'imprimerie qui avait été dressée à Bordeaux sur ces entrefaites. Il donna donc un autre exemplaire à Simon Millanges, qui commença de l'imprimer à Bordeaux, au mois de février 1575, et qui l'acheva au commencement de l'été de la même année. On reçut en ce temps-

(69) *Cela est clair par le vers* 450.

(70) *Voyez* Rubenius, *in* Vitâ Mallii Theodori, *pag.* 23.

(71) Scalig., *in* Vitâ Ausonii.

(72) Ruben., *in* Vitâ Mallii Theodori, *pag.* 24.

(73) Scalig., *in* Vitâ Ausonii.

(74) *Idem*, *ibidem*.

(75) Auson., *in* Parent., *num.* 26, *pag.* 140.

(76) Beughem, *in* Incunabul. Typographiæ, *apud* Joh. Albert. Fabricium, Biblioth. lat., *vag.* 177.

(77) *Il y a un exemplaire de cette édition dans la bibliothèque de M. de Thou; elle est in-folio, et peut-être d'Alde.*

Digitized by Google

là l'édition de Gryphius; et, parce que le papier manqua à Millanges, on ne put mettre sous la presse le Commentaire de Vinet. On ne l'imprima que quatre ans après l'édition que Millanges avait faite des Œuvres d'Ausone (78). C'est pourquoi, si l'on veut parler exactement, il ne faut point dire que la meilleure édition d'Ausone est celle qui fut publiée à Bordeaux, l'an 1575, avec les Commentaires d'Élie Vinet. *Præ reliquis verò laudanda luculenta Ausonii editio, cum Commentariis viri docti Eliæ Vineti vulgata, Burdigalæ A.* 1575; *et post ejus obitum A.* 1590, 4 (79); car, encore un coup, ces Commentaires ne parurent qu'en 1580. M. Moréri a été exact sur ce point: il s'est seulement trompé à dire que Vinet était de Xaintes; le mot *Santo* ne signifiait ici que Saintongeois. La Bibliothèque de M. l'archevêque de Reims fait mention (80) d'un Ausone imprimé chez Millanges, à Bordeaux, l'an 1575, avec les Commentaires d'Élie Vinet. Je m'imagine que cette faute est venue de ce qu'on a appliqué à toutes les pièces reliées ensemble la date 1575, qui ne convient qu'aux Œuvres d'Ausone qui sont à la tête du volume. M. Borrichius a eu tort de débiter, 1°. que l'édition de Vinet est des meilleures; 2°. que Vinet a commenté le poëme d'Ausone *de Urbibus* (81). N'est-ce pas dire qu'il n'a point fait de commentaires sur les autres poésies d'Ausone? La meilleure édition de ce poëte est celle d'Amsterdam, en 1671; mais j'ai déjà averti (82) que le titre promet faussement que l'on y a inséré tout entières les notes de Mariangelus Accurse. Je donnerai un supplément à tout ceci dans l'article d'Hugolin MARTELLIUS, à la fin de la remar que (A). N'ayant pas le livre du père Lacarry (83), je suis obligé de me contenter de ce que j'en trouve dans le Journal des Savans. « La double » préfecture d'Ausone, qui a donné » tant de peine à Scaliger, y est trai- » tée fort nettement. On voit que, » l'an 378, Ausone fut préfet du pré- » toire des Gaules et d'Italie, avec » son fils Hespérius; mais il ne fut » préfet d'Italie que jusques environ » le mois de juillet, qu'un certain » Antoine fut créé préfet du prétoire » d'Italie, comme il est marqué dans » le code. Ainsi la préfecture d'Au- » sone et d'Hespérius dans l'Italie, » fut interrompue par Antoine; mais » il la reprit avec son fils, en 379, » et continua celle des Gaules avec » lui sans nulle interruption, pen- » dant les années 378 et 379 (84). » Cette hypothèse et cette chronologie ne sont pas conformes au sentiment du sieur Rubenius, que j'ai rapporté. Si j'avais le livre du père Lacarry, je saurais peut-être lequel des deux a développé plus exactement cette matière.

(H) *Trithème a prétendu qu'Ausone fut évêque de Bordeaux.*] Trithème assure que cet évêque était fort savant dans les saintes lettres, et aussi recommandable par sa piété que par son érudition, et qu'il florissait sous Maxime l'an 310, et qu'il fit de très-belles choses avec saint Martin, saint Ambroise et saint Jérôme, dans le synode que ce prince fit tenir à Trèves. Voilà un monceau de fables. Vinet observe qu'il y a des gens qui veulent qu'Ausone ait été canonisé: il dit aussi que les habitans d'Angoulême honorent comme l'un de leurs principaux saints un Ausone qui a été, disent-ils, leur premier évêque, et il ne trouve point impossible que le poëte Ausone, ayant été élu évêque par ceux d'Angoulême, ait accepté cette prélature (85). Une chronique manuscrite d'Angoulême porte qu'Ausone, disciple de saint Martial, et évêque d'Angoulême, souffrit le martyre quand les Vandales ravagèrent les Gaules (86). M. de Hauteserre réfute cela par la raison qu'un disciple de saint Martial n'a pu être encore en vie au commen-

(78) *Tiré de la Préface d'*Élie Vinet.

(79) Joh. Albert. Fabricius, Biblioth. lat., *pag.* 177.

(80) *A la page* 396.

(81) *Ausonii* editio selectior est *Jos. Scaligeri, et Eliæ Vineti.* Borrich., de Poëtis latinis, *pag.* 73.

(82) *Ci-devant, citation* (F) *de l'article de* (Marie-Ange) ACCURSE.

(83) *Intitulé* Historia Galliarum sub præfectis prætorio Galliarum.

(84) Journal des Savans *du* 12 *août* 1675, *pag.* 225, *édition de Hollande.*

(85) Elias Vinetus, *in* Vitâ Ausonii.

(86) Altesserra, Rerum Aquitanicarum *lib. V, cap. VIII, pag.* 339.

Digitized by Google

cement du IVe. siècle, lors de l'irruption des Vandales (87). Quoi qu'il en soit, voilà notre Auxone bien différemment situé. Les uns disent qu'il n'a pas été chrétien, et les autres qu'il est dans le catalogue des saints canonisés.

(87) *Idem, ibid.*

AUTON (Jean d'), gentilhomme saintongeois (*a*), abbé d'Angle (*b*), de l'ordre de saint Augustin, vivait sous le règne de Louis XII [*]. Il *fut retenu à la suite de la cour, avec charge d'escrire l'histoire particulière de ce prince* (*c*). Il l'écrivit en effet; et elle fut publiée à Paris, l'an 1615, in-4°., par Théodore Godefroi [**]. Elle ne s'étend que depuis l'an 1506, jusqu'à l'an 1508 (*d*). On y trouve *jusques à des vers que* l'auteur *avait dédiés à son roi* (*e*).

(*a*) Baudier, Histoire du cardinal d'Amboise, *pag.* 44.

(*b*) Du Chesne, Bibliothèque des Historiens de France, *pag.* 65.

[*] Leclerc remarque qu'il vécut aussi sous François Ier., puisque, suivant les auteurs du *Gallia christiana*, il n'est mort qu'en 1523.

(*c*) Baudier, Histoire du cardinal d'Amboise, *pag.* 44.

[**] Ce même Godefroy, cinq ans après, publia, dit Leclerc, une première partie de l'ouvrage d'Auton, sous le titre de : *Histoire de Louis XII, roi de France, père du peuple* (pendant les années 1499, 1500, 1501 et 1502); 1620, in-4°. Les années 1503, 1504, 1505 n'ont jamais été imprimées; mais on en trouve un extrait intéressant dans la *Bibliothèque du Poitou*, par Dreux-Duradier, *tom. II, pag.* 49, 65.

(*d*) Du Chesne, Biblioth., *pag.* 65.

(*e*) Sorel, Biblioth. franç., *pag.* 329.

AUTRICHE (Don Juan d'), fils naturel de l'empereur Charles-Quint, naquit à Ratisbonne le 24 de février 1545. Une demoiselle de Ratisbonne, qui s'appelait *Barbe* Blomberg (*a*), voulut bien passer pour sa mère (A), afin d'épargner à ceux qui avaient donné la vie à cet enfant la honte qui leur était inévitable, si le public avait su le nom de la véritable mère. L'enfant fut transporté en Espagne avant l'âge d'un an (B): l'empereur en donna la commission à Louis Quixada, qu'il connaissait, par plusieurs épreuves, très-capable de retenir un secret (*b*). Il lui recommanda de faire élever l'enfant par Madeleine Ulloa sa femme, sans que personne pût conjecturer qui était le père. Quixada servit en cela son maître avec toute la fidélité imaginable; car, non-seulement il ne révéla le mystère à qui que ce fût, mais il eut aussi un soin extrême de l'éducation de don Juan. Charles, prêt à rendre l'âme, découvrit à son fils Philippe, qu'il était le père du jeune seigneur que Quixada élevait à Villagarsia, et lui recommanda de le reconnaître désormais pour son frère, et de le traiter selon cette qualité. Philippe n'exécuta cet ordre qu'au bout de deux ans (C); mais alors il le fit de bonne grâce. Il fit élever don Juan avec don Carlos, et avec Alexandre Farnèse. Ces trois princes étaient à peu près du même âge; mais don Juan était le mieux fait, et de corps, et d'esprit. Philippe ne fut pas bien aise de la répugnance qu'il lui trouva pour l'état ecclésiastique, auquel son père l'avait destiné. Il le fut beaucoup moins d'une équipée que fit ce jeune seigneur : c'est que sans la permission du roi, il fit un voyage à Barcelone,

(*a*) *Voyez son article.*

(*b*) *Quem expertus erat arcanorum celantissimum.* Strada, *dec. I, lib. X, pag.* 612.

Digitized by Google

accompagné de bon nombre de gentilshommes, pour aller à la guerre de Malte. Les lettres qu'il reçut du roi avant que de s'embarquer lui firent rompre ce voyage. Il obéit si promptement à l'ordre qu'il avait reçu de retourner, que sa diligence apaisa un peu la colère de Philippe; et il se remit entièrement dans ses bonnes grâces, pour avoir été le premier qui lui révéla les machinations de don Carlos. Il y avait très-peu d'amitié entre ces deux jeunes princes (D). Don Juan fut peu après envoyé au royaume de Grenade contre les Maures, et se signala dans cette guerre. Il fut déclaré généralissime de la ligue contre les Turcs, et, en cette qualité, il gagna la fameuse bataille de Lépante l'an 1571, après quoi il prit la ville de Tunis et celle de Biserte, et revint triomphant en Italie, suivi d'Amidas roi de Tunis, qu'il avait fait prisonnier. Il avait laissé garnison dans Tunis contre les ordres de Philippe, et déjà, par l'entremise du pape, on parlait de lui conférer le titre de roi de Tunis. Le roi d'Espagne n'était guère content de toutes ces prospérités : l'idée qu'il se forma de l'ambition de ce jeune prince lui donnait de l'inquiétude (*c*). Il l'envoya commander dans les Pays-Bas, mais il lui ordonna de pacifier ces provinces : il n'était pas bien aise de l'y savoir à la tête des armées. Avec cette préoccupation, il avalait aisément tous les bruits qui pouvaient lui rendre suspecte la conduite de son frère; et quelques-uns disent que, pour augmenter la division, on trouva moyen de lui faire dire que don Juan s'allait marier avec la reine Élisabeth (*d*). Disons, pour couper court, qu'Escovedo, secrétaire de don Juan, ayant été envoyé à Madrid par son maître, pour y solliciter les secours que l'on attendait depuis longtemps, y fut tué (E). Don Juan se crut alors en pleine disgrâce : le chagrin de se voir sacrifié à la risée des ennemis, par l'impossibilité où on le mettait de leur tenir tête (F), lui causa une maladie dont il mourut le 1er. d'octobre 1578 (*e*). On a cru même qu'il fut empoisonné (G). Il recommanda bien au roi Philippe sa prétendue mère, et son prétendu frère Utérin, et ses domestiques; mais il n'osa point lui faire parler de ses deux filles naturelles (*f*) (H).

On voit son éloge parmi ceux de plusieurs autres guerriers; dans un livre composé par Primo Damaschino, et imprimé à Rome, l'an 1680, sous le titre de *La Spada d'Orione stellata nel Cielo di Marte*. Mais si vous souhaitez de voir le recueil des plaintes que l'on fit contre sa conduite, avec plusieurs de ses lettres interceptées, vous n'avez qu'à lire *Sommier Discours des justes Causes et Raisons qui ont constrainct les Estats-Généraulx*

(*c*) *Quod Philippo suspicionem intendit elatum victoriarum cursu juvenem non diù laturum privatam fortunam, et regna nunc rogare aliquandò invasurum.* Strada, de Bello belgico, *decad. I, lib. X, pag.* 617.

(*d*) *Voyez la remarque* (F).

(*e*) *Majoribus in dies pressus angustiis ac desertus, uti palàm querebatur à rege, traditusque hostium ludibrio, ingens animi speique princeps..... ex mœrore contabuit.* Strada, *decad. I, lib. X, pag.* 619.

(*f*) *Tiré de* Strada, *au Xe. livre de la Ire. décade.*

Digitized by Google

des Pals-Bas de pourvoir à leur deffense contre le seigneur don Jean d'Austrice. C'est un manifeste très-curieux. Il fut imprimé *en Anvers, par Guillaume Sylvius, imprimeur du roi*, l'an 1577. Voyez aussi le manifeste que le prince Jean Casimir, comte Palatin du Rhin, publia l'année suivante, pour justifier son expédition. Il le fit imprimer à Neustadt, en allemand et en latin. Il y a eu au XVIIe siècle un autre don JUAN D'AUTRICHE (I), qui a paru dans le monde avec assez d'éclat. Il était fils de Philippe IV, et d'une comédienne (K).

(A) *Barbe Blomberg voulut bien passer pour sa mère.*] Famien Strada raconte que le cardinal de la Cueva lui avait révélé ce secret (1). Ce cardinal l'avait appris de l'infante Claire-Eugénie, à qui Philippe II, qui n'avait rien de caché pour elle, en avait fait confidence. Philippe II témoigna toujours devant le monde que Barbe Blomberg était la mère de don Juan : *Eodemque loco habitam à Philippo rege scenæ pariter inserviente* (2). Le sacrifice que cette dame voulut bien faire de sa propre réputation à celle d'une grande princesse n'est pas à beaucoup près si considérable que l'on s'imagine : on se fait une honte de passer pour la maîtresse d'un particulier ; mais combien y a-t-il de femmes qui se glorifient d'être les maîtresses des rois et des empereurs ! J'ai dit que ce sacrifice se faisait en faveur d'*une grande princesse* : c'est Strada qui me l'apprend : *Joannem Austriacum, non ex Barbarâ Blombergâ, uti creditum ad eam diem, sed ex longè illustriori ac* PLANÈ PRINCIPE *fœminâ procreatum : cujus ut famæ parceretur prætentam fuisse aliam à Carolo Cæsare.* Le même historien remarque que don Juan, trompé deux fois à sa mère, n'y fut jamais détrompé. Il se crut d'abord fils de Madeleine Ulloa, et puis de Barbe Blomberg. Quelque heureux, quelque vigilant qu'il fût à découvrir les plus secrètes intrigues de l'ennemi, il ne put jamais développer ce mystère domestique. *Habet profectò undè minùs sibi de sud sagacitate placeat humanum ingenium quando tantus princeps, atque intima quæque vel in hoste rimari solitus, domi suæ, suorumque ignarus adeò vixerit obieritque, ut bis in matre deceptus, semper alienam coluerit, numquàm suam* (3). Je m'étonne que le père Strada ne dise rien d'une troisième personne qui a passé pour la mère de don Juan. L'auteur d'une docte dissertation, qui fut imprimée l'an 1688 (4), parle avec de grands éloges de Catherine de Cardonne, née à Naples, l'an 1519. Elle passa en Espagne, avec la princesse de Salerne, sa cousine, l'an 1559, et s'acquit de telle sorte, par sa vertu et par sa piété, l'estime de Philippe II, qu'il commanda à Ruy Gomez, prince d'Évoly, gouverneur de don Carlos et de don Juan, d'avoir soin de cette dame. Ruy Gomez la prit chez lui, et la trouvant d'une sagesse admirable, il la pria de se charger de la conduite de sa maison, et de partager avec lui l'éducation des deux princes. Elle s'acquitta de cette charge avec tout le soin imaginable. Don Juan l'honora toujours comme *sa mère*. L'auteur de la dissertation fait une remarque sur ce mot. *Il ne faut pas passer outre*, dit-il (5), *sans justifier cette sainte d'une horrible calomnie par laquelle quelques-uns, abusant de ce mot, ont voulu faire croire qu'elle était* la véritable mère *de Jean d'Autriche. Strada de Rosberg semble avoir donné lieu à cette supposition, lorsque, dans sa Généalogie de la maison d'Autriche, il marque la mère de ce prince sous le seul nom de* Catherine. *Mais la vie si chaste et si mortifiée qu'avait menée Catherine de Cardonne, dès son enfance, ne pouvait pas permettre qu'on eût d'elle un tel soupçon.* On ajoute plusieurs autres raisons à celle-là, pour justifier Catherine de Cardonne, et l'on finit la remarque par ces paroles :

(1) Strada, de Bello Belg., *decad. I, lib. X, pag.* 626.
(2) *Idem, ibid.*
(3) *Idem, ibid., pag.* 627.
(4) Dissertation sur l'hémine de vin et sur le livre de pain de saint Benoist.
(5) *Pag.* 186.

Digitized by Google

C'était une autre personne plus illustre (qui était la mère de Jean d'Autriche), *et que notre sainte* (6) *avait même connue, comme remarque l'historien de sa vie, mais qui, pour de grandes considérations, n'a point été divulguée.* Joignons à tout ceci un passage de M. Varillas. *Le secret de la naissance* de Jean d'Autriche, dit-il (7), *n'a jamais été tout-à-fait découvert ; et, soit que la qualité trop élevée de sa véritable mère exigeât toutes les précautions qui furent apportées, ou que l'on eût eu plus de soin d'éviter le scandale que le péché, il est certain que Charles ne découvrit qu'au seul Quichada quel était Jean d'Autriche, et qu'il lui ordonna de le faire passer pour son fils, jusqu'à ce que Sa Majesté Impériale apprît à Philippe II, en lui résignant ses états, qu'il avait un frère naturel.* Cette retenue de M. Varillas est plus louable que la liberté que l'on s'est donnée dans la seconde édition du *Ménagiana*, de dire tout net et tout franc que don Jean d'Autriche est né de la propre sœur de son père. C'est à l'occasion d'une très-excellente parole de Charles-Quint. On prétend qu'il dit, en déchirant un injuste privilége qu'il avait signé : *J'aime mieux gâter ma signature que ma conscience.* Sur quoi l'on a fait cette glose dans la seconde édition du Ménagiana, pag. 422. *Voilà une conscience bien délicate, pour un homme qui a tant fourbé pendant toute sa vie, et qui, si l'on en croit la médisance, ne se faisait pas scrupule de coucher avec sa propre sœur, pendant que Barbe Blomberg servait de couverture à ce commerce infâme, et se disait la mère de don Juan d'Autriche.*

(B) *Il fut transporté en Espagne avant l'âge d'un an.*] Brantôme fait un autre conte, que je rapporterai dans les remarques de l'article Blomberg, et qui ne doit pas être cru au préjudice du père Strada.

(C) *Charles-Quint découvrit à Philippe II que don Juan était son fils, et lui recommanda de le reconnaître pour son frère..... ce qu'il n'exécuta.... qu'au bout de deux ans.*] L'application au principal est cause qu'un historien ne s'aperçoit pas toujours de ses erreurs de calcul. Voici Strada qui assure que don Juan naquit le 24 de février 1545 ; que son père mourut le 21 de septembre 1558 ; que Philippe reconnut don Juan deux ans après la mort de son père ; qu'il le fit élever avec don Carlos, son fils, et que ces deux princes n'avaient pas encore atteint leur quinzième année, *annum quartum decimum nondum supergressi.* Si Strada avait bien compté, il aurait trouvé plus de quinze ans accomplis. On ne peut pas dire que l'année 1547 est celle de la naissance. J'avoue que M. Moréri l'assure ; mais ce ne peut pas être l'opinion de Strada, puisqu'en mettant la mort de don Juan au 1er. d'otobre 1578, il lui donne trente-trois ans de vie. Il n'y a donc point faute d'impression au chiffre 1545. L'auteur de la Dissertation sur l'hémine (8) met la naissance de ce bâtard au 14 février 1545, et la mort environ le 1er. octobre 1578, *à l'armée près Namur ;* et il censure la Généalogie de la maison d'Autriche, qui le fait mourir à Bruges âgé de vingt-cinq ans. Il censure aussi le père Strada d'avoir mis la mort de don Juan au mois de décembre ; mais on lit en propres termes dans Strada, *Kalendis octobris* (9). M. Varillas n'est point croyable, quand il dit *que Philippe II laissa couler onze ans sans exécuter les ordres de son père, et que Jean d'Autriche avait déjà vingt ans lorsque Sa Majesté Catholique s'avisa de le reconnaître pour frère* (10). Il aurait eu vingt-quatre ans, selon ce calcul. Souvenons-nous qu'il fut envoyé généralissime au royaume de Grenade, l'an 1569 (11). Il faudrait, selon M. Varillas, qu'on eût commencé par cette importante charge à le reconnaître pour le fils naturel de Charles-Quint. Ce serait bien mal connaître Philippe II, que de lui attribuer une conduite si précipitée.

(D) *Il révéla le premier les machinations de don Carlos : il y avait très-peu d'amitié entre ces deux jeunes*

(6) *C'est-à-dire, Catherine de Cordonne. Son Histoire est dans l'Histoire générale des Carmes déchaussés, 1re. part., lib. V. Voyez la* Dissertation sur l'hémine, *pag.* 182.

(7) Varillas, Histoire de François Ier., *liv. XIII, pag.* 589.

(8) *Pag.* 187.

(9) Strada, *decad. I, lib. X, pag.* 611.

(10) Varillas, Histoire de François Ier., *liv. XIII, pag.* 389.

(11) Moréri *dit* 1570.

Digitized by Google

princes.] Rapportons une particularité qui se trouve dans Brantôme. On dit que don Carlos « s'étant découvert » de quelque chose d'importance à » don Jean, qu'il le révéla au roi » d'Espagne, dont il l'en aima toujours davantage, mais mal reconnu » depuis : et don Carlos l'en haït si » bien, qu'ordinairement ils avaient » dispute, jusque-là qu'il l'appela » une fois bâtard, et fils de putain ; » mais il lui répondit : *Si, yo lo soy, » mas yo tengo padre mejor que vos ; » Oui, je le suis, mais j'ai un père » meilleur que vous* : et ils en cuidèrent venir aux mains (12). »

(E) *Escovedo, son secrétaire, ayant été envoyé à Madrid,..... y fut tué.*] M. le Laboureur dit qu'il avait lu des mémoires dressés par M. de Peiresc, qui *font mourir Escovedo après son maître*, et que M. du Vair, qui avait appris cette particularité *dans une conversation familière avec Antonio Perez*, la conta à M. de Peiresc (13). Cela mérite d'être examiné. Nous ferons peut-être un article sur Escovedo *, dans lequel nous traiterons de ceci plus amplement, et nous verrons si ce fut avant ou après la mort de don Juan, que l'on sut à la cour d'Espagne les machinations que lui et le duc de Guise avaient tramées. Philippe II n'avait pas tout le tort que l'on s'imagine, et don Juan était capable, avec le temps, de lui susciter plus d'affaires que les Hollandais. Il ne valait guère mieux, par rapport à son souverain, que le duc de Guise. Mais il est vrai que l'humeur jalouse de Philippe, et sa mystérieuse politique, inspiraient le plus souvent, dans sa famille, ces pensées de rébellion. *Multi fallere docuerunt, dum timent falli, et aliis jus peccandi suspicando fecerunt* (14).

(F) *Il se vit sacrifié à la risée des ennemis, par l'impossibilité où on le mettait de leur tenir tête.*] Voilà comment le roi d'Espagne, tout grand politique qu'il était, aimait mieux perdre les Pays-Bas que de ne point satisfaire les jalousies et autres passions cachées qui lui rongeaient l'âme. C'est à cela que les Hollandais sont autant ou plus redevables de leur liberté, qu'à leur bonne et sage conduite. Il y a peu de grandes affaires qui ne réussissent pour le moins autant par les fautes de l'un des partis, que par la prudence de l'autre. Il n'était pas malaisé de faire donner dans le panneau Philippe II, dès qu'on déterrait ses jalousies. Strada se figure que le prince d'Orange écrivit à un de ses amis, à Paris, le mariage de don Juan avec la reine d'Angleterre, et la promesse que le marié faisait de la liberté de conscience à ceux de la nouvelle religion ; qu'il écrivit, dis-je, cela tout exprès, afin d'augmenter les soupçons du roi Philippe : il crut que sa nouvelle ne manquerait pas d'être sue par l'ambassadeur d'Espagne. *Quin ad hanc quoque suspicionem regi confirmandam haud sanè dubitaverim aspexisse Orangium, scriptis ad amicum litteris in Galliam, quibus Joan. Austriaci atque Angliæ reginæ conjugium significabat, addebatque, pro sud in eam rem operâ, spem sibi ab Austriaco factam liberæ per Belgium religionis. Id, quod à Vargâ, Hispano apud Gallum oratore in arcana quæque intento, sollicitè admonitum ferunt Philippum regem* (15).

(G) *On a cru.... qu'il fut empoisonné.*] Vous trouverez ici les paroles de Strada, et celles de Brantôme. *Ex mœrore contabuit*, dit Strada (16) : *an verò ad hoc quo satis extinguî potuit, venenum aliud cujusquam dolo subjectum fuerit (namque in defuncti corpore extitisse non obscura veneni vestigia affirmant qui viderunt) equidem nihil ipse statuerim. Ce pauvre prince*, dit Brantôme (17), *ne jouit pas longuement de cette belle gloire et louange ; car lui, qui avait tant cherché de mourir dans un camp rude de Mars, alla mourir dans un lit mou et tendre, comme si c'eût été quelque mignon de Vénus, et non un fils de Mars. Il mourut de peste, qu'il avait prise de madame la marquise d'Avré, disait-on, de laquelle il était épris ; mais tout le monde ne dit pas cela, et*

(12) Brantôme, Vies des Capitaines étrangers, *tom. II, pag.* 117, 118.

(13) Additions aux Mémoires de Castelnau, *tom. II, pag.* 889.

* Cet article n'existe pas.

(14) Seneca, Epist. III.

(15) Strada, de Bello Belg., *dec. I, lib. X, pag.* 618.

(16) *Idem, ibid., pag.* 619.

(17) Brantôme, Vies des Capitaines étrangers, *pag.* 140.

Digitized by Google

même en Espagne ; car on tient qu'il mourut empoisonné par des bottines parfumées.

(H) *Il n'osa recommander à Philippe II ses deux filles naturelles.*] Don Juan, le plus beau prince de son siècle, était d'ailleurs fort galant et fort civil. Jugez si ce ne fut point un homme à bonnes fortunes. Il eut une fille à Madrid, et une autre à Naples. Celle de Madrid s'appelait Anne, et avait pour mère une fille de la première qualité, et d'une beauté achevée : *Ex Maria Mendozid splendidissimi generis formaque elegantissimæ puellâ* (18). La même dame qui avait élevé don Juan (19), éleva secrètement cette bâtarde, jusqu'à l'âge de sept ans ; après quoi elle la mit dans un cloître. Philippe II l'en tira, et la fit mener à Burgos, où elle devint supérieure perpétuelle des bénédictines. L'autre fille de don Juan s'appelait Jeanne : elle avait pour mère une demoiselle de Sorrento, nommée Diane Phalanga ; et après avoir été élevée jusqu'à l'âge de sept ans chez Marguerite, duchesse de Parme, sœur de son père, elle fut mise chez les religieuses de sainte Claire à Naples, où ayant vécu vingt ans elle fut enfin mariée avec le prince de Butero. Ces deux filles de don Juan moururent presque le même jour, au mois de février 1630. Il les avait fait élever si secrètement, qu'il ne doutait pas que le roi n'ignorât tout le mystère ; et il n'en avait jamais fait confidence au prince de Parme son grand ami, qui ne sut la chose à l'égard de l'une de ces bâtardes, que par le moyen de la duchesse sa mère, peu avant la mort de don Juan. *Eas regi incompertas credereat ; quippe occultè adeò cautèque educatas, ut Alexander ipse secretorum ejus planè omnium particeps filiarum alteram ignoraret : alteram non ab Austriaco sed à Margaritâ matre haud pridem nôsset* (20). L'auteur de la Vie de ce prince, imprimée à Amsterdam, en 1690, veut que *don Jean ait fait confidence à son cher neveu le prince Alexandre Farnèse de ses amours avec la belle Mendoce, et de sa fille Anne, parce que vivant alors dans une même cour, en Espagne, ils se voyaient de trop près, et parce qu'ils étaient trop bons amis pour se dérober l'un à l'autre. Mais bien persuadé que la manifestation d'un crime est un crime, il lui avait fait mystère*, dit-il, *de ses amours avec Diane* (21). C'est démentir Strada sans raison ni preuve, et c'est alléguer une raison de silence qui prouve trop.

(I) *Il y a eu au XVIIe. siècle un autre don* JUAN D'AUTRICHE.] Il était fils naturel du roi d'Espagne Philippe IV, et il naquit l'an 1629 (22). Il fut légitimé l'an 1642, et il n'y eut personne qui fit sur cela à Philippe IV les compliments de congratulation avec autant d'empressement que le nonce apostolique Jacques Panzirole (23). L'amitié du roi pour cet enfant fut la plus tendre du monde. Il le déclara son *généralissime*, tant par mer que par terre, dans la guerre contre le Portugal l'an 1642 ; et quelques années après, il l'envoya en Italie contre les rebelles de Naples (24). Cette dernière expédition, ayant été fort heureuse, porta le roi à donner au même don Juan la commission de réduire à leur devoir les Catalans révoltés. Il l'envoya ensuite commander dans le Pays-Bas. Cet emploi ne contribua pas beaucoup à la gloire de don Juan : celle qu'il avait acquise en faisant lever le siége de Valenciennes s'évanouit par la mauvaise fortune qui l'accompagna en d'autres endroits, et surtout par la perte de la bataille des Dunes, qui fut suivie bientôt de la perte de Dunkerque. Il ne fut pas moins malheureux dans la guerre de Portugal, après la paix des Pyrénées ; car l'armée qu'il commandait fut entièrement défaite, et il tomba en disgrâce, et reçut ordre du roi son père de se retirer à Consuégra (25). Il n'eut aucune part au gouvernement après la mort de ce prince : toute l'autorité se trouva entre les mains de la reine mère et du jésuite Nidhard. On voulut l'éloigner, sous le spécieux prétexte de l'envoyer au Pays-Bas faire tête aux armées de France ; mais il décou-

(18) Strada, *decad. I, lib. X, pag.* 624.
(19) *Catherine Ulloa, femme de don Louis Quixada.*
(20) Strada, *decad. I, lib. X, pag.* 624.
(21) Vie de don Juan d'Autriche, *pag.* 146.
(22) Vita di don Giovanni d'Austria, *pag.* 4, *édit. de Genève, en* 1686.
(23) *Là même, pag.* 7.
(24) *Là même, pag.* 37.
(25) *Là même, pag.* 284.

Digitized by Google

vrit la ruse, et ne voulut point y aller, et feignit d'être malade. La cour, offensée de cette conduite, le fit retirer à Consuégra (26). Il ne s'oublia point dans cette retraite, et il ménagea si bien les dispositions des esprits à qui la faveur du père Nidhard était odieuse, qu'enfin ce jésuite fut obligé de céder. Il sortit d'Espagne pour aller à Rome, et depuis ce temps-là les affaires de don Juan allèrent mieux, jusqu'à ce qu'enfin il fut rappelé à la cour (27), et qu'il y eut la direction principale du gouvernement. Il mourut le 17 de septembre 1679, après une maladie de vingt-trois jours (28). Il y eut des gens qui dirent qu'on l'avait empoisonné : *Vi sono persone, che assicurano che fosse un colpo uscito dalla mano della* Reg. Mad. *e del cardinal Nitardi, coll' assistenza de' suoi partigiani* (29). D'autres ont dit qu'il conçut tant de chagrin du mariage du roi avec la fille de M. le duc d'Orléans, qu'il en mourut ; et néanmoins, selon l'opinion publique, il avait été le principal promoteur de ce mariage (30). Je me souviens d'avoir lu dans quelque gazette de l'an 1678, que le marquis d'Agropoli, soupçonné d'avoir fait une comédie contre don Juan, fut relégué à Oran.

(K)..... *fils de Philippe IV et d'une comédienne.*] Tout le monde sait que Philippe IV fut fort adonné à l'amour des femmes. Il fit paraître de très-bonne heure cette inclination, et il eut un gouverneur, qui, bien loin de le soutenir dans un chemin si glissant, contribua à sa chute. C'était le comte d'Olivarez : il était sujet lui aussi à cette passion ; et tant à cause de cela, que pour s'assurer davantage de l'administration des affaires, il fomenta le tempérament impur de son jeune prince. Il espéra que sous le règne de son élève, il aurait les plus grandes charges de l'état, et il prévit bien qu'il les pourrait exercer avec beaucoup plus d'autorité, si le monarque menait une vie voluptueuse et efféminée ; et que d'ailleurs ses propres débauches auraient un plus libre cours sous un maître qu'il ne ferait qu'imiter. Ce manége lui réussit. Philippe IV, âgé de seize ans, monta sur le trône en 1621, et laissa le soin des affaires au comte-duc d'Olivarez, qui n'oublia rien pour faire durer l'oisiveté de ce monarque. Il inventa de nouveaux plaisirs, il fit venir à Madrid la plus excellente troupe de comédiens qui se pût former en Espagne. Elle joua devant le roi, l'an 1627. Il s'y trouva une comédienne qui s'appelait la Calderona, qui lui plut beaucoup. Elle n'était pas fort belle, mais elle avait des gentillesses et des agrémens incomparables, et une voix charmante. Le roi ne l'eut pas plus tôt vue sur le théâtre, qu'il en fut épris, et il ordonna qu'on la fît venir dans sa chambre : il ne voulait, disait-il, que l'entendre parler de plus près. Aussitôt que le comte-duc eut appris cette nouvelle, il ménagea l'entrevue, et fit introduire de nuit la comédienne dans la chambre de sa majesté. Elle n'en partit que le lendemain, et laissa le prince si amoureux d'elle, qu'il la déclara sa favorite. Elle n'était âgée que de seize ans. Depuis ce temps-là, les entrevues furent fréquentes, elle devint grosse, et accoucha de notre don Juan. Mais, après les couches, elle rompit ce commerce (31), et s'enferma dans un couvent, et y prit l'habit de religieuse, avec la bénédiction du nonce du pape (32).

(26) *Là même, pag.* 288.
(27) *Sur la fin de l'an* 1676.
(28) Vita di don Giov. d'Austria, *pag.* 628.
(29) *Là même, pag.* 629.
(30) *Voyez les* Nouvelles de la République des Lettres, *juillet* 1686, *pag.* 827.

(31) *Non volle poi la Calderona accopiarci più col rè.* Vita di don Giovanni d'Austria, *pag.* 5.

(32) *Jean-Baptiste Pamphile, qui depuis fut le pape Innocent X. Tiré de la* Vita di don Giovanni d'Austria, *pag.* 2 *et suivantes.*

AZOTE, en latin *Azotus*, ville de la Palestine, proche de la mer, l'une des cinq satrapies des Philistins (*a*). C'était là qu'ils gardaient la principale de leurs idoles, qu'ils nommaient Dagon, laquelle tomba et se brisa devant l'arche, qu'ils avaient prise sur les Juifs, et qu'ils avaient mise dans le temple de cette idole (*b*).

(*a*) Josué, *chap. XIII, vs.* 3, *où la version de Genève la nomme* Asçdod.
(*b*) Ier. *livre de* Samuel, *chap. V.*

Digitized by Google

Il ne paraît pas que les Juifs aient subjugué cette place avant le règne d'Hosias roi de Juda (*c*) (A). Elle leur fut prise par Tartan, général d'armée de Sargon roi d'Assyrie, comme nous l'apprend Ésaïe (*d*), qui vivait en ce temps-là. Elle fut assiégée quelque temps après par Psammitichus roi d'Égypte, et ce fut un des plus longs siéges dont on ait jamais ouï parler; car on fut vingt-neuf ans devant cette place, avant que de la prendre (*e*). Il est apparent qu'elle fut ruinée par les Égyptiens, vu que le prophète Jérémie n'en parle que comme d'un reste de ville (*f*). Elle était considérable lors de la guerre des Machabées : ce ne fut pas le moindre exploit de Jonathan, que la prise de cette ville. Les ennemis qu'il avait battus s'y retirèrent, et s'enfermèrent au temple de Dagon. Il y fit mettre le feu, de sorte qu'ils y périrent dans les mêmes flammes qui consumèrent le temple et la ville (*g*). Nous lisons dans les Actes des apôtres que saint Philippe ayant baptisé l'eunuque de la reine Candace, fut *ravi par l'esprit du Seigneur, et se retrouva à Azote* (B). Les auteurs profanes ont parlé de ce lieu-là comme de la ville marchande des Arabes (*h*) : et il faut bien que ses habitans fissent figure, puisque Strabon les a mis dans la liste des quatre peuples qui étaient mêlés avec les Célosyriens, et avec les Phéniciens, les deux principales nations, selon lui, qui occupassent la Syrie (*i*). Étienne de Bysance prétend que le fondateur d'Azote était un de ces fugitifs qui de la mer Rouge se transportèrent en Palestine, et qu'il donna le nom de sa femme à la ville qu'il bâtit. Ce nom signifiait une chèvre. M. Bochart a rejeté tout cela (*k*). Saint Jérôme dit que de son temps Azote était encore une ville considérable (C).

(*c*) IIe. *livre des* Chroniq., *chap.* XXVI, *vs.* 6.
(*d*) *Chap.* XX, *vs.* 1.
(*e*) Herodot., *lib.* II, *cap.* CLVII.
(*f*) Jérém., *chap.* XXV, *vs.* 20.
(*g*) Ier. *livre des* Machab., *chap.* X, *vs.* 83 *et suivans.*
(*h*) Pomp. Mela, *lib.* I, *cap.* X.
(*i*) Strabo, *lib.* XVI, *pag.* 515. Voyez aussi *pag.* 522.
(*k*) Bochart., Geograph. sacra, *lib.* II, *cap.* XII.

(A) *Il ne paraît pas que les Juifs l'aient subjugée avant le règne d'Hosias.*] Cherchez tant qu'il vous plaira dans les chapitres XI et XV du livre de Josué, où M. Moréri nous renvoie, vous n'y trouverez pas que Josué ait conquis la ville d'Azote. Il n'est pas plus vrai que ceux de la tribu de Juda l'aient conquise au temps des juges : l'auteur qui le dit, et qui cite le Ier. chapitre du livre des Juges (1), n'a pas raison de le faire. Ce qui a trompé, ou M. Moréri, ou l'auteur qu'il a suivi, est qu'au chapitre XV de Josué, l'on voit cette ville dans le partage de la tribu de Juda. Mais il fallait prendre garde que l'on mettait dans ces partages ce qui était déjà subjugué, et ce qui le serait un jour. Il paraît manifestement par le IIIe. chapitre des Juges, que les cinq gouvernemens des Philistins, et Azote par conséquent, ne furent point subjugués par Josué. Dieu lui-même, lorsqu'il représente que ce conquérant était trop vieux pour achever cette guerre, met entre les pays qui restaient à subjuguer, ces mêmes cinq gouvernemens (2). Cela nous indique une autre faute de Moréri. *Josué*, dit-il, *la soumit premièrement aux Hébreux, vers l'an* 2586 *du monde, et elle fut depuis une des cinq satrapies des Phi-*

(1) Christoph. Heidmannus, *in* Palestinâ, *pag.* 90.
(2) Josué, XIII, *vs.* 3.

Digitized by Google

listins. Ne l'était-elle pas avant Josué, par le témoignage de Dieu même ?

(B) *Se retrouva à Azote* (3).] M. Moréri prétend que ce fut dans cette ville que saint Philippe fut ravi. S'il avait lu le chapitre VIII des Actes qu'il cite, il n'eût pas osé dire cela.

(C) *Saint Jérôme dit que de son temps Azote était encore une ville considérable* (4).] Voici ses paroles : *Usque hodiè insigne oppidum Palæstinæ*. M. Baudrand veut qu'ayant été anciennement une ville épiscopale, sous l'archevêché de Césarée, elle était ensuite devenue un simple *municipium* au temps de saint Jérôme : *Olim episcopalis sub archiepiscopo cæsariensi, posteà municipium tempore sancti Hieronymi* (5). Il me permettra de lui dire que son ordre paraît renversé. D'où serait venue la ruine de l'épiscopat d'Azote entre le temps de l'érection, et le siècle de ce saint ?

(3) Actes des Apôtres, chap. *VIII*, *vs.* 40.
(4) Hieronym., de Locis hebraïs.
(5) Baudrand., Lexicon Geographicum.

FIN DU SECOND VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google